



Mardi 9 septembre 2025

**BULLETIN OFFICIEL
DE LA VILLE DE PARIS**

DÉBATS

Séance des mardi 3, mercredi 4, jeudi 5
et vendredi 6

JUIN 2025

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2025 DPE 18 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2024.....	26
Minute de silence à Jean Tiberi.....	3	2025 DPE 22 - Budget annexe de l'eau. - Affectation du résultat 2024.	26
Minute de silence à Aboubakar Cissé.	3	2025 DPE 15 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2024.....	26
Félicitations au club de football du Paris Saint-Germain.....	4	2025 DPE 17 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2024.....	26
Adoption de comptes rendus.....	5	2025 DPE 21 - Budget annexe de l'assainissement. - Affectation du résultat 2024.	26
2025 DGRI 39 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER.....	6	2025 DSOL 47 - Compte de gestion 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	26
2025 DGRI 40 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Jacques PARIS.....	6	2025 DSOL 49 - Compte administratif 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	26
Suspension et reprise de la séance.....	12	2025 DSOL 88 - Affectation des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2024.....	26
Souhaits de bienvenue.....	12	2025 PP 18 - Compte de gestion 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.	26
2025 DU 172 - Dénomination "promenade Jacques Delors" (10e, 19e).....	12	2025 PP 20 - Compte administratif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.	26
2025 DASCO 34 - Dénomination de l'"école Jacques Delors".	12	2025 PP 38 - Affectation des résultats de 2024 au budget spécial de la Préfecture de police.	26
Souhaits de bienvenue.....	16	Souhaits de bienvenue.....	27
2025 DU 172 - Dénomination promenade Jacques Delors (10e, 19e).....	16	Débats budgétaires. - Comptes (suite).	27
2025 DASCO 34 - Dénomination de l'école Jacques Delors (suite).....	16	Débats budgétaires. - Budgets.	50
2025 DGRI 42 - Dénomination de la Maison des réfugiés - "Maison des réfugiés - Maison Pape François".	17	2025 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.....	50
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dénomination de la maison des réfugiés.....	17	DFA 26-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.	50
Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.	25	DFA 26-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.	50
Débats budgétaires. - Comptes.	26	Amendement n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au service social scolaire des vacances "Arc-en-Ciel".	50
2025 DFA 25 - États financiers et compte de gestion 2024 du budget général de la Ville de Paris.....	26	Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de la mesure d'accompagnement protégé.....	50
2025 DFA 24 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.....	26	Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".....	50
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au retard des projets pris dans les grands plans de la Ville de Paris.	26	Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation du budget de fonctionnement des centres municipaux de santé.....	50
2025 DFA 16 - Approbation des comptes de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2024.	26	Amendement n° 146 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au remboursement par l'Etat de sa dette vis-à-vis de la Ville de Paris et au remboursement des sommes dues par la Région pour le remboursement de "pass" Navigo.....	50
2025 DFA 17 - Approbation des comptes administratifs 2024 des états spéciaux d'arrondissement.....	26		
2025 DILT 7 - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2024 du budget annexe.....	26		
2025 DILT 6 - Service technique des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2024.....	26		
2025 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2024.....	26		

Amendement n° 147 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien financier de la Gaîté Lyrique.....	50
Amendement n° 148 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien du Forum des Images.....	50
Amendement n° 149 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sauvegarde et au bon fonctionnement des canaux parisiens.....	50
Vœu n° 7 déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement et à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques-Kellner.....	50
Vœu n° 8 déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement et à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Rome.....	50
Vœu n° 9 déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de La Jonquière.....	50
Vœu n° 10 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet.....	50
Vœu n° 11 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en œuvre de réformes structurelles pour redresser les finances de la Ville de Paris.....	50
Vœu n° 157 déposé par l'Exécutif relatif au dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILCO) institué par l'article 186 de la loi de finances pour 2025.....	50
Vœu n° 158 déposé par l'Exécutif relatif à la compensation par la C.N.S.A. du "Ségur pour tous" et des allocations individuelles de solidarité (A.I.S.).....	50
2025 DFA 18 - Budget supplémentaire 2025 des ESA. - Modification des dotations versées aux arrondissements.....	51
Amendement n° 151 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens des mairies d'arrondissement et aux politiques publiques de proximité.....	51
2025 DFA 27 - DRH - Budget supplémentaire emplois pour 2025.....	51
Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de postes au sein du 39 75.....	51
Amendement n° 150 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'ajout de 20 postes de contrôleurs d'urbanisme à la DU.....	51
2025 DILT 9 - Budget supplémentaire des Transports automobiles municipaux pour 2025.....	51
2025 DPE 20 - Budget annexe de l'eau. - Budget supplémentaire 2025.....	51
2025 DPE 19 - Budget annexe de l'assainissement. - Budget supplémentaire 2025.....	51
2025 DSOL 89 - Budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.....	51
2025 PP 39 - Budget supplémentaire 2025 du budget spécial de la Préfecture de police.....	51
2025 SG 16 - Communication. - Budget de la Ville de Paris consacré à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.....	51
Compte rendu de la 2e Commission.....	74

2025 DAC 232 - Attribution de la dénomination Maryse Condé à la bibliothèque Sorbier (20e).....	75
2025 DAC 253 - Subventions (26.500 euros) à six associations commémorant la mémoire de la Shoah et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.....	77
2025 DAC 259 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle (7e) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.....	81
2025 DAC 294 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Hadji-Lazaro au 13, rue du Plateau (19e).....	82
2025 DAC 296 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elisabeth de Miribel au 70, rue de Bellechasse (7e).....	83
2025 DAC 297 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Le Bitoux au 45, rue Sedaine (11e).....	84
2025 DAC 298 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rachid Taha sur l'amphithéâtre du parc de Belleville (20e).....	86
2025 DASCO 49 - Dénomination des écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet.....	87
Suspension et reprise de la séance.....	91
2025 DEVE 62 - Dénomination "allée Albert Ouzoulias" attribuée à la partie du chemin des Réservoirs située entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux dans le bois de Boulogne (16e).....	91
2025 DEVE 63 - Attribution de la dénomination allée Amara Dioumassi à une allée du square Marie-Curie (13e).....	93
2025 DTEC 28 - Présentation de l'avis de la Convention citoyenne sur les droits de la Seine.....	96
Vœu n° 160 déposé par l'Exécutif relatif à la protection, la conservation et la restauration des océans et de la Seine.....	96
Vœu n° 13 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine.....	96
2025 DJS 66 - Baignades en Seine. - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades (12e, 15e et Paris Centre).....	96
Amendement technique n° 14 déposé par l'Exécutif.....	97
Vœu n° 15 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transparence sur la qualité de l'eau de la Seine avant l'ouverture à la baignade publique.....	97
2025 DJS 74 - Baignades en Seine. - Subvention de travaux. - Convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre).....	97
Vœu n° 16 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.....	97
2025 DJS 90 - Baignades en Seine. - Bercy. - Protocole de transaction avec la société HDFC.....	97
2025 DJS 107 - Gratuité des baignades estivales 2025.....	97

Vœu n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la systématisation de la régie publique dans la gestion des piscines parisiennes et la sécurisation des nouveaux sites de baignade naturelle. 97

Vœu n° 18 déposé par M. Laurent SOREL relatif à la privatisation de la piscine Château-Landon.....97

2025 DPE 5 - Participation financière exceptionnelle aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine sur la zone agglomérée parisienne. - Avenant à la convention de mandat avec le SIAAP.....97

2025 DPE 23 - Travaux de modernisation GAASPAR. - Participation financière et avenant n° 2 à convention n° 31 avec le SIAAP.....97

2025 DPE 24 - Bilan et clôture de l'opération Bassin Austerlitz. - Signatures des actes afférents.....97

2025 DPE 25 - Travaux de réhabilitation du Collecteur d'Asnières. - Participation financière et convention avec le SIAAP.....97

2025 DTEC 11 - Subvention d'équipement versée à Haropa Port dans le cadre du programme de déploiement des bornes d'électrification des quais dans les ports parisiens. 97

2025 DVD 53 - Transition énergétique et écologique des flottes fluviales. - Participation au Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI) 2023-2027 de Voies Navigables de France. - Convention. 97

2025 DLH 143 - Communication : stratégie de remobilisation de logements inoccupés.....113

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la régulation du coliving. 113

2025 DICOM 6 - Avenant à la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah. 126

2025 DJS 96 - Attribution de la dénomination Solita Salgado à la piscine Belliard (18e). 128

2025 DU 110 - Dénomination place Ganda Fadiga (18e).....128

2025 DU 115 - Dénomination promenade Bernard Zehrfuss (7e).....129

2025 DU 127 - Dénomination place Roger-Madec (19e).....131

2025 DU 128 - Dénomination place Mohamed Lakhdar-Toumi (18e). 132

2025 DU 137 - Dénomination place Pan-Yuliang (3e).....133

2025 DU 142 - Dénomination place Madeleine Riffaud (19e).....135

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la commémoration de l'histoire des studios des Buttes-Chaumont.....136

Suspension et reprise de la séance.....137

Examen des questions d'actualité.....138

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris concernant les menaces pesant sur Affelnet, le système d'affectation des lycéens.....138

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant les rapports de la Ville et du football professionnel. 140

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la suppression des zones à faibles émissions (Z.F.E.)..... 143

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la suppression par l'Assemblée nationale des zones à faibles émissions. 143

V - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la situation financière de la Ville de Paris..... 146

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de la toxicomanie. 148

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil et la prise en charge des petits Parisiens. 151

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative au déplacement à Moscou du Président brésilien LULA. 153

2025 Changer Paris 1 - Soutien aux associations parisiennes : plus de transparence et d'efficacité dans l'action municipale !..... 155

2025 DDCT 138 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation dans la ville : état des lieux, défis, propositions. 165

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux suites de la M.I.E. ubérisation. 165

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application effective et au suivi des recommandations de la M.I.E. "Ubérisation dans la ville"..... 165

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à ce que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien..... 177

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'un espace public en mémoire de Yasser Arafat..... 179

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un hommage à Odile de Vasselot, résistante et Compagnon de la Libération. 181

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage au journaliste Frédéric Leclerc-Imhoff. 182

2025 DAC 57 - Recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle, "Centquatre-Paris". - Approbation de la liste des candidatures présélectionnées..... 183

2025 DAC 58 - Subvention (500.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre et 18e)..... 185

2025 DAC 79 Subventions (25.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals..... 186

2025 DAC 80 - Subvention (32.180 euros) et convention avec l'association "L'inter-co" pour le fonctionnement de "la Flèche d'Or" (20e). 186

2025 DAC 127 - Subventions (32.000 euros) aux associations "Treize Ter" (11e) et "Immanence" (15e) et avenant à convention avec l'association "Immanence"..... 188

2025 DAC 162 - Subvention (72.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et convention. 189

2025 DAC 190 - Subventions (4.520.000 euros) et avenants à convention avec "Paris Ateliers", La Maison du geste et de l'image, Musée en herbe et "Polynotes 75".....	190
2025 DAC 400 - Subventions (290.500 euros) à 44 associations et 1 organisme au titre de Culture et Handicap 2025, et signature de 8 conventions.	191
2025 DAC 429 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Style" pour les locaux situés 1, boulevard de la Commanderie (19e).....	193
2025 DLH 104 - Signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Etat sur un immeuble communal sis 2, rue du Pont-de-Lodi (6e), pour la réalisation d'une Maison du dessin de presse.	194
Salutations.	196
2025 DLH 104 - Signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Etat sur un immeuble communal sis 2, rue du Pont-de-Lodi (6e), pour la réalisation d'une Maison du dessin de presse (suite).	196
Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et M. Laurent SOREL relatif à la pérennité des missions culturelles et cinématographiques du Forum des images.	197
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la Gaîté Lyrique.	198
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation financière de la Gaîté Lyrique.	198
Vœu déposé par l'Exécutif.	198
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au monde culturel et à l'organisation d'assises parisiennes pour la culture.	201
2025 DAC 238 - Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.	202
Compte rendu de la 3e Commission.	203
2025 DVD 39 - Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance. - Convention de partenariat Ville de Paris, I.D.F.M., R.A.T.P.	204
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au déploiement de feux de circulation intelligents sur les grands axes et carrefours.	204
2025 DVD 51 - Plan Vélo 2021-2026 et budget participatif. - Subventions (260.000 euros en fonctionnement et 46.200 euros en investissement) à 23 associations et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.	207
2025 DVD 56 - Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. - Subventions (13.000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations.	208
Informations sur le déroulement de la séance.	210
2025 DVD 62 - Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le Plan "Paris : priorité Piéton !". - Subventions (33.500 euros) aux associations.	210
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.	211
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la gestion de la sûreté dans les transports.	215

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux impacts économiques que font peser certaines révisions des plans de circulation sur la viabilité des commerces de proximité à Paris.	215
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation avenue de la porte Chaumont.	216
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la liste des professions réglementées exemptées de stationnement.	217
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.	218
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'extension du tarif "PRO Sédentaire" aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés peu encombrants.	219
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.	220
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la protection des plaques de rue parisiennes.	222
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux plaques des rues parisiennes.	222
Suspension et reprise de la séance.	224
2025 DAJ 17 - Signature de 7 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).	224
2025 DSOL 75 - Subventions (190.750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.	225
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au Conseil parisien de prévention et de sécurité.	231
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la manifestation du C9M le 10 mai.	231
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de vidéo-protection (P.V.P.P.) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés.	233
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place de zones sécurisées de remise en main propre de colis entre particuliers.	235
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble R.I.V.P. à la Porte de Saint-Cloud (16e).	236
Compte rendu de la 4e Commission.	237
2025 DSP 22 - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR).	238
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des haltes soins addictions existantes et pour un meilleur maillage territorial de ces salles.	238

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir des haltes "soins addictions".....	238
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à pérennisation des haltes soin addiction.....	238
Vœu déposé par l'Exécutif.....	238
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la non-reconduction de l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque (dites "salles de shoot") pour les usagers de "crack" à Paris.....	238
Rappel au règlement.....	242
2025 DSP 22 - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) (suite).....	243
2025 DSP 51 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France" (FémasIF) (19e).....	246
2025 DSP 53 - Subventions (523.500 euros) et conventions avec 18 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale.....	247
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du Centre de santé Réaumur.....	249
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mortalité infantile et néonatale.....	250
2025 DSOL 42 - Subventions de fonctionnement (199.000 euros) à 3 associations pour l'information et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité. Conventions.....	251
Souhaits de bienvenue.....	253
2025 DSOL 42 - Subventions de fonctionnement (199.000 euros) à 3 associations pour l'information et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité. Conventions (suite).....	253
2025 DSOL 82 - Subventions (80.000 euros), conventions et avenant avec 8 associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugié-es à Paris.....	254
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la proposition de loi visant à mettre fin à la présence associative dans les centres de rétention administrative (C.R.A.).....	254
Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au soutien de la Ville aux mineurs isolés face à la répression.....	254
Vœu déposé par l'Exécutif.....	254
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la clarification du service public de l'aide sociale facultative à Paris.....	258
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux officines privées dites "aides administratives".....	260
2025 DSOL 6 - Soutien à l'investissement (1.600.000 euros) pour l'humanisation de 4 unités de soins longues durées gérées par l'A.P.-H.P. sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte-Périne et Bretonneau.....	262
2025 DSOL 39 - Subvention (80.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris" - ALMA-PARIS.....	264

Information sur le déroulement de la séance.....	265
2025 DSOL 40 - 19e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". - Conventions annuelles et avenants.....	266
2025 DSOL 54 - Subventions (34.500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers "politique de la ville" parisiens. - Conventions.....	268
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de la résidence Valentin Haüy dans le 19e arrondissement.....	269
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dégradation des conditions de travail dans les E.H.P.A.D. et la réponse apportée par la Ville à la mobilisation à Alquier Debrousse.....	271
2025 DDCT 33 - Subventions (287.100 euros) à 30 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.....	273
Suspension et reprise de la séance.....	276
2025 DDCT 34 - Subventions (151.000 euros) à 10 associations au titre des droits humains.....	276
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'application en droit français de la déjudiciarisation de la procédure de changement de genre à l'état civil et la possibilité de suppression de la mention de genre des registres de l'état civil et des titres d'identité.....	278
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'islamophobie.....	279
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'écrivain Kamel DAOUD, lauréat du prix Goncourt 2024, menacé pour ses prises de position et son œuvre littéraire.....	281
Vœu déposé par les groupes Union Capitale et MoDem et Indépendants relatif à la situation de l'écrivain Boualem SANSAL, à la défense de la liberté d'expression et à l'engagement de la Ville de Paris en faveur de sa libération.....	283
Compte rendu de la 5e Commission.....	284
2025 DLH 13 - Location de l'immeuble 21/A, rue Fessart (19e) à la R.I.V.P. - Avenant au bail emphytéotique.....	285
2025 DLH 48 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Cité Caritas" relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, 49, rue de Charenton (12e).....	286
2025 DLH 83 - Location de l'immeuble 275, rue Saint-Jacques (5e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.....	288
2025 DLH 132 - Réalisation 41, rue Tournefort (5e) d'un programme complémentaire de 11 logements sociaux (11 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (220.000 euros).....	288
2025 DLH 141 - Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F".....	289
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation de la résidence "Cap-Sud".....	290
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement de la revente de commercialités.....	291

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris.....	292
Suspension et reprise de la séance.....	294
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris (suite).	294
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la priorisation des gardiens d'immeubles partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux.	295
Suspension et reprise de la séance.....	296
2025 DCPA 6 - Extension en surélévation du centre sportif Nakache pour créer une salle de danse, 4-12, rue Denoyez (20e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.	296
2025 DCPA 13 - Restructuration-extension de l'école polyvalente Franc Nohain, 9, rue Franc-Nohain (13e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.	298
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté aux Parisiens et aux Parisiennes.....	299
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication des coûts des travaux publics.....	300
2025 DU 125 - P.L.U. - Modification simplifiée. - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.....	301
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11e arrondissement.....	301
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au pastillage de deux adresses situées dans le 16e arrondissement.....	301
2025 DU 148 - Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine". - Engagement des études.....	306
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au franchissement du boulevard périphérique dans le 20e arrondissement.....	311
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur l'opération "Réinventer Paris" et à la mise en place d'un suivi transparent de ses réalisations.	312
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la fresque de Charles Gianferrari.	313
Vœu déposé par l'Exécutif.....	313
Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude sur la présence d'ascenseurs dans les immeubles parisiens.	315
Rappel au règlement.....	316
Suspension et reprise de la séance.....	317
2025 DDCT 91 - Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires. - Subventions de fonctionnement (161.115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche).....	317

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la baisse des crédits de l'État à destination de la politique de la ville.	320
Compte rendu de la 6e Commission.	321
2025 DDCT 101 - Contribution de la Ville de Paris à l'association de soutien à la Fondation des Femmes. - Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et convention de mise à disposition pour la co-organisation de la Nuit des relais 2025.....	322
Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de monument en mémoire aux femmes décédées des suites d'un avortement clandestin.....	322
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.	323
2025 DAJ 25 - Maintien de la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Anne HIDALGO au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.	324
2025 DAJ 26 - Maintien de la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Carine PETIT au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.....	324
2025 DASCO 35 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Collectif féministe contre le viol" relative à l'utilisation de locaux sis 40, rue Manin (19e).	326
2025 DASCO 36 - Académie du Climat. - Subventions accordées aux associations "CliMates", "Jeunes Ambassadeurs Pour le Climat" et "Collectif Minuit 12". ...	328
2025 DASCO 40 - Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial pour la période 2021-2026.	330
2025 DDCT 68 - Subventions (20.000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 16e arrondissement.	331
2025 SG 15 - Projet Louvre Nouvelle Renaissance : principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place du Louvre et de ses abords à l'établissement public du musée du Louvre.	333
Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'une classe à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) spécialité Orchestre au collège César Franck pour la rentrée 2026.	335
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux manquements graves de l'établissement Stanislas et à son financement par la collectivité.	336
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.	336
Vœu déposé par l'Exécutif.....	336
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.....	339
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet.....	340
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la refonte de la procédure d'affectation Affelnet à Paris.	340
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la	

protection des enfants dans les écoles parisiennes et au recrutement des animateurs périscolaires.....343

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une régulation renforcée de l'usage des écrans dans les écoles maternelles et primaires parisiennes.....344

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'information des familles parisiennes sur le crédit d'impôt lié à l'encadrement périscolaire à la pause méridienne. 345

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au non-remplacement des professeurs absents de l'Académie de Paris. 346

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux vacances "Arc-en-Ciel".....347

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires. 348

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la communication municipale. 349

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et à la vision municipale sur le projet de réaménagement des Champs-Élysées. 350

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles commises par des élus sur des collaborateurs ou des administrés. 352

2025 DFPE 49 - Subvention (1.659.331 euros), avenant n° 1 à l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de jeune enfant. 353

2025 DFPE 142 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Born to Be", situé 70, rue Flandrin (16e).....354

2025 DFPE 146 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Le petit monde d'Ismaël", situé 19, rue Bruant (13e). 355

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles. 355

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches. 355

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris. 356

2025 SG 14 - Rapport C.R.C. sur la politique de la Ville de Paris en faveur du logement des étudiants.....356

Compte rendu de la 7e Commission. 362

2025 DGRI 17 - Convention de co-production et co-organisation de l'exposition "Les Gardiens de l'Amazonie" dans le cadre de la saison culturelle Brésil-France 2025. 363

2025 DGRI 31 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Cuba Coopération France" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Cuba. 365

2025 DGRI 43 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Gaza (Territoires Palestiniens). 367

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation à Gaza. 367

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'engagement de la Ville de Paris pour une paix juste et durable à Gaza.....367

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au peuple palestinien. 367

Vœu déposé par l'Exécutif. 367

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage décerné à Fatima Hassouna. 367

Vœu déposé par l'Exécutif. 367

Rappels au règlement.....374

2025 DGRI 43 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "ACTED" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Gaza (Territoires Palestiniens). 375

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'engagement de la Ville de Paris pour une paix juste et durable à Gaza.....375

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au peuple palestinien. 375

Vœu déposé par l'Exécutif. 375

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage décerné à Fatima Hassouna. 375

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).....375

Suspension et reprise de la séance. 378

2025 DGRI 44 - Subvention (70.000 euros) et convention avec "Bibliothèques Sans Frontières" pour une aide d'urgence destinée à l'accès aux opportunités d'apprentissage des enfants et des femmes en Afghanistan.....378

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple géorgien.....380

2025 DJS 34 - Subvention de fonctionnement (625.000 euros) pour le Stade français Paris au titre de l'année 2025.....381

2025 DJS 35 - Subvention de fonctionnement (500.000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2025.....383

2025 DJS 36 - Subvention de fonctionnement (586.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectif avec le Paris Basketball au titre de l'année 2025. 385

2025 DJS 105 - Subvention (5.000 euros) pour l'association "Lagardère Paris Racing" à l'occasion de l'organisation du Trophée Clarins 2025.....387

2025 DTEC 1 - Approbation des nouveaux engagements de la charte des événements écoresponsables. 388

2025 DVD 85 - Exploitation de trois terrains de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface avenue du Président Kennedy avec la société "Sportfield" (16e). - Convention d'occupation du domaine public. 391

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.	392	Paris" pour améliorer la qualité de l'eau potable, contaminée aux PFAS.	416
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention du voyeurisme et des violences sexistes dans les piscines et équipements sportifs municipaux.	392	2025 DEVE 49 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "L.P.O." - Ligue pour la Protection des Oiseaux.	419
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements sportifs.	392	2025 DEVE 52 - Subventions (58.000 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.	420
Vœu déposé par l'Exécutif.	392	Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'affichage de la déclaration des droits de l'animal à l'Hôtel de Ville et en mairies d'arrondissement.	422
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement des Maisons Sport-Santé à Paris et à la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique.	396	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la collecte des déchets verts des particuliers à Paris.	423
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dissolution d'"Urgence Palestine" et de la "Jeune Garde".	398	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avancement des travaux du parc des Buttes Chaumont et à l'attention portée aux quartiers se trouvant sur d'anciennes carrières de gypse.	424
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.	399	Vœu déposé par l'Exécutif.	424
Compte rendu de la 8e Commission.	401	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au contrôle de la pêche dans la Seine.	426
2025 DPE 10 - Subventions (570.000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.	401	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.	427
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au développement de la consigne et à la réduction des déchets d'emballage à Paris.	401	2025 DEVE 42 - Subvention (60.000 euros) à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet "Climat Cantines" d'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective à Paris.	429
2025 DPE 12 - Collecte et valorisation des déchets issus de textiles, linges de maison et chaussures (T.L.C.). - Contrat avec "Refashion" pour l'organisation de collectes événementielles.	404	Compte rendu de la 1ère Commission.	430
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression des dispositifs de poubelles inadaptés afin d'améliorer la propreté de l'espace public parisien.	405	2025 DAE 75 - Subvention et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.	431
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réorganisation tactique du travail des agents de la DPE.	406	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre les "commerces de façade".	431
Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté dans le 12e arrondissement.	408	2025 DAE 96 - Dispositif "Paris-Commerces". - Compte-rendu annuel d'activité.	434
Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prolifération des bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères et à ses conséquences sur les incinérateurs parisiens.	409	Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture du théâtre de Guignol des Champs-Élysées.	436
Vœu déposé par l'Exécutif.	409	Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées.	436
2025 DTEC 4 - Contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien en partenariat avec l'ADEME.	411	Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réhabilitation du théâtre Guignol des Champs-Élysées.	436
2025 DTEC 10 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Bruitparif", pour l'année 2025.	412	Vœu déposé par l'Exécutif.	436
2025 DTEC 21 - Convention-cadre pour la deuxième phase de l'expérimentation d'un dispositif de récupération des particules émises lors du freinage d'un véhicule lourd.	414	Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives.	439
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la pollution de l'air dans les salles d'escalade et les équipements sportifs parisiens.	415	2025 DAE 128 - Subvention de fonctionnement (20.915 euros) à l'association "La Compagnie du 20e" pour son projet d'accueil des visiteurs au Père Lachaise et à la Maison du 20e.	440
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en œuvre de solutions opérationnelles par "Eau de		Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.	441
		2025 DTEC 14 - Convention-cadre de partenariat avec "Sciences Po", dans le cadre de projets communs menés avec le Centre de sociologie des organisations (C.S.O.).	442

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique.	442
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la sous-traitance du nettoyage dans les bâtiments publics parisiens.	444
Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen et M. Laurent SOREL relatif à l'amélioration des conditions de travail des agent-es du "39 75"	445
2025 DDCT 90 - Fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire du marché public pour l'organisation des éditions 2026 et 2027 de la Fête des Vendanges de Montmartre.....	446
2025 DU 103 - Réforme de la taxe sur la publicité extérieure.....	447
Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public.....	448
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement situé 29, avenue de Villiers.	448
Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la signature d'une convention avec la commune de Villedieu-sur-Indre en application des engagements pris par la Ville de Paris.....	449
Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.....	450
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	451
Clôture de la séance.....	451
Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.....	452
QE 2025-21 Question de MM. Emile MEUNIER et Frédéric BADINA-SERPETTE à Mme la Maire de Paris relative à l'explosion du nombre de "coliving" à Paris.....	452
QE 2025-22 Question de Mme Maud GATEL du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux logements sociaux.	453
Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt	455
Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	456
Comptes rendus des Commissions.....	468
Listes des membres présents.	477
Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.	485
Tableau des votes des groupes politiques.....	492
Annexe n° 1 - Scrutin public sur le projet de délibération DGRI 42.....	506
Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.....	510
Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.....	514
Annexe n° 4 - Scrutin public concernant au vœu n° 25.....	520
Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 75.....	523

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant le vœu n° 108.....	527
Annexe n° 7 - Scrutin public concernant le vœu n° 110.....	531

La séance est ouverte à douze heures cinq minutes sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de M. Paul HATTE, Mmes Céline HERVIEU, Raphaëlle RÉMY-LELEU et Anouch TORANIAN, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Minute de silence à Jean Tiberi.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais vous proposer de faire une minute de silence en la mémoire de Jean Tiberi. Nous sommes nombreux à nous être recueillis ce matin pour l'hommage religieux qui lui a été rendu. Nous aurons ici un hommage républicain lors de notre prochain Conseil de Paris, mais je souhaitais faire une minute de silence ce matin pour l'accompagner.

Très rapidement, bien sûr, Jean Tiberi, qui nous a quittés le 27 mai dernier, a été élu depuis 1983 ici, au Conseil de Paris. Il a été premier adjoint au Maire de Paris Jacques Chirac, puis lui-même Maire de Paris à partir de 1995 jusqu'en 2001, puis maire du 5e arrondissement de 1983 à 1995 et aussi de 2001 à 2014, c'est là que nous l'avons accompagné ce matin.

Juste un mot : je pense qu'il aurait été très heureux, lui qui était un immense supporter du P.S.G., de voir le sacre de son équipe. Malheureusement, il est parti quelques jours avant.

Je vous propose une minute de silence, et nous nous retrouverons pour les hommages républicains au mois de juillet prochain, lors du prochain Conseil de Paris.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Minute de silence à Aboubakar Cissé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, c'est aussi avec une profonde tristesse que nous sommes réunis ce matin pour honorer la mémoire d'un jeune homme de 22 ans, Aboubakar Cissé, lâchement assassiné pendant sa prière le 25 avril dernier dans la mosquée Khadidja de La Grand-Combe. C'est un acte d'une violence inouïe, perpétré avec préméditation et motivé par la haine de sa religion, un acte que la justice a qualifié d'assassinat aggravé commis à raison de la race ou de la religion.

Avant tout, je tiens à saluer sa famille, ses proches ici présents en tribune, invités, cher Yoro, chère Mariam. Je tiens à vous adresser mes plus vives et sincères condoléances, en mon nom mais aussi au nom du Conseil de Paris et au nom de notre ville.

Aboubakar Cissé était un fils, un frère, un ami, un neveu. Né en 2003, originaire du Mali, il avait rejoint la France à l'adolescence. Il s'était formé comme charpentier et vivait à La Grand-Combe dans le Gard. Il était connu pour sa gentillesse, son humilité, sa bienveillance. Il donnait des coups de main au centre social protestant, aux associations d'aide aux démunis, il était un bénévole dévoué à la mosquée qu'il fréquentait. Aboubakar Cissé devait être un modèle pour tous les pourfendeurs de la fraternité.

Mes chers collègues, ce crime odieux commis dans un lieu de culte est une atteinte à toute notre communauté nationale, une attaque contre les valeurs fondamentales de notre République. C'est pour cela que Paris s'incline aujourd'hui et apporte ce soutien à sa famille, et condamne cet acte. C'est un acte de barbarie, et notre réponse doit toujours être l'unité et la solidarité.

La France est une et indivisible. Je le rappelle, notre République laïque garantit la liberté de conscience et la liberté d'exercice des cultes. Et, je tiens à le dire très clairement, cette conception qui est la nôtre ne tolère aucune forme de haine, qu'elle soit dirigée contre une religion, une origine ou une conviction.

A sa famille, je veux redire notre peine, notre colère et notre détermination. Je partage leur immense douleur, je partage leur combat pour la justice et je veux leur dire que Paris, notre ville, la Capitale de la France, se tiendra à leur côté.

Je tiens aussi à saluer les représentants des cultes ici présents, M. le Recteur de la grande mosquée de Paris, cher Chems-Eddine HAFIZ, partisan infatigable du dialogue interreligieux. Je tiens aussi à vous saluer, cher Antony, vous qui représentez aussi le culte bouddhiste, avec lequel nous avons eu l'occasion de nous retrouver il y a quelques semaines pour un grand exercice de fraternité et de dialogue interreligieux.

Je veux aussi saluer la mobilisation de la société civile, les élus, les citoyens, qui ont exprimé leur solidarité lors des marches blanches à La Grand-Combe et à Paris, ainsi que les différentes manifestations de soutien partout en France. Ces rassemblements sont le reflet d'une France qui refuse la haine et qui défend plus que tout la fraternité.

Mais, au-delà des hommages, il nous faut bien sûr agir. Il faut renforcer la protection des lieux de culte, plus que jamais lutter contre les discours de haine, et toujours éduquer à la tolérance et au respect de l'autre. Ce sont les valeurs de la République. C'est un devoir collectif, une responsabilité partagée.

Car, malheureusement, l'horreur se répète et un deuxième homicide à motivation raciste et antimusulmane a eu lieu samedi dernier dans le Var, il nous faut collectivement, en tant que pouvoirs publics, en tant que citoyens, mieux protéger nos concitoyens. Paris, ville-monde, ville refuge, ville de toutes les cultures, de toutes les confessions, doit être à l'avant-garde de ce combat. Nous devons faire de notre ville un exemple de coexistence pacifique, de dialogue interreligieux et de respect mutuel, et je sais que je peux compter sur toute cette Assemblée.

La liberté de culte est un droit fondamental, la dignité humaine est inviolable et la haine de l'autre ne triomphera jamais de l'amour et de la fraternité.

Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire d'Aboubakar Cissé.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie. Je veux à nouveau saluer et assurer sa famille de toute notre affection et de notre solidarité. Merci d'être venus ici. Merci aussi aux représentants des cultes, qui, ce matin, sont venus témoigner de cette solidarité.

Félicitations au club de football du Paris Saint-Germain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à un autre sujet important et qui a montré à nouveau la joie que procure le sport dans notre ville : je veux bien sûr parler de cette victoire historique, cherchée depuis si longtemps et enfin arrivée pour notre club, le club de notre ville, le Paris Saint-Germain.

Samedi soir, en remportant la Ligue des champions, le Paris Saint-Germain a écrit la plus belle page de son histoire, celle pour laquelle il se battait depuis tant d'années et pour laquelle tous ses supporters, nombreux ici, et dont je suis aussi, se sont emballés, enthousiasmés, et ont parfois aussi pleuré. Mais il n'est pas temps de convoquer ici les moments difficiles de cette quête de cette mythique coupe que le P.S.G. vient de remporter.

Dans l'enceinte mythique de l'Allianz Arena de Munich, nos joueurs du P.S.G. ont offert au club, aux Parisiens, à notre pays, sa première étoile en dominant, du début à la fin d'un match légendaire, l'Inter de Milan sur un score sans appel de 5 à 0 : du jamais vu. On peut les applaudir. Déjà, rien que cela !

Du jamais vu dans l'histoire de la coupe d'Europe, et quel bonheur ! Notre Tour Eiffel, symbole de Paris, symbole des Parisiennes et des Parisiens, symbole de la France mais aussi de notre Capitale, cette belle Tour Eiffel a été illuminée aux couleurs du club et de Paris, et elle n'en finissait plus de scintiller pour notre plus grand bonheur. Aujourd'hui, Paris brille encore dans toute l'Europe, et je dirais dans le monde aussi.

Ce triomphe n'est pas seulement une victoire sportive, il incarne aussi, disons-le, la renaissance d'un collectif, la solidité de la jeunesse, d'une équipe qui se construit sur elle-même, avec elle-même et qui avance, qui concrétise un projet mûri avec patience et détermination. Il aura fallu près de onze ans pour arriver à ce résultat, et même beaucoup plus encore si on compte toutes les années qui ont précédé pour que le Paris Saint-Germain trouve véritablement sa place et son équipe.

Dans les tribunes, partout à Paris mais aussi dans le pays, une même voix s'est élevée : celle des supporters. Nous étions samedi soir des millions à soutenir le P.S.G. à Munich, au Parc, dans Paris, partout : un chant. Ce chant, vous le connaissez tous : "Après tant d'années, de galères et de combats, oh, pour toi, Paris S.G., on va se casser la voix". Et on s'est cassé la voix ! Hier, ce n'était pas qu'un refrain, c'était une promesse tenue, un cri d'amour et une délivrance, entonné avec la voix cassée mais le cœur intact.

La voix cassée, Pierre RABADAN sait ce que c'est, il l'a souvent, lui, le grand sportif qui porte nos ambitions à Paris.

C'est aussi là une frustration qui s'envole. Paris a brisé ses chaînes et devient enfin le plus grand club de l'histoire du foot français, avec la plus grande saison du P.S.G. : un championnat, une coupe de France, un Trophée des champions et, enfin, cette coupe d'Europe. Un quadruplé historique !

Samedi, comme pour les Jeux olympiques et paralympiques, Paris était une fête populaire, les Champs Elysées vibraient au rythme des chants, la Tour Eiffel scintillait cinq fois, toute la France ou presque célébrait cette victoire.

Je veux bien sûr remercier toutes les directions mobilisées, directions de la Ville, la communication, la propreté, la police municipale, pour que la fête soit une belle réussite et pour que Paris accueille ses champions dans la plus grande ferveur.

Je veux aussi bien sûr remercier très chaleureusement, mais j'y reviendrai, le Préfet de police de Paris et toute l'équipe autour de lui, qui a vécu quelques nuits et quelques journées particulièrement intenses, où ils ont essayé de faire en sorte que ceux qui voulaient gâcher la fête ne gâchent pas la fête, parce que, malheureusement, des fauteurs de troubles ont voulu gâcher ce moment. La violence, nous le savons, n'a pas sa place dans ces moments de joie et de partage, je veux vraiment le redire ici. L'action du Préfet de police et de la Police nationale, soutenue par notre police municipale, a été présente, et je souhaite ici que tous les perturbateurs, que toutes ces personnes qui ont commis des actes de vandalisme et de violence absolument inacceptables soient poursuivies et sanctionnées. Surtout, j'ai bien sûr une très sincère et émue pensée pour les victimes.

Mais ce sacre du P.S.G. n'est pas une fin en soi. Il marque le début d'une nouvelle ère, nous le voyons bien aussi, celle d'un P.S.G. victorieux, décidé à s'inscrire durablement au sommet de l'Europe et, je sais que nous sommes tous réunis sur cette idée, au Parc des Princes.

Je vous l'annonce aujourd'hui, pour féliciter le club pour cet incroyable parcours, j'aurai un immense plaisir à inviter et à remettre, en votre présence bien sûr, la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris au club, aux joueurs, à l'entraîneur, bien sûr, qui a accompli un travail absolument extraordinaire, et à toute l'équipe du P.S.G.

Pendant que l'Europe découvrait il y a quelques jours ce nouveau visage du P.S.G., tout Paris vibrait, dans les rues, sur les places, dans les bars. Samedi, nous nous en souviendrons très longtemps, Paris n'était que chants et clameur. C'est ce football-là que l'on aime, un football qui rassemble, qui émeut, qui fait rêver toutes les générations, comme d'ailleurs le Paris Football Club. Permettez-moi de dire que je suis très heureuse aussi que le Paris Football Club, le P.F.C., soit désormais inscrit dans ce parcours de Ligue 1. Il va nous faire rêver aussi. Vous savez, il n'y a pas beaucoup de villes dans le monde et en Europe qui ont des clubs avec autant de force et autant de résultats.

Mais c'est bien au Parc des Princes que le cœur de cette fête battait le plus fort. Le Parc, lieu de toutes les mémoires, était le centre de la fête. Le Parc n'est pas un simple stade, c'est l'âme du club et, à l'unisson avec les supporters, je le dis, il doit le rester.

Après Paris 2024 et l'incroyable succès des Jeux, parce que je pense que l'ambiance et l'énergie que nous ont données les Jeux olympiques et paralympiques a sans doute été communicative, Paris et la magnifique victoire du P.S.G. le 31 mai. Paris 2024, Paris 2025, c'est pour nous une grande fierté que de pouvoir parler en ces termes de la force du sport dans notre ville.

Je veux ici lancer à nouveau, puisque nous l'avons fait à plusieurs reprises et par différentes voix, un appel aux dirigeants du P.S.G. : reprenons les discussions dans un cadre serein. Pour discuter, il faut être deux. Nous voulons construire l'avenir du club au Parc dans le cadre d'un bail emphytéotique. J'ai vu que cette idée était soutenue par beaucoup dans cette Assemblée. Oui, c'est dans le cadre d'un bail emphytéotique que nous devons et que nous pouvons trouver la meilleure solution, conforme à nos lois, aux lois de la République, conforme à nos règlements, conforme à l'histoire du club, et n'empêchant en rien, la preuve en est, des grandes victoires pour ce club champion.

Alors, encore un immense bravo, toutes mes félicitations aux joueurs, à l'équipe technique, à toutes celles et ceux qui ont contribué à cette belle épopée : le rêve est devenu réalité. Ici, c'est ?

Dans l'hémicycle. - Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, ce n'est pas assez fort. Ici, c'est ?!

Dans l'hémicycle. - Paris !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Paris est champion d'Europe ! Et nous ferons tout pour qu'il le reste. Merci à vous et merci à eux.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avant d'aborder d'autres sujets ici, à cette tribune, je voudrais bien sûr vous dire que les comptes rendus, sommaire et intégral, de la séance des 8, 9, 10 et 11 avril 2025 ont été publiés.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2025 DGRI 39 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER.

2025 DGRI 40 - Attribution de la citoyenneté d'honneur à Jacques PARIS.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons à présent examiner deux citoyennetés d'honneur dans le cadre des projets de délibération DGRI 39 et DGRI 40, relatifs à l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS.

Permettez-moi d'ouvrir la discussion avant de donner la parole aux orateurs des différents groupes qui se sont inscrits.

Mes chers collègues, merci de rester à vos places, de préférence, et de ne pas trop bouger, pour que nous soyons concentrés sur Cécile KOHLER et Jacques PARIS.

Ce matin, j'aimerais que le Conseil de Paris fasse résonner la voix de deux de nos compatriotes : Cécile KOHLER et Jacques PARIS, détenus arbitrairement en Iran depuis plus de trois ans.

J'ai une pensée toute particulière pour les familles, pour les parents et pour la sœur de Cécile, Noémie, ici présente, à qui je tiens aussi bien sûr à dire toute mon affection et le soutien indéfectible de notre ville dans l'ensemble de sa représentation politique mais aussi de ses habitants. Je pense aussi à tous les proches, aux amis, aux comités de soutien, à toutes celles et ceux qui, depuis la France, se battent sans relâche pour leur libération. Je pense également à Olivier GRONDEAU, libéré et de retour en France en mars dernier, et à Farida ADELKHAH, revenue elle aussi en France en octobre 2023.

Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont malheureusement toujours détenus en Iran. Le 7 mai dernier, nous nous sommes rassemblés autour du comité de soutien avec la famille, les parents et la sœur de Cécile à la place de la Nation pour exiger leur retour. Depuis leur arrestation, nous pouvons le dire, leur vie s'est arrêtée. Ils n'ont quasiment plus de contact avec l'extérieur, ne voient plus qu'un bout de ciel. Nous le savons, dans cette situation, l'état de santé se dégrade.

Noémie, la sœur de Cécile, l'a rappelé avec force : nous ne pouvons pas détourner le regard. Depuis trois ans, leurs droits sont bafoués, leur dignité, piétinée, à commencer par celle, fondamentale, de pouvoir se défendre face à des accusations sans fondement.

A travers Cécile et Jacques, c'est le sort de trop nombreux prisonniers politiques que nous mettons en lumière, des femmes, des hommes réduits au silence pour leurs idées, pour leur engagement, ou simplement pour s'être trouvés au mauvais endroit au mauvais moment. Ces détentions arbitraires, souvent sans procès équitable, sont des violations flagrantes des droits humains commises par des régimes autoritaires, et nous ne pouvons ici ni les tolérer ni les banaliser. Nous sommes à Paris, Capitale des droits humains.

Mes chers collègues, je tiens également à saluer et à féliciter le réalisateur iranien, Jafar PANAHI, citoyen d'honneur de Paris, qui a emporté la Palme d'or du 78e Festival de Cannes pour son film "Un simple accident", narrant l'histoire de cinq Iraniens confrontant leurs tortionnaires. L'histoire est inspirée par les propres détentions du cinéaste. Après avoir remporté le prix, Jafar PANAHI a lancé un appel à la liberté en Iran. Le cri "Femme, Vie, Liberté" a été entendu à sa descente de l'aéroport, parce que tout un peuple est opprimé et que la lutte courageuse des femmes iraniennes pour la liberté au péril de leur vie continue.

Nous n'oublierons jamais non plus Mahsa Amini. Dans le 10e arrondissement, chère Alexandra CORDEBARD, le jardin Villemin porte aujourd'hui son nom, car Paris demeure fidèle à ses combats. La voix et l'engagement de Paris sont sollicités et attendus. C'est notre devoir, c'est notre responsabilité, nous sommes une ville qui a un engagement particulier avec les droits humains, ce qui nous oblige.

Toutes ces luttes sont liées. Alors, je veux le dire solennellement au Conseil de Paris : nous n'oublierons pas Cécile KOHLER et Jacques PARIS. Nous ne cesserons jamais de faire entendre leurs noms. Nous voulons que leurs visages traversent les murs, nous voulons qu'un peu d'espérance leur parvienne jusque dans leur cellule. Ensemble, nous exigeons une nouvelle fois leur libération, et nous répéterons cette exigence autant de fois qu'il le faudra. Nous devons maintenir la pression, porter la cause partout sans relâche.

Depuis 2010, plus de 15 ressortissants français ont été détenus en Iran pour des raisons politiques ou sécuritaires. Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont aujourd'hui les derniers otages français encore emprisonnés. Nous devons continuer le combat jusqu'à leur retour et nous devons être à la hauteur du courage qu'ils nous montrent jour après jour.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose ce matin et après le débat qui va suivre d'attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS, détenus dans la sinistre prison d'Evin. Par ce geste, nous affirmons notre attachement aux valeurs universelles de liberté et de justice, et nous faisons notre devoir en tant qu'élus de Paris. Nous le leur devons.

Je vous remercie.

Merci beaucoup, mes chers collègues. Je vais maintenant donner la parole aux différentes oratrices et orateurs.

La première oratrice est Aurélie PIRILLO pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis plus de deux ans, Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont détenus arbitrairement en Iran. Deux noms, deux visages, deux vies suspendues dans un quotidien d'angoisse, d'injustice, d'isolement. Leur seul crime : être Français, voyageurs, curieux du monde au pays des mollahs.

Leur détention n'est pas seulement illégale, elle est indigne, cruelle et profondément inacceptable. Nous ne pouvons pas détourner le regard. A Paris, Capitale des droits de l'homme, notre devoir est clair : faire entendre leur voix inlassablement, interpeller l'Etat, mobiliser l'opinion publique, faire exister leurs noms dans l'espace public pour que l'on ne puisse pas les oublier. En leur accordant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, on leur adresse un message clair : Paris est à vos côtés.

Chaque jour de détention supplémentaire renforce notre détermination, et nous continuerons de porter cette cause jusqu'à leur libération, jusqu'à leur retour sur notre sol français.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame PIRILLO.

M. Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers ces projets de délibération, il s'agit d'attribuer la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER, professeure de lettres, et à Jacques PARIS, professeur de mathématiques à la retraite.

Nos compatriotes étaient partis en Iran pendant les vacances de Pâques de 2022 pour visiter le pays et suivre un circuit touristique classique. Ils sont arrêtés en mai 2022 sous des accusations qui seraient liées à des activités d'espionnage, de déstabilisation, les impliquant dans une tentative de renversement du régime iranien, notamment en soutenant des manifestations qui secouaient le pays à l'époque. Des accusations largement rejetées par notre pays, qui considère cette arrestation comme étant politique, arbitraire et sans fondement. C'est pourquoi la France a saisi notamment la Cour internationale de justice.

Depuis trois ans, Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont donc otages de la République islamique d'Iran. Ils sont détenus séparément à la prison d'Evin, au sein d'une section de haute sécurité, la section 209, placée sous le contrôle des services de renseignement. La France et l'Union européenne, comme plusieurs organisations des droits de l'homme, demandent leur libération.

Comme en pareil cas pour d'autres arrestations arbitraires en Iran comme ailleurs, les accusations semblent reposer sur des éléments de preuve contestables, fantaisistes et dignes des méthodes employées par des dictatures et des régimes obscurantistes.

C'est aussi de cela que nous débattons aujourd'hui, de ce régime iranien qui viole les libertés d'expression, les droits des femmes, les droits des minorités, et qui a systématiquement recours à des tortures et exécutions arbitraires. Pourtant, le peuple iranien ne plie pas. Les protestations sont souvent déclenchées par des revendications économiques, politiques, sociales ou sociétales, mais la réponse du régime est toujours brutale, utilisant la torture physique et psychologique, et même la peine de mort.

C'est donc ce pays qui retient nos deux compatriotes en otage et qui les accuse d'espionnage. C'est aussi ce pays dans lequel les femmes sont obligées de porter le voile en public, qu'elles soient musulmanes ou non, d'ailleurs, ce qui est l'une des mesures les plus symboliques de cette oppression imposée par le régime islamiste, à laquelle de nombreuses femmes ont résisté. Elles ont courageusement combattu et combattent encore le port obligatoire du voile en le retirant publiquement, même si ce geste est toujours lourdement réprimé par le régime. Les militantes des droits des femmes, comme Nasrin SOTOUDEH ou Shirin EBADI, ont été persécutées, emprisonnées et contraintes à l'exil.

Souvenons-nous aussi de Mahsa Amini, cette femme de 22 ans qui voulait juste être libre. Elle est torturée et morte en détention après avoir été arrêtée par la police des mœurs. Sa mort a déclenché des manifestations à travers le pays, où des femmes mais aussi des hommes ont exigé la liberté, l'égalité des droits et la fin de l'oppression systématique. Ce mouvement a été marqué par des slogans de libération et des actions courageuses, comme le retrait du voile en public. Nous pensons à toutes ces femmes, elles sont nombreuses.

C'est pourquoi notre Conseil de Paris se doit d'être en soutien à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS et de s'engager dans une position politique et symbolique d'utilité humaine. C'est tout le sens de nos débats d'aujourd'hui. Nous devons aussi transmettre un message de fermeté à l'égard du régime iranien pour lui rappeler que nous continuerons à dénoncer toutes ces injustices et à nous mobiliser pour les combattre, et que nous ne lâcherons jamais nos compatriotes.

Nous devons donc décider de leur attribuer la citoyenneté d'honneur, qui est un outil de protection diplomatique et humanitaire, pour continuer de leur apporter une visibilité internationale, une protection morale et une légitimité renforcée dans les démarches politiques de mobilisation. En les nommant citoyenne et citoyen d'honneur de Paris, nous exigeons aussi et surtout leur libération immédiate.

Vous l'aurez compris, Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe MoDem et Indépendants votera en faveur de l'attribution de la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, un soutien indéfectible à Cécile KOHLER et à Jacques PARIS jusqu'au jour de leur libération, c'est le sens de la citoyenneté d'honneur que Paris va attribuer, que nous, comme élus parisiens, allons attribuer aux deux otages français détenus arbitrairement depuis plus de trois ans dans la sinistre prison d'Evin à Téhéran, dans une section, la section 209, réservée aux prisonniers politiques et dont nous savons que les conditions de détention et les mauvais traitements qui y prévalent bafouent les droits humains élémentaires.

En agissant de la sorte, le régime iranien bafoue une fois de plus, une fois encore, les droits humains, bafoue toutes les conventions internationales, bafoue le droit international humanitaire.

A des conditions de détention inhumaines s'ajoute une pression psychologique constante. Alors, oui, nous sommes inquiets, inquiets de l'absence de nouvelles, inquiets de l'absence de perspectives après plus de trois ans de détention arbitraire.

Cette citoyenneté d'honneur que nous leur accordons aujourd'hui est aussi un moyen de porter leur voix, leur combat, un combat pour la liberté et pour la vie. Cécile et Jacques n'ont rien à faire en prison, ils ont été arrêtés parce qu'ils sont français et sont victimes d'une diplomatie des otages pratiquée de manière récurrente par l'Iran, comme l'a souligné le rapporteur spécial des Nations unies. Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont les victimes collatérales de la paranoïa d'un régime théocratique, tétanisé par trois mots : "Femme, Vie, Liberté".

Je suis convaincu que les autorités françaises se mobilisent pour obtenir la libération de nos compatriotes, et la France parle d'une seule voix. Chacun d'entre nous est dans le rôle qui est le sien, mobilisé pour que la détention de Cécile KOHLER et Jacques PARIS cesse au plus vite.

Dans ce contexte, attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris est un acte symbolique fort, une exigence de liberté et de respect de la dignité humaine. Leur attribuer la citoyenneté d'honneur, c'est aussi une manière de leur dire, de dire à leurs familles et à leurs proches notre soutien sans faille, et de dire à Cécile et à Jacques que nous ne les oublions pas, que nous sommes à leurs côtés, que nous continuerons, que Paris continuera à se mobiliser pour leur libération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela fait plus de trois ans que Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont les otages de la République islamique d'Iran. Trois ans qu'ils ont été arrêtés, qu'ils sont détenus arbitrairement par les autorités iraniennes, qui les accusent d'espionnage tout en les sachant innocents. Trois ans de détention arbitraire malgré un dossier vide, trois ans de torture par un régime qui instrumentalise les otages étrangers comme moyen de pression.

Nous connaissons les pratiques de ce régime et sa pratique ignoble des aveux forcés et publics au cours de procédures judiciaires expéditives, procédures qui bafouent systématiquement les droits de la défense et le droit à un procès équitable. Nous connaissons leur instrumentalisation politique de la peine de mort, dont l'Iran détient le sinistre record d'exécution, pour dominer et opprimer la population iranienne. Le nombre de condamnations à mort a d'ailleurs doublé depuis le mouvement "Femme, Vie, Liberté".

Je salue le combat sans relâche de la famille de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS pour exiger leur libération immédiate. Le groupe "Les Ecologistes" leur témoigne toute sa solidarité. Les écologistes continueront de se tenir à leur côté pour réclamer sans relâche leur libération, jusqu'à ce qu'ils retrouvent la liberté, tout simplement.

Merci, Madame la Maire, de proposer cette citoyenneté d'honneur à Jacques PARIS et à Cécile KOHLER. Je crois que c'est une arme vraiment puissante qui fera résonner leur nom jusqu'à Evin, et une pression diplomatique forte sur un régime autoritaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, il nous faut dénoncer avec la plus grande fermeté cette injustice d'une gravité extrême : la détention arbitraire des derniers otages français en Iran, Cécile KOHLER et Jacques PARIS.

Ce couple d'enseignants est retenu à la prison d'Evin à Téhéran depuis le 7 mai 2022 et accusé sans fondement d'espionnage lors d'un simple voyage touristique. Le 7 mai dernier, leurs portraits étaient affichés sur les grilles de l'Assemblée nationale.

Rien ne saurait justifier leur incarcération. Leur détention viole ouvertement leurs droits fondamentaux et menace leur vie chaque jour davantage. Aucune information claire n'a jamais été communiquée sur les conditions de leur libération. L'Iran, fragilisé par des contestations internes croissantes et par un isolement diplomatique grandissant, instrumentalise la vie d'innocents pour défendre son régime théocratique islamique.

Je rends ici une nouvelle fois hommage à Mahsa Amini, citoyenne d'honneur de notre ville, torturée et tuée en septembre 2022 pour une simple mèche de cheveux dévoilée. Son sort tragique illustre à lui seul la violence du système en place.

La détention de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS ne constitue pas un cas isolé, elle s'inscrit dans une stratégie bien rodée de l'Etat iranien, qualifiée par plusieurs O.N.G. et institutions internationales de "prise d'otage d'Etat". Depuis plusieurs années, l'Iran arrête arbitrairement des ressortissants étrangers, souvent binationaux, sous des accusations fallacieuses d'espionnage ou d'atteinte à la sécurité nationale. L'objectif est politique : obtenir des concessions diplomatiques ou des échanges de prisonniers.

Parmi les victimes de cette politique cynique, on compte la chercheuse franco-iranienne Farida ADELKHAH, le chercheur français Roland MARCHAL, ou encore l'Autrichien Kamran GHADERI, détenu plus de sept ans.

Ce procédé brutal, qui transforme des innocents en monnaie d'échange, bafoue le droit international et met en danger tous les voyageurs européens. Les conditions dans lesquelles sont retenus Cécile KOHLER et M. PARIS sont inhumaines : isolement quasi total, absence d'avocat indépendant, coupure de tout contact avec l'Ambassade française. Ils survivent enfermés dans une cellule de 9 mètres carrés sans fenêtre, sous des néons allumés en permanence, dormant à même le sol. Les autorités diplomatiques françaises elles-mêmes qualifient ces conditions de torture au regard du droit international, torture physique, mais surtout psychologique.

L'enquête est achevée depuis des mois, mais aucune date de procès fiable ne leur a été communiquée. Ce qu'ils reçoivent, ce sont des échéances fantômes toujours repoussées ou des avertissements glaçants de la part de leurs geôliers. Ce flou judiciaire entretenu avec cynisme ne fait qu'ajouter à la violence de leur détention.

Face à cette situation intolérable, les soutiens se multiplient, le Parlement européen a adopté deux résolutions exigeant leur libération les 23 janvier et 3 avril 2025. Du côté français, quelques lignes bougent, bien que trop lentement. Le 23 mai dernier, l'Etat a déposé une plainte devant la Cour internationale de justice pour violation du droit à la protection consulaire, à laquelle ils ont pourtant tous les deux droit.

La proposition de Jean-Noël BARROT, Ministre des Affaires étrangères, de créer un statut spécifique pour faciliter leur réintégration une fois revenus chez eux est positive. Néanmoins, la France n'est pas toujours à la hauteur, car ce dont ils ont besoin, c'est de l'immédiat, du concret. La force qui les fait tenir puise dans l'amour de leur famille, dans la solidarité de leurs amis et dans les mobilisations organisées en France. Cette année, une quarantaine de rassemblements de solidarité ont eu lieu à travers le pays, y compris devant l'Ambassade d'Iran à Paris.

"Indignation", "cauchemar", quels mots la langue française nous offre-t-elle de plus forts pour traduire la douleur des familles, l'injustice ressentie et l'angoisse quotidienne ?

Nous réaffirmons ici notre attachement inébranlable aux droits humains et à la justice. Cette citoyenneté d'honneur proposée par la Ville de Paris se veut une contribution forte à la lutte pour leur libération. Cécile KOHLER et Jacques PARIS ne sont pas oubliés, nous sommes à leur côté, nous le resterons jusqu'à ce qu'ils recouvrent enfin leur liberté.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mme DOUCERÉ, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui appelés à porter collectivement un geste de solidarité et d'humanité : l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Cécile KOHLER et Jacques PARIS.

Cécile KOHLER et son compagnon ont été arrêtés en mai 2022 en Iran, alors qu'ils voyageaient en simples touristes. Depuis, ils sont détenus arbitrairement par le régime des mollahs, sans jugement, sans procès, sans justice, détenus sous des accusations fallacieuses d'espionnage. Cécile est incarcérée dans la tristement célèbre prison d'Evin à Téhéran. Elle y vit, selon les mots de sa sœur, Noémie, des mots que nous devons marteler, sous vidéosurveillance permanente dans une cellule de 8 mètres carrés, sans fenêtre, privée de lumière, de liberté et de soins adaptés. Jacques PARIS est soumis aux mêmes conditions inhumaines.

Comme le disait Nelson Mandela, "priver les gens de leurs droits fondamentaux revient à contester leur humanité même". Tel est le terrible sort réservé à nos deux compatriotes, comme tant d'autres. Je ne pourrai tous les citer ici, mais je souhaiterais avoir une pensée particulière pour l'écrivain Boualem SANSAL.

Il y a quelques mois, au Sénat, en présence de notre collègue Catherine DUMAS, vice-présidente de la Commission des affaires étrangères, Noémie KOHLER a lancé un cri d'alarme. Elle a rappelé que Cécile et Jacques ne sont pas seulement des otages politiques, ils sont en danger de mort. Trois ans de détention sans jugement, sans perspective, sans espoir. Malgré cela, leur famille se bat inlassablement et, à ses côtés, la société civile, le monde enseignant, les élus de tout bord, la Nation tout entière.

En tant qu'élus de Paris, mes chers collègues, nous ne devons jamais rester silencieux lorsque des citoyens français sont emprisonnés parce qu'ils sont français, parce qu'ils incarnent le visage de notre République, les valeurs de liberté et de justice.

C'est pourquoi, aujourd'hui, attribuer la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER et Jacques PARIS est bien plus qu'un acte symbolique : c'est un acte de mobilisation démocratique, de reconnaissance de leur dignité, de refus de l'arbitraire. Restons modestes, nous ne sommes qu'au Conseil de Paris, mais c'est un message de plus envoyé aux autorités iraniennes, et c'est dans un esprit de concorde que nous devons nous élever ensemble au nom des valeurs qui nous rassemblent.

Vous l'aurez compris, avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous voterons donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame.

A présent, la parole est à Mme Farida KERBOUA, pour le groupe LR-LCI.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" s'associe à la démarche d'honorer aujourd'hui Cécile KOHLER et Jacques PARIS, tous deux détenus arbitrairement depuis maintenant plus de trois ans dans les geôles iraniennes. Notre soutien à cette démarche est sans réserve car, au-delà des clivages politiques, il y a l'essentiel : la défense de nos valeurs, la protection de nos concitoyens et le refus de toute forme de chantage étatique.

Cécile KOHLER et Jacques PARIS vivent en effet un calvaire dans les geôles de Téhéran. Leur seul tort ? Avoir voulu découvrir un pays sans imaginer un seul instant devenir les pions d'une diplomatie cynique et brutale. Ce sont des otages d'Etat et nous ne devons pas avoir peur de le dire. Les conditions de détention qu'ils subissent sont indignes, cruelles et contraires à toutes les conventions internationales : vidéosurveillance permanente, lumière allumée 24 heures sur 24, absence de soins, interrogatoires à visée psychologique, etc. Leur avocate, leur famille et même les rares contacts consulaires le confirment : leur santé est gravement menacée.

Face à cela, la mobilisation est cruciale et la Ville de Paris a son rôle à jouer. Oui, accorder cette citoyenneté d'honneur, c'est donner de la voix à leur cause, c'est dire haut et fort à l'Iran que nous n'oublions pas nos concitoyens, mais c'est aussi un appel à l'Etat français pour qu'il hausse le ton, car, si nous devons bien sûr laisser la diplomatie travailler, nous savons aussi que la fermeté est la seule réponse audible face aux régimes qui bafouent les libertés. Notre pays ne peut tolérer que ses ressortissants soient traités ainsi.

C'est dans ce contexte que la France a déposé le 16 mai dernier une requête devant la Cour internationale de justice à La Haye pour dénoncer les manquements graves de l'Iran à la Convention de Vienne sur les relations consulaires, pour que la Cour prescrive à l'Iran de mettre sans délai un terme à ces violations du droit international.

Enfin, je veux m'adresser à Cécile KOHLER et Jacques PARIS, si ces mots peuvent un jour leur parvenir : la France ne vous abandonne pas et Paris se tient à vos côtés.

Nous voterons donc pour ces deux projets de délibération et nous continuerons de rappeler partout où nous le pourrons que les otages français doivent rentrer chez eux sans condition et sans délai.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame, et merci à tous les orateurs et oratrices pour ces propos convergents et mobilisés.

Je vais à présent donner la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, mon adjoint, pour répondre à ce débat avant de procéder au vote.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, mes chers collègues, chers Mireille et Pascal, parents de Cécile, chère Noémie, chère Loa, représentante du comité de soutien à Cécile et à Jacques, qui sont présents à notre tribune.

Je crois d'ailleurs que l'on peut les applaudir pour le combat qu'ils mènent et pour le bruit de fond qu'ils entretiennent, car on sait à quel point, pour les proches, ces moments sont difficiles, et leur mobilisation est tout à fait exemplaire, et on sait que, dans ces cas-là, ce bruit de fond permanent est vraiment essentiel.

Mes chers collègues, j'espère que, de leur prison, Cécile et Jacques ont entendu les interventions de la Maire, les vôtres, ces interventions fortes. Oui, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui est aussi important que profondément symbolique. Il permet d'élever Cécile KOHLER et Jacques PARIS au rang de citoyens d'honneur de la Ville de Paris, un geste fort, une parole publique pour dire à cette femme et à cet homme injustement emprisonnés depuis plus de trois ans maintenant que Paris et la France ne les oublient pas, et que Paris, notre ville, est à leur côté.

Je ne reviendrai pas sur les faits et les conditions de détention de Cécile et de Jacques, la Maire et vous toutes et vous tous l'avez rappelé, et je pense qu'il était important de rappeler ces conditions. Je rappelle quand même que la France a décidé de porter plainte devant la Cour internationale de justice contre la République islamique d'Iran pour violation du droit à la protection consulaire, c'est un pas diplomatique quand même majeur et qui témoigne de la gravité de la situation.

Alors, évidemment, face à cette situation insoutenable, notre Ville n'est pas restée silencieuse depuis trois ans et, entre nos participations aux manifestations, les vœux, les poses de panneaux, nous avons activement participé à ce bruit de fond voulu par les proches de Cécile et de Jacques.

En proposant de faire de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS des citoyens d'honneur de la Ville de Paris comme nous l'avons fait pour Paul WATSON, pour Oleg ORLOV, pour Ilia IACHINE, nous affirmons que leur détention est une atteinte à nos valeurs et à notre humanité collective.

Si nous pouvons nous réjouir de la libération de Farida, chère Marie-Christine, et plus récemment de deux autres ressortissants, Louis ARNAUD et Olivier GRONDEAU, que nous avons eu la chance de rencontrer ici, à Paris, nous devons rappeler plus que jamais que Jacques PARIS et Cécile KOHLER sont aujourd'hui les deux derniers Français encore détenus en Iran.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour Pedram Madani, compagnon de prison de Louis ARNAUD, "son maître en menuiserie", comme il l'a écrit ces jours-ci avec beaucoup d'émotion, qui a été exécuté la semaine dernière.

Attribuer la citoyenneté d'honneur à Cécile KOHLER et Jacques PARIS, c'est rappeler que leur détention arbitraire n'est pas une affaire privée. C'est aussi appeler les choses par leur nom : Cécile KOHLER et Jacques PARIS sont des otages d'Etat, comme vous l'avez toutes et tous dit, utilisés comme monnaie d'échange dans un contexte géopolitique sur lequel ils n'ont évidemment aucun contrôle. Ils sont victimes d'un régime qui piétine les droits humains et notre silence aurait été une complicité.

En leur attribuant cette citoyenneté d'honneur sur proposition de la Maire, nous envoyons un message clair : Cécile, Jacques, vous n'êtes pas seuls. Paris, Capitale des droits humains, ne vous abandonne pas. Nous continuerons sans relâche à nous battre pour votre libération.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à adopter à l'unanimité ce projet de délibération, mais je n'en ai aucun doute, comme la Maire l'a rappelé, en faisant de cette citoyenneté un acte d'engagement et, bien sûr, de solidarité, et en n'oubliant pas le peuple iranien, avec lequel nous proclamons haut et fort : "Femme, Vie, Liberté !"

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Merci pour votre travail, vos paroles, ce soutien. Merci à l'ensemble des élus. Je crois que nous faisons honneur à notre Ville et à l'héritage qui est le nôtre sur la question des droits humains et des libertés en prononçant des paroles unanimes sur tous les rangs de cette Assemblée en faveur de Cécile KOHLER et de Jacques PARIS.

Nous allons à présent procéder au vote de chacun des projets de délibération.

Le premier est le projet de délibération DGRI 39, consacré à la citoyenneté d'honneur de Cécile KOHLER.

Je le mets aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGRI 39).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 40, qui consacre la citoyenneté d'honneur à Jacques PARIS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGRI 40).

Mes chers collègues, je vous remercie. Que les paroles prononcées ici soient aussi source d'énergie et de soutien pour le combat qui est le vôtre, vous, sa famille, ses amis, mais aussi pour Cécile et Jacques.

Nous avons attribué des citoyennetés d'honneur à nombre de personnes détenues dans le monde entier, et nous savons d'expérience que l'annonce de la citoyenneté d'honneur est parvenue jusqu'aux prisonniers, même dans les prisons iraniennes les plus difficiles, comme celle dans laquelle sont emprisonnés Cécile et Jacques. Nous avons ensuite eu la chance d'accueillir ces détenus ici, pour leur libération, et tous nous ont dit combien l'annonce de cette citoyenneté d'honneur avait changé les conditions dans lesquelles eux-mêmes vivaient leur détention et dans lesquelles la détention se poursuivait.

J'espère, je souhaite, je forme le vœu que la force de Paris soit présente pour accompagner les familles que vous êtes, mais aussi, bien sûr, Cécile et Jacques, dans l'épreuve terrible de privation de liberté qu'ils connaissent. Je forme aussi le vœu que nous puissions les retrouver ici même pour célébrer avec eux leur victoire. D'ici là, nous ne lâcherons rien. Les autorités iraniennes le savent d'ailleurs, puisque nous sommes deux dans cet hémicycle à faire partie d'une liste de personnalités considérées comme des terroristes par le régime iranien. Je ne sais pas si c'est un honneur ou pas.

En tout cas, nous ne lâcherons rien, c'est ce qui fonde aussi notre engagement ici, en tant qu'élus de Paris.

C'est François BÉCHIEAU et moi-même qui sommes sur cette liste de terroristes définie par les autorités iraniennes. Ils savent donc très bien qu'ici, nous ne lâcherons rien et que nous ferons tout pour la libération de Cécile et de Jacques dans les meilleures et les plus rapides conditions qui soient.

Merci à vous. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, nous allons suspendre à présent la séance. Nous reprendrons tout à l'heure, à 14 heures 45, par la dénomination de la promenade Jacques-Delors et la dénomination de l'école Jacques-Delors.

A tout à l'heure, bon appétit et merci beaucoup à vous.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures cinquante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je veux saluer en tribune M. le Représentant de Mgr ULRICH, qui est présent pour le projet de délibération que nous examinerons après ceux de Jacques Delors concernant le Pape François, mais je suppose que même les projets sur Jacques Delors doivent faire partie des sujets qui vous intéressent, Monseigneur. Merci beaucoup d'être ici présent parmi nous.

Nous allons fermer les portes et démarrer notre séance.

2025 DU 172 - Dénomination "promenade Jacques Delors" (10e, 19e).

2025 DASCO 34 - Dénomination de l'"école Jacques Delors".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, comme je viens de le dire, nous allons aborder à présent conjointement les projets de délibération DU 172 et DASCO 34, relatifs aux dénominations "promenade Jacques-Delors" dans les 10e et 19e arrondissements, et "école Jacques Delors" dans le 11e arrondissement. Je vais introduire notre discussion.

Mes chers collègues, je veux bien sûr aussi adresser ce message à la famille de Jacques Delors, à sa fille, Martine AUBRY, bien sûr aussi à Clémentine AUBRY, à ses amis, à ses compagnons, et dire ici que c'est avec une vive émotion que nous avons appris le décès de Jacques Delors le 27 décembre 2023.

Tout dans la vie de Jacques Delors commande la grandeur. Jacques Delors, homme d'Etat et homme politique français de premier rang, était surtout le bâtisseur acharné du projet européen, l'œuvre de sa vie. Aujourd'hui, à travers ces deux projets de délibération qui vous sont présentés, nous proposons d'inscrire cette figure éminente de l'histoire politique française et européenne dans l'histoire de Paris, sur les pierres de notre ville.

Car Jacques Delors fut d'abord un Parisien de naissance, un homme de notre ville, à laquelle il est toujours resté fidèle. Né à Paris dans le 5^e arrondissement le 20 juillet 1925, Jacques Delors fait ses études à l'Ecole libre des sciences politiques et débute sa carrière à la Banque de France et au Commissariat général au plan. Son itinéraire traverse tous les sommets de la vie publique française et européenne, mais toujours avec les mêmes fidélités : la justice sociale, le progrès, la vérité et l'unité de l'Europe. La vérité, beaucoup et surtout.

Jacques Delors avait 20 ans lorsqu'il prend sa première carte à la C.F.T.C. à l'époque. Militant syndical, il participe à la transformation de la C.F.T.C. en C.F.D.T. C'est un compagnon de route, un militant, un fervent défenseur de la C.F.D.T. et de ses valeurs, et des valeurs de la nouvelle gauche. Jacques Delors est toujours resté une référence dans cette centrale syndicale et, au-delà de la France, il était aussi une référence pour de très nombreux syndicalistes européens. Cette carte, il l'a conservée jusqu'à sa disparition.

Son engagement public n'a jamais cessé d'être nourri par un souci constant du bien commun, par un humanisme social exigeant. Dans les années 1970, il participera à l'aventure de la nouvelle société aux côtés de Jacques Chaban-Delmas. Il est élu député européen en 1979 et devient en 1981 Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget du Président de la République François Mitterrand. C'est à ce poste qu'il va affronter avec courage ce que l'on aura appelé le "tournant de la rigueur", sans pour autant renoncer à ses idéaux.

C'est bien sûr à Bruxelles, à la tête de la Commission européenne de 1985 à 1995, que Jacques Delors va écrire les pages les plus structurantes et glorieuses de son œuvre publique et politique : l'Acte unique européen, le traité de Maastricht, l'institution d'un marché unique et la libre circulation des personnes. A chaque fois, Jacques Delors se bat pour que l'Europe soit plus qu'un espace économique, qu'elle soit une promesse politique et sociale.

D'ailleurs, il a marqué de son empreinte la politique sociale européenne et toutes les avancées des droits des travailleurs dans ces années, de 1985 à 1995, qui ont été des années de belle conquête pour les droits des travailleurs partout en Europe. Je pense notamment à tout le travail qui avait été fait sur la reconnaissance des droits syndicaux, mais aussi notamment sur la question de la sécurité au travail, puisque c'est sous son égide que les textes européens les plus protecteurs ont été à ce moment-là adoptés, qui sont, aujourd'hui encore, la base de notre système de droit du travail.

Loin d'un fonctionnaire de l'intégration technocratique, il fut donc un artisan infatigable de l'Europe des solidarités. Comme président de la Commission, il incarne dix années d'approfondissement démocratique et d'élargissement ambitieux. Il défend avec ténacité l'idée d'un modèle social européen, dont la convergence, je viens de le dire, est les droits sociaux, qui devaient en être la pierre angulaire. Pour Jacques Delors, la construction politique de l'Europe était indissociable de l'Europe sociale. Il luttera toute sa vie pour faire émerger une société d'intégration plus juste, une société qui œuvre contre l'exclusion, toujours en privilégiant le dialogue avec toutes les composantes de la société, fidèle à sa tradition de la deuxième gauche.

Jacques Delors était un grand réformateur de gauche, doublé d'un visionnaire. Il laisse derrière lui un bilan remarquable sur lequel l'Europe s'appuie encore. Comme une vigie, il n'aura cessé d'œuvrer à concrétiser l'idéal européen, notamment par l'Institut Jacques Delors, qu'il fonde en 1996. Il y a quelques années encore, il s'était fait entendre pour rappeler aux Etats membres leurs exigences de solidarité les uns vis-à-vis des autres. Il était la boussole de l'Europe, le combat de sa vie.

Alors que notre continent traverse une nouvelle ère d'incertitude, la guerre, les fragilités économiques, les crises politiques, la montée des populismes, les leçons de Jacques Delors résonnent aujourd'hui encore avec une acuité redoublée. Son héritage est un appel à la grandeur. Dans notre époque troublée, il rappelait inlassablement la force du compromis, la noblesse de la délibération et la nécessité de tenir ensemble les exigences économiques, sociales et écologiques. Il n'opposait jamais ses exigences et, d'ailleurs, pour lui, la condition du progrès économique passait par le progrès social. C'était absolument indissociable.

Jacques Delors était donc une certaine idée de la France et de l'Europe. C'est ce que nous voulons signifier aujourd'hui en attribuant son nom à deux lieux parisiens, en hommage à l'héritage qu'il nous laisse.

D'abord, à l'école publique élémentaire située 22, rue Saint-Maur, cher Patrick BLOCHE, dans le 11^e arrondissement, où il fut lui-même un ancien élève, d'ailleurs le seul de sa classe à l'époque à accéder au collège. Quoi de plus naturel pour celui qui introduisit le programme Erasmus, et pour celui qui, de 1992 à 1996, présida la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle de l'UNESCO.

Ensuite, au terre-plein central du boulevard de la Villette, commençant rue du Faubourg-du-Temple et rue de Belleville et s'achevant rue du Buisson-Saint-Louis dans les 10e et 19e arrondissements de Paris, juste en face du siège de la C.F.D.T., pour celui qui, je l'ai dit tout à l'heure, est resté fidèle à son syndicat, fervent militant des valeurs humanistes et sociales.

Mes chers collègues, je le dis avec gravité mais aussi avec affection : nommer, c'est transmettre, c'est faire vivre une présence, faire droit à une mémoire, c'est dire que nos espaces publics doivent eux aussi refléter les engagements et les valeurs. En ces temps d'épreuves, nous avons besoin de cette voix.

J'adresse à nouveau toutes mes pensées chaleureuses et amicales à sa fille, ma chère Martine AUBRY, à sa petite-fille, Clémentine AUBRY, et je suis fière aujourd'hui de l'opportunité d'inscrire le nom de Jacques Delors au cœur de notre ville. Sa mémoire est une chance.

Je vous invite donc à voter ces deux projets de délibération avec la solennité qui s'impose avec un tel héritage, et avec l'assurance que les Parisiennes et les Parisiens sauront en croisant ce nom y reconnaître ce qu'il désigne : un homme d'Etat, un homme de gauche, une voix infatigable de l'Europe sociale et démocratique qui ne craint pas son avenir.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole aux différentes oratrices et orateurs, en commençant par Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en février 2024, le groupe MoDem et Indépendants faisait voter à l'unanimité de notre Conseil un hommage au grand homme qu'était Jacques Delors à travers la dénomination d'un lieu parisien. Aujourd'hui, nous y sommes, et je ne peux que m'en réjouir, car elles ne sont pas si nombreuses, les personnalités qui servent notre pays avec le sens du devoir avant le goût du pouvoir, celles qui choisissent les convictions plutôt que la facilité des carrières. Jacques Delors était de celles-là, déterminé, profondément libre, qui n'a eu de cesse de placer l'intérêt général au cœur de son engagement, de rassembler sans exclure.

Haut fonctionnaire, homme politique, député européen, ministre, maire, président de la Commission européenne, il aura profondément marqué plus de quarante années de la vie politique française et européenne. Le projet européen de Jacques Delors continue d'irriguer notre vision de ce que doit être la construction européenne, au service de la protection et de la réconciliation des peuples. C'était le cas hier, cela l'est encore davantage aujourd'hui.

Si Jacques Delors était indéfectiblement associé à l'Union européenne, il était aussi profondément lié à notre ville. Paris, dès lors, se devait de lui rendre un hommage à la hauteur de sa carrière.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons en faveur de la dénomination de la promenade Jacques-Delors sur le terre-plein central du boulevard de la Villette, entre la rue Buisson-Saint-Louis et la rue du Faubourg-du-Temple, en face de la C.F.D.T., mais également en faveur de la dénomination de l'école élémentaire du 22, rue Saint-Maur. Je ne doute pas que la figure de Jacques Delors, sa détermination et sa force de conviction seront de formidables exemples à suivre pour tous les écoliers de la rue Saint-Maur, car les grandes figures ne s'éteignent pas, elles créent les conditions pour que d'autres prennent les relais.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne à présent la parole à Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, un homme exemplaire, voilà ce qu'était Jacques Delors. Un homme exemplaire dans ce qu'il était, dans ce qu'il faisait, un homme d'exigence intellectuelle, éthique et politique, un grand européen, l'un des plus grands sans doute, un syndicaliste et un socialiste, un homme de valeur, de conviction, de droiture et de probité.

Au nom du groupe Paris en commun, je me réjouis que le nom "Jacques Delors" apparaisse désormais dans l'espace public et qu'il y apparaisse doublement : d'une part sur la promenade du terre-plein central du boulevard de la Villette dans les 10e et 19e arrondissements, d'autre part sur l'école élémentaire publique située au 22, rue Saint-Maur dans le 11e arrondissement. En tant qu'élue du 11e arrondissement, permettez-moi, à titre personnel, de me réjouir tout particulièrement que le nom de Jacques Delors soit présent notamment dans cet arrondissement.

Les élus parisiens que nous sommes n'oublient pas que Jacques Delors était avant tout un Parisien, puisqu'il est né à Paris, qu'il a grandi dans le 11e arrondissement et que, avant d'être élève au lycée Voltaire, il a fréquenté l'école du 22, rue Saint-Maur, qui portera désormais son nom. En ce qui concerne la promenade du boulevard de la Villette, l'autre lieu qui s'appellera désormais "Jacques Delors", il se trouve à proximité du siège de la C.F.D.T., et là encore, c'est un beau symbole.

Cette reconnaissance de Paris pour Jacques Delors est juste pour faire connaître et vivre les combats qui ont été les siens : la justice sociale, le progrès, la social-démocratie et, bien sûr, l'Europe. Aujourd'hui, au moment même où le monde est plongé dans une période de troubles, d'incertitude, voire de danger, au moment où la guerre fait rage aux portes de notre continent, mais aussi au moment même où l'Europe nous démontre une fois encore combien elle est indispensable, honorer Jacques Delors, infatigable défenseur et promoteur de l'Europe, éclaire les esprits. Jacques Delors avait compris très tôt, dès le début de la construction européenne, que l'Europe serait protectrice. Il en avait la certitude, il en avait la conviction.

Jacques Delors a rejoint les rangs du Parti socialiste en 1974 dans l'espoir, je cite, "d'être utile". Utile, il le fut ô combien, utile au Parti socialiste, utile à la gauche, utile à son pays et utile à l'Europe.

Utile, il le fut en tant que compagnon de route de François Mitterrand quand, au sein du Parti socialiste, il se voit confier le suivi des dossiers économiques.

Utile, il le sera aussi en tant que Ministre de l'Economie et des Finances de Pierre Mauroy en 1981, où il incarne une ligne réaliste, animé par la volonté de faire baisser l'inflation qui frappait d'abord les classes populaires, et de réformer le pays dans la justice tout en tenant compte des réalités économiques et financières.

Utile, il le sera enfin à la tête de la Commission européenne, où il fut nommé en 1985. C'est là que le talent et la vision de Jacques Delors prendront alors toute leur dimension. Il défend alors l'économie de marché tout en pourfendant la société de marché. Il y prône l'affirmation d'une Europe puissante, seul espace capable selon lui de rivaliser dans la mondialisation avec les blocs régionaux qui se constituaient. C'est en ce sens qu'il a soutenu la réunification allemande après la chute du mur de Berlin et a fait de la monnaie unique l'une de ses batailles, de même que celle de l'Europe de la culture, de l'économie sociale et de la connaissance.

Homme de conviction plus que d'ambition, il renonce à se présenter à l'élection présidentielle de 1995 alors que les sondages lui étaient favorables, ouvrant ainsi la porte à une nouvelle génération de socialistes.

Mais on ne peut parler de Jacques Delors sans parler de syndicalisme. Attaché au paritarisme, au dialogue social, épris de justice sociale, Jacques Delors a œuvré au sein de la C.F.T.C. puis de la C.F.D.T. avec la méthode qui était la sienne, une méthode basée sur l'écoute, la négociation et le respect de ses interlocuteurs. C'était aussi cela, Jacques Delors.

Sa voix nous manque, sa vision nous manque et continuera à nous manquer. Nous devons beaucoup à Jacques Delors, à l'héritage qu'il nous a légué. Nous sommes fiers de permettre à Paris de lui rendre hommage et de transmettre sa mémoire aux générations futures.

Je suis très heureuse d'avoir pu intervenir en tant qu'élue du 11^e arrondissement, bien sûr, mais aussi en tant que Lilloise d'origine, car Jacques Delors et Pierre Mauroy sont pour moi deux hommes très liés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame KIELEMOËS.

La parole est à Mme Marie TOUBIANA pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est des figures qui dépassent les clivages, des noms qui incarnent à la fois l'exigence morale, la vision politique et l'efficacité de l'action publique. Jacques Delors est de ceux-là. Nous examinons aujourd'hui deux projets de délibération concernant la dénomination de l'école du 22, rue Saint-Maur en "école Jacques Delors", et celle du terre-plein central du boulevard de la Villette en "promenade Jacques-Delors".

Jacques Delors était un homme d'Etat à la stature européenne, dont l'engagement pour le progrès, la solidarité et l'unité entre les peuples reste une boussole pour notre action publique. Il est né à Paris, a grandi dans le 11^e arrondissement et a été scolarisé dans cette même école de la rue Saint-Maur, ce geste symbolique prend donc tout son sens.

C'est un hommage à la fois à un bâtisseur de l'Europe et à un enfant de Paris, dont le parcours témoigne de la force de l'école républicaine et de l'ascenseur social.

Syndicaliste à la C.F.T.C., puis à la C.F.D.T., haut fonctionnaire, Ministre de l'Economie, président de la Commission européenne, Jacques Delors a su réconcilier l'éthique de la conviction avec l'exigence de l'action efficace. Il fut l'un des pionniers de la formation professionnelle continue, de la mensualisation des salaires et de la nationalisation du crédit.

C'est surtout au sein de la Commission européenne qu'il marque l'histoire. Pendant dix ans, il impulse l'Acte unique, le programme Erasmus, la monnaie unique, la relance de l'Union européenne, le soutien à la réunification allemande et l'ouverture de l'Europe vers l'Est. Grâce à lui, l'Europe n'est pas seulement un marché, c'est une communauté de destin. Attribuer son nom à une école, c'est ancrer son héritage dans l'avenir, c'est inviter nos enfants à découvrir, à réfléchir, à débattre.

L'Europe que Jacques Delors a bâtie est imparfaite, mais elle reste une œuvre de paix et de liberté à laquelle nous devons contribuer dans le respect de ses valeurs fondatrices.

Chers collègues, en nommant une école et une promenade en mémoire de Jacques Delors, nous ne nous contentons pas d'un hommage, nous célébrons un homme qui a tant œuvré pour contribuer à bâtir l'Europe d'aujourd'hui. Le groupe Union Capitale votera donc en faveur de ces deux projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je ne vois pas M. BALADI, je donne donc la parole à Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a des noms qui nous rappellent ce qu'est le courage politique. Jacques Delors est de ceux-là. En baptisant cette promenade à son nom, nous ne rendons pas seulement hommage à un homme, nous faisons un geste politique fort.

Alors que l'Union européenne est attaquée de l'intérieur par des gouvernements de plus en plus illibéraux, il est urgent de rappeler ce qu'elle représente : un espace de paix, de démocratie, de liberté individuelle. En Italie, Giorgia MELONI mène une politique de recentralisation autoritaire. En Pologne, les dernières élections européennes ont vu l'extrême droite se maintenir à un niveau inquiétant avec le PiS, qui reste la première force du pays malgré les efforts de Donald TUSK pour rétablir l'Etat de droit. En Hongrie, Viktor ORBÁN poursuit sa dérive autocratique. En France, les paroles réactionnaires s'étendent au-delà de l'extrême droite.

L'Europe est aussi attaquée de l'extérieur : les menaces commerciales américaines, les propos de Donald TRUMP sur l'Union européenne, les retournements d'alliance, les droits de douane brandis comme des armes. Tout cela nous rappelle une chose : nous ne pouvons plus dépendre des humeurs de puissances tierces.

Et pourtant, l'Europe a les moyens de ses ambitions. Elle est un géant économique qui s'ignore, prisonnier d'un cadre budgétaire et fiscal fragmenté. Jacques Delors l'avait compris avant tout le monde. Sans budget commun, sans levier fiscal partagé, l'Union reste vulnérable. Rendre hommage à Jacques Delors aujourd'hui, c'est aussi appeler à réveiller ce géant endormi pour que, dans ce paysage qui se fragilise, l'Europe reste la planche de salut des démocraties heureuses, celles où l'on débat, où l'on protège les minorités, où l'on défend l'Etat de droit.

Alors, oui, appelons cette école et cette promenade "Jacques Delors", parce que, aujourd'hui plus que jamais, nous devons continuer à marcher résolument dans ses pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente.

Souhaits de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer en tribune les élèves du lycée Victor Hugo de Sarcelles et leurs enseignants. Bienvenue chez vous ! C'est chez vous ici, c'est la maison commune, même au Grand Paris. Je suis très heureuse de vous accueillir.

2025 DU 172 - Dénomination promenade Jacques Delors (10e, 19e).

2025 DASCO 34 - Dénomination de l'école Jacques Delors (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais à présent donner la parole à Mme Laurence PATRICE pour répondre aux différentes interventions.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions. Beaucoup a été dit, je ne vais pas tout reprendre, mais, comme vous l'avez souligné très justement, rendre hommage à Jacques Delors c'est honorer un homme qui a profondément marqué notre histoire politique, tant à l'échelle nationale qu'européenne.

C'est aussi honorer un Parisien, un Parisien qui est notamment allé à l'école dans le 11e arrondissement, et c'est une belle chose, je crois, de donner son nom à une école dans laquelle il a étudié et joué comme tous les écoliers. C'est aussi à Paris qu'il a entamé son engagement syndical au sein de la C.F.T.C. puis de la C.F.D.T., qui fait face aujourd'hui à cette promenade qui portera désormais son nom à la lisière des 10e et 19e arrondissements.

Ce double hommage tel que vous l'avez travaillé, Madame la Maire, notamment avec Martine AUBRY et avec l'ensemble de sa famille, veut rappeler avec simplicité et émotion combien Jacques Delors fut attaché, comme nous le sommes toutes et tous, je pense, aux valeurs de l'éducation, à la justice sociale, tout cela dans un idéal européen, celui d'une Europe humaine et solidaire, une Europe de la paix. Nous aimerions tant qu'elle le soit encore.

Je pense que mettre son nom en avant, au regard des Parisiennes, des Parisiens et de tous ceux qui passent sur cette promenade ou qui iront dans cette école, sera porter un peu cet idéal d'une Europe de paix.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 172.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 172).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est aussi adopté à l'unanimité. (2025, DASCO 34).

Je vous remercie.

Nous prendrons bien sûr l'attache de Martine AUBRY pour déterminer la date de l'inauguration de ces deux espaces pour que la famille puisse être là, que nous puissions faire tout cela ensemble et que le Conseil, dans sa grande majorité, puisse venir pour ces belles dénominations.

Merci beaucoup, chers collègues.

2025 DGRI 42 - Dénomination de la Maison des réfugiés - "Maison des réfugiés - Maison Pape François".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dénomination de la maison des réfugiés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons et nous abordons maintenant le projet de délibération DGRI 42 et le vœu n° 1 sur la dénomination de la Maison des réfugiés dans le 19e arrondissement. Il vous est proposé de la nommer "Maison des réfugiés - Maison Pape François". Je salue à nouveau M. le Représentant de l'archevêque Laurent ULRICH.

Je vais évidemment introduire cette discussion.

Mes chers collègues, souvenez-vous de l'électrochoc qu'a été la crise des migrants de 2015. Nous venions de prendre nos fonctions, pour beaucoup d'entre nous dans cet hémicycle, pour ma part comme Maire de Paris. Cela a été un électrochoc aussi pour les consciences européennes.

A ce moment-là, alors que des milliers de femmes, d'hommes et d'enfants fuyaient la guerre, la misère, le terrorisme, les persécutions en Syrie, Paris, fidèle à son histoire, à ses valeurs, n'a pas été absente de ces combats. Ville refuge, elle n'a pas regardé ailleurs, elle a choisi d'agir. Nous étions peu nombreux à le faire, à prendre position avec clarté et responsabilité, mais je veux remercier ici le Diocèse, qui a été extrêmement clair dès le début de cette crise de l'accueil en faisant en sorte que la parole diffusée dans toutes les églises de Paris soit une parole qui facilite l'accueil et l'intégration de ses populations. Je crois que, sans cet engagement et cette parole, les choses auraient sans doute été plus difficiles. Les opinions publiques sont sensibles et, souvent, on nous opposait la réactivité et la fragilité des opinions publiques par rapport à la volonté d'accueil qui était la nôtre.

Nous avons accompagné les premiers campements, nous avons créé la Bulle humanitaire, chère Dominique VERSINI, où, entre 2016 et 2018, 23.000 personnes ont été accueillies, pour offrir un accueil digne aux personnes déplacées, exilées, en demande de reconnaissance de leur droit d'asile. Je pense aussi à d'autres lieux qui continuent aujourd'hui d'exister, comme la Halte humanitaire dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, la Halte ici, à l'Hôtel de Ville, qui accueille les femmes et qui est aussi une initiative que nous avons prise, l'accueil de jour rue d'Aboukir et, évidemment, la Maison des réfugiés, qui a été très vite un de nos projets phares.

Nous avons lancé dès 2015 un programme de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés autour de l'hébergement, de l'apprentissage du français, de l'insertion professionnelle, de la culture et du sport, en lien d'ailleurs avec notre candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, notamment, puisque c'est à

peu près à la même période que le C.I.O. a créé l'organisme olympique Fondation pour les réfugiés. J'ai eu l'occasion de me rendre hier au conseil d'administration de cette très, très belle organisation.

Nous avons été la première collectivité à voter une subvention pour l'association "S.O.S. Méditerranée", au moment même où des voix s'élevaient pour criminaliser les opérations de sauvetage en mer. Des années plus tard, le Conseil d'Etat nous reconnaissait ce droit, collectivité parisienne, de financer notamment "S.O.S. Méditerranée", fidèle à notre tradition humaniste. Chaque année, nous votons cette subvention.

C'est dans cet élan qu'un mouvement national et international s'est structuré. Aujourd'hui, Paris consacre chaque année 14 millions d'euros à l'accueil et à l'intégration des personnes exilées ou déplacées. En 2022, 11.000 demandes d'asile ont été déposées à Paris, et plus de 5.000 personnes y ont obtenu protection.

Je tiens bien sûr à remercier tous mes adjoints, ceux d'hier, je parle bien sûr de Dominique VERSINI, même si elle est toujours présente sur la protection de l'enfance aujourd'hui, mais aussi chère Léa FILOCHE, cher Ian BROSSAT, et toutes et tous qui avez contribué à cette politique particulièrement importante, innovante, qui fait honneur aux valeurs de notre Capitale.

Parmi les voix les plus claires, les plus fortes, les plus constantes, il y a eu dès le début celle du Pape François, fer de lance et instigateur de ce combat.

Dès le début de son pontificat en 2013, le Pape François n'a cessé d'élever sa voix pour les réfugiés avec ce souci constant de l'accueil et de l'intégration, accompagné de gestes forts. Il fit son premier voyage officiel à Lampedusa, plaçant délibérément la question migratoire au cœur de son pontificat. Lors de son voyage à Lesbos en avril 2016, il plaidait pour mettre fin aux drames humains notamment en mer Méditerranée. Les 22 et 23 septembre 2023, dans son discours au Palais du Pharo de Marseille, il lançait un nouvel appel au monde : accueillir, protéger, accompagner les migrants.

Il a transformé l'administration vaticane en conséquence de cet engagement en plaçant sous son autorité directe la section des migrants et des réfugiés du dicastère pour le développement humain intégral.

Le Pape François a aussi porté une attention toute particulière à la question du dérèglement climatique, cause majeure, d'ailleurs, des migrations des pays du Sud vers le Nord.

Sa parole fut celle des sans-voix, sa présence, celle du réconfort, son action, celle de la paix, bien au-delà d'ailleurs de sa stature religieuse. C'était une conscience universelle. Il a dénoncé les murs de la peur, condamné les logiques d'exclusion, défendu avec constance la cause des exilés, des déplacés, des déracinés.

Dans son encyclique "Fratelli tutti", il a été le pape des solidarités, des plus vulnérables et des périphéries. Dans "Laudato si'", il rappelait avec puissance que l'écologie et l'hospitalité sont un même combat. Protéger notre maison commune, c'est protéger ceux qui y cherchent refuge.

J'ai eu l'honneur de le rencontrer avec mon équipe, et il nous a réunis, les maires du monde entier, régulièrement au Vatican avec l'Académie pontificale des sciences sociales. Je l'ai aussi rencontré en tête-à-tête et je garde en mémoire sa bienveillance, sa simplicité, sa force, ses mots justes et son regard droit. Il m'avait dit : "Tous ceux qui peuvent agir doivent agir. Les maires, les citoyens, chacun a sa part à jouer".

Ces mots, je ne les ai jamais oubliés, et c'est en pensant à cette conversation que j'ai souhaité que nous puissions inscrire son nom dans l'histoire de Paris. Parfaitement francophone et francophile, le Pape François a toujours témoigné un intérêt particulier pour Paris, en particulier, bien sûr, lors de l'incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame. Il aimait Paris, il aimait son bouillonnement si bien décrit par Victor Hugo, cette ville des idées où tout bouge, il aimait le mouvement, et il connaissait si bien l'œuvre d'Hugo.

Aujourd'hui, pour que l'œuvre du Pape François et son pontificat marquent à jamais l'histoire de Paris, j'ai souhaité que notre ville honore sa mémoire en attribuant une dénomination qui porte son nom. Je souhaite que la Maison des réfugiés, située dans le 19e arrondissement de Paris rue Henri-Ribière, porte le nom d'un homme dont l'engagement pour la paix, la justice, les plus vulnérables, l'accueil des réfugiés, auront marqué notre temps et nos vies.

Le choix de ce lieu du 19e arrondissement si emblématique de l'accueil parisien n'est bien sûr pas anodin, il est l'expression d'un engagement profond et d'une boussole pour l'avenir sur des valeurs universelles. Accoler le nom du Pape François à la Maison des réfugiés s'impose pour nous comme une évidence, car, bien sûr, les défis ne manquent pas et parce que les tensions sont là, les crispations, les replis, les guerres, les discours de haine. Alors, nous, à Paris, mes chers collègues, nous devons choisir de répondre à la haine par l'accueil, à l'indifférence par l'attention, à l'oubli par la mémoire, à la peur par la solidarité. C'est notre devoir, notre devoir d'élus parisiens, fidèles aux valeurs de notre ville.

Ce moment est solennel parce que l'heure est grave, mais c'est aussi un moment fraternel, parce que nous agissons et croyons en notre action, à l'image de ce que doit être la Maison des réfugiés, future "Maison des réfugiés - Maison Pape François" : un lieu de mémoire pleinement vivante où l'on agit dans le soin des autres, dans la rencontre de toutes et tous.

Enfin, et je le dis dès maintenant, je souhaite aussi bien sûr, en accord avec les institutions religieuses, que les jardins de la cathédrale qui ont été imaginés et qui vont être travaillés maintenant avec le paysagiste Bas SMETS puissent aussi porter le nom du Pape François. Nous serons amenés, dans les mois et semaines qui viennent, à travailler avec toutes les autorités pour déterminer, dans ces nouveaux jardins, un lieu qui portera aussi son nom. Nous reviendrons bien sûr devant ce Conseil de Paris pour adopter cette autre proposition.

Pour tout cela, merci.

Je tiens à le dire : au-delà de la figure religieuse incontournable, car le Pape François était une autorité religieuse incontournable et incontestable, il était surtout cette conscience morale dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Merci beaucoup à vous.

Je vais donner la parole à Mme Aurélie PIRILLO pour le groupe Changer Paris.

Mme Aurélie PIRILLO. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour le bel hommage que vous venez de rendre au Pape François. Nous soutenons cette proposition. Nommer ce lieu "Pape François" revêt un sens profondément humain, spirituel et politique. En honorant ce nom, nous ne rendons pas uniquement hommage au Pape François mais à une vision du monde, celle de la solidarité active, profonde, inconditionnelle.

Depuis les origines, le christianisme a porté un message simple et radical : servir les plus faibles, ne jamais détourner le regard face à la détresse. Saint Paul écrivait : "Que chacun mette son don au service des autres". Ce message est universel, il ne s'adresse pas qu'aux croyants mais à tous ceux qui refusent l'indifférence.

Pape François, tout au long de son pontificat, n'a cessé de rappeler que la dignité humaine ne se négocie pas. Il disait : "Personne ne se sauve tout seul". Il appelait inlassablement à bâtir une culture de la rencontre, du soin, du lien.

Donner son nom à cette maison, c'est faire vivre cette exigence dans notre ville, c'est dire que Paris reconnaît dans cette tradition chrétienne de l'attention à l'autre un héritage commun, une source d'inspiration pour aujourd'hui. Comme l'a dit le Pape Léon XIV, une société est solide quand elle ne laisse tomber personne. En ce jour, Paris choisit d'affirmer cette force, celle de la fraternité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame PIRILLO.

Je donne la parole à Mme Maya AKKARI.

Mme Maya AKKARI. - Madame la Maire, mes chers collègues, on ne quitte jamais son pays de gaieté de cœur, on fuit la misère, la guerre, on quitte rarement son pays par plaisir, on le quitte parce qu'on ne peut plus y vivre, parce qu'on y est persécuté, ne l'oublions jamais.

Très tôt, dès le début de votre premier mandat, Madame la Maire, vous vous êtes engagée activement en faveur de l'accueil des réfugiés. C'était pour vous et pour la majorité municipale un devoir moral. Dès 2015, face à la crise migratoire, nous avons affirmé à gauche notre volonté de faire de Paris une ville refuge en faisant adopter le plan de mobilisation de la communauté de Paris pour l'accueil des réfugiés.

En novembre 2016, nous avons créé la fameuse Bulle de la porte de la Chapelle, qui, durant de longs mois - n'est-ce pas, cher Eric LEJOINDRE ? -, a accueilli des milliers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en leur offrant un premier lieu d'accueil, un hébergement temporaire, ainsi qu'une évaluation de leur situation médicale et administrative afin de les orienter au mieux.

Il y a six ans, en juin 2019, la Ville de Paris créait la Maison des réfugiés. Face à la situation à laquelle nous étions confrontés et qui ne s'est malheureusement pas améliorée depuis, nous avons décidé une fois encore d'agir en créant cet espace afin de mieux répondre aux objectifs d'accueil, d'intégration et de solidarité envers les personnes réfugiées et demandeurs d'asile à Paris.

Nous voulions créer un lieu dédié à l'intégration des personnes ayant trouvé refuge à Paris alors, quelle que soit leur situation. Un lieu d'accueil, d'information et d'orientation des réfugiés et des exilés dans leurs démarches administratives, sociales, sanitaires et professionnelles, dès leur arrivée à Paris. Un lieu pour favoriser l'inclusion sociale et culturelle en proposant des ateliers de langue, des activités culturelles, mais aussi sportives et artistiques.

Enfin, nous voulions inscrire Paris dans une démarche solidaire et engagée en faveur de l'accueil digne de ces personnes, notamment après les grands mouvements migratoires de 2015 et 2016.

Aujourd'hui, l'objectif est atteint, et plus personne dans cette enceinte, je le pense et je l'espère, ne saurait remettre en cause l'utilité et l'efficacité de la Maison des réfugiés.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer "Emmaüs Solidarité" et "Singa Paris", qui ont la charge de la gestion de cette maison, pour l'action qui est la leur et pour le formidable travail qu'elles accomplissent au quotidien auprès des personnes migrantes.

Aujourd'hui, ce projet de délibération nous propose de dénommer la Maison des réfugiés "Maison des réfugiés - Maison Pape François". J'y vois là un très beau et heureux symbole. En politique, les symboles ont leur importance, ils sont porteurs de sens. Oui, je vois dans cette dénomination un très beau symbole d'universalité, de solidarité et d'humanité.

En effet, durant toute sa vie, et donc durant tout son pontificat, le Pape François n'a eu de cesse de mettre la question des migrants au cœur de son action, de ses écrits et de ses paroles. Son premier voyage officiel en tant que Pape a été Lampedusa. Ce faisant, il a voulu signifier que la question migratoire était au cœur même de son pontificat. Cela n'a jamais été démenti par la suite, bien au contraire, nombreuses ont été ses expressions sur cette question : en avril 2016 lors de son voyage à Lesbos, en septembre 2023 dans son discours au Palais du Pharo à Marseille, lors du Festival des migrations à Modène cette même année, ou encore en juin 2024 à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.

Le Pape François n'a eu de cesse d'exprimer sa solidarité envers les réfugiés et les migrants, nous appelant à mieux les accueillir et à mieux les intégrer dans nos sociétés, à faire preuve de bienveillance, de tolérance et d'humanité.

J'ajouterai que, pour moi, le Pape François est non seulement un humaniste, mais aussi un progressiste, car le progressisme, contrairement au radicalisme, n'est pas renverser la table et se dire que, avec une baguette magique, on va régler tous les problèmes. Le progressisme, c'est choisir et faire avancer des causes sensibles, car le propre du politique est bien de choisir. Or, le Pape François, qui a occupé des positions religieuses mais aussi politiques - on sait que Pape est une fonction politique -, a choisi la cause des migrants, qu'il a pu faire mondialement avancer.

Cette dénomination, je le disais, fait sens et nous rappelle une fois encore que Paris sera toujours une ville refuge pour celles et ceux qui souffrent et saura toujours reconnaître celles et ceux qui aident celles et ceux qui souffrent, et cela nous honore.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame AKKARI.

Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, chers collègues, dénommer un équipement municipal n'est pas dénommer une voirie, ce n'est pas neutre. Dénommer un équipement municipal en hommage à une personnalité, c'est personnifier, incarner un service public, c'est donner une impulsion, une orientation, un sens à l'action publique municipale.

Madame la Maire, vous proposez à notre Assemblée de renommer la Maison des réfugiés du nom de "Maison des réfugiés - Maison Pape François". Cette proposition, qui peut sembler purement symbolique, soulève de nombreuses interrogations et semble aller à l'encontre de plusieurs enjeux fondamentaux portés collectivement par notre majorité municipale.

La Maison des réfugiés, d'abord située dans le 14^e arrondissement, est aujourd'hui implantée dans le 19^e sur le parvis Jean-Quarré, résistant communiste fusillé au Mont-Valérien, à côté de la médiathèque James Baldwin, écrivain américain ayant trouvé refuge à Paris pour fuir la ségrégation, connu pour ses engagements décoloniaux et LGBT. Ces deux équipements, la médiathèque et la Maison des réfugiés, ont été pensés et portés dans une visée commune, celle de l'inclusion, de la culture, de l'accueil de toutes et tous inconditionnellement, sans distinction de genre, d'origine, de langue, de religion ou d'orientation sexuelle. La Maison des réfugiés est un lieu unique à Paris, où chacun et chacune doit pouvoir pousser la porte sans craindre et sans se poser de questions.

Pour le groupe Communiste, le projet municipal que nous avons porté collectivement avec beaucoup de force et beaucoup de fierté n'est pas compatible avec cette proposition de dénomination. Cela serait d'abord une encoche à la laïcité et à la neutralité du service public, à laquelle sont d'ailleurs astreints les agents municipaux, et à raison.

Le Pape François, bien qu'il soit une personnalité reconnue pour son engagement humaniste, reste avant tout le chef de l'Eglise catholique, une institution religieuse par ailleurs traversée par d'importants scandales d'abus sexuels dont elle avait connaissance et qu'elle a majoritairement couverts. Peut-on être sûr aujourd'hui que le Pape François n'a pas protégé des prêtres ou des évêques impliqués dans des affaires ?

Par ailleurs, et en dépit de son engagement indéniable envers les réfugiés, les plus démunis, le climat, ou encore Gaza, il n'en reste pas moins un fervent opposant à l'I.V.G. Pour mémoire, il a comparé le recours à l'I.V.G. au recours à un tueur à gages. J'ai une pensée pour toutes les femmes qui fuient leur pays parce qu'elles ont eu recours à l'I.V.G. ou parce qu'elles ont aidé d'autres femmes à y avoir recours, tant on sait que l'I.V.G. est de plus en plus criminalisée à travers le monde. Ces réfugiées pourront-elles se sentir accueillies inconditionnellement dans la "Maison des réfugiés - Maison Pape François" ?

Attribuer son nom à un lieu public reviendrait à faire primer une identité religieuse sur la neutralité que notre République exige à ses services publics. Au groupe Communiste, nous sommes attachés à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et à la place de la laïcité dans les politiques publiques. La laïcité permet à chacun et chacune de vivre

ensemble dans le respect de ses convictions sans que l'une l'emporte sur l'autre, et elle ne doit jamais être à géométrie variable, c'est pourquoi une collectivité territoriale comme la nôtre, ou même l'Etat, ne peut privilégier ou discriminer aucune conviction ou religion dans la dénomination des lieux publics.

Nous entendons le souhait de rendre un hommage à cette figure et avons ainsi proposé un vœu qui pourrait rassembler notre hémicycle : qu'une place, une rue ou encore un parvis d'église, par exemple, soit baptisé au nom du Pape François, comme cela a été fait pour Jean-Paul II. Cela ferait aussi sens pour les catholiques qui souhaiteraient pouvoir s'y recueillir.

Enfin, il est fondamental que ce choix soit l'objet d'un débat démocratique ouvert et transparent. La dénomination de la Maison des réfugiés ne doit pas être imposée sans discussion avec, par exemple, les associations auxquelles nous avons confié l'animation de cette Maison des réfugiés. Je pense notamment à "Emmaüs", qui bataille depuis plus d'un an pour sortir de la personification de son mouvement et maintenir ses actions si précieuses pour notre territoire.

Nous devons écouter toutes les voix, entendre toutes les sensibilités et prendre une décision qui rassemble plutôt qu'elle ne divise. La dénomination d'un équipement public doit être un acte de rassemblement et de consensus, elle ne doit pas générer de divisions, elle doit respecter la neutralité du service public et la diversité de notre société.

C'est pourquoi nous proposons à travers notre vœu que le nom de "Maison des réfugiés" soit pérennisé et qu'un autre lieu, comme, à nouveau, une rue, une place ou un parvis, puisse être baptisé au nom du Pape François. En cas d'avis défavorable, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Tous les avis sont audibles et nous voterons.

M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour nous prononcer sur une proposition de dénomination qui ne peut nous laisser indifférents, celle de dénommer, de baptiser la Maison des réfugiés du nom du Pape François.

Reconnaissons d'emblée la portée symbolique de ce choix. Le Pape François s'est affirmé comme une voix forte et constante dans la défense de la dignité humaine, en particulier celle des plus vulnérables : migrants, déplacés, ceux qui fuient la guerre, la misère ou la répression. Son appel à ne pas céder à l'indifférence ou au rejet et à construire une culture de la rencontre mérite notre respect. Il parle à la conscience universelle au-delà des frontières religieuses.

Nous sommes également favorables à ce qu'un lieu dans l'espace public porte le nom du Pape François. Cependant, nommer un lieu public n'est jamais anodin, c'est un acte politique au sens noble du terme qui engage notre Ville dans ce qu'elle souhaite valoriser, affirmer et transmettre.

La Maison des réfugiés doit être et rester un lieu républicain, un lieu d'accueil bien sûr, mais un accueil exigeant, structuré, orienté vers l'autonomie, l'intégration et l'adhésion aux valeurs de notre République. Ceux qui s'adressent à cette maison sont avant tout des exilés politiques, des femmes, des hommes qui ont quitté leur pays non par choix mais par nécessité. Ils ont fui la guerre, la répression, les régimes autoritaires. Ils ont souvent tout perdu, sauf l'espoir d'une vie meilleure dans un pays libre. Ils viennent chercher en France la protection, mais aussi une promesse, celle de pouvoir reconstruire leur vie dans un cadre stable, respectueux et juste.

Nous devons leur offrir bien plus que l'hospitalité matérielle, nous devons leur donner une perspective d'assimilation non pas par une négation de leur identité ou de leur histoire, mais par une adhésion progressive et volontaire aux principes fondamentaux qui font la France : l'égalité entre les femmes et les hommes, la laïcité, la liberté d'expression, la primauté de la loi républicaine sur toute norme religieuse ou culturelle.

Cet objectif d'assimilation n'est pas une exigence d'un autre temps, c'est la condition d'une société durable. C'est aussi une preuve de respect à l'égard de ces réfugiés, les considérer comme des individus libres, responsables, pleinement appelés à devenir membres à part entière de notre communauté nationale.

Le message du Pape François, bien qu'universel, doit être entendu à la lumière de notre cadre républicain. Il nous invite à accueillir avec humanité mais aussi à reconstruire des politiques migratoires justes, fermes et lucides, capables de faire la distinction entre la protection légitime et les dérives d'un système parfois débordé ou instrumentalisé. Si cette maison porte demain le nom du Pape François, faisons en sorte que cela ne soit pas simplement un geste symbolique ni une posture, mais que ce soit l'engagement clair, chers collègues, d'une politique cohérente, respectueuse à la fois des personnes accueillies et des principes qui nous unissent.

Je souhaite donc que cette dénomination s'accompagne d'un travail de fond pour renforcer l'insertion linguistique, l'insertion professionnelle, l'accès à l'éducation républicaine et le lien avec les associations locales, les mairies d'arrondissement et les habitants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

M. SOREL a la parole.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Maison des réfugiés est un bel endroit et une belle idée. Un lieu d'accueil inconditionnel, de mixité, où les exilés sont accueillis, quel que soit leur statut. Un lieu où les habitants et les acteurs associatifs peuvent s'engager. Un lieu de dialogue qui se donne comme objectif de favoriser l'insertion des personnes exilées. Un lieu d'accueil dans une ville d'accueil, Paris, avec 11.000 demandes d'asile en 2022. Un lieu d'accueil à l'heure où le Gouvernement fait la chasse aux migrants, aux mineurs isolés, et durcit les conditions d'accueil.

Un lieu qui rappelle que, même si parfois la Ville de Paris n'en fait pas assez, elle en fait, oui, pour l'accueil des réfugiés. Un lieu refuge à l'heure où M. RETAILLEAU et le Gouvernement renforcent le pouvoir arbitraire des Préfectures au mépris des limites posées par la jurisprudence et l'Etat de droit selon la "Cimade". Un lieu de résistance à l'heure où des projets de loi sont votés au Sénat pour étendre la durée maximale en centre de rétention administrative ou pour supprimer la présence des associations dans les C.R.A.

Alors, oui, je vois bien pourquoi vous avez eu l'idée de l'appeler "Maison Pape-François", en l'honneur de ce pape qui avait réservé son premier déplacement officiel à Lampedusa, lieu d'arrivée de nombreux migrants. Ce pape qui ne voulait pas que "mare nostrum", "notre mer", la Méditerranée, se transforme en une désolante "mare mortum", que ce lieu de rencontre devienne le théâtre de conflit. Ce pape qui s'écriait "ne laissons pas cette mer des souvenirs devenir la mer de l'oubli" en parlant de la Méditerranée.

Mais je ne peux me résoudre à donner ma bénédiction - pardonnez-moi l'expression - à cette idée, parce que je n'en ai pas le pouvoir, me direz-vous, et c'est vrai, mais aussi parce que ce pape était un fervent opposant à l'I.V.G., parce qu'il était le chef de l'Eglise catholique, parce que cela n'a pas été discuté avec les associations et que cette décision doit faire consensus et non diviser, et parce que, surtout, c'est un lieu public et que je suis attaché à la loi 1905, celle qui, je vous le rappelle, impose une neutralité en matière de religion à l'Etat et aux collectivités, et non aux usagers des services publics, au cas où certains l'oublieraient.

Il y aurait tant d'autres noms à donner à cette maison. En revanche, oui, je suis pour que l'on donne le nom de ce pape à un jardin ou à un lieu public à Paris, parce que oui, les catholiques doivent aussi pouvoir se reconnaître dans les lieux et se retrouver dans les lieux publics de cette ville. Et puis, il y a bien un parvis Jean-Paul II, donc ce serait très bien, pour équilibrer un peu, qu'il y ait un lieu qui porte le nom de ce pape qui a tant fait pour les réfugiés.

Bref, vous l'avez compris, je ne voterai pas ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Christophe GIRARD a la parole.

M. Christophe GIRARD. - Madame la Maire, je vais essayer de me placer comme Conseiller municipal dans notre hémicycle municipal dans l'idée de la pensée de Jacques Delors, social-démocrate chrétien. Je voterai donc ce projet de délibération, parce que le Pape François fut aussi un chef d'Etat, et je voudrais rappeler qu'il s'écarterait des puissants et affectionnait les opprimés et les offensés d'une manière extrêmement courageuse. Il avait des convictions fortes et un courage peu commun pour les exprimer. C'était en fait un homme politique.

Il nous a mis en garde dans des textes de 2020 et de 2025, que j'ai relus, sur des évolutions de la société qui lui semblaient particulièrement dangereuses et qui nous concernent de près. Je vous lis des extraits.

Il dénonçait dans ces évolutions : "Un modèle économique fondé sur le profit, qui n'hésite pas à exploiter, à exclure, et même à tuer l'homme. Alors qu'une partie de l'humanité vit dans l'opulence, une autre partie voit sa dignité méconnue, méprisée ou piétinée dans ses droits fondamentaux ignorés. Le droit de certains, la liberté d'entreprise ou de marché ne peut se trouver au-dessus du droit des peuples et de la dignité des pauvres, pas plus qu'au-dessus du respect de l'environnement".

Dans les autres évolutions, il y a "la diffusion et l'évolution des réseaux sociaux, qui utilisent", écrivait-il habilement, "les techniques informatiques modernes pour appâter jeunes, très jeunes, partout dans le monde". On ne peut lui donner tort. "Ces réseaux renforcent l'individualisme radical, qui est le virus le plus difficile à vaincre". Il donnait donc une série de conseils aux jeunes, que je vous épargne, mais vous pouvez les imaginer. "Nous sommes gavés. Nous nous gavons de connexions", écrivait-il encore, "et nous avons perdu le goût de la fraternité. Nous sommes prisonniers de la virtualité, nous avons perdu le goût et la saveur du réel".

La dernière évolution qu'il condamnait avec beaucoup plus de vigueur encore, c'est l'évolution de la politique. Celle-là nous concerne directement, et c'est l'homme politique qui parlait là. "La politique n'est plus une discussion saine sur des projets à long terme pour le développement de tous et du bien commun, mais uniquement aujourd'hui

des recettes de marketing visant des résultats immédiats qui trouvent dans la destruction de l'autre le moyen le plus efficace".

Pour toutes ces raisons, pour tous ces textes, que j'ai mis du temps à retrouver et à lire, cela m'a pris un bon week-end, je trouve qu'il mérite en effet d'être associé à la Maison des réfugiés, qu'il a défendus beaucoup plus que certains et certaines d'entre nous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD, pour ces rappels.

Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes". Madame la Présidente.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la proposition de dénommer la Maison des réfugiés située dans le 19^e arrondissement au nom du Pape François nous place dans une position à la fois délicate et symboliquement forte, qui soulève des enjeux de fond. Le Pape François a marqué de son empreinte l'Eglise catholique, l'ensemble des croyants et, plus largement, le monde entier par des prises de position comme l'encyclique "Laudato si", que les écologistes ont saluée.

Nous avons apprécié ses paroles de paix, son engagement pour l'accueil des réfugiés, ses efforts sincères pour faire progresser la conscience écologique dans les sphères religieuses et politiques. Sur ces sujets, il a souvent fait entendre une voix d'apaisement et de justice.

Mais le Pape François était aussi à la tête d'une institution dont les positions restent en profond décalage avec certaines de nos convictions fondamentales, sur le droit des femmes à disposer de leur corps, sur les droits des personnes LGBTQIA+, ou encore sur la reconnaissance pleine et entière de toutes les formes de familles.

Nous pouvons et devons respecter la mémoire des figures marquantes de notre époque, mais ce respect ne nous oblige pas à inscrire leur nom sur des bâtiments publics, "a fortiori" quand ils sont porteurs d'un message universel comme celui de la Maison des réfugiés.

La laïcité, à laquelle nous sommes profondément attachés, suppose que les équipements publics ne portent pas le nom de responsables religieux, quels que soient la qualité de leur engagement ou le respect qu'ils inspirent. Cela ne retire rien à l'hommage qu'on peut leur rendre dans d'autres formes, mais c'est une ligne de principe à laquelle nous tenons.

Enfin, nous pensons que la Maison des réfugiés doit rester un lieu d'accueil universel qui incarne les droits humains, la solidarité et l'hospitalité sans condition d'origine, de religion, de genre ou d'identité. C'est cette universalité que nous devons honorer.

"Maison des réfugiés". Un nom qui dit l'essentiel, un nom qui porte une histoire, une mission, une reconnaissance, celle de toutes les personnes exilées, déplacées, vulnérables, qui ont connu l'arrachement, la traversée, l'attente et parfois l'oubli.

C'est pourquoi, avec respect mais clarté, le groupe "Les Ecologistes" s'abstiendra sur ce projet de délibération et votera pour le vœu du groupe Communiste. Nous pensons que cette dénomination n'est ni la meilleure manière de défendre la laïcité, ni celle de faire vivre pleinement les valeurs d'égalité et d'universalité que porte cette maison dédiée à l'accueil des réfugiés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe LR-LCI.

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, notre groupe votera ce projet de délibération. Le Pape François, récemment disparu, a marqué l'histoire contemporaine, y compris au-delà des frontières de l'Eglise. Son engagement en faveur des plus vulnérables et des réfugiés fut constant et sincère, il ne s'agissait pas là d'un engagement d'opportunité mais d'une ligne de conduite qu'il a incarnée à travers des gestes forts et parfois déroutants.

On peut retenir son discours sur l'immigration comme on peut se souvenir de ses appels répétés à la prudence sur la légalisation de l'euthanasie en France. Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, nous savons tous qu'il a choisi de placer la dignité des exilés au cœur de son pontificat, de Lampedusa à Lesbos, du Vatican à Marseille.

Permettez-moi toutefois de relever une petite curiosité de cette majorité ; même si, apparemment, vous n'êtes vraiment pas tous d'accord sur cette dénomination. Vous qui, d'habitude, ne cachez pas votre distance avec la parole de l'Eglise, vous êtes soudain très enthousiastes à citer le Pape François, le 266^e pape, qui devient la seule autorité spirituelle qui trouve grâce à vos yeux.

En tout cas, la laïcité, mes chères collègues, Camille NAGET et Fatoumata KONÉ, ce n'est pas la négation des racines judéo-chrétiennes de notre pays.

Eh oui !

Le Pape François ne peut pas être réduit à un parti ou à un slogan. Il en a heurté plus d'un par certaines prises de position en questionnant l'équilibre entre générosité et lucidité, entre accueil et cohésion, et ce serait une erreur d'instrumentaliser son message.

En effet, donner à cette maison le nom du Pape François est fort, très fort, et cela ne doit pas être un geste militant ou un label idéologique mais plutôt une reconnaissance, un hommage à une figure spirituelle majeure qui, ne l'oublions pas au passage, est quand même le chef de l'Eglise catholique. Comme le Diocèse de Paris soutient cette dénomination, nous ne voyons pas de raisons de nous y opposer.

C'est dans cet esprit que nous voterons pour, et nous serons même heureux de voir une crèche à Noël dans l'Hôtel de Ville et, surtout, c'est une évidence, à compter du premier dimanche de l'Avent, l'installation d'une crèche dans le hall de cette Maison des réfugiés - Maison Pape François. On est logique et sincère ou on ne l'est pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je vous laisse à votre logique et à votre sincérité.

Je donne la parole à Mme Laurence PATRICE pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chers collègues. Nous l'avons entendu, cette dénomination est loin d'être anodine, et nous avons entendu des propos quelque peu excessifs de notre dernière oratrice.

Nommer cette Maison des réfugiés, cela a été rappelé, est dans le souhait de rendre hommage au Pape François, car c'est avant tout reconnaître un engagement constant en faveur de celles et ceux que le monde abandonne trop souvent. Il a été rappelé son geste fort à Lampedusa, puis à Lesbos, pour dénoncer ces traversées de l'espoir devenues traversées tragiques, rappelant que la Méditerranée ne pouvait devenir un cimetière froid sans pierre tombale.

C'est aussi saluer, comme l'a rappelé la présidente du groupe "Les Ecologistes", son cri d'alerte face au dérèglement climatique, incarné dans une encyclique qui est devenue un texte de référence pour beaucoup, par-delà les seules communautés religieuses.

Ce sont précisément ces valeurs universelles d'humanité, de solidarité et d'attention aux plus vulnérables que Paris souhaite ici valoriser. Par ailleurs, comme Mme la Maire l'a rappelé, il va être étudié la possibilité de lui donner le nom de toute la partie des espaces verts autour de Notre-Dame.

A partir de là, je mets ce projet de délibération au vote, et chacun votera comme il l'entend, en son âme et conscience.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je crois qu'il y a une demande de scrutin public d'un groupe. C'est cela ? Qui l'avait demandé ? Le groupe Changer Paris a demandé un scrutin public, nous allons donc organiser un scrutin public. Je propose aux fonctionnaires de séance et aux secrétaires des groupes de distribuer les cartes pour le vote.

Nous allons tout d'abord procéder à main levée, puisqu'il y a un vœu proposé par le groupe Communiste et Citoyen. Je crois qu'il est maintenu. Est-ce que votre vœu est maintenu, Madame NAGET ?

Mme Camille NAGET. - Nous retirons notre vœu.

Nous regrettons qu'il reçoive un avis défavorable. Je pense que nous avons proposé une voie qui aurait pu rassembler tout notre hémicycle et rassembler tous les groupes politiques pour un vote unanime.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

Mme Camille NAGET. - Nous regrettons qu'il ne puisse y avoir un chemin...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il n'y a pas d'explication de vote, c'est juste oui ou non.

Mme Camille NAGET. - Si, Madame la Maire, j'ai le droit à une minute de temps de parole en cas de retrait de mon vœu, et je vous remercie de me l'avoir laissée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, non... Si ?

Très bien. Allez-y si vous avez encore quelque chose à dire, on me confirme que vous avez raison. Pardon.

Mme Camille NAGET. - Merci. Tout à fait, je commence à connaître le règlement du Conseil au bout de quelques années à y siéger.

Comme je le disais, nous regrettons que notre vœu, qui, je pense, proposait une voie qui pouvait rassembler l'intégralité de notre hémicycle vers un vote unanime, n'ait pas pu trouver une issue favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 1 est donc retiré.

Etes-vous prêts pour le vote ?

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Si vous avez des procurations, vous votez évidemment deux fois.

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 123

Abstentions : 31

NPPV : 1

Pour : 79

Contre : 12

(Voir détail des votes annexe n° 1).

Le projet de délibération DGRI 42 est adopté au scrutin public. (2025, DGRI 42).

Un intervenant. - On n'a rien vu apparaître sur les écrans.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je le vois. Voilà, regardez.

Un intervenant. - L'écran est noir et je ne peux pas voter !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vote est clos. Nous avons adopté ce projet de délibération avec la dénomination...

Si, il est clos. On ne perturbe pas les opérations de vote, le projet de délibération est adopté. Merci.

Il faut que vous soyez attentif...

Un intervenant. - Mon écran est noir, je ne peux pas voter !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis désolée, cher Monsieur, j'ai pris...

Eh bien, c'est ainsi. Nous continuons...

Nous poursuivons. Le projet de délibération est adopté, et je m'en réjouis. Merci.

Nous prendrons dans...

Est-ce que vous pouvez écouter deux secondes ? Tout d'abord...

Tout d'abord, je demande à tout le monde de s'asseoir. Personne dans les travées, asseyez-vous. Premièrement, le vote a eu lieu, on ne perturbe pas une opération de vote. Deuxièmement, nous prenons votre remarque dans le compte rendu de la séance et nous indiquerons que vous n'avez pas pu, pour des raisons techniques, apporter votre vote, et ce sera mentionné dans le résultat du vote. C'est ainsi que l'on agit de façon démocratique, calme, sérieuse et rationnelle.

Merci à vous pour ce vote. Nous poursuivons...

Nous poursuivons. Ceux qui n'auraient pas pu se prononcer n'ont qu'à le faire auprès des fonctionnaires de séance et, très calmement, sans polémique, sans énervement, nous pourrions tout à fait reprendre ce que la technologie n'aurait pas permis d'exprimer.

Désignation d'un président de séance pour la durée de l'examen des comptes administratifs de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons, mes chers collègues. En application de l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour l'examen des comptes de gestion et administratifs de 2024.

Je propose bien sûr la candidature de mon premier adjoint, cher Patrick BLOCHE.

Je vous demande de procéder par vote à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Merci.

La candidature de M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, est adoptée.

Débats budgétaires. - Comptes.

2025 DFA 25 - États financiers et compte de gestion 2024 du budget général de la Ville de Paris.

2025 DFA 24 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2024.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif au retard des projets pris dans les grands plans de la Ville de Paris.

2025 DFA 16 - Approbation des comptes de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour 2024.

2025 DFA 17 - Approbation des comptes administratifs 2024 des états spéciaux d'arrondissement.

2025 DILT 7 - Service techniques des T.A.M. - Compte de gestion 2024 du budget annexe.

2025 DILT 6 - Service technique des T.A.M. - Approbation du compte administratif 2024.

2025 DPE 16 - Budget annexe de l'eau. - Compte de gestion 2024.

2025 DPE 18 - Budget annexe de l'eau. - Compte administratif 2024.

2025 DPE 22 - Budget annexe de l'eau. - Affectation du résultat 2024.

2025 DPE 15 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte de gestion 2024.

2025 DPE 17 - Budget annexe de l'assainissement. - Compte administratif 2024.

2025 DPE 21 - Budget annexe de l'assainissement. - Affectation du résultat 2024.

2025 DSOL 47 - Compte de gestion 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2025 DSOL 49 - Compte administratif 2024 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2025 DSOL 88 - Affectation des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2024.

2025 PP 18 - Compte de gestion 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.

2025 PP 20 - Compte administratif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police.

2025 PP 38 - Affectation des résultats de 2024 au budget spécial de la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux textes législatifs en vigueur, dans un instant, lorsque j'aurai introduit par mon propos la discussion sur les deux documents, le compte administratif 2024 et le budget supplémentaire 2025, je serai amenée à me retirer, eu égard à la loi sur la non-présence du Maire et sur la présidence par un élu que nous venons de nommer. Tout cela pour expliquer que, conformément au droit, je ferai l'introduction et, ensuite, je ne reviendrai qu'après la discussion sur le compte administratif.

Mes chers collègues, je vais donc introduire...

Je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît. Nous abordons là un sujet très important, et cela nécessite que chacun soit concentré.

Je vais donc introduire à la fois le compte administratif 2024 et le budget supplémentaire 2025, que nous adopterons lors de deux votes séparés. Je reviendrai bien sûr pour le deuxième.

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement mon très cher premier adjoint, Patrick BLOCHE, et mon très cher adjoint chargé du budget, Paul SIMONDON, pour tout le travail accompli sur les questions budgétaires à nos côtés, à mes côtés, ainsi que mon adjointe Olivia POLSKI pour son travail en faveur du travail social.

Je souhaite bien sûr aussi remercier Marie VILLETTE et toute l'équipe du Secrétariat général, ainsi que les équipes de la Direction des Finances et des Achats et la Direction des Ressources humaines, qui ont préparé l'ensemble des documents avec la compétence et la rigueur que nous leur connaissons.

Ces documents ne sont pas simplement des documents budgétaires, ils sont la mise en musique de nos priorités politiques et de notre volonté de transformer et d'adapter Paris. Un budget traduit toujours une politique. D'ailleurs, la meilleure traduction du politique, c'est le budget. Il n'est jamais neutre, il incarne des choix, il reflète des engagements, une volonté, une détermination, en l'occurrence la nôtre. Car, aujourd'hui plus que jamais, Paris doit relever des défis majeurs.

Le premier, bien sûr, est le dérèglement climatique et notre combat en faveur de la solidarité, qui exigent des réponses politiques fortes et ambitieuses. Pour faire écho à nos débats précédents, le Pape François, dans son encyclique "Laudato si'", rappelait qu'il est impératif que la politique et l'économie soient au service du bien commun en intégrant les dimensions sociale et écologique dans toutes les décisions. C'est ce que nous mettons en œuvre quotidiennement au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens. La transition écologique et sociale des territoires n'est pas un choix parmi d'autres. Pour nous et pour la majorité que je conduis, c'est une nécessité absolue.

A la lecture de ces documents, force est de constater - je le dis parce que je pense que d'autres peut-être ne le diront pas - que la qualité de la gestion de la Ville, saluée cette année encore par toutes les agences de notation, est très bonne, comme la robustesse de nos finances, dans un contexte particulièrement dégradé pour les finances publiques en général. Ce compte administratif en témoigne.

Malgré l'inflation persistante, malgré la crise du marché de l'immobilier et, surtout, malgré le désengagement manifeste de l'Etat, sur lequel je reviendrai, les comptes 2024 de Paris sont bons.

Oui, les collectivités et, "a fortiori", les Départements ont été frappés de plein fouet par la crise du logement et, face à la baisse conjoncturelle des D.M.T.O., nous avons plusieurs choix : soit, comme l'ont fait d'autres collectivités, la baisse des crédits d'investissement et le désengagement de nombreuses politiques publiques, souvent malheureusement au détriment du climat et des plus vulnérables, soit maintenir le cap et poursuivre la transformation et l'adaptation de Paris. En cohérence avec les politiques que je porte, que nous portons avec l'appui de notre majorité, c'est ce choix que nous avons fait.

Pourquoi ? Evidemment parce que, face au désengagement de l'Etat et à l'instabilité gouvernementale, les collectivités territoriales jouent plus que jamais un rôle déterminant dans la transition écologique et sociale, la cohésion des territoires et le maintien de services publics de qualité. C'est notre responsabilité. Nous l'avons encore vu ce week-end : on peut bien sûr saluer la victoire du P.S.G., mais aussi les services publics municipaux qui ont nettoyé toute la ville dans les nuits de samedi à dimanche et de dimanche à lundi, et nos policiers municipaux, qui ont contribué à la sécurité de notre ville aux côtés de la Police nationale. Nous finançons bien sûr une partie du budget de la Préfecture de police à travers le budget spécial, et notamment la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Nous avons donc maintenu nos investissements pour faire face, pour donner vie à nos priorités pour les Parisiennes et les Parisiens et pour les générations futures.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'ailleurs, il y a des générations qui sont très actuelles : je salue l'Ecole de la deuxième chance en tribune. Merci à vous d'assister à ce débat, pour le présent et pour le futur, que vous écrirez aussi, je l'espère.

Débats budgétaires. - Comptes (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les spécialistes saluent notre action. En mai 2025, l'O.F.C.E. a confirmé la viabilité et l'impératif de la stratégie d'investissement de notre Plan Climat pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Les investissements volontaristes de la Ville ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus d'un tiers lors des vingt dernières années. Les voies sur berges, les "rues aux enfants", les cœurs piétons de nos quartiers... Nous avons profondément et pour le mieux transformé Paris. Cela s'est vu, d'ailleurs, pendant les Jeux olympiques et paralympiques, le monde entier l'a vu, les Parisiens l'ont vu, les Français l'ont vu.

Ce sont 218 "rues aux écoles" et 30 hectares d'aires piétonnes en plus par rapport à 2020. C'est un réseau cyclable qui est passé de 200 kilomètres en 2001 à 1.565 kilomètres en 2025. Depuis 2020, à Paris, plus de 126.000 arbres ont été plantés, 133.000 mètres carrés d'espaces verts ont été livrés. C'est cela, le budget.

Nous avons aussi transformé le périphérique et les portes de Paris, un chantier de long terme pour faire du périphérique un boulevard urbain, pour réduire la pollution de l'air et la pollution sonore, pour renforcer les continuités vertes. C'est une réussite, et je veux remercier tous les maires d'arrondissement, dont le rôle est essentiel, et notamment ceux qui sont à proximité de ce grand territoire qui compte environ 500.000 à 600.000 personnes entre Paris et nos voisins, ces territoires qui longent le périphérique. C'est une réussite.

Pourtant, il est vrai que, lorsque nous avons décidé d'abaisser à nouveau la vitesse sur le périphérique à 50 kilomètres/heure et de pérenniser la voie olympique en voie réservée au covoiturage, j'ai encore une fois dû affronter des oiseaux de malheur et peut-être, appelons-les ainsi, les pires conservateurs. Aujourd'hui, chers collègues, regardons les faits, tous les faits et rien que les faits. Les résultats de nos investissements et de la mobilisation de notre budget sont sans appel : baisse globale de la pollution, des embouteillages, de la vitesse, réduction des nuisances sonores et diminution des accidents, parce que l'accidentologie routière fait aussi partie des compétences d'un maire. C'est une très grande réussite.

Cher Eric LEJOINDRE, dans le 18^e arrondissement, beaucoup considéraient que nous ne ferions pas la transformation de la porte de la Chapelle, ils en avaient d'ailleurs fait leur credo. Je les invite à regarder la vérité en face, parce que cela fait toujours du bien. Cela fait du bien aussi pour nous, les élus, qui avons décidé par nos budgets précédents, celui de l'année dernière et celui qui vient d'investir massivement dans ces quartiers et d'avoir cette traduction-là, une traduction très simple. Cela améliore la qualité de vie des personnes pour lesquelles nous travaillons.

Où en serions-nous si nous avions écouté ceux - je ne vous dis pas qui, mais vous allez vraisemblablement reconnaître - qui faisaient des déclarations comme : "La fermeture des voies sur berges est un non-sens écologique et urbain !", interview en 2018. "Privatiser l'espace public au détriment des automobilistes parisiens est injuste, les voies sur berges doivent être réouvertes à la circulation", lors d'un conseil d'arrondissement. Plus récemment, "la Z.T.L. met en cause nos vies", etc., "donc il faut remettre en cause les Z.T.L. !", c'était une déclaration lors d'une réunion publique du 11 mars 2025.

Pourquoi ceci à avoir avec le budget ? Parce que c'est le budget que nous décidons ici qui nous permet de mettre en œuvre les mesures que nous voyons et qui opèrent des améliorations sur le quotidien des habitants de notre ville, que ce soit en matière de services publics ou en matière d'amélioration de la qualité de vie. Ce ne sont pas des sujets différents. Si on vote un budget, on peut mettre en œuvre des actions en face. Si on ne vote pas un budget ou si on n'est pas d'accord avec les mesures votées dans le budget, alors c'est une autre politique. Cela a sa place en démocratie, mais, moi, je suis là pour dire que ce que nous avons investi produit des effets, et ces effets sont l'amélioration de la qualité de vie des Parisiens.

Mes chers collègues, le compte administratif 2024 est marqué, nous le savons aussi, par la poursuite d'un désengagement de l'Etat lié à une instabilité politique qui a aussi provoqué et accentué une baisse des D.M.T.O., alors que nous avons une excellente gestion des comptes de la Ville.

Nous avons pris nos responsabilités, nous avons continué à nous battre, nous avons même accéléré, malgré les vents contraires, avec un niveau d'investissement inédit de plus de 1,8 milliard d'euros. De plus, et je veux le dire fort tant c'est important : le patrimoine de la Ville croît encore cette année et va atteindre 45 milliards d'euros. Il était de 20 milliards d'euros en 2001. 45 milliards d'euros de patrimoine de la Ville aujourd'hui, cela ne s'appelle pas de l'appauvrissement, cela s'appelle plutôt de l'accroissement du patrimoine, qui se fait aussi en appuyant la qualité de vie des Parisiens. Parce que, ce patrimoine, c'est quoi ? Soyons très clairs : c'est du logement, ce sont des équipements publics, c'est tout ce qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir accéder et avoir une vie de meilleure qualité dans les écoles, dans les crèches, dans les restaurants administratifs, dans la culture, dans le sport, etc.

Je veux donc remercier très chaleureusement l'ensemble de la majorité, les présidents de groupe qui sont vigilants et qui apportent leurs nuances et leurs différences, tous les maires d'arrondissement, mes adjoints et à nouveau Paul SIMONDON, en charge de l'élaboration du budget, et évidemment Patrick BLOCHE, premier adjoint, qui a apporté sa contribution politique, sa connaissance, son expérience à ce travail. Je veux vraiment lui dire merci.

Je ne peux pas terminer sur ce compte administratif 2024 sans parler évidemment de l'immense succès populaire et sportif qu'ont été les Jeux olympiques et paralympiques. Nul ne doit oublier ces instants de bonheur, de joie et de fraternité. Les Jeux ont aussi été un accélérateur de nos transformations écologiques et sociales, et, évidemment, comme je l'avais dit, les budgets ont été tenus, la Cour des comptes en atteste. Pourtant, là aussi, beaucoup d'oiseaux de mauvais augure nous avaient dit que ce serait un gouffre financier, que la sobriété n'était pas possible dans la gestion d'un événement comme celui-là. Finalement, nous avons tenu parole, tenu les budgets, et surtout apporté une accélération au projet municipal, dont bénéficient aujourd'hui les Parisiens. D'ailleurs, pour la première fois dans l'histoire des Jeux : le budget est excédentaire !

Cher Pierre RABADAN, je veux encore une fois te remercier pour le travail accompli, un immense merci. Cher Nicolas NORDMAN, tout cela n'aurait pas été possible sans ta pleine mobilisation et la pleine mobilisation de la police municipale, mais aussi de la Préfecture de police et de Laurent NUÑEZ, ainsi que de la Préfecture de Région Ile-de-France. La forte présence des effectifs de la police municipale parisienne a bien sûr accompagné cette réussite, mais c'est tous ensemble que nous avons réussi.

Ce fut un moment extraordinaire pour Paris, pour la France, pour le monde entier, mais aussi un moment exceptionnel dans la coopération entre les différentes autorités, notamment les autorités de l'Etat et de la Ville, dans la gestion d'un événement majeur, d'un intérêt commun, d'un projet commun. Je crois que nous pouvons tous être fiers d'avoir relevé ce défi, et c'est un défi qui laisse un héritage.

Et donc, mes chers collègues, le budget supplémentaire 2025. Encore une fois, et je ne suis pas la seule à le dire, l'Etat a choisi de faire supporter le poids des coupes budgétaires, de sa gestion sur les collectivités locales. Encore une fois, Paris est fortement affectée par les mesures décidées dans la loi de finances adoptée en février 2025 une nouvelle fois à l'aide de l'article 49.3. Le choc est inédit : la ponction opérée sur les finances de la Ville est de 275 millions d'euros.

Je rappelle ici, parce que je pense que nous devrions tous tenir le même langage, que Paris supporte 10 % de l'effort apporté par les collectivités via le dispositif dit "de lissage" prévu par la loi de finances. Je le répète : 10 % de l'effort national est supporté par Paris.

Cette ponction, nous devons évidemment la prendre en compte dans notre budget supplémentaire, mais, encore une fois, en responsabilité, nous avons décidé de protéger les Parisiennes et les Parisiens en préservant toutes nos grandes priorités. La Ville a donc mobilisé plusieurs leviers, notamment ses réserves stratégiques, pour financer le déficit et la dette abyssale de l'Etat. Je rappelle d'ailleurs que cette dette pour la France est de plus de 3.000 milliards d'euros. Je laisserai mon adjoint Paul SIMONDON détailler ces mesures tout à l'heure, mais je rappelle nos fondamentaux : le climat, la solidarité, les services publics, la biodiversité, le logement, la protection, la sécurité.

Alors, oui, nous tenons nos promesses. La forêt urbaine de l'Hôtel de Ville sera inaugurée en juin, ici même, cette fameuse forêt urbaine qui a fait couler tellement d'encre. Je ressortirai tous les papiers qui disaient qu'on ne la ferait pas, qu'elle ne se ferait jamais, que l'on avait abandonné le projet, parce que c'est toujours intéressant de conforter et de conformer la réalité avec ce qui se dit parfois pour décourager. Il y a aussi la médiathèque Virginia-Woolf, qui va ouvrir dans un mois dans le 13e arrondissement, la livraison de nouvelles "rues aux écoles", celle de Louis-Blanc dans le 10e, chère Alexandra CORDEBARD, et évidemment les trois baignades dans la Seine : le 5 juillet, nous nagerons dans le 12e, à Paris Centre et dans le 15e, cher Philippe GOUJON. Je veux vous voir sauter dans l'eau, Philippe. C'est une très grande victoire.

Non, on vous verra sauter, d'accord ? En plus, c'est dans l'un des plus beaux sites.

A l'inverse, de nombreuses collectivités locales ne peuvent plus faire face à leurs dépenses et suppriment des pans entiers de politique publique, souvent dans la culture et dans le sport. A Paris, la culture est évidemment préservée, chère Carine ROLLAND.

Pour l'Etat, Pierre MOSCOVICI, premier président de la Cour des comptes, dit qu'il est exaspéré par le manque de suivi des recommandations et, pour la 19e année consécutive, il ne peut certifier les comptes de l'Etat sans réserve significative. Cela, c'est pour l'Etat.

A Paris, pendant ce temps, notre note est maintenue et nos comptes sont certifiés. Les agences de notation saluent notre action positive malgré les ponctions de l'Etat. Oui, j'ai conscience que des décisions difficiles ont dû être prises, mais elles en valaient la peine.

La Ville continuera de produire des logements sociaux et familiaux, notamment en mobilisant davantage son foncier et en transformant des immeubles tertiaires de la Ville, par exemple le 2, rue de Lobau, actuel siège de la DRH, dans lequel nous pourrions construire des logements pour les familles dans le cœur de Paris.

La Ville poursuivra sa politique en faveur des logements sociaux, mais aussi des logements abordables pour les classes moyennes via la Foncière logement abordable, et je veux remercier l'engagement de Jacques BAUDRIER sur ce dossier.

La solidarité européenne est essentielle pour que les classes moyennes puissent se loger. C'est pourquoi, au côté d'autres grandes villes européennes, nous menons un travail offensif auprès de la Commission européenne pour obtenir la mobilisation des fonds structurels de l'Union en faveur du logement et de la rénovation thermique. Nous travaillons avec Barcelone, avec Rome, avec Milan, avec Athènes et beaucoup d'autres villes qui, comme nous, sont confrontées à la diminution drastique de l'offre privée de logements locatifs dans leur ville, souvent à cause des plateformes de location saisonnière de très courte durée. Nous travaillons ensemble pour mobiliser les fonds structurels et les fonds de cohésion.

S'il y a ici des conseillers régionaux, j'en appelle aussi à vos responsabilités, car une grande partie de ces fonds n'a pas été mobilisée. Il y a de l'ordre de plus de 300 milliards d'euros de fonds de cohésion non dépensés au niveau européen, dont une partie pourrait être mobilisée même en 2025 et en 2026 pour l'effort de logement que nous devons faire dans toutes les villes européennes pour accroître l'offre de logement abordable. J'ai à nouveau interpellé les Ministres de l'Economie et des Finances, et du Logement et de l'Aménagement du territoire à ce sujet, pour que les villes soient les bénéficiaires directes de ces aides.

J'ai proposé, je le dis ici, comme nous l'avons fait pour les Jeux olympiques et paralympiques, que nous allions avec les maires français de villes de différentes tailles mais confrontées aux mêmes difficultés relatives au logement des classes moyennes et des plus précaires, et avec le Ministre de l'Economie et des Finances ensemble à Bruxelles, avec un plan d'action, qui nous permettrait peut-être, si nous étions ensemble dans cette bataille, de bénéficier de retours directs de ces fonds de cohésion dont nous avons tant besoin.

Je veux aussi remercier les agentes et les agents de Paris, sans qui notre action ne serait pas possible. Je veux saluer leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public.

Depuis 2020, l'administration parisienne a beaucoup évolué, dans ses modes de fonctionnement comme dans son organisation. Je pense par exemple, parce qu'il fallait des réformes structurelles pour être plus efficaces dans notre organisation, à la création de la Direction des Solidarités, chère Dominique VERSINI, chère Léa FILOCHE, chère Véronique LEVIEUX, chère Lamia EL AARAJE. Je pense à la création de la Direction de la Santé publique, chère Anne-Claire BOUX. Au passage, saluons la naissance d'un petit bébé chez Anne-Claire, qui a accouché ces derniers jours. On donnera la date précisément et le prénom du bébé. Aussi, je pense à la Direction de la Transition écologique ou du Climat avec Dan LERT.

Je sais que l'évolution de l'administration est nécessaire afin de s'adapter aux changements et de mieux servir l'intérêt général, je souhaite donc que nous allions plus loin. Afin d'améliorer encore l'efficacité de la dépense publique, je souhaite la création rapide d'une mission de contrôle de gestion, qui renforcera l'action déjà menée par la Direction des Finances et des Achats et par l'Inspection générale. J'avais poussé pour qu'il y ait cette mission de contrôle de gestion au sein de l'Inspection générale, mais je pense que nous pouvons aller plus loin et nous doter de cette structure tant nécessaire.

Malgré des temps très incertains et pendant que d'autres acteurs publics ont fait le choix de s'affranchir de leurs responsabilités, nous pouvons, je le dis à mon équipe et à ma majorité, être fiers du travail accompli depuis plus de dix ans, car Paris demeure cette terre de créativité et de résistance. Nous avons transformé Paris. Depuis des années, nous avons tenu bon, parce que nous avons une colonne vertébrale, un cap, une boussole, des valeurs et une vision. Comme toujours, nous refusons la solution de facilité, nous refusons la mort de la politique pour laquelle optent de nombreux démagogues et qui consisterait par exemple à raboter notre action climatique et sociale ou à simplement regarder les "likes" et les "followers" pour juger de la pertinence d'une politique publique.

Alors, comme à notre habitude, Paris va prendre toute sa part. Les collectivités locales sont les pierres angulaires de la Nation, elles font vivre les politiques sociales et les services publics au plus près du terrain, comme nous le faisons à Paris. Face à l'impuissance, face à cette situation très dégradée de nos finances publiques nationales, les collectivités doivent prendre leur part et doivent agir. Je ferai vivre la voix de Paris aux côtés des collectivités, que ce soient les départements, avec Paul SIMONDON, ou les communes, mais aussi auprès de l'Etat et de l'Union européenne.

A Paris, nous pouvons compter aussi, je le sais, sur les mairies d'arrondissement. J'ai une pensée sur la discussion qui a lieu en ce moment même au Sénat sur la loi P.L.M., qui voudrait finalement faire disparaître ces mairies d'arrondissement, ou en tous les cas les reléguer à une élection dans laquelle il n'y aurait ni statut, ni budget, qui ouvrirait, je crois, un chaos démocratique qu'aucun d'entre nous ne veut. C'est pourquoi je tiens à remercier une nouvelle fois les maires d'arrondissement, de la majorité comme de l'opposition.

Mes chers collègues, je le redis, y compris vis-à-vis de l'opposition, malgré nos différences, ces documents budgétaires sont loin d'être de simples documents administratifs, ils racontent la vision du futur portée par une majorité élue légitimement en 2020, ils sont l'expression en chiffres et en lettres de la réalité vécue par les Parisiennes et les Parisiens, et, je le sais, les Parisiennes et les Parisiens en sont conscients, ils le voient dans leur vie quotidienne que nous avons changée et que nous changerons encore.

Je vous remercie.

J'appelle Patrick BLOCHE à venir assurer la présidence des débats avant de donner la parole à la Préfecture de police.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous allons poursuivre la séance.

Pour compléter le propos de la Maire, le petit bébé de notre collègue Anne-Claire BOUX s'appelle Camille et il est né le 30 avril. Je garde pour moi le nombre de centimètres et les kilos, pour ne pas tout divulguer.

C'est maintenant à vous, Madame la Directrice adjointe de cabinet du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je précise simplement à titre liminaire que je présente le compte administratif 2024, et le Préfet de police nous rejoindra, sauf urgence, pour la présentation du budget supplémentaire du budget spécial, puisque c'est en deux temps, me semble-t-il.

Le compte administratif du budget spécial pour 2024 que je vous présente aujourd'hui est évidemment marqué par le contexte singulier et exceptionnel de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. En effet, le budget spécial a été le support financier de la mise en condition opérationnelle tant de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris que des services de police administrative de la Préfecture de police, qui ont tous été très fortement mobilisés dans le cadre de la préparation de cet événement et de son déroulement.

A ce titre, 3 % des dépenses de 2024, soit 28 millions d'euros, ont été dédiés spécifiquement aux Jeux olympiques et paralympiques sur le budget spécial de la Préfecture de police. C'est un montant qui s'inscrit en complément des dépenses relatives à la police active, qui, comme vous le savez, dépendent, elles, du budget de l'Etat.

Dans ce contexte particulier, en 2024, l'exercice voit les dépenses de personnel, qui représentent 70 % des dépenses exécutées en 2024, progresser de plus de 8 % par rapport à 2023, du fait de l'attribution de la prime exceptionnelle liée aux Jeux olympiques. Pour autant, en décomptant cette prime, les dépenses de masse salariale restent en hausse de plus de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent, suite à l'application au 1er janvier de l'année dernière de la hausse de 5 points d'indice à l'ensemble des agents des administrations parisiennes et de la Brigade de sapeurs-pompiers.

Pour assurer toutes les missions dévolues aux services financés par le budget spécial, des crédits ont été ouverts à hauteur de 845,4 millions d'euros dans le cadre du budget primitif voté en décembre 2023, du budget supplémentaire voté en juillet 2024 et de la décision modificative votée en novembre dernier. L'exécution constatée sur l'exercice 2024 fait état d'une consommation des crédits prise globalement sur les deux sections de plus de 92,5 % en recettes et 90,4 % en dépenses.

Je vais maintenant passer, en essayant d'être la plus brève possible, sur la section d'investissement et la section de fonctionnement pour vous livrer les ordres de grandeur.

Pour la section d'investissement en 2024, sur 102,8 millions d'euros de crédits ouverts, 72,6 millions ont été mandatés. C'est un taux d'exécution de plus de 70,9 %.

Sur les investissements mobiliers et d'équipements, ce sont 32,4 millions d'euros de dépenses qui ont été réalisés. La B.S.P.P. a mandaté 20,3 millions d'euros en matériels divers : des tenues de feu, des véhicules d'intervention banalisés. Les administrations parisiennes ont mandaté 9,7 millions d'euros en matériels informatiques : logiciels, équipements techniques. Enfin, les services communs et d'intérêt général ont mandaté 2,4 millions d'euros de dépenses.

Le taux de consommation sur les dépenses de mobiliers et d'équipements est de 60 %. On constate donc une sous-consommation liée largement à des retards de livraison d'équipements. C'est notamment le cas de matériels commandés par la B.S.P.P., comme les camions équipés de la nouvelle technologie de lance diphasique, nous avons eu l'occasion d'en parler en 1ère et en 3e Commissions. Les crédits de paiement afférents sont donc reportés sur l'exercice 2025, raison pour laquelle vous les retrouverez dans le projet de budget supplémentaire.

Concernant les investissements immobiliers, 40,3 millions d'euros ont été consommés, c'est donc un taux de consommation de plus de 83 % par rapport aux crédits votés. Ce taux d'exécution sur les dépenses immobilières a diminué par rapport à l'année 2023. Cela est dû aux difficultés rencontrées par la Brigade et son bureau de soutien infrastructures sur ses opérations de grosses réparations, en particulier sur le chantier de la caserne Masséna. C'est pour cette raison que la Direction de l'Immobilier et de l'Environnement de la Préfecture de police a été mobilisée pour reprendre directement la maîtrise d'œuvre de cette opération.

En termes de recettes, sur la section d'investissement, la Ville de Paris est la première contributrice avec 13,5 millions d'euros, suivie par les trois Départements de petite couronne avec 7,4 millions d'euros et les communes de petite couronne avec 14,6 millions d'euros pour le segment immobilier.

J'en viens à la section de fonctionnement après la section d'investissement.

Le compte administratif 2024 présente des dépenses de fonctionnement qui s'établissent à 691,6 millions d'euros, c'est 39,6 millions d'euros de plus qu'au C.A. 2023, dont près de la moitié est liée au versement de la prime exceptionnelle J.O.P. Pour cette section, le taux de consommation s'élève à plus de 93 % des crédits ouverts et à 97 % lorsqu'on ne tient pas compte des crédits non affectés.

Pour la B.S.P.P., je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir dans le débat, les crédits votés ont permis notamment de financer la cinquième annuité du plan de modernisation 2020-2029, qui, je le rappelle, a pour objectif

d'améliorer les capacités opérationnelles de la Brigade, d'améliorer les conditions de travail et de vie des sapeurs-pompiers, et également de les doter en matériels nouveaux et efficaces. La gestion efficiente des crédits a permis d'afficher un taux de consommation de 99,9 % pour les dépenses de fonctionnement de la B.S.P.P. Les dépenses de masse salariale ont été exécutées à hauteur de 388,8 millions d'euros, dont 15,3 millions au titre de la prime J.O.P. C'est un taux d'exécution de 99 %. Quant aux dépenses de fonctionnement courant nécessaires au maintien en conditions opérationnelles de la Brigade, elles ont été exécutées à hauteur de 91 millions d'euros, soit un taux de réalisation de 97,5 %.

S'agissant des administrations parisiennes, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 162,5 millions d'euros. Elles affichent un taux de consommation de 92,4 % hors crédits non affectés. Nous pouvons y revenir dans le débat, comme nous l'avons fait lors des travaux des 1^{ère} et 3^e Commissions, la sous-consommation des dépenses de masse salariale s'explique à la fois par des difficultés de recrutement dans certains secteurs en tension, comme informaticiens, ingénieurs travaux, contrôleurs de gestion, et par le report de plusieurs concours qui n'ont pas pu être organisés dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

Sur la partie des recettes pour les administrations parisiennes, la contribution de la Ville est portée à 143,9 millions d'euros, contre 131,9 millions d'euros au C.A. 2023.

Concernant les services communs et d'intérêt local, les dépenses ont été mandatées à hauteur de 29,5 millions d'euros, soit un taux de consommation de 91 % hors crédits non affectés.

Je termine par quelques mots sur les résultats de l'exercice 2024 et leur affectation. Le résultat global propre à l'exercice 2024 est globalement excédentaire de 17,4 millions d'euros, ce qui porte le résultat global cumulé du budget spécial à 58,7 millions d'euros.

Sur la section d'investissement, il y a un solde excédentaire propre à l'exercice de 11,92 millions d'euros, en raison notamment des décalages de paiement de dépenses d'investissement en équipement que j'ai évoquées précédemment. Cela porte le résultat de cette section à 23,2 millions d'euros.

Sur la section de fonctionnement, nous constatons également un solde excédentaire de 5,5 millions d'euros, résultat lié à la sous-consommation de la masse salariale sur les administrations parisiennes. Dans ce contexte, le résultat cumulé de fonctionnement est désormais de 35,5 millions d'euros.

Pour financer les besoins nouveaux de la section d'investissement et garantir le fonds de roulement, il vous est donc proposé d'affecter ces résultats cumulés à leurs sections respectives. Ces résultats nous permettent d'atteindre un niveau de fonds de roulement plus satisfaisant, limitant les risques de tension sur la trésorerie.

Je vous remercie pour votre attention et je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Je vous propose d'ouvrir ce débat organisé par la conférence d'organisation.

La parole est tout d'abord à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à l'occasion de ce projet de délibération sur le compte administratif, les états financiers et le compte de gestion de l'année 2024, nous, élus écologistes, voudrions féliciter tout d'abord les services qui ont produit les documents de ces projets de délibération.

En 1^{ère} Commission, le commissaire aux comptes a donné une opinion favorable assortie de cinq réserves au titre de la quatrième année. Il a aussi levé certaines réserves de l'année dernière. Je cite la synthèse : "Cette opinion traduit les incidences positives de la dynamique instaurée par la Ville de Paris, tant sur le plan du contrôle interne que sur la fiabilisation des données comptables".

Ce compte administratif, hors période Covid, est le pire compte administratif depuis 2014. Néanmoins, au regard de la situation des finances publiques de la France du Président MACRON ou d'autres collectivités territoriales, la situation parisienne est sous contrôle.

Nous ne pouvons pas commencer l'analyse de ce compte administratif sans rappeler ce qu'il s'est passé en France en 2024.

L'INSEE vient de publier sa note de synthèse annuelle sur le compte des administrations publiques en 2024. En 2024, le déficit public s'est établi à 168,6 milliards d'euros, contre 151,7 milliards d'euros en 2023, soit 5,8 % du produit intérieur brut, après 5,4 % en 2023, mais surtout plus de 40 milliards au-dessus du budget primitif 2024. Jamais un gouvernement ne s'était autant trompé sur une année, hors des années de crise exceptionnelle, comme la crise des "subprimes" en 2008 ou celle, plus récente, du Covid. Alors que la France devrait se rapprocher des critères de Maastricht - pour rappel, 3 % du P.I.B. -, le déficit s'est au contraire envolé.

Le déficit des collectivités locales, de la commune à la région, s'est, lui, dégradé de 6,4 milliards d'euros à 11,4 milliards d'euros, mais rappelons que ce déficit n'est pas de même nature entre l'Etat et les collectivités territoriales. Ces dernières doivent toujours dégager un excédent de fonctionnement, donc une épargne brute, qui est de 267 millions d'euros pour Paris, pour financer des investissements.

L'investissement a ralenti, mais il reste dynamique dans les collectivités territoriales, + 7,8 % après + 11,1 % en 2023, pour atteindre 67,9 milliards d'euros, alors que l'Etat n'a investi l'année dernière que 48,9 milliards d'euros. C'est a priori tout à fait inédit que l'Etat investisse moins que les collectivités territoriales. La Ville de Paris représente 2,65 % de ce volume total.

Cet investissement, c'est la construction de logements sociaux, d'écoles, de gymnases, la rénovation thermique, les "rues aux écoles", les cours "oasis", etc. Il génère une activité et, surtout, il améliore le patrimoine de la Ville. Si vous regardez le bilan certifié par le commissaire aux comptes, l'actif est évalué pour la Ville de Paris à 46,85 milliards. C'est un des éléments importants qui explique la bonne notation de la Ville de Paris par les agences de notation financière.

J'anticipe les accusations de la droite et des trois orateurs qui vont me succéder, qui ne vont voir que les 11 milliards d'euros de la dette parisienne de ce compte administratif, mais qui ne vont pas voir que ces investissements participent à la résilience économique de la Ville. Une étude de l'O.F.C.E. de 2019 avait montré cet effet pour toute la région francilienne.

L'épargne brute de la Ville a donc baissé de 300 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu. Si nous prenons en compte l'épargne réglementaire minimum, qui doit être de 470 millions d'euros pour Paris pour couvrir ses dotations aux amortissements, il y a un déficit de 180 millions d'euros à combler avec le budget supplémentaire.

La baisse des D.M.T.O. a affecté tous les Départements français. Le recul des droits de mutation à titre onéreux, selon l'INSEE, a été de 12,9 %, après 22 % en 2023, Paris n'est donc pas seule affectée. L'essentiel de la dégradation du compte administratif de Paris s'explique par cette baisse de 340 millions d'euros.

Paris n'est pas isolée du reste de la France, mais sa résilience financière reste importante. Un département, la Charente, est déjà sous tutelle du Préfet. Dommage que mes collègues de droite n'écoulent pas leurs collègues des autres départements. Par exemple, l'Aisne, qui avait voté en déficit un budget primitif 2024 pour obliger l'Etat à compenser les dépenses dues au département, dit aujourd'hui, par son président, le centriste Nicolas FRICOTEAUX : "2025 est une année charnière. Sans réforme pérenne, nous ne pourrions plus garantir le financement des solidarités de proximité que nous devons aux Axonais", les habitants de son département, "du fait de la non-compensation des allocations individuelles de solidarité".

Paris ayant les compétences du département et de la commune, elle devrait être moteur de la révolte des collectivités territoriales contre un Etat et des gouvernements qui se succèdent et qui affaiblissent les territoires. C'est un débat qui dépasse le clivage gauche/droite.

Pire encore, l'Etat trahit sa parole en gelant les montants de T.V.A. versés aux collectivités. Cette T.V.A. n'est pas un cadeau fait aux collectivités, elle devrait compenser les recettes de fiscalité locale supprimées par l'Etat. Le Gouvernement prend d'une main et, finalement, décide de ne pas rendre de l'autre comme promis. C'est ce que fait l'Etat français.

Cela étant dit, nous avons un désaccord avec l'Exécutif que nous répétons depuis 2014 : notre dépendance aux D.M.T.O. Il n'y a pas de crise immobilière, comme c'est écrit dans le rapport. Une étude de la Direction générale des collectivités locales sur les D.M.T.O. en 2023, parue dans son bulletin d'information statistique de novembre 2024, montre que les D.M.T.O. ne se sont pas effondrés mais sont revenus à leur niveau ante-covid, et largement plus élevés qu'en 2012. Cette étude montre que Paris est dans une situation singulière en recevant deux fois plus de D.M.T.O. que son poids démographique. Ces D.M.T.O. ont atteint un niveau record de 1,74 milliard d'euros en 2022, bien au-delà du milliard et de la moyenne de la dernière mandature.

Paris a pu bénéficier, si ce n'est de la spéculation immobilière, de l'afflux des capitaux financiers qui sont investis dans l'immobilier. Cette attractivité financière est plutôt un handicap qu'un atout, car elle n'a rien de productif, elle produit uniquement une inflation d'actifs immobiliers improductifs qui poussent les classes moyennes et populaires à quitter Paris si elles n'accèdent pas au logement social. Difficile pour un artisan, un commerçant, un fonctionnaire de rester à Paris tant le prix du mètre carré est élevé. Jamais Paris n'a été aussi inégalitaire qu'aujourd'hui.

Je reste donc toujours surpris quand j'entends que le logement social serait responsable de la hausse du mètre carré à Paris. C'est un amortisseur social. Pourtant, les libéraux devraient savoir que c'est l'afflux de capitaux qui alimente cette hausse.

La richesse de la Ville est rendue dépendante d'une recette néfaste pour les Parisiennes et les Parisiens. La hausse des D.M.T.O. a caché le désengagement de l'Etat à travers la baisse brutale de la dotation globale de fonctionnement. Nous aurions dû être à la tête de la fronde des collectivités territoriales contre un Etat jacobin, centralisateur, au lieu d'être le bon élève de la contractualisation. Ce sérieux budgétaire n'a caché que le fait que

nous creusions notre propre tombe. Je rappelle que Paris est contributeur net du budget de l'Etat depuis 2019 en contribuant plus à travers les péréquations qu'en percevant la D.G.F., qui est aujourd'hui nulle.

La disparition de la D.G.F. marque la séparation entre Paris, capitale, et Paris, ville, ce qui demande à revoir nos relations contractuelles ancrées dans l'histoire.

Par exemple, la Ville a deux écoles d'ingénieurs, l'E.S.P.C.I., créée après la défaite de 1871 contre la Prusse, l'Allemagne d'aujourd'hui, et la perte des écoles d'ingénieurs de Strasbourg, et l'E.I.V.P., initialement sous la responsabilité du Préfet de la Seine pour former des ingénieurs du génie urbain, puis transférée en 1977 quand Paris a récupéré ses compétences municipales.

De nombreux biens immobiliers propriété de la Ville sont prêtés gracieusement à l'Etat, comme la Sorbonne. Il y a bien sûr le statut particulier de la Préfecture de police, la Préfète est là pour nous le montrer, et nous avons un budget autonome que nous voterons à ce Conseil.

La D.G.F. a disparu, mais les dépenses imposées à la Ville ont augmenté, ce qui nécessite de réviser nos relations financières avec l'Etat, comme c'est actuellement le cas avec la Préfecture de police.

Pour conclure et expliquer notre désaccord de fond de construire notre résilience sur une croissance continue des D.M.T.O., je vais reprendre une phrase bien connue, vieille d'un demi-siècle, de l'économiste américain Kenneth Boulding : "Celui qui croit que la croissance peut être infinie dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste". Aujourd'hui, nous pouvons remplacer "économiste" par "politique". Une hausse continue des D.M.T.O. ne peut être provoquée que par une hausse du volume des transactions, et donc des constructions nouvelles, ou par une hausse des prix, et donc celle du mètre carré. Il serait plus raisonnable de baser le financement de nos villes et départements sur des recettes plus pérennes.

Merci de votre attention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à la présidente de la 1ère Commission, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce compte administratif 2024 que vous nous présentez marque une rupture historique dans les équilibres budgétaires, ou plutôt les déséquilibres budgétaires, de la Ville de Paris. Une rupture que vous avez niée puis sous-estimée, avant de l'enfouir sous une avalanche d'explications oiseuses dans les médias, avec en particulier le message si puissant que vous avez tenté d'imposer comme narratif : à cause de l'Etat, nous allons devoir allumer le chauffage quinze jours plus tard à l'Hôtel de Ville.

Malheureusement, la réalité des chiffres est là. Ce que nous voyons est alarmant, et cela n'a rien à voir avec l'Etat, rien à voir non plus avec une question de chauffage.

Ce que nous voyons du côté de l'investissement, c'est un déficit qui s'élève à 67 millions d'euros. Il n'est pas compensé, car l'épargne brute de la Ville s'est effondrée : 266 millions d'euros, contre 758 millions d'euros un an plus tôt. Une épargne divisée par trois. L'épargne nette, celle qui permet d'investir, est devenue négative de 41 millions d'euros. Autrement dit, la Ville ne couvre plus ni ses investissements ni le remboursement de sa dette par ses ressources propres, elle vit totalement à crédit et avance dans le brouillard.

Ce que nous voyons aussi, c'est pour la première fois, en 2024, c'est historique, une section de fonctionnement du budget de la Ville qui a été déficitaire, et pas qu'un peu, de 231 millions d'euros. 231 millions d'euros qui, une fois raclés les fonds de tiroirs, les résultats des gestions précédentes, atterrissent à 120 millions d'euros. Oui, c'est historique. Pour la première fois, la Ville de Paris n'a pas pu non plus assumer ses dépenses courantes, payer les salaires, les subventions, les services quotidiens.

Cette pratique, que le Code général des collectivités territoriales interdit formellement, est manifestement illégale et rompt un principe fondamental de notre démocratie budgétaire, celui de ne pas faire porter aux générations futures le coût du fonctionnement du train de vie de la Ville, des collectivités locales, et de pouvoir investir, bien sûr.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir été prévenus. Depuis des mois, nous vous alertons sur la surestimation manifeste des D.M.T.O. Vous les attendiez à plus de 1,4 milliard d'euros, ils tombent à 1,16 milliard d'euros, voire moins. Pourquoi ? Parce que le marché immobilier parisien est en crise, et vous le saviez. Le retournement était visible, documenté, signalé. Vous l'avez nié et vous avez préféré maintenir des prévisions irréalistes pour le budget 2025, que vous saviez déjà instable.

Toutefois, le problème de Paris n'est pas tant les recettes que les dépenses. En 2024, au total, les recettes de fonctionnement ont été stables, - 0,3 %, c'est-à-dire l'épaisseur du trait, stable. Le problème de 2024, ce sont les dépenses de fonctionnement qui progressent de 5 %, un écart de 5 points entre l'évolution des recettes et celle des dépenses en fonctionnement, comme en investissement d'ailleurs, mais cela ne tient nulle part.

Non seulement vous n'avez rien voulu entendre lors du budget primitif, non seulement vous n'avez voulu anticiper dans ce budget primitif aucune des économies qui seraient demandées à Paris comme aux autres collectivités locales, mais vous avez dissimulé la vérité, vous nous avez menti lors du vote de la décision modificative de février 2025, où vous n'avez pas du tout touché au budget de fonctionnement.

Vous le saviez, vous saviez qu'il y avait un déficit de fonctionnement et vous en connaissiez le montant. A l'issue de la période complémentaire fin janvier, vous saviez qu'il manquait 120 millions d'euros dans la caisse pour le fonctionnement. Cette réalité, vous l'avez cachée, et vous n'avez pas touché une virgule au budget de fonctionnement en février, ni pour tenir compte des économies qui allaient être demandées à la Ville, ni pour combler le trou de fonctionnement, celui qui ne dépendait que de vous.

Dans le même temps, vous avez continué à dépenser sans compter. Les charges de personnel ont continué à exploser, atteignant désormais 2,8 milliards d'euros, en hausse de 164 millions d'euros, avec plus de 1.200 postes supplémentaires créés. Les dépenses de gestion courante ont augmenté de 264 millions d'euros, et les charges financières ont bondi de 33 millions d'euros sous l'effet combiné des taux d'intérêt et d'une dette galopante.

Car c'est là un autre point de rupture : la dette de la Ville atteint 8,7 millions d'euros dans son acception la plus stricte, en hausse de 660 millions d'euros.

De fait, la Ville s'endette chaque année de 1 milliard d'euros, dont la moitié juste pour renouveler la dette. La durée de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette avec l'épargne brute, grimpe cette année à 32 ans. Ce seuil, déjà largement au-dessus des recommandations de bonne gestion, devient proprement insoutenable. Nous avons désormais à Paris un encours de dette qui représente la quasi-totalité des recettes de fonctionnement de la Ville, 92 %. Ce taux a bondi de 12 % en un an seulement.

Pourtant, l'Exécutif parisien continue à faire comme si de rien n'était, nous en avons eu une illustration tout à l'heure. Vous poursuivez une politique d'autosatisfaction, imputant vos échecs aux autres. Vous accusez l'Etat, la conjoncture, la loi de finances, les contraintes extérieures. Mais, que je sache, ce n'est pas la loi de finances 2025 qui vous avait fait exécuter 2024 en déficit, ce sont vos choix seuls qui sont en cause, vos hypothèses, vos engagements, votre aveuglement.

Ce compte administratif est le fruit d'un entêtement idéologique et d'une absence de tout sérieux dans le pilotage. Vous avez alourdi le fonctionnement sans capacité à le financer, vous avez compromis la capacité de la Ville à investir, et pour longtemps, et vous avez refusé de dire la vérité aux Parisiens quand vous l'avez connue il y a six mois.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que présidente de la 1ère Commission, j'ai aujourd'hui une responsabilité particulière, que j'ai décidé d'assumer en prenant la décision d'écrire au Préfet de région afin qu'il procède à un contrôle approfondi des comptes et de la gestion de la Ville de Paris, et qu'il saisisse la Chambre régionale des comptes. Car il ne s'agit plus ici d'un débat politique classique, il s'agit de la légalité de vos actes budgétaires, il s'agit de la soutenabilité de ces derniers, il s'agit de la protection de l'intérêt général et de la vérité due aux Parisiens.

Le temps des alertes est terminé, la réalité les a malheureusement confirmées et au-delà. Ce budget n'est pas tenable, cette politique n'est évidemment pas soutenable, et cette dérive ne saurait être tolérée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

La parole est à Rachida DATI.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce compte administratif est finalement le bilan financier devant les Parisiens au terme de cette mandature. Année après année, votre politique n'a été que gaspillage aux dépens de l'essentiel, c'est-à-dire le bien-être des Parisiens.

En décembre, lors de l'examen du budget primitif pour l'année 2025, vous aviez, comme chaque année d'ailleurs, caché la gravité de la situation financière. Votre dernier compte administratif en révèle totalement l'ampleur : il manque à la Ville de Paris 120 millions d'euros pour boucler le budget 2024. Aucun subterfuge ne pourra détourner l'attention des Parisiens, qui se posent la même question : où sont passés ces 120 millions d'euros ?

Ce déficit n'est que le prolongement de votre insincérité, de votre amateurisme, celui que nous dénonçons d'ailleurs collectivement depuis des années. En 2024, avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, et comme nous le faisons chaque année depuis le début de la mandature, nous avons demandé au Préfet de région de se saisir de ce budget pour insincérité, et je remercie pour la persévérance à nouveau cette année.

La question est simple : où est donc passé l'argent issu de l'explosion de 62 % de la taxe foncière ? Vous survaluez volontairement les recettes des D.M.T.O. pour équilibrer artificiellement le budget, pourtant cela fait deux ans que nous alertons tous sur le retournement du marché immobilier, et vos prévisions de recette sont irréalistes.

Alors, comme à votre habitude, vous actionnez le levier fiscal. Depuis le 1er avril, les frais de notaire ont augmenté de 0,5 point. Votre unique levier est la taxation, mais cette recette éphémère ne résout pas les problèmes structurels : vous êtes aujourd'hui dépendants de ponctions sans cesse augmentées. En effet, 80 % de vos recettes proviennent des recettes fiscales, ces mêmes recettes qui ont augmenté de 37 % depuis 2013.

Ce trou de 120 millions d'euros dans les finances de la Ville est la preuve que vous dépensez sans jamais compter, mais dépensez-vous utilement ? C'est non.

En 2024, l'augmentation des dépenses a atteint un niveau historique, + 5,2 %. Depuis 2013, les dépenses ont augmenté chaque année, sauf pendant la crise sanitaire, soit une explosion de plus de 26 % sur la période. La dette, preuve à l'appui, chiffres à l'appui, augmente de 1 milliard d'euros chaque année, et 2024 ne fait pas exception. La Ville a été contrainte d'emprunter 980 millions d'euros supplémentaires. En incluant les 2 milliards d'euros issus des loyers capitalisés depuis 2016, la dette atteindra 12 milliards d'euros en 2026.

Votre bilan et celui de vos soutiens, l'ensemble de vos alliés, les Verts comme les communistes, ce sera une augmentation de 215 % de la dette sous les deux mandatures.

Même lorsque tous les signaux sont au rouge, vous continuez à nier la catastrophe et vous accusez l'Etat des conséquences de votre mauvaise gestion. Il y a fort à parier que votre budget 2025, déjà insincère, sera entaché du même déficit qu'en 2024. En février 2022, déjà, la Chambre régionale des comptes soulignait les risques sur la soutenabilité financière de la Ville, comme l'a souligné à l'instant Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. La seule perspective qu'il vous reste est celle que vous avez toujours privilégiée, en reniant d'ailleurs tous vos engagements : augmenter les impôts.

Pendant votre mandat, 136.000 Parisiens ont fui un cadre de vie dégradé par l'insécurité, par la saleté, par le chaos dans l'espace public, par des services publics qui dysfonctionnent, d'ailleurs la grève actuelle le démontre encore aujourd'hui, et par l'incapacité d'avoir une politique du logement pour les classes moyennes.

Nous le savons, le redressement des finances de la Ville nécessite la réalisation d'un audit complet. C'est ce que nous ferons en 2026. Il permettra de rétablir la sincérité de la gestion des finances et de prévoir les réformes structurelles à mener.

Les dépenses superflues de la Ville seront et devront être réduites drastiquement. L'organisation de la Ville devra également être rationalisée. Aussi, alors que la Ville perd 130.000 Parisiens, vous recrutez 3.000 nouveaux agents. En 2021, Paris employait un agent pour 42 habitants, c'est 1 pour 74 à Lyon, Marseille ou Bordeaux.

La mauvaise gestion, c'est aussi la distribution sans contrôle des actions et sans contrôle des résultats de subventions très souvent contraires aux intérêts directs des Parisiens. Nous formulerons d'ailleurs dans le cadre de ce Conseil plusieurs propositions.

Alors, la fin de votre mandature dévoile chaque jour un peu plus l'effondrement des finances de la Ville de Paris, et c'est pour cela qu'il est urgent de changer Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'introduction que vient de faire la Maire de Paris et le débat qu'elle a ouvert dépassent largement le cadre de l'étude d'un simple ajustement technique de fin de gestion. En creux, il révèle de manière claire et préoccupante une crise plus profonde, celle de l'obsolescence du modèle budgétaire parisien, de la gouvernance de nos finances locales et, plus largement, une impuissance de la Ville à résoudre les problèmes des Parisiens.

Paris n'est pas seulement confrontée à des difficultés conjoncturelles, elle traverse une crise structurelle qui appelle des réponses à la hauteur des enjeux. Nous ne crions pas au loup, mais nous dénonçons une situation "à minima" très préoccupante et très sérieuse de nos finances.

Ces comptes annoncent ceux d'une fin de mandature et sonnent comme une fin de règne. Vous serez bientôt la mandature du passé, et vous êtes déjà, comme l'a rappelé la présidente CARRÈRE-GÉE, celle du passif.

Notre opinion est structurée autour d'un triple constat : l'envolée incontrôlée des dépenses de fonctionnement, une politique d'investissement déséquilibrée et l'absence persistante de réformes structurelles, pourtant indispensables au redressement de notre Ville.

Commençons par les dépenses de fonctionnement. Depuis 2013, elles ont bondi de près de 2 milliards d'euros. En 2024, la marche est encore plus haute avec un record de plus de 9 milliards, et le budget supplémentaire ajoute encore 172 millions d'euros à ce chiffre déjà démesuré.

La Ville fonctionne donc mal, mais elle fonctionne trop cher. La Ville de Paris est confrontée à une inflation interne de son administration. Prenons un exemple concret : les dépenses de personnel dépassent désormais les 2,9 milliards d'euros, une hausse de 6 % en un an et de 37 % depuis 2013, mais pour quels services rendus ? Dans trop de cas, les Parisiens n'observent aucune amélioration concrète dans leur quotidien, que ce soit dans le domaine de la propreté, de l'espace urbain ou de la sécurité. Les signaux d'alerte s'accumulent, alors même que la dépense publique explose. C'est une contradiction majeure que vous n'arrivez pas à résoudre.

Deuxième pilier de cette dérive : une politique d'investissement dogmatique. Vous consacrez chaque année près de 500 millions d'euros au logement social, au détriment d'autres priorités essentielles pour les Parisiens, notamment les classes moyennes. Ce choix n'est pas neutre et nous inquiète, car il restreint la capacité d'intervention de la Ville sur d'autres sujets.

A cela s'ajoute une fuite en avant idéologique. Vous évoquez désormais avec un parfum de campagne électorale des objectifs de 30 % de logements sociaux à Paris. Si j'écoute M. GRÉGOIRE, lui parle de 60 % de logements sociaux. C'est une politique totalement déséquilibrée qui fragilise la mixité sociale, qui crée des tensions foncières, qui favorise la hausse des prix de l'immobilier à Paris et aggrave la dépendance financière de la Ville vis-à-vis de ses opérateurs.

Si vos finances sont à ce point exsangues, c'est parce que votre vision économique manque de vision à long terme. Je vous rappelle une chose : vous ne pouvez pas utiliser ces logements pour faire des tours de passe-passe avec les loyers capitalisés.

Troisième et dernier point : l'absence totale de réformes structurelles. C'est là, je crois, la plus grande critique que l'on peut faire à votre gestion, Monsieur le Maire. Face à l'urgence, vous ne proposez qu'un rafistolage budgétaire, parfois dérisoire, comme l'a rappelé Marie-Claire CARRÈRE-GÉE : couper le chauffage plus tôt pour économiser 1 million d'euros, prélever 18 millions d'euros sur les S.E.M., vendre 100 millions d'euros d'actifs publics... Ce n'est pas une politique, c'est un aveu d'échec.

A chaque alerte, vous répondez par une seule chose : l'impôt. Encore l'impôt, toujours. Nous nous souvenons qu'en 2023, cela a été rappelé par les orateurs précédents, la taxe foncière avait bondi de 62 % un an. Aujourd'hui, ce sont les commerçants que vous pressurez un peu plus avec les taxes sur les enseignes publicitaires, et vous faites fi des "warnings" que nous envoie au deuxième trimestre la Chambre de commerce et d'industrie de Paris : baisse des immatriculations au R.C.S., augmentation des ouvertures de procédures collectives et recul des chiffres d'affaires mensuels, qui sont inférieurs aux chiffres d'affaires mensuels moyens franciliens.

Votre vision repose sur la ponction, jamais sur la réforme, et cela va parfois jusqu'à des mesures qui peuvent sembler anecdotiques, mais qui sont en réalité symptomatiques de votre manière de gouverner : faire des économies de bouts de chandelle sans vision d'ensemble. En fait, vous n'avez jamais pris la mesure de la gestion d'une ville. Vous gérez vos finances comme une sympathique amicale et vous allez bientôt chasser les "codes promo" sur les stylos à bille. L'équilibre financier, ce n'est pas cela. Faute de stratégie, vous avez mis un modèle amateur et coercitif, et je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'il faille être fier d'être un amateur.

Voilà votre modèle : contraindre, taxer, bricoler, transférer la charge, sans jamais réformer.

A cela s'ajoute aujourd'hui un autre constat, le risque d'insincérité croissante qui plane au-dessus de vos hypothèses budgétaires. Le budget primitif 2024 tablait sur 1,5 milliard d'euros de droits de mutation. Le compte administratif que nous étudions cet après-midi affiche 1,160 milliard d'euros. Malgré cette sous-réalisation manifeste, vous inscrivez encore 63 millions d'euros dans le budget supplémentaire, et cela, sans provisionner l'effort budgétaire pourtant nécessaire.

Monsieur le Maire, le temps de l'effort est venu. C'est pourquoi notre groupe propose une autre voie, une autre méthode, d'autres outils, un cap clair. C'est pourquoi nous portons une série de propositions concrètes, ambitieuses et réalistes.

D'abord, la réalisation d'un audit complet du patrimoine immobilier non stratégique de la Ville afin d'identifier les actifs qui pourraient être cédés ou valorisés, et ainsi dégager des marges de manœuvre durables sans sacrifier les missions essentielles du service public.

Nous proposons également un audit indépendant de l'ensemble des satellites municipaux, sociétés d'économie mixte, S.P.L., associations sous convention, avec pour objectif d'éviter les doublons, de lutter contre les surcoûts et de rétablir une lisibilité dans l'action publique.

Nous voulons aussi mettre fin aux reconductions tacites des marchés publics, trop souvent reconduits sans évaluation.

Nous proposons également la création d'un tableau de bord budgétaire public accessible à tous les Parisiens recensant l'ensemble des projets municipaux de plus de 5 millions d'euros.

Autre levier essentiel, nous en avons longuement discuté en Commission des finances avec vous, cher Paul SIMONDON : la mise en place d'un comité indépendant de contrôle financier chargé d'évaluer la sincérité des hypothèses budgétaires et de garantir un pilotage fondé sur des données fiables.

Enfin, nous appelons à un développement actif du mécénat privé dans le respect strict de l'intérêt général. D'autres grandes villes françaises ou européennes l'ont déjà expérimenté avec succès.

Je terminerai par une phrase du premier président de la Cour des comptes, Pierre MOSCOVICI - c'est pour faire plaisir à mon voisin -, qui rappelait récemment : "Il n'y a pas de bonne politique sans finances saines". Vous n'avez pas de bonne politique et vos finances ne sont pas saines. Quelque chose doit changer à Paris, et cette transformation, cette restructuration, cette mutation, nous la proposerons aux Parisiennes et aux Parisiens dans quelques semaines.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'examen du compte administratif 2024 de la Ville de Paris nous offre l'occasion de dresser un bilan lucide et transparent de la gestion municipale au cours d'une année exceptionnelle, marquée par l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, mais également par une conjoncture économique difficile.

Excusez-moi, Madame la Ministre, Madame DATI, mais c'est un peu cocasse de pointer une prétendue gestion calamiteuse de la Ville de Paris en tant que Ministre membre d'un Gouvernement d'Emmanuel MACRON dont les deux quinquennats ont été marqués, tous les économistes s'accordent à le dire, par des dérapages sans précédent de la gestion des comptes publics.

Les difficultés qui pèsent sur les collectivités sont bel et bien réelles et ne dépendent pas uniquement des collectivités. En effet, nous le savons, les finances territoriales ont été mises à rude épreuve en raison de nombreux efforts et coupes budgétaires imposés par le Gouvernement, et cela a eu pour conséquence de mettre une forte pression sur les capacités d'investissement, avec une chute de l'investissement local partout en France, et les a contraintes à des choix cornéliens de fonctionnement.

Vous ironisez sur les questions de degrés de chauffage, mais, mes chers collègues, demandez à l'"Association des maires de France" et à tous les maires en France, quelle que soit leur couleur politique, les choix qu'ils et elles doivent faire pour continuer à maintenir une action publique et continuer à maintenir des services publics locaux alors que les dotations de l'Etat aux collectivités ont quasiment disparu, ou en tout cas ont été très largement diminuées.

Je veux en profiter pour saluer tous les agents et les agentes de la fonction publique parisienne, qui sont aussi impactés par ces difficultés mais qui continuent avec leur engagement de maintenir un bon et un haut niveau de service public à Paris. Oui, chers collègues, les dépenses de personnel sont une large part de notre budget, parce que le service public est rendu par des agentes et par des agents, qui mériteraient d'ailleurs des salaires un peu plus élevés que ce que sont les salaires de la fonction publique territoriale aujourd'hui.

Ces collectivités sont donc acculées par des coupes budgétaires sans précédent, alors même qu'elles ne sont en rien responsables du déficit public. La doxa du Gouvernement est toujours la même : chercher à réduire les dépenses en ciblant les collectivités, alors même qu'il réduit les recettes en supprimant l'I.S.F., en plafonnant la taxation des dividendes à 30 % ou encore en supprimant la C.V.A.E. pour les entreprises.

Les collectivités territoriales et les services publics ne peuvent pas être la variable d'ajustement des libéraux qui profitent de la crise. Nous avons besoin d'une fiscalité locale, lisible, dynamique, durable, en phase avec la réalité économique, démographique et géographique de notre ville. Il n'est plus de notre ressort de rechercher désespérément quelles missions de proximité nous allons devoir sacrifier, il faut contraindre l'Etat à remplir sa mission et à veiller à ce que les collectivités locales puissent continuer à jouir de leur autonomie financière sans que celle-ci ne soit sans cesse mise à mal.

Nous demandons aussi le rétablissement de la C.V.A.E., l'indexation de la D.G.F. sur l'inflation, la hausse des D.M.T.O. à 7 % pour les transactions supérieures à 1 million d'euros, ou encore la majoration du versement mobilité pour tous les territoires. Les mesures qui garantissent une juste répartition de l'effort et accroissent la participation des plus riches existent. Plus encore, elles permettraient d'assurer les investissements dans la transition écologique et sociale dont les collectivités ont besoin.

Face à ces contraintes, la Ville a su tenir son budget, notamment celui consacré aux J.O.P., dont le coût total pour la collectivité s'élève à 128 millions d'euros, soit seulement 1,1 % du budget annuel.

Sur l'hébergement d'urgence, Paris a consacré plus de 13 millions d'euros en 2024 pour pallier, là aussi, des carences de l'Etat, qui faillit volontairement et ne s'engage plus sur cette compétence qui lui incombe.

Même si beaucoup de choses restent perfectibles, tout ne peut pas reposer sur les épaules de la Ville, aussi engagée et volontaire soit-elle. Nous ne pouvons pas nous substituer systématiquement à l'Etat, surtout quand, en face, nos recettes sont en baisse constante. Et, nous le savons, l'abandon, le recul de tous les services publics sur le territoire de la Ville impacte fortement nos services, puisque nous sommes finalement obligés de compenser à chaque fois qu'un service public ferme, que ce soit dans la santé ou avec les centres des impôts qui vont bientôt fermer, les habitants et les habitantes se tournant naturellement vers les services municipaux.

Malgré toutes ces contraintes, la Ville a continué à investir massivement, notamment dans le logement social. Nous nous en félicitons, parce que c'est une dépense absolument indispensable. Il en est de même pour l'éducation, qui reste une des priorités de notre collectivité. Là aussi, c'est extrêmement important que la Ville de Paris continue à maintenir cette ambition, face à un Gouvernement qui n'a de cesse de casser et de détricoter l'école publique au profit de l'école privée.

En 2024, la Ville de Paris a fait le choix de préserver des politiques éducatives, sociales, sanitaires et de logement malgré un contexte financier très dégradé. Si ces efforts sont à saluer, ils s'inscrivent dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, marqué par la baisse des recettes. Dans la perspective du reste de l'année, nous devons poursuivre nos efforts en faveur de la transition écologique, du logement, de la solidarité, de l'éducation et de l'amélioration des services publics, mais cela doit se faire avec une réflexion transparente et collective concernant le financement de ces politiques.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Camille NAGET.

La parole est à la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement, parlera du budget supplémentaire. Avant de vous parler du compte administratif, je voulais dire un mot sur la communication J.O. : "Enfin". Je regrette néanmoins que, dans la mesure où elle est intervenue à la suite de la conférence d'organisation, nous n'aurons malheureusement pas le temps d'en parler aujourd'hui. Je souhaite vivement qu'un nouveau débat soit organisé sur ce sujet, car je pense que c'est de l'intérêt de tous.

Alors, les comptes administratifs ont un grand mérite, puisque l'on parle de réel, et pas de prévisions ou de souhaits, ce qui ne vous empêche pas de vouloir encore et toujours vous dédouaner de toutes les responsabilités et de remettre la faute sur les autres. Avec les comptes administratifs, reconnaissons-le, c'est un peu plus compliqué, car ce dont il est question, ce sont de vos prévisions et de votre exécution budgétaire. Entendre dire la Maire de Paris que "les comptes 2024 sont bons", je dois avouer que ça doit être cela, le culot.

Et si on pouvait tous se mettre d'accord et arrêter avec le recours aux agences de notation, à la certification, qui ne sont en rien des preuves de bonne gestion. Cela se saurait, il suffit de regarder l'Etat.

Derrière le satisfecit de la Maire, les comptes administratifs traduisent un moment absolument historique pour Paris : la première fois où la section de fonctionnement est en déficit. Ils confirment aussi ce que nous avons dénoncé ces 24 derniers mois maintenant : la surestimation des recettes de la Ville pour le budget 2024. Cela, l'Etat n'y est absolument pour rien. Tabler sur des D.M.T.O. à 1,5 milliard d'euros, même révisés à 1,4 milliard, était totalement hors sol au regard du retournement du marché immobilier qui était intervenu dès 2023. La Maire de Paris a sous-entendu que c'était lié à la dissolution, mais, en l'occurrence, dès 2023, ce n'était pas forcément le cas. Et puis, croire que les Jeux olympiques et paralympiques doubleraient la taxe de séjour était beaucoup trop optimiste au regard des précédents, comme nous vous l'avions rappelé.

Ce n'est pas faute de vous avoir alertés sur ces deux sujets. Même si nous avons l'habitude que vous ne nous écoutiez pas, votre découverte bien tardive interroge. Pensiez-vous, seuls, avoir raison contre tous les experts et vos oppositions ? Ou alors était-ce une manière de ne pas baisser les dépenses au moment du vote du budget ? En un mot, avez-vous sous-estimé ces recettes et fait voter un budget artificiellement en équilibre, dont on savait pertinemment qu'il ne pourrait pas être exécuté ? C'est la raison pour laquelle, pour répondre à cette question, nous souhaitons que la Chambre régionale des comptes soit saisie.

Ces prévisions erronées ont pour conséquence une situation budgétaire hors de contrôle. Chaque année, on se dit que cela ne pourrait pas être pire et, chaque année, vous nous démentez.

Une surestimation des recettes et des dépenses qui continue d'augmenter, car, oui, malgré des prévisions dont on savait qu'elles étaient "à minima" extrêmement optimistes, plutôt que de rechercher des économies, réinterroger les dépenses, la hausse des dépenses s'est poursuivie, comme depuis dix ans, avec une hausse des dépenses de gestion de plus de 6 %. Cet effet ciseau nous envoie dans le mur. C'est la chute de l'épargne brute à un niveau inconnu de près de 65 % et, dès lors, de la capacité d'autofinancement. C'est un recours massif à l'endettement en hausse de 52 % et, bien évidemment, l'explosion de la dette et de la charge de la dette.

La situation est pour nous aujourd'hui hors de contrôle. Le pire, c'est que cela devrait être pire encore. Eh oui, ce serait pire si vous teniez vos promesses. Si les recrutements étaient faits, dans les crèches, pour la police municipale, et si les projets promis aux Parisiens étaient mis en œuvre, la situation budgétaire de la Ville serait encore davantage dégradée.

Et ce n'est pas un paradoxe, on peut à la fois dénoncer la trajectoire budgétaire et dénoncer l'abandon des projets, car, au milieu, il y a eu des promesses faites aux Parisiens. Ce n'est pas grave de reporter des projets quand les finances l'imposent et que l'on a promis beaucoup plus que ce que l'on était capable de faire. Ce n'est pas grave, c'est même indispensable. Ce qui est grave en revanche, c'est de ne pas l'assumer, d'abandonner en catimini les projets les uns après les autres, d'"Embellir votre quartier" à "Réinventer Paris", en passant par le budget participatif ou encore le Plan Vélo.

Trajectoire budgétaire alarmante, fondamentaux profondément obérés, dépenses hors de contrôle... La situation des finances publiques parisiennes n'a eu de cesse de s'aggraver depuis dix ans, comme si le budget n'était pas piloté. Il est grand temps de reprendre le contrôle, vivement mars 2026.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, Madame la Maire du 10^e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues de droite, il serait apprécié que ceux qui ont des responsabilités dans le gouvernement BAYROU et que ceux qui ont eu des responsabilités dans le gouvernement BARNIER puissent à un moment donné aussi défendre Paris, parce que c'est un "hold-up". Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier le sort qui nous est infligé par ce gouvernement BAYROU-DATI, avec 275 millions d'euros de ponction supplémentaire pour la seule Ville de Paris. Aucun de vous n'en a parlé. Du fait de cette loi de finances qui a été votée par le Parlement en février, nous sommes là face à un véritable "hold-up", un record absolu, du jamais vu. C'est vrai, cela a failli être pire, encore pire pour Paris, si le projet de loi de finances du gouvernement BARNIER-DATI-CARRÈRE-GÉE avait été voté en son temps.

Jamais un effort aussi conséquent n'aura été demandé à Paris, ni d'ailleurs à aucune autre collectivité française, simplement du jamais vu. A elle seule, Paris représente désormais 10 % de l'effort demandé à l'ensemble des collectivités de France, Mme la Maire Anne HIDALGO l'a dit tout à l'heure. Que n'avez-vous défendu mieux Paris ?

Nous pensions que le pire était derrière nous, mais c'était sans compter sur la volonté de ce gouvernement BAYROU-DATI de saigner Paris. Comme le disait très justement Paul SIMONDON il y a quelque temps, l'Etat vient se servir dans les caisses de la Ville pour combler son propre déficit. Que n'en parlez-vous également dans vos propos ? Cela évite ainsi de lever l'impôt.

Oui, permettez-moi d'y revenir même si c'est désagréable à entendre pour certains membres de notre Assemblée, la France est, elle, par les choix faits par les gouvernements récents qui se sont succédés, dans une situation catastrophique. Tenez-vous bien : le 31 décembre 2024, la dette publique de la France s'élevait à plus de 3.300 milliards d'euros selon les données publiées par l'INSEE en mars dernier. Aucun de vous n'en a parlé. Ce montant représente environ 113 % du produit intérieur brut. Cette année, le Gouvernement prévoit qu'elle atteindra 114,7 %, avec un déficit public estimé à 5,4 % du P.I.B. La charge de la dette est projetée à environ 67 milliards d'euros pour cette année. Que n'en avez-vous parlé, chers collègues ?

La France est désormais l'un des pays les plus endettés de l'Union européenne. Je rappelle aussi que la France est désormais sous le coup d'une procédure pour déficit excessif de la part de la Commission européenne, et que sa note a été dégradée par les agences de notation. Eh oui, ces fameuses agences de notation. Evidemment, maintenant, on n'a plus envie d'en parler, des agences de notation. A titre de comparaison, la note de la Ville a été maintenue et nos comptes vont être certifiés une fois encore et pour la quatrième année consécutive. Et tous ces organismes spécialisés, eux, ne comprennent rien, alors que vous, vous avez compris que l'Etat est en excellente forme, que les gouvernements BARNIER-CARRÈRE-GÉE-DATI ont fait un travail formidable, tout comme le gouvernement BAYROU.

La situation est à ce point dramatique que Pierre MOSCOVICI, président de la Cour des comptes, a menacé, si ses recommandations n'étaient pas mieux écoutées, de ne plus certifier les comptes de l'Etat. Il a par ailleurs dénoncé une gestion erratique, un pilotage à vue. N'en jetez plus. De son côté, Didier MIGAUD, ancien Ministre de la Justice du Gouvernement BARNIER, mais surtout prédécesseur de Pierre MOSCOVICI à la Cour des comptes, a ajouté dans une formule lapidaire : "Si les entreprises étaient gérées comme l'Etat, elles seraient toutes en faillite." Voilà où nous en sommes. Voilà le bilan.

Alors, quand le Gouvernement ne sait plus quoi faire et ne sait plus comment faire, il s'attaque aux collectivités et il s'attaque à Paris. Contrairement à ce qui est répété à tort et à travers, le dérapage des finances publiques n'est

pas le fait des collectivités, il est bien le résultat direct des choix hasardeux inconséquents des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017.

Rappelons que, conformément à la loi, les collectivités votent chaque année leur budget à l'équilibre, leur besoin en financement est ainsi intégralement compensé par un recours à l'emprunt ou à des fonds propres.

Mais ce n'est pas tout. Si j'en crois les propos de certains experts financiers...

Ça y est, cela vous reprend le fait d'interrompre les femmes quand elles parlent ? Je peux finir ou pas ?

Si j'en crois les propos de certains experts financiers repris par la presse, longtemps impensable, l'hypothèse d'une mise sous tutelle de la France, compte tenu du dérapage de sa dépense publique, n'est plus totalement exclue ni à moyen ni à long termes. Nous en sommes là.

Je me souviens, non sans malice, que certaines et certains dans cette Assemblée, à commencer par Mme DATI, présidente du groupe Changer Paris, Ministre du Gouvernement de Michel BARNIER à l'époque et aujourd'hui membre du Gouvernement de François BAYROU, contestant la sincérité de nos comptes et notre gestion des finances parisiennes, allaient même jusqu'à demander la mise sous tutelle de Paris. Voilà : l'arroseur arrosé. On en rirait presque si la situation de la France n'était à ce point dramatique.

Je me souviens aussi des propos d'un Ministre des comptes publics, Gabriel ATTAL, qui, parlant des loyers capitalisés de la Ville de Paris, nous accusait de mettre en œuvre un montage financier digne de la pyramide de Ponzi. Mais en politique, le mensonge, l'arrogance ne paient pas.

J'en reviens au compte administratif. Le compte administratif 2024 est marqué par une nouvelle baisse des droits de mutation à titre onéreux, comme vous le savez et comme on vous l'a déjà dit aujourd'hui. Cette baisse très conséquente est de l'ordre de 580 millions d'euros sur deux ans. Oui, Paris, comme le reste de la France, est touchée par cette crise immobilière redoutable, forte, pérenne, qui nous prive d'une grande partie des droits de mutation, crise contre laquelle, disons-le en passant, ni le gouvernement précédent ni l'actuel n'agit. Dans ce secteur, la situation est dramatique et pas seulement à Paris, comme le dénoncent chaque jour tous les professionnels de l'immobilier. Face à cette crise persistante, nous attendons d'ailleurs toujours que le Gouvernement agisse et prenne enfin des mesures fortes et efficaces.

Nous n'oublions pas que des solutions fiscales existent, et des solutions qui ne coûtent rien à l'Etat. Je pense encore et toujours à l'augmentation du taux de la taxe des résidences secondaires, qui rapporte de l'argent aux collectivités et qui en plus permet de remettre des logements sur le marché locatif là où nous en manquons cruellement. Mais que ne défendez-vous pas Paris ? Je pense aussi à l'augmentation de la taxe de séjour sur les palaces. C'est vrai que cela nuirait gravement aux Parisiens. Pourquoi donc ces mesures n'ont pas été adoptées ? Nos parlementaires les ont pourtant présentées maintes et maintes fois, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, et je ne vous ai pas entendus les défendre.

Pourtant, malgré tous ces vents contraires, nous avons conservé à Paris, parce que la situation le nécessite et parce que nous en avons la volonté politique, un niveau d'investissement inédit à plus de 1,8 milliard d'euros, parce que c'est nécessaire, parce que nous le devons.

Il n'y a bien que vous pour ne pas voir les transformations de Paris, et c'est d'ailleurs assez comique. Le monde entier les admire, mais, un jour, vous ouvrirez les yeux.

Nous avons continué à accélérer la transition climatique. Nous avons continué à transformer la ville. Nous avons continué à améliorer le cadre de vie. Nous avons continué à livrer partout, y compris dans les arrondissements d'opposition, des "rues aux écoles", des cours "oasis", des pistes cyclables. Maintenant, vous n'osez plus vous en plaindre, je crois même que vous vous en attribuez les mérites. Nous avons livré la porte Maillot, la forêt urbaine de la place de Catalogne, la médiathèque James Baldwin, et nous allons continuer avec l'inauguration d'ici quelques jours de la forêt urbaine du parvis de l'Hôtel de Ville, magnifique, de la médiathèque Virginia Woolf dans le 13^e arrondissement dans quelques semaines, et, bien sûr, des trois sites de baignade dans la Seine dans un mois.

En responsabilité, nous avons décidé de continuer à protéger les Parisiennes et les Parisiens en préservant au maximum les services publics du quotidien et la transition écologique. Parce que, dans votre projet, Messieurs et Mesdames élus de droite, c'est bien de la suppression du service public que vous parlez quand vous parlez d'économies.

Contrairement à de nombreuses collectivités locales, à Paris, nous ne fermons aucun équipement public, nous continuons à garder un premier tarif de cantine à 0,13 euro, nous continuons à rembourser intégralement le "pass" Navigo des collégiens et lycéens parisiens. Cette année encore, nous innovons avec la création de la Foncière de la Ville de Paris, un outil qui facilite l'accession à la propriété des classes moyennes et pour lequel nous avons alloué un budget de 50 millions d'euros. Il s'agit là d'un levier supplémentaire pour contribuer à répondre à la crise du logement, parce que, non, ce n'est pas un choix idéologique que de construire du logement social, mais bien une manière de loger les Parisiennes et les Parisiens. Cela, en complément des investissements déjà engagés dans le logement social et la rénovation énergétique.

Alors, oui, dans ce domaine comme dans bien d'autres, permettez-moi de le dire comme je le pense et comme nous le pensons de ce côté de l'hémicycle, pendant que le Gouvernement procrastine, nous, nous agissons, et nous agissons avec ambition et détermination.

Pour équilibrer notre budget supplémentaire sans toucher à nos priorités, nous avons dû mobiliser plusieurs leviers. Je n'y reviendrai pas, ils seront détaillés par Paul SIMONDON, que je tiens à remercier pour ce travail immense qu'il a accompli au nom de tous les élus de mon groupe, et pour le sérieux et l'inventivité dont il a su faire preuve pour boucler ce budget supplémentaire dans les conditions que nous connaissons.

Le compte administratif que nous examinons et le budget supplémentaire que nous examinerons sont sains et sincères, ils sont fidèles à nos engagements, fidèles aux valeurs de la majorité municipale, et le groupe Paris en commun les votera avec fierté et conviction.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alexandra CORDEBARD.

Sincèrement, ce qu'a exprimé Alexandra CORDEBARD ne nécessitait pas d'interpellations à la droite de l'hémicycle. Vous avez remarqué que la gauche de l'hémicycle a été particulièrement sereine quand elle a entendu vos interventions. Que vous soyez plus nerveux que la majorité, c'est normal.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je me permets une petite question avant. Les quatre minutes, c'est en deux interventions ou en une seule ? Deux plus deux. D'accord, très bien.

Mes chers collègues...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Laurent SOREL a bien compris qu'il a deux minutes plus deux minutes et que, s'il prend les quatre minutes maintenant, il n'aura plus rien après.

Vous pouvez parler quatre minutes, mais ensuite vous ne parlerez pas sur le budget supplémentaire. C'est clair ?

M. Laurent SOREL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen des comptes administratifs permet de réfléchir à ce que peut et doit faire une collectivité de gauche pour répondre à l'urgence sociale et écologique dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires se réduisent. Etre de gauche, c'est faire des arbitrages, aussi difficiles soient-ils, en priorisant la vie et les besoins des gens par rapport à la règle d'airain des intérêts de la dette et des marges de manœuvre budgétaires qui se réduisent.

Alors, oui, on ne peut que le constater, les marges se réduisent, principalement à cause de la baisse importante des D.M.T.O. à 1,163 milliard d'euros. Cela révèle aussi les difficultés de la Ville à se désintoxiquer de ces D.M.T.O., fruit de cette spéculation immobilière qui chasse les Parisiens de leur ville, parce que, 1,163 milliard, c'est un chiffre record pour l'avant 2020. J'ai presque envie de dire qu'il faudrait ouvrir une halte soin addiction pour le budget de la Ville. Se désintoxiquer aurait une vertu : obliger la Ville à cibler davantage le principal problème, le désengagement de l'Etat, et l'obliger à prendre ses responsabilités en prenant la tête d'une fronde des collectivités contre l'Etat voleur, mauvais gestionnaire et mauvais payeur.

Contrairement à ce que dit la droite, je ne pense pas que la situation des comptes de la Ville soit un problème de gestion, de légalité ou de trop de services publics ou de trop d'agents. La droite devrait assumer et ne pas chercher à sous-traiter à la Chambre régionale des comptes ou aux marchés financiers et aux agences de notation le soin de déterminer à la place d'une assemblée élue et des citoyens des choix politiques. Une majorité de gauche est élue pour répondre à l'urgence sociale, et pas aux diktats des marchés financiers. Donc, oui, face aux critiques de la droite, je suis au côté de la majorité de gauche.

En revanche, permettez-moi, dans un geste d'amitié, de faire remarquer à la majorité de gauche que les J.O., s'ils ont été réussis, ont réduit les marges de manœuvre, que les nombreuses grèves dans les services de la Ville montrent qu'il y a des manques sur le niveau des primes, des embauches et des déprécarisations, que la mobilisation des mineurs isolés montre que la Ville n'en fait pas assez sur ce sujet et que, sur les logements, oui, la Ville met 500 millions d'euros, mais il faut prioriser les logements sociaux sur les logements intermédiaires pour répondre à la crise du logement.

Bref, encore un effort, mes chers collègues de gauche.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci. Il vous restera 1 minute 10 pour tout à l'heure.

Je donne la parole à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la droite de Mme DATI et ses collègues élus macronistes de cet hémicycle sont trop heureux à chaque fois, quasi systématiquement, de mettre en cause de façon infondée les comptes de la Ville. La réalité est que vous cherchez à masquer votre propre incurie et que vous cherchez à faire diversion pour masquer la situation

désastreuse des comptes de l'Etat. A l'échelle nationale, l'ardoise est en effet extrêmement salée, c'est 168 milliards de déficit public cette année, et la dette est quant à elle abyssale : 1.330 milliards d'euros. Pourtant, vous voudriez, comme à l'accoutumée, faire porter le chapeau à la Ville de Paris pour sa prétendue mauvaise gestion, une mauvaise gestion démentie par le commissaire aux comptes, qui a donné une opinion favorable assortie de cinq réserves au titre de 2024.

Alors, faut-il rappeler que, dans l'océan de la dette publique, la part imputable aux collectivités ne représente que 8 % ? Faut-il rappeler que les collectivités territoriales sont les premières à construire la résilience de leur territoire et à financer les solidarités, et que leur déficit est seulement destiné à financer des investissements ? Là où l'Etat se désengage et qu'il fait état d'un sous-investissement chronique, les collectivités, elles, pèsent 70 % de l'investissement public. 70 % ! Et la Ville de Paris prend sa part : elle a déjà investi près de 10 milliards d'euros en cinq ans pour préparer notre avenir, et cet effort est volontairement soutenu.

Alors, si le compte administratif 2024 est le plus dégradé, hors période Covid, depuis le début de la mandature, il reflète avant tout une ambition de long terme, celle d'une majorité de gauche écologiste pour qui la qualité du service public et l'écologie sont de puissants leviers d'égalité et de justice sociale, une majorité qui n'entend laisser personne au bord du chemin, une majorité pour qui le droit au logement est un droit fondamental, et une majorité qui a comme boussole l'accélération de la transition écologique.

La Ville a financé à volume d'investissement inédit sous cette mandature, + 8 %, soit 120 millions d'euros supplémentaires par an en moyenne par rapport à la mandature 2014-2019, et ce, malgré un très fort contexte inflationniste. Ces investissements d'ampleur traduisent là encore un choix politique, celui de dégager toutes les marges de manœuvre possibles côté recettes pour reconstituer notre épargne brute face à un Etat défaillant, et ce, dans un contexte marqué par l'inflation et la chute des D.M.T.O. de 340 millions d'euros.

Toutefois, notre dépendance aux D.M.T.O. est une vraie faiblesse. Nous ne cessons de le dire en tant qu'écologistes, cette recette est toxique. Tabler d'année en année sur la reprise ou l'augmentation des D.M.T.O. est un leurre, et cela obère surtout notre capacité à préparer la résilience de nos finances locales. Ces D.M.T.O. sont le signe de la spéculation immobilière, cette même spéculation immobilière qui entraîne relégation sociale. Elle concourt à l'inflation d'actifs immobiliers, qui chasse en réalité les classes moyennes et populaires qui ne peuvent pas accéder à un logement social à Paris.

Il est temps de s'émanciper de cette recette qui est extrêmement volatile et qui repose sur le mythe d'une croissance infinie, celui d'une hausse des transactions immobilières, soit à raison du prix de l'immobilier, soit à raison d'une hausse de la construction. Sortir de cette dépendance tout en se donnant les moyens de répondre à l'urgence climatique, c'est le défi qui va nous attendre pour les années à venir, et la récente étude de l'O.F.C.E. sur le coût de la neutralité carbone à Paris le rappelle clairement.

Oui, la transition a un coût, 500 millions d'euros d'investissement supplémentaires par an pour notre ville, mais elle représente aussi un gain considérable sur le long terme. Dès 2050, ce sont 2 milliards d'euros d'économie d'énergie par an qui pourraient être réalisés et jusqu'à 25.000 emplois créés chaque année, principalement en Ile-de-France. Ce n'est donc pas une charge mais une opportunité historique de réorienter notre modèle économique, de renforcer notre tissu local et de bâtir une ville plus juste, plus sobre et plus résiliente.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Monsieur le Maire, dans quel état allez-vous laisser les finances de la Ville de Paris l'an prochain ? Cet avant-dernier compte administratif permet d'y répondre : dans un état catastrophique. A quoi reconnaît-on une mauvaise gestion ? Premier signe le plus évident : le déficit. Deuxièmement, la cause : l'explosion incontrôlée des dépenses. Troisièmement, la conséquence et ses implications de long terme : l'endettement. Quatrièmement, le signe d'alerte : l'incapacité de désendettement.

Premier point, le déficit, le premier que Paris ait connu hors Covid, mais, même dans ces circonstances exceptionnelles, il était deux fois moindre qu'aujourd'hui. Or, la loi impose le vote du budget en équilibre. Nous avons alerté sur la surestimation des recettes, et donc le manque de sincérité budgétaire. Ce déficit nous donne raison.

Deuxième point : l'explosion des dépenses depuis 25 ans et, singulièrement, depuis 10 ans. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2024 de plus de 5 %, c'est considérable, essentiellement en raison des frais de personnel, + 33 % depuis 2013, et des charges financières, + 20 % en 2024.

Les charges financières sont dues évidemment à l'explosion de l'endettement : près de 1 milliard d'euros supplémentaires sur une seule année. C'est la totalité de la dette qui vous avait été laissée en 2001.

Quatrième point, la dette n'est pas en soi un problème si la capacité de désendettement existe. Le seuil d'alerte, on l'a dit, est à 12 ans. Nous sommes à 32 ans. Je laisse les Parisiens juger.

Et cette dette, pour quoi faire ? Pour combler la mauvaise gestion des dépenses de fonctionnement, alors que la loi empêche les collectivités de s'endetter pour les financer. En clôturant une gestion en déficit de fonctionnement, c'est bien à cela que l'on arrive. Pour investir ? Si la Ville dépense également de plus en plus en investissement, ce n'est pas pour la sécurité ou le développement économique, qui représentent chacun 1 % des dépenses d'investissement, ni pour la propreté, 2 %, mais pour les travaux de voirie, 200 millions d'euros en 2024, 12 % des dépenses d'investissement, et le logement social, un demi-milliard d'euros sur 2024, 28 %, plus du quart du budget d'investissement.

Alors, oui, il est temps avec Rachida DATI de remettre de l'ordre dans les finances de la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Vincent BALADI, et à lui seul.

M. Vincent BALADI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'examen de ce budget supplémentaire 2025 confirme une fois encore ce que nous dénonçons depuis des années : la gestion de la Ville de Paris est prise dans un étau, celui d'un fonctionnement hypertrophié, de dépenses mal orientées et d'une fiscalité devenue insoutenable.

Commençons par les dépenses de fonctionnement. Depuis 2013, elles ont bondi de près de 2 milliards d'euros et, rien que pour l'année 2024, elles ont dépassé les 9 milliards d'euros. Un record absolu. Ce budget supplémentaire vient encore augmenter de 172 millions d'euros ce chiffre déjà démesuré. Alors, vous détestez les marchés financiers, mais, malheureusement, vous vous mettez aussi à leur merci. Cela, c'est factuel.

La Ville de Paris est absorbée par son propre fonctionnement. Regardons les dépenses de personnel : 2,9 milliards d'euros en 2024, c'est une hausse de 6 % en un an et de 37 % depuis 2013. Concrètement, pour quels résultats ? D'abord, pour les usagers qui ne voient pas forcément d'amélioration dans tous les services rendus : propreté, petite enfance, sécurité, voirie, autant de compétences essentielles de la Ville, qui peine à remplir toutes ses obligations. La hausse budgétaire interne est permanente, mais l'efficacité tend à stagner. Le personnel de la Ville de Paris, par exemple, le dit aussi et n'est pas satisfait vu les grèves et les mobilisations. Preuve en est encore ce matin avec ce tract donné et l'échange que nous avons pu avoir avec le personnel du 39 75.

Alors, ce déséquilibre restreint chaque année un peu plus la capacité d'action de la Ville sur les infrastructures, les mobilités, pour ne prendre que ces exemples. Pourtant, malgré ces choix discutables, les recettes ne manquent pas. En 2024, par exemple, les recettes de cotisations foncières des entreprises ont progressé de 13,1 %. Côté fiscalité, c'est une fuite en avant permanente. Les hausses brutales décidées en 2023, cela a été dit par mes collègues, en sont un symbole. Il y a la taxe foncière bien évidemment, + 62 %, dont + 52 % pour la seule part communale. C'est un record national.

Vous dites que Paris représente 10 % du budget national, etc., mais c'est normal : c'est la plus grande ville de France. Heureusement. De même pour l'immobilier, je pense que c'est normal que les prix immobiliers à Paris soient les plus importants de France, et heureusement. Cela, ce n'est pas le résultat de votre politique.

Concrètement, tout cela pour quel résultat ? La dette explose. Le chiffre est étonnant, on se serait cru revenu du temps du "Juste Prix" : 999,7 millions d'euros. Vous n'avez pas atteint le milliard, de justesse. Tout à l'heure, Mme CORDEBARD disait que Paul SIMONDON avait une inventivité. Bravo, Paul SIMONDON, vous n'avez pas atteint le milliard d'euros à quelques centimes près.

Mis à part cette blague, c'est vraiment une dette qui explose, encore une fois, une capacité d'investissements atrophiée et une ville toujours plus chère, mais pas vivable pour autant.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Vincent BALADI.

Pour répondre aux oratrices et orateurs sur le compte administratif, il se réserve pour plus tard sur le budget supplémentaire, la parole est à l'honorable Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues. Effectivement, je vais vous répondre dans un premier temps sur le compte administratif 2024. Vous l'avez pour la plupart évoqué, même si vos interventions pouvaient bien sûr aussi évoquer la situation 2025 et le budget supplémentaire, auquel je répondrai à l'issue de la deuxième partie de notre débat.

Le compte administratif, c'est effectivement la réalité de la situation budgétaire d'une année, après la période des prévisions, après l'année en cours. Que s'est-il réellement passé en 2024 ? De ce point de vue, je dois vous avouer, mes chers collègues, qu'entendre l'intégralité des élus de l'opposition, sauf une, oublier qu'il y a eu les Jeux olympiques et paralympiques en 2024, c'est quand même un défaut d'attention de votre part. Je ne sais pas comment l'imaginer autrement. Comment peut-on parler...

Comment peut-on parler de ce qui est arrivé cette année 2024, y compris budgétairement, sans remarquer que l'action de la Ville a été en grande partie tournée vers la réussite de cet événement planétaire, qui a été un triomphe ! Cela a été...

Oui, je vais en parler, tout à fait.

Cela a été, ma foi, un très grand succès, et cela a été le moment où le monde entier a vu Paris comme une ville magnifique grâce aux transformations liées aux différents investissements que nous avons faits.

Donc, moi, je vais parler un peu des Jeux olympiques. Je sais que Maud GATEL en a parlé, elle était effectivement très heureuse que l'on ait introduit le bleu budgétaire qui résume l'intégralité des dépenses sur les Jeux olympiques, pour ne pas trop en dire pour l'instant, mais elle a envie d'en parler plus tard, si j'ai bien compris.

En tout cas, les J.O., c'est un coût net de 350 millions d'euros sur huit années budgétaires pour la Ville de Paris. Globalement, le budget de l'événement, vous le savez, est de 9 milliards d'euros. Dans ces 350 millions d'euros, pour que chacun puisse se représenter les choses, très concrètement, il y a 225 millions d'euros d'investissement sur des équipements parisiens, en particulier l'Arena porte de la Chapelle, qui représente à peu près la moitié de cette somme, il y a 50 millions d'euros de participation pour les investissements en dehors de Paris, donc de soutien aux investissements, principalement en Seine-Saint-Denis, et il y a 75 millions d'euros en fonctionnement.

Cela, c'est le budget total pour la Ville, le coût net sur huit années. Je le répète, c'est bien sur huit années. Pour l'année 2024, c'est à peu près le tiers de cela, un peu au-dessus de 120 millions d'euros.

C'est cela aussi, la réussite des Jeux : rester totalement dans les enveloppes budgétaires prévues et apporter en termes d'investissement, au-delà de l'héritage symbolique, historique des Jeux, un héritage extrêmement matériel, avec bien sûr l'Arena porte de la Chapelle, mais aussi tous les centres sportifs qui étaient soit des lieux d'épreuves, soit des lieux d'entraînement, Dauvin, Poissonniers, Max-Rousié, etc. Je n'y reviens pas.

Pour le reste, l'année 2024, c'est effectivement beaucoup d'investissements, plus de 1,8 milliard d'euros, pour transformer la ville, pour remplir les engagements que nous avons pris. Ce sont aussi des recettes en retrait, principalement la deuxième année d'effondrement des droits de mutation, j'y reviendrai.

Notre compte administratif... Alors, je veux bien revenir sur les chiffres, sur l'interprétation, sur le niveau de prévisibilité, il n'y a pas de problèmes. En revanche, il faut quand même entendre ce que l'on a entendu sur les qualificatifs, "insincérité". Ecoutez, les comptes sont certifiés pour la quatrième année consécutive. Le document compte administratif, que Mme CARRÈRE-GÉE et, si j'ai bien compris, Mme DATI, ont très envie de transmettre, est établi en même temps que le compte de gestion, c'est-à-dire les services de l'Etat, conjointement à ceux de la Ville. Un observateur extérieur certifie donc ces comptes.

Dans ce contexte, aller penser qu'il y a des insincérités dans ce document, cela relève quand même un peu d'un enfumage du débat public, vous le savez très bien. M. le Préfet de la Région Ile-de-France répondra comme il a envie de répondre, mais on peut imaginer, même si ce n'est pas certain, qu'il répondra comme il l'a fait tous les ans depuis le début de la mandature, en vous disant : "Merci beaucoup pour votre courrier, je n'ai rien à remarquer dans le document que vous m'avez transmis". On verra, ce n'est pas encore sûr.

En attendant...

Non, je n'ai pas besoin d'être rassuré, merci.

En attendant, que contiennent les comptes pour 2024 ? Les grands équilibres. Ce sont effectivement des recettes qui stagnent, en très légère diminution, à 9,5 milliards d'euros, et des dépenses qui augmentent d'environ 5 %, vous l'avez dit.

Je vais parler des D.M.T.O., bien sûr, mais je ne vais pas parler que de cela, parce que, oui, il y a des difficultés dans les prévisions des recettes.

Vous avez tous évoqué les droits de mutation avec la crise du logement très forte dans le pays, dont l'un des aspects est une crise de l'immobilier, non pas tant par un effondrement des prix, ce n'est pas le cas, mais par une très forte baisse des transactions pendant deux ans, qui a diminué nos recettes de quasiment 600 millions d'euros entre 2022 et 2024. Nous avons prévu une diminution, nous en avons parlé, nous avons modifié notre hypothèse en cours d'année. La diminution arrive à un point encore plus bas que prévu, c'est vrai. Tous les départements sont touchés.

En parler sans dire que c'est l'un des aspects de la crise du logement et que, derrière cela, il y a bien sûr l'absence totale de politique du logement dans ce pays et le désengagement d'acteurs majeurs de la question du logement, par exemple la Région Ile-de-France, qui a décidé que ce n'était plus son affaire, bien sûr que cela a des conséquences. Nous, nous continuons à avoir une action sur le logement, comme vous le savez.

En revanche, ce n'est pas le seul sujet sur lequel il y a des problèmes de prévision des recettes. Vous vous souvenez de l'histoire de l'Etat qui a eu un peu de mal avec la T.V.A. ? Nous avons reçu 60 millions en moins pour la

Ville de Paris entre ce que l'Etat avait fait comme prévision, sur laquelle nous avons basé notre budget, parce que les informations venaient de l'Etat, et la réalité des versements de compensation pour les anciennes recettes fiscales, taxe d'habitation et C.V.A.E.

Il n'y a pas que cela, il y a les résidences secondaires. En 1ère Commission, nous avons eu un débat intéressant sur le fait que l'on était trop dur avec les propriétaires de résidences secondaires. On pourra en reparler, je pense. Ce qui est sûr, c'est que l'Etat n'est pas trop dur : cela se passe tellement bien avec le nouveau service des impôts qui s'appelle "je gère mes biens immobiliers" que 40 millions d'euros ont disparu de nos recettes sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Tout le monde dit que le phénomène des résidences secondaires augmente, mais fiscalement, il diminue, puisqu'il y a une très grosse difficulté pour récolter cette recette.

Cela aussi, ce sont des difficultés, des vraies difficultés de prévision, je le reconnais. C'est pour cela que, dans la certification de nos comptes, il y a des réserves. Les réserves, pour la plupart, sont ce que l'on appelle exogènes, elles portent essentiellement sur le fait que les recettes fiscales, parce qu'elles viennent des services de l'Etat, ne sont pas assurées et que les documents sur lesquels on se base ne sont pas assez fiables. C'est tout à fait vrai, cela ne dépend pas de décisions de la Ville.

Pour le reste, on pourrait parler des dépenses. Oui, 5 % d'augmentation des dépenses globalement. J'imagine que vous avez remarqué que, dans ces 5 %, il y a les 40 millions d'euros d'augmentation de notre quote-part à l'I.D.F.M., en lien avec l'accord entre Valérie PÉCRESSE et Clément BEAUNE. Sur les 80 millions d'augmentation des dépenses de solidarité, plus des trois quarts sont des dépenses totalement obligatoires. Cela s'applique d'ailleurs à tous les départements, et cela fait partie de l'effet ciseaux qui est en train de saisir le bloc départemental. Sur ces dépenses, 60 millions d'euros d'augmentation sur la masse salariale relèvent de décisions qui ne sont pas de la Ville, là aussi, mais qui sont celles de l'Etat. Ce sont sans doute des décisions utiles pour le pouvoir d'achat des agents, mais enfin, elles ne sont pas décidées par nous.

C'est cela aussi, les dépenses. C'est cela aussi, l'augmentation des dépenses. Cela ne sert à rien de s'en offusquer quand on a participé à les décider ailleurs qu'ici.

Le résultat de tout cela, c'est que nous avons une épargne brute à 267 millions d'euros. Sur ce point, je suis obligé de rectifier ce que j'ai entendu. Nous n'avons pas réussi à payer les salaires ? Est-ce qu'il y a des agents qui n'ont pas reçu leur salaire en 2024 ? Je ne suis pas au courant. C'est ce que j'ai entendu tout à l'heure. Est-ce qu'il y a eu un défaut de paiement en 2024 ? Bien sûr que non. Pourquoi ? Sur la section de fonctionnement, nos recettes étaient plus élevées que nos dépenses de 267 millions d'euros, il y avait donc plus de recettes que de dépenses en fonctionnement. Je le répéterai plusieurs fois pour être sûr que ce soit bien entendu.

Ensuite, dans les mécanismes d'autofinancement et, en particulier, dans la dotation aux investissements, le fait que les droits de mutation aient effectivement fortement baissé, et donc que l'on ait moins de recettes que prévu, cela a dégradé beaucoup l'épargne brute, qui n'est qu'à + 267 millions. Il y a donc la dotation aux amortissements à compléter, et ce sera fait très tranquillement dans le budget supplémentaire que je vais vous présenter tout à l'heure dans la deuxième partie du débat.

Oser dire qu'il y a là quelque chose d'illégal, ce n'est pas respectueux du débat démocratique, parce que vous savez très bien que c'est faux, tout simplement, totalement faux. Les conséquences du compte administratif sont toujours prises au budget supplémentaire qui suit, et nous avons toujours fait comme cela.

En tout cas, nous avons beaucoup investi en 2024, 1,8 milliard d'euros, et le logement reste le premier poste avec plus de 470 millions d'euros mobilisés pour le logement social, par exemple. Il y en a beaucoup aussi dans l'espace public, 55 millions d'euros pour les pistes cyclables, avec globalement une augmentation très forte sur tout ce qui est mobilité. Des dépenses sont aussi très clairement orientées sur la transition écologique, avec 612 millions d'euros d'investissement qui concourent directement aux objectifs du Plan Climat, y compris en fonctionnement, puisque quasiment 1 milliard d'euros de nos dépenses de fonctionnement vont avoir un effet très positif sur les objectifs du Plan Climat.

Ensuite, vous l'avez dit, des emprunts en 2024 et un endettement à la fin de l'année 2024 à 8,7 milliards d'euros. Oui, je vais le répéter encore une fois, quand on soutient les gouvernements, encore plus quand on y participe ou quand on y a participé, parler des difficultés liées à l'endettement de la Ville comme des collectivités en général n'a pas de sens quand on sait que ce qui dérape, ce sont bien les dépenses de l'Etat. Et si nous sommes sous pression de la part de l'Etat, c'est parce que les ponctions organisées visent à freiner le déficit de l'Etat. Tout le monde le sait, sauf éventuellement la Ministre qui, toute seule, pense que son budget augmente quand tout le monde sait qu'il diminue.

Je souhaite finir mon intervention en répondant au vœu déposé par le groupe MoDem.

D'abord, une première remarque. Je constate que les seuls chantiers que le MoDem aimerait voir, ce sont ceux que nous n'avons pas encore lancés. Pour tous ceux que nous avons lancés, il y a toujours un truc à dire sur le fait qu'ils ne sont pas adaptés, mais cela, c'est problématique.

En tout cas, quelques éléments. Thomas CHEVANDIER pourra bien sûr vous présenter un bilan des opérations "Embellir votre quartier" plus finement. En tout cas, nous avons sur cette démarche des dépenses de plus de 55 millions d'euros entre 2021 et 2024, et plus 20 millions d'euros prévus en 2025. Sur les "rues aux écoles", 24 millions d'euros entre 2021 et 2024, et plus 14 millions d'euros prévus en 2025. Les projets sont là, ils avancent et, d'ailleurs, les maires d'arrondissement ont eu des échanges très précis avec le Premier adjoint sur le sujet.

Lamia EL AARAJE vous répondra pour ce qui est de "Réinventer Paris", parce qu'un vœu passera au moment de ses dossiers.

Enfin, sur le budget participatif, le site de la Ville donne très précisément où nous en sommes sur chacun des budgets, ce qui a été dépensé, s'il est avancé ou non. Vous le savez, les maires d'arrondissement le savent aussi également, il y a une transparence totale sur ce qui est dépensé.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON. On peut applaudir, 13 minutes au compteur.

Mes chers collègues, nous allons maintenant procéder au vote des différents comptes de la Ville de Paris et de la Préfecture de police.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 25 relatif à l'état financier et le compte de gestion 2024 du budget général.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 25).

Le vœu n° 2 déposé par le groupe MoDem et Indépendants est-il retiré ? Non.

Je le mets donc aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 24 relatif au compte administratif 2024 du budget général.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 16 relatif au compte de gestion 2024 des états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce sont les états spéciaux d'arrondissement.

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 17 relatif au compte administratif 2024 des états spéciaux d'arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 7 relatif au compte de gestion du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DILT 7).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 6 relatif au compte administratif du budget annexe des services techniques des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DILT 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 16 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 18 relatif au compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 22 relatif à l'affectation du résultat 2024 de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 22).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 relatif au compte de gestion du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 15).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 17 relatif au compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 21 relatif à l'affectation du résultat 2024 de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 47 relatif au compte de gestion du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 49 relatif au compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 88 relatif à l'affectation des résultats des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 88).

Un vote dissocié a été demandé par le groupe "Les Ecologistes" sur les comptes de la Préfecture de police, les chapitres 931-12 et 931-13 en fonctionnement et les chapitres 901-12 et 901-1312 en investissement.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble de ces chapitres.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 18, dans sa globalité, relatif au compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, PP 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 20 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, PP 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 38 relatif à l'affectation des résultats du budget spécial de la Préfecture de police pour l'exercice 2024.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, PP 38).

Mes chers collègues, tous les comptes de gestion et administratifs pour l'année 2024 sont adoptés, je vous remercie.

Nous abordons l'examen... Voilà !

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Débats budgétaires. - Budgets.

2025 DFA 26 - Budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

DFA 26-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

DFA 26-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

Amendement n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au service social scolaire des vacances "Arc-en-Ciel".

Amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement de la mesure d'accompagnement protégé.

Amendement n° 5 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au financement du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

Amendement n° 6 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à l'augmentation du budget de fonctionnement des centres municipaux de santé.

Amendement n° 146 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au remboursement par l'Etat de sa dette vis-à-vis de la Ville de Paris et au remboursement des sommes dues par la Région pour le remboursement de "pass" Navigo.

Amendement n° 147 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien financier de la Gaîté Lyrique.

Amendement n° 148 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien du Forum des Images.

Amendement n° 149 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la sauvegarde et au bon fonctionnement des canaux parisiens.

Vœu n° 7 déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement et à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques-Kellner.

Vœu n° 8 déposé par le groupe Union Capitale relatif au financement et à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Rome.

Vœu n° 9 déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de La Jonquière.

Vœu n° 10 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet.

Vœu n° 11 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mise en œuvre de réformes structurelles pour redresser les finances de la Ville de Paris.

Vœu n° 157 déposé par l'Exécutif relatif au dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILCO) institué par l'article 186 de la loi de finances pour 2025.

Vœu n° 158 déposé par l'Exécutif relatif à la compensation par la C.N.S.A. du "Ségur pour tous" et des allocations individuelles de solidarité (A.I.S.).

2025 DFA 18 - Budget supplémentaire 2025 des ESA. - Modification des dotations versées aux arrondissements.

Amendement n° 151 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux moyens des mairies d'arrondissement et aux politiques publiques de proximité.

2025 DFA 27 - DRH - Budget supplémentaire emplois pour 2025.

Amendement n° 12 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la création de postes au sein du 39 75.

Amendement n° 150 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'ajout de 20 postes de contrôleurs d'urbanisme à la DU.

2025 DILT 9 - Budget supplémentaire des Transports automobiles municipaux pour 2025.

2025 DPE 20 - Budget annexe de l'eau. - Budget supplémentaire 2025.

2025 DPE 19 - Budget annexe de l'assainissement. - Budget supplémentaire 2025.

2025 DSOL 89 - Budget supplémentaire de l'exercice 2025 du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance.

2025 PP 39 - Budget supplémentaire 2025 du budget spécial de la Préfecture de police.

2025 SG 16 - Communication. - Budget de la Ville de Paris consacré à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons, mes chers collègues. Je ne vais pas réintroduire, puisque je l'ai fait préalablement. Nous allons aborder l'examen du budget supplémentaire, et ce débat intégrera bien sûr le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2025, le budget supplémentaire emplois, les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement, des S.T.T.A.M., de l'eau, de l'assainissement, des établissements de l'A.S.E. et bien sûr, cher Laurent NUÑEZ, Monsieur le Préfet de police, de la Préfecture de police.

Les temps de parole fixés intégreront la présentation des amendements et des vœux, et je vous précise, mais c'est la règle, qu'il n'y aura pas de reprise de parole au moment des votes.

Je donne à présent la parole à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, dans la continuité du vote du compte administratif 2024, j'ai le plaisir de vous présenter le projet de budget supplémentaire 2025 du budget spécial de la Préfecture de police.

Dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des contributeurs, ce budget supplémentaire vise essentiellement à apporter un financement complémentaire à la Brigade pour ses dépenses de fonctionnement courant ; ajuster les crédits d'investissement sur les dépenses immobilières au regard de la cinétique des chantiers sur des dépenses nouvelles liées aux équipements ; affecter les résultats de l'exercice 2024 comme à chaque exercice, afin notamment de garantir un fonds de roulement minimal ; et enfin, réaliser les écritures techniques pour actualiser les dotations aux amortissements et inscrire les provisions pour risques contentieux et pour les créances non recouvrables.

Au total, ce budget affiche, toutes sections confondues, un montant de + 52,9 millions d'euros. Les crédits ouverts au budget spécial sur l'exercice en cours passent ainsi de 778,4 millions d'euros votés au budget primitif à 831,4 millions d'euros avec le budget supplémentaire qui vous est soumis.

Cette hausse du budget spécial se rapporte pour 22 % à la section d'investissement et pour 78 % à la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, il vous est proposé une augmentation de 11,6 millions d'euros par rapport au B.P., soit une augmentation de 13 %. Il s'agit toutefois d'une augmentation qui inclut l'affectation des résultats de l'exercice 2024, à hauteur de 11,92 millions d'euros.

Cette hausse est le résultat des inscriptions nouvelles en équipement de + 24,7 millions d'euros et de la baisse des dépenses immobilières pour 13,1 millions d'euros.

Concernant les dépenses immobilières, la programmation pluriannuelle immobilière a été révisée pour tenir compte d'un certain nombre de retards constatés sur les opérations immobilières concernant la Brigade, mais aussi les administrations parisiennes.

Le budget supplémentaire revoit ainsi à la baisse des crédits inscrits pour 2025 sur les centres de secours de Rueil-Malmaison, Chaligny, Noisy-le-Grand. On note également une difficulté temporaire sur le renouvellement des supports contractuels utilisés par la Brigade pour réaliser les opérations de grosse maintenance, qui se traduit par une diminution de 3 millions d'euros de crédits.

Mécaniquement, ces délais constatés dans les opérations ont une incidence directe sur les contributions des collectivités, qui diminuent de près de 13 millions d'euros, soit 4 millions d'euros pour la Ville de Paris.

Concernant les dépenses d'équipement, sur les 24,7 millions d'euros de dépenses d'équipement, vous noterez que 21 millions d'euros sont fléchés sur les dépenses non affectées qui ont vocation à garantir le fonds de roulement, et 3,7 millions d'euros sont affectés sur les dépenses nouvelles pour la B.S.P.P. et les administrations parisiennes.

Cette hausse des crédits est nécessaire pour payer en 2025 un certain nombre d'équipements dont la livraison a pris du retard en 2024, comme par exemple l'équipement des camions de pompiers par des lances diphasiques. Ces dépenses sont financées en recettes par la mobilisation de l'excédent cumulé et l'ajustement des dotations aux amortissements.

Concernant la section de fonctionnement, le budget supplémentaire 2025 prévoit une progression de 41,4 millions d'euros par rapport au budget primitif. Cette augmentation permet d'inscrire des dépenses affectées pour 10,4 millions d'euros et des dépenses non affectées pour 31 millions d'euros.

Il faut entendre par dépenses non affectées, des dépenses qui seront sanctuarisées afin de garantir le fonds de roulement, ce qui permet d'assurer un niveau de trésorerie adapté aux besoins du budget spécial.

Permettez-moi de revenir en particulier sur les dépenses affectées.

Pour ce qui concerne la B.S.P.P., les besoins sur la masse salariale sont sans changement par rapport au B.P. 2025. Ils restent donc inscrits à 382,9 millions d'euros. Contrairement aux années précédentes, nous ne procédons pas à un transfert de masse salariale vers le fonctionnement, car la Brigade s'est nettement rapprochée de son effectif cible, il faut évidemment s'en féliciter, grâce aux efforts réalisés à la fois sur le recrutement et sur la fidélisation des effectifs.

C'est une excellente nouvelle, je le redis, que je souhaite souligner devant le Conseil.

En revanche, la Brigade a besoin de crédits supplémentaires sur le fonctionnement courant à hauteur de 6 millions d'euros, en particulier pour l'achat de fournitures et d'équipements à hauteur de 2,6 millions d'euros, la maintenance de ces équipements à hauteur de 1,2 million d'euros, le carburant à hauteur de 1 million d'euros, et le budget supplémentaire qui vous est présenté permet donc d'y répondre. Il permet aussi de réajuster à la hausse les dotations aux amortissements de 970.000 euros.

Ces nouvelles dépenses sont couvertes en recettes par des redéploiements des crédits et par de nouvelles contributions de la Ville de Paris à hauteur de 1,1 million d'euros, de l'Etat à hauteur de 1,9 million d'euros, et des trois départements de petite couronne.

Je tiens à préciser que cette hausse respecte l'engagement que j'avais pris en réponse à la demande des trois présidents des conseils départementaux des départements de petite couronne, de maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la Brigade et dans le contexte évidemment budgétaire contraint que nous connaissons.

Ainsi, les crédits de fonctionnement votés au budget primitif et ajustés au budget supplémentaire 2025 augmentent de 2 % par rapport aux crédits votés en B.P. et B.S. 2024 hors primes J.O.P., ce qui est conforme à l'engagement que j'avais pris.

Pour ce qui concerne les administrations parisiennes, le budget supplémentaire vous propose une baisse des dépenses de personnel de 1,1 million d'euros, prenant acte de la sous-consommation de la masse salariale constatée au premier trimestre, en raison des difficultés de recrutement et de fidélisation déjà rencontrées en 2024.

Cette réduction permet de diminuer la contribution de la Ville de Paris aux administrations parisiennes à concurrence de 1,1 million d'euros. Les dépenses de fonctionnement courant sont inchangées par rapport aux inscriptions du budget primitif.

Enfin, les dotations aux provisions sont revues à la hausse à hauteur de 2,3 millions d'euros, à la fois pour les amortissements, les provisions pour risques contentieux et créances douteuses, et ces besoins sont financés par les excédents.

Pour ce qui concerne des services communs et d'intérêt local, les nouvelles dépenses affectées sont inscrites à hauteur de 1,21 million d'euros au budget supplémentaire, dont 980.000 euros pour les dépenses de personnel de l'infirmier psychiatrique, 50.000 euros pour le fonctionnement courant des services communs et d'intérêt local, et 180.000 euros pour les dotations aux amortissements.

Ces nouvelles dépenses sont financées là encore par des excédents.

Au global, sur la section de fonctionnement, la contribution de la Ville de Paris est stable, avec une hausse pour la B.S.P.P. de 1,1 million d'euros et une baisse équivalente de 1,1 million d'euros pour les administrations parisiennes.

J'en ai terminé, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avec la présentation du projet de budget supplémentaire 2025. Il s'inscrit dans un esprit de maîtrise et de soutenabilité prenant en compte le contexte budgétaire contraint que connaissent l'Etat et les collectivités, tout en apportant les moyens nécessaires à la Brigade pour exercer pleinement ses missions.

Avec le soutien de la Ville de Paris et des autres contributeurs, vous pouvez compter sur la pleine mobilisation de la Préfecture de police pour maintenir le niveau de service public attendu pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie de votre attention et je suis évidemment à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police, et merci aussi pour toute l'action, je l'ai dit tout à l'heure en introduction de ce Conseil, notamment pour la mobilisation des forces de l'ordre pendant ce week-end particulièrement intense pour vos effectifs, et qui nous a permis de voir tout l'engagement et la présence absolument utiles, indispensables dans une ville comme la nôtre, qui accueille de si grands événements.

Merci à vous pour la façon dont vous organisez, gérez, anticipez ces grands événements. Je veux vous dire toute ma gratitude et mon admiration, merci beaucoup.

Je vais donner la parole à présent à M. Geoffroy BOULARD pour le groupe Union Capitale, pour démarrer ce débat organisé.

Monsieur BOULARD, Monsieur le Maire du 17e.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans votre majorité, la hausse d'impôts est un automatisme. La baisse des dépenses, un exercice contraint et forcé jamais issu d'une vision stratégique ni d'une volonté d'anticipation. Quant à l'équilibre budgétaire, il demeure votre nouvelle promesse non tenue.

Votre budget supplémentaire pour 2025 démontre une nouvelle fois l'impasse de votre gestion et ses contradictions profondes. Derrière un discours de rééquilibrage technique et de ponction massive sur les opérateurs, votre budget consacre en réalité l'échec d'une gestion à bout de souffle, incapable de répondre aux exigences contemporaines de rigueur, d'anticipation et de responsabilité.

Certes, l'épargne brute rebondit, certes, l'emprunt est contenu à 1 milliard d'euros, mais la dette atteint un niveau historique, 9,4 milliards d'euros, sans compter les 1,5 milliard d'euros de loyers capitalisés.

Pendant ce temps, ce sont les Parisiens qui paient l'addition. L'addition des charges financières engendrées. Après la hausse brutale de la taxe foncière, voici venir celle des droits de mutation, dont vous surestimez à la louche les recettes d'ailleurs chaque année.

Au-delà des chiffres, ce qui est plus préoccupant, c'est le manque de réalisme qui entoure ce budget. Vous n'y intégrez aucunement l'impact des économies demandées par l'Etat, 275 millions d'euros pour Paris sur les 60 milliards votés au plan national, soit 0,4 % de l'effort global national. Vous avez consenti seulement 19 millions d'euros d'économies, ridicule vous me permettez. Si l'on regarde les choses avec une petite pointe d'ironie, vous avez au moins coupé le chauffage pour 1 million d'euros d'économies, grâce au beau temps.

Ce refus d'anticiper des contraintes pourtant connues traduit un déni de réalité budgétaire, et que l'on ne parle pas d'injustice, les collectivités locales ne supportent que 6 % de l'effort d'économies tout en représentant 20 % des dépenses publiques nationales.

L'argument de la brutalité de l'Etat est, dans cet hémicycle, une facilité, car ce sont vos choix politiques qui vous contraignent à abandonner les projets locaux.

Parlons-en justement de vos choix, le signal envoyé aujourd'hui en matière écologique est désastreux. Vous prétendez faire de la transition écologique une priorité, mais ce budget acte en silence le gel ou la suppression pure et simple de projets locaux. C'est un désengagement. C'est aussi une trahison du pacte de confiance entre la Ville et les arrondissements.

D'un côté, certains projets sont imposés sans concertation dans certains quartiers, de l'autre ils sont supprimés. Le programme "Embellir votre quartier" devient un outil à géométrie variable, flou, illisible, inégalitaire. Dans le 5e arrondissement, les projets de végétalisation de la rue Gay-Lussac sont supprimés malgré les engagements publics du premier adjoint. Dans le 17e, le réaménagement de la rue de Rome concerté, porté par les habitants, est bloqué sans justification par la mission Vélo et la Direction de la Voirie. Dans le 15e, la rue Dantzig est, elle, tout simplement abandonnée.

Plus inquiétant, même les rénovations d'écoles sont suspendues, alors même que leur adaptation au changement climatique est censée être une priorité, notre collègue Anne-Claire TYSSANDIER l'avait clairement démontré au dernier Conseil de Paris.

Quant à vos fameuses rues-jardins, elles ne sont ni localisées, ni concertées, ni financées. Ce n'est pas de la planification écologique, chers amis, c'est du gadget !

Cette dérive est d'autant plus inquiétante que les marges de manœuvre de la Ville, et vous le savez très bien, s'épuisent. L'O.F.C.E. estime qu'il faudrait 500 millions d'euros supplémentaires par an pour rendre crédible le Plan Climat parisien. Dans le même temps, vos investissements baissent de 150 millions d'euros et les intérêts de la dette explosent à 213 millions d'euros par an. Le poids de la dette, vous l'avez compris, étouffe votre capacité d'action.

Comme l'a très justement rappelé la sénatrice Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la Commission des finances, membre de notre groupe, votre majorité a épuisé toutes les marges budgétaires. Vous n'avez plus les moyens de vos ambitions. Pire encore, vous n'avez ni stratégie ni cap. Vos décisions d'ailleurs déroutent. La preuve, vous imputez enfin 50 millions d'euros sur votre politique de préemption, soit une baisse de 25 %, ce qui n'est pas anodin. C'est l'aveu aussi d'un modèle inefficace et coûteux, car cette politique de préemption ne crée pas de logements supplémentaires nets, et derrière les chiffres flatteurs de la loi S.R.U., c'est un échec retentissant. Aujourd'hui, il y a toujours davantage de demandeurs que de logements sociaux existants. 260.000, c'est votre bilan après 24 années de gestion.

Ce budget n'est pas un simple ajustement conjoncturel, chers collègues, il est la conséquence directe d'un entêtement, celui de croire que l'on peut gouverner une capitale en augmentant indéfiniment la dépense, la dette et les impôts sans jamais débureaucratiser, réformer et mettre sur le métier les ajustements indispensables.

Gouverner, c'est prévoir et c'est aussi trancher.

Aujourd'hui, ce sont les Parisiens qui paient le prix. Leurs projets sont abandonnés, leurs rues sont délaissées, les écoles sont oubliées, la police municipale n'est toujours pas armée, et tout cela sans concertation, sans explication et sans débat, Monsieur SIMONDON.

Au nom des maires du 5e et du 15e, nous refusons et nous le disons solennellement ici, que les mairies d'arrondissement soient les variables d'ajustement de votre gestion erratique et inédite. Nous refusons que les quartiers populaires paient le prix de vos erreurs. Nous refusons que la transition écologique soit un vernis recouvrant un vide budgétaire.

C'est pourquoi, au nom du groupe Union Capitale, ce budget supplémentaire n'est pas le nôtre, ni celui des Parisiens et des Parisiennes, c'est le vôtre et celui de votre échec, d'une politique à la petite semaine, inquiétante à quelques mois de la fin de ce mandat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. ALPHAND pour le groupe Changer Paris.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vais malheureusement être obligé d'être désagréable avec la Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela va vous changer, mais préparez-vous à mon départ à la fin de ce mandat, je vais vraiment vous manquer...

M. David ALPHAND. - J'ai envie de vous dire, Madame HIDALGO, cela m'inquiète presque pour le point de chute que vous pourriez trouver. J'entends dire que vous pourriez partir vers une O.N.G. ou une organisation internationale onusienne, y compris le H.C.R...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Votre temps de parole est décompté là...

M. David ALPHAND. - Y compris le Haut-commissariat aux réfugiés. Je pense que les réfugiés ont suffisamment de malheurs comme cela, Madame HIDALGO, et je sais que cette organisation a déjà un budget suffisamment difficile à boucler, elle n'a pas besoin au surplus d'une mauvaise gestionnaire à sa tête.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On leur enverra le message.

M. David ALPHAND. - Oui, parce que la réalité, je suis surpris que cet après-midi, personne ne se pose la question parmi mes collègues : alors que les années précédentes, on a toujours examiné le compte administratif qui arrête les comptes au mois de juin, puis au mois de juillet le budget supplémentaire, pourquoi cette année, on n'attend pas un mois entre les deux et pourquoi on enchaîne automatiquement cet après-midi ?

En fait, c'est un aveu de très mauvaise gestion et surtout l'aveu que la tenue de ces comptes est calamiteuse, catastrophique, et qu'en réalité les comptes de la Ville de Paris sont totalement hors de contrôle. Ce qui est surprenant cet après-midi, c'est le déni sur les bancs de gauche. Vous la première, Madame la Maire, parce qu'en réalité on vous a bien entendue cet après-midi en préambule, vous êtes une excellente gestionnaire. Vous allez

laisser 12 milliards d'euros de dette à la Ville de Paris, mais ce n'est pas grave, continuez ainsi, vous en êtes autoconvaincue.

M. SIMONDON, pour sa part, fait le service après-vente.

M. GLEIZES, l'écologiste, lui, nous parle de résilience budgétaire de la Ville de Paris, il faut quand même le faire ! Quand une ville s'endette chaque année pour un ticket de 1 milliard d'euros supplémentaire, parler de résilience budgétaire...

Quant à Mme CORDEBARD, l'impayable Mme CORDEBARD, elle dresse le procès de l'Etat pour faire diversion.

La réalité est quand même tout autre. Depuis des années, vous faisiez de la dette, mais vous pouviez encore dire : on ne fait pas de déficit. D'ailleurs, une ancienne directrice des finances de la Ville le rappelait.

Mais, il se trouve que cette année vous êtes même pris en défaut sur ce dernier point, car vous n'arrivez même plus à masquer le déficit avec 120 millions d'euros. C'est bien la raison pour laquelle on enchaîne en quelques minutes le compte administratif et le vote du budget supplémentaire, parce que vous ne pourriez pas laisser un tel trou dans la caisse. Sinon, vous tomberiez sous les coups et les foudres du Préfet qui examinerait ce compte administratif là.

En réalité, vous êtes contraints d'inscrire à l'ordre du jour ces deux projets de délibération dans la foulée. Mais de fait, Monsieur GLEIZES, vous parliez de résilience budgétaire et économique, mais la durée de désendettement est de 32 ans dans le compte administratif que vous proposez, et donc avec les répercussions sur le budget supplémentaire.

Alors que la Cour des comptes estime qu'au-delà de 12 ans, on est en alerte rouge, vous êtes en alerte rouge écarlate ! La réalité des services de la Ville, nous rencontrons aujourd'hui d'innombrables chefs de service, fonctionnaires de la Ville qui nous disent : "surtout, ne le répétez pas, ne dites pas que c'est moi, sinon j'aurai des problèmes, mais je ne peux plus mener à bien y compris l'entretien courant", que ce soit dans les bois ou dans l'immobilier.

Vous n'avez plus les moyens d'entretenir cette ville, et vous avez demandé aux services de revoir très sérieusement la voilure jusqu'à la fin de l'année, parce que sinon vous ne pourrez pas boucler budgétairement cet exercice 2025. C'est cela.

Vous avez les trous, nous avons le plan d'économies. Avec Rachida DATI, nous vous avons proposé un plan d'économies à hauteur minimum de 300 millions d'euros par an. Je dis bien minimum, parce que derrière, avec l'audit général que nous proposons, nous allons certainement vous proposer de nouvelles sources d'économies.

Ce plan d'économies est très simple. Déjà, faisons passer à 35 heures une majorité de fonctionnaires de la Ville. Cela n'est pas le cas aujourd'hui, vous le savez.

Par ailleurs, arrêtons avec la politique dispendieuse de préemption. La loi impose à chaque commune d'être à 25 % de logements sociaux. C'est le cas à Paris. A droite, avec Rachida DATI, nous considérons qu'aujourd'hui les préemptions à 250 millions d'euros par an n'ont pas à être engagées.

Nous apporterons une brique supplémentaire demain dans ce plan d'économies. Mon collègue Rudolph GRANIER présentera, au nom de notre groupe, nos propositions en termes d'examen des subventions de la Ville de Paris aux associations.

La réalité, c'est qu'il y a un autre chemin à Paris que celui très chaotique que vous avez emprunté, Madame la Maire, depuis de trop nombreuses années. Vous parliez de votre départ en m'interrompant tout à l'heure. En effet, il sera budgétairement salubre ce départ-là. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ouah ! Mme Samia BADAT-KARAM pour le groupe "LR LCI".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, ce budget supplémentaire 2025 confirme une nouvelle fois ce que nous dénonçons depuis des mois : une gestion budgétaire déconnectée, fondée sur des prévisions irréalistes.

L'un des exemples les plus flagrants, ce sont les droits de mutation. Vous les traitez comme une source de revenus stable et inépuisable, pourtant les faits sont têtus. En 2024, vous prévoyiez 1,5 milliard d'euros de D.M.T.O., vous en avez perçu à peine 1,16 milliard, un écart de près de 340 millions d'euros que vous expliquez, une fois de plus, par la conjoncture. Mais cette conjoncture, vous l'avez vous-même aggravée avec une politique municipale qui a asphyxié le marché immobilier parisien. Pourtant, au lieu de tirer les leçons de votre excès d'optimisme, sincère ou feint, vous persistez.

Dans le budget primitif 2025, vous avez même misé sur un rebond de 30 % de ces recettes. Comme si cela ne suffisait pas, vous nous présentez aujourd'hui un budget supplémentaire qui ajoute encore 63 millions d'euros de

recettes de D.M.T.O., comme si les erreurs passées n'avaient jamais existé. Vous colmatez une brèche avec du sable, ce n'est pas sérieux.

Pire encore, vous ne provisionnez rien pour corriger la trajectoire budgétaire.

Rappelons que le budget primitif prévoit une hausse spectaculaire de la dette de près de 1 milliard d'euros en 2025. Ce budget supplémentaire aurait dû être l'occasion de corriger cette dérive. Il n'en est rien.

Bien sûr, pour combler les trous, vous augmentez la fiscalité, encore et encore. Après avoir épuisé les marges de manœuvre, vous en venez à alourdir une nouvelle fois la taxe de publicité foncière de 0,5 point censée rapporter 63 millions d'euros. Une méthode paresseuse, injuste et dangereuse pour l'attractivité de Paris.

Face à cela, nous avons proposé et continuerons de proposer des solutions de bon sens. La création d'un comité indépendant pour évaluer les prévisions de recettes, notamment en ce qui concerne les D.M.T.O. Vous avez balayé cela d'un revers de main et préféré rester seule avec vos illusions, sans garde-fou, sans transparence et sans autocritique.

Enfin, accuser l'Etat pour masquer vos erreurs n'est plus crédible. La loi de finances était pourtant connue, d'autres collectivités, la Région Ile-de-France par exemple, ont réussi à éviter ce problème. Vous, vous avez espéré passer entre les gouttes. Le résultat, ce sont des comptes affaiblis, une dette explosive et des Parisiens qui en paient le prix.

Nous continuerons, avec le groupe "Demain Paris", à défendre une méthode responsable, sérieuse et réaliste, car Paris mérite mieux que des paris budgétaires sur l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Raphaëlle PRIMET, co-présidente du groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, qu'on le veuille ou non et n'en déplaise à M. ALPHAND, ce budget supplémentaire, nous l'avons dûment construit pour une seule raison : réparer les dégâts monumentaux causés par les choix budgétaires de BAYROU et des années MACRON.

Avec un déficit public qui flambe à 5,8 % du P.I.B., personne n'a de leçons à nous donner. Ce déficit n'est pas une fatalité, il est la conséquence directe des 10 années "politique de l'offre", marquées par un refus dogmatique de toute hausse d'impôt que l'on a entendue encore ici aujourd'hui et un soutien aveugle et sans aucune contrepartie aux grandes entreprises privées.

Pour éponger la gabegie de l'Etat, on exige 2,2 milliards d'euros de contributions aux collectivités locales, et la saignée continue avec 40 milliards d'économies annoncés pour 2026, dont 8 milliards pour encore les seules collectivités.

La politique d'austérité frappe sans discernement. Elle s'attaque à la protection sociale, refuse de taxer les ultrariches et menace de hausses de T.V.A., l'impôt le plus injuste. On nous parle de sobriété budgétaire, mais les grands groupes restent sous perfusion permanente d'argent public et leurs dividendes atteignent des sommets.

En 2024, les groupes du CAC 40 ont reversé un record, plus de 100 milliards d'euros à leurs actionnaires ! Pendant ce temps, mes chers collègues, on coupe 24 milliards dans les affaires sociales. C'est cela votre sens des priorités ?

Face à cette mascarade, l'Association des Maires de France a boycotté le comité d'alerte de BAYROU, car ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement un budget, mais une vision de recentralisation autoritaire. L'autonomie locale n'est plus respectée. Nous assistons ni plus ni moins à une mise sous tutelle des collectivités. La libre administration des communes est brutalement remise en cause, alors Paris va payer 275 millions en moins, dont 100 millions pour un mécanisme de lissage imposé tardivement. Pour combler ce trou, la Ville a dû geler 10 % de son budget, mobiliser sa réserve stratégique en décalant 150 millions d'euros de recettes foncières issues des Z.A.C. "Clichy Batignolles" et "Paul Bourget", et envisager les ventes de bâtiments publics pour récupérer 100 millions supplémentaires.

C'est une solution que nous ne partageons pas, mais qui illustre l'étau dans lequel l'Etat nous enferme. Heureusement, nous pouvons compter sur la hausse de 0,5 % des droits de mutation votée en février, qui permettra une augmentation bienvenue de nos recettes.

Malgré cela, il a fallu économiser tout en priorisant des garanties sociales et solidaires, en répondant aux besoins des Parisiens et des Parisiennes, et parmi eux les plus précaires, les grands délaissés des politiques de ce Gouvernement.

Même si notre endettement est élevé, le service public rendu aux Parisiens est trop essentiel pour être sacrifié au nom de coupes ou de gels budgétaires, d'autant plus qu'ils s'ajoutent à la hausse généralisée des prix.

Une simple stagnation des crédits équivaut en réalité à une baisse, puisqu'elle ne tient pas compte de l'inflation.

De notre point de vue, à l'échelle de la Ville, augmenter légèrement l'emprunt n'aurait eu qu'un impact limité pour les Parisiens, alors que chaque coupe les touche directement dans leur quotidien.

Trop de projets essentiels sont aujourd'hui suspendus. Je pense à la rénovation de l'espace Bis, ou encore à celle de La Cipale. Pourtant, nous savons que chaque euro investi dans le service public est un euro utile.

Sur le logement, alors que l'Etat reste sourd aux besoins et que la crise s'aggrave, nous devons poursuivre notre politique volontariste. Je vois que M. BOULARD et M. OLIVIER sont partis, mais 500 millions pour le logement social, oui, nous en sommes fiers, plus que le Gouvernement qui met 400 pauvres millions d'euros alors que notre pays compte 3,8 millions de personnes mal logées et 133.000 sans logement du tout.

Oui, nous continuerons à mobiliser le compte foncier, à préempter des immeubles, à construire des logements sociaux dans tous les quartiers, à renforcer les aides d'urgence via le F.S.L. et à chercher de nouvelles recettes auprès des opérateurs privés.

Nous devons garantir le droit aux vacances pour toutes et tous. Le nombre de places pour les enfants identifiées par les services sociaux a malheureusement fondu, et cette année les demandes dans le cadre de "Paris Jeunes Vacances" ont été 4 à 5 fois supérieures à l'offre. Là aussi, il nous faut faire mieux.

Sur la santé, trop de Parisiens n'ont plus accès à des soins abordables et de proximité. Il suffit de regarder une carte pour constater que l'Est parisien est déserté. C'est pourquoi nous portons un amendement visant à les renforcer.

Je voudrais aussi saluer un effort important, celui réalisé en matière de culture. Dans ce contexte, maintenir le budget culturel au même niveau qu'en 2023 relève d'un véritable engagement politique. Alors que la Ministre DATI sabre les crédits nationaux et que l'Etat déserte ses missions, la Ville de Paris affirme un cap clair : la culture est pour nous un pilier du vivre ensemble.

Mes chers collègues de la droite, vous réclamez toujours moins d'impôts, moins de masse salariale, moins de dépenses. Vous exigez des logements pour les agents, tout en vous opposant au logement social. Vous voulez défendre les jeunes, mais vous refusez les dispositifs qui leur sont dédiés. Vous réclamez plus de moyens pour les centres de santé, mais vous refusez tout levier fiscal pour les financer. C'est ce que l'on appelle être pompier pyromane.

En vérité, vous préparez déjà vos discours de campagne quand nous, nous agissons pour les Parisiennes et Parisiens, pour celles et ceux qui ne partent jamais en vacances, pour celles et ceux qui n'ont plus de médecin, pour les familles qui attendent un logement, pour les enfants qui attendent des projets sportifs et culturels.

Oui, ce budget supplémentaire est loin d'être parfait, il est marqué par la contrainte, mais il reste un bouclier, un outil de résistance face à une politique gouvernementale injuste, inefficace et dangereuse.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le budget supplémentaire qui nous est présenté aujourd'hui traduit malheureusement de nouveau un manque d'anticipation et de prévision de votre part, qui nous inquiète sur la réalité des finances de notre ville.

Lors du dernier débat budgétaire, la contribution des collectivités au redressement des finances publiques dans le cadre du P.L.F. était estimée à 5,4 milliards d'euros par le Gouvernement BARNIER. Malgré ces annonces, vous n'avez pas tenu compte des conséquences financières que cela aurait sur les finances de la Ville de Paris. Cette charge est "in fine" ramenée à 2,2 milliards, mais aucune adaptation budgétaire sérieuse n'a été envisagée par la Municipalité.

Malgré une hausse de 295 millions d'euros des recettes de fonctionnement, les dépenses augmentent dans quasiment les mêmes proportions, plus 172,8 millions d'euros, sans dégagement massif net d'épargne substantielle ni réorganisation vers des priorités budgétaires clairement assumées.

Si plusieurs d'entre vous se sont déjà longuement exprimés sur l'état alarmant des finances de la Ville, je souhaite, pour ma part, recentrer notre regard sur les arrondissements. Les arrondissements, c'est la proximité, ce mot de proximité que vous aimez tant brandir dans vos discours, également en faire des affiches dans les rues de Paris encore récemment, mais un mot qui dans la réalité, dans les actes, se vide de son sens et surtout de ses moyens.

Ce que l'on constate aujourd'hui, c'est que cette proximité que vous revendiquez haut et fort est en réalité la première sacrifiée sur l'autel d'une gestion financière alarmante à travers des arbitrages budgétaires qui se traduisent unilatéralement par des coupes sévères, et qui de fait déstabilisent aussi toute l'administration, et donc nos services publics.

Pour les arrondissements, les chiffres parlent d'eux-mêmes. La dotation d'animation locale passe de 14,25 millions d'euros à 14,1 millions d'euros. Une baisse symbolique sur le papier, mais qui pèse concrètement sur les initiatives de terrain, sur la vie associative et la dynamique locale.

La dotation de gestion locale, elle, chute brutalement de 152,9 millions d'euros à 145,8 millions d'euros. Ce sont plus de 7 millions d'euros qui disparaissent des marges de manœuvre quotidiennes de nos mairies d'arrondissement.

La dotation d'investissement est réduite quasiment de moitié, de 5,6 millions d'euros à 3,1 millions d'euros, moins 2,5. Autant de projets reportés, annulés ou réalisés au rabais. Au total, ce sont près de 10 millions d'euros qui disparaissent du budget des arrondissements entre le budget primitif 2025 et aujourd'hui.

Plus problématique encore, cette année vous avez décidé unilatéralement de ponctionner les excédents des arrondissements malgré leur gestion rigoureuse, et cela en dépit des règles. L'article L. 2511-45 du C.G.C.T. est clair, je cite : "le solde d'exécution de l'état spécial est reporté de plein droit". Dans le 9e arrondissement, ce sont 241.320 euros issus de notre propre gestion que nous voyons s'envoler sous nos yeux. Nous prenons acte de cette décision, mais nous ne pouvons que nous inquiéter du signal qu'elle envoie. Les arrondissements sont sommés de faire plus avec moins pendant que la Ville tente de masquer son déficit structurel en puisant dans leurs caisses.

Cette manière de faire est non seulement injuste, mais aussi profondément contreproductive, car ce sont nos concitoyens qui en paient les conséquences. Ce sont leurs projets, leurs attentes et engagements qui sont bafoués.

Au-delà des conséquences budgétaires, il s'agit là d'un signal politique désastreux, qui dit aux élus locaux que leur gestion ne compte pas, que leur autonomie est illusoire, et que la proximité est une variable d'ajustement.

Soyons lucides, la Ville n'a plus les moyens de ses ambitions. L'organisation des J.O.P. l'an dernier a été une formidable opportunité pour obtenir des crédits indispensables des pouvoirs publics, du C.O.J.O.P., pour livrer des aménagements structurants, on parle des pistes cyclables, des équipements sportifs, mais pas seulement, je pense aussi aux forêts urbaines qui sont financées grâce au Fonds vert mis en place par le Gouvernement.

Malgré cela, le mur de la dette est là et il est massif. Au lieu d'assumer une révision de ces priorités, vous choisissez de déshabiller, de siphonner les arrondissements pour tenter de sauver la face, mais cela ne suffira pas et tout le monde le sait.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole à présent est à M. DAVIAUD pour le groupe Paris en commun.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, je voudrais évoquer le projet de budget supplémentaire du budget spécial de la Préfecture de police soumis au vote de ce Conseil. Il se situe dans la droite ligne du budget primitif voté en décembre dernier, avec assez peu de variations notables, vous l'avez évoqué, Monsieur le Préfet de police.

Ce projet de budget supplémentaire pour 2025 est essentiellement dédié au soutien à l'activité opérationnelle de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris et à sa modernisation. Les variations concernent prioritairement le fonctionnement, 1,05 million d'euros est en effet dédié au soutien à la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

L'activité opérationnelle de la Brigade est toujours très forte, avec plus de 159.000 interventions entre janvier et avril 2025. Les pompiers parisiens ne comptent pas leurs heures, qu'ils en soient ici remerciés.

L'objectif, dont je suis sûr qu'il est partagé sur l'ensemble des bancs de notre Assemblée, est que le nombre annuel d'interventions soit inférieur à 450.000 sur une année.

Au-delà des besoins opérationnels, le budget spécial finance également les opérations immobilières de la Brigade de sapeurs-pompiers. La modernisation des casernes est indispensable et un plan très important et très ambitieux est régulièrement évoqué sur ces bancs, tant pour le confort des sapeurs et de leurs familles qui vivent sur place que pour l'efficacité des interventions.

A Paris, de très nombreux projets de réhabilitation, de création de centres de secours vont être lancés dans les prochains mois et prochaines années. Pour mémoire, les travaux de la caserne Chaligny dans le 12e arrondissement vont débuter au premier trimestre 2026 et s'étaler sur deux années. Dans le même arrondissement, le centre de secours Sévigné verra les travaux commencer au troisième trimestre 2025 et s'achever à la fin de l'année suivante. Pour la caserne d'Auteuil dans le 16e arrondissement, les travaux démarreront au premier trimestre 2027 et il est prévu qu'ils s'achèvent à la fin de l'année suivante.

Toujours dans le 16e arrondissement, les travaux du centre de secours Dauphine débuteront fin 2027 et aboutiront un an plus tard. Dans le 7e arrondissement, les travaux de la caserne Malar commenceront au deuxième trimestre 2027 et s'achèveront fin 2028. Les travaux du centre de secours Château d'Eau dans le 10e doivent commencer au premier trimestre 2029 et s'achever fin 2030. Les travaux de la caserne Boursault dans le 17e

démarreront début 2028. Dans le 13^e arrondissement, la caserne Masséna, les travaux doivent démarrer au troisième trimestre 2027 et s'achever début 2029. Enfin, la création d'une caserne aura lieu à la limite des 10^e et 19^e arrondissements.

Si je vous ai présenté l'intégralité des opérations qui auront lieu à Paris ces prochaines années, c'est qu'il nous semble nécessaire de montrer l'importance des travaux prévus et des sommes engagées, qui s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros.

C'est un engagement maintenu et renouvelé pour le plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers engagé en 2020 que nous continuons de défendre et porter. La Ville de Paris est aux côtés de la Brigade pour qu'elle continue de recruter de nouveaux effectifs pour être toujours plus efficace et améliorer les conditions de travail de l'ensemble des sapeurs.

De plus, des innovations technologiques viendront améliorer les performances des pompiers. C'est le cas de la lance diphasique, qui équipera très prochainement de premiers camions, même s'ils auront un peu de retard en raison de contraintes techniques. Cela permettra d'utiliser près de 8 fois moins d'eau que les lances actuelles.

En conclusion, ce budget supplémentaire permet le développement de la Brigade de sapeurs-pompiers, le maintien des effectifs et du fonctionnement des administrations parisiennes et des services communs d'intérêt local. Nous devons donc nous en réjouir et le voter unanimement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce budget supplémentaire est un exercice de rattrapage d'un contexte de plus en plus contraint, asphyxié par l'austérité de l'Etat et par une attaque frontale contre les collectivités locales.

La droite s'agite, brandit des chiffres et crie au désastre, mais le désastre, ce n'est pas Paris. Le désastre, c'est 10 ans de casse méthodique des finances publiques par vos gouvernements successifs. Le Mozart de la finance, souvenez-vous, a terminé son solo sur une dette publique abyssale. Un hôpital exsangue, des écoles délabrées et des collectivités livrées à elles-mêmes.

Aujourd'hui, l'Etat impose à Paris de compenser ses propres abandons. 275 millions d'euros de charges imposées par le P.L.F. 2025, 100 millions d'euros de pertes liées au DILICO, 80 millions d'euros sur la péréquation, 35 millions d'euros sur les retraites des agents et bien sûr, toujours pas de remboursement des milliards d'euros dus au titre des prestations sociales que la Ville assure à la place de l'Etat, 2 milliards.

Alors oui, nous faisons face à un déficit, mais ce déficit, nous le comblons par notre capacité à mobiliser nos ressources, par notre capacité à maintenir l'investissement public à un niveau historique, y compris dans les périodes les plus dures, 120 millions d'euros supplémentaires par an en moyenne sur cette mandature, c'est sans précédent.

Nous ne renonçons à aucune politique publique, ni l'enfance, ni le handicap, ni la santé, ni l'écologie. Malgré cela, la droite voudrait nous faire croire que la solution serait de vendre le patrimoine des Parisiennes et des Parisiens ? Pour quelques millions d'euros de court terme, vous êtes prêts à brader les biens communs comme vous avez bradé l'hôpital public, comme vous avez sacrifié l'école, comme vous dénigrez jour après jour les fonctionnaires, ces agents publics sans qui rien ne fonctionne.

Nous, écologistes, avons une autre vision, une vision de long terme. Nous refusons de sacrifier l'avenir pour répondre aux injonctions austéritaires d'un gouvernement défaillant.

Nous refusons que la dette devienne une excuse pour détricoter ce que nous avons mis des années à construire. Nous préférons investir dans des politiques publiques ambitieuses, dans la transition écologique, dans des services publics de qualité, dans la justice sociale.

La pollution baisse à Paris. Les espaces verts s'étendent. Les mobilités douces progressent. Malgré la crise, nous protégeons les plus fragiles, c'est cela la responsabilité budgétaire.

A celles et ceux qui veulent opposer dette publique et intérêt général nous disons, regardez ce que nous faisons, regardez ce que nous construisons et surtout regardez qui fait vraiment tenir cette ville debout. Ce sont les agentes et les agents, ce sont elles et eux qui malgré l'inflation, la charge, le mépris parfois assurent chaque jour la continuité des services publics. Ce sont les éboueurs, les puéricultrices, ingénieurs, animatrices, cantinières, travailleurs sociaux, bibliothécaires, jardiniers, ce sont elles et eux notre force collective. Ce budget, nous le leur devons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 275 millions d'euros en moins, encore une fois l'Etat braque les collectivités, à commencer par la première d'entre elles, Paris. Encore une fois, l'Etat coûte un pognon de dingue aux collectivités. Encore une fois, la Ville de Paris pointe, avec raison, un doigt accusateur contre cet Etat voleur, cet Etat mauvais payeur, cet Etat mauvais gestionnaire. La droite a beau jeu de réserver ses attaques contre la Ville de Paris et de fermer les yeux sur le jeu de bonneteau de l'Etat avec les finances de la Ville.

Mais, autant face aux attaques de la droite, je suis aux côtés de la majorité, il faudra bien se dire que les Parisiens et les agents de la Ville ne vont pas demander des comptes qu'à l'Etat. Ils vont en demander aussi à la majorité de gauche qu'ils ont élue pour mener une politique de gauche.

La Ville fait, certes, mais elle peut mieux faire sur l'accélération des investissements pour les rénovations thermiques des logements sociaux et des écoles et sur la préemption. Quitte à faire des arbitrages, par exemple, ne faudrait-il pas en faire moins sur la sécurité et plus sur le social ? Est-ce que la Ville pourra vraiment atteindre, au rythme des investissements actuels, l'objectif affiché de 300 hectares d'espaces verts accessibles d'ici 2040 ?

La Ville fait, mais elle doit mieux faire. Elle doit mieux faire sur les primes aux agents de la Ville, sur la déprécarisation, dans le périscolaire notamment, sur les embauches dans les crèches, ou pour les téléopératrices du 39 75 comme vous le savez, qui sont en grève parce que les agentes, à 80 % ce sont des femmes, doivent assumer une centaine d'appels par jour et elles sont en grande souffrance. Il faudrait 10 équivalents temps plein au minimum, comme le demande le vœu du PCF.

Même exigence de moyens sur la Gaîté Lyrique en grande difficulté comme le demande le vœu des écologistes.

La majorité de gauche doit se montrer à la hauteur de ses objectifs pour répondre à l'urgence sociale et écologique. C'est plus compliqué qu'avant, mais quand il y a une volonté, il y a un chemin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Vous avez épuisé votre temps de parole, donc il faut conclure. Merci.

Je donne la parole à Mme Hélène JACQUEMONT pour le groupe Union Capitale.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire. Je vais passer mon tour, parce que j'ai un petit souci d'ordinateur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. GRANIER pour le groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tenais à commencer mon intervention en saluant les forces de l'ordre pour leurs différentes interventions ce week-end, à la suite de la finale de la Ligue des champions. Je me tiens aux côtés de l'ensemble des supporters du P.S.G., qui ont malheureusement pu voir ce moment de communion être sali par des racailles, qui nous choquent ou devraient tous nous choquer collectivement, qui agissent au contraire de nos règles et de nos usages.

Je salue aussi les sapeurs-pompiers de Paris et leurs multiples et courageuses interventions. J'ai une pensée particulière pour les sapeurs-pompiers violemment agressés dans la ville. A chaque moment grave, j'ai également une pensée pour les familles de ces soldats qui paient le prix de la plus profonde stupidité animale et de la méchanceté gratuite.

Ces débordements nous amènent, et vous l'avez évoqué ce matin, Madame la Maire, à repenser notre justice. Oui, la justice doit aller plus vite et davantage sanctionner ces casseurs pour éviter toute récidive possible.

Faiblement mobilisée, la police municipale n'a pas su répondre aux attentes de l'événement. Quelle est la part de votre pouvoir, Madame la Maire, que vous consacrez à votre vœu de sanction émis ce matin ? La police municipale a-t-elle pu y contribuer ? Elle pourrait. Elle devrait. Vous ne voulez pas, donc la réponse est évidemment non.

En 2024, la B.S.P.P. a confirmé sa stabilité et sa bonne santé financière. Cependant, comme je l'avais souligné lors du Conseil de décembre, l'effort de la Ville et son soutien restent toujours mesurés et en deçà des besoins réels, en deçà des opportunités de modernisation, et en deçà des besoins des pompiers.

Vous pourriez vous inspirer du budget de la B.S.P.P. en matière de sincérité ou encore de mieux avec moins.

Surtout, comme tous les six mois, ce débat est de nouveau l'occasion de relancer la sempiternelle question du budget spécial. Mes collègues et moi-même souhaiterions avoir des précisions à propos de l'avancement des travaux du groupe de travail consacré au budget spécial. En effet, la commission lancée en 2023 sur ce sujet semble être portée disparue depuis plus de deux ans, deux ans pour rien, deux ans de perdus.

Madame la Maire, c'est le dernier compte administratif de votre mandature, l'occasion de rappeler votre bilan et votre part en matière de sécurité, et nos propositions pour améliorer le "continuum" de sécurité en lien avec la Préfecture de police.

Nous, élus du groupe Changer Paris, avons toujours plaidé en faveur de davantage de vidéoprotection. D'ailleurs, ce procédé montre des résultats significatifs. C'est celui qui a permis l'identification de six jeunes qui avaient commis la dégradation d'un escalier dans le 10^e arrondissement. Sans cette dernière, cet acte serait probablement resté impuni.

Prochaine étape et nécessaire évolution, il nous faudra réfléchir au déploiement de la reconnaissance faciale pour dissuader et sanctionner ces actes de vandalisme et de dégradation comme ceux survenus à Paris ce week-end. Ces abrutis, je n'ai pas d'autres mots, se filment à visage découvert, alors utilisons les techniques pour les retrouver.

Enfin, il faudra maintenant entamer la montée en compétences de la police municipale autour d'un vrai projet de sécurité. Cette reconfiguration devra mener à une redéfinition des liens entre la Ville et la P.P.

Oui, Madame la Maire, il y a bien deux visions qui s'opposent aujourd'hui, d'un côté, celle du renoncement et de la dénonciation passive ; de l'autre, celle de l'action.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avez-vous repris votre texte ? Je vous redonne la parole, Madame JACQUEMONT.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, mon intervention portera sur la prise en charge budgétaire de la politique en faveur des seniors. Nos seniors sont souvent les grands oubliés des débats budgétaires, parce qu'ils sont les grands oubliés de votre politique. Vous et vos amis êtes au pouvoir depuis 25 ans. Toutes les études ont alerté sur le vieillissement de la population parisienne. 1 parisien sur 4 a plus de 60 ans et la moitié des plus de 75 ans est isolée.

La Ville dispose d'une compétence de financement de la politique sociale en faveur des seniors, notamment à travers l'action municipale, également à travers le Département de Paris.

Il se trouve que nos E.H.P.A.D. municipaux n'ont jamais autant manqué de tout. Depuis la crise sanitaire, les coûts de fonctionnement ont explosé, hausse de l'énergie, prix des biens médicaux, fournitures, blanchisserie, etc. Les recettes quant à elles stagnent. Résultat : les E.H.P.A.D. publics parisiens affichent un déficit de fonctionnement cumulé de près de 100 millions d'euros à horizon 2030.

Pourquoi ne jamais avoir relevé ce chiffre très préoccupant ? Ce budget pose trois problèmes, à commencer par sa sincérité. Votre majorité surcommunique sur de nombreux sujets de santé et sociaux. Pour autant, aucun Parisien n'a connaissance d'un tel trou budgétaire qui s'annonce. La situation est grave. Même à budget 0, c'est-à-dire sans augmentation des dépenses, le déficit se creusera année après année.

Votre majorité ne prend aucune mesure structurante de redressement pour limiter la casse. Cela signifie-t-il que nos E.H.P.A.D. municipaux n'arriveront jamais à boucler un budget ? Quelle est la prochaine étape ? Faudra-t-il un jour fermer des places alors qu'il y a tant de besoins ? Quel paradoxe. Est-ce ce que nous voulons pour nos aînés, qui ont tant donné pour la ville ?

Deuxième problème, la réponse qui a été donnée aux E.H.P.A.D. parisiens via le Plan Qualité à 5,7 millions d'euros par an interroge, déjà au niveau du "timing". Il a fallu attendre l'hiver 2024 pour que vous preniez la mesure d'une crise qui a été majeure en 2020. 34.000 de nos aînés sont morts dans les E.H.P.A.D. lors de la crise sanitaire, sans épargner nos E.H.P.A.D. parisiens.

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour proposer un Plan Qualité ? Qu'est-ce que cela dit de votre vision sur le sujet ?

Troisième problème : l'opacité de votre réponse. Il s'agit d'un plan fait en catimini puisqu'il n'a jamais été présenté devant la démocratie municipale, ni en 4^e Commission ni en Conseil de Paris. Pourtant, cela intéresse tout le monde, car nous vieillirons tous et nous avons tous un proche concerné par le grand âge. Le plus mystérieux, c'est que ce Plan Qualité était présenté quelques jours après et non pas avant le vote du budget. Sur quelle ligne budgétaire repose-t-il ? Nous ne le retrouvons pas non plus dans le budget supplémentaire.

On se demande presque si c'est de l'argent magique, d'autant que l'on pourrait ajouter qu'il s'agit peut-être d'un plan fantôme puisqu'il ne comporte pas de stratégie sur l'attractivité des métiers pour matérialiser dans les faits les 110 créations de postes annoncées. 110 créations de postes, c'est une très bonne chose, mais il faut avoir des candidats. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle un syndicat a annoncé depuis un mois déjà, une grève et une mobilisation illimitée sur l'ensemble des E.H.P.A.D. parisiens, car il est trop difficile de pourvoir les postes.

En matière de grand âge, il n'y a que deux sujets à traiter : qui va payer ? Qui va en prendre soin ? Pardonnez-moi, mais vous n'avez traité ni l'un ni l'autre tout en laissant des perspectives financières gravement déficitaires concernant l'accompagnement en âge du quart des Parisiens les plus anciens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à M. REDLER, pour le groupe "LR-LCI".

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, les policiers de la Préfecture de police et la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris placés sous l'autorité du Préfet de police font chaque jour la démonstration de leur professionnalisation, de leur réactivité et de leur engagement sans faille.

Je souhaite ici saluer tout particulièrement les équipes mobilisées ce week-end à l'occasion de la victoire du Paris-Saint-Germain. Les pompiers et policiers sont intervenus massivement dans la Capitale autour du Parc des Princes, sur les Champs-Élysées, ou encore au pont d'Iéna pour secourir les fêtards, contenir les départs de feu et assurer la sécurité de tous les Parisiens.

Je veux aussi exprimer notre plein soutien à tous les hommes et les femmes qui ont été pris à partie par des individus violents. Nous condamnons fermement ces actes inadmissibles qui ont terni ce moment de liesse populaire.

Concernant le budget supplémentaire soumis à notre approbation, co-financé par l'Etat, les départements de petite couronne, les communes et la Ville de Paris, il représente une hausse de près de 7 % par rapport au budget primitif voté en décembre dernier. Nous saluons un budget qui reste sérieux, respectueux des engagements pris par le Préfet de police devant les départements franciliens, notamment la maîtrise de la hausse des dépenses de fonctionnement limitée à 2 %, et respectueux des recommandations de la Direction régionale des Finances publiques.

Nous en sommes convaincus, avec ces moyens, les femmes et les hommes de la Préfecture de police, de la B.S.P.P., continueront à assurer leurs missions avec honneur et efficacité. Cette efficacité, c'est grâce à vous, Monsieur le Préfet de police, cher Laurent NUÑEZ, dont je veux souligner le sens du dialogue. Je tiens également à remercier l'ensemble de vos équipes, votre cabinet, notamment Elise LAVIELLE. L'écoute, la disponibilité et la réactivité de votre cabinet permettent un lien de confiance avec l'ensemble des élus, un lien précieux grâce auquel nous servons mieux les Parisiens.

Comme je le disais en décembre dernier, ce budget n'est pas une simple ligne comptable, c'est un engagement pour la sécurité, la cohésion, la protection de tous, et en particulier des plus vulnérables. Un engagement pour une ville où chacun au quotidien peut compter sur une réponse humaine, rapide et à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, je voudrais profiter de ce débat budgétaire pour revenir sur le bilan financier des Jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que cet événement historique dont on savait déjà à quel point il avait constitué un immense succès populaire et sportif, est aussi un exemple de responsabilité, de gestion budgétaire maîtrisée et d'investissements durables utiles aux Parisiennes et aux Parisiens.

Avec une facture finale nettement en dessous des éditions précédentes de Tokyo, Londres, Rio ou Athènes, ce budget a démontré comment Paris a réussi à ouvrir la voie d'une organisation olympique à taille humaine, plus compatible avec les enjeux du climat et de la cohésion sociale.

Pourtant, rappelez-vous les critiques, les cassandres entendues pendant des mois, notamment à la droite de cet hémicycle. Nombreux étaient ceux qui redoutaient des perspectives budgétaires jugées "alarmantes", des soupçons maintes et maintes fois répétés de dérapage financier, et bien sûr la très très mauvaise gestion de la Ville de Paris.

Eh bien, ne vous en déplaise, chers collègues de l'opposition, aucune de ces prophéties ne s'est réalisée ! Et ce, en dépit de la crise sanitaire, du contexte inflationniste et des incertitudes géopolitiques que nous avons connues.

Au-delà de l'équilibre budgétaire, ce que nous avons imaginé, ce sont des investissements porteurs d'un héritage social et sportif fort. L'Arena porte de la Chapelle par exemple, est devenu en quelques mois un équipement de proximité de premier plan pour le Nord-Est parisien, dans un quartier populaire où vivent des milliers de jeunes qui aspiraient à bénéficier d'un lieu de qualité pour faire du sport.

Je pourrais multiplier les exemples, la piscine Georges Vallerey dans le 20^e, le centre sportif Poissonniers dans le 18^e, Max Rousié dans le 17^e, des structures de proximité rénovées pour durer, des lieux désormais accessibles à tous dans lesquels la jeunesse, les scolaires, les associations de notre ville vont continuer à s'épanouir bien après 2024.

Organiser les Jeux dans une capitale dense était un immense défi, nous en avons fait un atout en faisant le choix d'une sobriété ambitieuse, en mobilisant les équipements existants et en limitant les constructions nouvelles. C'est aussi cela la marque d'une bonne gestion des finances publiques.

En ce sens, notre budget pour les Jeux olympiques et paralympiques n'est pas une dépense exceptionnelle, c'était bien un investissement pour le service public parisien, et cette façon de concevoir les grands événements s'inscrit bien dans notre vision politique assumée, irriguant toutes nos politiques publiques, à savoir la recherche de l'intérêt général, la lutte contre les inégalités et la transition écologique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme TIMSIT pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une fois encore, ce budget supplémentaire est marqué du sceau de la contrainte, une contrainte telle que ce numéro d'équilibriste donne parfois la sensation de marcher au bord du ravin. Paris se trouve asphyxiée par l'Etat, qui fait peser sur elle le coût de son incurie, une ponction de 275 millions d'euros au titre du P.L.F. et du P.L.F.S.S. votés en début d'année au Parlement, dont 100 millions d'euros au seul titre du fameux dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités mis en place par l'Etat.

Cela, sans compter 80 millions d'euros de hausse au titre de la péréquation, juste et nécessaire, tandis que l'Etat ne verse plus aucune dotation globale de fonctionnement à la Ville et qu'il s'affranchit en plus de cela de son obligation de rembourser l'avance faite au titre des prestations sociales. Le coût de ces dettes est élevé, 2 milliards d'euros cumulés à l'égard de la Ville.

Pourtant, les besoins en investissement demeurent élevés, 230 millions d'euros supplémentaires en moyenne par an, par rapport à la précédente mandature, c'est un effort soutenu et important de la Ville de Paris.

Alors oui, le déficit est inédit, mais toutes les politiques publiques sont préservées pour ne pas obérer notre capacité à faire de Paris la capitale de la transition juste. Là se trouve notre boussole, sous aucun prétexte et certainement pas celui de l'austérité budgétaire de l'Etat, nous renoncerons à préparer et adapter Paris au dérèglement climatique et à prendre soin des plus vulnérables.

C'est donc du côté des recettes que la Ville s'est astreinte à trouver des leviers. Des recettes, il faut le dire, plutôt exceptionnelles principalement tirées par la clôture anticipée de Z.A.C. et des prévisions augmentées des D.M.T.O., ce qui laisse en réalité présager d'un compte administratif 2025 et d'un budget supplémentaire 2026 au moins aussi difficiles budgétairement.

Oui, Paris s'est transformée, elle continue de se transformer : réduction de la pollution, des nuisances sonores, massification de la végétalisation, investissements en faveur du logement et du logement social, investissements en faveur des mobilités douces, toutes les politiques publiques sont préservées au bénéfice des plus vulnérables, toutes ou presque.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé en ce sens quelques amendements budgétaires, notamment pour préserver les moyens des mairies d'arrondissement, et donc les politiques publiques de proximité qui ne doivent pas pâtir de cette contrainte budgétaire, puisque le rôle des mairies d'arrondissement est essentiel, notamment dans l'entretien des équipements de proximité, dont une part substantielle concerne aussi le paiement des fluides, notamment au moment du budget supplémentaire.

De la même façon, nous avons déposé deux autres amendements pour soutenir la culture, pilier du vivre ensemble qui doit être préservé. Notre appui en faveur de la Gaîté Lyrique doit être à la hauteur pour soutenir toutes les cultures émergentes, la création contemporaine et l'accès à la culture de toutes et tous, accès qui se trouve tant malmené par le Gouvernement actuel.

Cet appui vaut également pour le Forum des images, ma collègue communiste l'a rappelé tout à l'heure.

Le groupe "Les Ecologistes" votera évidemment ce budget supplémentaire, mais tient à souligner l'effort soutenu de la Ville de Paris pour garantir un haut niveau d'investissement en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et de l'appui aux plus vulnérables.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme CARRÈRE-GÉE, il vous reste trois minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire, je vais aller à l'essentiel, parce que j'en ai déjà dit beaucoup lors du débat sur le compte administratif.

Il aura donc fallu le mois de juin et le vote du compte administratif pour que la Ville prenne en compte le fait que l'an dernier, les dépenses de fonctionnement de la Ville ont été supérieures de 230 millions d'euros aux recettes de fonctionnement, ce qui est gravissime.

Le choix de cette méthode et de ce calendrier est catastrophique. Face à ces enjeux, les décisions que votre majorité va voter aujourd'hui auront un impact sur seulement une demi-année et non sur douze mois comme vous auriez pu le faire en intégrant des économies dès le budget primitif.

On va donc faire un peu n'importe quoi pour essayer d'écoper les fonds de cales, sabrer des décisions d'investissement comme sur les rues-jardins en plein changement climatique. On va faire un peu en mode panique les fonds de tiroirs de tous les satellites de la Ville de Paris, récupérer les excédents d'opérations d'aménagement, les dividendes de S.E.M., ou encore de l'argent sur les concessionnaires.

Vous allez aussi compter sur le léger redressement des D.M.T.O., que j'espère pérenne, mais on n'en sait rien, mais surtout sur l'augmentation des frais de notaire que vous avez décidés pour prélever une nouvelle fois de l'argent sur les propriétaires, après la saignée de la taxe foncière.

S'il fallait ne retenir qu'un chiffre, un seul de ce budget supplémentaire, c'est celui-ci : 19 millions d'euros. Ce sont les économies que vous souhaitez faire sur les dépenses de fonctionnement des administrations parisiennes. 19 millions d'euros, c'est-à-dire 8 % seulement du déficit de fonctionnement qui a été constaté en 2024. 19 millions d'euros sur 10 milliards d'euros de dépenses de fonctionnement, soit une économie de 0,1 %, autant dire une nouvelle fois pas d'économies du tout.

Evidemment, comme vous l'avez fait l'an dernier, sans même songer à anticiper d'éventuels efforts qui pourraient être demandés à la Ville, comme à toutes les collectivités de France dans le cadre du P.L.F. 2026, pour que la France évite une crise financière. On verra plus tard quelle semble être votre devise, après vous le déluge en quelque sorte, et c'est très regrettable pour Paris et pour les Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, chers collègues, le budget spécial de la Préfecture de police, c'est plus de 768 millions d'euros au compte administratif 2024 et plus de 778 millions d'euros au budget 2025.

Alors que j'ai admiré vos différentes passes d'armes sur les articulations entre les finances des collectivités locales et celles de l'Etat, je m'étonne de ne pas avoir entendu d'intervention sur le compte administratif de la Préfecture de police, et je tiens à m'en excuser auprès de Mme LAVIELLE.

Pour reprendre le fil, comme depuis bientôt trois ans, je tiens à saluer les services de la Préfecture de police qui nous transmettent en temps et en heure des documents de grande qualité et participent aux débats des 1ère et 3e Commissions. C'est bien la preuve que la pratique peut grandement aider au fonctionnement entre deux institutions, et c'est tant mieux, car je ne trahis aucun secret en vous disant que nous ne devrions pas connaître, lors de ce mandat, d'évolution du modèle institutionnel et financier du budget spécial de la Préfecture de police.

Je conseille, à ce propos, à l'ensemble des collègues, en particulier à M. GRANIER puisqu'il vient d'en répéter la demande, la lecture des éléments que les services de la Ville et de la Préfecture de police ont bien voulu transmettre suite à la question écrite posée par le groupe "Les Écologistes". Le tout souligne, à mon sens, la nécessité d'une réforme structurelle.

L'évolution du budget spécial est indispensable pour plus de clarté sur la répartition des compétences, nous sommes toujours sous un régime napoléonien, un meilleur dialogue de gestion, un processus démocratique renforcé et plus transparent. Je le répète à chaque fois que nous examinons ces éléments budgétaires, le mécanisme spécifique qui fait de Paris la principale collectivité contributrice au budget de la Brigade de sapeurs-pompiers nous oblige. Une obligation démocratique, car ce mécanisme est tel que notre Conseil est aussi le seul à voter le budget spécial, et donc le niveau des contributions des collectivités.

Le sujet est d'importance, car il s'agit de notre soutien à la Brigade, de lui donner les moyens de soutenir son surrégime. C'est donc sur les finances de la B.S.P.P. que portera le cœur de mon intervention.

D'abord, sur la considération de l'exécuté 2024 et du plan de modernisation. Pour rappel, depuis novembre 2024, la B.S.P.P. connaît un plan de soutenabilité pour faire des économies de fonctionnement, notamment sur les fluides et l'énergie. Au budget 2025 a été acté le report de la création de 41 postes prévus au plan de modernisation.

Première question : report jusqu'à quand ? Si Mme LAVIELLE a parlé de poursuite du plan de modernisation, je suis navrée d'en avoir une lecture différente. Pour appuyer mon analyse, je citerai le Général de CACQUERAY qui, en introduction de la note envoyée aux membres de la C.C.G.P. le 15 mai 2025, écrit : "à cet effet, elle-même, la

B.S.P.P., et en profondeur, des travaux d'optimisation de ses investissements et du fonctionnement de son organisation. En dépit de cette posture vertueuse dont les premiers effets sont encourageants, et de la remise en cause de son plan de modernisation, dont les économies ne seront perfectibles qu'à moyen terme, l'attribution d'un B.S. raisonné est indispensable". Je répète, "et de la remise en cause de son plan de modernisation".

Il ne s'agit donc pas d'une poursuite du plan de modernisation ni même d'une adaptation marginale, mais bien d'une remise en cause. Or, les écologistes tiennent beaucoup à ce plan de modernisation. Plus encore qu'une preuve de notre attachement et de notre gratitude de la Brigade, plus encore qu'une belle partie de l'œuvre du mandat de Pascal JULIEN, il s'agit d'assurer l'avenir de la B.S.P.P. en soutenant à la fois ses équipes et sa préparation.

Ses équipes d'abord : en 2024, les femmes et les hommes de la B.S.P.P. ont assuré une intervention toutes les 67 secondes. La Brigade n'a pas été dimensionnée pour faire autant d'interventions, pas encore. Ce rythme est celui d'un sursystème et on le sait depuis des années, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut s'y habituer. Au contraire, nous devons doter les pompières et les pompiers de moyens suffisants pour éviter les effets de lassitude et de déshumanisation causés par la répétition des départs.

Je veux m'arrêter un instant sur des éléments évoqués par mes collègues dans le débat. Je suis extrêmement gênée d'entendre répéter un élément de langage, un vœu pieux qui voudrait que le nombre de sorties de la B.S.P.P. puisse être contenu en deçà de 450.000 interventions annuelles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il ne restera plus de temps de parole pour M. GLEIZES.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Ne vous inquiétez pas, je m'occupe de vous après, M. GLEIZES s'en remettra.

Pour 2024, 14.000 sorties de la B.S.P.P., et 95.000 en 2023, je pense donc qu'il faut faire preuve de lucidité, la B.S.P.P. a besoin de plus de moyens, y compris pour la préparer aux défis opérationnels sous un régime climatique qui modifie en profondeur les risques et conditions d'intervention. Il faut donc plus pour les pompiers de Paris et d'abord en préservant le plan de modernisation.

En novembre 2019, les écologistes s'étaient réjouis du rétablissement du plan. Un plan prévu pour couvrir dix années jusqu'en 2029. Nous ne pouvons donc pas accepter que ce plan soit modifié sans présentation en CCGB ni en Conseil de Paris. Nous l'avons évoqué en C.C.G.B., Monsieur le Préfet de police, et vous sembliez sensible à cette demande. Je vous demande donc de bien vouloir confirmer auprès de notre Conseil que le redimensionnement du plan de modernisation sera présenté en tant que tel. J'espère, pour ce qui concerne nos responsabilités d'élus, que mes collègues comprendront l'importance de s'y intéresser.

S'il reste si peu de temps que cela et j'entends notamment M. GRANIER le réclamer, je vais donc passer des éléments importants, je crois, sur les effectifs supplémentaires de la Brigade de sapeurs-pompiers. Pourtant, 127 effectifs supplémentaires, c'est un motif de réjouissance.

Je passe le passage sur les chantiers des casernes parisiennes où j'appelle néanmoins à une meilleure coordination de la programmation immobilière en lien avec le suivi urbain dans les arrondissements.

Je voulais reprendre les propos de M. GRANIER. Je crois que vous avez fait une petite confusion, vous avez parlé de racailles concernant les violences et dégradations commises lors et à la suite de la finale de la Ligue des champions, je pense que vous confondez et oubliez quel est le fait sociologique majeur qui met en commun toutes ces personnes. Je suis prête à mettre ma main à couper que la majeure partie d'entre elles seront bien des hommes. Et donc, j'espère que sur les 294 interpellations annoncées en région parisienne, nous aurons les détails du nombre de poursuites effectives, pour quelle typologie de crimes ou de délits, et de la sociologie genrée de ces crimes et délits.

Vous avez évoqué également le "continuum" de sécurité. Les missions de police active qui relèvent du budget de l'Etat ne sont pas concernées par le budget spécial de la Préfecture de police, et la police municipale n'a certainement pas à faire du maintien de l'ordre.

En revanche, nous aurons certainement à faire un bilan serein, exhaustif et très concret des dispositions de sécurisation. Je remercie donc les...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je vais donc donner la parole à M. Paul SIMONDON dans un premier temps pour répondre, puis Olivia POLSKI, Nicolas NORDMAN, et pour conclure nos débats, au Préfet de police.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, deuxième partie de ce débat, cette fois-ci sur le budget supplémentaire 2025. Que contient ce budget supplémentaire ? Comme d'habitude, il contient les conséquences du compte administratif que l'on vient juste d'adopter, celui où, Madame la Présidente de la 1ère Commission, les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement de 267 millions d'euros comme vous

le savez. Il contient également des dépenses nouvelles sur un certain nombre de dépenses obligatoires, beaucoup en termes de solidarité, je pourrai y revenir. Et enfin, il contient les conséquences de la loi de finances.

Est-ce rare ? Non, c'est toujours comme cela, puisqu'on vote toujours notre budget en décembre avant la loi de finances. Ce qui est totalement inédit, c'est l'ampleur des conséquences de la loi de finances. On ne les avait pas vues en décembre, c'est cela ? Il y a donc eu une insincérité en décembre ? Cela n'a aucun sens. Comment pouvez-vous mentir de cette manière, Madame BÜRKLI ? En novembre, dans le rapport d'orientations budgétaires, il y avait toutes les conséquences détaillées de ce qui n'était alors que la première version d'un projet de loi de finances. En décembre, nous n'avons parlé que de cela.

En revanche, bien sûr ce n'était pas intégré dans notre budget. D'ailleurs, ce qui était sur la table à ce moment-là, ce n'est pas la même chose que ce qui a été finalement adopté en février, promulgué à la mi-février par l'Etat et avec les conséquences que l'on connaît sur les collectivités.

Le coût pour Paris, c'est 275 millions d'euros. Nous, entre novembre et la mi-février, on a agi pour défendre les Parisiens et Parisiennes auprès de nos collègues élus de toutes les collectivités, indépendamment de leur orientation politique. Qu'avez-vous fait, vous, pour protéger les Parisiennes et Parisiens à ce moment-là et pour protéger les services publics du quotidien des conséquences de la situation catastrophique budgétaire de l'Etat et des ponctions décidées sur les collectivités ?

Voilà ce que contient notre budget supplémentaire. Pour réussir à équilibrer les choses, nous l'équilibrons d'une part en fonctionnement, d'autre part en investissement, nous avons mobilisé toutes les possibilités et, oui, nous avons mobilisé des réserves stratégiques avec les excédents de Z.A.C. C'est ce qui avait été fait en 2008 au moment de la crise financière de l'époque.

Oui, nous optimisons les recettes partout, nous sommes très attentifs aux dépenses et nous avons fait des économies. On peut se moquer des économies sur le train de vie global de l'administration, le fait d'être attentif à ne pas chauffer quand la température ne le nécessite pas. Ce sont des dépenses de sobriété, je suis plutôt fier que l'on arrive à le faire et que l'on fasse cela pour garantir que l'on ne touche pas au cœur de la solidarité, au cœur de nos politiques auprès des familles parisiennes, que l'on ne touche pas aux tarifs de cantine qui commencent à 13 centimes, que l'on ne touche pas au remboursement des transports pour les enfants de Paris. C'est cela qui est important, donc oui nous avons touché à cela.

Là encore, est-ce du déni ou de la mauvaise foi ? Je suis désolé, Madame BÜRKLI, cela va être pour vous, il se trouve que j'ai écouté ce que vous avez dit, nos dépenses augmentent de 170 millions d'euros, c'est vraiment que l'on n'est pas responsable.

Vous voulez savoir pourquoi elles augmentent de 170 millions d'euros ? 100 millions au titre du dispositif de lissage des recettes des collectivités, ponction organisée par l'Etat, 80 millions d'euros au titre de l'augmentation de la péréquation. C'est cela l'augmentation de nos dépenses. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi. D'ailleurs, Mme CARRÈRE-GÉE a vu, elle, que nos dépenses diminuaient. Je pense donc qu'il faut, à un moment, dire les choses telles qu'elles sont.

La ponction organisée par l'Etat sur les collectivités est absolument inédite, elle met tout le monde en difficulté. Elle met le bloc départemental dans un état effroyable, c'est très dangereux pour la suite des dépenses de toutes les politiques de solidarité, comme on le sait, et donc, on a fait très attention en la matière.

J'en profite pour remercier l'intégralité de mes collègues de l'Exécutif, parce que tout le monde a travaillé très sérieusement pour vraiment que toutes les lignes de crédits maintenues dans le budget soient les plus utiles, les plus efficaces.

Effectivement, on a réduit la dotation d'investissement aux arrondissements, vous savez pourquoi ? Elle était exécutée à 50 %. Cela ne nous semble pas utile d'avoir des crédits qui dorment sur une ligne totalement sous-exécutée de manière structurelle.

Je ne vais pas rentrer plus en détail, vous avez tous les éléments dans les documents. En investissement, là aussi nous avons redéployé. Est-ce à dire qu'il y aura moins de projets d'amélioration, parce que j'ai entendu à la fois, on fait trop d'économies et pas assez, parce que là encore, les chantiers manifestement du 17e, ceux-là, il les faudrait tous et tous maintenant, si l'on en croit le maire du 17e.

Je vous rassure, il y a des crédits en plus pour tout ce qui concerne la végétalisation, les "rues aux écoles", plus 4 millions, les forêts urbaines, là aussi nous calons sur les besoins réels, comme vous le savez.

A la fin, une fois que ce budget supplémentaire sera adopté, notre épargne brute post-budget supplémentaire sera à plus de 690 millions d'euros et la durée de désendettement à 13,5 ans, et l'autorisation d'emprunt n'aura pas été modifiée. Voilà la réalité du budget supplémentaire.

Je passe maintenant très rapidement aux vœux et amendements.

D'abord, deux vœux de l'Exécutif, et je voudrais que tous les groupes les regardent attentivement. Deux vœux de l'Exécutif, ce n'est pas à la gloire de la politique parisienne, ce sont des vœux de défense des collectivités locales.

Le dispositif de lissage, la ponction sur les collectivités, il a été prévu dans la loi de finances 2025 que c'était temporaire, d'où le terme lissage, et donc que 90 % devaient revenir aux collectivités dans les trois années qui suivent. J'ai entendu le Ministre REBSAMEN garantir que c'était tout à fait le cas, j'ai entendu d'autres ministres dire que l'on verrait, et donc ce vœu tient juste à ce que l'on respecte la règle fixée dans la loi de finances 2025 et que les 90 millions nous soient rétroversés dans les trois années qui viennent, tel que c'est prévu dans la loi.

Mon sujet, c'est : est-ce que les parlementaires parisiens seront mobilisés pour défendre Paris sur le sujet ?

Ensuite, les compensations, tout ce qui concerne les dépenses de solidarité, aussi bien le Ségur pour tous que l'allocation de prestation autonomie et la prestation de compensation handicap, il se trouve que ce n'est pas vraiment moi qui ai écrit ce vœu, mais plutôt François SAUVADET. Puisque c'est un vœu qui reprend l'intégralité des demandes des départements de France, cela peut tout à fait rassembler notre Assemblée ici. Cela me semble important avant les discussions dans le projet de loi de finances 2026.

Pour ce qui est des amendements, je vais demander à chacun des groupes de retirer leurs amendements, je garantis au groupe Communiste que l'on accompagnera avec attention le dispositif "Paris Jeunes vacances" qui est un grand succès.

Je garantis au groupe "Les Ecologistes" que nous serons très attentifs à la capacité du service des canaux à bien entretenir les canaux et, surtout, que nous continuerons à travailler avec la maire du 14e pour un projet jeunesse qui va venir à la suite de la fermeture, et ce n'est pas de notre volonté, d'un centre Paris Anim'. Il y aura donc les moyens de démarrer ce projet jeunesse.

Pour le reste, les vœux déposés par le groupe Union Capitale sur l'intégralité des travaux dans le 17e, c'est simple, un travail très précis a été mené avec le premier adjoint sur les chantiers qui pourraient avoir lieu cette année. Oui, il y a un projet d'apaisement de l'espace public comme vous le savez et après la période des J.O.P., de ne pas remettre Paris en chantier. Venir maintenant s'en plaindre est un peu osé de votre part.

Ensuite, le vœu déposé par le groupe "LR-LCI" demande de nombreuses réformes structurelles. L'observatoire de nos finances, je vous propose que ce soit à la 1ère Commission, le premier tableau de bord existe déjà. Le patrimoine immobilier, nous avons une instance consultative, l'opposition y participe, c'est le comité immobilier, on peut donc continuer à l'utiliser.

Et enfin, sur les marchés publics, faites attention parce qu'il n'y a jamais de reconduction automatique de marchés publics, ou alors je n'ai pas compris ce que vous avez mis dans votre vœu, mais en tout cas, cela n'a jamais été le cas à Paris et je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire.

Pour le reste, nous avons effectivement lancé un fonds de dotation pour trouver du mécénat sur un certain nombre de projets. On l'a fait, on l'a voté ensemble, donc je ne comprends pas tellement votre demande.

En revanche, je veux vous le dire très simplement, vous pouvez trouver des marges, dire que l'on n'utilise pas assez de marges. Le contexte dans lequel on est, c'est la préparation de la loi de finances 2026. Le Gouvernement a annoncé à nouveau des ponctions importantes sur les collectivités. Il a annoncé ce qu'il a appelé "une année blanche", qui veut dire que tout serait gelé en termes de dotations aux collectivités, alors que l'inflation sera bien subie par chacune d'entre elles.

Si vous pensez que l'on peut continuer à expliquer que c'est la faute de Paris, ce sujet, vous vous trompez complètement. Toute marge sera à nouveau utilisée par le gouvernement actuel pour nourrir la résorption du déficit de l'Etat. De ce point de vue, nous allons entrer dans une année électorale. Tout le monde peut se voir un destin formidable. Certains ont raison de se le voir, d'autres peut-être moins, mais tout le monde peut s'y voir.

Ce sera un indice très important, ce qui sera dit dans les mois qui viennent. Ceux qui continuent à être complices de l'Etat dans son objet vraiment de ponction des collectivités de Paris en question, ceux-là, vous pouvez être sûrs qu'ils savent qu'ils ne gagneront pas. Tous ceux qui pensent un jour être aux responsabilités dans cette ville doivent défendre les Parisiennes et les Parisiens, y compris sur les marges de manœuvre budgétaires que l'Etat laissera à la collectivité. C'est absolument indispensable, quelle que soit la politique publique que l'on souhaite mener.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON, pour cette excellente et précise réponse.

Je donne à présent la parole à Olivia POLSKI pour répondre sur la question des emplois.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je remercie aussi les oratrices et orateurs précédents et je vais apporter, pour ma part, des précisions au sujet du budget supplémentaire emplois 2025, qui est avant tout un budget d'ajustement. Il permet, via des transformations de postes et des transferts entre directions, la meilleure adéquation possible entre le schéma d'emploi que vous avez adopté au Conseil de décembre dernier et les besoins opérationnels des directions de la Ville.

Je veux insister sur le fait que la construction de ce budget supplémentaire permet de contenir la masse salariale alors que la Ville doit absorber des dépenses contraintes imposées par l'Etat. J'en veux pour preuve d'abord l'exercice 2024, 34 % de la croissance de la masse salariale relevaient déjà de mesures exogènes générales décidées par le Gouvernement sur la fonction publique. En 2025, la Ville doit de plus faire face à la hausse des cotisations C.N.R.A.C.L., qui va coûter 34 millions à la Ville et décidée de la même façon sans concertation ni compensation par le Gouvernement.

Je rappelle que cette augmentation progressive représente un coût pour la Ville de Paris, qui s'élèvera à plus de 100 millions d'euros sur les quatre prochaines années.

Dans ce contexte, les mouvements opérés principalement par des transformations d'emplois ou des transferts de postes d'une direction à l'autre sont équilibrés en masse salariale. Le budget supplémentaire 2025 permet même d'ailleurs une économie de 37.700 euros.

Nous n'introduisons aucune création d'emploi sur ce budget supplémentaire. Nous ne souhaitons pas revenir sur cet équilibre que nous avons trouvé. C'est la raison pour laquelle j'émets un avis défavorable aux amendements respectifs des groupes "Les Ecologistes" et Communiste et Citoyen.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement et l'on n'a pas vocation à inscrire au budget supplémentaire la création de postes, surtout lorsque l'opportunité de créer ces postes prête à discussion. Prenons l'exemple qui a été évoqué du centre d'appels 39 75. Pour appuyer votre proposition de création de 10 postes, vous vous fondez sur le rapport du cabinet "Emergences", issu d'une demande d'expertise des organisations syndicales, de la F3DC centrale concernant le centre de contact.

Or, le cabinet choisi par les représentants syndicaux, que l'on ne peut donc pas taxer de proximité avec l'Exécutif ou l'administration parisienne, n'a absolument pas conclu qu'il y avait un danger grave pour la santé de nos agents ni même qu'il y avait besoin de création de postes.

J'aurai l'occasion, en 1ère Commission, de répondre à un vœu de votre groupe sur ce même sujet. Je reviendrai dans ce cadre sur l'importance que revêtent pour l'Exécutif le centre d'appels et ses agents. Ils font un travail remarquable, et je sais aussi particulièrement difficile. Je ne voudrais pas que l'on réduise l'image de ce service essentiel aux Parisiennes et aux Parisiens à des difficultés qu'il ne s'agit pas de nier et pour lesquelles il convient de trouver des solutions concrètes. Notre nouvelle directrice de la DDCT, qui est présente ici et que je salue, y travaille et présentera prochainement des choses devant les organisations syndicales.

Chers collègues, ce budget supplémentaire est un budget responsable, construit dans un contexte difficile évoqué par Paul SIMONDON du fait de dépenses contraintes imposées par ce gouvernement. Il permet une évolution maîtrisée de nos effectifs et bien plus maîtrisée que la moyenne des collectivités locales. Il nous permet plus largement de maintenir le cap de nos priorités dans le domaine des ressources humaines avec des résultats dont nous sommes fiers.

Sans être exhaustive, je veux rappeler qu'il s'agit de la création et du développement de la police municipale, de la déprécarisation de plus de 1.300 emplois depuis 2022, et de progrès spectaculaires en matière d'égalité femmes-hommes puisque les femmes occupent à la Ville de Paris près de 67 % des emplois de catégorie A, et les écarts de rémunération continuent de se réduire pour s'établir en 2024 à 4,79 %. A temps de travail identique, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes dans le privé de 14,2 %.

Je veux remercier les équipes de la DRH pour tout le travail qui a été fait.

Je veux finir par un petit mot pour nos collègues de droite qui, à l'image de Valérie PÉCRESE, préconisaient un comité de la hache. Les services publics, c'est quand ils disparaissent qu'on les remarque et les regrette, alors défendez-les avec nous et surtout défendez-les à Paris. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Olivia, pour là aussi tout le travail engagé. Merci infiniment.

Nicolas NORDMAN, des questions ont été posées sur la Police municipale, puis M. le Préfet de police conclura ces réponses.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, je voudrais remercier l'ensemble des collègues qui sont intervenus sur le budget spécial de la Préfecture de police. Je voudrais avant cela, à mon tour, saluer évidemment les forces de sécurité intérieure qui sont intervenues le week-end dernier dans des conditions extrêmement difficiles.

Je voudrais également saluer l'action des pompiers qui ont été présents et sont intervenus dans des conditions difficiles, parfois même victimes d'agressions que nous devons dénoncer avec force.

Je voudrais également souligner et remercier la présence des services de la Ville, mais aussi la police municipale qui a été présente, je voudrais le dire, dans son rôle et ses missions, en parfaite coordination avec la Préfecture de police et le Préfet de police qui nous a réunis la semaine dernière pour faire en sorte que chacun fasse ce qui lui revient dans un contexte évidemment extrêmement difficile.

Je m'étonne toujours de la confusion et de la méconnaissance des règles chez certains de nos collègues de l'opposition, notamment Rudolph GRANIER, quand il demande à la police municipale de faire du maintien de l'ordre dont ce n'est pas la compétence. Le maintien de l'ordre, et le Préfet de police pourra le dire, appartient à des unités spécialisées, qui sont équipées spécialement pour le faire. Je voudrais les remercier pour le travail qui a été fait.

Méconnaissance des règles aussi quand on demande que les caméras de vidéoprotection fassent de la reconnaissance faciale, ce qui est heureusement interdit par nos textes. Il faut faire attention lorsqu'on utilise des arguments qui démontrent une certaine méconnaissance de la réalité.

Pour revenir au budget spécial, comme certains collègues l'ont fait et je voudrais les en remercier, Jean-Philippe DAVIAUD, Jérémy REDLER, je voudrais souligner le sérieux de ce budget supplémentaire de la Préfecture de police dans un cadre extrêmement difficile, cadre budgétaire contraint d'un point de vue général.

Je voudrais néanmoins souligner l'effort de la Ville en matière de contribution pour pouvoir assurer une hausse du budget en fonctionnement de la B.S.P.P., plus 1,05 million d'euros. C'est pour nous une priorité de faire en sorte que les pompiers de la B.S.P.P. puissent assurer leurs missions quotidiennes au service des Parisiennes et des Parisiens.

Je voudrais rassurer Mme RÉMY-LELEU, nous sommes extrêmement attachés au plan de modernisation de la Brigade de sapeurs-pompiers. C'est la raison pour laquelle même s'il y a, et cela a été évoqué lors de la C.C.G.B., des ajustements naturels dans le cadre budgétaire qui est le nôtre, nous voulons maintenir les objectifs généraux de modernisation de la Brigade, en fonctionnement pour assurer le maintien des rémunérations pour les agents, par exemple, les pompiers de la Brigade, mais aussi en investissement, cela a été souligné par certains intervenants.

Les travaux de modernisation de certaines brigades, Chaligny, Auteuil continuent. Je le redis ici, nous sommes très attachés à ce plan de modernisation et bien évidemment nous continuerons en ce qui concerne la Ville et les autres départements aussi de la petite couronne, même s'il avait été demandé, et le Préfet de police l'avait accordé, qu'il y ait une maîtrise de ces dotations, compte tenu des contextes budgétaires qui touchent l'ensemble des collectivités, pour le fonctionnement de la B.S.P.P. Nous allons continuer pour permettre ce bon fonctionnement.

Je termine bien sûr en remerciant les services du budget spécial, les services de la Ville, la Direction des Finances, avec lesquels nous travaillons de manière extrêmement proche pour pouvoir présenter un budget sérieux qui permet le bon fonctionnement du budget spécial de la Préfecture de police de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Madame et Messieurs les Conseillers, quelques éléments de réponse très rapides, puisqu'il y a eu assez peu de questions.

D'abord vous remercier, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, qui sur tous les bancs ont applaudi les forces de sécurité intérieure pour le travail réalisé ce week-end en termes de sécurisation des festivités, qui ont quand même eu lieu notamment une parade sur les Champs-Élysées. Je vous remercie pour les mots que vous leur avez adressés, tant pour le travail de sécurisation que pour le maintien de l'ordre, qui a malheureusement été nécessaire.

Je remercie l'ensemble des intervenants qui ont salué les forces de sécurité intérieure et vous avez cité les fonctionnaires de la Préfecture de police de Paris, les militaires de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, mais je n'oublie pas non plus les compagnies républicaines de sécurité, les gendarmes mobiles qui étaient mobilisés, sous mon autorité, mais à nos côtés dans ces manœuvres, dans ces points de tension importants qu'il y a eu.

Je pense que demain, dans le cadre de la séance des questions d'actualité, j'aurai l'occasion de revenir dans le détail précisément sur ce qui s'est passé samedi et dimanche de manière précise. Merci pour vos remerciements aux uns et aux autres.

Concernant les quelques questions qu'il y a eu, sur le plan de modernisation je vous confirme, Madame la Conseillère RÉMY-LELEU, comme je l'ai dit en Commission consultative de gestion de la Brigade, qu'il n'y a pas de remise en cause du plan de modernisation. Celui-ci a apporté beaucoup d'améliorations à la fois pour moderniser la Brigade, et pour améliorer les conditions de travail de ses agents.

Il a été réalisé à hauteur de 100 millions d'euros, il faut le rappeler. Nous sommes un peu à la mi-temps de ce plan. Evidemment, il va se poursuivre. Il fait l'objet de quelques ajustements.

Je reprends devant l'ensemble du Conseil l'engagement que j'ai pris en Commission consultative, qui est de vous présenter avec le commandant général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, l'évolution de ce plan de modernisation, et comme vous l'aviez dit en Commission consultative, Madame RÉMY-LELEU, le point d'atterrissage pour 2029. Je m'y engage, je partage ce qui a été dit par Mme la Maire de Paris et Nicolas NORDMAN sur notre volonté de poursuivre ce plan.

Concernant les travaux, Monsieur GRANIER, qui ont été menés sur le budget spécial, je ne sais pas à quel moment on a répondu à une question. Je suis disposé à ce qu'à un moment on rende publics ces travaux que nous avons engagés à mon arrivée en tant que Préfet de police, avec la Maire de Paris, pour réfléchir à ce que sont les financements parfois croisés entre l'Etat et la Ville de Paris, ce que sont les missions. On a quasiment terminé maintenant ce travail. On est sur la brique des ressources humaines qui est la plus compliquée.

En tout cas, le moment venu, je vous redis que l'on sera transparent sur ce travail qui est un travail inédit, qui n'avait jamais été fait. Cela prend du temps, parce que c'est compliqué. Les relations financières sont compliquées. Pour certains sujets, il faut un peu démêler les choses, mais surtout mesurer les conséquences de ce que serait une remise en cause de l'existant qui fait appel à des modifications législatives en grande partie.

Je vous redis ce que je vous avais dit l'année dernière, le moment venu je suivrai la plus grande transparence sur ces sujets.

En vrai, ce sont les seules questions qui m'ont été posées, donc j'y réponds.

Pour conclure, je vous redis que pour les événements de ce week-end, je considère que je le dois au Conseil de Paris, s'il y a une question d'actualité j'y répondrai, sinon je me tiendrai à disposition du Conseil pour revenir sur la séquence de ce week-end, qui a été une séquence compliquée pour nous. Nous avons géré une situation qui a permis que les festivités aient lieu.

Je reviendrai, je pense demain, s'il y a une question d'actualité dans le détail sur ce sujet.

Je voudrais également remercier le Conseil de Paris, même si le vote n'a pas encore eu lieu, mais remercier en tout cas pour le soutien apporté à la Préfecture de police dans son action et dans toutes ses composantes. Je pense à la Brigade, aux policiers, aux agents des administrations parisiennes qui travaillent pour la Préfecture de police et je remercie à nouveau, comme je l'ai fait l'année dernière, Madame RÉMY-LELEU, des remerciements que vous avez adressés pour les services de la Direction des Finances qui font un travail remarquable sur le budget spécial.

Je remercie M. GRANIER et M. REDLER qui ont salué tout spécifiquement les relations avec le Préfet de police et les fonctionnaires de police. Je sais que tout ceci est partagé sur l'ensemble des bancs de ce Conseil. Je les remercie vraiment. On va continuer à travailler avec ces mêmes relations de confiance.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour vos paroles, votre travail. Je pense que la méthode dite olympique que nous avons éprouvée de façon très positive depuis votre nomination montre à quel point il est important qu'entre toutes les autorités des différentes échelles, Etat, Ville, avec aussi les associations, les élus, la confiance s'instaure. C'est le cas.

C'est ce qui nous permet de surmonter les difficultés qui sont les difficultés habituelles d'un monde compliqué et sont souvent ce que l'on peut voir en marge de certains événements ou, je dirais, de la vie démocratique toujours débordante dans cette capitale, avec sa part de revendications, de conflits, de manifestations.

Je peux vraiment vous dire un immense merci pour la fluidité avec laquelle nos équipes, au-delà de nous-mêmes, travaillent avec vos équipes. Je crois que chacun peut en apprécier les conséquences positives.

Nous allons mettre successivement aux voix les budgets supplémentaires de la Ville, les budgets spécifiques ainsi que les amendements. Les votes des budgets supplémentaires de la Ville s'effectueront globalement et non par chapitre. Je vous rappelle qu'il n'y aura pas de reprise de parole au moment des votes. Le cas échéant, je demanderai à Paul SIMONDON l'avis de l'Exécutif sur différents amendements et vœux, puis nous voterons.

Je vous propose tout d'abord d'engager le vote sur le budget supplémentaire du budget général de la Ville de Paris pour l'exercice 2025, le projet de délibération DFA 26. Il y a eu une demande de retrait d'un certain nombre d'amendements déposés.

L'amendement n° 3 déposé par le groupe Communiste et Citoyen est-il retiré ?

Je crois que oui, Madame la co-présidente ? L'amendement n° 3 est retiré, j'imagine ? Le n° 4 également. Le n° 5 ? Le n° 6 ?

Les amendements n°s 3, 4, 5 et 6 sont donc retirés.

L'amendement n° 146 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ?

Le n° 147 également ? Le n° 148 ? Le n° 149 ?

Les amendements n^{os} 146, 147, 148 et 149 sont donc retirés.

Le vœu n° 7 déposé par Union Capitale, j'imagine qu'il est maintenu ? Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 7 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 du groupe Union Capitale avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 8 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le même groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 9 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 du groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 10 est rejeté.

Le vœu n° 11 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" ? Il est maintenu. Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 157 déposé par l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 91).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 158, vœu de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 92).

Je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris et de voter le projet de délibération DFA 26-1°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2024 DFA 70-1 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu la délibération 2025 DFA 9 des 11, 12, et 13 février 2025 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu la délibération 2025 DFA 24 du 20 mai 2025 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

- à la somme de 2.292.964,53 euros en dépenses pour ce qui concerne les autorisations de programme, soit un total net post budget supplémentaire de 7.491.983.177,95 euros, selon l'état annexé (récapitulatif général des autorisations de programme ci-dessous) ;

- à la somme de 152.270.262,58 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, ce qui porte les crédits votés à 2.547.164.557,58 euros.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

Article 3 : Le montant de l'autorisation d'emprunt demeure inchangé et s'établit à 999.722.797,00 euros."

(Voir annexe n° 2).

Récapitulatif général des autorisations de programme

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2025	BS 2025	Stock net après BS 2025
0	Services généraux	1138 222 002,49	7 878 675,53	1146100 678,02
1	Sécurité	31 322 949,90	- 1158 000,00	30164 949,90
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	618 328 652,80	16 801 289,00	635 129 941,80
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	802 654 863,93	10 762 000,00	813 416 863,93
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	290 611 332,11	715 000,00	291 326 332,11
5	Aménagement des territoires et habitat	3 816 898 860,26	- 25 425 000,00	3 791 473 860,26
6	Action économique	86 966 405,35	2179 000,00	89 145 405,35
7	Environnement	349 136 305,92	- 10 260 000,00	338 876 305,92
8	Transports	355 548 840,66	800 000,00	356 348 840,66
TOTAL GENERAL		7 489 690 213,42	2 292 964,53	7 491 983 177,95

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 26-1°).

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est adopté.

Je vous propose de vous prononcer, à main levée, globalement, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris et de voter le projet de délibération DFA 26-2°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération 2020 DFA 20 des 23 et 24 juillet 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris ;

Vu la délibération 2024 DFA 70-2 des 17, 18, 19 et 20 décembre 2024 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2025 ;

Vu la délibération 2025 DFA 24-2 du 20 mai 2025 arrêtant le compte administratif de la Ville de Paris pour 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2025 ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1er : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 est arrêté comme suit :

- Dépenses : 394.890.964,50 euros.

- Recettes : 394.890.964,50 euros.

conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonction annexées à la présente délibération, ce qui porte le montant des crédits votés à 10.300.554.171,50 euros en dépenses et en recettes.

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder aux virements de crédits, rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget, de chapitre à chapitre dans les limites de 1,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget municipal, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel."

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 26-2°).

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2025 est adopté.

L'amendement n° 151 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est-il retiré ? Il l'est.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 18 sur les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement pour 2025, avec une modification des dotations versées aux arrondissements.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 18).

Les états spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

Je vous propose de vous prononcer sur le budget supplémentaire d'emploi de la Ville de Paris pour l'exercice 2025, le projet de délibération DFA 27 - DRH. Je pense que l'amendement n° 12 du groupe Communiste et Citoyen est retiré ? Il est retiré.

L'amendement n° 150 déposé par le groupe "Les Ecologistes" est retiré aussi ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 27 - DRH, budget supplémentaire emploi 2025 de la Ville de Paris.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFA 27 - DRH).

Les budgets annexes, nous commençons par le budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour l'exercice 2025, DILT 9. Je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DILT 9).

Nous continuons par le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2025. Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 20.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 20).

Nous passons au vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025. Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 19.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 19).

Nous passons au budget supplémentaire du budget annexe des établissements parisiens de l'Aide sociale à l'enfance pour l'exercice 2025. Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 89.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 89).

Les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2025 sont adoptés et je vous en remercie.

Nous passons au budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2025, PP 39. Un vote dissocié a été demandé par le groupe "Les Ecologistes" sur le budget de la Préfecture de police.

Les chapitres 931-12 et 931-13 en fonctionnement et les chapitres 901-12 et 901-13-1312 en investissement.

Je mets aux voix, à main levée, l'ensemble de ces chapitres.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ils sont adoptés.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 39 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, PP 39).

Mes chers collègues, merci à vous pour l'adoption de ce budget supplémentaire 2025 de la Ville de Paris. Merci, Monsieur le Préfet de police.

Nous poursuivons la séance, cher Patrick BLOCHE, je vous cède la présidence.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de poursuivre la séance, ce qui va nous permettre, après l'adoption des budgets supplémentaires pour 2025, de commencer l'examen des projets de délibération.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Comme vous le savez, nous commençons par la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, en invitant celles et ceux qui ont d'autres choses à faire à quitter discrètement l'hémicycle, je vous remercie de bien vouloir cesser les conversations individuelles, parce

que je vais donner la parole à la présidente de la 2e Commission, Raphaëlle PRIMET. Je voudrais qu'elle puisse rendre compte des travaux de la 2e Commission de manière audible.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Commission a été à nouveau riche, de nombreuses actualités marquantes ont été présentées.

D'abord sur les politiques mémorielles portées par Laurence PATRICE. Nous saluons les nombreux hommages rendus dans ce Conseil, notamment à des figures de la résistance comme Albert Ouzoulias, Mohamed Lakhdar Toumi ou Madeleine Riffaud, mais aussi à des personnalités artistiques et militantes comme Rachid Taha, François Hadji-Lazaro, Mathurin Moreau, Jean Le Bitoux, ou encore à la grande écrivaine Maryse Condé, à qui sera dédiée une bibliothèque rue Sorbier.

Nous avons d'ores et déjà examiné les projets de délibération concernant la future école Jacques Delors, ainsi que la Maison des réfugiés désormais baptisée Pape François.

Deux autres projets de délibération importants concernant la mémoire de la Shoah et des déportés politiques seront également étudiés.

Le 27 avril dernier, à l'occasion de la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation, un hommage émouvant a été rendu aux grilles de l'Hôtel de Ville, suivi d'une marche vers l'hôtel Lutetia.

Le 10 mai, la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leur abolition a donné lieu à de nombreuses manifestations.

Dans le même esprit, la Journée contre l'homophobie a été marquée par l'inauguration d'un mémorial dédié aux victimes LGBTQIA+, sous la forme d'une étoile noire puissante et symbolique.

Le 27 mai, une plaque a également été dévoilée au Village pour honorer le tout premier bar gay du Marais.

Nous avons aussi marqué le 80e anniversaire de la Libération avec de nombreuses initiatives.

Le 7 mai, une allée des Rochambelles a été inaugurée dans le square Claude-Nicolas-Ledoux, rendant hommage à ces ambulancières de la bataille de Normandie. Une étape de plus dans notre engagement à mieux représenter les femmes dans l'espace public.

D'autres moments forts sont à venir : un hommage à Françoise Gilot le 6 juin, à Daniel Darc le 18 juin, avec un concert pour l'occasion où, j'espère, vous serez nombreux.

Dans le champ culturel, Carine ROLLAND nous a présenté un ensemble de subventions à des structures culturelles majeures : Le Bal, le Centquatre, la Flèche d'Or, la Maison du hip-hop, le Petit Bain, la Station, mais aussi le Fonds jeunes créations. J'en profite pour rappeler que le soutien au théâtre parisien est maintenu, contrairement à ce que Mme DATI affirme à l'Assemblée nationale. Nous maintenons nos engagements.

L'éducation artistique et culturelle reste également une priorité avec des subventions importantes pour "Paris Ateliers", "Maison du geste et de l'image", "le Musée en herbe" ou encore "Polynautes".

Les événements culturels de l'été s'annoncent riches et populaires : "Printemps des rues", "Magic Barbès", "Paris l'été", le festival des places et "Paris en Seine" qui fera le lien entre culture et sport, fleuve et espace public.

"Paris Plages" ouvrira dès le 5 juillet avec plus de 40 associations mobilisées pour garantir l'accessibilité à toutes et à tous.

Dans le cadre du mois du handicap, 290.000 euros seront attribués à 44 associations œuvrant au croisement de la culture et du handicap. L'inclusion n'est pas une option, elle est bien au cœur de notre action.

Nous aurons également à débattre de plusieurs vœux concernant la Gaîté Lyrique, le Forum des images, ainsi que le soutien aux mobilisations actuelles dans le monde de la culture.

Pour finir, les projets de délibération de Karen TAÏEB, nous saluons la richesse du patrimoine parisien avec un bel hommage à Zola au théâtre Dejazet, un soutien renouvelé aux bibliothèques patrimoniales, en particulier à celle des Amis de l'instruction dans le 3e, et la mise en lumière du travail des archéologues municipaux rue du Pré, des métiers peu connus, mais essentiels, qui montrent le sérieux de notre service public culturel.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère présidente de la 2e Commission, pour ce compte rendu des travaux.

2025 DAC 232 - Attribution de la dénomination Maryse Condé à la bibliothèque Sorbier (20e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose d'examiner le projet de délibération DAC 232 concernant l'attribution de la dénomination Maryse Condé à la bibliothèque Sorbier dans le 20e arrondissement.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Mes chers collègues, attribuer à la bibliothèque Sorbier le nom de Maryse Condé, ce n'est pas simplement rebaptiser un lieu, c'est rendre justice à une voix, une voix rare, une voix libre, une voix qui dérange, donc qui éclaire.

Maryse Condé, c'est l'esprit de résistance en pleine lumière, une femme noire, une intellectuelle sans concession, une écrivaine de l'exil, de l'identité, de la complexité. Elle a parlé des silences de l'histoire, de la colonisation, de l'arrachement, de la mémoire, non pas pour diviser, mais pour comprendre, pour réparer. Sa plume a relié la Guadeloupe, l'Afrique, l'Europe, les Amériques en un seul souffle. Un souffle francophone, un souffle féminin, un souffle universel.

Aujourd'hui, donner son nom à une bibliothèque dans le 20e, c'est un acte fort. C'est dire que la littérature n'est pas un luxe. C'est une arme douce. C'est dire que nous savons, à Paris, honorer les héroïnes de la pensée.

Maryse Condé ne demandait ni médaille ni hommage, elle écrivait pour celles et ceux que l'on n'entend jamais. Elle écrivait pour dire "je suis là", où l'histoire disait "tu n'es pas". Elle nous laisse une œuvre immense et une leçon simple : la liberté n'est jamais donnée. Elle se conquiert mot après mot, page après page. Alors, faisons entrer son nom dans les murs de cette bibliothèque et à travers elle faisons entrer le combat pour la dignité, pour la vérité, pour la beauté.

Maryse Condé est partie, mais elle ne s'est pas tue. Faisons en sorte que partout dans Paris et le 20e en particulier, sa voix continue de résonner haut, fort et libre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Maryse Condé est morte le 2 avril 2024. Un an après, c'est effectivement le bon moment pour donner son nom à une bibliothèque. Elle est née en Guadeloupe le 11 février 1934 et a été élevée dans la petite bourgeoisie antillaise, qui voulait tant s'intégrer et montrer patte blanche qu'elle en oubliait parfois sa propre histoire. Cette petite bourgeoisie antillaise que décrivait si admirablement un auteur de la négritude, Léon Gontran Damas, par ces mots : "ma mère voulait d'un fils mémorandum. Si votre leçon d'histoire n'est pas sue, vous n'irez pas à la messe le dimanche. Vous ai-je dit ou non qu'il vous fallait parler français ? Le français de France, le français du Français, le français".

La mère institutrice de Maryse Condé refusait que les enfants parlent créole et ne lui a jamais parlé de l'esclavage. Cette partie d'elle-même, elle ne la découvrira qu'au contact de la diaspora antillaise et africaine anticolonialiste et communiste à Paris. C'est à partir de ce moment qu'elle deviendra la Maryse Condé que l'on connaît, l'écrivaine de "Moi, Tituba, sorcière noire de Salem", de "Ségou", ou "Du cœur à rire et à pleurer, contes vrais de mon enfance".

Elle fait le même parcours à peu près que Césaire, qui devient le Césaire de la négritude face au racisme à Paris. Ou que Fanon, qui devient le Fanon de "Peau noire, masque blanc" et des "Damnés de la terre" face au racisme qu'il rencontre à Lyon et au colonialisme qu'il rencontre à Alger.

Elle a été ce que beaucoup d'entre nous sont. Celles et ceux qui sont entre deux mondes, qui sont français parce que leurs ancêtres ont été esclaves et colonisés, qui parlent la langue des colons d'hier, et qui pour les écrivains écrivent en situation de francophonie interne. En pays dominé comme dit CHAMOISEAU. Celles et ceux qui écrivent sur eux et à partir d'eux-mêmes, avec la langue de l'autre qu'ils ont fait leur.

Elle a vécu à Paris dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, aux Etats-Unis où elle créa le département francophone, puis dans le Sud de la France. D'une certaine manière, elle a suivi les lignes de vie et de mort du commerce triangulaire transatlantique.

Elle portait en elle les questionnements, les hésitations, les déchirements de celles et ceux qui ont plusieurs cultures, qui sont en France à la fois chez eux et d'ailleurs, victimes de racisme, mais aussi sujets de leur propre émancipation. Qui mieux qu'elle pour donner son nom à la bibliothèque Sorbier dans notre cher 20e ? Un quartier de migration, un quartier multiculturel et où probablement il doit y avoir aujourd'hui beaucoup de Maryse Condé.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurent SOREL.

Merci à vous deux pour vos belles interventions. La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, chers collègues, pour ces très belles interventions. Je ne sais pas si je ferai aussi bien et je ne vais pas tout reprendre. C'est une grande joie que je partage avec Carine ROLLAND, même si elle s'en va, elle a une obligation, elle reviendra, je partage cette joie. Je

veux aussi associer notre collègue Jacques MARTIAL, qui n'est pas parmi nous à cette session, mais je sais qu'il était très attaché à cette dénomination.

Ainsi, nous voyons la bibliothèque Sorbier prendre le nom de Maryse Condé, une écrivaine majeure, née en Guadeloupe. Maryse Condé écrivait pour comprendre, pour éclairer, pour transmettre. De "Ségou" à "Moi, Tituba, sorcière", elle a donné chair à des mondes enfouis, à des ombres que l'on voulait oublier sans jamais renoncer à la complexité des cultures qui tissent les différences. Elle aimait à explorer aussi et traduire les voix intérieures de l'enfermement intime et réel des femmes, beaucoup de femmes.

Elle fut aussi, dans son œuvre et dans ses engagements, porteuse de la mémoire de l'esclavage. Elle a d'ailleurs présidé le comité pour cette mémoire.

Maryse Condé est encore beaucoup lue et étudiée, récompensée. Elle est peut-être moins connue du grand public, mais elle reçut, en 2018, le Prix Nobel alternatif. En cela elle rejoint un autre Prix Nobel qui n'était pas alternatif et cette dénomination, je l'entends en écho avec l'hommage que nous avons rendu à Toni Morrison, qui a désormais une bibliothèque dans le 11^e arrondissement. Ces femmes, leurs œuvres se font écho, il me semble, et c'est intéressant de voir ce dialogue qui s'est construit ainsi en résonance.

Ce sont donc des choix forts pour nos bibliothèques et avec Maryse Condé, c'est le choix d'une écriture qui résonne de bruits, de fureur, de grâce aussi à travers les failles de tout un monde. La voix d'une grande écrivaine, essentielle à notre patrimoine commun et à un Panthéon littéraire bien vivant.

J'espère qu'en donnant son nom, beaucoup de Parisiennes et de Parisiens, notamment dans le 20^e arrondissement, redécouvriront son œuvre et pourront s'en imprégner, et s'imprégner de ses valeurs.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurence PATRICE, pour votre très belle intervention.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 232.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 232).

2025 DAC 253 - Subventions (26.500 euros) à six associations commémorant la mémoire de la Shoah et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 253. Ce sont des subventions à six associations commémorant la mémoire de la Shoah. Il s'agit aussi de la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à Alexis GOVCIYAN.

M. Alexis GOVCIYAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération concerne certains projets d'institutions que la Ville soutient pour leur travail de transmission de la mémoire de la Shoah. Il s'agit de "Fonds Mémoire d'Auschwitz", "L'enfant et la Shoah - Yad Layeled", "Mémoire des résistants juifs de la main-d'œuvre immigrée", "Langage des femmes", "l'Union des déportés d'Auschwitz" et le "Comité français pour Yad Vashem".

Il est difficile de reprendre la description de ces institutions toutes indispensables, surtout dans les périodes actuelles que notre société traverse et qui nécessitent une mobilisation citoyenne et républicaine de chaque instant pour agir avec force contre le racisme, l'antisémitisme, pour faire prendre conscience de leurs conséquences dramatiques et pour combattre toute forme de négationnisme.

Les attaques antisémites, très amplifiées depuis l'horreur des pogroms du 7 octobre 2023 et encore tout récemment contre le Mémorial de la Shoah, des synagogues et d'autres lieux, nous invitent au travail mémoriel de connaissance, de transmission et surtout de vigilance.

En effet, la remise en cause de la mémoire, de l'histoire, de l'existence d'Israël et le refus de certains, de plus en plus nombreux, de reconnaître comme nos frères et sœurs en République française tous ceux et toutes celles de nos concitoyens de confession juive sont inacceptables et nous devons tout faire pour les combattre. Nous avons collectivement de plus en plus de travail, et dans ce cadre les projets de ces six associations sont tous très utiles.

Par manque de temps, il est difficile d'analyser en détail chacune des actions, objets de notre soutien, mais réaffirmons toute leur importance alors que le contexte, tant dans notre pays qu'au niveau international, nécessite une véritable mise en mouvement mémorielle.

Aussi, Madame la Maire, chère Laurence PATRICE, je souhaite saluer les efforts de ces six associations et les remercier avec une pensée particulière pour "l'Union des déportés d'Auschwitz", car je me souviens de l'hommage que nous avons rendu, le 8 février 2022, à Raphaël Esrail, qui venait de quitter notre monde.

Entré dès 1943 dans la résistance, alors qu'il n'avait que 18 ans, pour combattre la barbarie, le nazisme et l'antisémitisme, avec un sens aigu de l'engagement mais aussi de l'espérance pour des jours meilleurs, il a inspiré tous ceux qui lui ont succédé à "l'Union des déportés d'Auschwitz". Là encore, sa mémoire peut et doit nous inspirer et surtout nous obliger.

De même, qu'il me soit permis de rendre un hommage appuyé au "Comité français pour Yad Vashem" et à l'extraordinaire travail réalisé dans le cadre du programme visant à reconnaître et honorer les Justes parmi les Nations. Surtout, une attention particulière au projet intitulé "La voix des Justes", qui avec des "podcasts" met en résonance des témoignages précieux des aînés avec les réactions des jeunes d'aujourd'hui pour une transmission vivante et moderne de la mémoire et pour constituer un puissant outil de lutte contre l'antisémitisme et le négationnisme.

Notre soutien permettra au "Comité français pour Yad Vashem" la réalisation en 2025 de 10 nouveaux "podcasts", qui seront très utiles pour le travail qu'ils ont à réaliser.

Permettez-moi à cet effet de saluer et de remercier le président actuel du "Comité français pour Yad Vashem", Patrick KLUGMAN, ainsi que ses présidents d'honneur Richard PRASQUIER et Pierre-François VEIL, et l'ensemble de leurs équipes pour tous leurs engagements et leurs réalisations.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Alexis GOVCIYAN.

La parole est à Marie TOUBIANA.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous examinons un projet de délibération important, qui prévoit un soutien financier de la Ville de Paris à plusieurs associations œuvrant pour la mémoire de la Shoah et pour la transmission de son histoire aux jeunes générations.

Je veux d'abord dire que je soutiens pleinement ce projet de délibération, car il n'y a rien de plus essentiel dans la période que nous traversons que de rappeler ce que fut la Shoah, que de faire vivre les témoignages, que de nommer les faits et de résister à l'oubli, à la banalisation et aux falsifications.

Des associations comme "l'Union des déportés d'Auschwitz", le "Comité français pour Yad Vashem", ou encore "l'Enfant et la Shoah" accomplissent un travail de pédagogie, de vérité et de transmission dans les écoles, les quartiers, auprès des familles et des enseignants. Elles donnent à voir ce que fut la barbarie nazie, mais aussi ce qu'est le courage des Justes, l'éthique de la solidarité, la force du témoignage et la responsabilité de l'histoire.

Mais si je prends la parole aujourd'hui, c'est aussi pour rappeler le contexte alarmant dans lequel cette mémoire est convoquée. Nous le savons, l'antisémitisme a resurgi avec une violence inédite dans notre pays. Depuis le 7 octobre 2023, nous avons vu une explosion de nombre d'actes antisémites. Des insultes dans les établissements scolaires, des "tags" sur les murs, des menaces, parfois même des agressions. Cette réalité, nul ne peut la nier et nul ne doit la relativiser.

Ce qui est plus grave encore, c'est que certains propos tenus, y compris par des responsables publics, ont contribué à troubler la clarté morale que nous devons à la mémoire de la Shoah. Je pense notamment avec gravité à l'incident survenu dans le 20^e arrondissement, Monsieur le Maire, en pleine séance du conseil municipal.

La Shoah n'est pas un objet d'instrumentalisation. Elle n'est pas une variable d'ajustement dans des débats identitaires. Elle est un événement fondateur de notre mémoire collective. A ce titre, elle appelle le respect absolu, la rigueur des faits et l'unité des consciences.

C'est pourquoi je veux dire ici que voter ce projet de délibération ne suffit pas. Il faut aussi que nous, élus de Paris, soyons exemplaires dans notre langage, dans notre engagement contre l'antisémitisme, dans notre refus des amalgames et des confusions. J'invite tous les groupes politiques représentés ici à faire preuve de clarté. On ne peut pas, d'un côté voter des subventions à des associations de mémoire, et de l'autre fermer les yeux sur des propos complaisants, des silences coupables ou des postures ambiguës.

Je forme le vœu que cette politique mémorielle s'étende à tous les quartiers de Paris et notamment à ceux où la Shoah est parfois perçue comme une histoire lointaine ou étrangère. Il faut aller dans les collèges, les centres sociaux, les bibliothèques pour raconter, expliquer, faire comprendre, car c'est par l'éducation que l'on combat la haine. Transmettre la mémoire de la Shoah, c'est défendre la République, c'est protéger nos enfants contre le fanatisme, c'est honorer les victimes et c'est préparer un avenir commun.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je tenais à m'inscrire sur ce projet de délibération qui porte sur des subventions à six associations commémorant la mémoire de la Shoah, parce que, oui, il y a nécessité à ne rien lâcher sur la lutte contre l'antisémitisme, et donc à ne rien lâcher sur la transmission de la mémoire.

Les six associations concernées font ce travail essentiel justement de transmission de la mémoire aux nouvelles générations notamment. C'est d'autant plus important dans une période où tous les racismes montent, y compris l'antisémitisme. Je tiens à le dire encore une fois, rien ne justifie, rien ne doit justifier, même ce qu'il se passe là-bas en Cisjordanie et à Gaza, le racisme, l'antisémitisme contre les Juifs, l'essentialisation qui risque de faire bégayer l'histoire.

Il faut refuser, effectivement, toute instrumentalisation du conflit là-bas pour nourrir l'antisémitisme ici, et il faut refuser dans le même souffle toute instrumentalisation de la lutte contre l'antisémitisme pour nourrir le racisme contre une partie de la population. C'est parce qu'on saura faire les deux à la fois que l'on pourra lutter de manière efficace contre la résurgence de l'antisémitisme aujourd'hui.

Pour moi, militant antiraciste et antillais, j'ai toujours fait mienne cette phrase de Frantz Fanon qui dit : "quand vous entendez parler des Juifs, tendez l'oreille, on parle de vous". Je pense qu'effectivement, cette phrase doit être dite et répétée à toutes celles et tous ceux aujourd'hui, qui dans leur esprit, qui dans leurs pratiques ou dans leurs discours peuvent être ambigus ou peuvent être tentés parfois par des pensées antisémites.

Je tiens à le dire encore une fois parce que je pense que le débat politique dans ce pays ne permet pas de lutter efficacement contre l'antisémitisme, parce que des instrumentalisations empêchent que cette lutte puisse se mener de manière claire, de manière non ambiguë, de manière précise, parce que justement la lutte contre l'antisémitisme ne peut pas être séparée de la lutte contre l'ensemble de tous les racismes. C'est uniquement comme cela que l'on pourra réussir à lutter efficacement pour que l'histoire ne bégaye pas.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurent SOREL.

La parole est à Alice TIMSIT.

Mme Alice TIMSIT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, deux nouvelles profanations ont eu lieu dans la nuit du vendredi 30 au samedi 31 mai 2025 contre le mur des Justes au Mémorial de la Shoah, contre trois synagogues et un restaurant dans le 3e arrondissement de Paris.

S'en prendre à la mémoire de celles et ceux qui ont combattu la haine nazie, s'en prendre à des lieux de culte ou à des lieux de vie est une violence antisémite inacceptable et insupportable. C'est plus largement profaner notre humanité commune.

Nous condamnons ces actes antisémites d'où qu'ils viennent. Que ce soit le fait d'individus mus par la haine ou d'une nouvelle manipulation orchestrée par la Russie, l'effet est toujours le même : entretenir la peur, isoler la minorité juive et raviver les vieux démons de l'histoire.

Or, l'antisémitisme n'a jamais disparu. Il persiste, il s'adapte, il se transforme, se banalise, y compris dans les discours politiques et nous le condamnons très fermement. L'antisémitisme s'infiltre à travers le complotisme, le confusionnisme, la haine en ligne et nous devons faire preuve d'une vigilance absolue, car la Shoah n'a été rendue possible que par une succession de renoncements. A chaque étape, des individus ont accepté l'inacceptable.

Les derniers survivants des camps savent, dans leur chair, où mène l'antisémitisme, où mène le racisme, la stigmatisation des étrangers, la mise aux pas des esprits et la restriction des libertés. Bientôt, ces passeurs de mémoire ne seront plus là. Bientôt, le souvenir de la Shoah sera trop lointain pour les jeunes générations.

C'est pourquoi notre soutien aux associations qui œuvrent au quotidien pour la mémoire de la Shoah est crucial. Elles ne se contentent pas de commémorer, elles éduquent, elles transmettent, elles élèvent, elles éveillent les consciences. Elles rendent tangible l'histoire dans ce qu'elle a de plus terrible, mais aussi dans ce qu'elle a de plus éclairant. Nous apportons tout notre soutien à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Alice TIMSIT.

La parole est à David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Beaucoup de choses viennent d'être dites et très justement par plusieurs de mes collègues conseillers de Paris, et de tous les bancs politiques. Je ne peux naturellement que m'associer à ces propos, qui expriment une vive condamnation des actes antisémites que nous avons à déplorer depuis maintenant trop longtemps et expriment non pas un antisémitisme résiduel, mais un antisémitisme omniprésent.

Je dois dire à titre personnel que je n'aurais jamais imaginé que nous puissions y être confrontés. De mon vivant, je n'aurais pas pensé voir une telle situation aujourd'hui s'installer et tendre à se pérenniser, voire à s'aggraver dans notre société.

C'est la raison pour laquelle notre groupe Changer Paris et l'ensemble de ses élus avec Rachida DATI vote, mais vraiment avec beaucoup de conviction et de fermeté, ces subventions à des associations qui demain, grâce à ces subsides versés par la Ville de Paris, pourront continuer à entretenir cette action mémorielle qui est extrêmement importante dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui.

Il faut absolument avoir une action ferme, déterminée dans le temps auprès notamment des plus jeunes publics, car on sait bien que c'est à ce moment-là que les réflexes, la connaissance, la pédagogie doivent s'exercer au plus près de ceux qui sont encore influençables.

C'est la connaissance de l'histoire, la connaissance du drame de la Shoah qui doit être enseignée dès le plus jeune âge pour se prémunir contre ce fléau qui tend à resurgir aujourd'hui dans notre pays.

C'est la raison pour laquelle, cela a été très justement dit par l'oratrice précédente Alice TIMSIT, on ne peut pas renoncer. La Shoah, c'est une succession de renoncements et c'est très juste de le rappeler. Nous votons vraiment avec beaucoup de fermeté et de conviction ces subventions. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David ALPHAND.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, année après année, ce projet de délibération fait l'honneur de Paris. Paris lieu où l'on vit, mais Paris aussi lieu où l'on se souvient. Paris n'a jamais eu honte d'assumer les tragédies de son histoire. La Shoah occupera une place singulière parmi celles-ci, celle de l'inhumanité, celle d'un crime contre l'humanité.

Nous soutenons donc ces associations, qui sont toutes plus remarquables les unes que les autres. Parce qu'il n'y a pas à convaincre, je voudrais quand même que nous prenions un peu de recul. Des dégradations ont été constatées sur des sites juifs dans le Marais, notamment sur le mur des Justes au Mémorial de la Shoah et deux synagogues. L'enquête dira qui en sont les instigateurs et quelles en étaient les motivations, s'agissait-il d'une ingérence, d'un acte antisémite ?

Mais la question que l'on doit se poser, c'est que ces actes sont possibles parce qu'il existe un climat auquel Paris, malheureusement, n'échappe pas. Si Paris n'y échappe pas, c'est parce que certains responsables sont irresponsables.

M. le maire du 20e arrondissement a eu affaire dans son conseil à un comportement inqualifiable. Je laisse aux tribunaux le soin d'en apprécier la nature.

En tant qu'élue, quand j'entends "les Juifs" de la part d'une élue de la République, je me dis qu'elle a perdu toute dignité. J'ai entendu que cette élue devait suivre une formation. J'ai quelques doutes sur la nature de celle-ci, mais je crois que nos collègues écologistes pourraient inciter leur collègue du 20e arrondissement à rencontrer chacune des associations qui figurent dans ce projet de délibération. Cela lui apprendrait peut-être une notion dont elle est totalement dépourvue : la décence.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Il y a eu, à la suite de ce que vous évoquez, cher Jack-Yves BOHBOT, lors de la dernière séance du conseil du 20e arrondissement, des réactions extrêmement saines que je tiens à saluer. Celle d'abord du maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, celles des élus du 20e arrondissement et notamment de la part des élus du groupe écologiste. Tout cela a été fait avec beaucoup de réactivité et de façon extrêmement claire. Je remercie tous les élus du 20e arrondissement qui ont souhaité cette clarification.

Vous voulez dire un mot, Monsieur le Maire du 20e ?

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Si vous permettez, oui, même si j'étais pris par l'unanimité qu'il y avait dans les derniers discours. Je voudrais revenir sur ces mots inqualifiables qui ont été prononcés lors de notre conseil. Considérant la gravité des faits, j'ai demandé à l'élue, dès le lendemain du conseil d'arrondissement, de se mettre en retrait de ses délégations. Cette mise en retrait implique qu'elle ne représente plus ni moi-même ni la mairie du 20e, et la suspension de tous les autres mandats liés à sa fonction d'adjointe.

Le 29 mai, j'ai pris acte de la mise en retrait de l'élue par son groupe politique. Je lui ai donc demandé également de démissionner du conseil d'arrondissement.

Je vous confirme que, comme la loi le prévoit, j'ai effectué un signalement auprès du Procureur de la République au titre de l'article 40.

La suite, nous l'écrivons dans le prochain conseil d'arrondissement. Nous en sommes là aujourd'hui. L'antisémitisme n'est pas une opinion, mais un délit. Vous pouvez compter sur mon intransigeance dans la lutte contre toutes les formes de haine.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 20e. Je vous conseille en complément de lire le communiqué des élus du groupe écologiste de Paris et du groupe des écologistes du 20e, qui est parfaitement clair.

La parole est à Laurence PATRICE pour répondre aux oratrices et orateurs.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, pour vos interventions, et merci à M. le maire du 20e arrondissement. Je tiens, à mon tour, à exprimer ma profonde solidarité envers les institutions juives victimes ce week-end de ces actes inqualifiables qui nous ont toutes et tous choqués et affligés, vous l'avez évoqué.

Ces jets de peinture sur trois synagogues, sur un restaurant, sur le mur des Justes du Mémorial de la Shoah en plein cœur de Paris sont des attaques odieuses.

Je veux quand même en profiter pour saluer le travail de la Direction des Affaires culturelles et notamment de notre prestataire qui essaie en ce moment, il s'y prend en plusieurs étapes, de récupérer et rendre à nouveau lisible le mur des Justes. C'est un travail très méthodique, car la peinture s'est inscrite dans les noms. C'est une intervention très difficile. Cela prend donc un peu plus de temps que nous le souhaiterions. Je veux saluer ce travail qui est en cours.

Vous l'avez rappelé, soutenir ces six associations plus que jamais répond à une exigence essentielle, celle de transmettre la mémoire de la Shoah, d'en préserver le souvenir, mais aussi de lutter sans relâche contre toutes ces formes d'antisémitisme, de négationnisme, de relativisme, de violence et parfois de bêtise crasse.

Face à la montée inquiétante, visible, palpable des actes antisémites, face aux discours haineux, aux déformations insidieuses de l'histoire, l'action de ces associations est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

Je voulais signaler à quel point c'était très concret ce que nous subventionnons. Il s'agit de voyages pédagogiques à Auschwitz, de recensions de témoignages, de leur diffusion, des témoignages directs souvent recueillis au fil du temps, les "podcasts" du "Comité français pour Yad Vashem" qui expliquent bien comment a été vécue cette vie des Justes et les familles qui ont été sauvées par ces Justes. Encore des expositions qui rappellent le courage des Justes ou des résistants juifs qui constituent autant d'initiatives qui éveillent, à mon sens, les consciences et notamment celles des jeunes générations.

Par notre soutien, Paris affirme et réaffirme clairement, sans relâche, sa détermination à combattre l'ignorance, à éclairer les nouvelles générations sur ce que fut réellement la Shoah et à défendre sans compromis les valeurs républicaines de tolérance et de fraternité.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 253.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 253).

2025 DAC 259 - Subvention (5.000 euros) à la Fondation Charles de Gaulle (7e) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 259 : subvention à la Fondation Charles de Gaulle et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je confirme ce que tu viens de dire par rapport à ce qui s'est passé dans le 20e arrondissement. L'élue a été sanctionnée. Une procédure interne est saisie. Nous attendons de savoir ce que la justice dira sur les propos qui ont été exprimés. Nous avons bien sûr condamné tout de suite les propos de l'élue concernée.

Sur ce projet de délibération, nous allons nous abstenir, non pas parce que nous nous opposons à tout le travail effectué par cette fondation, notamment sur la participation, sur le concours qu'il y a chaque année par rapport

à la résistance, mais parce que dans une situation financière difficile pour la Ville, nous avons été un peu surpris par les comptes donnés par la structure.

Nous voyons que la trésorerie de la Fondation est très élevée, à plus de 7 millions d'euros, et que le fonds de roulement est très élevé, à 44 mois, donc cela fait plusieurs années.

On se dit que dans des phases comme cela où beaucoup d'associations sont en difficulté, auxquelles on retire des sous, il faudrait quand même peut-être réfléchir, et je pense même à la Fondation elle-même, puisque j'ai eu la chance de les rencontrer notamment pour le travail qu'ils font par rapport aux classes défenses. On pourrait trouver des accords pour diminuer la subvention sans lever notre engagement. C'est tout ce que j'avais à dire. Nous nous abstenons, mais ne nous opposons pas à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chère Laurence PATRICE, vous avez la parole.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - En soutenant la Fondation Charles de Gaulle, nous soutenons un remarquable travail de transmission et de pédagogie. La Fondation développe des ressources pédagogiques adaptées à tous les niveaux scolaires. Elle propose des parcours pédagogiques à Paris, des visites-ateliers, des jeux éducatifs et des dispositifs originaux inscrits dans le parcours citoyen des élèves.

Je pense aussi au soutien très concret qu'elle apporte chaque année aux élèves parisiens participant au concours national de la résistance et de la déportation. En soutenant ces actions, en particulier les parcours pédagogiques, nous affirmons clairement l'importance pour Paris de valoriser cette pédagogie, cette transmission vivante, accessible, qui permet de s'approprier pleinement une mémoire collective qui me semble essentielle.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 259.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 259).

2025 DAC 294 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Hadji-Lazaro au 13, rue du Plateau (19e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 294 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à François Hadji-Lazaro au 13, rue du Plateau dans le 19e arrondissement.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 25 février 2023, François Hadji-Lazaro nous quittait. Avec lui, c'est tout un pan de la culture populaire parisienne qui s'est éteint. François, c'était une voix, une gueule, une silhouette reconnaissable entre toutes, mais surtout une âme profondément parisienne éprise de liberté, de gouaille et de musique.

Il disant "tant qu'à avoir une gueule effroyable, autant en profiter", et il en a fait une icône. Crâne rasé, bedaine ceinte de bretelles mètre ruban, une trogne d'ogre tendre, un regard mélancolique, mais jamais résigné.

Né en 1956 dans le 15e, dernier enfant d'une famille de la classe moyenne, fils d'un résistant déporté à Mauthausen, il grandit dans un environnement politisé.

Membre des Jeunesses communistes, fidèle à ses idéaux toute sa vie, il s'est battu contre l'extrême droite, verbalement, artistiquement et parfois physiquement. J'avais eu d'ailleurs la chance de l'interviewer pour le journal des jeunes communistes "l'Avant-garde" il y a au moins 40 ans. Il a poursuivi son engagement un moment au N.P.A., et ensuite avec le Front de gauche.

Sa chanson, "Homosexuel", sortie en 1985, fait un acte politique à une époque où ce mot n'avait pas encore droit de cité dans les refrains. Musicien autodidacte, il jouait d'une trentaine d'instruments, de la vielle à roue à l'oud, en passant par l'accordéon, le pipa ou le ukulélé. Il avait le génie de mélanger punk, chanson réaliste, musette et rock alternatif.

Fondateur des groupes Pigalle et les Garçons bouchers, membre des Los Carayos et bien d'autres encore, il a mis en musique l'âme des quartiers populaires de l'Est parisien. "Dans la salle du bar-tabac de la rue des Martyrs", tube mélancolique et joyeux, est devenu un hymne générationnel, bien que ledit bar n'ait jamais existé.

Il a écumé les bars corses de Pigalle, transformé le bar Gambetta Chez Jimi dans le 20e en salle de concert où sont passés La Mano Negra, les Wampas, ou Pigalle. Il a rêvé d'une scène alternative libre et puissante en fondant

Boucherie Production, un label indépendant qui a permis à une génération d'artistes de voir le jour : Parabellum, les Tétines Noires, Happy Drivers, Paris Combo et La Mano Negra.

Producteur, passeur, visionnaire, Hadji-Lazaro voulait torpiller le système capitaliste du disque, faire émerger les talents hors des circuits commerciaux. Le rêve s'est fracassé sur la crise du disque, en 2001 le label dépose le bilan. Il poursuivra en solo signant trois albums pour enfants, rencontrant un nouveau public.

"Le punk m'a calmé, le vin m'a sauvé" disait-il avec "l'ironic tone" qu'on lui connaissait.

Acteur aussi chez Tavernier, Caro et Jeunet, dans le "Pacte des loups", il avait cette capacité rare à incarner "l'underground" avec une humanité éclatante, ni donneur de leçon ni récupérable.

Après sa disparition, ses anciens compagnons des Garçons bouchers ont entamé une tournée hommage initiée à la Fête de l'Humanité en septembre 2023. Loin d'une coopération commerciale, c'est un geste sincère pour faire vivre sa mémoire. Sur scène, François est là à travers ses enregistrements, des vidéos réalisées par son fils, et surtout par l'émotion partagée avec le public.

Impossible de reformer le groupe sans lui, mais cette tournée prévue jusqu'en 2025, qui tourne encore actuellement, prolonge son héritage musical et militant. J'espère que l'on aura l'occasion de l'inviter pour l'inauguration.

Aujourd'hui, une page s'est donc tournée. Paris lui rend un hommage officiel. Le vœu que nous avons présenté en 2024 se concrétise : une plaque dans la rue du Plateau dans le 19e, là où se situait son label. Ce n'est pas seulement un hommage à un artiste, mais à un pan entier de notre histoire populaire, musicale et politique. J'espère que nous serons nombreux le jour de la pose de la plaque.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On sera là, Raphaëlle PRIMET, parce que les Garçons bouchers quand même, c'est quelque chose ! Je ne chanterai pas moi non plus. Laurence PATRICE chantera peut-être ce jour-là, mais elle nous répond aujourd'hui.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Je vais me réserver pour Daniel Darc la semaine prochaine, puisque nous suivons dans sa spécialité Mme la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET, puisque c'est là l'aboutissement d'un vœu déposé par Raphaëlle PRIMET et par le groupe Communiste.

Vous l'avez dit avec chaleur, chère Raphaëlle, François Hadji-Lazaro, c'était une voix rocailleuse, un accordéon sur l'épaule, un sourire en coin et une rage intacte.

Pigalle, les Garçons bouchers, Boucherie Productions, toute une scène alternative qui s'est construite autour de lui depuis ce fameux 13, rue du Plateau dans le 19e populaire et créatif à l'image de son fondateur.

François Hadji-Lazaro, c'est aussi la transmission d'un esprit frondeur, généreux, joyeusement bordélique, mais toujours du côté des copains, des mômes et des sans-grade.

Il a porté haut une certaine idée de la musique, artisanale, libre, enracinée, entre punk, java et gouaille, loin des formalismes, des majors et des refrains calibrés. Un rock donc à la française, brassé de musette, de tendresse et de coup de gueule.

Apposer une plaque à cette adresse, c'est plus qu'un hommage. C'est dire que la culture n'est pas qu'affaire de tubes et de disques d'or, mais aussi de mélange, de mixité bruyante, d'accordéon cabossé et de colère assez festive.

Je vous remercie de voter cet hommage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 294.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 294).

2025 DAC 296 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elisabeth de Miribel au 70, rue de Bellechasse (7e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 296. Il s'agit de l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Elisabeth de Miribel au 70, rue de Bellechasse dans le 7e arrondissement.

La parole est à René-François BERNARD.

M. René-François BERNARD. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous tenions à évoquer, alors que nous célébrons le 80e anniversaire de la Libération, cette belle figure de femme qui a partagé tous les engagements de son époque.

Arrière-petite-fille du Maréchal Mac-Mahon, 3e Président de la République française, Elisabeth de Miribel naît le 19 août 1915 à Commercy dans la Meuse. Elle est issue d'une famille catholique de militaires. Après des études en psychologie, elle travaille auprès de jeunes enfants en difficulté à Genève.

En 1939, elle a 24 ans, elle rentrera en France et elle est embauchée au Ministère des Affaires étrangères. Elle est envoyée à Londres en suivant la mission française de guerre économique dirigée par Paul Morand.

Le 18 juin, c'est le jour d'une vie, qui rejoint l'honneur de la France. Geoffroy de Courcel lui demande de rejoindre Seamore Place, où de Gaulle vient de prendre ses quartiers, pour taper sur une machine bien rudimentaire mais devenue historique, un texte quasi illisible, plein de ratures. Ce sera l'Appel du 18 juin.

Elisabeth de Miribel est ensuite envoyée au Canada avec le projet de fonder des comités de la France libre. Elle revient aux côtés du Général de Gaulle à Alger en septembre 1943, comme correspondante de guerre lors de la campagne d'Italie, et couvre les combats du Monte Cassino. Elle sollicite alors le Général Leclerc pour suivre la deuxième division blindée jusque dans son entrée dans la Capitale.

C'est le récit qu'elle fera de la rencontre inoubliable entre la France et ces soldats. Elle est ensuite chargée du service de presse du Général de Gaulle lorsqu'il reprend le pouvoir en 1944 jusqu'à ce qu'il l'abandonne.

Très proche de la pensée de Jacques Maritain, elle prend un nouvel engagement, celui de ses convictions religieuses comme carmélite, où elle restera quatre ans et qu'elle quittera pour régler des soucis de santé.

Elle revient alors au Ministère des Affaires étrangères pour poursuivre une carrière diplomatique en France puis à l'étranger, qui la conduira à être au Québec pour le fameux appel du Général de Gaulle "Vive le Québec libre !".

En 1981, son livre "La liberté souffre violence" reçoit le Prix Saint-Simon. Elle avait également consacré une biographie à Edith Stein.

Elle a disparu il y a 25 ans, dans sa 90e année. C'est donc cette personnalité qui est entrée dans l'histoire que notre arrondissement veut honorer, en lien avec sa famille, rendant concrète sa mémoire, par une plaque au 70, rue de Bellechasse que les enfants de Paris pourront lire en hommage à cette grande et belle figure féminine exemplaire pour notre jeunesse, icône de la grande épopée de la France libre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher René-François BERNARD, pour ce bel hommage.

Mes chers collègues, à quelques jours du 18 juin, ce projet de délibération prend naturellement un relief particulier, car Elisabeth de Miribel fut celle qui, en juin 1940, mit en forme l'Appel du Général de Gaulle. Un acte décisif réalisé dans l'urgence, le silence et la conviction. Cette nuit-là à Londres, c'est elle qui, derrière la machine à écrire, a permis que la parole devienne message et que la solitude devienne espoir. Cette machine que l'on peut voir dans les locaux de la Fondation Charles de Gaulle dont nous parlions tout à l'heure.

Résistante, diplomate, femme de lettres, voilà un parcours singulier fait de discrétion, d'engagement et de lucidité. Une femme discrète qui a tracé sa propre voie à Londres, à Ottawa, à Alger, à Paris avec une constance remarquable et un sens aigu de l'Etat. Je vous remercie de lui rendre hommage.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 296.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 296).

2025 DAC 297 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Le Bitoux au 45, rue Sedaine (11e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 297 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Jean Le Bitoux au 45, rue Sedaine dans le 11e arrondissement.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est effectivement étonnant de voir la succession des projets de délibération et des interventions, parce que la résistance peut vraiment prendre de très nombreuses formes selon les lieux et selon les époques.

Je suppose que beaucoup d'entre vous ne connaissent pas le nom de Jean Le Bitoux, et pourtant nous allons apposer une plaque au 45, rue Sedaine.

Ce projet de délibération nous propose de rendre hommage à Jean Le Bitoux, né à Bordeaux en 1948. Son courage, sa détermination et sa vision ont profondément marqué l'histoire du combat pour les droits des "gays" et des lesbiennes en France.

Militant engagé au service de nombreuses causes, journaliste et écrivain, Jean Le Bitoux s'investit dès le début des années 1970 dans le Front homosexuel d'action révolutionnaire, ainsi que dans plusieurs groupes de libération homosexuelle.

En 1978, il se présente aux élections législatives sous l'étiquette "différence homosexuelle" revendiquant notamment l'abrogation de l'article 331 du Code pénal, une disposition héritée du régime de Vichy qui criminalisait les relations homosexuelles avec des personnes de moins de 21 ans. Ce texte sera abrogé en 1982 sous l'impulsion du Garde des Sceaux Robert Badinter.

En 1979, Jean Le Bitoux cofonde le magazine "Gai Pied", première publication "gay" diffusée à grande échelle dans les kiosques. Les locaux de ce journal, situés dans le 11e arrondissement, accueilleront en 1994 l'association "Act-Up Paris".

Dans les années 1980, après avoir appris sa séropositivité, il s'engage au sein de l'association "Aides" et participe à l'organisation de la "Lesbienne and gay pride" parisienne devenue depuis la "Marche des fiertés".

Il est également à l'origine de la création, en 1989, de la Maison des homosexualités devenue en 1993 le Centre gay et lesbien, puis en 2022, le Centre LGBT Paris Ile-de-France. La bibliothèque hébergée par ce centre, qui possède un fonds unique en France, a d'ailleurs été nommée ainsi en son honneur.

Jean Le Bitoux s'est aussi fortement engagé pour la reconnaissance de la déportation des homosexuels durant la Seconde Guerre mondiale. En 1989, il fonde le Mémorial de la déportation homosexuelle qu'il préside. Il publie deux ouvrages de référence sur le sujet dont l'impact conduit le Premier ministre Lionel Jospin en 2001, puis le Président Jacques Chirac en 2005, à évoquer explicitement la persécution des homosexuels lors de la Journée nationale du souvenir de la déportation. Il est donc un peu à l'origine du Mémorial inauguré le 17 mai au port de l'Arsenal.

En 2003, il publie son autobiographie "Citoyen de seconde zone, trente ans de lutte pour la reconnaissance de l'homosexualité", suivie en 2025 par "Entretiens sur la question gay".

Jean Le Bitoux n'était pas seulement un militant, il était un pionnier, éclaireur à une époque où la société peinait à reconnaître l'égalité fondamentale de toutes et tous, indépendamment de l'orientation sexuelle. Par son engagement inlassable, il a contribué à faire évoluer les mentalités, à briser les tabous et à ouvrir la voie vers plus de liberté et de dignité.

Fondateur et animateur de nombreux médias et d'associations, il a su donner une voix à une communauté trop souvent marginalisée, créant des espaces de dialogue, de visibilité et de solidarité.

Sa contribution à la mémoire collective, notamment à travers la reconnaissance des victimes du Sida et l'histoire des luttes homosexuelles, constitue un héritage essentiel.

Son combat fut celui des droits, mais surtout celui de la reconnaissance sociale. Il a incarné l'espoir d'un monde plus juste, plus ouvert, plus fraternel. A travers son action et son témoignage, Jean Le Bitoux a refusé la discrimination, l'exclusion et la honte.

Aujourd'hui, en pensant à lui, nous renouvelons notre engagement à poursuivre cette lutte pour l'égalité, la justice et le respect. Nous nous souvenons avec admiration et connaissance d'un homme qui a su faire bouger les lignes et ouvrir la voie à la liberté.

Jean Le Bitoux restera une figure lumineuse dans l'histoire des droits humains, un modèle pour les générations présentes et futures. Il s'est éteint le 21 avril 2010, quelques jours avant la Journée nationale du souvenir de la déportation.

Je vous invite donc, chers collègues, à adopter ce projet de délibération qui rend hommage à son combat et aux valeurs qu'il a portées toute sa vie. Il est proposé d'apposer une plaque commémorative avec l'inscription suivante : "Jean Le Bitoux, 1948 - 2010, pionnier de la défense des lois LGBT, journaliste et fondateur du journal Gai Pied, historien de la déportation homosexuelle. En sa mémoire".

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS. En applaudissant l'intervention de Dominique, vous applaudissez Jean Le Bitoux, et il mérite vos applaudissements. Je l'ai bien connu, j'ai milité à ses côtés, c'était une personne tout à fait remarquable. Le courage était sans doute l'une de ses qualités majeures compte tenu des combats qu'il a menés et des causes qu'il a portées, à une époque où il fallait du courage. Merci, Dominique KIELEMOËS, d'avoir rappelé la très belle vie de Jean Le Bitoux.

Laurence PATRICE a la parole pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chère Dominique.

Je veux moi aussi d'abord saluer ici l'engagement du maire du 11e et vous-même aussi, Monsieur le Maire, cher Patrick BLOCHE, qui avez beaucoup œuvré pour que cette plaque voie le jour dans un arrondissement où la mémoire militante et les combats pour l'égalité ont toujours trouvé un écho fort.

Jean Le Bitoux fut un pionnier, journaliste militant fondateur du "Gai Pied" et figure des luttes contre le V.I.H., des Marches des Fiertés, de la reconnaissance de la déportation pour homosexualité, il n'a cessé de faire entendre une voix à contre-courant, exigeante, indocile.

Ce projet de délibération, vous l'avez souligné, chère Dominique, a d'autant plus de sens aujourd'hui que la Maire de Paris a inauguré ce 17 mai dernier, j'étais fière d'être à ses côtés, ainsi que Jean-Luc ROMERO-MICHEL, ce très beau monument dédié aux victimes homosexuelles de la déportation et aux victimes LGBTQIA+, qui ont été persécutées à travers l'histoire. C'était le premier monument du genre en France, un geste fort qui prolonge dans l'espace public le combat de vérité et de justice auquel Jean Le Bitoux a largement contribué.

Apposer une plaque au 45, rue Sedaine, c'est rendre hommage à cette trajectoire hors norme, mais c'est aussi rappeler que les droits se défendent et s'incarnent dans l'énergie, la volonté, l'engagement de quelques-uns. Jean Le Bitoux fut l'un de ceux-là. Je me réjouis que nous lui rendions hommage avec cette plaque.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 297.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 297).

2025 DAC 298 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rachid Taha sur l'amphithéâtre du parc de Belleville (20e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 298 : apposition d'une plaque commémorative en hommage à Rachid Taha sur l'amphithéâtre du Parc de Belleville.

M. PLIEZ a la parole.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que c'est avec grand plaisir qu'à 20 heures 51, je prends la parole pour vous présenter ce projet de délibération.

Rachid Taha a laissé une empreinte indélébile sur la musique française et internationale. Né en Algérie en 1958, il a déménagé en France à l'âge de 10 ans et avec son groupe Carte de Séjour fondé à la fin des années 1970, il renouvelle le rock français en lui donnant des accents punks et surtout en mêlant dans ses textes l'arabe et le français. Ce mélange d'influences culturelles et de langues dès le début de sa carrière marquera toute sa vie, son engagement militant et son art.

Contre les conservateurs qui défendent une culture figée, il revendiquait au contraire que la culture était affaire de mélanges. En 1987 il disait, par exemple, à la radio : "Je suis étonné par les médias. Hier, par exemple, je regardais une émission de télévision où ils parlaient de flamenco. Pendant deux heures, ils n'ont parlé que de flamenco. A aucun moment ils n'ont parlé de l'influence des Arabes dans le flamenco ou en Andalousie. Moi j'étais sidéré, la seule façon de combattre le racisme et la xénophobie, c'est de remettre la mémoire en place".

C'est en reprenant "Douce France" de Charles Trenet en 1985 que Rachid Taha et Carte de Séjour deviennent des figures incontournables en France et à l'International. Ils avaient participé à la marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983. Ils interprètent alors "Douce France" au concert géant organisé par S.O.S. Racisme près de la Concorde. Ils envoient également le disque aux députés français pour leur rappeler que la jeunesse française, métissée, tolérante, veillait et combattait contre la montée de l'extrême droite.

Je me souviens de ce slogan "Comme les mobylettes, la France, cela fonctionne avec le mélange".

Séparé de son groupe à la fin des années 1980, Rachid Taha connaît une carrière solo plus que prolifique. En 1997, il reprend "Ya Rayah", hymne des émigrés algériens composé par l'idole du chaâbi, Dahmane El Harrachi. Ce morceau devient un tube planétaire certifié disque de platine.

Son engagement pour le mélange culturel se ressent dans sa musique, il transcende les genres, pousse les sonorités, se renouvelle constamment.

Pourquoi le 20e ? Il a longtemps fréquenté le 20e arrondissement et particulièrement le quartier de Ménilmontant. C'est pour cela qu'il nous importait de lui rendre hommage. Nous avons choisi l'amphithéâtre de Belleville, lieu qui accueille des événements et des concerts variés, pour lui rendre cet hommage et apposer cette plaque.

Le texte de la plaque lui rend, je pense, parfaitement hommage et je vous le lis : "A la mémoire de Rachid Taha, 1958-2018. Artiste interprète algérien, sa musique sans frontière est un vivant manifeste à notre douce France". Je remercie son fils Lyes, qui a élaboré ce texte avec nous.

L'innovation de cette plaque sera pour nous l'occasion de lui rendre hommage en musique les 5 et 6 juillet. Nous vous y attendons. Merci, et j'espère que ce projet de délibération recueillera l'unanimité de toutes et tous. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire du 20e arrondissement. Même à 20 heures 51, succès garanti dans cet hémicycle en évoquant Rachid Taha.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - On a plein de dates de concerts là, vous avez vu.

Effectivement, rendre hommage à Rachid Taha avec cette plaque, c'est rendre hommage à une figure musicale, politique et populaire. C'est inscrire dans l'espace public la trace d'une voix inclassable qui chantait l'exil, la colère, l'amour, l'Algérie, les banlieues et le rock, avec un même souffle libre, insolent et profondément parisien.

A l'heure où notre pays se perd trop souvent dans des débats sur l'identité, l'immigration, les appartenances, ce souvenir de "Douce France" a quelque chose d'essentiel. Cette reprise grinçante, culte, incarnait déjà une réponse artistique aux crispations identitaires, comme un pied de nez à la xénophobie, un appel à la mémoire, un acte de réappropriation.

Rachid Taha croyait à la puissance des mélanges, il faisait tomber les frontières en musique et dans les têtes. Sa voix portait celle des invisibles, des enfants de l'exil, de tous ceux que l'on voulait assigner. Il chantait pour faire danser, mais aussi pour faire penser.

Nous allons donc danser et j'espère que nous penserons un petit peu aussi.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 298.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 298).

2025 DASCO 49 - Dénomination des écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je vous propose de terminer avec le projet de délibération DASCO 49 relatif à la dénomination des écoles Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet, et l'amendement n° 155 du groupe Changer Paris.

La parole est à Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme la Maire du 12e arrondissement.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, une école ne peut avoir pour nom celui d'un général sanguinaire. C'est le sens de mon engagement depuis le début de cette mandature et je remercie tout particulièrement Jean-Michel APHATIE de m'avoir alertée sur ce sujet. Cela se traduit concrètement aujourd'hui par les nouvelles dénominations des écoles anciennement appelées Lamoricière.

Développer une vision de la ville en tant que maire revient à accompagner cette ville dans ses évolutions, ses transformations, ses réparations. Je me bats au quotidien pour la rendre plus juste, plus verte, plus respirable, plus calme, plus accessible, mais aussi plus pacifiée. Vivre en paix, c'est ce que nous cherchons toutes et tous. Construire la paix, en tant qu'élus, est ce qui doit nous animer. Construire la paix de demain, c'est faire moins de place aux guerres d'hier. C'est libérer l'imaginaire collectif des noms de ceux qui ont nourri la haine.

Ce changement de noms renvoie à la place de l'histoire dans le débat public, comme nous utilisons le fait historique pour faire société, comme nous le transmettons aux jeunes générations. L'histoire n'est pas une discipline figée. Elle se construit par le travail minutieux des historiennes et historiens qui documentent, complètent, voire contestent des faits historiques et les récits qui en sont tirés. Ce travail ne relève pas de l'interprétation, il est factuel, sourcé et scientifique.

La question est ensuite de savoir ce que nous faisons collectivement de ces faits, comment nous les utilisons pour construire une mémoire commune. L'actualité nous montre que les questions de la colonisation, et plus particulièrement celles de l'Algérie, hantent la société française comme un spectre, comme un secret de famille su de tous, mais trop honteux pour être verbalisé. Un secret que certains refusent de regarder en face par confort, par peur ou par cynisme.

La période coloniale française, qu'il s'agisse de la période de conquête ou celle d'administration, est pourtant solidement documentée par le travail des historiennes et historiens. Les pratiques du Général Louis Juchault de Lamoricière dans cette conquête le sont aussi : exactions contre les populations civiles, femmes, enfants, vieillards, dont les fameuses enfumades, des crimes de guerre sans conteste.

Pourtant, deux écoles du 12^e arrondissement portent son nom et honorent sa mémoire. Est-ce normal ? N'est-ce pas faire porter à des enfants le poids de notre lâcheté collective vis-à-vis de notre passé colonial ?

Attention, je ne souhaite pas que la France oublie le Général Louis Juchault de Lamoricière. Au contraire, je souhaite que tout le monde sache les actes qu'il a commis pour que nous décidions ensemble ce que nous ferons de cet héritage.

Nous ne pouvons l'enfermer dans ce déni ou le mensonge en matière de mémoire. Il faut se souvenir ni pour culpabiliser ni pour détruire le présent, mais pour avancer et construire notre histoire commune.

Nous nous sommes efforcés de faire, ces deux dernières années, avec les équipes éducatives, les élèves et les parents d'élèves des deux écoles, deux ans d'échanges, de débats, de discussions afin de s'accorder ensemble sur la nécessité de changer le nom des deux écoles, ce qui s'est fait rapidement, mais aussi pour trouver ensemble deux noms qui correspondent davantage à ce qu'est la France en 2025.

Une France lucide sur son passé et tournée vers l'avenir. A ce titre, je suis ravie que les nouveaux noms choisis par les équipes éducatives, les élèves et les parents d'élèves des deux écoles, Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet, soient des noms de journalistes, de militante et militant anticolonialistes. Leurs vies entières ont été dédiées au combat du fait colonial. Le destin de ces deux personnages se lie au début des années 30. Ils se rendent plusieurs fois ensemble en Afrique du Nord.

Ce voyage et ces rencontres nourrissent de nombreux articles que Léonie Wanner fait paraître dans "l'Humanité" et la revue "Le monde", et d'autres articles écrits par Robert-Jean Longuet dans "Clarté" et "Le Populaire".

Vous l'avez compris, ce changement de noms, ce n'est pas un effacement du passé. Nous souhaitons au contraire qu'il permette de le mettre en lumière pour mieux avancer et avoir des écoles qui portent des noms et qui nous rendent fiers, cela change tout.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Louis Juchault de Lamoricière a longtemps été célébré comme un héros de la conquête coloniale, au point de donner son nom à de nombreux lieux publics, dont des écoles.

Le temps est venu de questionner cette glorification. Comme pour l'avenue Bujeaud, cette dénomination n'est plus acceptable. Lamoricière, qualifié d'inhumain par les historiens, fut l'un des promoteurs des razzias, des campagnes de terreur contre les populations algériennes, incarnant toute la violence illégitime du colonialisme.

Changer le nom d'une école, ce n'est pas effacer l'histoire. C'est assumer de la regarder en face. C'est reconnaître qu'il n'est plus acceptable d'honorer ceux qui ont porté les pires exactions coloniales. Cette dénomination était une erreur, il est juste d'y mettre fin.

Cette décision n'a rien d'un coup de "com", elle résulte d'une concertation de deux ans avec les équipes pédagogiques, les élèves et leurs familles. Ensemble, ils ont décidé de tourner la page, mais ce n'est pas un geste creux, c'est un choix fort d'honorer désormais deux figures majeures de l'anticolonialisme engagées pour la liberté des peuples du Maghreb et la justice sociale.

Léonie Wanner a activement milité pour l'indépendance des pays du Maghreb, notamment le Maroc et la Tunisie. Elle a également créé et animé des comités d'aide aux victimes de la répression coloniale permettant aux

militants nord-africains d'être entendus par les partis et organisations progressistes françaises. Elle est reconnue pour son engagement intersectionnel combinant féminisme, anticolonialisme, pacifisme, et justice sociale.

Robert-Jean Longuet, arrière-petit-fils de Karl Marx et petit-fils d'un communard, est aussi reconnu pour son engagement en faveur de l'anticolonialisme, de l'antifascisme, des droits d'asile et de la justice internationale.

Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet ont tous deux contribué à donner une voix aux peuples colonisés, aux mouvements indépendantistes du Maghreb et aux réfugiés politiques dans l'entre-deux-guerres et l'après-guerre.

Renommer ces écoles, c'est faire vivre une histoire exigeante, lucide et fidèle à nos valeurs, c'est transmettre à nos enfants le courage de la vérité, la fierté d'un combat pour l'émancipation et une mémoire qui rassemble au lieu de diviser.

A l'heure où certains s'accrochent à une mémoire déformée du colonialisme et tentent de rejouer l'histoire à coups de ressentiment ou de provocation, nous faisons ici le choix de la lucidité, du dialogue et du respect.

Renommer, c'est refuser l'effacement des violences du passé et faire de l'école ce qu'elle doit être : un lieu d'émancipation, de transmission et de progrès. C'est croire que nos enfants, fiers d'étudier dans une école qui porte des valeurs de justice, sauront construire une société plus fraternelle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je vais donner la parole à David ALPHAND pour présenter l'amendement n° 155 du groupe Changer Paris... A moins que ce soit un autre membre du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Tout à fait, Monsieur le Maire, un amendement en deux articles.

Nous demandons la poursuite de la concertation concernant cette nouvelle dénomination, dans un cadre que nous appellerons impartial, pluraliste et participatif.

Egalement, que cette concertation permette de faire émerger des propositions de noms davantage consensuels, porteurs de valeurs éducatives, républicaines positives, capables de rassembler, d'inspirer les élèves, les familles, les habitants du quartier.

En réalité, dans le projet de délibération, le Général Louis Juchault de Lamoricière est une figure très controversée dans l'histoire coloniale française, ayant participé à la conquête de l'Algérie et dont les méthodes militaires ont été entachées d'exactions et de violences à l'encontre des populations locales. C'est pourtant son nom qui a été donné à l'école de la rue Lamoricière du 12e arrondissement. Ce nom ne peut continuer d'orner sans débat une école publique de la République.

Sur le principe, nous n'avons aucune réserve à ce que la Ville engage un travail de mémoire. Mieux encore, nous y sommes favorables et la République se doit d'être exigeante avec elle-même, y compris dans la façon dont elle nomme ses lieux d'éducation.

La récente décision de rebaptiser l'avenue Bugeaud en hommage à Hubert Germain ou encore l'hommage à Frantz Fanon ont montré qu'il est possible de conjuguer mémoire critique et consensus républicain, mais aujourd'hui le problème est ailleurs.

Le choix des noms proposés pour remplacer celui de Lamoricière suscite de sérieuses réserves en raison de l'engagement très marqué de ces deux personnalités pour les causes politiques polarisantes. C'est le moins qu'on puisse dire, mais eu égard aux propos qui viennent d'être tenus, j'utiliserai d'autres termes.

Léonie Wanner, militante communiste proche de l'Union soviétique, a eu des prises de position perçues comme hostiles aux intérêts de la France dans un contexte de guerre froide et de tensions idéologiques fortes.

Robert-Jean Longuet, petit-fils de Karl Marx comme cela a été rappelé, s'est aussi illustré par des positions politiques radicales, en décalage avec les références républicaines partagées, mais peu connues de la population locale. Est-ce le message que vous voulez envoyer à nos enfants ? Non. Est-ce vraiment autour de ces figures que nous souhaitons les rassembler ? Non plus.

A titre personnel, je m'étonne plutôt que ces gens n'aient pas fait l'objet d'un procès digne de Nuremberg par rapport aux exactions et aux crimes qu'ils ont pu commettre dans l'histoire.

L'école doit rester un lieu de savoir, de transmission, d'élévation, et son nom doit inspirer l'amour de la France, dans toute sa complexité et dans toute sa richesse.

Enfin, nous regrettons profondément la procédure de concertation engagée autour de ce changement de noms. Elle semble très partielle, rapide et insuffisamment ouverte à l'ensemble des sensibilités présentes dans la communauté éducative, chez les habitants du quartier et plus largement du 12e arrondissement.

C'est pourquoi nous avons déposé les deux amendements que j'ai évoqués, Monsieur le Maire. Si celui-ci est rejeté, nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

Je veux terminer, mes chers collègues, en rappelant que l'école mérite mieux qu'une manœuvre militante. Elle mérite un nom qui élève et non qui divise.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Excusez-moi, je me suis dit qu'il fallait trouver beaucoup de prétextes pour ne pas donner le nom de Robert-Jean Longuet. Certes, c'est l'arrière-petit-fils de Karl Marx, mais je trouve que c'est plutôt une bonne idée. Ma chère Laurence...

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci à tous les intervenants, notamment à Mme la maire du 12^e arrondissement. Pour ce qui est de l'excès, je pense qu'il y a un excès partagé dans ses propos.

Effectivement, depuis près de deux ans, nous avons ensemble engagé, avec la maire et les élus du 12^e arrondissement, un travail patient, exigeant, qui a été mené avec les équipes pédagogiques, les parents d'élèves, de dangereux gauchistes, semble-t-il, dans le 12^e arrondissement, c'est terrible, et les enfants eux-mêmes d'ailleurs, les petits gauchistes. La maire du 12^e arrondissement a plein de petits gauchistes dans son école. Et là, ce n'est que dans une école, il y en a peut-être d'autres, attention.

On a donc travaillé pour interroger le sens des noms. D'ailleurs, on a proposé aussi Rachel Carson dans un premier temps, Anita Conti, des figures très très engagées à gauche comme chacun sait, Alexandra David-Néel aussi, puis Simone de la Bollardière et Sarah Maldoror. Ils ont été refusés.

Ce travail, ce processus a été long, il s'agit de discussions, d'échanges qui ont abouti à différents votes pour que désormais ces deux écoles, parce que je ne vais pas reparler de Lamoricière, on en a assez fait de publicité, portent les noms de Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet eh oui, qui, pas de chance, avait Marx dans sa famille.

En tout cas, c'est un vote et cela transmet effectivement une image de l'école publique qui refuse l'oubli et assume de transmettre des figures engagées, critiques de l'ordre colonial, actrices et acteurs d'une autre histoire trop longtemps tenue en marge.

J'ajouterai enfin que ce changement s'inscrit effectivement dans un mouvement beaucoup plus large. Après la débaptisation de l'avenue Bugeaud, et la débaptisation d'une avenue est assez radicale, devenue l'avenue Hubert Germain, et je ne suis pas sûre qu'il y avait un grand consensus, après le changement de portée de l'hommage rendu à rue de Laghouat puisque là on a ajouté une explication pour que la rue de Laghouat désormais transmette une mémoire différente, une mémoire plus ouverte, puisqu'elle rend hommage à la population de Laghouat qui a été sacrifiée, enfumée, tuée lors de la colonisation.

Ce sont donc différentes façons de faire pour éclairer notre histoire coloniale et essayer de donner un sens du partage et de la possibilité que les dénominations offrent comme exemples à la jeunesse et à nous toutes et tous.

Evidemment, cet amendement, c'est bien dommage, mais je vais le refuser. Vous allez donc voter contre, mais tant pis.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Laurence, pour cette réponse.

Prochaine mandature, on débaptise l'avenue Lamoricière, chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, et l'on propose l'avenue Karl Marx, c'est cela ? En tout cas, les deux noms de Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet vont bien aux écoles Lamoricière pour celles et ceux qui connaissent ces écoles, le quartier où elles se trouvent et qui ont l'occasion de s'y rendre.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 155 du groupe Changer Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 155 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 49).

Chers collègues, je lève la séance. Elle reprendra demain à 9 heures, bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 3 juin 2025 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le mercredi 4 juin 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous allons commencer cette séance en reprenant les projets de délibération de la 2e Commission.

2025 DEVE 62 - Dénomination "allée Albert Ouzoulias" attribuée à la partie du chemin des Réservoirs située entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux dans le bois de Boulogne (16e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 62 relatif à la dénomination "allée Albert Ouzoulias" attribuée à la partie du chemin...

Merci de vous installer, s'il vous plaît. On commence, là... du chemin des Réservoirs situé entre la route de la Grande Cascade et la route de la Vierge aux Berceaux, dans le bois de Boulogne dans le 16e.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je souhaite, même s'ils ne sont pas encore arrivés, remercier chaleureusement M. SZPINER et le conseil du 16e arrondissement pour cette très belle proposition.

A la veille de son exécution, Missak Manouchian écrivait dans une lettre à sa femme Mélinée : "Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement". Je crois que personne n'illustre mieux cette conviction qu'Albert Ouzoulias.

Toute sa vie, il aura œuvré à rendre hommage aux résistants. C'est d'ailleurs suite à son initiative de 1951 en tant que Conseiller de Paris qu'une rue du 20e arrondissement est baptisée "rue du Groupe-Manouchian" 4 ans plus tard. Mais avant d'être Conseiller communiste de Paris, Albert Ouzoulias fut mobilisé au sein du 12e régiment d'artillerie coloniale d'Agen, avant d'être fait prisonnier par l'armée allemande le 12 juin 1940 et interné dans un stalag en Autriche.

Bien avant la guerre, il était déjà encarté à la C.G.T.U. et au Parti communiste français. Attaché à l'idéal de liberté comme ses camarades de la cellule clandestine du Parti communiste français du stalag, il lui faudra un an pour déjouer la surveillance de ses gardes. Puisque rien ne peut s'opposer à l'optimisme et à la volonté, il s'évade le 26 juillet 1941 et parvient à regagner la France. Alors qu'il a connu la détention, il décide tout de même de poursuivre la lutte contre l'occupant nazi et intègre dès le mois d'août les Bataillons de la jeunesse, le réseau de résistance lié aux jeunes communistes. En avril 1942, lorsque le communiste Charles Tillon unifie les Bataillons de la jeunesse, l'Organisation spéciale et la Main-d'œuvre immigrée, M.O.I., soit les trois organisations de résistance communistes dont les Francs-tireurs et partisans, Albert Ouzoulias est nommé commissaire militaire national. Il répondra désormais au nom de colonel André. C'est à ce titre qu'il avait en charge Georges Epstein et Missak Manouchian. Albert Ouzoulias considérait d'ailleurs qu'il devait sa vie à leur courage, puisque même sous la torture, Georges et Missak n'ont pas parlé.

Une fois la guerre terminée, Albert Ouzoulias a poursuivi son engagement politique, toujours attaché à cet idéal de justice et de liberté. Comme nous qui sommes assis sur ces bancs, il fut Conseiller de Paris de 1945 à 1965. En 1946, dans une France à reconstruire et où les logements manquent cruellement, en tant que Conseiller de Paris, il s'attaque aux spéculateurs hôteliers censés loger les familles, qui, à l'instar de ce qui se pratiquait sur le ravitaillement, surfaient sur la misère après-guerre. Je le cite : "Ils profitent de la crise du logement comme les mandataires et les chevillards profitent de la crise de l'alimentation. Je peux même indiquer à ce sujet qu'un certain nombre de mandataires pensant que la crise du logement durera plus que la crise du ravitaillement viennent ces dernières semaines d'acheter des hôtels meublés, en particulier dans le 15e arrondissement, où ils se proposent de faire payer des prix de location qui atteignent déjà le quadruple, le quintuple et même en certains cas le sextuple de ceux pratiqués en 1939". Pour cette raison, il demandait notamment la fixation des prix des loyers pour ne pas laisser la possibilité aux profiteurs de misère de s'enrichir.

Il a multiplié les combats pour le droit au sport, pour la mémoire, pour le logement ou encore celui qu'il portait en 1949 quand il proposait en tant qu'internationaliste la mise à disposition du service d'hébergement pour les travailleurs algériens des locaux de la caserne Bessières. Internationaliste, il l'était, puisqu'il avait suivi l'appel d'Henri Barbusse et de Romain Rolland au sein du comité Amsterdam-Pleyel.

Dans son livre "Les Bataillons de la jeunesse", Albert Ouzoulias rappelait, je le cite : "Surtout, n'ayez pas le sentiment que les résistants furent des êtres exceptionnels". Avant que cette guerre ne cause ses dégâts humains, dans l'un de ses poèmes, Missak Manouchian écrivait que la vie n'est pas dans le temps mais dans l'usage.

Qu'ils furent juifs, chrétiens, gaullistes ou communistes, ils n'étaient pas exceptionnels, mais tous ont pleinement fait usage de leur vie, parfois jusqu'à la perdre, tous ont agi pour la liberté et Albert Ouzoulias, assurément, était de ceux-là. Sa vie en atteste.

Nous voterons donc évidemment favorablement afin de renommer le chemin des Réservoirs face au monument des fusillés dans le bois de Boulogne, en son hommage.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je me réjouis au nom de mon groupe de ce projet de délibération, qui permet aujourd'hui d'honorer l'action du grand résistant que fut Albert Ouzoulias en inscrivant son nom dans l'espace public parisien. Je ne reviendrai pas sur ses nombreux faits d'armes, Raphaëlle PRIMET vient de le faire avant moi.

Albert Ouzoulias, c'est un parcours hors du commun, un exemple de conviction, un exemple de courage, de bravoure. Jusqu'à l'été 1944, sous le pseudonyme de colonel André, il prépare l'insurrection pour faciliter l'arrivée des forces alliées et la libération de Paris. Albert Ouzoulias sera d'ailleurs l'un des cinq signataires de la fiche appelant à la mobilisation générale du 10 août 1944. Honorer sa mémoire à Paris, c'est donc aussi rappeler le rôle majeur joué par les Francs-tireurs et partisans au sein de la Résistance française. C'est ce souvenir du lourd tribut versé par cette organisation pour que notre Ville et notre pays se libèrent. Sens du bien commun et de l'intérêt général, Albert Ouzoulias s'engagea aussi en politique après-guerre. Il fut 20 ans membre de notre Conseil de 1945 à 1965 avant de devenir maire de Palisse, en Corrèze.

Aujourd'hui, alors que les mouvements populistes et les partis d'extrême droite connaissent une recrudescence plus qu'inquiétante en Europe et en France, oui, il est important d'honorer la mémoire de la Résistance, important de rappeler l'histoire, de la faire connaître, de la transmettre aux générations futures. C'est aussi l'objet de cette dénomination.

En conclusion de mon intervention, je me permettrai de saluer aussi mon collègue sénateur communiste des Hauts-de-Seine, Pierre Ouzoulias, qui, je le sais, est très attaché à la mémoire de son grand-père et qui porte des valeurs auxquelles il est particulièrement fidèle, un collègue de grande qualité que je tenais aussi à saluer au moment de ce projet de délibération.

Merci à vous.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Francis SZPINER, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je propose que l'on donne au chemin des Réservoirs, dans le bois de Boulogne, le nom d'Albert Ouzoulias. C'est à côté de l'arbre des martyrs de la grande cascade.

Pourquoi ce choix ? Parce que la Résistance, c'était à la fois l'amour de la patrie et l'amour de la liberté, et elle a réuni des hommes et des femmes d'origines différentes, de convictions différentes, parfois de convictions opposées, mais qui avaient en commun l'amour de la liberté et l'amour de la patrie. Et même si la France libre s'est faite sous la prééminence du Général de Gaulle, elle a rassemblé des hommes et des femmes de tous horizons, dont Albert Ouzoulias, alias le colonel André, qui a été l'un des grands organisateurs des F.T.P. pendant l'Occupation.

Ouzoulias a été un résistant de la première heure, il s'est évadé des camps allemands, il a joué un rôle central dans l'insurrection parisienne de l'été 1944, il est l'un des cinq signataires de l'appel à la mobilisation générale du 10 août 1944. Ensuite, il a poursuivi son action dans la vie civile, notamment comme Conseiller de Paris dans le 16^e arrondissement. Il fut un temps où l'on pouvait élire des communistes dans le 16^e arrondissement. C'est un temps révolu et je m'en réjouis sur le plan politique, mais sur le plan humain, Ouzoulias a été l'une des grandes figures de la Résistance.

Ce geste de mémoire est donc un acte de transmission, un acte de mémoire qui nous rappelle qu'au-delà de nos divergences, par les temps qui courent, sur des sujets importants, l'amour de la patrie, la défense des libertés, il y a lieu de rassembler. Voilà pourquoi nous avons proposé que cette allée porte le nom de cet élu du 16^e, communiste et résistant de la première heure.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues, Madame la Présidente, Monsieur le Sénateur.

Je me réjouis moi aussi fortement de rendre hommage à Albert Ouzoulias. Je déplore évidemment qu'il n'y ait plus d'élus communistes dans le 16e arrondissement, mais nous ne désespérons pas que cela puisse revenir un jour et, ce faisant, je me réjouis de saluer cette figure majeure de la Résistance dont l'engagement ne s'est jamais démenti, de la lutte armée à la transmission mémorielle, et qui fut aussi un élu communiste majeur.

Je veux souligner cette belle démarche, par-delà les appartenances politiques, portée à la fois par le maire du 16e, Jérémie REDLER, et par le sénateur de Paris, cher Francis SZPNER, pour honorer un grand résistant communiste en plein cœur du bois de Boulogne, à deux pas du monument dédié aux fusillés de la cascade. Ce geste d'unité autour des valeurs de la République, autour des valeurs de la Résistance, à quelques jours de la journée dédiée à la mémoire de la Résistance, mérite d'être salué et, évidemment, je vous en remercie.

Vous l'avez rappelé l'un et l'autre, Albert Ouzoulias, dit le colonel André, fut l'un des architectes de l'insurrection parisienne d'août 1944. Il incarna cette résistance déterminée, structurée qui fit le choix du combat les armes à la main pour libérer notre Capitale. Après-guerre, outre son travail d' élu, il consacra sa vie à faire vivre cette mémoire, à rappeler que la Résistance n'était pas une abstraction mais une fraternité de femmes et d'hommes.

Je me réjouis donc que cette allée porte son nom et, tout comme le sénateur et le président Rémi FÉRAUD, j'ai une pensée pour votre collègue à tous les deux, Pierre Ouzoulias, qui, je le sais, est très ému de cette dénomination. Nous pourrions ensemble inaugurer prochainement cette allée, ce qu'on espère faire au mois de septembre, de façon que des élèves parisiens, du 16e arrondissement ou d'autres arrondissements, et des villes autour de Paris puissent venir assister à ce moment. Ce sera un vrai geste de transmission et ce sera l'occasion que plein de communistes envahissent cette partie du 16e arrondissement, je n'en doute pas !

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 62.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DEVE 62).

2025 DEVE 63 - Attribution de la dénomination allée Amara Dioumassi à une allée du square Marie-Curie (13e).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 63 : attribution de la dénomination "allée Amara Dioumassy" à une allée du square Marie-Curie, dans le 13e.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, du groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

A l'ordre du jour de ce Conseil, nous parlons de la Seine et de baignade. D'ailleurs, à l'approche de l'été, la Seine sera à ne point en douter un îlot de fraîcheur, particulièrement pour celles et ceux qui ne pourront partir en vacances.

Cela étant dit, les enjeux autour de la promesse de l'héritage des J.O. ne doivent pas invisibiliser le coût du bassin d'Austerlitz, une pierre centrale pour l'assainissement du fleuve. Quand je parle du coût, je ne parle pas d'argent, vous l'aurez compris, je parle de la mort d'un homme, Amara Dioumassy, mort sur le chantier de ce bassin le 16 juin 2024, deux semaines avant son inauguration et un mois avant les J.O.P. Il était un ouvrier expérimenté, chef d'équipe. Il fut renversé par l'un des camions du chantier qui faisait marche arrière.

Amara Dioumassy avait 51 ans et a laissé derrière lui 12 enfants. Il a rejoint les quelque 789 personnes mortes au travail en un an, d'après le dernier recensement du Ministère du Travail, chiffre qui fait de la France le pire élève de toute l'Union européenne. Ce drame fait système, car ce sont les ouvriers et les paysans qui paient le plus lourd tribut aux morts au travail. Les conditions de travail, imposées par des cadres peu respectueux du droit, touchent les plus modestes en priorité. Si la vie est une affaire de classe, la mort l'est encore plus.

Trois sociétés avaient été missionnées sur le chantier du bassin d'Austerlitz, et la Mairie de Paris était maîtresse d'ouvrage. Après la mort d'Amara Dioumassy, des manquements graves à la sécurité ont été relevés par la C.G.T, et l'Inspection du travail avait tout de suite exigé une mise aux normes. Il aura malheureusement fallu une mort, un mort, pour que Veolia, l'une des entreprises impliquées, soit forcée de respecter la loi.

Pourtant, la Ville de Paris avait entrepris un travail remarquable pour la sécurité des travailleurs des chantiers des J.O.P. Une charte de 16 engagements environnementaux, économiques et sociaux avait été signée par toutes les organisations syndicales et patronales. Elle a permis de réduire par 4 le nombre d'accidents du travail sur les

chantiers Solideo des J.O. et, surtout, elle a permis d'éviter tout accident mortel sur les 16 chantiers de la Solideo, preuve qu'avec de la volonté politique, rien n'est impossible. Malheureusement, le chantier Austerlitz échappait à cette charte, preuve aussi que le macabre record français est la conséquence d'une négligence coupable et mortelle.

En 2022, une délibération du groupe Communiste visait à faire de Paris une ville exemplaire en matière de sécurité au travail. Notre exigence est que plus aucun travailleur ne perde la vie à la gagner. Plusieurs des mesures ont déjà été concrétisées. La signature d'une charte sociale entre les représentants du personnel, la Ville et les entreprises a été actée en avril dernier, avec l'objectif de faire de Paris un territoire "zéro mort au travail". Pour que l'hécatombe ne soit plus invisibilisée, un observatoire des morts au travail a aussi été créé. Il nous faut aller plus loin. Toujours dans notre délibération, nous proposons l'instauration de clauses sociales et écologiques dans tous les marchés de la Ville de Paris, mais aussi de restreindre l'usage de la sous-traitance en cascade, car plus la chaîne de sous-traitance est longue, plus la responsabilité du donneur d'ordre initial est diluée et, finalement, plus personne n'est responsable. Au-delà de la sous-traitance, nous savons que la négligence sur les questions de sécurité est la conséquence bien concrète, évidemment, de l'obsession unique dans un système capitaliste de minimiser les salaires pour, "in fine", maximiser les dividendes.

Dans de nombreux secteurs comme le B.T.P., les contrats courts et précaires d'intérim sont légion, impliquant des jeunes ou des ouvriers peu expérimentés, les plus largement frappés par les accidents du travail. Leur formation, leurs équipements dédiés à la sécurité passent bien souvent à la trappe pour gagner du temps, pour gagner de l'argent. Avec notre charte, nous voulons forcer le patronat à respecter la loi et le droit du travail, mais aussi créer un dialogue avec les syndicats.

Enfin, je voudrais aussi parler de la mesure du problème. Je le disais, les dernières statistiques officielles font état de 789 morts au travail par an, soit plus de 2 morts par jour. Mais comme l'a souligné la C.G.T., ce chiffre ne prend pas en compte les décès dus aux maladies socioprofessionnelles, les agents de la fonction publique, qui représentent quand même un petit quart des salariés, les autoentrepreneurs, qui ne cessent de croître, ou encore les accidents de trajet. Le bilan réel serait de 1.200 morts.

Pour conclure, je dirais donc que la dénomination Amara Dioumassy permettra de graver son nom dans le marbre parisien et de donner à voir un phénomène de fond, un problème structurel, une hécatombe silencieuse qui n'est pas due à la malchance, mais à une négligence coupable. Mais n'oublions pas que la pensée précède l'action. L'Etat peut mobiliser jusqu'ici et doit agir, et il doit agir maintenant.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Hamidou SAMAKÉ, du groupe Paris en commun.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

C'est avec gravité et humanité que je prends la parole aujourd'hui, pour rendre hommage à Amara Dioumassy, ouvrier du bâtiment, père de famille, homme digne, mort au travail. Derrière chaque nom que nous gravons sur une plaque, il y a une vie, une trajectoire, un combat silencieux. Celui d'Amara Dioumassy commence dans un petit village du Mali, Tambakara et est le même jusqu'au chantier parisien. Il était bijoutier de formation, mais en France, comme tant d'autres, il s'est plié aux lois du travail précaire, de l'intérim, du labeur rude et invisible.

En 2017, il signe un C.D.I. dans le B.T.P., un symbole d'espoir et de stabilité. Ce rêve fut brisé le 16 juin 2023 sur le chantier du bassin d'Austerlitz, fauché par un camion faisant marche arrière. Il laisse derrière lui une famille nombreuse, 12 enfants, dont un qui est né après sa disparition. Il laisse une épouse, une mère, des frères, des collègues. Il laisse surtout cette question douloureuse : combien d'hommes et de femmes doivent encore mourir pour que la sécurité au travail ne soit plus une option, mais un droit ?

La Ville de Paris, en donnant son nom à une allée du square Marie Curie, choisit de rendre visible ce que notre société rend souvent invisible : la souffrance des familles, la dignité de celles et ceux qui construisent nos villes, souvent au péril de leur existence. Cette allée bordée d'arbres, menant vers la gare d'Austerlitz, deviendra un lieu de passage, de repos, peut-être de recueillement. En la nommant allée Amara Dioumassy, nous posons un acte de mémoire, mais aussi de justice symbolique. C'est un hommage, certes, mais aussi un engagement. Ne jamais banaliser la mort au travail, ne jamais oublier ceux qui tombent en silence.

Je soutiens ce projet de délibération avec émotion et respect et je pense en cet instant à tous les Amara Dioumassy qui œuvrent ici chaque jour dans l'ombre, souvent très loin de leur terre.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe "Les Ecologistes" votera, bien sûr, en faveur de la dénomination de l'allée Amara Dioumassy, dans le square Marie-Curie du 13^e arrondissement. Rendre hommage à Amara Dioumassy, ce n'est pas simplement inscrire un nom sur une allée, c'est redonner de la dignité, de la visibilité et de la mémoire à celles et ceux que notre société oublie trop souvent : les travailleurs et les travailleuses précaires, immigrés, silencieux, invisibilisés jusqu'à la mort.

Amara Dioumassy était ouvrier du bâtiment. Arrivé du Mali en 2010, comme beaucoup, il a enchaîné les contrats précaires avant de signer un C.D.I. Il était père de 12 enfants. En juin 2023, il est mort au travail, percuté par un camion qui faisait marche arrière sur le chantier du bassin d'Austerlitz. Il avait 50 ans. Quelques mois plus tard, son dernier enfant venait au monde.

En 2023, 789 personnes sont mortes en France à cause de leur travail. Ce sont des chiffres que l'on cite trop rarement, des tragédies évitables, des drames silencieux, souvent subis par celles et ceux qui ont les métiers les plus pénibles, les moins protégés, les plus exposés, des métiers essentiels sans lesquels, pourtant, nos villes, nos hôpitaux, nos bâtiments, nos réseaux, ne tiendraient pas debout.

Donner le nom d'Amara Dioumassy à une allée parisienne, c'est faire un geste fort. C'est reconnaître que la mémoire de Paris ne peut pas se résumer aux généraux, aux intellectuels ou aux élus, mais qu'elle doit aussi honorer les vies modestes, laborieuses, brisées parfois dans l'oubli. Ce geste a aussi une dimension sociale, politique et humaine, car derrière ce nom, c'est toute une histoire migratoire, familiale, ouvrière qui entre dans notre mémoire commune et c'est un rappel, pour nous ici à Paris, que la reconnaissance ne doit pas être réservée à celles et ceux qui ont déjà les honneurs.

Enfin, ce nom sera porté par une allée vivante, ombragée, habitée. Il sera prononcé, vu, traversé. Il permettra peut-être que l'on s'arrête un instant pour se souvenir, pour comprendre, pour honorer.

Alors oui, nous saluons ce projet de délibération et nous espérons que ce sera une première étape vers plus de reconnaissance des morts au travail et encore plus de protection de celles et ceux qui vivent aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'Amara Dioumassy. C'est un appel sincère et ferme en direction du Gouvernement.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Nous parlons aujourd'hui de la Seine, des baignades estivales et on a parlé hier de la réussite des J.O., mais on n'a pas assez parlé d'Amara Dioumassy, ouvrier, père de famille de 12 enfants, mari, qui est mort à son travail. Il est venu du Mali. Hamidou SAMAKÉ a bien raconté sa vie, donc je ne la répéterai pas, mais elle mériterait d'être répétée, car il n'était pas un simple chiffre. 789 morts, cela fait 2 morts par jour au travail.

Il est mort le 16 juin 2023 sur le chantier de construction d'un bassin de rétention visant à éviter le déversement des eaux usées dans la Seine. Il est mort percuté par un camion de chantier qui faisait marche arrière sans bips de recul, sur une voie sans délimitation au sol. Je précise cela, parce que ce drame n'est pas simplement la faute à "pas de chance". En plus, ce chantier ne faisait pas partie des 76 sites de travaux des J.O.P. qui étaient sécurisés et qui permettaient de respecter la charte sociale des chantiers olympiques. Cela a été une des causes des manquements graves dénoncés par l'Inspection du travail et par la CGT avec la nécessité d'une mise aux normes. Je dis cela, oui, parce que ce drame aurait pu être évité.

D'ailleurs, petit rappel, on parle un peu vite du succès des J.O.P. Les J.O.P. n'ont pas pu se faire sans les nombreux chantiers avant, avec des accidents de travail, 180 accidents de travail, dont 31 graves, même si la charte a permis d'en limiter le nombre. Mais il faut dire que sur un certain nombre de chantiers liés aux infrastructures sans lesquelles ces J.O. n'auraient pas pu se faire, il y a eu des morts, il y a eu des décès, notamment sur le pôle Saint-Denis Pleyel. Certes, ce n'était pas uniquement pour les J.O., mais il y a eu au moins deux morts sur ce chantier. Par conséquent, oui, la Ville aurait pu mieux faire, la Ville aurait dû mieux faire, la Ville aurait dû faire plus tôt. Il y a une charte sociale aujourd'hui et un observatoire sur les morts au travail, il y a évidemment le projet d'instauration de clauses sociales et écologiques, mais il y a la persistance de l'usage de la sous-traitance en cascade, cette sous-traitance qui maltraite, cette sous-traitance qui tue, cette sous-traitance que la Ville devrait systématiquement contrôler et interdire sur les chantiers qui la concernent.

Oui, aujourd'hui, nous parlons heureusement encore d'Amara Dioumassy. Nous parlons de lui parce que la Ville a fait ce geste, à la demande de la famille et des syndicats, de donner le nom d'Amara Dioumassy à une allée du square Marie Curie pour rendre visibles les invisibles, ces travailleurs précaires, immigrés, sans lesquels beaucoup de chantiers ne pourraient pas se faire dans ce pays, pour reconnaître que la mémoire de Paris, le nom de nos rues, de nos parcs, doit aussi porter la trace de ces gens souvent invisibles, de ces petites histoires de vie, de ces petits drames qui font la grande histoire. Sans Amara Dioumassy et sans tous ces invisibles, on n'aurait pas pu faire les J.O. à Paris, sans tous ces invisibles, on ne pourrait pas se baigner cet été dans la Seine.

Répétons encore une fois son nom, Amara Dioumassy, père de famille, mari, immigré, ouvrier qui a perdu la vie à son travail et qui n'aurait jamais dû la perdre.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme Laurence PATRICE pour répondre à toutes ces interventions. Merci beaucoup.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues.

Je me permets de rappeler en préambule, chère Fatoumata KONÉ et cher Laurent SOREL, que nous avons voté ensemble, suite à un vœu du groupe Communiste, l'apposition d'une plaque qui est désormais apposée à la Bourse du travail dans le 10e arrondissement. Celle-ci permet de se rassembler et de faire un hommage chaque année, justement, pour rappeler la mémoire de tous les morts accidentés au travail et elle fait d'ailleurs référence à toutes les maladies professionnelles que certains travailleurs ont à déplorer dans leur vie et qui les empêchent parfois de travailler. On ne peut donc pas dire que rien n'a été fait autour de ce sujet.

Donner son nom à une allée, rendre hommage à Amara Dioumassy dans ce jardin, c'est un geste très politique et fort qui dit qu'on peut mourir en allant gagner sa vie. Ouvrier du bâtiment, vous l'avez rappelé, et père de 12 enfants, Amara Dioumassy est mort fauché sur un chantier parisien par un camion faisant marche arrière. Un drame parmi d'autres, beaucoup d'autres, causant beaucoup trop de morts au travail dans toute la France. Jean-Noël AQUA a rappelé les chiffres. Ce sont des morts souvent silencieuses, souvent invisibles, et souvent, évidemment, on aurait pu les éviter.

Cet hommage n'effacera pas la douleur de sa famille, de ses enfants, mais il affirme une exigence, celle d'une société qui reconnaît la dignité du travail, qui prend en considération les plus précaires des travailleurs, qui sont souvent les plus en danger, qui ne considère pas ces morts comme une fatalité et, surtout, qui prend ses responsabilités et impose à la chaîne des intervenants du B.T.P. mais aussi d'autres secteurs, de faire de même, de prendre ses responsabilités.

Cette allée portera donc le nom d'Amara Dioumassy pour rappeler sa mémoire évidemment, mais aussi pour nous rappeler, toutes et tous, à nos devoirs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Laurence PATRICE.

Nous avons porté avec beaucoup de force cette dénomination nouvelle, et par ce hasard du calendrier, nous examinons hier les dénominations concernant Jacques Delors. Je le redis, Jacques Delors, sur la question de la sécurité au travail, a été l'un de ceux qui ont le plus fait progresser le droit, le droit dans notre pays et le droit à l'échelle européenne sur la protection des travailleurs.

Pour nous, c'est un engagement, au-delà de mon premier engagement professionnel qui était le métier d'inspectrice du travail qui fait que je suis d'une attention toute particulière sur ces questions relatives à la sécurité au travail.

Nous allons procéder à présent au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 63.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2025, DEVE 63).

2025 DTEC 28 - Présentation de l'avis de la Convention citoyenne sur les droits de la Seine.

Vœu n° 160 déposé par l'Exécutif relatif à la protection, la conservation et la restauration des océans et de la Seine.

Vœu n° 13 déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine.

2025 DJS 66 - Baignades en Seine. - Convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades (12e, 15e et Paris Centre).

Amendement technique n° 14 déposé par l'Exécutif.

Vœu n° 15 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la transparence sur la qualité de l'eau de la Seine avant l'ouverture à la baignade publique.

2025 DJS 74 - Baignades en Seine. - Subvention de travaux. - Convention d'aide financière avec la Métropole du Grand Paris (12e, 15e et Paris Centre).

Vœu n° 16 déposé par le groupe Union Capitale relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.

2025 DJS 90 - Baignades en Seine. - Bercy. - Protocole de transaction avec la société HDFC.

2025 DJS 107 - Gratuité des baignades estivales 2025.

Vœu n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la systématisation de la régie publique dans la gestion des piscines parisiennes et la sécurisation des nouveaux sites de baignade naturelle.

Vœu n° 18 déposé par M. Laurent SOREL relatif à la privatisation de la piscine Château-Landon.

2025 DPE 5 - Participation financière exceptionnelle aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine sur la zone agglomérée parisienne. - Avenant à la convention de mandat avec le SIAAP.

2025 DPE 23 - Travaux de modernisation GAASPAR. - Participation financière et avenant n° 2 à convention n° 31 avec le SIAAP.

2025 DPE 24 - Bilan et clôture de l'opération Bassin Austerlitz. - Signatures des actes afférents.

2025 DPE 25 - Travaux de réhabilitation du Collecteur d'Asnières. - Participation financière et convention avec le SIAAP.

2025 DTEC 11 - Subvention d'équipement versée à Haropa Port dans le cadre du programme de déploiement des bornes d'électrification des quais dans les ports parisiens.

2025 DVD 53 - Transition énergétique et écologique des flottes fluviales. - Participation au Plan d'aide à la modernisation et à l'innovation (PAMI) 2023-2027 de Voies Navigables de France. - Convention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème de la présentation de l'avis de la Convention citoyenne sur les droits de la Seine. Je vais donc demander aux représentants de la Convention citoyenne de me rejoindre ici à la tribune. Nous les accueillons. Il s'agit d'Arnaud LECLERC-CHAGOT, de Pascale BRUDON et de Mme Aurélie HUGUET, qui sont rapporteurs de cette Convention citoyenne.

Bienvenue. Avant de vous donner la parole, je vais introduire le débat, après quoi je vous donnerai la parole pour que vous puissiez rapporter le travail exceptionnel que vous avez fait. Je salue tous les membres de la Convention citoyenne, ici, en tribune. Je crois qu'on peut les applaudir.

Bienvenue à vous et merci pour votre travail, car une convention citoyenne, c'est d'abord un engagement de citoyens qui prend du temps, du temps pour travailler, du temps pour réfléchir et du temps pour élaborer des positions.

Mes chers collègues, chers citoyens, vous le savez, la Seine est bien plus qu'un fleuve. Ses berges reconquises dès 2016 sont désormais libérées de la voiture ; c'était d'ailleurs une des conditions essentielles pour que nous puissions aujourd'hui parler des droits de la Seine. Elles sont devenues des espaces où se croisent les Parisiennes, les Parisiens, les visiteurs de toute la France et du monde entier. Nous n'avons cessé d'investir pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine, restaurer sa biodiversité et aussi transformer sa flotte fluviale, qui est une des causes de la pollution. Les résultats sont là. Après l'expérience extraordinaire que nous avons vécue pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris cet été, chacun pourra se baigner dans la Seine, dans notre fleuve.

Je veux ici remercier l'engagement de toutes les équipes de la Ville et porté par Pierre RABADAN, Pierre RABADAN à qui, au-delà de ses compétences dans le domaine du sport et notamment de sa responsabilité à mes côtés comme adjoint chargé du sport et des Jeux olympiques et paralympiques, j'ai également confié la responsabilité de la Seine. Un sportif qui s'occupe de la Seine, c'est un citoyen engagé qui lui-même a acquis des compétences pour parler de ce sujet et porter haut et fort la protection de la Seine. Je veux vraiment le remercier.

Je veux remercier aussi le Préfet de la Région Ile-de-France, Marc GUILLAUME, car une grande partie de ce dont nous parlons ce matin n'aurait pas été possible sans son engagement en tant que Préfet. Mais je dirais qu'il a mis plus que son engagement de Préfet, il a mis une forme d'engagement personnel que je veux saluer ici devant chacune et chacun.

Personne aujourd'hui n'oserait remettre en question cette incroyable réussite et nous pouvons en être fiers, mais, évidemment, nous ne pouvons pas nous arrêter là et nous n'avons pas fait tout ce travail uniquement pour les épreuves de l'année dernière, même si c'est déjà beaucoup, pour les Jeux olympiques et paralympiques.

En février, nous avons choisi, cher Pierre RABADAN, de faire de la Seine un fleuve citoyen en votant ici même l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Seine. Il y a quelques années, nous avons aussi attribué la citoyenneté d'honneur à la biodiversité, sous beaucoup de quolibets. On nous avait dit : "C'est quoi, ce truc ?". Donner la citoyenneté d'honneur à la biodiversité, c'était déjà reconnaître, d'une certaine façon, les droits de la nature. Et en décembre dernier, nous avons organisé un procès fictif pour les droits de la Seine au théâtre de la Concorde. Ce fut un moment fort, vivant de démocratie, un moment extraordinaire. Celles et ceux qui ont vécu l'expérience, soit "in situ", soit à travers les réseaux Internet, ont gardé de cet événement le fait qu'il s'agissait d'un moment symbolique et politique, et cela a rencontré un immense succès, avec la présence d'élus, de juristes, d'avocats, de magistrats, de chercheurs, d'experts, d'associations. Je pense à François MOLINS et à Jean-Michel HAYAT, de très grands magistrats qui ont joué leur rôle de magistrat, le Parquet et le Siège, je pense également à Vanessa BOUSARDO, à Julie COUTURIER, à Patrick KLUGMAN et à Corinne LEPAGE, de très grands avocats et, parmi eux, plusieurs ont été aussi bâtonniers et bâtonnières du Barreau de Paris.

Nous sommes arrivés à une conviction commune : nous pouvons et, surtout, nous devons mieux protéger la Seine. Le projet fictif a révélé une aspiration collective, celle d'un nouveau rapport au fleuve, plus respectueux et plus protecteur. En effet, la Seine n'est pas seulement une ligne dans le paysage, c'est aussi le cœur vivant de Paris avec un écosystème à restaurer, une biodiversité à faire renaître et un rapport au vivant à transformer.

Cet été, pour la première fois depuis 100 ans, grâce aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, les Parisiennes, les Parisiens et tous les visiteurs pourront se baigner à nouveau et, je le précise, gratuitement. Ce ne sera pas un symbole, mais une victoire. Je le redis, car je suis extrêmement fière de ce que nous avons fait collectivement, nous devons tous être fiers de cette nouvelle conquête. J'ai parlé de Marc GUILLAUME et du rôle qui a été le sien, essentiel, mais je veux aussi remercier le Préfet de police, car Laurent NUÑEZ aussi a contribué au fait que tout cela soit possible. Encore une fois, nous avons voulu innover en lançant cette première Convention citoyenne pour les droits de la Seine.

Je veux à nouveau saluer les membres de cette convention, et ils sont nombreux, dans la salle et à mes côtés. Vous avez été 50 tirés au sort, représentatifs de la diversité des Parisiennes et des Parisiens. Je l'ai dit tout à l'heure, une convention citoyenne, c'est un engagement de citoyens qui prennent de leur temps. Pendant trois week-ends, vous avez débattu, écouté, appris, interrogé et vous avez produit un avis citoyen d'une grande qualité, rigoureux, audacieux, visionnaire mais aussi réaliste. Applaudissons-les, chers collègues. Le travail qui a été fait est essentiel aussi à l'exercice démocratique qui est le nôtre.

Je veux également remercier les experts qui ont nourri vos travaux, les juristes, les chercheurs, les hydrologues, les urbanistes, les acteurs économiques et les associations. Leur diversité témoigne aussi de l'ampleur des enjeux et de l'intérêt collectif pour l'avenir de la Seine. Je veux remercier les garantes et les garants de la Convention, très importants évidemment pour garantir le sérieux et la neutralité, l'expertise nécessaire et la façon dont cette expertise est proposée. Les garantes et garants du processus démocratique ont donc été Loïc BLONDIAUX, Corine PELLUCHON, Ilaria CASILLO et Arnaud BRENNETOT. Je veux vraiment leur dire un immense merci, car eux aussi ont pris de leur temps pour accompagner cet exercice.

Après avoir rendu la Seine baignable, nous devons continuer et il faut maintenant la protéger en droit. Aujourd'hui, nous faisons tout pour défendre la Seine, mais demain, la Seine doit pouvoir se défendre elle-même, indépendamment, ou presque, de nous. Elle doit pouvoir se défendre elle-même, car elle sera toujours attaquée. Il y a quelques semaines, un camion de livraison a accidentellement déversé 250 litres de son réservoir de gasoil dans la Seine au niveau du port de la Rapée.

J'en reviens donc à la personnalité juridique de la Seine et, comme vous, je l'appelle de mes vœux afin que le fleuve en tant que tel puisse être représenté devant les juridictions et défendu comme un sujet de droit et non plus simplement comme un objet. La Nouvelle-Zélande, l'Inde, l'Espagne avec par exemple la lagune de Mar Menor, ou encore l'Équateur avec la forêt de Los Cedros, ont montré l'exemple. Pendant trop longtemps, nous avons traité la

nature comme un objet et il est temps de la reconnaître comme un sujet. C'est tout le sens du travail que nous avons engagé à Paris autour de la Seine depuis maintenant 10 ans.

C'est pourquoi, dès ce Conseil de Paris, nous acterons avec force notre engagement en faveur de la reconnaissance d'une personnalité juridique de la Seine par un vœu qui sera ensuite présenté par l'Exécutif. En effet, nous devons passer de la parole et du travail citoyen au travail des élus pour voter ici dans cette Assemblée, et là aussi, c'est le respect de la démocratie représentative à côté de la démocratie participative, pour faire reconnaître les droits des océans, des fleuves et de la Seine.

Nous soutiendrons activement aussi le dépôt d'une proposition de loi au Parlement pour cette reconnaissance. Je sais que nous pourrions nous appuyer sur nos parlementaires et notamment, ici, nos sénateurs. Notre planète est menacée, mais face aux évidences écologiques, certains continuent de regarder ailleurs. Reconnaître les droits de la Seine, ce n'est pas une fantaisie juridique, c'est une réponse politique et juridique à une crise majeure et d'une nécessité criante.

Chers membres de la Convention, votre travail, votre engagement et votre esprit collectif ont montré que la démocratie participative produisait des propositions ambitieuses, concrètes et réalistes. Certaines d'entre elles seront le point de départ de nos politiques municipales, d'autres seront portées avec nos partenaires et notamment avec l'Etat. Dès cet été, nous nous retrouverons d'ailleurs autour du fleuve, je l'ai dit, pour nager, mais aussi pour des festivités historiques. Le Fluctuat, ce bateau dont j'ai parlé lors de mes vœux en janvier dernier, ce bateau pédagogique sera bientôt inauguré pour sensibiliser petits et grands à la vie du fleuve et à sa protection. Je l'avais dit, après "l'Ecole dehors", ce sera "l'Ecole sur l'eau", et nous allons continuer de tout faire pour protéger la Seine.

En plus, au moment où va s'ouvrir, à la fin de cette semaine, la Conférence sur la protection des océans, je le redis, la Seine, c'est notre fenêtre sur les océans. Paris est une grande capitale qui, certes, n'a pas cette fenêtre sur la mer, même si nous avons Le Havre, avec lequel nous travaillons en proximité, ainsi que Rouen, mais la Seine est notre véritable fenêtre sur l'océan. Et en protégeant la Seine, nous protégeons aussi ce bien commun que sont l'eau et les océans, sur lesquels nous allons nous pencher aussi avec les chefs du monde entier à la fin de la semaine sous l'égide de l'O.N.U. et de la présidence française. Je crois que ce que nous faisons ce matin est une contribution utile à ce débat.

Merci à vous et je vais donner la parole à nos chers citoyens rapporteurs. Tout d'abord, dans l'ordre des inscriptions qui m'a été fourni, Arnaud LECLERC-CHAGOT, rapporteur sur notamment les usages et les activités.

Vous avez la parole.

(La séance est suspendue pendant les interventions des trois représentants membres de la Convention citoyenne sur les droits de la Seine : M. Arnaud LECLERC-CHAGOT, Mmes Pascale BRUDON et Aurélie HUGUET).

M. Arnaud LECLERC-CHAGOT. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers membres de la Convention citoyenne ici présents, je m'appelle Arnaud LECLERC-CHAGOT et j'ai eu, comme 49 autres personnes, l'honneur de participer à la Convention citoyenne des droits de la Seine, dont voici quelques mots introductifs.

La convention s'est déroulée sur 7 demi-journées, lors desquelles nous avons pu entendre plusieurs experts, débattre et collecter des informations pour une compréhension globale du sujet.

Dès le premier jour, divers intervenants nous ont introduits à des domaines aussi variés que la biodiversité, l'urbanisme, l'aménagement ou encore le droit de l'environnement, avec l'expérience espagnole de l'attribution de la personnalité juridique à la lagune Mar Menor.

Pour entendre ces premiers intervenants, nous avons été répartis en trois groupes qui se sont vu attribuer ultérieurement leurs thèmes de commission. Au sein de chaque commission, nous avons pu interroger de nouveaux experts dans des domaines que nous avons souhaité approfondir. Nous avons été ponctuellement réunis en plénières pour divers temps introductifs ou points pratiques, mais également pour présenter à l'ensemble des participants le travail effectué dans chaque groupe. Enfin, pour le moment final de délibération, nous sommes aujourd'hui conviés dans cette même salle du Conseil de Paris.

Je note pour l'anecdote que cette délibération a dû être interrompue dès la première minute pour une raison climatique dont les vitraux de la Ville se souviennent peut-être encore. C'est en effet à l'instant même d'ouvrir cet acte final de la Convention que le vent s'est levé si fort qu'il a couvert nos voix et que la grêle s'est abattue sur les fenêtres au point d'en traverser certaines. Je ne suis pas superstitieux, mais si l'événement venait à se reproduire ce matin, peut-être !

Je vous présenterai maintenant succinctement certains points abordés dans le groupe "Usages et activités", auquel j'étais affecté. Pascale BRUDON fera de même pour le groupe "Juridique", et Aurélie HUGUET conclura pour le groupe "Gouvernance".

Les usages et les activités. Au sein de ce groupe, nous nous sommes aperçus du nombre important d'acteurs opérant sur le fleuve, agents chargés de sa gestion, acteurs économiques mais aussi usagers occasionnels ne relevant pas de ces deux catégories. Outre leur destination marchande, les berges doivent selon nous demeurer principalement un espace libre pour les badauds, les promeneurs solitaires, les amoureux, un lieu où les jeunes gens impécunieux peuvent se déployer sans frais dans un espace public indiscriminé, dont toutes et tous peuvent jouir jusqu'à la fin du mois.

Différents experts nous ont brossé un panorama non exhaustif mais déjà riche de la vie fluviale ainsi que des pratiques agricoles ayant un impact sur la qualité de l'eau. Nous avons ainsi entendu des représentants d'établissements publics comme Anne-Sophie LECLÈRE, directrice générale adjointe chez "Eau de Paris", mais aussi des acteurs privés, comme le président de la Communauté portuaire de Paris, Olivier JAMEY. Ils nous ont livré des réflexions ouvertes, constructives et nuancées dans leur domaine d'exercice propre, mais aussi sur la question de la gouvernance et sur celle de la personnalité juridique. Si les analyses de tous ces experts peuvent varier, la plupart constatent les limites des réglementations existantes, voire, dans certains cas, leur inefficience. En cause, une action publique entravée, tantôt par un manque de dotations, tantôt par un morcellement de l'administration, ainsi qu'une impuissance publique générée tantôt par un entrelacs de prérogatives à la fois similaires et concurrentes, tantôt par un défaut d'attributions.

Un principe clé a émergé de ce constat : l'harmonisation et la clarification des normes comme condition préalable et nécessaire, tant au développement maîtrisé des activités qu'au renforcement d'un co-usage équitable de la Seine.

Notre proposition découle de ce principe : la création d'un guichet unique qui serait une sorte de super-portail destiné à rassembler le maximum de ressources accessibles à tous, mais aussi et surtout à prodiguer aide et accompagnement à tout porteur de projet, quel qu'il soit. La création d'un tel guichet favoriserait l'insertion sur le marché fluvial d'acteurs de taille modeste, artisans, P.M.E., micro-entrepreneurs, associations. En outre, ce guichet pourrait se voir doté d'un volet numérique s'inspirant de l'excellent site "Service-Public.fr", où l'on trouverait une liste complète et vulgarisée des aides disponibles, par exemple pour le verdissement des flottes, et toutes les règles, tous les droits et devoirs afférents au domaine fluvial. Enfin, ce même site pourrait rassembler les productions scientifiques des divers observatoires, instituts, agences et jouer le rôle d'un office du tourisme de la Seine par la tenue d'un agenda des événements culturels, de Dijon jusqu'au Havre, recensant le patrimoine culturel accessible sur ce même segment.

J'en ai fini avec la commission "Usages et activités" et je donne la parole à ma camarade Pascale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. On vous applaudit, d'abord ! Merci beaucoup à vous.

A vous, Madame BRUDON.

Mme Pascale BRUDON. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers et mes collègues de la Convention citoyenne, notre groupe chargé de réfléchir aux aspects juridiques liés à la Seine a travaillé avec beaucoup d'enthousiasme, de conscience et de ténacité afin de répondre aux questions suivantes : la Seine est-elle suffisamment protégée et, si ce n'est pas le cas, comment mieux la protéger ?

Nous sommes partis du fait que la Seine n'est pas seulement un paysage ou une ressource, mais un écosystème vivant, complexe, fragile, en interaction perpétuelle avec les territoires et les êtres qui l'habitent, de la source à l'embouchure. Nous avons travaillé avec le désir de préserver, d'améliorer et de renforcer les liens qui existent entre nous, les humains, et la Seine.

Comme on l'a déjà vu, les multiples activités humaines, souvent sans réelle coordination, les lois environnementales ou autres, peu ou mal appliquées, et le changement climatique exercent de fortes pressions sur le fleuve. Il faut bien constater que face à ces pressions, la Seine est faible et insuffisamment protégée. Nous avons donc identifié quelques principes que nous pensons essentiels pour guider l'action et un certain nombre de mesures à mettre en œuvre. Ces principes sont les suivants.

Premièrement, considérer la Seine avant tout comme un écosystème vivant dont personne ne peut revendiquer la propriété.

Deuxièmement, garantir l'effectivité de la protection de cet écosystème. Après analyse des outils juridiques innovants utilisés dans d'autres pays, comme Mme la Maire en a parlé, outils qui donnent au fleuve des droits et un pouvoir d'agir quand les autres outils ne le font pas, et après d'amples débats au sein de notre groupe, nous proposons à la majorité, pas absolue mais à la majorité, les mesures suivantes.

Premièrement, reconnaître la Seine comme un sujet de droit à travers une loi lui attribuant une personnalité juridique. Cette reconnaissance permettrait d'accorder au fleuve des droits fondamentaux en s'appuyant sur un mécanisme déjà existant dans notre droit, la personnalité morale - je pense que vous connaissez tous ces aspects. Cette voie nous apparaît la plus réaliste, la plus rapide et la plus efficace dans notre système juridique actuel qui est un peu compliqué.

Deuxième mesure, créer une instance représentative, véritable gardienne du fleuve, chargée de défendre ses droits et son intégrité. Cette instance que nous appelons "les garantes et garants de la Seine" porterait juridiquement la voix du fleuve. Elle agirait comme une autorité indépendante en capacité d'intervenir sur tout projet, et ceci à l'échelle du bassin-versant, ce qui est évidemment un peu plus que ce que nous étions censés voir, qui est Paris, car on ne peut pas séparer la Seine à Paris de ce qu'il se passe avant et après. Cette instance serait en dialogue étroit avec les autres instances de gouvernance de la Seine.

Troisièmement, mettre en place un comité scientifique indépendant qui garantirait l'objectivité des constats faits et une approche prospective. Cette instance aurait aussi un pouvoir d'interpellation publique.

Nous pensons que ces mesures, associées à un processus de décision collégial pour évaluer l'intérêt général de tout projet ayant un impact sur la Seine ou sur son bassin-versant et à une meilleure application et un meilleur contrôle à tous les échelons territoriaux des lois environnementales et d'autres lois telles que les lois du patrimoine qui concernent la Seine, permettront de mieux protéger le fleuve tout en repensant la relation entre l'humain et la Seine et, plus globalement, entre l'humain et la nature, chacun d'entre nous devenant acteur et gardien de ces écosystèmes et de notre fleuve que nous aimons tous beaucoup.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous. Merci infiniment.

Notre troisième rapporteure, Aurélie HUGUET.

Vous avez la parole.

Mme Aurélie HUGUET. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avant toute chose, je vous demande un peu d'indulgence. Je ne suis pas une professionnelle de la tribune, mais j'ai aujourd'hui l'honneur de m'exprimer au nom d'un collectif de citoyennes et de citoyens qui ont travaillé sérieusement, humblement et, surtout, sans ambition politique, ce qui, vous en conviendrez, est déjà une petite performance républicaine.

D'ailleurs, je préfère désamorcer tout de suite une tentation que j'imagine possible, celle, pour certains, de vouloir sauter un peu trop vite sur nos conclusions pour les tirer dans un sens ou dans un autre. Ce serait une erreur, car s'il y a bien une chose que cette Convention citoyenne a su éviter, c'est cela, la politique au sens partisan. Nous avons tenté de faire quelque chose de plus rare et de plus précieux : chercher tous ensemble l'intérêt général.

Notre groupe a travaillé sur la gouvernance de la Seine. Ce fut difficile, car le sujet est très technique. La Seine, c'est un fleuve, mais c'est aussi un entrelacs d'enjeux, de compétences et d'intérêts publics et privés parfois convergents, parfois profondément contradictoires. En découvrant la carte des acteurs concernés, nous avons toutes et tous constaté un manque évident : l'absence de la voix citoyenne dans les processus de décision. Alors, ensemble, nous avons réfléchi à une réponse, une réponse qui ne complexifie pas l'existant, qui ne soit pas une surcouche administrative, mais qui cherche à l'unifier, à lui donner un souffle démocratique.

Cette réponse, nous l'avons appelée "le Parlement de la Seine", un Parlement non pas au sens institutionnel traditionnel, mais comme un lieu de débats réguliers, de coordination, de transparence qui regrouperait les acteurs déjà présents autour de la Seine, collectivités, services de l'Etat, acteurs économiques, associations avec des citoyens tirés au sort, une structure souple mais légitime qui permette de penser les décisions de long terme à l'échelle du fleuve, de contenir le poids des différents lobbies et d'y intégrer de façon stable la voix des habitantes et des habitants. Ce n'est pas une utopie. Comme le disait magnifiquement Théodore Monod, "l'utopie, ce n'est pas l'irréalisable, mais l'irréalisé".

C'est donc une proposition de bon sens, née de la confrontation avec la complexité, car notre rôle n'était pas de devenir des experts en droit fluvial ou en génie écologique. Ce n'est pas ce qu'on attend d'une Convention citoyenne qui s'étale sur trois week-ends. Toutefois, nous avons tenté de poser des grands principes clairs : plus de lisibilité, plus de transparence, plus de participation, plus de démocratie.

Très important également à nos yeux, nous proposons de créer une fête de la Seine en institutionnalisant ce rendez-vous comme festif, culturel et pédagogique. On offre un prétexte à une célébration du fleuve et une manière de renforcer dans la conscience collective l'idée que la Seine est un bien commun à aimer, à comprendre et à protéger. Cette fête de la Seine sera l'occasion de rassembler des initiatives pédagogiques, culturelles et au-delà.

Voilà en quelques mots le fruit de notre réflexion collective. Parfait, certainement pas. Sincère, profondément et, surtout, orienté vers un futur plus participatif, plus clair et plus ouvert.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bravo ! Que cela fait du bien de pouvoir travailler de cette façon. Je vous demande de rester, puisque maintenant, nous ouvrons le débat.

(La séance est reprise).

Tous les orateurs des différents groupes vont prendre la parole, en sachant que les temps de parole sont quasiment identiques, 5 minutes par orateur, puisqu'on est dans un débat organisé qui va porter ensuite sur des vœux. C'est le temps qui est assorti, sauf pour les non-inscrits, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas dans un groupe politique à part entière et qui, eux, n'ont pas 5 minutes, mais 2 minutes. Ce n'est pas une punition, c'est juste le résultat de l'élection qui donne le droit aux temps de parole. Je le dis pour que tout soit bien clair.

Je donne donc la parole au premier orateur, François-Marie DIDIER, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire, bonjour aux membres de la Convention citoyenne.

Nous sommes en effet dans l'acte 3 de la Seine et de Paris. Madame la Maire, vous l'avez rappelé, il y a eu le procès fictif en décembre dernier, il y a eu l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Seine lors du Conseil de Paris de février dernier et, aujourd'hui, nous recevons les avis de cette Convention citoyenne. Il y aura également un acte 4, si je comprends bien, puisque vous souhaitez qu'une proposition de loi consacre les droits de la Seine en tant qu'élément majeur de la nature de notre pays.

Hier, nous étions nombreux aux obsèques de Jean Tiberi, et quand il parlait la Seine, il parlait de la Seine comme une ligne de vie. C'était une vision que nous partageons tous ici, mais je crois qu'il y a eu quelques oublis. Pour me présenter aussi aux membres de cette convention, sachez que j'ai l'honneur de présider un grand service public qui est le S.I.A.A.P., que vous avez oublié de mentionner, Madame la Maire, mais je sais que...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, c'est vrai, je suis complètement d'accord avec vous, j'aurais dû vous mentionner, car sans le travail du S.I.A.A.P., évidemment, on n'aurait pas les résultats qu'on a aujourd'hui sur la Seine. Je suis désolée, vous savez que généralement je ne vous oublie pas...

M. François-Marie DIDIER. - Je sais.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et là... L'émotion, voilà.

M. François-Marie DIDIER. - Mais je tenais à le rappeler. Le S.I.A.A.P., c'est un service public qui a 50 ans et qui est un acteur majeur de la Seine, comme d'autres services publics. Vous avez eu la chance de rencontrer "Eau de Paris", mais c'est dommage que vous n'ayez pas rencontré des agents du S.I.A.A.P., qui auraient été ravis de raconter leur métier et toute l'histoire, puisque c'est la continuité d'Hausmann et c'est donc l'assainissement de notre Ville. C'étaient initialement des questions de santé publique, mais, aujourd'hui ce sont des questions environnementales qui sont en jeu "via" le traitement de l'eau dans ces usines, qui sont les plus grandes au monde et en Europe.

Cette action est dans la continuité. C'est un syndicat où il y a des élus de droite comme moi, des élus écologistes, des élus communistes, des élus socialistes de Paris mais aussi d'autres départements, et on arrive à prendre des décisions depuis 50 ans toujours dans un consensus recherché par l'ensemble des présidents du conseil d'administration, quelles que soient leurs étiquettes politiques. J'ai envie de le rappeler en disant bravo pour vos travaux, votre engagement, votre investissement et vous arrivez à des conclusions que nous partageons évidemment pour beaucoup, mais j'ai envie de dire qu'il ne faut pas non plus déconstruire ce qui existe déjà. Des acteurs majeurs protègent la Seine depuis longtemps, comme le S.I.A.A.P., mais il y a aussi les barrages, les grands lacs qui sont aussi un autre grand service public. C'est l'E.P.T. "Seine Grands Lacs", pour donner sa véritable dénomination, et sans les barrages, il n'y aurait pas d'eau dans la Seine l'été. Cela représente 65 % du niveau d'étiage, et le S.I.A.A.P., c'est à peu près 20 %, en sachant que 2,5 milliards de litres d'eau sont traités dans les usines et sont reversés dans la Seine une fois qu'ils ont été dépollués.

Evidemment, je ne vais pas mettre en cause votre travail et je le salue vraiment, mais je voudrais rappeler que des choses existent déjà. Par exemple, vous avez mentionné ce Parlement de la Seine. Bien sûr, c'est formidable, mais ce Parlement de la Seine existe déjà. Il s'agit du comité de bassin, dans lequel nous avons des représentants des agriculteurs, des élus et, d'ailleurs, nous sommes un certain nombre à y participer, comme Dan LERT qui est président d'"Eau de Paris", ou moi-même, mais il y a aussi des Préfets, l'Agence de l'Eau, des services de l'Etat, des associations, et ce comité de bassin a déjà des difficultés à vivre, car il y a des intérêts qui divergent. Forcément, les intérêts du S.I.A.A.P. ne sont pas les mêmes que ceux d'un agriculteur de l'Oise. Mais cela existe déjà.

Par conséquent, je salue vraiment votre travail, mais vous arrivez à des conclusions sur des choses qui existent déjà, et c'est ce que je veux souligner. Nous sommes un certain nombre d'acteurs, je le redis, qui protègent la Seine depuis longtemps, et pour protéger la Seine, on ne fait pas de politique. Après, on doit aller plus loin, c'est une évidence. Mme la Maire le rappelait, 40 % de la flotte de bateaux, grâce aux Jeux olympiques, utilisent aujourd'hui l'énergie électrique et non plus des moteurs diesel ultrapolluants. Evidemment, il faut aller plus loin, mais nous avons entrepris beaucoup de choses. Je prends, par exemple, votre première proposition qui est de garantir que nos activités économiques et nos usages n'altèrent pas la qualité de la Seine et sa biodiversité. Pardonnez-moi de rappeler le rôle du S.I.A.A.P. Il y a 50 ans - je n'étais pas là -, il n'y avait quasiment plus de poissons dans la Seine, et les investissements majeurs qui ont été réalisés depuis 30 ans ont fait qu'aujourd'hui, il existe 39 espèces de poissons dans la Seine, et je n'oublie pas la Marne où sont répertoriées également 39 espèces. On a vu qu'une espèce de moules rarissime était à nouveau présente dans le fleuve et on peut s'en féliciter.

Ce que je veux dire, c'est que des actions ont été entreprises depuis longtemps, même s'il faut aller plus loin, on est tous d'accord, mais je n'aimerais pas que, finalement, cette convention déconstruise ce qui existe déjà, qui est formidable et qui est transpartisan, ce dont on peut se féliciter. Je voulais en finir par là.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur François-Marie DIDIER.

M. François CONNAULT pour le groupe "LR-LCI".

M. François CONNAULT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, il y a quelques mois à peine, nous débattions ici même de l'attribution de la citoyenneté d'honneur à la Seine. Nous nous étions alors interrogés sur le sens réel de ce geste symbolique habituellement réservé à des femmes et des hommes incarnant des valeurs de liberté, de démocratie et de respect des droits humains. Accorder une telle distinction à un fleuve, aussi emblématique soit-il, soulevait des réserves philosophiques et nous semblait relever davantage d'un coup de "com" que d'un engagement concret pour sa préservation.

En effet, si nous voulons défendre la Seine, et nous le devons, cela passe d'abord par des actes, des moyens, une stratégie, une vision d'ensemble. La politique souffle trop de proclamations symboliques qui masquent l'absence de politiques structurantes. C'est la raison pour laquelle une Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine avait été réalisée dès le début de la mandature à l'initiative de l'opposition. Elle a permis de poser un diagnostic solide sur les enjeux de gestion du fleuve, sur la pollution, sur les usages et les aménagements dont il pouvait faire l'objet. Nous aurons durant ce Conseil un autre débat sur un dispositif de protection concret de la Seine et de ses abords que nous réclamons depuis longtemps : la création d'un site patrimonial remarquable des rives de la Seine. Là encore, il s'agira d'un moment de vérité sur ce que nous voulons faire concrètement de ce bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Oui, la Seine mérite qu'on s'engage pour elle, mais elle mérite mieux que des effets d'annonce. En effet, si la qualité de ses eaux s'améliore, si les poissons reviennent, si des épreuves olympiques ont pu s'y tenir, ce n'est pas grâce à une citoyenneté d'honneur, ni à une déclaration des droits, c'est grâce au travail patient de collectivités comme le S.I.A.A.P., d'associations, de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de scientifiques, et ce, depuis des décennies. Pour poursuivre ce travail, il faut porter une vision globale de la Seine, dont les projets des dernières décennies n'ont malheureusement pas été une bonne illustration. Ces projets ont manqué de cohérence et de durabilité.

Nous le disons avec fermeté, la Seine n'est pas un sujet de communication, elle est une réalité vivante historique, écologique et urbaine, elle est façonnée par l'homme autant qu'elle façonne la vie. Elle est au cœur du Paris que nous aimons, du Paris que nous devons construire et transmettre. Nous continuerons donc à nous mobiliser pour sa protection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CONNAULT.

M. Jean-Philippe GILLET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues et chers membres de la Convention citoyenne, le débat à propos de la Seine que nous avons eu en février se prolonge avec vos travaux autour de la pertinence d'une éventuelle attribution d'une personnalité juridique à ce fleuve. Avant d'évoquer les conclusions de vos travaux, le groupe Communiste souligne que la quasi-unanimité des membres qui la composent regrettent que la Convention n'ait pas été plus longue. Plus de la moitié estiment la problématique trop vaste au regard du temps qui leur a été accordé. 19 personnes sur 48 se déclarent réservées sur l'intérêt de créer une personnalité juridique de la Seine, estimant ne pas avoir eu les informations contradictoires nécessaires.

Je pense, et nous pensons que cela témoigne de ce que cette proposition ne fait pas l'objet d'un vaste consensus. Parmi les 26 témoignages, on peut citer l'un d'eux : "Le véritable exercice de la démocratie aurait mérité de nous présenter des experts qui proposent des solutions alternatives". Fin de citation. Avec ce témoignage et compte tenu des conditions décrites précédemment, on pointe une véritable limite à ces travaux et à ce débat. Un exercice démocratique ne doit pas simplement consister à demander aux citoyens de répondre à une question préétablie, mais bel et bien à déterminer l'objet de la question selon leurs préoccupations, puis d'y répondre avec pour boussole l'intérêt général et en ayant pu évaluer plusieurs voies.

Pour ma part, je ne suis évidemment pas juriste et je ne saurais être catégorique sur la nécessité ou non d'accorder une personnalité juridique à la Seine. Ceci étant posé, la Seine n'étant pas qu'une réalité parisienne puisqu'elle concerne 4 régions, une telle réflexion aurait pu et dû mériter une autre échelle, comme l'indique cette convention qui évoque la possibilité d'un débat national. Concernant l'attribution d'une personnalité juridique, cette initiative semble sous-estimer la portée actuelle du Code de l'environnement et la possibilité pour les associations de bénéficier d'un droit d'action en justice. Ce sont d'ailleurs de tels éléments que mon collègue et camarade Jean-Noël AQUA avait évoqués lors de notre débat de février.

Pire encore, si je puis dire, cela pourrait donner l'illusion d'une protection renforcée, alors qu'elle n'apporte aucune réponse à des problèmes très concrets : sous-effectifs dans tous les services, notamment d'inspection, manque de moyens techniques, engorgement des tribunaux, non-application de certains textes. D'ailleurs, les membres de la Convention en sont conscients, puisqu'ils s'inquiètent de la remise en cause du fonctionnement de l'Office français de la biodiversité, principalement par certains élus de droite. Je pense notamment, dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à Laurent WAUQUIEZ qui ne masque pas son hostilité à l'égard de la police de l'environnement. Cette même droite qui par la voix de Rachida DATI, déjà Ministre de la Culture à l'époque, se moquait de l'argent engagé par notre collectivité dans la dépollution de la Seine. Les résultats sont pourtant là, les Parisiens pourront se baigner dans la Seine et, surtout, cette dépollution a permis de recenser 37 espèces de poissons dans la Seine - 37 ou 39 - contre 4 en 1970. D'ailleurs, nous insistons sur ce point, M. DIDIER a parfaitement raison, le S.I.A.A.P. et les travaux de tous ses agents y sont pour beaucoup.

Sujet annexe, mais il est lié à la Seine, nous avons déposé un vœu portant sur la systématisation de la régie publique dans la gestion des piscines et la sécurisation des nouveaux sites de baignade dans la Seine. Nous demandons la présentation au prochain Conseil du plan de sécurisation de ces baignades naturelles, ainsi qu'une étude ayant trait à la possible remunicipalisation des piscines, aujourd'hui gérées en D.S.P. En ce sens, nous demandons aussi que la piscine de Château-Landon soit gérée en régie.

Pour en revenir à ce qui nous occupe, la Seine, nous sommes conscients que bien des obstacles s'opposent à la préservation des espaces naturels, et nous saluons sans réserve la réflexion de cette convention citoyenne, qui fait un grand pas dans la façon d'aborder cette question. Premièrement, quand vous indiquez que la Seine est la propriété de personne et lorsque vous rappelez que l'accessibilité des bords de Seine est souvent entravée par des privatisations, ensuite, lorsque vous soulignez qu'il faut contrôler le développement des monopoles pour éviter qu'un acteur seul puisse édicter les règles, et enfin, quand vous dites que les intérêts dits économiques sont largement préemptés par les entreprises et l'Etat au détriment de la biodiversité et, en fait, aux dépens de l'intérêt général.

Dans ce cadre, le véritable levier pour protéger la Seine, c'est d'agir, si j'ose dire, en amont pour obtenir des changements fondamentaux en encadrant à la source les activités économiques comme les industries présentes le long de la Seine, ainsi que les activités agricoles. La protection juridique ne vient aujourd'hui qu'en aval, une fois les dégâts causés, car les effectifs manquent pour des contrôles vraiment efficaces.

Ces changements fondamentaux passeront par plus de pouvoir pour les salariés dans les entreprises et les différentes activités économiques, afin que la citoyenneté ne s'arrête plus à la porte de l'entreprise. Les Communistes le réaffirment, la protection des écosystèmes entrera forcément en contradiction avec le capital et sa logique inhérente de quête du profit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GILLET.

La parole est à Mme BÜRKL, du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Monsieur, pendant des décennies, notre Ville a tourné le dos à la Seine, l'enserrant dans du béton, la reléguant au rang de décor plus que de bien commun. Et pourtant, elle est là, bien présente, ancrée dans notre territoire, notre histoire commune et plus que jamais au cœur des enjeux écologiques à venir. C'est dans cet esprit que nous accueillons favorablement les travaux de la Convention citoyenne pour les droits de la Seine. Ce processus a permis à des Parisiennes et des Parisiens tirés au sort de penser ensemble un nouveau rapport à notre fleuve avec sérieux, humilité et une ambition que nous saluons. Merci, Madame la Maire, d'avoir pris cette initiative.

Nous partageons plusieurs constats issus de leurs travaux, la nécessité de repenser la Seine comme un écosystème vivant, de mieux concilier ses usages, de renforcer sa protection et surtout de lui redonner une place centrale dans notre Ville. Oui, la Seine doit redevenir un axe de respiration, de fraîcheur, de biodiversité, mais aussi un levier majeur pour la logistique fluviale et des mobilités alternatives moins polluantes.

Avec Maud GATEL, avec l'ensemble de mon groupe, nous sommes favorables à une gouvernance renforcée et plus transparente du fleuve. L'idée d'un Parlement de la Seine, si elle mérite d'être approfondie, va dans le bon sens, celui d'une plus grande démocratie environnementale où les citoyens ne sont plus cantonnés à des rôles consultatifs et deviennent de véritables acteurs des décisions. Nous serons toutefois vigilants à ce que cette ambition se traduise dans les faits. La reconnaissance d'une personnalité juridique de la Seine, par exemple, pose des questions complexes qu'il ne faut pas éluder, notamment en matière de compétences, d'application du droit, de coordination entre acteurs. Nous ne devons pas promettre plus que ce que nous sommes capables d'instituer durablement.

Mais je veux retenir l'essentiel. Cette convention est une respiration démocratique et écologique. Elle nous rappelle qu'il est temps de réconcilier la Ville et le fleuve, de penser la nature comme un sujet et non comme une contrainte, de faire de la Seine une alliée face aux défis climatiques.

Et puisque l'avenir de l'eau à Paris ne se limite pas à la Seine, notre groupe appelle à aller plus loin et à redécouvrir un trésor oublié, la Bièvre, cette rivière ensevelie sous nos pieds depuis un siècle, qui traversait jadis les 5e et 13e arrondissements, irriguant faubourgs et ateliers. J'ai lu ce matin dans "Le Parisien" les déclarations de votre adjoint Dan LERT qui vont dans le bon sens désormais et c'est vraiment une bonne chose, car sa réouverture partielle déjà engagée en amont par plusieurs communes offrira à Paris une formidable opportunité de renaturation, de désimperméabilisation et de reconnexion avec son histoire. Elle permettra de créer des corridors de biodiversité, de nouveaux îlots de fraîcheur et des espaces de respiration pour les habitants. La Seine comme la Bièvre doivent redevenir des priorités concrètes pour bâtir une ville plus résiliente et plus adaptée aux défis climatiques.

Au-delà de la question emblématique de la baignabilité de la Seine qui a été rendue possible, et vous l'avez dit, Madame la Maire, aussi grâce à l'engagement personnel de Marc GUILLAUME, il nous faut désormais aller plus loin pour développer les activités logistiques qui doivent se marier harmonieusement avec notre paysage urbain. Vivre avec la Seine, c'est penser à de nouveaux usages durables et concrets du fleuve pour une ville plus respirable, mais aussi pour soutenir l'emploi, pour soutenir le développement économique de notre Capitale. Le développement du transport fluvial doit devenir une priorité ; sa part modale aujourd'hui est de 6 % et elle doit tripler ces 10 prochaines années. C'est l'ambition partagée de l'Etat, de la Ville mais pas seulement, des villes du Havre et de Rouen dans le cadre d'Haropa Port, et de la Région Ile-de-France. Ce transport constitue une alternative crédible, écologique et silencieuse au transport routier, tant pour les marchandises que demain peut-être pour les personnes. Redonner sa place au fleuve, c'est aussi cela, faire en sorte qu'il irrigue à nouveau nos mobilités, notre logistique urbaine, nos imaginaires collectifs.

A travers ce projet de délibération, notre groupe veut exprimer un soutien clair à la dynamique engagée, et nous prenons l'engagement ce matin de la faire vivre, de l'évaluer et de l'enrichir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Paris et la Seine sont indissociables depuis l'origine, et le fleuve revêt aujourd'hui, je crois, pour nous tous, un patrimoine inestimable. Nous avons une priorité et trois ambitions pour la Seine. La priorité, c'est sa protection. Nos ambitions, c'est d'abord une meilleure intégration dans la ville, ensuite, un meilleur partage, et enfin, une réappropriation toujours plus grande des Parisiennes et des Parisiens. Dans la majorité municipale, l'intérêt que nous portons à la Seine n'est pas récent. Il vient de loin et je me réjouis que cela puisse être prolongé aujourd'hui, notamment grâce à la Convention citoyenne.

En effet, le débat que nous avons, les propositions que nous examinons ne constituent ni le début ni la fin d'une histoire. Bien au contraire, elles ouvrent de larges et beaux chantiers à mettre en œuvre dans les prochaines années et s'inscrivent dans la continuité d'un processus ambitieux engagé depuis longtemps. Ces propositions doivent permettre de prolonger le processus de reconquête qui a débuté dès juillet 2002 avec la création de "Paris Plages", première pierre de la reconquête des berges. Elles se sont poursuivies en janvier 2013 avec l'ouverture aux piétons et aux cyclistes des voies sur berges de la rive gauche, puis de la rive droite au cœur de Paris en septembre 2016, et combien ont été fortes les résistances et les oppositions face à ces avancées.

Permettez-moi de rappeler combien le combat a été rude, de rappeler les pressions, les attaques, le poids des lobbies que vous avez subi notamment vous-même, Madame la Maire, y compris de la part de la présidente de la Région, Mme PÉCRESSÉ, ou de la responsable de l'opposition, Mme DATI, qui ont toujours défendu la présence des voitures le long du fleuve. Nous avons tenu bon, parce que c'est le sens de l'histoire, parce que c'est aussi la volonté des Parisiens, et aujourd'hui, il n'y a plus une personne sérieuse, ou presque, qui voudrait remettre des voitures et des camions sur les berges.

Dans quelques jours, ce sera la baignade pour tous, après les Jeux olympiques et paralympiques. Il aura fallu 10 ans de travail et d'investissements pour cela. Et parce que nous voulions que la baignade dans la Seine s'inscrive dans une réflexion plus globale sur l'avenir du fleuve et sur ses usages, la Convention citoyenne sur les droits de la Seine s'est tenue au mois de mai. Une première en la matière, une assemblée inédite composée de 50 Parisiennes et Parisiens tirés au sort et représentés à la tribune ce matin. Aujourd'hui, cette assemblée nous présente ses recommandations ; c'est à nous qu'il reviendra de les mettre en œuvre. Je tenais avant toute chose et au nom des élus de mon groupe à remercier chaleureusement les membres de la Convention pour le temps passé, pour leur investissement, pour leur travail, pour la qualité de leurs préconisations.

La Convention propose une vision renouvelée du fleuve comme un écosystème vivant, indispensable à l'humain et qu'il convient de protéger collectivement, car, comme vous l'avez dit, Madame, il est fragile. Nous partageons ce constat, cette préoccupation, cette ambition. Face aux menaces de pollution, du dérèglement climatique, 9 principes sont formulés, visant à concilier les usages humains et la préservation écologique. Permettez-moi d'insister sur une mesure qui me paraît particulièrement utile pour l'avenir : doter la Seine d'une personnalité

juridique lui reconnaissant ainsi des droits propres. En posant la question de la personnalité juridique de la Seine, nous prenons part à un mouvement mondial qui consacre les droits de la nature, qui fait réfléchir beaucoup de chercheurs, de juristes, de citoyens engagés sur les fleuves, sur la protection des forêts, un mouvement qui invite à repenser notre vision du monde fondée sur la prééminence de l'être humain sur son environnement et qui doit déboucher aujourd'hui sur les droits de la nature profondément liés à l'ensemble des droits humains.

Quand Paris a décerné il y a quelques années la citoyenneté d'honneur à la biodiversité, puis à la Seine, que de railleries n'avons-nous pas subies, et pourtant, nous avons raison. Désormais, le rôle de notre Ville dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre les pollutions, contre la dégradation de la planète est non seulement salué dans le monde entier, mais aussi montré en exemple et, je le crois, reconnu par une grande majorité des Parisiens.

Enfin, je me réjouis que la Convention citoyenne appelle à une gouvernance démocratique "via" un Parlement de la Seine intégrant les citoyens et à une meilleure application des lois existantes, que la Convention citoyenne insiste sur l'importance de l'éducation, de la culture, de la transparence pour créer un lien durable entre les habitants et le fleuve et pour mettre la démocratie au centre.

En matière d'écologie, rien ne serait pire qu'un retour en arrière. Ce retour en arrière, il nous menace, comme le montre le vote à l'Assemblée nationale la semaine dernière pour remettre en cause les zones à faibles émissions, c'est-à-dire la protection de l'air. Il faut au contraire aller de l'avant en matière de protection de l'environnement, pour assurer aussi notre santé, pour sauvegarder la planète que nous léguons aux générations à venir. C'est ce Paris que nous voulons, un Paris moins pollué, protégeant la biodiversité et renouant avec son fleuve, et nous nous inspirerons, dans notre groupe, des conclusions de la Convention citoyenne, que je tiens à remercier à nouveau.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Corine FAUGERON, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Madame la Maire.

Les avis de cette Convention citoyenne sur l'avenir de la Seine ne peuvent que nous réjouir, nous, les écologistes, car nous y retrouvons toutes nos préconisations élaborées au cours de la Mission d'Information et d'Evaluation de la Seine en 2021, qui à l'époque n'avaient pas été retenues pour absence de consensus. Il s'agit des droits et de la personnalité juridique de la Seine que nous allons voter tout à l'heure dans le vœu de l'Exécutif.

La Convention présente un principe clair : d'une part, la sauvegarde du vivant doit l'emporter sur tout et, d'autre part, la Seine est avant tout un écosystème vivant dont personne ne peut revendiquer la propriété. La Seine est en effet le principal corridor de trames bleues et vertes de la Capitale, un axe vital pour la biodiversité et le corridor de fraîcheur de Paris qu'il convient de préserver. Dans un contexte d'intensification des événements climatiques extrêmes, sécheresses prolongées, crues plus fréquentes, il devient indispensable de replacer la santé écologique du fleuve au cœur de toutes les décisions qui le concernent et qui nous concernent.

En effet, la Seine n'est pas seulement un atout patrimonial ou logistique, elle est l'un des leviers majeurs de résilience de Paris face au dérèglement climatique. Elle alimente Paris en eau potable, irrigue les terres agricoles, contribue au refroidissement des centrales nucléaires et constitue un axe de transport fluvial stratégique, Paris étant le premier port touristique fluvial au monde. Cela fait beaucoup pour un fleuve de taille modeste. Or, la Seine est fragile et n'est pas protégée. Elle est menacée par le sur-tourisme, qui peut avoir un impact négatif sur l'écosystème.

La Convention émet également des réserves sur la baignade, qui pourrait représenter des risques supplémentaires pour la biodiversité. "Il nous appartient de rendre les activités économiques constamment compatibles avec la préservation du vivant, sans prédation ni nuisances". C'est ce qui est écrit dans ses conclusions. Pour protéger la Seine, il faut que chaque habitante, chaque habitant soit non seulement acteur de cet écosystème, mais encore son gardien. Ce texte fait apparaître que la charte de l'environnement, bien qu'elle soit adossée à la Constitution, n'a aucun pouvoir réglementaire et, de plus, elle n'envisage pas l'environnement comme un sujet mais plutôt comme un décor. Or, dans le Plan Biodiversité que nous venons d'adopter, la grande nouveauté, c'est que la nature n'est plus un décor, mais est partie prenante de notre quotidien et de notre avenir à long terme.

L'évaluation des impacts des activités individuelles et économiques est centrale pour traiter ces questions. La Seine est essentielle à notre résilience, nos destins sont liés. En prendre soin est aussi une manière d'améliorer notre vie. Cette Convention citoyenne, comme la Convention citoyenne sur le climat, démontre que les citoyennes et les citoyens correctement informés élaborent des politiques publiques inclusives, écologiques et responsables, ce qui donne du crédit à la gouvernance démocratique. Cela justifie l'intégration d'un collège citoyen dans la gouvernance de la Seine, qui, de toute façon, doit être revue, car le système actuel est tellement complexe qu'il en est opaque.

Merci à ces citoyennes et à ces citoyens éclairés pour ce magnifique travail qui a permis la mise au vote de ce vœu sur la protection, la conservation et la restauration des océans, des fleuves et de la Seine, qui reprend la proposition de loi sur les océans déposée par l'écologiste Mathilde OLLIVIER et notre volonté de donner une

personnalité juridique à la Seine. La Seine est essentielle à notre résilience, nos destins sont liés et en prendre soin est aussi une manière d'améliorer notre vie.

Deux autres vœux sont rattachés à cette communication, tous deux concernant la piscine Château-Landon, la plus vieille de Paris. Le vœu n° 18 de Laurent SOREL, nous le voterons, car c'est un combat que nous rejoignons. Les écologistes se sont opposés en conseil du 10e arrondissement à la délibération actant un marché public pour la piscine Château-Landon. Nous défendons évidemment comme toujours la gestion de la piscine en régie et nous ne comprenons pas les arguments qui justifieraient de la passer en marché public. Il est possible d'avoir une plus grande diversité d'offres et des horaires étendus en régie avec des moyens et de la volonté. En revanche, concernant le vœu n° 17 des Communistes, si nous partageons le point de vue sur la piscine Château-Landon, nous ne rejoignons pas certains points, notamment sur la sécurisation des baignades. Par conséquent, nous nous abstenons.

Pour terminer cette séquence "eau", j'ajoute une bonne nouvelle : la renaissance de la Bièvre est lancée à Paris, en commençant par le parc Kellermann dans le 13e arrondissement, et un travail commun de tous les élus et des associations dans le cadre du Syndicat mixte du bassin-versant de la Bièvre, le S.M.B.V.B., vise à la reconnaissance de sa personnalité juridique pour mieux la protéger également.

Merci, et merci pour ce travail formidable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FAUGERON.

M. Daniel-Georges COURTOIS, pour le groupe Union Capitale.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite commencer en saluant plusieurs démarches structurantes qui témoignent de l'engagement renouvelé de la Ville envers son fleuve. Parmi celles-ci, évidemment, la Convention citoyenne des droits de la Seine constitue à bien des égards un tournant dans notre manière de penser les politiques publiques liées au fleuve. Bravo pour la qualité de votre travail.

Cette Convention a réuni 50 Parisiennes et Parisiens tirés au sort, qui ont travaillé pendant plusieurs semaines sur trois axes essentiels : les usages de la Seine, son statut juridique et sa gouvernance. Elle s'est inspirée d'expériences internationales, notamment néo-zélandaises et espagnoles, en proposant une reconnaissance juridique symbolique au fleuve. Il s'agirait d'attribuer une personnalité juridique à la Seine, ce qui permettrait de défendre ses droits propres. La Convention propose également de revoir la gouvernance de la Seine par la création d'un Parlement du bassin, composé de représentants des collectivités, de l'Etat, d'associations, d'acteurs économiques, de scientifiques et de citoyens. Ces idées sont ambitieuses et novatrices, elles méritent d'être approfondies pour certaines, elles bouleversent notre rapport anthropocentré à la nature et nous obligent à penser le fleuve comme un sujet plutôt que comme un simple objet de gestion. Si cette proposition soulève des défis juridiques et institutionnels, elle traduit une attente forte, celle d'une gouvernance plus respectueuse des équilibres écologiques et plus démocratique.

Parmi les autres propositions de la Convention, on retiendra la volonté de mieux encadrer les usages économiques et touristiques du fleuve, révision des concessions, limitation des bateaux de croisière, conversion écologique de la flotte et développement de parcours pédagogiques pour sensibiliser dès le plus jeune âge. Certaines sont à expérimenter, d'autres à approfondir, mais toutes traduisent un désir sincère de reconquête écologique et citoyenne du fleuve.

Je souhaite également rappeler le travail approfondi et rigoureux mené par la Mission d'Information et d'Evaluation sur la Seine de 2021, que présidait notre collègue du 15e arrondissement Grégory CANAL et à laquelle a participé notre collègue Catherine IBLED, dont les conclusions résonnent fortement avec celles de la Convention citoyenne. La M.I.E. a insisté sur la nécessité de faire de la Seine une véritable colonne vertébrale de la métropole parisienne en articulant les dimensions environnementales, logistiques et touristiques.

Au-delà de ce qui a été dit sur le rôle du S.I.A.A.P., l'établissement public Seine Grands Lacs, de la Région et, bien sûr, d'Haropa Port et d'autres acteurs de l'Etat, je rappelle que la Métropole du Grand Paris s'est emparée de ces sujets dès sa création en 2016 "via" sa compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de lutte contre les inondations.

Je souhaite également mettre en avant le rôle de l'Entente Axe Seine, créée en 2022 par Le Havre, Rouen, Paris et la M.G.P., qui réunit maintenant l'ensemble des 15 E.P.C.I. plus Paris entre Le Havre et Paris et qui permet d'apporter des réponses concrètes aux grands enjeux de l'axe Seine en matière de gestion des milieux aquatiques, de prévention des inondations, de développement économique, de foncier et de logistique, de transition énergétique ou encore de culture de tourisme, ainsi qu'en matière d'agriculture. Je souhaite souligner que beaucoup des thèmes abordés par la Convention citoyenne pourraient être utilement étudiés, justement, dans le cadre de cet Axe Seine. Je crois que ce serait quelque chose d'intéressant.

Ces deux démarches, M.I.E. et Convention citoyenne, se complètent. Elles démontrent que l'avenir de la Seine est une question transversale, collective qui ne peut être pensée uniquement par le haut. C'est dans cette dynamique qu'il faut saluer la mise en place concrète d'un projet longtemps symbolique, l'ouverture de la Seine à la baignade

publique. Trois sites parisiens ouvriront dès juillet 2025, dont celui du Bras de Grenelle dans le 15^e arrondissement. Ce projet, soutenu depuis le début par le maire du 15^e arrondissement, Philippe GOUJON, hérité des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, est l'aboutissement d'un travail engagé dès 2016 entre la Ville, la Métropole et l'Etat et il incarne un changement de regard et une réappropriation citoyenne de notre fleuve.

Mais une telle avancée impose des garanties. La Seine est un espace naturel traversé par des courants puissants et un trafic fluvial dense, avec des berges parfois abruptes. La baignade constituerait une interaction directe avec un milieu vivant et donc potentiellement risqué. Nous avons donc deux vœux.

Le premier vise à assurer la sécurité optimale de ces espaces, présence humaine continue, dispositifs de sauvetage, et demande une communication anticipée. Je voudrais dire à cet égard que le vœu que nous déposons n'est absolument pas une réticence à l'égard de cette création, comme on a pu l'entendre parfois notamment dans notre conseil d'arrondissement. Nous sommes évidemment tout à fait favorables à la baignade.

Je présente également le vœu de notre collègue Catherine IBLED sur la nécessaire mesure de la qualité des eaux de la Seine, encore soumises à de nombreuses pollutions. Il est primordial que la Ville de Paris garantisse une baignade dans des conditions sanitaires et environnementales optimales, car nous devons faire de cette baignade une réussite collective, un héritage permanent et un symbole de ce que peut être une capitale audacieuse.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur COURTOIS.

D'ailleurs, permettez-moi d'ajouter un acteur essentiel que vous avez évoqué : la Métropole du Grand Paris et son président Patrick OLLIER, tant il est vrai qu'avec lui aussi, on a pu engager tout ce travail depuis des années. Il a toujours été en soutien et il joue un rôle très important sur la question du risque inondations, notamment sur les grands lacs. Il s'y est investi en tant que président de la Métropole mais aussi très personnellement et il en a fait un sujet majeur qui, jusque-là, était un peu délaissé au niveau métropolitain. Pardonnez-moi aussi d'avoir omis de le citer précédemment.

Dernière oratrice, Mme Véronique BUCAILLE, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames, Monsieur, chers collègues.

L'ouverture annoncée de trois sites de baignade dans la Seine dès le 5 juillet prochain, au Bras de Grenelle, au Bras Marie et au quai de Bercy, constitue sans doute un tournant symbolique majeur dans la relation des Parisiens à leur fleuve. Mais cette avancée attendue ne peut se faire au détriment d'un impératif fondamental, celui de la sécurité sanitaire.

Depuis 2016, plus d'1,4 milliard d'euros d'argent public a été investi pour rendre cette baignade possible, et pourtant, à ce jour, les mesures quotidiennes de la qualité de l'eau ont été suspendues et la Ville annonce ne publier les données complètes qu'à la fin juillet ou en août, soit après l'ouverture au public. Pour notre groupe, ce n'est pas acceptable. L'eau de la Seine reste soumise à des variations majeures, notamment en cas de pluie, et les seuils bactériologiques fixés par l'Union européenne doivent être respectés rigoureusement pour éviter tout risque sanitaire.

Dans un précédent vœu déposé en juillet 2024, notre groupe avait déjà demandé une information plus régulière et transparente. Nous le réaffirmons aujourd'hui avec insistance, les Parisiens ont droit à des données claires en temps réel et à un affichage visible sur le site en ligne, comme le recommande la Mission d'Information sur la Seine depuis 2021.

Nous appelons donc dans notre vœu à la publication immédiate des données disponibles, à la mise en place d'un système d'information quotidien ou en temps réel, à une clarification des critères de fermeture temporaire et à un renforcement de la propreté des berges, qui reste souvent négligée. Nous avons tous salué l'ambition de réconcilier Paris avec sa Seine, mais cette ambition doit s'accompagner de transparence, de précaution et d'une information honnête vis-à-vis de tous nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, merci à tous les orateurs et oratrices.

A présent, Pierre RABADAN, pour répondre à ce débat.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, bonjour à toutes et à tous.

Je vais évidemment commencer par une longue liste de remerciements et vous m'en excuserez, certains l'ont déjà fait, mais elle souligne la complexité dont vous avez été témoins en fonction des compétences des uns et des autres. Et si on a dû parfois ajouter des remerciements, c'est parce que ce sujet est complexe, comme cela a été souligné, il est divers et il couvre un territoire qui dépasse très largement Paris, puisqu'il va de Source-Seine, à côté de Dijon, en Bourgogne, jusqu'au Havre.

Je vais commencer par vous remercier, vous, les membres de la Convention citoyenne, et tous ceux qui vous ont encadrés, les agents de la Ville mais aussi tous les experts, et j'en vois quelques-uns là-haut, qui ont permis de

vous donner un certain nombre d'indications, de connaissances nécessaires et non pas exhaustives. En effet, vous l'avez souligné, bien sûr, on aurait tous aimé que vous puissiez prendre trois semaines, un mois, deux mois pour comprendre la diversité et la complexité qu'il y a à mieux s'occuper des écosystèmes, de la nature et en particulier de l'eau, mais vous l'avez fait de manière très assidue et je vous en remercie.

Je voulais aussi remercier, même si cela a été fait par la suite, d'autres acteurs importants dans ce domaine : la Métropole, vous l'avez dit, l'Axe Seine, le S.I.A.A.P. avec François-Marie DIDIER, les services de l'assainissement de la Ville, les services des sports, et j'y reviendrai, qui travaillent sur les baignades. J'ai entendu, et je vais peut-être commencer par-là, l'intervention de Mme BUCAILLE.

Cela fait deux ans qu'on travaille sur la baignade, précisément sur le profil de baignade, et on travaille avec tous les services de l'Etat. Cela fait 7 ans qu'on a fait le bassin de la Villette et qu'on effectue des mesures quotidiennes. Il y a des mesures qui sont utiles quotidiennement quand on est en période de capacité de baignade, mais si vous faites des mesures quotidiennes l'hiver, les résultats ne seront pas au rendez-vous. Tout cela est donc d'une transparence totale et amènera à donner les indications en temps réel, avec un système de drapeaux, comme cela se fait sur toutes les plages françaises, et, ensuite, avec un compte rendu de l'ensemble des analyses qui sont faites tous les jours sur la qualité de l'eau, comme c'était le cas - je sais que dans ce pays, on aime beaucoup se faire peur - pour les athlètes des Jeux olympiques et paralympiques. Evidemment, ils n'auraient pas été envoyés à l'eau si la qualité de l'eau n'avait pas été bonne. Nous adopterons exactement le même processus comme nous le faisons depuis 7 ans au bassin de la Villette, et n'avons eu aucun problème sur le sujet.

Bien sûr, il faut redonner sa confiance dans la Seine, à qui on a tourné le dos, comme cela a été longtemps souligné, et n'instaurer pas le doute sur la transparence et le travail colossal qui est fait par l'ensemble des services affiliés, je voulais le dire.

Je voulais aussi associer les habitants de la Seine, qu'on a tendance entre nous à appeler le 21^e arrondissement de Paris. Ils sont aussi importants et ils ont leur mot à dire sur les usages et la requalification de l'évolution des activités qu'il y a dans ce domaine, la communauté portuaire et l'ensemble des services de l'Etat "via" V.N.F., Haropa, la D.R.I.E.A.T. et les services de Marc GUILLAUME, que je souligne et que je remercie également.

Pour répondre à une interpellation qui a été faite, pourquoi il n'y a pas d'autres acteurs du territoire, nous avons proposé dans le cadre de l'Axe Seine que d'autres territoires participent à cette convention citoyenne, mais force est de constater, sans faire de lien politique, que la volonté n'était pas partagée par tous, et je trouve cela dommage. Mais merci à vous qui étiez là, les Parisiennes et les Parisiens, vous qui avez appris, réfléchi et recommandé un certain nombre de prescriptions que nous allons évidemment suivre.

L'objectif dont nous avons parlé est évidemment d'assainir la Seine, d'arrêter de la polluer, de la reconquérir et de rendre ce sujet visible, qui ne l'a sans doute pas été pendant longtemps, et d'en faire un sujet de société avec comme exemple la Seine. Cela a été dit aussi dans les précédentes interventions, il nous arrive aujourd'hui, au niveau de la Ville de Paris, d'être très souvent sollicités par des villes telles que Londres, pour ne pas la nommer, mais aussi des villes à l'International qui nous demandent comment nous avons fait pour dépolluer, améliorer la qualité, reconquérir les espaces naturels et mieux préserver l'environnement, qui est le travail de fond que vous avez fait. Mieux comprendre le fonctionnement, travailler sur la mixité des usages tout en protégeant mieux l'intérêt de la nature, c'est le travail que vous avez rendu. Je l'ai dit, il faut déconstruire les idées parfois véhiculées sur la Seine et je pense que nous avons besoin de l'ensemble des élus sur ce sujet.

Je veux aussi rappeler que les baignades que nous allons ouvrir début juillet, le 5 juillet, se feront, pour répondre aux vœux qui ont été formulés en ce sens, notamment par la droite, dans un cadre surveillé et absolument limité aux trois sites parisiens, même s'il y en aura aussi en amont de Paris, deux dans la Marne. Il faut bien le rappeler, la baignade en Seine naturelle est interdite et elle le restera. On ne pourra se baigner que dans ce cadre, car ces lieux de baignade assurent la protection des nageurs et ils sont évidemment encadrés et surveillés. C'est un sujet qu'il nous faut rappeler en permanence.

Ce profil de baignade, je l'ai déjà dit mais je vais le redire, il est construit depuis longtemps avec l'A.R.S., l'Agence régionale de santé. On y travaille de manière quotidienne et, croyez-moi, ce n'est pas simple. La réglementation, et vous l'avez expérimentée, vous, à la Convention citoyenne, est éminemment complexe. Mais à quelques jours de l'ouverture, je remercie encore le lourd travail qui est fait en ce sens.

J'ai parlé du S.I.A.A.P. et du rôle essentiel qu'il a joué dans l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée notamment dans les milieux naturels, je dois parler de la propreté du plan d'eau, qui est aussi un des enjeux qui nous anime beaucoup. Nous avons reconquis les berges de Seine, cela a été rappelé par le président FÉRAUD, et maintenant que nous voulons reconquérir l'eau, il nous faut aussi mieux traiter les déchets que l'activité humaine génère. C'est ce que nous avons mis en place l'année dernière, au-delà de la qualité bactériologique de l'eau, et que nous allons continuer à faire.

Je veux vous redire aussi que le renforcement qu'on a pu mettre en place pendant l'été 2024 sera renouvelé, au niveau des services de la Ville, pour la surveillance des réseaux, pour la qualité de l'eau et pour l'ensemble des

dispositifs mis en place pour les baigneurs et pour l'ensemble de ceux qui voudront se baigner dans un premier temps avec quelques craintes, mais qui deviendront forcément des aficionados. Je crains, même si je n'ai pas peur, car on l'a anticipé, que nous ne devons ensuite gérer l'affluence de nombreux baigneurs, comme c'est le cas au bassin de la Villette dès qu'il fait plus de 25 degrés, les chiffres le prouvent.

Enfin, je voulais reprendre l'ensemble des propositions que vous avez faites et m'attarder sur la personnalité juridique de la Seine et sur la recommandation qui est faite dans le cadre du vœu de l'Exécutif sur la meilleure protection des océans. La Maire de Paris l'a dit, la Seine, c'est la porte d'entrée de Paris sur les océans. Tout cela est lié. On a construit Paris autour de la Seine. La Seine est vitale pour Paris, elle est même capitale, et il nous faut aujourd'hui faire mieux connaître et comprendre les liens qui existent entre les écosystèmes qui se développent à Paris... Alors, on a toujours cette bataille de chiffres entre le nombre d'espèces, 36, 37 ou 39, et y a-t-il deux nouvelles espèces de moules, ou plus ? En tout cas, ce qu'on voit, c'est qu'elles progressent de manière continue, car nous protégeons mieux l'environnement, les cours d'eau et la Seine en particulier.

Ce que votre travail a également souligné, c'est que la protection existe, que les actions sont positives, même si elles sont encore insuffisantes aujourd'hui. C'est le pas supplémentaire que vous proposez, au-delà du Parlement de la Seine qui fera l'objet d'une gestion et d'une mise en place avec les différentes entités que j'ai nommées précédemment, il faut continuer à travailler sur une meilleure protection, et le vœu de l'Exécutif va dans ce sens avec la proposition d'une reconnaissance de la personnalité juridique de la Seine. Je sais que de nombreux acteurs ici travaillent et je les en remercie aussi.

Vous avez appelé de vos vœux une fête de la Seine et je veux vous dire qu'elle sera effective dès cette année. Le 26 juillet prochain, nous mettrons en place les fêtes de la Seine dans le cadre des animations estivales renommées "Paris en Seine" cette année. Cela me donne l'occasion de le dire et de vous y convier en tant que personnalités qualifiées, pour venir vous-mêmes en profiter.

Je pourrais être encore très long, mais je l'ai déjà été beaucoup trop. Il y a un certain nombre de vœux, notamment le vœu de l'Exécutif que j'ai succinctement présenté, sur la qualité de l'eau comme sur la sécurité. Après avoir étudié longuement ces vœux, je peux dire que tous les considérants sont déjà existants, sont faits ou le seront à partir du moment où l'on commencera à se baigner, et c'est pour cela que je vais vous demander de les retirer.

Enfin, je dirai un mot sur les vœux rattachés sur la piscine Château-Landon, même s'il n'y a pas de lien direct avec la Seine. Ce mode de gestion a été choisi en lien avec la mairie d'arrondissement, on a regardé la complémentarité des offres. Je rappelle que 72 % des piscines à Paris sont en régie, que la piscine Belliard qui va ouvrir très prochainement est en régie aussi. Ce n'est donc pas une question de mode d'exploitation, mais une question d'offre et de complémentarité et il a été jugé qu'elle était la plus adaptée pour Château-Landon et sa réouverture, et c'est pour cela que nous demandons de retirer ces vœux, ou bien nous donnerons un avis défavorable.

Je termine sur la Seine en vous remerciant encore de la qualité de votre travail. J'ai pu y participer et échanger avec vous, cela fait du bien, c'était une bouffée d'oxygène, de l'échange exigeant parfois, car j'ai eu droit à des questions très pointues et pertinentes, mais cela a amené à un travail remarquable dont je veux saluer la qualité. Je vous garantis que nous porterons du plus fort et du mieux que nous le pourrons la voix et les recommandations que vous nous avez faites pour mieux protéger la Seine, les espaces naturels et l'environnement, qui est vital pour notre vie présente et future.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN, merci pour ces réponses.

Je me permets d'ajouter un point. Je propose que les membres de la Convention citoyenne puissent avoir un droit de suite sur la mise en œuvre à présent des recommandations. Le droit de suite, c'est quoi ? C'est que vous soyez - c'est notre engagement - systématiquement informés et conviés aux étapes qui vont venir. Par exemple, l'élaboration de la proposition de loi relèvera de nos parlementaires, mais je leur suggérerai de faire aussi ce travail en lien avec vous et, sur tous les autres sujets, y compris sur la question du Parlement de la Seine, de pouvoir vous associer, vous impliquer pour que le travail que vous avez fait ne s'arrête pas là. D'ailleurs, quand on est motivé, quand on a pu s'engager comme vous l'avez fait dans un travail de cette nature, on n'a pas envie de s'arrêter tout de suite. On a l'impression d'être en pleine vitesse, et là, on vous dit "c'est fini". Non, en fait, cela commence, mais en élargissant et en vous impliquant toujours, car ce travail que vous avez fait ne peut pas être simplement une expérience personnelle et collective. Maintenant, cela doit nous permettre véritablement d'avancer.

Je vais à présent mettre aux voix les différents vœux, amendements et projets de délibération.

Le premier vœu est le vœu n° 160. Il est déposé par l'Exécutif et il a un, bien sûr, un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 93).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 14 déposé par l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement technique n° 14 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 66 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DJS 66).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 déposé par le groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 74.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 74).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 90).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 déposé par le groupe Communiste et Citoyen avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 de M. SOREL, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DJS 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 23.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 23).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 24).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 25.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 11.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 11).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 53.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 53).

Mes chers amis, voilà, une nouvelle aventure commence grâce à vous, appuyée par le travail de cette Convention citoyenne. Je veux vous remercier, vous dire combien je trouve appréciable, beau, utile et intelligent de conjuguer l'expertise citoyenne en lui permettant d'exister. On n'est pas dans des "likes" sur tels ou tels comptes de réseaux sociaux pour dire "j'aime" ou "je n'aime pas", on est vraiment dans quelque chose où l'on apprend.

En fait, le travail que vous faites est aussi le travail que les élus font au quotidien, parce qu'on n'est pas spécialiste de tout quand on arrive comme élu à la Ville ou ailleurs. Par conséquent, on se forme, on apprend, et on apprend en essayant de laisser les questions idéologiques de côté. On a des valeurs, des convictions, mais surtout, on essaie de comprendre, et techniquement, et juridiquement, et économiquement ce qu'il se passe. Et là, on trouve son chemin et on forge ses convictions politiques qui nous amènent à voter, ou pas, des projets.

Lorsque ces deux énergies, celle de la démocratie participative et celle de la démocratie représentative, se conjuguent, cela donne quelque chose de beau et de fort, et, en tous les cas, une belle aventure qui démarre avec la Seine au milieu de cette aventure.

Merci beaucoup à vous, je crois qu'on peut vous applaudir encore.

2025 DLH 143 - Communication : stratégie de remobilisation de logements inoccupés.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la régulation du coliving.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons poursuivre avec un sujet très important que la conférence d'organisation a souhaité placer sous forme de débats organisés, qui est la question des logements inoccupés et de la stratégie de remobilisation.

Il s'agit du dossier DLH 143. C'est un sujet très important et je vais l'introduire avant de donner la parole aux différents orateurs et oratrices. Ensuite, nous aurons Jacques BAUDRIER pour répondre.

Mes chers collègues, Paris est une ville attractive et, d'ailleurs, elle ne l'a jamais été autant. C'est une force et une richesse, mais c'est aussi, nous le savons, un véritable facteur de tension sur le marché du logement. A mesure que notre Capitale attire des talents, des visiteurs, de nouveaux habitants, de nouveaux investisseurs, l'accès au logement devient de plus en plus difficile pour de nombreuses Parisiennes et de nombreux Parisiens. Des loyers trop élevés, des prix d'achat inaccessibles, une très faible rotation du parc locatif, tous ces effets se cumulent, et l'augmentation massive des résidences secondaires n'en est pas seulement un symptôme, elle est évidemment aussi un accélérateur.

Je le dis avec clarté, Paris n'a pas vocation à devenir une ville de passage, une ville de pied-à-terre, une ville qu'on traverse en étant obsédé par la vitesse à laquelle on la traverse. Paris n'est pas et ne sera jamais réservée à quelques-uns. Sinon, ce ne serait pas Paris. La vocation de Paris n'est pas celle-là. Elle doit rester une ville habitée, vivante et accessible à toutes et tous.

Aujourd'hui, nous faisons face à une crise du logement d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre et, malgré nos alertes répétées, l'Etat n'en prend pas toute la mesure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je vais vous en rappeler quelques-uns.

En 2001, on recensait plus de 268.000 logements inoccupés à Paris, pour moitié vacants, pour moitié en résidences secondaires. Si rien ne change, nous estimons que ce chiffre atteindra les 300.000 en 2025. Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il y a à Paris, de ce fait, du fait de cette vacance, de ces résidences secondaires, 8.000 logements locatifs privés en moins chaque année et 7.000 logements vacants ou en résidences secondaires en plus. En 2021, 28 % du parc locatif privé était inoccupé. 28 %, c'est-à-dire 28 % de logements qui échappent à celles et ceux qui vivent à Paris, qui souhaitent pouvoir y dormir, y rester, y élever leurs enfants.

Cette dynamique s'accélère avec, bien sûr, la sortie des passoires thermiques du marché locatif, ce qui est une bonne chose, et l'absence de financements suffisants pour accompagner leur rénovation, ce qui est une mauvaise chose, y compris la remise en cause de la prime "MaPrimeRénov", qui est en cause aujourd'hui. Si nous poursuivons sur cette trajectoire, le parc locatif privé reculera de 15.000 logements supplémentaires en 2025.

Paris est une ville de locations, cela a été aussi l'une de ses caractéristiques. C'est une ville dans laquelle les locataires sont majoritaires, sont historiquement majoritaires, car c'est une ville où l'on vient, où l'on fait sa vie, d'où on repart et où l'on revient. C'est une ville de mobilité, et le fait d'être une ville de locations permet aussi cette mobilité. Ce parc locatif privé est passé de 600.000 logements dans les années 1980 à - tenez-vous bien - 350.000 en 2025 et il passera probablement à 335.000 en 2026. C'est une érosion du parc locatif privé qui déséquilibre le marché et exclut progressivement les ménages modestes et les classes moyennes.

Notre politique du logement, d'ailleurs, ne s'est jamais limitée au développement du parc social, même si, pour nous, le développement du parc social, c'est une des garanties, une des sécurités pour permettre le maintien à Paris de classes moyennes et de catégories populaires. Là aussi, les chiffres sont éloquentes. Nous sommes passés de 13 % de logements sociaux en 2001 à 25 % aujourd'hui, ce qui, à part Vienne comme grande capitale européenne ou mondiale, est une prouesse saluée partout dans le monde et notamment au niveau européen, car cela témoigne d'une volonté dans le temps, sur les 25 dernières années, de maintenir cet objectif en matière de logement social, ce que nous avons fait.

Mais nous ne nous sommes pas limités à cela, car cela ne suffit pas. A côté du parc social, du marché accompagné du logement dit aujourd'hui abordable, il y a le marché privé, et le marché privé, avec ses effets, avec ce que nous avons dit sur l'augmentation des résidences secondaires, sur la spéculation, etc., nécessite une régulation. Je ne suis pas du tout de celles et ceux qui pensent que le marché se régule de lui-même et qu'il trouverait de façon vertueuse le moyen de régler des problèmes. Je crois d'ailleurs que tous ceux qui croient en cela sont marrés et on voit les résultats aujourd'hui sur le marché immobilier français et même sur le marché européen. Non, il faut de la régulation, et nous sommes pour cette régulation. Que signifie la régulation ? Cela veut dire se fixer des objectifs, poser des règles du jeu d'un marché qui doit être régulé si nous voulons qu'il puisse répondre aux besoins de logement et notamment de logement des classes moyennes et des catégories populaires à Paris.

Dès 2014, nous avons engagé une lutte résolue contre la prolifération des meublés touristiques. Nous avons construit un cadre réglementaire qui n'existait pas et qui a permis à Paris de maîtriser cette évolution, mieux que dans d'autres métropoles, même si aujourd'hui, d'autres métropoles ont la capacité d'avoir des cadres juridiques beaucoup plus soutenus et je pense notamment à Barcelone, accompagnée par le Gouvernement espagnol qui permet de poser des règles qui sont sans doute les plus significatives au niveau européen.

Cette bataille, nous la portons à Bruxelles, et pourquoi ? Parce que ce qu'il se passe à Paris, cela se passe partout en Europe. Toutes les villes européennes sont confrontées exactement à la même situation. Ce n'est pas du tout une situation spécifique à Paris et qui serait, comme je l'entends souvent, liée à notre mauvaise gestion et au fait que nous aurions mis l'accent sur le parc social et que faire du logement social empêcherait d'avoir du logement abordable, ce qui est d'ailleurs assez contre-intuitif comme raisonnement. Tout cela pour vous dire que c'est exactement la même situation dans toutes les villes européennes.

A l'initiative du maire de Barcelone et du maire de Rome, un travail commun avec les maires européens, auxquels évidemment nous nous sommes joints, a donc été réalisé pour diagnostiquer la situation, cette crise du logement, étant entendu que c'est une crise du logement qui sévit dans toute l'Europe et qui présente les mêmes caractéristiques dans toutes les villes européennes : une augmentation du prix du foncier, une attractivité de nos villes qui augmente le poids de la dépense des ménages pour le logement et, à côté de cela, un marché immobilier qui est surtout dicté par une volonté d'investisseurs et de propriétaires d'avoir des résultats court-termistes qui passent par les locations saisonnières de courte durée. C'est exactement le même schéma.

Dès lors, je le dis par avance, ne venez pas nous expliquer que la situation parisienne serait catastrophique parce qu'il y aurait une équipe qui gère mal. C'est une situation liée à une crise européenne qui, d'ailleurs, a poussé pour la première fois la Commission européenne, qui n'est pas d'un gauchisme apparent, compte tenu du poids de cette crise majeure en Europe qui a aussi un poids économique, à nommer un commissaire au logement. C'est la

première fois qu'il y a un commissaire au logement à la Commission européenne. Le commissaire est danois et il travaille sur ce sujet, parce qu'il est de dimension européenne. Nous avons donc engagé un travail avec les maires européens et c'est cette stratégie de remobilisation, notamment des logements inoccupés, que Jacques BAUDRIER porte, et il participe avec moi à ce travail européen.

Dans ce travail européen, qu'avons-nous appris ? D'abord, que nous avons la même situation. Nos législations sont un peu différentes. Nous sommes plutôt en avance, à part Vienne, sur la question du logement social. Je le redis ici, Vienne, en Autriche, c'est 80 % de logements sociaux - nous, nous sommes à 25 %, vous voyez qu'il y a encore un gap -, et c'est une ville qui fonctionne bien, c'est une grande capitale qui fonctionne bien. Pourquoi ils sont à 80 % ? Parce qu'ils sont dans cette stratégie et travaillent avec des équipes sociales-démocrates et écologistes qui se succèdent depuis la fin de la guerre, c'est-à-dire depuis 1945. Vienne est dans cette stratégie, ce qui fait qu'aujourd'hui, en 2025, ils sont à 80 % de logements sociaux, et personne ne s'en plaint, là-bas. Personne ne s'en plaint, car cela a permis, dans cette logique de logement public, des logements abordables et soutenus par la puissance publique, à des catégories très diverses de classes moyennes, des classes moyennes supérieures jusqu'aux catégories les plus pauvres et aux personnes sans-abri, de trouver un toit dans cette capitale en Autriche.

Ainsi, à part Vienne qui fait beaucoup mieux que nous parce qu'ils ont démarré bien avant nous, Paris fait figure de ville très engagée par l'investissement que nous mettons sur la question du logement, du logement social et du logement abordable. Aujourd'hui, le sujet, c'est vraiment le logement social et le logement abordable comme réponse notamment aux classes moyennes et aux jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi et sur le marché immobilier.

Nous avons donc appris que nous partagions cette même crise et cette même situation, et nous avons convergé vers les mêmes solutions. Nous avons d'ailleurs proposé un plan d'action à l'Union européenne, qui a été présenté il y a quelques semaines à Bruxelles devant le commissaire européen chargé du logement mais aussi devant les deux vice-présidents de la Commission européenne, M. FITTO qui est chargé notamment des fonds de cohésion, et Mme Teresa RIBERA qui est chargée de la transition écologique. Nous avons partagé cela et reçu un accueil extrêmement positif des autorités européennes. Je rappelle que Mme RIBERA est socialiste espagnole mais que M. FITTO est du parti de Mme MELONI en Italie, et on a convergé, tant sur les solutions et sur l'approche que sur la façon d'avancer dans toutes les villes européennes.

Nous avons aussi défendu auprès du Gouvernement français, et je m'en suis entretenue à plusieurs reprises avec Eric LOMBARD, mais aussi avec Mme LÉTARD et avec François REBSAMEN, la nécessité d'aller ensemble, les villes françaises, confrontées à la même crise du logement qui génère une crise majeure, bien sûr... En effet, il n'y a pas de logements abordables et accessibles pour beaucoup de nos concitoyens, ce qui est un problème majeur, car on ne peut pas construire sa vie si on n'a pas un toit au-dessus de sa tête. Par ailleurs, c'est aussi un problème économique majeur, car cette crise du logement génère une crise économique dans le secteur de la construction, et la baisse des investissements dans le secteur de la construction génère une crise économique sans précédent. Nous sommes d'accord sur le constat, j'en ai parlé avec Eric LOMBARD et il partage ce constat.

Il existe aujourd'hui des fonds de cohésion au niveau européen, plus de 300 milliards d'euros, qui n'ont pas été dépensés. Une des questions qui est posée sur la table, c'est : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire appel à une part, pas les 300 milliards mais une part même infime de ces fonds de cohésion non dépensés, pour venir appuyer des stratégies, en Europe, de production de logements et de rénovation thermique des logements, étant précisé que les fonds de cohésion couvrent la construction et la transition écologique ? Il faudrait le faire vite, car c'est avant fin juin qu'on peut appeler à mobiliser ces fonds. Avant fin juin, c'est fixé ainsi par la Commission, des sommes qu'on pourrait avoir en 2025 ou en 2026, c'est-à-dire dans un délai très court, avant même que la discussion sur les nouveaux fonds de cohésion ne soit menée à l'échelle européenne et qui couvriraient une période après 2027.

Nous sommes dans cette situation et j'appelle les conseillers régionaux présents dans cette salle à nous aider à mobiliser, à nous mobiliser pour obtenir cela avant la fin du mois et à le faire en équipe, comme on a su le faire pour les Jeux olympiques et paralympiques. Le Gouvernement français a intérêt à cela, les grandes villes et les villes moyennes ont intérêt à cela, et les régions sont en partie gestionnaires des fonds européens mais ne les mobilisent pas, notamment la Région Ile-de-France, pardonnez-moi. Ce n'est pas de la polémique, c'est du conseil. Il y a encore le temps de mobiliser. C'est juste une alerte, faisons cela ensemble.

C'est donc la proposition que nous avons faite pour aller chercher de l'argent là où il est encore disponible pour soutenir. C'est un sujet éminemment social, car c'est mettre un toit au-dessus de la tête de ceux qui n'en ont pas ou de ceux qui veulent vivre dans nos villes, proches de leur travail et qui font fonctionner nos villes. C'est aussi un sujet éminemment écologique, parce qu'il couvre aussi la question de la transition et les primes Rénov', etc., et c'est un sujet éminemment économique, puisqu'il permettrait de soutenir avec un levier de financement supplémentaire un secteur économique majeur pour notre pays, pour nos économies, pour notre économie, un secteur qui est aujourd'hui en crise et qui ne tient, disons-le, que par l'investissement public pour l'essentiel, du fait d'un effondrement du logement privé et de la construction.

Nous sommes donc dans cette logique, mais nous avons aussi proposé avec les autres villes européennes un plan d'action chiffré qui repose sur trois piliers : construire des logements abordables pour les ménages modestes et

les classes moyennes, accélérer la rénovation énergétique du parc existant et réguler plus efficacement les logements non principaux et les meublés touristiques. Nous avons ainsi sollicité 80 milliards d'euros d'ici 2030 auprès de la Commission européenne pour l'ensemble des villes, afin que les grandes villes aient aussi un accès direct à ces financements, ce qui est quelque chose qu'on peut obtenir. On est plutôt accompagnés au niveau européen sur cette idée que les villes pourraient directement bénéficier de ces financements. C'est le meilleur endroit pour mobiliser ces fonds sur les actions que nous entreprenons, et ce sont les villes, partout, qui ont la compétence au niveau des permis de construire et de la construction.

Paris restera donc en première ligne. Comme pour les meublés touristiques, nous voulons réguler les résidences secondaires avec la même fermeté, car on ne renoncera pas à être une ville pour toutes et tous, une ville où des étudiants, des familles, des salariés peuvent continuer à vivre. Nous portons ce combat à Paris, à l'échelle nationale mais aussi à l'échelle européenne. En effet, je tiens à vous apporter cette information, j'ai eu l'occasion de me rendre à l'Assemblée générale d'U.N.-Habitat, qui siège à Nairobi, et U.N.-Habitat, qui est l'organisation de l'O.N.U. en charge de la question du logement et de l'urbanisation des villes dans le monde, a souhaité entreprendre un partenariat avec Paris. Par conséquent, j'ai signé à Nairobi un accord et des partenariats en présence du Ministre de la Francophonie qui représentait le Gouvernement français, moi-même pour la Ville de Paris, avec U.N.-Habitat en la présence de sa secrétaire générale Anaclaudia ROSSBACH et du Gouverneur de Nairobi. Nous avons signé ensemble pour la création à Paris d'un hub d'U.N.-Habitat. Précisément, nous aurons une représentation d'U.N.-Habitat à Paris. Le siège de cette représentation sera dans les futurs locaux de l'A.F.D., à Austerlitz. Avant que l'immeuble ne soit construit, nous localiserons ce hub à proximité, sûrement dans le 13e. Monsieur le Maire du 13e arrondissement, il faut donc qu'on regarde ensemble la localisation.

Que se passera-t-il dans ce hub ? Ce sera un endroit que je souhaite très ouvert, et le Gouvernement français partage cette conviction, aux investisseurs privés, bien sûr, car il faut que les constructeurs, les grands constructeurs soient parties prenantes de ce hub. Il doit y avoir, bien sûr, les associations et les partenaires engagés sur les questions de rénovation thermique des bâtiments, mais aussi des bailleurs sociaux et des acteurs très divers pour construire ensemble, à cette échelle-là, les réponses nécessaires en matière d'accès au logement.

Nous aurons, je vous le confirme puisque je l'ai signé la semaine dernière, un accord et nous aurons un hub d'U.N.-Habitat. Pourquoi le Gouvernement français est partie prenante ? Parce qu'il s'agit d'une agence onusienne et que toute agence onusienne internationale sur le territoire du pays doit avoir les garanties du pays pour garantir ce qui est diplomatiquement garanti aux organisations internationales et aux fonctionnaires internationaux. Voilà à quoi servent aussi la coopération internationale et les voyages de la Maire de Paris, qui en général sont des voyages magnifiques mais un peu épuisants et qui ramènent des partenariats, de l'argent, du soutien, de l'attractivité et aussi de la visibilité pour Paris sur ces sujets internationaux, car Paris a aussi cette dimension.

Mais je veux remercier Jacques BAUDRIER pour le travail qu'il fait lui aussi. Maintenant, il est reconnu partout dans le monde, à la suite de Ian BROSSAT, comme un des acteurs majeurs de notre politique du logement et j'en suis très fière, car nous avons des beaux partenaires, et cette bataille, nous n'allons pas la gagner tout seuls. C'est une bataille qui se vit à l'échelle européenne et, plus largement, dans toutes les grandes villes du monde confrontées à cette crise majeure du logement. Et nous, ici, à Paris, nous devons trouver des solutions. C'est ce que nous faisons et c'est la présentation de ce plan stratégique.

Merci à vous.

Je vais donner la parole aux différents oratrices et orateurs.

Mme Elisabeth STIBBE, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, se loger est un besoin et un droit, mais un parfum de campagne plane au-dessus de la communication de votre majorité sur la remobilisation des logements inoccupés. Sans surprise, vos propositions reposent encore une fois sur ce réflexe pavlovien que vous activez à la moindre difficulté : augmenter la fiscalité, ici celle des propriétaires de biens immobiliers. Renforcer la taxe sur les logements vacants, voilà la grande solution, mais cette réponse est à la fois simpliste, inefficace et, disons-le franchement, idéologique.

En effet, les faits sont têtus. Selon les chiffres mêmes de la Cour des comptes, les logements durablement vacants, c'est-à-dire inoccupés depuis plus de deux ans, ne représentent que 18.600 biens à Paris, soit à peine 1,3 % du parc privé, une goutte d'eau dans l'océan des difficultés de logement auxquelles font face les Parisiens. Par ailleurs, Paris compte plus de 134.000 résidences secondaires, 47.500 logements dits occasionnels et environ 55.000 annonces de location de courte durée. Ces chiffres traduisent une évolution du parc immobilier vers des usages plus diversifiés, qui méritent d'être mieux encadrés pour préserver la vocation résidentielle de notre Ville. Il ne s'agit pas de nier la place que peuvent occuper ces formes d'hébergement dans une métropole internationale comme Paris, mais de reconnaître qu'elles posent, par leur cumul, une vraie question d'équilibre urbain.

Pourtant, aujourd'hui, vous choisissez de faire peser la contrainte sur les propriétaires, souvent empêchés pour des raisons temporaires et aux délais incompressibles. Successions en cours, travaux, incertitudes administratives,

plutôt que de créer les conditions d'une remise effective sur le marché, vous préférez sanctionner. Une politique de logement ne peut se résumer à la pression fiscale. Elle exige du courage, celui de libérer du foncier, de reconstruire la confiance des investisseurs, d'équilibrer la Ville entre emploi, logement et qualité de vie et, surtout, d'élaborer et suivre une stratégie cohérente et lisible sur le long terme. Sur tous ces points, votre majorité, hélas, accumule les impasses.

Je prendrai pour exemple le vœu présenté par le groupe Communiste et Citoyen relatif au "coliving". Ce vœu demande deux choses : que les résidences de "coliving" soient assimilées à de la location de longue durée - on lira en filigrane que c'est pour les soumettre à l'encadrement des loyers et aux obligations en logements sociaux -, et qu'un travail législatif soit engagé pour mieux les réguler. Nous voterons contre ce vœu, parce qu'il procède une nouvelle fois d'une vision partielle et punitive du logement. Le "coliving" n'est pas la panacée, certes, mais il répond à une demande réelle, celle de jeunes actifs, d'étudiants, de travailleurs en mobilité pour qui ce type de logement peut constituer une solution transitoire souple, accessible et adaptée aux parcours de vie contemporains. Ce n'est pas en rigidifiant davantage le marché ni en assimilant toute forme d'habitat partagé à une dérive spéculative que l'on progressera.

A force de vouloir tout encadrer, vous finissez par figer la Ville et, à terme, vous découragez l'innovation, l'investissement, la mixité. Notre groupe croit à la régulation quand elle est juste, ciblée et proportionnée, pas à la suradministration systématique. Le logement doit rester un terrain d'équilibre entre liberté d'initiative et intérêt général, et ne pas se contenter de postures.

Madame la Maire, Paris a besoin d'une politique du logement ambitieuse fondée sur l'offre, l'adaptation aux usages et la liberté d'innover, qui redonne de l'oxygène aux classes moyennes, pas d'un empilement de contraintes qui produisent l'effet inverse de celui escompté. Nous ne soutiendrons donc ni cette communication, ni le vœu rattaché, car ils sont incomplets, injustes et déconnectés des réalités du terrain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

M. Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen, M. le co-président du groupe.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire, et merci pour cette communication qui nous permet d'évoquer à nouveau cette question qui est une des questions prioritaires pour les Parisiennes et les Parisiens, à savoir la question du logement, de l'accès au logement, et nous savons bien qu'au fond, cette question conditionne toutes les autres. En effet, derrière, et l'intervention qu'on vient d'entendre en témoigne, la question qui est posée est bien celle du droit à la Ville, de la possibilité pour les classes moyennes, pour les classes populaires, de continuer à vivre dans une ville comme la nôtre, de faire en sorte que ceux qui font tourner cette ville, qui y travaillent, qui y produisent des richesses, aient tout simplement la possibilité d'y vivre.

Cette communication permet en réalité d'aborder plusieurs sujets.

La première des choses, c'est qu'évidemment, et vous l'avez très justement dit, Madame la Maire, si on souhaite que Paris reste une ville accessible, si nous souhaitons que la Capitale reste un territoire abordable, on a besoin de logement social, et je suis fier que notre Ville ait contribué à passer de 13 % à 25 % de logements sociaux aujourd'hui. C'est évidemment un effort très conséquent et je sais que Jacques BAUDRIER y consacre beaucoup de temps et d'énergie, car dans une ville aussi dense que la nôtre, produire du logement social est bien souvent extrêmement difficile. Je pense que de ce point de vue, les positions des uns et des autres sont très intéressantes à regarder. D'ailleurs, à droite, vous n'en faites même plus mystère, puisqu'hier, à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire, vous avez dit très explicitement que consacrer plusieurs centaines de millions d'euros à développer le logement social, c'était une dépense inutile.

Eh bien, nous, nous le disons très clairement, du côté du groupe Communiste mais aussi sur l'ensemble des bancs de la majorité municipale, non, produire du logement social, faire en sorte que des classes populaires, des classes moyennes, des infirmières, des assistantes maternelles, des professeurs, des caissières puissent vivre dans une ville comme Paris, ce n'est pas et cela ne sera jamais une dépense inutile. Et si nous n'avions pas fait cet effort au cours des 20 ou 25 dernières années, la mixité sociale aurait totalement disparue de Paris et c'est parce que nous avons produit du logement social que nous restons, malgré tout, une ville mixte socialement.

Deuxièmement, la priorité en matière de logement, c'est effectivement d'agir sur le marché privé, et là aussi, nous l'assumons pleinement. Nous ne sommes pas des partisans du laisser-faire. Si nous laissons faire, si nous comptons simplement sur le jeu de l'offre et de la demande dans une ville aussi attractive que la nôtre, on ne fait que nourrir de l'exclusion en matière de logement. Par conséquent, oui, il y a nécessité d'agir sur les logements vacants, d'agir effectivement par des mesures fiscales, et personne ne nous fera pleurer sur le sort de propriétaires qui ont parfois 5, 10, 15 logements, des immeubles entiers qu'ils laissent vacants pendant des années, alors même qu'ils auraient la possibilité de les mettre en location. Et quand je vous entends, Madame STIBBE, j'ai le sentiment, comment dire, que nous avons une empathie qui ne s'applique pas exactement sur les mêmes.

Quant à la situation du "coliving", en effet, nous avons, notre groupe, déposé un vœu sur ce sujet spécifique du "coliving" et je crois que c'est la première fois que dans ce Conseil de Paris, nous évoquons ce phénomène. Oui, il y a de plus en plus de logements familiaux, et cela devrait quand même vous préoccuper, qui sont rachetés par des investisseurs qui les transforment en cages à lapins pour en faire du "coliving", et on a, comme cela, des logements de 9 mètres carrés - 9 mètres carrés ! - qui sont loués à 900, 1.000, 1.200 euros et qui, de cette manière, échappent à l'encadrement des loyers, échappent à l'obligation sociale, l'obligation de produire 30 % sociaux, parce qu'ils ne s'inscrivent pas comme de l'habitation mais comme des surfaces commerciales. Et vous nous dites, Madame STIBBE, agir sur le "coliving" et qu'encadrer le "coliving", c'est punitif. Mais enfin, le "coliving", des chambres de 9 mètres carrés louées 1.200 euros, c'est punitif pour qui ? C'est punitif pour des locataires qui se saignent pour se loger dans des conditions qui sont indignes. Donc oui, absolument, il y a nécessité d'encadrer ce phénomène.

Et quand je vous entends, j'entends exactement les mêmes arguments qu'on entendait il y a 10 ans, 15 ans pour ne pas agir sur Airbnb. Vous savez, quand Mme DATI se conduisait en femme-sandwich d'Airbnb et faisait partout la promotion de ce phénomène, eh bien nous, nous disions, et nous avions raison avant vous, qu'il fallait encadrer ce phénomène. Avec le "coliving", c'est la même chose : si on laisse faire les investisseurs sans régulation, on aura du "coliving" partout et on n'aura plus de grands logements pour loger les familles.

Oui, il y a besoin d'agir, cette communication y contribue et je souhaite que notre vœu, dans ce cadre-là, puisse être adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci beaucoup, je souscris pleinement.

Alexis GOVCIYAN, pour le groupe MoDem et Indépendants.

M. Alexis GOVCIYAN. - Madame la Maire, mes chers collègues, la crise du logement est une réalité quotidienne pour des milliers de familles, de jeunes actifs, d'étudiants, de travailleurs qui rencontrent des difficultés à se loger dans leur propre ville. Face à cette situation, il est de notre devoir d'agir avec lucidité, mais force est de constater que votre Exécutif municipal semble manquer de lucidité.

Vous avancez le chiffre de 262.000 logements inoccupés à Paris, un volume qui "a priori" pourrait sembler offrir un formidable gisement pour répondre à la crise du logement. Mais derrière cette donnée globale, se cache, vous le savez, des réalités très différentes : logements temporairement vacants, résidences secondaires, meublés touristiques ou logements en attente de mutation. En réalité, seuls 30.000 logements seraient réellement vacants, c'est-à-dire potentiellement mobilisables à court terme, et lorsqu'on s'intéresse plus spécifiquement à la vacance structurelle, celle qui dure depuis longtemps, nous parlons en réalité de 18.600 logements. Ce sont eux que nous devons cibler. Mais vous avez d'ailleurs vous-mêmes avoué que vos chiffres étaient volontairement gonflés pour prendre en compte une certaine dynamique. Pour nous, il est essentiel de ne pas se laisser abuser par les apparences statistiques et de distinguer clairement ce qui relève de la vacance structurelle de ce qui relève de la vacance de court terme.

Certes, nous partageons l'ambition de lutter contre la vacance, mais nous regrettons une communication qui reste à ce stade très théorique. Où sont les objectifs opérationnels ? Combien de logements seront effectivement remis sur le marché dans les 12 prochains mois ? Quels indicateurs permettront d'évaluer les résultats de cette stratégie ? Surtout, quelle articulation concrète avec les dispositifs d'aide à la rénovation, de portage foncier ou de mobilisation des propriétaires privés ?

Sur le fond, plusieurs éléments paraissent essentiels. Oui, il faut mobiliser les logements vacants, mais il ne faut pas jouer avec les chiffres, comme vous le faites, en additionnant des réalités hétérogènes et comme nous venons de le rappeler. Oui, il faut mieux encadrer les meublés touristiques. Notre groupe a été le premier à le demander lors de la précédente mandature, bien avant que votre majorité ne se saisisse pleinement du sujet. La limitation de la location à 90 nuitées annuelles pour les résidences principales ne suffit pas. Bien que l'application de cette loi constitue une avancée notable, elle ne résout pas toutes les problématiques, car celle-ci se limite aux propriétaires mettant en location les résidences principales, laissant de côté les enjeux liés aux résidences secondaires. Oui, il faut réorienter notre politique du logement, mais nous restons fermement opposés à l'objectif de 30 % de logements sociaux ; ce seuil ne correspond ni à la physionomie de Paris, ni aux attentes des classes moyennes. Ce que nous défendons, c'est une vraie mixité incluant l'accession sociale à la propriété, un développement des logements intermédiaires, d'ailleurs particulièrement absents du P.L.U. 140.000 ménages parisiens sont en attente d'un logement social, mais le taux de rotation est dramatiquement bas, à seulement 5 % en 2022. Il est temps que vous sortiez d'une logique purement quantitative pour retrouver une ambition qualitative : mieux loger les classes moyennes, favoriser le parcours résidentiel et garantir une répartition plus équilibrée du logement social sur l'ensemble du territoire parisien.

Enfin, aucune stratégie de remobilisation ne sera crédible sans pilotage clair. Aujourd'hui, vous parlez de coordination entre acteurs, mais sans engagement ferme, sans feuille de route partagée et sans évaluation prévue. Alors oui à la remobilisation des logements vacants, mais à condition que cette stratégie soit plus lisible, mieux suivie et réellement ambitieuse sur le terrain et qu'elle s'inscrive dans une politique du logement globale, équilibrée et pensée pour tous les Parisiens, y compris les classes moyennes que vous oubliez trop souvent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Jérôme COUMET, pour le groupe Paris en commun.

Monsieur le Maire du 13e.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues.

Je voulais vous remercier, Madame la Maire, de nous permettre d'aborder aujourd'hui la question des logements vides ou, en tout cas, des logements locatifs détournés de leur fonction initiale, car c'est un sujet crucial et je suis heureux que notre Assemblée s'en empare.

Si le logement est un sujet en soi, que nous évoquons souvent parce que nous agissons, celui des logements inoccupés mérite une attention évidemment particulière. Il reflète une tension profonde dans une ville dense, attractive où la demande explose. Près d'un logement sur 5 est vide, qu'il s'agisse de logements vacants ou de résidences secondaires, et c'est un problème profond. Ce chiffre augmente depuis 10 ans, ce qui est évidemment inacceptable, et ce phénomène touche Paris mais dépasse ses frontières. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, c'est un phénomène qui touche les grandes métropoles européennes. J'ai aussi l'exemple du Pays Basque, que je connais bien, et du Sud-Est de la France, également frappés par la spéculation et les locations saisonnières. C'est donc un phénomène qui touche également beaucoup de régions françaises.

Sur ce sujet, je veux saluer ici l'engagement de Ian BROSSAT qui a mené le combat pour une régulation nationale malgré la résistance des différents gouvernements, qui ont trop longtemps bloqué toute régulation et maintenu des avantages fiscaux injustifiables avec le soutien de blocages, comme cela a été rappelé, dans cette Assemblée.

Plus récemment, à Paris, nous avons été confrontés à des cas concrets et préoccupants, et j'ajoute à ce propos une réflexion supplémentaire. Je pense notamment au grand groupe Brillat-Savarin Amiral Mouchez Charbonnel, dans le 13e, c'est d'ailleurs l'endroit où j'ai passé les 20 premières années de ma vie, donc je le connais assez bien, qui a été vendu par la "Gecina", et, plus récemment et plus grave, au dossier Cap-Sud, rue de Rungis, où C.N.P. Assurances, un acteur parapublic, a voulu vendre sans concertation 360 logements. Pour le premier, nous avons positionné la R.I.V.P., ce qui a permis d'assurer le maintien des locataires, et pour le deuxième, nous avons dû nous mobiliser - ce qui est paradoxal, contre un acteur public ou parapublic - avec Jacques BAUDRIER, que je remercie chaleureusement, aux côtés des locataires pour éviter des possibles ventes à la découpe à terme. Un tel désengagement en pleine crise du logement est aberrant. Des mots plus forts pourraient me venir à la bouche, mais comme un certain nombre d'assurances ont été données depuis, je vais les garder pour moi.

Tout cela n'est pas un cas isolé. Dans le 13e arrondissement, nous voyons depuis maintenant plusieurs dizaines d'années les investisseurs institutionnels, les fameux "zinzins", se retirer massivement du logement locatif au profit de bureaux. On voit d'ailleurs où cela les a menés : pour gagner un peu plus, ils ont maintenant les deux pieds dans le marasme immobilier que nous connaissons aujourd'hui concernant les bureaux.

Le résultat de tout cela, c'est moins d'offres pour les classes moyennes, un marché privé de plus en plus spéculatif, également une propriété qui se concentre entre les mains d'investisseurs individuels, mêmes s'ils sont multipropriétaires. Il faut donc avoir le courage de poser cette question : pourquoi a-t-on supprimé l'obligation pour les institutionnels d'investir dans le logement, comme cela se fait dans d'autres pays européens ? Et des pays très libéraux mais qui ont voulu maintenir et développer cette obligation. Il est temps de rouvrir ce débat.

C'est un élément de plus dans cette gigantesque crise nationale du logement que nous connaissons, mais face à cette situation, notre majorité agit. Depuis 2001, cela a été rappelé, la gauche parisienne a développé 123.000 logements sociaux supplémentaires. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire, on est passé de 13 à 25 %, ce qui est un effort considérable. Mais nous avons agi aussi dans d'autres domaines, avec la mise en place de l'encadrement des loyers, là aussi obtenu de haute lutte, la mise en place du dispositif "Louez solidaire", et plus récemment une foncière pour le logement abordable qui s'adresse aux classes moyennes, malgré ce que je viens d'entendre sur les bancs de l'opposition. Nous avons donc pris toute notre part et toutes nos responsabilités.

Mais nous ne pouvons pas y arriver seuls, car pendant que la Ville agit, le marché privé, lui, se désengage et il est devenu structurellement défaillant. Pendant ce temps, des milliers de logements restent inoccupés, parfois pour des raisons purement spéculatives, ce qui est aussi le cas pour les résidences secondaires, qui grignotent notre parc locatif. Ainsi, 8.000 logements par an sont retirés du marché à Paris. C'est énorme.

J'en profite pour mettre fin à une contrevérité. On entend beaucoup de bêtises, parfois, cela peut arriver, et comme il y a certains relais de "#SaccageParis" dans cette salle, j'en profite pour les pointer du doigt. Paris ne souffre évidemment pas d'un défaut d'attractivité, bien au contraire. Oui, de nombreuses personnes riches, françaises, étrangères achètent des appartements à Paris pour en faire des résidences secondaires, d'autres pour les transformer en locations saisonnières, et c'est aussi le cas de logements laissés vacants pour échapper parfois aux contraintes de location, mais tout simplement par absence d'investissement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire.

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Donc merci beaucoup, Madame la Maire, d'avoir ouvert ce champ. Je veux remercier ici Jacques BAUDRIER pour sa mobilisation qui arrive à convaincre des élus de sensibilités différentes. Il est temps d'agir, je pense que nous gagnerons cette bataille, parce que nous sommes déterminés. La première étape, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, sera l'étape européenne et j'espère que nous obtiendrons ce soutien que vous êtes allé chercher.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à M. MEUNIER, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Emile MEUNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire adjoint BAUDRIER, merci d'avoir mis cette communication sur la stratégie de reconquête des logements inoccupés à l'ordre du jour. Comme vous le savez, on a eu le débat il n'y a pas si longtemps, car cela a fait aussi l'objet de la niche délibération du groupe "Les Ecologistes". C'est un sujet qui nous préoccupe depuis très longtemps, nous, les écologistes.

De quoi parle-t-on ? De 300.000 logements inoccupés. Vous avez raison, Monsieur GOVCIYAN, on ne peut pas tout mettre ensemble. Le gros du problème, ce sont les résidences secondaires, et l'autre grosse partie du problème, les Airbnb et les meublés touristiques professionnels. Là, il y a de la vacance frictionnelle, c'est le marché normal, et la vacance structurelle, ce sont 18.600 logements. Mais la reconquête des logements inoccupés, ce n'est pas que sur la vacance structurelle, c'est sur l'ensemble, résidences secondaires, Airbnb. C'est là qu'il faut mettre en place des stratégies qui peuvent être différenciées, je suis d'accord avec vous.

Je dois dire que j'ai rarement vu, depuis que je m'intéresse à la politique, un problème aussi grave, la crise du logement à Paris, qui pourrait être résolue, j'allais dire, de façon aussi facile. C'est la fiscalité, évidemment. Vous doublez la fiscalité sur les résidences secondaires et vous récupérez jusqu'à 54 % du stock dans le marché locatif. C'est une étude qui l'a montré pour je ne sais plus quelle ville. Ainsi, un amendement budgétaire peut sauver la vie de dizaine de milliers de personnes, de familles. Pourtant, Bercy résiste. Là, on voit bien qu'il y a une différence idéologique et que l'idéologie entraîne des catastrophes dans la population - l'idéologie de droite -, vous l'avez bien compris.

Qu'est-ce qu'on doit faire, nous ? Continuer le plaidoyer. Je le dis, mettons-y toute notre énergie. Madame la Maire, vous avez fait des référendums locaux. Pourquoi on ne mettrait pas ce sujet à l'ordre du jour ? On avait parlé d'un référendum sur Airbnb lors des campagnes de 2020. Je dis : mettons à l'ordre du jour un référendum sur les résidences secondaires, et je suis persuadé que nous aurons une majorité de Parisiennes et de Parisiens avec nous. Si on doit attendre que l'Etat bouge, on va attendre longtemps. Il va donc falloir qu'on bouge nous aussi. Et qu'est-ce qu'on peut faire ?

Sur Airbnb, et je veux remercier toutes celles et ceux qui ont participé à tout ce qui a été fait depuis maintenant plus de 10 ans, on est la pointe de ce que permet la régulation, à la fois française et européenne. On a même bougé la régulation française pour nous aider à contrer ce phénomène. Je dirais donc, sur ce point : faisons des contrôles, laissons-voir ce que donne la réglementation actuelle, et s'il faut encore la modifier, modifions-la, mais je pense que c'est une bataille, certes qu'on n'a pas gagnée mais où l'on a bien avancé.

En revanche, sur les résidences secondaires, je suis désolé mais on a fait beaucoup d'efforts, et on a eu raison de le faire, les écologistes ont toujours accompagné pour produire du logement social, principalement "via" la construction de conventionnements, mais, en même temps, je me disais à chaque fois : pourquoi on va construire des Z.A.C. et des Z.A.C., alors que vous avez des logements vides à la porte d'à côté ? Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire dans un sens, mais il aurait fallu qu'on mette au moins la même énergie, les mêmes budgets, les mêmes moyens et les mêmes ressources humaines pour aller chercher le stock là où il était, devant nos yeux, dans les résidences secondaires. La preuve, ce n'est qu'en 2025 seulement qu'on a une stratégie, parce qu'aussi, les écologistes ont bien poussé avec leur niche, notre vœu, et vous vous en rappelez, etc., et on y est. Allons-y, continuons.

Moi, je vois quatre leviers, et je vais aller vite, car mon temps passe.

Travail auprès des propriétaires. Ce n'est pas compliqué, on met une équipe de 20 personnes, ils identifient tous les propriétaires, ils passent les "coups de fil", ils vont sur place. S'il y a besoin de négocier même une prime pour remettre le logement sur le marché, allons-y. Je n'en sais rien, c'est une solution, il y en a peut-être d'autres. Faisons cette force de vente, mais il faut y mettre de l'huile de coude. Voilà, je dis : faisons-le.

Le "coliving". Monsieur BROSSAT, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Nous, les écologistes, on en parlait dès le P.L.U. bioclimatique, mais on n'avait pas la possibilité de le réglementer. Peut-être faut-il faire du plaidoyer, effectivement, pour encadrer davantage le "coliving".

Le P.L.U. Il y a une loi qui permet maintenant d'interdire les nouvelles résidences secondaires de construction. Pas celles sur le stock actuel, mais si on construit pour faire une résidence secondaire, on peut réglementer grâce à une loi récente. Faisons peut-être une modification du P.L.U. en ce sens.

Enfin, il faut intervenir massivement sur le marché par la préemption. Les écologistes, je le rappelle, nous avons déposé l'amendement budgétaire qui a permis d'augmenter la préemption à Paris et nous continuerons de le faire, car c'est de l'argent gagné. Ce sont des recettes fiscales, c'est une population qui va bien, et il faut donc continuer à le faire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je prends la parole au nom de mon groupe et au nom de Mme BERTHOUT en particulier, puisqu'on va parler du 5e.

D'abord, je voulais quand même répondre sur certains sujets que j'ai entendus. On a envie de vous croire quand on se dit que le logement inoccupé pose un problème à Paris et c'est vrai que 300.000 logements inoccupés, c'est beaucoup. Je prenais des notes pendant que j'écoutais mes collègues et vous-même, Madame la Maire, pour essayer de comprendre un peu ce que vous disiez, et il y a des choses qui ont été dites et qui m'ont un peu marqué.

Par exemple, vous parliez de Vienne, qui est une ville que je connais bien, qui aurait donc 80 % de logements sociaux. Le modèle viennois, c'est 60 % de logements sociaux, très précisément, non pas 80, la moitié appartenant à des bailleurs sociaux et l'autre moitié appartenant à des coopératives. Vous me permettez que je vous dise que 80 %, ce n'est pas pareil que 60 %.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je confirme, c'est 80 %. Ce sont les chiffres que donne la ville de Vienne.

M. Paul HATTE. - D'accord, mais je vous assure, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Moi, je me base sur les chiffres donnés à l'International par la ville de Vienne.

M. Paul HATTE. - Alors je vous assure, Madame la Maire, que c'est 60 %.

Ensuite, le commissaire au logement dont vous parlez et qui a été nommé, il a été nommé sur un plan de rénovation des logements sociaux et non pas de réhabilitation ou d'occupation des logements...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, c'est faux, c'est totalement faux.

M. Paul HATTE. - Ce n'est pas faux, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est faux. On l'a rencontré, on discute avec lui de construction de logements. Je veux bien que vous racontiez une autre histoire...

M. Paul HATTE. - Le plan, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... mais c'est faux.

M. Paul HATTE. - Je m'exprime. Le plan s'appelle le plan de rénovation et de construction du logement social. C'est cela, le plan qui lui a été donné...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Construction, oui.

M. Paul HATTE. - ... ce n'est pas un plan de réhabilitation des logements occupés. Je me permets de vous le dire, parce que c'est un point important.

Ensuite, quelque chose m'interpelle dans votre démonstration, Madame la Maire. Vous dites qu'il y a 8.000 logements en moins chaque année. C'est vrai. Mais il y a plus d'habitants qui quittent Paris que de logements en moins. Il suffit de faire une règle de trois pour savoir que cela devrait augmenter le nombre de logements disponibles sur le marché. Or, ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que nous pensons que votre politique du logement pose problème dans cette offre de marché locatif.

On pense qu'elle pose problème et c'est vrai, et je voudrais citer M. MEUNIER, "il y a des différences idéologiques entre vous et nous" et, je le reprécise, "je pense que personne ne nous fera pleurer sur le sort des propriétaires". Nous, ce n'est pas notre façon de concevoir la politique. En fait, on s'en "fiche" que les gens soient propriétaires ou locataires. Le sujet, c'est de faire que les gens vivent à Paris. M. BROSSAT disait que le "coliving", c'est 9 mètres carrés pour 1.200 euros. Le prix moyen du "coliving" à Paris, ce n'est pas 1.200 euros, c'est 900 euros. Par conséquent, quand on veut faire une démonstration efficace...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pour 9 mètres carrés...

M. Paul HATTE. - ... il faut faire une démonstration précise.

Ensuite, sur le fond, Madame la Maire, on a envie de vous croire, mais il y a un sujet que j'aimerais tout de même évoquer, qui est celui de la compensation. En effet, vous parlez de la transformation en meublés touristiques de logements qui seraient d'abord secondaires... Enfin, bon. Le sujet, c'est qu'aujourd'hui, la réponse qui est donnée à une personne qui souhaite fabriquer du meublé touristique, c'est celle-ci : "D'accord, vous pouvez en fabriquer, mais vous devez fabriquer autant ou "fois deux" de logements privés, et si vous n'en êtes pas capable, parce qu'il y a un manque de foncier disponible, vous pouvez acheter un droit-titre qui permet d'acheter une autorisation de ne pas construire". C'est ce qu'on appelle de la spéculation. C'est ce qui a été fait notamment pour les droits d'émissions carbone, et cette spéculation est aujourd'hui défendue par le groupe Communiste, alors que c'est typiquement une spéculation inventée au début du XXe siècle par les capitalistes américains.

C'est quelque chose qui pose d'autant plus problème que le logement vacant, ce n'est pas seulement du logement vacant privé, il y a aussi du logement vacant dans le parc locatif social, cela arrive et c'est le cas dans le 9e. Par exemple, il y a 20 logements au bloc Carmes-Polytechnique depuis 2016 qui sont en attente de trouver des locataires à cause d'une mauvaise gestion des bailleurs, du fait que les logements sont en attente de travaux, phénomène très répandu.

Ensuite, on pense que certaines politiques sont désincitatives de la mise en location du logement et que ces politiques pourraient être améliorées. C'est le sujet sur le D.P.E., c'est le sujet aussi sur l'encadrement des loyers. Je ne veux pas essayer de vous convaincre, mais, en tout cas, je vous dis que nous, nous pensons qu'on n'agit pas - d'ailleurs, c'est une phrase qui a été dite - sur le marché en soustrayant des biens du marché, mais qu'on agit sur le marché en poussant les gens à louer plus et en les aidant à louer moins cher.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Vous avez terminé...

M. Paul HATTE. - Eh bien, je vous remercie, Madame la Maire...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... votre temps.

M. Paul HATTE. - ... et je vous souhaite une bonne journée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - A vous aussi !

Monsieur OLIVIER... bonne journée... je vous donne la parole.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

"La baisse démographique n'est pas le signe que la Ville ne serait pas attractive". Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous. Quelle belle démarche d'auto-persuasion, mais qui ne trompe évidemment personne. Je voulais vous remercier de mettre ce sujet du logement au centre du débat d'aujourd'hui et notamment le vrai problème, c'est-à-dire le manque de logements privés. "Le parc public ne peut suffire à répondre à la très forte demande de logements". Là encore, ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous. Vous parlez également de "raréfaction de l'offre", de "hausse des prix". C'est tout ce que je dis depuis 5 ans, donc je suis très satisfait de le voir écrit par votre main.

Mais ces problèmes que vous dénoncez sont d'abord le résultat de votre politique de préemption d'immeubles privés, quasiment toujours occupés, et de conventionnement d'immeubles, là encore, quasiment toujours habités. Vous dénoncez le fait qu'il y a 8.000 logements locatifs privés en moins par an. Combien d'entre eux le sont uniquement à cause de vous ? L'objet de cette communication n'est donc pas d'affronter le fond du problème, mais d'en chercher un autre : les logements inoccupés, y compris les résidences secondaires.

Qu'en est-il réellement ? Votre document ne donne aucun chiffre précis sur la vacance réelle à Paris. Moi, je ne vais pas, comme M. MEUNIER, citer une étude dans je ne sais quelle ville de France, mais le rapport récent de mars de la Cour des comptes, qui invite à "relativiser, je cite, l'ampleur de la manne représentée par les logements vacants, notamment dans les zones tendues, qui sont souvent aussi des zones touristiques". "A Paris, par exemple, je cite le rapport, si l'on recense environ 128.000 logements vacants, seuls 18.600 d'entre eux, 1,3 % du parc privé, le sont depuis plus de deux ans".

Quant aux résidences secondaires, 134.000, 47.500 sont des logements occasionnels. Doubles résidences. On va donc demander à des personnes de choisir, de ne plus habiter à Paris et de rester toute l'année en province. 55.000 sont des annonces Airbnb. Ainsi, la vacance durable ne représente que 7 % - c'est encore la Cour qui le dit, ce n'est pas moi - des logements dits sous-occupés à Paris. "Les logements vacants ne sauraient donc, conclut la Cour, constituer la principale ressource permettant d'amoindrir la tension sur le logement à Paris".

Voilà la réalité des chiffres. Votre politique complémentaire de celles que vous menez depuis 25 ans n'est pas du tout à la hauteur. Mais détaillons-la tout de même rapidement. C'est en deux points. Evidemment, la fiscalité. C'est une stratégie essentiellement punitive, qui n'étonnera personne. Fiscalité, brigades, amendes, vous y allez fort. Selon vous, ces odieux personnages, les multipropriétaires, qui paient l'I.F.I., laissent égoïstement des logements vides. Et si cela est vrai, cela devrait vous interroger sur les raisons qui conduisent ces individus rationnels à ne pas louer leurs logements. Eux qui sont épris d'argent, ils pourraient en gagner. Pourquoi laisser vacant un logement qui pourrait rapporter ? Peut-être devrions-nous commencer par-là et les inciter à les remettre sur le marché. Mais vous préférez vous inspirer de modèles qui s'attaquent aux propriétaires : des taxes nettement plus élevées, des amendes

et même une brigade spéciale à Bruxelles. C'est un vocabulaire qui est adapté aux délinquants - on aimerait que vous soyez aussi durs sur la sécurité.

La fiscalité a déjà été réformée par le Gouvernement ces dernières années, et Dieu sait si je ne le soutiens pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Surtout, prenez note. Prenez note, cela vous sera utile.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Si bien que la taxe d'habitation, aujourd'hui, elle est payée par ceux qui n'habitent pas. C'est cela, la taxe d'habitation aujourd'hui.

Il y a également une très forte augmentation de la taxe sur les résidences secondaires, il y a eu également une augmentation de la taxe sur les locaux vacants, mais vous voulez aller encore plus loin. Pourtant, le rapport de la Cour des comptes est formel : malgré la montée en puissance des dispositifs fiscaux, le nombre de logements vacants reste toujours aussi élevé. C'est donc une totale aberration.

Je ne pourrai pas malheureusement aller plus loin. J'avais beaucoup plus de choses à dire sur votre politique de préemption...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, je crois que vous avez terminé.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... dont vous dites qu'elle est orientée sur les logements vacants. Combien, en réalité, le sont réellement ? Vous dites vous-mêmes qu'en 2024, trois quarts des préemptions...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, c'est fini, Monsieur OLIVIER...

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - ... sont occupées.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et je donne la parole à M. SOREL, pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, écoutez, je n'ai jamais eu le plaisir de serrer la main invisible du marché, mais en écoutant les élus de droite, j'ai la très nette impression d'entendre les bouches très bruyantes et de voir les représentants très visibles de ce marché. Mais quand on parle du logement, on parle avant tout d'un besoin très concret, très urgent pour les Parisiens. Et ce qui est posé, c'est, pour les Parisiens, le droit à la ville, que ceux qui travaillent, ceux qui ont grandi, ceux qui sont attachés à cette ville puissent y rester, les assistantes sociales, les infirmières, les "instit", que ceux qui font notre ville puissent y rester.

Aujourd'hui, chercher un logement dans le privé, c'est faire la queue derrière des dizaines de gens dans l'escalier, et chercher un logement social, c'est attendre 10 ans en moyenne. Comment peut-on accepter une telle situation dans une ville riche ? Paris perd aujourd'hui 8.000 résidences principales par an et, de l'autre côté, 3.507 personnes sans-abri sont recensées à Paris. Oui, Paris fait 25 % de logements sociaux, 500 millions par an, c'est tout à l'honneur de cette majorité, mais pour répondre aux besoins, il faudrait plus de logements vraiment sociaux et, surtout, moins de logements intermédiaires. Non, la solution prônée par la droite, laisser faire le marché, ne plus faire de logements sociaux, laisser la main aux propriétaires en les taxant le moins possible, cela ne peut pas marcher. J'avoue ne pas comprendre par quel miracle la main invisible du marché pourrait résoudre le problème. En même temps, si le "coliving" à 900 euros les 9 mètres carrés, c'est bien, je comprends où veulent en venir les élus de droite. Le vrai discours idéologique, il est là.

En réalité, nous n'avons pas le choix. Pour répondre à la crise du logement à Paris, il faut un remède de cheval : mobiliser les Parisiens, parce qu'il y a un rapport de force à faire, par une votation citoyenne, doubler la taxation au moins sur les résidences secondaires, voire la quadrupler, créer des logements sociaux à hauteur de 40 % d'ici 2035, augmenter comme à Toronto...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup...

M. Laurent SOREL. - ... la taxation sur les logements vides et exproprier...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez aussi dépassé votre temps...

M. Laurent SOREL. - ... les logements vides depuis plus de deux ans.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... et je vais donner la parole...

M. Laurent SOREL. - Le droit au logement doit être prioritaire sur le droit à la propriété.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... à présent à M. Jacques BAUDRIER pour répondre à ce débat.

Jacques BAUDRIER, vous avez la parole.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous l'avez dit à juste titre, Paris est de plus en plus attractive, il faut le dire et le répéter, et les chiffres sont là pour le prouver. Nous n'avons jamais eu autant de demandeurs de logements sociaux et le nombre augmente de façon exponentielle. Nous en avons 16.000 de plus depuis le début de l'année et nous arrivons maintenant à 308.000. Jamais ce nombre n'a augmenté aussi rapidement. Il n'y a jamais eu autant de réponses aux annonces de

logements à louer dans le privé. "Le Parisien" disait il y a deux ans : "Un record : 600 demandes pour un deux-pièces". Nouveau record il y a un an : 900. Et le dernier chiffre que m'a donné la présidente "de Particulier à Particulier", qui date du mois de mai, c'est 1.467 demandes effectives pour un deux-pièces dans le 20^e arrondissement au mois de mai. Autant nous sommes débordés par le nombre de demandeurs de logements sociaux, autant les agences immobilières, tous les acteurs de l'immobilier privé sont débordés dans les mêmes proportions par le nombre de réponses aux annonces dans le privé.

Le problème est bien là. Il n'y a jamais eu autant de personnes qui ont souhaité vivre à Paris, mais le problème est le manque de résidences principales. Le chiffre de 300.000 logements inoccupés, Mme la Maire l'a dit à juste titre, 28 % du parc privé, avec une augmentation croissante, énorme, une augmentation localisée dans les arrondissements de 1 à 11, en particulier dans le Centre-Ouest de Paris. Dans le 7^e et le 8^e arrondissement, cela prend des proportions terribles, puisqu'on arrive maintenant à voir le moment où plus de la moitié des logements de ces deux arrondissements seront inoccupés. C'est d'ailleurs dans le 7^e arrondissement que la progression des résidences secondaires est la plus rapide et la plus violente, en particulier du fait d'achats d'étrangers.

Après, de quoi on parle ? Evidemment, il y a la vacance structurelle et la vacance conjoncturelle, plusieurs d'entre vous se sont exprimés sur ce sujet, en particulier le président MEUNIER. Le principal problème, c'est en effet la croissance des résidences secondaires, lesquelles augmentent de façon exponentielle et les chiffres de l'INSEE sont là pour l'attester. La vacance structurelle, c'est de l'ordre de 20.000 à 30.000 logements, c'est un vrai problème, mais aujourd'hui, la dynamique majeure à Paris comme dans toutes les zones attractives de France, la Côte d'Azur, la côte basque, les Alpes, les côtes bretonnes, c'est le problème des résidences secondaires. Si nous n'agissons pas pour réguler le marché, nous nous retrouverons, à terme, avec 500.000 logements inoccupés, dont plus de 300.000 résidences secondaires à Paris. Voilà la réalité, et les acteurs de l'immobilier privé nous disent que si on continue comme cela, à terme, il n'y aura plus d'immobilier, de logements locatifs privés à Paris d'ici une vingtaine d'années. Zéro. C'est la réalité de nos échanges avec les acteurs du privé.

Par conséquent, sans régulation, et on voit bien que dans d'autres capitales européennes... Mme la Maire l'a dit, nous avons eu raison, elle a bien eu raison d'initier avec les maires de Rome et de Barcelone cette dynamique européenne d'aller à Bruxelles, d'aller à Rome, d'aller à Barcelone. Nous avons perdu, nous, à Paris, 30 % d'immobilier locatif privé, comme dans toutes les autres grandes villes, telles Nice, Strasbourg, Lyon, Toulouse. Qu'il y ait encadrement des loyers ou pas, c'est la même chose, c'est le même rythme partout en France. A Rome, c'est 80 % de l'immobilier locatif privé qui a été supprimé. Cette problématique des résidences secondaires, des meublés touristiques est donc une problématique européenne, dans toutes les grandes zones attractives. Notre problème, c'est bien notre attractivité qu'il faut réguler, c'est absolument indispensable. Cette problématique est globale et nous nous devons absolument de réguler, en particulier les résidences secondaires.

Il y a une fiscalité. D'ailleurs, avec mon camarade Ian BROSSAT, je pense que nous pouvons être fiers d'avoir contribué, dans un ouvrage que nous avons rédigé en 2013, "Paris n'est pas à vendre", à créer cette fiscalité à Paris. Mais cette fiscalité a un problème : du fait des gouvernements successifs, elle est encore beaucoup trop faible. Concernant la fiscalité en France, les seuils définis par l'Assemblée nationale sont les plus bas d'Europe, les plus bas du monde. Il n'y a pas de fiscalité plus faible, quand elle existe, que celle que nous avons à Paris. A Vancouver, elle est 10 fois plus importante. A New York, on réfléchit à voter une fiscalité 8 fois plus importante. A Bruxelles, j'avoue que c'est un florilège, il y a quatre types de fiscalités différentes. Elles sont d'une efficacité hors pair et c'est le taux de logements inoccupés le plus bas de toutes les grandes capitales mondiales. En Suisse, la fiscalité est aussi très efficace. Partout. En Espagne, ils viennent de voter une fiscalité. Notre problème, c'est donc que nous sommes en retard sur ce sujet.

Aussi, quand je vous entends, Madame STIBBE, nous dire que nos propositions sont simplistes et inefficaces, que dites-vous à Mme VOITIER, qui était à mes côtés lors de l'Assemblée générale des collectivités unies contre les logements vacants, qui portait à mes côtés en conférence de presse hier exactement nos propositions ? Que dites-vous à toutes les communes et collectivités engagées dans cette association ? Le dernier adhérent, c'est la communauté d'agglomération de Pau, dont vous connaissez le président qui se trouve être le Premier Ministre. Que dites-vous à tous les parlementaires, aux sénateurs, aux sénateurs communistes, et je salue Ian BROSSAT, aux sénateurs écologistes, aux sénateurs socialistes mais aussi aux sénateurs centristes et aux sénateurs LR qui ont tous déposé les mêmes amendements que nous portons et qui sont portés dans cette... Heureusement... Que dites-vous aux 1.400...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Eh oui...

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - ... aux 1.400 communes qui ont mis en place...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, de fiscalité.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - ... la fiscalité qu'on a contribué à créer avec Ian BROSSAT ? 90 % de ces maires sont des LR et des "Renaissance". Plus de la moitié sont des maires Les Républicains ! Et heureusement, ils se battent à nos côtés et je remercie tous les parlementaires, quelles que soient leurs sensibilités, en particulier les parlementaires de droite, ceux qui sont en gestion, qui sont mobilisés à nos côtés, et heureusement.

Le blocage, beaucoup d'entre vous l'ont dit à juste titre, c'est clairement Bercy. C'est la doxa de ne pas laisser un outil fiscal, quel qu'il soit, à la main des collectivités. Nous allons essayer - avec l'aide de parlementaires de tous bords, à l'exception de ceux du Rassemblement national, bien évidemment, qui comme par hasard sont les seuls à s'opposer - de dépasser ce verrou de Bercy et je rencontrerai bientôt la Ministre du Budget en ce sens. Et je remercie la Maire de Paris d'être intervenue auprès d'Eric LOMBARD, le Ministre des Finances. Nous progressons et cette alliance des collectivités devrait, je l'espère, nous permettre de gagner la bataille au P.L.F. 2026.

Un de nos principaux soutiens, maintenant, est Jean CASTEX, président de la R.A.T.P., qui n'arrive pas à faire fonctionner ses bus et métros à cause de problèmes de logement, et il nous aide, il intervient et il m'a d'ailleurs autorisé à citer publiquement son soutien à nos propositions. Il me semble qu'il est encore membre des Républicains. Vous pourrez confirmer.

Il me semble donc, chers amis de l'opposition, que vous êtes en total décalage avec la réalité. Heureusement que nous nous battons, car du fait du réchauffement climatique qui nous impose de rénover de façon accélérée, étant entendu que la loi Climat et Résilience pousse à juste titre les gens à rénover, les aides trop faibles à la rénovation font que, malheureusement, nous sommes en train de créer depuis le début de cette année une vacance énergétique, une vacance structurelle qui croît. Ainsi, nous devrions perdre près de 10.000 logements locatifs privés supplémentaires cette année, si bien que le rythme actuel devrait s'accélérer. Les choses s'aggravent. A l'échelle de Paris, ce n'est pas 8.000 logements qu'on va perdre cette année, mais peut-être 15.000 ou 20.000, et à l'échelle de la France entière, c'est entre 50.000 et 100.000 selon les évolutions.

Cela veut dire que, globalement, ce phénomène de croissance des résidences secondaires, des logements inoccupés va générer cette année plus de 100.000 S.D.F. supplémentaires, et ce sont donc des drames humains et sociaux terribles. Si nous arrivons à obtenir le vote de nos propositions consensuelles et transpartisanes qui nous permettraient de remettre sur le marché 100.000 logements à Paris, nous pourrions avoir très vite 200.000 Parisiennes et Parisiens supplémentaires et un million de logements en France. Cela voudrait dire 2 millions de personnes mieux logées et donc beaucoup moins de personnes à la rue. Il s'agit d'un enjeu essentiel pour l'ensemble de notre pays, y compris, d'ailleurs, pour l'emploi et pour la filière du bâtiment, dont la situation est terrible également.

Bien sûr, l'enjeu de toute notre politique, et vous êtes nombreux à en avoir parlé, c'est l'acquisition, la préemption et la production de logement social. Nous ciblons en premier lieu les immeubles où les taux de vacance sont très importants. Nous avons acquis plusieurs immeubles où plus de la moitié des logements étaient vacants, et du fait des interdictions de relouer les passoires thermiques, nous nous retrouvons à avoir beaucoup de biens sur le marché et nous pouvons acheter de plus en plus d'immeubles avec beaucoup de logements vides, rendant notre action d'autant plus efficace.

Il y a également la rénovation et je tiens à saluer l'arbitrage de Mme la Maire sur le lancement du programme "Eco-rénovons Paris", qui est le plus ambitieux de France et qui va nous permettre cette année de tripler le nombre de logements rénovés dans le parc privé. On va passer de 2.000 à près de 6.000 logements cette année pour aller jusqu'à 15.000 dans deux ans. Ainsi, on va atteindre nos objectifs du Plan Climat, on s'en est donné les moyens, avec, à terme, 40.000 logements, et nous y travaillons avec mon collègue Dan LERT. C'est une dynamique de rénovation, mais il ne faut pas que l'Etat nous lâche. La presse s'en est fait l'écho hier, il y a eu des dénonciations de l'ensemble des acteurs du secteur économique du bâtiment, il faut que l'Etat continue à nous apporter son soutien avec "MaPrimeRénov' Copropriété" et il faut que nous soyons tous mobilisés pour que de nouveaux moyens soient apportés par l'Etat. C'est la deuxième grande revendication que nous portons avec la fiscalité sur les résidences secondaires et les logements vacants, il faut que l'Etat mette les moyens pour accompagner la rénovation, d'autant que, excellente nouvelle, nous y avons contribué à Paris. Mais le nombre de demandes de financement pour "MaPrimeRénov'" explose. Il explose à Paris, car nous apportons une aide très importante, mais il explose aussi dans l'ensemble de la France, puisqu'on devrait passer de 90.000 rénovations globales l'an dernier à près de 200.000 si l'Etat ne coupe pas les crédits de "MaPrimeRénov'", et nous espérons bien qu'il ne le fera pas.

Je terminerai pour remercier également Jérôme COUMET de son intervention sur les investisseurs institutionnels. Ceux-ci se sont complètement retirés du marché locatif privé et c'est dramatique, et c'est aussi le résultat du développement des résidences secondaires, car le prix de l'immobilier à Paris est maintenant fixé par des gens qui achètent cash des résidences secondaires dans le Centre de Paris et qui maintiennent de façon artificielle des prix beaucoup trop élevés pour la rentabilité des investissements locatifs et, évidemment, pour que les ménages, qui doivent, eux, emprunter et payer des taux d'intérêt, puissent suivre. Une façon de faire revenir des investisseurs institutionnels, c'est donc de faire baisser les prix pour que ces investissements soient plus rentables. Heureusement, nous nous mobilisons ensemble et avons obtenu, et je tiens à te remercier, Jérôme, de cette mobilisation, que C.N.P. Prévoyance ne cède pas à un investisseur privé qui vendrait à la découpe cet ensemble de 360 logements.

La lutte contre les résidences secondaires, c'est donc aussi la lutte pour la baisse des prix et la lutte pour la baisse des loyers à Paris. Elle est essentielle et indispensable.

Je vous remercie de ce soutien, et espérons que nous gagnerons d'ici la fin de l'année cette bataille qui nous permettrait de donner un toit à 200.000 personnes d'ici un an. C'est un bel objectif.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup et merci à toutes celles et tous ceux qui dans cette Assemblée construisent des ponts avec les parlementaires de tous bords. Ce qu'a dit Jacques BAUDRIER tout à l'heure est très juste, il suffit de voir les débats qu'il y a eu l'année dernière au Sénat pour le P.L.F., et on a cru jusqu'au bout, mais cela a été battu par le R.N. essentiellement à l'Assemblée nationale, qu'on pourrait avoir cette fiscalité à la hauteur de ce qu'est Paris et de ce que vaut l'immobilier à Paris, qui aurait été un juste retour sur investissement aussi pour les collectivités. La bataille a été menée avec les parlementaires de tous bords. Au Sénat, l'amendement avait été voté, mais ensuite, il a été défait en C.M.P. sous la pression de Bercy - disons les choses - et avec l'appui du Rassemblement national.

Voilà ce qu'il s'est passé. Il faut aussi dire les choses telles qu'elles sont. Après, on peut reprendre les débats, on peut faire comme si tout cela n'existait pas. Moi, j'invite plutôt les élus de la droite parisienne à regarder cette réalité, à regarder ce que font d'autres maires de leur bord politique, et, en fait, on est très proches de ce qu'ils font. On échange beaucoup, on travaille beaucoup avec Biarritz, on travaille beaucoup avec d'autres villes qui sont confrontées à la même réalité.

Je pense qu'on peut de temps en temps, évidemment, avoir des tas de points de discussion, vous n'avez jamais été d'accord avec notre politique du logement social et je le respecte, ce n'était pas notre position et on a avancé. Pour autant, on peut reconnaître quand même aujourd'hui l'évolution d'une situation et d'une réalité qui n'est pas simplement celle de Paris et qui ne peut pas se limiter, dans les arguments qui sont les vôtres, à la gestion de la Ville qui aurait généré la crise immobilière. Non, les amis, ce n'est pas comme cela que ça se passe. Il suffit d'ouvrir les yeux, d'ouvrir les fenêtres, de regarder ailleurs et d'écouter vos propres collègues en responsabilité dans d'autres villes de France pour comprendre qu'on pourrait s'allier. On serait ainsi beaucoup plus forts vis-à-vis de Bercy et de ceux qui aujourd'hui bloquent pour avoir des évolutions qui permettent à nos collectivités de produire du logement, de fabriquer du logement et de mettre un toit au-dessus de la tête de celles et ceux qui aujourd'hui sont dans le mal-logement ou dans l'absence de logement, et c'est notre vocation.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 19 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 94).

Le projet de délibération DLH 143 étant une communication, il n'y a pas de vote.

Bravo, cher Jacques BAUDRIER. On continue ce combat utile et indispensable pour les Parisiennes et les Parisiens.

2025 DICOM 6 - Avenant à la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On continue avec le projet de délibération DICOM 6 relatif à un avenant à la convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour le Mémorial de la Shoah.

La parole est à Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

La semaine dernière, nous avons découvert avec horreur de nouvelles dégradations antisémites à quelques pas d'ici. En ont été victimes trois synagogues, le restaurant "Chez Marianne", mais aussi le Mémorial de la Shoah. Hier, notre Conseil a déjà condamné de manière unanime ces exactions.

A l'occasion de la présentation de ce projet de délibération, il me semblait néanmoins fondamental de revenir sur l'activité du Mémorial de la Shoah et le soutien que nous lui devons, car depuis plus de 20 ans, le Mémorial combat l'oubli, l'antisémitisme et la haine. Cette action est internationalement reconnue et les cérémonies que nous accompagnons à travers ce projet de délibération réunissent des personnes venues du monde entier. Mais le Mémorial de la Shoah est aussi une institution locale, une institution qui agit par exemple avec l'Académie de Paris et la Ville pour accueillir des groupes scolaires, sensibiliser des toutes petites classes jusqu'au supérieur, avec un apport académique et documentaire précieux. Chaque année, ce sont des milliers d'élèves, d'étudiantes et étudiants

qui bénéficient de ces dispositifs, et parmi les plus jeunes d'entre elles et eux, se trouvent également les membres du Conseil municipal des enfants de Paris Centre.

Alors, je tenais à vous raconter une petite partie de leur visite au Mémorial de la Shoah l'année dernière. La question qu'elles et ils posaient et répétaient sans cesse, c'était : pourquoi ? Pourquoi l'étoile jaune ? Pourquoi la persécution ? Pourquoi l'antisémitisme ? Pourquoi la Shoah ? Pour ces enfants, il était difficile d'appréhender la portée de la haine et la volonté d'extermination. Alors, pourquoi ? Il n'y a qu'un seul endroit qui n'a pas généré cette fameuse question, le Mur des Justes. Les membres du Conseil municipal des enfants ont entre 10 et 12 ans, et pourtant, ce qui est difficile, ce qui est douloureux, ce qui demande un courage immense, cette protection au péril de sa propre vie, c'était une évidence.

Je voulais partager avec vous cette évidence et saluer dans un même élan le courage des équipes du Mémorial, car nous aimerions toutes et tous vivre dans un monde où accompagner la mémoire serait une évidence et non pas un acte de bravoure. Il est effrayant de réaliser que les scientifiques, les conservateurs et conservatrices, les médiateurs et médiatrices, les personnels administratifs, de la logistique ou de la sécurité du Mémorial, ont une cible dans le dos. Malgré cette cible et les violences répétées contre leur institution, contre leurs conditions de travail, elles et ils continuent d'œuvrer pour permettre au plus grand nombre de comprendre et de se souvenir. Au nom du groupe "Les Ecologistes", je les remercie de ce courage inébranlable. Ce remerciement est évidemment étendu à toutes les personnes qui font vivre les lieux de culte, de culture et de mémoire juive.

Je ne doute pas que notre Assemblée s'apprête à réaffirmer son soutien aux actions du Mémorial de la Shoah. C'est que les missions du Mémorial et nos propres responsabilités politiques s'entremêlent. Garantir le dialogue, préserver la mémoire, protéger de la haine, tout cela, c'est préparer à la paix.

Je vous remercie.

(Mme Audrey PULVAR, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue, et je m'associe à votre soutien renouvelé au personnel du Mémorial de la Shoah, à ce lieu et à la dénonciation des actes antisémites qui se sont encore produits il y a quelques jours, notamment avec le jet de peinture verte sur plusieurs lieux identifiés comme étant des lieux rendant hommage ou appartenant à la communauté des juifs de France, des Français juifs.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chère collègue, pour votre intervention.

Je ne vais pas être beaucoup plus longue, car nous avons déjà hier soir évoqué le sujet du soutien à toutes ces institutions qui portent la mémoire de la Shoah et, évidemment, en premier lieu le Mémorial de la Shoah, puisque c'était hier que nous parlions de la subvention principale. Il ne s'agit ici que d'un avenant technique à une convention déjà existante qui permet le prêt de matériel lors des cérémonies organisées par le Mémorial de la Shoah, notamment, vous le savez, à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vel' d'Hiv' le 16 juillet, mais aussi pour les commémorations du soulèvement du ghetto de Varsovie et d'autres événements.

C'est cependant avec raison l'occasion de rappeler une fois encore combien la Ville de Paris demeure comme toujours un partenaire attentif et fidèle du Mémorial de la Shoah, dont le travail de transmission n'est plus à présenter, et je salue effectivement la constance de toutes les équipes.

Moi aussi, je veux redire au cours de cette séance mon indignation la plus ferme face aux actes inqualifiables qui ont visé ce week-end le Mémorial de la Shoah et aussi le Mur des Justes et, à travers le Mur des Justes, Yad Vashem et le Comité Français pour Yad Vashem. Ces dégradations, comme je l'ai dit hier, par leur nature même, disent combien la vigilance reste nécessaire, combien l'antisémitisme en France n'appartient pas au passé, et je veux aussi renouveler, puisqu'il n'y avait pas forcément le même public hier soir, toute ma confiance aux équipes de la DAC et, comme j'ai eu des suites par rapport à hier, toute ma confiance aux équipes de notre prestataire qui essaie de nettoyer ce Mur des Justes, même si cela s'avère beaucoup plus long et beaucoup plus compliqué que prévu. Le gros de la peinture sur la pierre, on peut l'ôter facilement, mais tout ce qui a attaqué les plaques, donc les noms et les petites incises très subtiles où sont inscrits les noms, c'est très difficile à récupérer. Cela va continuer, il va peut-être falloir enlever certaines plaques pour les nettoyer en atelier. Le travail est très long, laborieux et, vraiment, c'est terrible de voir cette destruction en marche.

On fait donc le nécessaire pour que tout cela se fasse le plus vite possible, mais malheureusement, c'est un peu plus long que nous le pensions.

Je vous remercie et je vous invite évidemment à voter cet avenant.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 6.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, évidemment à l'unanimité. (2025, DICOM 6).

2025 DJS 96 - Attribution de la dénomination Solita Salgado à la piscine Belliard (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 96, qui prévoit l'attribution de la dénomination Solita Salgado à la piscine Belliard, située dans le 18e arrondissement, ainsi qu'un amendement technique, l'amendement technique n° 22.

La parole est à Laurence PATRICE.

C'est simplement pour le vote de l'amendement technique.

Pardon, je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 22.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 22 est adopté.

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 96 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DJS 96).

2025 DU 110 - Dénomination place Ganda Fadiga (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 110 sur la dénomination place Ganda Fadiga, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Hamidou SAMAKÉ, pour Paris en commun, cher collègue.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"En Afrique, quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle" : Amadou Hampâté Bâ, sage du Mali, gardien de la mémoire "kundi". Permettez-moi d'élever la voix aujourd'hui, non seulement en tant qu'élu mais aussi en tant que fils du Sahel, natif de Nioro, cette ville carrefour du Mali profond où se croisent les mémoires Bambaras, Soninkés, Peuls, Khassonkés et tant d'autres voix de l'Afrique de l'Ouest.

En rendant hommage à Ganda Fadiga, nous ne célébrons pas seulement un nom, nous honorons un héritage millénaire, celui de la parole, de la musique, de la sagesse et du lien. Ganda Fadiga, griot soninké, fut bien plus qu'un artiste, il fut un transmetteur de mémoire, un médiateur social, un homme de paix dont le chant portait la force des ancêtres et la tendresse d'un peuple. Il a su faire vibrer le gambéré, cet instrument d'initiation, avec la vaillance du virtuose et la gravité du messager. Par ses récits, ses chants, ses cassettes audio - je dis bien cassettes audio -, il a su préserver l'âme du peuple Soninké, transmettre l'esprit des anciens et accompagner les siens dans l'exil, notamment ici, dans les foyers parisiens où il est devenu une figure respectée et écoutée.

Aujourd'hui, en attribuant son nom à une place au cœur du 18e arrondissement, à la croisée des rues Léon et Myrha, c'est un acte de justice symbolique et de reconnaissance mémorielle que nous accomplissons. Nous inscrivons dans l'espace public le nom d'un homme dont la voix portait l'écho de valeurs universelles, la bravoure, l'humilité, la solidarité.

Je voudrais, bien sûr, saluer cette initiative. Elle nous rappelle que Paris, capitale du monde, sait aussi faire place à ceux qui, par la parole, ont su tisser des ponts entre les peuples et entre les générations. Je vous invite à adopter ce projet de délibération avec respect.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, cher collègue, pour cette très belle intervention.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour les écologistes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Je me réjouis vivement de ce projet de délibération qui propose de nommer une place du 18^e arrondissement en hommage à Ganda Fadiga, quelques mois seulement après l'adoption à l'unanimité de notre vœu en octobre dernier. J'en profite, bien évidemment, pour saluer le travail et la détermination de notre cher collègue Mams YAFFA, adjoint écologiste dans le 18^e arrondissement, à l'origine de cette très belle initiative, une initiative qui, au-delà d'un hommage artistique et personnel, porte un message politique fort, celui de la reconnaissance pleine et entière d'une diaspora africaine dans l'histoire de Paris.

Ganda Fadiga était un griot Soninké d'origine malienne, un maître conteur, un musicien virtuose du gambéré, la guitare africaine. Installé dans le 18^e arrondissement, il était à travers son art un ambassadeur mondial de la culture soninké. Mais il était aussi un acteur social essentiel, engagé dès les années 1980 auprès des travailleurs migrants d'Afrique de l'Ouest dans les foyers de travailleurs parisiens. Il y a semé des graines de solidarité, de transmission, des veilles culturelles et politiques.

Donner son nom à une place parisienne, c'est inscrire dans la pierre une mémoire trop longtemps marginalisée, celle des artistes, des militants, des bâtisseurs de culture issus des migrations africaines et plus particulièrement sahéliennes. C'est aussi reconnaître la langue, les récits, la musique, les luttes venues d'ailleurs qui ont participé elles aussi à faire Paris, non pas une ville figée dans une histoire officielle, mais une ville-monde, riche de ses diversités, de ses langues, de ses héritages multiples.

Cette dénomination est une première historique. C'est la première fois qu'un lieu parisien portera un nom qui honore explicitement la culture musicale soninké. Elle fera sens pour toute une génération de Parisiennes et de Parisiens qui, à travers elle, verront leur histoire enfin visible dans notre espace public. Je sais la fierté immense que cette reconnaissance suscitera dans la communauté soninké, auprès de la famille Fadiga mais aussi chez toutes celles et ceux pour qui cette langue, cette musique et cette mémoire comptent.

Je souhaite enfin que l'inauguration de cette place puisse avoir lieu le 25 septembre prochain à l'occasion de la Journée mondiale de la langue soninké, célébrée pour la première fois en 2024 à l'UNESCO, une date qui coïncide aussi avec le 15^e anniversaire de la disparition de Ganda Fadiga. Ce n'est pas seulement un hommage, c'est un acte de justice symbolique, un geste fort pour une mémoire plus inclusive, plus fidèle à la réalité populaire, diasporique vivante de notre Capitale.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Pour répondre, la parole est à Laurence PATRICE, pour cinq minutes.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, chers collègues, pour vos belles interventions.

Effectivement, Ganda Fadiga, vous l'avez rappelé, fut un griot Soninké venu du Mali, installé à Paris et plus précisément dans ce quartier de la Goutte-d'Or qu'il a habité, arpenté et aimé. Sa voix a longtemps résonné dans les foyers de travailleurs, dans les rues du 18^e, dans les cassettes qu'on s'échangeait alors comme un lien entre ici et là-bas. Porteur de la tradition orale du peuple soninké, il incarnait cette mémoire vivante qui traverse les frontières. Dans la lignée des griots maliens, il transmettait des légendes anciennes, des récits collectifs, des messages d'unité, de sagesse et d'humilité aussi. Mais il fut également un acteur du lien social, sollicité pour ses médiations, attentif aux exilés, proche des réalités du quotidien. Il a mis sa parole et sa musique au service de ceux qu'on n'écoutait pas.

C'est donc un très bel hommage et je suis ravie qu'on puisse le voter ensemble.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, à l'unanimité me semble-t-il. (2025, DU 110).

2025 DU 115 - Dénomination promenade Bernard Zehrfuss (7e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 115, qui concerne la dénomination de la promenade Bernard Zehrfuss dans le 7^e arrondissement.

La parole est à M. René-François BERNARD, pour Changer Paris.

M. René-François BERNARD. - Madame la Maire, chers collègues, il nous est proposé aujourd'hui de rendre hommage à Bernard Zehrfuss, architecte français, en attribuant son nom à une emprise à Paris dans notre

arrondissement, le 7e. Au cœur de cet arrondissement, s'élève l'organisme mondial de l'éducation et de la culture faisant face à l'Ecole militaire, j'ai dit l'UNESCO, et il n'est que temps de rendre hommage à l'un de ses architectes, Bernard Zehrfuss.

Bernard Louis Zehrfuss, né le 20 octobre 1911 à Angers dans le Maine-et-Loire, diplômé de l'Ecole des beaux-arts de Paris, élève de Pontremoli, reçoit le premier grand prix de Rome en 1939, mais il ne pourra rejoindre la villa Médicis par suite du deuxième conflit mondial. Alors, ce sera le groupe des artistes antifascistes, subversifs du vieil Oppède, dans le Vaucluse. Parlons d'eux, car ils seront une quarantaine d'artistes, en 1941, qui marqueront ensuite la reconstruction. Bernard Zehrfuss rejoint alors la France libre et, de 1943 à 1947, prend la direction du service d'architecture du protectorat de Tunisie avec des camarades d'Oppède.

En 1953, Zehrfuss est désigné comme architecte du siège de l'UNESCO, situé place de Fontenoy, en collaboration avec Marcel Breuer et Pier Luigi Nervi. Ce bâtiment, reflet de l'architecture moderne, icône du brutalisme, est inauguré en 1958. Sa carrière s'inscrit dans la période des Trente Glorieuses, marquée par la reconstruction d'après-guerre et l'essor de la modernité, et il est l'un des acteurs clés de la modernisation de l'architecture française du XXe siècle. Il est le chef de file du "hard french", alliant innovation technique et recherche esthétique. Zehrfuss participe ainsi à la conception de plusieurs bâtiments marquants en France, comme l'imprimerie Mame à Tours, l'usine Renault de Flins, le C.N.I.T., en collaboration avec Jean Prouvé.

Bien sûr, il y a cette terrible crise du logement de l'après-guerre, dont ses générations ont souffert, et il fallait construire vite et assurer des standards de confort moderne avec la mobilisation des acteurs. Et c'est presque mot pour mot, en rajoutant la rénovation énergétique, rattrapée par l'actualité, le débat organisé de ce matin. Bien sûr, il y a eu des réalisations dont Zehrfuss a reconnu le parti pris et le caractère discutable, les justifiant par des contraintes de cette époque. Je citerai Clichy-sous-Bois, Montfermeil et, pour les Nancéens qui s'y reconnaîtront, le Haut-du-Lièvre.

Il est architecte des bâtiments de France, des palais nationaux en 1956. Il est inspecteur général de 1965 à 1968, s'inscrivant ainsi dans les années Malraux. Il est élu membre de l'Académie des beaux-arts le 18 mai 1983, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts le 12 janvier 1994, succédant à Marcel Landowski. Sa fille Dominique, illustratrice, a épousé Patrick MODIANO.

Bernard Zehrfuss nous a quittés le 3 juillet 1996. Il lui a été rendu hommage 20 ans après à la Cité de l'architecture. La Commission de dénomination des voies, places et espaces verts s'est réunie le 25 février dernier et a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

A ce propos, avec moins de 1 % de rues qui portent des noms d'architecte, la Ville de Paris n'honore pas ceux qui l'ont construite, alors que l'époque médiévale leur permettait de porter leur marque et que nos immeubles haussmanniens ont gravé leur nom sur leurs façades. Alors, après Léon Vaudoyer et Valadon dans notre arrondissement, l'architecture du XXe se devait d'être honorée, trouvant sa place entre l'avenue de Lowendal, la place de Fontenoy et l'avenue de Suffren, le long du bâtiment emblématique dans le prolongement du virtuose et ambassadeur de la paix Yehudi Menuhin, en honneur à Bernard Zehrfuss.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci à vous, cher collègue.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, René-François BERNARD, cher collègue.

Je suis très heureuse de cette dénomination, tant elle est signifiante dans ce 7e arrondissement, à deux pas du palais de l'UNESCO, vous l'avez dit, dont Bernard Zehrfuss fut l'un des architectes majeurs.

Bernard Zehrfuss, c'était une certaine idée de la modernité française, effectivement avec parfois des petits égarements. Rigoureuse, audacieuse, élégante, du C.N.I.T. de La Défense à l'usine Renault de Flins, vous l'avez dit...

Excusez-moi, mais là, je ne peux pas parler dans ces conditions. Merci.

Où en étais-je ? Du C.N.I.T. de La Défense à l'usine Renault de Flins, de l'imprimerie Mame au musée de Lyon, il a mis sa griffe sur les grands gestes architecturaux du XXe siècle. Mais c'est sans doute à Paris, avec le siège de l'UNESCO, qu'il a laissé son empreinte la plus forte, un lieu de dialogue entre les Nations incarné dans une architecture sobre, ouverte, lumineuse. Je dois insister aussi sur le fait qu'il avait beaucoup de relations, qu'il a rencontré beaucoup d'artistes majeurs du XXe siècle, ce qui a permis, justement, qu'il y ait dans le site de la maison de l'UNESCO des trésors d'œuvres d'art, des Picasso, Miro, Cadere, Tapis, des œuvres qui, grâce à Bernard Zehrfuss, dialoguent aussi avec l'édifice tel qu'il l'a conçu avec ses collègues.

En donnant son nom à cette promenade, la Ville rend hommage à une œuvre inscrite dans le paysage autant que dans l'histoire et rappelle que l'architecture, quand elle est portée par une vision, peut aussi être une forme de diplomatie.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, merci. (2025, DU 115).

2025 DU 127 - Dénomination place Roger-Madec (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons... Oui, on peut applaudir... le projet de délibération DU 127, pour la dénomination de la place Roger-Madec dans le 19e.

La parole est au maire du 19e arrondissement, M. François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Après son décès le 9 décembre dernier, les hommages à Roger Madec ont été nombreux et je veux à nouveau remercier les élus parisiens qui sur tous nos bancs ont eu les mots justes et sincères pour honorer sa mémoire.

Nous avons, sur ma proposition et celle de ma première adjointe Halima JEMNI et en accord avec la Maire de Paris et Laurence PATRICE, que je remercie chaleureusement, adopté unanimement lors du conseil d'arrondissement du 28 janvier 2025 un vœu proposant de nommer un lieu du 19e en hommage à Roger Madec, la place Armand-Carrel, sur laquelle la rue Armand-Carrel débouche. A la suite de ce vote unanime, la Commission des dénominations de la Ville, chargée de piloter les nominations de lieux à Paris, a validé cette proposition. Avec ce projet de délibération, nous allons donc acter définitivement cette proposition, et le nom de Roger Madec s'inscrira durablement dans la toponymie de notre Ville. La procédure d'information des adresses concernées par ce changement de dénomination pourra alors s'engager.

Premier maire de gauche du 19e arrondissement, Roger Madec aura marqué de son empreinte et de sa vision notre arrondissement, et chacun reconnaît que ses 18 années de mandat de maire auront profondément marqué le 19e. Nous nous honorons, je le crois, de nous inscrire dans la tradition républicaine qui nous amène à rendre hommage aux maires qui ont marqué leur arrondissement par la longévité de leur mandat et la qualité de leurs réalisations.

Ainsi, Mathurin Moreau, qui fut maire du 19e pendant quelques décennies, a donné son nom à cette avenue bien connue et la rue Petit porte également le nom d'un ancien maire du 19e. Roger Madec lui-même avait personnellement tenu à ce que le nom de Jacques Féron, qui fut maire chiraquien du 19e de 1983 à 1994, soit donné à la place située à l'angle de la rue Manin et de la rue de Crimée, à l'entrée du parc des Buttes-Chaumont. La mairie du 19e et la Ville de Paris continuent donc d'honorer cette heureuse tradition.

Je précise pour terminer que le nom d'Armand Carrel, homme politique, journaliste et militant républicain et libéral, ne disparaîtra pas pour autant de la toponymie du 19e, puisque la rue Armand-Carrel conserve évidemment son nom, et je crois que nous serons unanimes à partager le souhait de donner à la place de la mairie le nom de Roger Madec.

Merci de votre attention.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup, chers collègues.

Je souhaite apporter, après François DAGNAUD, quelques éléments d'information supplémentaires sur les traces profondes que Roger Madec a pu laisser dans le 19e.

En effet, lorsqu'il fut élu maire du 19e en 1995, il y avait un projet immobilier qui concernait les anciennes pompes funèbres situées entre les rues Curial et d'Aubervilliers, et Roger Madec, avec l'aide de François DAGNAUD et d'autres élus, mais particulièrement avec l'aide de François DAGNAUD et de Bertrand DELANOË, chef du groupe d'opposition à Jean Tiberi à l'Hôtel de Ville, a permis que les pompes funèbres soient sauvées de la démolition et de ce projet immobilier et qu'elles puissent être classées. Ce classement a permis par la suite d'avoir le projet que Bertrand DELANOË a porté pour 2001, "le Centquatre" actuel.

Je souhaitais le rappeler, car Roger Madec a joué un rôle déterminant, et sans cet engagement, "le Centquatre" n'existerait pas.

Merci beaucoup.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, cher François DAGNAUD, et cher Christophe GIRARD.

Effectivement, c'était une dénomination très attendue, méritée et juste. Donner le nom de Roger Madec au parvis de la mairie du 19e, c'est rendre un hommage exceptionnel à un élu qui le fut tout autant.

18 années, vous l'avez rappelé, de mandat à la tête de cet arrondissement et une action continue, patiente, profondément ancrée dans les valeurs de justice sociale et d'égalité. Il fut aussi instituteur de formation et il est resté fidèle à ce qu'enseigne, justement, ce métier : la rigueur, l'attention à chacun, la confiance dans la capacité des territoires et des personnes à se hisser, pourvu qu'on leur en donne les moyens.

En effet, cher Christophe GIRARD, "le Centquatre" est une superbe réalisation qu'on lui doit, la piscine Pailleron, la halle Secrétan, la transformation du boulevard Macdonald, autant de lieux où se lit sa vision d'un 19e populaire, ouvert, dynamique et créatif, un arrondissement qu'il a profondément transformé en révélant ses forces sans jamais en ignorer les fragilités.

Nous allons donc régler les petits détails techniques, mais, effectivement, ce sera une magnifique place, un bel hommage et, en cela, nous penserons longtemps et toujours à Roger Madec.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 127).

2025 DU 128 - Dénomination place Mohamed Lakhdar-Toumi (18e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 128, qui porte sur la dénomination de la place Mohamed-Lakhdar-Toumi, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mohamed Lakhdar-Toumi fait partie de ces petites mains, de ces figures de l'ombre qui traversèrent les guerres pour lutter contre les totalitarismes, la barbarie et pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En décembre 2020, le Président MACRON rendait hommage à ces combattants issus des anciennes colonies ou de l'immigration. Sous la direction de l'historien Pascal BLANCHARD, un comité scientifique avait établi une liste de 318 personnalités marquantes, dont Mohamed Lakhdar-Toumi. Il y côtoie des figures algériennes, telles que Messali Hadj, l'émir Abdelkader, le sociologue Malek Chebel, les chanteurs Warda Ftouki ou Rachid Taha, les footballeurs Mustapha Zitouni et Ali Benouna, des militants anticoloniaux tels qu'Abdelkader Hadj Ali. Cette liste devait également permettre d'aider certaines municipalités à renouveler les noms des rues ou des bâtiments publics, mais nous, à Paris, nous n'avons pas attendu qu'une telle initiative existe pour commencer ce travail, comme le démontrent les actions menées par ma chère collègue Laurence PATRICE depuis 5 ans.

Pour regarder l'histoire en face et mieux représenter les visages de la République... Pardon, j'ai sauté un mot, mais ce n'est pas grave. Le travail est encore vaste et le dessin de Mohamed Lakhdar-Toumi répond à cette recherche, car il fut bien de ces oubliés, l'une de ces personnalités qui ont contribué à notre histoire mais qui n'ont pas encore trouvé leur place dans notre mémoire collective.

Son parcours s'inscrit dans cette quête de mémoire. Dès son arrivée en France, après une enfance à Tiaret dans l'Oranie, il débarque à Paris dans le 18e et tout de suite milite aux Jeunesses communistes. Il découvre en effet une métropole où les valeurs républicaines ont un sens et adhère aux thèses marxistes qui prônent la lutte contre le colonialisme. Depuis la rue Joseph-de-Maistre où il s'installe, ce rectificateur de métaux se syndicalise et se rapproche dès 1940 du P.C.F. où il intègre la section spéciale chargée d'organiser des sabotages contre l'occupant. C'est méthodiquement, en infiltrant l'usine Lavalette de Saint-Ouen, qui consacre la majorité de sa production à

l'Allemagne nazie, qu'il sabote son transformateur, rendant l'usine inopérante. Pour éviter les représailles, il entre dans la clandestinité avant d'intégrer les Francs-tireurs et partisans français de Paris rive droite.

Mais début 1943, la Gestapo l'arrête et l'envoie à Joinville-le-Pont, puis à Fresnes où il est torturé et emprisonné avant d'être déporté le 12 juillet de la même année au camp de concentration de Natzweiler-Struthof. Il sera ensuite envoyé à Dachau en septembre 1944, camp dont il sera l'un des rares rescapés.

A la Libération, il reçoit le statut de sergent des Forces françaises de l'intérieur, mais il préfère repartir en Algérie et participe au soulèvement du 1er novembre 1954, la fameuse Toussaint rouge, qui fut à l'origine de la guerre d'indépendance de l'Algérie. Arrêté par les militaires de l'armée française, il sera interné jusqu'en 1961. Dans l'Algérie indépendante, il devient syndicaliste au sein de l'Union générale des travailleurs algériens et il meurt en Algérie le 30 août 1987 à l'âge de 73 ans.

Mes chers collègues, en choisissant de nommer cette place du 18e Mohamed-Lakhdar-Toumi, c'est un peu plus de diversité sur nos murs, dans nos rues, dans cet espace public qui définit notre quotidien, celui de nos enfants. C'est un peu plus de place faite à celles et ceux qui ont fait l'histoire de notre pays et qui ont des origines ou sont nés hors des frontières de l'Hexagone.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Laurence PATRICE pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame la Présidente, chère Raphaëlle PRIMET.

Je voudrais dire ici la force de cet hommage. Cette place, à l'angle des rues Marcadet et Joseph-de-Maistre, portera haut le nom de Mohamed-Lakhdar-Toumi et, avec lui, toute une mémoire que la République a trop souvent laissée dans l'ombre, comme vous l'avez rappelé.

Résistant engagé dans les rangs des Francs-tireurs et partisans, déporté à Dachau puis acteur de la lutte pour l'indépendance de l'Algérie, Mohamed Lakhdar-Toumi incarne une trajectoire singulière et pourtant emblématique, celle de ces hommes venus d'ailleurs qui ont risqué leur vie pour la France au nom de la liberté et qui ont continué à se battre ensuite pour les leurs. Il vécut là, dans ce 18e arrondissement qu'il a arpenté comme ouvrier, militant puis comme survivant.

C'est donc tout un territoire, toute une histoire populaire et transnationale qui se trouve reconnue à travers cette dénomination, et je dois dire que le 18e arrondissement est riche de beaucoup de dénominations de la sorte qui font sens et qui inscrivent l'histoire populaire au cœur de celui-ci.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, là aussi, à l'unanimité. (2025, DU 128).

2025 DU 137 - Dénomination place Pan-Yuliang (3e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 137, qui concerne la dénomination de la place Pan-Yuliang, dans le 3e arrondissement.

La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci, chère collègue, Madame la Maire.

D'abord, je suis très heureux qu'on puisse voter ce projet de dénomination en souvenir de Pan Yuliang, artiste chinoise dont l'œuvre prolifique reste trop largement méconnue. Je suis donc très heureux qu'on puisse lui rendre hommage.

Pan Yuliang est une artiste qui a eu un parcours exceptionnel. Orpheline, soumise à la prostitution dès l'âge de 13 ans, elle a appris la peinture en autodidacte, puis à l'école de peinture de Shanghai. Elle fut d'ailleurs la première femme à intégrer cette école et, en France, à partir de 1921, elle a étudié à l'Institut franco-chinois de Lyon, puis aux Beaux-Arts de Paris en 1924. Travaillant aussi bien la peinture que la sculpture ou la gravure, elle se fait une place dans le monde de l'art avec la création d'une œuvre très personnelle, centrée autour de quelques thèmes, le nu

féminin, le couple, l'enfance par exemple, et elle est aussi l'une des rares femmes artistes chinoises à avoir rencontré le succès au début du XXe siècle.

Au passage, je me réjouis de pouvoir donner un nom de femme à cette place, car on sait que l'espace public en manque et je salue la politique de féminisation des noms de rue que tu mènes, chère Laurence. D'ailleurs, au Centre de Paris, nous avons édité le 8 mars dernier un livret, "Femmes de Paris Centre", qui propose un parcours sur les traces de celles qui, bien que trop souvent effacées, ont marqué l'histoire et dont la mémoire est honorée sur notre territoire. Nous pourrions désormais y ajouter Pan Yuliang pour saluer son talent artistique mais aussi ses engagements anticoloniaux et féministes, puisqu'elle soutenait notamment le mouvement New Woman, selon un terme consacré par Henry James, ou encore le mouvement du 4 Mai chinois contre le patriarcat.

Cette dénomination vient s'inscrire dans un mouvement de redécouverte et de reconnaissance de l'œuvre de Pan Yuliang. Le musée Cernuschi lui a consacré une exposition en 2017 et le grand réalisateur chinois Zhang YIMOU un film, "The Chinese Painter", en 2022. Au-delà de la reconnaissance d'une artiste, d'une grande artiste, c'est aussi évidemment un hommage aux communautés chinoises de Paris que nous rendons par ce projet de délibération et c'est pour cela que j'ai choisi cette place qui se trouve au carrefour de la rue de Turbigo et de la rue Réaumur. Au cœur du quartier des Arts-et-Métiers et de la rue du Temple, ce lieu est, vous le savez, le plus ancien des lieux parisiens d'implantation de la communauté chinoise qui soit encore en activité. D'ailleurs, on le surnomme parfois "le Sentier chinois", puisqu'il enjambe le 2e et le 3e, ou "Little Wenzhou".

Vous savez l'importance de se souvenir de ces communautés qui ont tant apporté au développement culturel, économique et solidaire de Paris Centre. Nous avons d'ailleurs apposé en 2022 une plaque au 50, rue de Turbigo, sur ce lieu qui deviendra donc cette place Pan-Yuliang, rendant hommage aux premières communautés chinoises arrivées dans les années 1920 à Paris. C'est à partir de cette apposition, avec les grandes associations que je tiens à saluer ici, le Conseil représentatif des associations asiatiques de France, le C.R.A.A.F., dirigé et présidé par Jacques SUN, mais aussi l'Association des Chinois résidant en France, que nous avons construit ensemble ce projet de nommer cette place au nom des cultures chinoises et en l'honneur d'une artiste tout à fait exemplaire qui était aussi une artiste exemplaire de l'amitié franco-chinoise. Et ce, je le dis, alors que nous avons célébré l'année dernière les 60 ans de relations diplomatiques avec la Chine, à la suite de la reconnaissance de la République populaire de Chine en 1964.

Je termine en disant que le talent de Pan Yuliang avait déjà été reconnu par la Ville de Paris en 1959 avec l'attribution à l'artiste de la médaille d'or de la Ville, et je vous invite à confirmer cette reconnaissance en votant 65 ans plus tard pour cette dénomination.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à Laurence PATRICE, pour vous répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, cher Ariel WEIL.

C'est vrai que ce ne fut pas tout à fait simple de trouver une figure de femme pour cet emplacement et une figure de femme qui fait rayonner l'art, l'art de toute une partie du monde.

Vous l'avez dit, donner le nom de Pan Yuliang à une place parisienne, c'est honorer une artiste au parcours bouleversant, mais c'est aussi rendre hommage à une femme libre, affranchie qui n'a jamais cessé de peindre sa propre voie. Orpheline, réduite très jeune à la prostitution, elle devient une artiste majeure, formée à Shanghai puis à Paris. Elle invente un langage à la croisée des mondes, postimpressionnisme, techniques chinoises, audace du trait, sensualité du regard, et elle fut ainsi la première artiste chinoise à peindre des nus féminins, ce qui est notable, geste d'une liberté absolue et qui lui valut autant d'admiration que de rejet, on s'en doute. Paris fut sa ville d'adoption et de consécration. Elle y est morte en 1977, vous l'avez rappelé, après avoir tenu bon face aux regards conformistes et aux marges imposées.

Il s'agit donc d'un très bel hommage dont je me réjouis et j'invite tout le monde à le voter d'un même élan.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 137.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté, toujours à l'unanimité. (2025, DU 137).

2025 DU 142 - Dénomination place Madeleine Riffaud (19e).

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 142, qui porte sur la dénomination d'une place au nom de Madeleine Riffaud dans le 19^e arrondissement.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 6 novembre dernier, Madeleine Riffaud nous quittait, et avec elle, c'est un siècle de luttes universelles et d'engagements sans faille. Cette fille d'instituteurs au parcours hors du commun fut résistante, poétesse et journaliste, trois facettes d'une vie guidée par des idéaux de justice et de liberté.

J'étais longuement revenue sur son parcours exceptionnel lorsque nous avons présenté le vœu. Je veux juste rappeler que Paris était une ville très particulière pour elle. Paris était à la fois son refuge et son champ de bataille. Cette jeune femme de à peine 18 ans, fervente communiste, choisit le chemin du combat dès l'arrivée des nazis en devenant "Rainer" en hommage au poète allemand Rainer Maria Rilke, une figure qu'elle admirait pour son humanisme. Madeleine se jette corps et âme dans des missions périlleuses, elle ravitaillait les clandestins, organisait des recrutements et participait à des actions armées stratégiques. Pourtant, elle s'imposait une éthique inflexible : "Jamais, jamais nous n'attaquons les civils, plutôt se faire crever", déclarait-elle avec une force qui impressionne encore aujourd'hui.

Je ne reviens pas sur les actes héroïques qui lui valurent d'être arrêtée, torturée et envoyée au camp de Ravensbrück. En revanche, un point particulier sur le 19 août 1944 quand elle dirigea à la tête du groupe Saint-Just une attaque audacieuse contre un train blindé au tunnel des Buttes-Chaumont. Avec quatre hommes, elle bloque le train et capture 80 soldats allemands, libère un gros chargement de munitions et de victuailles qu'ils distribuent immédiatement aux habitants du 19^e. Cet exploit lui vaut d'être élevée au grade de lieutenant des Forces françaises de l'intérieur.

C'est cet acte héroïque que nous honorons aujourd'hui en choisissant de lui rendre hommage avec la dénomination de la place qui fait face aux Buttes-Chaumont, à l'angle de l'avenue Bolivar et de la rue Manin, une dénomination au cœur de la Ville, au cœur de la vie.

Madeleine Riffaud n'était pas seulement une combattante de l'ombre, elle était aussi une femme de plume profondément attachée à la force des mots et des idées. Après la guerre, elle troqua les armes pour les mots, continuant son engagement sur d'autres terrains. Proche d'intellectuels comme Paul et Nusch Eluard ou encore Louis Aragon, elle fit ses débuts de journaliste au quotidien "Ce soir" avant de rejoindre "La Vie Ouvrière", la publication de la C.G.T., où elle porta la voix des travailleuses et des travailleurs. En 1958, elle intégra "L'Humanité" et se consacra à couvrir les luttes anticoloniales. Des guerres d'Indochine et d'Algérie au conflit du Vietnam, elle fut un témoin lucide et une porte-parole des peuples colonisés. Mais Madeleine ne se limitait pas aux enjeux internationaux, elle dénonçait aussi les injustices sociales en France, enquêtant par exemple sur les conditions de vie des infirmières dans les hôpitaux, un sujet encore tristement d'actualité.

Madeleine Riffaud nous laisse un exemple inégalé de détermination et d'humanité. Elle fut une combattante, une voix et une conscience, elle nous rappelle que la libération de Paris a été l'œuvre de son peuple, animée d'un courage inébranlable. Honorons son engagement en inscrivant son nom sur cette place du 19^e pour que son histoire inspire les générations futures.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à Mahor CHICHE, pour le groupe Paris en commun.

M. Mahor CHICHE. - Merci, Madame la Maire.

Je m'associe évidemment aux propos de Raphaëlle PRIMET. Madeleine Riffaud était une grande résistante, nous lui avons rendu plusieurs fois hommage, et elle était surtout une habitante de cœur du 19^e, puisque ses faits d'armes qui ont été rappelés, en particulier l'attaque du train, ont permis d'empêcher la contre-offensive nazie sur Ménilmontant et d'arrêter 80 soldats allemands, et c'était son honneur de les avoir faits prisonniers et qu'il n'y ait pas eu d'assassinat de ces soldats allemands capturés.

Madeleine était une résistante engagée durant la Deuxième Guerre mondiale. Elle a abattu sur le pont de Solferino un Allemand, un soldat allemand, en répression à la suite de l'attaque des résistants du groupe de Châteaubriant et des résistants polonais. Elle a voulu le faire sans vengeance, c'est-à-dire qu'elle n'a pas regardé l'occupant nazi dans les yeux, elle ne s'intéressait pas à son nom, elle a juste voulu remplir son devoir, obéir à la consigne qui était : "Là où vous pouvez, tuez l'occupant nazi". Elle n'a pas eu de regret par rapport à cet acte qu'elle n'a pas considéré comme l'acte d'une héroïne, car elle ne s'est jamais vue comme une héroïne, mais a toujours mis en avant ses compagnons, ceux de la compagnie Saint-Just. Elle a voulu rappeler que ce combat pour la libération de Paris était en effet celui du peuple parisien.

Malgré tout, à la fin de sa vie, elle a voulu témoigner au travers d'une B.D., que la mairie du 19e offre aux collégiens de troisième, "Madeleine, résistante", de Jean-David MORVAN. Cet ouvrage permet de rendre vivante cette période de la Deuxième Guerre mondiale qui est souvent peu connue et, à travers le parcours de Madeleine, il rend hommage au parcours d'une femme, libre, résistante et qui s'est toujours engagée contre la guerre aux côtés des pacifistes, aux côtés des indépendantistes. Elle sera allée au Togo, elle aura été aux côtés des résistants de la guerre d'Algérie, elle sera allée au Vietnam, et de tous ces combats, elle aura finalement eu à cœur de mettre toujours en avant l'humanisme, cet humanisme qui est la force de Paris.

C'est donc un grand honneur pour nous et nous sommes heureux qu'une plaque au cœur du 19e arrondissement, face au magnifique parc des Buttes-Chaumont qu'elle appréciait tant, lui rende hommage.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues, pour vos interventions.

Effectivement, Madeleine Riffaud est morte centenaire, quelques mois après que nous avons célébré le 80e anniversaire de la Libération de Paris, comme si elle attendait de passer ce moment, ce moment des 100 ans, ce moment symbolique des 80 ans de la Libération de Paris qui était aussi ce moment qui célébrait le jour de ses 20 ans, car elle n'avait que 20 ans jour pour jour le 23 août 1944, lorsqu'elle mena l'assaut du tunnel des Buttes-Chaumont, comme chacun l'a rappelé, avec la compagnie Saint-Just, et, effectivement, elle voulait toujours mettre en avant ses compagnons de la compagnie Saint-Just.

C'est là, en contrebas de ces mêmes buttes qu'une place portera donc désormais son nom, et le symbole est fort. Cette mémoire est restée vive, nous le savons, pour des générations de militants, de journalistes, de résistants, de lecteurs aussi, car elle était tout cela, Madeleine. Et on sait qu'après-guerre, dans une autre vie, une vie qui débuta, elle devint une très grande journaliste, correspondante de guerre en Algérie et au Vietnam, et elle dénonça les injustices et les violences coloniales. Elle fut aussi poète et, comme poète, elle recueillit les éloges d'Eluard, ce qui n'est quand même pas rien.

Voici donc un hommage qui tient à travers cette personnalité vivifiante, cette personnalité riche, dense et très libre de Madeleine. Nous célébrons aussi l'esprit de révolte, la dignité et l'engagement, un engagement fort, et je pense que c'est un honneur pour Paris, pour le 19e arrondissement également mais pour Paris dans son ensemble, de l'inscrire aujourd'hui dans la trame de ses rues, et je vous remercie de votre vote unanime.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 142.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DU 142).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la commémoration de l'histoire des studios des Buttes-Chaumont.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous propose, avant la coupure, le début de l'examen de vœux non rattachés avec le vœu n° 23 du groupe Paris en commun qui est relatif à la commémoration de l'histoire des studios des Buttes-Chaumont.

La parole est à François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci beaucoup.

Mes chers collègues, le 19e arrondissement, vous le savez, est l'arrondissement de toutes les cultures et il nous tient à cœur de valoriser ce patrimoine plus vivant que jamais. Au cœur du quartier du Plateau entre les rues des Alouettes, Carducci et de la Villette, le 19e a abrité un haut lieu de la création audiovisuelle française du service public, le centre René-Barthélemy, plus connu sous le nom des studios des Buttes-Chaumont.

Entre 1956 et 1993, ces locaux ont abrité une part importante des studios et des ateliers techniques de la R.T.F., puis de l'O.R.T.F. et, enfin, de la S.F.P., la Société française de production. C'est ici que les émissions emblématiques de l'audiovisuel public français ont été produites et tournées : "Les Rois maudits", les "Numéro un" de Maritie et Gilbert Carpentier, "Le Grand Echiquier", "Les Dossiers de l'écran", "Discorama", "La Caméra invisible", "Au théâtre ce soir", "Les Shadoks" ou bien encore "Cinq colonnes à la une" ont fait rayonner ces studios dans la France entière et témoigné du savoir-faire incomparable de tous les artistes et techniciens de la télévision.

En rendant hommage à ces studios, ce n'est pas seulement un patrimoine précieux de la culture populaire française que nous souhaitons honorer, c'est aussi celle de générations d'ouvriers, de techniciens, de machinistes, de décorateurs et de monteurs qui ont travaillé, des usines Gaumont au début du XXe siècle jusqu'aux studios de la S.F.P. Cette culture populaire, industrielle et ouvrière fait partie de notre identité et nous devons la revendiquer avec fierté.

C'est pourquoi nous souhaitons que soit créé un dispositif mémoriel à proximité immédiate des anciens studios des Buttes-Chaumont, que ce soit par une plaque sur l'immeuble d'une copropriété volontaire du quartier ou, pourquoi pas, par un nouveau panneau historique de la Ville de Paris pour retracer, plus encore que par une simple plaque, l'histoire de ces studios et de ce quartier et surtout peut-être inscrire cette histoire dans un rappel plus que jamais nécessaire de la force de la culture.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Je vous remercie...

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Un dernier mot pour préciser que ce vœu voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement doit beaucoup à mon adjointe Gwenaëlle AUSTIN et aux élus du groupe Communiste du 19e arrondissement, ainsi qu'à mon adjointe Karine GAUTREAU, que je veux, les unes et les autres, remercier.

Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je sens que cela commence à s'agiter dans les travées. Encore deux petites minutes de patience.

Je donne la parole à Laurence PATRICE pour répondre.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Tout le monde a faim ! Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire, et merci aux élus qui ont porté cette demande.

Vous le savez, il me tient particulièrement à cœur de faire vivre aussi la mémoire des lieux, non pas pour en faire des sanctuaires, mais parce qu'une ville est vivante aussi par la mémoire collective entre les murs, à certains endroits, et là, il s'agit bien d'une mémoire collective, vous le rappelez. C'est donc la mémoire de ces anciens studios des Buttes-Chaumont, qui ont abrité pendant près de 40 ans une part essentielle de la création audiovisuelle française, toute une histoire de la télévision publique qui s'est écrite là. Et, justement, comme cet audiovisuel public est quelque peu en danger par les temps qui courent, il est bien de rappeler ses apports.

Je vais dans le même sens que M. le Maire pour dire que c'est aussi rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont fait vivre ces lieux, des artistes, des techniciens, tout un peuple de travailleurs, des décorateurs, des machinistes, des réalisateurs, des ouvriers du quotidien de la culture et, ainsi, nous leur rendrons hommage.

Je réponds assez rapidement, parce que vous savez qu'avec Karen TAÏEB, nous avons mis en place un nouveau système qui s'appelle "Histoire et mémoire de Paris" et qui permet, pour ma part, pour la partie mémoire, de rendre hommage à un lieu, d'expliquer ce qu'était un lieu et je vous proposerai donc, chers amis du groupe PEC, d'utiliser ce panneau pour mettre en valeur l'histoire des studios des Buttes-Chaumont. Ce sera un panneau "Mémoire de Paris" qui rendra compte de cette vie vibrante de la culture et de l'audiovisuel français.

Je vous remercie.

Mme Audrey PULVAR, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 du groupe Paris en commun avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 96).

On va passer de la télévision à l'alimentation. Rien ne pouvait me faire plus plaisir !

On va s'interrompre, chers collègues, pour notre coupure déjeuner que je vous souhaite la plus agréable possible et nous nous retrouvons à 14 heures 30 pour les questions d'actualité.

Merci beaucoup.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, veuillez prendre place.

Monsieur le Préfet de police, bienvenue.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et Citoyen à Mme la Maire de Paris concernant les menaces pesant sur Affelnet, le système d'affectation des lycéens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour ces questions d'actualité, nous retons tout de suite dans la première question d'actualité qui nous est posée par le groupe Communiste et Citoyen.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chassez l'entre-soi, il revient au galop. Ma question porte sur le système Affelnet d'affectation des lycéens, menacé dans son principe de mixité sociale et scolaire par la droite parisienne. Le constat est pourtant récurrent, l'Académie de Paris est la plus ségrégée de France, du fait, d'abord, de la ségrégation résidentielle entretenue en particulier dans l'Ouest parisien, du fait, ensuite, du recours au privé, largement ségrégué socialement et largement financé par l'impôt, du fait, enfin, de la constitution de lycées publics dits de niveau, concentrant les élèves les plus favorisés et reléguant les autres dans des établissements dits peu attractifs.

Face à ce constat, l'Académie et la Mairie de Paris, avec le conseil d'économistes comme Julien GRENET, ont mis en place en 2021 le système Affelnet régulant l'entrée en lycée, un système qui prend en compte la proximité géographique, les résultats scolaires, l'indice de position sociale, I.P.S., du collège d'origine ou encore le statut de boursier. Résultat, depuis 2021, la ségrégation sociale entre les lycées généraux et technologiques publics a baissé de 49 % quand la ségrégation scolaire a baissé de 39 %. Les résultats scolaires n'ont pas été affectés et ont même progressé, ironie du sort, dans les lycées Louis-le-Grand et Henri-IV, symboles de l'excellence scolaire. La réforme n'a pas entraîné non plus de fuite vers le privé qui soit mesurable.

Mais ce succès concret et quantitatif est un problème pour la droite de Mme DATI. Nous lisons dans les pages du "Figaro", ce journal empreint de justice sociale, que la droite parisienne demande à repenser, voire à fermer Affelnet. Ils vilipendent pour cela l'absence de liberté de choix, cette fameuse liberté du renard dans le poulailler, qui sert à justifier la reproduction des dominations. Mais précisément, c'est par la régulation qu'Affelnet a réduit les inégalités sociales. Non contente de favoriser le séparatisme social dans le privé, la droite pousse donc la même logique maintenant dans le public.

Nous lisons aussi sur le site de la mairie du 8e arrondissement que, je cite, "trop de collègues bénéficient du bonus maximal ou intermédiaire". Traduisez : trop de collègues en réseau d'éducation prioritaire, R.E.P. ou R.E.P.+, ont un bonus I.P.S., ce qui enlèverait des chances aux élèves les plus favorisés d'accéder aux lycées de leur choix. Mais précisément, c'est le principe du système Affelnet visant à empêcher la constitution de lycées de niveau.

Nous sommes aussi interpellés par la F.C.P.E. du 20e, qui s'inquiète de la récente modification de la carte des lycées. Une modification, certes, à la marge mais qui, comme par hasard, se fait au détriment des élèves socialement moins favorisés de l'Est parisien, auxquels on réduit le nombre de lycées parmi les plus demandés. Visiblement, de nouvelles révisions pourraient avoir lieu à la rentrée 2026, sous pression des vents mauvais du séparatisme social.

Dans ce contexte, quelles actions pouvons-nous envisager pour, au contraire, renforcer la mixité sociale et scolaire, renforcer le principe I.P.S. ? La convocation d'un C.D.E.N. sur le sujet permettrait de réaliser une concertation avec les organisations représentatives des parents d'élèves. Pouvons-nous l'envisager ?

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, mon premier adjoint, notamment chargé des affaires scolaires, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, cher Jean-Noël AQUA, pour cette question, car elle revient régulièrement dans nos débats lors des séances successives de Conseil de Paris où est examiné ce qu'on appelle maintenant, car c'est un marronnier, les vœux Affelnet venant de la droite de l'hémicycle. C'est une question importante, sensible et, vous l'avez dit, profondément politique.

Je tiens d'abord, d'ailleurs, à saluer le travail de l'ancien Recteur de l'Académie de Paris, Christophe KERRERO, ainsi que celui de Claire MAZERON, D.A.S.E.N. lycées, qui ont mené avec courage et constance la réforme d'Affelnet.

Je le rappelle, Affelnet, c'est le dispositif pour accéder à la seconde dans les lycées, et cette réforme, je le rappelle là aussi, poursuivait deux objectifs essentiels. Le premier était très concret : améliorer l'affectation des

élèves à l'entrée en seconde et garantir qu'aucun jeune ne se retrouve sans lycée à la rentrée de septembre, car c'était le cas avant cette réforme. Sur ce point, les résultats sont là, la réforme a permis de fluidifier le système. Le deuxième objectif, plus ambitieux encore, était de faire progresser la mixité sociale et scolaire dans nos lycées parisiens. Il s'agissait de mettre fin à cette logique absurde et profondément inégalitaire des lycées dits de niveau, qui devenaient en réalité des lycées de tri social. On savait, quartier par quartier, quels établissements étaient considérés comme prestigieux et lesquels étaient évités. Cette hiérarchisation entretenait l'entre-soi et l'exclusion. Le Conseil de Paris, cette majorité municipale a soutenu cette réforme dès le départ, car elle s'inscrivait dans notre combat de longue date contre la ségrégation scolaire et pour une école réellement républicaine, une école qui accueille tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales ou territoriales, une école qui ne se contente pas de constater les inégalités mais qui les combatte.

Je veux aussi rappeler que la réforme d'Affelnet ne s'est pas faite à la légère. Elle s'appuie sur un comité de suivi, vous l'avez rappelé, cher Jean-Noël, qui analyse chaque année les résultats et ajuste les paramètres. Nous l'avons fait notamment à Paris Centre. Aucun système n'est parfait, il y aura toujours des cas particuliers, des familles déçues, des situations complexes, mais les grands objectifs sont atteints : une meilleure répartition des élèves, une plus grande équité et une réelle amélioration du taux de satisfaction à l'échelle de la Ville.

Mais derrière le débat sur Affelnet, il y a un choix de société. Ce n'est pas un débat technique, c'est un débat de fond, une ligne de fracture entre deux visions de l'école : d'un côté, une école qui reproduit les inégalités au nom d'un mérite prétendument neutre et, de l'autre, une école qui cherche à les corriger, à donner réellement à chacune et à chacun sa chance. On nous parle souvent de mérite, et sur le papier, l'idée est séduisante. Mais, dans les faits, ce mérite est profondément biaisé, il est influencé par la culture familiale, par le capital scolaire transmis, par le niveau d'information, par la capacité à faire des choix stratégiques. Quand on prétend que tous les enfants partent avec les mêmes chances, on ferme les yeux sur les inégalités réelles, d'accès à la culture, à l'accompagnement, aux codes implicites du système scolaire.

Aujourd'hui, l'école peine de plus en plus à réunir des enfants de tous les milieux dans les mêmes établissements. On le constate à Paris comme ailleurs, et cela a des conséquences profondes sur les résultats scolaires, sur la cohésion sociale, sur la confiance que les familles accordent à l'institution. Comme le rappelle Christophe KERRERO dans son livre, que je vous conseille de lire, "L'école n'a pas dit son dernier mot", l'école ne peut pas rester figée, elle doit se transformer si elle veut être fidèle à la promesse républicaine.

Enfin, je veux le dire très clairement, revenir sur la réforme Affelnet, ce serait reculer. Ce serait abandonner l'idée que l'école peut être un levier de justice sociale, ce serait conforter un système qui réserve les meilleures chances à celles et ceux qui en ont déjà. Nous, c'est-à-dire cette majorité municipale, ce que nous défendons, c'est une école plus ouverte, plus juste et plus ambitieuse, une école où la réussite ne dépend pas du collège d'origine ou du code postal, mais du potentiel de chaque élève, accompagné évidemment avec exigence et bienveillance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Patrick BLOCHE.

Je redonne la parole à M. AQUA pour un commentaire s'il le souhaite.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, cher Patrick, je souscris à ce que vous venez d'exposer.

C'est un combat qui est éminemment sociétal, philosophique entre deux visions de l'éducation. A droite, je connais des élus qui ont une exigence certaine envers le partage du savoir pour tout le monde, et quand je lis la presse, je trouve que les prises de position officielles qui sont actées sont contraires à ce qu'on est en droit d'exiger aujourd'hui d'un parti qui se dit républicain. En effet, l'entre-soi que vous voulez constituer est un entre-soi qui mine la cohésion sociale de demain. Personnellement, je ne serais pas fier, à votre place, de ce que vous essayez petit à petit, à la marge, de façon répétée, d'opérer sur le système parisien.

J'aime à citer cette phrase de Nelson Mandela, car vous parlez beaucoup de liberté quand je lis vos textes, "être libre, ce n'est pas seulement se libérer de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté d'autrui". Par conséquent, la liberté se doit d'être conciliée avec l'égalité. Vous parlez de liberté mais vous parlez de liberté pour quelques-uns. J'ai le souvenir de débats ici, dans cette Assemblée, sur les enjeux scolaires, où vous nous disiez que vous étiez partisans de l'excellence. Nous aussi, nous sommes partisans de l'excellence. Je le soulignais, les résultats à Louis-le-Grand ont augmenté suite à l'application d'Affelnet. Mais nous, nous sommes partisans de l'excellence pour tout le monde et c'est là qu'il y a une grosse différence. Vous, vous essayez de constituer un tri social, un tri scolaire qui va à l'encontre de cette égalité et cette égalité républicaine.

Je me permets de signaler que je pense que nous pourrions aller vers un C.D.E.N. qui permettrait d'échanger avec l'ensemble des acteurs, car, évidemment, le système Affelnet peut et doit être modifié, et quand je vois et lis l'instrumentalisation qui est faite par la droite dans sa tribune et par son avocat Julien BAYOU de la F.C.P.E., je me dis qu'avoir un moment de débat avec les élus - encore faudrait-il qu'ils viennent en C.D.E.N. et qu'ils s'expriment, et cela, on l'attend encore - permettrait d'avancer concrètement sur ces sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur AQUA.

II - Question d'actualité posée par le groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris concernant les rapports de la Ville et du football professionnel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la deuxième question d'actualité, celle du groupe MoDem. Je crois que c'est M. CASANOVA qui pose la question.

M. Pierre CASANOVA. - Oui, merci, Madame la Maire.

Ma question porte sur les rapports que doit entretenir la Ville de Paris avec le monde du football professionnel. J'insiste sur l'adjectif "professionnel", car, évidemment, je traite très différemment le sport amateur, et j'opère, si vous me le permettez, une comparaison entre le traitement qui est fait au Paris Saint-Germain et celui qui est fait au P.F.C.

Un quotidien du soir qui partage vos idées, et j'espère un peu les nôtres aussi, car on en est à l'origine, "Le Monde", pour ne pas le citer, s'est étonné de votre absence des Champs-Élysées ou des cérémonies de l'Élysée. Je vous dis tout de suite que je ne vais pas sur ce terrain, car je pense que ce n'est pas comme cela qu'il faut le prendre et que, de manière générale, les attaques personnelles comme celles-ci ne permettent pas d'avancer.

En revanche, quand je lis que le Paris Saint-Germain s'apprêterait à quitter Paris, qu'il s'apprêterait, dit-on, à déménager à Poissy, Massy ou à Evry, mais vous avez peut-être des informations plus récentes que moi et je serais très heureux de les entendre, je le mets en comparaison, en miroir avec le projet de subvention de 500.000 euros, subvention qui serait versée au Paris Football Club qui lui-même, depuis très récemment, jouit de la présence d'actionnaires dotés, talentueux, très respectables, qui n'ont rien à jalouser aux actionnaires du Paris Saint-Germain, et on peut dire, sans procéder à un raccourci trop rapide, qu'il s'agit de la même ville, du même sport, de la même activité professionnelle, d'enjeux et, en tout cas, d'objectifs très comparables, mais la Ville traite l'un peut-être avec un excès d'indignité et l'autre avec un excès d'honneur, si vous me permettez d'emprunter les termes d'un grand ancien.

Je me demande par conséquent, Madame la Maire, si le traitement égalitaire des parties prenantes, la juste mesure, l'évitement des mélanges de genre n'a pas été oublié, mais surtout, par-dessus tout, s'il n'y a pas une absence de doctrine dans nos rapports avec le monde du sport professionnel. J'insiste, est-ce qu'il n'y a pas un manque de cohérence, une contradiction ? Est-ce qu'il n'y a pas un manque de réalisme face aux nouveaux actionnariats et aux nouveaux enjeux financiers de ce sport ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais saluer en tribune les différents invités des groupes et des administrations qui participent directement à cette séance d'actualité.

Je vais donner la parole à Pierre RABADAN. Deux éléments nous servent de boussole : pas de conflit d'intérêts, je pense que tout le monde ici pourrait comprendre de quoi on parle, et défendre toujours l'intérêt des Parisiens, c'est-à-dire ne pas spolier les Parisiens en les privant de leur patrimoine. Et, peut-être, troisième élément de la boussole, le respect des lois de la République française.

Je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, pour cette question sur l'actualité du football de cette année, qui est particulièrement savoureuse et je vais donc vous rappeler quelle nature de relation on entretient avec les deux clubs et un peu leur historique.

D'abord, je veux vous dire, Monsieur CASANOVA, que jusqu'en 2022 et le dernier épisode en date, les relations avec le Paris Saint-Germain étaient excellentes. Nous étions un partenaire du Paris Saint-Germain, qui a travaillé en collaboration sur les sujets d'accompagnement de sa politique sociale, et j'en veux pour preuve le travail nourri et assez long que nous avons mené avec la Fondation du P.S.G., sur la billetterie sociale, que nous avons toujours avec eux. Mais depuis 2022, il est vrai que les discussions n'existent plus, ce que je regrette, et je n'ai eu de cesse de demander qu'elles reprennent depuis l'épisode qui a lié l'agrandissement et le projet d'agrandissement du Parc des Princes, qui est nécessaire, avec l'achat de ce stade, en sachant que la Ville n'était pas vendeuse mais dans un partenariat, et je rappelle que la proposition qui nous avait été faite était de 38 millions d'euros pour acheter le Parc des Princes. Effectivement, à ce moment-là, les discussions sur ce sujet se sont arrêtées et c'est le club qui a décidé de ne plus continuer à échanger avec la Ville, ce qui est malheureusement encore le cas jusqu'à aujourd'hui, même si j'espère que la conquête de la Ligue des Champions nous permettra, dans l'euphorie de la victoire, de reprendre ces discussions qu'on appelle de nos vœux depuis deux ans.

Vous savez aussi, Monsieur CASANOVA, que le Paris Saint-Germain a d'autres sports. C'est un club omnisports professionnel. Je pense notamment à l'équipe masculine de handball, mais ils ont aussi une équipe féminine de football, ils ont une section judo et nous avons des discussions sur ces sports professionnels également. Mais c'est vrai que côté foot masculin, depuis l'épisode de l'achat ou de la volonté d'achat du Parc des Princes... Le Conseil de Paris, je le rappelle, s'est prononcé à plusieurs reprises et, à ma connaissance, aucun élu ici présent ne s'est exprimé en faveur de la vente du Parc des Princes.

Je vais donc le redire de manière très simple et je l'ai dit de nombreuses fois ces derniers jours, oui, je pense que nous devons rétablir des contacts, une relation avec le Paris Saint-Germain - je parle de la section football masculin - pour, d'abord, les affaires de gestion quotidienne du parc et, ensuite, pour connaître les conditions dans lesquelles le parc pourrait évoluer, sans forcément avoir recours à une vente directe.

Vous faites la comparaison avec le Paris Football Club et je vous en remercie, car cela me donne l'occasion de saluer le travail du Paris Football Club qui a été fait et le parcours de ce club. Je suis ces sujets depuis à peu près 9 ans et j'ai très bien vu les relations avec le Paris Saint-Germain, dans la période avant 2022, qui ont évolué tout à fait favorablement vers un soutien de la Ville qui s'est davantage orienté vers les actions sociales, la billetterie, et un peu moins vers du soutien direct, bien que nous ayons aidé, il fut un temps, le club du Paris Saint-Germain à développer sa section féminine. Mais le Paris Saint-Germain ayant aujourd'hui une telle puissance financière, on a considéré à un moment qu'il n'avait plus besoin du soutien de la Ville.

Ce n'est pas vraiment le cas du Paris Football Club qui, je le rappelle, est un club historiquement ancré sur la formation des joueurs et des joueuses - je vais y venir - et qui est toujours ancré aujourd'hui dans le 20^e arrondissement de Paris. Il a créé son centre de formation sur un terrain de la Ville de Paris qui se situe sur la plaine d'Orly, il a développé de manière extrêmement volontariste son équipe féminine également, et j'en profite pour les féliciter, car elles ont gagné la coupe de France cette année et elles sont encore qualifiées en Ligue des Champions. C'est une équipe qui joue, comme le Paris Saint-Germain féminin, les premiers rôles. Ainsi, les relations sont bonnes, elles évoluent, elles sont constructives, avec des sujets de gestion des stades et des lieux d'entraînement, je l'ai dit. Les équipes masculine et féminine jouent à Charléty, on les a accompagnées du mieux possible avec un lourd investissement à Charléty sur les conditions de jeu et les conditions d'accueil, et il se trouve que l'équipe masculine avait besoin, pour son évolution et avant même qu'on sache qu'elle montait en Ligue 1, d'un stade mieux adapté aux exigences d'accueil des partenaires et d'hospitalité, d'un stade globalement mieux adapté. C'est pour cela qu'on a travaillé avec eux, et je remercie aussi les services de la Préfecture de police en ce sens qui ont aidé et vont aider à cette bonne coordination, de sorte que l'équipe masculine évolue au stade Jean-Bouin l'année prochaine. L'équipe féminine, elle, continuera à être l'équipe résidente du stade Charléty et pourra participer dans de bonnes conditions à la D1 Arkema et à la Ligue des Champions.

Dans votre question, j'essaie de voir à quel endroit vous voulez nous emmener. Notre position a toujours été la même sur le football comme sur les autres sports, nous sommes des partenaires, nous accompagnons les clubs. Nous essayons de mettre tout ce qui est en notre capacité pour aider le développement des clubs et leur accompagnement, spécifiquement sur la politique qu'ils choisissent et notamment lorsque celle-ci est tournée sur un ancrage territorial fort et une volonté majeure de formation, ce qui a été le cas pendant longtemps avec le Paris Saint-Germain, même si c'est un peu moins vrai ces dernières années, et ce qui est le cas aujourd'hui avec le Paris Football Club. Ce club est en phase de développement, il vient de voir l'arrivée d'un nouvel actionnaire, ce dont on est très content, qui donne d'autres perspectives. Paris continue de l'accompagner sur son centre de formation, sur le pôle jeunes qui est dans le 20^e arrondissement, sur sa section féminine et son association. D'ailleurs, la subvention, mais on aura sans doute l'occasion d'y revenir après-demain, accompagne le déficit de l'association qui encadre justement ces équipes de jeunes. Tout cela est donc extrêmement cohérent.

Je vous remercie, Monsieur CASANOVA, de ne pas être tombé là-dedans mais j'ai eu l'occasion de le dire dans différents médias, si nous n'étions pas à Munich avec Mme la Maire ni au Parc des Princes, c'est simplement parce que nous n'avons pas été invités. Déduisez-en ce que vous souhaitez en déduire, le fait est que la Ville a accompagné de la meilleure manière possible la finale de la Champions League et la victoire dont nous sommes tous collectivement très fiers. La cohérence ne fait aucun doute là-dessus et l'accompagnement de l'ensemble des clubs professionnels au foot ou ailleurs est tout à fait à la hauteur des enjeux, et merci de m'avoir donné l'occasion de le préciser.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Pierre RABADAN.

Monsieur CASANOVA, vous pouvez reprendre la parole.

M. Pierre CASANOVA. - Monsieur RABADAN, vous répondez à une question que je ne vous posais pas. Que vous alliez à Munich ou que vous n'y alliez pas, c'est votre droit le plus strict, et ce droit vaut aussi pour la Maire. En revanche, vous ne répondez pas à la vraie question que je vous posais, et c'est entièrement de ma faute, je n'étais pas clair, quelle est la cohérence à subventionner l'un et pas l'autre ? Je vais vous dire, la cohérence, c'est que vous n'avez pas de doctrine sur la question.

Nous, notre doctrine, celle que nous proposons et que nous proposerons lors de la prochaine alternance, je l'espère, ce sont trois choses. Primo, les sports professionnels, il faut les accueillir. Il faut aider les infrastructures, les transports, les stades, il faut veiller à ce que la sécurité soit préservée, la propreté et la tranquillité des riverains. Deuxièmement, les finances, c'est autre chose. C'est autre chose. Il n'y a pas de raison de subventionner financièrement des spectacles privés, qui sont très importants pour l'intégration et l'image de la Ville et de la France, mais qui n'ont pas besoin de l'argent des concitoyens. Ils n'ont pas besoin de l'argent du contribuable. Je n'ai pas entendu que Red Bull était en difficulté financière, d'ailleurs pas plus que le Qatar. Ces gens-là sont très estimables,

très respectables, mais à l'heure où nous approchons les 10 milliards d'euros de dette, il faut savoir hiérarchiser les dépenses. Il me semble qu'il y a des dépenses prioritaires, les écoles, la propreté, les transports, la sécurité, et il y a des dépenses qui sont subsidiaires. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut jamais les considérer, mais il faut les considérer avec économie, modestie, sobriété et toujours un caractère exceptionnel.

Voilà ce que nous proposons et voilà ce que nous ferons, je l'espère.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je crois que vous n'avez pas bien entendu ce qu'a dit Pierre RABADAN, qui est exactement cette approche. Les clubs, quand ils sont des clubs parisiens et qu'ils proposent de l'éducation... Par exemple, à une certaine époque, nous étions partenaires de l'Ecole Rouge et Bleu du Paris Saint-Germain, dans laquelle notamment Blaise MATUIDI était très impliqué, dans le 19^e arrondissement. Pourquoi étions-nous partenaires ? Parce que les actions éducatives, d'accompagnement des enfants avec, à l'époque, une implication directe des joueurs du P.S.G. nous paraissaient importantes pour le quartier, pour les enfants, et nous accompagnons cette démarche comme on accompagne avec des partenaires des associations, tout ce qui peut permettre aux petits Parisiens et aux grands de profiter, de bénéficier par exemple d'un club qui se met à leur service.

Avec le Paris Saint-Germain, à l'époque de Jean-Claude BLANC, nous avons pris aussi beaucoup d'initiatives par exemple en direction des hôpitaux. Nous avons des opérations conjointes avec l'hôpital Necker, avec tous les joueurs, directement impliqués, et je me souviens d'images extraordinaires de Zlatan IBRAHIMOVIC avec des enfants sur les genoux, avec également Thiago SILVA et avec tous les joueurs du P.S.G. avec les enfants. Nous étions partenaires. Ce n'étaient pas des sommes considérables. Nous faisons la même chose avec le P.F.C. quand celui-ci accompagne, y compris dans l'ouverture à la scolarité et au double cursus scolaire et sportif, des jeunes du 20^e, des jeunes de leur équipe de football, parce que c'est bon pour la Ville. En fait, ce qui nous guide, c'est l'intérêt de la Ville. L'intérêt de la Ville, et on n'a jamais mis de l'argent dans les grands clubs qui n'ont pas besoin de nous sur des opérations qui ne concernaient pas directement les intérêts de la Ville. C'est la boussole que nous avons et, j'ajoute, une boussole relative aux conflits d'intérêts. Il ne peut pas y avoir de conflits d'intérêts dans la relation entre un club et ses élus. Ce n'est pas possible. Parce que là, il se passe des choses qui nous dépassent et qui peuvent conduire à des affaires compliquées et pas très belles.

Deuxièmement, l'intérêt des Parisiens et rien d'autre. L'actionnaire d'un club propose à la Maire que je suis d'acheter le Parc des Princes pour 38 millions d'euros, mais le parc ne m'appartient pas, il appartient aux Parisiennes et aux Parisiens. Nous avons décidé ici que ce n'était pas possible de le vendre, et en plus, dans des conditions comme celles-là. Pourquoi ? Vendre le Parc des Princes pour 38 millions d'euros, cela s'appelle de la spoliation. Cela s'appelle de la spoliation des Parisiens. Peut-être que d'autres après moi accepteront cela. J'ai même entendu des propositions encore plus abracadabrantes qui seraient de démembrer, de dire "on pourrait vendre les murs et pas le terrain". Oui, cela va finir à 3 millions d'euros, cette histoire. Moi, je défends les intérêts des Parisiens et je ne suis pas là pour les spolier.

Par ailleurs, je fais valider ce type de décision essentielle, non pas par un référendum, parce que, pardon, j'ai entendu la proposition du référendum. Formidable, mais si le référendum conduit le Maire de Paris à faire quelque chose de totalement illégal et qui s'appelle de la spoliation, je pense qu'il vaut mieux éviter. Je fais donc valider par les élus qui, d'ailleurs, ont validé cette orientation qui est la nôtre. Et je constate dans un certain nombre d'articles de presse et de positions que les uns et les autres donnent publiquement, et c'est très bien, que la solution - la solution - pour garder le P.S.G. au Parc des Princes, c'est le bail emphytéotique. C'est ce qu'on me propose depuis le début, le bail emphytéotique, qu'on peut revoir, évidemment, et qu'on peut adapter aux besoins en tenant compte des investissements nécessaires du club pour agrandir le stade, lequel ne peut pas non plus être agrandi à l'infini, puisque c'est un stade de foot. Il peut y avoir des commodités, etc., mais cela ne peut pas devenir non plus un parc de 50.000 mètres carrés dédiés aux activités y compris immobilières du club. En revanche, nous sommes très partants, et nous l'avons dit dès le début, pour regarder cette question du bail emphytéotique.

Comme l'échéance du bail emphytéotique actuel est quand même assez longue, cela laisse du temps. Mais je mets chacun ici en garde contre le fait qu'un maire n'est pas là pour brader le patrimoine des Parisiens, et 38 millions d'euros, c'était brader le patrimoine des Parisiens. Aussi, c'était se mettre dans une situation d'infraction à la loi si j'avais dit, même en venant chercher le vote au Conseil de Paris, que nous pouvions vendre pour cette somme. C'est absolument ce qu'il s'est passé. Je n'en veux à personne, ce n'est pas un problème, mais à un moment, il faut être respectueux des règles de la République, des lois, de la question des conflits d'intérêts, sur laquelle je propose à chacun d'être extrêmement sérieux.

Troisièmement, les intérêts des Parisiens sont notre seule boussole. Mais je pense qu'on n'est pas très loin de ce que vous avez dit dans l'exposé qui était le vôtre, des conditions que vous poseriez sur la relation avec les grands clubs parisiens.

Je vous remercie et nous passons à la question suivante.

III - Question d'actualité posée par le groupe Paris en commun à Mme la Maire de Paris relative à la suppression des zones à faibles émissions (Z.F.E.).

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Ecologistes" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux conséquences de la suppression par l'Assemblée nationale des zones à faibles émissions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a deux questions, une question du groupe Paris en commun et une question du groupe "Les Ecologistes", qui toutes deux renvoient à la question des zones à faibles émissions. Je propose de regrouper la réponse mais, bien sûr, de donner la parole à chaque orateur.

Premier orateur, M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Lors d'un récent Conseil de Paris, nous avons alerté sur l'offensive menée par certains pour supprimer les zones à faibles émissions. On nous avait taxés d'oiseaux de mauvais augure, mais nos craintes se sont malheureusement avérées justifiées, puisqu'il y a quelques jours, dans le cadre du projet de loi sur la simplification de la vie économique, un amendement supprimant les Z.F.E. a été adopté à l'Assemblée nationale, soutenu par une coalition hétéroclite allant du Rassemblement national aux Républicains et même à la France insoumise. Ce faisant, c'est un principe capital qui a été mis à mal, la lutte contre la pollution et la priorité donnée à la santé publique, et les députés qui ont voté cette mesure portent une très lourde responsabilité, le Gouvernement qui a laissé faire, aussi.

La pollution de l'air, rappelons-le, cause plus de 8.000 décès prématurés chaque année en Ile-de-France, 1.700 dans notre Ville, et elle supprime plusieurs mois d'espérance de vie. Les premières victimes de la pollution sont les plus précaires, celles qui vivent au sein des zones les plus denses, les plus polluées, et nous le savons, à Paris, il s'agit d'abord des quartiers populaires proches du périphérique.

La suppression des Z.F.E., il faut bien le réaliser, pourrait entraîner la remise en circulation de près de 3 millions de véhicules les plus polluants en France, plus de la moitié dans l'agglomération parisienne, affectant ainsi considérablement la qualité de l'air. J'ajoute que cette suppression survient au moment même où l'Etat réduit de 7.000 à 4.000 euros les aides pour l'achat d'une voiture électrique et au moment aussi où la Région Ile-de-France et sa présidente Valérie PÉCRESSE suppriment les aides à l'achat de véhicules électriques. Les responsabilités sont partagées entre les exécutifs qui ne font pas leur travail et les députés qui ont voté la mesure.

N'en déplaise aux pourfendeurs des zones à faibles émissions, le seul et unique moyen de faire baisser cette pollution qui tue est de restreindre la circulation des véhicules les plus polluants. Il n'y en a pas d'autre. C'est la pollution qu'il faut combattre, pas les moyens de la réduire. Ce n'est pas l'écologie qui est punitive, c'est l'inaction. Et cette mesure de réduction de la pollution de l'air n'est pas une lubie française. Beaucoup de villes européennes, Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid ou Milan, l'ont mise en œuvre avec succès.

Le processus législatif n'est évidemment pas encore arrivé à son terme, le projet de loi n'a pas été définitivement voté par le Parlement. Il ne l'a été qu'en première lecture à l'Assemblée. L'heure est à la mobilisation pour éviter un retour en arrière en matière environnementale, qui aurait des conséquences dramatiques.

Ma question est donc la suivante : Madame la Maire, face à cette situation, face au risque de recul auquel nous assistons, quels sont les moyens que la Ville de Paris compte mettre en œuvre pour alerter et sauver ce dispositif essentiel aux Parisiens, à leur santé et à leur vie ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. BADINA-SERPETTE, pour la question du groupe "Les Ecologistes".

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce que nous avons vécu la semaine dernière à l'Assemblée nationale est un recul historique pour la santé publique et l'écologie. Par un amendement introduit par Les Républicains dans le cadre du projet de loi sur la simplification de la vie économique, l'article 51 propose tout simplement la suppression des zones à faibles émissions, un article voté grâce à une alliance désormais classique et inquiétante entre Les Républicains et le Rassemblement national, un article voté contre l'avis du Gouvernement. Parce que oui, même la Ministre de la Transition écologique, pourtant peu suspecte de radicalité environnementale, a déclaré, je cite, "avoir honte de ce qu'il s'est passé à l'Assemblée nationale".

La Z.F.E. mise en place progressivement depuis 2015 concerne aujourd'hui 77 communes de la Métropole du Grand Paris. Elle ne s'applique que de 8 à 20 heures en semaine pour les véhicules les plus polluants, Crit'Air 3 à 5. Elle vise à réduire la pollution atmosphérique responsable de 40.000 morts prématurées par an et de maladies chroniques graves. Pourtant, cette mesure de santé publique mise en œuvre dans plus de 300 villes européennes est aujourd'hui sacrifiée sur l'autel de la démocratie.

Ce n'est malheureusement pas un cas isolé. C'est une semaine noire pour l'écologie, un enchaînement de reculs sans précédent. En parallèle de ce vote, le Gouvernement a en effet relancé le chantier absurde de l'autoroute A69, symbole d'un autre temps, au mépris de l'avis des scientifiques, des riverains, des associations, de l'urgence climatique et de la biodiversité, une autoroute qui artificialise les terres agricoles et qui détruit des écosystèmes entiers, alors même que des alternatives ferroviaires existent.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'Assemblée adopte la loi Duplomb, votée sans débat, qui réintroduit les néonicotinoïdes et qui revient largement sur l'objectif de "zéro artificialisation nette", la Z.A.N., qui est le pilier de la planification écologique pour nous.

De ce fait, la loi ouvre une grande porte à la bétonisation, affaiblit notre trajectoire de sobriété foncière qui était fixée par la loi Climat et livre les territoires à la pression des lobbies de l'immobilier et des aménageurs. Ces décisions mises bout à bout forment une offensive cohérente et méthodique contre toute forme de politique environnementale ambitieuse, une offensive menée au nom du prétendu bon sens et de l'hypocrisie d'une politique écologique qui pénaliserait les plus précaires, alors que ce sont précisément les plus précaires qui subissent le plus violemment les conséquences de la pollution atmosphérique, du bruit et de la dégradation de leur cadre de vie. Et tout cela, malgré le fait que les dernières enquêtes d'Airparif soulignent une baisse significative de la pollution grâce aux mesures de limitation de la circulation automobile que nous avons prises dans la Capitale.

Madame la Maire, notre question est simple : que compte faire la Ville de Paris face à ces attaques contre la Z.F.E. mais surtout contre notre santé ? Comment comptez-vous soutenir une saisine du Conseil constitutionnel compte tenu du caractère manifestement cavalier de cet article ? La Ville va-t-elle porter un message fort pour la préservation de la Z.F.E. et pour que les collectivités puissent continuer à agir pour la santé publique, même si la loi devait être modifiée ? Paris doit tenir debout. Nous, écologistes, continuerons à porter cette responsabilité face au cynisme et la fuite en avant productiviste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, cher Rémi FÉRAUD et cher Frédéric BADINA-SERPETTE.

Je vous remercie pour ces questions qui permettent de revenir sur ce vote visant la suppression des zones à faibles émissions à l'Assemblée nationale encore une fois. Je dis "encore une fois", car vous avez fait la litanie de tout ce qu'il s'est passé en termes de régression sur les questions de l'écologie. Mais, encore une fois, avec la Z.F.E., main dans la main, la droite et l'extrême droite ont fait le choix...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et la L.F.I.

M. David BELLIARD, adjoint. - C'est vrai, mais j'ai eu l'occasion de dire que je suis en désaccord avec eux.

La droite et l'extrême droite ont fait le choix...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais je préfère le rappeler...

M. David BELLIARD, adjoint. - ... de torpiller...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... parce qu'il y a aussi la L.F.I.

M. David BELLIARD, adjoint. - Oui, c'est vrai, vous avez raison, mais j'ai noté qu'un certain nombre de députés socialistes n'avaient pas été en séance lors de ce vote. Mais ce n'est pas grave, tout est pardonné. Tout est pardonné dans le combat. Parce qu'il faut combattre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cela ne devait pas être mon courant.

M. David BELLIARD, adjoint. - L'objectif est de préserver la santé de nos concitoyennes et de nos concitoyens et en particulier des plus pauvres, parce que, vous l'avez dit, la pollution de l'air tue d'abord les plus pauvres.

Ironie de l'histoire, c'est en se présentant comme défenseure des plus précaires, parce que selon eux, la Z.F.E. serait un "truc de bobo", que l'alliance des populistes cherche à faire disparaître ces zones à faibles émissions.

J'ai eu l'occasion de le dire, Madame la Maire, puisque vous m'écoutez avec attention lorsque j'ai des paroles publiques, ce vote est un vote criminel, et si la santé des plus pauvres... Comme moi. Et si la santé des plus pauvres intéressait vraiment ces gens, ils se seraient battus avec nous pour faire de ces Z.F.E. ce qu'elles auraient toujours dû être, des Z.F.E. sociales investissant dans plus de trains, plus de bus, plus d'aides aussi pour acquérir des véhicules moins polluants.

En effet, cela fait 10 ans. Cela fait 10 ans que nous alertons, nous, les collectivités, qui sommes concernées en premier lieu, sur les conséquences antisociales des Z.F.E. Et quelles réponses ont été apportées par le Gouvernement ces 10 dernières années ? Aucune, ou trop peu. Oui, nous payons aujourd'hui la procrastination des

Gouvernements d'Emmanuel MACRON, lequel a préféré distribuer d'abord des aides pour permettre à une minorité d'acheter des Tesla à 80.000 euros plutôt que de les concentrer, par exemple, sur les 43.000 foyers en Ile-de-France qui sont très fragiles économiquement et qui ont pourtant un impératif besoin de leur voiture. C'est sur ces gens qu'il fallait concentrer les aides, et au lieu de faire cet effort, au lieu de faire ce travail, le Gouvernement d'Emmanuel MACRON a préféré supprimer ou réduire de manière drastique toutes les aides à la conversion à l'électrique.

Alors, je peux vous dire que lorsque j'entends aujourd'hui le Président de la République ou sa Ministre de la Transition parler de honte, de démagogie, de cynisme, je ne suis que peu sensible à leurs larmes de crocodile, du fait de leur inaction. Celle-ci vient d'ailleurs rejoindre celle de Valérie PÉCRESSE, vous l'avez indiqué, Monsieur FÉRAUD, qui vient de supprimer toutes les aides à l'achat de véhicules électriques, et tout ce beau monde vient ensuite nous expliquer ce que devrait être l'écologie populaire.

Du coup, le vote de cette suppression des Z.F.E. nous oblige. Il nous oblige d'abord à trouver d'autres outils pour aller encore plus loin et encore plus vite vers moins de pollution, et donc vers moins de trafic routier en ville, parce qu'il n'y a pas de miracle, à Paris ou dans la Métropole, la pollution de l'air dans les grandes villes, la principale source d'émissions, ce sont les voitures et les grands axes routiers, ceux-ci étant d'ailleurs principalement collés aux logements des plus modestes. Et ce n'est pas un hasard si les enfants vivant à côté du "périph" connaissent 30 % de plus de cas d'asthme.

Alors oui, on va continuer le combat. D'abord, en continuant la mobilisation et en continuant à ferrailer pour expliquer que, justement, la suppression de ces zones à faibles émissions, c'est une très mauvaise idée et une mesure criminelle et qu'il faut au contraire changer profondément les Z.F.E. pour en faire des Z.F.E. sociales. Ensuite, pour que la Métropole du Grand Paris, si ce vote venait à être confirmé, conserve la Z.F.E., parce qu'elle le peut. Aussi, on continuera à sauver des vies, car c'est de cela qu'il s'agit. Lorsqu'on améliore la qualité de l'air, comme nous le faisons à Paris depuis plusieurs années, on sauve des vies, en allant plus loin, en transformant par exemple le périphérique, avec encore plus de "rues aux écoles", de pistes cyclables, de couloirs de bus. Et on ne laissera aussi personne démunie, en continuant à aider les particuliers comme les professionnels à électrifier leurs flottes. Je sais que nous sommes beaucoup critiqués sur ces aides, mais, pourtant, je vous donne un exemple, la Ville de Paris a doublé son budget des aides à la mobilité des professionnels en octobre dernier.

Enfin, malgré l'augmentation...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oh ! C'est moi la présidente de séance. D'accord ?

M. David BELLARD, adjoint. - Malgré l'augmentation chaque année...

Ah, on parle de qualité de l'air, on parle de santé, c'est sûr que cela ne les intéresse pas.

L'augmentation chaque année du prix du "pass" Navigo, décidée par Valérie PÉCRESSE, les transports en commun sont une grande part, évidemment, de la solution. Pour cela, nous continuerons à les rendre gratuits pour les jeunes, pour les seniors, à les rendre 100 % accessibles, à travailler aussi pour les rendre plus fréquents et plus sûrs.

Vous l'avez compris, aujourd'hui, oui, ce vote, c'est un coup dur pour notre combat que nous menons ensemble pour une meilleure qualité de l'air, mais nous restons mobilisés. Nous allons continuer à agir, à regarder toutes les voies pour le faire, pour la santé de nos concitoyens et pour la qualité de notre air.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je précise que la réponse couvrirait deux questions d'actualité, et donc ceux qui ne sont pas à cette tribune en charge de la police de séance devraient écouter et ne pas interrompre ni perturber les débats. N'est-ce pas, Monsieur ALPHAND.

Merci pour la réponse, cher David BELLARD.

Je veux ajouter quelques éléments. D'abord, c'est vrai que c'est un coup dur, et avec ce type de disposition, c'est un choix qui est fait - heureusement, la loi n'est pas encore votée définitivement -, le choix de la pollution, et de la pollution qui tue. C'est le choix de tourner le dos à des mesures qui ont montré leur efficacité à Paris comme dans d'autres métropoles dans le monde. C'est le choix de tourner le dos aussi à des mesures qui ont été discutées et décidées à l'échelle européenne et qui, d'ailleurs, sont soutenues par le niveau européen, ce qui fait que ce retour en arrière priverait la France de plusieurs milliards d'euros de subventions européennes, sans compter les conséquences y compris économiques du coût de la santé des personnes malades, des personnes qui meurent prématurément à cause de la pollution. C'est cela, le choix qui est fait là, et on veut nous expliquer que l'écologie serait punitive. Rémi FÉRAUD l'a très bien dit, ce qui est punitif, c'est la pollution.

En plus, la pollution touche plus particulièrement les enfants, les personnes plus âgées, les personnes fragiles et, pour notre zone géographique, les 500.000 à 600.000 personnes qui vivent à proximité du périphérique et qui sont plutôt des populations vivant dans des logements sociaux et dans des situations plus modestes, contrairement, par exemple, à l'Ouest parisien ou au cœur de Paris. C'est ce que cela veut dire.

Nous, évidemment, nous n'allons pas rester inactifs, David l'a très bien dit, non seulement sur les mesures visant à réduire la pollution atmosphérique, mais aussi sur les mesures d'accompagnement pour proposer des

alternatives sociales. Et une des grosses alternatives que nous avons proposée et qui avait fait débat, même dans ma majorité... Je me souviens de ceux qui n'en voulaient pas et j'ai même un premier adjoint qui est parti parce qu'il ne voulait pas de cette mesure, la gratuité des transports en commun pour les seniors et pour les enfants. C'est cela, les mesures qui font que nous avons effectivement des propositions sociales, au-delà des aides à l'achat de véhicules, pour mettre en place, justement, les alternatives à la voiture individuelle.

Je termine. Il y aura évidemment, si cette loi est adoptée, le recours à la justice climatique. Evidemment. Parce que derrière ce type de décision, il y a un risque pour la santé. Il y a des infractions à des normes européennes et il y a un risque pour la santé, et cela fait courir un risque mortel à des populations. D'ailleurs, je constate qu'il y a de plus en plus d'actions menées au pénal à travers la planète pour pouvoir justement faire condamner. Je me souviens aussi qu'en 2017, lorsque nous avons pris les premières mesures et que, du côté de la Commission européenne, il y avait eu un recul sur les mesures, et c'était en plein "dieselgate", lorsque la Commission européenne avait décidé de donner plus de temps, c'est-à-dire un permis de polluer, aux constructeurs pour s'adapter alors qu'on sortait du "dieselgate", nous étions allés, à l'époque, devant la Cour de justice européenne et nous avons gagné en première instance deux choses majeures. La première, c'est qu'en tant que ville, nous étions reconnus pour agir devant la Cour de justice européenne, ce qui était une première, car jusque-là, les collectivités locales n'avaient pas la possibilité de le faire. Deuxième chose, la Commission européenne avait été sommée par la Cour de justice européenne de s'adapter, de se remettre aux normes, celles plus encourageantes pour la pollution atmosphérique qu'elle avait permises.

On mènera donc cette bataille aussi sur ce terrain, car nous ne pouvons pas accepter ce retour en arrière, d'autant que, maintenant, on est en capacité de prouver, chiffres à l'appui, que lorsqu'on agit sur les causes de la pollution, et pour nous, c'est essentiellement la pollution atmosphérique, cela donne des résultats positifs. Pendant longtemps, on nous a dit "non, cela ne sert à rien, la technologie, les voitures électriques permettront de régler le problème de la pollution atmosphérique", mais nous n'avons pas accepté ce discours et nous nous sommes engagés de façon volontariste. Et aujourd'hui, nous avons des preuves, et ces preuves-là, croyez-moi, nous n'allons pas les laisser passer pour une alliance, je le répète, droite, R.N. et L.F.I. Nous, nous serons là, et peut-être que des gens n'ont pas voté pour, mais comme je l'ai dit tout à l'heure et je le redis au micro, ils ne devaient pas être dans mon courant.

Merci à vous et je redonne la parole à Rémi FÉRAUD, puis à M. BELLARD... Non, c'est bon ? Alors on passe à la question suivante. Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Union Capitale à Mme la Maire de Paris relative à la situation financière de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons. Je donne la parole, je crois que c'est à M. BOULARD, pour la question d'actualité du groupe Union Capitale.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, en février dernier, vous annonciez en grande pompe l'acte 2 de la territorialisation, un énième big bang, disiez-vous, une révolution des méthodes, des priorités. Trois mois plus tard, le verdict est sans appel : la montagne a accouché d'une souris.

Partout dans Paris, les projets d'aménagement sont à l'arrêt. Rues Cousin et Cujas, rue des Boulangers, rue Saint-Médard, rue Henri-Barbusse, rue Gay-Lussac dans le 5e arrondissement, tout est gelé. Dans le 17e, rue de Rome, rue de La Jonquière, projets abandonnés malgré les consultations locales. Dans le 15e, rue Castagnary, rue de Dantzig, les opérations "Embellir votre quartier" sont mises de côté, et les 12e, 14e et 18e que vous dirigez sont eux aussi sacrifiés, six mois seulement après le vote du budget 2025. Des milliers d'arbres non plantés, des kilomètres de pistes cyclables enterrées, des écoles, des stades non entretenus cet été. Des gels de recrutement de policiers, la grève des personnels et l'Office du tourisme fermé. Vos propres Plans Climat, Arbre, Vélo sont bafoués. Et ce n'est pas une affaire partisane, c'est une faillite collective que vous organisez.

Des économies réalisées sur les arrondissements, qui ne pèsent qu'1 % du budget de la Ville, la démocratie locale piétinée, et ce sont les enfants qui paient le prix le plus fort, puisque les rénovations thermiques dans les écoles sont suspendues cet été. C'est cela, votre vision de la transition écologique et de la justice sociale ? Vous dénoncez sans cesse les attaques de l'Etat contre les collectivités, mais vous appliquez à la lettre ce que vous prétendez combattre. Vous étouffez les mairies d'arrondissement, échelons de proximité reconnus.

Alors, Madame la Maire, allez-vous répondre à notre demande de réunion d'urgence avec l'ensemble des maires d'arrondissement ? Allez-vous faire en toute transparence le point sur la trajectoire budgétaire réelle et sur l'état d'avancement des projets jusqu'à la fin de l'année ? Ou allez-vous continuer à gouverner dans le flou au mépris des territoires et des Parisiens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors, je donne la parole à Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur BOULARD, de prolonger ainsi la conversation qu'on a pu commencer hier après-midi, même si je n'ai pas tellement entendu de nouvel élément dans votre question.

Parlons-en néanmoins, notamment sur un point. Vous nous reprochez d'accuser l'Etat de faire une ponction sur nos finances. Effectivement, cela a des conséquences sur toutes les politiques, il n'y a pas de doute sur ce point. Je vous ai entendu hier. Vous avez dit que 275 millions, franchement, ce n'est pas beaucoup, que l'Etat avait besoin de trouver 60 milliards et qu'il n'en a pris que 275 dans la poche des Parisiens. Il aurait pu aller plus fort, j'imagine. C'était le sous-entendu. En tout cas, moi, c'est ce que j'ai entendu dans ce que vous avez dit hier.

Sur les travaux, vous ne dupez personne. Vous avez passé votre temps à râler contre les chantiers, et au moment où la Maire de Paris dit "Paris était magnifique pendant les J.O., il faut que, maintenant, on puisse profiter de rues, de jardins splendides", vous voulez plus de travaux, qu'il y ait le plus de chantiers possible. Qui peut vous croire, qui peut vous croire sincère dans ce genre d'interrogation ? Cela n'a absolument aucun sens.

Pour le reste, vous avez eu la conversation avec Patrick BLOCHE de manière très claire sur les travaux qui pourront avancer. Comme vous le savez, nous avons rajouté hier, dans le budget supplémentaire, des crédits sur les "rues aux écoles", sur la végétalisation, sur les forêts urbaines. Voilà. Vous en voulez plus ? Encore plus de dépenses, c'est cela que vous réclamez, finalement. C'est bien cela ? Vous nous reprochez des économies, mais, en fait, vous voulez qu'on dépense encore plus. Il n'y a pas de cohérence entre ce que vous dites un jour et ce que vous dites le lendemain. Il faut, à un moment donné, être un peu plus cohérent, un peu plus clair.

Nous avons été extrêmement respectueux des arrondissements. Il y a eu la conversation aussi sous la présidence de Patrick BLOCHE sur les états spéciaux d'arrondissements et, comme vous le savez, nous n'avons absolument pas touché à la dotation d'animation locale, qui est à la main directe des maires d'arrondissement.

Ah, ce n'est pas le sujet ? Moi, je trouve que c'est le sujet. Il y a eu un respect total de la démocratie locale de ce point de vue, parce que nous, effectivement, nous sommes attentifs au rôle des arrondissements, mais vous aussi, je le sais.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, cher Paul SIMONDON. C'est vrai que la discussion a eu lieu hier de façon approfondie dans le cadre du vote du compte administratif et du budget supplémentaire pour 2025, mais je vous redonne la parole, Monsieur BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Madame la Maire, les explications de votre adjoint aux finances, comme celles de bon nombre de vos adjoints, ne nous convainquent pas. Je ne suis pas le seul qui regrette les annonces qui ont été faites sur un certain nombre de sujets qui sont pourtant prioritaires à vos yeux, et qui peuvent l'être aussi dans certains arrondissements qui ne sont pas de votre couleur politique.

La réalité, c'est que la situation est grave sur le plan budgétaire. Vous êtes dans un déni, vous êtes gravement endettés et vous n'avez pas de cap clair. C'est vous qui n'avez pas de cap clair, Monsieur SIMONDON, Madame HIDALGO, pour redresser cette situation financière désastreuse qui, je le dis, pèsera sur vos successeurs. En effet, votre majorité préfère geler sans explications, malgré les dires de M. SIMONDON, les projets qui avaient été votés, comme je l'ai dit tout à l'heure, au budget en décembre. Alors, vous pouvez imputer cette ponction de 275 millions, soit 0,4 % de l'effort national. Mais ce n'est pas le sujet. C'est votre gestion qui ne permet pas de tenir les promesses - tenir les promesses - en 2025. C'est cela, la réalité. Ce n'est pas l'arrêt des travaux, ce n'est pas "il faut que Paris soit libérée". Ce n'est pas cela, le sujet. La réalité, c'est que vous n'avez plus d'argent. Et tous les adjoints, Madame HIDALGO, tous vos adjoints le savent bien. Ils ont eu des échanges.

Mais nous demandons de la transparence avec les maires d'arrondissement et nous demandons une réunion. Nous vous avons sollicitée par courrier et j'espère que nous serons entendus, pour que nous ayons une idée claire de la trajectoire sur l'année 2025. Je vous remercie, la transparence est nécessaire au vu de la situation budgétaire dramatique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOULARD, j'ai vraiment du mal à comprendre. D'abord, hier, il y a eu la discussion budgétaire et on a d'ailleurs ajouté 17,7 millions d'euros, par exemple, rien que sur la végétalisation. Paul SIMONDON a dit aussi les ajouts qui ont été faits sur les "rues aux écoles" et sur bon nombre d'aménagements très décentralisés. Je rappelle, puisque vous dites "vos promesses", etc., que vous n'avez jamais voté nos budgets. Je veux bien que ces budgets soient des promesses pour vous, mais vous n'avez jamais voté nos budgets et c'est normal, vous êtes dans l'opposition.

Mais quand même, le mardi 3 juin, vous nous expliquez qu'on dépense trop. Le mercredi 4 juin, qu'on ne dépense pas assez. Et vous nous dites là, à l'instant, qu'en fait, vous posez cette question pour montrer qu'on serait dans une situation financière, budgétaire dramatique. C'est à ne plus rien comprendre sur ce que vous souhaitez vraiment.

Nous avons travaillé sérieusement, Patrick BLOCHE avec les maires d'arrondissement, avec les groupes politiques, Paul SIMONDON également. Hier, nous avons annoncé un certain nombre d'économies ne touchant pas

à l'essentiel et notamment sur tout ce qui a trait à la proximité avec les arrondissements, et aujourd'hui, après nous avoir accusés de trop dépenser, et pour dire que vous voulez révéler une grave situation sur le plan budgétaire, vous nous demandez de dépenser plus.

Clarifiez votre pensée, clarifiez vos propositions et j'espère que nous pourrions avoir un débat serein et transparent, que j'appelle aussi de mes vœux, avec votre groupe Union Capitale, et je vous remercie.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Changer Paris à Mme la Maire de Paris relative à la gestion de la toxicomanie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la question d'actualité du groupe Changer Paris.

Je ne sais pas qui pose la question. M. VÉRON.

M. Aurélien VÉRON. - Madame la Maire, le C.A.A.R.U.D. de la rue de Cléry a enfin fermé le 16 mai dernier, au plus grand soulagement des habitants du Sentier. Une forte mobilisation des riverains et du groupe Changer Paris a payé. Mais je veux ici témoigner de ce qu'ils ont enduré. Ce n'était pas une gêne passagère, ni une cohabitation difficile, c'était un effondrement. Chaque matin, des dizaines de toxicomanes en manque envahissaient le quartier, avec portes fracturées, halls transformés en zones de "shoot", et la laverie en face a dû même embaucher un vigile pour garder les machines à laver. Des enfants ont été menacés, des commerçants agressés et un père a même été molesté devant ses enfants. Et pendant ce temps, le dealer principal venait prendre son café à l'intérieur du C.A.A.R.U.D. Qui peut vivre ainsi, dans l'indifférence générale ?

Lors de la réunion-bilan organisée par le C.A.A.R.U.D., à laquelle j'ai assisté, à l'intérieur des locaux, un représentant de votre majorité, un élu local, un adjoint local a répondu aux habitants excédés : "Ce n'est pas de chance, cela tombe sur vous, mais il faut bien un C.A.A.R.U.D., alors il est là". Voilà ce que vous appelez une politique publique. La seule justification avancée par la Mairie, c'est qu'il y a toujours eu des toxicomanes dans le quartier. C'est vrai, le secteur de Bonne-Nouvelle n'a jamais été épargné, le square de la rue de la Lune avait parfois la visite de quelques toxicomanes, mais rien à voir avec le raz-de-marée qui a suivi l'installation du C.A.A.R.U.D.

Or, à peine le drame de Cléry refermé, vous soutenez déjà un projet pour l'étendre. Une proposition de loi prévoit de transformer les C.A.A.R.U.D. et les C.S.A.P.A. en haltes soins addictions, les fameuses "salles de shoot", et parmi les signataires, 6 députés parisiens dont ceux de votre majorité, Emmanuel GRÉGOIRE et Céline HERVIEU. Vous voudriez ouvrir 36 "salles de shoot" dans Paris dans 12 arrondissements, 36 quartiers sacrifiés sur l'autel d'une vision compassionnelle mais aussi complaisante avec l'addiction, une politique qui accompagne la destruction au lieu de tendre la main vers le soin. La "salle de shoot" à Lariboisière est un marché du "crack" à ciel ouvert, que vous connaissez, dans une insécurité jour et nuit et avec une facture proche de 4 millions d'euros par an pour les contribuables. Ce modèle est un échec. Il réduit certaines infections, c'est bien, mais il n'offre aucune perspective de sortie, il laisse les plus fragiles s'enfoncer dans l'addiction et, à défaut d'assurer la sécurité des rues alentour, condamne des quartiers entiers à l'insécurité, à la relégation et à la peur. Ce n'est pas une politique de santé publique, c'est une logique d'abandon organisé. On permet aux toxicomanes de se droguer en toute sécurité sans jamais leur offrir un chemin vers la reconstruction. On les laisse mourir lentement mais paisiblement, sous perfusion de subventions.

Alors, ma question est simple, Madame la Maire : pouvez-vous regarder les Parisiens en face, dans les yeux et leur dire que vous soutenez une proposition visant à ouvrir 36 nouvelles "salles de shoot" dans leur ville ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet de police d'abord, puis mon Exécutif.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La question ne s'adresse pas à moi, mais ce que je peux dire sur tous ces sujets, puisque vous avez cité le C.A.A.R.U.D. de la rue de Cléry, c'est que ma politique comme Préfet de police, c'est de lutter contre les trafics, déjà. Je préfère le dire en préambule, car on est extrêmement efficace...

Ah, pardon, pourtant, le micro est allumé. Vous m'entendez mieux ? Je disais que ma politique prioritaire, c'est de lutter contre les trafics. D'ailleurs, le nombre de mis en cause pour trafic augmente significativement. C'était le cas entre 2023 et 2024, c'est de nouveau le cas sur les premiers mois de l'année 2025 et, évidemment, on va poursuivre cette politique contre tout type de trafic, les narcotraffics comme les trafics plus locaux, et je pense notamment au trafic de "crack", très présent dans le Nord-Est parisien, comme vous le savez.

Il y a aussi une politique qui ne relève pas de mes compétences, qui est conduite par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et l'A.R.S., qui consiste à accompagner et à mettre en place des structures médicosociales d'accompagnement. Evidemment, pour le Préfet de police que je suis, tout dispositif qui permet de sortir des consommateurs - déjà, je parle de consommateurs - de la voie publique et de les faire prendre en charge, nous le voyons, du côté des services de police, d'un très bon œil. Evidemment.

Toutefois, nous sommes aussi très attentifs à la situation des riverains, des commerçants, de ces structures d'accueil de traitements de soins. Nous y sommes très attentifs et c'est ce qui nous conduit, en lien avec la Ville de

Paris, en lien avec les maires d'arrondissement, en lien avec le Préfet de Région, à prendre parfois un certain nombre de décisions quand la situation devient intolérable. C'était le cas du C.A.A.R.U.D. que vous avez cité au début de votre propos. Je le dis, c'était le cas et j'ai demandé à l'A.R.S. d'y mettre un terme. Que les choses soient claires. Cela démontre que l'accompagnement qui est celui de la Préfecture de police, des policiers, des structures de prise en charge des consommateurs de drogue qui ont besoin d'être pris en charge, ce n'est pas qu'un problème de sécurité. On est souvent interpellés par les riverains, les commerçants, mais ce n'est pas seulement un problème de sécurité. Il faut qu'ils soient pris en charge, et nous, nous accompagnons par une présence renforcée. C'est ce qui a été fait au départ sur le secteur de la rue de Cléry, mais force est de constater que la situation devenait intolérable. Une décision forte a donc été prise et je l'assume parfaitement, après en avoir évidemment discuté avec la Maire de Paris et le maire de Paris Centre.

Après, la question que vous posez, je considère que je ne suis pas habilité à y répondre. Il y a une halte soins addictions à Paris, c'est une expérimentation. On a été amenés, nous, dans le cadre d'inspections, à donner notre avis sur ce que nous en pensions, et le dispositif sera pérennisé ou non. Je n'en sais rien, je ne me risque pas à cela. Ce que je peux vous redire, et vous le savez bien, Monsieur VÉRON, c'est qu'on est très attentifs également à ce qu'il se passe du côté de Lariboisière, où on a un certain nombre de consommateurs, qui ne sont pas, d'ailleurs, forcément des personnes qui fréquentent la salle de halte soins addictions - ils ne la fréquentent pas forcément - mais qui sont dans le secteur, ce qui crée un certain nombre de nuisances, et je peux donc vous garantir qu'on va multiplier les opérations de police, comme on le fait déjà.

En résumé de mon propos, Mme la Maire le sait et on en parle souvent, du côté de la Préfecture de police et des policiers, nous, toutes les structures de prise en charge, nous considérons que c'est une bonne chose, on le traite avec la P.R.I.F., mais on est aussi très soucieux de la qualité de vie des riverains et des commerçants. Et quand les choses se dégradent durablement de manière irrémédiable, qu'on ne peut pas inverser la tendance et qu'il n'y a pas de solutions, je crois qu'il n'y a pas d'autres choix, justement, que d'y mettre un terme, et c'est ce que nous avons eu à faire dans le cas du C.A.A.R.U.D. en question.

Voilà. Après, je pense que la question est plus politique et me concerne moins. Pardon, je ne veux pas me défaire, mais je reste à ma place, à ma juste place.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous ne vous défaussez pas du tout et merci beaucoup pour cette réponse qui fait partie des décisions que nous prenons ensemble, chacun dans ses responsabilités.

Moi, je voudrais répondre. Je vais éviter à mes adjoints de le faire, je vais le faire moi-même, car ce sujet est très important.

D'abord, cessons d'utiliser des mots qui ne sont pas justes et qui viennent induire dans le débat public quelque chose qui n'est pas acceptable. Lorsque vous parlez de "salles de shoot", cela laisse penser qu'il y a du côté des pouvoirs publics, qui autorisent ces haltes qui sont là pour ces salles de consommation à moindre risque, qui sont là pour traiter de façon médicale, sanitaire des personnes en addiction, cela laisse penser que nous sommes, M. le Préfet, moi-même, le Préfet de Région, l'A.R.S., des gens qui font partie d'un commerce de drogue en facilitant la consommation. Eh bien non, et moi, je ne peux pas accepter cela. Dans le débat public, les mots ont un sens. Cela fait partie d'une politique de santé publique que nous avons construite, la Ville et l'Etat, avec les différentes composantes de l'Etat, et cette politique publique a décidé non pas d'ouvrir des "salles de shoot", mais d'ouvrir des salles de consommation à moindre risque. Cela, c'est la base de la discussion pour que nos concitoyens se disent que ce que nous faisons est inscrit dans un cadre de texte et qu'il ne s'agit pas de la folie de tel ou tel élu qui se dirait "allez, on va ouvrir une salle et on va laisser la consommation se déployer". Je vous le dis, cessez d'utiliser le mot "salle de shoot", car c'est un mot qui est porteur d'une vision qui n'est pas du tout la réalité et qui va à l'encontre, à l'opposé de ce que nous faisons.

Nous faisons quoi ? La réduction des risques. Ce n'est pas une politique nouvelle, la réduction des risques. J'imagine qu'il y a ici des médecins, des gens qui travaillent dans les hôpitaux. La réduction des risques, c'est quoi ? C'est prendre des personnes qui sont en addiction et les accompagner vers la sortie de l'addiction. Et comment on fait ? Eh bien, je veux remercier et saluer le courage, l'initiative et l'intelligence des élus du 10e, Rémi FÉRAUD à l'époque maire du 10e arrondissement et aujourd'hui Alexandra CORDEBARD, qui ont soutenu l'idée de la salle de consommation à moindre risque, que nous avons adossée à un hôpital, à Lariboisière, et nous avons fait cela dans le cadre de la loi de la République et dans le cadre du partenariat dès cette époque avec la Préfecture de police, avec le Parquet de Paris, avec l'A.R.S. et avec le Préfet de Région Ile-de-France. Voilà. C'est dans ce cadre-là que... Non, vous ne pouvez pas faire cela, parce que c'est comme cela qu'on travaille.

Ensuite, qu'avons-nous fait ? Nous avons été confrontés, notamment avec Eric LEJOINDRE, maire du 18e, et avec le maire du 19e, à l'explosion de la consommation de "crack" à l'époque à la porte de la Chapelle et dans d'autres lieux aujourd'hui du 19e. Qu'avons-nous fait face à cela ? Nous avons considéré, tous ensemble, qu'il était absolument indigne de laisser ce qui existait à l'époque, la "colline du crack". On a considéré que ce n'était pas normal, qu'on n'était pas dans notre rôle si on laissait les choses se dérouler comme cela. Alors, on a travaillé avec l'A.R.S., avec la Préfecture de Région Ile-de-France, avec la Préfecture de police, avec le Parquet de Paris et nous

avons accompagné l'ouverture de C.A.A.R.U.D., l'ouverture d'une salle de repos à la porte de la Chapelle et nous avons évalué. Nous suivons de façon extrêmement délicate les évolutions qui se font autour de ces lieux qui sont des lieux compliqués, avec une idée : bien sûr, la réduction des risques, mais aussi la question des riverains et des commerçants dont vient de parler M. le Préfet de police. C'est vrai que dans le 2e arrondissement, cela se passait mal et on a décidé tous ensemble de mettre un terme à cette expérimentation. Cela ne se passait pas bien. Mais il y a d'autres endroits dont on ne parle pas, où cela se passe bien. Et il y a des endroits où cela se passe à moitié bien et on essaie d'y apporter des réponses.

Quelles réponses apporte-t-on ? Vous auriez dû venir à la conférence de presse qu'on a donnée il y a quelques mois avec l'A.R.S., le Préfet de police, le Préfet de Région et moi-même pour dire justement que nous faisons ce travail ensemble sur la réduction des risques, chacun a sa place, en sachant que le Préfet de police, évidemment, n'est pas sur les questions de santé publique et qu'il est sur les questions de sécurité et sur les questions de trafic, et que nous, la Ville, on englobe la totalité des sujets, parce que c'est sur notre territoire que cela se passe. Qu'avons-nous dit ensemble, toutes ces autorités qui travaillent ensemble pour résoudre ce problème ? Un problème qui ne concerne d'ailleurs pas que Paris et qui est un fléau mondial. Un fléau mondial. Qu'avons-nous dit ? Il faut qu'on travaille ensemble, qu'on soit dans la confiance, et c'est le cas, et qu'on apporte et qu'on ajuste des solutions.

Et je remercie le Préfet de Région d'avoir contribué à ouvrir un nombre de places pour accueillir des personnes toxicomanes qui se font soigner, et elles sont plus de 400, dans les hôpitaux pour pouvoir sortir de ces addictions. Je remercie l'A.R.S. de travailler et de nous éclairer sur la question de la réduction des risques. Je remercie la Direction de la Santé publique de la Ville de Paris de nous accompagner aussi dans cette politique et je remercie les associations qui sont là au quotidien pour veiller justement à ce qu'il n'y ait pas de dérapage. Je remercie enfin, bien sûr, les policiers, mais aussi les élus qui courageusement accompagnent ces mesures.

Alors, vous pouvez vous retrancher derrière des paroles, qui sont des paroles blessantes, des paroles qui ne riment à rien et qui n'apportent aucune solution. Continuez à parler de vos "salles de shoot", parce que cela, ce n'est pas notre politique, et nous, nous allons continuer à faire de la réduction des risques. Voilà ce que nous allons faire avec les élus ici, et il n'y a pas d'autres solutions possibles. Les autres solutions, c'est le chaos, c'est fermer les yeux et avoir des paroles bien violentes, là, qui vont être bien reprises sur tous les réseaux bien toxiques et sur les chaînes d'information continue. Là, vous allez être le roi de la fête sur les plateaux de CNews. Super ! Moi, je m'en "fiche" d'être le roi de la fête sur les plateaux de CNews. Ce que je veux, c'est trouver des solutions pour régler les problèmes, et c'est ce que nous faisons.

Voilà ce que je voulais vous dire. Mais, bien sûr, je vous laisse la parole, puisque vous avez le dernier mot.

M. Aurélien VÉRON. - Dans votre éternelle défense des haltes soins addictions, puisque le terme est consacré, il manque en permanence un chiffre : le nombre de toxicomanes que ces structures ont conduits vers le sevrage, ceux qu'elles ont aidés à se reconstruire une vie. Jamais un chiffre. On prétend que cette donnée est difficile à mesurer. Eh bien non. Elle est surtout difficile à assumer, car la vérité, c'est que ces structures ont abandonné leur vocation à accompagner vers le soin les toxicomanes. Elles organisent la survie dans l'addiction, elles matérialisent la résignation. Ce modèle est une catastrophe et vous voulez le propager partout à Paris avec 36 implantations : Javel, Val-de-Grâce, Folie-Méricourt, Picpus, Ternes, Plaisance, les Halles, voilà ce qu'il vous attend. Des dizaines de millions d'euros par an pour seul résultat des ravages dans tout Paris. Est-ce cela, votre idée du progrès ? Une ville où on consomme du "crack" dans le calme mais sans aucun horizon de sortie ? Vous voulez faire de Paris une vaste zone de dépénalisation de la drogue, car vous savez qu'autour des H.S.A., des "salles de shoot", la police ne peut pas intervenir, car c'est une zone grise.

Le groupe Changer Paris défend une autre voie : le soin, la stabilisation et la sortie d'addiction. Je sais que vous aimez la préservation et la protection contre les risques et que la sortie de l'addiction ne vous intéresse pas. Nous, c'est notre orientation et c'est le sens du rapport de la professeure Laurence VAIVRE-DROUET, qui a remis à la Région Ile-de-France un rapport sur la lutte contre le "crack", qui a beaucoup intéressé vos services, Madame la Maire, fondé sur trois piliers : soins médicaux psychiatriques, hébergement accompagné et réinsertion sociale et professionnelle, avec un objectif clair : le sevrage définitif. Et ce modèle existe. E.D.V.O. l'applique comme d'autres institutions avec des résultats étonnants. Trois quarts des toxicomanes qui sont sortis par le sevrage et qui sont dans ces structures postcures restent sains toute leur vie, y compris d'anciens toxicomanes d'Eole que vous connaissez bien. Zéro subvention, contrairement aux millions versés à des associations qui, elles, maintiennent les usagers dans l'addiction.

Le mois dernier, lors d'une conférence sur la santé à Paris avec Rachida DATI, Jean-Paul BRUNEAU, président d'E.D.V.O., nous a présenté des vraies solutions qui marchent. Il n'y a pas de baguette magique, mais cela marche. Petit mais sûrement. Les moyens publics doivent aller vers ces soins exigeants et les postcures qui sont efficaces, pas vers la gestion sans fin d'une détresse abandonnée au nom de la prévention des risques. Paris mérite mieux que votre fatalisme, elle mérite une politique de soins ambitieuse, humaine, exigeante et protectrice pour les usagers comme pour les riverains.

Je vous remercie, et bonne chance !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, je conseille à chaque Conseiller de ne pas écrire à l'avance la reprise de parole après qu'on a pu avoir un débat et échanger, parce que, du coup, cela fait un petit décalage. Cela fait un petit décalage et quand on maîtrise un sujet, on n'a pas besoin d'avoir un papier pour répondre.

Deuxièmement, je pense que vous devriez aussi demander à l'A.R.S., qui fournit les éléments très précis, et on les avait fournis à la presse, sur les sorties d'addiction. A un moment donné, quand vous avez parlé de votre réunion avec Rachida DATI, j'ai eu peur que vous nous parliez de la thérapie de conversion, car je crois que cela fait partie aussi des solutions qu'elle préconise.

VII - Question d'actualité posée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" à Mme la Maire de Paris relative à l'accueil et la prise en charge des petits Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Nous continuons et nous avançons avec la question posée à présent par le groupe "Les Républicains et Les Centristes"... Eh bien, je crois qu'il y a plein de gens qui comprennent.

Je donne la parole à Mme BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, depuis maintenant plusieurs années, nous vous alertons, la petite enfance à Paris traverse une crise profonde. Pour la rentrée 2025, la réalité s'impose. Avec près de 80.000 enfants de moins de 3 ans vivant à Paris, notre Ville ne dispose que de 45.000 places en crèche. Si on y ajoute les 5.000 enfants pris en charge par des assistantes maternelles, on obtient un taux de couverture de 64 %, sensiblement en dessous des 70 % recommandés par la Cour des comptes. Et cette situation ne cesse d'empirer : aujourd'hui, près de 8.000 places sont gelées dans les établissements municipaux, contre 6.000 en 2022. Cela représente 15 % de l'ensemble des berceaux parisiens. Cette proportion grimpe jusqu'à 48 % dans le 16e arrondissement, soit 240 places inaccessibles, faute de personnels. Et à la rentrée de septembre 2025, sur l'ensemble du territoire parisien, vous prévoyez que 35 % des places de crèche en régie directe seront gelées. 1.700 professionnels manquent à l'appel pour répondre aux besoins de la petite enfance. Cette pénurie a désormais des effets très concrets. 1.373 demandes sont actuellement non satisfaites dans le seul 16e arrondissement et les listes d'attente ne cessent de s'accroître dans tous vos arrondissements.

Dans ce contexte déjà alarmant, vous avez fait le choix idéologique de ne pas renouveler les marchés d'achat de places en crèche privées à but lucratif, existant depuis 2014, ce qui entraîne à l'échelle parisienne la suppression de 250 places, dont 59 pour le seul 16e arrondissement. De nombreuses familles en dépendaient. Or, conserver ces places dans le privé, c'est aussi conserver une capacité d'accueil immédiate, une souplesse d'organisation, un levier d'ajustement. C'est aussi pour la Ville un moyen de garder un œil dans ces établissements et de maintenir un pilotage global du système d'accueil, de comparer les pratiques, de garantir un minimum d'offre en attendant une amélioration de la situation dans vos crèches municipales.

En supprimant ces places à un moment aussi critique, vous portez une double responsabilité : vous ne réglez pas la crise du recrutement dans les crèches municipales et vous privez les familles de solutions alternatives pourtant existantes. Vous vous débarrassez de places précieuses dans un moment de tension maximale.

Alors, Madame la Maire, je vous le demande en toute clarté, que comptez-vous mettre en œuvre dans les prochaines semaines pour éviter un naufrage à la rentrée de septembre ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mme KOUASSI pour vous répondre.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, chère Sandra.

Vous n'êtes pas sans savoir que le secteur de la petite enfance traverse une crise de recrutement au niveau national. Cette crise est apparue au moment du Covid et elle s'est élargie à l'ensemble des métiers du soin. Dans ce contexte, la Ville, la Direction des Familles et de la Petite enfance n'a pas ménagé ses efforts pour endiguer cette crise du recrutement. En 2022, elle a recruté 760 agents, 784 en 2023 et plus de 900 en 2024. C'est donc factuel, il y a une montée en puissance du nombre de recrutements. Depuis 2024, et j'aimerais qu'on puisse s'en féliciter collectivement, le nombre des arrivées de professionnels est supérieur à celui des départs, et la Ville de Paris reste la première collectivité en nombre de places proposées par habitant. Ce n'est pas le fruit du hasard. La Ville a développé de nombreux partenariats avec des centres de formation des professionnels de la petite enfance, les lycées professionnels, l'Education nationale. La Ville a également doublé le nombre de concours d'auxiliaires de puériculture par an. La Ville a développé l'accueil en apprentissage, qui constitue une véritable voie de pré-recrutement, si bien que les établissements municipaux accueillent plus de 120 apprentis chaque année, et plus de la moitié d'entre eux font le choix de poursuivre leur projet professionnel au sein de nos crèches.

A la rentrée scolaire 2025, en complément de tout cela, la Ville ouvrira son propre C.F.A. avec une première promotion que nous espérons nombreuse et qui sera diplômée en 2026. Enfin, je vous invite, chère Sandra et vous

tous, à venir demain, si vous le souhaitez, au premier Forum emplois petite enfance qui est organisé par la Ville à Q.J. La Ville a également fait, au-delà des efforts de recrutement, des efforts sur l'attractivité et la fidélisation des agents de la petite enfance. Il y a eu une revalorisation de la rémunération des auxiliaires de puériculture de 150 euros nets par mois depuis le mois de juillet dernier. Après, je vous l'accorde, il reste un frein. Il est lié au logement, car les personnels de crèche, pour la plupart, n'ont pas les moyens de vivre à Paris. Ils ont des temps de trajet importants qui allongent leurs journées et qui rendent difficilement conciliables leur vie professionnelle et leur vie privée. Et pour cela, chère Sandra, vous pouvez faire quelque chose : vous pouvez convaincre vos collègues de la droite de l'hémicycle qu'il faut construire des logements sociaux, tout simplement, pour y loger les auxiliaires, les éboueurs, les aides à domicile, les soignants, tous ces gens dont vous louez le travail mais que vous refusez de loger.

Concernant plus spécifiquement l'arrêt des achats de places, je ne reviendrai pas sur ce qui est désormais largement documenté par l'I.G.A.S., par des journalistes, par de très nombreuses personnes : les dérives du secteur privé de la petite enfance. Sandra, vous avez vous-même été confrontée dans votre arrondissement à ces dérives. Certes, dans le cadre de ses missions départementales, la Ville contrôle ces établissements et c'est son rôle. D'ailleurs, elle a renforcé les équipes en charge de ces contrôles, car il y a beaucoup à faire. Malheureusement, des manquements sont encore constatés lors des visites inopinées, tout simplement parce que le modèle lucratif dans la petite enfance comme dans d'autres domaines n'incite pas à embaucher du personnel qualifié et à proposer un accueil de qualité. Souvent, dans des établissements, on accueille des personnes vulnérables, des jeunes enfants ou des personnes âgées. Le modèle lucratif n'est pas ce qu'il faut pour le bien-être des petites Parisiennes et des petits Parisiens, et c'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons plus intégrer à l'offre municipale ces achats de places au sein des crèches privées. Je vous rassure, ces crèches ne disparaîtront pas, elles sortent simplement du giron municipal.

Au-delà, aucune famille ne se retrouvera sans solution ou sans mode de garde en raison de cette décision. Les enfants qui devaient fréquenter la crèche encore deux années seront accueillis une année supplémentaire jusqu'à leur passage à l'école. Quant aux plus jeunes qui entrent en section de moyens, ils seront accueillis dans le secteur municipal et il y aura un renfort d'effectif, et vous le savez, car il est déjà décidé et annoncé pour le 16e arrondissement, de sorte à compenser cet accueil d'enfants supplémentaire.

Plus largement, vous alertez sur la prochaine rentrée scolaire. Sachez que pour le 16e arrondissement, car c'est aussi l'exemple que vous donnez, chère Sandra, vous pourrez attribuer...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Pardon... en septembre 96 places, soit 53 de plus que l'année dernière à la même date. Cette tendance à l'amélioration sera la même dans tous les arrondissements et je remercie chaleureusement les équipes de la DFPE qui ont pu rendre possible cette amélioration.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BOËLLE, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Sandra BOËLLE. - Chère collègue, je ne peux pas vous laisser dire tout ce que vous venez de dire. Pour vous, tout est beau, tout est merveilleux. Vous ne voyez pas la réalité en face. Vous faites des efforts, mais on n'en voit pas la couleur. Alors ne dites pas que dans le 16e, la situation s'améliore. C'est pire que tout. Je vous sortirai les chiffres et vous verrez, à la suite des commissions. Je ne sais pas d'où vous sortez tous ces chiffres, c'est totalement faux.

Comment expliquer aux Parisiens que vous supprimez 250 places en crèches privées à but lucratif sans proposer de solutions de remplacement ? A chaque mairie d'arrondissement de se "débrouiller".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Laissez terminer Mme BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Dans le 7e arrondissement, ce sont 59 familles qui se voient annuler leurs solutions de garde sans compensation. Vous vous retranchez derrière un rapport de l'I.G.A.S. et des ouvrages à charge qui font croire que tout serait à jeter dans le secteur privé. C'est faux ! Oui, certains dysfonctionnements ont existé, je les ai moi-même dénoncés et vous l'avez dit, lorsque dans le 16e, un établissement de "People & Baby" a été pointé du doigt. J'ai demandé des contrôles, j'ai agi. Mais vous ne pouvez pas généraliser à l'ensemble des gestionnaires. Je pourrais vous montrer des mails de familles qui sont désespérées parce que vous supprimez leurs places.

En réalité, ce choix cache une autre vérité : il n'y a plus un centime dans vos caisses ! Vous cherchez à faire des économies sur le dos des familles en prétendant agir au nom de l'éthique, et le résultat est là, les familles sont à bout. Aujourd'hui, 54 % des parents en France gardent leurs enfants eux-mêmes, faute de solution. A Paris, les listes d'attente explosent, et des parents auxquels une place avait été promise se voient désormais signifier qu'ils ne l'auront pas. Ils reçoivent des courriers sans proposition alternative et, je le répète, à chaque arrondissement de se

"débrouiller" pour les replacer ailleurs. Le portail "Paris familles petite enfance" dysfonctionne, les messages sont contradictoires, les familles ne savent plus à qui s'adresser.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien, merci.

Mme Sandra BOËLLE. - Depuis 2020, 67.000 Parisiens ont quitté la Capitale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, pardon Madame...

Mme Sandra BOËLLE. - ... dont de nombreuses jeunes familles. Ce n'est pas un hasard...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... là, vous avez terminé. Vous aviez deux minutes de reprise de parole, vous les avez largement dépassées.

Je vais réitérer mon conseil, n'écrivez pas votre deuxième réponse à l'avance. Tenez compte de ce qui a été dit, car les réponses vous ont été apportées. Et pardonnez-moi mais, quand même, en matière de petite enfance, la Ville de Paris, qui est aussi un département, est le premier département en termes d'accueil d'enfants dans des structures collectives. Par conséquent, je veux bien que vous nous citiez des chiffres de la France, mais à Paris, c'est plus de 60 % des enfants qui sont accueillis en crèches dans des modes collectifs.

Surtout, sur la question des crèches qui, quand même, ont fait l'objet - arrêtons de faire comme si cela n'existait pas - d'une enquête de l'I.G.A.S. et de très nombreuses enquêtes, y compris de journalistes, et de rapports, on ne va pas se voiler la face, cette situation ne peut pas nous laisser indifférents et il a bien été dit qu'il y avait des compensations, notamment pour le 16e qui avait beaucoup de ces établissements, pour que les parents puissent trouver des solutions de garde.

Je vous rappelle que c'est un marqueur de notre Municipalité que d'avoir fait de la petite enfance un sujet majeur, et là aussi, on a des résultats. Il y a de temps en temps des situations comme celles que nous rencontrons avec ces crèches privées qui ont montré qu'elles étaient juste à la recherche de profit et pas du tout de l'intérêt des enfants, et donc il faut trouver des solutions de remplacement pour ces crèches qui n'ont rien à voir avec l'accueil de la petite enfance tel qu'il correspond aux normes que nous nous sommes fixées et qui concernent d'abord les enfants.

VIII - Question d'actualité posée par M. Christophe GIRARD à Mme la Maire de Paris relative au déplacement à Moscou du Président brésilien LULA.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question, celle posée par M. GIRARD, pour les non-inscrits.

M. Christophe GIRARD. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, une bonne nouvelle, Loïs BOISSON est en demi-finale de Roland Garros !

Madame la Maire, mes chers collègues, je salue M. le Préfet...

Ici, dans notre Assemblée, chacune et chacun sait que vous ne ménagez pas vos forces pour soutenir le maire de Kiev et les maires des autres villes ukrainiennes où vous vous êtes rendue pour manifester le soutien de Paris, votre soutien et la solidarité de notre Conseil. Je vois, comme chacune et chacun de nous ici, le drapeau ukrainien derrière la tribune.

Demain, selon la tradition des visites d'Etat à Paris, vous accueillerez, après le Président français, le Président de la République fédérative du Brésil. Le 9 mai dernier, invité par le Président de la Fédération de Russie, le Président LULA s'est rendu à Moscou pour assister aux cérémonies de la victoire contre le nazisme. Sa présence a bouleversé de nombreux Européens, dont je fais partie, et les a inquiétés et troublés. Dans "Le Monde" daté d'aujourd'hui, le président brésilien, interrogé sur ce voyage, explique sa présence à Moscou. Mais toutes les Parisiennes et tous les Parisiens ne lisent pas "Le Monde", ni toutes les Conseillères et Conseillers de Paris.

Madame la Maire, vous êtes proche du président brésilien, opposant acharné, tout comme Dilma ROUSSEFF, à une extrême droite d'une violence sans limites et experte en désinformation. Vous êtes attachée aux relations internationales, à une Europe forte. Alors, Madame la Maire, accepteriez-vous de nous donner votre sentiment à la veille de cette visite d'Etat en France et à l'Hôtel de Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Arnaud NGATCHA pour vous répondre.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire de Paris, Monsieur le Conseiller de Paris, cher Christophe GIRARD.

Tout d'abord, une réponse sur la forme, puis sur le fond.

Vous avez fait état de cette visite d'Etat du Président Luiz Inacio LULA da SILVA demain à l'Hôtel de Ville dans le cadre de la visite d'Etat décidée par le Président de la République française. Il vient en visite en France du 4 au 9

juin et cette visite d'Etat se tient à Paris le 5 et le 6 juin. Dans ce cadre-là, le Président LULA se rendra à l'Hôtel de Ville.

Je rappelle rapidement comment se passent les visites d'Etat. Vous l'avez dit, c'est une tradition qui date de la IIIe République. Les chefs d'Etat, même si cela dépend de la durée de leur visite, de 2 ou 4 jours, décident, dans le cadre de leur visite, qui ils veulent rencontrer. A ce titre, le Président LULA a souhaité se rendre à l'Hôtel de Ville. Il n'ira ni à l'Assemblée nationale, ni au Sénat, il se rendra ici, à l'Hôtel de Ville après, comme vous l'avez dit, la réception à laquelle se rendra aussi la Maire de Paris aux Invalides pour son arrivée sur le sol parisien et français, et également le fameux dîner d'Etat et la rencontre avec le Président de la République française.

Dans ce cadre, la Maire de Paris a accepté de recevoir le Président LULA, et cela n'a rien à voir avec l'amitié qu'elle peut lui porter par ailleurs mais j'y reviendrai, comme elle a accepté de recevoir les présidents italien, ukrainien, ouzbek ou mongol qui étaient passés en visite d'Etat ici dans la Capitale, ainsi que les souverains britannique, belge ou encore danois dernièrement. Vous avez dit l'importance que ces visites revêtent sur le plan protocolaire, et la Maire de Paris a toujours respecté le protocole de la République française.

Ensuite, sur le fond. Vous faites état de cette visite à Moscou le 9 mai dernier du Président brésilien. Il ne m'appartient pas de juger des déplacements d'un chef d'Etat étranger, mais je vais le remettre dans le contexte de la politique internationale que la Maire de Paris porte et que je défends en son nom.

Evidemment, vous l'avez dit, il y a le soutien indéfectible à l'Ukraine. Je ne vais pas revenir sur les différents soutiens que nous avons apportés et également sur la récompense que la Maire de Paris a reçue des mains du Président ZELENSKY pour l'ensemble de l'action que mène la Ville de Paris.

Le Président brésilien s'est rendu à Moscou. Vous faites état de cette interview que j'ai également lue, où il explique clairement qu'il condamne l'invasion russe en Ukraine. Mais il est dans une recherche d'un processus de paix. Dans les relations internationales, le Président LULA a quelque peu pris le leadership de ce qu'on appelle le Sud global et, à ce titre, il fait entendre la voix de ceux qui incarnent ce Sud global ou qui font partie de ce Sud global, et il affirme, si j'ai bien compris l'interview qu'il a donnée au "Monde", qu'il cherche avant tout la paix et que, selon lui, cette paix passe par un dialogue qui doit être renoué avec le Président de la Fédération de Russie.

C'est donc dans ce cadre que se tient cette visite d'Etat, cette visite à l'Hôtel de Ville à titre diplomatique, et nous sommes particulièrement heureux de recevoir le Président LULA, puisque, comme vous le savez, la COP30 se tiendra à Belém et que la Maire de Paris fêtera le 23 juin prochain les 10 ans de l'Accord de Paris. A ce titre, le Maire de Rio Eduardo PAES sera dans la Capitale, ainsi que la directrice générale de la future COP30. Nous aurons d'ailleurs l'occasion avec la Maire de Paris de nous rendre à la COP30 - cela donnera encore l'occasion à certains de parler et de faire des articles et, oui, vous pourrez faire un tweet également, car c'est d'actualité ces derniers temps. Nous sommes donc particulièrement heureux d'accueillir le Président LULA et j'imagine que la Maire de Paris ne manquera pas d'évoquer avec lui ces sujets majeurs qui sont ceux de la protection de l'environnement.

Par ailleurs, s'ouvre le Sommet de l'U.N.O.C. des océans, auquel se rendront également le Président LULA et la Maire de Paris, sujet là aussi majeur et je pense qu'il nourrira les discussions entre eux lors de l'entretien qu'ils auront ici. Aussi, la Maire a invité les présidents des groupes politiques, me semble-t-il, l'Exécutif, et la communauté brésilienne à Paris à partager un moment avec le Président LULA.

Encore une fois, nous sommes extrêmement heureux que le Président LULA ait choisi de venir ici à l'Hôtel de Ville, et je le dis au nom de la Maire de Paris mais je suis sûr qu'elle sera d'accord avec moi, nous souhaitons d'ores et déjà une très belle visite au Président brésilien.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. J'ajouterai juste un mot. Je ne vais pas parler au nom du Président LULA, j'ai une immense admiration pour lui et on le reçoit demain, mais l'interview qu'il a donnée dans "Le Monde" est on ne peut plus claire et je pense qu'elle suffit comme réponse.

Je vous invite toutes et tous à venir demain. Je crois qu'il y aura une suspension de séance de 2 heures, à 16 heures 30, pour accueillir le Président LULA et, bien sûr, comme il se doit dans une visite d'Etat, tous les ambassadeurs qui sont présents à Paris et ils sont nombreux, mais aussi la communauté brésilienne, franco-brésilienne elle-même très nombreuse, et j'aurai l'occasion de m'exprimer avec lui demain dans cet accueil républicain et amical, car, effectivement, c'est une grande personnalité.

Je rappelle qu'il est aussi citoyen d'honneur de la Ville de Paris, puisque nous lui avons accordé cette protection lorsqu'il a été emprisonné par un juge du Gouvernement de M. BOLSONARO et que nous avons participé à un mouvement mondial pour sa libération. Cette libération lui a permis non seulement d'être libre mais aussi de se représenter et de redevenir Président du Brésil.

Demain, nous aurons donc affaire à la visite d'une personnalité qui est une légende vivante et je vous invite vraiment à venir, car ce sera un grand moment.

Voilà, Monsieur GIRARD, je vous redonne la parole.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup et, Madame la Maire, je vous remercie, car vous avez repris la parole et, en effet, les propos que vous tenez en fin d'intervention me semblent les propos les plus justes.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

2025 Changer Paris 1 - Soutien aux associations parisiennes : plus de transparence et d'efficacité dans l'action municipale !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons poursuivre notre séance. C'est la fin des questions d'actualité et la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur une proposition de délibération déposée par le groupe Changer Paris, sur le soutien aux associations parisiennes.

Je donne la parole au premier orateur, M. GRANIER, du groupe Changer Paris.

M. Rudolphe GRANIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers cette niche, nous souhaitons réaffirmer haut et fort notre soutien au tissu associatif parisien. Nous parlons aujourd'hui de près de 80.000 associations, de dizaines de milliers de bénévoles qui donnent de leur temps pour des causes qui leur sont chères, et ces personnes s'enrichissent elles-mêmes en rendant service aux autres, et les associations participent activement à la vie de quartier, portant une attention salutaire à l'autre et créant du lien social.

A l'heure où notre société devient de plus en plus individualiste, voire autocentrée, avoir des acteurs qui mènent de façon collective des projets concrets, indispensables à la vie parisienne est salutaire, et en tant que collectivité et en tant qu'élus...

Je suis en train de dire du bien des associations. Vous pouvez l'entendre, pour éviter de dire après que je dis du mal des associations. Vous connaissant, vous allez dire que je dis du mal des associations. Donc quand j'en dis du bien, écoutez, sinon cela ne va pas être sympa. Je disais qu'en tant que collectivité et en tant qu'élus, nous avons un devoir majeur, celui de soutenir cette vitalité et ces structures et encourager les projets et leurs initiatives.

C'est pour cela que les collectivités, dont la Ville de Paris, apportent leur soutien de multiples façons, de manière logistique, matérielle avec les maisons de la vie associative et citoyenne, et il y a aussi toute la politique d'attribution de subventions. La Ville peut soutenir des projets dès lors qu'ils entrent dans son champ de compétences et portent un intérêt local. C'est ce que définit de façon claire et simple la loi. Elle peut y mettre des moyens. En l'espèce, 273 millions d'euros alloués à 2.795 associations en 2023, des aides aussi en nature, dont l'estimation globale, d'ailleurs, n'est jamais été précisée et c'est ce que nous demandons dans ce projet de délibération notamment. Ce besoin de transparence est réclamé par nos concitoyens, car ces moyens publics sont aussi les leurs et nous devons leur garantir que ces moyens publics sont bien utilisés. Plus de transparence et plus d'efficacité au service des associations parisiennes dans l'intérêt des Parisiens, c'est ce qui motive aujourd'hui la démarche consensuelle du groupe Changer Paris à travers ce dispositif sur les moyens de la politique associative.

Notre démarche est aussi motivée par quelques inquiétudes, et l'actualité les a renforcées la semaine dernière : 4 associations dont 3 soutenues par la Ville, "Médecins du Monde", "Amnesty France" et "Oxfam", ont mené une action de désobéissance civile - c'est un concept barbare qui plaît énormément à une partie de la gauche de cet hémicycle. Souiller de rouge l'eau de la fontaine des Innocents, cela n'aide personne au Proche-Orient et cela engendre des frais pour la Ville. Ariel WEIL, le maire de Paris Centre, a proposé de supprimer les subventions à ces structures, car elles dégradent des biens publics. Proposer que la loi soit respectée, merci, Monsieur le Maire, on est entièrement d'accord, nous ne pouvons pas aller moins loin que vous et c'est ce que nous proposons aujourd'hui. Ces actes sont contraires aux valeurs de la République et au fameux contrat d'engagement républicain qui est en principe signé par toutes les structures subventionnées et dont vous n'assurez pas vraiment le suivi.

Mais, malheureusement, vous en faites régulièrement fi en continuant à soutenir "Action Justice Climat", qui prône la justice climatique en allant participer à des manifestations interdites avec la famille TRAORÉ ou qui sponsorise une pseudo-chanteuse sur TikTok. 82.500 euros les 10 dernières années. Vous sponsorisez la "Ligue de l'enseignement", qui coache des jeunes et conteste le principe de laïcité pour un concours d'éloquence. 1,4 million d'euros sur 10 ans. Vous subventionnez "Street Art Rebellion", qui est une émanation d'"Extinction Rebellion". C'est une association chérie par l'Académie du Climat alors qu'elle bloque des routes, des places, qu'elle jette de la soupe sur les peintures. Mais 1.000 euros, cela ne mange pas de pain, ça ne coûte pas cher, c'est l'argent des Parisiens. Et vous alimentez ainsi, de façon honteuse, une certaine défiance envers les pouvoirs publics et en particulier la police. C'est ce que nous expliquait la représentante du Préfet de police au dernier Conseil en déplorant, par exemple, l'absence de candidature d'associations parisiennes au Fonds interministériel de prévention de la délinquance. C'est ce que prouve également votre soutien régulier à la "Fasti", qui parle de racisme d'Etat, de rafles de la police sur ordre du Gouvernement, qui avait excusé les attentats de 2015. Depuis 2014, 337.000 euros.

Pour cela, dans notre dispositif, nous exigeons que le respect des valeurs républicaines et le principe de neutralité politique soient scrupuleusement contrôlés pour les associations que nous subventionnons.

Ce qui pose aussi question, ce sont les potentielles dérives que ce système engendre. Certaines associations sont en voie de professionnalisation ou ont déjà mué en opérateurs de service public, mais sans les règles qui vont avec. A quel moment vous vous dites qu'une association fera mieux qu'un agent du service public ? Nous, à Changer Paris, nous pensons que sans les agents du service public, leur savoir-faire, leur impartialité, leur devoir d'indépendance, il n'y a pas d'exécution de politique municipale de proximité digne de ce nom. Et au fil des mandatures, vous avez changé les agents de la Ville de Paris en guichets de distribution de subventions. Vous êtes même allés plus loin, car même cette compétence, vous la leur avez enlevée, puisque vous subventionnez, je vous le rappelle, des associations pour aider d'autres associations à toucher des subventions. C'est "La fabrique des Impossibles", que j'ai déjà pu évoquer. Dans le cadre de cette professionnalisation à outrance, nous avons "Aurore", la patronne des patronnes des associations, qui cumule - attention, la liste est longue - maraudes, accompagnement de migrants, de sans-abri, de femmes seules, de toxicomanes, un peu de réinsertion, des olympiades culturelles, des actions sur le tri, le réemploi, le recyclage. 36 millions d'euros depuis 2014.

Certaines associations bénéficient parallèlement d'un saupoudrage, avec une multitude de petites aides distribuées Conseil de Paris après Conseil de Paris, et cela rend totalement illisible la portée du soutien qui leur est accordée et nous le regrettons.

Certaines associations que vous soutenez présentent d'éventuelles collusions entre mandats d'élus et engagements associatifs. "J'accueille" est une émanation de "Singa", dirigée par Benoît HAMON. On ne refait pas le C.V. de Benoît HAMON. "Singa" était partie prenante dans le désastre de la Gaîté Lyrique que nous avons connu. Les "Pierrots de la Nuit", et cela, c'est le collègue Emmanuel COBLENCE, "La Petite Rockette", association grassement subventionnée qui rémunère chaque mois notre collègue Delphine TERLIZZI qui est sa coordinatrice générale, à hauteur de 1.550 euros. C'est dans sa déclaration d'intérêts, disponible en ligne sur le site de la Ville de Paris. On a encore 86 % du loyer, soit plus de 250.000 euros annuels, pris en charge par la Ville pour l'immeuble qu'occupent les "Canaux". Les "Canaux", c'est une structure dirigée par une proche de Mme la Maire HIDALGO, ancienne candidate P.S. aux législatives dans le 18^e arrondissement et qui a été sacrifiée sur l'autel de la France insoumise.

Tout cela, mes chers collègues, dégrade durablement l'image de la collectivité et de ce que doit être le service public pour l'intérêt des Parisiens.

A travers cette proposition de délibération, nous souhaitons offrir à Paris un cadre de travail qui assure plus de transparence sur l'utilisation des moyens publics. Nous proposons un comité de suivi de la politique associative qui permettra à toutes les tendances politiques de notre Conseil de mieux travailler, d'examiner, de débattre de tous les projets pour lesquels les subventions sont proposées. Nous souhaitons plus de contrôles et d'indicateurs pour examiner, en amont, la viabilité des structures et des projets et, en aval, le bon usage des subventions précédemment allouées et, bien sûr, pour évaluer les résultats. Enfin, nous vous proposons plus de visibilité sur l'ensemble des aides en nature, comme je le précisais tout à l'heure.

Ce qui pose question, c'est aussi le réel intérêt pour Paris et les Parisiens des projets qui sont subventionnés. Rien qu'à ce Conseil, on va prendre l'exemple d'une subvention qui est demandée, dans le cadre du label Paris-Europe, par l'association "Brûlantes", non, pardon, l'association "Brûlant.e.s" - il y a déjà un indice dans le nom de l'association sur l'orientation politique. C'est 5.000 euros qui sont proposés pour un projet de : "Festival d'éducation à la vie affective et sexuelle pensée dans une perspective européenne". Dans la fiche de présentation, les services de la Ville ont indiqué, à "public ciblé", une cible assez limitée, 100 personnes visées, dont la moitié de professionnels déjà formés. Sensibiliser à un sujet comme celui que je viens d'évoquer... La perspective européenne tout comme l'intérêt concret pour Paris restent à démontrer. Je serais curieux, moi, de vous écouter justifier cette subvention.

Je vais citer une grande dame politique, une immense dame politique : "L'intérêt des Parisiens, rien que l'intérêt des Parisiens". Anne HIDALGO aujourd'hui à 15 heures. Expliquez-moi quel est l'intérêt des Parisiens dans ce Festival d'éducation à la vie affective et sexuelle pensée dans une perspective européenne. Je cherche.

A travers nos propositions, nous souhaitons mieux garantir aux Parisiens l'intérêt réel et concret des projets soutenus. Ce dispositif se veut cohérent, consensuel pour aider chacun ici, dans cet hémicycle, à mieux accomplir sa mission d'élus au service des Parisiens et des associations. D'ailleurs, certaines de nos propositions ont déjà été mentionnées ailleurs, à l'image des deux rapports de l'Inspection générale de la Ville sur le sujet, parus en 2016 et en 2018. Bon nombre de leurs recommandations n'ont pas du tout été suivies d'effets depuis bientôt 10 ans. Ce n'est pas que la droite qui le dit, c'est "L'Express", c'est "Le Monde", c'est "Le Parisien", c'est "Challenge"... Je vais peut-être trouver un journal de gauche. Non, effectivement, ils ne le disent pas. Mais ce n'est pas très grave.

Nous ne pouvons malheureusement que déplorer la non-réponse des groupes de la majorité à notre sollicitation de rencontre pour évoquer cette niche. Vous avez le débat participatif, la démocratie à la bouche tous les matins, mais quand on vous propose une rencontre pour parler de cela, pour essayer de travailler ensemble pour s'offrir un nouveau cadre, personne ne répond chez les Communistes, chez les "Ecolos", chez les Socialistes. Nous

déplorons aussi l'absence continue de réponse sur ces sujets, alors que nous posons très régulièrement de nombreuses questions.

L'engagement du groupe Changer Paris, aujourd'hui, vise à mieux aider les associations et leurs bénévoles, notamment dans l'accomplissement de leurs missions, afin que la Ville assure ce soutien sans créer un climat de suspicion. Ce climat de suspicion se révèle néfaste à l'action publique et à la confiance que doit maintenir une collectivité avec ses citoyens.

(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Rudolph GRANIER. - Il s'agit, comme ici, de l'échelon politique de proximité, et ce lien, vital, ne saurait être instrumentalisé à des fins militantes.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Sylvain RAIFAUD, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Merci, Monsieur GRANIER, pour la proposition que vous faites, je suis en accord avec les deux premiers mots de votre texte, "soutien aux associations". Tout le reste pose un certain nombre de questions et, à mon avis, il y a lieu d'y répondre.

Je voulais passer en revue les différentes propositions que vous faites. Effectivement, je pense qu'on a besoin de transparence et d'efficacité dans l'action municipale sur la question du soutien aux associations, comme dans l'ensemble des politiques publiques. Néanmoins, les propositions que vous faites appellent un certain nombre de questions.

Déjà, vous proposez de créer un comité de suivi de la vie associative qui regarderait, avant chaque Conseil de Paris, les propositions qui arrivent et qui sont à l'ordre du jour du Conseil. En fait, ce comité existe déjà : c'est la 7e Commission. C'est la commission qui est en charge des associations et dans laquelle on a tout lieu de discuter des subventions qui arrivent. "Composé d'élus au prorata de la représentation du Conseil de Paris", je pense qu'on y est à peu près.

Ensuite, sur les contrôles a posteriori, il y a des audits. L'Inspection générale a fait des recommandations en 2022, et la plupart ont d'ores et déjà été mises en œuvre. Aussi, je crois que rien ne vous empêche, pour travailler sur un certain nombre d'associations sur lesquelles vous auriez des questions, de demander, vous aussi, que l'Inspection générale se penche sur tel ou tel sujet. On a cet outil qui est précieux et il peut être utilisé si besoin.

Les ressources et dépenses réelles, un audit des aides en nature... On est un peu dans l'idée, finalement, que les associations ne sont pas totalement légitimes pour bénéficier des subventions. Moi, je trouve qu'il y a un écart entre les propositions telles que vous les formulez et votre discours, qui est le discours des vieilles obsessions de M. GRANIER, qu'on connaît depuis le début du mandat, qui nous serine encore et encore le fait que des associations ne seraient pas légitimes pour bénéficier de telle ou telle subvention. Vous n'êtes pas d'accord avec l'éducation sexuelle, c'est votre problème, c'est politique ! Mais nous, c'est quelque chose qu'on défend et sur lequel on veut travailler.

Vous considérez qu'"Aurore", qui a un rôle extrêmement important dans la Ville, qui prend en charge un certain nombre de missions... Certes, ce sont des missions d'intérêt général qui relèvent d'une certaine manière du service public, mais on ne peut pas considérer que les travailleuses et les travailleurs engagés d'"Aurore", que tout le travail que ces personnes font pourrait être fait exactement de la même façon par des agents municipaux. Si on va dans cette direction, alors il va falloir s'attaquer à un certain nombre de délégations de service public en rapport avec le privé. Et on a parlé encore hier de projets de piscines privatisées. De ce fait, pourquoi on s'en prend au secteur associatif sur ces questions ?

Et on a besoin de professionnels. Les professionnels d'"Aurore", puisque vous citez cette association, ce sont des gens qui font un travail absolument remarquable, incroyable au bénéfice des personnes qu'elles accompagnent chaque jour, et, oui, ces personnes sont de très grands professionnels, et heureusement qu'il y a des professionnels dans les associations. Je ne souscris pas à l'idée que les associations devraient par principe ne pas être professionnelles. Vous délirez. Cela ne va pas, votre affaire, la façon dont vous percevez les choses !

Ensuite, vous revenez encore une fois sur la "Ligue de l'enseignement". Mais cela suffit avec la "Ligue de l'enseignement" ! Ce n'est pas possible, enfin ! C'est une association qui a un siècle, qui travaille et qui est le symbole de la République laïque, le symbole de l'éducation populaire, et vous voulez supprimer toutes les subventions parce qu'une fois, dans un atelier d'expression, des jeunes ont dit qu'ils trouvaient que la laïcité, parfois, était instrumentalisée à des fins de discrimination. C'est un débat public, on doit avoir ce débat ! Et aujourd'hui, on a

des crimes racistes en France ! En ce moment ! Et ce que vous faites là, attaquer encore une fois la "Ligue de l'enseignement", cela suffit ! Arrêtez, maintenant, avec cette pauvre "Ligue de l'enseignement" !

Et les dirigeants. Benoît HAMON a le droit de se reconverter, voilà ! Benoît HAMON a le droit de travailler dans une association. Oui ! Ce n'est pas possible ! On est dans un "truc" où, finalement, parce qu'on est militant, on n'a plus voix au chapitre, on ne peut plus travailler nulle part. Cela ne va pas non plus, votre "truc" ! Et je précise que nous avons des règles de déontologie à la Ville. Nous avons des collègues, effectivement, qui sont dans des organes de direction d'associations, et ces personnes se mettent de côté au moment où il est question de leurs associations. Je note que Delphine TERLIZZI, que vous avez citée, qui est assise là habituellement, n'est pas là cet après-midi et elle sait se mettre de côté lorsqu'il est question de "La Petite Rockette", où elle fait un travail absolument remarquable en tant que directrice. Nous avons des règles de déontologie et on les applique. Si vous avez un problème sur la façon dont elles sont appliquées, saisissez le déontologue de la Ville de Paris et on verra bien ce qu'il se passe.

Surtout, Changer Paris venir nous faire la leçon sur les questions de déontologie, alors que vous avez Rachida DATI qui est soupçonnée de ses accointances avec le Qatar ! Mais, franchement, ce n'est pas possible, alors qu'on parle de quelques dizaines, peut-être centaines de milliers d'euros pour des associations qui font un travail d'intérêt général absolument remarquable !

Enfin, la neutralité politique ! On a le droit d'avoir un point de vue politique lorsqu'on travaille dans le secteur associatif ! C'est même pour un certain nombre de personnes la raison même de leur engagement professionnel de choisir le secteur associatif plutôt que le privé qui paye mieux, pour avoir un travail qui a du sens ! C'est donc normal qu'il y ait des personnes engagées dans les associations, c'est normal qu'elles aient voix au chapitre. Donc arrêtez de nous "bassiner" !

Un dernier mot pour Changer Paris. Changer Paris, vous laissez mettre les lubies de Rudolph GRANIER à l'ordre du jour de notre Conseil, je considère qu'on est en train de perdre notre temps et c'est bien dommage !

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, n'oubliez pas d'insérer vos cartes pour qu'on puisse bien vous identifier.

La parole est maintenant à Agnès EVREN pour le groupe Union Capitale.

Mme Agnès EVREN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues... Je n'ai pas ma carte...

Je tiens à saluer la démarche initiée par le groupe Changer Paris, par la voix de notre collègue Rudolph GRANIER. Sa proposition est très simple. Elle tient en trois mots : transparence, efficacité et respect des valeurs républicaines dans l'attribution des subventions. A Paris, cela devient en effet une urgence. Pourquoi ? Parce que sous votre mandat, l'opacité est devenue la règle. Cette proposition répond à un triple impératif, républicain, économique et démocratique.

Premier impératif, républicain, chaque euro, chaque centime d'argent public doit servir l'intérêt général des Parisiens. C'est un principe de base. Or, aujourd'hui, des associations militantes qui s'opposent parfois ouvertement à l'action publique continuent de recevoir des financements de la Ville.

Je l'ai dit lors du précédent Conseil de Paris, les associations impliquées dans l'inadmissible saccage de la Gaîté Lyrique n'avaient rien à faire sur les listes de subventions. Pourtant, elles continuent aujourd'hui d'être financées. C'est inacceptable.

Deuxième impératif, économique, vous avez littéralement "cramé" la caisse à la Ville de Paris. Les chiffres sont accablants. Ils progressent alors que les caisses, faut-il le rappeler, sont vides : 248 millions de subventions en 2021, 271 millions en 2023, et près de 300 millions en 2024. Pendant ce temps, la dette de Paris a explosé de 4 milliards d'euros en 2014 à plus de 11,6 milliards d'euros en 2024.

Comment justifiez-vous une telle dérive, alors que vous demandez toujours plus aux contribuables parisiens ?

Dans ce contexte budgétaire tendu, l'argent public doit être géré avec rigueur, pas distribué à l'aveugle. Oui, il faut évaluer l'utilité réelle de ces subventions. Oui, il faut des critères clairs. Oui, il faut mettre fin à ce système d'arrosage budgétaire. C'est une exigence de transparence et de démocratie.

Enfin, troisième impératif, démocratique, les Parisiens ont le droit de savoir où va leur argent. Or, aujourd'hui, c'est le flou total. Pire, certains cas récents montrent des dérives inquiétantes. Ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a soulevé un lièvre avec l'association "Wiki Village", qui loue des salles à des élus N.F.P. ou d'extrême gauche et aux écologistes pour préparer des municipales avec l'argent des Parisiens. Là encore, c'est inacceptable, l'argent public ne doit pas financer des campagnes déguisées.

Je veux être claire, défendre ces trois impératifs ne signifie pas être contre les associations, bien au contraire, mais "quid" de l'évaluation ? Les subventions allouées au secteur associatif en 2024 représentaient environ 3 % du budget total voté par la mairie. Rapporté aux 2,1 millions d'habitants à Paris, cela équivaut à 129 euros par Parisien

et pour quels résultats ? Peut-on aujourd'hui affirmer que ces 129 euros par Parisien sont gérés utilement et efficacement ?

Dans le 15e arrondissement, avec Philippe GOUJON, Marie-Caroline DOUCERÉ et les élus, au total ce sont 6.000 Parisiens qui s'y impliquent chaque année, soit un total de 120 millions d'heures dédiées à des actions associatives et l'équivalent au travail de près de 70.000 salariés.

L'année dernière, en octobre 2024 nous déposons un vœu en faveur de la gratuité du stationnement pour les véhicules de la protection civile parisienne et de toutes les associations qui assurent le secours des plus fragiles au sein de la Capitale.

Le tissu associatif est un pilier de la vie citoyenne, mais cela ne justifie pas une gestion opaque des subventions. Aujourd'hui, les mêmes structures reçoivent des financements importants, parfois de plusieurs directions, sans évaluation sérieuse de leur efficacité.

Pour conclure, il faut exiger des comptes rendus détaillés, des données fiables et une réelle évaluation des résultats, notamment pour les structures les plus financées. On ne peut pas continuer à financer des structures peu actives pendant que d'autres peinent à survivre.

Les règles doivent être claires : respect de la laïcité, des valeurs républicaines et ne pas entraver l'action publique. Les Parisiennes et Parisiens ont le droit de savoir où va leur argent et les associations de comprendre pourquoi un tel montant leur est attribué. Nous leur devons cette transparence et cette exigence.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Samia BADAT-KARAM pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous saluons cette niche consacrée à la transparence et la bonne gestion des subventions associatives. Elle va dans le bon sens et s'inscrit totalement dans le sillage des positions portées depuis longtemps par notre président Francis SZPINER, qui était d'ailleurs à l'initiative dernièrement d'une demande de création d'une M.I.E. sur ce sujet essentiel. Une M.I.E. refusée par votre majorité, Monsieur le Maire, en dépit de l'enjeu démocratique et budgétaire qu'elle soulevait.

Oui, nous sommes évidemment d'accord avec les objectifs portés par cette niche : meilleure lisibilité, transparence renforcée, contrôle accru et cohérence entre les missions des associations subventionnées et l'intérêt local parisien. Ce sont des revendications que notre groupe porte depuis le début de cette mandature avec constance et détermination.

Nous avons multiplié les interventions, les questions d'actualité, les signalements pour dénoncer les dérives, souligner les incohérences, alerter sur l'opacité de certaines pratiques. Nous suivons chaque projet de délibération avec vigilance, association par association, subvention par subvention, parce que nous connaissons le terrain, parce que nous échangeons avec les associations de quartier, mais aussi avec les associations de contribuables et parce que nous avons le souci de la transparence à l'égard des Parisiens.

Nous avons dénoncé les aides totalement hors sol. On en a cité un certain nombre, 15.000 euros, par exemple, pour promouvoir un modèle écoféministe en Colombie ; 10.000 euros pour des marmites norvégiennes ; ou encore 32.000 euros pour un concert en soutien à des émeutiers qui décrédibilisent l'ensemble du tissu associatif parisien. Nous avons souligné l'absence d'évaluation sérieuse de certaines structures comme l'association "Aurore", qui perçoit plus de 18 millions d'euros par an de la Ville de Paris.

Dans ce contexte, nous ne comprenons toujours pas pourquoi Anne HIDALGO a refusé de saisir l'opportunité que représentait cette M.I.E. Le message envoyé à un an des élections est désastreux : refus de transparence, rejet du contrôle démocratique, alors même que plus de 270 millions d'euros de subventions sont votés chaque année.

Par ailleurs, un autre point que nous soulevons régulièrement dans cet hémicycle est celui de la territorialisation des subventions. Est-ce normal, par exemple, que sur 270 millions d'euros de subventions accordées par la Ville de Paris, seuls 20.000 euros soient aux mains d'un arrondissement comme le 16e ?

Là aussi, c'est un enjeu de transparence : donner aux élus locaux que nous sommes, qui connaissent le terrain, leur tissu associatif, le choix de décider quelles associations ils veulent subventionner. L'enjeu est là.

Nous soutenons donc cette niche et ses propositions avec une réserve toutefois, nous ne souhaitons pas que le remplacement systématique des associations par des agents municipaux devienne une règle générale. Là où c'est justifié : meilleure efficacité, meilleure gestion, moindres coûts, pourquoi pas, mais dans les autres cas, les associations restent des partenaires essentielles de l'action publique, sous réserve qu'elles respectent les règles, qu'elles soient neutres politiquement et s'engagent à appliquer une charte de la laïcité, qu'elles soient réellement au service des Parisiens et que la Ville exerce un contrôle réel et pas un simple tampon comptable.

En résumé, oui à la transparence, oui à l'efficacité, oui au respect des principes républicains, mais non à l'hypocrisie d'un système qui, faute de pilotage politique, accorde encore trop souvent des aides à des structures militantes ou déconnectées de l'intérêt général.

Nous voterons cette niche tout en rappelant que ce combat est aussi le nôtre. Nous continuerons à l'incarner avec sérieux, responsabilité et fermeté.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Personne ne prend la minute vingt qui reste ?

Mme PRIMET pour le groupe Communiste et Citoyen, Madame la Présidente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en France comme à Paris, les associations font chaque jour face à l'explosion de la pauvreté, au détricotage de nos services publics, au point de ne plus pouvoir venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin. Que fait le groupe Changer Paris pour sa dernière niche de la mandature ? Il s'attaque aux associations, chapeau !

C'est une attaque en règle dont la droite est coutumière dès qu'elle arrive au pouvoir. PÉCRESSE et son comité de la hache ne faisait pas mieux dès 2016. Chaque année, depuis, elle a baissé de plus de 250 millions l'enveloppe dédiée, supprimant de fait des milliers d'emplois et mettant sur la paille des centaines d'associations d'intérêt public dans des domaines aussi essentiels que la solidarité, l'accès aux soins, à la culture, aux pratiques sportives, et j'en passe.

Vous voulez ici reprendre les mêmes méthodes. Ce choix vise soi-disant à assainir les finances de la Ville, mais que représentent 271 millions que vous ciblez face au budget global de Paris ? Quel en serait le coût social pour nos concitoyens les plus précaires si elle venait à disparaître ?

Pour vous, cela semble secondaire. Cette croisade, c'est votre marqueur politique. Quand le Gouvernement pointe la dette, la droite française regarde le doigt.

En 2024, le Conseil économique, social et environnemental rappelait que la part des subventions publiques dans le budget associatif a chuté de 41 % entre 2005 et 2020. Moins de soutien public, c'est plus de précarité pour les structures associatives, plus de fermetures des services et moins de cohésion sociale. A Paris comme ailleurs, cette logique mène dans le mur.

Face à cela, nous assumons un choix politique, celui de maintenir et de renforcer notre soutien au tissu associatif fort de 80.000 structures animées par plus de 600.000 bénévoles et salariés. La relation qu'établit une collectivité avec le monde associatif est très révélatrice de son programme et de son projet politique. Les associations sont un des piliers de notre vie démocratique sociale et culturelle, ainsi que de l'économie sociale et solidaire.

Nous sommes fiers de soutenir des associations que vous critiquez constamment, telles que "S.O.S. Méditerranée", "Acort" et bien d'autres encore. Elles incarnent l'engagement et l'humanité de la Ville envers les réfugiés, les migrants et les publics précaires, comblant les manquements de l'Etat. Cette solidarité nous unit, à l'opposé de la dérive réactionnaire et déshumanisante que vous représentez.

Quant à vos critiques sur la coopération internationale, elles traduisent une incompréhension profonde ou un rejet idéologique de ce qu'est réellement la coopération décentralisée. Il ne s'agit pas d'un gadget diplomatique ou d'un supplément d'âme, c'est un outil reconnu et encadré par la loi, qui permet aux collectivités d'agir conjointement avec des collectivités étrangères pour répondre à des enjeux partagés : l'accès à l'eau, le climat, l'égalité femmes-hommes, l'éducation, la résilience urbaine.

Le Sénat lui-même, dans ses publications, rappelle que cette action est non seulement légale, mais aussi utile et stratégique. Elle favorise le rayonnement international des territoires et renforce leur capacité d'action face aux défis mondiaux.

En tant que capitale, Paris porte cette responsabilité particulière de Ville-Monde. Les 2 % de subventions que vous dénoncez permettent de financer plus de 70 partenariats internationaux et notre participation à de grands réseaux urbains mondiaux. Faut-il le rappeler, la coopération locale, c'est aussi la diplomatie de la paix, la prévention des conflits, la défense des droits humains à hauteur des villes.

En restreindre la portée, sous prétexte d'intérêt local immédiat, serait non seulement mesquin, mais aussi contreproductif.

Mais surtout, ce que vous proposez ouvre la porte à un contrôle politique des projets subventionnés. Ce n'est pas une dérive théorique, elle est déjà en cours ailleurs, par exemple récemment à Marseille, l'école des métiers du cinéma Kourtrajmé a vu sa subvention de 75.000 euros brutalement supprimée après un signalement du Rassemblement National, pour l'usage dont vous rigoliez tout à l'heure, Monsieur GRANIER, de l'écriture inclusive

dans un document. C'est cela concrètement le type de censure idéologique que permet votre logique. Ce n'est plus du contrôle, c'est de l'intimidation culturelle et politique.

Nous sommes bien sûr favorables à la transparence et à l'amélioration continue des processus, mais ce que vous proposez, ce n'est pas une réforme, c'est une mise sous surveillance du monde associatif. Vous proposez de substituer la suspicion à la confiance et la peur au débat démocratique.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Béatrice LECOUTURIER pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la niche présentée ce jour par le groupe Changer Paris a le mérite de poser un principe d'exigence démocratique et de transparence. Je veux parler du contrôle juste des associations à Paris, car le contrôle n'est ni un gros mot ni un soupçon, il est au contraire un devoir de clarté et d'égalité de traitement des associations. Nos concitoyens nous le demandent et nous devons le respecter.

Cette niche intervient également dans un contexte financier très tendu pour la Ville de Paris, compte tenu des mauvais choix budgétaires qui ont été faits depuis deux mandatures. Une évaluation des subventions est donc indispensable pour faire un choix juste et éclairé lorsqu'il s'agit de l'argent public.

Le contrat d'engagement républicain n'est ni une formalité ni une option pour les associations. Ce contrat républicain impose un cadre commun de laïcité et de neutralité politique dans lequel chacune d'elles a le devoir de s'inscrire sans ambiguïté, sans contrevenir ni à l'ordre public ni au fondement de nos principes républicains.

L'exemple des associations et des subventions adressées à l'International est particulièrement intéressant à étudier. Je mets bien évidemment à part les aides d'urgence apportées aux pays en état de catastrophe naturelle, de guerres ou d'événements exceptionnels les touchant et que Paris s'honore à aider.

Le sujet des subventions adressées à l'International est cher à notre groupe et notre collègue Pierre CASANOVA avait critiqué à juste titre l'ampleur des crédits alloués par la Ville de Paris à l'action internationale, pas toujours justifiés ni dans l'intérêt des Parisiens.

L'accord de coopération technique, par exemple, avec Yaoundé au Cameroun, voté en novembre 2024, est particulièrement parlant. Le projet de délibération concerne un projet de coopération technique entre la Ville de Paris, la Communauté urbaine de Yaoundé, et l'Atelier parisien d'urbanisme, l'APUR.

Ecoutez bien. Ce partenariat vise à répondre aux défis d'urbanisme et de gestion des eaux pluviales à Yaoundé, notamment sur l'avenue Kennedy, sujette à des inondations fréquentes. Budget total : 384.360 euros. Pouvez-vous alors nous expliquer l'intérêt des Parisiens dans ce financement ?

A ce titre, nous demandons un moratoire sur les coopérations internationales de la Ville tant que la stratégie n'aura pas été débattue en Conseil. Je crois que ce projet de délibération nous donne l'opportunité de redonner un cadre et des priorités de financement aux associations qui sont le cœur battant de Paris et font un travail remarquable dans leur grande majorité.

Nous soutenons l'idée de donner une méthode claire, transparente et démocratique et que le Conseil de Paris soit saisi chaque année d'un débat de programmation de la politique associative. Un débat public transparent, appuyé sur des objectifs clairs, partagés et soumis à évaluation.

Nous soutenons également la nécessité d'avoir un état des lieux précis de toutes les missions de service public de chaque association. Il en va de même pour une meilleure clarté des projets de délibération parfois fourre-tout, qui attribuent des subventions importantes à diverses associations dans le même projet de délibération, ce qui rend sa lecture difficile.

Nous porterons une nouvelle fois la demande de convention pluriannuelle pour donner aux associations de la prévisibilité.

Enfin, il y a la question des finances. Oui, la Ville de Paris est endettée, très ou trop endettée. Oui, cette réalité nous oblige à l'exigence, à la clarté, à la responsabilité dans l'usage de chaque euro dépensé. Mais, ne faisons pas de ces contraintes budgétaires un prétexte à l'austérité aveugle, car parmi toutes les dépenses publiques, celles qui vont au monde associatif sont souvent celles qui retombent le plus directement dans la vie des Parisiens. Ce sont les crèches gérées par les associations. Ce sont des cours de sport ou de théâtre dans les quartiers, des aides alimentaires, des permanences juridiques, des soutiens psychologiques, des activités pour des jeunes ou les aînés. Ce sont parfois des lieux de respiration sociale, de lien et de dignité.

Oui à la transparence, au respect des valeurs républicaines, à l'évaluation des associations, tout en veillant au bon fonctionnement et au bon financement de tout ce précieux tissu associatif qui respecte ces valeurs et qui fait la richesse de notre Capitale. Nous voterons donc favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Maya AKKARI pour le groupe Paris en commun.

Mme Maya AKKARI. - Cher Rudolph GRANIER, je n'ai pas retenu tout l'intitulé de l'atelier éducation à la vie sexuelle et sentimentale en lien avec l'Europe, mais personnellement, je préfère cela à l'éducation sexuelle et à la vie sentimentale faite par des prédicateurs religieux des trois monothéismes.

On est dans une époque où on dit que le religieux parfois prend trop de place et que certains prédicateurs mal intentionnés ont trop d'influence sur une certaine jeunesse, eh bien moi je soutiens l'éducation à la sexualité et la vie sexuelle faite dans un cadre européen et je trouve cela très très bien et heureusement que cela existe.

Dans l'établissement que je dirige, je fais appel à l'association "je.tu.il...", qui fait de très belles interventions dans ce cadre-là et qui est subventionnée par la Ville de Paris. Il n'y a aucun conflit d'intérêts, je suis fonctionnaire.

Je tiens quand même à rappeler que la vie associative parisienne, ce sont 700.000, je dis bien 700.000 femmes et hommes bénévoles qui sont souvent parisiens. Un quart des Parisiens sont investis dans la vie associative, mais dans nos quartiers, on voit beaucoup de bénévoles qui viennent des autres quartiers de Paris, parfois même de l'Ouest parisien, qui disent "quelle chance ! Dans l'Est parisien, vous avez autant d'associations et la possibilité d'aider les autres".

Ils viennent parfois même de grande banlieue, parce que l'activité associative, la solidarité, aider les autres, c'est un vecteur d'émancipation pour les gens que l'on aide et que l'on soutient, mais c'est aussi un vecteur d'émancipation pour nous-mêmes qui sommes des militants associatifs ou des bénévoles associatifs.

Je suis très heureuse que beaucoup d'élus ici dans cet hémicycle aient un engagement syndical ou associatif. C'est une bonne chose. C'est sain pour la démocratie. N'oublions pas que nous-mêmes, quand on est militant politique, on est aussi militant d'une association. C'est un engagement et c'est noble.

Sous couvert de responsabilité et de transparence, chers collègues de Changer Paris, mais je vois que tout le monde vous soutient à droite, vous développez aujourd'hui, à travers votre niche, un discours de défiance à l'égard du monde associatif.

Tout ce que vous nous proposez en réalité, c'est moins de financements publics dans un moment où les associations en ont le plus besoin. Vous le savez, les associations parisiennes subissent de plein fouet le contexte économique actuel : inflation, hausse des prix et de l'énergie, baisse des dons privés et surtout diminution du financement de l'Etat alors même que les Parisiennes et les Parisiens ont plus que jamais besoin de soutien dans les domaines de la précarité, de l'aide alimentaire ou encore de la santé mentale.

Aide finalement financée par les Parisiens à travers les subventions de la Ville, alors qu'elle relève des missions de l'Etat, c'est-à-dire que cet investissement associatif bien souvent pallie le manque d'investissement de l'Etat. D'ailleurs, vous n'êtes pas à une contradiction près. Tout le long de votre niche, vous dites qu'on donne trop d'argent aux associations, que Paris est endettée, etc. Ensuite, page 3, paragraphe 2, vous regrettez que les associations ne renseignent pas assez bien leurs projets dans ODS. Vous dites qu'il y a trop de pièces ou pas assez, pas assez de justificatifs.

Cela montre bien votre méconnaissance de la vie associative en général, car ce dont souffre la majorité des structures, c'est d'un manque de moyens pour payer des administrateurs professionnels capables de renseigner comme il faut tous les documents nécessaires.

En tant qu'adjointe à la politique de la ville dans le 18e, 325 associations déposent dans le cadre de l'appel à projets, j'essaie de bien faire mon travail et de quasi les rencontrer toutes. Bien évidemment que je vois que parfois le travail administratif n'est pas aussi bien fait que le ferait un salarié de la Ville de Paris ou un fonctionnaire de l'Etat qui y travaille 8 à 10 heures par jour.

Mais ce dont elles souffrent, c'est cela, c'est de moyens pour payer des administratifs professionnels pour pouvoir renseigner correctement, donc je trouve que votre demande est très contradictoire.

D'ailleurs, une autre contradiction, vous dénoncez le professionnalisme de nombreuses associations et l'application des mesures que vous proposez aboutirait à la mort des petites structures et seules les associations hyperprofessionnalisées pourraient survivre.

On pourrait donc comme cela faire une litanie d'incohérences qu'il y a dans votre discours et qui en fait a pour unique objectif d'affaiblir la vie associative à Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Laurent SOREL pour deux minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur GRANIER, vous nous avez demandé de vous écouter dire du bien des associations. J'ai fait l'erreur de tendre l'oreille et je reconnais au moins cette qualité, c'est d'être fidèle à vos obsessions. Vous avez mis votre casquette de policier et de contrôleur des bonnes mœurs et vous avez fait une longue liste d'associations coupables, qui ont le malheur de ne pas répondre à l'intérêt très particulier de Changer Paris et de vous-même, et qui ne correspondent pas, j'espère ne pas trop vous décevoir en disant cela, à ce que vous appelez "l'intérêt général".

"Amnesty International", "Oxfam", la "Fasti", "La Petite Rockette", enfin, je ne vais pas faire toute la liste de vos obsessions, je crois que je n'y résisterais pas longtemps, tout le monde y passe, y compris des attaques "ad hominem" contre Delphine TERLIZZI par exemple, sans vous préoccuper même de ce qu'elle fait dans un quartier "politique de la ville".

On a compris d'ailleurs que si vous gagnez, les premières associations auxquelles vous couperez la tête, non les vivres, désolé, ce sont ces associations-là. Un peu comme Mme PÉCRESE, vous prendrez votre hache et taillerez dans le vif.

La solidarité avec les migrants, parler de sexualité, ouh... Avoir l'outrecuidance d'exprimer son droit à manifester, se mobiliser sur l'écologie, une seule réponse : couic !

La transparence, la lisibilité des subventions, l'intérêt général, tout cela oui, effectivement, il faut être attentif avec l'argent public. Mais encore une fois, là vous réinventez la roue en voulant créer un comité de suivi je ne sais pas quoi, alors que cela a été dit, il existe, il y a la 7e Commission.

Quitte à parler d'accompagnement des associations, y compris les associations qui trouvent grâce à vos yeux, je m'étonne que vous ne parliez pas de subventions triennales ou alors même des associations qui se font couper les vivres aujourd'hui par l'Etat dans les quartiers "politique de la ville".

Pour terminer, cette obsession du contrôle oublie une chose, c'est que les associations sont noyées pour certaines dans la paperasserie, j'ai travaillé dans une association, c'est pour elles parfois un obstacle quand elles ne sont pas accompagnées pour faire ce pour quoi elles sont utiles.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues. Je vous prie d'excuser l'absence de notre collègue Anouch TORANIAN, qui ne pouvait être présente aujourd'hui et que j'associe pleinement à cette réponse de l'Exécutif.

Un mot pour vous dire et redire, parce que c'est important, la place que nous faisons aux associations dans cette majorité municipale. Dans une démocratie vivante et pour qu'elle le reste, les associations, dans l'immense diversité de leurs actions qui a été rappelée, représentent une société civile organisée, libre, engagée, oui engagée, qui vient non pas se substituer à l'action publique, j'ai entendu cela parfois dans vos interventions, mais bien la prolonger, la questionner, quelquefois la bousculer, et parfois aussi l'anticiper.

C'est dans cette articulation féconde entre puissance publique et initiative citoyenne que nous nous inscrivons, que nous inscrivons notre vision du monde associatif.

Rendons donc hommage, même si cela a déjà été fait, d'abord au formidable engagement des près de 80.000 associations parisiennes, des 700.000 bénévoles, des plus de 110.000 salariés qui œuvrent chaque jour sur le terrain, partout à Paris, beaucoup dans les quartiers prioritaires, mais pas seulement.

La Ville de Paris, vous le savez, nous en parlons souvent, est pleinement engagée et cela a été dit, à leurs côtés, de longue date. Il s'agit de soutenir financièrement, de proposer des locaux, de renforcer le multiusage des bâtiments publics, d'accompagner la formation et l'accompagnement des structures associatives. Cela, cela existe de longue date.

Sous cette mandature et je salue de nouveau l'action de ma collègue Anouch TORANIAN, la Ville a renforcé son soutien à travers la création d'un Conseil parisien, d'un carrefour des associations parisiennes, d'un label, le label Asso. Et puis, nous en avons parlé tout à l'heure, l'Acte 2 de la territorialisation, et je vous rassure à droite de l'hémicycle, l'Acte 2 existe bien en matière associative, il pourvoit à la transformation des maisons de la vie associative et citoyenne en maisons de l'engagement.

En la matière, notre ligne de conduite est assez simple : faire confiance tout en agissant avec exigence. J'insiste sur le mot de confiance, tant j'ai l'impression que ce que vous nous avez proposé, chers collègues notamment du groupe Changer Paris, mais aussi d'autres groupes de droite, c'est plutôt de la défiance.

Le problème des associations aujourd'hui, et Raphaëlle PRIMET l'a très bien dit, c'est précisément cette défiance. Elle est mentionnée, elle est pointée du doigt par le C.E.S.E. dans un récent rapport qui regrette, je cite, "le

recul du droit à l'initiative, de la co-construction et de la proposition sans contrepartie que symbolise la subvention". C'est grave.

Votre attitude consiste à dire, nous sommes défiants, mais pas à l'égard des associations qui travaillent formidablement bien, à l'égard de la collectivité qui les soutient. Avouez que c'est tout de même assez acrobatique.

Je réponds maintenant rapidement et en trois points au texte de votre niche. Dans sa première partie, vous entretenez une forme de doute sur la transparence dans l'attribution des subventions. Cela a été dit, vous savez parfaitement que toutes les subventions sont soumises au vote de notre Assemblée avant d'être publiées en "open data" sur un site dédié que la Ville de Paris a mis en place en 2022 à la suite d'un rapport de l'Inspection générale, un plan de contrôle des subventions pour toutes les directions. Des procédures ont été définies pour, d'une part, garantir cette transparence, l'efficacité, la sécurité juridique aussi des financements, et d'autre part, optimiser le suivi et la qualité des projets soutenus.

Votre procès d'intention fait donc fi de la publicité de nos débats et de la rigueur de nos procédures. Ce faisant, c'est sur l'administration parisienne finalement que vous jetez l'opprobre et c'est assez grave pour être mentionné aujourd'hui.

La deuxième partie de votre texte s'attaque ensuite aux mécanismes de coopération décentralisée et prétend dénoncer la gestion associative de missions de service public. Pour vous dire sur ce point ce que nous pensons, le bureau des subventions aux associations, donc j'en reviens au rôle de l'administration, au principe bicéphale de l'action publique en France et dans les collectivités, ce bureau des subventions aux associations et les directions sont particulièrement attentifs, bien sûr, lors de leur analyse, à la distinction entre une subvention et une prestation, afin de réorienter vers un marché le cas échéant.

Pour ce qui est de la coopération internationale, dont on parle beaucoup, y compris en dehors de ce cadre, le Code général des collectivités territoriales permet expressément et explicitement aux collectivités de mener des actions de coopération, même sans retombées directes sur leur territoire. C'est un principe constitutionnel de la libre administration des collectivités.

J'en viens ensuite au troisième point très rapidement, votre troisième partie revient sur votre sujet de prédilection : les principes républicains, la neutralité politique des associations. Je ne reviens pas sur les approximations que j'ai entendues, soyez assurés que Paris respecte la législation en vigueur, a mis en place une instance de médiation pouvant être saisie en cas de litige aussi souvent que nécessaire. A ce jour, aucune saisie n'a été enregistrée pour non-respect du contrat d'engagement républicain.

Voilà ce que je voulais apporter en réponse à la niche du groupe Changer Paris, et redire que les associations resteront des actrices vitales de notre démocratie. Nous y veillerons.

Vous l'aurez compris, c'est un avis défavorable, mais je pense que vous le direz, Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup. Au nom du groupe qui a déposé cette proposition de délibération, Monsieur Rudolph GRANIER, vous avez deux minutes en réponse.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Le temps pour moi de remercier mes collègues pour leurs interventions, Agnès EVREN et son attachement aux valeurs républicaines et notamment à la laïcité ; Samia BADAT-KARAM et la connaissance du terrain, vous émettez une vraie proposition quant au pouvoir des maires d'arrondissement ; et Béatrice LECOUTURIER pour, évidemment, sa sagacité à nous trouver la délibération au Cameroun et l'avenue Kennedy pour les évacuations d'eau. Nous notons et partageons également, chère Béatrice, que les aides d'urgence ne sont pas concernées par notre niche, vous l'avez souligné, je tenais à le répéter.

En revanche, je déplore qu'aucune critique, soyons fous, même constructive, n'ait pu être émise par la majorité. Nous avons fait l'effort de proposer un dialogue, vous l'avez refusé, et de proposer un projet de délibération, mais on peut le travailler ensemble. Si, Madame ROLLAND, vous êtes attachée aux mots de confiance et d'exigence, c'est aussi notre cas. Je ne jette pas de suspicion gratuitement.

Le contrôle que vous évoquez, le bureau des subventions aux associations qui effectue ces missions-là, je vous rappelle qu'il est passé de 20 personnes à 3 personnes sous votre mandature, Madame ROLLAND. Quand vous supprimez 17 postes sur cet objet, vous n'allez pas me dire que le contrôle en ressort renforcé ?

Je n'aurai pas le temps, malheureusement, de répondre au collègue RAIFAUD, puisque dans la 7e Commission, il faudrait que toutes les directions de la Ville de Paris soient présentes pour pouvoir justifier. On connaît le fonctionnement des commissions, ce n'est pas celui que vous décrivez et la confusion que vous effectuez entre une délégation de service public et une association est gravissime. Les professionnels, Sylvain RAIFAUD, dans une collectivité, ce sont les agents du service public.

Madame PRIMET, leçon de gauchisme imparable, la gestion de l'argent public, ce n'est pas un problème que cela coûte 271 millions d'euros, puisque ce n'est pas votre argent.

Je passe sur la faiblesse de votre culture politique où vous avez tenté un rapprochement avec le R.N. Malheureusement, je ne l'ai pas compris...

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci de conclure.

M. Rudolph GRANIER. - Chère Maya AKKARI, je vais reprendre pour terminer, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, les propos d'Anne HIDALGO qui sont valables pour Carine ROLLAND également, ne pas écrire les conclusions avant, profiter du débat pour interagir. Personne ne m'a donné la justification de ce festival d'éducation à la vie affective et sexuelle quand c'est dans une perspective européenne.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Personne n'a pensé se plaindre que l'on se restreignait à une perspective européenne.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération Changer Paris 1, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est repoussée. Rejetée, tout à fait. Merci beaucoup ! (2025, Changer Paris 1).

2025 DDCT 138 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation dans la ville : état des lieux, défis, propositions.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux suites de la M.I.E. ubérisation.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à l'application effective et au suivi des recommandations de la M.I.E. "Ubérisation dans la ville".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au débat organisé sur le rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation dans la ville : état des lieux, défis, le projet de délibération DDCT 138.

Je donne la parole aux deux représentants de la M.I.E., M. Ian BROSSAT comme président de la mission, puis M. Paul HATTE comme rapporteur.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y a environ un an, notre groupe, le groupe Communiste, proposait la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème de l'ubérisation de la ville. Cela faisait suite à une réflexion initiée par notre collègue Barbara GOMES, qui a été l'une des premières chercheuses françaises à traiter de ce sujet. Elle a depuis été élue au Conseil de Paris et nous nous en réjouissons.

Notre groupe a souhaité sensibiliser les élus de ce Conseil à l'ampleur d'un phénomène qui frappe notre ville, accentué par les changements de mode de consommation consécutifs au confinement lors de la pandémie de COVID-19.

Au-delà des divergences politiques, nous avons ensemble souhaité faire de ce rapport un référentiel pour agir. Nous savions que travailler ensemble sur un sujet très politique et encore méconnu ne serait pas consensuel. Ces 11 séances de travail riches d'enseignements ont tout de même abouti à 31 préconisations collectives et transpartisanes jointes à notre rapport.

Présider cette mission ainsi que ces échanges et avoir eu la possibilité de rencontrer tous ces intervenants et intervenantes a été enrichissant, et je pense que nous pouvons collectivement nous enrichir de ce travail transpartisan.

Cette M.I.E. est d'abord née d'un constat, nous observons à Paris comme dans beaucoup de métropoles, partout dans le monde, une expansion galopante de l'ubérisation que nous désignons maintenant sous le terme plus générique et plus globalisant de plateformes.

Il s'agit d'évoquer ainsi des modèles économiques qui organisent leur activité autour de plateformes numériques pour mettre en relation des professionnels, souvent présentés comme auto-entrepreneurs, et des usagers. Les exemples sont aussi nombreux que divers, Uber et Uber Eats, mais aussi Bolt, Captain, Airbnb, Deliveroo, "Lulu dans ma rue", Amazon et j'en passe. Toutes ne sont pas transactionnelles à l'image de Doctolib, par exemple.

Pour nous, l'enjeu de cette mission était de trouver un cadre éthique à son développement, respectueux des travailleuses et des travailleurs, des Parisiennes et des Parisiens et de l'environnement. Les conséquences de ce

phénomène ne sont pas anodines. Elles ne le sont ni pour notre ville en tant que collectivité, ni pour ses habitants qui en subissent nombre de conséquences.

En constante évolution, l'essor des services de plateformes remet en cause des fonctions clés de notre ville, car elle est le terreau idéal pour y développer quantité de services dans quantité de secteurs. Du commerce aux mobilités, de l'usage de l'espace public à l'accès aux soins en passant par le logement, tous les domaines sont concernés, même les plus insoupçonnés.

Demain, ce modèle risque de s'étendre en gagnant toujours davantage d'importance dans nos villes et dans nos vies, tant désormais tout est devenu ubérisable.

Avec cette Mission d'Information et d'Evaluation, notre Ville réaffirme la nécessité d'imposer un cadre et des modalités strictes pour que ce développement aille toujours dans le bon sens pour notre Capitale, et en premier lieu celui des femmes encore plus invisibilisées ici qu'ailleurs et des hommes dont l'emploi a été ubérisé. Pour beaucoup de plateformes, il n'existe pas de service en main-d'œuvre, sujet central de débat au sein de cette M.I.E., nous avons pu consulter syndicats, chercheurs et entreprises afin de faire toute la lumière sur l'exploitation dont beaucoup font l'objet.

La grande majorité de nos intervenants a confirmé l'un de nos postulats : la plateformes engendre une précarisation exponentielle des travailleuses et des travailleurs et dégrade considérablement leurs conditions de travail.

Notre recommandation de création d'un observatoire dédié, un observatoire de l'ubérisation, nous permettra de récolter des données afin d'en savoir davantage sur leur santé, par exemple. En ce sens, la création d'autres maisons des coursiers, nous en avons créé une et nous souhaitons qu'il y en ait d'autres, permettra de leur offrir une aide, des soins, un accompagnement adapté.

Cela nous paraît là aussi absolument essentiel et c'est l'une des préconisations que nous portons.

Soyons lucides, nous n'aurions pas besoin de tous ces outils si les plateformes respectaient la loi et ne s'obstinaient pas à contourner le droit social en imposant à des travailleuses et des travailleurs toujours plus précaires un statut d'auto-entrepreneur. Ne pas les salarier et refuser leur rôle d'employeur leur permet de maximiser leurs profits tout en se défaussant de toutes leurs responsabilités envers les travailleurs des plateformes.

Pourtant, elles les surveillent, traitent leurs données, ont le pouvoir de les priver de travail en les privant de clientèle, de fixer leurs tarifs, mais répètent que le lien de subordination n'existe pas, contre toute évidence. Résultat : des milliers de personnes travaillent sans la protection du statut de l'emploi, et donc sans salaire minimum, sans congés payés, sans temps de repos imposés, sans aucune règle en matière de santé et de sécurité, sans protection sociale, sans cotiser pour leur retraite, sans assurance chômage.

Plus largement, cette M.I.E. interroge la nature du travail et les modèles sociaux que nous souhaitons défendre à Paris. Ce management algorithmique les use et les prive de tout échange humain et les laisse seuls face à une interface qui, bien souvent, les aliène.

Néanmoins, les lignes bougent. Plusieurs syndicats que nous avons auditionnés ont permis de créer une unité là où il n'en existait pas, et ainsi à ces travailleurs de défendre collectivement leurs intérêts.

La directive européenne sur le travail des plateformes, arrachée de haute lutte au Parlement européen, doit encore être transposée dans le droit français. L'accélération de ce processus fait lui aussi partie de nos demandes. Cette directive concernera, par exemple, les travailleurs V.T.C. dans le secteur des transports, profondément affectés par ce phénomène. L'implantation de plateformes telles qu'Uber ou Bolt a définitivement modifié les dynamiques de mobilité et fragilisé les acteurs traditionnels de la branche. Ce lundi, les taxis et les V.T.C. se sont mobilisés et accordés sur la même demande : une limitation du nombre de chauffeurs V.T.C. en circulation.

Sur ces mêmes voiries, les livreurs à vélo et à scooter prennent aussi des risques. Des services comme Deliveroo et Uber Eats se sont imposés chez des milliers de Parisiennes et de Parisiens, souvent au détriment des travailleurs, notamment sans papiers, sur lesquels repose l'essentiel du modèle économique de ces plateformes.

Durant nos séances, plusieurs chercheurs et acteurs de terrain nous ont rapporté l'urgence de trouver des solutions pour les prémunir des conséquences de l'exercice de leur travail. Nous avons listé dans le rapport des moyens d'en finir avec ce salariat déguisé, en encourageant, par exemple, les structures d'économie sociale et solidaire vertueuses. Certains modèles alternatifs et coopératifs tels que "Coopcycle", plus axés sur les mobilités douces, sont des exemples à suivre et à démultiplier.

Cette situation, nous en sommes convaincus, n'est pas une fatalité. D'ailleurs, en matière de logement, la Ville de Paris, par exemple, a su prendre les devants. Voilà un secteur dans lequel Airbnb et d'autres plateformes se sont développées d'une manière considérable, et nous en sommes d'ailleurs fiers, nous le disons ce matin dans le cadre d'un débat sur le logement, la Ville de Paris a été pionnière, a été la première à réguler Airbnb, à mettre en place des règles et des garde-fous pour éviter qu'un certain nombre de quartiers soient envahis par ces locations touristiques.

Nous sommes convaincus que le chemin à suivre est là. Le chemin à suivre, c'est bien de réguler cette économie ubérisée, de mettre en place des règles là où il n'y en a pas, pour éviter que ces entreprises transforment notre ville sans que les élus n'aient la possibilité d'intervenir pour y mettre de l'ordre et pour faire en sorte que l'intérêt général soit garanti.

Voilà quelques-uns des sujets sur lesquels nous avons travaillé. Mon collègue Jean-Philippe GILLET interviendra tout à l'heure et présentera notamment les préconisations du groupe Communiste dans le cadre de la Mission d'Information et d'Evaluation. Si je devais résumer notre travail en quelques mots, je dirais qu'en la matière, il y a besoin d'une intervention des pouvoirs publics. Bien souvent, nous aurions besoin que l'Etat intervienne. Bien souvent, nous aurions besoin que ces entreprises soient placées face à leurs responsabilités, mais une ville comme Paris, qui est une grande ville, une ville capitale, une ville puissante, a la possibilité de montrer l'exemple, de montrer la voie à suivre. Cette voie à suivre, c'est bien le chemin de la régulation plutôt que celui d'un développement immaîtrisé de l'ubérisation, dont les conséquences seraient innombrables.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Paul HATTE, rapporteur de la Mission.

M. Paul HATTE. - Monsieur le Maire, Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, 10 minutes, voilà le temps qui m'est donné pour vous parler du rapport sur la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation de Paris.

10 minutes pour vous tenir en haleine ainsi que nos centaines de milliers de téléspectateurs, il y aura donc des remerciements, des annonces et des reproches, notamment après ce hors-piste fait par M. BROSSAT sur la nature des échanges tenus dans cette mission.

En effet, voilà qu'il m'est demandé, en tant que rapporteur au titre des droits de l'opposition, de vous présenter un rapport sur la Mission sur l'ubérisation de Paris, commandé par le groupe Communiste en juillet dernier.

En préparant cette intervention, je suis tombé sur plusieurs rapports issus des précédentes M.I.E. de la Ville de Paris. 20 rapports écrits depuis 2009, quelques milliers de pages cumulées. J'ai lu ces quelques milliers de pages passionnantes. Je voulais être capable, à l'issue de notre Mission, de produire un rapport qui soit différent, utile, efficace pour les Parisiens. Un rapport dont chaque préconisation serait pensée, fiable, efficace, visionnaire. Un rapport qui dépendrait entièrement de la main de la Maire de Paris et pour lequel il suffirait de sa signature pour changer, même juste un peu, la vie des Parisiens. Vous l'aurez compris, je ne voulais pas écrire un rapport à la hâte.

Comment l'aurais-je pu d'ailleurs ? Se hâter n'est pas le fort d'une Mission d'Information et d'Evaluation dans un monde transformé. Nous nous réunîmes à 15 élus, 7 agents, 8 collaborateurs chaque semaine pendant 3 heures, à auditionner plus de 70 personnes pendant 6 mois, c'est-à-dire l'équivalent de 180 jours complets d'équivalents temps plein, à travailler sans relâche pour trouver des idées concrètes. Ce, parce que nous avons pensé que la parole politique ne devait pas être ubérisée. J'ai d'ailleurs une admiration particulière pour les membres de l'administration, mon respect particulier allant pour M. DES BOSCS, Mme CHATEAU, M. MEIRA, qui ont accompli des prouesses dans un stoïcisme constant.

Notre parole politique ne doit pas être ubérisée. C'est mon rôle de rapporteur de la défendre. Je le dis à mes collègues communistes qui ont demandé cette mission, au premier rang desquels son président Ian BROSSAT, dont la grande habileté politique n'a d'égal que le fossé immense qui sépare nos opinions économiques.

Je le dis à mes collègues de la gauche parisienne, qui ont habité cette mission. Je le dis à Sylvain RAIFAUD, dont j'ai admiré l'abnégation. Je le dis aussi à ma collègue Marie-Caroline DOUCERÉ, représentante de l'opposition lors des négociations, nous nous sommes battus pour faire avancer le débat. Je ne nous laisserai pas être ubérisés par la Mairie de Paris.

Cette mission, mes chers collègues, a été l'occasion de débattre sur le retard que prend Paris pour traiter les aspects négatifs et garder les éléments positifs de l'arrivée du numérique dans la vie des Parisiens. Les Parisiens ont toujours été pionniers et amoureux de l'innovation. Souvenez-vous, pardonnez-moi d'éclairer vos lanternes, Paris fut précurseur de l'éclairage urbain, les premiers réverbères furent allumés en 1829 sur la rue de la Paix. Pardonnez mes formules ampoulées, en 1900, Paris accueillit le Palais de l'électricité, puis installa le gaz à tous les étages.

Pourtant, depuis 150 ans, la gauche parisienne souffre de l'innovation. Vous qui reprenez souvent les mots des communards de 1871, je vous entends moins reprendre ceux de vos prédécesseurs qui, en 1896, prédisaient ici même, dans cette même salle, que le métro provoquerait un phénomène d'exode vers les banlieues. Je cite le socialiste Roussel, "je me refuse au saut dans l'inconnu du métropolitain".

Le progrès a continué. Un siècle a passé, Internet a fait partie de ce mouvement. De votre faute, notre Conseil a mis du temps à le comprendre. M. BAUPIN, de votre camp, a dit, par exemple, le 16 juin 2008, que le Wifi à Paris inquiète. C'est pourquoi il faut ralentir la cadence. Internet dans les résidences seniors ? Non, fit votre camp. Oui, fit le nôtre.

Vous disiez plus tôt dans l'après-midi, Madame la Maire de Paris, je cite, que "l'innovation ne serait jamais la réponse au réchauffement climatique". N'y voyez pas d'offense, Madame la Maire, je pense que l'innovation vous effraye. Pour vous, la technologie c'est Elon MUSK, c'est TRUMP, c'est le cryptofascisme.

Le monde change, les Parisiens aussi. Ils utilisent des plateformes pour échanger des offres et des demandes et se mettent à utiliser Uber pour se déplacer dès 2014, il y a 11 ans, c'est-à-dire aussi loin de nous dans le temps que de votre arrivée au pouvoir.

Les Parisiens se mettent à utiliser Deliveroo, Uber Eats, Amazon pour se faire livrer, Airbnb ou Booking pour voyager pas cher et se faire un peu d'argent. Cette mission sur l'ubérisation à Paris arrive donc 12 ans trop tard, 18 ans après la création de la première plateforme, 10 ans après les premières manifestations des taxis. Vous ne comprenez pas tout ce blabla, car la modernité vous dépasse.

Le but de cette mission est donc de vous sensibiliser à cette révolution. Les habitants souffrent d'une surprésence de meublés touristiques dans leurs immeubles loués sur les plateformes, dans le Marais, sur l'île Saint-Louis, à Montmartre, dans de nombreux quartiers de Paris.

Les livreurs ont des problèmes urogénitaux à pédaler toute la journée, sans toilettes publiques, sans cafés où se reposer. Les déchets débordent dans nos poubelles après toutes les livraisons. Qu'avez-vous fait pendant 10 ans à Paris ? Le fautif est-il la plateforme ?

Des réseaux utilisent et détruisent les enfants de l'Aide sociale à l'enfance, des réseaux pédophiles, de prostitution. L'Aide sociale à l'enfance est sous l'autorité de la Ville. Sont-ce les plateformes, les fautives ?

Nos propositions sont simples et efficaces, de la plus subtile à la plus forte.

Nous proposons de supprimer purement et simplement la notation des livreurs à Paris.

Nous proposons d'instaurer la livraison obligatoire en pied d'immeuble.

Nous proposons d'imposer la suppression du tout jetable dans les matériaux de livraison.

Nous proposons de protéger la santé des livreurs en installant plus de toilettes publiques, de faire un arrêté identique à celui du maire de New York fait récemment, qui oblige les commerçants à accueillir leurs livreurs pour se reposer et aller aux toilettes.

Nous proposons de créer des espaces de stationnement dans les parkings et les gares pour que les chauffeurs se reposent.

Nous proposons des dépose-minute dans les rues pour éviter le double fil dangereux.

Nous proposons d'instaurer un fonds de dotation pour que les plateformes financent l'équipement des livreurs, les gants, le vélo, la formation au Code de la route.

Nous proposons que l'Aide sociale à l'enfance soit formée à la reconnaissance de la prostitution forcée des mineurs et qu'un interlocuteur privilégié soit nommé dans chaque plateforme.

Nous proposons, tenez-vous bien, que la Ville de Paris impose des quotas de meublés touristiques, quartier par quartier, c'est-à-dire limiter le nombre de locations, en lien avec les mairies d'arrondissement. Cela a fonctionné à Saint-Malo et à Biarritz, villes étouffées par le surtourisme comme certains quartiers à Paris.

Voilà ce qui a été voté à l'unanimité de la mission communiste présidée par Ian BROSSAT, mais patatras ! Notre rapport a été rejeté sans vergogne dans la presse par vos adjoints, Madame GOMES, adjointe communiste, et l'adjoint communiste au logement, M. BAUDRIER, qui, en rappel, a refusé les idées unanimes de la mission.

Mais je ne peux le croire, cela serait un tel revers, une telle humiliation pour la présidence communiste de cette mission, qui pourrait croire ce portrait que brossa la presse ? Vos deux adjoints communistes ont dit qu'instaurer des quotas ne réglerait pas le problème des locations sur les plateformes.

Vos élus communistes trouvent qu'il est plus judicieux de dire aux promoteurs : d'accord, vous pouvez transformer des logements en appartements à louer sur Airbnb, Booking, Expedia, Tripadvisor, mais vous devez construire autant ou deux fois plus de mètres carrés en logement en contrepartie. Et comme à Paris, il est impossible de construire tant la densité de la ville est forte, vous pouvez compenser en achetant des droits de titres à revendre.

C'est le même mécanisme que le système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, mécanisme financier spéculatif inventé par les capitalistes américains au XXe siècle et par Ronald Coase, libéral de l'école de Chicago.

Madame la Maire de Paris, en 16 ans, 20 Missions d'information ont eu lieu, 20.000 heures d'auditions ont eu lieu. Vous avez refusé de recevoir ce rapport en mains propres, malgré mes suppliques, comme l'impose notre règlement. Je considérerais qu'une maire qui ne trouve pas le temps de recevoir un rapport n'aurait certainement pas le temps de le lire et encore moins l'envie de le mettre en place.

Comme les 20 précédentes Missions, je ne veux pas que nos préconisations et que ce rapport calent le meuble d'un meublé touristique. Je vous en conjure, Madame la Maire, mettez en place ces préconisations, changez la vie des Parisiens. Si tel n'est pas le cas, Madame la Maire, peut-être que les Parisiens le verront, et c'est vous et nous, et la politique tout entière qui finiront par être ubérisés. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour commencer le débat, la parole est à Mme Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire. On n'a pas la même notion du temps, nous, 10 minutes, cela nous a paru très, très long. On n'a pas la même notion du stoïcisme non plus ni la même notion du consensus.

L'intervention de Ian BROSSAT était très claire et très structurée. On a, je pense, bien compris les enjeux. J'avoue, Monsieur HATTE, que la vôtre était plutôt déstructurée. On avait l'impression que vous passiez un oral de concours, ce qui n'est, je crois, pas le cas.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le travail de réflexion... Cela tombe bien, c'était mon métier. C'est un très beau métier ! Je le revendique ! C'était mon métier, mais je n'ai pas l'habitude de donner des leçons à quiconque en général... Mais là, c'était trop.

Le travail de réflexion, d'échange et de recommandation que nous avons... Je parlerai quand vous vous tairez. Cela, c'est très "prof"...

Le travail de réflexion, d'échange et de recommandation que nous avons mené ensemble au sein de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation est aujourd'hui en débat au Conseil de Paris. Au nom du groupe Paris en commun que j'ai représenté à la M.I.E., avec mes collègues Geneviève GARRIGOS, Éric PLIEZ, Florian SITBON, Ariel WEIL, j'ai le plaisir de remercier l'ensemble des élus membres de la Mission, singulièrement son président Ian BROSSAT et son rapporteur Paul HATTE.

Remercier également l'ensemble des personnes rencontrées de France et d'ailleurs. Remercier enfin l'équipe du bureau des missions de l'Assemblée, ainsi que l'ensemble des collaborateurs des groupes politiques et toutes celles et tous ceux qui ont participé et contribué à ce travail dont je salue le sérieux.

L'ubérisation ? Nous avons parlé et auditionné au sujet du terme même, mais surtout nous avons pu mettre en relief l'indispensable régulation de ce phénomène de la plateformes, en particulier de la plateformes marchande, car les multiples questions que son développement parfois anarchique pose sont sérieuses. Ainsi, la question des conditions de travail, où l'on est passé d'un régime d'apparente liberté d'entreprise, sous couvert du statut bien connu d'auto-entrepreneur, à un quasi-flicage et à ses effets en termes de sanction, voire de licenciement caché.

De même, la possibilité de produire un revenu décent a finalement laissé place à une exploitation subie de plus en plus marquée pour les personnes migrantes, réfugiées et sans papiers.

D'autres problématiques sont d'une part, l'utilisation privée, invasive, voire abusive de l'espace public par différentes plateformes, en lien notamment avec la multiplication des livraisons, et d'autre part, les conséquences du développement de l'offre immobilière touristique sur le marché locatif parisien.

Comme bon nombre de collectivités territoriales, la Ville de Paris a été conduite à prendre des décisions de régulation dans l'intérêt général, l'intérêt commun que nous portons au service des Parisiennes et des Parisiens.

Le groupe Paris en commun a formulé des préconisations devenues pour l'essentiel des préconisations communes à tous les groupes. Ainsi en est-il notamment de la première consistant à demander à l'Observatoire des conditions de travail à Paris de l'APUR, de dédier une prochaine étude thématique aux travailleuses et travailleurs de plateformes, afin de mieux connaître ces publics, leur démographie, leurs besoins en termes d'accès aux droits et d'objectiver la problématique des risques liés à leur statut sur le territoire parisien.

Nous avons aussi, comme d'autres, demandé d'accompagner la création d'une coopérative de livreurs et de livreuses dans le champ de l'économie sociale et solidaire, mais aussi le développement de nouveaux lieux de repos destinés aux livreurs. Je rappelle que nous avons déjà ouvert une maison des coursiers, c'est la majorité municipale qui l'a ouverte, nouveau lieu de repos destiné aux livreurs avec accompagnement médical, social, juridique.

Egalement, le renforcement du contrôle des locations touristiques grâce à des moyens humains et matériels renforcés et des supports d'information des propriétaires sur les réglementations existant au niveau parisien.

L'ensemble des préconisations est annexé au rapport. Nos travaux mériteront d'être actualisés tant cette mutation économique et sociale qu'est la plateformes s'est imposée comme un des marqueurs de la société actuelle, relancé par la place grandissante de la supposée intelligence artificielle. Je dois dire qu'effectivement, on pourra peut-être me le reprocher, je n'ai pas assisté à toutes les séances, mais les séances auxquelles j'ai assisté m'ont parfois laissée pantoise, tant les réflexions étaient soit naïves, soit totalement hors sol, et je ne citerai aucun nom.

Je vous remercie.

(M. Antoine GUILLOU, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Sylvain RAIFAUD pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Sylvain RAIFAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais saluer le travail collectif qui a été fait dans le cadre de cette Mission d'Information et d'Evaluation présidée par Ian BROSSAT et rapportée par Paul HATTE.

Monsieur le rapporteur, moi j'ai bien apprécié les interactions que nous avons pu avoir pendant la M.I.E. Je ne suis pas certain d'avoir compris ce que vous disiez à l'instant, notamment sur le fait que la modernité nous dépasse. Je pense qu'elle nous dépasse toutes et tous, vous compris par définition, et que précisément ce type de travail analytique au long cours que nous avons fait ensemble est là pour faire en sorte d'adapter les structures, la façon dont la Ville fonctionne aux réalités économiques qui varient en fonction de ce que permettent les évolutions technologiques.

Je voudrais adresser un grand merci au service des Missions d'Information et d'Evaluation pour tout le travail qui a été fait, et puis un salut spécial à ma collègue Aminata NIAKATÉ, du groupe "Les Ecologistes", qui a suivi avec attention également les travaux.

Pendant six mois, nous avons entendu des chercheuses, des chercheurs, des syndicalistes, des responsables associatifs, des travailleuses et travailleurs, des représentants et représentantes des plateformes. Le rapport est le fruit de ces échanges, il est transpartisan, lucide et documenté, et met des mots sur une réalité que beaucoup préfèrent encore ignorer. L'économie de la collaboration, rendue possible grâce au réseau numérique, est devenue une économie de la prédation.

L'ubérisation, ce n'est pas simplement une innovation technologique. C'est un bouleversement systémique dans nos manières de travailler, de nous loger, de circuler, de consommer, de commander et c'est devenu, disons-le clairement, une machine à précariser. En tout cas, c'est ce qui est ressorti d'un certain nombre d'auditions que nous avons faites.

Les plateformes externalisent tout, elles externalisent les risques, les charges, la protection sociale et organisent un système où des travailleurs, souvent jeunes, précaires, parfois sans papiers, dont une écrasante majorité étrangère est exploitée derrière des algorithmes opaques, sont pressés, notés, déconnectés à tout moment, sans congés, sans filet, sans recours.

L'Union européenne ne s'y est pas trompée en adoptant, en avril 2024, malgré les pressions de quelques pays et malheureusement notamment la France, une directive plus protectrice pour les travailleurs et travailleuses des plateformes, laissant deux ans aux Etats-membres pour la transcrire dans leur droit national.

C'est pour cela que nous avons déposé un vœu pour demander que cette transcription se fasse dans le droit français et que le Conseil de Paris, éclairé par les travaux de la Mission d'Information et d'Evaluation, demande au Gouvernement et à l'Assemblée de transposer cette directive.

Cela tombe bien, il y a une proposition de loi portée à l'Assemblée nationale par Danielle SIMONNET, membre du groupe écologiste et social, et d'autres députés socialistes, communistes et insoumis, qui vise à instaurer une présomption de salariat et à donner aux inspectrices et inspecteurs du travail les moyens de requalifier des situations d'exploitation pour sanctionner les plateformes qui pratiquent le travail dissimulé en toute impunité.

Cette responsabilité ne s'arrête pas évidemment à cette question législative. La Ville aussi et à Paris aussi nous pouvons et nous devons agir. Face à la précarisation des livreurs et des livreuses, nous refusons la logique des zones blanches inexcluant et inefficaces, et proposons un dialogue quadripartite entre la Ville, les plateformes, les livreurs et les commerçants.

Egalement, une charte d'accueil, cela a été mentionné par Paul HATTE et c'est vraiment quelque chose d'important, pour faire en sorte que les personnes puissent bénéficier d'accueils, d'espaces de repos et notamment d'antennes, la maison des coursiers dans tous les arrondissements à forte activité de livraison.

Et puis, il y a la question du logement, 260.000 logements inoccupés à Paris en 2020 selon l'APUR, 20 % du parc, et c'est en constante augmentation. En août dernier, on comptait 98.000 annonces de locations saisonnières à Paris sur la seule plateforme Airbnb. C'est largement au-delà de ce que cet opérateur assume.

L'économie de la location touristique de masse, encouragée par les plateformes prédatrices, contribue à l'assèchement du logement pour les habitantes et habitants et ce n'est plus acceptable.

Nous demandons que la DLH dispose de 100 agents supplémentaires pour contrôler les meublés touristiques illégaux et que Paris continue à défendre le droit à un logement accessible et durable contre les intérêts spéculatifs.

La marchandisation, ce n'est pas uniquement la livraison de repas et le logement, elle touche aussi le secteur social, les établissements médicosociaux jusqu'à nos piscines, où dans des piscines exploitées en marché public ou en D.S.P., on a des agents recrutés en auto-entrepreneuriat, sans sécurité et sans continuité.

Est-ce la ville que nous voulons pour demain ? Non. Est-ce une ville où des livreurs dorment dehors, où les logements sont vides et inaccessibles ? Non.

Nous disons oui à une ville qui protège les plus fragiles, qui encadre les géants du numérique, qui défend des communs, une ville régulatrice, solidaire, résiliente. C'est pour cela que notre groupe soutient les conclusions de ce rapport et appelle la Maire de Paris à les mettre en œuvre avec ambition.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à Marie-Caroline DOUCERÉ pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, particulièrement depuis la crise du Covid-19, l'ubérisation s'est glissée dans nos usages, dans nos réflexes, dans nos modes de vie avec la promesse d'un quotidien optimisé, agile, à portée d'écran.

Ce n'est pas une idéologie qui s'est diffusée, c'est un modèle économique, un imaginaire de l'immédiateté. Avec ce virage numérique, Paris s'est vu traversée par des lignes de tension très fortes, tandis que la plateformes a ouvert de nouvelles perspectives, de nouvelles formes de mobilité, de nouvelles opportunités d'emploi, de nouveaux moyens de consommer et de voyager.

Alors que cette évolution ne fait que s'amorcer, la puissance publique se doit de l'accompagner, car la plateformes a totalement déplacé les repères du rapport au travail, de l'espace public et de la régulation.

Prenons les livreurs des plateformes, ils incarnent parfaitement cette mutation, filant à toute allure dans les rues de Paris, cadence intense, pression algorithmique pour quelques euros. Cette nouvelle opportunité économique peut se transformer en une expérience usante et sous-payée au détriment de leur santé physique.

Quant aux chauffeurs V.T.C., attirés par la promesse de l'indépendance entrepreneuriale, ils naviguent entre un entre-deux incertain. Pourtant, ils ne demandent ni aide ni compassion. Ils veulent de l'équité, de la stabilité en exerçant leur activité dignement, et être davantage considérés dans l'espace public.

C'est à toutes ces exigences que nous devons répondre, non en opposant innovation et régulation, mais en les articulant. La technologie doit être mise au service d'un pacte social et économique renouvelé, fondé sur la transparence des données et la responsabilité.

Le modèle actuel repose trop souvent sur une logique de flux, flux de personnes, de marchandises, de données. Or, Paris ne peut être gérée comme un simple entrepôt temporaire d'activité, elle est un organisme vivant, un lieu d'équilibre à préserver.

C'est pourquoi nous devons désormais passer du jetable à une économie plus circulaire. Ce changement n'est pas une option, c'est une condition de soutenabilité. La livraison à la demande de repas et de colis ne peut continuer à reposer sur des emballages à usage unique qui débordent de nos poubelles, sans contrepartie. L'économie de plateforme, si elle veut s'inscrire dans la durée, doit épouser de nouvelles logiques. Des solutions existent, elles doivent être déployées au-delà de l'expérimentation.

Mes chers collègues, Paris ne peut continuer à incarner la densité, la désorganisation et la saturation. Elle doit devenir un modèle de l'intelligence urbaine, celle qui régule sans brider, qui favorise l'innovation sans renoncer à ses valeurs.

C'est cet objectif que nous avons porté tout au long de cette M.I.E. avec mon collègue et rapporteur Paul HATTE, dont l'investissement, je dois le dire, fut total. C'est finalement plus de la moitié des préconisations figurant dans ce rapport dont notre groupe Union Capitale est à l'initiative. En lien avec tous les autres groupes politiques du Conseil de Paris, notre obsession a été de rechercher des solutions opérationnelles et dans le cadre des compétences de la Ville à destination à la fois des habitants, des commerçants, des touristes et des travailleurs.

Des solutions avec les plateformes et non contre elles, pour faciliter à la fois le quotidien des chauffeurs en fluidifiant le trafic par des places de stationnement dédiées ; améliorer les conditions de travail des livreurs ; instaurer des quotas de meublés touristiques par quartier comme l'a fait avec succès Saint-Malo ; ou encore amplifier le passage à la consigne et à la réutilisation des contenants et colis afin d'enclencher une vraie dynamique circulaire.

Ces mesures ne sont pas des totems réglementaires, ce sont des outils de transition. Elles traduisent notre volonté de dépasser les oppositions binaires entre ancien contre moderne, plateformes contre Etats, liberté contre droit, pour faire émerger un nouveau contrat urbain fondé sur la responsabilité partagée.

Le véritable progrès, mes chers collègues, n'est pas dans la rapidité d'exécution, mais dans la solidité des équilibres que nous bâtissons. C'est ainsi que notre Capitale réussira à conjuguer innovation technologique, justice sociale et exigence environnementale.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Jean-Baptiste OLIVIER pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2020, le groupe Changer Paris a toujours fait preuve d'une implication sans faille dans les Missions d'Information et d'Evaluation, notamment lors des M.I.E. S.E.M., santé et bois que nous avons présidées. Les M.I.E. sont un outil permettant de réfléchir sur le long terme, avec nuance et équilibre sur des sujets qui concernent directement les Parisiens.

J'ai eu tout de suite un intérêt pour ce sujet : comprendre et analyser les conséquences d'un phénomène qui modifie nos vies et trouver des solutions pour réduire les externalités négatives. C'est en effet un nouveau système économique et social, une nouvelle mise en relation de l'offre et de la demande plus rapide, moins chère. C'est un gain pour le consommateur, d'où l'expansion de l'ubérisation.

Les individus aiment ce système, car il répond à leurs intérêts, mais il y a des externalités négatives. Cela a été dit, sur le travail : précarisation, exploitation des étrangers en situation irrégulière ; sur la ville : congestion, encombrement, pollution ; sur la relation à la consommation et à la vie sociale : paroxysme de la société de consommation, dictature de l'immédiateté, société de la flemme, disparition des commerces de proximité.

Une régulation est donc indispensable, mais le contenu des échanges orientés par le parti communiste comme les propositions sont décevantes. En réalité, la seule régulation supplémentaire concerne les meublés touristiques que nous partageons. Mais à part cela, l'essentiel des préoccupations ne consiste pas à réguler l'ubérisation, mais à s'en accommoder.

La plupart des propositions concernent les travailleurs, à travers une étude, un observatoire, des maisons des coursiers, l'information sur les droits, en faisant des vœux pieux aux plateformes, mais presque rien sur le contrôle des travailleurs en situation irrégulière, sur l'utilisation illégale et la sous-location des comptes, sur l'esclavage des temps modernes.

Surtout, le vrai problème, c'est la demande. Les consommateurs sont friands d'ubérisation. Ces systèmes créent de la valeur, développent de l'activité économique. Vous n'avez pas voulu aborder les externalités positives, il y en a aussi. Pour réduire les externalités négatives, il faut rendre ces modes de consommation moins attractifs. Le coût est trop bas. Ce matin, vous parliez de taxer. Là, visiblement, cela n'était pas dans votre sujet. Il est étonnant que vous ne le mentionniez pas.

Ce rapport est donc partiel et partial. Il n'a d'ailleurs pas été reçu par la Maire de Paris, ce qui est une première qui montre bien qu'il ne sera pas appliqué. Nous ne le voterons donc pas.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Elisabeth STIBBE pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Elisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer le travail du personnel de la Ville au sein du bureau des missions de l'Assemblée, qui a assuré le suivi des travaux de cette M.I.E. sous l'impulsion de son président et de son rapporteur, et la prévenance de Michel DES BOSCS.

La thématique choisie, l'ubérisation de la ville, se situe à la croisée de multiples enjeux : logement, travail, commerce, mobilité, environnement, service public, et le rapport final, disons-le, a le mérite de poser des constats clairs et de formuler des propositions variées.

Les auditions menées au cours de la Mission ont permis d'inviter de nombreux intervenants, dont nous avons apprécié la qualité des discussions. Elles ont conduit à dresser des constats intéressants au regard de la nouveauté des modèles créés par la plateformes d'une partie de l'économie. Ce sont de nouveaux défis à relever et de nouvelles opportunités à saisir pour notre ville.

Nous regrettons toutefois que trop peu de contradictions aient pu être apportées sur la tension entre la régulation nécessaire des plateformes et la liberté à entreprendre, ou encore sur un enjeu central pour Paris : sa capacité à rester une métropole attractive, vivante, innovante.

Oui, l'effort de l'économie de plateforme soulève des défis réels : conditions de travail des indépendants, encadrement des meublés touristiques, stationnement des V.T.C., collecte de données, rapport au service public. Mais à vouloir embrasser tous les sujets, des toilettes pour les livreurs à la cyclologistique, en passant par

l'exploitation sexuelle des mineurs, sans hiérarchie claire, le rapport peine à construire une stratégie pleinement visible.

Elle aurait été nécessaire afin de permettre à Paris de rester une ville ouverte à l'innovation, au tourisme, aux dynamiques économiques nouvelles. Ce rapport se focalise sur les limites de la plateformes, sans équilibrer suffisamment avec les opportunités qu'elle crée.

La question ô combien délicate des meublés touristiques en est une illustration. Le phénomène a pris une ampleur réelle dans certains quartiers. Il peut alimenter la spéculation, déséquilibrer l'offre de logements à long terme, générer des nuisances, menacer la mixité. Il faut le reconnaître et agir, mais la réponse doit être ciblée, fondée sur des faits précis, et respecter les usages légitimes des propriétaires.

Le rapport propose, par exemple, d'étudier un système de quotas par quartier pour mieux répartir les autorisations de location. Cela peut permettre de mieux équilibrer les fonctions résidentielle, touristique et économique d'un quartier. Nous soutenons pleinement ce type d'initiative.

N'oublions pas cependant que certaines plateformes génèrent des retombées économiques importantes en emploi direct ou indirect, en taxe de séjour, en activité pour le commerce local. Ce que nous devons viser, c'est une ville qui protège ses habitants contre les abus, sans décourager les visiteurs ou pénaliser les familles qui louent leur logement quelques semaines par an. Il faut renforcer les moyens de contrôle, coopérer avec les plateformes pour obtenir les données utiles et agir à la bonne échelle.

A ce titre, nous saluons la proposition de créer un observatoire parisien de la plateformes en lien avec la Métropole du Grand Paris et la Région Ile-de-France. Trop souvent, la Ville agit seule, là où les réalités dépassent largement ses frontières administratives. Que ce soit pour le logement, les V.T.C., la logistique ou les données, la coopération interterritoriale est indispensable. C'est une orientation que nous partageons pleinement.

Un mot enfin sur un sujet extrêmement préoccupant : l'exploitation sexuelle des mineurs via les plateformes. Le phénomène prend de l'ampleur, comme l'ont montré les travaux d'associations spécialisées. Des mineurs non accompagnés, des jeunes filles sous emprise ou en rupture familiale sont pris dans les mécanismes de prostitution, parfois banalisés via les réseaux sociaux. Les plateformes sociales de transport ou même de location de logement peuvent être instrumentalisées en ces dérives.

Le rapport appelle à renforcer les signalements, à améliorer les coopérations avec les services judiciaires et les associations, à sensibiliser davantage les jeunes sur ces dangers. Ces recommandations sont essentielles et notre groupe y est tout à fait favorable. Elles doivent aller de pair avec un soutien renforcé à l'Aide sociale à l'enfance, qui est en première ligne pour la prévention, ainsi que la détection et l'accompagnement des victimes.

En somme, vous l'avez compris, nous soutenons un certain nombre de mesures proposées dans ce rapport. Nous regrettons toutefois sa rédaction globale, qui n'a pas permis l'équilibre entre régulation et opportunités liées aux plateformes.

Si certaines propositions vont dans le bon sens, l'ensemble reste à la fois trop éclaté et trop dense, et manque d'une vision globale et d'une stratégie ordonnée et cohérente.

C'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" choisira l'abstention sur ce rapport, non par prudence et encore moins par indifférence, mais parce que nous voulons continuer à faire avancer ces sujets de manière lucide, réaliste et constructive.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Chers collègues, une information, il s'agit d'un rapport d'une M.I.E., il n'y a pas de vote à l'issue de notre débat.

La parole est à Jean-Philippe GILLET pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'a souligné notre co-président Ian BROSSAT, ce rapport est le fruit d'un travail transparent. Notre lecture, elle, s'affirme résolument partisane. Partisane de la défense des droits des travailleuses et des travailleurs, de celui des Parisiennes et des Parisiens à vivre dans une capitale humaine, qui foisonne de commerces dans toute leur diversité, d'infrastructures publiques qui leur sont dédiées, de services publics où le lien social fait loi.

Pour défendre ce projet, notre groupe a présenté une cinquantaine de recommandations claires et concrètes. S'il faut le défendre ce projet, c'est bien qu'il est menacé. Pas par le progrès technologique proprement dit, mais par les buts que lui assigne le libéralisme, sans limite aucune à ce jour. En 2022, le lobbyiste Mark MACGANN avait qualifié sa relation privilégiée avec Emmanuel MACRON comme, je cite "une énorme bouffée d'air frais".

Accessoirement, ce même Mark MACGANN a aussi considérablement aidé le candidat MACRON à lever des fonds pour sa campagne de 2017. Entre cette communauté de pensée qui les unissait et l'obsession de notre

Président à torpiller la directive européenne sur le travail des plateformes, nous pouvons en inférer qu'elles bénéficiaient d'un allié de poids.

Ces faits sont trop peu rappelés, et pourtant ils illustrent parfaitement le fonctionnement des plateformes et leurs rapports aux quelque 28 millions de travailleurs concernés sur le sol européen. Leur modèle économique repose sur une quête de monopole absolue, une compétition acharnée pour maximiser les profits dans un cadre opaque où l'éthique est souvent reléguée au second plan.

Ces plateformes tirent leur avantage des failles légales et réglementaires progressant à un rythme plus rapide que les cadres juridiques destinés à les réguler. Tout est ubérisable parce que tout est monétisable, même nos données personnelles, même nos services publics. Sur ce point, nous proposons d'engager un audit sur les emplois publics qui pourraient être menacés par cette forme d'ubérisation et qui sont trop souvent oubliés.

Pour les plateformes, c'est l'homme qui est le premier de tous les produits. Dans leur monde, on peut perdre son travail du jour au lendemain sans raison. La couverture sociale est presque inexistante, les cadences s'accroissent sans cesse, les revenus sont par nature fluctuants et les tarifs à la tâche pourraient presque faire passer le "travailler plus pour gagner plus" de Nicolas SARKOZY pour un leitmotiv progressiste.

La réalité pour beaucoup des travailleurs concernés, c'est de travailler beaucoup plus pour gagner très souvent moins d'un S.M.I.C. C'est pour cela qu'une entreprise comme "Lulu dans ma rue" y trouve toute sa place.

Tout cela n'est évidemment pas sans impact sur la santé. Selon une enquête du syndicat INV Force ouvrière, 98 % des chauffeurs V.T.C. répondants ont assuré ressentir du stress ou de la fatigue excessive en raison de leur activité professionnelle, et 9 chauffeurs sur 10 ont développé des troubles du sommeil.

Concernant les livreurs à vélo, les projections du film multiprimé au Festival de Cannes en 2024 et aux César, "l'Histoire de Souleymane" devraient être reconnues d'utilité publique tant tout y est décrit avec la plus grande justesse.

Néanmoins, les livreurs et les chauffeurs sont très loin, hélas, d'être les seuls métiers concernés. Au sujet d'une femme de ménage uberisée, la sociologue Nicole TEKE nous dit que, je cite, "ce sujet n'apparaît pas dans la sphère médiatique et politique. On en parle très peu, car il s'opère dans la sphère domestique et reste invisibilisé".

Notre constat est appuyé par de nombreux chercheurs et chercheuses, rapports officiels et européens, et ce sont des faits et pas des opinions. Pour preuve, après Uber, la condamnation de la plateforme Deliveroo France pour travail dissimulé en 2024, plus de 375.000 euros d'amende et près de 10 millions d'euros d'arriérés de cotisations et d'indemnités pour les livreurs qui se sont portés partie civile.

La condamnation de Deliveroo fut une vraie victoire, mais le sujet du salariat déguisé n'est pas le seul qui nous inquiète. Notre environnement, nos logements, notre voirie, nos commerces, tout est menacé. Nous pouvons apporter des solutions.

Pour le travail, il faut mettre en place à l'échelle de la ville, des structures comme les permanences d'accès aux soins de santé et initier un dispositif de prévention et de prise en charge des risques professionnels des travailleurs des plateformes, afin d'améliorer l'accès à la couverture maladie.

Au quotidien, nous devons favoriser pour les coursiers l'accès à des lieux ressources sécurisés, rassemblés dans une application numérique qui réunira des lieux de stationnement sécurisés, des ateliers de réparation, des zones de recharge de téléphones et de batteries, ou encore des espaces d'hygiène et de pause.

Relais des syndicats dans l'absolu, respect de leurs prérogatives, nous avons été parmi, pas les seuls bien sûr, les premiers à proposer un "numerus clausus" visant à réguler le nombre de V.T.C. en circulation, en accord avec les taxis.

Pour changer les choses, nous devons aussi favoriser des alternatives déjà existantes aux plateformes, bien plus respectueuses de l'environnement. Par exemple, la Ville a la capacité de soutenir l'émergence de coopératives qui permettent de combiner protection sociale et autonomie professionnelle. En lien avec des acteurs institutionnels tels que la Ville de Paris, nous pourrions en même temps agir sur la cyclologistique du dernier kilomètre, comme le font déjà "les Cargonautes" ou "Coopcycle", le tout en mobilité douce.

Pour financer certaines de ces initiatives, l'application d'une taxe trottoir au nom du droit de voirie ou d'usage des domaines publics est aussi une possibilité. Il est plus que temps pour les plateformes de participer à l'organisation, la rénovation et l'entretien de l'espace public parisien qu'elles utilisent quotidiennement.

Côté privé, nous voulons aussi agir fermement sur les outils de contournement à la location de meublés touristiques tels que les résidences de tourisme ou encore les produits hybrides tels que le "coliving" dénoncé ce matin par Ian BROSSAT, et les "Work and Sleep" dont nous avons parlé ce matin.

Beaucoup de ces recommandations peuvent être mises en place rapidement par notre ville, même si les plateformes transactionnelles la transforment et veulent continuer à le faire.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Cher collègue, pour conclure.

M. Jean-Philippe GILLET. - En tant que ville dont l'horizon est constitué par le progrès social et pour coexister avec ces entreprises, nous nous devons de prendre ce sujet à bras-le-corps jusqu'à ce que l'Etat prenne lui aussi ses responsabilités. A l'avenir, nous devons encadrer le phénomène de plateformisation sans le subir et notre groupe ne sera jamais passif face à tous les excès qui en découlent aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Maud GATEL pour le groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la plateformisation a entraîné un véritable bouleversement de notre économie. Je tiens à parler de plateformisation et non d'ubérisation, parce qu'effectivement la plateformisation, cela n'est pas que du négatif. Du côté du positif, on a Doctolib, qui a redonné du temps médical. On a des applications qui facilitent le stationnement ou encore la location de vélos.

Du côté du négatif, et il est très important, on pense évidemment au secteur de la livraison à domicile, ou encore au détournement du système de la location de meublés touristiques.

Le travail mené au sein de la Mission d'Information a été extrêmement intéressant et je tenais à remercier évidemment son président, son rapporteur, les collaborateurs de la Ville et des groupes, et naturellement Alexis GOVCIYAN, qui a participé, au nom du groupe MoDem et Indépendants, à ces travaux.

Le rapport qui nous est soumis aujourd'hui appelle un certain nombre de sujets, de demandes d'intervention, certaines notamment qui s'adressent à l'Etat, d'ailleurs, il a été rappelé par le président que l'Etat intervienne. Oui, il y a beaucoup à faire sur le plan législatif, mais je ne voudrais pas que l'on oublie les avancées qui ont eu lieu, notamment sur la question des meublés touristiques très récemment, parce que sous l'effet de la Ville de Paris notamment, nous avons perdu 10 ans pour réduire le nombre de nuitées autorisées de 120 à 90 jours, ce que je ne peux que regretter ayant depuis 10 ans porté le sujet des 90 jours.

Sur les livraisons, je m'y étais attelée à l'Assemblée nationale, notamment pour lutter contre l'indigne exploitation des travailleurs des plateformes que ce modèle engendre dans la lignée du travail qui avait été réalisé par Sylvie BRUNET, députée européenne, qui a préfiguré la directive européenne dont le Parlement se saisira prochainement pour la transposer.

J'appelle évidemment tous les parlementaires en fonction aujourd'hui à continuer de se saisir du travail qui avait été réalisé sur le plan législatif, parce qu'il reste, oui, beaucoup à faire sur le plan législatif, notamment en matière de fiscalité.

Mais, ce qui doit intéresser notre Conseil, c'est ce que la Ville peut faire au regard du modèle de plateformisation et les conséquences de cette plateformisation, à la fois en matière d'occupation de l'espace public, de pollution, de sécurité routière, de lutte contre les déchets ou encore de distorsion de concurrence, parce que c'est bien ce dont il s'agit, c'est ce dont la Ville peut se saisir pour agir, pour lutter contre les conséquences de cette plateformisation.

Je voudrais évoquer rapidement quelques-unes de nos propositions qui recouvrent évidemment un certain nombre de propositions de la Mission. C'est la question d'abord des zones d'attente, pas simplement pour les riverains, mais aussi et surtout pour les livreurs, et donc imposons aux restaurateurs qui font appel à ces plateformes d'accueillir les livreurs le temps de leur attente.

C'est la question de l'encadrement des horaires de livraison. On peut tout à fait décider qu'après 22 heures, il n'y a plus de livraison, ce qui pourrait aussi réduire les nuisances, mais également améliorer le quotidien des livreurs.

C'est le fait de mettre fin à la notation des livreurs, notamment pour des questions de sécurité routière, car ils se mettent en danger pour justement ce sujet de notation, ou encore la livraison en bas des immeubles.

Et puis, faire connaître aux Parisiens la réalité des livreurs d'aujourd'hui. On parle de véritable esclavagisme, d'exploitation et d'un "business model" sous-jacent qui est un modèle de perte de valeur pour les restaurateurs, pour les livreurs, tout cela au profit des plateformes. Et, oui, Monsieur GILLET, l'histoire de Souleymane devrait être projetée à tout le monde.

C'est la question de la valorisation de l'offre commerciale parisienne pour donner envie d'acheter parisien. Et cela, la Ville peut tout à fait s'en saisir, comme elle le fait sur certains commerces. On pourrait évidemment imaginer son élargissement.

C'est la question des déchets. Le modèle de livraison de produits alimentaires croule sous les déchets. Charge à nous de mettre en place une filière de contenants recyclables et de lutter contre la prolifération des déchets.

C'est encore la question des "dark stores", désormais remplacés par les "drives" piétons. Ce ne sont pas les mêmes acteurs, certes, mais ce sont absolument les mêmes effets sur la commercialité de nos rues et sur les livreurs.

Sur les "dark stores", je veux quand même rappeler que la Ville avait tardé à agir et que c'est l'Etat qui a permis qu'on en sorte, mais le sujet est absolument semblable sur les "drives" piétons et les conséquences sont tout aussi importantes.

Et puis, c'est la question évidemment du respect du verdissement des flottes qui ne l'est pas aujourd'hui, et sur la question des meublés touristiques, la mise en place de quotas par quartier.

Un mot sur "Lulu dans ma rue". "Lulu dans ma rue", c'est typiquement un sujet dont la Ville doit se saisir dans le cadre des subventions dont fait l'objet cette association qui part d'un très, très bon sentiment. Simplement, la réalité n'est pas tout à fait celle qui est décrite.

Evidemment, la lutte contre le réseau d'exploitation sexuelle qui profite de la vulnérabilité des plus jeunes, et donc la sensibilisation au sein de l'A.S.E.

Mon collègue Jean-Philippe GILLET a bien dépassé, vous ne l'avez pas arrêté, donc je me permets de continuer, tout cela pour dire que ce travail doit être largement pris en charge par la Ville de Paris. Et bien évidemment, comme nous sommes toujours saisis de ces questions, nous continuerons à être extrêmement attentifs.

Merci beaucoup.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, Monsieur le premier adjoint.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Merci surtout à tous nos collègues qui ont travaillé pendant plusieurs mois au sein de cette Mission d'Information et d'Evaluation, et je salue tout particulièrement l'investissement de son président Ian BROSSAT et de son rapporteur Paul HATTE. Comme quoi l'esprit M.I.E. peut fonctionner pour aboutir à la production d'un rapport quand des points de vue souvent antagonistes sur beaucoup de sujets sont bien connus et ont été rappelés tout au long de ce débat.

Dans ce rapport, il est proposé, dès le départ, d'essayer de définir ce qu'est l'ubérisation et le rapport, je trouve, opportunément clarifie la notion d'ubérisation et celle de plateformes, deux notions qui ne se retrouvent pas totalement, mais qui sont fortement interdépendantes et le rapport le précise très justement.

L'une des façons finalement de définir cette ubérisation, cela pourrait être plus de services pour les consommateurs, plus de précarité pour les travailleurs, plus de nuisances pour la ville, car, et c'est un point extrêmement intéressant de ce rapport, l'ubérisation s'épanouit en milieu urbain dense, là où sont des consommateurs disposant d'un certain pouvoir d'achat et d'un appétit certain pour des services, et où existent les infrastructures en jouant sur ce que l'on appelle un effet de réseau.

On pourrait également définir ce nouveau régime économique comme l'expression d'une alliance entre une volonté farouche de dérégulation et des applications numériques qui mettent nos vies à portée de clics, mais qui finissent par avoir des effets très concrets. Il faut bien le dire, le constat est très loin des promesses initiales formulées par ces promoteurs, celles d'un monde d'opportunités où la flexibilité du travail ouvrirait, nous disait-on, la possibilité d'une vie meilleure, plus libre et plus fluide.

On est vraiment très loin de cette utopie et dans certains domaines, on tend plutôt vers la dystopie et c'est le mérite de ce rapport de passer en revue de façon très documentée, les différentes facettes de cette ubérisation et la façon dont elle transforme notre ville. Je vous invite vraiment à le lire, car il contient une mine d'informations sur notre futur finalement de Parisiennes et de Parisiens, qu'il s'agisse des transports urbains, de l'hébergement, du tourisme et des commerces.

On nous avait promis l'économie du partage, mais avouons-le, c'est plutôt l'économie de la prédation. Et au fond, que dit ce rapport, sinon régulation, régulation, et encore régulation ?

Evidemment, régulation du droit des travailleurs des plateformes, car comme le souligne très justement le rapport, le monde des plateformes a créé un univers étrange où d'un côté est invoqué le libre choix des travailleurs soi-disant indépendants, mais qui se voient interdits "de facto" d'exercer les attributs de cette indépendance, comme fixer ses prix, choisir ses clients et même choisir ses horaires. Cette dernière liberté étant, dans nombre de cas, purement fictive, puisque la plateforme a l'entière liberté d'attribuer ou de refuser les propositions de service de ces travailleurs.

En quelque sorte, la subordination, mais sans les protections attachées au régime du salariat. Sur ce sujet, un combat a été engagé depuis plusieurs années à l'échelle mondiale pour faire reconnaître les droits de ces nouveaux

travailleurs, et je salue tous les élus particulièrement impliqués et en particulier Barbara GOMES et Ian BROSSAT, qui sur ce sujet sont engagés depuis des années.

De ce fait d'ailleurs, j'émettrai évidemment, au nom de l'Exécutif, un avis favorable au vœu des écologistes qui appelle au soutien de la proposition de loi relative à la lutte contre l'ubérisation, le recours au faux statut de travailleuse et travailleur indépendant par l'instauration d'une présomption de salariat.

En revanche, j'ai été très surpris du vœu d'Union Capitale, qui est un vœu, avouons-le, qui pose des contraintes que nous ne maîtrisons pas, puisque de ce fait il passe par-dessus les élections municipales à venir, et il voudrait que l'Assemblée qui est la nôtre aujourd'hui, en juin 2025, engage l'Assemblée qui sera élue par les Parisiennes et les Parisiens en mars prochain.

De ce fait, je pense qu'il n'est pas souhaitable, par le vote de ce vœu, d'engager celles et ceux qui siégeront sur ces bancs en juin 2026, et c'est le suffrage universel qui en décidera.

Comme cela a été rappelé par la présidence de séance, on ne vote pas sur ce rapport, mais nous en reparlerons très certainement en novembre lorsqu'un point sera fait au Conseil de Paris sur l'ensemble des M.I.E.

Félicitations encore à tous les élus qui ont participé à cette Mission d'Information et d'Evaluation.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le premier adjoint.

Nous avons deux vœux liés au rapport. Le vœu n° 20 déposé par le groupe "Les Ecologistes".

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 95).

Je mets aux voix à présent le vœu n° 21 déposé par le groupe Union Capitale, avec une demande de retrait, sinon un avis défavorable de l'Exécutif. Monsieur HATTE, vous vous êtes déjà exprimé. Je crois que vous n'avez pas l'occasion de reprendre la parole.

Je mets aux voix le vœu avec un avis... sauf si vous voulez le retirer. Vous le retirez ? Dans ce cas, vous avez l'occasion d'expliquer pourquoi.

M. Paul HATTE. - Je vais juste parler de ce vœu. En réalité, ce que l'on aurait souhaité, c'est que le Conseil de Paris se réunisse chaque année pour faire le bilan des Missions d'Information et d'Evaluation. Ce n'est pas vraiment qu'on l'a souhaité, mais qu'on l'a voté, puisque cela fait partie du règlement. C'est l'article 21 de la charte des Missions d'Information et d'Evaluation, dans lequel nous nous engageons, nous l'avons voté, à ce que chaque année on fasse le bilan des préconisations mises en place.

Ce n'est donc pas pour nous engager pour l'avenir, mais pour nous engager aussi pour ce qui est passé. C'est un vœu qui formulait un regret. Je regrette qu'il ne soit pas voté.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup. J'ai noté que vous aviez retiré votre vœu.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à ce que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous pouvons reprendre les dossiers de la 2e Commission.

Nous allons examiner le vœu n° 24 relatif à ce que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien.

La parole est à Dominique KIELEMOËS pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole au nom de François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, dont l'attention a été attirée par l'association "Russie Liberté", qui a son siège dans le 11e arrondissement.

Boris Nemtsov, ancien vice-premier ministre de la Fédération de Russie, ancien gouverneur de la région de Nijni Novgorod et ancien membre de la Douma, est mort assassiné dans la nuit du 27 au 28 février 2015 à Moscou. Cet assassinat, perpétré à quelques pas du Kremlin 2 jours avant la tenue d'une manifestation organisée par ses soins, est un assassinat politique, pour reprendre l'expression employée par le Parlement européen dans sa résolution du 12 mars 2015.

Boris Nemtsov était un ardent défenseur d'une Fédération de Russie démocratique ouverte sur le monde. Fondateur et dirigeant du mouvement Solidarnost, il était en ce sens un fervent critique de Vladimir POUTINE et de la guerre en Ukraine.

Dans les semaines précédant son assassinat, Boris Nemtsov enquêtait sur l'implication de la Russie, de Vladimir POUTINE et de son entourage dans le conflit du Donbass et avait l'intention de publier un rapport sur la question. Ce rapport, intitulé "Poutine, la guerre", a été présenté par Ilia LACHINE, citoyen d'honneur de la Ville de Paris le 12 mai 2015.

10 ans après son assassinat, les combats de Boris Nemtsov demeurent plus que jamais d'actualité en Russie, où l'on assiste à une aggravation des violations des droits humains et de la répression des mouvements d'opposition.

Boris Nemtsov reste un symbole fort de la lutte en faveur de la démocratie pour beaucoup de Russes. Chaque jour, des Russes déposent des fleurs et allument des bougies sur le mémorial de fortune érigé sur les lieux de son assassinat et ils sont des dizaines de milliers, chaque mois de février, à participer à des marches en son souvenir.

De nombreuses villes à travers le monde, Washington, Prague, Kiev, Vilnius, Bampton, Bratislava, Sofia, Londres, lui ont déjà rendu hommage pour faire vivre sa mémoire et ses combats. Ses combats, la Ville de Paris les partage, elle qui depuis le début s'oppose à la guerre initiée par la Russie contre l'Ukraine et apporte son soutien aux forces d'opposition russes.

Sur proposition de François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement, et des élus du groupe Paris 11e en commun, nous émettons donc le vœu qu'en mémoire de Boris Nemtsov et ses combats, son nom soit inscrit dans l'espace public de Paris.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Dominique KIELEMOËS.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère collègue, effectivement rendre hommage à Boris Nemtsov, c'est rappeler qu'il y a encore aujourd'hui en Russie des femmes et des hommes qui risquent leur vie pour défendre la liberté, la vérité, la démocratie. C'est aussi reconnaître que son assassinat en 2015, aux portes du Kremlin, a marqué un tournant, celui d'un pouvoir qui ne tolère plus aucune voix discordante, même pacifique.

Nemtsov, féministe, gouverneur puis opposant, il dénonça la guerre en Tchétchénie, l'annexion de la Crimée, les dérives autoritaires de Vladimir POUTINE. Il préparait un rapport sur le Donbass quand il a été tué. Depuis, son nom est devenu un symbole en Russie même, où les citoyens anonymes continuent de déposer des fleurs sur les lieux de son assassinat. Plusieurs grandes villes dans le monde lui ont déjà rendu hommage. Paris, capitale engagée pour les libertés, se doit d'en faire autant, et j'associe bien évidemment mon collègue, ami, voisin, Jean-Luc ROMERO-MICHEL, à cet avis favorable qu'évidemment je donne à ce vœu.

Nous nous sommes engagés à le faire pour Alexis Navalny dans le 16e arrondissement, et ce vœu s'inscrit dans la même lignée, si je puis dire, celle de la solidarité avec les forces démocratiques russes et du refus de l'effacement. Donc, évidemment, avis favorable, je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Chloé SAGASPE pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Monsieur le Maire, je salue cette proposition qui a été adoptée aussi dans le 11e arrondissement et j'associe les écologistes à ce vœu. Un grand merci puisque derrière ce nom, il y a effectivement une vie d'engagement, une vie de courage, une vie d'opposition à l'oppression, et vous l'avez dit, c'est un assassinat politique, ni plus ni moins.

10 ans après sa disparition d'ailleurs, les commanditaires de son assassinat n'ont toujours pas été identifiés et même la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Russie pour ne pas avoir mené d'enquête véritable sur sa mort.

10 ans plus tard, son combat continue de résonner, de résonner avec force, vous le savez, dans une Russie qui est muselée, où l'expression libre est sévèrement réprimée, où les opposants sont pourchassés, où les personnes LGBT sont réprimées, emprisonnées parfois et, comme lui, exécutées.

Je pense qu'il est essentiel d'inscrire son nom dans l'espace public parisien, puisque c'est envoyer un signal. D'abord envoyer un signal à la Russie, mais aussi à tous les peuples qui luttent contre l'oppression. C'est aussi un message politique fort de rappeler que Paris n'oublie pas, que Paris nomme ce que d'autres voudraient effacer et se tient surtout aux côtés de celles et ceux qui résistent.

En tant qu'écologistes, nous sommes profondément attachés aux libertés fondamentales et à la paix. Cette mémoire s'inscrit donc dans un combat universel pour les droits humains et contre la violence d'Etat, la dérive autoritaire.

Honorer sa mémoire, c'est se rappeler que la démocratie est une lutte, que nous devons continuer à résister un peu partout et que cela se mène aussi par des gestes symboliques forts comme donner son nom à une place à Paris.

Je vous remercie, nous voterons bien sûr ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 du groupe Paris en commun, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 97).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la dénomination d'un espace public en mémoire de Yasser Arafat.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 25 relatif à la dénomination d'un espace public en mémoire de Yasser Arafat.

La parole est à Aminata NIAKATÉ pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les écologistes vous proposent d'attribuer à une emprise de l'espace public parisien le nom de Yasser Arafat, ancien président de l'Autorité palestinienne et de l'O.L.P., l'Organisation de libération de la Palestine, pour saluer son œuvre en faveur de la paix en Israël et en Palestine. Nous vous proposons de rendre hommage à un homme qui, côté palestinien, fut le premier à officialiser la reconnaissance de l'Etat d'Israël et le droit d'Israël à une existence en paix et en sécurité, tout en œuvrant pour une connaissance diplomatique de la Palestine comme Etat souverain et indépendant.

Yasser Arafat a été un des principaux artisans du processus de paix au Proche-Orient et était cosignataire des accords d'Oslo conclus en 1993 entre Israël et l'O.L.P.

En 1994, Yasser Arafat a reçu le prix Nobel de la paix, conjointement avec Yitzhak Rabin et Shimon Peres, pour leur engagement commun en faveur d'une résolution politique du conflit israélo-palestinien.

La Ville de Paris a d'ailleurs eu à cœur d'honorer, avec le soutien des écologistes, Yitzhak Rabin et Shimon Peres, cosignataires et négociateurs des accords d'Oslo.

Le président Jacques Chirac était sans doute l'homme d'Etat qui parlait le mieux de Yasser Arafat. Nous avons toutes et tous en mémoire sa visite mémorable dans la vieille ville de Jérusalem en 1996. Il s'était rendu le lendemain à Ramallah, puis à Gaza pour y inaugurer une rue Charles de Gaulle. Oui, il y a une rue Charles de Gaulle à Gaza, et même une rue Jacques Chirac à Ramallah. Cela avait été l'occasion, pour le président Chirac, de rendre un hommage vibrant à Yasser Arafat en saluant sa vision de paix.

Il parlait de lui comme un homme, je le cite, "qui avait compris que la paix était une nécessité et un droit pour tous les citoyens". Au crépuscule de sa vie, le président Chirac avait pris la décision d'accueillir Yasser Arafat en France, en 2004, pour y être soigné, après la brusque dégradation de son état de santé.

Yasser Arafat nous a quittés il y a maintenant 20 ans, en véritable artisan de la paix, et ce vœu propose que tous les récipiendaires du prix Nobel pour la paix de 1994 soient honorés à Paris, dans un contexte international excessivement douloureux où un double standard serait totalement incompris.

Nous vous demandons surtout de rendre hommage à Yasser Arafat pour envoyer au monde un message d'espoir fort en faveur d'un nouveau processus de paix au Proche-Orient, dans le prolongement de la longue tradition pacifiste de la Ville de Paris, capitale des droits humains. J'espère que nous en serons toutes et tous collectivement capables.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Patrick BLOCHE pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je pense traduire un sentiment très largement partagé sur ces bancs, sur le fait que notre préoccupation prioritaire, compte tenu de ce qu'est l'actualité, concerne évidemment la situation épouvantable, effroyable, que vit la population gazaouie.

Je pense qu'il serait opportun, à travers les débats que nous aurons en 7e Commission, que l'on puisse retenir de cette séance du Conseil de Paris, que nous nous sommes d'abord préoccupés de la situation de la population

gazaouie en exprimant, à travers le vote du vœu que l'Exécutif proposera, la préoccupation et les demandes de notre Assemblée.

Si bien qu'au moment où je vous parle, parce que le sort de la population gazaouie doit être notre priorité, je formerai l'avis de l'Exécutif, non pas sur le texte et sur l'objet du vœu, mais sur le contexte. C'est vraiment par souci d'opportunité, parce que le contexte est celui que je viens de rappeler, et les priorités sont celles que je viens de rappeler, que je demanderai, par opportunité, que ce vœu soit retiré. De ce fait, s'il ne l'était pas, l'avis de l'Exécutif serait défavorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Ce vœu est-il retiré ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je pense que la population civile gazaouie serait particulièrement sensible à l'adoption de ce vœu, raison pour laquelle il est maintenu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - J'ai deux demandes d'explication de vote, de Jack-Yves BOHBOT et de Raphaëlle PRIMET.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Patrick BLOCHE, pour votre intervention, le sujet est sérieux. Je regrette que les auteurs de ce vœu n'aient pas pesé les considérants de ce texte. Yasser Arafat, ce n'est pas Nelson Mandela, ce n'est pas Mère Teresa, et le temps n'efface pas tout. Dans votre longue énumération, il y a beaucoup d'oublis, et excusez-moi de vous le dire, beaucoup de candeur.

Oublis des épisodes tachés de sang et que n'inspiraient pas la liberté et la démocratie.

Candeur quand vous parlez de mémoire palestinienne. Quelle place accorde aujourd'hui la population palestinienne à la mémoire de Yasser Arafat ? Vous nous dites dans votre vœu qu'il repose au cœur de la mémoire collective palestinienne. On le sait, à son décès la population palestinienne était exaspérée par la corruption de l'O.L.P., par les détournements de l'aide humanitaire, qui ont pavé la route du Hamas à Gaza, et par une conception assez singulière des droits de l'homme. Il n'y a pas eu d'élection en Cisjordanie depuis près de 20 ans.

Néanmoins, je peux comprendre votre volonté de souligner le basculement vers une voie diplomatique de Yasser Arafat, mais un prix Nobel, ce n'est pas une immunité définitive. En témoigne le retrait de la citoyenneté d'honneur de Paris pour Mme Aung San SUU KYI, pourtant prix Nobel de la paix en 1998.

C'est la raison pour laquelle je préférerais que nous dédions un lieu aux accords d'Oslo, quitte à en expliquer les protagonistes et partisans, mais placer Yasser Arafat comme un bienfaiteur, un pacifiste me paraît, je pèse mes mots, particulièrement maladroit et nierait sûrement l'attachement de notre ville à des principes humanistes qui commandent au choix des personnalités que nous honorons.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote, pour le groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous voterons évidemment pour ce vœu. C'est un vœu que l'on avait déjà présenté au Conseil de Paris en mars 2010, c'était Ian BROSSAT. J'ai relu le procès-verbal avec amusement parce qu'il y a 14 ans, on nous répondait que le moment n'était pas mûr.

Alors, je ne sais pas... pour moi, il l'est aujourd'hui. J'ai l'impression que c'est toujours trop tôt et qu'à continuer comme cela, cela ne le sera jamais.

Je voulais dire quand même à M. BOHBOT que je me souviens qu'il fut un temps, un certain Maire de Paris traitait Nelson Mandela de terroriste. Eh oui !

Je ne pense pas que l'on va retirer le prix Nobel de la paix à quelqu'un qui est mort depuis 20 ans, donc je ne comprends pas trop vos précautions. Oui, Arafat n'a pas toujours porté une politique de paix, mais dès 1974, il a défendu l'idée des deux Etats et a porté une voix de paix. Je ne vois donc pas ce qui empêche de faire cet hommage.

Dans ce cas, il ne fallait pas lui donner le prix Nobel de la paix...

Il faudra dire cela aux prix Nobel alors...

Mme Aminata NIAKATÉ. - Pour préciser que vous avez compris notre attachement à ce vœu, je demande à ce titre un scrutin public. Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci. Il est de droit. Nous allons donc suspendre brièvement la séance pour distribuer les cartes.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt-et-une minutes, est reprise à dix-huit heures vingt-cinq minutes).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - C'est bon ? C'est bon pour le groupe "Les Ecologistes" ?

J'attends...

Je pense que tous les groupes ont eu le temps de s'organiser.

Nous allons donc procéder au scrutin public avec un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu n° 25.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 101

Abstentions : 3

NPPV : 0

Pour : 46

Contre : 52

(Voir détail des votes annexe n° 4).

Le vœu n° 25 est rejeté au scrutin public.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à un hommage à Odile de Vasselot, résistante et Compagnon de la Libération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu n° 26 relatif à un hommage à Odile de Vasselot, résistante et Compagnon de la Libération.

La parole est à Geoffroy BOULARD... à Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 25 août 1944, Paris était enfin libérée. Cette libération n'aurait pu se faire sans l'intervention des résistantes et des résistants. Ces femmes et ces hommes n'ont pas hésité à prendre les armes afin de mettre fin à l'occupation nazie.

Odile de Vasselot était l'une de ces femmes. Elle fut de celles et ceux qui ont, dès les premières heures, compris qu'il fallait agir. Son engagement est à saluer, devenant l'une des rares femmes engagées dans des missions de renseignement et de liaison en France occupée. Son implication dans l'organisation des réseaux de résistance et la transmission d'informations cruciales aux alliés ont plus que contribué aux différentes opérations militaires alliées. Son courage exceptionnel fut reconnu par le Général de Gaulle lui-même. Un honneur rare partagé avec seulement cinq autres femmes.

Son engagement ne s'arrêta pas avec la paix retrouvée. Après la guerre, elle consacra 30 ans de sa vie à l'enseignement en Côte d'Ivoire, témoignant de son attachement profond à la transmission du savoir et des valeurs républicaines.

Le 16 septembre 2024, à 102 ans, elle reçoit la distinction de Grand officier de l'Ordre national du mérite des mains du Président de la République. Une reconnaissance de la Nation tout entière envers une femme d'exception.

Aujourd'hui, alors que notre société questionne le sens de l'engagement et les figures exemplaires à transmettre, comment ne pas faire d'Odile de Vasselot un modèle à partager avec les générations futures ?

C'est pourquoi nous soutenons pleinement qu'un lieu parisien, une place, un jardin ou une voie puisse porter son nom, et qu'un programme pédagogique dédié soit mis en place dans les écoles de la Capitale ou du 17^e arrondissement, afin de faire connaître son histoire, son engagement, et plus largement celui des résistants et des Compagnons de la Libération.

A travers cet hommage, Paris réaffirme son attachement indéfectible à la liberté, à l'égalité, et à la mémoire de celles et ceux qui ont su les incarner.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Laurence PATRICE, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher collègue, merci au groupe Union Capitale pour ce vœu qui rend hommage à une figure discrète mais déterminante de la résistance, Odile de Vasselot, engagée dès l'été 1940 dans la France libre. Elle a été active dans des missions de renseignement et de liaison. Elle est demeurée fidèle, toute sa vie, à un idéal de transmission.

Vous avez rappelé son parcours, comme celui de tant d'autres femmes résistantes, il mérite d'être mieux connu. Trop souvent reléguées à la marge des récits officiels, les femmes ont pourtant, nous le savons, joué un rôle essentiel dans les réseaux, dans les liaisons, les évacuations, parfois au prix de leur vie.

Je salue donc cette proposition, j'y donne un avis favorable.

Il y a un petit amendement technique que je vous ai soumis et que vous avez accepté puisqu'en fait, Odile de Vasselot n'est pas Compagnon de la Libération, elle est essentiellement résistante, c'est déjà beaucoup, puisque seules 6 femmes sont Compagnons de la Libération.

J'émet donc un avis favorable. Je serais même assez tentée de proposer au maire du 17^e arrondissement de dénommer peut-être une école au nom d'Odile de Vasselot, qui permettrait encore plus facilement ce travail pédagogique autour de cette figure et des femmes de la résistance. Je vous remercie, et donc avis favorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Je comprends que cette proposition semble recueillir l'avis favorable du 17^e arrondissement.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 26, ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 98).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage au journaliste Frédéric Leclerc-Imhoff.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 27 relatif à un hommage au journaliste Frédéric Leclerc-Imhoff. Je crois que sa famille est en tribune, et donc au nom de notre Assemblée et en notre nom à toutes et tous, nous vous adressons nos plus chaleureuses salutations.

La parole est à Ian BROSSAT pour présenter le vœu au nom du groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, Frédéric Leclerc-Imhoff était un journaliste reporter français de 32 ans. Il a été tué en Ukraine le 30 avril 2022, touché par un éclat d'obus alors qu'il filmait, pour BFM TV, l'évacuation de civils ukrainiens qui fuyaient les bombardements russes. Il est mort en exerçant un métier sans lequel nous ne serions rien des drames qui dépassent nos frontières.

Moses ISEGAWA, un romancier d'origine ougandaise, écrivait : "le journaliste transforme les mots en armes". En Ukraine, comme sur tout territoire en guerre, ces mots ne pourraient pas être plus vrais.

Je pense à la famille de Frédéric Leclerc-Imhoff, ainsi qu'à toutes les autres qui ont vécu cette épreuve insupportable. On sait que les conflits mondiaux ont été multipliés par 2 au cours des 5 dernières années. Dans ce contexte, le droit à l'information et la liberté d'informer n'ont jamais été aussi précieux. Pourtant, la Russie bombarde délibérément les hôtels des journalistes sur le territoire ukrainien. 25 d'entre eux ont été tués depuis le début du conflit.

Il nous paraît particulièrement important de lui rendre hommage, de faire en sorte qu'un lieu parisien puisse porter son nom, et c'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurence PATRICE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, cher Ian BROSSAT, effectivement, vous l'avez dit, à 32 ans, ce jeune journaliste reporter d'images, Frédéric Leclerc-Imhoff, a été tué en Ukraine par un éclat d'obus alors qu'il couvrait une opération humanitaire pour évacuer des civils sous les bombes.

Il exerçait son métier avec courage et conscience, dans un contexte où informer peut, nous le savons, coûter la vie. Cela est tout particulièrement vrai en Ukraine où, vous le rappeliez, depuis le début de l'invasion russe, des dizaines de journalistes ont été tués, intimidés, emprisonnés.

Frédéric Leclerc-Imhoff n'était hélas pas une exception. Il était l'un d'eux. L'un de ceux qui, habités par la passion de leur métier, prennent le risque de voir pour que d'autres puissent comprendre. Son nom, son visage, sa mort sont devenus un symbole de cette liberté d'informer que certains veulent faire taire.

Paris, ville attachée à la liberté de la presse, à la protection des journalistes et à la vérité comme bien public, comme bien commun, doit bien sûr pouvoir rendre hommage à l'un des siens. Je suis donc évidemment favorable à ce vœu et je ne manquerai pas de me rapprocher de sa famille pour avancer sur cet hommage.

Je vous remercie. Avis favorable.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Communiste et Citoyen, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2025, V. 99).

2025 DAC 57 - Recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle, "Centquatre-Paris". - Approbation de la liste des candidatures présélectionnées.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 57 relatif au recrutement d'une nouvelle direction pour l'établissement public de coopération culturelle "Le Centquatre".

La parole est à Marie TOUBIANA pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à approuver la liste de trois candidatures présélectionnées pour la direction du "Centquatre-Paris", établissement public de coopération culturelle emblématique du 19e arrondissement.

"Le Centquatre" est un acteur culturel majeur à Paris. Il accueille plus de 500.000 visiteurs par an, collabore avec plus de 300 partenaires, anime un incubateur de "start-up" culturelles, et développe une activité d'ingénierie à l'International.

Même si je voterai favorablement ce projet de délibération, je souhaite exprimer une vigilance particulière sur la rigueur du processus de recrutement que nous entérinons aujourd'hui. Nous apprenons dans ce projet de délibération que trois profils sont désormais en lice : Feriel BAKOURI, Mohamed EL KHATIB et Valérie SENGHOR. Trois noms, certes, qualifiés, mais pour lesquels nous ne disposons d'aucun élément objectif comparatif, ni sur les parcours, ni sur les compétences de gestion, ni sur la capacité à piloter un établissement de cette envergure.

Or, vous le savez comme moi, la Cour des comptes a pointé de manière récurrente le manque de transparence et de robustesse dans les processus de nomination à la tête de certains établissements publics culturels à Paris.

Elle a alerté sur l'absence de critères formalisés, sur le flou entourant les méthodes d'évaluation et sur les risques de domination, davantage dictés par l'intuition ou la proximité que par une réelle exigence de pilotage stratégique.

Je pose donc une question simple : comment évaluer sérieusement un projet artistique et culturel sans s'assurer au préalable de la capacité effective du candidat à piloter un budget complexe, à gérer des ressources humaines, à conduire des négociations contractuelles, à équilibrer des activités artistiques et commerciales ?

Nous ne recrutons pas ici un programmateur. Nous nommons un dirigeant d'établissement public responsable devant les contribuables, garant de l'équilibre budgétaire, de la gouvernance, du dialogue avec les élus, avec l'Etat, avec les partenaires. Cela exige une double expertise, culturelle bien sûr, mais aussi managériale, financière, administrative.

Je veux également rappeler que "le Centquatre" bénéficie chaque année de plus de 8,7 millions d'euros de subventions publiques, sans compter les aides annexes, les mises à disposition de locaux ou les appuis événementiels.

En conclusion, je soutiens bien évidemment ce projet de délibération, mais je demande solennellement que la Ville de Paris engage une réflexion sérieuse sur les critères d'évaluation des candidatures aux directions de ses établissements culturels, qu'elle renforce les exigences de compétences, de transparence et d'expérience, et qu'elle communique aux élus les éléments d'analyse qui président à ses choix.

Ce que nous votons ici, ce n'est pas seulement une liste de noms, c'est une vision de ce que doit être une gouvernance culturelle moderne, responsable et à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chère Marie TOUBIANA, Carine ROLLAND étant présidente de l'établissement "Centquatre", elle s'est déportée pour répondre à votre intervention.

C'est moi qui ai le plaisir de transmettre les éléments d'information et en son nom, je vous remercie pour votre intervention qui est pleine de vigilance sur la procédure et la nature du projet de délibération, comme vous l'avez dit. Je crois qu'elle-même et son équipe seront à votre totale disposition pour compléter les éléments que je vais vous transmettre.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que c'est un moment charnière de la vie du "Centquatre" que nous connaissons, puisque 15 années de direction sous l'impulsion de José-Manuel GONÇALVÈS viennent de passer. On a évoqué ce matin d'ailleurs les conditions, le contexte politique très fort porté par la Municipalité de l'époque avec notamment Roger Madec, qui a permis la sauvegarde du site et la création de ce site culturel municipal d'exception.

Cela fait donc maintenant 15 ans, et la Ville est aujourd'hui en situation de devoir recruter une nouvelle direction générale. Au nom de Carine ROLLAND, je me permets ici de saluer le travail remarquable de José-Manuel GONÇALVÈS, qui avec ses équipes a su faire de cet établissement un lieu emblématique de notre politique culturelle.

Il a su à la fois ancrer "le Centquatre" dans son territoire en permettant aux habitants et aux habitantes du 19^e arrondissement de se l'approprier, et le projeter sur la scène parisienne nationale, mais également internationale, comme un espace artistique et culturel majeur.

"Le Centquatre" est donc aujourd'hui reconnu pour son modèle innovant tant d'un point de vue culturel qu'urbanistique et économique. Il inspire de nombreux lieux culturels par son savoir-faire original en matière d'ingénierie culturelle notamment.

Nous abordons donc une étape stimulante : choisir un nouveau projet artistique et culturel. Vous l'avez souligné, il ne s'agit pas de désigner un nouveau programmeur, c'est bien plus ambitieux que cela la responsabilité qui nous concerne aujourd'hui. Choisir un nouveau projet artistique et culturel qui sera prolongé évidemment, et renouveler la dynamique engagée en restant fidèle à l'ambition fondatrice du "Centquatre", à savoir abolir les frontières économiques et sociales dans l'accès à la culture.

S'agissant d'un établissement public de coopération culturelle tel que "le Centquatre", la procédure de recrutement est encadrée par le Code général des collectivités territoriales, ce qui impose donc à la Ville de suivre un certain nombre d'étapes et d'adopter une procédure spécifique. La procédure a donc été lancée en janvier dernier avec la publication d'une annonce à laquelle 27 candidatures ont répondu, ce qui est une preuve évidemment de l'attractivité de cet établissement.

Une liste restreinte paritaire de quatre candidatures a été établie. Chaque candidat a été invité à rédiger un projet artistique et culturel sur la base d'un cahier des charges. A la suite du désistement de l'un d'entre eux, nous soumettons aujourd'hui effectivement une liste de trois candidatures : Feriel BAKOURI, Mohamed EL KHATIB et Valérie SENGHOR.

Le vote de cette liste restreinte est expressément prévu par le Code général des collectivités territoriales pour les établissements publics de coopération culturelle.

A noter également que la ville de Pantin, comme vous le savez sans doute, membre du conseil d'administration de l'E.P.C.C., fera aussi voter cette liste à son Conseil municipal de juin.

En parallèle, et sans que cela soit exigé par le C.G.C.T., mais qui est recommandé par l'association du Comité national de liaison des E.P.C.C., groupement professionnel regroupant 70 établissements, la Ville de Paris a fait le choix de réunir, en mai, un jury composé de membres du C.A., dont la ville de Pantin.

Aussi, le conseil d'administration se réunira début juillet pour désigner la future direction. C'est lui qui entérinera définitivement le nom de la future direction sur la proposition qui lui sera faite. Une prise de poste de la nouvelle direction générale est prévue après le 15 septembre.

Voilà les éléments que je voulais, à ce stade, vous communiquer en vous renouvelant la disponibilité de Carine ROLLAND et ses équipes pour davantage d'informations.

Merci à vous.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 57.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 57).

2025 DAC 58 - Subvention (500.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Théâtre de la Ville" (Paris Centre et 18e).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 58 : subvention et avenant à convention avec l'association "Théâtre de la Ville".

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, le Théâtre de la Ville est un des poumons de la culture parisienne. Notre ville peut être fière de le soutenir avec une subvention de 11 millions d'euros chaque année. Il s'agit du 2e théâtre le plus subventionné avec 25 % du montant des subventions accordées par la Ville de Paris aux principaux établissements culturels.

Je voudrais noter une particularité chère à mon cœur, ce théâtre porte le nom d'une personnalité, Sarah Bernhardt, dont l'histoire et la personnalité sont tellement parisiennes.

Il n'est pas nécessaire d'approfondir l'examen des comptes de cette institution, d'autant que la Chambre régionale des comptes avait adressé un rapport globalement satisfaisant quand elle a étudié les exercices entre les années 2017 et 2022.

Dans ce projet de délibération, nous allons subventionner à hauteur de 500.000 euros un festival hors les murs d'avril à septembre, qui va concerner sept places parisiennes, une dizaine rues d'écoles et d'autres lieux. C'est une très bonne chose que la culture sorte de ces bâtiments emblématiques pour aller vers les Parisiens.

La culture a sa place partout, notamment dans l'espace public. Il serait bien cependant, Madame la Maire, afin d'inspirer les projets futurs, mais aussi dans un sujet de bonne gestion, qu'un bilan quantitatif et qualitatif soit dressé afin que les futurs événements similaires puissent développer de bonnes pratiques à partir du retour d'expérience du Théâtre de la Ville.

Nous voterons bien sûr ce projet de délibération. Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher Jack-Yves BOHBOT, merci aussi pour le ton de vos interventions toujours extrêmement constructives.

Nous nous retrouvons donc autour d'une place et autour de places pour faire vivre la culture dans l'espace public. Vous l'avez formidablement dit et le Théâtre de la Ville le porte tout aussi formidablement.

La première édition a eu lieu l'année dernière, elle s'est déroulée d'avril à octobre sur 15 week-ends. Elle faisait place, sans mauvais jeu de mots, à une immense diversité d'esthétiques artistiques, il y avait des concerts, des spectacles de théâtre, des expositions, des ateliers, des conférences, j'en passe et des meilleurs. C'est à cela que le Théâtre de la Ville nous invite à nouveau cette année.

Nous avons d'ores et déjà des éléments d'analyse de ce qu'il s'est passé l'année dernière, avec une fréquentation totale estimée à plus de 60.000 spectatrices et spectateurs, avec un nombre d'artistes invités qui se compte en plusieurs centaines. Bien sûr, nous tenons tout cela à votre disposition et nous réitérerons.

Je profite d'avoir la parole pour vous inviter tous à suivre le Festival des places qui s'inscrit dans la grande programmation Paris en Seine, qui animera non seulement la Seine, mais aussi l'ensemble des territoires parisiens cet été.

Je vous remercie et je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 58).

2025 DAC 79 Subventions (25.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 79 : subventions à trois structures pour l'organisation de festivals et un amendement technique n° 159.

La parole est à Carine ROLLAND...

Il est totalement technique, donc je le mets aux voix, à main levée, directement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 159 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 79 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté également. (2025, DAC 79).

2025 DAC 80 - Subvention (32.180 euros) et convention avec l'association "L'inter-co" pour le fonctionnement de "la Flèche d'Or" (20e).

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 80 : subvention et convention avec l'association "L'inter-co" pour le fonctionnement de "la Flèche d'Or".

La parole est à François-Marie DIDIER pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Beaucoup de Parisiens ont connu "la Flèche d'Or" à la fin des années 90. La S.N.C.F. avait accepté de confier la petite gare de Charonne surplombant la Petite ceinture, cette voie ferrée alors en friche même s'il y a beaucoup de projets en cours, qui accueillait des graffeurs, de nombreuses associations, à un collectif qui a évolué pendant 20 ans avant de jeter l'éponge.

A l'époque, c'était un lieu libre, joyeux et un haut lieu du monde alternatif parisien. On y croisait du rock, les débuts de l'électro, du hip-hop, des buffets improvisés et des scènes ouvertes où chacun avait 5 minutes pour faire ses preuves. Cela sentait la bière, la sueur, souvent des effluves plus exotiques, mais jamais le gros chéquier municipal.

Puis les temps ont changé, malheureusement, la salle s'est transformée en une salle de concert plus classique avec vigiles à l'entrée, puis fermeture administrative, braquage. L'histoire de "la Flèche d'Or" est restée agitée.

Elle a perdu son âme avant de fermer définitivement en 2016. Un repreneur privé s'était manifesté avec un projet viable, mais les frais de remise en état et d'isolation acoustique étaient trop lourds. La Ville a donc préféré attendre et les riverains d'ailleurs attendent toujours ces travaux.

Et puis, en 2022, 9 collectifs investis dans les musiques alternatives et la gestion des tiers-lieux se sont réunis au sein de "L'inter-co". Ils ont occupé "la Flèche d'Or" en 2020, avant d'en reprendre officiellement le flambeau. Ils fourmillent d'idées, dont beaucoup sont créatives et généreuses, mais n'ont pas les moyens d'assumer leurs ambitions. La Mairie avait préempté "la Flèche d'Or" pour un montant d'environ 33,7 millions d'euros avant de leur confier les lieux.

Depuis, "la Flèche d'Or" se veut un bien commun engagé contre les oppressions systémiques. Entendez, à côté des maraudes, des repas solidaires et des activités qui font le charme de "la Flèche d'Or" aujourd'hui, ils sont engagés, je cite, "contre le capitalisme, le classicisme, le validisme, notre système qu'ils estiment intrinsèquement raciste et oppressif, et toutes les conventions sociales". La liste est évidemment plus longue.

Ici, on ne fait pas que des concerts malheureusement, on milite, on y rêve d'un monde sans marché, sans croissance, mais avec des subventions en "open bar", car derrière l'esprit nouvellement alternatif, nous retrouvons une culture très traditionnelle d'attente de subventions pour vendre ses repas végétariens et ses fûts de bière, et tenir ses ateliers d'activistes antisystèmes.

Depuis 2021, ce sont près de 200.000 euros de subventions qui ont déjà été versés. Aujourd'hui, votre majorité veut remettre 32.000 euros supplémentaires dans le fonctionnement du lieu, militant et parfois hostile à l'Etat lui-même.

Oui, "la Flèche d'Or" organise des choses utiles, cela, j'en conviens. En 2024, elle a accueilli 300 artistes, programmé 130 événements, maintenu une activité sociale régulière avec 13.500 repas servis dont 1.000 gratuits grâce à une tarification solidaire intelligente. Ces actions, évidemment, méritent d'être saluées, mais cela ne doit pas nous empêcher de voir la contradiction centrale.

On nous parle de bien commun géré de manière collective, mais c'est la collectivité qui paie tout. On nous vend un modèle alternatif, mais il est entièrement dépendant des finances publiques. On nous parle d'éducation populaire, mais à sens unique, une ligne militante fermée, souvent inquisitoire. Ce n'est plus un lieu de culture, c'est une fabrique d'idéologies subventionnée. Cela pose une question politique simple : les Parisiens ont-ils vocation à financer cela, sans transparence, sans contrôle, sans débat ? Nous pensons que non.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'intervention d'Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Vous évoquez, Monsieur DIDIER, l'âge d'or de "la Flèche d'Or". C'est vrai que le privilège de passer du rock alternatif au Saussaye, c'est que l'on devient fréquentable. Alors peut-être que "la Flèche d'Or" d'aujourd'hui, dans 20 ans sera saluée par vos enfants qui regretteront cet âge d'or de "la Flèche d'Or".

Je voudrais dire deux choses. D'abord, nous sommes dans une expérience intercalaire, le lieu a été racheté par la Ville et fera dans les temps qui viennent et c'est clair pour les occupants, l'objet d'un appel à manifestations d'intérêt, et donc c'est nous qui fixerons le cahier des charges. A partir de là, les occupants actuels resteront ou pas selon ce qu'ils proposeront. Ce qu'ils proposeront devra d'abord être un lieu culturel, puisque "la Flèche d'Or" se veut un lieu culturel.

Néanmoins, c'est vrai que ce lieu culturel développe, c'est sur ce point que je veux insister, et vous l'avez rappelé, de nombreuses actions de solidarité :

- une cantine solidaire du mercredi au dimanche avec des repas gratuits pour les personnes sans ressource et un tarif progressif. Tarif progressif qui d'ailleurs participe des recettes commerciales de ce lieu, puisqu'il ne vit pas que de subventions ;

- une cuisine partagée avec les familles qui sont hébergées à l'hôtel ;

- des petits-déjeuners solidaires le dimanche ;

- un point d'accès aux droits avec l'Association des médiateurs du 20e ;

- un café associatif les mercredis avec des acteurs du social qui viennent créer des animations socioculturelles.

Par ailleurs, et vous l'avez dit, mais j'insiste, des groupes locaux comme "Musique ensemble", 500 adhérents dans le 20e, ce n'est pas rien, s'y produisent régulièrement, ou encore de nombreux jeunes talents locaux qui peuvent ainsi émerger.

Oui, je crois qu'il faut, dans cette période intercalaire, et j'insiste sur ce point, soutenir cette structure, puisque même si nous avons un œil sur une programmation, qui même peut parfois nous gratter, on va le dire, en même temps, toutes les actions de solidarité, l'émergence de ces talents font que pour nous, il faut aller au bout de cette expérience et continuer à soutenir "la Flèche d'Or".

Merci.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, chers collègues, je reprends le mot d'Éric PLIEZ, insistons sur le fait que la Ville a préempté "la Flèche d'Or" et l'a confié à "L'inter-co" de manière intercalaire avec la volonté très claire, qui fera l'objet d'un appel à projets, d'en faire toujours un lieu culturel.

La nostalgie, c'est sûr, c'était toujours mieux avant. Il y a toujours un âge d'or que l'on a en tête, que l'on a au cœur, qui est révolu et auquel on voudrait revenir. Le propre de la culture, c'est quand même de s'inscrire dans son époque. La culture est une résonance des bruits de l'époque, des débats qui la traversent. C'est ainsi que nous concevons les lieux culturels.

Bien sûr qu'il y a des concerts à "la Flèche d'Or" et c'est heureux. Cela doit rester la dominante. Oui, les lieux culturels à Paris, aujourd'hui, peuvent aussi se saisir d'autres sujets. Là, on revient un peu aux discussions que l'on a eues tout à l'heure sur la niche que vous avez déposée sur les associations, bien sûr que les associations peuvent être engagées, et bien sûr que l'on peut ne pas être d'accord avec certains messages qu'elles portent.

Cela ne veut pas dire qu'elles ne doivent pas exister et que l'on ne doit pas discuter du fond de ce qu'elles portent. C'est précisément ce que nous faisons avec "la Flèche d'Or". A plusieurs reprises, avec Éric PLIEZ nous

avons été en relation avec eux parce que, appelant à certaines mobilisations, nous considérons qu'il y avait un risque d'atteinte à l'ordre public, parce qu'il y avait un risque de violence dans certaines prises de position.

Nous le disons à "L'inter-co", ils nous répondent systématiquement et nous trouvons une ligne d'action commune. C'est pour cela que je pense qu'il est tout à fait nécessaire de voter ce projet de délibération, de poursuivre le soutien, et en même temps de ne jamais lâcher sur la vigilance républicaine, universaliste qui doit tous nous réunir et pour laquelle la culture est un outil des plus précieux.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 80.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 80).

2025 DAC 127 - Subventions (32.000 euros) aux associations "Treize Ter" (11e) et "Immanence" (15e) et avenant à convention avec l'association "Immanence".

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 127 : subventions aux associations "Treize Ter" et "Immanence".

La parole est à Catherine IBLED pour le groupe Union Capitale.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir sur le projet de délibération qui accorde des subventions à deux structures artistiques indépendantes, l'association "Treize Ter" située dans le 11e arrondissement et l'association "Immanence" située dans le 15e.

Deux lieux, deux histoires, deux sensibilités, mais une même mission : faire vivre la création contemporaine à Paris dans toute sa diversité, sa vitalité et son exigence. A travers ce projet de délibération est affirmée l'importance de soutenir ces espaces qui accueillent les artistes en dehors des grandes institutions culturelles.

Ces structures originales, qui sont parfois discrètes, sont pourtant au cœur de l'écosystème artistique parisien. Elles sont souvent le point de départ de carrières, de lieux de premières expositions, l'espace où se construisent des démarches originales, des rencontres fertiles et des œuvres qui nourrissent notre temps.

Je voulais saluer particulièrement le travail de l'association "Immanence", installée dans le 15e arrondissement, qui accueille régulièrement des expositions, des projections, des rencontres, des ateliers. C'est un lieu de réflexion, un lieu de recherche, mais aussi de transmission. Il associe artistes, penseurs, curieux, habitants du quartier, dans une approche à la fois ouverte et humaniste.

"Immanence" porte aussi le fonds "Archive Station", qui est une collection précieuse de plus de 5.000 documents issus de la création contemporaine, qui méritent d'être mieux connus et valorisés.

Ce type d'initiative contribue donc à construire une mémoire vivante de l'art à l'heure où tout est flux et immédiateté.

Ces deux associations ne sont pas seulement des lieux d'art, ce sont des espaces citoyens où la culture rencontre le social, l'éducatif, le politique. Elles accueillent des scolaires, des publics éloignés, des étudiants, des artistes d'horizons divers. Elles organisent des ateliers, des débats, des résidences et participent activement à la vie de quartier. Leur action va donc bien au-delà de la simple exposition d'œuvres. Elles fabriquent du lien, de la curiosité et de la rencontre.

Soutenir ces associations, c'est affirmer une vision de la culture comme bien commun. C'est une culture qui n'est pas réservée aux grandes institutions, mais qui se vit au coin de la rue, qui se vit dans un espace partagé au plus près des habitants. C'est donc un acte politique fort et à une époque où l'on parle de fracture culturelle, de repli, de désengagement, nous faisons donc ici, via ce projet de délibération, le choix de valoriser des lieux qui font vivre la liberté de création et donnent toute sa place aux jeunes artistes via des formats hybrides aux pratiques contemporaines qui sont parfois expérimentales. C'est un choix, je trouve, de confiance, d'ouverture et de courage.

Je voterai donc ce projet de délibération afin que ces deux structures puissent continuer à rayonner, à inspirer, à inventer dans la durée, parce que leur travail est donc précieux et parce qu'elles sont indispensables, parce qu'elles font partie de ce qui rend Paris à la fois vivante, vibrante et donc éclairée.

Je vous remercie.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chère Catherine IBLED, d'avoir si bien parlé de ces deux structures. Merci surtout de souligner l'importance de la jeune création, l'importance de l'émergence. S'il n'y a pas de création, il n'y a rien d'autre. Il n'y a pas de diffusion, il n'y a pas de circulation des œuvres, il n'y a pas d'éducation artistique et culturelle, pas de partage, pas de transmission, et "in fine" pas de patrimoine.

Effectivement, ces structures qui sont parfois moins visibles que d'autres ont une importance immense dans notre ville. Nous souhaitons absolument continuer de les soutenir, d'autant plus à un moment où d'autres collectivités font le choix inverse.

Une lecture attentive vous aura peut-être permis de remarquer que nous augmentons le soutien à "Immanence". C'est principalement lié au fait que la Région Ile-de-France baisse le soutien à cette structure, alors même que ces petites associations, telles que vous les avez très bien décrites, chère Catherine, sont fragiles, ont des modèles assez précaires et qu'il convient, dans les périodes difficiles qu'elles traversent, d'être à leurs côtés.

Merci pour tout cela. Merci pour elles, pour eux et pour celles et ceux qui bénéficient de leurs actions.

Je vous invite à voter favorablement le projet de délibération.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 127.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 127).

2025 DAC 162 - Subvention (72.000 euros) à l'association "Atelier des artistes en exil" et convention.

M. Antoine GUILLOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 162 : subvention à l'association "Atelier des artistes en exil".

La parole est à François BÉCHIEAU pour le groupe Paris en commun.

M. François BÉCHIEAU. - Monsieur le Maire, chers collègues, deux semaines avant la Journée mondiale des réfugiés qui se tient, vous le savez, chaque année le 20 juin, quelques jours seulement après les portes ouvertes réussies de l'"Atelier des artistes en exil", objet du présent projet de délibération, il me semblait important de rappeler notre dispositif parisien de solidarité envers les réfugiés.

Notre ville de Paris, esprit de liberté et de solidarité, et j'ajouterais de solidarité sans frontières, s'est engagée pour accueillir au mieux et dignement des réfugiés qui ont fui des situations de conflits et de violences qui ne leur permettaient plus de rester vivre dans leur pays.

Le Plan de mobilisation de Paris pour l'accueil des réfugiés, élaboré avec le concours des acteurs institutionnels, associatifs et citoyens, propose depuis 2015 des réponses adaptées non seulement à l'urgence des situations, avec des dispositifs d'accueil et de prise en charge, mais aussi à l'exigence d'une inclusion réussie, avec des actions en faveur de l'accès à l'éducation, à la formation et d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux de création et de diffusion parisiens, qui œuvrent pour l'accueil des artistes étrangers persécutés ou en danger, notre collectivité soutient depuis des années l'association "Atelier des artistes en exil", dont le siège social est établi dans le 15^e arrondissement. Cette association vient en aide aux artistes victimes de guerre et/ou de discrimination raciale, ethniciste, sexuelle, genrée, religieuse, économique ou politique et les accompagne dans leurs projets artistiques et leurs démarches d'intégration sociale.

Depuis 2017, ce sont plus de 1.000 artistes qui ont été accueillis et aidés par l'association. Des artistes qui, lorsqu'ils ont été accompagnés, participent ensuite eux-mêmes à l'aide accordée à d'autres artistes en situation difficile. Des artistes dont la plupart participent également aux rassemblements et actions organisés pour la démocratie et la liberté d'expression et d'expression artistique dans les pays dont ils et elles sont originaires. Notamment de nombreux artistes iraniens qui ont dû fuir le régime de Téhéran et auxquels, vous me le permettez, je pense ici tout particulièrement.

L'"Atelier des artistes en exil" poursuit aujourd'hui ses activités d'accueil et de professionnalisation des artistes, parmi lesquels également, depuis 2022, nombre d'artistes ukrainiens poussés sur la voie de l'exil par l'agression de la Russie de POUTINE, mais aussi des artistes russes et biélorusses en résistance au régime de leur pays.

L'association organise chaque automne le festival "Vision d'exil" avec une programmation pluridisciplinaire d'installation de concerts, de spectacles de danse ainsi que des ateliers de pratique artistique ouverts à toutes et tous.

Au regard de l'intérêt culturel, social et artistique des activités menées par l'association "Atelier des artistes en exil", en accord bien entendu avec notre fibre solidaire et afin de lui permettre de poursuivre au mieux ses activités, il est essentiel que nous adoptions ce projet de délibération, pour lui attribuer une subvention de 72.000 euros au titre de la promotion des cultures étrangères, de l'intégration et du soutien au spectacle vivant.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace M. Antoine GUILLOU au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François BÉCHIEAU.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Un grand merci, cher François BÉCHIEAU, nous parlons de l'"Atelier des artistes en exil" à chaque Conseil, mais c'est une bonne chose tant je me réjouis qu'il pose ses valises dans le 15e arrondissement, au 106, rue de Brancion.

Lieu où, au-delà de tout ce que vous avez excellemment mentionné, l'accueil d'artistes réfugiés pour la plupart persécutés dans leur pays, l'accompagnement de ces artistes, l'"Atelier des artistes en exil" va aussi pouvoir renforcer son ancrage local dans le 15e arrondissement, et au-delà en proximité avec le théâtre Silvia Monfort, parce que rien ne se partage mieux que l'esprit de liberté, de solidarité que vous avez mentionné, mais aussi de fraternité et de sororité.

Je sais qu'ils sauront merveilleusement le faire. D'ailleurs, les portes ouvertes qui se sont tenues le week-end dernier en étaient la première illustration.

Je vous rejoins, cher François, pour vous inviter à voter tous favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Carine ROLLAND.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 162.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 162).

2025 DAC 190 - Subventions (4.520.000 euros) et avenants à convention avec "Paris Ateliers", La Maison du geste et de l'image, Musée en herbe et "Polynotes 75".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 190 : subventions et avenants à convention avec "Paris Ateliers", la Maison du geste et de l'image, "Musée en herbe", "Polynotes 75", et Béatrice LECOUTURIER a la parole.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération pour mettre un coup de projecteur sur la pratique amateur à Paris, dont on ne parle pas assez souvent.

"Paris Ateliers", ce sont 620 cours hebdomadaires dans 110 disciplines artistiques et d'artisanat, qui vont des cours d'ébénisterie à la restauration de tableaux ou à la décoration intérieure. Une pratique de l'exigence et de l'excellence qui réunit plus de 5.500 amateurs dans les domaines des métiers d'art, des arts plastiques et des arts du texte, dans 110 disciplines dispensées par des artistes et des artisans de très grande qualité.

La pratique amateur, c'est permettre à chacun d'ouvrir une porte sur un domaine artistique, un moyen d'expression offert à chaque Parisien, qui lui permet de devenir acteur de culture et pas simplement consommateur de culture. On aime bien au groupe MoDem et Indépendants, cette idée de se dire que chacun a la liberté d'acquérir des techniques d'exception, de transmission et de préservation du geste, grâce à des professionnels de talent qui préservent par là tout notre patrimoine immatériel d'artisanat. Le geste ne devient plus le privilège de quelques-uns, mais se répand à beaucoup d'autres.

Ces ateliers sont aussi un lieu de brassage, de parcours de vie différents, de générations différentes. Un regret cependant que je n'ai pas trouvé dans la fiche projet de l'association est de connaître les statistiques des catégories sociales qui fréquentent ces ateliers. Vous connaissez notre souci de faire partager au plus grand nombre la pratique

artistique et particulièrement à ceux qui en sont le plus éloignés. C'est pourquoi, si vous avez ces chiffres, chère Carine, j'aimerais pouvoir les consulter.

Il faut le dire quand les choses vont bien et là nous pouvons le dire, "Paris Ateliers" est une bonne chose pour les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Béatrice LECOUTURIER, de faire place non seulement à "Paris Ateliers", mais vous l'avez dit, à la pratique amateur aussi, et merci de le faire avec le ton qui est le vôtre comme toujours.

Effectivement, il nous importe vraiment, dans notre politique culturelle, et c'est le cas à travers ces quatre structures, d'œuvrer pour l'accès de toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à la pratique artistique. Ce, quelle que soit la discipline choisie, d'où l'importance de proposer une grande variété de ces disciplines, quelle que soit l'origine sociale, quelle que soit aussi l'origine territoriale parce que les structures de pratique amateur sont présentes absolument partout dans Paris, et j'ajoute une notion importante, quel que soit l'âge.

La pratique artistique, cela n'est pas que l'éducation artistique et culturelle, elle est essentielle, nous sommes, je crois, tous d'accord sur ce point, mais on doit pouvoir poursuivre ce type de pratique, voire la démarrer, quel que soit l'âge de la vie.

C'est ce à quoi s'appliquent les quatre structures mentionnées, portées par le projet de délibération.

Pour ce qui est de votre question, chère Béatrice, sur "Paris Ateliers", 6.000 usagers, vous l'avez certainement perçu, une centaine de disciplines. "Paris Ateliers" a la particularité de pratiquer le respect du quotient familial dans les tarifs qu'il propose, d'où une large palette de catégories socioprofessionnelles couvertes. Je n'en ai pas le détail ici, mais je me ferai un plaisir, bien sûr, de me renseigner plus avant et de vous transmettre cela.

Je vous remercie et vous invite à voter favorablement, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Béatrice LECOUTURIER et vous-même pour l'aspect synthétique de vos interventions auquel l'Assemblée est sensible.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 190.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 190).

2025 DAC 400 - Subventions (290.500 euros) à 44 associations et 1 organisme au titre de Culture et Handicap 2025, et signature de 8 conventions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 400. Ce sont des subventions à 44 associations et 1 organisme au titre de Culture et Handicap 2025 et la signature de 8 conventions.

La parole est de nouveau à Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'accès à la culture reste parmi les grandes injustices les plus sensibles pour les personnes en situation de handicap, car il y a une forte appétence pour la culture pour ces personnes et quel que soit leur handicap.

Une récente étude de "Malakoff Humanis" nous apprend que 61 % des personnes en situation de handicap considèrent l'accès à la culture difficile, même si 57 % d'entre elles estiment que la situation a progressé ces dernières années.

Les personnes souffrant d'un handicap moteur pour 67 %, et de handicaps mentaux et psychiques pour 64 % sont celles qui éprouvent encore le plus de difficultés.

75 % des personnes en situation de handicap ont fréquenté au moins une fois par an un lieu culturel ces dernières années et 59 % d'entre elles aimeraient sortir davantage. Le cinéma demeure le plus attractif, suivi des musées, des expositions, des parcs de loisirs, des festivals de musique et du théâtre, mais 40 % des répondants confient ne jamais assister à une pièce de théâtre, à un opéra ou un ballet.

Il est vrai que les spectateurs parisiens porteurs d'un handicap ont plus de chance de faire des sorties culturelles. Grâce aux transports publics nombreux, à la carte mobilité inclusion, il y a une perception à l'accès de la culture comme plus facile. Il faut reconnaître qu'un certain nombre de musées parisiens ont fait des efforts et ont réalisé des travaux d'accessibilité ou ils sont en cours d'être réalisés, mais cela reste encore insuffisant.

Cependant, les freins restent nombreux : le prix, l'accessibilité, l'affluence. Trop d'affluence, trop de lumière, trop de bruit, voilà pourquoi notre groupe avait déposé un vœu, voté à l'unanimité, sur l'instauration d'heures calmes dans les administrations parisiennes et les lieux de culture comme les bibliothèques.

Malheureusement, nous n'avons jamais eu de retour documenté concernant cette expérience et nous le regrettons, notamment pour les personnes porteuses d'un spectre autistique.

Autre piste de réflexion, lorsqu'on est en situation de handicap dans un centre médicosocial et que l'on ne peut pas aller à la rencontre de la culture, il faut favoriser alors l'entrée de la culture dans ces établissements en s'appuyant sur des artistes professionnels.

Il faut encourager également pour eux le plus possible la gratuité pour tous les établissements culturels et dire à ces publics qu'ils ont toute leur chance et toute leur place dans les lieux et les festivals. Trop d'autocensure empêche encore de nombreuses personnes handicapées de les fréquenter.

L'accès à la culture, c'est également l'accès aux métiers de la culture. Il faut saluer à ce sujet le Salon de l'emploi et des métiers culturels pour les personnes porteuses d'un handicap, en avril 2024. Des entreprises, des institutions, des administrations et des organisations professionnelles de la culture étaient conviées pour rencontrer de potentiels futurs salariés en situation de handicap.

Il faut saluer l'Opéra de Paris, M6, l'I.N.A., le théâtre national de Chaillot, la Cité de la musique, Energygroup, le Musée d'Orsay, la Villette, et le théâtre du Châtelet, qui faisaient partie de ces entreprises culturelles présentes à ce forum. Ce sont des initiatives qu'il faut encourager pour que la culture et le handicap ne soient plus dissonants, mais bien deux notions harmonieuses.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

La parole est à Dominique KIELEMOËS.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération me tient à cœur parce que ce sont deux thèmes qui me tiennent particulièrement à cœur, la culture bien sûr et le handicap.

Ce projet de délibération est l'occasion de mettre en valeur la politique culturelle de notre ville en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi que l'engagement constant que nous portons en matière d'accessibilité et de participation à la vie citoyenne.

Comme vous le savez, bon nombre de nos établissements et structures culturels proposent déjà un large éventail d'activités et de ressources accessibles à toutes et tous. Mais, il est tout aussi essentiel de permettre à chacun et chacune, au-delà de la seule réception, de vivre pleinement une expérience artistique en pratiquant ou en créant des œuvres.

Favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie culturelle sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens est une priorité à laquelle notre collectivité s'est résolument engagée ces dernières années. La culture est en effet un puissant vecteur de lien social. Elle répond aux aspirations de nombreuses personnes en situation de handicap en leur permettant de s'exprimer, de se réunir, de s'épanouir et de prendre toute leur place dans la cité.

Ce projet de délibération illustre également la richesse et l'engagement du tissu associatif que je tiens à saluer. Il est essentiel que nous continuions à soutenir financièrement ces acteurs pour qu'ils puissent toucher le plus grand nombre possible de personnes en situation de handicap et leur garantir un accès effectif aux œuvres et aux pratiques artistiques.

Il nous est ainsi proposé d'allouer une enveloppe de 290.500 euros à 44 associations et à 1 organisme dans le cadre du dispositif Culture Handicap, ainsi que d'autoriser la signature de 8 conventions.

Les projets soutenus s'articulent autour de trois grandes priorités. La première, l'accès à la pratique artistique ; la deuxième, l'accès aux œuvres et l'adaptation de la médiation ; et enfin, le soutien à la production artistique personnelle, notamment à travers des résidences d'artistes en milieu hospitalier ou la création de spectacles accessibles à la fois parlés et signés.

Je souhaite mettre particulièrement en lumière deux associations engagées dans le 11^e arrondissement.

L'association "Gosh", qui propose des ateliers pluridisciplinaires centrés sur le théâtre visant à favoriser l'inclusion sociale de personnes souffrant de troubles psychiques dans une démarche d'autonomisation en dehors

des structures de soins. Le projet est réalisé en partenariat avec la Maison des métallos et l'association "Souffleurs de sens", autour de la thématique de la nourriture et de la cuisine.

Deuxième association, le groupe "SOS Solidarités", porteur également du projet "Souffleurs de sens", qui œuvre à former des professionnels de la culture au handicap et à l'accessibilité, et soutient la création artistique à travers des ateliers menés dans des établissements médicosociaux.

Ces projets me semblent extrêmement importants pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour le vivre ensemble et pour la citoyenneté.

Pour toutes ces raisons, je vous invite, chers collègues, à voter très favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique KIELEMOËS.

La parole est à Carine ROLLAND, Madame la Maire.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, chère Béatrice et chère Dominique.

Nous sommes en juin, juin, c'est le Mois du handicap. Cette année, pour sa 16e édition, le Mois du handicap est particulièrement dédié à la culture. Nous sommes donc au bon endroit, au bon moment pour évoquer ces sujets auxquels j'associe, bien sûr, ma collègue Lamia EL AARAJE, avec qui nous travaillons main dans la main, avec qui nous croisons les regards pour faire en sorte que la culture, considérée comme un droit universel, soit effectivement accessible, soit réellement accessible à toutes et tous.

Si l'on dit à toutes et tous, il faut que cela soit entendu, quelles que soient nos constitutions, nos différences, et donc faire une place aux personnes en situation de handicap. De manière très globale, dans le budget de la Direction des Affaires culturelles, c'est une enveloppe qui augmente, notamment depuis 2023, de telle sorte que nous continuions de soutenir les programmes d'accessibilité physique, mais aussi de faire place, comme vous l'avez fait toutes les deux, chères collègues, aux dispositifs qui permettent aux personnes en situation de handicap sensoriel et/ou psychique d'accéder aux œuvres et à la pratique.

Le 7 juin, vous le savez, je n'ai pas encore eu l'occasion de le dire, c'est "Nuit Blanche". Le 7 juin, je vous invite à aller assister à un spectacle sur la place de la Bastille. Il est porté par un formidable chorégraphe qui s'appelle Éric MINH CUONG CASTAING. Éric MINH CUONG CASTAING faisait partie du Festival des places l'année dernière et donnera ce que l'on appelle une création partagée avec des personnes valides et d'autres en situation de handicap psychique notamment.

Je mentionne cette initiative parce qu'elle est d'abord représentative de ce que fait le Châtelet, qui est assez en pointe sur l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, le lien entre culture et handicap. Ensuite, parce que ce sont des initiatives artistiques qui se développent de plus en plus, qui font place, dans tous les sens du terme, à la fois en tant que spectatrices et spectateurs et en tant qu'artistes participants, aux personnes en situation de handicap. C'est comme cela que nous continuerons de construire une culture réellement inclusive, émancipatrice, accessible à toutes et tous.

Le reste de la "Nuit Blanche" fera place, elle aussi, à des dispositifs d'accompagnement, notamment pour les personnes en situation de handicap mental. Je vous rejoins, il reste beaucoup à faire. C'est un engagement moral, éthique, politique auquel nous nous conformons bien volontiers, pour lequel tous les efforts doivent se conjuguer, sont nécessaires. C'est vraiment avec joie que je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 400.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 400).

2025 DAC 429 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Style" pour les locaux situés 1, boulevard de la Commanderie (19e).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 429, qui prévoit une convention d'occupation du domaine public avec l'association "R Syle" pour les locaux situés 1, boulevard de la Commanderie dans le 19e, et un amendement technique n° 28 de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 28 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 249 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DAC 249).

2025 DLH 104 - Signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Etat sur un immeuble communal sis 2, rue du Pont-de-Lodi (6e), pour la réalisation d'une Maison du dessin de presse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 104 : signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Etat sur un immeuble communal au 2, rue du Pont-de-Lodi dans le 6e, pour la réalisation d'une maison du dessin de presse, sujet que nous avons déjà évoqué.

La parole est à Céline HERVIEU, Madame la Députée.

Mme Céline HERVIEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, c'est désormais confirmé et pour notre plus grand bonheur, Paris, notre capitale, va accueillir la première Maison du dessin de presse au 2, rue du Pont-de-Lodi dans le 6e arrondissement, pour une superficie de plus de 1.500 mètres carrés dans un ancien établissement scolaire appartenant à la Ville de Paris.

10 ans après les terribles attentats de Charlie Hebdo, ce lieu était très attendu dans notre Capitale et c'est un projet qui est dans les tuyaux depuis un certain temps, puisqu'il s'agit d'un des premiers projets que j'ai suivis en tant que conseillère de Paris du 6e arrondissement en 2020.

En réalité, ce projet a été imaginé dès 2007 par le dessinateur Georges Wolinski, et a été repris avec conviction par sa compagne suite, évidemment, au décès et à l'assassinat tragique de son époux lors des attentats de janvier 2015.

Ce projet a été officiellement relancé en 2020 par le Président de la République dans ses vœux à la presse, avec pour ambition de créer un espace muséal ouvert au public, dédié à la création, à la transmission, au rayonnement du dessin de la presse.

C'est un projet piloté par le Ministère de la Culture, mais qui est en partenariat étroit avec la Ville de Paris et la Région Ile-de-France. Cette maison du dessin de presse sera un lieu unique en France. Un lieu à la fois d'expositions, de pédagogie, de médiation, qui sera voué évidemment à célébrer la richesse historique esthétique du dessin de presse dans toute sa diversité d'ailleurs, comme on le connaît.

Cette maison portera aussi haut les valeurs bien sûr de liberté d'expression et d'information. Cette maison du dessin de presse est prévue pour l'été 2027 à l'issue d'importants travaux qui auront lieu dans l'espace de réhabilitation, de sécurisation pour un coût total de plus de 15 millions d'euros, mais qui sont intégralement pris en charge par l'Etat. Le démarrage des travaux se fera en janvier 2026.

La Maison du dessin de presse accueillera des expositions permanentes, des expositions temporaires, des conférences et des colloques. Il y aura aussi beaucoup d'actions à destination des publics de jeunesse, c'est vraiment une volonté, des actions éducatives.

Il y aura donc une dimension mémorielle très forte de fait, en lien évidemment avec les attentats de 2015, pour entretenir le souvenir des victimes, tout le travail, les valeurs qui étaient portées aussi par ces dessinateurs assassinés et nos valeurs démocratiques.

Je vous le disais, une attention particulière sera portée à notre jeunesse, avec le dessin de presse comme levier d'émancipation, comme levier d'éducation à la citoyenneté, à l'esprit critique, et le projet ambitionne de tisser tout un réseau local aussi. C'est pour cela que l'on est aussi très fier de le voir ouvrir dans le 6e. Il y avait d'autres villes en compétition avec Paris pour l'accueillir, donc nous en sommes absolument ravis.

Il sera vertueux y compris dans sa gouvernance. La Ville de Paris prendra évidemment toute sa part, mais vous aurez aussi les acteurs directement impliqués dans le projet, les dessinateurs, les associations, les chercheurs, les auteurs qui participeront aussi avec un comité de suivi mis en place par l'Etat.

C'est vraiment un super projet. Dans ce projet de délibération, on propose donc de conclure le bail emphytéotique pour 50 ans, avec une redevance symbolique de 1 euro par an compte tenu de la dimension symbolique et de l'intérêt culturel du projet.

La contribution en nature de la Ville de Paris dans le projet, c'est à peu près 467.000 euros par an.

C'est un projet formidable, que je vous invite évidemment à soutenir, qui incarne, je pense, profondément les valeurs de la Ville de Paris vis-à-vis de nos valeurs démocratiques, la liberté d'expression, "fluctuat nec mergitur", notre bataille, ce que l'on a vécu aussi dans notre chair depuis 2015. C'est un magnifique projet.

Je vous donne, par conséquent, rendez-vous en 2027 pour l'inauguration et d'ici là je vous invite à voter ce projet de délibération. Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Après la députée, le maire du 6e arrondissement, M. Jean-Pierre LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - C'est bien cela, Monsieur le premier adjoint, cher président de séance, mais M. GLEIZES n'intervient pas ? Il n'est pas là. J'espère qu'il votera.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - M. GLEIZES n'est pas élu du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est effectivement une très belle opération.

D'ailleurs, dans le projet de délibération qui nous est soumis, effectivement cette affaire avait été évoquée dès les années 2000 entre Georges Wolinski et le Président Chirac. Georges Wolinski souhaitait que devant un dessin de presse de moins en moins pratiqué en France et dans de nombreux médias malheureusement, que l'on consacre un musée, un lieu pour ce dessin de presse qui existe depuis le XVIIIe siècle et qui a été un moyen de contestation au moment des Lumières excessivement fort du pouvoir monarchique, donc cela ne se réduit pas, mes chers collègues, à des caricatures comme celles qui ont été prononcées, et malheureusement ont conduit au drame que l'on connaît il y a quelques années. Le dessin de presse existe depuis plusieurs siècles.

Cela avait donc été évoqué à la fin du quinquennat de Jacques Chirac, mais n'avait pas été mis en œuvre parce qu'il fallait trouver un lieu, y dédier une équipe et que cela relevait du Ministère de la Culture, qui prendra toute sa part dans cette affaire en finançant effectivement la quasi-totalité de cette opération.

Et puis, il a fallu malheureusement les tragiques attentats de Charlie Hebdo et du Bataclan pour que cette affaire revienne sur le devant de la scène. J'y ai pris toute ma part avec Maryse Wolinski, qui a vécu longtemps avec son mari, Georges Wolinski, d'ailleurs une plaque a été posée sur son immeuble de la rue Bonaparte. Elle souhaitait que ce soit rive gauche, dans cet arrondissement qu'elle chérissait, que soit réalisée cette maison du dessin de presse, ce qui était excessivement difficile puisque peu de lieux, peu de possibilités existaient.

Il y avait effectivement cette ancienne école devenue une section d'enseignement général et professionnel dans les années 1990 et qui n'avait quasiment plus d'élèves, bien que dépendant du collège Jacques Prévert, plus d'élèves pour 7 S.E.G.P.A.

Le Président MACRON a repris le sujet à son compte et effectivement, Maryse Wolinski a convaincu la Maire de Paris, la présidente de la Région Ile-de-France de s'y associer. C'est d'ailleurs un sujet de concorde dont on peut se féliciter, car il n'est pas toujours fréquent que la présidence de la République, la présidence de la Région Ile-de-France et la Mairie de Paris se retrouvent sur un sujet. Ne boudons donc pas notre plaisir.

Malheureusement, Maryse Wolinski est décédée depuis, elle ne verra pas la création de cette maison du dessin de presse, elle y avait pris une part déterminante.

Mes chers collègues, à travers ce projet de délibération, nous allons valider une étape fondamentale de sa création, qui s'est accélérée et a été reprise à son compte par la Ministre de la Culture, par la présidente Rachida DATI, qui a dû vaincre d'ailleurs, jusqu'au dernier moment, des préventions sécuritaires, parce que bien évidemment, la Maison du dessin de presse, je le disais à l'instant, ne peut pas être réduite à certaines caricatures.

Ce projet a fait l'objet d'une réunion très importante rue de Valois il y a plusieurs mois, à laquelle ont participé de nombreux responsables. Le premier adjoint, en sa qualité de maire adjoint chargé des écoles, y a participé en personne avec la vice-présidente de la Région Ile-de-France chargée de la culture. Votre serviteur ainsi que tous les membres de la mission de préfiguration de cette maison du dessin de presse. Egalement, Philippe BARBAT, qui est en tribune, que Patrick BLOCHE connaît bien, haut fonctionnaire qui dès le départ a suivi, a préfiguré d'ailleurs cette maison du dessin de presse et continuera à la suivre.

Vous avez signé pour 50 ans, Philippe BARBAT, non ? Oui, en quelque sorte... Non, durée du bail emphytéotique ?

Il la gère très bien et a réussi, en rencontrant les uns et les autres, à faire que ce bail emphytéotique qui nous est soumis aujourd'hui soit élaboré et que le permis de construire même soit accordé. Il a été accordé par la Mairie de Paris.

Cette maison du dessin de presse va donc voir ses travaux démarrer dans les prochains mois, pour une livraison vraisemblablement assez rapidement, à la fin de l'année 2027.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire sur cette belle opération qui nous réunit et permettra peut-être, avec l'aide d'autres opérateurs comme notamment l'Ecole des beaux-arts, de faire que ce lieu dédié à cet art séculaire ouvre et trouve toute sa place dans un climat d'apaisement, que cet art si particulier soit redécouvert par toutes les catégories de la population française.

Je voterai donc avec détermination ce beau projet de délibération. Je vous remercie.

Salutations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous saluons la présence en tribune de Philippe BARBAT, que nous connaissons bien depuis longtemps, directeur général des patrimoines, directeur de l'Institut national du patrimoine et préfigurateur depuis maintenant trois ans de cette maison du dessin de presse. Merci de votre présence.

2025 DLH 104 - Signature d'un bail emphytéotique administratif au profit de l'Etat sur un immeuble communal sis 2, rue du Pont-de-Lodi (6e), pour la réalisation d'une Maison du dessin de presse (suite).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je donne la parole à Carine ROLLAND, pour répondre à l'oratrice et à l'orateur.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, à mon tour je vous salue, cher Philippe BARBAT, parce que si tout le monde s'accorde sur l'intérêt de l'idée d'une maison du dessin de presse, notamment à Paris, et je vais y revenir, il faut bien du discernement, bien de la finesse, bien du travail, bien de la constance pour réussir à faire aboutir ce projet.

C'est précisément ce que vous faites dans un esprit de concorde permanent pour reprendre les mots de M. le maire Jean-Pierre LECOQ, et pour cela soyez vraiment salué, remercié, et continuez surtout pour, j'ai bien compris, au moins les 50 prochaines années.

Cela étant dit, si tous les lieux culturels sont singuliers, celui-ci l'est peut-être un peu particulièrement tant il fait place à la fois à l'histoire, cela a été dit, à l'art, mais aussi, et peut-être surtout, à la liberté d'expression. Une liberté d'expression que nous avons à cœur de toujours défendre ici à Paris, capitale des Lumières. Nous sommes aimés et admirés pour cela, nous avons été attaqués pour cela et toute cette histoire, toutes ces valeurs qu'il nous importe de porter haut, eh bien cette maison du dessin de presse les reflétera.

C'est pourquoi nous avons travaillé, nous avons réussi à nous mettre d'accord, cela a été dit par Mme la Députée, chère Céline, par vous, Monsieur le Maire, nous avons réussi à nous mettre d'accord Etat, Région, Ville pour que le projet prenne racine ici et bien d'autres villes étaient candidates pour accueillir la Maison du dessin de presse.

Ce lieu retracera donc l'histoire, cela a été dit. Il permettra aussi de continuer de créer, de caricaturer, peut-être même de blasphémer, toujours dans le respect des lois de la République, toujours avec au cœur la liberté d'expression et de création.

Dans les temps que nous traversons, il me semble que cela revêt une importance tout à fait primordiale. Je ne redirai pas tout ce qui a été évoqué. Je voudrais saluer l'implication des directions de la Ville qui se sont mobilisées, la Direction des Affaires culturelles bien sûr, des archives, la Direction des Affaires scolaires, "Paris Musées", en cohérence avec les différentes actions déjà menées qui mettent leurs expertises et expériences au service de ce magnifique projet.

Projet qui, à son tour, vous m'entendez souvent parler d'éducation à l'image, de l'importance qu'elle revêt dans notre société, fera place à l'éducation à l'image tel qu'elle vécut, tel qu'elle vit aujourd'hui, tel qu'elle doit continuer à vivre pour toutes et tous, à tous les âges.

Je vous invite à voter favorablement ce projet de délibération bien sûr, et je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Carine ROLLAND, merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2025, DLH 104).

Vœu déposé par les groupes "Les Ecologistes", Communiste et Citoyen et M. Laurent SOREL relatif à la pérennité des missions culturelles et cinématographiques du Forum des images.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 29 est relatif à la pérennité des missions culturelles et cinématographiques du Forum des images.

Je rappelle, pour mémoire, qu'un vœu est présenté durant deux minutes, et la réponse doit se faire dans le même temps.

Frédéric BADINA-SERPETTE, c'est à toi.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je prends ce soir la parole au nom des élus écologistes, mais aussi en lien avec nos collègues élus du groupe Communiste, pour présenter ce vœu et nous faire l'écho de l'inquiétude légitime des salariés du Forum des images, relayée par leur intersyndicale.

Le Forum des images, c'est un fleuron culturel de notre ville, un lieu unique dédié au cinéma, à l'animation, aux jeux vidéo, qui accueille près de 30.000 personnes chaque année, avec une programmation exigeante et accessible.

Nous défendons la culture pour toutes et tous et donc, de fait, la démocratie culturelle que porte l'établissement. Le Forum, c'est plus d'une centaine de salariés qui font vivre au quotidien un projet ambitieux de transmission, de création et de mémoire cinématographique. Or, le gel annoncé de 500.000 euros dans la subvention municipale pour 2025 menace directement le travail et la mission même de l'établissement.

Les salles souffrent, Paris doit rester la Capitale du cinéma, vivante et populaire. Nous devons soutenir le maintien de l'activité et une programmation cinématographique ambitieuse. Nous voulons réaffirmer la mission première du Forum, de proposer des projections cinématographiques et de valoriser le cinéma comme lieu de rencontre et de découverte. Au travers des rencontres que nous avons pu mener et avoir notamment avec David BELLARD, nous tenons ici à réaffirmer notre soutien aux salariés.

Ils ne refusent pas l'évolution, au contraire, ils demandent à participer activement à une refondation co-construite. Ils veulent continuer à faire vivre une salle ouverte, inventive et ancrée dans son temps. Notre responsabilité est de les écouter, les soutenir et de préserver ce bien commun culturel.

Je vous invite donc à adopter ce vœu. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Carine ROLLAND pour vous répondre.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chers collègues, cher Frédéric BADINA-SERPETTE. Je ne vais pas répéter tout ce que vous avez dit de juste sur l'importance du Forum des images. Je vais aller droit au but : aucun gel n'a été annoncé sur le Forum des images. C'est le sens des amendements que nous vous avons proposés puisque de fait, le texte de votre vœu comporte des erreurs.

Le montant de la subvention prévue pour 2025, dont je précise qu'il n'est pas dans ma délégation, il est porté par Pénélope KOMITÈS, est de 5.500.000 euros.

Nous avons pris cet engagement. Jamais il n'a été dit qu'un retrait de 500.000 euros, de 600.000 euros, ou de moins serait affecté au Forum des images.

Oui, il y a un projet de réforme, porté par le directeur de l'établissement, dont il discute avec les équipes.

Oui, ce projet continuera de faire la part qui lui revient, et au cinéma, et aux autres arts visuels, et à l'école du numérique qu'est TUMO. Cela fait partie de la vie des établissements culturels et autres, j'ai envie de dire.

Oui, il y a un projet de réforme.

Non, il n'y a pas de projet de baisse de la subvention de la part de la Ville de Paris. Tant et si bien que nous avons apporté des amendements qui précisent ceci, à savoir un montant de 500.000 euros et un accompagnement poursuivi de la part de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi et de la Direction des Affaires culturelles, pour continuer de faire avancer le Forum des images dans la voie de la réforme dessinée par son directeur.

Je précède le président de séance, nous serons donc amenés à vous demander si vous acceptez nos amendements, au vu de ce que je viens d'évoquer. Sinon, j'émettrai un avis défavorable à votre vœu, puisqu'il est déjà exaucé en réalité.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, j'imagine ? Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Absolument. On souhaite continuer de suivre avec vous ce dossier, avec l'ensemble des collègues associés à la rédaction du vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est un vœu amendé, qui fait l'objet d'une explication de vote du groupe Paris en commun.

La parole est à Boris JAMET-FOURNIER.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, chers collègues, et merci, Madame la Maire, pour ces éclaircissements.

Juste un mot pour dire que l'on est évidemment très fier à Paris Centre d'avoir le Forum des images, qui a accueilli des projections de notre collègue Karen TAÏEB à l'occasion de son cycle Baltard.

Je suis très heureux et pas très surpris d'entendre Mme la maire Carine ROLLAND dire que le soutien de la Ville au Forum ne faiblit pas. A raison puisqu'il y a encore quelques semaines, il y avait le Festival New Image, qui vient explorer des nouvelles technologies, des nouvelles narrations à travers ces différentes formes d'images que vous avez mentionnées, Madame la Maire. C'était d'ailleurs déjà le sens de l'implantation de TUMO il y a maintenant 7 ans, puisque c'était en 2018.

Le Forum des images est là pour toutes les images et je suis très heureux que le directeur travaille à une nouvelle feuille de route. On a d'ailleurs un certain nombre d'élus de Paris Centre au conseil d'administration du Forum des images, qui ne sont pas autorisés à en parler, mais qui suivent cela de très près, et donc un sujet qui nous tient vraiment à cœur au Centre de Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Siégeant moi aussi au conseil d'administration du Forum des images, je n'ai fait aucun commentaire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 des groupes "Les Ecologistes", Communiste, et également de Laurent SOREL, amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Non-participation au vote du groupe Changer Paris.

Le vœu amendé est adopté. (2025, V. 100).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien de la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation financière de la Gaîté Lyrique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 30, ainsi qu'au vœu n° 31 puisqu'ils ont le même objet. Le vœu n° 30 est relatif au soutien de la Gaîté Lyrique, et le vœu n° 31 est relatif à la situation financière de la Gaîté Lyrique. Sans surprise, il y a un vœu n° 31 bis sur la Gaîté Lyrique.

Je ne sais pas qui présente le vœu du groupe "Les Ecologistes"... C'est bien Corine FAUGERON ?

Mme Corine FAUGERON. - Merci, Monsieur le Maire.

Contrairement aux rumeurs, il a été constaté que les lieux n'avaient pas été dégradés durant la période très compliquée qu'a vécue la Gaîté Lyrique. La régie partielle qui filtrait les accès dans les lieux a été levée. La Ville de Paris a accepté de verser de manière anticipée le complément de la subvention, ce dont les équipes de la Gaîté Lyrique la remercient.

Nous avons bien compris que dans le contexte actuel, il serait difficile de compter sur une très grosse subvention exceptionnelle, mais il est possible d'accompagner la Gaîté Lyrique autrement et de l'aider dans sa recherche de nouvelles recettes. Il serait, par exemple, possible d'appuyer ses démarches pour la multiplication des

privatisations du lieu, avec une communication de la Ville. La Ville pourrait aussi se rapprocher des organisateurs des Fashion Week et faire en sorte que les prochains défilés s'y tiennent.

Il existe donc mille et une façons d'accompagner la Gaîté Lyrique dans la reprise de ses activités culturelles et démocratiques.

Pour soutenir cet espace d'expérimentation culturelle et citoyenne favorisant la création artistique, la circulation des idées et la rencontre entre les publics à travers une programmation éclectique alliant conférences, concerts, ateliers, expositions, projections et initiatives solidaires de proximité, je vous invite à voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Raphaëlle PRIMET pour le groupe Communiste.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je vais être assez rapide, je ne vais pas en rajouter, c'est un sujet que l'on a souvent abordé pendant notre Conseil.

Ce que l'on voulait faire par ce vœu, c'était répondre à ces rumeurs, peut-être rassurer les salariés, qui sont quand même très inquiets pour la pérennité de leur emploi, et que l'on puisse montrer que l'on était dans le dialogue, et un peu contrer tout ce qui peut se raconter à droite et à gauche. C'est vrai que le vœu de l'Exécutif nous semble répondre à beaucoup de ces questionnements.

Pour notre part, on retirera le vœu. Evidemment, on restera très vigilant. On espère que le dialogue va pouvoir être fécond.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Carine ROLLAND pour répondre aux oratrices et présenter le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, à la fois pour vos vœux et pour l'esprit de responsabilité qui les anime aussi.

En quelques mots, je ne vais pas tout détailler à nouveau, mais vous le savez, la Ville agit pour accompagner à la réouverture du lieu après l'occupation d'une durée de trois mois avec la levée de la régie partielle, avec le versement anticipé d'un solde, donc effectivement en termes financiers nous avons déjà agi. Nous avons ainsi redit notre volonté de faciliter la reprise des activités. C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui, de faire en sorte que les activités puissent reprendre.

Je précise, pour répondre aussi à un certain nombre de choses que j'ai entendues et pas ici, que la Gaîté Lyrique est gérée par un opérateur privé aujourd'hui, un opérateur privé concessionnaire d'un bâtiment de la Ville, qui a remporté un marché.

Ce que nous attendons donc, c'est une forme de plan de reprise des activités précis, une visibilité sur la programmation à laquelle nous pouvons contribuer. Vous émettez des idées en ce sens, et bien sûr nous contribuerons si nous le pouvons. En tout cas, un plan de reprise des activités garantissant la solidité des partenaires financiers, au pluriel, il y a des actionnaires à la Gaîté Lyrique, il y a d'autres financeurs possibles. Et puis, un bilan financier réalisé dans le cadre du dialogue de gestion avec la Direction des Affaires culturelles, dialogue qui existe depuis plusieurs mois maintenant.

Tout cela à des fins d'évaluer la situation financière précise et, je le redis, l'implication possible de l'ensemble des financeurs. Il y a un grand absent dans l'histoire récente de la Gaîté Lyrique, c'est le Ministère de la Culture. On a une Ministre de la Culture qui ne lève ni la main ni le petit doigt pour aider un établissement en difficulté, alors même que les difficultés sont liées à une occupation par des jeunes qui auraient dû être pris en charge par l'Etat.

Je pose la question de savoir ce que la Ministre de la Culture entend faire pour soutenir les établissements culturels en difficulté et pourquoi pas ceux qui le sont du fait de l'inaction de ses collègues du Gouvernement ?

Je nourris assez peu d'espoir de ce côté, j'aurai beaucoup plus d'espoir sur le fait de poursuivre un dialogue qui n'a pas été interrompu avec la Fabrique de l'époque, la structure qui gère la Gaîté Lyrique.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif qui vous est proposé. Je vous invite bien sûr à le voter.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Je pose la question rituelle : le groupe "Les Ecologistes" accepte-t-il de retirer son vœu n° 30 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Corine FAUGERON. - Non, on le maintient parce qu'il va plus loin que celui de l'Exécutif, mais on votera certainement celui de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'ai cru comprendre que le groupe Communiste retirait son vœu n° 31 au bénéfice de celui de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 30 des écologistes, avec un avis défavorable...

Si quelqu'un veut présider la séance à ma place, je pourrai rentrer chez moi... Non, parce qu'après tout, je suis conseiller de Paris, je dois rester jusqu'à 21 heures.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Le vœu n° 31, je le rappelle pour ceux qui suivent, est retiré. De ce fait, je donne la parole à Aurélien VÉRON pour une explication de vote sur le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

M. Aurélien VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 10 décembre dernier, la Gaîté Lyrique, financée par la Ville, a été occupée par 400 jeunes migrants. Plutôt que d'accepter la proposition d'évacuation immédiate par la Préfecture de police, la direction de la Gaîté Lyrique, un opérateur privé, a préféré maintenir l'occupation, suspendant ses activités culturelles, tout en continuant à percevoir la subvention municipale.

De nombreuses associations d'extrême gauche se sont installées dans ce squat et ont accompagné les migrants, les bourrant d'ailleurs de discours assez nauséabonds. J'ai pu le constater en participant à une réunion sur le parvis, en échangeant avec des migrants et des militants de ces associations comme "Révolution permanente" ou le "N.P.A.".

Benoît HAMON, président de l'association "Singa", qui est membre de la nébuleuse qui pilote la fameuse Fabrique de l'époque, était bien là, mais toujours pour défendre l'association et les migrants, jamais les riverains, jamais les commerçants voisins, et encore moins les salariés de la Gaîté Lyrique, parce que très vite, les tensions sont apparues : rixes, agressions, trafic de stupéfiants, consommation de drogue dans le square adjacent, ambiance délétère pour tout le voisinage.

Une restauratrice voisine, je vous rappelle, a subi des menaces de viol et de mort. Dans l'établissement même, les salariés ont fini par exercer leur droit de retrait face à l'atmosphère devenue toxique, irrespirable. Ce n'était plus un projet culturel, c'était devenu un squat sous perfusion d'argent public. 3,2 millions d'argent de la Mairie ont été engloutis dans cette volonté de regroupement, de maintenir le squat.

Enfin, l'évacuation a eu lieu grâce à l'intervention de Rachida DATI, qui a demandé au Préfet de police l'évacuation. Seulement 6 migrants ont accepté les offres de relogement, car l'Etat a joué son rôle, l'Etat a proposé un relogement aux 450 migrants évacués.

Les 3,2 millions d'argent public ont été versés à la Gaîté Lyrique. On ne sait pas comment ils ont été dépensés puisqu'elle ne fonctionnait plus, opacité totale. Nous aimerions avoir les chiffres sur la destination de ces 3,2 millions d'argent public pendant quelques semaines. Mais voilà, la direction de la Gaîté Lyrique revient frapper à la porte pour demander plusieurs millions d'euros supplémentaires.

Il serait temps de rappeler une évidence : les Parisiens n'ont pas à payer pour cette irresponsabilité politique et financière. La Gaîté Lyrique doit rester un lieu de création. Elle est devenue le symbole d'une gestion idéologique, opaque et manifestement dispendieuse.

Ce n'est pas au contribuable parisien et encore moins au Ministère de la Culture, puisque l'Etat a joué son rôle, d'éponger les dérives d'un système où les subventions servent à couvrir l'échec d'un militantisme mal déguisé en politique culturelle.

Nous voterons contre ces vœux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avec tout le respect que je dois à votre personne et au mandat qui est le vôtre, je me permets vraiment de dire, ne le prenez pas mal, que sur ce sujet, vous venez de dire n'importe quoi.

La parole est à Élisabeth STIBBE, pour une explication de vote du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Monsieur le Maire, de m'accorder cette exclusivité de droit.

Chers collègues, nous partageons l'attachement de tous les élus à la Gaîté Lyrique, établissement culturel important pour Paris et ses habitants.

Toutefois, le vœu appelle des réserves majeures. Oui, la Gaîté Lyrique a été profondément fragilisée, mais elle l'a été avant tout par une occupation illégale, tolérée pendant plus de trois mois, qui a suspendu son activité, entraîné des dégradations lourdes et mis en grande difficulté ses équipes.

Or ce vœu, s'il demande une compensation financière de la Ville pour les pertes subies et un cadre budgétaire pour la relance, évacue complètement la question des responsabilités.

A aucun moment, il ne mentionne les causes de cette situation.

A aucun moment, il ne pose de conditions ou de garanties pour qu'un tel événement ne se reproduise.

Demander un appui financier exceptionnel peut s'entendre, à condition qu'il s'accompagne de transparence sur les pertes réelles, d'un audit sérieux, et surtout d'un signe clair que l'Etat de droit est respecté. Ce n'est pas le cas ici. Une fois encore, ce seraient les contribuables parisiens qui paieraient les conséquences d'un grave manquement à la protection des équipements publics.

C'est pourquoi, en l'absence de toute exigence de responsabilité, notre groupe votera contre ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 101).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au monde culturel et à l'organisation d'assises parisiennes pour la culture.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 32 relatif au soutien au monde culturel et à l'organisation d'assises parisiennes pour la culture.

La parole est à la présidente, Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la culture est en danger. Des artistes, auteurs, autrices, aux comédiennes, aux comédiens, aux sculptrices, aux techniciens en passant par les musiciens, l'ensemble des secteurs culturels est mobilisé depuis de longs mois. En cause, les coupes budgétaires, 150 millions d'euros au niveau national, ou encore la baisse des dotations aux collectivités locales qui a des conséquences que l'on sait. Et elles sont terribles, un gigantesque plan social qui ne dit pas son nom et surtout, à terme, une uniformisation et une privatisation de la culture.

Mme DATI a beau nier, voire mentir devant Léa SALAMÉ ou lors des auditions à l'Assemblée nationale, un déni ne fait pas une vérité et la réalité, hélas, tout le monde la connaît. Ce n'est pas ce plan culture au camping ou fanfares, qui en soi n'est pas une mauvaise idée, nombre de comités d'entreprise comme celui de la C.C.A.F. font vivre la culture dans les lieux de villégiature depuis des lustres, qui pourra rattraper les dégâts d'un budget au rabais.

Ce plan ne suffira pas non plus à écrire une nouvelle page des droits et des politiques culturelles en France. A Paris, nous avons déjà édifié des efforts considérables pour maintenir un budget équivalent à celui de 2024, mais ce que nous proposons avec ce vœu, c'est de passer du soutien budgétaire à un soutien politique visible, en donnant la parole à celles et ceux qui font vivre la culture, les artistes, les techniciens, mais aussi les publics, afin de favoriser le débat pour construire des convergences, des dynamiques nouvelles, organiser la résistance à ces politiques délétères.

Il nous est apparu que compte tenu des ambitions portées par le théâtre de la Concorde, ce serait le lieu idéal pour organiser et accueillir un tel événement. Mais bien sûr, c'est juste une proposition que nous faisons.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Carine ROLLAND.

Mme Carine ROLLAND, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai souvent eu l'occasion de dire ici que je partage l'inquiétude sur le désengagement public dans la culture. Mme DATI, toute seule, clame que son budget augmente alors que tout le monde sait qu'il baisse. J'emprunte ces mots à notre cher collègue Paul SIMONDON, qui parlait hier du budget. Rappelons tout de même, et les faits sont têtus, que le budget de 2024 a été amputé de 200 millions d'euros, dont 95 dédiés à la création. Egalement, pour 2025, en début d'année a été annoncé un gel massif de la part collective du "pass" Culture dédié à des projets d'éducation artistique et culturelle dont nous attendons toujours le dégel.

D'ores et déjà, un certain nombre de projets n'ont pas pu être menés et cela est très grave. Cela vient contribuer à la casse sociale évoquée par Raphaëlle PRIMET à l'instant.

Je voudrais en regard citer une très belle citation de Salman RUSHDIE, qui me tient à cœur, tirée de son dernier livre "Le couteau" : "sans l'art, notre capacité à réfléchir, à avoir une vision neuve des choses et à renouveler

notre monde dépérirait et serait condamnée à mourir. L'art n'est pas un luxe, c'est l'essence même de notre humanité. Il n'exige aucune protection particulière si ce n'est le droit d'exister" et tout est là-dedans, "si ce n'est le droit d'exister".

Effectivement, à Paris, l'art n'est pas un luxe. Effectivement, nous lui donnons la possibilité d'exister, à la culture aussi, à travers un service public que nous défendons. La culture est au cœur du projet porté par la gauche dans notre engagement total pour soutenir la diversité des expressions, celle des artistes professionnels comme des amateurs, pour permettre un accès toujours plus large à la création, pour faire entièrement de la culture un outil de découverte et d'émancipation.

En somme, soutenir la culture et sa mobilisation, c'est ce que fait la Ville de Paris au quotidien. Avis favorable à votre vœu, chers collègues.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND.

On me dit dans l'oreillette qu'il y aurait une demande d'explication de vote du groupe Changer Paris sur ce vœu n° 32. Est-ce vrai ou pas ? C'est une mauvaise information. C'est pourquoi j'ai voulu vérifier ce que l'on m'avait dit dans l'oreillette.

Cela me permet de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 32, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2025, V. 102). Merci beaucoup, chère Carine ROLLAND.

2025 DAC 238 - Subventions (52.000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Projet de délibération DAC 238 : subventions à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

La parole est à Samia BADAT-KARAM. On m'a dit dans l'oreillette qu'elle allait largement déborder sur l'objet précis de ce projet de délibération.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à saluer le soutien apporté par ce projet de délibération à plusieurs bibliothèques patrimoniales précieuses pour la mémoire collective et l'histoire intellectuelle de notre Capitale.

Il est évidemment essentiel de préserver ces lieux d'érudition, d'histoire, de culture que sont la bibliothèque des Amis de l'instruction, la bibliothèque du Saulchoir, la régie théâtrale, ou encore la médiathèque de l'"Alliance israélite universelle" située dans le 16^e arrondissement.

Mais, ce projet de délibération me donne aussi l'occasion, une nouvelle fois, alors que nous approchons de la fin de cette mandature, de vous alerter sur une carence inacceptable : l'absence d'une véritable bibliothèque publique de proximité dans le Sud du 16^e arrondissement, notamment dans le quartier d'Auteuil sud.

Nous portons cette demande avec constance, avec le maire du 16^e, avec mes collègues Sandra BOËLLE, Bérangère GREE, avec toute la majorité municipale et même avec des élus de votre majorité du 16^e. On a tous le même constat, 70.000 habitants vivent dans ce secteur, avec une forte mixité sociale, de nombreuses familles, des jeunes, beaucoup, beaucoup d'écoles et pourtant une seule toute petite bibliothèque Musset, avec à peine 4 places assises et des horaires extrêmement restreints.

Une aberration, une anomalie, une inégalité criante face à d'autres quartiers de Paris bien mieux dotés, parfois avec des équipements en double ou en triple exemplaire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous financez aujourd'hui la mémoire du patrimoine littéraire parisien. C'est très bien, mais vous devez aussi penser à l'avenir, à ceux qui écriront, à ceux qui liront, et à ceux qui vivront la culture de demain. Ces enfants, ces lycéens, ces familles du 16^e sud et même du 16^e en général et de tout Paris, méritent un lieu ouvert, accessible, moderne pour lire, apprendre et échanger.

J'espère que cette intervention portera ses fruits et que vous ne me ferez pas une réponse bateau en me disant, ce n'est pas l'objet de ce projet de délibération, parce que le sujet mérite vraiment bien plus que des postures et des évacuations de sujets.

Si j'interviens sur ce projet de délibération, c'est parce que tous nos vœux sur le sujet n'ont jamais été acceptés, c'est un sujet fondamental, un sujet très important et nous comptons sur vous pour avoir une réponse concrète.

La mairie du 16e est à votre disposition pour engager une discussion sur le sujet. J'espère que votre réponse sera à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela s'appelle mettre la pression, mais connaissant Karen TAÏEB, je n'ai aucun souci.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - J'ai une pression énorme, comme vous pouvez l'imaginer !

Chère Madame BADAT-KARAM, chers collègues, il y avait en fait la place pour un vœu n° 33, qui aurait pu être adressé à ma collègue Carine ROLLAND, en charge des bibliothèques parisiennes. Mais vous vous êtes dit, je n'ai pas eu le temps de le faire, donc je vais m'accrocher au wagon des projets de délibération de Karen TAÏEB, notamment le DAC 238.

La réponse à laquelle vous vous attendez, je vous la fais : vous êtes totalement hors sujet. Ce n'est vraiment pas dans ce registre ni dans ce contexte que l'on pose ce genre de question, même si nous avons un grand respect pour toutes les bibliothèques qui se construisent à Paris et ailleurs, parce que l'on sait qu'une bibliothèque, c'est une richesse très importante pour les citoyens.

Merci de m'avoir donné la parole. Je n'interviens pas beaucoup dans cet hémicycle, même si mon temps de parole ici est inversement proportionnel à la charge de mon travail au quotidien sur le terrain !

Cela me permet de prendre la parole et de mettre en lumière, effectivement... ces quatre bibliothèques patrimoniales qui sont très importantes pour la Ville. Ce sont des bibliothèques que l'on subventionne. Vous les avez citées, la bibliothèque des Amis de l'instruction du 3e arrondissement, 3.000 euros ; la bibliothèque du Saulchoir, 7.000 euros, une bibliothèque créée par les pères dominicains en 1865 ; la régie théâtrale, abritée par la bibliothèque historique de la Ville de Paris, qui fait un travail remarquable ; et enfin, l'association "Alliance israélienne" dans le 16e, pour 20.000 euros, que tout le monde connaît ici.

Merci de m'avoir donné la parole, mais évidemment que je ne répondrai pas à votre question, qui aurait dû être formulée par un vœu et non en se rattachant à un projet de délibération qui n'a pas de lien. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 238.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAC 238).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous avons terminé avec les dossiers de la 2e Commission.

Nous ouvrons nos travaux de la 3e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Raphaëlle RÉMY-LELEU, qui la préside.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons tenu la réunion de la 3e Commission le lundi 26 mai. Le 26 mai, cela semble être une éternité, car nous avons encore une zone à faibles émissions et nous n'avons pas encore été témoins des dégradations et des agressions qui ont accompagné le sacre du P.S.G.

Ces deux points n'ont donc pas été débattus lors de la 3e Commission, mais ils y reviendront, n'en doutez pas. En lieu et place, nous avons discuté des projets de délibération présentés ce soir par David BELLARD et Nicolas NORDMAN, mais aussi de la présentation du compte administratif 2024 du budget spécial de la Préfecture de police, ainsi que du budget supplémentaire 2025.

J'en profite pour rappeler notre vœu, notre demande que la présentation de ce compte administratif et de ce budget supplémentaire fasse l'objet d'une présentation et d'un débat séparé en Conseil, ce qui permettrait à l'ensemble des collègues de se saisir de ces sujets d'importance.

J'en profite de même pour remercier les services de la Préfecture de police qui ont bien voulu transmettre aux membres de la Commission, pas uniquement les documents budgétaires, mais également l'ensemble des documents, y compris la programmation immobilière présentée lors de la commission consultative de gestion de la Brigade de sapeurs-pompiers la semaine ayant précédé nos travaux.

J'en terminerai en disant que nous avons également eu le plaisir d'accueillir Michel DELPUECH en sa nouvelle qualité de président du comité éthique de la police municipale. Nous avons ainsi évoqué ensemble le besoin de

mieux faire connaître ce comité éthique, d'installer un nouveau programme, une nouvelle plateforme pour favoriser les signalements, mais également discuter dans le détail de l'articulation entre les procédures disciplinaires administratives et juridiques qui ne manqueront pas d'advenir en cas de signalement problématique.

Je vous remercie et je vous souhaite de bons travaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, pour votre compte rendu synthétique. C'est comme cela que l'on construit sa popularité en général.

2025 DVD 39 - Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance. - Convention de partenariat Ville de Paris, I.D.F.M., R.A.T.P.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au déploiement de feux de circulation intelligents sur les grands axes et carrefours.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 39 : réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance. Convention de partenariat Ville de Paris, I.D.F.M. et R.A.T.P., ainsi que le vœu rattaché n° 33 relatif au déploiement de feux de circulation intelligents sur les grands axes et carrefours.

La parole est à Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objectif de ce vœu, c'est tout simplement de proposer à la Ville de Paris de tester ce qu'on appelle les feux intelligents, c'est-à-dire des feux capables de passer au rouge quand des véhicules arrivent et que des piétons attendent, et des feux capables de passer au vert quand il n'y a pas de piétons qui attendent et que des véhicules arrivent.

L'objectif est tout simplement d'accélérer, de fluidifier le trafic de circulation. Evidemment, cela s'inscrit dans le Plan Climat de la Ville de Paris, qui vise une neutralité carbone d'ici 2050, avec une réduction de 40 % des émissions liées au transport.

Cela s'inscrit aussi dans le fait que l'on considère que les feux intelligents, dans les études qui ont été menées, peuvent permettre de réduire de 30 % le temps d'attente. Les tests menés dans des villes européennes, notamment la ville de Copenhague qui a déployé 380 feux de circulation intelligents, montrent qu'on a réussi à réduire le temps d'attente de 5 à 20 %.

Evidemment, qui dit feux en moins dit pollution en moins puisqu'on sait que quand un véhicule circule, la pollution est principalement causée par l'accélération et la décélération en ville. Cette proposition consiste donc à proposer à la Ville de tester ces feux sur notamment les grands boulevards, puisque cela contourne la Z.T.L. et que beaucoup de véhicules, V.T.C., taxis passent par ces voies de circulation et que le soir, ce sont des endroits qui sont assez peu empruntés par les passants.

L'objectif est de vous proposer de tester cela, de voir ce que cela peut donner à Paris, comment cela peut améliorer la pollution, faciliter la mobilité et changer un petit peu la vie de ceux qui prennent ces routes le soir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

Je donne la parole à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour saluer ce projet de délibération, qui incarne un bel exemple de ce que peut être l'héritage utile des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, puisque c'est dans le cadre de ces J.O.P. que nous avons testé, innové en mettant en place ce dispositif de priorité aux feux pour les véhicules accrédités, notamment les véhicules des athlètes, afin d'assurer la ponctualité desdits véhicules.

Cette technologie semble avoir démontré son efficacité. Nous avons aujourd'hui une opportunité, celle de transformer cette innovation ponctuelle en un bénéfice durable pour les mobilités du quotidien et notamment pour le réseau de bus qui est si essentiel à notre transition écologique à Paris.

C'est tout l'objet de cette convention tripartite entre la Ville, I.D.F.M. et R.A.T.P. Elle vise à expérimenter l'usage d'une application mobile de priorité aux carrefours à feux pour les bus, dans un premier temps sur la ligne 91 entre les gares Montparnasse et Austerlitz, qui bénéficie d'un site propre très important.

C'est une bonne nouvelle, et au moins à trois titres. D'abord, parce que cela répond à l'objectif de fluidification de trafic de bus, et ce, alors que nous devons continuer de rendre nos transports en commun toujours plus attractifs. Ensuite, parce que cela repose sur une approche partenariale et assez pragmatique, on teste, on évalue, on adapte.

Et enfin, parce que cela contribue à réaffirmer le rôle central du bus dans notre système de transport parisien. Efficacité, un bus efficace, c'est moins de voitures, moins de pollution et une mobilité plus inclusive.

En tant qu'élu écologiste, je ne pouvais donc que soutenir cette initiative et appeler à ce que, si les résultats étaient concluants, ce dispositif soit étendu à d'autres lignes structurantes, en lien bien sûr avec la R.A.T.P. et les arrondissements concernés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la fréquentation des bus parisiens a chuté de 30 % ces dernières années, et cela malgré une restructuration du réseau en 2019 et une augmentation de 15 % du nombre de kilomètres exploités.

Selon la F.N.A.U.T. Ile-de-France, un bus parisien est immobilisé, hors arrêts commerciaux, tous les 319 mètres en moyenne par les feux et encombrements, soit 39 % du temps. Enfin, on peut noter une forte baisse de vitesse moyenne de circulation des bus dans Paris, qui se limite à 8 kilomètres/heure en heure de pointe et atteint même 5 kilomètres rue de Rivoli, soit peu ou prou la vitesse d'un piéton.

Comment expliquer ces phénomènes ? Cette baisse de l'efficacité des bus parisiens, c'est d'abord le résultat d'une circulation chaotique à Paris, comme nous l'avait notamment indiqué la R.A.T.P. dans une réunion de commission. On en a si souvent rappelé les causes en Conseil de Paris que je ne reviendrai pas ici sur le sujet.

C'est aussi le résultat d'un mauvais ajustement entre les pistes cyclables et les voies de bus. Cela souvent aussi a été pointé.

C'est pourquoi notre groupe Demain Paris ne peut être que favorable à cette convention de partenariat entre la Ville de Paris, Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P., qui est un moyen d'améliorer la circulation des bus à Paris, avec notamment, cela a été rappelé, un système de priorité aux feux permettant aux bus de bénéficier d'un franchissement optimal d'un carrefour. Nous soutenons d'autant plus cette initiative qu'en 2023 déjà, nous l'avions préconisée dans le cadre d'un vœu rejeté alors par la Ville de Paris.

Avec Francis SZPINER et notre groupe Demain Paris, nous n'avons eu de cesse de rappeler l'importance du bus à Paris, seul moyen de transport avec le tramway à être 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite, dont les personnes âgées qui en sont les premières utilisatrices, ainsi que les familles avec les poussettes ou même un jeune avec des béquilles.

La mise en place de cette priorité aux carrefours, déjà éphémèrement testée en 2004 et pendant les Jeux olympiques et paralympiques, entrera donc dans une nouvelle phase d'expérimentation grâce à cette convention. Nous regrettons simplement le temps perdu pour apporter un meilleur service aux Parisiens. Bien entendu, nous espérons que cette expérimentation conduira à rendre le réseau de bus à Paris plus efficace, plus ponctuel, plus fiable, et plus attractif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Véronique BUCAILLE.

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions qui me permettent de revenir en détail sur cette politique en faveur des bus que nous menons depuis plusieurs années maintenant.

Vous l'avez dit, ce projet de délibération, c'est la première pierre vers la mise en place d'un système de priorité aux feux pour bus. Plus précisément, elle nous permettra de lancer les études techniques nécessaires pour savoir si le système sur nos feux est bien compatible avec les systèmes informatiques d'I.D.F.M. Si c'est bien le cas, nous nous engagerons alors vers une expérimentation sur la ligne 91.

Ce système a très bien fonctionné, cela a été dit par certains et certaines d'entre vous, lors des Jeux olympiques et paralympiques pour permettre la priorité aux feux des véhicules des officiels. J'ai donc proposé à Jean CASTEX de la R.A.T.P., Valérie PÉCRESSE d'I.D.F.M., de tester cette technologie pour en faire bénéficier au quotidien l'ensemble des bus parisiens.

Après les voies olympiques intra-muros transformées en couloirs bus, cette priorité aux feux sera le deuxième héritage des Jeux en faveur du bus. C'est un nouveau dispositif que nous ajoutons à notre arsenal de mesures en faveur de ce mode de transport essentiel pour les Parisiens et les Parisiennes, notamment les personnes à mobilité réduite et les plus précaires qui utilisent plus fortement le bus que les transports en sous-sol.

Je l'ai déjà dit ici, la révolution sociale, écologique des mobilités parisiennes ne pourra pas se faire sans cette cheville ouvrière d'ultraproximité 100 % accessible qu'est le bus. C'est pourquoi nous avons engagé avec la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités un protocole bus. Il a fêté sa première année fin mai.

Il porte déjà ses fruits, puisque nous avons enregistré un record de création net de couloirs bus l'année dernière, pas moins de 7,5 kilomètres de voies à bus créés. Il y a une meilleure prise en compte des bus dans les projets d'aménagement de la Ville, par exemple Félix-Éboué ou Colonel-Fabien.

Et puis, la résorption aussi des points durs bus identifiés, qui sont souvent d'ailleurs des carrefours, parce que contrairement à ce que je peux entendre ici et là dans certaines interventions, le principal problème des bus à Paris, c'est d'être coincés dans la circulation automobile au niveau des carrefours et des croisements.

Les résultats d'ailleurs ne se font pas attendre, l'offre est meilleure, meilleure vitesse, meilleure régularité. Ce n'est pas notre constat, mais bien celui que nous donne la R.A.T.P. durant les comités, qui sont réguliers.

On a encore beaucoup de travail à faire pour améliorer et rendre de plus en plus performante et de plus en plus attractive l'offre de bus, mais ce sont des résultats qui sont positifs et je pense qu'il est nécessaire de les partager avec vous.

Il ne nous reste donc plus qu'à espérer que l'étude démontre une compatibilité des systèmes pour lancer le plus rapidement possible l'expérimentation sur la ligne 91, et peut-être à terme la déployer sur l'ensemble du réseau.

Concernant votre vœu, Paul HATTE, sur la stratégie de régulation dynamique des feux, elle est déjà en place à Paris, et ce depuis plus de 20 ans. Nous utilisons le système SURF 3, qui s'appuie sur des capteurs pour adapter les temps de feux en fonction des flux véhicules, vélos, piétons, selon les horaires et les besoins réels. On a des ondes vertes à 30 kilomètres/heure pour les voitures, 20 kilomètres/heure pour les vélos, des dispositifs antiblocages dans les carrefours, la priorité au tramway.

Tout cela existe déjà et fonctionne à la condition évidemment que les automobilistes respectent le Code de la route et ne bloquent pas les carrefours, comme je le vois trop souvent. Ce qui est, encore une fois, une des principales raisons du blocage des bus et plus globalement de la circulation.

Avec SURF 4, le nouveau système qui est en train d'être déployé, nous pourrions encore aller plus loin en intégrant les données multimodales pour mieux réguler bus, vélos et piétons.

Si vous souhaitez en savoir plus, je me ferai un plaisir d'organiser une visite du PC du test pour vous montrer, à vous et à l'ensemble des élus qui le souhaitent, comment les agents de la DVD gèrent les 1.800 carrefours à feux parisiens.

Pour toutes ces raisons, je donne un avis défavorable à votre vœu et je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suppose que le vœu n° 33 est maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif. S'il est retiré, vous avez une minute. S'il n'est pas retiré... C'est un dilemme.

M. Paul HATTE. - C'est un dilemme, oui. Je le retire pour pouvoir répondre à M. BELLIARD, qui me dit que les feux intelligents existent depuis 20 ans à Paris. C'est une invention qui date de 2014, donc la façon de compter est sans doute énigmatique. Les feux intelligents ont été installés à Copenhague, avec une captation des véhicules présents.

Vous parlez de SURF 3, qui sont en fait des bandes qui pèsent les véhicules qui attendent aux feux tricolores. Ce ne sont pas des feux intelligents.

Vous parlez d'une adaptation des feux aux flux en fonction des horaires. Ce n'est pas en fonction du nombre de véhicules.

Je comprends votre difficulté à répondre positivement à ma demande, mais votre réponse n'a rien à voir avec l'objet technologique que j'essayais de soulever. J'entends que vous ne le voulez pas. Je le retire. C'est à regret. J'espère qu'un jour, on nous donnera un peu raison.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 33 est retiré. Continuons à avoir des débats intelligents.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 39).

2025 DVD 51 - Plan Vélo 2021-2026 et budget participatif. - Subventions (260.000 euros en fonctionnement et 46.200 euros en investissement) à 23 associations et conventions associées, dont 11 pluriannuelles.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Sur le projet de délibération DVD 51, Plan Vélo 2021-2026 et budget participatif, subventions à 23 associations et conventions associées, dont 11 pluriannuelles, je n'ai plus que des amendements techniques, que je vais mettre aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 34 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 35.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 35 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 36 est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 51 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DVD 51).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Cela permet au groupe Union Capitale, Marie-Caroline DOUCERÉ, de présenter le vœu n° 37 de son groupe.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu déposé par le maire, Philippe GOUJON, Franck LEFEVRE et mes autres collègues élus du 15e, souligne le manque de cohérence très préoccupant de la politique cyclable à Paris.

Il est pourtant incontestable que la part du vélo dans les mobilités parisiennes ne cesse de croître, mais cette politique nécessite un engagement dans la durée, ainsi que des infrastructures adaptées, sécurisées et accessibles.

L'annulation brutale du projet de garage à vélos boulevard Garibaldi annoncée le 25 mars dernier, sans aucune concertation, symbolise ce recul. Ce projet, conçu pourtant de manière partenariale, aurait permis de répondre à une demande réelle des usagers et des habitants. Même chose rue du Départ, malgré des alertes remontant à 2022, le garage reste dans un état indigne, sans amélioration ni mise en conformité avec les usages réels.

La gestion des boîtes à vélos illustre aussi cette défaillance. Leur contrat a pris fin en novembre 2024 dans l'indifférence générale, sans que ni les locataires ni l' élu en charge de cette politique dans le 15e, Isabelle LESENS, n'en soient informés.

Pendant ce temps, les véloroutes restent dépourvues de jalonnement, alors même que Paris en est un carrefour stratégique. Malgré les annonces répétées de création de pistes cyclables et d'arceaux vélos, le Plan Vélo n'a été réalisé qu'à un tiers de son objectif alors que nous sommes à la fin de ce mandat. La cartographie des grands axes cyclables est encore incomplète et de nombreux engagements budgétaires n'ont pas été mis en œuvre.

Nous avons aujourd'hui un écart croissant entre les discours d'ambition portés par l'Exécutif municipal et la réalité de terrain. Le manque de pilotage, l'absence de transparence et le contournement systématique des mairies

d'arrondissement affaiblissent non seulement l'efficacité des politiques cyclables, mais aussi la confiance des usagers et des élus locaux.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui, par ce vœu, des réponses claires sur l'état réel des dispositifs cyclables, mais aussi une méthode plus respectueuse, une nouvelle fois, des arrondissements et de leurs élus.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie-Caroline DOUCERÉ.

La parole est à David BELLIARD, pour répondre au nom de l'Exécutif sur ce vœu n° 37.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'était un vœu rattaché à un projet de délibération sur des subventions, puisque nous avons développé de manière très massive l'usage du vélo à Paris. Je suis très heureux d'entendre Mme DOUCERÉ nous dire finalement que cela ne va pas assez vite. Peut-être que si nous avions moins d'opposition, notamment des arrondissements de l'Ouest, nous aurions été plus rapidement dans le déploiement du Plan Vélo. Je note en tout cas cette bonne volonté et je l'accueille avec bienveillance et positivité.

Je vais aller directement, si vous me le permettez, Monsieur le Maire, à la réponse sur le vœu et non pas sur le projet de délibération. Sur la vélostation Garibaldi, une étude de faisabilité a bien été menée en lien avec la mairie du 15e. Il n'a jamais été question d'un engagement ferme ni d'un calendrier définitif. Une hypothèse de livraison fin 2025 avait été évoquée, mais le contexte budgétaire ne permet pas sa réalisation, effectivement, dans le mandat.

Concernant les Velo'Box de surface, le marché est arrivé à échéance. C'est l'ordre normal des choses. Un nouveau marché est désormais en place avec le même prestataire et les Velo'Box restent pleinement opérationnels. Les abonnés continuent de bénéficier du même service, aux mêmes conditions.

Sur le jalonnement de véloroutes, il est bien prévu, mais cela s'inscrit dans une logique plus large de coordination avec la M.G.P. et la Région Ile-de-France, afin d'éviter de multiplier les panneaux et de rendre le tout illisible. Ce jalonnement cyclotouristique sera intégré au jalonnement structurant du réseau vélo francilien.

Concernant l'écartement des arceaux dont nous avons déjà parlé, toute nouvelle installation respecte désormais la norme de 65 centimètres recommandée par le Cerema. On a fait déjà plusieurs dizaines de milliers d'arceaux, donc on ne va pas les enlever pour les refaire, mais en tout cas tous les nouveaux arceaux que nous posons sont maintenant à 65 centimètres. C'est aussi une adaptation à l'évolution de la nature de la flotte.

Enfin, s'agissant du dialogue que vous appelez de vos vœux, il me semble d'abord que je réponds, ainsi que mon cabinet ou que la DVD, à chaque question qui nous est posée, notamment par les élus et en particulier par Isabelle LESSENS que je salue ici et que je sais très engagée sur ces questions, malgré nos divergences politiques.

Votre vœu, là encore, semble quand même être un vœu, ou en tout cas une position de posture qui ne reflète pas la réalité du travail que nous menons en commun. C'est pourquoi je lui donne, sans surprise, un avis défavorable. En revanche, je vous invite à voter favorablement le projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - La délibération est déjà votée. Le problème...

M. David BELLIARD, adjoint. - C'est donc un problème résolu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Si tant est que cela ait été un problème. Le vœu n° 37 est maintenu, Marie-Caroline DOUCERÉ ?

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

2025 DVD 56 - Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. - Subventions (13.000 euros en fonctionnement) et conventions avec 2 associations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 56 : actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien. Ce sont des subventions et conventions avec deux associations.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes amenés à voter un projet de délibération qui me tient particulièrement à cœur, celui du soutien à deux associations qui œuvrent avec détermination pour la sécurité routière, en particulier celle des plus jeunes et des publics vulnérables.

Tout d'abord, l'association "Prévention routière", qui agit depuis plus de 70 ans et développe à Paris des actions éducatives, ludiques, mais aussi utiles : ateliers dans les écoles, dans les entreprises ; événements publics pour sensibiliser à la conduite responsable, à la visibilité en hiver, aux dangers de l'alcool et de la drogue.

L'autre association, c'est l'association "Avenir santé" qui, quant à elle, développe une approche innovante : la prévention par les jeunes, pour les jeunes. Sur les campus, dans les festivals, lors de soirées étudiantes, elle parle le bon langage, au bon moment.

Ces initiatives sont précieuses, elles sont complémentaires à l'action publique, mais elles ne peuvent pas tout et rappelons la situation à laquelle nous assistons sur la voie publique à Paris. En 2024, les chiffres publiés concernent d'ailleurs seulement les six premiers mois de l'année et les résultats sont accablants : 4.234 accidents ont été constatés. Je parle bien des six premiers mois de l'année, 4.234 accidents ont été constatés, 18 personnes ont perdu la vie et 2.709 blessés sont à déplorer.

Ce bilan provisoire de 2024 ne peut que nous faire froid dans le dos et nous alerter. Je rappelle qu'en 2023, les chiffres définitifs sont de 33 morts. Ces chiffres que je vous donne sont les chiffres officiels de la Préfecture d'Ile-de-France.

C'est là, vous le comprendrez, que je veux marquer une forme d'alerte, voire d'impatience, car pendant que nous votons 13.000 euros pour soutenir ces associations, ce qui est bien sûr très bien, la Ville de Paris ne fait pas assez pour sa propre part de lutte contre l'insécurité routière. En particulier sur deux fronts que je souhaite ici pointer, et j'imagine que tout le monde l'a constaté au quotidien.

Les conflits d'usage sur voie publique se multiplient. Les piétons, souvent les plus âgés, les plus jeunes ou les plus fragiles, se sentent aujourd'hui en danger systématique. Moi-même, je dois vous dire que je fais attention en traversant. Entre les voitures, les vélos, les trottinettes, les cyclomoteurs, traverser une rue devient parfois un enjeu de santé publique.

Sur les trottoirs, les pistes sont souvent mal conçues, les zones de rencontre et la "priorité piéton" sont trop souvent théoriques, les feux de circulation trop peu respectés pour ne pas dire quasiment jamais par les cyclistes. Pourtant, la Ville dispose aujourd'hui d'une police municipale de près de 3.000 agents. Elle peut et elle doit faire respecter les règles, verbaliser les infractions et protéger les passages piétons de ces infractions beaucoup trop régulières.

Le développement nécessaire du vélo ne peut se faire sans le respect du Code de la route. Circuler en ville, cela ne doit pas être la loi du plus fort. Les automobilistes doivent respecter les cyclistes. Les cyclistes doivent laisser passer les piétons, c'est assez simple.

La Ville a voté en 2023 un Code de la rue qui devait redonner la priorité aux piétons, mais soyons lucides, ce cadre reste trop souvent sans effets concrets. Où sont les campagnes d'information, où sont les contrôles, où sont les résultats ?

En deux ans, les piétons circulent-ils mieux à Paris ? Je ne le pense pas et je pense que vous devez partager cet avis. Nous devons faire preuve de cohérence. Il ne suffit pas de financer des actions de sensibilisation, encore faut-il que l'espace public soit effectivement régi par des règles claires, connues et appliquées. La pédagogie sans autorité, c'est inefficace.

Alors oui, votons ce projet de délibération avec conviction, mais exigeons en parallèle que la Ville de Paris, nous tous, nous assumions pleinement notre rôle, que vous mobilisiez enfin vos moyens et que vous mettiez la sécurité de tous, en particulier celle des piétons, au cœur de vos priorités dans les actes comme dans les mots.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre au nom de l'Exécutif.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KUSTER, j'écoutais avec attention ce que vous avez partagé au Conseil de Paris. Je dois vous dire que je suis assez surpris, parfois agacé par votre propos.

Votre propos, c'est d'abord un réquisitoire antivélo. C'est un réquisitoire anticycliste. D'un côté vous nous expliquez qu'il y a des morts, et de l'autre côté vous pointez tout ce qui ne fait pas des morts en fait, tout ce qui est le moins dangereux dans l'espace public.

Je le rappelle, ce qui tue dans l'espace public, ce sont les automobilistes, qui effectivement ne respectent pas les piétons. C'est quand même la principale cause de mortalité aujourd'hui dans l'espace public, c'est bien avec des véhicules qui sont des véhicules motorisés. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que vous nous appelez à agir plus. Je vais vous dire, je suis d'accord, il faut agir plus sur la sécurité routière. D'ailleurs, nous le faisons, mais chaque fois que nous faisons, par exemple, la mesure la plus simple, c'est-à-dire de réduire la cause des morts dans l'espace public parisien, c'est-à-dire le nombre de voitures, vous vous opposez à cette mesure. Chaque fois que nous le faisons, vous êtes les premiers à nous expliquer qu'on le fait mal, qu'on ne le fait pas assez, qu'on le fait trop vite, pas assez vite, que de toute façon vous voulez préserver l'usage de la voiture qui effectivement est la première cause d'insécurité et la première cause de mortalité dans l'espace public.

En fait, il y a un discours extrêmement schizophrène dans ce que vous êtes en train de partager au Conseil de Paris. Et puis quand même, à un moment donné, vous oubliez un acteur, c'est la Préfecture de police. C'est aussi à la police nationale d'agir et d'ailleurs nous avons des discussions et des débats parfois sur justement, qui doit opérer sur la police de la circulation ?

Parce que nous ne sommes pas inactifs sur le sujet. Il n'y a pas qu'une question de subvention sur ces associations, qui font d'ailleurs un travail formidable et je vous remercie de voter ce projet de délibération, c'est bien le moins. Nous avons mis en œuvre effectivement un Code de la rue, alors peut-être qu'il faut encore l'améliorer, mais il existe. D'ailleurs, nous en avons été les promoteurs. Nous l'avons porté et d'ailleurs certains d'entre vous, sur les bancs de l'opposition municipale, l'ont raillé. Ces aides aux associations sur la sécurité routière sont dans ce programme plus global sur le Code de la rue.

Et puis oui, nous déployons déjà la police municipale dans les rues pour contrôler et verbaliser ceux qui ne respectent pas le Code de la route et mettent en danger les autres, que ce soient les automobilistes, mais surtout aussi les cyclistes. Je ne nie pas le fait qu'il y a des problèmes de conflits d'usage. Evidemment, mais je suis comme vous, je vis à Paris. Je m'y connais peut-être un peu moins dans les feux intelligents, ou en tout cas de ce qui est intelligent ou ce qui ne l'est pas, mais je vois aussi qui tue. Vous, vous ne le dites jamais, mais ce qui tue, ce sont encore une fois les véhicules motorisés.

Je le dis ici parce qu'en fait, il y a une action menée avec mon collègue Nicolas NORDMAN, qui est une action très active, très forte de verbalisation et de lutte contre les conflits d'usage. D'ailleurs nous le faisons, nous le faisons par exemple en particulier sur des carrefours qui sont les carrefours particulièrement dangereux. Nous en avons identifié 200 avec des associations de cyclistes de façon à permettre de verbaliser les comportements dangereux ou agressifs.

Ces actions, nous les menons. J'entends et je suis prêt à recevoir toutes les critiques et surtout toutes les propositions plutôt qu'annoncer en fait toujours le "truc" du : "vous ne faites pas assez, vous ne faites pas assez...", alors que vous êtes toujours dans l'opposition lorsque nous faisons un certain nombre de propositions. En tout cas, sur ce débat, nous pourrions peut-être sortir des postures et essayer de travailler ensemble pour la sécurité de toutes et de tous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DVD 56).

Informations sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'ai une demande assez générale sur tous les bancs, de terminer les dossiers de David BELLARD ce soir, mais il y a beaucoup de vœux. Si vous voulez que l'on termine, Nicolas NORDMAN ne m'en voudra pas trop, mais on ne pourra pas commencer ses dossiers, il faut que vous maîtrisiez votre temps de parole.

Je peux tirer un peu, mais sur une quinzaine de minutes, pas plus.

2025 DVD 62 - Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le Plan "Paris : priorité Piéton !". - Subventions (33.500 euros) aux associations.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 62, l'amendement technique n° 144 de l'Exécutif, et le vœu n° 38 relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens.

Le projet DVD 62, ce sont des actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan "Paris : priorité piéton". Ce sont des subventions à des associations.

La parole est tout d'abord à Anne BIRABEN.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, d'après une étude réalisée par le collectif "Place aux piétons" pour le baromètre des villes et villages marchables, 57 % des Parisiens se sentent en danger lorsqu'ils se déplacent à pied dans la Capitale. Ce sentiment est exacerbé par les familles et les personnes âgées, 80 % des parents estiment qu'il est dangereux pour leurs enfants de se rendre à l'école. En 2024, Paris comptait 14 accidents mortels pour les piétons, un chiffre inacceptable.

Nous rappelons que les piétons sont les usagers les plus vulnérables de l'espace public. Ce dernier fait face à un chaos généralisé, renforcé par des cyclistes qui ont un sentiment de toute-puissance et de l'autre par une voirie très dégradée.

L'espace public est devenu un enfer pour les piétons et "a fortiori" pour les personnes à mobilité réduite. Cela est inacceptable.

Par la délibération DVD 51, vous venez de voter une subvention de 306.000 euros à des associations de cyclistes. Vous nous proposez maintenant de voter 33.000 euros pour des associations de piétons. Un rapport de 1 à 9, mais de qui se moque-t-on ?

Par ce déséquilibre choquant du montant des subventions, vous renvoyez dos à dos les piétons et les cyclistes, les piétons contre les cyclistes et les cyclistes contre les piétons. Nous ne comprenons pas une telle distorsion dans les subventions que vous versez. A croire que les montants des subventions ne sont dictés que par votre idéologie : tout pour les cyclistes et les miettes pour les piétons.

Or, en juillet 2023, vous avez présenté un Code de la rue qui voulait redonner la priorité n° 1 aux piétons. Des promesses très vite oubliées. Comme d'habitude, des intentions, mais pas d'action. Les Parisiens attendent que vous revisitiez les règles de circulation, rue après rue, quartier après quartier, toutes les voies qui mettent en danger les piétons.

Pour cela, il vaut mieux aider les associations de défense de piétons à hauteur des défis qui sont les leurs. Par exemple, l'association "60 millions de piétons", qui fait des propositions très pertinentes et travaille à apaiser les tensions sur l'espace public. Sa subvention est de 4.000 euros. C'est le même montant pour l'association "Rosa Parks", association très militante qui organise des réunions en non-mixité. En quoi la sécurité des piétons est-elle assurée par des réunions en non-mixité, alors que par définition, la mixité est une réalité de l'espace public ?

De même, quoi penser de l'association "A places égales" ?

Pour tout cela, et parce que cette distinction de traitement entre les associations de piétons et les associations de cyclistes est insupportable aux Parisiens, car ils sont d'abord tous piétons, nous ne pouvons accepter ce déséquilibre inégalitaire et dogmatique, fruit d'une vision rigide. C'est pourquoi mon groupe s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais intervenir une deuxième fois sur un sujet de sécurité routière.

Monsieur BELLARD, la réponse que vous m'avez faite tout à l'heure ne peut que m'interpeller. Surtout, la condescendance avec laquelle vous répondez aux différents intervenants de l'opposition.

Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais vous devez nous respecter. Quand je vous dis qu'il y a un risque sur la voie publique, nous renvoyer dans nos buts en essayant de faire croire qu'on serait contre une des mobilités douces ou pas, ce n'est pas cela le débat politique. Pourquoi sommes-nous dans une telle situation ?

Vous avez raison, les voitures sont les premières responsables, mais les voitures, elles sont sur la route. Nous, nous vous parlons des aménagements que vous avez dû prendre, à juste titre, pour que les différentes mobilités douces puissent coexister. Et, force est de constater qu'entre la possibilité des doubles sens cyclables, le fait que les

cyclistes, en effet, pour leur majorité, ne respectent pas les feux... Je dois dire que maintenant sur les trottoirs, grâce au vote qui avait permis que les trottinettes en libre accès soient supprimées, cela a déjà été une amélioration.

Il ne s'agit pas ici de pointer les uns plus que les autres, il s'agit juste de constater une situation qui devient vraiment très sincèrement insupportable. Qu'est-ce qui, une fois de plus, nous interpelle ? C'est que l'on a l'impression que tout cela se fait au nez et aux yeux de tout le monde et que tout le monde s'en fiche.

Moi, je ne vous dis pas, "y'a qu'à, faut qu'on", je suggère. Vous dites qu'on ânonne toujours la même chose, je vous remercie aussi pour ce terme que vous employez à notre égard. Si nous sommes amenés à répéter les choses, c'est peut-être aussi parce que vous ne nous entendez pas.

Et donc, en effet, nous vous redisons que nous souhaitons, nous, que la police municipale joue un rôle plus important dans le respect du Code de la route. C'est une évidence. C'est une nécessité et chacun est responsable. Nous sommes tous les uns ou les autres ici dans cet hémicycle, conducteurs de voitures, cyclistes ou piétons.

Mais le problème là, nous parlons dans ce projet de délibération de la sécurité des piétons. J'en ai parlé tout à l'heure et j'en reparlerai encore et encore, parce que les piétons sont les personnes les plus vulnérables à l'heure actuelle et ce sont celles qui sont les plus en danger de mortalité ou d'être blessées.

Regardez, interpellez, discutez avec les personnes âgées, vous verrez, elles ont peur maintenant. Je ne dis pas que c'est votre faute, je dis juste que nous avons, nous, un rôle de responsabilité pour que chacun se sente concerné lorsqu'il prend un véhicule, qu'il soit cycliste, motocycliste ou conducteur de voiture.

Quand on reçoit les uns et les autres les relevés des interpellations que l'on nous envoie quotidiennement, on voit en effet le nombre de conducteurs inconséquents qui conduisent sans permis de conduire, qui conduisent sous l'effet de la drogue, qui conduisent sous l'effet de l'alcool et c'est inadmissible, mais cela a toujours été. Justement, il faut continuer à informer, mais le problème maintenant, c'est que la vie à Paris, l'espace public parisien depuis des années, n'est plus le même et nous devons prendre cela en conséquence, et donc agir ensemble pour faire en sorte que Paris devienne à nouveau une ville apaisée.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Brigitte KUSTER.

La parole est à présent à la Présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

73 % des déplacements sont le fait des piétons à Paris, pourtant le piéton de Paris reste le parent pauvre et je souscris en tous points aux propos tenus à l'instant par notre collègue Brigitte KUSTER.

Je voulais revenir sur ce qui a été évoqué sur la cohabitation deux-roues motorisés, voitures, cyclistes et piétons. Bien sûr que les voitures sont susceptibles de provoquer des accidents d'une gravité épouvantable à destination des piétons, mais ce que je ne comprends pas, c'est le refus d'admettre qu'il y a une difficulté avec le non-respect des cyclistes sur l'espace public. Je ne vois pas en quoi il faudrait ne pas dénoncer les uns parce qu'on lutte contre les autres.

En l'occurrence, ce sont tous les types de comportements qui mettent en danger les usagers de l'espace public qu'il faut dénoncer. Je trouve qu'en réalité, ne pas reconnaître qu'il y a un problème, c'est finalement opposer les cyclistes et les piétons, alors que ce n'est absolument pas le but.

Ce n'est absolument pas le but, mais à un moment, il faut aussi regarder la vérité en face, je suis cycliste et dans les cyclistes, mais il y a un lot de cyclistes qui ne respectent rien ni personne et on ne peut pas continuer à laisser s'installer cette anarchie qui, oui, effectivement, fait peur à de très nombreuses personnes sur l'espace public.

Ce n'était pas l'objet de notre vœu. L'objet de notre vœu, c'était une sorte de droit de suite par rapport à un vœu qui a été adopté à l'unanimité de notre Conseil en février de l'année dernière concernant le plan de mobilité, et notre vœu avait trait au sujet d'accessibilité.

Vous le savez, environ 8 % des piétons ont des problèmes de mobilité. Et cela, c'est sans compter les familles avec poussettes ou encore les touristes avec des valises. Dès lors, vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à abaisser les trottoirs là où ils devaient l'être et à présenter un calendrier au Conseil de Paris, notamment priorisant, en lien avec les maires d'arrondissement, les endroits les plus urgents à abaisser parce que oui, certains trottoirs parisiens restent trop hauts, trop étroits, encombrés, et rendent les parcours des piétons à Paris compliqués.

Ce vœu avait donc pour objet de vous demander où nous en étions en termes de calendrier de priorisation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, chère Maude GATEL.

La parole est à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis des années, la majorité municipale poursuit, sous couvert de partage de l'espace public, une politique de transformation de nos voiries, qui en réalité crée des tensions qu'elle prétend apaiser.

Vous nous présentez aujourd'hui une série de subventions à des associations censées promouvoir un Code de la rue et le plan "Paris : priorité piéton", dans une logique affichée de coexistence apaisée entre piétons, cyclistes et automobilistes.

Mais dans les faits, ce que vivent les Parisiens est tout autre, car ce n'est pas une cohabitation harmonieuse que vous mettez en œuvre, c'est un enchevêtrement confus, souvent mal signalé, mal balisé, et qui expose les usagers les plus vulnérables, enfants, personnes âgées, parents avec poussette, à des situations de danger permanent.

Prenons deux exemples très concrets dans le 16^e arrondissement. Place d'Iéna, un aménagement est prévu avec une série de balisettes type Rivoli, des marquages au sol, des sas vélos, des tournebrides, mais aucune modification structurelle de voirie, pas de véritable sécurisation physique, aucun effort sur la lisibilité de l'espace pour les usagers.

Ce type d'aménagement temporaire plastique ne fait que brouiller les repères et les habitants du quartier nous alertent déjà : les cyclistes surgissent là où on ne les attend pas, les piétons ne savent plus où passer, et les automobilistes sont confrontés à des itinéraires incohérents.

Même constat place Victor-Hugo, autre nœud de circulation important. Là encore, balisettes, marquage au sol, suppression de places de stationnement au profit de zones de livraison ou de stationnement vélos, mais sans aucune concertation locale, sans réelle prise en compte des usages existants. Le résultat : une désorganisation généralisée, des conflits d'usage permanents et une multiplication des incivilités.

Vous justifiez ces choix au nom de la sécurité, mais dans ces deux cas comme ailleurs, c'est l'imprécision et l'improvisation qui créent l'insécurité. Ce ne sont pas des aménagements lisibles et durables, mais des bricolages temporaires faits dans l'urgence ou l'idéologie. Ce manque de clarté est d'autant plus frappant à l'approche des élections où de nombreux projets d'aménagement sont gelés, figés, sans vision d'ensemble. Résultat : on laisse l'espace public dans un état transitoire permanent, ni lisible, ni efficace, ni sûr.

Oui, nous protégeons l'objectif d'un meilleur partage de l'espace public. Oui, la sécurité des piétons et des cyclistes est un enjeu majeur, mais cela suppose des équipements robustes, pérennes, adaptés aux réalités locales et non des dispositifs fragiles posés à la hâte.

Cela suppose aussi un dialogue avec les habitants, avec les conseils de quartier, avec les élus d'arrondissement concernés. Or, aujourd'hui, c'est tout l'inverse et les tensions que vivent les Parisiens chaque jour dans leurs déplacements sont le reflet direct de cette politique de l'affichage sans méthode ni concertation.

C'est pourquoi notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" s'abstiendra sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Sandra BOËLLE.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je n'ai peut-être pas été clair, mais quand je dis qu'il y a des conflits d'usage dans l'espace public, c'est bien que nous reconnaissons qu'il y a des conflits entre automobilistes et cyclistes, entre cyclistes et piétons, entre piétons et automobilistes.

D'ailleurs, cette analyse et ces conflits, non seulement nous les vivons au jour au jour, comme chacun et chacune d'entre nous ici, mais nous l'avons aussi inscrit dans le Code de la rue. C'est d'ailleurs un des éléments du Code de la rue, une priorité pour justement lutter contre ces conflits qui peuvent amener à des situations dangereuses pour les piétons et en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

Ce que je souligne ici dans vos interventions, c'est que nous ne pouvons pas avoir le même traitement entre automobilistes et cyclistes, parce que nous n'avons pas le même niveau de dangerosité. Lorsque nous prenons une voiture, lorsque nous prenons un véhicule motorisé, nous avons plus de probabilités, si nous percutons un piéton, de le tuer plutôt que lorsque nous sommes à vélo.

Je rappelle que les cyclistes sont considérés comme des usagers fragiles dans l'espace public. Même grâce et avec les infrastructures que nous avons développées, il y a encore énormément de difficultés et d'endroits dangereux lorsqu'on prend son vélo.

Il ne s'agit donc pas de nier une réalité, mais de remettre un petit peu les choses dans le bon ordre. Nous travaillons en fonction du niveau de dangerosité des véhicules et des moyens de transport, pourquoi ? Parce que

nous recherchons l'efficacité avec un objectif qui, je crois, est partagé sur l'ensemble des bancs de ce Conseil, c'est de protéger les plus vulnérables dans l'espace public. Les plus vulnérables, ce sont les piétons et en particulier les séniors, les enfants et les personnes en situation de handicap.

Voilà peut-être pour reprendre un petit peu le débat et la manière dont nous, nous abordons les choses.

Ensuite, je ne peux quand même que réagir par rapport à la vision apocalyptique que vous donnez sur les piétons et la marche à pied dans cette ville. Je rappelle quelques éléments factuels. Depuis 2020, nous avons rendu à la marche à pied plusieurs hectares. En piétonnisant, en transformant les places, en faisant des "rues aux écoles", en élargissant notamment les trottoirs, nous rendons de l'espace pour les piétons.

Le résultat est très clair, c'est que la marche à pied, la part modale comme on dit de la marche à pied a augmenté de 10 %. On voit donc bien qu'aujourd'hui nous offrons plus de possibilités pour les piétons et d'ailleurs nous cherchons à les protéger et à les sécuriser, puisque mon collègue Nicolas NORDMAN m'a soufflé qu'en 2024, 1,2 million de P.V. pour la protection routière ont été dressés par la police municipale.

Voyez que nous ne restons pas du tout inactifs et d'ailleurs que cette politique, qui est une politique pro-piéton, porte ses fruits par une augmentation massive de la pratique de la marche à pied dans une ville petite, qui s'y prête particulièrement.

Je voulais quand même avoir un petit mot, puisque je n'ai pas évoqué les associations, pour remercier les associations que nous soutenons pour le travail qu'elles font.

Oui, Madame BIRABEN, on a une différence dans les montants. Je ne sais pas si vous connaissez bien le tissu et notamment les différences entre le tissu associatif vélo et le tissu associatif piéton, c'est que le tissu associatif vélo est très structuré. Il y a beaucoup de projets, le tissu associatif piéton en a un peu moins.

Toutefois, nous les accompagnons et nous cherchons effectivement à augmenter notre aide pour les structures associatives qui œuvrent pour la marche à pied et la protection des piétons. Parce que oui, je crois et nous croyons à la marche à pied et à son avenir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 144 est adopté.

Le vœu n° 38 déposé par le groupe Union Capitale, présenté par Brigitte KUSTER, est-il maintenu ?

C'est déposé par le MoDem, désolé, je rends à César ce qui appartient à César.

Je n'ai aucun problème... on terminera vos dossiers vers 22 heures 30...

M. David BELLIARD, adjoint. - Mme GATEL m'a interpellé sur des abaissements de trottoirs, donc je voulais simplement partager ici que nous avons fait 40.000 abaissements de trottoir, qui existent dans la Capitale depuis 2020. C'est un travail de fond, progressif, qui se fait en lien avec les mairies d'arrondissement et les équipes locales pour abaisser les trottoirs là où nous pouvons le plus facilement, mais aussi là où nous en avons le plus besoin. C'était ce chiffre que je voulais donner en réponse au vœu de Mme GATEL.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre vœu ? Vous le retirez ? Très bien. Il est retiré.

Je mets aux voix le projet DVD 62 ainsi... Un vœu retiré ne peut pas faire l'objet, par nature, d'une explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 62 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DVD 62).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la gestion de la sûreté dans les transports.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Pour votre information, le vœu n° 39 a été retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif aux impacts économiques que font peser certaines révisions des plans de circulation sur la viabilité des commerces de proximité à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - On va essayer d'aller jusqu'au bout des vœux, mais vraiment, soyez disciplinés, il est quand même 20 heures 55.

Nous examinons le vœu n° 40 relatif aux impacts économiques que font peser certaines révisions des plans de circulation sur la viabilité des commerces de proximité à Paris.

Marie TOUBIANA le présente pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous partageons tous l'ambition d'un espace public plus apaisé, moins bruyant et plus respirable, afin d'améliorer la qualité de vie en ville, mais pour réussir pleinement, elle doit aussi s'appuyer sur une écoute attentive des réalités de terrain.

C'est dans cet esprit que je souhaite évoquer aujourd'hui la situation de la rue Manin dans le 19^e arrondissement. Cette rue commerçante et vivante a récemment connu d'importantes transformations de son plan de circulation. Plusieurs commerçants de la rue Manin font aujourd'hui état de difficultés économiques importantes. Leur inquiétude ne porte pas sur le principe des mobilités durables, mais sur l'absence de dialogue et d'anticipation dans la mise en œuvre de ces changements.

Cette situation, nous le savons, n'est pas propre au 19^e arrondissement. D'autres quartiers, comme celui de Montmartre, pourraient rencontrer des difficultés similaires si l'on ne tire pas les enseignements nécessaires. C'est pourquoi nous proposons que la Ville de Paris engage une évaluation indépendante et rigoureuse des impacts économiques des plans de circulation déjà modifiés, en portant une attention particulière aux actes commerçants.

Nous souhaitons également que toute nouvelle modification fasse systématiquement l'objet d'une concertation préalable avec les acteurs économiques et les riverains, et qu'un diagnostic de vitalité commerciale soit intégré en amont de chaque projet. L'enjeu est de trouver ensemble le bon équilibre.

Concilier les nécessaires transformations de l'espace public avec le maintien des tissus commerçants dynamiques, qui est l'âme de nos quartiers, est un facteur essentiel du lien social à Paris.

Au sujet de la rue Manin, nous demandons que la Ville de Paris écoute les doléances des commerçants avant qu'il ne soit trop tard. Plusieurs commerces ont déjà fermé définitivement, fragilisés par ces travaux. Ne laissez pas les commerces disparaître de notre ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Marie TOUBIANA.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour vous répondre, Monsieur le Maire.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame TOUBIANA, je vais essayer de répondre le plus factuellement possible à votre vœu avec lequel j'ai plusieurs désaccords assez profonds.

D'abord sur l'évaluation, les évaluations rigoureuses et indépendantes, elles existent. Il en existe même une multitude, pas seulement à Paris, mais surtout en Europe. La littérature scientifique en est foisonnante et notamment les travaux de l'APUR. La dernière étude, par exemple, publiée en octobre 2024, est sans ambiguïté, dans le 17^e arrondissement, seuls 6 % des clients se rendent dans leurs commerces en voiture ou en deux-roues motorisés.

A l'inverse, 8 % viennent à vélo et cette part est croissante et surtout, 84 % des clients se rendent dans leurs commerces à pied ou en transport en commun. On le voit dans plusieurs études, le panier moyen des piétons et cyclistes en France est supérieur à celui des automobilistes.

Sur la concertation, nous menons systématiquement des concertations dans le cadre de la démarche "Embellir votre quartier", dans lesquelles les commerçants, les riverains, les conseils de quartiers sont invités à co-construire les projets.

Cela étant, concertation ne signifie pas immobilisme et désaccord, comme nous pouvons parfois l'avoir avec un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes, ne signifie pas brutalité. A un moment, il faut bien décider, avancer et transformer.

Sur les ajustements que vous pointez dans votre vœu, nous en faisons, même quasiment tous les jours. Les mesures correctives, nous en mettons en œuvre régulièrement, que ce soit pour établir, par exemple, un sens de circulation, ajuster un plan de livraison, modifier un marquage, rajouter parfois des places de livraison lorsque les commerçants nous le signalent et que cela nous semble opportun.

Bref, ces ajustements, nous les faisons et parfois nous faisons, et nous l'avons connu notamment en début de mandat, des ajustements plus importants. Nous sommes donc dans une façon de faire qui effectivement nous permet de corriger ou de faire des actions correctives lorsque nous le pensons nécessaire.

Je rappelle sur le commerce...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure.

M. David BELLARD, adjoint. - Oui, je vais conclure, je rappelle sur le commerce que Paris est une des villes quand même les plus commerçantes du monde, 28 commerces pour 1.000 habitants. Cette vitalité commerciale est aussi liée à la politique que nous menons, de réduction de la part de la voiture. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

J'imagine que ce vœu n° 40 du groupe Union Capitale est maintenu ? Très bien.

Je le mets aux voix, à main levée, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour qui ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la circulation avenue de la porte Chaumont.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif à la circulation avenue de la porte Chaumont.

La parole est à Rudolph GRANIER, pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Rudolph GRANIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Une illustration parfaite de votre politique de mobilité unilatérale et autoritaire, qui malheureusement continue d'alimenter beaucoup de tensions.

La situation préoccupante relative aux conditions de circulation avenue de la porte Chaumont illustre l'importance que vous accordez à la qualité de vie des Parisiens dans vos prises de décision, c'est-à-dire aucune.

A l'automne 2024, vous avez décidé un changement de la signalisation et la mise en sens interdit de l'avenue de la porte Chaumont. Toutefois, et comme bien trop souvent en matière de mobilité, vous avez pris cette décision sans aucune concertation avec les usagers, aucune communication auprès des riverains. Moralité : les automobilistes n'ont pas été avertis non plus et ont été nombreux à être surpris et lourdement sanctionnés : amendes, retraits de points, retraits de permis.

Par votre politique, vous ajoutez donc du chaos au chaos. La modification du plan de circulation locale ne s'est accompagnée d'aucune étude d'impact et génère des reports de circulation très importants et des rallongements de temps de trajet.

Je souhaite donc vous faire part des difficultés rencontrées par certains des Parisiens confrontés à cette nouvelle signalisation. Certaines sanctions, comme la menace de retrait de permis, compromettent gravement leur capacité de déplacement, tant sur le plan personnel que professionnel, notamment lorsque les personnes concernées sont les seules conductrices de leur foyer.

De telles situations ne devraient pas durer plus longtemps. Il est nécessaire de rétablir la notion de confiance avec les Parisiens. Les politiques de mobilité ne se décrètent pas depuis l'Hôtel de Ville. Concertation, anticipation, évaluation doivent être les maîtres mots.

Face à cette situation avenue de la porte Chaumont, nous demandons donc :

- la vérification de la conformité de la signalisation depuis les axes d'approche et notamment depuis le boulevard Serrurier ;

- une information claire aux riverains avec la date exacte de mise en service des panneaux ;

- et je profite de la présence de Mme la Représentante du Préfet de police pour demander la suspension des procès-verbaux établis depuis cette mise en service, en accord avec vous-même.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre dans un premier temps.

M. David BELLIARD, adjoint. - Je vais y aller très rapidement, Monsieur le Maire. On parlait de condescendance, voilà une intervention très condescendante pour les services.

La signalisation a été mise en place conformément à la réglementation, avec les panneaux nécessaires, visibles depuis les axes d'approche, notamment le boulevard Serrurier.

Le Code de la route, je laisserai Mme la Représentante de la Préfecture répondre, mais il n'est pas à géométrie variable, il s'applique à tout le monde, y compris quand on est surpris par un sens interdit.

Moi, je suis toujours très surpris de voir des gens qui nous font de grandes leçons d'autorité et de fermeté pour le respect des règles, demander du laxisme pour faire sauter des P.V. comme on dit.

J'émet donc évidemment un avis défavorable au vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la directrice adjointe du cabinet du Préfet de police, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Cette révision du plan de circulation visait à sécuriser les carrefours accidentogènes et les abords des écoles du quartier. Le grand public a bien été informé de ces travaux par la pose d'affichettes dans le secteur concerné, et via le site Internet de la Ville de Paris.

A l'issue, la signalisation routière ayant été modifiée, de nouveaux panneaux de signalisation ont été apposés.

Entre janvier et avril 2025, on a établi 44 verbalisations avenue de la porte Chaumont dans le 19^e arrondissement. On n'en avait établie aucune en 2024. Ces verbalisations sont intervenues lors de contrôles à l'initiative des agents, sans instruction hiérarchique particulière.

Effectivement, ce sont les dispositions du Code de la route qui s'appliquent. L'article R. 411-26 prévoit que le fait pour tout conducteur de ne pas respecter les indications résultant de la signalisation routière est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^e classe. Disposition qui est aggravée dans le cas d'un sens interdit. C'est une sanction qui répond à la nature de l'infraction puisqu'elle peut engendrer des accidents graves, tant matériels qu'humains.

En ce qui concerne la contestation des procès-verbaux, il appartient à chaque conducteur de faire une démarche de contestation de contravention ou amende. Les modalités de contestation des avis de contravention et des avis d'amende forfaitaire majorée sont régies par les articles 529-10 et 530 du Code de procédure pénale. Ces modalités varient en fonction du mode de verbalisation, contrôle automatisé type radar ou procès-verbal électronique. Elles sont indiquées sur le site Internet de l'A.N.T.A.I., l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

Pour contester un avis de contravention ou une amende forfaitaire majorée, une requête en exonération ou une réclamation auprès de l'officier du Ministère public doit être formulée au format dématérialisé sur le site de l'A.N.T.A.I. Les requêtes sont examinées par le service spécialisé du Parquet de Rennes, qui a la charge du traitement de ces requêtes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

Le vœu n° 41 est maintenu, j'imagine ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la liste des professions réglementées exemptées de stationnement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 42 relatif à la liste des professions réglementées exemptées de stationnement.

La parole est à Aurélien VÉRON pour le présenter au nom du groupe Changer Paris.

M. Aurélien VÉRON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai compris que certaines réglementations, certains accords de stationnement permettaient à des professions spécifiques de bénéficier d'un stationnement à tarif réduit. Il me semble que les avocats, par exemple, en bénéficient, les professions médicales également.

Une demande a été exprimée de la part des professions des experts judiciaires, qui travaillent pour les tribunaux. Beaucoup se déplacent à vélo, transport en commun, taxis, mais certains ont besoin de leur véhicule.

Ils sont dans la demande également, au même titre que les avocats, ils ne sont que 1.400 à Paris et une grosse partie d'entre eux n'est pas véhiculée, de pouvoir bénéficier de ce tarif spécifique pour leurs déplacements professionnels.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Aurélien VÉRON.

La parole est à David BELLIARD, pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Vous avez tout à fait raison, les avocats sont éligibles à un tarif réduit sur la question du stationnement. Pourquoi ? Parce que les avocats ont des missions d'assistance juridique d'urgence, notamment lors des gardes à vue, qui peuvent intervenir de jour comme de nuit.

Nous estimons qu'ils ont donc, pour certains et certaines d'entre eux, besoin de leur véhicule pour assurer cette mission, d'une certaine manière, de service public. C'est la même chose pour les médecins, qui font des consultations à domicile.

En revanche, les experts de justice ne sont pas concernés par ce type de mission. Ils peuvent tout à fait se déplacer en transport en commun et mobilité douce.

Votre demande contrevient à la politique que nous menons, d'incitation à utiliser des alternatives à la voiture. J'y émets donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Je le mets donc aux voix, à main levée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 42 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 43 relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.

La parole est à Anne BIRABEN pour le groupe Changer Paris.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quelques années, le vélo-cargo gagne le cœur des Parisiens. Or, nous constatons que la grande majorité des linéaires d'arceaux à vélo dans l'espace public ne permet pas de stationner de vélos-cargos triporteurs en raison de leurs espacements étroits adaptés aux vélos individuels.

Deuxième constat plus étonnant, nous avons soit des linéaires où il y a en totalité des espacements à écarts étroits, donc permettant de n'acquérir que des vélos, et beaucoup moins fréquents, quelques linéaires d'arceaux à vélo plus espacés pour accueillir uniquement des vélos-cargos, et donc tout type de vélo.

De plus, la présence d'emplacements pour vélos-cargos bien répartis dans les villes participe à une bonne politique familiale et contribue à l'adoption du vélo-cargo comme mode de déplacement.

Soucieux des finances de la Ville, il ne s'agit pas d'engager des travaux sur l'ensemble des arceaux linéaires, mais que la Ville favorise, au cas par cas, le fait que lors de la pose d'un nouveau linéaire d'arceaux ou lors de la rénovation de linéaires, une part soit constituée d'arceaux dont l'espacement est adapté aux vélos-cargos de tout calibre, en privilégiant les abords des crèches, des écoles, des conservatoires, des piscines, des gymnases et des bibliothèques.

Ce vœu a reçu un avis favorable et un vote à l'unanimité lors du Conseil du 5e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Il n'aura pas tout à fait le même sort, parce que nous le faisons déjà. Nous avons, comme vous, observé l'usage de plus en plus important des vélos-cargos qui s'adressent, pour une grande part, aux familles. Nous souhaitons en favoriser l'usage au maximum, et donc développer un stationnement adapté.

Nous avons déjà installé près de 500 arceaux dédiés aux vélos-cargos depuis le début du mandat, et plus de 30.000 arceaux classiques déployés. Nous allons continuer. A chaque projet de transformation que nous menons, chaque projet d'amélioration ou de requalification de l'espace public, oui nous cherchons à installer des stationnements pour ces vélos-cargos dont l'usage a explosé ces dernières années.

Je crois que c'est très positif. Nous souhaitons accompagner cet usage par des stationnements adaptés.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 43 du groupe Changer Paris est-il maintenu ?

Mme Anne BIRABEN. - Je peux le retirer si notre demande a bien été entendue, notamment pour le 5e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 43 est retiré, puisque vous avez été entendus.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'extension du tarif "PRO Sédentaire" aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés peu encombrants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 44 est relatif à l'extension du tarif "PRO Sédentaire" aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés peu encombrants.

La parole est au maire du 16e arrondissement, cher Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la directrice représentante du Préfet de police, je présente un vœu destiné aux travailleurs parisiens qui font vivre nos quartiers et notre ville. Ces travailleurs nous demandent quotidiennement de l'aide, notamment dans une politique d'efficacité en matière de mobilité. Pour ceci, il suffit d'adopter un vœu relatif à l'extension du tarif "PRO Sédentaire" aux deux-roues motorisés personnels des employés travaillant à Paris.

Depuis septembre 2022, la Ville de Paris a instauré le stationnement payant pour les deux-roues motorisés avec des tarifs pouvant aller jusqu'à 37,50 euros pour 6 heures dans les arrondissements centraux. Cette mesure a été défendue au nom de la cohérence tarifaire, de la transition écologique, et je n'ignore pas les enjeux qu'elle recouvre.

Néanmoins, la réalité de terrain nous rappelle que de nombreux employés, artisans, livreurs, personnes de la restauration, aides à domicile, utilisent leurs deux-roues motorisés personnels pour venir travailler à Paris, souvent tôt le matin, tard le soir, ou dans des quartiers parfois mal desservis par les transports en commun.

Pour eux, le deux-roues motorisé est un outil de travail aussi essentiel que discret. Or aujourd'hui, ils n'ont accès à aucun tarif professionnel. Ils sont renvoyés vers un tarif "Visiteurs" inadapté, dont le coût peut atteindre plus de 800 euros par mois.

Dans le même temps, la Ville a créé un tarif "PRO Sédentaire" à 0,75 euro par jour pour les véhicules d'entreprises, une avancée, certes, mais réservée aux véhicules immatriculés au nom de l'employeur. Résultat : un même artisan ou commerçant est traité différemment selon qu'il possède son véhicule ou non. C'est une inégalité flagrante.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est simple, permettre à ces employés de bénéficier eux aussi du tarif "PRO Sédentaire", sur présentation évidemment d'un justificatif de l'employeur, ni plus ni moins. Une mesure équitable, facilement contrôlable et cohérente avec l'esprit même du tarif "PRO" permettant le désencombrement de nos rues.

Cela permettrait de reconnaître le rôle utile de ces travailleurs dans la vie économique de notre Capitale, de soutenir des mobilités peu encombrantes et peu polluantes, et d'éviter de renvoyer ces salariés vers la voiture ou des solutions plus coûteuses et plus lourdes pour l'espace public.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il ne s'agit pas ici de remettre en cause la politique globale de stationnement, mais de l'ajuster avec discernement, de tenir compte des réalités du terrain, de la diversité des situations professionnelles et de donner un signal fort à ceux qui participent chaque jour à faire vivre Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre sur ce vœu n° 44.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 16e arrondissement, cher Jérémie, je comprends votre préoccupation de ne pas entraver la mobilité de celles et ceux qui n'auraient pas d'autre choix pour se déplacer, que d'utiliser un deux-roues motorisé, moto ou scooter.

Puisque vous nous demandez de faire preuve de discernement, je tiens quand même à redire certaines choses. Les deux-roues motorisés ne représentent que 0,5 % des déplacements à Paris et par qui sont-ils utilisés majoritairement dans la Capitale ? D'abord plutôt par des CSP+, et c'est même d'ailleurs massif.

Evidemment, le portrait de l'apprenti, par exemple, que vous nous dressez est ultra-minoritaire, et donc en ouvrant, comme vous nous le demandez, le tarif "PRO Sédentaire" à tous les employés déjà éligibles, vous favorisez peut-être cette personne-là, mais surtout toutes les autres.

Parce que c'est cela en fait, la réalité de votre vœu, vous souhaitez favoriser les personnes qui aujourd'hui ont plutôt les moyens peut-être de payer un stationnement, parce que nous avons fait des tarifs qui sont très loin de celui que vous citez dans votre vœu, mais c'est surtout à ces gens-là que votre vœu s'adresse.

Je rappelle quand même, mais vous le savez, vous êtes maire d'arrondissement, que les deux-roues motorisés engendrent des nuisances sonores, olfactives que les habitants ont de plus en plus de mal à supporter. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle on a mis en place un stationnement payant, cela marche, la flotte a migré vers des véhicules et des engins moins polluants, des engins plus silencieux et même une réduction de l'usage des deux-roues motorisés.

Et enfin, sur la question du prix du stationnement pour toutes les personnes et en particulier celles que vous décrivez dans votre intervention, nous avons créé un "pass" 2RM à l'occasion de la réforme du stationnement. Il permet de stationner de manière illimitée dans un parking principal toute l'année et de bénéficier de moindres tarifs dans les parkings concédés de la Ville de Paris, ainsi que chez certains partenaires. Par exemple, pour un abonnement dans le 16e arrondissement, il vous en coûtera 770 euros par an et pas 880 euros par mois.

C'est donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ce qui est évidemment une sacrée différence.

Le vœu est-il maintenu, cher Jérémie REDLER ?

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Compte tenu des explications apportées par David BELLARD, je vais évidemment maintenir mon vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord, il est maintenu. Explication de vote ?

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai trouvé l'explication de M. le maire Jérémie REDLER très limpide sur le besoin d'aider les personnes à stationner, notamment les employés et les artisans.

J'ai entendu par ailleurs M. BELLARD dire que la réalité du vœu, c'est que vous souhaitiez favoriser ceux qui ont les moyens de prendre les deux-roues. J'ai du mal à comprendre comment vous pouvez essayer de lire entre les lignes et sonder la psychologie des gens. Si l'on veut respecter un peu le débat, il faudrait quand même respecter les termes des vœux présentés en séance. Voilà pourquoi nous voterons pour.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous pouvez remettre vos lunettes... C'est une "private joke" entre nous.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 44, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 44 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 45 est relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.

La parole est de nouveau à Jérémie REDLER.

M. Jérémie REDLER, maire du 16e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame la directrice représentante du Préfet de police, permettez-moi de défendre un vœu, à la fois simple dans sa formulation et essentiel dans sa portée. Il concerne nos concitoyens les plus fragiles dans leurs déplacements, les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.

Nous le savons tous, Paris est dense, encombrée, notamment par des aménagements décidés par la Ville de Paris, sans concertation évidemment avec les arrondissements, parfois chaotiques après des passages en force. Et donc, c'est un véritable défi pour ceux qui se déplacent, qui sont contraints par un handicap physique.

Monter dans un véhicule, stationner à proximité d'un lieu de soins, de culture ou d'administration, circuler en sécurité sur les grands axes, tout cela relève pour eux d'un parcours du combattant. De plus, l'accessibilité des transports en commun à Paris demeure aujourd'hui largement insuffisante et malgré des progrès ponctuels, seules quelques stations de métro sont équipées d'ascenseurs et la grande majorité du réseau reste inadaptée.

Cette réalité impose à de nombreuses personnes de se déplacer en véhicule personnel, faute d'alternative fiable. Dans ce contexte, l'idée défendue ici est la suivante : autoriser les véhicules de ces usagers à emprunter des voies de bus. Pourquoi ? Parce que ces voies sont plus dégagées, moins accidentogènes, plus directes, et donc plus sûres et plus accessibles. Il ne s'agit évidemment pas d'un privilège, mais bien d'une mesure d'équité.

En leur permettant d'accéder aux voies réservées, nous reconnaissons la réalité de leur handicap et nous leur permettons d'accéder plus dignement et plus sereinement à l'ensemble des services de la Ville. Le vœu que nous présentons aujourd'hui invite la Ville de Paris à autoriser cet accès sur l'ensemble du territoire ou, dans un premier temps, à titre expérimental, dans les arrondissements volontaires.

Il propose également des mesures concrètes et indispensables à la réussite de cette politique : une signalisation claire et explicite à l'entrée des voies de bus pour éviter toute ambiguïté ; une phase d'évaluation afin de mesurer l'impact de cette mesure sur la circulation et sur la sécurité ; et enfin, une campagne de communication pour que cette avancée soit connue, comprise et acceptée.

Nous sommes ici pleinement mobilisés dans notre rôle d'élus : faciliter le quotidien de ceux pour qui la ville est parfois hostile, et affirmer que la mobilité est un droit, non un privilège réservé aux plus valides. Ce que nous défendons ici, ce n'est pas seulement une dérogation au Code de la route, c'est un principe d'égalité dans l'aménagement de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 16e, cher Jérémy.

La parole est à David BELLIARD pour vous répondre.

M. David BELLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jérémy REDLER, je partage évidemment pleinement la nécessité de faciliter la vie et la mobilité des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle on s'est battu pour que la voie dédiée au co-voiturage sur le périphérique leur soit également ouverte.

Toutefois, les autoriser à circuler dans les voies de bus signifierait quand même engorger les voies de bus, et donc impacter très négativement la vitesse et la régularité des bus. C'est le débat que nous avons eu tout à l'heure sur l'amélioration de l'offre de transports en surface de Paris. Les bus qui sont, je le rappelle, le seul moyen de transport collectif "grosso modo" 100 % accessible.

Ce que vous me demandez en quelque sorte, c'est de déshabiller Paul pour habiller Jacques, c'est de mettre en tension deux modes de mobilité qui s'adressent aux personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, votre demande est contraire, vous l'avez dit en creux dans votre intervention, au Code de la route et au C.G.C.T.

Toutefois, si nous menons depuis le début de ce mandat une politique de réduction de la place de la voiture, je le dis parce que c'est très important, nous prenons une attention toute particulière à ne pas impacter les capacités de déplacement des personnes en situation de handicap. D'ailleurs, tarir la circulation automobile, je dirais régulière, c'est aussi faciliter la circulation de celles et ceux qui en ont vraiment besoin et qui ont vraiment besoin de leur voiture pour se déplacer.

Cela va de pair, évidemment, avec la création de nombreuses places de stationnement P.M.R. partout dans Paris, ce que nous avons fait et continuerons de faire.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est maintenu, j' imagine ? Il l'est, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu n° 45.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 45 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la protection des plaques de rue parisiennes.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif aux plaques des rues parisiennes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à la discussion commune de deux vœux ayant le même objet, n°s 46 et 47, relatifs à la protection des plaques de rue parisiennes.

François CONNAULT présente le vœu n° 46 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !".

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, à travers ce vœu je souhaite évoquer un sujet à la fois concret et symbolique : la disparition inquiétante des plaques de rue parisiennes. Ces plaques, reconnaissables entre toutes, font partie intégrante du paysage et de l'identité de Paris. Elles portent nos toponymes, notre histoire, notre mémoire collective. Elles sont aussi un outil de repérage indispensable pour les habitants comme pour les visiteurs.

Or, de nombreuses plaques disparaissent et ne sont pas toujours remplacées. Des rues entières, y compris dans le Centre de Paris, se retrouvent sans signalétique. Cela nuit à l'accessibilité, à la sécurité et à l'image même de notre Capitale. Mais surtout, ces plaques réapparaissent ailleurs, sur les sites de revente en ligne et notamment "Leboncoin", parfois à des prix exorbitants. Les plaques proposées ne sont pas des plaques anciennes ou réformées, certaines sont manifestement volées dans l'espace public et se trouvent encore en parfait état.

C'est un trafic préoccupant, parfois organisé, face auquel la Ville ne peut pas rester passive. Le recensement participatif lancé fin 2023 est un pas, mais il reste insuffisant, d'autant que la protection du patrimoine parisien ne peut reposer uniquement sur les citoyens.

Je présente donc, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" ce vœu avec quatre demandes très claires.

D'abord, que la Ville réalise un état des lieux complet du parc de plaques de rue à l'échelle de tous les arrondissements, en mobilisant les outils numériques existants tels que Google Street View, Signalement citoyen, Cadastre, etc.

Ensuite, qu'elle mette en place un protocole précis de traçabilité des plaques réformées avec marquage indélébile, inventaire systématique, protection renforcée contre le vol.

Par ailleurs, que la Ville dépose systématiquement plainte pour chaque vol constaté, afin de permettre des poursuites pénales effectives en lien avec la Préfecture de police.

Enfin, qu'elle engage une coopération active avec les plateformes de vente en ligne pour exiger le retrait des annonces frauduleuses dès leur signalement et prévenir toute mise en vente illégale de biens appartenant au domaine public.

Il est essentiel de protéger notre patrimoine commun, de préserver l'identité visuelle de Paris, et de faire respecter la propriété publique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, François CONNAULT. C'était le vœu n° 46.

Le vœu n° 47 est présenté par Maud GATEL, présidente du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Les plaques dans la ville, c'est la mémoire au coin de la rue. Reconnaisables entre mille, les plaques de rue parisiennes participent à l'identité de notre ville et je comprends que l'on puisse avoir envie de garder ce qui est véritablement des trésors, mais c'est aussi un acte contre la Ville et contre les Parisiens.

Par ce vœu, nous demandons plusieurs choses.

La première, vous aviez lancé, Monsieur le Maire, une campagne de recensement des plaques manquantes, c'est donc d'achever le remplacement des plaques de rue manquantes.

Le fait de déposer systématiquement plainte lorsqu'un vol est constaté.

Etudier la possibilité d'apposer, pour les nouvelles plaques, un numéro de série permettant justement de faire la traçabilité et de lutter contre le recel sur les plateformes de revente, tout en ayant évidemment un échange approfondi avec ces plateformes pour les sensibiliser au risque de recel dont elles se rendraient complices.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à David BELLARD, puis à Mme la directrice, représentante du Préfet de police.

M. David BELLARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous dénoncez dans vos différentes interventions, un véritable "business" qui émergerait sur Internet avec la revente de plaques volées. Je pense que c'est un peu surfait comme qualificatif. Je rappelle que si vol effectif il y a, il est passible de 3 ans de prison, 45.000 euros d'amende. Le recel est quant à lui puni de 5 ans de prison et de 375.000 euros d'amende. Enfin, les investigations pour qualifier ces vols sont du ressort de la police nationale et de la justice et non pas de la Ville.

Une grande partie de ces vols sont commis par des gens qui veulent conserver un souvenir, comme le démontre d'ailleurs la plaque la plus volée, qui est la plaque place Dalida.

Au lieu d'endommager l'espace public et de risquer d'être condamné, le plus simple est de se rendre à la boutique de la Ville de Paris, les plaques que nous déposons pour cause de travaux, par exemple, sont en vente dans la boutique située au 29, rue de Rivoli, et elles sont toutes numérotées.

Par ailleurs, je rappelle aussi que le "design" de ces plaques est libre de droits, ce qui veut dire que chacun est libre de les reproduire comme il le souhaite. Pour cette raison, Madame GATEL, nous ne pouvons pas chasser systématiquement les vendeurs de plaques de rue sur Internet, parce qu'encore une fois, chacun et chacune est libre et a le droit de les reproduire. Si l'envie vous en prend, je vous invite à passer vos soirées à le faire.

Par ailleurs, je tiens à vous redire ici que les services de la voirie remplacent environ 200 plaques de rue par an pour assurer le bon maillage et la bonne lisibilité du nom des rues. Vous avez raison, et je vous remercie de l'avoir souligné dans votre intervention, il y a quelques mois, nous avons également lancé une campagne massive de repérage de plaques de rue manquantes via "DansMaRue". Beaucoup de Parisiens et de Parisiennes se sont prêtés au jeu. Je tiens d'ailleurs à les en remercier encore une fois. Ce sont 1.200 signalements qui ont été reçus et la DVD a quasiment fini de réinstaller les plaques manquantes. Je donne un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame la directrice, c'est à vous.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Premier adjoint.

M. BELLARD a rappelé les peines d'emprisonnement et les dispositions du Code pénal relatives aux faits de dégradation, de vol et de détérioration du mobilier urbain.

Je dirai simplement que nous ne disposons pas d'éléments statistiques sur le sujet. Néanmoins, en cas de signalement ou de dépôt de plainte, les services de police se mobilisent afin de diligenter les enquêtes nécessaires, identifier les auteurs des infractions, et évidemment engager les poursuites appropriées.

Pour mieux lutter contre ce phénomène, nous recommandons effectivement la mise en place d'un système de marquage qui permet l'identification unique de chaque plaque et évidemment un dépôt de plainte systématique par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la directrice.

Compte tenu des éléments de réponse apportés, le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" maintient-il son vœu n° 46 ? Oui, vous le maintenez ? Avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 46 est rejeté.

Le groupe MoDem et Indépendants maintient-il son vœu n° 47 ? Il est retiré.

Je vous remercie.

Chers collègues, je vais lever la séance puisque nous avons fini avec les dossiers de... Une explication de vote sur quoi ?

Je veux bien donner la parole pour une explication de vote.

Vraiment, je croyais que Paul HATTE me souhaitait une bonne soirée... Ce n'est pas Paul HATTE ? Qui veut intervenir ?

Rudolph GRANIER, sur le vœu n° 46 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" ?

Je donne la parole. Ce qu'il faut, c'est simplement être averti suffisamment à temps. Ce n'est pas arrivé à la présidence de la séance...

Merci pour ce geste que vous faites.

Chers collègues, vous l'avez compris, la séance est levée. Elle reprendra demain matin à 9 heures, avec les dossiers de Nicolas NORDMAN.

Bonne soirée à vous toutes et tous !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 4 juin à vingt-et-une heures trente minutes, est reprise le jeudi 5 juin 2025 à neuf heures, sous la présidence de Mme Anouch TORANIAN, adjointe).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Bonjour à toutes et à tous. La séance est ouverte.

2025 DAJ 17 - Signature de 7 protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise survenue le 12 janvier 2019 à Paris (9e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons ce matin le projet de délibération DAJ 17 : signature de sept protocoles d'accord transactionnel relatifs à l'indemnisation de victimes de l'explosion de la rue de Trévise.

La parole est à Mme Nelly GARNIER, pour cinq minutes.

Mme Nelly GARNIER. - Nous ne pouvons pas examiner ce projet de délibération sans penser aux victimes de la rue de Trévise, qui viennent d'apprendre le report du procès qu'elles attendent depuis plus de six ans. Cela fait déjà six ans qu'une terrible explosion a dévasté la rue de Trévise à Paris, causant la mort de quatre personnes et en blessant de très nombreuses autres. C'était le 12 janvier 2019.

Voilà quelques semaines, les victimes de l'explosion de la rue de Trévise ont appris que, sur demande des avocats de la Ville de Paris, le procès qui devait se tenir en février 2026 sera repoussé à octobre 2026. "Quelques mois de plus à attendre, ce n'est pas grand-chose", se dit la machine judiciaire. Mais l'histoire des victimes de la rue de Trévise, c'est celle d'une insupportable attente. Trois ans d'attente avant que ne soit signé un accord-cadre pour les indemnisés et les indemnisations, comme on le voit aujourd'hui, qui finalement tombent au compte-goutte. Six ans d'attente pour qu'un procès pour homicide et blessure involontaire ne soit requis contre la Mairie de Paris et le syndicat de copropriété. Bientôt sept ans d'attente avant que le procès ne se tienne et que des responsabilités ne soient établies. L'attente, ce n'est pas rien. L'attente a un coût. L'attente a un coût humain. Elle aura contribué à aggraver les blessures psychologiques et parfois physiques des victimes de la rue de Trévise.

On peut comprendre la logique qui voudrait que les procès n'interfèrent pas en période électorale. Il serait d'ailleurs bien que cela s'applique pour tout le monde. Mais la situation n'est pas la même quand il y a eu des victimes, quand il y a eu des blessés, quand il y a eu des morts. L'échéance des élections municipales était connue depuis longtemps. La Ville de Paris aurait pu s'évertuer à accélérer le calendrier juridique plutôt que de le ralentir. Deux élections municipales auront passé entre le drame de Trévise et le procès qui permettra de faire enfin la lumière sur les responsabilités des acteurs mis en cause.

A chacun des débats que nous avons eus sur l'accident de Trévise, et aujourd'hui cela ne déroge pas à la règle, la Maire de Paris aura été absente. Quand le procès s'ouvrira, nous savons qu'elle sera loin de cette mairie et elle sera peut-être même loin de Paris et de la France.

Au nom de mon groupe, je veux dire que nous soutenons bien sûr ces indemnisations, mais nous voulons surtout redire notre pleine solidarité aux victimes.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nicolas NORDMAN pour vous répondre.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La justice a fixé un calendrier pour le procès de Trévise. Il ne me revient pas de le commenter. La seule chose que je voudrais dire, et votre intervention en est peut-être la démonstration, c'est que je crois qu'il est sage de

déconnecter le moment où la justice sera dite sur le procès Trévisé d'une période qui est nécessairement une période d'agitation parfois politique, parfois politicienne. Pour que la justice puisse rendre sereinement ses décisions, je crois qu'il importe qu'elle puisse le faire en toute quiétude.

Je sais que le temps de la justice est extrêmement long pour les victimes. J'ai évidemment une pensée pour elles.

Nous avons, avec ce processus d'indemnisation, essayé d'aller dans le sens, non pas d'une accélération, mais d'une anticipation des décisions qui seront prises "in fine" par la justice. Vous le savez, la signature de cet accord-cadre est inédite. C'est la première fois qu'une collectivité est signataire d'un tel accord, qui permet justement d'anticiper, avant même les décisions de justice, les indemnisations pour les victimes. Je crois que c'est une bonne chose, parce que je le redis : le temps de la justice est long. Je sais que c'est difficile pour les victimes, cette attente, qui est évidemment insupportable.

Nous allons poursuivre, Conseil de Paris après Conseil de Paris, l'examen de ces demandes d'indemnisation. La Ville reçoit les dossiers, qui ne sont pas instruits par elle. Systématiquement, Conseil de Paris après Conseil de Paris, nous inscrivons ces indemnisations. Nous avons examiné 349 dossiers depuis le début de la signature de cet accord-cadre, pour un montant de 9 millions d'euros versé aux victimes.

Lors de ce Conseil, nous allons poursuivre ce processus pour évidemment faire en sorte que la justice, même si elle est lente, puisse être anticipée. C'est l'objet de ce projet de délibération. Encore une fois, les versements sont faits avant que la justice ne dise le droit et ne dise ce qui s'est passé au moment de ce terrible drame.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 17.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAJ 17).

2025 DSOL 75 - Subventions (190.750 euros) à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 75 : subventions à 70 associations et 21 conventions dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais revenir aujourd'hui sur le travail fait sur le long terme sur la prévention des rixes. C'est d'ailleurs ce que nous votons à travers ce projet de délibération.

Tout d'abord, malheureusement, encore la semaine dernière, nous avons connu une rixe importante à Paris. Nous savons que l'année 2024 a été particulièrement difficile, notamment à Paris, avec de nombreuses violences entre bandes et beaucoup d'arrondissements touchés. Evidemment, c'est un sujet majeur de préoccupation, car chaque enfant gravement blessé, chaque adolescent tué, est un drame pour des familles. Malheureusement, c'est quelque chose qui nous touche malgré le combat quotidien mené par les associations que nous subventionnons ici.

J'aimerais d'abord parler de "Hismaël Diabley Junior", une association créée suite à la mort d'Hismaël Diabley en 2018. Dans ce projet de délibération, nous votons pour une journée de prévention des rixes et pour que les uns et les autres puissent, autour d'une journée qui se veut une journée d'éducation, une journée de rassemblement, une journée où, les uns et les autres, nous estimons qu'il peut y avoir 500 personnes et essentiellement des jeunes qui participent à cette journée, ensemble travailler et réfléchir à ce qui s'est passé. C'est pour entendre aussi le discours toujours touchant et toujours très fort des parents, Aoua et Magloire, et de la sœur d'Hismaël. C'est ce qui marche dans un paquet d'actions. Ils interviennent dans de nombreuses actions aujourd'hui, non seulement à travers Paris, mais à travers la France, pour sensibiliser les jeunes et pour que l'horreur ne se reproduise pas.

"Sport et bien-être" permet de canaliser par le sport les énergies, de travailler ensemble sur son agressivité, sur les tensions. C'est absolument nécessaire.

J'aimerais saluer aussi "Meilleur qu'hier", qui s'occupe de collaborations inter-quartiers par le sport, de gestion des émotions, du stress et de l'agressivité.

Nous avons de nombreuses associations qui font un travail au plus près du terrain. J'aimerais saluer aussi l'"A.C.P.", la "Manufacture Chanson", qui fait un travail important sur l'écriture, sur le rap, en mettant petit à petit à l'écart les violences sexistes, les violences dans les paroles. Cela permet un travail de déconstruction. C'est en fait un travail post-éducatif. C'est un travail d'accompagnement à l'éducation, qui est absolument essentiel.

La "DJ 11" mène aussi un travail. Nous allons avoir un tournoi dans dix jours. C'est un tournoi inter-quartiers. Le fait de collaborer, le fait de travailler sur les règles, le fait de travailler sur les connaissances des quartiers, le fait de pouvoir célébrer ensemble, mais aussi le fait de devoir soi-même arbitrer les matchs et prévenir les difficultés permet aux uns aux autres de prendre conscience d'un besoin de maturité.

Tout ce travail de terrain n'est possible que grâce à des associations extrêmement bien implantées dans nos quartiers. C'est le tissu associatif qui permet un travail de la prévention de qualité. A ce titre, j'aimerais remercier les équipes de développement local, du 11e, du 20e, l'espace "Paris Jeunes Belleville", les associations "Tatane", "Olga Spitzer", la M.J.C. Mercœur, "Feu Vert 11e", les structures partenaires et toutes les structures des arrondissements voisins, qui permettent de collaborer et de prévenir les rixes, qui malheureusement sont encore trop nombreuses. Le travail est essentiel sur la prévention. C'est ce que nous voyons ici.

Ce maillage territorial est aussi celui qui nous permet d'intervenir au plus vite quand il y a une vraie tension ponctuelle qui peut mener à des luttes inter-quartiers. C'est parce qu'il y a ce maillage que nous pouvons être prévenus rapidement et que les forces de sécurité peuvent intervenir. C'est la bonne coordination de tous les acteurs de la prévention et de la sécurité qui permettra le travail le plus efficace possible.

J'aimerais ici saluer le fait que ces subventions sont de 2.000 euros, 4.000 euros, 6.000 euros, c'est-à-dire de toutes petites subventions, qui en réalité permettent un travail très fort sur le fond parfois pendant des semaines. Se donner les moyens de la prévention, c'est se donner les moyens de quartiers où l'on vit mieux, de la sécurité. Je m'inquiète du discours du Ministre de l'Intérieur, qui assure que la meilleure des préventions serait, au contraire, d'être tout de suite dans l'action dissuasive, l'action coup de poing.

L'année dernière, nous avons vu l'abandon de l'Etat, avec la baisse du budget de la prévention, la protection judiciaire de la jeunesse, la réaffectation des missions vers des missions de sécurité et plus des missions de travail de long terme et de travail de rue. J'espère que la communication ne prendra jamais le pas sur le vrai travail de fond. Le travail de fond est long. Il est nécessaire. C'est ce qui permettra de sauver des vies dans nos quartiers et de les apaiser.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à M. Franck MARGAIN, pour cinq minutes.

M. Franck MARGAIN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord saluer les forces de police pour leurs interventions rapides qui ont mis fin à deux rixes entre différentes bandes survenues le 5 mai dernier dans le 16e arrondissement et dans le 10e arrondissement.

Ces deux événements simultanés nous rappellent l'importance de lutter contre ce fléau. En février dernier, le Préfet de police de Paris dressait un sombre bilan des rixes dans la Capitale pour l'année 2024. Il a indiqué que l'âge moyen des délinquants mineurs mis en cause est en baisse, passant de 17 ans en 2023 à 15 ans et neuf mois en 2024. De plus, autre donnée alarmante, le nombre de rixes a doublé entre 2023 et 2024, passant de 13 à 26. Le nombre de morts augmente aussi, atteignant six pour l'année 2024. Ces chiffres devraient plus que nous alerter.

En outre, un rapport parlementaire publié la semaine dernière rappelle que 57 % des homicides sont commis par des mineurs. La protection de nos enfants devrait être une priorité. Nous pensons que votre négligence sur ce sujet devrait cesser.

Tandis que la lutte contre les rixes s'impose comme un défi majeur de sécurité, la Ville de Paris continuait de donner des subventions sans compter à des associations qui ont pour objectif de sensibiliser contre les rixes.

La prévention contre les rixes, c'est 21 millions d'euros de budget en 2025. Pour quel résultat ? Le nombre de rixes a doublé. On ne peut cautionner dans ce projet de délibération de 190.000 euros des subventions saupoudrées sans une évaluation positive. Au regard des finances de la Ville, il paraît irresponsable de dépenser davantage de manière incongrue. Sortez de ces positions dogmatiques et acceptez un peu de pragmatisme.

Par ailleurs, il s'agirait d'arrêter de déléguer ce travail à des associations, dont parfois l'objectif est peu clair. J'avais d'ailleurs alerté dans cet hémicycle l'année dernière sur votre recours à de nouvelles associations sans expériences, sans résultats, avec comme idée que leur concept d'accompagnement était nouveau et vous séduisait. Par exemple, avec ce projet de délibération, vous subventionnez l'association "Migrations Santé France", qui contribue à la promotion de la santé des migrants et de leur famille. Quel rapport, par exemple, avec les rixes ?

Ainsi, face au problème récurrent des rixes, il convient de prendre des mesures radicales et surtout efficaces. Afin de mieux défendre la sécurité des Parisiens, et notamment celle des plus jeunes, il est impératif que la Ville investisse davantage en matière de sécurité. Armons déjà notre police municipale, renforçons sa présence auprès des habitants et, enfin, bien que nous n'ayons de cesse de vous le rappeler, déployons massivement la vidéoprotection, notamment aux abords des écoles et des stades. Le rapport publié la semaine dernière sur la violence des mineurs le préconise d'ailleurs. L'hyperviolence chez les plus jeunes n'est pas uniquement un phénomène. C'est un fléau, qui se propage de plus aux abords de nos écoles, dans les clubs sportifs de nos enfants et dans nos rues. En fait, ce fléau mérite une réponse sérieuse.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à présent à M. Jérôme LORIAU, pour cinq minutes.

M. Jérôme LORIAU. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous évoquons aujourd'hui une nouvelle étape dans la stratégie de prévention parisienne des rixes. Il s'agit d'une problématique extrêmement complexe et sur laquelle notre Conseil a, au cours des précédentes phases de ce plan, d'abord en 2019, puis en 2021, constamment augmenté les moyens alloués.

Il s'agit aussi d'un sujet très sensible, car les conséquences des rixes touchent les Parisiens dans leur vie quotidienne, parfois dans leur intégrité physique, parfois, trop souvent malheureusement encore, en attendant à leur vie. La politique de prévention est indispensable et nécessite tous les moyens que nous y consacrons aujourd'hui et sans doute, malheureusement aussi, davantage demain.

Mais cette politique sur les moyens, pour être acceptée par les contribuables qui y pourvoient, doit aussi s'appuyer sur des effets tangibles, sur l'amélioration de la qualité de vie, de leur vivre-ensemble, de leur sentiment de sécurité.

Mieux vaudra toujours prévenir que sanctionner. Mais si l'on ne sanctionne pas, si l'on ne pose pas les limites infranchissables assez vite quand c'est nécessaire, cela porte un coup dur aussi aux politiques de prévention, qui sont décrédibilisées auprès des citoyens, mais aussi auprès des jeunes eux-mêmes, qui n'entendent plus le message que les équipes de prévention leur délivrent. C'est le sens, d'ailleurs, du travail commun mené avec la Préfecture de police, le Parquet de Paris, la protection judiciaire de la jeunesse, le Rectorat et tous les acteurs qui contribuent à cette politique de prévention des rixes et dont je salue l'action commune. La lutte contre les rixes doit ainsi pouvoir continuer à marcher en équilibre sur ses deux jambes.

S'agissant spécifiquement de notre projet de délibération, je voudrais souligner quelques éléments. 190.000 euros, 70 associations, une subvention moyenne de 2.700 euros, mais beaucoup de subventions d'un montant inférieur amènent à s'interroger sur la cohérence globale et la cohésion nécessaire des actions menées par toutes ces associations admirables. Il n'est pas question de remettre en cause leurs actions, mais peut-être le manque de coordination, toutes ces associations ayant bien un engagement local qu'il faut saluer.

La prévention des rixes est forcément locale. Elle s'appuie sur ce tissu local qui est une richesse, mais la synergie est nécessaire. D'ailleurs, je voudrais rappeler que c'est un point d'amélioration que relevait la Cour régionale des comptes en matière de prévention spécialisée à Paris.

Je voudrais par ailleurs souligner la nécessité de se tourner vers les plus jeunes, qui sont dorénavant plus exposés que les générations précédentes à la déscolarisation et à la violence. C'est à ce moment-là que l'action peut sans doute être déterminante. Pour les prochains appels à projets, sans doute qu'un sens devra être indiqué dans cette direction. Je pense notamment aux moins de 12 ans.

En parcourant la liste des actions de la lutte contre les rixes qui font l'objet aujourd'hui des subventions, j'ai vu très peu d'actions en matière d'aide à la parentalité, alors même que toutes les analyses pointent l'intérêt essentiel de cette aide envers les familles, premières victimes. Les familles sont les premières victimes, ne l'oublions pas, de la désinsertion de l'un des leurs. Sans doute, d'autres projets permettront le soutien à d'autres actions de ce type.

Enfin, au-delà des disparités entre les différents territoires parisiens, il y a, en matière de rixes, le point commun de l'imbrication avec les communes limitrophes. La rixe, c'est souvent une question de territoire. On se souvient ou on ne se souvient plus qu'au début il y a une histoire de territoire. Les acteurs eux-mêmes ne se souviennent plus pourquoi ils se battent. Il faut donc travailler encore davantage avec les communes limitrophes avec qui nous partageons totalement les enjeux sur cette question.

Merci encore à toutes celles et ceux qui agissent au quotidien pour faire de leur quartier, leur immeuble, leur rue des lieux de vie, des lieux d'épanouissement des plus jeunes, d'éclosion des talents et qu'ils ne soient plus jamais des scènes de guerre civile.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à présent à M. Éric PLIEZ, maire du 20^e arrondissement.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui sur l'un des enjeux primordiaux de la Ville, puisqu'il s'agit de ce projet de délibération relatif à la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque observées chez ces jeunes. Je crois que, effectivement, aujourd'hui, ce sujet nous préoccupe largement et tous dans cette Assemblée.

Depuis 2019, nous avons entamé une stratégie parisienne de prévention des rixes, qui fédère l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique en matière de protection de l'enfance, de prévention et d'éducation. C'est une vraie politique volontariste que mène la Ville de Paris pour répondre concrètement aux phénomènes d'affrontements violents entre groupes de jeunes, pour lesquels on constate par ailleurs que les jeunes concernés sont de plus en plus jeunes d'année en année. Depuis 2021, cette stratégie se traduit par un appel à projets dédié chaque année à la prévention des rixes entre jeunes. Son objectif est de renforcer les actions de prévention et de médiation.

A titre d'exemple, l'an passé, les subventions versées aux associations et clubs de prévention du 20e arrondissement ont permis la réalisation d'actions telles que des théâtres forums, des ateliers d'écriture, des stages et tournois de sport ou encore des initiations à la musique et à la réalisation de clips. On a aussi vu dans ce cadre des ateliers de journalisme, des projets autour de la vidéo et des débats d'idées, allant parfois jusqu'à la réalisation d'émissions de débat. L'important dans tout cela, c'est la rencontre entre les jeunes et les familles, notamment "via" les associations de mamans, qui sont aussi organisées.

L'ensemble de ces actions menées permettent de véritables avancées en matière de prévention contre les rixes, puisqu'elles permettent aux jeunes de s'exprimer sur le sujet, aux jeunes et aux familles de dialoguer et aux jeunes des différents quartiers de se rencontrer, ce qui est effectivement important.

Une lutte efficace contre le phénomène de rixes est nécessairement complétée par une indispensable coopération avec la police nationale. Dans le 20e arrondissement, nous avons mis en place des réunions hebdomadaires avec le commissariat, mais aussi la police municipale, qui garantissent une fluidité des échanges d'informations. Des boucles d'alerte avec la police nationale et la police municipale sont déclenchées en cas de signalement de rixes avec tous les acteurs, dès le début des tensions entre jeunes de différents quartiers, de sorte que tout le monde puisse agir au plus vite.

La prévention des rixes exige aussi une mobilisation sans relâche et de compléter sans cesse les actions existantes par de nouvelles initiatives. C'est d'ailleurs avec beaucoup de satisfaction que nous constatons que les candidats à ces appels à projets dans le 20e arrondissement et ailleurs sont plus nombreux chaque année, poussés par des idées innovantes et originales.

Cette année, l'appel à projets accorde une attention particulière à l'enjeu des armes blanches et aux dangers de leur utilisation, comme de leur possession. On voit que c'est un sujet et un appel à projets totalement d'actualité. L'appel à projets a été doté par la Ville de Paris de 190.000 euros. Par ailleurs, ces efforts communs se voient renforcés par la participation de la C.A.F. A l'issue du processus de sélection, 75 projets portés par 70 associations ont été retenus.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération important qui nous permet de poursuivre des actions de prévention existantes, mais aussi de construire de nouveaux projets montés par de nombreux acteurs locaux, toujours dans l'objectif de permettre aux jeunes, mais aussi aux familles, de s'exprimer, de se rencontrer, d'échanger autour de cette question de la prévention en général et de la prévention des rixes en particulier.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La parole est à présent à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, en effet, les rixes entre jeunes sont des drames qui détruisent des familles, qui brisent des vies, celles des victimes d'abord, mais aussi celles des auteurs. Quand des jeunes mineurs de moins de 20 ans commettent des actes comme ceux-là, ce sont aussi leurs vies qui sont détruites.

La lutte contre les rixes, comme cela a été dit par plusieurs de mes collègues, est un sujet complexe, difficile, pour lequel nous n'avons pas de formule magique. Je pense que personne ici ne pourrait dire le contraire. On aimerait bien avoir une solution parfaite, une solution idéale à calquer partout. Je pense que, cher collègue, Monsieur MARGAIN, si quelqu'un l'avait, si un département de France savait comment on pouvait faire, il serait appliqué. On est touchés à Paris, mais vous avez peut-être lu dans "Le Parisien" ce drame qui s'est déroulé dans l'Oise, dont je ne vous rappelle pas qui est la présidente du Conseil départemental, avec un jeune qui a été tué à coups de hache sur le parking d'un supermarché.

Ces phénomènes, malheureusement, comme je le disais, sont des drames contre lesquels nous devons collectivement... Je pense que dans tous les départements, en tout cas dans le Département de Paris, qui est celui qui nous intéresse aujourd'hui, on peut saluer ce qui est mis en œuvre, le travail de toutes ces associations. Elles font un travail, c'est vrai, que l'on ne peut que mesurer en creux. C'est difficile de mesurer le travail de toutes ces associations quantitativement, mais on peut le mesurer qualitativement. On peut imaginer. D'ailleurs, on peut voir ce qu'il se passe dans des départements où il y a moins d'associations, moins d'engagements dans la lutte contre les rixes, moins d'investissements, des suppressions de postes d'éducateurs de rue. C'est quand ils ne sont plus là, quand ils ne sont plus sur le terrain, quand on ne les finance plus que l'on mesure à quel point on en avait besoin et à quel point leur travail était précieux.

Je pense qu'il faut à nouveau, comme cela a été fait à plusieurs reprises par M. LORIAU, M. PLIEZ et M. DURAND-RAUCHER, souligner et saluer le travail de ces associations, qui n'est vraiment pas un travail aisé. Elles le font souvent aussi avec les jeunes, d'ailleurs. Il me semble que c'est dans le 20^e arrondissement, où ce sont des jeunes qui se sont mobilisés, qui ont organisé une marche dans leur arrondissement pour dire "stop", "cela suffit de ces phénomènes". Ils le font parce qu'ils sont aussi accompagnés par des éducateurs, par des associations. On a peut-être l'impression que cela se répète à chaque fois, mais c'est un travail qui est une toile de fond, un vrai canevas, qui doit justement toujours se répéter, ne jamais s'arrêter.

La question des territoires, vous en avez parlé, est extrêmement importante. Je parle de territoires entre communes voisines, mais parfois même entre arrondissements. Dans la précédente mandature, Gabriel GAU, adjoint à la Jeunesse dans le 19^e arrondissement, avait travaillé avec son homologue du 18^e arrondissement parce qu'il y avait un phénomène d'affrontement entre le 18^e et le 19^e qui prenait place sur le pont de la rue Riquet, pour des raisons historiques. Personne ne s'en souvenait aujourd'hui, mais chez ces jeunes était ancrée l'idée profonde que, de l'autre côté du pont de la rue Riquet, c'étaient vraiment des ennemis et il fallait se battre.

Les adjoints à la jeunesse des 18^e et 19^e arrondissements ont travaillé avec beaucoup de patience, parce que ce ne sont pas des choses pour lesquelles on voit des résultats immédiats. On parle de jeunes, donc les générations passent. Il faut donc sans cesse recommencer et continuer.

C'est tout ce travail que nous voulons saluer aujourd'hui, de toutes les associations, des services de la Ville qui les accompagnent, des élus qui s'engagent dans les arrondissements, parfois des groupes de mères de famille, aussi, qui sont actives. Je pense à l'association du quartier Barbanègre, où des mères se sont beaucoup engagées parce que, malheureusement, là aussi, il y avait eu un mort, un jeune qui avait perdu la vie dans le quartier. Cela a beaucoup choqué.

Continuons d'être choqués par ces événements, parce que ce n'est pas rien, ce n'est pas neutre. Il faut continuer à s'en indigner, à s'en inquiéter. Il faut continuer à soutenir et saluer les associations qui font un travail formidable.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'ai envie de commencer par citer un rappeur, "Disiz la Peste", qui parlait des rixes et qui disait que le coupable, c'était le poisson rouge. Cela montrait toute l'absurdité et toute la gravité de ce qui peut se passer parfois dans ces rixes entre jeunes de quartiers. En même temps, cela montrait toute l'humanité. On oublie trop souvent que ces jeunes sont avant tout des mineurs, que les victimes, mais aussi les coupables, sont des mineurs souvent, et que ce ne sont pas des monstres. S'il y a des rixes, c'est qu'il y a effectivement des problèmes en amont, c'est qu'il y a souvent une crise sociale, c'est qu'il y a des problèmes de scolarisation parfois ou de pauvreté, de précarité. Certains vont dire que tout cela, ce sont des excuses sociales, mais on va dire que comprendre, ce n'est pas excuser. C'est justement se donner les moyens de régler des problématiques qui sont parfois compliquées.

Oui, il y a à Paris une augmentation des rixes. Ce sont les faits. On ne peut pas les nier. Il y a trop de morts : six ou sept. C'est trop, évidemment. Comme cela a été dit par Camille NAGET, ce sont autant de drames à la fois pour les victimes et les familles des victimes, aussi pour les coupables et les familles des coupables. Il ne faut jamais l'oublier. Quand on aborde cette question des rixes, je pense qu'il faut commencer par le début, c'est-à-dire par comprendre les causes et par prévenir. Certains sont plus préoccupés par la répression que par la prévention. Or, la répression, l'intervention de la police, cela doit être la dernière chose. C'est quand tout a échoué, quand tout le reste a échoué.

Certains prennent le problème à l'envers. Ils veulent commencer par la répression et ils se disent que la prévention, c'est comme si l'on excusait par avance les futurs coupables. Il faut être pragmatique, j'ai envie de dire. Je ne crois pas que l'on puisse se garder d'un travail de terrain spécifique, systématique, avec des associations qui sont enracinées, avec des structures comme la C.A.F., mais aussi avec les écoles, avec les bailleurs sociaux, par

exemple, qui permettent justement de déceler, d'identifier quand il y a des troubles, quand il y a des risques de tension et de pouvoir prévenir en amont. Pour cela, il faut évidemment qu'il y ait des associations qui aient les moyens de fonctionner.

Ce projet de délibération est donc très important : 190.750 euros. C'est à la fois beaucoup et pas assez. Comme cela a été dit par plusieurs de mes collègues, il y a tout de même un petit émiettement, donc il y a peut-être une nécessité de travailler, de travailler un peu mieux sur la cohérence de l'intervention de la Ville quand elle s'appuie sur un réseau d'associations.

Je vais en profiter pour remercier aussi toutes ces associations qui font ce travail nécessaire sur le terrain. C'est un travail souvent invisible, qui ne va pas forcément passer, qui ne passe d'ailleurs jamais, au journal de 20 heures. Au journal de 20 heures, on préfère parler des policiers qui interviennent avec la matraque, avec la gazeuse pour rassurer dans les chaumières, j'ai envie de dire. Dans ma chaumière, ce qui me rassure le plus, c'est de voir des éducateurs de rue, c'est de voir des associations, c'est de voir des acteurs de terrain qui sont aux côtés des jeunes, avec les jeunes et qui travaillent au quotidien. C'est la meilleure réponse aux rixes.

Il est évidemment entendu qu'il n'y a pas de réponse magique. Cela n'existe pas. Le problème est complexe. Les causes sont multiples, donc les réponses doivent être multiples. Je ne suis pas là pour dire qu'il ne faut jamais l'intervention de la police. Il faudrait qu'elle intervienne différemment. La façon dont elle intervient dans les quartiers, parfois, j'ai l'impression que cela aggrave plus que cela ne calme, que cela ne règle. C'est un problème. Je laisse cela de côté.

Je parle de la prévention, parce que c'est de ça dont on doit parler, et de l'importance de la politique de la Ville de Paris sur ces questions.

Cette année, il y a la question des armes blanches qui est spécifiée.

Pour conclure, je dirais "bravo" aux associations, "bravo" à tous ces acteurs invisibles qui ne passent jamais au journal parce que ce sont eux la solution.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, chers collègues, pour vos interventions. Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants sur un sujet qui est évidemment bien connu, un sujet dramatique, la question des rixes, un sujet évidemment extrêmement complexe, qui frappe beaucoup de territoires de notre pays. Vous l'avez rappelé, d'ailleurs, Madame NAGET. J'ai eu l'occasion il n'y a pas très très longtemps de m'entretenir avec mon collègue de l'Essonne, mon homologue de l'Essonne au niveau départemental. C'est vrai que ce territoire est aussi extrêmement confronté à ces difficultés.

C'est vrai qu'aucun des acteurs en responsabilité n'a aujourd'hui la solution miracle pour faire face à ce phénomène. C'est la raison pour laquelle il faut démultiplier les dispositifs permettant de réduire au maximum ce phénomène des rixes, parce qu'il a évidemment des conséquences dramatiques.

Vous l'avez dit, nous avons eu à déplorer en 2024 deux décès. Ce sont deux décès de trop. Il n'est pas acceptable, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, que des jeunes s'affrontent, jusqu'à se tuer à coups d'armes blanches. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir une mobilisation permanente et constante sur cette question des rixes.

C'est la stratégie parisienne de prévention des rixes que nous avons lancée il y a quelques années, que nous avons voulu, année après année, relancer, mais aussi densifier pour trouver des réponses qui nous permettent de réduire ce phénomène des rixes. C'est un dispositif avec de multiples opérations qui sont menées, de multiples actions qui sont faites. Par exemple, nous avons souhaité renforcer notre équipe parisienne de médiation. Nous avons des médiateurs qui interviennent aux abords des établissements scolaires, dans les quartiers, permettant d'apaiser les tensions, de délivrer des messages de prévention en direction des jeunes.

Nous avons doublé notre équipe parisienne de prévention. Je l'avais annoncé au mois de janvier. Nous avons procédé aux recrutements. Nous avons ces derniers jours accueilli 40 nouveaux médiateurs dans l'équipe parisienne de médiation, qui vont pouvoir être déployés dès cet été afin de travailler justement à cette médiation qui permet parfois d'apaiser les tensions, mais surtout d'éviter les rixes parce que c'est notre enjeu : éviter les rixes.

Dans le cadre du dispositif de la stratégie parisienne de prévention des rixes, nous avons bien sûr également cet appel à projets, avec des financements qui sont délivrés à des associations de terrain, avec une multitude d'actions qui sont réalisées. Ce sont des actions en direction des jeunes, des rencontres de jeunes, des rencontres inter-quartiers autour du sport, de la culture, mais aussi des actions en direction des familles et des parents. Bien évidemment, les familles et les parents ont aussi leurs responsabilités concernant ce qu'il se passe avec leurs jeunes.

Nous avons spécifiquement thématisé cet appel à projets cette année autour de la prévention du port des couteaux et armes blanches, parce que c'est un phénomène inacceptable et dangereux, une forme de banalisation du port d'armes blanches chez certains jeunes, contre laquelle nous devons nous mobiliser de manière extrêmement forte. C'est la raison du plan que nous avons lancé avec nos partenaires parce qu'il s'agit bien évidemment d'une action qui doit être multi-partenaire. Avec la Préfecture de police, avec le Parquet de Paris, avec l'Education nationale et la Ville de Paris, chacun dans son domaine de compétences, nous avons voulu agir sur tous les leviers pour réduire ce phénomène du port de couteaux et armes blanches.

D'ailleurs, ce sujet, sur lequel nous nous sommes mobilisés il y a maintenant quelques mois, a été repris au niveau national. Une mission parlementaire, il y a quelques jours, a fait des préconisations. J'avais d'ailleurs eu l'occasion de présenter notre plan de préconisations, qui vont d'ailleurs dans le sens de ce que nous avons lancé, ici, à Paris.

Je le dis et je le redis : une lutte résolue est nécessaire, notamment pour dissuader des jeunes de pouvoir avoir ce type d'armes sur eux, parce qu'elles sont dangereuses et parce qu'elles peuvent tuer.

J'ai entendu un certain nombre d'interventions. M. MARGAIN parle de dogmatisme, en proposant des solutions qui sont toujours les mêmes. Est-ce que le dogmatisme, ce n'est pas plutôt de considérer qu'il suffirait d'armer la police municipale ou de mettre des caméras supplémentaires pour réduire le phénomène des rixes ? Je pense en effet qu'il faut mettre des caméras supplémentaires et nous mettons des caméras supplémentaires, mais ces actions ne suffisent pas. Il faut à la fois de la prévention, des actions résolues de prévention, mais aussi, quand c'est nécessaire, des actions de répression. Bien évidemment, certains jeunes doivent être pris en charge par la police et la justice, notamment quand ils sont dans ces phénomènes de bagarres, qui ont parfois des conséquences redoutables.

Pour terminer, je voudrais remercier les collègues qui ont soutenu ou vont soutenir ce projet de délibération important. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des associations de terrain qui se mobilisent. Je remercie aussi ma collègue Mélody TONOLLI, puisque nous finançons ensemble cet appel à projets. Un grand merci à tous ces acteurs de terrain qui ne comptent pas leurs heures pour lutter contre ce phénomène extrêmement préoccupant.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 75).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au Conseil parisien de prévention et de sécurité.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 48 déposé par le groupe "Les Ecologistes", relatif au Conseil parisien de prévention et de sécurité, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la manifestation du C9M le 10 mai.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 49 est relatif à la manifestation du C9M le 10 mai.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour deux minutes.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Directrice de cabinet adjointe, représentante du Préfet de police, chers collègues, le 10 mai dernier, nous avons constaté avec horreur qu'à nouveau un cortège néo-nazi défilait dans les rues de Paris. Les visages masqués, les slogans haineux, les croix gammées qui se retrouvaient aussi bien sur certaines affiches, certaines pancartes, que sur certains tatouages.

Cela fait plusieurs années maintenant que la "Coordination du 9-mai" organise une telle manifestation et que, bien légitimement, les Parisiens et les Parisiennes sont choqués d'un tel déploiement de haine dans les rues parisiennes.

Ce vœu est une demande, qui se veut à la fois ferme et équilibrée, de faire un point avec la Ville de Paris, mais aussi la Préfecture de police, pour savoir quels sont les outils à notre disposition pour réussir à empêcher un tel rassemblement.

Vous savez à quel point les écologistes sont attachés à la préservation des libertés associatives, au respect de l'Etat de droit, mais nous ne pouvons plus tolérer qu'un tel étalage de haine se fasse chaque année.

Puisqu'il me reste une minute, je rappellerais que l'étalage de haine, c'est un fondamental de l'extrême droite. Son corolaire, c'est l'exercice de la violence. Il y a 12 ans jour pour jour que Clément Méric a été assassiné dans les rues de Paris. Alors, de la même manière qu'il y a 12 ans Bertrand DELANOË vous l'a demandé, et comme nous aurions dû le faire tous les ans depuis, chers collègues, je vais vous demander de partager une minute de silence.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN...

Pardon. Excusez-moi. Je n'ai pas entendu. C'est bien sûr accepté.

(L'Assemblée observe une minute de silence).

Pour vous répondre, je donne donc la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci.

Comme vous le savez, les manifestations dites revendicatives au sens du code de sécurité intérieure sont encadrées par un régime déclaratif auprès de la Préfecture de police. Je laisserai évidemment Mme la Représentante du Préfet de police apporter toutes les réponses au vœu qui a été soumis.

Je voudrais simplement indiquer que je me félicite que la Préfecture de police ait déféré, ait saisi la justice d'un certain nombre de manifestations, notamment ces manifestations dans l'espace public, pour pouvoir évidemment les interdire.

Je voudrais également indiquer que, évidemment, il n'est pas acceptable que ce type de manifestation puisse se dérouler à Paris. Nous nous opposons évidemment à la tenue de ce type de rassemblement, qui met en avant des propos racistes ou des propos xénophobes, parfois négationnistes. Tout cela est évidemment parfaitement inacceptable.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable à votre vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - La Préfecture de police exerce ses compétences afin de prévenir les troubles à l'ordre public et garantir la sécurité des citoyens. C'est notre mission. Comme cela a été rappelé, les manifestations de voie publique s'organisent dans un cadre légal prévu par le Code de la sécurité intérieure en vertu des articles L. 211-1 à 4.

Une manifestation déclarée peut être interdite par l'autorité administrative lorsqu'elle fait courir des risques de troubles à l'ordre public. Dans ce cadre, l'arrêté 2025-549 pris par le Préfet de police le 7 mai dernier visait à interdire précisément la manifestation déclarée par le "Comité du 9-mai" pour le 10 mai 2025. Cet arrêté d'interdiction, nous l'avons motivé sur la base d'informations recueillies par les services de police, notamment les risques de violences et d'affrontements avec d'autres rassemblements prévus le même jour.

Il faut, en effet, replacer la journée du 9 mai dans son contexte. Elle était marquée par cette manifestation, mais également par une contre-manifestation, que le Préfet de police avait également interdite compte tenu des velléités d'affrontements directs annoncés dans la Capitale, et un "Village antifasciste", place du Panthéon, que le Préfet de police avait également interdit de manière concomitante pour ces raisons.

Toutefois, vous n'êtes pas sans savoir que le tribunal administratif a suspendu cet arrêté par une ordonnance du 9 mai 2025, considérant que les éléments que nous invoquions ne justifiaient pas une atteinte aussi grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale de manifester. Le juge a rappelé que la Préfecture de police doit concilier la préservation de l'ordre public avec le respect des libertés publiques, en particulier la liberté de réunion et de manifestation. Le juge a d'ailleurs également autorisé la tenue du "Village antifasciste" place du Panthéon.

Sur le terrain, ce rassemblement a réuni près de 1.000 personnes. Les services de police ont assuré la sécurisation de la manifestation dans le strict respect des cadres juridiques en vigueur, signalant aux autorités compétentes tout comportement susceptible de constituer une infraction. En particulier, conformément à l'article 40 du Code de procédure pénale, le Préfet de police a signalé à la Procureure de la République plusieurs faits constatés lors de la manifestation, rappelés par Mme RÉMY-LELEU, notamment des dissimulations volontaires de visages ainsi que l'usage de tambours ornés de flammes rouges et noires dont l'imagerie évoque tragiquement celles utilisées par les jeunesses hitlériennes. Il revient donc à l'autorité judiciaire de déterminer les suites à donner à ces signalements.

En parallèle, vous évoquiez les leviers d'action dont nous disposons. Ces associations ou groupements qui sont susceptibles de troubler l'ordre public, notamment lorsqu'ils véhiculent des idéologies radicales, font l'objet d'un suivi attentif et régulier par les services de renseignement qui agissent en lien étroit avec les services d'enquête. Tout

fait pouvant constituer une infraction est porté à la connaissance de l'autorité judiciaire pour permettre le cas échéant l'ouverture d'une procédure pénale. Dans certains cas, le droit en vigueur permet, comme vous le savez, de prononcer la dissolution d'une association ou d'un groupement de fait. C'est une mesure qui peut être ordonnée par l'autorité administrative, par la voie d'un décret en Conseil des Ministres, ou sur le plan judiciaire, dans le cadre de poursuites pénales. Plusieurs décisions de dissolution ont ainsi été prises en Conseil des Ministres au cours des dernières années. En 2024, ce sont quatre groupuscules d'extrême droite qui ont notamment été dissouts.

Dans le strict respect de l'Etat de droit, la Préfecture de police poursuivra donc sa mission de surveillance et d'évaluation des risques liés à certains groupements ou mouvements pour garantir la sécurité publique, faire respecter la loi et préserver les principes républicains.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 103).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de vidéo-protection (P.V.P.P.) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 50 relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de vidéo-protection pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le Plan de vidéo-protection de la Préfecture de police a été progressivement déployé à Paris notamment depuis 2011 avec plusieurs objectifs : mieux protéger les Parisiens, prévenir les actes de délinquance et soutenir les forces de l'ordre dans leurs actions quotidiennes. C'est un plan, chers collègues, qui a porté ses fruits, mais chacun ici sait que la carte actuelle est inégale, incomplète, parfois aussi déconnectée des besoins du terrain.

La préparation des Jeux olympiques et paralympiques a certes permis une accélération bienvenue dans certains secteurs de la Capitale, mais elle ne saurait tenir lieu de stratégie pérenne. A l'issue des Jeux, ce dispositif arrive à un tournant. Il doit être renouvelé, renforcé et rééquilibré. C'est tout le sens du vœu que nous présentons, avec Frédéric PÉCHENARD, Philippe GOUJON et les élus du groupe Union Capitale. Dans le 17^e arrondissement, de nombreux quartiers, je pense au Nord-Ouest, aux zones résidentielles, mais aussi à des axes très fréquentés du Sud de l'arrondissement, restent très insuffisamment équipés en caméras. On a pu le voir malheureusement à l'occasion des débordements, des violences inacceptables que nous condamnons dans le quartier des Ternes.

Je veux insister sur le fait que les caméras ne remplacent pas la présence humaine, mais elles y contribuent. Elles dissuadent, elles documentent, elles sécurisent. Elles permettent aussi d'agir rapidement, efficacement, en appui des forces de l'ordre, comme des équipes municipales.

Nous demandons donc à la Ville de Paris d'actualiser la carte des sites stratégiques et sensibles de l'ensemble des arrondissements en lien avec les mairies d'arrondissement et les commissariats centraux et surtout d'engager, avec la Préfecture de police, l'élaboration d'un nouveau plan post-Jeux olympiques et paralympiques cohérent, ambitieux et équitablement réparti. Il en va de la sécurité de tous. Il en va du respect dû à chaque quartier, à chaque habitant.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est maintenant à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Actuellement, le Plan de vidéo-protection de la Préfecture de police comprend 1.696 sites de vue pour un total de plus de 5.080 caméras. Sur chaque site, vous avez jusqu'à cinq caméras qui sont implantées. Ils bénéficient de nombreuses interconnexions, notamment avec la Ville de Paris, ainsi qu'avec des partenaires que sont les centres commerciaux, les lieux d'exposition, les musées, les stades ou les opérateurs de transport.

Effectivement, pour nous, la video-protection est une aide très précieuse. Au-delà de la dissuasion, cela permet de documenter, comme l'a souligné M. le maire du 17^e arrondissement, un certain nombre d'agressions et de mieux qualifier les faits d'un point de vue pénal, dans le cadre d'enquêtes.

La manière dont nous déployons ces caméras et dont nous choisissons leur implantation résulte d'un diagnostic de sécurité, d'une évaluation objective des besoins. Ces caméras sont prioritairement installées dans les zones où les enjeux sécuritaires sont les plus importants en étroite coordination avec la Ville de Paris, les maires d'arrondissement et les services de police, les commissariats locaux.

Toutefois, ce déploiement ne peut être étendu au-delà d'un certain seuil en raison de contraintes tant techniques que financières. Le P.V.P.P., c'est aujourd'hui un coût total de 400 millions d'euros, très largement supportés par l'Etat. L'investissement de la Ville représente à ce jour 15,3 millions d'euros, soit environ 3 % du coût global du dispositif.

Parallèlement, la Ville maintient aussi son réseau de 540 caméras qui couvrent les grands axes, les boulevards, les tunnels, les berges de Seine. C'est un réseau auquel la Préfecture de police a également accès. C'est une très bonne chose.

Dans le contexte de la transition contractuelle, puisque nous allons changer de prestataire, les perspectives d'extension du réseau de vidéoprotection vont faire l'objet d'une réévaluation. On termine le plan de déploiement actuel, post-Jeux olympiques, et nous aurons un cadre renouvelé du P.V.P.P. à compter de 2027. Je pense qu'à partir de 2026, on pourra de nouveau opérer des réunions en arrondissement, avec les maires et les commissariats, pour identifier les besoins précis d'implantation. Ensuite, comme vous le savez, entre le moment où l'on décide d'une caméra et le moment où elle sort de terre, il faut compter à peu près 18 mois en raison des contraintes et des études techniques.

Enfin, je le précise, on peut également, de manière certes plus ponctuelle, mais c'est une aide, recourir aux drones de police lorsque l'on identifie un peu en amont des besoins ponctuels. C'est un usage limité dans le temps et proportionné à certains objectifs, notamment à la prévention des atteintes à la sécurité et à la sécurisation des rassemblements. Cependant, ces drones peuvent être mobilisés par la Préfecture de police dans des contextes sensibles. Ils le sont régulièrement, notamment en cas de violence ou de risque accru de trouble à l'ordre public.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, Monsieur BOULARD, pour votre question, pour votre vœu.

Comme vous l'avez souligné, nous avons adopté en 2022 la délibération permettant, grâce au financement de la Ville, de pouvoir déployer 300 nouvelles caméras sur 64 nouveaux sites. Cette phase de plan est en cours de finalisation. Nous avons fixé une première étape au moment des Jeux olympiques et nous poursuivons ce déploiement, en lien avec la Préfecture de police, d'ici la fin de ce mandat. S'ajoutent à cela aussi, comme cela a été dit également, les caméras en héritage. Suite aux Jeux olympiques, 90 sites auront été couverts grâce à cela.

Je suis évidemment favorable à la perspective d'un nouveau plan de déploiement. Il y aura nécessairement un nouveau plan de déploiement de caméras, avec bien évidemment la méthode que nous avons déjà utilisée de concertation au niveau local avec les maires d'arrondissement, avec les commissaires d'arrondissement et avec la Préfecture de police. Mme la Représentante du Préfet de police l'a indiqué : il y a un changement en cours de prestataire et donc la nécessité de pouvoir attendre quelques mois afin de pouvoir travailler à cette nouvelle étape de déploiement.

Je pense qu'il est nécessaire qu'un nouveau plan soit mis en œuvre. Je ne souhaite pas m'engager concernant la suite, puisque nous aurons d'ici quelques mois les élections municipales. Bien évidemment, je crois qu'il faudra continuer à travailler et poursuivre ce déploiement de caméras.

Pour ces raisons, je vous invite peut-être à retirer votre vœu. Sinon, je serai contraint d'émettre un avis défavorable.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il y a une explication de vote de Mme RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Directrice adjointe de cabinet, représentante du Préfet de police, chers collègues, je vous avoue que je suis un peu ahurie du niveau de dogmatisme concernant la video-surveillance ou la video-protection, peu importe comment vous souhaitez l'appeler.

Je suis ahurie parce que ce Conseil a voté à l'unanimité il y a à peu près un an le fait que nous avons besoin d'une évaluation indépendante, objective et détaillée de l'efficacité du P.V.P.P. Nous n'avons pas cette évaluation. J'espère d'ailleurs que nous aurons des éléments avant le prochain P.V.P.P. pour nous aider à décider de manière

sereine, de manière politique et responsable si nous devons renforcer le P.V.P.P. ou pas, si nous devons renforcer le Comité éthique du P.V.P.P., d'ailleurs en y intégrant ou pas la question des drones. Il faut simplement penser à l'atterrissage financier du P.V.P.P., ne serait-ce que par rapport à l'amortissement du parc actuel. J'ai l'impression que votre vœu fait fi de toutes ces contraintes au-delà du désaccord idéologique profond que nous avons concernant la vidéosurveillance.

J'ajouterai simplement que lorsque l'on parle du P.V.P.P., on est bien censé parler du dispositif global qui englobe donc y compris l'évaluation, le contrôle éthique du P.V.P.P., qui doit être assuré par le Comité éthique. Ce Comité éthique se réunit et a une responsabilité vis-à-vis de la Préfecture de police qui l'organise, vis-à-vis de notre Conseil, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des concitoyens et concitoyennes de Paris et de l'ensemble des usagers et usagères de l'espace public.

Je ne comprends pas comment l'opposition, qui est si prompte, et parfois à raison, à réclamer des comptes sur le fonctionnement des instances de l'administration parisienne, peut admettre que l'on continue ainsi alors que le Comité éthique du P.V.P.P. a dix ans de retard dans la publication de ses rapports. Dix ans ! Ce n'est bien entendu pas satisfaisant.

Nous voterons donc bien entendu contre ce vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur le Maire, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Le vœu n° 50 n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en place de zones sécurisées de remise en main propre de colis entre particuliers.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 51 relatif à la mise en place de zones sécurisées de remise en main propre de colis entre particuliers.

La parole est à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour deux minutes.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 500.000, c'est le nombre de colis livrés et échangés chaque jour à Paris. Ce chiffre, en constante augmentation, reflète le poids du commerce en ligne, mais surtout l'essor des échanges de seconde main, une dynamique documentée par la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation à Paris.

Ces échanges participent au développement de l'économie circulaire. En privilégiant la remise en main propre, ils réduisent les trajets motorisés et limitent le recours aux emballages jetables. Cependant, cette pratique n'est pas exempte de risques. Escroqueries, agressions ou tensions, ces échanges entre inconnus dans l'espace public peuvent parfois générer un fort sentiment d'insécurité.

Comment, dans ce contexte, permettre aux Parisiens, et particulièrement aux plus vulnérables, d'acheter, vendre ou échanger en toute sérénité ? Certaines communes ont déjà répondu à cette question, inspirées d'expériences concluantes aux Etats-Unis et au Québec. A Talant, près de Dijon, une zone d'échanges sécurisée a été installée devant la police municipale pour sécuriser les échanges de colis, le tout sous vidéosurveillance, avec une signalétique simple et visible. Depuis, aucun incident n'a été rapporté. La demande est telle qu'une seconde zone a été créée. Cette initiative est peu coûteuse, facilement duplicable et plébiscitée. Elle repose sur une logique simple : offrir un lieu sûr, clairement identifié, où les rapports de force sont neutralisés.

C'est pourquoi, avec Geoffroy BOULARD, Paul HATTE et mes collègues du groupe Union Capitale, nous proposons que Paris se dote de zones d'échanges sécurisées devant, par exemple, les commissariats ou les mairies, ce qui ne nécessitera pas l'installation de nouveaux dispositifs de vidéosurveillance.

Mes chers collègues, soyons pragmatiques, soyons à la hauteur des attentes d'une ville où la confiance et la sécurité doivent accompagner les transitions sociales et écologiques. Ce vœu porte une mesure concrète, adaptée aux usages contemporains et répond à un réel besoin.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Merci, chère collègue. Un vœu similaire avait déjà été déposé au Conseil de Paris en décembre 2022 par le groupe Changer Paris.

Même si je vois bien les difficultés que vous mettez en avant et parfois les risques, en effet, lors de ces échanges commerciaux qui se passent sur la voie publique, la question que je me pose est : est-ce aux pouvoirs publics précisément d'organiser ce type de lieux permettant ces échanges sécurisés ? Je crois que nous devons plutôt concentrer nos efforts à faire passer un certain nombre de messages de prévention, de messages en direction des acheteurs notamment, les invitant à respecter un certain nombre de règles de prudence, par exemple ne jamais se rendre au domicile du vendeur, préférer les lieux publics et les lieux passants, la proximité d'un commerce ouvert ou même, pourquoi pas, effectuer cette transaction devant un commissariat ou une mairie d'arrondissement. Cela permet, en effet, de minimiser les risques. Encore une fois, je ne crois pas que cela soit aux pouvoirs publics d'organiser de manière extrêmement précise ce type de lieux de transactions.

Pour cette raison, je vous invite à retirer votre vœu, sinon j'émets un avis défavorable.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne à présent la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je rejoins ce qui vient d'être dit par Nicolas NORDMAN. Je ne suis pas certaine qu'il appartienne à la puissance publique d'organiser ces lieux. Il est vrai que l'utilisation des plateformes de vente en ligne s'est fortement développée ces dernières années et qu'un certain nombre de risques liés à ce développement se multiplient : des arnaques, des paiements frauduleux, des litiges entre acheteurs et vendeurs, des failles également dans la sécurité des données personnelles et, il faut bien le dire, une responsabilité assez limitée des plateformes, qui se déclarent souvent comme intermédiaires.

Je pense aussi que les consignes de prévention sont les bienvenues, des conseils diffusés auprès des utilisateurs comme la vérification du profil et des évaluations du vendeur et de l'acheteur sont absolument nécessaires. Là encore, comme cela a été dit, le fait de privilégier les remises en main propre lorsque c'est possible et d'utiliser des services de paiement sécurisé proposés par la plateforme est un conseil de prudence, en évitant effectivement de faire venir le vendeur au domicile pour éviter des actions de repérage pouvant servir à des cambriolages ultérieurs.

En faisant un peu d'archéologie, on s'est rendu compte que l'on avait fait une expérimentation en 2021, à la Préfecture de police, devant un commissariat, qui n'avait pas été spécialement concluante. C'est pourquoi on reste très prudent sur ce type de proposition, même s'il apparaît de bon aloi et plutôt de bon sens de privilégier les transactions à proximité de bâtiments institutionnels fréquentés en journée sur des sites bien éclairés. Fondamentalement, les commissariats et la Préfecture de police sont plutôt réticents à l'idée de charger ses effectifs de tâches annexes supplémentaires qui peuvent s'éloigner de leur cœur de métier. Bien évidemment, nous restons attentifs à l'évolution de ce sujet, à toute initiative qui pourrait être prise.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 51 est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble R.I.V.P. à la Porte de Saint-Cloud (16e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 52 relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble R.I.V.P. à la Porte de Saint-Cloud, dans le 16e arrondissement.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la maire, chers collègues, en juin 2024, un incendie a ravagé un immeuble de la R.I.V.P. situé à la Porte de Saint-Cloud, dans le 16e arrondissement. Une centaine de personnes, du jour au lendemain, ont vu leurs vies basculer, évacuées en urgence, privées de leur logement, confrontées à des pertes matérielles et, pour certaines encore aujourd'hui, sans solution stable. Un an après, force est de constater que

la situation reste douloureusement fragile pour un certain nombre d'entre elles. Si la R.I.V.P. a engagé un dialogue régulier et rigoureux avec les sinistrés, si des dispositifs ont été déployés, de nombreux problèmes demeurent : déménagements non pris en charge, indemnisations complexes, procédures administratives opaques, absence de coordination entre assureurs, relogements provisoires prolongés.

Ses habitants se sont constitués en collectif et ont saisi la FENVAC, la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs. A leur demande, la FENVAC a proposé la mise en place d'un Comité local d'aide aux victimes, un C.L.A.V. Un tel comité, qui a déjà prouvé son efficacité lors d'autres drames collectifs, aurait pour vocation de réunir autour d'une même table tous les acteurs concernés : l'Etat, la Ville, la R.I.V.P., France Assureurs, les associations d'aide et bien sûr les représentants de victimes.

Ce que nous demandons à travers ce vœu, avec le maire du 16^e arrondissement, Jérémie REDLER, et mon collègue chargé du logement qui suit particulièrement ce sujet, Jacques-Frédéric SAUVAGE, c'est que la Ville de Paris soutienne cette démarche, qu'elle intervienne auprès des services de l'Etat pour permettre la mise en place rapide de ce Comité, qu'elle saisisse France Assureurs pour initier un dialogue entre les assureurs souvent absents ou silencieux et qu'elle assure, en lien étroit avec la mairie du 16^e arrondissement, un suivi renforcé humain des familles touchées.

Ce n'est pas une question de compétence juridique, mais de responsabilité morale. Face à la détresse de ces familles, la Ville ne peut pas se contenter de constater ou de déléguer. Elle doit agir et porter la voix de ses sinistrés, parfois noyés dans des méandres administratifs.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu n'est ni une attaque, ni une mise en cause. Il est un appel à la solidarité, à la coordination, à l'action. Derrière les murs calcinés de cet immeuble, il y a des hommes, des femmes et des enfants qui attendent qu'on les entende. Ne les laissons pas seuls.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Je ne prends votre vœu ni pour une attaque, ni pour une mise en cause de la Ville. C'est la raison pour laquelle j'émettrai bien évidemment un avis favorable à votre vœu. En effet, compte tenu des éléments que vous avez indiqués et la souffrance des personnes victimes de cet incendie, il me semble tout à fait judicieux qu'un Comité local d'aide aux victimes puisse être mis en place. En lien avec les services de l'Etat, en lien avec la mairie du 16^e arrondissement, nous pourrions bien sûr agir en ce sens.

J'é mets donc un avis favorable à votre vœu.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 104).

Compte rendu de la 4^e Commission.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT, président de la 4^e Commission.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme chaque année au mois de juin, la 4^e Commission est consacrée à mettre en avant les dossiers portés par notre collègue Jean-Luc ROMERO-MICHEL à destination plus particulièrement de la communauté LGBTQIA+.

A l'occasion de cette Commission, nous avons pu revenir sur la mise en œuvre du prix international de Paris, qui a été attribué cette année à la Pride de Budapest, sur le soutien de la Ville au festival du film contre les discriminations, au Bal de l'Amour, qui s'est tenu il y a peu place de la Bastille, mais également sur les dispositifs de formation des agents de la Ville, sur le volontarisme municipal en matière d'adaptation des formulaires administratifs pour améliorer la relation avec nos administrés. Jean-Luc ROMERO-MICHEL a pu également revenir sur la sensibilisation des plus jeunes dès le collège et également sur un chantier qu'il souhaite ouvrir sous peu, à savoir la sensibilisation dès l'école primaire aux LGBT-phobies.

Bien évidemment, cette 4e Commission a été aussi l'occasion de revenir, et de nous féliciter collectivement, sur l'inauguration récente du monument à la mémoire des victimes de l'homophobie, qui a été réalisé il y a peu grâce au soutien et à l'opiniâtreté de notre collègue Jean-Luc.

Lors de cette 4e Commission, j'ai également souhaité proposer comme chaque mois une audition. Nous avons reçu, à l'occasion des deux ans de ce nouveau lieu, Aude LE MOULLEC-RIEU, qui est la directrice pour l'"ARDHIS", de "La Bulle", cet établissement qui, dans le Centre de Paris, dans le 4e arrondissement, reçoit les plus stigmatisés de la communauté LGBT, à savoir les personnes qui sont migrantes. Après plusieurs années de présence dans le 10e arrondissement, mais également au centre LGBT rue Beaubourg dans le 3e arrondissement, l'"ARDHIS" s'est installée, avec sept autres associations dans ce lieu appelé "La Bulle" et a pu bénéficier de 600.000 euros pour réaliser des travaux à la fois soutien de la Ville, soutien de la D.I.L.C.R.A.H.

C'est un lieu qui accueille de nombreux binationaux et des demandeurs d'asile. C'est une réunion des associations qui se vit un peu comme un incubateur pour faire valoir l'expertise de chacune d'entre elles. Il se vit comme un lieu d'innovation des politiques publiques de demain. A ce titre, "La Bulle", au-delà de faire vivre le lien communautaire, organise des dimanches en famille, pratique des tests de dépistage puisque l'on sait que c'est dans les premiers jours, dans les premières semaines de l'arrivée sur le territoire que les risques de contamination ou les dépistages sont les plus importants. C'est aussi un lieu qui accueille les demandes d'accompagnement des personnes aux prises avec des addictions. C'est, deux ans après son ouverture, déjà une file active de plusieurs milliers de personnes qui bénéficient des services des associations réunies au sein de "La Bulle".

Aujourd'hui, "La Bulle" nous a fait ressentir particulièrement les raidissements des conditions d'accueil qui se matérialisent par la loi Retailleau et qui rendent de plus en plus compliqués l'admission exceptionnelle au séjour, l'hébergement ainsi que les conditions de travail des personnes migrantes et de ces personnes qui tentent justement de faire connaître leur homosexualité par les institutions pour obtenir l'asile.

A ce titre, on a pu aussi évoquer un sujet que nous avons pu aborder ici même lors de notre précédente réunion du Conseil de Paris, à savoir la situation des personnes trans aux Etats-Unis. Comme vous le savez, ces personnes sont aujourd'hui interdites d'armée et l'administration leur reprend leur genre pour leur assigner le genre qui leur a été assigné à la naissance. C'est donc une situation d'inquiétude forte pour ces associations. Ce lieu est déjà en lien avec une petite dizaine de personnes qui sont en situation de demande d'asile, mais il y a bien évidemment des files d'attente certainement plus importantes. Pour l'instant, nous sommes dans une situation d'observation des réactions des institutions internationales. Les Etats-Unis étant considérés comme un pays sûr, la demande d'asile n'est pas quelque chose de légalement mobilisable.

Par la suite, les adjoints ont pu présenter, après avoir débattu de la situation de "La Bulle", leurs nombreux projets de délibération, sur lesquels nous allons revenir dans les minutes à venir. Certains vœux ont été présentés. Nous avons pu tous collectivement remarquer qu'un sujet revenait particulièrement dans les vœux portés lors de ce Conseil : les salles de consommation à moindre risque, avec des manières différentes d'utiliser les mots pour les qualifier. J'espère que les débats que nous aurons aujourd'hui lors du Conseil permettront d'apaiser et de faire éclater la vérité sur ces sujets.

Merci.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2025 DSP 22 - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien des haltes soins addictions existantes et pour un meilleur maillage territorial de ces salles.

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'avenir des haltes "soins addictions".

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à pérennisation des haltes soin addiction.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la non-reconduction de l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque (dites "salles de shoot") pour les usagers de "crack" à Paris.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 22 et les vœux référencés n^{os} 53, 54, 55, 55 bis et 56 qui y sont rattachés relatifs aux haltes soins addictions.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes.

Mme Camille NAGET. - Madame la Maire, d'abord, je voudrais commencer avec, bien sûr, une pensée pour notre collègue Anne-Claire BOUX, qui a tout de même porté ces sujets après Anne SOUYRIS. Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur. Bienvenue au petit Camille, un petit Parisien de plus, pour lequel nous allons essayer de continuer à construire une ville meilleure, avec beaucoup de services publics.

Maintenant, pour en revenir au sujet qui nous occupe et qui va nous faire débattre un peu, je pense, ce matin, il y a d'abord l'objet de ce projet de délibération. C'est une convention de partenariat entre la Ville de Paris et la Seine-Saint-Denis pour lutter contre les conduites à risque, notamment en lien avec le plan "Crack", mais pas uniquement. On parle souvent du plan "Crack" à raison. C'est un sujet qui nous a beaucoup animés depuis le début de la mandature. Malheureusement, je pense qu'il continuera de nous animer tant qu'il n'y aura pas des politiques nationales concrètes de prise en charge de ces sujets de l'addiction et de la toxicomanie. On est touchés à Paris, mais là encore, on le sait, Paris n'est pas une bulle isolée du monde. Ce phénomène existe dans d'autres villes. Il a commencé aux Etats-Unis. On l'a vu arriver et rien n'a été fait.

Je pense qu'il y a urgence à ce que les parlementaires aussi se saisissent de ce sujet. C'est d'ailleurs aussi l'objet des vœux qui ont été présentés, avec effectivement des directions différentes. Toutefois, on voit la question de la consommation. L'usage des drogues est en augmentation. Il y a eu à Paris quatre overdoses en moins de 24 heures dans l'espace public. C'est quelque chose qui doit extrêmement nous inquiéter et qui doit nous encourager à avoir des plans de prévention multiples. Ces questions se posent pour les personnes en situation de grande précarité, avec des campements de rue, comme on peut le voir le long de la forêt linéaire entre Paris 19e et Aubervilliers, mais on le voit aussi, comme cela a été le cas avec ces overdoses dans le 11e arrondissement, dans des lieux de fête, avec des usages de drogues complètement différents. Ce serait plutôt ce que l'on pourrait qualifier d'usages à vocation récréative, mais qui sont en fait tout aussi dangereux quand ils ne sont pas encadrés, quand il n'y a pas de prévention. C'est pourquoi, avec le groupe Communiste, nous sommes extrêmement inquiets de la possible fermeture des H.S.A. de Paris et de Strasbourg, qui pourrait intervenir dès le 1er janvier 2026.

Je pense qu'il faut toujours le rappeler : tous les rapports faits par les institutions indépendantes de l'Etat soulignent l'importance et l'efficacité de ces dispositifs. Je nous appelle à en prendre conscience, chers collègues : si ces dispositifs disparaissent demain, ce sont les consommations de rue qui vont augmenter, c'est-à-dire les choses pointées du doigt. Les troubles au voisinage seront en augmentation. Nous avons besoin que ces H.S.A. soient pérennisées, que l'expérimentation passe d'expérimentation au droit commun. Une proposition de loi a été déposée en ce sens à l'Assemblée nationale, co-portée par plusieurs groupes de gauche. Il est important, et j'en appelle à tous les parlementaires de cet hémicycle, de soutenir cette proposition de loi. Nous souhaitons qu'elle puisse être inscrite extrêmement rapidement à l'ordre du jour.

Ce n'est pas en stigmatisant les usagers de drogues, comme c'est fait systématiquement... D'ailleurs, je mets au défi un groupe politique ici de dire : "on n'est pas concernés ; cela ne concerne que les autres et ce n'est pas chez nous, pas dans nos rangs et on regarde de l'autre côté". Je pense que, chacun et chacune, on sait que ce sont des phénomènes, les addictions, qui peuvent toucher tout le monde. D'ailleurs, les addictions sont multiples. Je regrette, et je le dis, que, par exemple, le C.A.A.R.U.D. de la rue de Cléry ait fermé ses portes. Un C.A.A.R.U.D. est un lieu extrêmement important qui permet de traiter les addictions, les addictions aux drogues, mais aussi les addictions à l'alcool, qui sont encore très présentes dans notre société. Je pense que ces lieux, il faut qu'on les soutienne. Ce n'est pas toujours facile, c'est vrai, les cohabitations, mais on sait que sur le long terme... Ce que l'on a vu dans le 10e arrondissement... La maire du 10e arrondissement et les maires successifs du 10e arrondissement ont tenu le cap, n'ont pas lâché, ont travaillé, ont construit avec les habitants des solutions. Cela a permis d'avoir, aujourd'hui, quelque chose qui fonctionne, un échange entre l'association qui gère cette H.S.A. et les habitants, qui peuvent venir, qui sont écoutés s'il y a des choses qui ne fonctionnent pas bien et dont les avis sont pris en compte en tant que riverains.

Il y a vraiment urgence à ce que les H.S.A. deviennent du droit commun, soient pérennisées et que ces lieux ne ferment pas leurs portes au 1er janvier 2026. Sinon, je vous le dis, chers collègues, au premier Conseil de 2026, on aura à nouveau cette discussion et les conséquences que l'on pourra déjà observer seront catastrophiques.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à présent à M. Laurent SOREL, pour cinq minutes.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vois que c'est M. GRANIER qui va conclure, donc je m'attends au meilleur pour la fin. Toutefois, je vais me permettre de parler avant lui pour prévenir. La prévention, c'est souvent mieux que la répression. C'est pour prévenir sur cette question de la prévention et de la réduction des risques, sur ce projet de délibération qui est important parce que c'est une convention de partenariat entre la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris. Il rappelle que, sur les problématiques liées à la réduction des risques pour les usagers de drogues en rue, il n'y a pas de frontières. Il est donc préférable que deux territoires comme la Seine-Saint-Denis et Paris, plutôt que de

se renvoyer la balle, cherchent à coopérer parce que ce sont des problématiques qui sont souvent assez importantes aux frontières des deux territoires. Tout à l'heure, Camille NAGET a parlé des problématiques qui existent entre le 19e arrondissement et Aubervilliers. On sait tous qu'au niveau des portes au Nord de Paris, sur la consommation de "crack" notamment, il y a des questions compliquées.

Sur ces questions justement de prévention, l'enjeu est évidemment d'appréhender les questions de consommation de drogues sans faire de démagogie et sans jouer sur les peurs. Il est effectivement normal que les gens soient inquiets et se posent des questions quand il y a des consommateurs de "crack" à proximité de leur domicile, à proximité d'écoles parfois, même si, je tiens à le dire, cela ne doit pas se limiter à la question du "crack". On a vu que, par exemple, l'usage de drogues récréatives pouvait tuer aussi. Il y a eu un exemple dernièrement dans un bar du 11e arrondissement. Ce n'est donc pas uniquement aux portes de Paris et ce ne sont pas uniquement les consommateurs de "crack".

Ici, plusieurs vœux parlent du risque de fermeture des H.S.A. à Paris et à Strasbourg et du non-renouvellement des expérimentations. Il y a nécessité d'interpeller l'Etat, qu'il prenne ses responsabilités pour que ces problématiques de prévention continuent à être défendues. Contrairement à ce que certains semblent dire, les H.S.A. ne créent pas des problèmes, ce sont souvent ces structures qui peuvent les atténuer. Cela peut être en partie la solution, étant entendu que ce n'est effectivement pas la seule solution. Il y a la nécessité d'intégrer, comme c'est d'ailleurs fait, cette question des H.S.A. dans tout un dispositif de prévention, de soin, de cure avec les C.A.A.R.U.D. On ne peut que regretter la fermeture du C.A.A.R.U.D. à Paris dernièrement.

Je tiens tout de même à parler de mon expérience dans le 20e arrondissement, rue Pelleport, à côté de l'école de ma fille. Cela montrait effectivement toute la complexité de la question. En tant que parent d'élève, je voyais bien d'autres parents d'élèves qui manifestaient leur inquiétude. Il ne faut jamais prendre de haut, il ne faut jamais faire la leçon aux gens qui sont inquiets de l'installation d'une salle ou d'une H.S.A. à proximité de chez eux ou de leur école. On ne peut pas résumer cela à : "oui, en fait, ce sont des "N.I.M.B.Y."". Ce sont simplement des gens inquiets. Face à cela, il faut répondre par autre chose qu'un discours démagogique. C'est tout l'enjeu. Cela n'a pas été une franche réussite parce que l'un des enjeux est aussi la transparence et de pouvoir prendre en amont. Je tiens à dire que, parfois, effectivement, la démagogie est plus facile. En une phrase, on peut activer ou entretenir les peurs. Derrière, il faut cinq, six, sept, huit phrases pour pouvoir expliquer, rassurer.

J'espère que la teneur du débat restera élevée. En tout cas, il y a nécessité de faire appel à la raison pour justement répondre aux peurs qui sont tout à fait compréhensibles, qui peuvent exister sur cette question. On espère que l'Etat ne fera justement pas de démagogie sur ces questions et que les H.S.A. et ces expérimentations seront prolongées et pérennisées parce que c'est ainsi que l'on y arrivera. En tout cas, c'est la solution et ce n'est pas le problème aujourd'hui.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à présent à M. Rudolph GRANIER, pour cinq minutes.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'aurai besoin de moins de cinq minutes. Sans préfigurer les propos que voulait me prêter mon collègue précédent, on continuera toujours à vous expliquer que se droguer n'est pas la solution pour bien vivre. Aider les gens à mourir, on va vous expliquer que ce n'est pas la solution pour vivre correctement. On explique que, dans le dispositif que vous êtes en train de promouvoir et de vouloir étendre, c'est, je vous le rappelle, autour de 300 mètres, l'autorisation, et les associations le disent, de se balader avec des produits illicites. Vous entretenez des trafics de drogues, c'est parfait. Moi aussi, je suis gêné quand un député utilise son I.R.F.M. pour aller acheter de la drogue à un mineur dans le 18e arrondissement. Moi aussi, je suis gêné quand c'est un collaborateur de L.F.I. qui fait une overdose. Moi aussi, je suis très gêné.

La façon dont vous entrevoyez les choses, par le petit bout de la lorgnette, c'est de prolonger le chaos. Un C.A.A.R.U.D. ferme rue de Cléry. La priorité, ce sont évidemment les toxicomanes. Vous l'avez très clairement expliqué. Notre priorité, c'est la tranquillité des riverains. Vous n'avez jamais eu un mot, ne serait-ce que de compassion, pour les riverains, dont les conditions de vie se sont largement dégradées, à part l'histoire personnelle de M. SOREL qui nous explique être parent d'élève. Vous avez mis un "bazar" sécuritaire au milieu d'un quartier qui n'en avait pas besoin. C'est la même chose : la vision que vous avez de Paris, avec le niveau de densité que l'on a, quand le C.A.A.R.U.D. ouvre rue de Doudeauville, dans le 18e arrondissement à côté d'un collège, d'une salle de sport, que c'est la misère de Château-Rouge que vous êtes en train de faire monter absolument partout maintenant que vous l'avez créé là-bas... Rendez-vous compte que votre business sur la misère, qui a pour seul et unique but de tuer des gens à petit feu, est minable. Ne venez pas nous raconter que vous êtes de gauche une fois que vous faites ce genre de choses. Vous n'avez rien de gauche quand vous faites cela.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, pour trois minutes.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'enjeu du maintien des haltes soins addictions est fondamental pour la prise en charge adaptée des publics spécifiques que sont les usagers de drogues. Ces dispositifs sont, depuis 2016, une réponse pragmatique et humaniste à une réalité sanitaire et sociale particulièrement complexe.

Comme toujours, depuis l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque dans le 10e arrondissement, qui a permis d'accueillir 80.000 consommations, soit autant de gestes qui n'ont pas eu lieu dans la rue, nous avons mené ce travail de manière rationnelle en veillant à un dialogue et une coopération étroite avec l'ensemble des acteurs : "Gaïa" pour la gestion de la salle, les riverains, les professionnels de santé, mais aussi les forces de l'ordre.

C'est dans un tel esprit que nous présentons aujourd'hui ce vœu, que nous avons également porté en Conseil du 10e arrondissement avec l'ensemble des groupes de la majorité municipale. A quelques mois désormais de la fin de l'expérimentation sur les deux haltes soins existantes, nous souhaitons rappeler nos positions et nos attentes sur le devenir de ces haltes soins avant que le travail parlementaire ne s'engage et que le Gouvernement, sous l'égide du Ministre de la Santé, ne consolide ses positions sur la base d'un rapport d'évaluation indépendant.

Ce vœu s'articule ainsi autour de principes simples et essentiels. D'abord, il s'agit que le Parlement soit saisi dans les meilleurs délais d'un projet de loi permettant d'inscrire les haltes soins addictions dans le droit commun et leur donner un cadre juridique pérenne. Deuxièmement, c'est la nécessité de favoriser un maillage plus étroit de ces structures pour répondre à la réalité des besoins dans nos quartiers parisiens et dans d'autres villes.

Rapport de l'I.G.A.S. et de l'I.N.S.E.R.M. à l'appui, nous savons que ces lieux apportent des réponses concrètes et efficaces : moins de contaminations, moins d'overdoses, moins de décès. Ils permettent aussi la tranquillité publique en offrant un espace sécurisé à des milliers de consommateurs chaque année, ainsi qu'un suivi social adapté.

Pour toutes ces raisons, notre groupe Paris en commun vous invite à adopter ce vœu avec la plus grande conviction afin de donner un signal fort en faveur de la santé publique et de la dignité humaine.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne à présent la parole à Mme Alice TIMSIT, pour trois minutes.

Mme Alice TIMSIT. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, les scènes de consommation de rue se sont multipliées ces dernières années à Paris, que ce soit dans le 19e arrondissement, dans le 18e arrondissement, dans le 10e arrondissement ou à Paris Centre.

Monsieur GRANIER, l'enjeu est évidemment double. Il s'agit d'un enjeu de sécurité et de tranquillité publique, mais c'est aussi avant tout un enjeu de santé publique parce que ces usagers de drogues sont en grande détresse psychique, physique, sanitaire et sociale. Nous leur devons aussi un accompagnement, de la même manière que nous devons aux habitantes et aux habitants la tranquillité de l'espace public. Ces haltes soins addictions, anciennement appelées les salles de consommation à moindre risque, répondent en partie à ce besoin.

Ce n'est pas une lubie des écologistes, des socialistes ou des communistes. C'est l'I.N.S.E.R.M. qui le dit. Ce n'est pas uniquement l'I.N.S.E.R.M., puisque c'est aussi l'Inspection générale des administrations et des affaires sociales qui plébiscite ce dispositif.

Ce n'est bien sûr pas l'alpha et l'oméga des politiques de réduction des risques. Cela doit s'inscrire dans un dispositif bien plus complet. Il y a évidemment d'autres solutions. Il y a la solution des C.A.A.R.U.D., il y a la solution des maraudes, il y a la solution des hébergements. C'est donc tout un panel de solutions, qui sont complémentaires. Ces H.S.A., ces salles de consommation à moindre risque ont une utilité sociale, une utilité sanitaire, une utilité du point de vue de la sécurité et de la tranquillité publique.

Revenir en arrière, ce serait un immense risque et un risque majeur à la fois pour la santé des usagers de drogues, leur dignité, mais aussi pour les riverains et les habitants de nos quartiers. Aujourd'hui, ce que permettent ces H.S.A., c'est de sortir aussi de la rue, de sortir, de les extraire de la consommation de rue. Généralement, ces haltes soins addictions sont aussi le premier pas vers l'intégration d'un parcours de soins.

Honnêtement, je n'ai entendu aucune solution dans votre bouche. Vous n'avez aucune solution à proposer, absolument aucune solution à proposer. C'est ce qui est absolument hallucinant. Vous décriez les H.S.A., mais vous n'avez aucune solution à proposer. Soyez un peu... Non, ne soyez pas démagogues. Appuyez-vous sur les résultats qui sont, par ailleurs, plébiscités aussi par des autorités publiques très respectables.

Nous souhaitons la pérennisation de ces haltes soins addictions. Nous le souhaitons parce que c'est un maillon essentiel de la politique globale de réduction des risques. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu. Ces haltes soins addictions doivent faire l'objet d'un maillage territorial. On ne peut imaginer qu'il n'y en ait qu'une à Paris vu le nombre de scènes de consommation à ciel ouvert. Il faut un maillage territorial pour permettre d'abaisser la pression sur les quartiers. Il faut qu'il y ait des unités de petites tailles qui soient parfaitement intégrées dans le quartier. C'est évidemment un sujet compliqué. C'est évidemment délicat. Il faut du courage politique pour cela. Je

crois que le courage politique se situe de notre côté. C'est du côté de la maire du 10^e arrondissement, Alexandra CORDEBARD, du côté de notre adjointe à la santé, Anne-Claire BOUX, du côté de l'ancienne adjointe à la santé, Anne SOUYRIS. C'est là où se trouve le vrai courage politique. Il s'agit d'apporter des solutions qui ne sont, en réalité, pas faciles à expliquer aux riverains et aux riveraines, mais qui font leurs preuves.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à présent à Mme Marie TOUBIANA, pour trois minutes.

Mme Marie TOUBIANA. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque prend fin au 31 décembre 2025. Quelques parlementaires ont déposé une proposition de loi pour pérenniser ces structures et inscrire leur fonctionnement dans le droit commun. De nombreux vœux émanant de toute la gauche parisienne ont été déposés pour souhaiter cette prolongation. Elue du 19^e arrondissement et concernée au premier rang par la crise du "crack", je peux vous affirmer que vous faites erreur. Vos "salles de shoot" ne soignent pas ; elles ne sont qu'une réponse d'appoint et non durable. Preuve en est : votre plan "Crack" et votre salle de "shoot" n'ont jamais enrayé la crise du "crack". Aujourd'hui, les estimations des différentes autorités font état d'environ 10.000 à 12.000 consommateurs de "crack" à Paris et ses abords, dont de nombreux migrants clandestins caraïbéens et subsahariens. Votre politique n'a pas démontré sa capacité à diminuer sa consommation ou à accompagner les toxicomanes vers un véritable parcours de soins. Elle déplace les nuisances.

Madame la Maire, je voudrais parler.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Un peu de calme, s'il vous plaît. Laissez finir l'oratrice.

Mme Marie TOUBIANA. - C'est pourquoi, avec le groupe Union Capitale, nous souhaitons que la Ville de Paris ne renouvelle pas l'expérimentation des S.M.R. au-delà du 31 décembre, car un autre chemin est possible. Il passe par la création d'unités d'hospitalisation en dehors des zones habitées, à l'image de centres de désintoxication, où les toxicomanes pourront bénéficier d'un accompagnement sanitaire complet : sevrage, soins psychiatriques, hébergement et réinsertion.

D'autre part, Madame la Représentante du Préfet, il faut l'expulsion des "dealers" et toxicomanes de "crack" en situation irrégulière, comme le prévoit la loi. Faites respecter la loi. Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, face à une crise qui gangrène nos quartiers et brise les vies des plus vulnérables, nous devons toujours privilégier l'efficacité au dogmatisme.

Je vous remercie.

Rappel au règlement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il y a un rappel au règlement du groupe "Les Écologistes". Monsieur Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Présidente.

Dans votre intervention, nous avons cru entendre que vous avez fait référence à l'origine des personnes toxicomanes. Pouvez-vous confirmer ou infirmer vos propos ou est-ce une mauvaise intervention de notre part ?

C'est un rappel au règlement.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Madame TOUBIANA, vous avez la parole pour répondre.

Mme Marie TOUBIANA. - Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

M. Jérôme GLEIZES. - Dans le bruit, on n'a pas compris votre intervention.

Mme Marie TOUBIANA. - Vous n'aviez qu'à ne pas m'interrompre.

M. Jérôme GLEIZES. - Vous voulez que l'on aille regarder la vidéo tout de suite ? D'accord. Il n'y a pas de souci.

Mme Marie TOUBIANA. - Vous n'aviez qu'à ne pas m'interrompre. Vous m'auriez entendue.

M. Jérôme GLEIZES. - On regarde la vidéo dans ce cas.

Mme Marie TOUBIANA. - Vous n'aviez qu'à ne pas m'interrompre.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DSP 22 - Renouvellement de la convention de partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR) (suite).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Mélody TONOLLI, pour vous répondre.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je pense qu'il sera nécessaire, en effet, de revoir les interventions, plusieurs interventions. Si un certain nombre de propos, que nous aurions pu espérer ne pas entendre dans cet hémicycle, ont été tenus, il y en a eu un certain nombre qui m'ont semblé relever, d'un point de vue légal, de propos qui ne sont pas acceptables et qui sont condamnables. Je les avais notés pour les relever, mais je n'ai même pas envie de les répéter tant je trouve que c'est scandaleux et qu'ils n'ont pas leur place ici.

C'est aussi ce qui me choque : c'est que des responsables politiques, peu importe leur bord, peu importe leurs opinions, puissent tenir des propos diffamatoires, des propos racistes et des propos irresponsables alors que l'on parle aussi de faire respecter la loi. Ce n'est pas acceptable et ce n'est pas digne des fonctions que l'on occupe.

Je continue en revenant sur le projet de délibération qui nous concerne à cet instant. Il s'agit de la mission métropolitaine des préventions des conduites à risque, qui permet un partenariat resserré entre la Ville de Paris et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et qui a pour mission d'éviter ou de retarder l'entrée dans les conduites à risque, de réduire les risques sanitaires psychologiques et sociaux et d'accompagner vers la sortie de ces conduites à risque, puisqu'il s'agit en effet d'un ensemble de parcours, d'un ensemble de dispositifs et d'un ensemble d'actions pour être efficace à terme.

Dans ce cadre, les actions menées sont multiples, comme je le disais : prévention globale, accompagnement des usagers et usagères de drogues dans l'espace public, interventions dans les espaces festifs, prévention du tabagisme, veille numérique, stratégie alcool, plan "Crack". Je tiens ici à saluer le travail formidable et incroyable, dans un contexte, comme on l'a vu, qui n'est pas toujours évident, réalisé par les équipes de la M.M.P.C.R. et le travail conjoint réalisé avec le département de Seine-Saint-Denis.

La convention arrive à sa fin. C'est pourquoi nous avons ce projet de délibération, qui nous permettra de renouveler pour trois ans cette convention.

Concernant les vœux qui ont été présentés ici et au-delà des propos qui sont inacceptables et qui, je l'espère, seront condamnés dans un cadre légal, je m'en remets aux propos de ma chère collègue Anne-Claire BOUX, que j'ai le plaisir de représenter aujourd'hui et que je félicite aussi pour la naissance du petit Camille, que j'ai eu le plaisir de rencontrer. Comme Camille NAGET, j'espère qu'il pourra s'épanouir dans une société qui sera plus responsable et davantage à la hauteur que ce que l'on a pu entendre précédemment. C'est justement ce que l'on essaie de construire en traitant de tous les sujets avec responsabilité et notamment avec l'expérimentation que l'on mène depuis bientôt dix ans avec la halte soins addictions notamment dans le 10^e arrondissement. Comme cela a été dit, ces haltes soins addictions permettent que les consommations n'aient pas lieu dans la rue. Puisque cela a été très bien rappelé par une partie de l'hémicycle, c'est un sujet très important et qui nous tient tous et toutes à cœur. Au-delà des questions de tranquillité publique, il y a aussi le soin des personnes que l'on se doit d'accompagner pour une prise en charge sanitaire, d'accompagner pour une réinsertion à terme, une réinsertion sociale aussi et un sevrage.

D'ailleurs, comme cela a été dit aussi précédemment, un certain nombre de rapports récents montrent l'efficacité de ce dispositif. Ce n'est pas de la désinformation, contrairement à ce que certains et certaines font ici. Ce sont des faits, ce sont des rapports d'institutions rigoureuses, reconnues et indépendantes. Ce dispositif améliore la santé des usagers et des usagères, il réduit les risques de décès, les maladies graves, les infections sexuellement transmissibles. C'est une porte d'entrée vers le soin pour les personnes consommatrices de drogues. Je le redis : ces salles de consommation, c'est démontré, permettent d'apaiser l'espace public. C'est la bonne solution. Il ne s'agit pas d'essayer de les envoyer au loin, comme c'est présenté dans un vœu. Je ne citerai pas le passage odieux et, par ailleurs, il y en a d'autres. Essayer de mettre les personnes loin des yeux, loin de nous pour ne plus les voir, cela ne marche pas. Il faut que les lieux de prise en charge soient proches des consommateurs. Si demain la salle de consommation ferme dans le 10^e arrondissement, la situation du quartier se dégradera. Je crois que personne ici ne souhaite cela.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire que nous puissions ouvrir deux nouvelles haltes soins addictions en suivant les recommandations, comme je le disais, de tous les rapports récents pour mettre en place une réelle politique de réduction des risques en matière d'usage de drogues, pour répondre à la réalité des besoins sur le terrain et pour permettre davantage d'apaisement de l'espace public. L'ouverture de lieux de prise en charge dans le cadre du plan "Crack" est pilotée en étroit lien avec le Préfet de région, le Préfet de police et l'A.R.S. En effet, tout le monde accompagne ces dispositifs.

Vous le savez, nous avons ouvert plus de 100 nouvelles places avec des dispositifs de premier recours à proximité des lieux de consommation.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Oui, je termine. Des dispositifs de prise en charge plus intégrés, des places pour les personnes qui souhaitent aller vers le sevrage aussi en dehors des Paris, mais cela dans le cadre d'un parcours.

Je félicite une nouvelle fois toutes les personnes qui s'impliquent pour accompagner ces dispositifs et notamment le travail que fait avec énormément de conviction ma collègue Anne-Claire BOUX. J'émetts le vœu que nos prochains débats sur ce sujet puissent se tenir avec plus de responsabilité et de dignité.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n^{os} 53, 54 et 55, l'Exécutif a déposé le vœu n° 55 bis.

Le vœu n° 53 du groupe PEC est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Il est donc retiré.

Le vœu n° 54 du groupe "Les Ecologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Le vœu n° 55 du groupe GCC est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Très bien.

Je mets donc aux voix...

Il y a une explication de vote de Mme Véronique BUCAILLE sur le vœu n° 55 bis ?

Madame BUCAILLE, je vous écoute.

Mme Véronique BUCAILLE. - Oui, merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir pudiquement renommé les salles de "shoot" en salles de consommation à moindre risque, puis en haltes soins addictions pour mieux tenter de cacher un dispositif largement rejeté par les Parisiens, vous demandez aujourd'hui le maintien de cette structure au-delà de l'expérimentation législative en cours. Madame la Maire, nous connaissons votre désamour pour la méthode de l'expérimentation, qui implique une phase de test, une phase d'évaluation objective, transparente et indépendante des résultats, suivie d'une phase de prise de décision.

Dans l'hémicycle. - Est-ce que la présidence de séance pourrait ne pas surseoir au protocole ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Vous permettez ? Je suis en train de discuter avec Jérôme GLEIZES.

Mme Véronique BUCAILLE. - Tu as raison, c'est idiot. Qui prenait-il en photo ?

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Avez-vous terminé votre explication de vote, Madame BUCAILLE ?

Mme Véronique BUCAILLE. - Je ne peux pas parler. Je ne sais pas ce que vous faites à la tribune.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je vous écoute. Je vous demande de terminer votre explication de vote.

Mme Véronique BUCAILLE. - Je la reprends.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Allez-y. Terminez-la.

Mme Véronique BUCAILLE. - Remettez le "timing" à zéro. Ce n'est pas une façon de présider.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Pourquoi ? Je ne vous ai pas interrompue. Personne ne vous a interrompue. Terminez votre explication de vote, s'il vous plaît, Madame.

Mme Véronique BUCAILLE. - C'est du grand n'importe quoi.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - D'accord, c'est remis à zéro. Reprenez votre explication de vote, s'il vous plaît, Madame BUCAILLE. Les compteurs sont repartis à zéro.

Mme Véronique BUCAILLE. - Il y a deux personnes qui président la séance, c'est cela ? Franchement !

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Madame BUCAILLE, le compteur est remis à zéro. Pouvez-vous reprendre votre explication de vote, s'il vous plaît ?

Mme Véronique BUCAILLE. - On ne peut même pas parler tant...

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Dites à vos collègues d'arrêter de hurler dans l'hémicycle.

S'il vous plaît, reprenez votre explication de vote à partir de zéro, Madame.

Mme Véronique BUCAILLE. - Franchement, c'est très regrettable. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois.

Pour ce qui est des salles de "shoot", parce que c'est le sujet que l'on essaie de défendre, vous avez souhaité une expérimentation prévue sur dix ans, entre 2015 et 2025. Cette expérience a conduit malheureusement à un premier rapport dont vous oubliez souvent les réserves, qu'il a soulignées : faible impact des "salles de shoot" sur les infections dans le contexte français, absence de lien avec un parcours de soins orientant vers le sevrage, inadéquation face au problème du "crack", évaluation incomplète des nuisances pour les riverains et inacceptation sociale. En somme, une portée qui demeure contestée.

Un second rapport doit désormais être publié avant la fin de l'expérimentation, mais que dire lorsque l'on sait que, dès les premières années de l'expérimentation, vous vous étiez déjà empressés de demander la généralisation de ce dispositif, preuve s'il en est besoin que ce projet s'inscrit avant tout dans une démarche idéologique. Vous assumez une position qui risque de banaliser l'usage de drogues, dont vous défendez d'ailleurs la légalisation pour certaines. Nous nous refusons à ce fatalisme. Nous ne voulons pas de ces salles qui ne soignent pas, qui ne répondent pas à des enjeux de territoire, à commencer par le "crack" qui se répand de façon dramatique dans les quartiers du Nord et de l'Est de Paris. Nous n'acceptons pas l'abandon des toxicomanes à leurs addictions, comme nous n'acceptons pas l'abandon des riverains de la salle du 10^e arrondissement par la Ville de Paris.

Depuis l'ouverture de la salle, ils sont nombreux à dénoncer une dégradation de leur cadre de vie : scènes de consommation à ciel ouvert, intrusions, seringues au sol, nuisances sonores, errances, insécurités. Il faut les écouter.

Nous proposons d'autres solutions, en demandant la création de centres de prise en charge globale des toxicomanes sanitaire, sociale et psychologique en dehors des zones urbaines denses et des lieux de trafic.

Je vous remercie.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 55 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 105).

Avant de mettre aux voix le vœu n° 56 du groupe Union Capitale, il y a une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Monsieur GRANIER, Madame TOUBIANA, on peut avoir des désaccords sur les politiques de santé, notamment par rapport à la question de la toxicomanie, mais on n'est pas obligé d'avoir des propos démagogues comme vous en tenez et surtout de cibler les racisés. Mme TOUBIANA a bien parlé des migrants clandestins caraïbéens et subsahariens. On a vérifié les propos. On verra après ce que nous ferons par rapport à cela, mais c'est tout de même grave de penser que ce problème est lié à la question des migrants étrangers.

D'après ce que je sais, M. JEANNETÉ, élu de droite, est mis en examen pour trafic de drogues. Penser que, de votre côté, il n'y a aucun toxicomane, aucun consommateur de drogues est grave, voire stupide parce que ce n'est pas ainsi que l'on va régler le problème de la toxicomanie. Ce n'est pas en ayant une vision morale que l'on va régler la question de la toxicomanie. La France est sans doute le pire par rapport à cela. Allez voir ce qui se passe en Suisse. Heureusement que ce débat en Suisse n'a pas été politisé et qu'ils ont apporté des solutions. Arrêtez d'utiliser les mauvais termes. Vous dites "salles de shoot" alors que c'est pour la réduction des risques. Ce n'est pas la même chose. Ce ne sont pas les mêmes produits qui sont administrés. Ils ne sont pas administrés de la même manière. Vous n'êtes pas au courant que des personnes sont mortes du Sida à cause de la toxicomanie ? Faites attention à ce que vous dites et à ce que vous faites, parce que vous ne faites qu'aggraver la situation. Au lieu de penser trouver des solutions, vous ne faites que de la démagogie. Malheureusement, cela ne bénéficiera pas à vous, mais à l'extrême droite.

Nous allons donc appeler à voter contre ce vœu de la droite, voire de l'extrême droite.

Merci de votre attention.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

2025 DSP 51 - Subvention (15.000 euros) à l'association "Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France" (FémasiF) (19e).

Mme Anouch TORANIAN, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 51 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association "Fédération des Maisons et Pôles de Santé d'Île-de-France".

La parole est à Mme Camille NAGET, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons parler, une fois n'est pas coutume, dans cet hémicycle, de la question de la santé et de la santé de proximité et des centres de santé. Avant, je voulais tout de même faire un rappel à mes collègues qui semblent visiblement méconnaître le réseau, le système de soins de santé à Paris. Je les invite à se renseigner sur un lieu qui existe à Paris. Malheureusement, il y en a trop peu. Il s'appelle l'hôpital Marmottan. Il fait un travail très important dans la prise en charge des addictions.

D'ailleurs, ils font parfois des formations. Peut-être que certains et certaines bénéficieraient de connaître, d'écouter des médecins qui parlent. De mémoire, mais peut-être que je me trompe, le professeur OLIEVENSTEIN était venu en 4e Commission nous parler de ces sujets, nous parler de la question de la toxicomanie. C'était fort intéressant. Malheureusement, comme souvent d'ailleurs, celles et ceux qui parlent le plus des sujets sont ceux qui semblent le moins les connaître.

Enfin, revenons au sujet qui nous occupe : la question des centres de santé. Je voulais profiter de ce projet de délibération qui apporte son soutien à un dispositif important, à la "Fédération des Maisons et des Pôles de Santé d'Île-de-France", qui permet de soutenir et d'accompagner les créations de maisons de santé pluridisciplinaires à Paris et en Île-de-France. C'est extrêmement important parce que nous sommes confrontés à Paris de plein fouet à la fragilité de ces dispositifs des centres de santé de proximité. Cette fragilité est parfois, malheureusement, organisée par l'Etat et par le Gouvernement en place, puisque sont toujours sous le coup de menaces de fermeture à Paris les centres de santé gérés par la Sécurité sociale. Je pense à celui de Stalingrad dans le 19e arrondissement et à celui de Réaumur à Paris Centre. Ce sont des centres de santé pour lesquels nous nous battons avec force collectivement depuis le mois de janvier avec les syndicats. Pour bien comprendre, la Sécurité sociale, la C.R.A.M.I.F. et son directeur général avancent des questions de finances, de budget. C'est parce qu'il y aurait trop de déficit. Ils sont prêts à accepter un P.S.E., un plan de suppressions d'emplois, qui est plus élevé en somme que deux à trois années de déficit cumulées. La question ne porte donc pas sur les millions qui manqueraient ou qu'il faudrait mettre sur la table. Quand il s'agit de licencier des personnels, quand il s'agit de licencier des médecins, de fermer des spécialités, les millions semblent apparaître comme par magie.

En revanche, quand il s'agit d'avoir des moyens, d'avoir de l'argent pour pouvoir pérenniser ces centres de santé qui sont indispensables... On a déjà eu ces discussions, mais je le redis. Ils sont indispensables aux populations dans le 19e arrondissement et à Paris Centre. Tout d'un coup, il n'y a plus d'argent. On nous explique la sobriété, la rigueur budgétaire et tout ce que l'on veut bien entendre.

Sur les questions de santé, l'argument budgétaire est un faux argument, parce que la réalité des politiques menées, c'est la réduction de l'accès aux soins. C'est ce qu'il y a derrière.

A Paris, c'est une politique à rebours qui est menée, en soutenant des collectifs comme celui-ci, en permettant aux médecins libéraux de s'installer collectivement dans des maisons de santé, grâce aussi à "Paris Med", en développant aussi des centres de santé municipaux avec des médecins salariés. On y est très attachés et on espère que d'autres encore pourront voir le jour, en particulier dans le 19e arrondissement, d'ici la fin de la mandature. Nous espérons que les premières pierres pourront être posées d'ici la fin de la mandature. Nous continuons à soutenir cette politique et à nous inviter à ne rien lâcher sur les sujets de santé parce que, en face, l'Etat et le Ministre de la Santé ne font que reculer, reculer, reculer.

Je vous remercie.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme Anouch TORANIAN au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour cinq minutes au maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère Camille, pour vos propos. Merci pour cette intervention sur ce projet de délibération qui me permet, au-delà de vos paroles, auxquelles je m'associe, de dire les engagements qui ont été pris par notre majorité

et par ma collègue Anne-Claire BOUX pour renforcer l'accès aux soins de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens.

La pénurie de médecins, mais aussi, comme vous l'avez très bien dit, Camille, la financiarisation de notre système de santé ont rendu l'accès aux soins extrêmement complexe sur tout le territoire et à Paris aussi. Paris ne fait pas exception, contrairement à ce que certains ou certaines pourraient penser. Pour y faire face, nous avons mis en place plusieurs mesures complémentaires pour accompagner les structures existantes d'accès aux soins en secteur 1. Nous l'avons fait, par exemple, pour Richerand, dans le 10^e arrondissement ou pour le groupe d'œuvres sociales de Belleville, dans le 20^e arrondissement avec succès. Pour développer notre offre de santé municipale, c'est indispensable. Grâce à l'action volontariste que l'on mène et aux moyens financiers que l'on déploie, nous arrivons à assurer 250.000 consultations dans nos centres et même à augmenter cette année ce chiffre de 15.000 consultations supplémentaires, sans compter les cinq centres qui ouvriront ces prochaines années dans des quartiers particulièrement dépourvus, notamment des quartiers populaires.

Evidemment, nous travaillons aussi en lien avec la médecine libérale, qui est essentielle, en complément des dispositifs que je viens de citer. Nous travaillons en étroite relation avec les médecins de secteur 1 pour soutenir l'installation des professionnels de santé qui exercent sans reste à charge pour les patients et qui développent des projets médicaux à vocation sociale, mais qui font aussi des visites à domicile pour les patients ayant des difficultés à se déplacer ou qui ne le peuvent pas.

Ce travail passe par des dispositifs comme "Paris Med", qui est un vrai succès. Il est d'ailleurs plébiscité par les médecins eux-mêmes et les professionnels de santé. Ce sont 225 professionnels de santé qui sont installés en ville, dans des quartiers, encore une fois, où nous manquons de médecins. Cela passe aussi par un soutien des structures comme la "FémasIF", qui est l'objet du projet de délibération. C'est une association qui regroupe des professionnels de santé engagés dans des projets d'exercice coordonné de la médecine. Elle permet d'assurer à la fois la continuité des prises en charge, la formation des adhérents et un réseau pour faciliter l'implantation des soignants à Paris. Elle aide, ce qui est très important aussi, à concevoir les maisons pluriprofessionnelles de santé dans différents quartiers, là où nous avons besoin de développer de l'accès aux soins.

Ce lien permanent entre tous les modes d'exercice, le soutien aux soignants qui garantissent l'accès aux soins pour toutes et tous, le développement d'une médecine accessible, c'est ce que nous travaillons avec détermination.

Je salue une nouvelle fois le travail de ma collègue Mme Anne-Claire BOUX, mais aussi celui de l'ensemble des équipes de la DSP et l'ensemble de nos partenaires qui permettent de progresser sur ces sujets et qui sont engagés à chaque instant.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSP 51).

Je vous en remercie.

2025 DSP 53 - Subventions (523.500 euros) et conventions avec 18 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSP 53 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 18 associations menant des actions dans le domaine de la santé mentale.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour cinq minutes au maximum.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération est évidemment l'occasion de saluer le travail de ces associations dans tous les arrondissements. Ce sont des associations que nous connaissons bien et que nous mobilisons en lien avec les agents de la DSP sur le terrain. Nous attirons évidemment l'attention sur les difficultés de plus en plus lourdes, fortes en matière de santé mentale, et notamment des jeunes, auxquels nous sommes évidemment tous confrontés. C'est l'occasion aussi de relayer le message d'alerte des professionnels de santé et des associations sur le terrain. Nous devons être de plus en plus mobilisés. C'est ce que nous faisons dans le 17^e arrondissement, et dans d'autres, je n'en doute pas, dans le cadre de notre Conseil de santé mentale, avec des dispositifs qui ont été mis en place. Je

salue le dispositif E.L.I.A.H.S., que nous avons mis en place très récemment et qui porte déjà ses fruits sur le terrain. Nous organiserons également prochainement des permanences au sein même de la mairie en matière de santé et de santé mentale, avec la M.D.P.H. et d'autres associations en lien avec notre C.P.T.S. Je ne serai pas plus longue.

C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention sur des travaux très importants qui auront lieu prochainement au C.M.P. Compoint, qui est un hôpital de jour qui accueille des centaines d'enfants de l'arrondissement et bien au-delà, un chantier lourd en site occupé, qui est évidemment très suivi par les médecins du G.H.U. et par nous. Je redis que cela va impacter très fortement l'organisation et le travail des professionnels sur place, la prise en charge des enfants en matière de transport, qui vont être sur plusieurs sites et qui vont devoir se déplacer. On doit être tous vigilants. La mairie d'arrondissement et le maire Geoffroy BOULARD, évidemment, et moi à ses côtés suivrons de très près ces travaux, qui concernent directement aussi la mairie centrale. Je pense que l'on doit être tous mobilisé pour que cela se passe au mieux, car l'impact et les conséquences sur le suivi de tous ces enfants et adolescents sont très importants. Evidemment, nous comptons sur vous.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, s'il vous plaît. Elle n'est pas là.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, chère collègue, de votre intervention qui rehausse un peu les propos de votre côté de l'hémicycle.

La santé mentale devait être la grande cause nationale 2025. Avec 13 millions de personnes concernées, une personne sur trois qui connaîtra des troubles psychiques dans sa vie, nous nous attendions à ce que les annonces soient à la hauteur des enjeux. On attend toujours, malheureusement. Rien à l'horizon. Nous sommes déjà à la moitié de l'année.

Encore une fois, comme sur d'autres sujets, la Ville de Paris n'attend pas et agit pour permettre aux milliers de Parisiennes et de Parisiens concernés par ces troubles d'avoir un accès aux soins en santé mentale amélioré.

En plus de nos consultations dans les centres de santé municipaux, les P.M.I., les centres d'adaptations psychopédagogiques et à "Quartier Jeunes", ce sont 500.00 euros que la Ville de Paris dédie pour soutenir les acteurs clés de l'accès aux soins en santé mentale. Je souhaitais également les remercier pour leurs actions dans ce contexte qui est toujours plus compliqué et où les financements de l'Etat sont coupés régulièrement et, malheureusement, où les besoins explosent, notamment chez les jeunes, comme cela a été dit précédemment. Ce sont des consultations psychologiques d'orientation et d'accompagnement pour les jeunes, un soutien à des accueils téléphoniques pour les personnes en souffrance psychologique, des actions d'aller vers pour les personnes en grande précarité qui ne se rendraient pas dans des lieux de soin, des actions d'accès aux droits de santé indispensables pour prévenir les ruptures de parcours de soins. C'est l'ensemble de ces actions que nous permettons à travers notre soutien aux associations et aux structures.

Il y a toujours la sensibilisation, qui est très importante, sur ces sujets dont nous devons parler, car ils ont été longtemps tabous. Cela s'inscrit dans le mois parisien de la santé mentale, lancé cette année par ma collègue Anne-Claire BOUX et qui a rencontré un grand succès.

Ce projet de délibération témoigne de l'engagement de Paris de prendre soin de ses habitantes et de ses habitants sans tabou, sans stigmatisation, toujours au plus près des besoins.

Je vous invite donc à soutenir ce projet de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande de vote disjoint du groupe Changer Paris sur l'article 4.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, cet article 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DSP 53 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSP 53).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du Centre de santé Réaumur.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 57 est relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du centre de santé Réaumur.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT, pour deux minutes au maximum.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, avec Ariel WEIL, nous organisons dans le Centre de Paris une politique de défense de la mixité sociale à travers une politique offensive sur le logement, sur les écoles, l'accès à la culture, l'accès aux droits afin d'accueillir de nouveaux publics, mais aussi pour maintenir une population présente depuis 20, 30, 40 ans, sans pour autant être une population particulièrement âgée.

La mixité sociale implique aussi de garantir l'accès à la santé pour tous, à la fois pour les populations que je viens de décrire et qui ont souvent des ressources modestes, mais aussi pour l'ensemble de la population, car l'accès à la santé implique de faire de la prévention, notamment cardiaque, et en proximité pour toucher les plus précaires, mêmes dans les poches de richesse. D'où l'importance de la présence de centres de santé gérés par la Sécurité sociale dans tous les quartiers de la Capitale.

La Sécurité sociale qui ferme un centre d'imagerie cardiaque en plein centre de Paris, c'est une Sécurité sociale qui abandonne dans le centre de Paris celles et ceux qui ont ou qui pourraient en avoir le plus besoin. C'est une Sécurité sociale qui abandonne un lieu dont la centralité permet également de servir même les Franciliennes et Franciliens qui viennent de loin pour bénéficier des services conventionnés secteur 1 de ce centre. Bien évidemment, nous le refusons. Ce vœu, qui a été voté par l'ensemble du Conseil de secteur, espère ici obtenir également une telle unanimité.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour deux minutes au maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, cher collègue, pour ce vœu et pour les propos que vous avez portés et auxquels je m'associe.

En effet, le motif financier ne peut pas justifier la fermeture d'une offre de soins. C'est d'ailleurs en substance ce que le Ministre de la Santé, Yannick NEUDER, a dit à la tribune de l'Assemblée nationale il y a quelques mois, quand il était interrogé sur la fermeture annoncée des centres gérés par l'Assurance Maladie : le centre C.R.A.M.I.F. de Stalingrad et le centre de radiologie que vous mentionnez dans votre vœu à Réaumur.

Pourtant, c'est précisément cette raison qui est avancée aujourd'hui pour justifier la fermeture du centre de radiologie Réaumur par la C.N.A.M. et la C.P.A.M. au détriment des patientes et des patients qui n'auront plus nulle part où aller faire des examens de radiologie sans reste à charge, puisque c'est aussi le sujet, dans tout Paris Centre, si ce n'est à l'Hôtel-Dieu, mais qui est déjà saturé, comme vous le savez sûrement. C'est au détriment aussi des équipes du centre Réaumur, dont les activités vont être complètement désorganisées. C'est au détriment des partenaires aussi, comme la Ville de Paris, puisque nous avons des liens particuliers avec ce centre pour développer, par exemple, le dépistage du cancer du sein dans notre ville, où les taux de dépistage ont besoin d'être plus nombreux. Depuis plusieurs mois, ma collègue a rencontré les décideurs de ce désastre sanitaire : le Ministre de la Santé, qu'elle doit d'ailleurs revoir prochainement sur ce dossier, et celui du centre C.R.A.M.I.F., le directeur de la C.N.A.M., le directeur de la C.P.A.M. de Paris et ses équipes, avec lesquelles la Ville travaille par ailleurs en lien étroit.

Rien n'y fait. Aucun argument rationnel ne fait bouger la posture comptable prise par l'Assurance Maladie. En cette année du 80e anniversaire de la Sécurité sociale, ce sont des symboles du désengagement flagrant de l'Etat dans notre système de santé.

Il ne faut pas se résigner. Nous allons bien sûr continuer à nous battre avec les soignants, avec les patients, avec les associations mobilisées pour que ces centres ne ferment pas et que les patientes et les patients ne soient pas laissés sans solution.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 106).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la mortalité infantile et néonatale.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 58 relatif à la mortalité infantile et néonatale.

La parole est à Mme Farida KERBOUA, pour deux minutes au maximum.

Mme Farida KERBOUA. - Madame la Maire, chers collègues, quatre bébés sur 1.000 décèdent avant leur premier anniversaire en France. Oui, ce chiffre interpelle. Cela faisait 20 ans que nous ne l'avions pas atteint dans notre pays. Ce funeste record fait de nous le 23e pays de l'Union européenne en matière de mortalité infantile.

Nous, Parisiens, sommes d'autant plus concernés que ce taux est 10 % plus élevé dans notre région que sur le reste du territoire. Il témoigne d'une situation dramatique. Il est de notre devoir d'agir à toutes les échelles pour endiguer ce phénomène. Les causes de cette mortalité sont multiples, structurelles et souvent liées à la précarité.

L'accès inégal aux soins, le manque de médecins spécialisés en pédiatrie et en périnatalité, les conditions de vie défavorables, l'isolement des familles, particulièrement dans les quartiers populaires, toutes ces raisons expliquent la situation à laquelle nous faisons face.

C'est pourquoi nous souhaitons, à travers ce vœu, appeler à un renforcement de l'action de la Ville de Paris sur tous les fronts, et notamment dans le renforcement des actions menées dans les centres de protection materno-infantiles.

Nous demandons aussi un accompagnement renforcé des femmes enceintes et jeunes mères vulnérables "via" des permanences sociales, psychologiques et de parentalité de proximité. Nous demandons un soutien accru aux associations aidant les familles dès la grossesse.

Nous demandons également la création ou le renforcement de lieux d'accueil parents-enfants pour lutter contre l'isolement et faciliter l'accès à l'information. Nous proposons ainsi un plan de qualité de l'air dans les crèches municipales incluant audits, filtres à air et formations du personnel.

Enfin, il est urgent d'agir contre le mal-logement en priorisant le relogement des femmes enceintes ou avec nourrissons vivant dans des logements insalubres et en intensifiant les contrôles dans le parc privé dégradé.

Madame la Maire, chers collègues, derrière les chiffres, ce sont des vies, des familles qui font face à des drames que nous avons le pouvoir de prévenir.

Ce vœu est un appel à l'action et un engagement accru envers les plus fragiles d'entre nous : nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Mélody TONOLLI, pour deux minutes au maximum.

Mme Mélody TONOLLI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, chère collègue, pour ce vœu, qui aborde en effet un très triste palmarès pour la France et pour l'Ile-de-France, celui de la mortalité infantile, c'est-à-dire le décès d'enfants avant l'âge d'un an. Cela concernait près de 3.000 enfants en France en 2024, dont la moitié pendant les premières semaines de vie.

Nous sommes 23e sur les 27 pays de l'Union européenne. La situation s'est beaucoup dégradée depuis 2012. Les raisons sont multiples. Quelques-unes ressortent de différents rapports qui ont été produits sur le sujet ces dernières années. Je cite d'abord la casse de notre système de santé. J'ai envie de dire que, malheureusement, ce n'est pas un "scoop". Cela passe par la fermeture des structures de soins de proximité et la fermeture de maternités. Les trois quarts d'entre elles ont fermé en 50 ans dans notre pays. Citons également la dégradation de l'accès aux soins, notamment et en particulier dans les services de néonatalogie. Il y a aussi l'incapacité d'accompagner les nouveaux parents à la hauteur des besoins. C'est aussi l'appauvrissement de notre société, la précarité et le mal-logement, qui sont des facteurs qui augmentent les risques de mortalité infantile. Citons aussi la pollution de l'environnement. L'exposition au plastique pendant la grossesse entraîne un risque de naissance prématurée important et le risque de mort des nouveau-nés.

Voilà où nous mènent les politiques libérales et la casse de nos services publics de santé et de solidarité menée par le Gouvernement. C'est ce que démontrent l'ensemble des rapports parus ces derniers mois sur le sujet de la Cour des comptes, de l'I.G.A.S. et des parlementaires, y compris de droite. Alors que le Gouvernement ne prend pas la mesure de ces drames, Paris agit encore une fois avec détermination, des moyens dédiés, des actions menées dans nos infrastructures de santé et de petite enfance, avec les associations du territoire.

Je salue l'action de nos professionnels de P.M.I., des 57 centres de protection maternelle et infantile de Paris, les équipes de la DSP, de la Direction de la Santé, qui accompagnent les futurs et les nouveaux parents pour que cette période des premiers mois de vie se passe au mieux. Nous apportons une attention particulière aux femmes enceintes qui sont en situation de vulnérabilité. Nous allons déployer deux nouveaux dispositifs cette année.

Sur ce vœu, je vous propose d'accepter les amendements que nous vous avons soumis. Auquel cas, nous pourrions donner un avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous acceptez les amendements proposés par l'Exécutif ?

Mme Farida KERBOUA. - Je les ai bien étudiés et je les accepte. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 107).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 42 - Subventions de fonctionnement (199.000 euros) à 3 associations pour l'information et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité. Conventions.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 42 relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour l'information et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité et conventions.

La parole est à M. Nour DURAND-RAUCHER, pour cinq minutes au maximum.

M. Nour DURAND-RAUCHER. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ces trois associations luttent activement contre la précarité par une coordination des actions et par une action de Solinum, avec le Soliguide, pour accompagner les personnes et faire connaître tous les acteurs de la solidarité et pouvoir référencer tout ce qui existe. Heureusement, beaucoup existe dans notre ville. Notre Ville fait énormément pour la solidarité et pour le soutien aux plus précaires.

J'aimerais particulièrement intervenir sur le collectif "Les Morts de la Rue". L'année dernière, c'était l'année record. Depuis leur création, ils ont recensé 855 morts de la rue. On peut supposer que tous et toutes ne peuvent pas être recensés. La cérémonie était particulièrement émouvante. Elle a eu lieu il y a maintenant deux semaines. On voit des personnes qui les connaissent.

Quand je me suis engagé en politique, c'était la première raison de mon engagement en réalité. Je suis écologiste, mais c'était avant tout pour les questions de mal-logement et de précarité. Je pensais que, en étant élu, on pouvait agir sur ces questions.

Je salue l'action de la Ville pour accompagner les personnes en difficulté, les personnes les plus précaires, les personnes qui ont besoin de l'action publique et qui ont besoin de la solidarité collective.

Cependant, nous comptons 855 personnes qui meurent dans nos rues. La pauvreté augmente, on le sait, depuis des années. Pourtant, la vie continue. Nos débats continuent. Le Gouvernement continue son action, comme si rien ne se passait. On a recensé 855 personnes décédées l'année dernière. Pourtant, on a l'impression que tout peut continuer comme avant.

On se demande... Ma génération, la génération d'avant, toutes les générations depuis 1945 se posaient la question suivante : qu'est-ce que l'on aurait fait pendant la Shoah ? Là, on voit les images terribles de bombardements de 50 civils qui meurent par jour à Gaza. On a l'impression que cela devient une habitude et que la vie peut continuer. Là, on vient de voir un glacier faire disparaître un village en Suisse. On sait très bien ce qui se passe avec le dérèglement climatique. On sait très bien comment cela affecte l'ensemble du vivant. Aujourd'hui, les

insectes disparaissent. En réalité, c'est tout le cycle ou toute une partie majeure du cycle de la vie qui est en cause. Pourtant, on a l'impression que la vie continue.

C'est insupportable. A un moment, il faut être capable de prendre conscience collectivement du moment que l'on vit. C'est très bien, ce que nous faisons à la Ville. Comment peut-on se retrouver depuis 20 ans avec toujours moins d'argent mis par l'Etat sur le logement ? La création, la transformation de logements, la lutte contre la précarité. Arrêtez de trouver normal d'avoir des locations saisonnières parce que vous comprenez l'intérêt du privé. Non. Il y a une question de vie. Il y a une question de priorité.

On se demande pourquoi les Français prennent autant d'antidépresseurs, pourquoi on a de la défiance toujours plus grande envers les politiques et les médias. C'est parce que l'on n'arrive plus à être clair sur des choses qui devraient être des priorités absolues.

Je salue le travail de ces associations. Merci infiniment à elles. Cependant, on ne peut pas avoir un Gouvernement qui est sourd à la pauvreté et à la mort de sa propre population. Cela ne va pas. Le débat public est complètement tronqué. Il y a quelque chose qui ne va pas. Il y a les politiques écologiques. Tout le monde parle d'écologie. Donnons à l'écologie les moyens.

Concernant ce projet de délibération, j'en appelle à mes camarades et aux responsables politiques. Les débats que nous faisons sur des choses importantes aussi sont très bien, mais, à un moment, tous et toutes, nous devrions interpellier collectivement le Gouvernement et le pousser à agir sur le logement. Le mal-logement n'est pas une fatalité. C'est la conséquence de politiques qui ne sont pas au niveau. C'est insupportable.

Merci à ces associations. Merci au travail de solidarité de la Ville. Cependant, la Ville, le Département, les uns les autres ne pourront rien faire. C'est une action déterminée et conjointe avec le Gouvernement qui permettra d'avancer et de lutter réellement contre la précarité et contre les morts de la rue. On en compte 855 l'an dernier. Je ne veux pas entendre qu'il y en aura davantage l'an prochain.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Hamidou SAMAKÉ, s'il vous plaît.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce mardi, on a beaucoup parlé budgets, arbitrages, contraintes, de tout ce que Paris peut encore faire ou ne plus faire. Aujourd'hui, ce projet de délibération à lui seul dit beaucoup de nos choix, de ce qui pour nous compte vraiment.

En parallèle de nos débats, pendant que nous cherchions des équilibres comptables, comme cela a été dit tout à l'heure, il y avait déjà en France 186 personnes mortes dans la rue depuis le début de l'année. Ce sont 186 vies en quelques mois. En 2024, c'était 855. Ce sont des hommes et des femmes, parfois très jeunes. Leur espérance de vie est de 49 ans, soit 30 ans de moins que la moyenne. Ce n'est pas juste un chiffre. C'est un signal d'alerte, un cri dans une société qui, parfois, devient indifférente.

On le sait uniquement parce que le collectif "Les Morts de la Rue" est là. Ils comptent, ils nomment, ils rappellent à tous qu'aucune mort ne doit rester anonyme. Ils accompagnent les familles. Ils rendent hommage. Ils redonnent un peu d'histoire, un peu de dignité à celles et ceux qui semblaient avoir tout perdu. C'est essentiel.

A leurs côtés, il y a aussi la fédération des acteurs de la solidarité. Ils coordonnent les associations, les équipes de terrain. Ils nous aident à faire mieux avec ce que l'on a. Ils traduisent les grandes orientations du pacte parisien de solidarité concrètement sur le terrain.

Il y a aussi Solinum, qui est la boussole. Ce sont eux qui fabriquent les outils pour que les plus précaires trouvent un toit, un accueil, un accompagnement. Parfois, une simple information ou une orientation peut tout changer.

Aujourd'hui, on nous propose de reconduire le soutien de la Ville à ces trois associations à hauteur de 199.000 euros. Oui, ce n'est pas un montant spectaculaire, mais il est précieux parce qu'il représente un choix, celui de ne pas détourner les yeux, celui de continuer malgré tout à faire société, celui de dire "on est là, ensemble". Je crois profondément à cette fraternité. Je crois que chaque geste compte, que chaque vie compte et que, malgré les contraintes, malgré les urgences, on peut encore faire le choix de l'humanité.

Je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe GIRARD, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

M. Christophe GIRARD. - Ce sera même beaucoup moins, vous le savez.

Les mots utilisés à l'instant par Hamidou SAMAKÉ, mon collègue, sont des mots justes, des mots pudiques, mais des mots puissants. Ces mots résument tout à fait l'intervention que je souhaitais faire. Sans dignité, sans respect de tout être humain, nous quitterons simplement le sens même d'être en société, le sens du collectif.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Souhaits de bienvenue.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Avant de donner la parole à Léa FILOCHE pour vous répondre, je souhaitais saluer la présence parmi nous des deux côtés des tribunes d'une délégation d'élus du Landtag de Basse-Saxe. Bienvenue à vous. Vous êtes les bienvenus à Paris.

2025 DSOL 42 - Subventions de fonctionnement (199.000 euros) à 3 associations pour l'information et la coordination des acteurs de la lutte contre la précarité. Conventions (suite).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Chère Léa FILOCHE, vous avez la parole, pour répondre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Nour, cher Hamidou, cher Christophe, merci pour vos interventions. Je souhaite à mon tour saisir ce moment pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à la cérémonie d'hommage aux personnes mortes dans la rue il y a 15 jours. Votre présence, vos mots, vos engagements comptent. Ils rappellent que ces morts ne sont pas anonymes, que ces femmes et ces hommes étaient nos voisins et nos voisines. C'étaient des Parisiennes et des Parisiens. Ils ont vécu dans nos quartiers parfois pendant des années, parfois connus de tous ou parfois invisibles.

L'année 2024, comme cela a été dit, marque un triste record : plus de 855 personnes sans domicile sont décédées en France. Elles avaient en moyenne 48 ans. Parmi elles, il y avait 19 enfants de moins de 4 ans, 703 hommes, 112 femmes, 40 personnes dont le genre n'a pas pu être identifié et une personne transgenre. Ces chiffres sont incomplets à ce jour, car il n'existe aucun dispositif public national de recensement systématique des morts à la rue.

Ce sont les associations, en lien avec les collectivités locales, et en particulier le collectif "Les Morts de la Rue", qui assument ce travail : identifier les décès, reconstituer les parcours de vie, retrouver les noms, les familles, documenter les histoires, redonner de l'humanité, redonner de la dignité. Ce travail de mémoire est aussi un acte politique. Il nous oblige à regarder en face la violence de ce que produit notre propre système. En 2025, en France, on meurt encore dans les rues.

Nous ne pouvons pas nous y résigner. Ce n'est pourtant pas une fatalité. C'est le résultat de choix politiques successifs qui se sont organisés, qui ont organisé la pénurie de l'hébergement, qui ont facilité les expulsions locatives, tout en refusant de mettre les moyens en face des besoins.

Oui, notre société est défaillante. Elle détourne les yeux, alors même que ces 855 décès nous obligent. Ils disent l'épuisement d'un système à bout de souffle, incapable de garantir le droit à l'hébergement, pourtant inscrit dans la loi.

Cela fait des années que l'Etat met en avant l'augmentation du nombre de places d'hébergement comme preuves de son action. Si, malgré cela, des centaines de personnes continuent de mourir dans la rue chaque année, c'est bien que cette réponse est structurellement insuffisante. Comment se satisfaire de mesures d'urgence quand c'est une politique globale de logement, de santé et d'accueil qui fait défaut ?

Ce projet de délibération, ainsi que tous les autres que nous votons année après année, démontre que nous refusons de nous résigner. Nous refusons de banaliser ces chiffres. Nous agissons pour les rendre visibles. C'est ce que fait inlassablement le collectif "Les Morts de la Rue" : documenter, alerter et porter la mémoire. C'est un travail de longue haleine souvent silencieux, mais indispensable et que nous sommes fiers de soutenir aujourd'hui.

Ce travail de mémoire n'est pas dissocié d'un travail d'actions. Rendre visible la mort, c'est nous rappeler ce que vivent celles et ceux qui sont encore vivants dans la rue. Au-delà de l'hommage, il y a l'engagement quotidien, il y a les associations qui soutiennent, qui orientent, qui informent et qui accompagnent, celles qui apportent un peu de stabilité, un peu de droit dans des vies souvent fracassées.

Je tiens donc à souligner également le travail de Solinum, que nous soutenons dans ce projet de délibération. Solinum développe et surtout met à jour un guide actualisé des services essentiels : se nourrir, se soigner, être accompagné dans ses démarches. Il recense toute l'offre parisienne et la met à jour. C'est une boussole pour les personnes les plus exclues qui font face à la complexité des dispositifs.

Nous soutenons également la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, qui réunit un grand nombre d'associations parisiennes et qui joue un rôle de coordination, d'expertise et d'appui auprès de ces associations. Je sais que c'est un appui précieux dans beaucoup d'arrondissements pour faire remonter les urgences, pour soutenir des projets, pour mutualiser des initiatives.

Ce projet de délibération nous permet de soutenir de belles structures. J'espère donc que nous allons pouvoir le voter unanimement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSOL 42).

Je vous remercie.

2025 DSOL 82 - Subventions (80.000 euros), conventions et avenant avec 8 associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugié-es à Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la proposition de loi visant à mettre fin à la présence associative dans les centres de rétention administrative (C.R.A.).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif au soutien de la Ville aux mineurs isolés face à la répression.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DSOL 82 prévoyant des subventions et des conventions et un avenant avec huit associations pour leurs actions favorisant l'intégration des réfugiés à Paris, ainsi que les vœux référencés n^{os} 59, 60 et 60 bis qui y sont rattachés.

La parole est à Mme Camille NAGET, pour cinq minutes au maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, à en croire certaines paroles politiques de responsables, femmes et hommes, les réfugiés seraient responsables de tous les maux de notre pays. Ils seraient responsables, on l'a entendu ce matin dans la bouche de Mme TOUBIANA, des trafics et consommations de drogues à Paris. Pour Laurent WAUQUIEZ, il faudrait les envoyer à Saint-Pierre-et-Miquelon. Peut-être faudrait-il lui rappeler que la déportation a une histoire extrêmement malheureuse dans notre pays, pour le dire avec des mots pudiques.

Les réfugiés, les personnes en exil sont sans cesse la cible de stigmatisations. Je ne parle pas des mots répétés du Ministre de l'Intérieur, qui, semble-t-il, n'a pas d'autres préoccupations que celle de condamner les réfugiés à vivre dans l'errance.

Heureusement, il y a des associations qui continuent d'œuvrer tant bien que mal face au désengagement de l'Etat pour soutenir, pour porter aussi l'intégration. On le dit et on le répète sans cesse : le sujet, c'est comment on accueille. La question n'est pas : faut-il accueillir ? Aurait-on les moyens d'accueillir ou de ne pas accueillir de nouvelles personnes en France ? La vraie question est : comment on accueille ? Comment on accueille dignement, dans de bonnes conditions et comment on facilite les conditions de l'intégration de toutes et tous dans notre pays ? C'est en cohésion aussi avec les plus belles parties de l'histoire de la France, avec les valeurs qui sont celles, a priori, de notre pays et des droits humains.

Nous avons, au-delà de ce projet de délibération, déposé un vœu rattaché, parce qu'une proposition de loi a été adoptée au Sénat et elle nous inquiète très fortement. C'est celle visant à interdire les associations d'intervenir dans les C.R.A., les centres de rétention administrative, qui, s'il fallait le rappeler, sont des lieux de privation de liberté. Ce sont des lieux d'enfermement. On enferme dans des conditions qui sont pointées par des rapports annuels comme étant absolument catastrophiques, à la limite de la dignité humaine. Les associations étaient encore un peu les garde-fous, les vigies qui pouvaient accompagner sur le volet juridique. Je rappelle qu'une personne enfermée dans un C.R.A., tout ce qu'on lui reproche, c'est juste de ne pas avoir le bon petit bout de papier dans la poche. On ne lui reproche pas d'autre fait plus grave que celui-là.

D'ailleurs, je voudrais évoquer avec vous un épisode qui nous a profondément choqués et qui s'est déroulé dans les rues de Paris il n'y a pas si longtemps que cela. Un père de famille, un homme père de deux enfants, français et marié à une Française, n'a pas pu renouveler son titre de séjour. On aura l'occasion d'en reparler juste après et on en a souvent parlé dans cet hémicycle. Il se promenait avec son fils d'un an dans la rue, dont il s'occupe, puisque sa femme travaille. Elle est chirurgienne dans un hôpital. Il a été arrêté par la police d'une manière extrêmement violente. Encore une fois, son seul tort est de ne pas avoir de titre de séjour. Il n'était pas sous le coup d'un mandat d'arrêt pour un quelconque fait criminel ou autres. Il a été arrêté avec son fils d'un an. La police lui a dit que son fils allait être confié à l'aide sociale à l'enfance. Est-ce qu'on réalise ? On est en 2025, à Paris. Une personne qui n'a juste pas le bon document d'identité dans la poche, on vient l'arrêter, la menotter, etc. et on lui dit que son enfant va aller à l'Aide sociale à l'enfance parce que sa femme, chirurgienne, était au bloc opératoire. Se posait donc la question suivante : allait-elle sauver la vie de la personne qui a été ouverte devant elle ou allait-elle aller chercher son enfant d'un an qui était menacé d'être emmené par l'Aide sociale à l'enfance ? C'est la réalité aujourd'hui des politiques menées en France et de l'accueil réservé aux réfugiés. C'est absolument scandaleux. Heureusement, un juge des libertés a pu trancher et ce monsieur a été remis en liberté. J'espère que sa demande de titre de séjour pourra aboutir favorablement.

Si on n'a plus la "Cimade", par exemple, dans les C.R.A., qui fait un travail difficile... Franchement, allez voir ce qu'il se passe dans les C.R.A. C'est une honte pour notre pays. Si l'on n'a plus ces associations de vigie, la situation risque d'être encore plus catastrophique.

Je vous invite donc à voter ce vœu et à continuer de soutenir ces associations.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Laurent SOREL, s'il vous plaît.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, Paris a toujours été une ville d'accueil, où les migrants convergent du fait de la longue présence de réseaux de solidarité et d'entraide communautaire. Il y a 11.000 premières demandes d'asile, donc 10 % des demandes en France. Or, aujourd'hui, le retrait de l'Etat des dispositifs d'intégration et le durcissement des politiques d'accueil rendent encore plus nécessaire et plus importante l'intervention de la Ville de Paris pour assumer son rôle en matière d'accueil et d'accompagnement des réfugiés.

A ce titre, ce projet de délibération à hauteur de 80.000 euros à huit associations qui œuvrent à l'intégration des réfugiés est important et je le voterai.

Si je parle de ce projet de délibération, c'est aussi pour remettre sur la table avec mon vœu la question des mineurs isolés et plus précisément des jeunes en recours de reconnaissance de minorité. Aujourd'hui, ils ne sont pas pris en charge, comme vous le savez, au mépris de la convention internationale des droits de l'Enfant. Sur ce point, j'ai bien lu le vœu qui sera proposé par l'Exécutif et qui m'a été montré. J'enregistre les avancées de la Ville, bienvenues, d'interpeller la Préfecture sur les répressions actuelles policières contre ces jeunes, d'interpeller aussi la Région et l'Etat et de discuter avec eux pour trouver des solutions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge. J'enregistre aussi la volonté d'interpeller les parlementaires pour clarifier la législation. Comme vous le savez, jusqu'à présent, la présomption de minorités n'est pas reconnue. Ces jeunes se retrouvent donc souvent livrés à eux-mêmes quand ils font des recours.

On avance, mais j'ai envie de dire que l'on avance parce qu'il y a eu aussi des mobilisations, notamment portées par ce collectif tant décrié et qui est ciblé aujourd'hui par la police. C'est le collectif des jeunes du parc de Belleville, qui a rendu visible, avec les jeunes en son cœur, ce qui était invisible. Il a donné un visage, un nom à ces jeunes. Il a fait en sorte que ce ne soient pas simplement des corps ballottés par la police et dans les dispositifs de prise en charge.

Je dis que l'Exécutif semble avancer sur cette question. J'ai envie de l'encourager à faire encore un peu plus d'efforts. Les plaies de l'expulsion violente de la Gaîté Lyrique ne sont pas refermées. C'est très concret. Qu'a donné cette expulsion ? Cela a donné entre autres 25 O.Q.T.F., qui ont été distribuées à des jeunes avec de très grandes suspicions que la police ait procédé à des modifications d'âge, avec des jeunes pourtant en possession de cartes consulaires délivrées par les ambassades. On est donc sur quelque chose de très grave.

Mon vœu demande entre autres à la Ville d'apporter son soutien à ces jeunes qui passent ces jours-ci au tribunal, demain notamment. La caution de la Ville est toujours un peu plus importante, symboliquement en tout cas. J'y serai demain et il y aura un certain nombre de militants. Il serait bien que la Ville mette tout son poids symboliquement dans ce soutien et dans l'interpellation de la Préfecture.

Nous savons que les O.Q.T.F. sont une question politique. C'est une question de communication. 138.000 O.Q.T.F., chiffre record en Europe. C'est aussi pour faire taire, c'est pour intimider, pour expliquer aux gens qui sont aujourd'hui dans une situation d'illégalité et qui souvent travaillent : "ne faites rien, ne bronchez pas, travaillez, ne

cherchez même pas à rentrer dans des démarches de régularisation, sinon c'est l'avion et le C.R.A. D'ailleurs, on va enlever toutes les associations qui sont aujourd'hui là, comme, malheureusement, veut le faire le Sénat, avec cette proposition de loi dont a parlé Camille NAGET.

Oui, je maintiens évidemment mon vœu, qui a vocation à pousser la Ville à être un peu plus proactive sur la prise en charge de ces jeunes. Effectivement, la Ville est aujourd'hui contrainte de se substituer à l'Etat. Elle a pris en charge de manière cumulée 1.200 jeunes, heureusement. Encore une fois, on en revient au même problème. On se retrouve face à un Etat hostile et qui veut aujourd'hui faire le décalque du programme de l'extrême droite.

Qu'est-ce qu'on fait face à un tel Gouvernement ? Il y a des propositions de discuter, ce qui est fait aujourd'hui, avec les villes de l'A.N.V.I.T.A., des villes d'accueil, qui permettent de produire un discours, de produire une analyse, et de faire en sorte de faire pression, de faire du "lobbying" auprès de l'Etat pour que cela avance.

Je remets sur la table cette question des mineurs isolés pour les rendre visibles et pour que cette question soit prise encore plus au sérieux qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole successivement à Mme Léa FILOCHE, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille, cher Laurent, chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, qui expriment une préoccupation que nous partageons avec constance : proposer un accueil digne et humain à celles et ceux pour qui la Ville de Paris est un refuge.

Pendant ce temps, l'Etat enchaîne les reculs, les renoncements, cédant à une logique de repli, souvent dictée par un calendrier qui n'est pas le même que le nôtre, qui est plutôt celui de l'extrême droite, au détriment de l'intérêt général. Face à cette politique assumée, la Ville de Paris agit et choisit un autre chemin que ce projet de délibération propose. Il s'agit ainsi de soutenir huit associations qui font un travail remarquable pour l'intégration des personnes réfugiées, loin des logiques de stigmatisation.

Je vous invite vraiment à aller à la rencontre de ces associations et de toutes les personnes qu'elles accompagnent pour découvrir leur parcours. Je pense notamment à "Tandem Réfugiés", qui démontre chaque jour que le mentorat peut changer un quotidien. Je pense aussi à "Unis-Cité", avec ses 12.000 jeunes mobilisés chaque année, à "Projets-19", qui favorise le développement local et la création d'emplois et l'insertion professionnelle des habitants, à la "C.P.I.", qui propose des cours de français gratuits pour des dizaines de personnes chaque semaine ou encore "Aux Captifs la Libération", qui rencontre mensuellement 3.500 personnes dans la rue. Leur action est indispensable, mais elle ne saurait se substituer à une politique publique ambitieuse. Pendant que la droite fantasme sur les expulsions massives ou sur les appels d'air imaginaires, nous construisons autant que possible un territoire d'accueil, de droit et de lien.

Je l'ai dit et vous l'avez également bien évoqué, chère Camille NAGET, ce projet de délibération s'inscrit dans un contexte qui ne nous est pas favorable. C'est un euphémisme. La proposition de loi adoptée au Sénat le 12 mai dernier, mettant fin à la présence des associations dans les centres de rétention administrative, en est criante. Inutile pourtant de le rappeler : le rôle essentiel et irremplaçable que jouent les associations au cœur de l'action publique. Je vais redire avec gravité combien la volonté d'expulser les associations des centres de rétention administrative me semble constituer une dérive aussi inquiétante que dangereuse. Cette proposition de loi traduit une suspicion généralisée envers le travail associatif, que l'on ressent d'ailleurs ici aussi. Or, une démocratie sans les associations, ce n'est pas une démocratie. Les associations sont des partenaires exigeants, des vigies du droit, des poils à gratter, en tout cas des dispositifs précieux à la démocratie. Depuis des années, la "Cimade", "France terre d'asile" ou encore "Forum réfugiés" informent, accompagnent et alertent. Elles rendent le droit accessible là où il vacille, notamment en rétention, dans le respect des personnes et des institutions.

Remplacer leurs actions par celles de l'O.F.I.I., qui est un organisme sous tutelle, reviendrait à supprimer l'indépendance de l'aide juridique, à fragiliser les recours, alors que, selon la "Cimade", plus d'une personne sur deux enfermées dans un centre de rétention est ensuite libérée par un juge. Dans ce contexte, la mobilisation des collectivités est aussi un rempart.

Je soutiens donc pleinement ce vœu et je remercie le groupe Communiste et Citoyen de l'avoir porté. L'Etat doit garantir le respect des droits fondamentaux en centres de rétention administrative. Cela ne peut pas faire l'objet d'un débat. De la même manière, il doit respecter ses responsabilités en matière d'hébergement pour toutes et tous, y compris pour les jeunes, sur une question sur laquelle l'Etat fait également défaut.

La Secrétaire d'Etat à l'enfance elle-même a rappelé dans un courrier que ces jeunes relèvent du droit commun de l'hébergement d'urgence. Pourtant, il n'est désormais plus assuré. Pendant des années, nous sommes parvenus, avec l'Etat, à un dialogue exigeant, mais constructif, permettant de produire des parcours et des prises en charge.

Aujourd'hui, cette coopération est plus que fragilisée. Nous l'avons dit de nombreuses fois dans cet hémicycle. Tous les dispositifs concernant les jeunes ont été éteints les uns après les autres dans les années qui viennent de s'écouler. Or, il ne serait ni juste, ni efficace de laisser à la Ville seule la responsabilité d'une urgence nationale. Nous appelons à renouer le dialogue constructif à la hauteur des enjeux pour porter ensemble des réponses concrètes.

C'est le sens du vœu que je présente au nom de l'Exécutif, qui part d'un constat partagé par de nombreuses collectivités : celui d'un vide juridique qui expose des jeunes en errance à une grande précarité, alors même qu'ils devraient pouvoir bénéficier du droit commun de l'aide à l'urgence. Il s'agit donc d'abord de rappeler les responsabilités qui incombent à l'Etat, tout en réaffirmant notre volonté de travailler de manière coordonnée.

Nous proposons à la Préfecture de renouer le dialogue opérationnel pour identifier ensemble des solutions durables de mise à l'abri et d'accompagnement. Au-delà de l'urgence, c'est bien d'insertion qu'il s'agit. De nombreux jeunes cherchent avant tout à se stabiliser, à se former, à accéder à leurs droits.

Le vœu que je vous propose appelle aussi à élargir notre mobilisation au niveau national. Paris n'est pas seule confrontée à cette situation. C'est avec d'autres villes, notamment membres de l'association nationale des villes et des territoires accueillants, que nous souhaitons continuer à porter une parole collective pour un plaidoyer commun et une clarification législative.

Ce vœu est donc à la fois une alerte et une invitation à construire collectivement une réponse juste et protectrice.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame la Représentante du Préfet de police, s'il vous plaît ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais simplement apporter un certain nombre de précisions et de corrections par rapport à certaines des interventions que l'on vient d'entendre.

Sur l'organisation du service public en C.R.A., les modalités d'exécution de la mission d'information et d'assistance juridique dans les centres de rétention administrative ne sont pas figées. Pendant 25 ans, c'est effectivement une mission qui a été assurée par plusieurs associations, dont la "Cimade", dans le cadre d'appels d'offres. Il n'a pas été dit qu'il y a eu un rapport de la Cour des comptes portant sur les missions, le financement et le contrôle des associations intervenant dans le domaine de l'immigration. Ce rapport met en évidence une hausse des coûts de plus de 30 % depuis 2019, supérieure à l'augmentation du nombre d'étrangers placés en rétention. Il l'attribue notamment à une situation de faible concurrence entre des associations historiquement engagées dans ce domaine. Ce rapport envisage un transfert de la mission à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'O.F.I.I. C'est ce que le législateur envisage.

Sans anticiper le choix du Parlement, je rappelle que l'O.F.I.I. est déjà présent en C.R.A. pour assurer l'assistance matérielle aux personnes retenues. La qualité du travail accompli dans ce cadre est, je crois, reconnue.

Sur la partie concernant les suites de la Gaîté Lyrique, je rappelle que toutes les interventions de la Préfecture de police s'effectuent dans le strict respect du droit, sans compression, ni compromis. Il ne nous appartient pas de trancher les questions relevant du tribunal administratif de Paris, qui a été saisi de recours introduits par certains jeunes évacués de la Gaîté Lyrique. Toutes les procédures engagées à la suite de cette évacuation l'ont été dans le cadre de la législation en vigueur. Au total, ce sont 28 et non 25 O.Q.T.F. qui ont été prononcées, assorties d'un délai de départ volontaire de 30 jours.

Ce que je voulais corriger, c'est qu'aucun mineur en possession, lors de son interpellation, d'un document avec photographie attestant de son identité n'a fait l'objet d'une O.Q.T.F. M. SOREL accuse la Préfecture de police et les policiers, à tort, de falsification de dates de naissance. Je donne un peu des explications pour que l'on comprenne bien de quoi il s'agit. La date du 18 mars a été retenue pour évaluer la majorité présumée des personnes ne pouvant prouver leur minorité, conformément à la règle selon laquelle une personne est réputée majeure si elle est née au plus tard 18 ans avant la date de son audition ou du refus de prise en charge par les services de protection de l'enfance. Il est important de préciser que cette date ne constitue en aucun cas un motif de délivrance d'une O.Q.T.F., laquelle repose uniquement sur l'absence de justification d'un droit au séjour. J'entends que des jeunes étaient en possession de cartes consulaires remises par les ambassades. En tout cas, lors des interpellations, aucun mineur en possession d'un document avec photographie n'a fait l'objet d'une O.Q.T.F. Ces accusations de falsification de dates de naissance évoquées dans le vœu sont donc non seulement infondées, mais elles relèvent d'une désinformation qui n'est pas acceptable. Tous les documents présentés font toujours l'objet de vérifications strictes, en particulier lorsqu'ils apparaissent incohérents ou suspects.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 108).

En réponse au vœu n° 60 de M. SOREL, l'Exécutif a déposé le vœu n° 60 bis.

Monsieur SOREL, souhaitez-vous retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Laurent SOREL. - Je ne le retire pas.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 109).

J'ai une demande de vote disjoint sur l'article 4 du projet de délibération DSOL 82 par le groupe Changer Paris.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet article 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 82 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 82).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la clarification du service public de l'aide sociale facultative à Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Il s'agit du vœu référencé n° 61 relatif à la clarification du service public de l'aide sociale facultative à Paris.

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, pour deux minutes au maximum.

Mme Hélène JACQUEMONT. - Merci, Madame le Maire.

En 2020, votre majorité avait promis une révolution du service public de l'aide sociale facultative à Paris, avec trois piliers ambitieux : le coup de pouce, à savoir l'aide ponctuelle facile à obtenir, le coup de main, c'est-à-dire l'accompagnement renforcé, et le coup dur, c'est-à-dire l'accompagnement adapté. Cette communication a été faite dans la presse, lue par beaucoup de monde et suscitant de nombreuses attentes.

En réalité, la montagne a accouché d'une souris : un simple "rebranding" des services existants, porté par le C.A.S.-V.P. et rebaptisé dans un premier temps "Espace parisien des Solidarités", puis "Maison des Solidarités", sans qu'aucune amélioration réelle n'ait vu le jour. Pourtant, le C.A.S.-V.P., avec la disparition de sa marque grand

public, n'a pas été dissous et demeure l'opérateur qui porte de fait les financements, les responsabilités et les risques. Comment l'usager peut-il s'y retrouver ?

Ces attermolements ont nui à la lisibilité du service public. Cette complexification est ce que l'on fait de pire en France. Cette confusion alimente le non-recours d'usagers déjà perdus face à la complexité administrative. C'est un drame, puisque cela prive en effet ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Par ailleurs, ce bricolage a un coût considérable pour les contribuables parisiens : signalétique à changer, réunions à répétition, refonte des supports de communication. C'est autant d'argent public gaspillé pour un simple changement de façade sans aucun gain réel pour les usagers.

Nous vous demandons d'expliquer pourquoi vous avez renoncé à la réforme initiale. Nous vous demandons de mettre fin à la logique purement cosmétique de la Maison des Solidarités et de revenir à une appellation lisible et stable. Enfin, nous vous demandons de présenter un bilan chiffré des coûts engagés dans ce projet de communication pour que la transparence l'emporte sur la confusion. Il est temps de remettre l'usager au cœur de l'action sociale et de penser aux actuelles et prochaines générations plutôt qu'aux prochaines élections.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci.

Madame JACQUEMONT, chers collègues, votre vœu aborde différents sujets que, malheureusement, vous liez ou vous mélangez. En effet, comme vous le dites d'ailleurs justement, nous avons l'ambition forte de revoir notre système d'aide sociale extralégale, qui, comme vous le soulignez, est un engagement facultatif volontaire de la Ville de Paris.

Il ne vous aura pas échappé que pendant les cinq années de ce mandat nous avons été percutés par différentes crises sanitaires, différentes crises économiques, différentes crises sociales. Il y a même une guerre aux portes de l'Europe, une augmentation des conflits, des bouleversements climatiques dans le monde, qui ont des effets y compris sur la manière dont nous gérons notre collectivité locale. Dans la même temporalité, nous en avons largement parlé d'ailleurs mardi dernier, le Gouvernement s'attaque à toutes les collectivités locales pour combler son propre déficit. Paris n'est pas épargnée par ce sujet.

Oui, nous n'avons pas pu mobiliser le budget nécessaire pour mettre en œuvre la réforme ambitieuse des aides municipales gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. J'en suis la première désolée. Evidemment, si vous aviez écouté les derniers débats et les derniers échanges au conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, vous l'auriez peut-être su. On se serait peut-être épargné un vœu.

Je profite de ce temps de parole pour remercier l'ensemble des services de la Ville, la Direction des Solidarités notamment, mais aussi le Secrétariat général, qui ont énormément travaillé sur cette réforme, qui est prête à être mise en œuvre si nos perspectives financières le permettent.

Par ailleurs, nous avons décidé, avec l'actuel règlement municipal des aides sociales, de continuer d'améliorer le parcours d'accès aux droits et d'accompagnement social des personnes, "a contrario" de la logique cosmétique que vous soulignez. Ce travail, nous prendrons le temps de vous l'exposer si vous le souhaitez en 4e Commission. Là encore, il a été l'objet de longs échanges en conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, que ce soit parce que l'on porte des territoires d'accès aux droits, appelés aussi "territoires zéro non-recours", que ce soit sur celui de la formation des agents d'accueil des services pour monter en compétences sur l'orientation à 360, que ce soit sur la formation des partenaires à la connaissance des aides sociales municipales pour lutter contre le non-recours, ou que ce soit dans les opérations d'aller vers ou dans des conventionnements, avec des partenaires de service public de l'Etat, pour qu'ils puissent venir tenir des permanences dans nos services sociaux. Tout cela existe et vient compléter le fait que nous soyons très engagés sur la question de la lutte contre le non-recours et donc de la lisibilité et de la cohérence.

Concernant votre demande d'un bilan financier de changement des noms des E.P.S. en M.D.S., nous n'avons pour l'instant rien changé du tout. Si vous alliez un peu sur le terrain, vous vous en seriez sûrement rendu compte. C'est même le plus souvent l'ancien logo de la Ville qui apparaît. Retournez sur le terrain, apprenez à rencontrer un peu les équipes et les services. On s'épargnerait du temps perdu pour tout le monde.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux officines privées dites "aides administratives".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 62 relatif aux officines privées dites "aides administratives".

La parole est à Mme Camille NAGET, pour deux minutes au maximum.

Mme Camille NAGET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la Préfète, sur les propos que vous avez tenus tout à l'heure, je me permettrais tout de même une correction sur la volonté du législateur que vous avez exprimée. Je rappelle qu'il s'agit pour l'instant, à ce stade, non pas d'une loi qui a été adoptée et que la Préfecture serait en devoir... Son devoir n'est pas de prendre position dans des débats politiques, mais de veiller à l'application des lois. Il s'agit d'une proposition de loi émanant d'un groupe politique, de sénateurs du groupe "Les Républicains". A ce stade, ce n'est donc pas encore la loi. Je vous rappelle que, depuis ce matin, la volonté du législateur, c'est aussi l'abrogation de la réforme des retraites. J'espère, si la volonté du législateur doit être entendue, qu'elle le soit dans son intégralité.

Pour revenir à notre vœu, on le sait, renouveler ou demander un titre de séjour est un véritable parcours du combattant pour les raisons que nous avons déjà largement évoquées, notamment l'engorgement des services de l'administration de la Préfecture de police de Paris, avec l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous pour déposer des dossiers.

Certains et certaines ne s'y sont pas trompés. Ils ont vu là l'espace pour marchander le service public. Ils ont créé des agences, des offices avec des façades bleu, blanc, rouge, où il est possible de venir, moyennant quelques milliers d'euros, déposer des dossiers. On vous promet de vous obtenir un titre de séjour en payant. Ce sont des pratiques qui, à ce stade, visiblement, ne sont pas contraires à la loi. En tout cas, nous appelons à ce que ces pratiques soient extrêmement surveillées et qu'elles puissent être interdites et bloquées. Cela nous cause de graves problèmes. C'est la marchandisation du service public. Cela a été le cas il y a quelques années avec les cartes grises. Il était très compliqué de déposer une demande de carte grise. A l'époque, il y avait eu des interventions pour que cela cesse. Nous souhaitons qu'il puisse être mis fin à ces dispositifs.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole successivement à Mme Léa FILOCHE, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Léa FILOCHE, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chère Camille, merci pour ce vœu qui pointe une réalité préoccupante et malheureusement bien connue : la prolifération de sociétés privées peu scrupuleuses qui imitent les services publics pour vendre à prix souvent exorbitants des démarches administratives qui sont pourtant gratuites.

Ces structures tirent profit d'un terreau très favorable : celui d'un système administratif devenu illisible pour beaucoup, d'un accès aux droits de plus en plus dématérialisé et d'une présence physique des services publics de moins en moins visible. Elles s'installent dans ces failles. Elles ciblent des personnes en grande précarité, éloignées de tout, parfois sans titre de séjour, qui se retrouvent seules, en détresse, face à des procédures urgentes et complexes. Quand il faut des semaines voire des mois pour accéder à un guichet ou à un rendez-vous en Préfecture, certains finissent par croire que ces intermédiaires sont leur seule solution. Ces pratiques ne se limitent pas aux titres de séjour. Par ailleurs, elles touchent aussi les démarches de la C.A.F., la domiciliation, le renouvellement des cartes grises, les inscriptions à France Travail, les demandes de logement social, etc. La réalité est qu'elles prospèrent sur la complexité, la détresse et l'absence.

C'est pourquoi notre responsabilité est double. Il s'agit d'abord de rester présent. C'est le sens du dispositif "territoires zéro non-recours" et de la réforme des Maisons des Solidarités que nous déployons dans plusieurs arrondissements à Paris avec succès, en allant vers les personnes qui renoncent à leurs droits faute d'accompagnement. C'est aussi continuer à développer un service public de proximité avec nos institutions partenaires et le multi-canal, comme nous le faisons dans le cadre de la stratégie parisienne d'inclusion numérique.

Une approche préventive est également nécessaire d'une part auprès des Parisiens et d'autre part auprès des associations, des partenaires et des services qui accompagnent les publics visés par ces pratiques délictueuses.

Au regard de ces éléments, j'émetts évidemment un avis favorable à votre vœu, car celui-ci nous oblige à porter une exigence de clarté, de justice et surtout d'accès effectif et inconditionnel au service public pour les plus fragiles et pour toutes et tous.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame la Représentante du Préfet de police, s'il vous plaît ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je précise que, tout à l'heure, j'ai bien dit "sans anticiper le choix du Parlement" sur la partie de mon propos relative à l'O.F.I.I., qui est déjà présent en C.R.A.

Sur le vœu qui nous intéresse, d'un point de vue réglementaire, l'ouverture des officines d'aide aux démarches administratives n'est pas soumise à un agrément ou à une habilitation. C'est là l'une des difficultés que l'on a pour lutter contre ce fléau.

Néanmoins, la Direction départementale de la Protection des Populations, la D.D.P.P. de Paris, intervient sur cette problématique dans le cadre d'enquêtes nationales annuelles pilotées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la D.G.C.C.R.F., qui vise à lutter contre les pratiques commerciales monétisant des services d'assistance ou d'intermédiation de démarches en ligne. La D.D.P.P. de Paris, dans ce cadre, réalise régulièrement des contrôles auprès des sites Internet des opérateurs parisiens, notamment ceux qui sont les plus signalés sur la plateforme de la D.G.C.C.R.F. dédiée aux plaintes des consommateurs qui est dénommée "SignalConso".

Ce sont des contrôles qui peuvent viser également des boutiques physiques dès lors que les mêmes pratiques visant à faire croire aux consommateurs que les prestations sont délivrées par des services de l'Etat, notamment avec les chartes graphiques bleu blanc rouge, qui sont effectivement très problématiques et frauduleuses, sont mises en œuvre. Lorsque les pratiques commerciales trompeuses sont avérées, elles donnent lieu à une procédure contentieuse transmise à l'autorité judiciaire. Les sanctions encourues pour le délit de pratiques commerciales trompeuses sont de deux ans de prison et 375.000 euros d'amende, sanction portée au quintuple pour la personne morale, donc la société responsable de l'infraction.

La D.D.P.P. délivre également des injonctions de mise en conformité lorsque les pratiques sont illicites. Des procès-verbaux administratifs donnant lieu au prononcé d'une amende administrative sont également rédigés par la D.D.P.P. lorsque des manquements sont constatés.

Je profite de l'occasion pour indiquer que la numérisation de l'administration des étrangers en France, l'ANEF, qui est en cours, permettra à terme aux usagers d'accéder directement aux services préfectoraux pour l'ensemble des procédures étrangers, sans nécessiter de rendez-vous au guichet. En attendant, la Préfecture de police continue de proposer des rendez-vous pour le dépôt de dossiers liés aux démarches non encore prises en compte dans l'ANEF. L'offre de rendez-vous que nous proposons est ajustée en permanence en fonction de la disponibilité des agents, avec des nouveaux rendez-vous mis en ligne quasiment chaque jour. La solution pour améliorer l'accueil ne passe donc pas uniquement par l'ouverture de créneaux de rendez-vous supplémentaires, puisqu'aujourd'hui on a à peu près un rendez-vous sur cinq qui n'est pas honoré en ce qui concerne les primo-demandes.

Sur les délais de délivrance que vous évoquiez, à Paris, à la Préfecture de police, ces délais de délivrance se situent à peu près dans la cible nationale, qui est de 90 jours pour les primo-demandes. Ces délais sont nécessairement plus longs en matière d'administration exceptionnelle au séjour. Il s'agit d'une régularisation discrétionnaire fondée sur des motifs exceptionnels ou humanitaires. La Préfecture de police ne partage pas le constat de délais anormalement longs pour les primo-demandes.

Par ailleurs, lorsque les rendez-vous accordés aux guichets sont trop tardifs au regard de la date d'échéance du titre à renouveler, c'est important, la Préfecture de police délivre ce que l'on appelle des récépissés intercalaires. Depuis le début de l'année, ce sont plus de 1.500 récépissés intercalaires qui ont été délivrés dans ce cadre.

Nous déployons une stratégie d'accompagnement dite "omnicanales" pour permettre aux usagers de contacter les services à la fois par téléphone, par mail ou par courrier. Enfin, des points d'accueil numériques permettent d'accompagner gratuitement les demandeurs les plus vulnérables ou en difficulté avec les outils numériques. Là encore, un rendez-vous sur cinq n'est pas honoré, ce qui laisse penser que ces dispositifs ne sont pas saturés.

En 2024, ce sont au total plus de 195.000 usagers qui ont été reçus dans nos services à la Préfecture de police.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 110).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 6 - Soutien à l'investissement (1.600.000 euros) pour l'humanisation de 4 unités de soins longues durées gérées par l'A.P.-H.P. sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte-Périne et Bretonneau.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DSOL 6 relatif au soutien à l'investissement pour l'humanisation de quatre unités de soins longue durée gérées par l'A.P.-H.P. sur les sites de Broca, Vaugirard, Sainte-Périne et Bretonneau.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Merci beaucoup.

Je sais que le papier ne refuse pas l'encre. Je voulais d'abord, avant d'intervenir, dire un mot à propos de Léa FILOCHE, dont je voudrais saluer la pugnacité, l'honnêteté intellectuelle et le sens des réalités sans démagogie, pour le travail qu'elle mène et qu'elle fait sans relâche.

Sur le DSOL 6, je sais que le papier ne refuse pas l'encre, mais que veut dire "humanisation" ?

1.600.000 euros pour humaniser quatre unités de soin de longue durée, c'est soit beaucoup, soit trop peu. Qu'est-ce que l'on entend par "humaniser" ? Rendre plus humain les services, les moyens, le personnel, qui a plutôt besoin, à mon avis, de soutien et de meilleures conditions de travail ? Ma question est donc : qu'entendez-vous par "humanisation" ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Véronique BUCAILLE, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voterons pour ce projet de délibération qui vise à accompagner l'A.P.-H.P. dans son plan de rénovation des unités de soins de longue durée des hôpitaux Broca, Vaugirard, Sainte-Périne et Bretonneau.

L'objectif est en effet de moderniser les infrastructures, d'améliorer les conditions d'accueil des personnes âgées et les conditions de travail du personnel tout en renforçant l'attractivité des services. Ces travaux visent notamment la rénovation des chambres, des espaces communs et des dispositifs énergétiques dans une logique d'humanisation et de performance environnementale. Le coût total du projet est de 4,84 millions d'euros.

Dans le 16e arrondissement, l'établissement Sainte-Périne doit bénéficier d'une subvention de 634.133 euros. Elle est très attendue pour lancer des travaux de rénovation de l'unité visée afin de créer davantage de chambres individuelles et pour rénover les chambres existantes, moderniser les sanitaires et les espaces communs, engager la réfection du poste de soins avec intégration d'un espace informatique pour les infirmiers et créer une salle de réunion.

Ce soutien n'est toutefois pas un chèque en blanc, car ce projet de délibération interroge les orientations stratégiques de l'A.P.-H.P. et plus largement la stratégie de gérontologie sur le territoire parisien. En tant que présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., Mme la Maire est garante de ces orientations.

Entre 2010 et 2024, l'A.P.-H.P. avait prévu une réduction de 30 à 50 % de ses lits en U.S.L.D., soit plus de 1.000 lits supprimés en Ile-de-France sur les 2.300 existants répartis sur 18 sites.

Cette baisse devait être compensée par la création d'E.H.P.A.D., mais cela pose plusieurs problèmes. D'abord, U.S.L.D. et E.H.P.A.D. n'ont pas la même vocation. Les U.S.L.D. sont des structures hospitalières pour des personnes âgées poly-pathologiques nécessitant une prise en charge médicale lourde et constante, avec des soins infirmiers 24 heures sur 24. Les E.H.P.A.D. relèvent du médico-social. Si leur rôle est essentiel, ils ne sont pas armés pour prendre en charge les mêmes profils de patients. Ce sont donc des structures complémentaires et non substituables.

Ensuite, aucun bilan n'a été présenté sur les créations d'E.H.P.A.D. censées compenser la fermeture des lits en U.S.L.D. Où sont ces places ? Quelles sont les structures qui ont été ouvertes ? Dans quels arrondissements ? Avec quel personnel ? Avec quel niveau de prise en charge ? Nous attendons des réponses précises. Ce projet de délibération participe à cette restructuration et entraîne à nouveau des fermetures de lits. Comment seront-elles compensées concrètement et territorialement ? Il est temps d'apporter des réponses claires car, face au défi d'une

population vieillissante, il est incompréhensible que la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. n'aient toujours pas présenté une stratégie globale de gérontologie.

D'ici 2030, vous le savez, un quart des Parisiens auront plus de 60 ans. Déjà aujourd'hui, la Ville de Paris compte près de 450.000 seniors, dont une part croissante, en situation de dépendance ou d'isolement. Il y va de la dignité des personnes âgées, du soutien aux familles, de la prévention de la perte d'autonomie et plus largement de l'avenir de notre ville.

Nous voterons donc ce projet de délibération, mais avec une exigence forte de transparence, d'ambition et de vision à long terme.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, pour cinq minutes au maximum, s'il vous plaît.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci pour vos interventions. Chère Véronique BUCAILLE, je crois que vous avez très bien représenté les objectifs de ce projet de délibération. Il est effectivement important pour nous de le soutenir, puisqu'il permet à la Ville de Paris d'accompagner le financement des travaux de rénovation et d'humanisation. Je reviendrai sur l'interrogation légitime de Christophe GIRARD sur ce terme. Il s'agit de contribuer à hauteur de 1.600.000 euros à ces travaux d'humanisation qui concernent quatre U.S.L.D. gérées par l'A.P.-H.P. Je crois que l'A.P.-H.P., puisque son directeur général, Nicolas REVEL, m'en avait fait part, a eu un temps de réflexion sur le besoin et l'évolution des U.S.L.D. Ils ont fait le choix, et on les y avait évidemment encouragés, de maintenir cette offre qui vient en complémentarité, comme vous l'avez très bien dit, et non pas à la place des E.H.P.A.D. Elles ont des missions totalement différentes, mais elles s'inscrivent, elles se trouvent dans des sites hospitaliers qui ont un certain vécu et qui n'étaient plus à la hauteur des besoins d'accompagnement des personnes âgées qui demeurent un certain temps, pour des raisons principalement médicales, et pas non plus à la hauteur de l'organisation des professionnels et de la qualité de la prise en charge nécessaire.

Il y a donc un financement conséquent, et c'est normal, principal porté par l'A.R.S. En tant qu'autorité de tutelle sur ces espaces, il était important pour la Ville de Paris de contribuer à ce financement sur ces quatre sites.

Ce sont des choses différentes du sujet des E.H.P.A.D., mais je vais répondre un peu à vos interrogations, Véronique BUCAILLE, comme je vous l'avais déjà précisé. Sur le secteur de la gériatrie et de la gérontologie, on a un Plan Senior, que l'on vous avait présenté. Ce n'est donc pas comme si l'on était hors cadre. Il y a un certain nombre d'axes, y compris en termes d'équipements, qui sont fléchés. On en tirera le bilan, mais on a déjà fait un bilan intermédiaire sur la mise en œuvre de l'ensemble des axes contenus dans ce Plan Senior 2022-2026.

Nous travaillons avec l'Agence régionale de santé sur la création d'espaces de vie, de maintien à domicile renforcé, donc pour créer des places et permettre à des gens pour lesquels la question de l'entrée à l'E.H.P.A.D. se poserait mais qui souhaiteraient rester à domicile. On essaie donc de créer ces places. Il y a les centres ressources territoriaux qui sont actuellement mis en œuvre. A l'échelle de Paris, il y en a six et chacun d'entre eux a un objectif de 30 places d'équivalence E.H.P.A.D., mais à domicile, ce qui nécessite un gros travail partenarial, d'ailleurs, auprès des adjoints sectoriels, je crois. On avait fait un premier temps de présentation des C.R.T. et l'on continuera de le faire. Cela répond donc à ce besoin que nous avons devant nous de renforcer les places et nous travaillons avec l'A.R.S. sur un appel à projets pour créer deux E.H.P.A.D. parisiens supplémentaires. Comme vous le savez, le foncier est extrêmement contraint sur le territoire parisien. Nous allons voir ce que cela va donner. En tout cas, c'est aussi notre manière de répondre à ce sujet. Il n'y a donc pas de problématique pour y revenir. Nous sommes très mobilisés dessus.

Christophe GIRARD, quand j'ai pris mes fonctions, c'est vrai que ce terme "d'humanisation" m'a frappé. C'est un terme très intégré de par les services. Ce n'est pas moi qui ai décidé de l'utiliser, mais il souligne la nécessité, que ce soit sur les E.H.P.A.D. ou sur les U.S.L.D., de porter des travaux de restructuration. Ce ne sont donc pas de simples coups de peinture. On était dans des situations "bâtimentaires" qui contraignaient, et pas de manière satisfaisante, les organisations de travail, les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des personnes qui y sont. C'est ce terme qui a été consacré, mais je comprends votre interpellation. Je l'ai eue moi-même.

Je ne peux donc que vous inviter à soutenir ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSOL 6).

Je vous en remercie.

2025 DSOL 39 - Subvention (80.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris" - ALMA-PARIS.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DSOL 39 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris", "Alma Paris".

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour cinq minutes au maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer une réalité intolérable et trop souvent ignorée : la maltraitance faite aux personnes âgées ou handicapées. Il y a une maltraitance lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples.

En France, chaque année, des personnes en situation de vulnérabilité subissent des violences physiques, psychiques ou encore de la négligence. Ces violences ont souvent lieu dans l'ombre, à domicile ou dans des établissements de soins, parfois même de la part de proches, de professionnels épuisés, mal formés ou mal encadrés. Ce que l'on sait, c'est qu'il est extrêmement difficile de la détecter pour la révéler. Souvent, dans les cas connus, ce sont des caméras cachées par les proches qui ont permis de révéler des brutalités.

La maltraitance, ce n'est pas seulement les coups. C'est aussi l'humiliation, l'indifférence, l'isolement et le mépris. C'est laisser une personne vulnérable sans soins adaptés, sans écoute, sans présence. C'est la considérer comme un poids au lieu de la traiter comme une vie entière, une histoire, une dignité à préserver. La vieillesse n'est pas une catégorie de personnes. C'est un résultat. La vieillesse est le résultat d'une vie. Vieillir n'est pas simple. Nous devons l'apprendre et nous y préparer, pour nous et pour nos proches. Dans une société qui valorise la performance, la jeunesse et la rentabilité, les personnes en situation de vulnérabilité deviennent invisibles et sont délaissées. Pourtant, nous leur devons la protection et le respect.

Il est temps d'agir. Il est temps que la lutte contre la maltraitance des personnes âgées ou handicapées devienne une priorité nationale et collective. Nous devons changer notre regard et nos actions envers la vulnérabilité. Cela passe par plusieurs mesures concrètes : renforcer les contrôles indépendants dans les établissements médico-sociaux, valoriser les métiers du soin, mieux former, mieux rémunérer les aidants. Il n'est pas normal, dans une société, que les métiers les plus indispensables soient les moins bien rémunérés. Ouvrir davantage les lieux d'écoute et de signalement pour les victimes, c'est ce que fait l'association "Alma", "Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris", association pour laquelle nous allons voter maintenant une subvention de 80.000 euros pour la soutenir dans ses actions de prévention.

Vieillir ou être handicapé n'est pas une faute. C'est une étape de la vie à laquelle nous devons nous préparer. Personne ne devrait vivre dans la peur ou l'humiliation. Une société progressiste est une société qui protège les plus faibles quels qu'ils soient et peu importe où ils se trouvent.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, s'il vous plaît, pour cinq minutes au maximum.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC, pour votre intervention sur ce projet de délibération important, qui n'est pas une première. Cela fait plusieurs années que la Ville de Paris accompagne notamment financièrement l'association "Alma Paris", qui gère sur le Département de Paris le 39 77, qui est le numéro d'appel national utilisable par n'importe qui se sentant concerné directement ou pensant être témoin d'un acte de maltraitance, de malveillance à l'égard d'une ou d'un adulte vulnérable et en particulier d'une personne âgée.

C'est essentiellement un travail d'écoute qui est porté par les bénévoles - il y a un seul salarié à l'association -, par l'ensemble des bénévoles, que je salue, de cette association parisienne qui regroupe toute une gamme d'anciens professionnels du secteur médico-social, mais y compris dans le domaine du droit, pour pouvoir vraiment aider à la formulation de choses qu'il est difficile de dire, d'exprimer. Il y a un temps long qui est permis grâce à ce travail de

ces bénévoles aguerris et formés et qui permettent ensuite une orientation auprès des autorités de tutelle ou des services de police ou le Parquet le cas échéant.

On accompagne et les services de la Ville et la Sous-Direction à l'Autonomie travaillent très étroitement avec cette association, d'autant plus, et j'espère que cela ne vous aura pas échappé, que la Ville de Paris est montée ces derniers temps en compétences et en grande mobilisation sur le sujet de la lutte contre les maltraitances et les malveillances à destination des adultes vulnérables, dont les personnes âgées. C'est au titre de la prévention, mais aussi avec l'objectif de mieux s'organiser pour traiter cette situation à l'échelle du département.

Je crois vous avoir déjà présenté la création de la mission parisienne de lutte contre les maltraitances envers les adultes vulnérables, qui est en fonction depuis cette semaine. Des postes ont été créés au sein de la Direction de la Solidarité pour porter cette mission extrêmement importante qui vise à améliorer le traitement des signalements des faits de maltraitance à domicile principalement, en fluidifiant l'évaluation des situations, l'orientation vers les bons dispositifs d'accompagnement et le signalement au Parquet. C'est vraiment un travail que l'on a mené avec les services du Parquet et l'ensemble des secteurs médico-sociaux, les M.2A./D.A.C., l'association "Alma Paris", mais également les Maisons des Solidarités et les travailleurs sociaux, qui sont souvent en lien avec des situations et l'ensemble des professionnels du domicile.

Pour revenir un temps sur "Alma Paris", l'essentiel des appels sont effectivement des gens qui sont à domicile. C'est près de 80 % des appels, 80 % des personnes en situation liée à l'âge, dont 20 % des situations handicap.

Cette mission qui se met en œuvre fait écho aussi à la loi "Bien vieillir", votée en 2024. Elle a pour objectif de modifier de nouveau, de retravailler l'organisation institutionnelle de la lutte contre les maltraitances. Un certain nombre de décrets sont toujours en attente. Il y a aussi le projet de relancer la gestion du numéro national 39 77, qui aura peut-être un impact sur l'association elle-même. Je m'en suis ouverte et on en a partagé avec le président de l'association en début de semaine, avec lequel j'ai souhaité avoir un temps d'échange sur son fonctionnement. Néanmoins, et compte tenu de l'importance du travail mené, on continue à soutenir cette association.

Je me permets de rappeler aussi que l'on a souhaité porter cette année une première semaine, la semaine "Paris Protège", qui s'est mise en place dans tous les arrondissements parisiens pour travailler, comme vous l'avez dit, sur cette sensibilisation, sur l'aide à l'identification de situations, sur l'aide à la formulation et à la prise de conscience. Les personnes âgées intériorisent souvent des situations qui ne sont pas acceptables. Elles sont soumises et subissent, sont victimes de plusieurs niveaux d'invisibilité parfois intériorisés. C'est donc quelque chose de très dur. La diversité des situations est extrêmement grande. Elle peut provenir de proches, de voisins, de membres de la famille. Cela peut également être de la maltraitance institutionnelle.

On est donc mobilisés sur l'ensemble des sujets, y compris au sujet de la valorisation des professionnels qui interviennent auprès des publics, des adultes vulnérables. C'est un secteur sur lequel on est extrêmement mobilisés. Nous continuons, comme vous le voyez, à accompagner cette association, tout en renforçant notre force d'intervention à l'échelle de la Ville.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DSOL 39).

Information sur le déroulement de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Avant de passer au projet de délibération suivant, sur l'organisation de notre séance, je vous donne une information importante. Nous avons prévu une suspension de séance pour la réception du Président LULA entre 16 heures 30 et 18 heures 30. Nous allons décaler les choses légèrement, puisque le Président LULA sera à l'Hôtel de Ville plus tôt que prévu. La suspension de séance aura donc lieu entre 16 heures et 18 heures, et non entre 16 heures 30 et 18 heures 30. Je le dis pour que l'information soit connue de toutes et de tous.

2025 DSOL 40 - 19e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. - Participations au titre de l'enveloppe "autres actions de prévention". - Conventions annuelles et avenants.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DSOL 40 relatif à la 19e Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, conventions annuelles et avenants.

La parole est à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, faut-il rappeler ici qu'à Paris, comme partout en France, le vieillissement de la population reste un véritable enjeu de politique publique ? A l'horizon 2040, les Parisiens de plus de 60 ans représenteront 25,2 % de la population, soit une augmentation de 100.000 personnes. Dans ce contexte, la solidarité intergénérationnelle doit être au centre de nos préoccupations.

Avec Francis SZPINER et le groupe "Demain Paris !", nous défendons régulièrement le renforcement du lien entre les générations. Il permet de lutter contre l'isolement des personnes âgées, d'offrir des solutions de logement ou de mentorat aux plus jeunes grâce à nos aînés et de favoriser les échanges de savoirs et d'expériences. Nous avons fait un certain nombre de préconisations concrètes en ce sens, comme celles qui concernent les logements sociaux. Une cohabitation sera proposée à un senior isolé et à un jeune dès lors que c'est possible.

Paris peut devenir une ville plus inclusive, où chacun trouve sa place et contribue au bien-être collectif, plutôt qu'une ville où les générations s'opposent. Nous le savons tous ici, un grand nombre d'associations sont très actives pour que jeunes et seniors s'impliquent ensemble au service de la solidarité. C'est pourquoi nous sommes toujours attentifs au fonctionnement des moyens qui leur sont donnés.

Aussi, je ne peux que regretter, par exemple, que dans ce projet de délibération les subventions attribuées à l'association "Kocoya ThinkLab", engagée dans la lutte contre l'illectronisme et l'éducation à la citoyenneté numérique, aient été divisées par deux entre 2024 et 2025. L'association offre dans tous les arrondissements, à tous les publics notamment, des formations aux nouvelles technologies, avec un modèle pédagogique intergénérationnel. Je m'en suis d'ailleurs inquiétée auprès de Véronique LEVIEUX.

La Ville de Paris ne peut pas d'un côté célébrer Paris, la ville du numérique, la solidarité intergénérationnelle, et de l'autre ne pas donner les moyens à des associations de contribuer à renforcer utilement l'inclusion numérique des plus âgés grâce à des rencontres avec les plus jeunes.

Nous voterons donc bien sûr ce projet de délibération, mais nous resterons vigilants.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Camille NAGET.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous avez dit tout à l'heure : "vieillir, c'est le résultat d'une vie". Je trouve que c'est une bien belle formule, qui nous rappelle aussi, malheureusement, que nous ne sommes pas toutes et tous égaux face au vieillissement, en fonction de ce qu'a pu être notre vie, les activités professionnelles que l'on a pu avoir. Si l'on a eu un métier manuel ou un métier un peu moins physique, on ne va pas vieillir de la même manière. C'est pourquoi on a besoin de politiques globales et cohérentes qui répondent à tous les besoins. Ces besoins peuvent toucher toutes et tous. Je pense à la question de la lutte contre l'isolement, à l'importance de créer du lien social auprès des publics seniors. Dans ce projet de délibération sont soutenues les "Accorderies", celles, de mémoire, des 18e et 19e arrondissements. Je connais bien sûr mieux celle du 19e, mais je sais que leur travail est extrêmement important. C'est aussi une manière de travailler précieuse et innovante. Les "Accorderies" permettent de créer du lien social pour les plus âgés, mais aussi de créer du lien intergénérationnel. Elles sont ouvertes à toutes et tous. C'est quelque chose qui n'est pas descendant, j'ai envie de dire, mais qui est plutôt de l'ordre de la participation. Cela permet aux personnes âgées, aux retraités, d'aborder cette nouvelle période de leur vie, qui peut parfois être un peu perturbante. En tout cas, passer d'une vie d'actif à une vie de retraité, ce n'est pas si aisé que cela. Le principe des "Accorderies", c'est aussi de montrer que l'on peut être retraité, c'est-à-dire inactif au sens de la participation économique, mais que ce n'est pas pour autant que l'on n'est plus utile à la société et que l'on n'a plus rien à apporter, au contraire. D'ailleurs, la plupart des associations, je crois que ce sont plus d'une association sur deux dans notre pays qui sont présidées par un ou une retraitée. Cela montre à quel point on a besoin d'avoir des seniors présents, en forme et autonomes.

Dans ce projet de délibération, il y a aussi un soutien important à l'accompagnement, notamment dans l'habitat. C'est un enjeu extrêmement fort, mais c'est aussi un enjeu très fort à Paris. On sait que la question des logements est une préoccupation tout au long de la vie, mais cela le devient aussi au moment du vieillissement. L'enjeu

d'adapter les logements au vieillissement se pose. On a encore des immeubles à Paris où il n'y a pas d'ascenseur. On le voit d'ailleurs passer en commission pour les résidences seniors. Il y a des personnes qui habitent encore dans des logements au 6^e étage sans ascenseur, parfois, à plus de 80 ans. Il faut donc allier l'enjeu de leur permettre de vivre bien dans leur logement et en proximité de leur quartier pour éviter d'être déraciné et quitter un endroit où l'on a vécu toute sa vie et où l'on a ses habitudes et en même temps de pouvoir vivre ses derniers moments de vie dans de bonnes conditions.

Je note aussi dans ce projet de délibération que la conférence des financeurs est cette année en légère hausse. Je pense que c'est important de le souligner parce que c'est vrai que les besoins augmentent. Les besoins, comme vous l'avez dit, Madame BUCAILLE, ne vont cesser d'augmenter, puisque l'on observe un vieillissement généralisé de la population. On va avoir besoin de penser la place des seniors dans toutes nos politiques publiques et pas seulement avec les politiques spécifiquement dédiées au grand âge, mais dans tous les pans de notre action municipale, y compris sur les questions de voirie, de déplacements et autres pour adapter notre ville à ce changement, à cette évolution démographique assez majeure.

Nous renouvelons donc tout notre soutien à toutes les associations qui travaillent dans ce champ d'action.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Camille NAGET.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Merci, Véronique BUCAILLE et Camille NAGET, pour vos interventions sur ce projet de délibération qui est aussi un projet de délibération que l'on a l'habitude de présenter au Conseil de Paris.

Chaque année, effectivement, compte tenu des crédits délégués par la C.N.S.A. auprès des départements dans les conférences des financeurs, qui sont devenues maintenant des commissions des financeurs, j'ai le plaisir de revenir vers vous au Conseil de Paris, même si ce n'est pas une obligation d'ailleurs, pour vous présenter la répartition de cette somme assez conséquente. Le total de l'enveloppe qui est répartie pour plus de 250 projets, c'est pour un montant de près de 3.953.974 euros. C'est donc conséquent. C'est à l'échelle du département. Tout en étant à cette échelle, nous avons un souci, que l'on met en œuvre, de travailler avec les territoires parisiens, donc les arrondissements, mais y compris à l'échelle des quartiers.

Chère Camille, vous avez évoqué d'ailleurs le rôle important de structures très localisées, qui proposent des activités très adaptées à destination des seniors et qui intègrent cet axe de prévention de la perte d'autonomie qui peut concerner tout senior parisien, quel que soit son lieu d'habitation, du 16^e arrondissement au 19^e arrondissement. Par exemple, un sujet majeur de préoccupation que nous avons en partage, c'est la lutte contre l'isolement des seniors, qui peut se retrouver dans des situations extrêmement variées et que l'on retrouve sur tous les territoires. C'est notre responsabilité, la mienne, celle de l'Exécutif et celle des services en central, de nous organiser pour y travailler au mieux, réduire les sources de cet isolement et de travailler au mieux avec nos services sociaux implantés dans les arrondissements, mais également en lien avec les acteurs des territoires dans leur grande diversité, donc les associations, les ressourceries, les centres sociaux. La gamme est très large.

Cette répartition, ce travail au sein de la commission des financeurs... Je tiens à saluer les agents de la DSOL qui pilotent cela avec beaucoup d'investissement et évidemment un souci de l'évaluation des projets votés et mis en œuvre au cours des années précédentes. Cela s'inscrit dans une feuille de route pluriannuelle. Les sept axes, je n'y reviens pas, sont présentés dans les projets de délibération.

Cela va de l'action du lien social, donc la lutte contre l'isolement, aux problématiques de sécurisation, d'adaptation des logements et aux sujets de la santé physique et mentale, de l'activité physique adaptée. Tous ces axes contribuent d'une manière ou d'une autre à ce travail de prévention. Plus nos actions seront opérationnelles et toucheront ce public, moins nous serons en situation, à un moment donné, de devoir gérer des personnes avec une perte avérée d'autonomie, une situation de dépendance et avec des besoins d'accompagnement qui seront plus lourds pour la collectivité. C'est donc vraiment un enjeu majeur. De plus, ce sont des politiques qui font du bien pour tout un chacun. Cela fait du bien aussi quand c'est porteur de dynamiques et de projets ayant du sens à l'échelle des générations. Vous avez raison, chère Véronique BUCAILLE, de le rappeler.

Très rapidement, je reviens sur l'association que vous avez citée. La conférence des financeurs, désormais commission, soutient depuis un certain nombre d'années, avec des financements qui ont été conséquents. Je crois qu'il y a eu un dialogue de gestion avec les services qui ont été menés. Il y a quelques postes supports qui ont une valorisation en numéraire qui a été jugée un peu trop conséquente. Ce n'est pas sur la nature des projets. Il y a eu un peu ce recadrage. Vous avez raison de saluer l'action menée par "Kocoya ThinkLab". D'autres structures apportent aussi un travail similaire sur le sujet du numérique, qui est extrêmement important. On voit bien la fracture numérique qui peut avoir des conséquences majeures en termes d'accès à l'information, donc d'accès aux droits, et qui peut être une source de détérioration de la situation.

Je me permets d'alerter, puisque ce sont les crédits délégués de la C.N.S.A., donc on pilote cela avec l'A.R.S., la C.P.A.M. et la C.N.A.V. Concernant la C.N.S.A., les services ont eu des échanges récemment avec un besoin, l'expression de réorientations de certains axes pour la C.N.S.A., qui n'a pas totalement été le fruit d'une concertation large. Ils flèchent des actions particulièrement dans le secteur de la santé, mais un peu moins sur l'approche plus globale de la prévention de la perte d'autonomie, puisque l'on nous parle de prévention auditive ou visuelle, il me semble, avec la C.P.A.M. ou d'autres acteurs. On nous avait vanté des rendez-vous médicaux récemment. Cela devrait trouver sa place sur des acteurs plus spécialisés. Le risque serait que cela nous limite les moyens financiers d'intervention, alors que les besoins sont énormes, en tout cas sur le territoire parisien.

Merci à l'ensemble des acteurs, qui contribuent à cette très belle politique de prévention de la perte d'autonomie. Je ne peux que vous remercier à l'avance pour le soutien que vous allez apporter à ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Véronique LEVIEUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSOL 40).

Vous avez obtenu l'unanimité que vous appeliez !

2025 DSOL 54 - Subventions (34.500 euros) à quatorze associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers "politique de la ville" parisiens. - Conventions.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DSOL 54 relatif à des conventions et à l'attribution de subventions à 14 associations pour leurs actions en direction de seniors résidant au sein des quartiers "politique de la ville" parisiens.

La parole est à nouveau à Véronique BUCAILLE.

Mme Véronique BUCAILLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je le redis, je suis désolée si c'est un peu répétitif, mais c'est important : notre Ville voit sa population vieillir et elle doit se préparer dès aujourd'hui à ce défi. Aujourd'hui, près d'un Parisien sur cinq a plus de 65 ans, soit plus de 500.000 personnes.

On l'a dit aussi, mais je pense qu'il est bien de le répéter : l'un des fléaux auxquels chacun est exposé en vieillissant, c'est celui de l'isolement. La crise de la Covid a aggravé ce phénomène. Il est aujourd'hui urgent de réconcilier les générations.

J'ai aussi envie de le répéter, car, pour moi, c'est une passion, c'est au centre de mes préoccupations : le lien intergénérationnel est une richesse pour nous tous. Pour les aînés, c'est une manière de sortir de la solitude, de se sentir utile, d'être valorisé dans ce qu'ils ont à transmettre. Pour les plus jeunes, c'est une ouverture, une découverte du vécu, de l'expérience et de la mémoire.

Voilà pourquoi nous devons porter sans relâche des initiatives concrètes pour retisser ce lien. C'est ce que notre groupe fait depuis le début de la mandature. Nous nous battons pour que la Ville de Paris se dote d'E.H.P.A.D. intergénérationnels qui accueillent en leur sein une crèche. Ce modèle existe ailleurs. Il fonctionne et il crée une dynamique quotidienne d'échanges et de vies partagées.

A notre échelle, dans les arrondissements dont nous avons la charge, nous avons voulu nous engager pour créer des moments de rencontre entre générations : une crèche installée le temps d'une journée dans un E.H.P.A.D., avec ma collègue Sandra BOËLLE, un déjeuner partagé entre élèves et seniors dans une cantine scolaire, organisé avec Samia BADAT-KARAM. Ce sont des petits pas, mais cela crée une dynamique dans laquelle notre Ville doit s'ancrer. Il ne suffit pas de parler de l'intergénérationnel. Il faut le faire vivre. C'est en tout cas le sens de notre engagement, celui de Francis SZPINER, et de notre groupe "Demain Paris !"

Les projets qu'il nous est proposé de soutenir dans ce projet de délibération vont dans le bon sens. Parmi eux, plusieurs comportent une dimension intergénérationnelle. Je pense à l'association "Débrouille Compagnie", qui travaille en lien avec une crèche et un E.H.P.A.D. municipal dans le 19e arrondissement, ou encore à "Tous Ensemble", qui anime un jardin partagé dans le 20e arrondissement. D'autres agissent contre l'isolement, la fracture numérique ou les obstacles à l'accès aux soins : "A.L.A.I.", "Astrée", "Votre Village à tous", "Le Fil et La Main", "L'Aquilone", pour ne citer qu'eux. Ces structures, ancrées localement, sont de précieux relais des politiques publiques en lien avec les centres sociaux, les Maisons des Solidarités et les acteurs de terrain.

C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet de délibération, en espérant qu'il s'inscrive dans une stratégie plus vaste de la Ville pour faire de Paris une ville où l'on rassemble les générations plus qu'on ne les oppose.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Véronique BUCAILLE.

La parole est à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre, Madame la Maire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération porte sur le soutien à 14 associations pour leurs projets à destination des seniors parisiens dans les quartiers "politique de la ville" pour un montant total de 34.500 euros. Ces projets sont issus d'un appel à projets annuel pour le soutien d'actions dans ces quartiers particuliers de la ville, où nous trouvons des seniors en très grande vulnérabilité, grosse problématique d'isolement et de non-recours aux droits, non-accès aux droits. Cela mobilise évidemment les équipes et l'ensemble du tissu associatif et partenarial à l'échelle de ces quartiers. Je tiens à saluer ce travail partenarial très important, qui continue à enrichir l'offre à destination de ses habitants âgés des quartiers "politique de la ville" et à répondre au mieux à leurs besoins et aspirations. Ces projets s'inscrivent dans l'axe 2 du schéma senior à Paris 2022-2026, que j'ai évoqué tout à l'heure, pour ces seniors vivant dans les Q.P.V.

Ce ne sont d'ailleurs pas les seuls projets à destination des seniors des quartiers "politique de la ville" que nous soutenons. Tout à l'heure, à travers le vote que nous venons de faire, nous avons aussi apporté un soutien "via" la commission des financeurs pour de nombreux projets de prévention de la perte d'autonomie à destination des habitants âgés de ces quartiers. Il est proposé ainsi en 2025 de soutenir 97 projets mis en œuvre dans les Q.P.V.

Merci d'avoir souligné l'importance de ce projet de délibération. Je ne reviendrai pas sur les propos que vous aviez par ailleurs déjà tenus à l'occasion de votre intervention précédente. En revanche, j'ai oublié d'évoquer quelque chose : le 18 juin prochain, dans les salons de l'Hôtel de Ville, la Ville de Paris organise un salon des seniors justement à destination de l'ensemble des jeunes retraités parisiens. Ils sont toujours très nombreux chaque année et avec beaucoup de partenaires, notamment institutionnels, mais également des partenaires associatifs. Vous allez sans doute, comme "Kocoya ThinkLab", pouvoir les retrouver parce que cette association animera un stand dans les salons de l'Hôtel de Ville. Il y aura toute une gamme d'actions à l'image de l'ensemble de la diversité des projets que nous portons, qui seront proposés à destination des seniors. L'année dernière, cela avait rencontré déjà un grand succès. Je crois qu'il y a déjà près de 1.000 inscrits à ce jour en à peine deux heures. Je tenais à le souligner parce que c'est un moment de reconnaissance de ces seniors retraités, c'est une manière de leur donner à voir l'ensemble des opportunités qu'ils peuvent trouver sur le territoire parisien, notamment en termes d'implication et d'engagement citoyen, de participations bénévoles et de renforts aux actions de nombreuses associations, mais aussi d'être en lien avec les dispositifs, les droits et les services qui leur sont dus sur le territoire parisien et pour lequel nous sommes extrêmement mobilisés.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Véronique.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSOL 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DSOL 54).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au maintien de la résidence Valentin Haüy dans le 19e arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, avec tout d'abord le vœu référencé n° 63 relatif au maintien de la résidence Valentin Haüy, dans le 19e arrondissement.

La parole est au maire du 19e arrondissement lui-même, François DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'Organisation mondiale de la santé prévoit un doublement du nombre de déficients visuels dans les 25 prochaines années. La prévalence des déficiences visuelles liées à l'âge devient ainsi un enjeu majeur de santé publique.

L'association "Valentin Haüy" s'est donnée pour mission de restaurer, maintenir et développer l'autonomie des deux millions de personnes touchées par une déficience visuelle. Dans le 19^e arrondissement, l'association "Valentin Haüy" gère une résidence autonomie accueillant des seniors déficients visuels. Or, l'association a fait part à ses résidents, sous le choc, de son intention, pour des raisons économiques, de déménager cette résidence autonomie sur un nouveau site à Nanterre. Les 35 résidents actuels ont pourtant trouvé dans leur quartier du 19^e arrondissement un lieu de vie parfaitement adapté à leurs besoins, au cœur de l'environnement, accessible, solidaire et convivial. Pour faire valoir leurs inquiétudes face à l'éventualité d'un déménagement imposé, les résidents se sont constitués en Comité de défense des résidents, rapidement soutenus par de nombreux riverains solidaires. Un déracinement aurait, en effet, chacun le comprendra, des conséquences délétères sur leurs conditions de vie déjà fragilisées : perte de repères dans l'espace, stress, restructuration des habitudes de vie, nécessité de trouver de nouveaux services médicaux, de nouveaux commerces, de nouveaux lieux de loisirs et de détente.

Le groupe Union Capitale du 19^e arrondissement avait déposé puis retiré un vœu lors du Conseil d'arrondissement précédent, et je les en remercie, en attendant que nous puissions prendre contact avec l'association et recevoir le collectif des résidents. Après avoir reçu les témoignages de plusieurs résidents et rencontré longuement une délégation de ses résidents, la mairie du 19^e arrondissement a confirmé son soutien au Comité de défense des résidents du centre Valentin Haüy. Par courrier en date du 6 mai, j'ai demandé au président de l'association de renoncer à son projet de déménagement imposé aux résidents du 64, rue Petit vers Nanterre. Avec la sénatrice Colombe BROSSEL et mon adjointe, Cécile BOSSAVIE, nous rencontrerons prochainement le directeur général de l'association. Aux côtés de la Ville de Paris, de Lamia EL AARAJE et de Véronique LEVIEUX, que je remercie pour leur mobilisation à nos côtés sur ce dossier, la mairie d'arrondissement collabore à la recherche de solutions dans le but de garantir le maintien dans le 19^e arrondissement de cet établissement médico-social primordial.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci...

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Le déménagement de la résidence autonomie à Nanterre constituerait un traumatisme pour les résidents et une perte considérable pour Paris, tant du point de vue de l'offre médico-sociale disponible que de la dimension proprement humaine.

Ce vœu vise donc à marquer le soutien et l'engagement de la Ville aux côtés des résidents et de leur famille.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher François.

La parole est à Véronique LEVIEUX, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre aussi au nom de Lamia EL AARAJE, ma collègue qui porte évidemment, comme François DAGNAUD vient de l'indiquer, ce sujet avec une haute préoccupation. Vous l'avez redit, et je ne reviendrai pas dessus, Monsieur le Maire du 19^e arrondissement : les conditions dans lesquelles nous avons appris ce projet de déménagement, de délocalisation pour des raisons économiques et financières, que l'on ne remet pas en cause, mais qui aura un impact majeur sur des personnes âgées particulièrement vulnérables compte tenu de leur handicap, sans aucune volonté d'échanger au préalable et avec toute l'angoisse et l'anxiété que doivent vivre ces résidents. Vous êtes à Paris, on vous propose de quitter Paris et on vous dit : "Vous allez voir, tout va bien se passer". Non, ce n'est pas acceptable.

Le cadre d'échange n'a pas eu lieu à ce stade. Je me joins donc également à vous sur la nécessité que nous rencontrions les responsables de cette association pour mobiliser l'ensemble des moyens pour que le projet de cette association demeure à Paris, demeure, comme vous le souhaitez à ce stade, dans le 19^e arrondissement. Nous y sommes d'autant plus sensibles que nous-mêmes, le C.A.S.-V.P., portons, au travers de la restructuration très ambitieuse d'un E.H.P.A.D. que l'on retransforme en résidence autonomie dans le 5^e arrondissement, le besoin d'accompagner notamment des personnes vieillissantes malentendantes. On sait qu'il faut proposer des offres d'habitats dédiés notamment à ces publics. J'avais eu le plaisir d'aller voir ce lieu il y a quelques années. On mesurait le travail particulier d'accompagnement et la nécessité de garder ces personnes dans leur quartier, où elles ont leurs habitudes. On voit bien le traumatisme et le risque de perte d'autonomie majeur qu'il pourrait y avoir à un déménagement tel qu'il est présenté.

Je ne peux donc que soutenir votre vœu. Je vous demande confirmation de l'amendement que nous avons porté aussi afin que le vœu porte sur l'ensemble des services de cette association, tel que l'a voulu Lamia EL AARAJE également.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J' imagine que l'amendement est accepté.

Explication de vote de Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai été pour le moins surprise de découvrir lors du dernier Conseil d'arrondissement le dépôt par la majorité d'un vœu concernant une résidence Valentin Haüy, un établissement qui accueille des personnes déficientes visuelles dans le 19e arrondissement. Dans le cadre d'un projet de restructuration, il pourrait être contraint de déménager à Nanterre. Pourtant, ce sujet avait déjà été porté à l'attention de la mairie du 19e arrondissement. J'avais moi-même proposé un vœu lors du Conseil d'arrondissement le 25 mars dernier précisément pour alerter sur cette situation préoccupante. A la demande du maire du 19e arrondissement et en accord avec lui, j'avais accepté de retirer mon vœu dans l'idée que nous pourrions travailler ensemble sur le dossier. Je ne l'avais donc pas redéposé lors du Conseil de Paris d'avril. Une approche concertée aurait été possible, voire souhaitable dans l'intérêt général. Monsieur le Maire, vous avez bien mentionné l'intervention de notre groupe à ce sujet et je vous en remercie.

Cela étant dit, au-delà des considérations de méthode, le groupe Union Capitale votera bien évidemment en faveur de ce vœu. Il est en effet crucial de préserver l'implantation de la résidence Valentin Haüy dans le 19e arrondissement, au plus près des besoins de ses résidents, dans un cadre de vie qu'ils connaissent et auquel ils sont attachés.

Je resterai particulièrement vigilante quant aux suites concrètes qui seront données à ce vœu. J'invite le maire du 19e arrondissement à tenir régulièrement informés les élus de l'évolution de ce dossier, comme il en avait pris l'engagement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Marie TOUBIANA.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 63 déposée par le groupe Paris en commun, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 111).

C'est parfait !

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la dégradation des conditions de travail dans les E.H.P.A.D. et la réponse apportée par la Ville à la mobilisation à Alquier Debrousse.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 64 relatif à la dégradation des conditions de travail dans les E.H.P.A.D. et à la réponse apportée par la Ville à la mobilisation à Alquier Debrousse.

C'est un vœu du groupe Union Capitale, présenté par Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu porte sur un mouvement social qui est probablement passé inaperçu pour la plupart d'entre vous dans cet hémicycle, mais c'est un mouvement social qui mérite que l'on y passe quelques instants puisqu'il concerne la totalité des E.H.P.A.D. municipaux parisiens dont la Ville de Paris est opérateur à travers le C.A.S.-V.P. C'est un mouvement social qui exprime un mal-être et qui mérite "a minima" d'être écouté à ce titre.

Quel est le déclencheur de ce mouvement social de professionnels de l'accompagnement de nos aînés hébergés dans les E.H.P.A.D. parisiens ? C'est paradoxalement l'annonce d'un nouveau plan Qualité, donc plutôt une bonne nouvelle a priori. Je souligne tout de même que ce plan a surpris, car construit en catimini et dans l'urgence. En effet, je le rappelle, il n'a jamais été présenté devant la démocratie parisienne, que ce soit dans la Commission concernée, la 4e, au Conseil de Paris ou dans cet hémicycle. Ce sont tout de même 5,7 millions d'euros par an de manière pérenne qui sont prévus dans un contexte, il faut le dire, de disette budgétaire sur un sujet de société qualifié de "hyper-sensible". D'ailleurs, on ne sait toujours pas comment il est financé, puisqu'absent du dernier B.S.

C'est bien dommage, car ce plan cherche à améliorer la situation parfois très difficile des E.H.P.A.D. parisiens. Il a fallu cinq ans, la crise de la Covid, le scandale Orpea et quelques crises, voire drames, dans des E.H.P.A.D. municipaux pour que votre majorité prenne conscience des difficultés et des enjeux qui se trament derrière des murs silencieux.

Ce fameux plan Qualité qui inquiète des professionnels dans nos E.H.P.A.D. n'est-il pas qu'une déclaration d'intention assortie de promesses de dépenses ? C'est l'inquiétude exprimée par le mouvement social. Il est prévu la création de 110 postes dont seulement 67 concernant des soignants. "In fine", 50 % des promesses de nouveaux postes interviendront au chevet des résidents. C'est pourquoi le syndicat F.O. a planté le piquet le 7 mai pour dénoncer la dégradation continue des conditions de travail, les sous-effectifs chroniques, le manque de reconnaissance, l'absence de perspectives de carrière et la pression croissante exercée sur les soignants. Ce conflit s'est étendu. L'appel à la grève est illimité et généralisé à tous les établissements. C'est ce qui nous inquiète. Ces difficultés compromettent le bien-être des personnels, la qualité de la prise en charge des résidents et la confiance des familles.

C'est pourquoi nous demandons par ce vœu, avec Hélène JACQUEMONT et l'ensemble des élus du groupe Union Capitale, que l'Exécutif réponde publiquement et sans délai aux revendications exprimées par les personnels mobilisés des E.H.P.A.D. parisiens et de l'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse et présente au Conseil de Paris des modalités de mise en œuvre pour rendre plus attractives encore des offres de postes aux professionnels du grand âge, aux équipes soignantes et médico-sociales.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci.

Je vous ai donné un peu plus de trois minutes. Je me suis calé sur le temps que j'avais accordé à François DAGNAUD. J'essaie toujours d'équilibrer entre la majorité et l'opposition.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - J'avais fini.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Dans le respect, évidemment, du règlement intérieur. Cela va de soi.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Monsieur BOULARD et votre groupe, évoque une situation effectivement qui se tient dans les E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. et un appel à un préavis de grève qui a été lancé par le syndicat F.O., juste ce syndicat, dans l'ensemble des E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. Cela a commencé dans l'établissement Debrousse, dans le 20^e arrondissement, où il y a eu des situations particulières, notamment un processus de travail qui devait être pris concernant les infirmières de cet établissement.

Je crois qu'il y a eu, sur les quelques jours de mobilisation, à peu près une quinzaine d'agents qui ont fait grève sur un créneau horaire assez réduit, jusque-là relevés par les services. Néanmoins, je peux vous assurer que l'on est extrêmement attentif à la situation et qu'il y a un dialogue social extrêmement fort mis en œuvre non seulement avec la direction du C.A.S.-V.P., mais également avec la direction de cet établissement dans le 20^e arrondissement. Je vous remercie d'avoir salué le plan Qualité E.H.P.A.D. qui n'a pas été voté en urgence, ni préparé en catimini. Cela faisait plus d'un an que j'avais demandé aux services en central de travailler sur la mobilisation de moyens pour venir renforcer les équipes de l'ensemble des E.H.P.A.D. de la Ville de Paris. Cela a pris un temps parce que cela ne se prépare pas du jour au lendemain. Il a bien été présenté au sein de l'instance qui en est responsable, à savoir le Conseil d'administration du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

J'ai, qui plus est, organisé une réunion qui a réuni tous les directeurs des 15 E.H.P.A.D. du Centre d'action sociale à destination de tous les membres du conseil d'administration, même si très peu se sont mobilisés, afin d'avoir un temps d'échange le plus large possible et que l'ensemble des questions soient posées. J'ai même insisté pour que les questions soient posées et que le temps d'explication soit fait notamment sur la manière dont on allait mettre en œuvre ce plan Qualité. Près de 120 postes doivent être créés et il y en a déjà 50 qui l'ont été en quelques mois. Je me permets de rappeler que certains doivent l'être à l'issue de concours.

Il y a donc une très forte mobilisation sur ce secteur. Nous sommes très fiers d'avoir porté... Je remercie Paul SIMONDON, parce que ce n'est pas au B.S., mais c'est au vote du budget, que cette enveloppe a été permise et que la Ville a apporté son soutien au Centre d'action sociale. Je pense que c'est quelque chose que nous devons porter fièrement.

Je comprends votre sollicitation sur les E.H.P.A.D. Je perçois, mais peut-être que je me trompe, le regret qu'il n'y ait pas d'E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P. dans le 17^e arrondissement. Monsieur le Maire, si c'est vraiment un projet auquel vous tenez, vous pouvez compter sur moi pour que l'on y travaille. Sinon, n'hésitez pas à demander à M. le maire du 15^e arrondissement, qui a deux E.H.P.A.D. du C.A.S.-V.P., pour voir comment cela se passe.

En tout cas, sur le 20^e arrondissement, où il y a un sujet aussi "via" la mobilisation de F.O., je tiens à remercier et à exprimer tout mon soutien à l'ensemble de l'équipe de tous les professionnels qui sont extrêmement mobilisés. C'est le plus grand établissement du C.A.S.-V.P.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Il est extrêmement en action et mobilisé pour l'accueil des personnes âgées. Je pense que nous pouvons tous en être très fiers. Les portes sont ouvertes pour tous les élus qui souhaiteraient le visiter.

Merci à vous.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Hamidou SAMAKÉ, pour une explication de vote, au nom du groupe PEC.

M. Hamidou SAMAKÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, puisque l'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse a été complètement l'objet du vœu, je voudrais ici rappeler une vérité essentielle. L'E.H.P.A.D. Alquier Debrousse vit. Je dirais même qu'il vit plutôt bien. Depuis l'arrivée du nouveau directeur, une dynamique constructive s'est engagée. En effet, le Conseil de la vie sociale a été renouvelé, redonnant la parole aux résidents, aux familles et aux personnels. Des groupes de travail ont été mis en place pour améliorer les conditions de travail avec une vraie implication des équipes, de toutes les équipes. Surtout, l'établissement continue de rayonner. En effet, le mois dernier, les résidents ont pu partir en voyage en Normandie. La transhumance des moutons, comme chaque année, a animé aussi les jardins. Les activités culturelles, sportives et de loisirs se poursuivent avec enthousiasme. Je veux saluer ici, comme l'a fait Véronique LEVIEUX tout à l'heure, l'engagement des professionnels, qui permettent tout cela.

Oui, les défis restent présents, mais il faut reconnaître les efforts, valoriser l'élan positif qui existe. Ce vœu est l'occasion de le dire : Alquier Debrousse avance et il avance bien.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hamidou SAMAKÉ.

Je mets donc aux voix le vœu n° 64 du groupe Union Capitale, qui, je pense, est maintenu.

Non, il est retiré ?

L'avis de l'Exécutif est défavorable. Vous le maintenez ou pas ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - Oui, bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui, bien sûr !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Au revoir, Véronique. Bonjour, Jean-Luc.

2025 DDCT 33 - Subventions (287.100 euros) à 30 associations, au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 33 relatif à l'attribution d'une subvention à 30 associations au titre de la lutte pour l'égalité des droits et de la visibilité LGBTQI+.

Je vous propose d'examiner ce projet de délibération, puis nous leverons la séance. Il est déjà 12 heures 54.

La parole est à Alexandra CORDEBARD, Mme la Maire du 10^e arrondissement.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris est fière de sa diversité et d'être une ville refuge.

La défense des droits des personnes LGBTQI+, et l'accompagnement des victimes encore trop nombreuses, est un marqueur fort de notre majorité. Sous votre impulsion, cher Jean-Luc ROMERO-MICHEL, nous avons su plus encore affermir le lien avec le vaste tissu associatif qui agit en la matière. Je pense tout particulièrement aux associations qui font vivre la visibilité et les cultures LGBTQIA+ dans le 10^e arrondissement. Je voudrais avoir un mot rapide pour "Cineffable", par exemple, pour "Les Dégommeuses", pour le sport, pour les "Archives, Recherches et Cultures Lesbien" et enfin pour "Label Gouine".

Je voudrais également avoir une pensée pour le "P.A.S.T.T.", association pour la défense des personnes "trans", qui œuvre dans tout Paris, mais nous aide beaucoup sur les politiques de prévention dans le 10^e arrondissement. Ce bouillonnement culturel et associatif lesbien et "trans" est bienvenu tant il vient affirmer avec force cette fierté si souvent invisibilisée et je m'en félicite. Nous sommes donc fiers d'aider à cette visibilité et à

promouvoir également, en cette semaine de la santé sexuelle, celle des femmes lesbiennes et "bi" en particulier dans notre programmation d'arrondissement.

Si la visibilité est à l'honneur, il y a aussi des oppositions qui se font entendre, qui menacent les personnes et qui menacent les personnes LGBTQIA+. Ce projet de délibération prend une résonance particulière dans le 10^e arrondissement, alors que nous avons eu ces dernières années plusieurs agressions très graves de jeunes hommes homosexuels. Le 8 mai dernier, nous avons surpris cinq mineurs et un adulte qui avaient délibérément repeint en blanc les marches arc-en-ciel de l'escalier de l'impasse Boutron.

Je souhaite peut-être aussi dire un mot sur la manière dont la réaction s'est obsédée ces derniers temps, en particulier aux Etats-Unis, mais un peu partout dans le monde, contre les personnes "trans" et combien elles sont devenues des victimes visées par l'ensemble de ces réactionnaires.

Face à ces actes et à cet acte dans le 10^e arrondissement, aussi stupide qu'ignoble, dont le mobile homophobe m'a naturellement amenée à porter plainte, je tiens à saluer d'abord la réactivité de la police et de la police municipale qui ont fait leur travail et qui permettront que la justice puisse faire son travail. Evidemment, ces marches ont été repeintes et les couleurs vives aujourd'hui sont de nouveau visibles de loin au bord du canal Saint-Martin. Elles permettront de sensibiliser, notamment les plus jeunes d'entre nous, et de poursuivre ensemble ce combat contre les LGBT-phobies. Cher Jean-Luc, je sais combien vous œuvrez.

Nous sommes, dans ce Conseil, je pense, unanimes pour dire qu'il faut que nous continuions à aider ces associations si précieuses qui font pour nous et avec nous un travail indispensable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire du 10^e arrondissement, chère Alexandra.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus de notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" souhaitent saluer l'engagement remarquable de ces 30 associations bénéficiaires de cette subvention. Elles constituent un tissu associatif vivant et essentiel qui agit au quotidien pour la visibilité, la solidarité et l'accompagnement des personnes LGBT. Je pense, par exemple, à "L'Académie Gay et Lesbienne", qui œuvre à préserver un patrimoine documentaire très important, avec 2.000 titres français et étrangers, ou encore "Basiliade", qui accueille des jeunes personnes LGBT sans-abri ou en rupture familiale avec humanité et efficacité.

On est dans un contexte où les violences contre les personnes LGBT augmentent. Mme CORDEBARD a eu raison de rappeler l'augmentation très inquiétante des violences contre les personnes "trans". Il y a un vrai sujet de société dont on parle très peu. Je crois que c'est bien que, ici, au Conseil de Paris, on puisse l'évoquer.

Toutes ces associations, qu'elles agissent dans la santé, la conservation des mémoires, l'accès aux droits ou encore à la culture, jouent un rôle indispensable pour faire vivre concrètement les valeurs d'égalité et de respect que nous portons collectivement.

Je profite de l'occasion que me donne ce projet de délibération pour saluer, au nom du groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", l'initiative de Pierre-Yves BOURNAZEL visant à créer un centre dédié aux expressions artistiques et culturelles LGBT dans notre ville. Nous nous félicitons que ce projet ait pu rassembler un large soutien au sein de notre Conseil. Il incarne une reconnaissance bienvenue de l'apport des artistes et des créateurs LGBT à la richesse culturelle de Paris, qui doit demeurer une ville ouverte, une ville créative, une ville accueillante.

Je veux aussi tout particulièrement remercier mon ami Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour la méthode engagée. Ayant convié l'ensemble des présidents de groupe à une réunion de travail, il donne le ton d'un projet qui ne doit pas être partisan, mais au contraire rassembleur et respectueux de toutes les sensibilités et des convictions de chacun. Nous participerons, comme je te l'ai dit, mon cher Jean-Luc, à cette démarche avec sérieux et exigence. Ce centre, au-delà de sa vocation culturelle, doit être aussi un lieu de dialogue, de transmission, de rayonnement de Paris et ouvert à tous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Jack-Yves BOHBOT.

La parole est à Chloé SAGASPE.

Mme Chloé SAGASPE. - Monsieur le Maire, je sais que tout le monde a faim, donc on va essayer d'être brefs. C'est un sujet majeur pour nous. Vous le savez, Paris a été la cible d'attaques LGBT-phobes ces dernières semaines. Alexandra l'a rappelé : les escaliers aux couleurs arc-en-ciel ont été repeints en blanc dans le 10^e arrondissement de Paris. Des drapeaux LGBTQIA+ ont été arrachés en plein cœur du Marais. Juste à côté, vous le savez, c'est le quartier historique de la vie LGBTQIA+ parisienne. Ces attaques symboliques, ces gestes de haine nous rappellent à quel point nos droits sont encore fragiles, sont menacés partout dans le monde. Un peu partout

d'ailleurs les agressions LGBT-phobes augmentent, explosent. On compte plus de 45 % entre 2022 et 2023. L'extrême droite attise un peu partout la haine, nous le savons. Nous nous souvenons encore de l'agression LGBT-phobe d'un jeune "gay" juste après la victoire de Jordan BARDELLA aux élections européennes en plein cœur de Paris. Nous sommes donc particulièrement inquiets.

Il y a néanmoins une excellente nouvelle : l'initiative européenne pour l'interdiction des thérapies de conversion, qui a recueilli plus d'un million de signatures pour les interdire en Europe. En même temps, on se désole que l'on compte encore beaucoup de Ministres LGBT-phobes qui ont pris des positions contre l'égalité des droits, dont certains siègent d'ailleurs ici, sur les bancs de cette Assemblée. Marie-Claire CARRÈRE-GÉE a voté en faveur de la proposition de loi transphobe au Sénat. Je tiens à le rappeler. Mme DATI s'est abstenue pour interdire les thérapies de conversion lorsqu'elle était députée européenne. Quand le Gouvernement est infiltré par la "Manif pour tous", à Paris, nous sommes très fiers de rester une ville refuge. Nous sommes debout et solides.

Vous le savez, cela fait 25 ans que la "Marche des Fiertés" existe maintenant à Paris. Cela fait 25 ans de résistance, 25 ans de lutte. Pour nous, c'est bien plus qu'un défilé. C'est une manifestation politique revendicative de nos droits. C'est un acte de résistance, surtout quand on sait que, aujourd'hui, elle est interdite en Hongrie, en Bulgarie et à Istanbul. Je ne parle même pas de nos droits et des droits des trans aux Etats-Unis actuellement. Vous avez dû le voir hier, l'administration TRUMP vient même d'ordonner de débaptiser le bateau rendant hommage à Harvey Milk, qui est pourtant l'un des premiers élus qui était ouvertement homosexuel aux Etats-Unis, un vétéran de guerre et un militant des droits. N'en déplaise aux homophobes qui nient nos identités, qui remettent en cause nos droits, qui veulent nous faire taire, nous invisibiliser, nous marcherons fièrement à Budapest comme à Paris le 28 juin prochain.

Pour marquer cet anniversaire, je suis très fière que, dans le 11^e arrondissement, nous accueillions une exposition en plein air, un véritable mémorial à ciel ouvert, une fresque des libertés sur les grilles du square Maurice Gardette, puisque "l'Inter-LGBT" va proposer à 25 artistes de réinterpréter 25 affiches de la "Marche des Fiertés". Il y aura d'ailleurs une soirée de lancement avec les artistes le 25 juin prochain au Ground Control. Ils seront accueillis par ma chère Emmanuelle PIERRE-MARIE, qui est une alliée indéfectible de nos luttes. Je la remercie. Paris est fière, comme tu le sais, Jean-Luc, et merci pour tout ce que tu as fait, de soutenir la vie associative militante LGBT. Il y a beaucoup de subventions à énormément d'associations. On ne pourrait pas toutes les citer. Etant membre actif et concerné de "Bi'Cause", je me permets de les saluer plus particulièrement, mais il y en a d'autres.

Un grand merci à toi, cher Jean-Luc, pour tout ce que tu fais pour nos droits à Paris. On vous donne rendez-vous pour la Marche à Budapest et à Paris le 28 juin prochain.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Chloé SAGASPE.

La parole est évidemment à celui vers qui sont allés tant d'éloges, Jean-Luc ROMERO-MICHEL. Les éloges sont mérités, évidemment.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Monsieur le Maire, je trouve très symbolique que ce projet de délibération soit fait sous cette présidence, vous qui avez tant œuvré pour le P.A.C.S., puisque vous en êtes un des deux pères, et pour le mariage pour tous. Je voulais particulièrement vous remercier et dire que j'étais touché que ce soit vous qui présidiez cette séance.

Chère Madame la Maire, chère Alexandra, cher Jack-Yves BOHBOT, chère Chloé SAGASPE, en ce début de mois mondial des fiertés, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui est bien sûr d'une importance singulière, comme vous l'avez toutes et tous rappelé. Il s'inscrit dans la continuité de notre engagement, qui est, je le dis maintenant, souvent unanime, et c'est important, en faveur de l'égalité des droits et de la visibilité des personnes LGBTQIA+. Dans un contexte international que vous avez toutes et tous rappelé, qui est tout de même marqué par une inquiétante régression des droits des personnes LGBTQIA+, Paris se doit de faire rempart contre la propagation des discours de haine et des politiques rétrogrades. Je le rappelle, aux Etats-Unis, il faut le dire et on ne le dit pas assez, les mesures législatives visant les droits des personnes trans se multiplient, en faisant de ces personnes des sous-citoyennes et des sous-citoyens. Elles traduisent d'ailleurs une véritable obsession et mettent gravement en péril la vie et la dignité de ces personnes.

Ne nous méprenons pas, ces reculs ne se limitent pas au continent américain. En avril dernier, la Cour suprême du Royaume-Uni a ainsi exclu les femmes transgenres de la définition juridique du terme "femme" en considérant que cette dernière devait reposer uniquement sur le sexe biologique. Au sein de l'Union européenne, vous l'avez aussi tous rappelé, le Président Viktor ORBÁN ne cesse d'attiser la haine et les menaces à l'encontre des personnes LGBTQIA+, allant jusqu'à interdire en Europe la "Marche des Fiertés". C'est d'ailleurs pour ces raisons que, au nom de la Ville de Paris et en votre nom, je me rendrai à Budapest avec d'autres pour participer à cette Marche. L'élection du nouveau président polonais, nationaliste pro-TRUMP, anti-I.V.G. et anti-LGBT, n'est évidemment pas rassurante.

Si les politiques publiques dans notre pays demeurent plus protectrices qu'ailleurs à l'égard des personnes LGBTQIA+, elles ne sont pas pour autant hermétiques aux rhétoriques transphobes venues de l'extrême droite. Le rapport sur les LGBT-phobies publié par "S.O.S. homophobie" le 15 mai dernier est glaçant : 1.624 cas de discrimination ont été recensés. Face à ces constats des plus inquiétants et glaçants pour les personnes LGBT, ces derniers jours, Paris doit rester fidèle à ses engagements et renforcer sa politique résolument volontariste en faveur de l'inclusion. Quand les escaliers arc-en-ciel du 10e arrondissement sont recouverts de peinture blanche, avec toi, chère Alexandra, dont on connaît la détermination, Paris s'élève. Quand le 31 mars dernier, Ada et Ash, deux personnes "trans" réfugiées de Russie, sont violemment agressées pour avoir brandi un drapeau "trans" sans que la police n'intervienne, il faut le dire, Paris dénonce. Quand une pluie de réactions homophobes s'abat suite à la simple pose d'une plaque commémorative en mémoire du premier bar "gay" du Marais, cher Ariel, chère Laurence, nous étions ensemble, Paris répond.

Si Paris est aujourd'hui reconnue comme la ville des libertés, celle où l'on s'aime librement et où chacune et chacun peut être soi-même, c'est en partie parce que Paris célèbre cette diversité par des événements évidemment symboliques. Je pense forcément à la 8e cérémonie du Prix international LGBTQIA+. Je me réjouis d'ailleurs que le militant turc Yildiz TAR ait été libéré lors du Prix international LGBTQIA+. Cette année, nous lui avons remis un prix spécial, la Maire lui a remis un prix spécial pour son combat pour les droits des personnes LGBTQIA+. Nous sommes heureux de savoir qu'il est enfin libéré. Je pense bien sûr à la 3e édition du Bal de l'Amour, qui a réuni plus de 12.000 personnes, et bien sûr à l'inauguration du Mémorial en hommage aux victimes homosexuelles de la déportation et toutes les persécutions qu'ont subi les personnes LGBTQIA+. Je remercie aussi Laurence pour le travail qu'elle a fait.

Merci pour cette unanimité. Vous avez à disposition à l'entrée le recueil de la politique que nous menons tous ensemble. Je n'énumérerai pas ces 30 associations. Elles font toutes un travail remarquable. C'est près de 390.000 euros de subventions. J'espère que, tous ensemble, nous allons continuer à œuvrer contre la LGBTQIA+-phobie à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-Luc.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 33.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 33).

Nous terminons cette séance du matin sur une belle unanimité.

Je suspends la séance. Elle reprendra à 14 heures 30. Bon appétit !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2025 DDCT 34 - Subventions (151.000 euros) à 10 associations au titre des droits humains.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc l'examen de nos projets de délibération avec le projet de délibération DDCT 34 relatif à l'attribution de subventions de 151.000 euros à 10 associations, au titre des droits humains.

La parole est à Dominique KIELEMOËS, pour le groupe Paris en commun.

Mme Dominique KIELEMOËS. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, tous les ans, le 20 juin, la Journée internationale des réfugiés met à l'honneur la résilience et l'énergie que mettent les personnes contraintes à l'exil pour se frayer un chemin jusqu'à un pays duquel elles ne connaissent souvent rien. Elles recréent une vie en partant de zéro et doivent apprendre une langue et des façons de faire différentes des leurs.

Qui d'entre nous ici pourrait réussir cette difficulté s'il ou elle était confronté aux mêmes conditions, aux mêmes risques sur la route de l'exil, aux mêmes discriminations et violences dans un pays d'arrivée, lequel, souvent, n'a de terre d'asile qu'un vague souvenir ?

En l'honneur de ces femmes et de ces hommes, de leurs droits humains élémentaires, qui sont pourtant si souvent mis de côté ou traités comme une préoccupation de "droits-de-l'homme", intrinsèquement coupée du réel,

je voudrais saluer, à l'occasion de ce projet de délibération, les associations de défense des droits humains qui leur viennent en aide.

Je voudrais citer, tout d'abord, le centre "Primo Levi", lequel redonne aux hommes et aux femmes ayant vécu l'innommable leur statut et leur dignité profonde. Par les soins apportés aux victimes de torture, par l'accompagnement et la prise en compte de leurs paroles dans un travail de mise en évidence et d'études, par ses actions d'aide à ce que la justice puisse se faire, lorsque c'est possible, et par son plaidoyer, le centre "Primo Levi" propose une voie pour panser les plaies - avec un "a" -, mais également, pour penser - avec un "e" -, les mots de la torture.

Par la préparation d'un colloque interdisciplinaire, la publication de sa revue "Mémoire", ainsi que par ses actions de sensibilisation, il se propose ici de permettre les échanges entre les acteurs de ce champ pour améliorer leur réponse et mieux comprendre ce que fait la torture et comment s'en défaire.

Si les personnes accompagnées par le centre "Primo-Levi" ou par l'association "Limbo" ont survécu à l'enfer, il y a d'autres personnes exilées qui continuent de vivre un enfer ici même. Ce sont les victimes de traite aux fins d'exploitation par le travail, d'esclavage moderne. Ici, il faut souvent trouver le moyen d'accéder à ces victimes, encore enfermées dans les foyers ou les entreprises, nouer un dialogue risqué pour trouver une issue et leur permettre de trouver l'aide qui leur est due.

Le Comité contre l'esclavage moderne, par son action de sensibilisation et de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, de même que l'association "S.O.S. Esclaves", plus focalisée sur l'assistance pluridisciplinaire aux victimes, incarne, auprès d'elles, la solidarité qui doit être la nôtre.

Défendre les droits humains, c'est d'abord défendre la dignité de ceux qui sont les plus éloignés de leurs droits dans une société marquée par le repli xénophobe et par la suspicion généralisée envers les étrangers. Cela commence notamment par les exilés victimes de torture ou d'esclavage moderne. Permettons à ces associations de porter, dans leur mission, la solidarité de Paris auprès de ces personnes.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération vise à soutenir dix associations qui œuvrent au quotidien à la promotion et à la protection des droits humains. Merci, chère Dominique, d'en avoir évoqué quelques-unes.

Dans un contexte marqué, ces dernières années, par une intensification des conflits et une répression croissante, mettant à rude épreuve l'intégrité des institutions démocratiques ainsi que les principes du droit international, du droit humanitaire et des droits humains, il est plus que jamais essentiel d'apporter un appui aux associations parisiennes.

Chaque jour, l'actualité nous rappelle l'ampleur et la fréquence des violations des droits. Le 4 juin, il y a quelques jours, nous commémorons le 36e anniversaire du massacre de la place Tiananmen, survenu en 1989, lorsque le Gouvernement chinois réprimait, avec une violence inouïe, des manifestants pacifiques réclamant simplement des réformes démocratiques.

Cette commémoration, sur laquelle je veux insister aujourd'hui en raison de cet anniversaire, n'est pas seulement un acte de mémoire : c'est un symbole de résistance face à la répression brutale exercée par la Chine, notamment contre la culture, la religion et l'identité tibétaine depuis des années, contre les Ouïghours, et pour cette volonté d'annexer Taïwan.

Plus récemment, au Sénégal, le projet de loi visant à criminaliser l'homosexualité, prévoyant jusqu'à 15 ans de prison ferme pour les personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres, est un recul alarmant des droits fondamentaux.

Aux portes de l'Europe, en Turquie, une fois de plus, le principal opposant du Président Recep-Tayyip ERDOĞAN, le maire d'Istanbul, que nous avons nommé Citoyen d'honneur, a subi une arrestation arbitraire à des fins politiques.

Paris, Capitale des droits humains, où fut signée la Déclaration universelle des droits de l'Homme, doit rester mobilisée. Depuis plus de 20 ans, nous le faisons notamment en attribuant la citoyenneté d'honneur à des personnes engagées dans la défense des libertés fondamentales à travers le monde, souvent emprisonnées. Ce fut le cas d'Ilia IACHINE, pour les plus récents, Oleg ORLOV, Paul WATSON, mais je citerai nos compatriotes Jacques PARIS et Cécile KOHLER, que nous avons dernièrement honorés.

Pour terminer, la Ville de Paris s'appuie sur de nombreuses associations pour l'accompagnement des personnes exilées, l'accompagnement des victimes de violences politiques dans leur pays d'origine et, dans le 11e,

sur le centre "Primo Levi", auquel nous sommes très attachés, pour la défense des droits fondamentaux des personnes détenues, dont personne ne parle, ou trop peu. Ce n'est pas parce que l'on est en prison que l'on n'a pas notre part d'humanité et que l'on ne doit pas être traité d'une manière humaine.

Concernant les activités de plaidoyer en faveur des droits humains, Dominique l'a évoqué, la Ville de Paris combat contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail.

Pour appuyer toutes ces associations, il est proposé, pour 2025, une somme de 151.000 euros à 10 associations. En soutenant ce projet de délibération, nous affirmons, une nouvelle fois, l'engagement de la Ville de Paris en faveur des droits humains, en réaffirmant notre soutien aux associations qui œuvrent au quotidien, dans la dignité, pour la justice et la protection des personnes en situation de vulnérabilité.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DDCT 34).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'application en droit français de la déjudiciarisation de la procédure de changement de genre à l'état civil et la possibilité de suppression de la mention de genre des registres de l'état civil et des titres d'identité.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 65 est relatif à l'application, en droit français, de la déjudiciarisation de la procédure de changement de genre à l'état civil et à la possibilité de suppression de la mention de genre des registres de l'état civil et des titres d'identité.

La parole est à Rémi FÉRAUD, président du groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le changement d'état civil libre sur simple déclaration est fondé sur le principe d'auto-détermination. C'est une revendication forte des personnes trans.

C'est aussi un principe de simplification qui s'impose à un nombre croissant de pays à travers l'Europe. En effet, du Danemark en 2014 à l'Allemagne en 2024, une douzaine d'Etats ont désormais adopté cette perspective avec succès. Nous souhaitons que la France fasse de même. Je sais que ce souhait est partagé par tous les partis de la gauche parisienne, et au-delà. Nous sommes nombreux à avoir signé, en tant que parlementaires, une tribune nous engageant en ce sens, en mars dernier.

Oui, le temps est venu de la déjudiciarisation et de l'auto-détermination. Nous le disons d'autant plus sereinement que la reconnaissance juridique du genre fait, en ce moment même, l'objet d'attaques inacceptables dans de nombreux pays, des Etats-Unis à la Hongrie. Ces attaques ont des conséquences dramatiques sur les droits fondamentaux des personnes trans, sur leur liberté de mouvement et leur intégration sociale.

L'absence de documents adéquats les expose à des violences, notamment physiques, lesquelles se déclenchent à travers le monde à leur égard et que nous ne pouvons tolérer. Cela nécessite une loi. Nous pouvons d'ores et déjà nous servir des décisions de justice européennes, en particulier de la Cour de justice de l'Union européenne, pour appeler cette loi et faire avancer les pratiques.

Paris, dont les services gèrent l'état civil et connaissent bien les réalités quotidiennes des personnes "trans", est bien placée pour demander à l'Etat de se saisir de cette opportunité et de faciliter les pratiques pour que le changement d'état civil soit non seulement démedicalisé, mais déjudiciarisé et fondé, enfin, sur l'auto-détermination.

C'est le sens de notre vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire, Monsieur le Président, cher Rémi.

Je tiens d'abord à remercier le sénateur Rémi FÉRAUD et le groupe Paris en commun pour ce vœu très fort et très important dans le contexte que Rémi FÉRAUD vient de rappeler, qui s'inscrit dans le prolongement de notre engagement collectif pour les droits des personnes transgenres, non-binaires et intersexes.

Vous l'avez rappelé, les récentes décisions de la Cour de justice de l'Union européenne dans les affaires "Deldit" et "Mousse" viennent poser des jalons fondamentaux en matière de respect de la vie privée, de reconnaissance de l'identité de genre et de limitation des atteintes arbitraires à la dignité des personnes. Elle rappelle à juste titre qu'imposer des procédures judiciaires lourdes ou exiger des preuves médicales ou psychologiques pour accéder à la reconnaissance de son genre constitue une entrave inacceptable à l'auto-détermination.

Ces jurisprudences sont claires : l'Etat doit garantir un accès simple, direct et respectueux à la rectification ou à la suppression de la mention de genre de l'état civil et sur les documents d'identité. Il en va non seulement du respect du droit européen, mais aussi d'une exigence éthique, humaine et démocratique, comme vient de nous le rappeler Rémi FÉRAUD.

La Ville de Paris s'est toujours tenue aux côtés des personnes "trans" et non-binaires en défendant leur droit à vivre leur identité, sans entrave ni aucune stigmatisation. Cet engagement se traduit par des actions concrètes envers nos agentes et nos agents, comme envers nos usagères et nos usagers, notamment par la création d'un M.O.O.C. gratuit avec "OUtrans" et "Vers Paris sans sida" pour sensibiliser l'ensemble des agents de notre Ville, ainsi que par la mise en place d'un protocole pour accompagner les agents en transition et des formulaires administratifs non-genrés.

C'est un combat pour la dignité, pour l'égalité réelle, pour une République fidèle à ses valeurs, et nous ne pouvons qu'être favorables à ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 65 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 112).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la lutte contre l'islamophobie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 66 relatif à la lutte contre l'islamophobie.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en ouverture du Conseil, nous avons rendu hommage à Aboubakar Cissé en observant une minute de silence en présence de sa famille.

Aboubakar Cissé, jeune homme malien de 22 ans, a été lardé d'une cinquantaine de coups de couteau le 26 avril dernier dans son lieu de culte. Son meurtrier s'est filmé en tenant des propos ouvertement islamophobes qu'il a lui-même diffusés en ligne.

Pas plus tard que samedi dernier, Hichem Miraoui a été tué dans le Var par son voisin. Dans plusieurs vidéos diffusées sur Facebook avant et après les faits, le suspect profère de nombreuses insultes et menaces racistes et islamophobes, et appelle à voter pour le Rassemblement national. Il s'agit clairement d'attentats islamophobes commis pour semer la terreur chez nos concitoyens musulmans.

Je crois utile de rappeler la définition claire que donne la Commission nationale consultative des droits de l'homme de l'islamophobie. Il s'agit de l'attitude d'hostilité systématique envers les musulmans, les personnes perçues comme telles et/ou envers l'islam. Il s'agit d'une forme de racisme, nourrie par des stéréotypes persistants et une stigmatisation collective.

Ce phénomène tend sinistrement à s'intensifier. Selon les données du Ministère de l'Intérieur, les actes anti-musulmans et islamophobes ont augmenté de 72 % au premier trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024. Ces chiffres sont très probablement sous-évalués : les agressions verbales, notamment sur les réseaux sociaux, ainsi que les discriminations quotidiennes ou les refus de soins échappent la plupart du temps à toute déclaration ou plainte officielle.

Depuis 10 ans, au moins 33 mosquées en France ont été visées par un incendie, selon le média "Regard", dans un climat ambiant dans lequel la communauté musulmane et les étrangers sont régulièrement stigmatisés par certains médias et une partie du personnel politique jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Je pense tout particulièrement à certaines déclarations du Ministre de l'Intérieur actuel, que je me refuse à répéter, qui alimentent cette atmosphère politico-médiatique délétère. Cette déclaration de Bruno RETAILLEAU a été très largement soutenue à la présidence du Parti des Républicains par les militants parisiens de ce parti, malgré ses propos ouvertement hostiles à l'Etat de droit.

Or l'islamophobie, à l'instar de toutes les formes de racisme et d'antisémitisme, n'a pas sa place dans notre République. Il est du devoir de nos institutions républicaines d'en faire une ligne rouge. La Ville de Paris, Capitale des droits humains, qui a toujours su se mobiliser contre le racisme et l'antisémitisme, doit aujourd'hui se montrer tout aussi ferme contre l'islamophobie et la dénoncer partout, tout le temps.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL, pour deux minutes maximum.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Aminata, je tiens à vous remercier ainsi que les élus du groupe "Les Ecologistes", qui nous rappellent avec force que les violences discriminatoires sont nombreuses et ne cessent de s'intensifier partout dans le monde.

L'islamophobie n'échappe pas à cette réalité. Partout dans le monde, en Nouvelle-Zélande, aux Etats-Unis, en Allemagne et ici en France, les actes islamophobes se multiplient. Partout dans le monde, des minorités musulmanes sont persécutées par des gouvernements autocrates. Je pense au peuple ouïghour, que j'ai cité tout à l'heure, persécuté par le Gouvernement chinois, ainsi qu'aux Rohingyas, aux Tamouls, mais également aux Sunnites et aux Chiites d'Inde.

Le 11 mai dernier, je signalais d'ailleurs, avec plusieurs d'entre vous, une tribune appelant à faire du 15 mars un moment fort de mobilisation mondiale contre cette haine, en réponse à l'appel lancé par l'O.N.U.

Comme toutes les formes de racisme et de discrimination, l'islamophobie constitue un délit pénal, une atteinte grave aux valeurs fondamentales de notre République. L'actualité récente nous a rappelé l'hommage que nous avons rendu à Aboubakar Cissé, assassiné parce qu'il était musulman. C'est une preuve et nous pensons à lui, à cette vie volée.

La Ville de Paris doit rester un rempart contre tous les rejets, c'est pourquoi nous agissons. Comme évoqué lors du dernier Conseil de Paris, nous travaillons à l'élaboration d'un nouveau plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ce travail est fait en partenariat avec les associations et les institutions.

Je rappelle aux groupes qui ne nous ont pas encore répondu que vous pouvez être auditionnés ou nous envoyer vos propositions, puisque ce plan est censé sortir au mois d'octobre, et nous comptons sur vous.

Résister aux discriminations, c'est soutenir les associations, déconstruire les préjugés, donner de la visibilité à ces combats, lutter contre l'islamophobie ainsi que contre toutes les formes de racisme et d'antisémitisme. C'est pourquoi je vous propose d'adopter les amendements de l'Exécutif qui intègrent la lutte contre l'islamophobie dans cette lutte globale contre le racisme et l'antisémitisme.

Merci.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de Francis SZPINER.

M. Francis SZPINER. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous devons condamner, avec force, l'assassinat dont a été victime Aboubakar Cissé, tué parce qu'il était musulman.

Dans le concept qui est le nôtre de l'universalité des Droits de l'homme, le fait de s'en prendre à un de nos compatriotes ou à quelqu'un qui réside sur notre sol en raison de sa race, de sa religion ou de la couleur de sa peau est inadmissible.

Cependant, nous ne voterons pas ce vœu, pour une raison très simple : parler d'islamophobie, c'est parler le langage des Frères musulmans. Nous pouvons condamner - nous devons condamner - les attaques contre ceux qui sont assassinés en raison de leur religion. Néanmoins, dire que l'islamophobie, concept forgé par les Frères musulmans, est la définition que vous prenez de la C.N.C.D.H., à savoir l'hostilité systématique envers les musulmans ? Excusez-moi, nous sommes dans le pays de la laïcité et nous avons le droit de critiquer les religions.

L'islamophobie, telle que vous la définissez, ce n'est pas cela.

Lorsque l'on est Charlie, l'on peut se moquer des religions, l'on peut combattre les religions sur un plan politique, sur un plan doctrinal, comme cela a été fait en 1905 avec le catholicisme, mais d'une manière qui vous

ferait hurler aujourd'hui, puisque c'est à coups de sabre que l'on a expulsé les congrégations. Parler du terme d'islamophobie, c'est entrer dans une logique qui n'est pas républicaine, je vous le dis.

La deuxième observation que je voudrais faire, et pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu, c'est que, dans cette même logique, se servir de la mort de quelqu'un pour s'en prendre au Ministre de l'Intérieur, jeter une sorte de tabou qui consiste à dire que, lorsque l'on veut lutter contre l'influence des Frères musulmans, lorsque l'on veut défendre la conception de la République qui est l'égalité entre hommes et femmes - ce qui n'est pas la conception des Frères musulmans -, lorsque l'on est pour la laïcité - ce qui n'est pas la conception des Frères musulmans -, lorsque l'on est pour la République - ce qui n'est pas la conception des Frères musulmans -, c'est déplorable !

Nous devrions être unis dans cette cause et vous voulez l'exploiter à des fins politiciennes !

Voilà pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17^e arrondissement. - J'abonde dans les propos précédents : la mort d'Aboubakar Cissé est un drame absolu. Chaque attaque contre les musulmans est inacceptable et déplorable.

Cependant, l'islamophobie est un concept des Frères musulmans. Le Président turc Recep-Tayyip ERDOĞAN l'utilise contre Emmanuel MACRON, contre le Président de la République.

Nous ne pourrions absolument pas voter votre vœu. Je ne vais pas rajouter à ce qui a été dit précédemment, mais je tiens à ce que vous l'entendiez.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Acceptez-vous les amendements de l'Exécutif ?

Mme Aminata NIAKATÉ. - J'accepte les amendements de l'Exécutif. Nous contribuerons aussi au plan parisien de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui pourrait utilement être baptisé "contre l'islamophobie".

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 66 déposée par le groupe "Les Ecologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2025, V. 113).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au soutien de la Ville de Paris à l'écrivain Kamel DAOUD, lauréat du prix Goncourt 2024, menacé pour ses prises de position et son œuvre littéraire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 67 relatif au soutien de la Ville de Paris à l'écrivain Kamel DAOUD, lauréat du prix Goncourt 2024, menacé pour ses prises de position et son œuvre littéraire.

La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ, du groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la liberté d'expression et la liberté de penser sont des principes fondamentaux de notre République. Ils ne sauraient être remis en cause, ni ici, ni ailleurs, sans que nous réagissions avec fermeté et clarté.

Aujourd'hui, nous devons affirmer notre solidarité à Kamel DAOUD, écrivain franco-algérien, récemment lauréat du prix Goncourt 2024 pour son roman "Houris", qui aborde, avec rigueur et lucidité, les traumatismes de la guerre civile algérienne des années 1990. Une œuvre littéraire censurée dans son pays natal qui a conduit à des poursuites judiciaires d'une extrême gravité.

En mai 2025, deux mandats d'arrêt internationaux ont été émis contre lui, au motif de violation de la loi sur la réconciliation nationale et d'une supposée atteinte à la vie privée. Ces accusations s'inscrivent dans une logique récurrente de menaces et d'intimidation à l'égard de cet écrivain. Nous nous souvenons notamment des menaces de mort, proférées à son encontre, en 2014, à la suite de prises de position critiques contre l'islam radical.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé, mais bien d'une tentative persistante de réduire au silence une voix engagée pour la liberté, la laïcité et les droits fondamentaux, tant en Algérie qu'en France. A la fin du mois, Kamel DAOUD devait

faire la promotion de son livre, en Italie, mais il a décidé d'annuler son déplacement, craignant d'être arrêté à l'aéroport.

Dans ce contexte, toujours plus anxiogène, les élus du groupe Union Capitale émettent le vœu que la Ville de Paris exprime publiquement son soutien à Kamel DAOUD et condamne, clairement, les attaques dont il est victime. Nous demandons également que la Ville soutienne l'organisation d'événements destinés à mettre en lumière son œuvre et son parcours, afin de sensibiliser le public à la réalité des menaces qui pèsent encore aujourd'hui sur les écrivains dans l'exercice de leur art.

Face à ces tentatives d'intimidation, la réponse de Paris doit être sans équivoque.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Marie-Caroline DOUCERÉ, je salue ce vœu qui appelle légitimement à soutenir l'écrivain Kamel DAOUD, lauréat du prix Goncourt 2024, aujourd'hui visé par des menaces, des poursuites judiciaires et deux mandats d'arrêt internationaux émis par les autorités algériennes.

Au-delà de nos clivages politiques, qui peuvent parfois nous opposer dans cette Assemblée, je crois que des principes nous rassemblent : la défense intransigeante de la liberté d'expression, du courage intellectuel et de la création artistique en fait incontestablement partie.

Kamel DAOUD est plus qu'un écrivain talentueux ; il est une voix libre, lucide et courageuse - vous l'avez rappelé, Marie-Caroline -, une voix qui interroge les violences de l'histoire, les traumatismes collectifs, les dogmatismes religieux et politiques et les silences complexes. Une voix qui choisit l'exigence littéraire pour dire ce que d'autres préfèrent malheureusement taire.

C'est précisément pour cela qu'il est aujourd'hui menacé : parce que sa parole dérange, parce qu'elle remet en cause les récits dominants, parce qu'elle éclaire des zones d'ombre que l'on voudrait invisibiliser.

Paris, depuis toujours, est une ville-refuge qui a toujours été aux côtés des penseurs persécutés, une ville-refuge qui a su accueillir, protéger, honorer et soutenir Kamel DAOUD, comme nous avons soutenu Boualem SANSAL depuis des mois maintenant, nous allons en parler dans quelques instants.

C'est affirmer, haut et fort, que la littérature reste un espace de liberté absolue. C'est rappeler que les mots peuvent déranger, mais qu'ils ne doivent jamais être muselés. C'est envoyer un signal fort à tous les écrivains, les journalistes, les intellectuels et les artistes menacés, dans le monde : à Paris, votre parole a le droit de cité.

J'apporte le soutien de l'Exécutif à ce vœu et je vous invite à l'adopter unanimement dans un esprit de solidarité républicaine, pour rappeler que Paris ne se taira jamais face à ceux qui veulent faire taire les écrivains.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de M. François CONNAULT.

M. François CONNAULT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, au nom de notre groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", je souhaite exprimer notre vote favorable au vœu présenté par nos collègues en soutien à l'écrivain Kamel DAOUD, lauréat du prix Goncourt 2024.

Kamel DAOUD est aujourd'hui visé par des mandats d'arrêt internationaux émis par l'Algérie pour avoir simplement écrit un roman. Un roman courageux, "Houris", qui explore les plaies encore ouvertes de la guerre civile des années 1990, et que son pays natal veut faire taire. Cette répression ne dit rien d'autre que la peur de ce régime face à la liberté de création et à la vérité des écrivains.

En votant ce vœu, nous voulons marquer notre attachement indéfectible à la liberté d'expression, à la liberté de conscience et à la protection de ceux qui en sont les porte-voix. Nous voulons également rappeler que ce combat dépasse le seul cas de Kamel DAOUD. Il s'inscrit dans une situation plus large que l'emprisonnement injuste de Boualem SANSAL, qui en incarne dramatiquement l'actualité. Kamel DAOUD lui-même l'a écrit avec force dans une tribune parue dans "Le Figaro" : "Liberté pour Boualem SANSAL et pour toute l'Algérie".

C'est le sens de notre propre engagement dans cet hémicycle, avec la demande de citoyenneté d'honneur pour Boualem SANSAL, que nous avons portée en décembre dernier et que nous continuerons de défendre tant que cet écrivain restera privé de liberté.

Notre groupe votera ce vœu avec conviction, car il répond à un impératif moral : ne jamais laisser seuls ceux qui, par la plume, luttent contre l'arbitraire du pouvoir.

Je vous remercie.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 67 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 114).

Vœu déposé par les groupes Union Capitale et MoDem et Indépendants relatif à la situation de l'écrivain Boualem SANSAL, à la défense de la liberté d'expression et à l'engagement de la Ville de Paris en faveur de sa libération.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 68 relatif à la situation de l'écrivain Boualem SANSAL, à la défense de la liberté d'expression et à l'engagement de la Ville de Paris en faveur de sa libération.

La parole est à Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, chère Madame.

Madame la Maire, à travers ce vœu, nous voulons réaffirmer notre soutien plein et entier à Boualem SANSAL, l'ami proche de Kamel DAOUD. Je remercie très sincèrement Marie-Caroline DOUCERÉ et la réponse de Jean-Luc ROMERO, au titre de l'Exécutif, pour ce soutien réaffirmé à cet immense écrivain.

Ici, nous voulons réaffirmer le soutien à Boualem SANSAL, cet homme de lettres qui a la double nationalité française et algérienne, ce grand écrivain passionné par les mots et la liberté, et qui, depuis 200 jours maintenant, est détenu arbitrairement en Algérie. Il est en prison, mais pourquoi, au juste ? Coupable de quoi ? Coupable d'avoir pensé, coupable d'avoir écrit librement, en critiquant le pouvoir algérien. Boualem SANSAL a plus de 80 ans, il est gravement malade et a besoin de soins. Nous ne pouvons pas nous taire, au contraire.

Nous étions, avec mon collègue le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, il y a quelques semaines, présents pour la manifestation en faveur de Boualem SANSAL. En France, dans laquelle la liberté d'expression est un pilier de notre démocratie. Notre devoir aujourd'hui est de tout faire pour le faire revenir en France.

Nous avons affiché son portrait sur la façade des mairies des 5e, 9e, 15e, 16e, 17e, 15e et de Paris-Centre. D'autres mairies à travers la France ont fait de même, de même que la Région Île-de-France et la Région Occitanie. Toutes ces collectivités ont refusé le silence, car toutes ont compris qu'en défendant Boualem SANSAL, nous défendons nos valeurs. Je rappelle aussi que la sénatrice Catherine DUMAS avait déposé un vœu, au nom d'Union Capitale, en décembre dernier, qui interpellait déjà la Ville de Paris sur le sort de Boualem SANSAL.

Aujourd'hui, nous vous appelons de nos vœux, cher Jean-Luc, à ce que la Ville de Paris condamne fermement la détention de Boualem SANSAL et appelle à sa libération immédiate et sans condition ; décerne la Citoyenneté d'honneur à Boualem SANSAL, en reconnaissance de son engagement littéraire, humaniste et démocratique ; affiche publiquement son soutien, comme nous l'avons fait dans nos mairies d'arrondissement, à travers l'installation d'un portrait de Boualem SANSAL sur la façade de l'Hôtel de Ville ; et s'engage à soutenir ou à co-organiser, comme nous l'avons fait avec Geoffroy, des événements culturels pour rappeler l'importance de la liberté d'expression et du combat des intellectuels dans les régimes répressifs.

(M. Pierre RABADAN, adjoint, remplace Mme Marie-Christine LEMARDELEY au fauteuil de la présidence).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Delphine, je remercie une nouvelle fois les groupes Union Capitale et MoDem et Indépendants. En effet, il est essentiel de faire entendre la voix unanime de Paris en faveur de la liberté d'expression. Nous devons réaffirmer notre engagement indéfectible pour la libération de Boualem SANSAL.

Comme vous l'avez souligné, Boualem SANSAL a été arrêté de manière totalement arbitraire. Il vit actuellement dans des conditions extrêmement difficiles, condamné à plusieurs années de prison, et non pas pour un crime ou un délit qu'il aurait commis, mais pour avoir simplement défendu, sans relâche et avec courage, la lutte contre le fondamentalisme religieux et l'autoritarisme.

Nous avons tous participé à de nombreux rassemblements de solidarité, et c'est important. La Mairie de Paris et la Maire de Paris sont elles-mêmes membres de son comité de soutien. Plusieurs vœux ont déjà été adoptés en

Conseil de Paris, affirmant notre engagement sans faille. Il est essentiel de le rappeler : c'est par la mobilisation collective, constante et résolue que nous obtiendrons cette libération. Cette citoyenneté d'honneur, cela revêt un impact, certes symbolique, mais essentiel et concret.

A de nombreuses reprises, d'anciens otages, je pense encore récemment à Ilia IACHINE, une fois libérés, nous ont témoigné combien cette reconnaissance avait influencé positivement leurs conditions de détention, voire les décisions liées à leur libération. Nous devons rester unis. Il est impératif que l'ensemble des institutions s'empare de ce combat, car chaque initiative compte, chaque prise de position pèse.

Le combat de Boualem SANSAL est le nôtre, comme l'a rappelé Delphine. Nous ne l'abandonnerons pas, pas plus que ses proches, pour qui son absence est une souffrance insupportable.

En adoptant ce vœu, je vous invite à réaffirmer, une fois de plus, la détermination de Paris en faveur de sa libération.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une explication de vote de François CONNAULT, du groupe "Les Républicains et Les Centristes - Demain Paris !".

M. François CONNAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, notre groupe votera en faveur de ce vœu. En effet, il va dans le sens de ce que nous défendons depuis plusieurs mois, à savoir le soutien indéfectible à Boualem SANSAL, écrivain d'une immense liberté et d'un immense courage, aujourd'hui emprisonné pour ses idées dans un pays où penser peut coûter la liberté.

Nous voulons cependant rappeler une chose importante : dès le mois de décembre 2024, notre groupe avait proposé que la Ville de Paris attribue la citoyenneté d'honneur à Boualem SANSAL. Cette proposition, alors, n'avait pas pu être examinée pour des raisons de procédure qui avaient été opposées. Nous nous réjouissons donc de voir aujourd'hui cette proposition à nouveau débattue dans cet hémicycle.

Il est essentiel que Paris, ville-refuge, fasse entendre clairement sa voix pour exiger la libération immédiate de Boualem SANSAL, mais aussi pour honorer son engagement, le faire connaître et afficher publiquement notre solidarité. Installer son portrait sur l'Hôtel de Ville, organiser des événements en son honneur, mobiliser les milieux intellectuels sont autant de gestes symboliques qui ont tout leur poids.

Notre vote est donc un vote de fidélité à l'idée que Paris doit être à la hauteur de sa vocation universelle, mais aussi à nos engagements passés. Nous espérons, cette fois, que la Ville ira jusqu'au bout et qu'elle le fera dans l'unité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous allons donc passer au vote du vœu n° 68 déposé par les groupes Union Capitale et MoDem et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif, si les amendements sont acceptés.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Ils sont acceptés.

Je remercie Jean-Luc ROMERO-MICHEL pour son soutien.

Merci pour cette initiative commune.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 115).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous débutons la 5e Commission.

Je donne la parole à son président, Émile MEUNIER, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 5e Commission, nous avons examiné une étude aéraluque. Qu'est-ce qu'une étude aéraluque ? Figurez-vous que, lorsque nous faisons des surélévations, la question qui pourrait légitimement se poser est de savoir si cela coupe des couloirs d'air.

Nous avons demandé aux services et aux bureaux d'études de travailler sur cette question dans le cadre du P.L.U. bioclimatique, et on nous l'a présentée à la demande de notre collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, que je remercie. Les conclusions sont accessibles à qui le souhaite.

Il est très intéressant que la Ville de Paris améliore l'état des connaissances scientifiques sur des sujets, et je remercie tous ceux qui ont pu participer à cette étude.

Sur le logement, concernant la délégation de Jacques BAUDRIER, il n'y a rien de tout à fait nouveau : création de logements sociaux, avec des projets dans les 5e et 15e arrondissements et des garanties d'emprunt.

Sur la délégation de Thomas CHEVANDIER, des équipements structurants. Dans le 20e arrondissement, c'est l'extension en surélévation du centre sportif "Nakache" qui a fait l'objet d'une présentation plus précise.

Dans le 20e, concernant les questions d'urbanisme, le projet de délibération DU 31 est à signaler. Il s'agit de la convention de superposition de la Petite Ceinture, ce beau et grand projet maintenant poursuivi depuis plusieurs mandatures, d'ouvrir progressivement la Petite Ceinture aux habitants.

Deux DU très importants, dont l'un concerne la modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme. Certes, c'est quelque chose que nous avons fait récemment, mais il faut savoir qu'étant donné l'immensité de l'œuvre et le temps dans lequel nous l'avons réalisée, il y a parfois de petites scories. C'est à cela que servent les modifications simplifiées.

A titre personnel, je souhaiterais que nous en fassions régulièrement afin de pouvoir faire évoluer les choses dans une direction plus bioclimatique - c'est une progression continue.

Concernant le projet de délibération DU 148, à mon avis, nous aurons un débat intéressant. Il s'agit de la protection patrimoniale du lancement d'une étude sur plusieurs arrondissements de Paris. Ce n'est pas un petit sujet. Je vous invite à vous pencher sur ce projet de délibération afin d'avoir un débat sur le fond, mais aussi politique. En effet, ce sont des visions de la Ville de Paris qui peuvent être tranchées à ce moment-là.

Enfin, les projets de délibération qui concernent la politique de la ville. Je note, en particulier, le DDCT 97 qui comprend le financement de 13 postes d'adulte-relais dans les quartiers populaires. Ce sont des métiers indispensables pour favoriser le vivre-ensemble dans les quartiers.

Je vous remercie et vous souhaite de bons travaux.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

2025 DLH 13 - Location de l'immeuble 21/A, rue Fessart (19e) à la R.I.V.P. - Avenant au bail emphytéotique.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous commençons par examiner le projet de délibération DLH 13 concernant la location de l'immeuble rue Fessart à la R.I.V.P., avenant au bail emphytéotique et l'amendement technique n° 69 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il s'agit d'un amendement rédactionnel qui remplace la saisie du Service local du domaine au 16 avril par la bonne date, le 14 mai 2025.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 69 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement technique n° 69 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 13).

Je vous remercie.

2025 DLH 48 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Cité Caritas" relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, 49, rue de Charenton (12e).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 48 concernant une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Cité Caritas" relative à l'annexe du lycée Théophile Gautier, dans le 12e.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération soumis à ce vote concerne, en effet, la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et l'association "Cité Caritas", pour l'usage de l'annexe de l'ancien lycée Théophile Gautier, situé au 49, rue de Charenton, dans le 12e. Ce site, qui est propriété de la Ville, a été fermé à la rentrée 2023 par la Région Île-de-France pour des raisons structurelles et de sécurité, avant d'être officiellement désaffecté par arrêté préfectoral en mai 2024.

Je voulais apporter quelques précisions.

Il est important de rappeler que cette fermeture, régulièrement mentionnée dans le projet de délibération, résulte de constats objectifs. Le site présentait de graves insuffisances : absence d'ascenseur, non-conformité P.M.R., installation de restauration inadaptée et une configuration générale empêchant toute autonomie de fonctionnement. Parallèlement, la Ville continue de perdre des habitants et des élèves. Les chiffres de la démographie sont, hélas, sans appel. La Région a donc fait le choix responsable de réaffecter les élèves vers des établissements mieux adaptés.

Concernant les travaux d'aménagement du centre d'hébergement d'urgence, ceux-ci ont généré de nombreuses nuisances pour l'école voisine. La communauté éducative et les parents ont été particulièrement mobilisés. Des incohérences ont été relevées : des plans d'évacuation sans escalier, une réduction des ouvertures plus importante que prévu dans certaines classes, ou encore la diminution du nombre de classes allouées à l'école.

Si la situation semble aujourd'hui stabilisée, avec mon collègue Franck MARGAIN, nous regrettons le manque de garanties sur le suivi de l'équipement et sur les modalités de sa gestion. Nous avons, en effet, longtemps été interpellés par les différents acteurs pendant l'installation des travaux du centre. Ils nous ont fait part des améliorations ayant été réalisées, mais nous attirons votre attention sur la nécessité d'obtenir des garanties concernant la gestion future.

Enfin, la durée de la convention, fixée à 10 ans, nous interpelle. Elle nous semble particulièrement longue pour un centre d'hébergement d'urgence dont la vocation est, par définition, temporaire et adaptable. L'argument avancé, fondé sur les montants d'investissement réalisés, ne nous paraît pas entièrement convaincant.

D'autres structures comparables, notamment l'exemple de la convention "Adoma-Porte Dorée", montrent que ces conventions sont souvent de courte durée, renouvelables, alors que les investissements de départ étaient beaucoup plus importants, puisqu'il s'agissait de construire un immeuble en entier. Cette souplesse aurait permis, par exemple, de mieux concilier l'engagement associatif et le pilotage public.

Nous allons voter favorablement ce projet de délibération, car nous reconnaissons l'intérêt social de ce projet. Néanmoins, nous attirons votre vigilance sur tous les points évoqués précédemment.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à la maire du 12e arrondissement, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les fermetures honteuses des lycées professionnels par la Région. J'étais membre du C.A. de ce lycée depuis 2014, je le connais donc très bien.

En 2024, ce sont 350.000 personnes sans abri et 855 personnes qui sont mortes à la rue, en France, le chiffre le plus élevé jamais dénombré par le Collectif des morts à la rue ces 12 dernières années. En janvier 2025, ce sont 3.500 personnes en situation de rue, à Paris, décomptées dans la huitième édition de la Nuit de la Solidarité, dont environ 500 personnes dans le 12e.

Lundi dernier, j'étais en maraude, avec "Emmaüs Solidarité", au bois de Vincennes. Il m'a été indiqué qu'en 2025, aucune place d'hébergement n'a été proposée aux 156 personnes vivant dans le bois - aucune en six mois.

Ce contexte rappelle que la question de l'accès à l'hébergement, à Paris, est l'un des problèmes principaux d'une politique volontariste en faveur de la protection des plus fragiles. Je le rappelle, cette compétence relève de l'Etat. Pour autant, la Ville de Paris et les maires d'arrondissement se mobilisent au quotidien pour trouver des solutions d'accueil, même si certaines restent précaires, sur des lieux intercalaires - comme le Bastion de Bercy, dans le 12e - voire inconfortables, comme la mise à disposition de gymnases, pour mettre à l'abri des publics spécifiques.

Nous nous réjouissons d'avoir des lieux dédiés. Nous soutenons également la labellisation d'accueils de jour, d'espaces de solidarité d'insertion, au nombre de quatre, dans le 12e. Je salue aussi le développement et le dévouement quotidien des maraudes d'intervention sociale, celles de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de la B.A.P.S.A., de l'U.A.S.A., mais également de la protection civile, de la brigade fluviale, "Aurore", "Les Captifs", "Emmaüs Solidarité" et j'en passe, avec qui je suis en coordination tous les trimestres et avec qui j'effectue des maraudes chaque année.

Toutefois, la clé de voûte de la politique en faveur des plus démunis constitue l'un des leviers principaux pour engager une dynamique de réinsertion et de reconstruction des personnes en situation de rue : l'accès à l'hébergement. J'ajoute que l'attention que nous portons à la question d'hébergement aujourd'hui est d'autant plus importante que le Gouvernement conduit une politique court-termiste. Il s'agit d'un recours abusif aux nuitées hôtelières et à l'hébergement d'urgence, avec un moindre accompagnement social - une logique décriée du point de vue social comme budgétaire.

L'objet du présent projet de délibération concerne la mise à disposition des locaux de l'ancien lycée professionnel Théophile Gauthier à l'association "Cité Caritas" pour y créer un centre d'hébergement. En tant que maire, je me suis particulièrement engagée, depuis le début de ce projet, pour l'accompagner au mieux. Je suis fière, aujourd'hui, de cette réussite collective, Madame MONTANDON.

Réussite collective obtenue après un travail concerté avec la Préfecture d'Île-de-France, la Région Île-de-France, la Ville de Paris, les équipes pédagogiques de l'école voisine et les habitants du 12e arrondissement. Du fait de l'imbrication bâtiminaire des deux structures scolaires, j'ai exigé la plus grande vigilance à toutes les étapes des avancées, et encore maintenant, chaque jour quand je passe devant.

Ce travail a commencé certes en 2023, et j'ai demandé, dès le début, l'accueil d'un public, femmes et enfants. Suite à la désaffectation scolaire du site, prononcée le 13 mai 2024 par le Préfet de la Région Île-de-France, la gestion du bâtiment est transmise à la Ville en juillet 2024 pour un projet d'hébergement d'urgence porté par l'association "Cité Caritas".

J'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération pour rappeler mon soutien au développement d'une solution d'hébergement pérenne, avec une méthode concertée. Je savoure désormais ma fierté à l'évocation de la création de ce nouveau centre d'hébergement d'urgence, dans le 12e arrondissement.

C'est donc avec la force de mes convictions que je voterai en faveur de ce projet de délibération afin de renforcer l'offre d'hébergement parisienne et d'affirmer la dimension solidaire du 12e arrondissement. J'espère que cela donnera envie à d'autres maires de mener ces projets, dont les solutions sont concrètes et humaines.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour répondre à vos deux interventions, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Monsieur le Maire, la création de ce centre d'hébergement d'urgence, dans le 12e arrondissement, est une excellente nouvelle, car ce seront 80 places d'hébergement d'urgence qui répondront à la terrible et malheureuse augmentation du nombre de personnes à la rue et en difficulté. Je remercie la maire, Emmanuelle PIERRE-MARIE, pour son entier soutien dans la mise en œuvre de ce projet.

Malheureusement, le nombre de personnes à la rue et de sans domicile fixe ne cesse d'augmenter en France. Or, il risque d'augmenter, comme jamais, en cette année 2025. Nous devons nous en rendre compte : le niveau de construction de logements atteint un minimum historique. Nous sommes à 290.000 logements construits en rythme annuel, avec un fléchissement de la construction de logements sociaux.

Le budget de l'Etat est historiquement bas : seulement 400 millions d'euros pour le logement social pour toute la France, alors que le budget de la Ville de Paris, uniquement pour le territoire de Paris, est de 600 millions d'euros, nettement supérieur au budget de l'Etat pour toute la France.

Le scandale de l'arrêt de "MaPrimeRénov'", annoncé hier par le Ministre des Finances, va encore augmenter la vacance énergétique. Nous risquons d'avoir une croissance de 150.000 logements vacants et de résidences secondaires cette année. Tout cela va nous amener, très probablement, à un déficit de résidence principale par rapport à la demande de cette année, qui sera augmenté de plus de 100.000 logements. En conséquence, ce chiffre de 350.000 sans domicile fixe pourra augmenter de 200.000 unités en une seule année.

C'est une aggravation de la crise, malheureusement historique, que j'ai le devoir de dénoncer ici : dénoncer le refus de l'engagement de l'Etat à financer plus de places d'hébergement ; dénoncer le refus de l'engagement de l'Etat à augmenter le financement pour le logement social ; et dénoncer le refus de l'Etat à mobiliser les logements inoccupés, comme nous avons eu l'occasion d'en parler hier.

Ce projet de délibération permet de dénoncer ce triple scandale, avec les centaines de milliers de personnes qui vont se retrouver sans domicile du fait de cette incurie de la part de l'Etat.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 48).

Je vous remercie.

2025 DLH 83 - Location de l'immeuble 275, rue Saint-Jacques (5e) à "Paris Habitat OPH". - Bail emphytéotique.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 83 et de l'amendement technique n° 70 qui y est rattaché.

Jacques BAUDRIER, je vous laisse présenter l'amendement technique rapidement.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - C'est le même que celui du projet de délibération précédent pour remplacer la saisie du Service local du domaine au 16 avril par la bonne date, celle du 14 mai 2025.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 70 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement technique n° 70 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 83 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 83).

2025 DLH 132 - Réalisation 41, rue Tournefort (5e) d'un programme complémentaire de 11 logements sociaux (11 P.L.S.) par la R.I.V.P. - Subvention (220.000 euros).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Dans l'enthousiasme général, nous passons au projet de délibération DLH 132.

Je donne la parole à Mme BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Monsieur le Maire.

Voilà une belle résidence, créée il y a plus de 100 ans par une riche mécène américaine, Mary Emery, pour construire, à partir de 1907, un foyer de jeunes travailleuses de 120 places, inauguré en 1912 sous l'égide de l'Union parisienne des institutions féminines chrétiennes. Au fil du temps, elle abrita des étudiantes.

On nous a proposé, il y a quelques mois, de poursuivre cette œuvre en créant des logements sociaux pour étudiants, et nous y sommes favorables. Aujourd'hui, par ce projet de délibération, on nous propose de transformer le premier étage, qui devait recevoir des bureaux, en studios pour étudiants. Un temps, il a été évoqué d'y installer des bureaux des établissements de P.S.L., mais l'idée n'a pas été suivie. Or, juste en face, se situent les travaux pharaoniques et très dispendieux de l'Ecole supérieure de physique et chimie industrielle de Paris, l'E.S.P.C.I., et travaux également dangereux, puisqu'on compte déjà un incendie et un effondrement d'échafaudage.

Malgré la très grande surface construite, une méga-bétonisation au détriment de nombreux arbres, les étudiants disposeront d'une plus petite surface qu'avant les travaux en termes de lieu de travail et d'espace étudiant. Incroyable, mais vrai. Aussi, nous soumettons l'idée de préserver ces 200 mètres carrés de surface du premier étage de la résidence Concordia et de les mettre à disposition des étudiants, notamment de l'E.S.P.C.I., à qui l'on soustrait des mètres carrés.

Madame l'adjointe à la Maire de Paris en charge de la recherche étudiante et de l'enseignement supérieur, vous dites vouloir accompagner la vie étudiante. Il ne s'agit plus de mots, mais de passer à l'action, car, en politique, seuls les actes comptent.

Il y a quelques semaines, vous avez refusé de réserver 19 studios de la résidence Concordia, comme nous l'avions proposé. Vous le savez, il est nécessaire de renforcer l'attractivité de l'E.S.P.C.I. auprès des étudiants, car l'école souffre d'un manque de notoriété et de valorisation au sein des grandes écoles d'ingénieurs. Cette suggestion, vous l'avez balayée d'un revers de main.

En conséquence, nous demandons de réserver cette surface au profit de la vie étudiante et nous nous opposerons à la création de nouveaux studios. Nous préférons la qualité à la quantité.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jacques BAUDRIER, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame BIRABEN, il serait intéressant que vous alliez rencontrer les dizaines de milliers d'étudiants qui sont en attente de logement social, qui devront ne pas mettre en œuvre leurs études, parce qu'ils n'arrivent pas à trouver de solution de logement, et leur dire que vous préférez la qualité à la quantité. Vous préférez qu'ils se retrouvent à la rue ou qu'ils doivent arrêter leurs études, parce que c'est "pour la qualité".

Nous devrions nous rassembler autour de la création de 11 logements sociaux pour étudiants. Ainsi, 11 étudiants, souvent issus de milieux modestes, parce que ce sont très souvent des boursiers qui occupent ces logements sociaux, vont pouvoir continuer des études supérieures. Je peux même vous annoncer que, cette année, nous aurons un niveau de financement de logements sociaux étudiants historiquement élevé à Paris. Avec mes collègues Marie-Christine LEMARDELEY et Barbara GOMES, nous en sommes fiers.

Madame BIRABEN, ce pinaillage pour s'opposer à la création de logements sociaux avec des prétextes de bas niveau est caricatural.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DLH 132).

Je vous remercie.

2025 DLH 141 - Octroi et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux et intermédiaires réalisés par "Immobilière 3F".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DLH 141 et son amendement technique n° 71.

Je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour nous présenter l'amendement.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Il s'agit d'une erreur matérielle de rédaction désormais corrigée.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Tout va bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 71 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement technique n° 71 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 141 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DLH 141).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la situation de la résidence "Cap-Sud".

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 72 est relatif à la situation de la résidence "Cap-Sud".

Je donne la parole à Nathalie LAVILLE, du groupe Paris en commun, pour deux minutes maximum.

Mme Nathalie LAVILLE. - Merci.

Comme vous en a parlé dernièrement Jérôme COUMET, la résidence "Cap-Sud", place de Rungis et comptant 360 logements qui sont aujourd'hui la propriété de C.N.P. Assurances, va être vendue dans un délai très court. C'est ce qu'a annoncé son propriétaire. La promesse de vente doit être signée avant la fin de l'année, et ce, alors même qu'aucune information n'a été donnée préalablement ni aux locataires ni aux pouvoirs publics, c'est-à-dire à la Ville de Paris et à la mairie du 13e. Il y a un réel risque de vente à la découpe.

La mairie du 13e souhaite faire adopter ce vœu pour que nous nous rapprochions de C.N.P. Assurances, de son actionnaire, la Banque Postale, de ses acteurs publics concernés, c'est-à-dire de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et des Consignations et du groupe La Poste, pour que ce projet de vente soit abandonné, ou, en tout cas, que l'engagement soit pris pour que la cession s'effectue auprès d'un opérateur institutionnel pour assurer les droits des locataires dans le temps long, avec la garantie de leur maintien dans les lieux et la reconduction des baux et des loyers au niveau actuel.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame LAVILLE, pour ce vœu qui va me permettre de dénoncer un véritable scandale. Quand un acteur institutionnel privé souhaite vendre un immeuble locatif privé, il est de bon ton - et c'est ce que font la plupart des acteurs institutionnels - de contacter l'adjoint au logement et le maire d'arrondissement pour en discuter. C'est ce que nous faisons couramment, notamment avec le premier investisseur sur le locatif privé à Paris, la société "Gecina".

Comment imaginer qu'un acteur public, filiale de la Caisse des Dépôts, comme C.N.P. Prévoyance, puisse mettre en vente, envoyer des fiches "brokers" et mettre sur le marché un immeuble de 360 logements, sans même avoir contacté l'adjoint logement et du maire d'arrondissement ? C'est absolument scandaleux. C'est ce qu'a fait la société C.N.P. Prévoyance, qui est une filiale de la Caisse des Dépôts, principal financeur du logement social en France. C'est vraiment honteux.

Avec Jérôme COUMET, nous avons manifesté, à juste titre, devant le siège de cette société pour dénoncer ce scandale.

Vous avez rédigé et déposé ce vœu au Conseil du 13e arrondissement avant cette manifestation et la convocation des responsables de cette société dans mon bureau, en présence de Jérôme COUMET. Je peux vous dire qu'ils ont passé un très mauvais quart d'heure, et qu'à la suite, dans les 48 heures, nous avons reçu un courrier qui changeait du tout au tout.

Votre vœu est déjà satisfait, puisque j'ai écrit : C.N.P. Prévoyance s'est engagé à ne commercialiser cet immeuble qu'à des acteurs institutionnels publics ou à un bailleur social, s'engageant à conserver les locataires sur le long terme. Nous pouvons donc rassurer l'ensemble des locataires.

Ce que nous leur avons demandé, c'est la même chose que dans le vœu, c'est que C.N.P. Prévoyance renonce à la commercialisation de cet immeuble. Nos moyens doivent être concentrés pour l'achat d'immeubles avec des logements vides et un investisseur institutionnel public doit conserver plus que jamais ces immeubles pour ne pas rajouter de la crise à la crise du logement.

Je tiens à féliciter la mobilisation des locataires et des élus du 13e arrondissement, en particulier de Jérôme COUMET. Nous avons gagné cette victoire, et ce vœu nous permet de leur rappeler.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il y a une explication de vote de Jean-Baptiste OLIVIER.

Ce n'est pas une victoire.

Le vœu est maintenu, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Monsieur GRANIER, merci de nous avoir fait perdre deux minutes de manière inutile, comme d'habitude.

Allez-y, Monsieur OLIVIER, pour l'explication de vote.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Nous ne comprenons pas que le vœu soit maintenu, puisque l'adjoint au logement nous dit que c'est une victoire. Je comprends que l'adjoint et le maire aient été décontenancés de ne pas avoir été informés au préalable. Cela pose tout de même un problème sur le rôle de la Mairie de Paris. Il devrait être évident qu'un acteur aussi important que le C.N.P. sollicite tout de suite la Ville. Il faudra que cela change l'année prochaine.

En l'occurrence, je ne vois pas pourquoi nous voterions ce vœu. Comme l'a dit le maire, il est déjà exaucé. Nous nous abstenons, mais je tiens à ce que ce ne soit pas une occasion supplémentaire de municipaliser le logement en récupérant, pour des bailleurs sociaux, 360 logements. C'est aussi une occasion pour que des locataires puissent bénéficier de propositions d'acquisition de leur logement avec des conditions favorables, comme c'est généralement le cas dans ces opérations.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Formidable, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 72 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 116).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'encadrement de la revente de commercialités.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 73 relatif à l'encadrement de la revente de commercialités.

Je donne la parole à Valérie MONTANDON, du groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous débattons souvent, dans cet hémicycle, de la politique du logement, des tensions sur le marché immobilier et, bien sûr, aussi, de la rareté de l'offre. Il y a, il faut le dire, au niveau national, mais également au niveau local, un consensus sur le fait de vouloir réguler les locations de meublés touristiques.

Cependant, il y a un angle mort, qui s'appelle les droits de commercialité. C'est un mécanisme de compensation, qui permet la transformation d'un logement en local à usage commercial, à condition qu'un autre bien soit simultanément transformé en logement. Initialement destiné à préserver l'équilibre du parc de logement parisien, ce système fait aujourd'hui l'objet de dérives, notamment dans les arrondissements centraux, dans lesquels des titres de compensation sont acquis pour permettre la création de meublés touristiques.

Nous vous demandons que ces pratiques cessent lorsqu'elles sont dévoyées et utilisées pour transformer du logement en logement de meublés touristiques, c'est-à-dire à un usage commercial. La Ville ne peut plus fermer les yeux sur ces pratiques, et c'est pour cela que nous avons demandé qu'un moratoire soit immédiatement appliqué sur la revente, par les bailleurs sociaux de la Ville de Paris, de titres de compensation de commercialité à des acteurs privés, à des fins d'usage, de meublés touristiques.

En attendant, nous vous demandons de mettre une clause, afin de pallier cette dérive. Nous vous demandons aussi que les services de la Ville soient chargés d'établir un rapport public annuel sur les opérations de rachat et de revente de commercialités afin qu'il y ait toute la transparence et que les élus de notre hémicycle soient au courant des différents droits de commercialité et de leur utilisation.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jacques BAUDRIER, pour deux minutes maximum.

M. Jacques BAUDRIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Premièrement, Madame MONTANDON, je voudrais vous signaler que, sans ce régime et les compensations proposées par les bailleurs sociaux, aucun changement d'usage ne pourrait être effectué, pour régulariser, des milliers de mètres carrés, illégalement transformés, par changement d'usage, depuis 1970. Ces régularisations constituent 40 % des demandes de changement d'usage.

S'il y a des compensations à un marché, des droits de commercialité, qui les rendent possibles, c'est parce qu'il y a des transformations de logements à autre chose. Ce n'est pas le règlement de changement d'usage qui crée la destruction de logements, mais bien le contraire, et il convient de le rappeler. Ce règlement a permis de créer 13.700 mètres carrés de logements supplémentaires en trois ans : il fonctionne.

Fin 2022, nous avons modifié le règlement pour diminuer drastiquement les effets de bord, en élargissant les obligations d'effectuer une partie des compensations dans l'arrondissement. Ce règlement est positif, et nous continuerons, en tant que de besoin, pour qu'il continue d'être le plus performant possible pour créer du logement partout, dans Paris.

Concernant les droits de commercialité émis par les bailleurs sociaux, là encore, il s'agit d'un dispositif vertueux, qui permet de financer du logement, et, en l'occurrence, du logement social, à hauteur de 167 millions d'euros, en 10 ans, près de 17 millions d'euros, par an. C'est un pilier complémentaire de la production de logements, et nous ne pouvons pas nous en passer. La moitié des commercialités venant des bailleurs sociaux, les interdire viendrait totalement assécher ce marché, empêchant les compensations, faisant exploser les prix de ces commercialités, et cela engendrerait de très grosses difficultés.

Non, les bailleurs sociaux ne vendent pas ces commercialités pour faire des meublés de tourisme. Une charte, signée fin 2021 entre la Ville et les bailleurs sociaux, l'interdit expressément pour éviter cela.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 74 relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris.

Je donne la parole à Paul HATTE, du groupe Union Capitale, pour deux minutes maximum.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je porte aujourd'hui la parole de ma collègue Agnès EVREN et de l'ensemble de mon groupe. Depuis 2001, la gauche de l'hémicycle alliée à l'extrême gauche, notamment communiste, gère la politique du logement à Paris.

Je ne vois pas ce qu'il y a de drôle. C'est leur position politique, elle n'est pas humoristique.

Pour quel résultat ? Le poids du loyer dans les dépenses des Parisiens est toujours de 36 % en 2021, contre moins de 20 % il y a 25 ans, soit plus de 11 % de la part du loyer dans le montant des revenus des Parisiens. Face à l'enchevêtrement des normes et à la guerre que vous menez contre les propriétaires, nous avons, à l'échelle basse, 130.000 à 300.000 logements inoccupés. Beaucoup de propriétaires préfèrent ne pas louer, par crainte des risques ou par manque d'intérêt.

Les droits de mutation sont en hausse, mais il y a aussi la peur de voir des logements occupés, par des personnes qui rencontreraient des difficultés à payer. Il y a beaucoup de raisons, nous les avons toutes évoquées hier. Certaines personnes préfèrent les louer en meublé touristique. Nous avons fait des propositions, hier, que vous avez finies par refuser.

Bref, là où nous voulons en venir, c'est que l'expérimentation de l'encadrement des loyers, qui est censée imposer un prix juste, est une fausse bonne idée. Elle aggrave la crise, au lieu de la régler. Ce n'est pas seulement nous qui le pensons, c'est aussi le Conseil d'Etat, qui trouve que cette proposition est illégale, dans sa décision du 18 novembre 2024, qui a annulé l'arrêté préfectoral de 2019 fixant les loyers de référence à Paris pour manque d'homogénéité des secteurs.

Maintenir cette mesure, c'est exposer la Ville à de nouvelles contestations judiciaires et à des amendes. Ensuite, l'encadrement des loyers aggrave une pénurie des logements. Selon "SeLoger", le nombre d'appartements à louer a chuté de 50 % en 2023.

Cela n'a rien à voir, mais alors, trouvez une solution, puisque vous êtes là depuis 25 ans !

Au lieu d'aider les locataires, ils dissuadent les propriétaires de louer. Résultat, certains choisissent la vacance ou la location saisonnière, ce qui est regrettable, car le logement privé n'est plus attractif. Tout le monde y perd, les classes moyennes quittent Paris, les locataires n'y trouvent plus leur compte. Nous avons 140.000 personnes qui quittent Paris chaque année, les loyers restent élevés pour plus de six mois d'attente.

Si l'encadrement des loyers était si fantastique, pourquoi n'est-elle pas indiquée, ailleurs ? Berlin refuse l'encadrement des loyers, ils sont revenus en arrière. Réfléchissez peut-être à cette correction de la méthode de l'encadrement des loyers. Plus de logements, c'est la clé pour faire baisser les prix et permettre à tous de rester, à Paris, ce qui n'est pas le chemin que vous empruntez.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Barbara GOMES, pour deux minutes.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons partir des faits plutôt que de vos idées reçues. Nous allons donc commencer par un chiffre : 768 euros. C'est la somme économisée par tous les locataires parisiens, par an et en moyenne, grâce à l'encadrement des loyers. Un autre chiffre : 169 euros, de baisse de loyer, pour les locataires qui nous ont saisis sur la plateforme dédiée sur www.paris.fr.

Vous voulez donc supprimer une mesure de politique publique efficace, qui redonne du pouvoir d'achat aux Parisiens, le tout en pleine crise, alors que le logement, vous l'avez dit, est de loin le premier poste de dépense des ménages. C'est donc cela, votre projet politique ?

J'entends que vous vous inquiétez, par ailleurs, de la diminution de l'offre locative. Cela tombe très bien, nous aussi. Or, l'objet de l'encadrement des loyers, depuis le départ, c'est précisément de freiner l'explosion des loyers, et pas de "booster" l'offre locative. En revanche, le vrai problème, en la matière, c'est la constante augmentation des résidences secondaires et des logements vacants. Les études le démontrent : la vraie solution, c'est l'augmentation de leur taxation. Par exemple, à Vancouver, en l'augmentant drastiquement, le nombre de logements vacants et de résidences secondaires a diminué de 54 %.

Il est donc, ici, le problème. L'encadrement des loyers n'a rien à voir avec cela. La preuve, c'est que le tarissement du marché locatif privé touche tout autant les villes avec et sans encadrement des loyers. Non seulement la mesure est efficace, puisqu'elle a permis d'éviter une flambée des prix des loyers, tout en laissant une marge de majoration tout à fait raisonnable, mais, aussi, rappelons-le : le logement est un droit fondamental, pas un objet spéculatif à rentabilité infinie.

Il est donc vital, spécialement en pleine crise européenne du logement, de contenir l'évolution des loyers à un niveau soutenable. C'est pourquoi Paris et 69 autres villes de France qui expérimentent le dispositif demandent à l'Etat sa pérennisation, son élargissement et son amélioration pour le rendre encore plus efficace.

Je vous donne d'ailleurs rendez-vous à une conférence organisée le 12 juin, à 17 heures 30, organisée par la Maire, à l'Hôtel de Ville.

Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que j'émetts un avis défavorable.

Merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 74 du groupe Union Capitale, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Barbara GOMES. - Il faut arrêter de réagir comme un petit enfant gâté dès qu'on est contredit !

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - D'accord.

Maintenez-vous votre vœu, Monsieur HATTE ?

Allons, nous pouvons éviter de perdre du temps, s'il vous plaît.

Retirez-vous votre vœu ?

M. Paul HATTE. - Rappel au règlement, article 9 !

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Voulez-vous que nous restions là jusqu'à mardi ?

M. Paul HATTE. - Monsieur le Maire, je suis toujours respectueux du règlement...

Ce n'est pas parce que vous ne connaissez pas le règlement que je n'en suis pas respectueux.

Un intervenant. - Je demande une suspension de séance, qui est de droit.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - La séance est suspendue pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-huit minutes, est reprise à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Pierre RABADAN, adjoint).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - La séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris (suite).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Monsieur HATTE, maintenez-vous votre vœu ?

M. Paul HATTE. - Je vais répondre... Je réfléchis. Pourquoi pas ? Je maintiens le vœu, merci.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Monsieur MEUNIER ?

J'avais oublié que vous aviez levé la main avant la suspension de séance.

Arrêtez de commenter, c'est à Émile MEUNIER de parler.

M. Émile MEUNIER. - Monsieur HATTE, pourriez-vous arrêter de faire votre cinéma, depuis tout à l'heure, et écouter les uns et les autres, s'il vous plaît ?

Explication de vote.

La droite veut supprimer l'encadrement des loyers. J'ai presque envie de vous remercier, Monsieur HATTE, car cela permet de poser un débat. Nous allons rentrer en campagne électorale, et il y a bien deux visions de société qui s'opposent sur la question du logement. L'une, défendue par la droite, qui est le marché libre, censé réguler les choses. Or, nous voyons partout, lorsqu'aucune régule n'existe, ce qui se passe : seuls les riches peuvent se loger. Il y a une autre façon de voir les choses, la nôtre, qui est de réguler les excès du marché. Dans une zone tendue comme Paris, c'est par l'encadrement des loyers que cela fonctionne. Ce sont plusieurs centaines d'euros gagnées pour ces familles.

Vous vous prenez pour un expert, en citant je-ne-sais quelle source. Je vais vous en citer quatre : le C.N.C.D.H. préconise la généralisation en 2024 ; l'O.L.A.P. confirme son effet modérateur en 2022 ; la Fondation pour le Logement confirme son utilité ; et l'APUR estime qu'il a permis de limiter la hausse des loyers de près de 5 %. La science vous répond !

Cela fonctionne, nous allons donc le faire. Même des collectivités de droite, comme les Pays basques, demandent que nous l'appliquions ! C'est donc que c'est quelque chose qu'il faut faire et que nous allons continuer à faire. Nous demandons sa pérennisation.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Est-ce vous demander un effort ? Monsieur GRANIER, c'est à vous que je m'adresse : est-ce possible d'arrêter de brailler quand les autres interviennent ? Nous n'entendons que vous.

Ne vous en faites pas pour cela, vous n'êtes pas près de savoir ce que cela signifie !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 74 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la priorisation des gardiens d'immeubles partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 75 relatif à la priorisation des gardiens d'immeubles partant à la retraite dans l'attribution de logements sociaux.

Je donne la parole à Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement, pour deux minutes.

M. Jérémy REDLER, maire du 16^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je souhaite attirer votre attention sur une situation discrète et souvent tue, mais profondément injuste : celle des gardiens d'immeubles qui, après une vie de travail au service des autres, se retrouvent sans solution de logement au moment de leur retraite.

Nous connaissons tous ici le rôle fondamental que jouent ces femmes et ces hommes dans la vie des immeubles parisiens. Ils sont souvent les premiers interlocuteurs des habitants. Ils veillent à la propreté, à la sécurité et à la tranquillité. Ils assurent un lien irremplaçable, notamment avec les personnes âgées et isolées. Ils sont des figures familières, des repères, dans un tissu urbain de plus en plus anonyme.

Or, ces gardiens, dans leur très grande majorité, logent dans des logements de fonction, souvent modestes, liés à leur emploi. A l'heure de la retraite, ils doivent les quitter, et là commence la précarité. Avec une pension souvent faible, sans capital, sans solution de relogement, ils se retrouvent brutalement dans une situation de grande fragilité, parfois même à la rue, ou contraints à l'hébergement d'urgence.

Aujourd'hui, les gardiens ne bénéficient d'aucune priorité particulière dans l'attribution des logements sociaux, malgré cette situation objectivement singulière. C'est un angle mort de notre politique de solidarité. C'est aussi, disons-le, une forme d'injustice pour des personnes qui ont longtemps contribué à la qualité de vie de notre ville et de nos quartiers.

Le vœu que nous présentons propose une mesure simple et humaine : reconnaître une priorité spécifique dans l'accès au logement social pour les gardiens d'immeubles à l'approche de la retraite ou confrontés à une inaptitude médicale ; intégrer cette priorité dans les critères de cotation ; organiser un recensement des situations à risque, pour pouvoir anticiper ; surtout, les informer et les accompagner, avec nos services sociaux, avec nos mairies, pour qu'aucun d'entre eux ne soit laissé sur le bord du chemin.

Ce n'est ni coûteux ni complexe à mettre en place. C'est une question de respect, de reconnaissance et de priorité. Il ne s'agit pas de créer une file d'attente parallèle, mais de corriger une vulnérabilité structurelle que nous ne pouvons plus ignorer.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les gardiens d'immeubles ont été, tout au long de leur vie professionnelle, au service des autres. Il est temps que la collectivité leur tende la main, au moment où, à leur tour, ils ont besoin d'elle.

Je vous remercie.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Barbara GOMES.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur REDLER, je vous remercie pour ce vœu qui permet de mettre en lumière ces travailleurs indispensables aux Parisiens que sont nos gardiens d'immeubles. Indispensables, parce que, comme vous l'avez dit, ils organisent la vie collective des immeubles, assurent un lien social, sont attentifs aux habitants en difficulté, font souvent beaucoup de menues réparations, et souvent au-delà de leurs contrats, d'ailleurs. Bref, les immeubles qui ont un gardien sont des immeubles qui vont mieux.

Ils travaillent souvent dans les mêmes immeubles pendant des décennies. Ils connaissent tous les habitants, n'ont pas réellement d'horaire et rendent beaucoup de services, pour des salaires qui sont, au moins dans le parc privé, à peine plus élevés que le S.M.I.C. Lorsque les gardiens, souvent des gardiennes, partent à la retraite, après des années passées au service des copropriétaires, ils doivent quitter leur loge. Monsieur REDLER, c'est le moment où vous demandez à la Ville de résoudre ce problème qui est, je suis d'accord avec vous, insupportable.

Nous essayons déjà de les aider, avec des points de cotation pour fin de logement de fonction et en travaillant à sensibiliser et à informer, pour anticiper ces solutions. Croyez-moi, la Commission de désignation des logements sociaux y est très sensible. Néanmoins, est-ce à la Ville de se substituer au conseil syndical dans l'anticipation du relogement des gardiens à leur retraite ?

Je dirais une chose : par exemple, nous n'avons pas ce problème avec nos bailleurs qui, eux, veillent à ce que les gardiens soient bien relogés. Nous faisons notre travail du mieux que nous pouvons. Cependant, il faut que les propriétaires se saisissent de ces situations pour les gardiens. Ils peuvent également s'appuyer sur tout ce que nous

faisons pour informer, pour sensibiliser et pour accompagner les demandeurs, et en particulier dans les points d'accueil "Logement", dans lesquels nous allons renforcer ces informations.

En conséquence, je vous demanderai de retirer votre vœu.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Merci, Madame GOMES.

Monsieur REDLER, votre vœu est-il maintenu ?

M. Jérémy REDLER, maire du 16e arrondissement. - Je maintiens mon vœu, car c'est inadmissible vis-à-vis des gardiens.

Je demande un scrutin public.

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Allons-y, je suspends le temps de la distribution des cartes.

(La séance, suspendue à quinze heures cinquante-huit minutes, est reprise à seize heures quatre minutes).

M. Pierre RABADAN, adjoint, président. - Pouvons-nous passer au vote, s'il vous plaît ?

Nous sommes sur une fin de Conseil de Paris, mardi, à 11 heures 15, pour l'instant. Je le dis à ceux qui veulent demander des scrutins publics quand ce n'est pas indispensable.

Nous allons procéder au vote.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 75 déposée par le groupe "Les Républicain, Les Centristes - Demain Paris !" relative à la priorisation des gardiens d'immeubles partant à la retraite dans l'attribution de logements sociaux, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 105

Abstentions : 12

NPPV : 1

Pour : 34

Contre : 58

(Voir détail des votes annexe n° 3).

La proposition de vœu est repoussée au scrutin public.

Je vous remercie.

Je suspends la séance pour l'arrivée du Président brésilien.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures sept minutes, est reprise à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous reprenions la séance, histoire de ne pas finir trop tard demain.

2025 DCPA 6 - Extension en surélévation du centre sportif Nakache pour créer une salle de danse, 4-12, rue Denoyez (20e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous allons commencer par l'examen du projet de délibération DCPA 6. Il s'agit de l'extension en surélévation du centre sportif Nakache pour créer une salle de danse, 4-12, rue Denoyez, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Éric PLIEZ, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. Éric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

J'ai le plaisir d'intervenir sur ce projet de délibération qui concerne un projet de construction d'une salle de danse, en surélévation, au troisième étage du centre sportif Alfred Nakache, situé à Belleville. Cette construction vise à restituer la salle de danse du deuxième étage, transformée en dojo, par la Direction de la Jeunesse et des Sports, en partenariat avec la Fédération française de Judo et disciplines associées.

Ce dojo dit solidaire permet à l'A.J.A. 20e, l'un des plus grands clubs de judo de la Capitale, de développer le judo, en temps scolaire, dans le quartier, de toucher plusieurs centaines de jeunes et l'ensemble des écoles du quartier, avec la volonté de créer un accompagnement, du C.P. au bac. Livré en octobre, le nouveau dojo solidaire accueille les scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis, matins et après-midi, remplissant alors sa mission d'inclusion de la jeunesse du quartier. Ce sont ainsi plus de 16 classes qui sont accueillies par semaine au sein de ce dojo solidaire, soit près de 480 élèves de toutes classes qui peuvent pratiquer le judo.

A cela, rajoutons le développement du sport senior, avec un protocole d'initiation et de prévention de la chute, la création d'un pôle de formation et de détection 13-17 ans - école de judo -, la création d'une section "Ne-wasa, jujitsu ado-adulte", et le soutien scolaire assuré par un volontaire qualifié, en service civique.

Avec mes collègues Pierre RABADAN, Karim ZIADY et mon adjoint au sport, Epany EPARA-EPARA, nous nous sommes engagés à reloger à des créneaux similaires, avec un maintien, voire une augmentation du volume horaire proposé, et à proximité du centre sportif Nakache, tous les clubs, anciennement réservataires de la salle de danse, par la contribution du 20e arrondissement, de la Direction de la Jeunesse et des Sports. A ce jour, l'ensemble des associations ont accepté les propositions de relogement qui leur ont été proposées et occupent ces créneaux.

Les associations, qui ont dû quitter cette salle de danse devenue dojo, ont aujourd'hui tous les moyens de fonctionner, et le dojo, comme je l'expliquais, peut se développer. Au-delà de cela, le projet de délibération, que nous votons, va permettre, avec un budget estimé à 3,6 millions d'euros, une ouverture, à la rentrée sportive 2028, de cette nouvelle salle de danse. Elle sera non seulement aussi bien que celle d'avant, mais même plus intéressante pour l'ensemble des associations.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, s'il vous plaît.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, j'aimerais également, à titre liminaire, féliciter l'action du maire du 20e arrondissement, Éric PLIEZ, de son adjoint au sport, Epany EPARA-EPARA, ainsi que de Karim ZIADY et Pierre RABADAN. En effet, la première étape pour la réussite de ce projet consistait à proposer une solution de relogement à l'ensemble des clubs concernés par cette opération, et cela a été fait. Je pense que nous pouvons nous en féliciter.

Ce projet consiste en une extension de l'offre sportive et des équipements sportifs dans un quartier populaire, très dense, dans lequel, par ailleurs, il y a très peu de surface pour créer des solutions de cette nature. Nous nous félicitons donc de pouvoir aboutir, de cette manière, à maintenir l'activité de danse, tout en augmentant la surface pour pratiquer le judo, avec, nous le savons, des résultats très importants à venir dans ce quartier.

Au-delà de la question de la pratique sportive, ce qui est à noter, c'est aussi l'amélioration de la qualité environnementale du bâti et du centre sportif Nakache, puisque, à l'occasion de cette surélévation, nous traitons l'enveloppe thermique et nous intégrons des solutions architecturales et techniques de type protection solaire et sur-ventilation nocturne pour limiter les fortes chaleurs. Il y a un travail de réemploi des équipements de la salle de danse existante et un raccordement du chauffage de l'extension au réseau du bâtiment existant.

C'est donc une opération qui permet d'améliorer le nombre d'équipements sportifs dans un quartier populaire tout en tendant vers l'excellence environnementale.

Je me félicite de ce projet de délibération et du projet qui va avec, et je vous invite à voter en sa faveur.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DCPA 6).

Je vous en remercie.

2025 DCPA 13 - Restructuration-extension de l'école polyvalente Franc Nohain, 9, rue Franc-Nohain (13e). - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DCPA 13 relatif à la restructuration-extension de l'école polyvalente Franc Nohain, 9, rue Franc-Nohain, dans le 13e arrondissement : objectifs, programme de travaux, modalités de réalisation.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, rassurez-vous, je ferai beaucoup moins que cinq minutes. Je voulais simplement prendre la parole sur ce qui est l'un des chantiers de rénovation les plus emblématiques concernant les établissements scolaires du 13e arrondissement. C'est la rénovation de l'école polyvalente Franc Nohain.

L'école polyvalente Franc Nohain souffre, comme d'autres établissements scolaires, de l'usure du temps. Elle est située dans l'un des quartiers les plus populaires du 13e arrondissement. C'est donc tout légitimement que le maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET, a souhaité que nous puissions procéder à une rénovation d'ampleur de cet établissement scolaire.

Nous nous réjouissons que le démarrage du chantier puisse maintenant se rapprocher, avec beaucoup de visibilité. Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec la communauté scolaire de Franc Nohain - les parents d'élèves, les enseignants, les animateurs -, pour donner de la visibilité sur ce projet de rénovation globale. Il va démarrer dans le cadre de la restructuration plus globale de tout ce quartier et va permettre de changer l'entrée de l'école, de rénover, en site occupé, à partir de 2029, le réfectoire et un très grand nombre de salles de classe.

Je voudrais terminer mon intervention pour souligner, également, les efforts d'innovation bâimentaire déployés par les équipes de la Ville, et singulièrement par la DCPA, puisque ce chantier sera aussi l'occasion d'expérimentations, en particulier sur les questions de production solaire et photovoltaïque, sur l'optimisation de la ventilation naturelle dans les classes et pour la mise en place de solutions performantes, innovantes et bas-carbone. Bref, un chantier qui coche, et c'est une très bonne chose, toutes ces cases.

Merci beaucoup.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, s'il vous plaît.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je vais dans le sens de ce qui vient d'être rappelé par mon collègue pour souligner l'importance de ce projet de rénovation complète du groupe scolaire Franc Nohain, situé dans le 13e arrondissement. C'est un groupe scolaire construit à la fin des années 1950, très énergivore, qui subit énormément les conséquences de la météo. Il y fait très froid l'hiver, il y fait très chaud l'été, et de plus en plus chaud.

Nous avons construit un projet, ensemble, avec la mairie du 13e arrondissement et la communauté éducative, pour une rénovation complète qui participe et prend part de la nouvelle doctrine des rénovations que nous faisons dans les écoles de la Ville, à savoir : une rénovation et une amélioration fonctionnelle, c'est-à-dire de la manière dont nous rendons le service public au sein de cet équipement ; une amélioration des conditions d'éducation ; une amélioration de l'accueil du périscolaire ; une amélioration de la restauration scolaire, mais également d'importants travaux ambitieux du point de vue environnemental, puisque l'opération permet une baisse de consommation énergétique de 60 %, une amélioration du confort d'hiver et d'été, l'abandon du gaz au profit d'un raccordement au réseau de chaleur urbaine, ainsi que l'accessibilité pour tous.

C'est donc un très beau projet de rénovation complète d'une école située dans un quartier populaire qui nous permet de répondre à l'ensemble des objectifs que l'on se fixe dans cette majorité pour permettre d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles, mais également pour aller très loin dans la rénovation et l'adaptation de notre bâti au changement climatique.

Je vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DCPA 13).

Nous vous en remercions.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté aux Parisiens et aux Parisiennes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 76 est relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville, pour rendre de la liberté aux Parisiens.

La parole est à Agnès EVREN, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Agnès EVREN. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, Paris est victime d'une pagaille sans précédent, pour ne pas paraphraser mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL. Le visage de Paris est devenu méconnaissable, c'est un chantier à ciel ouvert. Partout où l'on va, ce sont des barrières, des trous béants, des pelleteuses, des rues coupées. A l'époque, les J.O. ont été utilisés comme un prétexte pour masquer l'ampleur du désordre urbain et éviter toute critique. Or, voilà maintenant dix mois que les J.O. ont été clôturés. Pour autant, les travaux sont très loin d'avoir disparu.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 5.800 chantiers dans Paris, ce qui représente plus de 1,1 million de mètres carrés, c'est absolument titanesque. Lorsque des collectifs citoyens s'indignent de ces travaux, vous répondez qu'il ne s'agit que de chantiers privés. Pourtant, les chiffres parlent d'eux-mêmes : en mètres carrés de travaux, et non en nombre, les deux tiers de ces chantiers relèvent directement de la Ville elle-même, et non du privé. Pire encore, 15 % de ces chantiers dépassent déjà la durée moyenne d'un aménagement urbain, qui, selon les professionnels, est de six à huit mois maximum.

Résultat des courses, ces travaux pourrissent le quotidien des Parisiens, que l'on soit piétons, cyclistes ou automobilistes. Tout le monde est perdant dans ce chaos. Les plus fragiles, encore plus. Les seniors, les personnes en situation de handicap ou encore les jeunes familles. Comment peut-on circuler sereinement, quand on est en fauteuil roulant ou en poussette ? Sans compter les commerçants et les artisans qui doivent, à chaque fois, compenser les pertes d'activité liées aux travaux. Pourtant, 20 % de ces chantiers pourraient être fermés d'ici à la fin de ce mandat. Vous vous y étiez engagée.

En conclusion, au nom de notre groupe Union Capitale, je demande que la Ville réalise un audit complet, sous un mois, pour identifier les chantiers superflus ou abandonnables, assorti d'un plan d'action, pour finaliser le maximum de chantiers dans les six mois. Surtout, la mise en place d'un moratoire sur toute ouverture de chantier non essentielle jusqu'à fin 2025.

Se déplacer, je le rappelle, mes chers collègues, est la première des libertés. Il est temps de la rendre aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Vous savez ce qu'est un marronnier ? C'est la Une de "L'Express", une fois par an, sur le classement des universités, la Une du "Point", une fois par an, sur la franc-maçonnerie et, à l'approche des élections, les vœux imprécis de l'opposition sur la question des travaux. Je n'ai malheureusement qu'une minute et demie pour répondre à autant d'imprécisions et d'ineptie et rappeler une première chose : sur les 5.000 chantiers qu'il y a aujourd'hui à Paris, 10 % des emprises sont le fait de la Ville de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous vous avons écoutée, écoutez la réponse, s'il vous plaît.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Vous demandez un état des lieux. Il existe, puisqu'il y a les données présentées dans l'"open data". L'intégralité des chantiers est recensée sur le site de la Ville. C'est un travail permanent, avec l'ensemble des mairies d'arrondissement, y compris les mairies d'opposition qui sont au courant, au quotidien, de ce qui se passe.

Vous demandez une diminution du nombre des travaux. Je vous le dis, il y a aujourd'hui, par rapport à la même période dans le mandat précédent, en juin 2019, 40 % de travaux en moins, dans Paris. Ce travail de tri a déjà été opéré, en lien avec les concessionnaires, pour qu'il ne reste que des travaux de renouvellement urgent de leur réseau ou de leur sécurisation. Quant aux travaux de la Ville de Paris, le tri a également été effectué. En effet, il ne reste que des travaux de sécurisation des carrefours dangereux, des travaux de végétalisation et les travaux de "rues aux écoles".

Je m'étonne de la tonalité de votre vœu et de votre intervention. En effet, beaucoup de mairies d'arrondissement, dont des maires d'arrondissement qui appartiennent à votre groupe, se sont très fortement émus du travail de priorisation engagé, aux côtés de Patrick BLOCHE, ces derniers mois, pour diminuer le nombre de chantiers. Ils nous demandent, à coups de courrier, de "tweets", de faire davantage de "rues aux écoles", parce qu'ils ont compris que cela fonctionnait, que les habitants en demandent encore davantage.

J'aimerais vous demander un peu de cohérence. Vous ne pouvez pas, en Conseil de Paris, faire une intervention comme celle-là et, en mairie d'arrondissement, dire que, s'il y a moins de travaux, c'est la faute de la Mairie de Paris qui devrait faire plus de "rues aux écoles".

Je vous demande de rejeter ce vœu, qui n'a ni queue ni tête.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 76 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la communication des coûts des travaux publics.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 77 relatif à la communication des coûts des travaux publics.

La parole est à Anne BIRABEN, pour deux minutes, s'il vous plaît.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la Mairie de Paris est décidément fâchée avec la transparence budgétaire. Alors que les chantiers se multiplient, traînent en longueur et finissent par agacer les plus patients des Parisiens, l'opacité des coûts semble être une méthode de gouvernance pour Mme HIDALGO.

Voilà presque un an que les travaux de piétonnisation et de végétalisation de la rue Mouffetard ont débuté. Si les riverains ont vu leur quotidien perturbé, je tiens à souligner que ces travaux sont un désastre pour les commerçants. Nous avons aussi constaté que la Mairie avait fait le choix de ne pas se conformer à l'obligation légale d'affichage du coût des ouvrages publics, pourtant prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Il est fort probable que cette absence de marquage cherche à faire oublier que le coût des travaux a explosé, passant de 750.000 euros à 1,4 million d'euros, alors même que le chantier est loin d'être terminé.

Le manque de suivi et l'absence de contrôle ont obligé les équipes à faire, défaire, refaire, puis faire une troisième fois plusieurs jardinières qui, aujourd'hui, sont réduites à des couloirs. Ce n'est pas un cas isolé. De nombreux autres travaux, dans la Capitale, connaissent des dérives similaires. Cette opacité traduit un mépris démocratique inacceptable aux contribuables, à qui l'on demande des impôts toujours plus lourds - je rappelle l'augmentation de 62 % de la taxe foncière - ont le droit de savoir ce que la Mairie fait de leur argent.

Nous voulons, avec le groupe Changer Paris, que la Ville se conforme systématiquement à l'obligation légale d'affichage du coût des travaux publics ; que la Maire de Paris communique systématiquement, au Conseil de Paris, le coût des travaux publics qu'elle engage en vertu de l'approbation de ces derniers et le plan de financement ; qu'en cas de dépassement des montants prévus, l'affichage des coûts des travaux publics et leur communication en chargé de production et Conseil d'arrondissement soit réalisé dans les délais les plus brefs. Nous exigeons des comptes.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Thomas CHEVANDIER, s'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Thomas CHEVANDIER, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais répondre à l'objet précis de votre vœu. Je ne vais pas revenir sur le fond de votre intervention, puisque j'y apporterai les mêmes réponses qu'au vœu présenté par Mme EVREN, à l'instant.

Sur la question précise que vous posez, l'obligation d'affichage du coût de l'opération et du montant des subventions s'applique uniquement lorsque le projet est co-financé par une ou plusieurs personnes publiques. Dans le cas des travaux parisiens, ils sont, pour l'immense majorité d'entre eux, financés uniquement par la Ville de Paris. Dans ce cadre, il y a néanmoins la possibilité d'afficher le coût des travaux sur les panneaux d'information "chantier".

Nous avons fait le choix, en début de mandature, d'y inscrire d'autres informations : à quoi servent les travaux, combien de temps ils durent, comment, quel impact, qui sont les maîtres d'œuvre, etc. Un travail est fait, en début de mandature, pour interroger ce que l'on met sur les panneaux d'information "chantier". C'est un travail en lien avec

l'ensemble des professionnels du secteur, avec les services de la Ville et avec les mairies d'arrondissement. En début de mandature, il a été choisi de ne pas afficher ce montant.

Dans la prochaine mandature, ce travail va être refait au sein de ce que l'on appelle le neuvième protocole de bonne tenue des chantiers, pour savoir ce que l'on inscrit sur les panneaux d'information "chantier". Je pense que la question que vous posez mérite d'être discutée à ce moment-là ; elle le sera certainement. En tout cas, nous avons fait le choix d'y mettre d'autres informations qui portent sur les caractéristiques propres du chantier.

Ce débat a eu lieu en début de mandature. Il a alors fait l'objet d'un vote, en Conseil de Paris, mais j'estime que la question reste ouverte, pour la prochaine mandature.

En l'occurrence, je ne peux qu'appeler au retrait, sinon au rejet, du vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Maintenez-vous votre vœu n° 77 ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DU 125 - P.L.U. - Modification simplifiée. - Non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à une demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11e arrondissement.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au pastillage de deux adresses situées dans le 16e arrondissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 125, l'amendement technique n° 78, les amendements n°s 79, 80 et 156 ainsi que les vœux référencés n°s 81 et 82.

Projet de délibération DU 125, il s'agit du Plan local d'urbanisme : modification simplifiée, non-réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de la mise à disposition du public.

La parole est à Jean-Pierre LECOQ, s'il est prêt, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je me réjouis d'intervenir sur ce projet de délibération DU 125, que nous voterons, d'ailleurs. C'est un projet de délibération un peu "balai" que vous présentez, Madame l'adjointe, dans lequel vous nous faites part d'un certain nombre de modifications, liées au fait qu'après examen, le P.L.U. que vous avez construit, ou plutôt Emmanuel GRÉGOIRE, votre prédécesseur. Il l'a construit avec l'ensemble des services de la Ville. C'est un travail de grande haleine. Néanmoins, de nombreuses erreurs ont été commises. C'est l'objet de ce projet de délibération "balai".

Vous nous proposez de rectifier un certain nombre d'erreurs. C'est normal que vous ayez commis des erreurs. Pourquoi ? Parce qu'Emmanuel GRÉGOIRE, tel un pêcheur, vous avez lancé vos filets très loin, avez ramassé énormément d'adresses d'immeubles sur lesquelles vous souhaitiez faire jouer cette fameuse servitude fonctionnelle.

Un peu comme un pêcheur qui ramasse beaucoup de poissons, les pêcheurs doivent rejeter, à la mer, les poissons qui n'ont pas les caractéristiques nécessaires. Là, vous avez, dans vos filets, ramassé beaucoup d'adresses d'immeubles qui ne sont pas convertibles, qui ne peuvent pas être transformés, qui ne peuvent pas être aptes à cette fameuse servitude fonctionnelle que vous appelez de vos vœux. J'ajoute, d'ailleurs, que la Ville de Paris n'a absolument plus les moyens financiers de pouvoir transformer et réaliser ces opérations excessivement onéreuses, vous le savez.

C'est vrai, je dois vous rendre hommage. Vous avez déjà, dans un premier jet, retiré un certain nombre d'adresses d'immeubles avant la phase d'approbation du P.L.U. Or, vous ne l'avez pas fait complètement. Des erreurs techniques sont évoquées dans ce projet de délibération. Il y a néanmoins l'immeuble du 6, rue Cambacérès. Vous expliquez longuement dans ce projet de délibération que cet immeuble était une erreur d'appréciation au moment de l'approbation, et qu'il ne pouvait en aucun cas donner suite, au regard des difficultés de mise en œuvre, je cite, "qu'aurait présenté la création de logements dans cet immeuble".

Nous avons beaucoup travaillé avec le groupe Changer Paris. C'est d'ailleurs pour cela que nous vous proposons un amendement technique pour rattacher, au projet de délibération DU 125, qui cite déjà des adresses d'immeubles réparties dans tous les arrondissements de la Capitale, des immeubles inadaptés aux emplacements réservés en faveur de certains types de logement. Chacune de ces adresses est clairement indiquée. Nous indiquons, pour chacun de ces immeubles, que, techniquement, cela ne peut pas fonctionner.

Je sais qu'il faudra que les services réexaminent ce que nous vous proposons. Si vous n'adoptez pas notre amendement ce soir, je ne vous en voudrai pas. Si vous l'adoptez, je serai très heureux. Si vous ne l'adoptez pas, je ne ferai pas une crise, je ne me roulerai pas par terre, sur la moquette de la salle du Conseil de Paris, ce n'est pas mon genre. Je vous demande de faire étudier sérieusement ces choses.

J'ai l'impression, mes chers collègues, que nous allons avoir, en matière d'urbanisme, un peu la même chose que ce que nous connaissons en matière de stationnement : devant la dureté, la défaillance du système de stationnement payant, créé il y a deux ans, qui a valu des milliers, voire des dizaines de milliers de contestations, la Ville de Paris, régulièrement, passe des projets de délibération pour rectifier un certain nombre de choses.

Faites la même chose, même si je ne vous compare pas à M. BELLIARD et que je ne vous confonds pas avec M. GRÉGOIRE. Regardez ce que vous avez ramassé en matière d'immeubles. Beaucoup d'entre eux ne peuvent pas être transformés en immeubles de logement. Il faut, sur certains immeubles, créer des escaliers, avoir des adresses différentes, pouvoir créer des fenêtres, etc. Nous avons compris la philosophie, mais de la philosophie à la pratique, il y a quelquefois une grande différence.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, s'il vous plaît.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à peine avons-nous refermé le dossier de révision du P.L.U., après quatre ans de discussion, pour la plupart assez vaines, qui se sont soldées par 89 recours, voilà que nous sommes déjà contraints de le rouvrir. Sans pour autant relancer le débat sur le P.L.U., je tiens néanmoins à rappeler notre vive opposition à votre pratique de pastillage. Ces prescriptions aléatoires portent atteinte à des centaines de propriétaires privés, dont les biens se voient frappés de façon arbitraire de réserve pour logements sociaux, sans la moindre concertation ni même information préalable, ce qui pourrait s'apparenter à une forme de spoliation.

Aujourd'hui, compte tenu des erreurs relevées au fil de ces derniers mois, vous nous demandez d'engager une modification simplifiée du P.L.U. Or, le projet de délibération que nous examinons doit faire l'objet de nouvelles corrections. Ainsi, pour le seul 15e, quatre des modifications que vous nous proposez comportent des inexactitudes. Par ailleurs, votre liste est incomplète, puisque nous avons identifié d'autres lacunes. J'observe, d'ailleurs, que la plupart de ces points, détaillés dans notre amendement n° 79, ont été repris par votre Exécutif, à travers l'amendement n° 78, mais pas tous.

Jusqu'à ce matin, nous avons plusieurs points de désaccord. J'en citerai deux, qui concernent le 15e. En premier lieu, je ne saisis pas pour quelle raison vous n'avez pas donné suite à notre demande d'inscription au P.L.U. du Jardin mémoriel des Enfants du Vel d'Hiv, qui n'apparaît pas sur la cartographie et ne bénéficie d'aucune protection.

S'agissant maintenant du 9-11, rue d'Avray, je rappelle pour la clarté du débat que le projet de délibération que nous examinons prévoyait la suppression de l'espace vert inscrit au P.L.U. pour y réaliser une opération de densification au cœur d'un îlot minéral et très contraint, coïncé entre deux grands ensembles. Avec Philippe GOUJON, nous avons dénoncé votre obstination à vouloir supprimer cette réserve pour espaces verts, notamment lors de notre conseil d'arrondissement de juin.

Comment, Madame la Maire, vous qui nous dites vouloir rafraîchir la Ville, créer des jardins, végétaliser et lutter contre le réchauffement climatique, pouviez-vous envisager de rayer un espace vert de la carte ? Fort heureusement, nous avons appris ce matin, par le biais du nouvel amendement n° 78, votre décision de faire marche arrière et de maintenir la réserve pour espaces verts. Avec le maire du 15e, nous nous en réjouissons. Nous considérons que ce revirement est le bienvenu. Nous attendons maintenant un engagement de votre part, pour que ce jardin fasse l'objet d'un aménagement concerté avec la mairie du 15e.

Enfin, pour conclure, c'est là une entrée en matière pour le prochain projet de délibération que nous allons examiner. Pourriez-vous nous dire pour quelle raison vous n'avez pas profité de ce projet de modification du P.L.U. pour actualiser le nouveau périmètre du bien "Rives de Seine", inscrit au patrimoine mondial, dont l'extension a pourtant été votée en mai 2019 et validée en 2024 par l'U.N.E.S.C.O. Le P.L.U. fait référence aux biens définis en 1991. C'est d'autant plus regrettable que nous avons, lors de ce Conseil, plusieurs projets de délibération qui ont porté sur la Seine.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Émile MEUNIER, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit, nous l'avons dit, d'une modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme bioclimatique. Pour nous, écologistes, c'est avant tout une modification technique. Nous comprenons parfaitement, étant donné les travaux d'Hercule menés sur ce P.L.U., dans un temps assez resserré - c'est bien la vie normale d'un plan local d'urbanisme - qu'il puisse y avoir eu quelques erreurs techniques, qui, par-ci par-là, se soient retrouvées dans ce P.L.U. Il s'agit de les modifier. Nous les validons totalement.

Je pense qu'il est logique que, régulièrement, nous puissions nous pencher sur les différentes réserves, sur les différents points du P.L.U., pour voir comment nous pouvons encore améliorer les choses. Nous sommes, je vous le rappelle, dans un processus de progression et d'amélioration continue. Notre adversaire, il n'a pas de visage, mais il s'appelle le réchauffement climatique et c'est une course contre-la-montre.

Pour être parfaitement précis, il y a dedans quatre adresses qui, pour nous, ne relevaient pas forcément d'erreurs techniques, mais d'un changement de positionnement par rapport aux réserves que nous voulions y voir : une dans le 13e, l'autre dans le 15e. Après des discussions fructueuses avec l'Exécutif et la majorité, elles ont été retirées, nous vous en remercions.

Il en reste deux, néanmoins, une dans le 11e et une autre dans le 20e. Nous estimons qu'il ne faut pas remettre en cause l'idée qu'il faut faire des espaces verts et des espaces libres à végétaliser sur ces deux parcelles. Il y a des discussions juridiques : pouvions-nous faire cette réserve ou pas ? Je n'en sais rien. En tout cas, nous ne souhaitons pas revenir en arrière. Nous demandons donc un vote dissocié sur ces deux adresses pour nous prononcer dessus.

Pour le reste, nous voterons pour cette modification simplifiée du P.L.U.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous avons, en novembre dernier, adopté un Plan local d'urbanisme ambitieux, dans lequel nous faisons le choix de privilégier la production de logements dans le bâti existant, mais également de désimperméabiliser et de végétaliser au maximum, selon des barèmes fixés dans le P.L.U., pour chaque opération de construction ou de restructuration.

Ce P.L.U. s'accompagne de nombreuses nouvelles protections d'espaces verts, dans le contexte de notre mandature, dans laquelle nous avons piétonnisé, végétalisé et désimperméabilisé déjà, de nombreuses rues et parcelles. Il est aussi accompagné d'un plan pour créer et ouvrir 300 nouveaux hectares d'espaces verts au public d'ici à 2040 afin d'assurer un droit à la fraîcheur des Parisiens. Ce projet de délibération, aujourd'hui, intervient pour corriger quelques erreurs techniques, matérielles, qui se sont glissées dans le document. C'est tout à fait normal qu'il y ait des erreurs, étant donné l'ampleur du document et du travail qu'il a fallu fournir pour aboutir à ce P.L.U.b.

Cependant, je dois aussi insister sur le retrait du périmètre de localisation pour espaces verts, aux 9-11, rue d'Avray. Il s'agit d'une parcelle et d'un lot de copropriété, déjà préemptés pour près de 9 millions d'euros, sur le compte foncier "logement". "Paris Habitat" doit y réaliser 23 logements sociaux, dont 7 P.L.A.-I. et 9 PLUS à la place d'anciens garages, avec zéro artificialisation des sols. Un bail emphytéotique a déjà été signé avec "Paris Habitat", qui doit y verser un loyer de 1 million d'euros. Je le rappelle, les travaux auraient dû démarrer rapidement.

Enfin, et surtout, cette adresse se trouve en zone de déficit de logement social, sans oublier que le P.L.U. avait été voté par tous les groupes de notre majorité, au Conseil de Paris de décembre 2022, sans en modifier une virgule. En conséquence, nous ne comprenons pas les débats sur cette parcelle et nous souhaitons que soit maintenu le projet de logements sociaux.

Nous voterons le projet de délibération et l'amendement, mais avec un vote dissocié sur cette parcelle.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Élisabeth STIBBE a la parole, pour cinq minutes.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous faire gagner cinq minutes en vous présentant le vœu n° 82 relatif au pastillage de deux adresses dans le 16e arrondissement.

Mes chers collègues, nous partageons tous, ici, la volonté de développer l'efficacité de la politique de logement social à Paris. Cependant, cette politique, pour être pleinement efficace, doit être aussi adaptée aux réalités du terrain. C'est l'objet du vœu que nous défendons aujourd'hui.

Le pastillage, vous le savez, est un outil d'orientation de la politique foncière, destiné à identifier des emprises à fort potentiel pour accueillir du logement social. En soi, c'est un instrument qui peut s'avérer utile, s'il n'est pas démultiplié outre mesure. Souvent mal calibré, mal contextualisé, il peut devenir contre-productif. Prenons le cas du 8, rue Daumier, un petit hôtel particulier, propriété d'un seul particulier, à l'architecture fine, avec une configuration

incompatible avec toute densification marquée. Le pastillage a figé ce bien, désormais invendable, aucun investisseur ne s'y engage, craignant un objectif de transformation qui dénaturerait le bâti. Résultat : une impasse immobilière.

Autre exemple : le 204-206, avenue de Versailles, un ensemble de petites maisons à taille humaine, aux abords d'un quartier résidentiel calme. Là encore, la seule perspective technique pour du logement social serait une densification brutale, contraire à l'esprit des lieux, au P.L.U. bioclimatique et aux aspirations des habitants.

Même chose aux 7 et 7 bis, boulevard Murat, où un projet de réhabilitation qualitative avec une destination hôtelière a été balayé par le pastillage. Ce projet aurait permis de restaurer le bâti, d'en préserver l'identité et de générer de l'activité. Il a été abandonné, décourageant tout acteur sérieux, respectueux du tissu urbain.

Nous ne demandons pas d'abandonner l'objectif du logement social, mais de l'intelligence, de la nuance, de la concertation, une politique de pastillage plus fine, plus ancrée dans les réalités patrimoniales, techniques et humaines. Nous demandons que le pastillage des adresses citées soit levé ou réexaminé ; qu'une concertation sérieuse soit engagée ; et que l'action pour le logement social soit redéployée là où elle est réaliste, cohérente, acceptée, et où elle ne détruit pas l'identité urbaine de nos quartiers.

Le 16e est composé de micro-quartiers, de villages, de constructions modestes, témoins d'un héritage parisien précieux. Il serait paradoxal de vouloir faire progresser la mixité sociale en imposant une uniformisation architecturale ou une densification aveugle.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous ne construisons pas une ville de demain contre ceux qui y vivent aujourd'hui. Soyons ambitieux, mais justes : c'est tout l'esprit de ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour cinq minutes maximum.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup.

Madame la Maire, chers collègues, merci pour vos interventions sur ce projet de délibération, qui, comme son nom l'indique, porte plusieurs modifications au Plan local d'urbanisme que nous avons voté en novembre dernier. Je dois vous dire, Monsieur LECOQ, en dépit du respect et de la sympathie que je vous porte, que me faire traiter de "poissonnière" ou de "pêcheuse" n'est pas tout à fait dans les habitudes des interventions auxquelles j'ai droit. Pour autant, j'aimerais vous dire quelques mots.

J'aimerais avoir votre certitude et votre conviction d'avoir tout le temps raison. Je salue d'abord le travail de mon prédécesseur, Emmanuel GRÉGOIRE, qui a fait un travail fastidieux de construction avec l'ensemble des services, des agents de la Ville et des professionnels qui ont participé à la construction de ce P.L.U. Ce travail nous a permis d'aboutir à un texte ambitieux, le P.L.U. bioclimatique, l'un des premiers d'Europe, qui, au-delà de l'ambition qu'il porte, permet d'amorcer une transition dont nous avons tant besoin : le rafraîchissement de la ville ; faire une ville pour les gens, et pas pour les voitures ; être en mesure de baisser les températures ; piétonniser, bref, tout ce qui vous déplaît, en réalité, quand bien même les habitants de vos arrondissements en bénéficient, mais, au-delà de cela, le plébiscitent.

J'ai regardé avec attention les résultats, dans le 6e arrondissement, des dernières votations citoyennes, notamment sur les "rues-jardins". Je n'ai pas eu le sentiment que les habitants du 6e arrondissement étaient totalement en décalage avec cette nécessité impérieuse. Au-delà de cela, c'est une amélioration du cadre de vie que nous leur proposons de porter.

Ce P.L.U., nous l'avons voulu ambitieux, mais aussi vivant. Ainsi, chère collègue, Madame de CLERMONT-TONNERRE, nous avons intégré les modifications que vous avez souhaitées dans cette modification de P.L.U., en modifications simplifiées que nous vous portons aujourd'hui.

Laissez-moi vous dire qu'il faudra vous y habituer. Il risque d'y avoir d'autres modifications en raison d'erreurs techniques, mais l'erreur est humaine. Je remercie l'ensemble des équipes qui travaillent, de façon fastidieuse, exigeante et ambitieuse, à analyser, ligne à ligne, parcelle par parcelle, l'ensemble du territoire parisien. Au-delà de cela, nous avons souhaité considérer vos remontées et un certain nombre de nécessités qui nous sont apparues.

Sur les demandes formulées par les groupes, elles ont été quasi-totalement satisfaites. Ce sera un avis défavorable sur les amendements, mais également sur les vœux portés.

Un point sur le vœu présenté par Mme STIBBE. Je vous propose que nous ne refassions pas le débat sur le pastillage. Je comprends qu'il y ait peut-être besoin de pédagogie supplémentaire, mais ce n'est pas le sentiment que j'ai. Je pense simplement que nous sommes sur deux visions totalement différentes de l'ambition que nous devons porter, mais surtout, de la modalité politique de mise en œuvre.

Le pastillage est une bonne solution pour nous permettre de continuer à faire une ville pour les Parisiens, et non pas une ville figée, une ville-musée, une ville dans laquelle nous ne pourrions plus vivre demain, parce qu'il y ferait plus de 50°C.

Je vous remercie, j'ai tenu moins de cinq minutes.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Tout à fait, et je vous en remercie.

J'ai reçu une demande de vote dissocié sur l'article 4 de l'amendement technique n° 78.

Je mets donc aux voix, à main levée, cet article 4 du projet d'amendement technique n° 78, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 4 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 78 déposé par l'Exécutif dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement technique n° 78 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 79 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 79 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 80 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 80 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 156 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 156 est repoussée.

Le vœu n° 81 déposé par le groupe Paris en commun est retiré de l'ordre du jour.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 82 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous en remercie.

J'ai reçu une demande de vote dissocié du groupe "Les Écologistes" sur deux adresses figurant dans les feuillets modificatifs de l'annexe n° 1 du projet de délibération DU 125.

Nous allons voter les deux adresses, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, l'annexe n° 1 concernant le 14, rue Villermé, index-modification n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Elle est adoptée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, l'annexe n° 1 concernant la villa de l'Ermitage, index-modification n° 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Elle est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 125 ainsi amendé dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DU 125).

Je vous en remercie.

2025 DU 148 - Création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine". - Engagement des études.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 148 et l'amendement n° 105 du groupe "Les Écologistes" qui y est rattaché. Il s'agit de la création d'un site patrimonial remarquable, en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine", engagement des études.

La parole est à Anne BIRABEN, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération, que nous examinons aujourd'hui, marque une inflexion importante : la création d'un site patrimonial remarquable - "S.P.R.", autour du bien U.N.E.S.C.O. "Paris, Rives de la Seine", avec l'engagement d'études préalables.

Le S.P.R. concerne les sept premiers arrondissements et, sur les emprises du bien inscrit au patrimoine mondial, dans les 8e, 12e 13e, 15e et 16e arrondissements. Il convient de rappeler que la France doit justifier, auprès de l'U.N.E.S.C.O., de la protection du bien, en proposant des outils adaptés à sa protection et à celle de sa zone tampon. Le S.P.R. est l'outil le plus adapté. Il permettra également de protéger efficacement le patrimoine parisien de fait sous-protégé, notamment en raison d'un P.L.U. qui n'assure pas une protection suffisante.

Néanmoins, ne nous y trompons pas, cette évolution n'est pas le fruit de la volonté municipale, mais celui de la volonté du Ministère de la Culture face à une inaction chronique de la Ville menaçant la reconnaissance mondiale de notre patrimoine. Un constat récurrent : la Ville de Paris est insuffisamment protectrice. C'est en novembre 2024, sous l'impulsion de Rachida DATI qu'un comité a été lancé pour engager, enfin, une véritable protection des secteurs emblématiques de Paris, des rives de Seine à Montmartre, en passant par l'île Saint-Louis et la Butte-aux-Cailles.

Avec le groupe Changer Paris, nous avons obtenu cette démarche et porté un vœu lors du débat du P.L.U. Néanmoins, Madame la Maire, vous avez balayé cette initiative avec un mépris consternant pour le patrimoine parisien. Aujourd'hui, l'Etat agit là où vous avez échoué. C'est une victoire pour Paris, pour son image à travers le monde et pour tous ceux qui, comme nous, se battent pour une ville respectueuse de son histoire, de son architecture et de sa beauté.

Les Parisiens aiment leur ville et veulent sa mise en valeur par une protection renforcée, car, disons-le aussi, le bilan patrimonial de la Ville est consternant. On prétend ici verdir la ville, alors qu'en réalité, on bétonne, on surélève, on densifie. Le résultat ? Une transformation autoritaire du paysage urbain et un désintérêt profond pour l'esthétique et le beau, qui font pourtant la renommée de notre Capitale.

Depuis des années, nous n'avons cessé d'alerter face à une Municipalité qui sacrifie le patrimoine parisien au profit de projets immobiliers. Dans le 15e, par exemple, rue Germaine de Staël et rue Lecourbe, nous assistons à la destruction du patrimoine faubourien. Rue Gay-Lussac, dans le 5e arrondissement, on a détruit le bâtiment Art déco de l'architecte Roger-Henri Expert. La liste des disparitions patrimoniales et archéologiques est longue, à Paris,

déconnectée de l'esprit des lieux et irrespectueuse des strates de l'histoire de Paris. La Ville continue d'ignorer son héritage et ses richesses.

Avec des propositions concrètes, nous avons défendu l'élargissement des fuseaux de protection autour des monuments dans l'esprit du P.O.S. de 1975 afin de préserver les perspectives, les vues latérales et les abords. Nous avons proposé d'élargir les protections autour des monuments, je l'ai déjà dit. Nous avons aussi demandé la reconnaissance de quartiers à valeur patrimoniale comme Mouffetard, les Batignolles et le canal Saint-Martin. Nous nous sommes battus pour préserver les surélévations qui dénaturent nos rues, comme au 272, rue de Vaugirard, avec une dent creuse faubourienne, symboles du charme parisien.

Ce lancement d'études est une première réponse pour la défense du patrimoine parisien. Nous la voterons naturellement, mais, si Paris avance enfin, c'est à la demande de la Ministre de la Culture et le fruit de la volonté et de la ténacité des amoureux de Paris.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Claire de CLERMONT-TONNERRE, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, en réponse à une demande de l'U.N.E.S.C.O., la Ville et le Ministère de la Culture ont engagé, en 2018 et 2019, des discussions afin de mieux préciser le périmètre initial des 365 hectares du site des rives de la Seine, inscrits au patrimoine mondial depuis 1991 sur un linéaire reliant le pont de Sully au pont d'Iéna.

Dans le cadre des débats qui ont porté sur l'extension du périmètre U.N.E.S.C.O., avec Philippe GOUJON, nous avons émis et renouvelé le vœu que l'île aux Cygnes y soit intégrée. Ce vœu a été entendu, puisque le périmètre du bien protégé s'étend depuis 2024 sur 531 hectares, du pont d'Austerlitz au pont de Bir-Hakeim, et intègre l'île aux Cygnes, la troisième île parisienne, dont nous célébrons cette année le bicentenaire de la création.

Cette intégration nous permettra de disposer d'une meilleure protection pour ce lieu fragile et singulier, ruban de verdure au corps de la Seine, lieu de promenade et de pratiques sportives, auxquelles nous portons une attention constante, aux côtés des conseils de quartier Emeriau et Dupleix.

Ce projet de délibération ayant pour objet de renforcer le dispositif de protection du bien U.N.E.S.C.O. par la création d'un site patrimonial remarquable, que vous appelez "S.P.R.", je me réjouis de l'impact de ce nouvel outil, qui aura pour vocation de définir les prescriptions applicables aux projets de construction ou de rénovation. Sa mise en place devrait permettre d'éviter l'apparition d'opération de nature à dégrader le patrimoine, à l'image de celles que la Maire de Paris avait lancées le long de la Seine. Je pense notamment à plusieurs sites des appels à projets "Réinventer la Seine", lancés en 2017, et "Reinventing Cities" en 2018, qui portaient sur la densification des bords de Seine et la construction de passerelles commerciales au-dessus du fleuve. Ces opérations, fort heureusement abandonnées par la suite, avaient alors suscité un vif mécontentement et la création de l'association "La Seine n'est pas à vendre".

L'élaboration du site patrimonial remarquable s'inscrit dans un temps long, voire très long. Une fois son périmètre d'études arrêté, qui, pour le 15e, pourrait comprendre le quai Jacques Chirac, le pont de Bir-Hakeim et l'île aux Cygnes, le site patrimonial "Rives de la Seine", devra être couvert par un P.M.S.V. ou par un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine.

Ce sont des procédures complexes, qui reposent sur l'élaboration de documents très argumentés et détaillés, et pour lesquelles il est difficile, à ce stade, de disposer d'une visibilité calendaire. Cette procédure nous permettra de protéger les rives de Seine par une sécurité juridique accrue et d'affirmer ainsi notre attachement à l'histoire de Paris et à son avenir. Néanmoins, sa réussite dépendra également de la capacité de la Ville et de l'Etat à associer les acteurs locaux, et notamment les maires d'arrondissement.

Pour conclure, et tout en approuvant la procédure engagée dans la perspective de la création du site patrimonial remarquable des rives de la Seine, je serais assez curieuse de connaître l'avis de l'U.N.E.S.C.O. sur l'impact visuel généré par les silos des centrales à béton du 15e arrondissement et par le pic de 180 mètres de haut de la tour Triangle, qui ne se situe qu'à quelques encablures de la Seine.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Émile MEUNIER, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, alors que nous voulons protéger les rives de Seine avec l'U.N.E.S.C.O. et que l'on fait la tour Triangle - nous ne verrons que cela depuis la Seine - il y a une forme de contradiction, mais nous avons eu plusieurs fois le débat ici.

Je suis d'accord pour dire que, sous la précédente mandature, il y avait une crainte sur le patrimoine. Je pense notamment à tous les "Réinventer Paris". Néanmoins, je dois dire que durant cette mandature actuelle, j'ai vu une nette amélioration dans notre rapport à la protection du patrimoine. Cela a commencé par une Commission du Vieux Paris renforcée, beaucoup plus écoutée, avec un dialogue entre la Direction de l'Urbanisme, les membres de la Commission, votre prédécesseur Emmanuel GRÉGOIRE, puis vous. Je trouve que les choses fonctionnent bien de ce point de vue.

J'ai vu aussi, dans le cadre du P.L.U., tout un pan du nouveau Plan local d'urbanisme consacré à la protection du patrimoine, avec la multiplication des P.V.P. - "protection Ville de Paris" - c'est un gain non négligeable. J'ai vu également une multiplication des filets de hauteur pour protéger certaines dents creuses, cela n'existait pas avant. Je veux voir aussi les améliorations.

Je ne pense pas que Paris soit sous-protégée. Au nom du groupe "Les Écologistes", ce projet de délibération nous chiffonne un peu. Nous avons fait des travaux, on ne peut plus complets, de diagnostic, lors du P.L.U. bioclimatique, que ce soit au niveau de Paris, que ce soit par arrondissement. A aucun moment, nous n'en avons conclu une sous-protection patrimoniale des sept premiers arrondissements de Paris.

Or, on nous présente un projet de délibération, aujourd'hui, qui nous dit que l'on étudiera la possibilité de sur-protéger ces arrondissements. Sur la méthode, déjà, pourquoi n'avons-nous pas réfléchi à ces questions au moment où le chantier était ouvert ? Pourquoi cela arrive-t-il maintenant, en fin de mandature ? Je ne suis pas d'accord avec la méthode.

Ensuite, la procédure que nous nous apprêtons à lancer est susceptible de déboucher sur des choses importantes, c'est-à-dire la création de P.S.M.V. sur 20 % du territoire parisien. Cela veut dire que 20 % du territoire parisien pourraient échapper aux règles d'urbanisme de la Ville de Paris. Je dois dire qu'il y a une forme de jacobinisme urbain, qui consisterait à faire remonter nos règles d'aménagement au niveau étatique, qui ne correspond pas à la philosophie politique des écologistes.

Nous pouvons également nous poser la question de figer 20 % du territoire dans sa mutation. Paris n'est pas une langue morte. Le territoire va muter, les générations qui viendront après nous auront très certainement des améliorations à effectuer. C'est ainsi que, touche après touche, nous nous retrouvons avec la plus belle ville du monde. Je suis contre le fait de se dire que, 20 % du territoire, potentiellement, si nous y mettons des P.S.M.V., on n'y touche plus. C'est une vision conservatrice des choses qui ne correspond pas à notre philosophie politique.

Enfin, l'U.N.E.S.C.O. a dit qu'il faut protéger les rives de la Seine. Nous sommes d'accord, étudions les rives de Seine. Pourquoi étudier les sept premiers arrondissements de Paris ? C'est la raison pour laquelle les écologistes déposent un amendement qui réduit le périmètre de l'étude, en toute cohérence avec les demandes de l'U.N.E.S.C.O., aux rives de Seine.

Si cet amendement est accepté et voté par l'Exécutif, nous voterons le DU 148, parce qu'une étude, après tout, c'est toujours intéressant à faire, d'autant si c'est l'APUR qui le fait. Nous connaissons la qualité de son travail. En revanche, si cet amendement n'est pas retenu, nous n'aurons pas d'autre choix que de nous abstenir sur ce projet de délibération, que nous trouvons peu à propos.

Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - La parole est à Raphaëlle PRIMET, s'il vous plaît, pour cinq minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il est question de lancer une étude en vue de créer un site patrimonial remarquable, autrement dit "S.P.R.", en lien avec les rives de Seine. C'est un secteur classé au patrimoine de l'U.N.E.S.C.O. depuis 1991, modifié l'an dernier afin de s'adapter aux limites du précédent périmètre.

En novembre dernier, nous avons adopté un Plan local d'urbanisme qui venait actualiser les protections et les évolutions que nous estimions nécessaires pour adapter la ville aux effets du changement climatique, tout en préservant le patrimoine parisien. Quand cette initiative arrive, elle semble, peu ou prou, remettre en cause ce travail, qui s'est étalé sur quatre années.

Au-delà de l'initiative même, nous ne comprenons pas non plus le périmètre retenu : les sept premiers arrondissements dans leur intégralité. Qu'est-ce qui justifie qu'un secteur aussi vaste soit retenu ? Si nous actons que seuls les sept premiers arrondissements constituent demain le S.P.R., d'un point de vue réglementaire, alors ils seront couverts soit d'un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine, soit d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur, comme c'est déjà le cas dans le 7^e arrondissement et dans le Marais.

Dans ce dernier cas, nous soumettrions chaque opération, dans l'intégralité des sept arrondissements, à l'avis conforme et contraignant des Architectes des bâtiments de France. Paris ne pourrait pas accepter de transférer une partie de sa compétence en matière d'adaptation, de préservation et de transformation de la ville. C'est une hypothèse nulle et non avenue, compte tenu de l'ampleur du travail que nous avons engagé ces dernières années.

Paris manque-t-elle à ce point de dispositions de protection de son patrimoine pour que l'Etat décide d'envisager de restreindre les pouvoirs de la Ville sur son propre territoire ? Est-il si indispensable de renforcer les protections patrimoniales ? Qui plus est, un niveau de protection supplémentaire ne doit surtout pas venir immobiliser notre action en matière d'adaptation du bâti au changement climatique. Le patrimoine devrait évoluer, être rénové et rénové, si nous souhaitons réellement le sauvegarder.

Ne soyons pas dupes, derrière cette mesure, nous nous remémorons tout à fait celle de Mme DATI, qui est toujours prompte à instrumentaliser son Ministère à des fins politiciennes et qui a annoncé la création d'un comité chargé de renforcer la protection du patrimoine des bords de Seine. C'est une initiative qui laisserait entendre que la Ville et notre majorité ne font pas le nécessaire en la matière, et qui vient uniquement alimenter sa candidature pour la Mairie de Paris.

C'est grotesque, puisque nous avons collectivement su améliorer ce cadre, en l'adaptant au changement climatique, en actant, par exemple, la piétonnisation des voies sur berge. Les rives de Seine étaient-elles mieux protégées, lorsqu'elles étaient des autoroutes urbaines ?

C'est un "modus operandi", puisque Mme DATI avait agi de la même façon lorsqu'elle demandait le classement de la Tour Eiffel aux Monuments historiques, tout ceci dans le but de laisser supposer que la Tour n'est pas assez protégée et que notre gestion menace sa viabilité. C'est complètement ridicule.

Cependant, opposés à cette vision d'une capitale trop peu protégée, et puisqu'il s'agit d'une étude, sans dogmatisme, nous nous abstenons en attendant que l'étude éclaire notre avis.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Élisabeth STIBBE, s'il vous plaît.

Mme Élisabeth STIBBE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la création d'un site patrimonial remarquable "Rives de la Seine" constitue une avancée majeure pour la préservation du patrimoine parisien. C'est une demande que nous portons depuis des années, soutenue avec constance par les associations patrimoniales, des experts, des architectes et de nombreux élus attachés à une vision cohérente et respectueuse du cœur historique de Paris.

Nous nous réjouissons que cette demande trouve enfin un écho. Cette décision répond à une obligation ancienne, celle contractée en 1991, lorsque les rives de la Seine ont été inscrites au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. Cette reconnaissance internationale n'avait, jusqu'ici, pas encore trouvé une traduction réglementaire suffisamment sérieuse. Le S.P.R. peut enfin combler ce vide.

Ces dernières années, les aménagements sur les rives de la Seine ont trop souvent illustré une absence de vision globale. Les jardins flottants fermés, les escaliers dorés démontés, les conteneurs rouillant, les sols abîmés ou encore les projets abandonnés comme les passerelles habitées de 2018. Tout cela révèle un urbanisme improvisé, parfois coûteux, souvent éphémère et presque toujours mal entretenu. C'est précisément ce que nous voulons éviter avec ce S.P.R. : sortir de la logique événementielle du marketing de l'aménagement pour inscrire les berges de la Seine dans une politique de long terme, cohérente et respectueuse de leur histoire.

Le périmètre proposé, incluant les sept premiers arrondissements ainsi que des secteurs du 8e, du 12e, du 13e, du 15e et du 16e, épouse celui de l'inscription U.N.E.S.C.O. élargie en 2024. Il permettra, grâce à la zone tampon, une protection accrue de ce patrimoine exceptionnel, dans ses continuités visuelles, ses rapports à l'eau, à l'espace et à la lumière.

Protéger la Seine, ce n'est pas figer une carte postale, c'est penser les berges vivantes, accessibles, équilibrées, dans lesquelles piétons, cyclistes, riverains, activités économiques et biodiversité trouvent leur place. C'est garantir l'entretien, la sécurité, la propreté, l'élégance durable de ces lieux qui sont au cœur du Paris que nous aimons. C'est également refuser les projets dissonants. A ce titre, je rappelle que nous avons obtenu, en 2023, l'abandon du projet "One", qui aurait lourdement défiguré les abords de la Seine, du champ de Mars au Trocadéro. Un tel projet n'aurait probablement pas pu émerger dans le cadre d'un S.P.R. Ce nouvel outil permettra demain d'éviter ce type de dérive.

Notre attachement à la Seine ne date pas d'aujourd'hui. C'est à l'initiative de nos rangs que s'est tenue une mission d'information et d'évaluation sur la Seine, saluée par tous pour la qualité de ses travaux. Nous croyons à l'importance des outils concrets, juridiques et opérationnels pour protéger notre patrimoine. Nous refusons les incantations, les entreprises de communication ou les gestes purement symboliques, comme une citoyenneté d'honneur sans suite. Nous croyons fortement au rôle et à la responsabilité de l'humain dans la préservation de la nature.

La Seine est l'âme de Paris, son axe historique, climatique, esthétique. Elle a façonné la ville autant qu'elle a été façonnée par elle. La protéger, c'est honorer ce dialogue vivant entre l'histoire et la modernité, entre la ville et la nature, entre l'homme et son environnement. Avec ce S.P.R., nous franchissons une étape décisive.

Nous saluons donc cette décision que nous appelions de nos vœux. Nous serons aussi attentifs à sa mise en œuvre, aux périmètres retenus, aux règles établies et aux protections réellement garanties.

Protéger la Seine, c'est protéger un héritage commun à tous les Parisiens et préparer un avenir digne de cette beauté fragile.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Beaucoup de choses ont été dites qui ne sont pas exactes, et j'essaye d'être agréable par rapport à beaucoup de choses fausses qui ont été dites.

Madame BIRABEN, avec tout le respect que je vous dois, vous tenez le pompon : vous reprenez une opération de pure récupération qu'a tentée Mme DATI en novembre dernier en s'appropriant - et c'est de la basse récupération - ce qui n'est pas de son initiative, mais celle de l'U.N.E.S.C.O. à la suite de la 46e session du Comité du patrimoine mondial.

Ces choses étant dites, le lancement et ce projet de délibération visent à lancer une étude pour créer un site patrimonial remarquable, acronyme "S.P.R.", autour de ce bien U.N.E.S.C.O. "Rives de la Seine". Le S.P.R. est un dispositif réglementaire qui me tient particulièrement à cœur.

Ce dispositif a été créé par la loi du 7 juillet 2016, dite loi "L.C.A.P.", liberté de création, architecture et patrimoine, dont je suis le rapporteur. J'étais à l'initiative de la création de ce concept de S.P.R. et il y en a maintenant 1.000 en France depuis neuf ans. Ce dispositif permet d'identifier les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Il s'est substitué, à l'époque, aux anciens dispositifs de protection que vous avez connus : "secteur sauvegardé", "Z.P.P.A.U.P." ou encore "A.V.A.P.".

Ensuite, le bien U.N.E.S.C.O. Je vous rappelle qu'en 1991, un périmètre dit "Rives de la Seine" a rejoint le patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O. Je rappelle d'ailleurs que l'U.N.E.S.C.O. a été un allié précieux dans la piétonnisation des berges de la Seine, voulue avec détermination par la Maire et contre une partie de cette Assemblée. Ce patrimoine, qui fait l'admiration du monde entier et a été magnifié durant les J.O.P., ne nous oblige pas simplement moralement, mais également d'un point de vue réglementaire.

Ainsi, le 10 octobre dernier, après une modification mineure de son périmètre, approuvée par le Comité du patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., l'Etat, par le biais de la Préfecture de la Région Île-de-France, nous a demandé d'engager un travail de conception du plan de gestion du bien "Paris, Rives de la Seine" et a mis en place un comité de pilotage "ad hoc" qui s'est réuni.

Le 19 mars dernier, ce comité de pilotage que nous avons animé, Lamia EL AARAJE, moi-même et le Préfet de la Région Île-de-France, a permis d'avancer sur le principe de la mise à l'étude d'un nouveau S.P.R. correspondant aux sept premiers arrondissements plus quelques extensions dans les 8e, 15e et 16e arrondissements pour inclure les parties du bien U.N.E.S.C.O. situées dans ces trois arrondissements. Il inclut donc les deux P.S.M.V. existants, à savoir celui du Marais et celui du 7e arrondissement. Ce comité a acté que ce serait la Ville qui piloterait les études, en lien avec les services de l'Etat, et la D.R.A.C.

Enfin, il a été convenu que le Conseil de Paris serait saisi d'un projet de délibération engageant la mise à l'étude de la création de ce nouveau S.P.R., et c'est ce projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui. A l'issue de cette étude, nous serons amenés à délibérer, "a priori" lors de la séance du Conseil de Paris du mois de novembre, en vue de la présentation du dossier de création de ce S.P.R. à la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, encore une instance instituée par la loi "L.C.A.P." de 2016. Par rapport aux inquiétudes qui ont pu se manifester, nous restons donc maîtres de la procédure, plus exactement sur le choix de soumettre, à la C.N.P.A., le dossier de création du S.P.R.

J'en viens maintenant à l'articulation entre ce futur S.P.R. et le P.L.U.b. que nous avons voté en novembre dernier, les deux P.S.M.V. existants compris dans le périmètre d'études du S.P.R. Je vous le rappelle, le 10 avril dernier, nous avons voté un projet de délibération demandant à l'Etat de lancer la révision de ces deux P.S.M.V. pour intégrer les objectifs portés par le P.L.U.b. Cette révision sera menée conjointement par la Ville et l'Etat. Je tiens à souligner la qualité de la relation de travail que nous avons avec la Préfecture de Région à ce sujet, comme sur bien d'autres.

Quant au périmètre du S.P.R. non couvert par les P.S.M.V., et plus précisément sur l'outil réglementaire de traduction de ce S.P.R. dans le P.L.U.b., nous défendrons, je le dis ici même, l'idée d'un P.V.A.P., c'est-à-dire d'un

périmètre de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Nous le défendrons devant la C.N.P.A., en cohérence avec notre P.L.U.b. et non un P.S.M.V., qui n'est pas nécessaire.

Enfin, pour répondre à l'amendement déposé par les écologistes, dans lequel vous proposez de réduire le périmètre de l'étude au seul périmètre du bien U.N.E.S.C.O., je veux vous dire qu'aucun bien patrimonial ne peut voir sa protection assurée dans son seul périmètre, et c'est précisément la protection de son environnement qui protège le bien. Le tout est de savoir comment délimiter ce périmètre. Autrement dit, l'étude que nous souhaitons engager aboutira nécessairement à une extension du périmètre de protection au-delà du bien U.N.E.S.C.O., mais sans doute en deçà du périmètre d'étude qui vous est proposé aujourd'hui dans le projet de délibération.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre amendement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Acceptez-vous le retrait de votre amendement ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 145 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 145 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 148.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 148).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe "Les Écologistes" relatif au franchissement du boulevard périphérique dans le 20e arrondissement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 83 est relatif au franchissement du boulevard périphérique dans le 20e arrondissement.

La parole est à Émile MEUNIER, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Émile MEUNIER. - Madame la Maire, mes chers collègues, je dépose ce vœu au nom du groupe "Les Écologistes". De quoi s'agit-il ? Nous avons, malheureusement, un périphérique séparant un territoire qui ne devrait jamais l'être, c'est-à-dire le territoire du Grand Paris. Cette barrière physique, il va falloir la déconstruire. C'est dans le projet politique des écologistes, la déconstruction du périphérique.

En attendant cette déconstruction, parce que ce n'est pas nous qui avons totalement la main, il va falloir continuer à faire des liaisons entre Paris et les villes limitrophes pour que les gens qui viennent travailler à Paris et "vice versa" puissent facilement accéder d'une rive à l'autre. Le chiffre que je donne souvent, c'est qu'à Paris, en moyenne, vous avez une rue, tous les 50 mètres. Sur le périphérique, c'est une tous les 400 mètres. Nous voyons bien que le sang ne circule pas entre Paris et la banlieue.

Nous avons, dans le cadre du Plan local d'urbanisme, précisément dans le cadre de l'O.A.P. "Porte de l'Est", qui comprend la porte de Bagnolet et la porte de Montreuil, écrit noir sur blanc qu'une étude serait menée pour ajouter des franchissements entre Bagnolet et Paris. Ce vœu est une modeste traduction des objectifs inscrits dans le Plan local d'urbanisme. Je pense qu'il ne peut pas y avoir de sujet à ce propos.

Ce n'est pas Paris qui va travailler que dans un sens. Cela se fera avec Bagnolet et le maire du 20e prendra attache avec le maire de Bagnolet.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Lamia EL AARAJE, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Émile, merci pour ce vœu. J'y suis particulièrement sensible en tant qu'élue du 20e arrondissement, sur un territoire que je connais particulièrement bien, et, par ailleurs, en charge de la délégation de l'urbanisme, mais également du Grand Paris.

Cette problématique de la déconstruction du périphérique est un objectif politique que nous comprenons et que nous partageons. En revanche, nous avons un petit point de différence sur la question de la méthode. Vous l'avez évoqué à très juste titre ; il faut du bilatéral pour réussir à construire ce pont, ce lien, cette passerelle, appelez-la comme vous voulez. Paris ne peut pas seule décider que nous allons imposer, aux communes limitrophes, des passerelles, parce que nous considérons qu'il faut réussir à modifier cette barrière, le périphérique.

Aujourd'hui, chers collègues, le maire du 20e arrondissement et moi-même avons eu l'occasion d'échanger avec les communes limitrophes. Ce que nous dit Bagnolet aujourd'hui, c'est que, cette passerelle, ils n'en veulent pas, pour une raison très simple : elle arrive sur une parcelle située sur l'ancien marché des ferrailleurs, qui ne leur appartient pas, avec un budget assez conséquent de plusieurs dizaines de millions d'euros de remise en l'état et de préemption de ce terrain.

Je ne suis pas favorable à imposer une vision politique parisienne aux communes limitrophes. Ce projet politique doit s'inscrire dans le respect et la bilatéralité, comme vous l'avez évoqué. Nous continuons donc ensemble à travailler à des études qui permettent à terme d'atteindre cet objectif. Néanmoins, en l'état, c'est impossible.

Je suis extrêmement défavorable à votre vœu et je vous demande de le retirer. Le cas échéant, je demande de voter contre.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, tout est clair, comme souvent quand Lamia EL AARAJE s'exprime.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 83 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la publication du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur l'opération "Réinventer Paris" et à la mise en place d'un suivi transparent de ses réalisations.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 84 relatif à la publication du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur l'opération "Réinventer Paris" et la mise en place d'un suivi transparent de ses réalisations.

C'est Pierre-Yves BOURNAZEL qui le présente.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il y a parfois des silences qui pèsent lourd, et le silence autour du rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les dispositifs "Réinventer Paris" est de ceux-là. Ce rapport vous a été remis en janvier 2024 et est resté caché dans les tiroirs, dissimulé aux élus et aux Parisiens.

Pourtant, dans ce rapport, on parle de 40 % des projets urbanistiques abandonnés. On y dénonce une mauvaise anticipation des contraintes techniques, des sites insuffisamment documentés, des concertations ignorées, des oppositions de riverains balayées d'un revers de main. On lit, dans ce rapport, des décisions qui ont parfois été prises non au nom de l'intérêt général, mais au rythme du calendrier médiatique, tout cela alors même que ces projets ont été présentés comme des vitrines de la transition écologique, comme des outils de régénération urbaine ou comme des outils d'innovation.

Quelle dissonance entre les promesses alors brandies et la réalité constatée par le rapport ! Je vous demande donc de publier sans attendre l'intégralité du rapport de l'Inspection générale. La Ville doit présenter un tableau de suivi complet, précis et transparent, projet par projet, avec les avancées, les blocages, les montants engagés et les perspectives concrètes. Il faut également que notre Conseil de Paris se donne le temps d'un débat sur ces dispositifs afin d'évaluer lucidement leurs conséquences réelles sur notre ville.

Ce que nous vous demandons, c'est le respect de la démocratie, le respect du Conseil de Paris, le respect des élus, le respect des Parisiens. L'heure est venue pour le Conseil de Paris de connaître les choses. Il vous appartient maintenant d'assumer et de corriger. Ce qui est en jeu, c'est le respect de notre action publique.

Je vous remercie pour votre réponse favorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je vous trouve bien dur ou bien ambitieux, je ne sais pas. Je rêve, moi aussi, de projets urbains sur lesquels nous pourrions voir aboutir leur réalisation en quelques années, pourquoi pas en un an, en deux ans, en quatre ans. La réalité des projets urbains, et je crois que vous êtes bien placé pour le savoir, c'est d'abord du temps long.

En l'occurrence, sur les A.P.U.I., il n'y a absolument rien sous le tapis, il n'y a absolument aucun secret. Il y a simplement un travail toujours en cours, car ce sont des projets urbains d'ampleur qui s'inscrivent sur du temps long. Certains sont marqués de réussite, d'autres connaissent d'autres types de difficultés, et je n'ai aucun problème, et c'est un engagement que je prends à ce que nous puissions en échanger. Au-delà de cela, quand nous aurons la complétude du rapport et des conclusions sur les A.P.U.I., nous pourrions en échanger et en débattre. Je n'ai absolument aucun sujet avec cela. Simplement, ce temps n'est pas venu. L'Inspection de la Ville continue son travail.

Au-delà de cela, nous avons des projets qui sont soit en suspens, soit encore conditionnés à une réalité économique qui est celle de l'immobilier, qui est encore extrêmement compliquée. Je pense, vu l'ambition que vous portez à la tête de cette ville, que vous avez l'occasion d'échanger avec plusieurs acteurs et qu'ils ne vous cachent pas la réalité économique dans laquelle ils se positionnent du fait du choix du Gouvernement actuel que vous soutenez, par ailleurs, à l'échelle nationale.

Les choses sont plus compliquées que la caricature que vous voulez en faire. Je crois savoir que ce n'est pas votre état d'esprit habituel. En tout cas, c'est un avis défavorable à ce vœu. En revanche, nous aurons l'occasion d'en échanger, je vous le dis, une fois que ce rapport aura été terminé et complété.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je suppose que le vœu n° 84 est maintenu, cher Pierre-Yves BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la préservation de la fresque de Charles Gianferrari.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 85 et n° 85 bis relatifs à la préservation de la fresque de Charles Gianferrari.

La parole est à Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je m'en vais vous présenter un vœu qui dépasse bien la seule question d'une fresque. Il pose une question essentielle, en réalité : que reste-t-il du lien entre les Parisiens et leur ville quand on efface sans concertation des œuvres d'art qui habitent leur mémoire collective et leur quotidien ?

Rue Jean-Cotin, dans le 18^e arrondissement, une fresque monumentale de Charles Gianferrari est menacée de destruction par votre majorité municipale - majorité reine de la démolition, majorité reine de la destruction du patrimoine. Cette œuvre, réalisée en 1987, c'est bien plus qu'un décor. C'est une balise dans le quartier de la Chapelle, une présence familière, une trace sensible dans un tissu urbain trop gris, trop souvent traité comme une simple trame à redessiner.

Comment justifier qu'une fresque investie par ses habitants depuis plus de 40 ans soit rayée d'un trait de crayon par les aménageurs ? Comment tolérer que la famille de l'artiste, comme les riverains, soit mise devant le fait accompli ? Cette méthode est le symbole de l'irrespect dû à la création, à l'artiste et aux riverains.

On nous parle de réemploi partiel, mais qui peut croire que l'on sauve une œuvre en la démembrant ? Une fresque, ce n'est pas un puzzle décoratif. Elle vit dans son ancrage, dans sa totalité, dans son dialogue avec le lieu. Arracher ses fragments pour les recoller ailleurs, c'est non seulement trahir l'intention de l'artiste, mais c'est

également nier l'attachement populaire qui s'est tissé autour d'elle, puisque c'est bien plus qu'une simple fresque : c'est une place de village, c'est un lieu de rencontre et de retrouvailles.

Ce cas est exemplaire de ce que nous dénonçons : une vision hors-sol qui sacrifie le patrimoine du quotidien au nom d'une bétonisation digne de l'U.R.S.S., d'une densification idéologique et qui préfère imposer plutôt que construire le collectif "Résilience 18" et les habitants mobilisés nous rappellent que les Parisiens veulent être acteurs de leur cadre de vie, pas de simples figurants.

C'est un vrai signal d'alerte que nous vous envoyons pour dire "stop" à la brutalité de vos projets, à l'effacement du cadre de vie des Parisiens et à une majorité qui avance sans ses habitants.

Nous vous demandons de préserver cette fresque et de respecter la mémoire de Charles Gianferrari.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci à Rudolph GRANIER.

Vous connaissez un peu le dossier, je ne peux pas m'empêcher de sourire.

Je donne la parole à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour rétablir quelques vérités et vous présenter le vœu n° 85 bis de l'Exécutif, puisque nous souhaitons préserver cette œuvre.

Allez-y, Madame la Maire.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Cher collègue, je vous découvre poète ce soir. C'est moi qui vais vous dire "stop" : stop aux caricatures, stop à vos contre-vérités, stop à cette façon scandaleuse, je dois dire, de transformer la réalité. Parfois, quand je vous écoute, j'ignore si vous vivez vraiment au sein des quartiers et des habitants que vous prétendez défendre.

Nous parlons là des projets urbains les plus ambitieux de notre ville, de notre majorité, dans un des arrondissements les plus populaires du Nord-Est parisien, et avec un enjeu de création de logements, mais également de création de liens entre les différents quartiers pour les habitants, et non pas des quartiers figés dans une vision patrimoniale passéiste qui considère que rien ne doit bouger au nom de la préservation d'un passé glorieux qui jamais ne pourrait être réimaginé par nos contemporains.

Aujourd'hui, cette rue Jean-Cotin est fermée en impasse avec un mur et un ensemble mosaïque, œuvre de Charles Gianferrari de 1986, mise en place de façon provisoire, je le rappelle, à cette époque. Or, aujourd'hui, si nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir cette rue Jean-Cotin, avec l'enjeu de préservation du patrimoine et de l'œuvre qui va être déconstruite de façon extrêmement soignée, en lien avec les habitants, nous allons échouer sur cette opération. C'est l'objet du vœu n° 85 bis que nous vous proposons.

Je vous invite à échanger avec les habitants. Ce qu'ils veulent, c'est un quartier dans lequel ils puissent vivre, promener leurs enfants, accéder à l'ensemble des services publics que nous avons imaginés pour eux.

S'il vous plaît, ne soyons pas dans la caricature et essayons plutôt de travailler à l'intérêt général au service des Parisiens. Vous verrez, cela change la donne dans la façon d'aborder les choses.

C'est donc un avis défavorable sur ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Lamia EL AARAJE.

Je poserai la question rituelle : le vœu n° 85 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu n° 85 bis de l'Exécutif ?

M. Rudolph GRANIER. - Non.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Sur le vœu n° 85 bis de l'Exécutif, deux demandes d'explication de vote.

A nouveau, Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris, intarissable sur le dossier.

M. Rudolph GRANIER. - Qui ne devrait pas vous faire sourire, quand bien même vous le connaîtriez !

Chère Madame la Maire, la rue n'est pas fermée par un mur, c'est une œuvre d'art. C'est une impasse, comme il y en a beaucoup dans Paris. Or, la façon dont le vœu que vous nous présentez, le vœu n° 85 bis, toutefois, prête largement à sourire, puisque toutes les contradictions sont dans ce vœu.

On nous dit que, de toute façon, c'était prévu pour le projet de Z.A.C. "Evangile" avec des besoins techniques pour prolonger les réseaux. Vous savez très bien que ce sont des entrepôts - cela va peut-être être autre chose à l'avenir. Pour le moment, il n'y a pas nécessité ou, alors, révisez votre urbanisme.

Vous dites que la réalisation de cette fresque a suscité la participation des habitants du quartier. Cela souffle le chaud et le froid, et nous ne pouvons pas, vous connaissant, vous faire confiance quant à une possible déconstruction et reconstruction. Vous l'anéantissez, vous enlevez tout ce qui est l'esprit de cette petite place, encore une fois, au détriment des habitants.

Malheureusement, le vœu n° 85 bis ne pourra pas recevoir un avis favorable du groupe Changer Paris.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Rudolph GRANIER.

Explication de vote pour le groupe "Les Écologistes", Émile MEUNIER, Monsieur le Président.

M. Émile MEUNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous avez raison, ce n'est pas juste une petite fresque, c'est un vrai dossier. A travers ce dossier, nous pouvons distinguer deux philosophies de ville. Je trouve qu'il est important d'avoir ce débat.

De quoi s'agit-il ? Il y a une belle fresque au sol et un mur, qui est aussi une forme de fresque artistique. Ce mur, malheureusement, sclérose le quartier à venir, qui va descendre de l'Évangile au parc Chapelle-Charbon, avec un nouveau quartier et des commerces au rez-de-chaussée. Si nous laissons ce mur, le risque, c'est que les gens devront faire des détours, et nous ne faisons pas aérer le quartier. Nous avons une vision de l'urbanisme de respiration et d'ouverture.

Nous sommes pour le mouvement, mais nous sommes aussi pour préserver l'identité et l'histoire d'un quartier. Légitimement, les habitants sont attachés à cette œuvre d'art. Quel est le point d'équilibre que nous pouvons trouver ? Celui qui est dans le vœu de l'Exécutif auquel nous avons participé, c'est-à-dire que nous rénovons la fresque au sol et nous l'embellissons. Les habitants vont avoir un plus beau sol, une plus belle fresque.

Pour le mur, que faisons-nous ? Nous l'ouvrons, mais les motifs de cette fresque seront réinstallés ailleurs, peut-être au sol, plus loin, ou sur un mur pignon. Ce sera à l'étude de le dire et il faudra y associer les habitants.

Là, nous avons exactement le bon équilibre entre le progrès, le mouvement, et une forme de respect de l'identité d'un territoire et des habitants.

Nous allons voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 117).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réalisation d'une étude sur la présence d'ascenseurs dans les immeubles parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Comme j'ai promis que nous suspendrions la séance à 21 heures ce soir, nous allons terminer avec le vœu référencé n° 86 relatif à la réalisation d'une étude sur la présence d'ascenseurs dans les immeubles parisiens.

C'est la présidente Maud GATEL qui va présenter ce vœu du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous ne pouvons pas l'ignorer, le vieillissement est un grand enjeu de notre ville.

De 1999 à 2019, si la Métropole du Grand Paris a vu une hausse des effectifs des plus de 65 ans de 26 %, la tendance est encore supérieure dans notre Capitale. Cela pose le sujet de l'aménagement des logements. En effet, une ville inclusive, c'est aussi la question du logement. En effet, un logement non accessible pour les personnes seniors, c'est l'augmentation de l'isolement social, c'est une partie de sa vie que nous ne pouvons pas vivre.

Dès lors, et alors que notre architecture est marquée par des immeubles faubouriens ou haussmanniens qui présentent des particularités en matière d'aménagement, il nous semble important d'actualiser la dernière étude réalisée sur ce point, une étude I.N.S.E.E., pour faire un diagnostic sur l'équipement en ascenseur des immeubles

parisiens, quartier par quartier, afin de mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer, le cas échéant, l'accessibilité des immeubles parisiens. Il s'agit d'avoir, dans un premier temps, une cartographie sur cette question et de faire de notre ville une ville pour tous, une ville dans laquelle nous pouvons bien vieillir.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Présidente.

La parole est à Lamia EL AARAJE, Madame la Maire, pour vous répondre.

Mme Lamia EL AARAJE, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci pour votre vœu, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer la problématique importante que nous connaissons sur ce sujet, qui est celui de l'entretien des ascenseurs dans l'espace public et dans le parc social.

Du côté de la Ville, autant nous avons été en mesure de mettre en place, avec Jacques BAUDRIER et, auparavant, Ian BROSSAT, avec Thomas CHEVANDIER, un comité de pilotage qui vise à suivre l'ensemble des dispositions mises en œuvre par les ascensoristes pour suivre ces sujets. Sur le parc privé, nous sommes, malheureusement, incompétents. Je partage votre préoccupation sur le fait que la question du vieillissement va nous amener à devoir prendre en compte cette problématique.

Chère Maud GATEL, avec toute la sympathie que je vous porte, je vous invite à vous mobiliser et à mobiliser le groupe MoDem et Indépendants. Sur une initiative de mon collègue Philippe BRUN, qui a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale au nom des Socialistes sur cette question de l'entretien des ascenseurs, le groupe MoDem et Indépendants, auquel vous appartenez et que vous défendez, a voté contre cette initiative et c'est dommage.

Cette proposition de loi va être inscrite dans la "niche" socialiste au Sénat. Je vous invite à mobiliser l'ensemble des Sénateurs du groupe MoDem et Indépendants pour qu'ils donnent suite à cette proposition de loi. Elle est attendue, nécessaire et indispensable. Il n'est pas possible que les ascensoristes puissent continuer de faire absolument ce qu'ils veulent au détriment du bien commun.

Je vous remercie, j'ai fait moins de deux minutes.

Je vous souhaite à tous une très bonne soirée.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - J'imagine que le vœu n° 86 est maintenu ?

Mme Maud GATEL. - Oui.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Monsieur ALPHAND ?

M. David ALPHAND. - Un rappel au règlement sur la base de l'article 9 du règlement intérieur.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Oui ?

M. David ALPHAND. - Je voulais vous interroger et savoir comment vous voyez la suite du Conseil de Paris et de cette séance, dans la mesure où les débats organisés ont été très nombreux, que nous avons suspendu la séance cet après-midi, qu'elle devait initialement reprendre à 18 heures. Il nous a été annoncé qu'elle reprendrait à 18 heures 15, puis 18 heures 30, puis 19 heures, puis 19 heures 30. La Maire de Paris avait manifestement beaucoup à dire au Chef de l'Etat brésilien, mais elle aurait peut-être pu le garder pour elle dans son bureau.

A 21 heures ce soir, vous nous annoncez que nous ne pouvons pas poursuivre cette séance, parce que, manifestement, quelques camarades socialistes ont d'autres urgences. A quel moment notre Conseil va-t-il s'interroger sur le sort des Parisiens ? Comment voyez-vous la suite de notre séance ? Il reste encore plusieurs Commissions à examiner. Nous siégerons demain, le temps sera limité. Faudra-t-il revenir le lundi de Pentecôte ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Monsieur le co-Président du groupe Changer Paris, votre demande est légitime.

Tout d'abord, la séance n'aurait dû être suspendue que deux heures, elle l'a été durant trois heures et demie. Vous en faites porter la responsabilité, bien injustement, à la Maire de Paris, qui a eu une intervention brève. En revanche, le Président Luiz-Inácio LULA DA SILVA a eu une intervention qui a duré longtemps.

Non, ce n'est pas la faute du Président brésilien. A partir du moment où nous faisons porter une responsabilité à la Maire de Paris qui n'est pas la sienne, j'explique pourquoi la suspension de séance a été longue. Le Président Luiz-Inácio LULA DA SILVA avait beaucoup de choses à nous dire.

Je remercie les collègues de l'opposition, qui étaient présents de manière très républicaine et très ouverte. J'ignore s'il y avait des membres du groupe Changer Paris, mais il y avait des élus de l'opposition.

Je suis désolé que cette suspension de séance ait duré plus longtemps que prévu. Nous interrompons la séance à 21 heures, comme l'a prévu la conférence d'organisation, rien de nouveau de ce côté-là. Demain soir, si nous sommes tous raisonnables, nous terminerons à la même heure.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 5 juin 2025 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le vendredi 6 juin 2025 à neuf heures, sous la présidence de M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, je vous propose de reprendre la séance.

2025 DDCT 91 - Mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires. - Subventions de fonctionnement (161.115 euros) à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires (2e tranche).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons les dossiers qui devaient être rapportés par Mélody TONOLLI. En son absence pour question d'engagement avec la Ministre, c'est Dan LERT qui rapportera ses projets de délibération. Merci à Dan de bien vouloir remplacer sa collègue.

Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 91 relatif à la mise en œuvre du Pacte parisien des quartiers populaires, subventions de fonctionnement pour un montant de 161.115 euros à 41 associations pour le financement de 44 projets dans les quartiers populaires, deuxième tranche.

Je donne la parole à M. Florian SITBON, pour le groupe Paris en commun.

M. Florian SITBON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons donc à voter aujourd'hui une nouvelle tranche de financement du Pacte parisien des quartiers populaires pour un montant de 161.115 euros. Derrière ce chiffre, il y a 44 projets, 41 associations et, surtout, des milliers de Parisiennes et de Parisiens qui vont bénéficier d'actions concrètes, utiles et transformatrices.

Ce Pacte est le cœur battant de notre politique de la ville. Il repose sur un diagnostic solide, sur une nouvelle carte de 35 quartiers prioritaires établie sur 12 critères de vulnérabilité, et sur un engagement fort : agir avec les habitantes et les habitants, et non à leur place. Il finance des actions éducatives, culturelles, sociales, écologiques, partout dans Paris.

Je voudrais commencer par regarder mon arrondissement, le 15e arrondissement, que je représente dans cet hémicycle. Certes, un seul quartier y est reconnu comme populaire, Brancion-Vercingétorix, il y a deux quartiers "politique de la ville" supplémentaires depuis cette année, mais les besoins sont réels. Avec l'arrivée en Q.P.V. cette année de Falguière, nous pouvons agir de manière supplémentaire.

C'est justement ce que nous avons voulu soutenir avec le projet de l'association "Energie citoyenne", intitulé "Et au bout, il y a la plage et la mer". Ce projet permettra à des familles éloignées des vacances de partir enfin, un droit fondamental qu'il faut défendre.

Au-delà du 15e, regardons ce que ce Pacte rend possible partout dans Paris, je l'ai dit. Dans le 10e arrondissement, l'association "Aires 10" organise des repas conviviaux sur la place du Buisson-Saint-Louis chaque mercredi de l'été. Ce sont des soirées gratuites, ouvertes à tous, avec restauration solidaire, concerts, ateliers citoyens, une façon de faire vivre l'espace public autrement, de créer du lien social et de sécuriser les usages par l'animation.

Toujours dans le 10e, "La Maison du Canal" propose une programmation d'animation et d'ateliers.

Dans le 11e, la "Régie de quartier Fontaine au Roi" développe des actions d'accompagnement vers l'emploi pour les personnes les plus éloignées du marché du travail.

A Masséna dans le 13e, l'association "Treize pour tous" redonne vie à la place de Vénétie avec des cours de tai-chi, des concerts, du théâtre, des repas partagés, et même un "food truck" solidaire. L'objectif est évidemment de lutter contre la confiscation masculine de l'espace public, de ramener les femmes et les familles, de réinvestir les lieux.

Dans le 18e, "Les Enfants de la Goutte d'Or" proposent un chantier d'été à la ferme pour des familles vivant en foyer.

Dans le 14e, l'association "Le Moulin" anime le comité des fêtes Plaisance-Pernety.

Je ne vais évidemment pas tout citer, il y en a beaucoup. Ce sont des projets concrets, utiles, enthousiasmants. Ils s'inscrivent dans un cadre plus large, celui d'une politique municipale de gauche qui fait de la justice sociale et territoriale une réalité. Cette politique, nous la devons à l'impulsion de notre Maire, Anne HIDALGO, des adjoints successifs à la politique de la ville, Anne-Claire BOUX et, aujourd'hui, Mélody TONOLLI. C'est aussi une réponse à l'inaction de l'Etat, qui a trop souvent abandonné la politique de la ville à des effets d'annonce. Ici, à Paris, nous faisons autre chose : nous écoutons, nous finançons, nous accompagnons.

Enfin, ce Pacte est un outil de résilience démocratique. Dans un contexte politique où les quartiers populaires sont stigmatisés, marginalisés, parfois même pointés du doigt - malheureusement parfois même ici, dans cet hémicycle -, nous faisons le pari inverse : leur redonner du pouvoir, de la dignité, des moyens et de la visibilité. On l'a vu hier également avec le projet de délibération concernant la lutte contre les rixes et le débat qu'il y a eu. Dans ces circonstances, il faut évidemment de la répression et de l'encadrement, mais il faut aussi beaucoup de prévention, de prévention, de prévention, et c'est ce que fait la Ville.

Je ne peux pas ne pas dire un mot, puisque nous parlons aussi du quartier Falguière dans ce projet de délibération, sur le nouveau centre social. Après sept ou huit ans d'absence parce que des gens ont voulu faire du profit, tout simplement, je ne reviens pas dessus, un nouveau centre social est en train de naître. Nous le devons à l'impulsion de notre Maire, mais aussi à l'impulsion et au travail déterminé de notre adjointe, Léa FILOCHE. Ce centre social est vraiment en train de naître, nous l'avons promis depuis longtemps, nous l'avons voulu depuis longtemps, et... non pas les premières pierres, puisque le local existe déjà, mais les premières actions arrivent dès septembre. Nous étions encore avec l'équipe qui est en train de préparer les choses il y a quelques jours.

C'est une question de justice, mais c'est aussi une question d'intelligence collective, car ces quartiers sont des laboratoires d'avenir pour la transition écologique, pour la jeunesse, pour la culture, pour la solidarité.

Alors, oui, ce projet de délibération est finalement modeste en montant, mais immense par son impact. Je veux redire ici notre fierté de soutenir ces acteurs de terrain, ces habitantes, ces habitants engagés, ces associations qui font Paris chaque jour.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je donne la parole à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en 2024, l'Etat a défini les nouveaux contours des quartiers "politique de la ville" pour la période 2024-2030. A Paris, la nouvelle géographie, c'est 21 quartiers prioritaires et 121.800 habitants. Déjà à ce moment-là, il y avait une volonté affichée de l'Etat de réduire les moyens de la politique de la ville.

Effectivement, le vœu qui sera présenté ensuite par Paris en commun tire la sonnette d'alarme sur les baisses de moyens drastiques qui seront annoncées très bientôt. Mais, en réalité, c'est le deuxième effet "Kiss Cool", j'ai envie de dire, parce que, là où il y a eu négociation avec l'Etat l'année dernière pour tenter de réduire ou de compenser les dégâts, aujourd'hui, j'ai l'impression que c'est fini. Evidemment, nous faisons confiance à nos élus pour pouvoir négocier jusqu'au bout, pour que ce plan social qui s'annonce sur les quartiers populaires n'ait pas lieu, mais, dans la situation actuelle, il faut regarder de près ce que fait la Ville.

Ici, ce que fait la Ville, c'est notamment ce qui est voté sur ce projet de délibération qui concerne le Pacte parisien pour les quartiers populaires, avec un territoire élargi dans lequel la Ville veut intervenir : 35 quartiers, 16 secteurs de veille, 427.400 habitants. Ici, c'est la deuxième tranche qui est votée. Oui, nous pouvons nous réjouir qu'il y ait cette volonté affichée de la Ville.

En tant qu'élus du 20e, je suis ravi que des associations comme "Archipélia" et "Stratajm" soient accompagnées, ou "La Lune dans les yeux" et "Les petits débrouillards", qui interviennent sur le 20e et qui font en sorte que la vie dans les quartiers soit la plus agréable possible. J'ai oublié ce que fait "La 20e Chaise" avec le kiosque citoyen à Belleville-Amandiers.

Tout cela, évidemment, nous ne pouvons que nous en réjouir, parce que la vie dans les quartiers, c'est aussi ce que font les associations au jour le jour, et, quand on subventionne des associations, c'est rarement à fonds perdu, quoi qu'en disent les élus de droite qui, souvent, regardent de trop près ce qu'il se passe pour pouvoir tailler dans le vif.

Ce qui doit néanmoins nous inquiéter, c'est ce qu'il va se passer sur les prochains mois. Aujourd'hui, on se retrouve certes avec des subventions qui sont données par la Ville, mais avec une baisse brutale de l'Etat annoncée sur la politique de la ville, qui est confirmée.

D'abord, il y a la nécessité d'être clair sur les conséquences concrètes à court terme pour les équipes de développement local, pour les associations, parce qu'il y a une incertitude depuis quelques mois sur ce qui sera fait, donné, reconduit ou pas comme subvention.

Deuxièmement, il faudra réfléchir de manière très précise pour voir comment la Ville peut compenser. Evidemment, je ne dis pas que la Ville peut se substituer totalement à l'Etat, même moi je n'irais pas jusque-là. Néanmoins, il faut bien voir quelles seront les priorités données par la Ville de Paris, et peut-être repenser ces priorités pour faire en sorte de limiter les dégâts, parce qu'on se retrouve face à un Gouvernement qui écouterait peut-être nos élus, on l'espère, qui se montreraient convainçants, mais encore faut-il qu'il y ait un rapport de force sur le terrain avec les associations, les gens qui travaillent sur les quartiers, qui pourront aussi pousser cette négociation.

A mon sens, il y a tout de même un élément central dans ce qu'il se passe aujourd'hui. Par exemple, il y a des inquiétudes des équipes de développement local. Je prends l'exemple de l'équipe de développement local du 11e, qui perdra probablement un poste. J'ai cru comprendre qu'il y a un redéploiement sur le 19e. Est-ce que tout cela est confirmé ? Est-ce que, finalement, il n'y a pas une nécessité de la Ville de maintenir au minimum les moyens qui sont mis et les postes qui sont en place ? Parce qu'élargir le périmètre, c'est très bien, cela montre une volonté d'aller au-delà de ce que l'Etat veut faire, mais encore faut-il donner les moyens aux agents de la Ville pour pouvoir redéployer cette politique de la ville et s'assurer que les associations ont réellement les moyens de déployer les actions pour lesquelles elles sont financées.

A mon sens, cela demande un débat. On ne réglera pas les choses aujourd'hui, mais cela demande effectivement une nécessité de compréhension et de clarification sur les conséquences concrètes de ce qu'il se passe aujourd'hui et de ce qu'il va se passer dans les quartiers populaires. Deuxièmement, cela nécessite un débat avec tout le monde, avec les associations, avec tous les intervenants dans les quartiers populaires de la Ville de Paris pour voir comment faire. Quels sont les moyens qui peuvent être déployés par la Ville ? Que peut-il être fait ? A mon sens, c'est de cette manière uniquement qu'on pourra arriver à limiter les dégâts, parce que ce qui s'annonce sera brutal et violent pour les quartiers populaires, autant le dire dès maintenant.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux deux orateurs, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, j'interviens donc en remplacement de ma collègue Mélody TONOLLI, qui est au Comité interministériel des villes.

Merci aux orateurs pour leurs interventions sur ce projet de délibération, qui traduit très directement la mise en œuvre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

Le Pacte parisien pour les quartiers populaires, présenté au Conseil de Paris en juillet dernier avec la Maire de Paris après une année riche en concertation, a proposé près de 25 mesures à mettre en œuvre, à approfondir ou à expérimenter dans les quartiers populaires parisiens. La création d'une nouvelle enveloppe "pacte", répartie entre les arrondissements, permet précisément de soutenir des projets associatifs qui répondent à ces mesures, telles que celles citées par les deux intervenants précédemment.

A la veille de l'été, ce projet de délibération permet de soutenir des projets permettant de faciliter l'accès aux vacances pour toutes et tous. L'accès aux vacances est évidemment un enjeu crucial d'égalité sociale quand 60 % des habitants des quartiers populaires n'y ont pas accès, et l'aspect financier est un frein majeur à l'organisation des vacances pour toutes les familles habitant dans les quartiers. Or, le départ en vacances est vecteur d'autonomie, de prise de confiance en soi, d'assurance. Culturellement, c'est aussi un élément important pour se sentir pleinement intégré. C'est pourquoi nous facilitons l'accès aux vacances pour toutes et tous.

Nous avons renforcé l'information sur les offres et les aides financières au droit aux vacances. C'est ainsi qu'un guide des vacances a été confectionné en partenariat avec la C.A.F. à destination des habitantes et habitants des quartiers populaires. Ce guide recense les différents dispositifs et ressources existantes pour toutes et tous, surtout pour celles et ceux qui en ont le plus besoin.

C'est en soutenant ces projets qu'on aidera des familles, des enfants, les habitants et habitantes des quartiers populaires à avoir le droit, elles et eux aussi, de partir en vacances. Je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération, qui propose 161.115 euros de subvention afin de permettre la réalisation de 44 projets, qui ont été cités, qui visent à mettre en œuvre ou à expérimenter les mesures du Pacte.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - J'ai une demande de vote dissocié sur l'article 27 exprimée par le groupe Changer Paris. Nous allons d'abord voter sur cet article 27 du projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'article 27 du projet de délibération DDCT 91.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'article 27 est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 91 dans sa globalité.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 91).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la baisse des crédits de l'État à destination de la politique de la ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 87 relatif à la baisse des crédits de l'Etat à destination de la politique de la ville.

La parole est à M. Eric PLIEZ. Monsieur le Maire.

M. Eric PLIEZ, maire du 20e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La politique de la ville, nous venons de le voir, est un levier essentiel pour réduire les inégalités sociales et territoriales, et améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires.

La nouvelle géographie prioritaire mise en œuvre par l'Etat au 1er janvier 2024 compte désormais 1.580 quartiers prioritaires, contre 1.514 précédemment, dont 21 à Paris, qui rassemblent 122.000 habitants, 35.000 pour le 20e arrondissement,

En annonçant des coupes budgétaires violentes sur la politique de la ville dans le budget 2025, le Gouvernement fait ainsi le choix de faire porter la réduction des déficits sur les ménages les plus pauvres et les quartiers en difficulté, des décisions qui vont fragiliser le tissu associatif, aggraver la crise sociale et accentuer le désespoir de milliers d'habitantes et d'habitants qui ressentent durement un sentiment de relégation. Alors, pour être très concret, ce sont des projets de vacances actives, des départs à la mer pour des familles, bref, des projets qui font lien, qui évitent le désœuvrement de la jeunesse, qui ne se mettront pas en place.

Mélody TONOLLI, dont je salue l'action, nous indiquait la semaine dernière que l'Etat envisageait une baisse globale d'environ 12 % des crédits pour la politique de la ville sur la Capitale en 2025, avec des dispositifs essentiels comme la réussite éducative ou l'accès aux droits qui seraient impactés.

Pour le 20e arrondissement, l'Etat nous annonce une diminution qui pourrait atteindre 46 % à Belleville-Amandiers, 40.000 euros pour les portes du 20e. Les suppressions de postes adultes relais sont également très préoccupantes et massives.

Je me fais donc le porte-parole du 20e, mais aussi des maires des 10e, 11e, 12e, 14e, 18e et 19e, et je suppose qu'il y en a d'autres, pour demander avec gravité que l'Etat revienne sur ses décisions scandaleuses et qu'il construise avec tous les acteurs concernés une feuille de route ambitieuse pour le développement social et économique de nos quartiers. Je pense que Mélody saura porter cette parole à Montpellier, auprès de la Ministre du Logement et de la Ville.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous remercie pour ce vœu. C'est malheureusement une énième interpellation au Gouvernement sur l'ambition et les moyens de l'Etat pour nos quartiers populaires.

En effet, le désengagement financier de l'Etat est le résultat d'une absence totale d'intérêt et d'ambition pour les habitantes et habitants les plus vulnérables. Il y a désormais une Ministre chargée de la politique de la ville, mais il manque encore le cap et la feuille de route du Gouvernement pour mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des quartiers populaires. C'est censé être l'objet du Comité interministériel des villes qui se réunit aujourd'hui, mais nous savons d'ores et déjà qu'il ne faut pas en attendre grand-chose, car les moyens n'y sont pas.

On nous a annoncé il y a quelques jours une baisse de plus de 12 % des crédits de l'Etat dans les quartiers populaires. Cette baisse des financements de l'Etat est effectivement scandaleuse, elle vient directement impacter

les actions et projets de nos associations. Elle entraîne aussi une coupe franche dans les postes d'adultes-relais. L'Etat souhaiterait en supprimer 50 à Paris, alors qu'il s'agit d'un dispositif essentiel pour les quartiers populaires, d'un levier puissant pour les associations bénéficiaires qui peuvent disposer d'un salarié dont le coût est pris en charge, un amplificateur de la vie associative de tout un quartier, un relais identifié par les habitantes et les habitants.

A l'heure où les besoins sont immenses, l'Etat brille par son absence.

Si l'Etat s'efface peu à peu des quartiers populaires, la Ville de Paris continue de porter la promesse républicaine en œuvrant, comme inscrit dans le Pacte parisien pour les quartiers populaires, à faire plus, à faire mieux et à faire ensemble, avec et pour les habitants et habitantes.

Nous demandons encore et toujours à l'Etat de porter à nos côtés une politique de la ville ambitieuse à la hauteur des défis rencontrés dans nos quartiers populaires.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencé n° 87 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 118).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Chers collègues, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous ouvrons les travaux de la 6e Commission.

Je donne la parole à son président, Emmanuel COBLENCÉ.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 6e Commission s'est réunie le 27 mai dernier avec un ordre du jour particulièrement chargé, à l'image de celui de notre Conseil cette semaine. Rassurez-vous, je serai bref, je n'évoquerai qu'une partie de ces riches échanges.

Comme à chacune des réunions de la 6e Commission, les adjoints sont venus présenter les principaux projets de délibération à l'ordre du jour. Ce fut l'occasion notamment pour Dominique VERSINI d'évoquer l'action de Paris en matière de protection de l'enfance à travers un point budgétaire en particulier.

Je voudrais d'ailleurs profiter de cette intervention pour souligner le travail qui est mené par les collectivités, en particulier par les Départements, dont le nôtre, pour pallier le désengagement de l'Etat, qui, ces dernières années, a souvent transféré des compétences sans aucun moyen correspondant. C'est d'autant plus grave sur un sujet comme celui de la protection de l'enfance, dont on sait à quel point il est en crise aujourd'hui.

Sur d'autres sujets, Hélène BIDARD nous a présenté plusieurs projets de délibération, dont le DDCT 101, qui prévoit une subvention à la Fondation des Femmes pour l'organisation de la Nuit des relais 2025, une course solidaire contre les violences faites aux femmes qui se déroulera le 24 juin prochain, tout près d'ici, sur la place du Louvre. Rappelons que l'édition précédente avait permis de collecter 250.000 euros, intégralement versés à des associations mobilisées sur le terrain.

De son côté, Patrick BLOCHE a insisté sur plusieurs projets de délibération. Je citerai notamment les DASCO 24, 34, 49 et 50, qui poursuivent le travail de dénomination des écoles parisiennes, et parfois, comme c'est le cas pour les écoles du 12e arrondissement, qui cesseront de porter le nom de Lamoricière, symbole d'un passé colonial, pour porter ceux de Léonie Wanner et Robert Jean-Longuet, des journalistes et militants anti-impérialistes.

Côté petite enfance, en complément de ses nombreux projets de délibération, Johanne KOUASSI a eu l'occasion d'échanger longuement avec les élus sur un certain nombre de vœux que nous examinerons dans quelques instants, déposés par plusieurs groupes, et d'apporter des réponses. Cela a également été évoqué lors de la séance des questions d'actualité mercredi.

Marie-Christine LEMARDELEY, enfin, a évoqué les projets de délibération co-rapportés avec Jacques BAUDRIER pour la réalisation de logements supplémentaires dans les résidences étudiantes, et a également évoqué le projet de délibération SG 14, qui porte sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique de la Ville en faveur du logement étudiant, j'y reviendrai dans un instant.

Voilà, chers collègues, un compte rendu synthétique de la 6e Commission.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2025 DDCT 101 - Contribution de la Ville de Paris à l'association de soutien à la Fondation des Femmes. - Subvention de fonctionnement (40.000 euros) et convention de mise à disposition pour la co-organisation de la Nuit des relais 2025.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 101 relatif à la contribution de la Ville de Paris à l'association de soutien à la Fondation des Femmes, subvention de fonctionnement pour 40.000 euros et convention de mise à disposition pour la co-organisation de la Nuit des relais 2025. Nous examinerons aussi l'amendement technique n° 161 qui s'y rattache.

La parole était demandée par Mme NIAKATÉ, mais elle s'est désinscrite, je donne donc d'emblée la parole à Mme la maire Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit simplement de l'amendement technique pour la convention pour la Nuit des relais. J'en profite pour dire qu'elle a lieu le 24 juin et qu'elle part de la place du Louvre, devant Quartier Jeunes. Si vous voulez constituer des équipes et participer à cette Nuit des relais, n'hésitez pas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Le rendez-vous est pris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement technique n° 161 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement technique n° 161 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 101 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DDCT 101).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de monument en mémoire aux femmes décédées des suites d'un avortement clandestin.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 88 est relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de monument en mémoire aux femmes décédées des suites d'un avortement clandestin.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Chers collègues, je vais me permettre, pour ce moment important, d'être un peu plus longue.

Avant 1975 et l'introduction de la loi Veil dépénalisant l'avortement en France, des milliers de femmes sont décédées des suites d'avortements clandestins à domicile ou à l'hôpital. La loi Veil est une loi de conquête, fruit de luttes féministes menées dans la rue, dans les hémicycles, dans les tribunaux. La dépénalisation qu'elle induit a permis de reconnaître le droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et de faire de l'I.V.G. un acte sûr et non clandestin.

Les femmes ne sont pas vouées à procréer. Elles sont citoyennes, légitimes à décider de devenir mères ou non. Le droit à la contraception, le droit à interrompre volontairement une grossesse sont les pierres angulaires du combat féministe.

Alors, chers collègues, avec Laurence PATRICE, qui co-rapporte le vœu, nous avons été saisies par les associations "Choisir la cause des femmes" et "Aux Avortées inconnues", que je salue, pour leur projet d'édification d'un monument en mémoire des femmes décédées des suites d'un avortement clandestin.

La France a été le premier pays à constitutionnaliser l'I.V.G. Dans un contexte international malheureusement de recul pour les droits des femmes, de menace sur leurs droits à disposer de leur corps, et de coupes budgétaires des services publics qui menacent l'existence même des centres I.V.G., je propose donc avec Laurence PATRICE, au nom de l'Exécutif, de soutenir l'idée d'une édification d'un monument en mémoire des femmes décédées des suites d'un avortement clandestin.

Ce soutien à un tel projet mémoriel est de nature, j'en suis convaincue, à favoriser la défense collective des droits des femmes, dans un temps où il est important de se mobiliser et dans la continuité des campagnes d'information pour le droit fondamental qu'est l'I.V.G. et que nous menons avec le service public parisien, notamment auprès des structures jeunesse.

J'espère que ce vœu pourra nous rassembler et faire l'unanimité, et que nous pourrons dans les années à venir, avec beaucoup d'autres, inaugurer ce monument pour ces femmes.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 88 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté, je crois, à l'unanimité. (2025, V. 119).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 89 relatif à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

La parole est à Mme Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Écologistes", pour deux minutes.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous le savez, 160.000 enfants subissent des violences sexuelles chaque année en France, et un enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les trois minutes, selon le rapport de la CIIVISE. Il reste aujourd'hui des progrès colossaux à faire à l'école et dans la société tout entière en matière d'inclusion et de lutte contre les stéréotypes. L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle, l'E.V.A.R.S., s'inscrit justement dans une politique de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles.

L'E.V.A.R.S. vise en effet à promouvoir l'estime de soi, le respect d'autrui et l'égalité entre les individus, quel que soit leur sexe, identité de genre, orientation sexuelle, couleur de peau, handicap. L'E.V.A.R.S. permet également, et c'est peu connu, la protection des jeunes filles contre les mutilations génitales féminines.

Or, depuis plusieurs mois, un certain nombre d'associations de parents d'élèves nous ont signalé que plusieurs écoles, notamment du 15e, avaient fait l'objet de tractage de documents de propagande anti-E.V.A.R.S., décrédibilisant au passage l'école publique. Ces tracts émanent notamment des "Parents vigilants", organisation qui se fait passer pour une association de parents d'élèves mais qui est en réalité un faux-nez du parti d'extrême droite Reconquête !.

Cette offensive est largement documentée, notamment dans le rapport de 2024 du C.E.S.E. "Eduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle", rapport ayant lui-même été attaqué par des mouvements tels que "Le Syndicat de la famille", qui est l'ex-"Manif pour tous".

Notre vœu propose que la Mairie de Paris réaffirme son engagement en faveur d'une société plus inclusive, apaisée, où on protège les enfants, qu'elle porte à Paris une éducation complète à la vie affective, relationnelle et sexuelle pour permettre aux jeunes d'apprendre l'égalité, de connaître leurs droits, de respecter ceux d'autrui et de vivre des relations épanouies et respectueuses, sans violences ni contraintes, qu'elle engage une campagne d'information dans nos médias de communication locaux pour déconstruire les fantasmes autour de l'E.V.A.R.S., et qu'elle informe les établissements scolaires parisiens et les associations de parents d'élèves de l'existence de ces campagnes de désinformation.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, chers collègues. Merci, Madame NIAKATÉ. Tout d'abord, je veux vous remercier de porter le sujet de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans nos débats.

Oui, c'est vrai, la loi n'est toujours pas appliquée dans l'ensemble des établissements scolaires, loin de là, alors qu'il est nécessaire, vous l'avez très bien rappelé, d'agir avec les pouvoirs publics, particulièrement pour sortir les jeunes des pièges du sexisme, pour identifier les jeunes victimes eux-mêmes de violences sexistes et sexuelles, et pour lutter contre la porno-criminalité, qui cible particulièrement les jeunes. Vous avez dû voir l'actualité sur la question de la porno-criminalité, les réseaux sociaux, et tout ce qu'il se passe de ce point de vue.

C'est aussi le rôle de l'école nationale et républicaine que de pouvoir faire de la prévention et aller protéger les jeunes de ces pièges du sexisme, voire d'identifier les violences sexistes et sexuelles.

Je rejoins vos propos au sujet des associations et des collectifs de parents qui se revendiquent plus ou moins d'extrême droite, certains n'osent pas le revendiquer. Pour autant, ils ont mené de véritables campagnes de désinformation contre l'E.V.A.R.S. et, avec mon collègue Patrick BLOCHE, nous partageons pleinement votre vœu.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur ce que nous mettons en place à Paris, à l'école et en dehors pour compenser les désengagements de l'Etat, vous en avez déjà connaissance. Je veux juste dire que nous avons créé, que j'ai créé l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" dès 2015, puisque nous avons déjà conscience du manque de mise en œuvre de la loi de 2001 par l'Education nationale. La Ville de Paris continue à proposer et à financer beaucoup d'associations et d'actions pour essayer de compenser, mais nous ne pouvons pas faire tout à la place de l'Etat.

Les associations féministes et les syndicats revendiquent le déploiement d'un programme d'E.V.A.R.S. depuis plus de vingt ans, un programme bien entendu adapté à l'âge, qui déconstruit les stéréotypes de genre, qui vont engrainer les violences. Cette première bataille a été remportée avec un programme qui est discuté, amendé, qui devrait être enfin déployé à la rentrée de septembre, et j'ai eu des discussions avec les syndicats que je tiens à partager.

La seconde bataille est maintenant celle de la mise en œuvre du programme dans les établissements scolaires pour que chaque élève sur tout le territoire puisse en bénéficier.

L'école nationale républicaine est en proie à une dérégulation, des inégalités territoriales dues à un manque de moyens constant, et une liberté d'autonomie laissée aux établissements. Comment, demain, les enseignants seront-ils formés sur le sujet ? Avec quels moyens les enseignants seront-ils formés ? Comment vont-ils pouvoir répondre aux questions ?

A chaque fois qu'on pose la question de l'E.V.A.R.S., il peut forcément y avoir des enfants... Statistiquement, deux à trois enfants par classe sont eux-mêmes victimes de violences sexuelles. Comment les enseignants et le personnel de l'Education nationale vont-ils pouvoir accompagner ces enfants victimes dans leurs classes, alors qu'eux-mêmes n'ont pas cette formation et que ce n'est pas leur métier, par définition ? Comment vont-ils pouvoir repérer et agir en cas de violences sexuelles ? Comment, demain, avec la dérégulation du temps scolaire, du système de classe et de l'autonomie des établissements, ces cours seront-ils mis en œuvre concrètement et, encore une fois, à égalité sur l'ensemble du territoire parisien ?

Il s'agit là des inquiétudes des syndicats, que nous partageons. Le Gouvernement, en tout cas, a désormais une expertise sur ce sujet, mais il faut qu'il puisse garantir les moyens de la mise en œuvre. Par conséquent, la Ville de Paris doit aussi pouvoir continuer, poursuivre, amplifier son travail en organisant le droit à l'information, les cours d'E.V.A.R.S., la culture de l'égalité, cette culture qui sauve des vies à tous niveaux.

Pour toutes ces raisons, je vais émettre un avis favorable de l'Exécutif sur votre vœu. Je vous remercie beaucoup, encore une fois, d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur ce vœu. J'en profite pour associer mon collègue Patrick BLOCHE, avec lequel nous travaillons et nous sommes mobilisés, puisque c'est même dans le PEDT.

Merci beaucoup, chers collègues.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 89 déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 120).

2025 DAJ 25 - Maintien de la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Anne HIDALGO au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 26 - Maintien de la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Carine PETIT au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons à présent conjointement les projets de délibération DAJ 25 et DAJ 26. Il s'agit, pour le projet DAJ 25, du maintien de la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Anne HIDALGO au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des

collectivités territoriales. Le projet DAJ 26 est le même, mais relatif à la protection fonctionnelle octroyée automatiquement à Mme Carine PETIT.

Je donne la parole à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec mon groupe, nous souhaitons contester les protections fonctionnelles relatives à la Maire de Paris et à la maire du 14e arrondissement. La décision d'attaquer en justice notre collègue Nelly GARNIER pour des propos tenus dans une enceinte démocratique à propos d'un drame qui a ému tous les Parisiens relève d'une dérive inquiétante que nous tenons à dénoncer fermement.

En février dernier, le débat légitime autour de la sécurité des Parisiens n'a pas pu se tenir. La question de la responsabilité indirecte de tous ceux qui étaient en fonction et qui auraient dû agir reste en suspens. Elle reste en suspens pour les Parisiens et elle reste aussi en suspens pour les proches des victimes, et vous le savez très bien. En coupant court au débat, en utilisant des méthodes d'intimidation, en brandissant la menace judiciaire aussi, vous avez tenté d'empêcher notre collègue Nelly GARNIER d'être le porte-voix de tous ceux qui attendaient des réponses, et ils étaient en droit d'avoir des réponses.

Vous maintenez donc une chape de plomb sur un sujet que vous ne voulez pas voir et que vous ne voulez pas traiter. En plus, vous le faites aux frais des Parisiens, parce que, oui, ce sont eux qui devront payer vos frais de justice, alors même que vous n'accorderez pas la réciprocité à notre collègue.

Au fond, c'est une mise à l'amende pour ceux qui veulent dire des vérités, des vérités que vous ne voulez pas entendre. Alors, aujourd'hui, c'est aux Parisiens que nous nous adressons, qu'ils sachent que nous continuerons à dire ces vérités et que nous continuerons à être leur porte-voix dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - C'est vraiment "l'arroseur arrosé". Quand on sait comment Rachida DATI, à chaque fois qu'elle est mise en cause, alors même que l'on cite des faits rapportés par la presse et les médias... On l'a vu encore hier soir avec "Complément d'enquête" et l'apport du "Nouvel Obs" sur les 300.000 euros que Mme DATI aurait reçus de G.D.F., alors qu'elle l'a toujours nié, notamment auprès du déontologue du Parlement européen et du président du Parlement européen de l'époque, Martin SCHULZ, en pleurant dans son bureau, affirmant qu'elle n'avait jamais eu aucun contact avec G.D.F. Il y avait un soupçon, compte tenu du fait qu'elle n'intervenait et ne déposait des amendements au Parlement européen que pour défendre les énergies fossiles en général et G.D.F. en particulier, comme elle l'avait fait d'abord pour les constructeurs automobiles à travers les 900.000 euros que lui avait accordés M. GHOSN.

A chaque fois que l'on a rapporté ces faits, et ils ont été rapportés dans cet hémicycle par des élus, qu'a fait Mme DATI ? Elle a porté plainte en diffamation, elle a mis en place la stratégie de l'intimidation en attaquant systématiquement et en menaçant. Combien d'élus ont été menacés dans cet hémicycle ? J'ai le souvenir personnel d'une phrase que Mme DATI avait prononcée à mon égard : "Faites attention, Monsieur BLOCHE". Combien de fois a-t-elle interpellé tel ou tel élu, évidemment de la majorité municipale, en disant "faites attention" ?

Madame de RAGUENEL, vous reprenez aujourd'hui, avec une forme certes différente, pour vous épargner toute procédure judiciaire à votre encontre, exactement les mêmes arguments que Mme Nelly GARNIER sur le fond. C'est absolument scandaleux. Vous reprenez le procès fait à la gauche de cet hémicycle d'être soi-disant dans un déni d'insécurité qui aurait armé le bras de l'assassin du jeune Elias.

Je tiens à vous dire que, pas plus tard qu'hier, dans le bureau de la Maire de Paris, avec Pierre RABADAN et avec Nicolas NORDMAN, nous étions aux côtés de la Maire de Paris pour recevoir la maman du jeune Elias avec ses avocats. Voilà la réponse que nous apportons effectivement à ce drame épouvantable qui a eu lieu dans le 14e arrondissement.

De ce fait, Madame de RAGUENEL, vous êtes certes en mission commandée par votre présidente de groupe, mais il reste que vos propos sont tout à fait inacceptables. Vous choisissez évidemment, comme toujours, la diversion.

Les protections fonctionnelles qui sont accordées à la Maire de Paris et à la maire du 14e arrondissement sont pleinement justifiées et, en l'occurrence...

Elles sont pleinement justifiées et, en l'occurrence, c'est la raison pour laquelle je vous propose et je vous invite à voter les projets de délibération DAJ 25 et DAJ 26.

En tout cas, je trouve vraiment paradoxal, au lendemain de la diffusion de "Complément d'enquête" et au lendemain ou au surlendemain de la lecture du "Nouvel Obs", que vous vous permettiez ce type d'intervention dans cet hémicycle.

Non, ce n'est pas à charge, Monsieur ALPHAND, et je sais ce que valent les mots. Aucun de mes mots ne peut être contesté devant aucun tribunal. Je ne diffame personne, je ne rappelle que des faits, que de la vérité qui est présente dans tous les médias, il suffit d'ouvrir le journal ou d'allumer la télévision.

J'avoue que cette intervention aurait pu ne pas avoir lieu pour la qualité de nos débats et pour le respect de cet hémicycle et de la démocratie en général.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAJ 25).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAJ 26).

2025 DASCO 35 - Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Collectif féministe contre le viol" relative à l'utilisation de locaux sis 40, rue Manin (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 35 concernant une convention d'occupation du domaine public avec l'association "Collectif féministe contre le viol", relative à l'utilisation de locaux sis 40, rue Manin, dans le 19e.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Écologistes".

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je souhaite d'abord saluer ce projet de délibération, qui acte l'installation du "Collectif féministe contre le viol", le "C.F.C.V.", dans ses nouveaux locaux au 40, rue Manin, dans le 19e arrondissement.

Le "C.F.C.V." est une association féministe de référence qui, depuis près de 40 ans, lutte contre les violences sexuelles. Son action est essentielle. A travers ses lignes d'écoute, ses groupes de parole, ses accompagnements juridiques, son travail d'archives féministes, ses formations, elle offre à des milliers de femmes un espace pour parler, se reconstruire et retrouver un peu de justice.

Leur présence dans notre arrondissement - oui, je suis élue du 19e - est une chance, et leur installation dans des locaux adaptés marque une marque de déprécarisation bien méritée. Ce soutien de la Ville n'est pas seulement matériel, il est symbolique et politique : il dit à toutes celles et ceux qui ont subi le viol, la peur, le silence, qu'elles sont crues, écoutées, reconnues. C'est essentiel pour toutes les victimes.

Néanmoins, vous comprendrez aussi ma surprise, voire mon incompréhension, cher Patrick. En novembre dernier, cette Assemblée a adopté un vœu que j'ai défendu moi-même au nom de mon groupe, celui d'ouvrir ce même bâtiment, l'ancien lycée Georges Brassens, vide, inutilisé, pour y accueillir des enfants à la rue avec leurs familles. Ils sont près de 400 à Paris livrés au froid, à l'insécurité, à l'indifférence. Ce vœu, nous l'avons porté avec force, au nom d'un principe simple : aucun enfant ne devrait dormir dehors dans une ville comme Paris.

Mme la Maire a choisi de ne pas appliquer ce vœu, contre l'avis de notre Assemblée délibérante. Vous avez alors justifié ce refus par l'installation à venir d'un centre culturel berbère dans les bâtiments. Soit. Alors, ce projet est aussi attendu et légitime, et nous avons voté un vœu dans le 19e arrondissement pour le confirmer.

Finalement, aujourd'hui, nous découvrons que le bâtiment n'accueillera ni les enfants à la rue ni le centre culturel berbère, mais le "Collectif féministe contre le viol". Alors, bien sûr, nous saluons ce choix, je viens de le préciser, mais nous posons aussi des questions simples.

Si le bâtiment est disponible aujourd'hui, pourquoi ne l'était-il pas cet hiver quand des enfants dormaient dehors ? Qu'en est-il du centre culturel berbère promis ? Est-il reporté ou tout simplement effacé de l'agenda ? Surtout, où sont les solutions concrètes pour les centaines d'enfants sans toit qui continuent à vivre la violence quotidienne de la rue ? Certes, un bâtiment a été ouvert dans le 19e arrondissement à Goubet, mais dont la capacité est tout de même moindre par rapport aux besoins.

Il est difficile de suivre la logique de vos décisions, et encore plus difficile de l'expliquer à celles et ceux qui attendent depuis des mois une réponse, un toit, un minimum de considération. Oui, nous sommes fiers d'accueillir le "C.F.C.V." dans le 19^e arrondissement, mais la politique d'hospitalité et de solidarité ne peut pas se faire au détriment d'autres engagements, d'autres urgences humaines. Ainsi, si le projet d'installation du centre culturel berbère a été abandonné, nous demandons que les enfants à la rue avec leurs familles soient installés dans la partie du bâtiment qui n'est pas occupée par le "C.F.C.V."

Nous avons la responsabilité de porter tous ces combats sans les opposer, et nous continuerons, en tant qu'écologistes, à refuser l'arbitraire, à défendre la cohérence et à exiger que Paris tienne ses promesses pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Marie TOUBIANA, pour le groupe Union Capitale.

Mme Marie TOUBIANA. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à nous prononcer sur un projet de délibération qui, au-delà d'un simple acte administratif, porte une portée symbolique et politique forte : il s'agit de l'attribution de locaux municipaux au "Collectif féministe contre le viol", une association essentielle dans la lutte contre les violences sexuelles.

Ce collectif est à l'origine de la ligne d'écoute nationale "Viols Femmes Informations", aujourd'hui élargie avec un second numéro dédié aux violences sexuelles subies durant l'enfance, également géré par l'association. Ces dispositifs offrent un espace de parole gratuit, confidentiel, anonyme, et surtout humain. Ce sont des milliers de personnes chaque année qui, souvent pour la première fois, osent dire l'indicible, et elles le font grâce à cette écoute bienveillante et professionnelle.

L'action du "C.F.C.V." ne s'arrête pas là. Il accompagne les victimes dans leur parcours judiciaire, organise des groupes de parole, forme les professionnels, participe aux politiques publiques au niveau local et national. Il documente, archive, milite, transmet. Il transforme pas à pas notre société.

C'est donc une responsabilité collective que d'offrir à cette association les conditions matérielles dignes de son engagement. En lui mettant à disposition les 517 mètres carrés dans l'ancien lycée du 40, rue Manin dans le 19^e arrondissement, locaux restitués récemment par la Région Ile-de-France à la Ville, nous faisons œuvre utile. Non seulement nous répondons à un besoin concret de relogement, mais nous affirmons par ce projet de délibération notre volonté de soutenir activement ceux qui luttent contre les violences sexuelles.

Mes chers collègues, dans un contexte où les violences sexuelles continuent de se développer, chaque acte de soutien compte. Soutenir ce projet de délibération, et donc cette association, c'est contribuer à renforcer un maillon indispensable de la chaîne de protection et de reconstruction. C'est aussi venir en soutien à celles qui osent briser le silence face à ces actes ignobles. C'est aussi affirmer à notre place d'élus que nous faisons front avec ceux qui luttent chaque jour.

Le groupe Union Capitale votera donc en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à Mme Camille NAGET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Camille NAGET. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous nous réjouissons que le "Collectif féministe contre le viol" ait enfin trouvé des locaux adaptés à ses besoins, pouvant offrir de meilleures conditions de travail pour les salariés de cette association, qui étaient jusque-là logés dans le Sud de Paris. Je sais que notre collègue Hélène BIDARD y a beaucoup œuvré, y a beaucoup travaillé ces dernières années.

Depuis sa création il y a 40 ans, les écoutantes ont répondu à près de 80.000 premiers appels de femmes victimes de viol. Ces écoutantes écoutent, accompagnent les victimes de viol tout au long du parcours extrêmement difficile de justice et de reconstruction. N'oublions pas que, fin 2023, ce sont 270.000 femmes qui affirment avoir été victimes de violences sexuelles. Le travail mené par ce collectif est extrêmement important, essentiel. Nous saluons le soutien que la Ville peut leur apporter.

Bien sûr, nous aimerions vivre un jour dans un monde où nous n'aurions plus besoin d'avoir des associations comme celle-ci, parce que cela voudrait dire que, enfin, la culture du viol a été éradiquée, que, enfin, les femmes, les enfants ne sont plus victimes de viols. Malheureusement, et l'actualité nous le rappelle bien trop souvent, ce temps n'est pas encore arrivé. Donc, continuons de soutenir ces collectifs, et continuons aussi toutes les actions de prévention qui sont menées par la Ville.

Toutefois, notre enthousiasme est teinté d'un regret, le regret que le patrimoine qui sera mobilisé pour accueillir le "Collectif féministe contre le viol" n'ait pas pu être mobilisé de manière au moins intercalaire pour accueillir des personnes en situation de rue, en particulier des familles. Nous rappelons que non pas un vœu mais deux vœux ont été adoptés à la majorité dans notre hémicycle, le premier dès le mois de mai 2024, à l'initiative du groupe Communiste. Nous nous étions réunis collectivement pour demander que le patrimoine vacant des anciens lycées puisse être utilisé, même en intercalaire, même dans l'attente d'un futur projet, que ce soit un centre culturel berbère ou l'accueil d'une association qui en avait grandement besoin.

Nous savons que ces locaux sont grands, qu'il y a de la place. Le centre culturel berbère ne voit pas encore le jour, il n'est donc pas encore trop tard pour que le Conseil de Paris respecte les engagements qu'il a pris, pour que notre Assemblée se mette en conformité avec les votes qu'elle a effectués.

Nous invitons à ne pas opposer les besoins. Nous avons besoin d'avoir des hébergements pour les personnes en situation de rue. Quand même, quand on parle d'une association comme le "Collectif féministe contre le viol", il faut rappeler que 100 % des femmes à la rue sont victimes de viol. 100 %. Il y a aussi urgence à protéger les femmes à la rue, à créer partout où nous le pouvons, à chaque fois que nous le pouvons, des places en hébergement d'urgence. Nous le répétons et vous le savez, nous sommes extrêmement attentifs à ce que cela puisse se faire partout dans Paris où il y a du patrimoine vacant. Ce patrimoine doit être mis à disposition pour créer des places en hébergement d'urgence pour procéder aux mises à l'abri en particulier des plus vulnérables, des familles et des femmes à la rue.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre aux oratrices, la parole est à M. le maire Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Hélène BIDARD eût été bien mieux qualifiée que moi pour répondre, mais, en l'occurrence, il me revient au nom de l'Exécutif de répondre aux oratrices, parce que c'est un projet de délibération DASCO 35 et qu'il s'agit évidemment, vous y avez fait référence, d'un ancien bâtiment scolaire, à savoir le lycée Brassens.

Je vous ai évidemment écoutées avec beaucoup d'attention et je vous remercie toutes et tous d'avoir effectivement validé la mise à disposition d'une partie des locaux de l'ex-lycée Brassens pour le "Collectif féministe contre le viol". Je ne reviendrai pas sur les missions de cette association et leur nécessité absolue.

Parallèlement, vous rappelez avec pertinence un vœu qui a effectivement été voté par notre Assemblée. Vous me posez des questions sur le projet de centre culturel berbère, mais c'est là que je suis un peu court. Où en est ce projet ? Je n'ai malheureusement pas les informations à disposition ce matin, au moment où je vous réponds, mais je m'engage évidemment à vous tenir informés de l'avancée de ce projet.

Quant au vœu qui avait été voté pour l'hébergement d'urgence, je voudrais que l'on ne se focalise pas uniquement sur une adresse et que cela efface tout ce qui est fait, notamment par nos deux collègues Léa FILOCHE et Dominique VERSINI, notamment, pour Dominique VERSINI, à l'égard des familles avec enfants, mais également de la part de Léa FILOCHE, pour les autres personnes à la rue. Récemment, deux mises à l'abri se sont effectuées dans de bonnes conditions, avec, avouons-le, une collaboration positive de la Préfecture de Région Ile-de-France.

Voilà. Un vœu est un vœu, je comprends que vous le rappeliez, mais nous l'avons évidemment toujours à l'esprit pour faire face à des situations et à des nécessités d'hébergement d'urgence que nous ne pourrions assurer autrement ou dans d'autres lieux.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 35).

2025 DASCO 36 - Académie du Climat. - Subventions accordées aux associations "CliMates", "Jeunes Ambassadeurs Pour le Climat" et "Collectif Minuit 12".

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 36 : Académie du Climat, subventions accordées aux associations "CliMates", "Jeunes ambassadeurs pour le climat" et "Collectif Minuit 12".

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci.

A la faveur de ce projet de délibération, j'aimerais rappeler ce qu'est l'Académie du Climat. Née d'une intuition de la Maire de Paris Anne HIDALGO, l'Académie du Climat est une plateforme à la croisée de la pédagogie, de la science et de l'action, qui œuvre en faveur de l'accélération de la transformation écologique, qui contribue activement à faire passer l'écologie d'une spécialité scientifique à un projet de société qui s'inscrit dans la trajectoire des Accords de Paris.

L'Académie accompagne et guide le grand public aux enjeux écologiques à travers des formats et contenus pour faire circuler des savoirs et aider au passage à l'action. Elle accompagne le monde de l'éducation, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur, en passant par les écoles, les collèges, les lycées, en partenariat avec le Rectorat de Paris, cher Patrick BLOCHE. Elle accompagne tout projet en faveur de la transition écologique au sein des universités parisiennes, très nombreuses, et de plus en plus nombreuses, à solliciter l'Académie.

L'Académie participe également à la formation des 60.000 agents de la Ville de Paris. Elle assure aussi un rôle tremplin pour les jeunes initiatives en leur permettant de bénéficier des ressources et expertises internes à l'Académie, ainsi que des espaces partagés pour pratiquer leurs activités et mutualiser leurs actions.

Auriez-vous la gentillesse, Monsieur MARGAIN... ? Merci. J'entendais ce que vous disiez.

Ainsi, l'Académie est devenue une agora, forum pour enfants et adultes de tout âge, qu'ils soient scientifiques, penseurs, chercheuses, membres d'associations, étudiantes, entrepreneurs, agricultrices, agriculteurs, enseignantes, fresqueurs, tagueurs, sociologues, sans-emploi, hauts fonctionnaires de l'Etat, arboristes, philosophes, agentes et agents de la Ville, journalistes, réparateurs de vélos et de petit électroménager, instituteurs, artistes, juristes, plombiers, réalisatrices, designers, professeurs... J'arrête la liste là, elle allait jusqu'à la cuisine et aux pêcheurs. Voilà tous les gens que vous pouvez croiser au quotidien à l'Académie du Climat.

Ce sont plus de 1 million de visiteurs et de visiteuses qui ont franchi les portes de l'Académie du Climat à ce jour, depuis son inauguration le 15 septembre 2021. Quelques chiffres. 70.000 élèves, soit environ 600 par semaine en 2024, de 9 à 25 ans, ont été sensibilisés aux enjeux écologiques à travers les parcours et dispositifs de l'Académie. 8.000 activités s'y sont déroulées, dont 3.300 ouvertes au grand public.

Voilà. Je souhaitais donc rappeler l'importance de cette Académie, qui est, comme vous le savez, dans les bâtiments de l'ancienne mairie du 4e arrondissement, avec son beau verger que j'avais voulu quand je suis devenu maire en 2012.

Permettez-moi de féliciter la directrice de l'Académie, Sarah ALBY, et toute son équipe, dévouées et engagées pour une cause au cœur de Paris.

Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Christophe GIRARD, de vous être inscrit sur ce beau projet de délibération qui permet de souligner l'une des missions de l'Académie du Climat : former et inciter les jeunes au plaidoyer.

En l'occurrence, comme vous avez parlé de l'Académie du Climat, je n'ai pas besoin d'en parler, sinon je serai dans la répétition. Je vais me contenter d'indiquer que l'objet de ce projet de délibération est de verser des subventions à différentes associations, "CliMates", "Jeunes ambassadeurs pour le climat" et "Collectif Minuit 12", pour organiser la "Local Conference of Youth", événement annuel de formation et de construction du plaidoyer des jeunes de France en amont des C.O.P.

De ce fait, c'est un très beau projet de délibération que je vous invite à voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 36).

Je précise également, chers collègues, qu'il convient de passer vos appels téléphoniques hors de l'hémicycle. Merci.

2025 DASCO 40 - Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial pour la période 2021-2026.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 40 concernant un avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial pour la période 2021-2026.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Le PEDT, projet éducatif territorial, est un outil majeur de coordination éducative visant la complémentarité entre les différents temps à l'école.

Avant de parler du PEDT et de sa prolongation, qui est l'objet du projet de délibération, je voudrais commencer par saluer le travail mené par tous les acteurs et les actrices parisiens. Malgré des conditions de travail parfois difficiles, elles et ils ont mené à bien leurs missions avec les moyens qui leur ont été octroyés, en ayant constamment comme objectif l'épanouissement et l'émancipation de tous les jeunes.

Pour revenir sur le PEDT, la démarche reste largement dépendante de la volonté et, surtout, des moyens des collectivités territoriales, avec des conséquences notables en matière d'égalité entre nos petits jeunes. Nous ne pouvons que le souligner, nous qui défendons le modèle d'une éducation nationale de qualité pour toutes et tous. La logique de municipalisation de l'offre éducative porte en elle les inégalités, le renforcement des logiques de concurrence entre établissements et entre territoires, au détriment de la solidarité nationale et de l'égalité.

Cela dit, Paris s'engage pour faire au mieux pour tous les élèves. Je salue le volontarisme de l'action et les objectifs louables, l'engagement constant pour promouvoir une école publique qui permette à toutes les classes sociales d'accéder à une école de qualité. Cette action contraste largement avec l'austérité infligée année après année par les différents gouvernements d'Emmanuel MACRON : suppression de postes, manque de remplacement, médecine scolaire en souffrance, moyens insuffisants pour l'inclusion, crise des vocations, menace sur les directions d'écoles, et j'en oublie largement. Les mauvais coups de la politique macroniste fragilisent chaque jour un peu plus l'école.

Il est important de rappeler le contexte pour rappeler dans quelles conditions la Ville développe son PEDT, en lien avec l'Académie. L'action de Paris tente de soutenir au mieux les écoles dans les champs de compétences qui sont les siens. Evidemment, le premier levier auquel on pense, c'est la rénovation du bâti scolaire et la restauration scolaire, qui sont les deux gros sujets. Toutefois, puisque nous parlons PEDT, je pense aussi à toute l'organisation du périscolaire et de l'extrascolaire, à l'accueil en centre de loisirs, etc.

Permettez-moi donc de souligner les dispositifs spéciaux comme "Action Collégiens", par exemple. Nous pensons d'ailleurs, et nous en refaisons la proposition, comme nous l'avions faite en 2020, que la Ville pourrait et devrait développer un accueil systématique de type périscolaire dans l'ensemble des collèges, publics bien sûr, afin d'augmenter la présence d'adultes qualifiés au contact des jeunes. Quand on sait combien le collège est un moment décisif dans la vie de tout un chacun, augmenter la présence de jeunes adultes qualifiés à cet âge ne peut être que bénéfique.

Permettez-moi donc de revenir sur des points de divergence entre nous, que nous avons, et notamment qui sont dans ce PEDT.

Tout d'abord, sur la question de continuité dite pédagogique, mise en avant entre le périscolaire et le scolaire, nous le disons régulièrement : le scolaire relève de l'éducation ; le périscolaire, de l'animation. L'animation est un métier certainement noble en soi, nous ne cessons d'ailleurs de demander, année après année, amendement après amendement, un plan massif de titularisation et de formation des agents. Néanmoins, c'est un métier qui est différent du métier d'enseignant.

Qu'il y ait des articulations entre les deux est bien évidemment nécessaire et évident, mais que l'on mélange le tout dans un continuum où on gomme les singularités des uns et des autres, nous ne souscrivons pas. Enseigner est un métier qui s'apprend, tout comme animer. Il a ses spécificités, sa pratique au quotidien, sa recherche. Elles sont différentes de l'animation, qui a ses spécificités, sa pratique au quotidien et sa recherche.

Cette confusion irrigue de nombreuses actions de la Ville, et nous pensons à l'inverse qu'il faut bien distinguer les différents temps de l'élève, le scolaire et le périscolaire, afin de ne pas créer de confusion dans la tête des élèves. Confusion, nous en avons le retour de nombreux enseignants et des organisations syndicales, qui nuit aux apprentissages scolaires, mais qui nuit aussi à l'animation.

Un deuxième sujet qui nous différencie concerne les rythmes scolaires. Vous le savez, nous ne cessons depuis des années de questionner l'organisation des rythmes scolaires parisiens. Nous demandons qu'une évaluation indépendante des rythmes soit faite. Son principe avait d'ailleurs été acté dans un Conseil, je ne me souviens plus exactement quand, il y a quelques années, et nous attendons encore l'analyse.

Le retour des enseignants - je le redis, les enseignants sont les experts du quotidien de nos enfants - pointe régulièrement la fatigue des élèves dès le jeudi, engendrée par des journées chargées sans coupure. Nous ne pouvons balayer cette remarque, elle est essentielle. Nous ne pouvons décider d'en haut sans concertation avec les organisations syndicales et au mépris du retour du terrain de ce qui est bon pour le travail scolaire. Or, le temps scolaire, le temps d'apprentissage, doit être au cœur de notre obsession, au cœur de nos préoccupations. Avec le choix fait par la Ville, il semble être une variable parmi d'autres. Je ne dis pas qu'elle n'est pas prise en compte, mais c'est une variable parmi d'autres, là où elle devrait être au centre.

Bref, vous l'aurez compris, nous apprécions évidemment la bonne volonté et l'engagement de la Ville, les moyens mis par la Ville, notamment financiers, dans un contexte d'austérité infligé par la droite au niveau gouvernemental avec ses soutiens ici, dans ce Conseil de Paris, mais nous contestons nombreux de ses développements et nous ne voterons donc pas cette prolongation.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - L'une des missions les plus enthousiasmantes que je me suis assignées dans la délégation qui est la mienne, c'est d'essayer de rassurer et, surtout, de convaincre Jean-Noël AQUA. Je sais que relever ce défi est sans doute très ambitieux, mais je vais essayer à nouveau de le faire ce matin, parce qu'il y a, comme dirait l'autre, beaucoup de paradoxes dans votre intervention.

Vous rappelez les vertus du PEDT, qui, effectivement, fixe un certain nombre d'objectifs, et qui porte finalement notre politique éducative en tant que collectivité et, au cœur de cette politique éducative, la mixité sociale. De fait, je suis un peu surpris que vous appeliez à voter contre la prolongation d'un PEDT qui nécessite de courir encore pendant un an parce qu'il s'est mis en place avec retard à cause de la crise Covid en 2021, et parce que cela permettra de mieux élaborer le prochain PEDT.

Je voudrais vous rassurer sur la continuité éducative. La continuité éducative, c'est prendre en compte ce qu'est la journée qu'un enfant passe à l'école. Quand vous interrogez les enfants qui passent une journée à l'école, je ne suis pas certain qu'ils vous disent très distinctement quel est le temps scolaire et quel est le temps périscolaire. Alors, nous faisons la différence...

Mais non, ce n'est pas le problème. Vous induisez qu'il y aurait confusion entre le rôle des enseignants et le rôle des animatrices et animateurs du périscolaire parisien, mais il n'y a aucune confusion. Leurs missions sont d'ordre différent. Et pour les apprentissages, la responsabilité pédagogique ne revient de fait qu'aux enseignants.

Concernant l'aménagement des rythmes éducatifs, je vais vous faire porter derechef, dès cette séance terminée, le rapport de la Cour des comptes. Je ne sais pas si vous l'avez vu, ou lu, plus exactement, mais le rapport de la Cour des comptes est incroyablement éclairant, notamment sur l'aménagement des rythmes éducatifs, confortant le choix qui a été fait dès 2013 et confirmé depuis par la Maire de Paris, et les bienfaits de la semaine à quatre jours et demi.

De fait, je peux prendre en compte vos inquiétudes, j'essaye d'y apporter réponse, mais de là à voter contre la prorogation durant un an de ce document, qui est vraiment un document de référence, cela m'interroge. Oserais-je vous dire que votre vote est un peu excessif par rapport à l'objet de ce projet de délibération ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DASCO 40).

2025 DDCT 68 - Subventions (20.000 euros) à 10 associations au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale (F.A.L.) attribuée au 16e arrondissement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 68 relatif à l'attribution de subventions pour un montant de 20.000 euros à 10 associations, au titre de la quote-part du Fonds d'animation locale attribuée au 16e arrondissement.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération tout d'abord pour saluer le travail exemplaire des associations retenues dans ce projet de délibération au titre du Fonds d'animation locale du 16e arrondissement.

Avant cela, comme l'année dernière et les années précédentes, je tiens à exprimer une nouvelle fois un regret : les 20.000 euros alloués à notre arrondissement sont clairement insuffisants. Nous avons beau faire preuve de rigueur dans la sélection des projets, cette enveloppe ne reflète ni la vitalité du tissu associatif local ni les besoins de notre arrondissement. Comment peut-on se contenter de 20.000 euros alors que la Ville distribue chaque année près de 300 millions d'euros de subventions ?

Les nouveaux fonds d'animation locale prévus dans le cadre de la territorialisation sont hélas également insuffisants. Le F.A.L. culture n'a fait que remplacer le Fonds dit "BLOCHE", et le F.A.L. solidarité semble déjà très orienté et très fléché par les services, ce qui nous laissera assez peu de marge de manœuvre.

Pour en revenir à ce Fonds d'animation locale, nous avons veillé, avec le maire du 16e arrondissement et avec ma collègue Marie-Hélène DORVALD, chargée de la solidarité, puisque nous n'avions que 20.000 euros, de choisir des associations engagées sur le terrain, notamment dans le domaine de la solidarité.

Je voudrais saluer rapidement :

- le Centre Corot Entraide d'Auteuil, qui joue un rôle essentiel, que l'on ne présente plus, dans l'accompagnement social, notamment par son épicerie solidaire, son vestiaire, mais également ses hébergements temporaires ;

- le Syndicat d'initiative du 16e, qui agit concrètement pour créer du lien social, que ce soit pour les seniors, pour les commerçants et dans la vie locale ;

- l'association "Solidarité Logement", qui œuvre avec une efficacité remarquable auprès des publics confrontés à de grandes précarités en matière d'hébergement ;

- l'association "Aux captifs, la Libération", que nous avons souhaité soutenir même si ce n'est pas une association du 16e mais une association parisienne, parce qu'elle œuvre au quotidien pour les personnes sans-abri, mais également pour les personnes en situation de prostitution ;

- l'"Association générale des familles du 16e arrondissement", que l'on ne présente plus, qui est un pilier de l'arrondissement, qui propose des activités culturelles, sportives, éducatives, accessibles à tous ;

- l'association "Volontariat et soutien par l'art", qui rend l'art accessible aux personnes âgées ou en situation de handicap et qui contribue en cela au bien-être de nos aînés dans les établissements médico-sociaux ;

- enfin, le Comité d'entente des anciens combattants, qui fait vivre la mémoire et le lien intergénérationnel à travers les commémorations et le travail de transmission.

Je vais citer également la Société de Saint-Vincent-de-Paul ou encore "Solidarité Sainte-Jeanne-de-Chantal", qui œuvrent là encore pour les personnes les plus démunies, notamment via le dispositif "Hiver solidaire", et évidemment notre O.M.S. du 16e, très dynamique, que l'on ne présente plus et qui œuvre au quotidien pour le sport de proximité.

Vous avez vu, toutes ces associations font un travail formidable. Elles traduisent l'engagement concret de notre arrondissement en faveur de la solidarité, de la mémoire, de la cohésion sociale. Nous sommes fiers de les soutenir et espérons que les crédits qui y seront dédiés pourront être substantiellement augmentés à l'avenir.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Répondre est un grand mot. En l'occurrence, Samia BADAT-KARAM a expliqué les choix de la mairie du 16e arrondissement dans l'attribution de subventions à de belles associations qu'elle a évoquées elle-même.

Elle a fait référence à l'acte 1 et à l'acte 2 de la territorialisation en évoquant les deux nouveaux fonds d'animation locale qui ont effectivement été créés, le F.A.L. culture et le F.A.L. solidarité. Des trois grandes villes concernées par le statut P.L.M., Paris est d'ailleurs la ville où la territorialisation et la décentralisation sont les plus poussées, évidemment dans le cadre légal que nous impose le C.G.C.T., le Code général des collectivités territoriales.

Alors, de fait, vous demandez plus, bien entendu, parce que tous ces fonds d'animation sont finalement du plus, c'est-à-dire que cela vient s'ajouter aux subventions que nous votons ici même, en Conseil de Paris, directement.

A partir du moment où le cadre est fixé, surtout à l'approche d'un nouveau mandat, inscrivons-nous dans l'idée que les sommes affectées à ces fonds d'animation locale puissent progressivement être augmentées. Je pense que cette demande de la mairie du 16e arrondissement peut être également portée par les seize autres mairies d'arrondissement.

En tout cas, merci pour votre intervention constructive et positive.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DDCT 68).

2025 SG 15 - Projet Louvre Nouvelle Renaissance : principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place du Louvre et de ses abords à l'établissement public du musée du Louvre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 15 concernant le projet "Louvre - Nouvelle Renaissance" : principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place du Louvre et de ses abords à l'établissement public du musée du Louvre.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, pour le groupe "Les Écologistes".

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne serai pas très longue, car je n'ai pas besoin de vous rappeler en quoi le Louvre est un musée d'exception, une exception quasiment internationale. Mais un musée ne saurait vivre hors du monde, hors de la ville et hors de son quartier, c'est pour cela que nous, les écologistes, voterons bien évidemment favorablement à ce projet de délibération. Toutefois, nous souhaitons rappeler l'importance d'une concertation locale.

Le musée du Louvre va réaménager ses entrées, ses abords. Cela s'articule avec les projets que nous menons également à Paris Centre, et je ne doute pas que M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, vous en parlera. Néanmoins, il nous semblerait important que soit incluse dans toute cette procédure une consultation des riverains, des riveraines, des élus du secteur et, bien entendu, des conseils de quartier pour éviter ce sentiment de dépossession qui est trop souvent présent.

Il serait tout à fait insupportable que nous nous retrouvions à nouveau dans le Centre de Paris, comme cela a été trop souvent le cas ces derniers mois, à tenir des réunions publiques sur la base de PowerPoint envoyés tardivement, alors que les travaux sont d'ores et déjà totalement définis, voire d'ores et déjà commencés.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, pour le groupe Paris en commun.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup.

D'abord, je voudrais dire ma joie de voir aboutir ce projet, que je porte en effet avec un peu d'acharnement pour les Parisiennes et pour les Parisiens depuis 2020.

Nous avons effectivement construit ce projet depuis 2020, depuis une campagne où nous avons fait des premières esquisses qui portaient sur les fossés du Louvre. Vous le savez, ces fossés étaient encombrés par des Algeco, des bâtiments, des baraques de chantier depuis plus d'une vingtaine d'années. Je salue la décision de la présidente du Louvre, Laurence des CARS, d'avoir dégagé ces fossés historiques.

La mairie avait commandé à la société G.R.A.H.A.L. une étude historique d'abord dès 2022, puis de sa présentation au public en 2023 d'un projet, que j'avais esquissé avec un premier visuel de ce que pourrait être une place du Louvre enfin digne de ce nom sur l'ensemble du territoire, entre la façade orientale du Louvre et l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, ou l'ancienne mairie du 1er arrondissement. Nous avons construit petit à petit un projet avec les Parisiennes, avec les Parisiens, avec les conseils de quartier, avec les habitants, avec les riverains, avec le Louvre lui-même. Dans cette tribune du "J.D.D." en 2023, nous avons déjà un premier projet, je rappelle d'ailleurs le titre : "La place du Louvre mérite un grand projet".

Ce grand projet est devant nous, et il est même plus grand que ce que nous avons envisagé. Aujourd'hui, il s'agit non moins, par ce petit projet de délibération technique qui vote le principe d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, de raccrocher le projet de la Ville tout à fait ambitieux à un projet non moins ambitieux, même plus ambitieux encore, le projet de grande transformation du Louvre.

Nous avons déjà voté dans cette enceinte, dans cet hémicycle, en 2023, à la suite de cette présentation historique que nous avons faite d'un projet pour la place du Louvre, un vœu qui avait été voté par Paris Centre d'abord, puis par le Conseil de Paris. Dès 2024, nous avons même soumis aux habitantes et aux habitants par une votation le principe de ce grand projet de piétonnisation et de végétalisation de la place du Louvre, qui avait obtenu, je le rappelle, plus de 70 % de votes favorables.

Alors, évidemment, je ne peux aujourd'hui que me féliciter d'avoir un partenariat nouveau et vous appeler à le voter, un partenariat avec le Louvre.

Je voudrais quand même, et pardon de le faire sur un projet de délibération qui est en apparence anodin et technique, saluer la dimension historique de ce qui s'engage ici par notre vote ce matin. Avec cette délégation de maîtrise d'ouvrage, il s'agit non moins que de terminer le geste d'Henri IV. Oui, je remonte aussi loin. Il a été le premier à engager la transformation de ce qui était un ancien fort défensif, la fonction du Louvre autrefois à l'extérieur des murs de Paris, en un palais d'abord d'habitation, puis un palais qui devait accueillir les arts depuis plusieurs siècles, situé à l'intérieur de Paris.

Depuis cette extension orientale couronnée, vous le savez, par la colonnade de Perrault sous Louis XIV, j'avais pointé la succession des erreurs urbanistiques et même politiques qui s'étaient multipliées, puisque chaque projet qui s'était fait, d'abord sans envergure, sans vision d'ensemble, avait ensuite abouti à morceler cet espace de manière infinie, jusqu'à arriver à ce que nous avons aujourd'hui : c'est-à-dire un grand espace, un grand "terrain vague", comme je l'ai appelé parfois.

Aujourd'hui, nous avons enfin la possibilité de terminer ce geste d'Henri IV avec ce rapprochement entre les pouvoirs, dans ce lieu qui a souvent été un lieu de tension entre le pouvoir central et le pouvoir urbain, entre le pouvoir municipal et le pouvoir étatique. Et quelle meilleure manière de le faire que de voter, d'une certaine manière, par cette convention, la fusion des projets avec un pilote unique, ce que j'avais recommandé déjà depuis deux ans, en l'occurrence l'Etablissement public du musée du Louvre, sur la base d'un cahier des charges partagé. Je voudrais en dire quelques mots.

Avant, laissez-moi aussi souligner que ce projet s'inscrit dans une autre lignée, plus récente, celle de grands projets, de très grands projets, menés de concert avec l'Etat. Lorsqu'il y a de très grands projets au service des Parisiennes et des Parisiens, et je pourrais même dire du monde entier, qui nous regarde, nous savons travailler ensemble dans des délais contraints. Cela a évidemment été le cas avec les Jeux olympiques et paralympiques, dont je salue la réussite, c'était même un triptyque, et, bien sûr, avec le projet de Notre-Dame, le fameux projet de Bas SMETS qui, d'ailleurs, a inauguré ce principe d'échange de maîtrise d'ouvrage.

La réouverture à succès de Notre-Dame devant les yeux du monde entier a illustré un premier succès de cette délégation de maîtrise d'ouvrage, puisque le petit parvis, avec cette pierre de Comblanchien installée par Bas SMETS, a été installé par l'établissement public chargé de la reconstruction de Notre-Dame dans le cadre d'une convention d'échange de maîtrise d'ouvrage, de la même manière que c'est nous qui aurons à piloter l'installation du musée du Mémorial de la déportation.

Voilà donc ce projet qui aboutit. Et, je le dis, le cahier des charges est partagé, vous le connaissez : piétonnisation, voies de bus sanctuarisées, voies de vélo sécurisées, mais surtout un projet patrimonial et historique.

Raphaëlle RÉMY-LELEU a raison de le dire, nous serons associés à la gouvernance, au jury, bien sûr, au cahier des charges, mais c'est déjà fait, et à la gouvernance. Je tiens à ce que les ateliers que nous avons prévus avec les riverains, avec la R.A.T.P., avec les conseils de quartier, avec le Diocèse aussi, avec les commerçants, soient menés dans le cadre du grand projet architectural international qui sera lancé dès ce mois de juin et qui correspond, lui aussi, à mes vœux les plus chers.

Je vous remercie.

Nous serons vigilants sur cette gouvernance, mais quel beau projet ! Merci de le voter.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - De Henri IV à Patrick BLOCHE, il n'y a qu'un pas. Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Vous me volez le début de mon intervention, j'allais dire : de Henri IV à Ariel WEIL. En fin de compte, je crois que cela résume beaucoup mieux à la fois la tonalité de l'intervention du maire de Paris Centre et la modestie qui sera la mienne pour répondre au nom de l'Exécutif.

En l'occurrence, vous l'avez compris, la Ville de Paris propose de transférer la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la place du Louvre et de ses abords au bénéfice de l'Etablissement public du musée du Louvre dans ce grand projet qui s'appelle "Nouvelle Renaissance" et qui a été annoncé par le Président de la République le 28 janvier dernier. Nous sommes évidemment très heureux que la Ville de Paris soit pleinement associée à ce grand projet.

Je ne rentrerai pas dans le détail du programme en tant que tel, nous aurons l'occasion d'y revenir.

En l'occurrence, simplement, pour vous donner d'ores et déjà rendez-vous, une convention sera présentée plus tard dans cet hémicycle et comportera notamment : le programme proposé par la Ville de Paris sur le périmètre de la place du Louvre, le partage des attributions entre la Ville de Paris et l'établissement public du musée du Louvre, la durée dudit transfert, les modalités de passation des marchés publics permettant la réalisation de l'opération, le budget prévisionnel et la participation financière de la Ville de Paris sur le périmètre transféré, ainsi que la gouvernance et le suivi de l'opération par la Ville de Paris depuis le lancement du concours.

Vous voyez que, à travers tout ce que je viens d'évoquer, cela nous occupera à moult reprises.

Déjà, l'intérêt pour nous, comme l'évoquait Ariel, est de voir le périmètre concerné, parce qu'il n'y a pas que la place du Louvre, il y a la rue de Rivoli et il y a le quai François-Mitterrand. Nous allons essayer de prendre en compte un périmètre qui pourrait peut-être aller jusqu'à la Bourse du commerce qui ait du sens, puisqu'il s'agit de travailler sur les abords du Louvre et sur un meilleur accès au premier musée du monde.

Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 15.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, SG 15).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à la création d'une classe à horaires aménagés musique (C.H.A.M.) spécialité Orchestre au collège César Franck pour la rentrée 2026.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 90 relatif à la création d'une classe à horaires aménagés musique, C.H.A.M., spécialité "orchestre" au collège César Franck pour la rentrée 2026.

La parole est à M. le maire de Paris Centre, Ariel WEIL, pour deux minutes.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci.

Le vœu est relativement éloquent, il parle de lui-même.

Vous savez que nous sommes dans un contexte un peu malthusien, porté par l'Education nationale, avec des fermetures de classes que nous estimons excessives. Excessives par rapport à la démographie, je l'ai rappelé récemment dans une tribune montrant que la démographie parisienne n'a pas bougé depuis trente ans, elle avait beaucoup bougé avant, mais excessives aussi par rapport à la qualité des projets que nous portons.

Ce sont des projets d'inclusion, je pense aux classes UPE2A, qui accueillent des étudiants étrangers ne parlant pas français, je pense à tous les programmes d'inclusion pour les élèves autistes ou avec d'autres types de handicap, et bien sûr au programme pour les jeunes sourds, mais également des programmes d'excellence.

Parmi ces programmes d'excellence, il y a la C.H.A.M., la classe à horaires aménagés musique. Nous en avons plusieurs dans le Centre de Paris, et nous avons également des classes à horaires aménagés danse, nouvelles depuis l'année dernière, au collège Victor Hugo. Nous avons également l'Académie des langues, et beaucoup de projets d'excellence qui requièrent d'abord que les directeurs et directrices aient du temps, voilà pourquoi nous sommes solidaires avec eux sur le refus de supprimer ces décharges, mais également qu'il y ait des heures, y compris au collège.

Nous avons déjà depuis des années une classe qui fonctionne extrêmement bien à partir du CE1, c'est la C.H.A.M., la classe à horaires aménagés musique de Saint-Merri-Renard, qui est à composante orchestre. Or, aujourd'hui, elle se termine au CM2 et, quand elle se termine, les élèves sont priés de se trouver une suite. Ils le font souvent au conservatoire, parfois au conservatoire régional, mais nous souhaitons par ce projet de délibération, comme nous le faisons partout, assurer une poursuite, une continuité dans nos programmes pédagogiques avec une extension au collège, avec un collège qui est volontaire, César Franck, de cette classe à horaires aménagés musique.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Avis favorable, naturellement.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 90 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 121).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux manquements graves de l'établissement Stanislas et à son financement par la collectivité.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n^{os} 91, 92 et 92 bis, relatifs aux manquements graves de l'établissement Stanislas et à son financement par la collectivité.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, présidente du groupe "Les Ecologistes", pour présenter le vœu n° 91.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il faut reconnaître à Stanislas une certaine excellence, pas en pédagogie, pas en éthique, mais en réseau. Quand on a l'archevêché, le Rectorat, une partie du Gouvernement et des élus de la République dans la poche, on peut tout se permettre, comme faire falsifier un rapport d'inspection, par exemple, comme gommer des témoignages d'élèves, ou même écrire noir sur blanc qu'il n'y a pas de sexisme, pas d'homophobie. "Rien à signaler. Circulez, il n'y a rien à voir". Et tout le monde salue l'effort de transparence. Bravo !

Alors, bien sûr, cela pique un peu à droite de l'hémicycle quand on évoque Stanislas, parce que beaucoup de vos enfants ou petits-enfants y sont scolarisés et qu'il n'est jamais très agréable d'apprendre que le bel établissement catholique qui prépare si bien à Henri-IV est aussi une machine à broyer celles et ceux qui ne rentrent pas dans le moule. Pourtant, les faits sont là.

Les inspectrices désormais en retraite ont dénoncé devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale ces manœuvres sous serment. Elles racontent, et c'est édifiant, les pressions, les coupes dans le rapport, les manœuvres pour blanchir l'établissement, le contresens total de la lettre de transmission. Bref, elles dénoncent un scandale d'Etat. Pendant ce temps, des enfants témoignent de violences psychologiques, d'humiliation, de discrimination.

Alors, nous allons être clairs : tant que cette nouvelle inspection n'est pas rendue, tant que ces conditions ne sont pas garanties, tant que l'on ne nous apporte pas de preuves, des vraies, pas d'éléments de langage, plus un euro d'argent public ne doit aller à Stanislas. Parce que, quand l'Etat faillit, quand le contrôle s'efface, ce sont toujours les plus vulnérables qui trinquent.

Alors, oui...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je vous demande d'aller vers votre conclusion, s'il vous plaît.

Mme Fatoumata KONÉ. - Nous avons demandé de nouveau la suspension de la subvention jusqu'à ce que des conclusions sincères et non tronquées d'une nouvelle inspection nous soient présentées.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen, pour la présentation du vœu n° 92.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est un sujet complexe où se mêlent protection de l'enfance, respect de la loi, respect du droit et égalité républicaine. Alors, Stanislas n'est pas le seul dans son cas. Visiblement, il y a un système de protection qui mérite d'être questionné au niveau national, mais je n'ai pas le temps d'y revenir.

Concernant Stanislas, le premier rapport qui avait fuité dans "Mediapart" était d'ores et déjà accablant, parlait de catéchisme obligatoire, contraire au Code de l'éducation, de non-respect des programmes scolaires, d'une atmosphère sexiste, de propos homophobes, de propos illicites. Des signalements ont été faits auprès du Parquet. C'était déjà accablant. Depuis, nous apprenons que ce rapport déjà accablant a été expurgé.

Alors, nous avons eu une 6e Commission spéciale en novembre 2024. Devant la lourdeur de l'accusation, la nouvelle direction de Stanislas nous a juste dit : "Ne vous inquiétez pas, nous avons tout fait rentrer dans l'ordre". Je ne connais pas beaucoup d'endroits où, face à une accusation précise, une simple déclaration du contrevenant suffit pour dire "circulez, il n'y a rien à voir". C'est, excusez-moi, un peu magique.

Devant l'évidence du problème, le Recteur avait concédé que l'on ne pouvait pas continuer comme cela et qu'une nouvelle inspection devait avoir lieu avant la rentrée de septembre 2025. Nous sommes en juin. Nous n'avons pas le début du commencement du moindre rapport d'une inspection.

Cela veut dire que nous allons ouvrir un établissement privé sous contrat en septembre 2025 avec la "bénédiction", excusez-moi de le dire comme cela, du Gouvernement et du Rectorat. Ceci ne doit pas se produire.

Nous devons dénoncer le contrat de Stanislas, c'est une impérieuse nécessité. Nous avons les éléments pour le faire.

Je demande donc que la Ville de Paris, qui en a le pouvoir d'après le Code de l'éducation, demande la réunion de la commission des établissements privés afin de réexaminer le contrat. De cette commission et de la suspension du contrat pourra découler ensuite, et en toute légalité, le gel de la subvention.

Je note que, pour le lycée Averroès, avec un dixième des éléments qu'il y avait à l'époque...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Monsieur AQUA, je vous demande d'aller vers votre conclusion.

M. Jean-Noël AQUA. - ... la procédure a été extrêmement rapide.

Nous pouvons le faire si nous voulons le faire. Nous avons besoin d'une volonté politique claire, je demande donc que cette commission soit réunie et que le contrat soit dénoncé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Je pense que la Ville de Paris et les élus du Conseil de Paris, notamment ceux de la 6e Commission, jouent pleinement leur rôle, comme d'ailleurs les députés membres de la commission d'enquête à l'Assemblée nationale, qui ont révélé les falsifications impactant le rapport de l'inspection de l'été 2023.

Je pense que vous avez tous en mémoire que le 28 novembre dernier, lorsque nous avons auditionné en 6e Commission le nouveau directeur de Stanislas, le Recteur BEIGNIER, et le directeur du Diocèse représentant l'enseignement privé à Paris, il nous avait été dit que tout était rentré dans l'ordre, pas seulement de la part du directeur de Stanislas, mais aussi de la part du Recteur BEIGNIER. Néanmoins, à la suite de vos sollicitations - comme quoi, cette audition avait été utile -, le Recteur BEIGNIER s'était engagé à une nouvelle inspection.

Le temps passant, je me suis permis, le 9 mai dernier, d'écrire à la Rectrice pour lui dire : "Au fait, où en est cette inspection ?". Peut-être que cela a eu quelque effet sur la Ministre de l'Education nationale, puisque, le 21 mai dernier, douze jours après la lettre que j'avais écrite à la Rectrice, elle annonçait une nouvelle inspection à Stanislas, que me confirmait d'ailleurs la Rectrice dans la foulée.

De ce fait, puisqu'une nouvelle inspection est en cours ou peut-être a eu lieu, nous attendons évidemment le rapport de cette inspection. Je souhaite évidemment que l'Académie de Paris nous communique le plus rapidement possible et, en l'occurrence, à l'ensemble des Conseillers de Paris, les conclusions de cette nouvelle inspection au sein de l'établissement Stanislas.

En attendant, nous avons pris une mesure conservatoire, puisque nous n'avons effectué aucun versement du forfait communal et départemental à l'établissement Stanislas. De plus, le vœu que j'ai déposé au nom de l'Exécutif, sollicitant évidemment du groupe Communiste et du groupe "Les Écologistes" le retrait de leurs deux vœux, vise à nous donner rendez-vous d'ici à septembre 2025 en 6e Commission, si le président COBLENCE en est d'accord, pour évaluer la solidité des mesures prises pour le strict respect du contrat d'association avec l'Etat par l'établissement Stanislas.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - En réponse aux vœux n^{os} 91 et 92, l'Exécutif a déposé le vœu n° 92 bis.

Le vœu n° 91 déposé par le groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Je veux remercier Patrick et l'Exécutif pour ce vœu. Néanmoins, pour nous, il ne va pas assez loin, nous allons donc nous abstenir et maintenir le nôtre. Ce que nous demandons, c'est le réexamen de la situation après le rapport pour vérifier que la situation est rétablie et que les enfants ne sont plus en danger dans l'établissement. Or, ce n'est pas ce que propose le vœu de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Écologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 92 du groupe Communiste et Citoyen est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif ?

M. Jean-Noël AQUA. - Nous allons voter le vœu de l'Exécutif, parce que la réunion de la 6e Commission peut être utile. Néanmoins, nous allons maintenir notre vœu, parce que nous continuons à dire que la commission paritaire des établissements privés au niveau du Rectorat peut et doit se réunir.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avant de mettre aux voix le vœu n° 92 bis de l'Exécutif, j'ai deux demandes d'explications de vote. La première est de Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "LR-LCI". Vous avez deux minutes.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis plus d'un an, l'établissement Stanislas est devenu la cible d'une mise en cause continue de la part d'une partie de votre majorité. Ce qui aurait dû rester un travail de contrôle administratif rigoureux s'est transformé en croisade idéologique contre l'enseignement privé confessionnel.

Oui, une inspection a été menée, oui, des auditions ont eu lieu à Paris comme à l'Assemblée nationale et, oui, une nouvelle inspection de suivi a été diligentée par le Ministère de l'Education nationale fin mai. Pourtant, cela ne suffit jamais. A chaque étape, de nouveaux soupçons sont toujours avancés, toujours relayés à grand bruit, sans jamais attendre les conclusions officielles et sans communiquer avec l'établissement Stanislas.

L'an passé déjà, Stanislas n'avait reçu sa subvention qu'au 29 décembre, au dernier moment. Cette année, le versement de mai n'a toujours pas eu lieu. Ce que vous faites, c'est entretenir un climat de suspicion permanente en vous comportant non en garant de l'intérêt général mais en procureur politique, et cela, alors même que Stanislas a pleinement coopéré, s'est soumis aux inspections et a répondu aux sollicitations des autorités compétentes.

En réalité, nous voyons bien le jeu auquel vous vous prêtez. Stanislas est devenu pour vous un symbole utile à votre campagne électorale.

Pendant que vous agitez la guerre scolaire, vous conservez dans les caisses de la Ville une subvention, que vous êtes pourtant légalement tenus de verser, pour soigner votre communication tout en vous donnant un court répit budgétaire. Ce n'est pas une vision responsable de l'action publique. Ce n'est pas digne du respect dû aux familles ni à la liberté scolaire à laquelle nos concitoyens sont massivement attachés.

Nous voterons donc contre ce vœu, par cohérence, par exigence et par fidélité à notre attachement à une école libre, pluraliste et exigeante.

Je vous remercie.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Une deuxième demande d'explication de vote a été demandée par M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen. Vous avez deux minutes également.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vous rassure, cela va être très rapide.

Excusez-moi, il y a quelque chose que je ne comprends pas de la part des Républicains. Il me semblait que vous étiez attachés aux valeurs républicaines, au respect de l'ordre et au respect de la loi. En tout cas, c'est ce que vous dites souvent dans vos interventions. Là, on vous dit qu'un travail de quatre inspecteurs et inspectrices pendant plusieurs mois pointe du doigt des manquements à la loi. Je ne vois pas comment vous pouvez vous dire : "Non, nous allons fermer les yeux sur ce sujet".

Le Procureur a été saisi sur un certain nombre de points, vous le savez, notamment sur des cas d'homophobie, et vous dites : "Fermons les yeux, laissons les choses se faire". Je ne comprends pas votre opposition.

Ce que demande le vœu de l'Exécutif, qui est pour moi bien en deçà, vous l'aurez compris, c'est que nous réunissions une 6e Commission visant à examiner si le Code de l'éducation, les conditions, etc., sont favorables pour les élèves.

Vous ne cessez de pointer du doigt, intervention après intervention, des subventions qui, pour vous, seraient indues à certaines associations pour plein de raisons idéologiques, etc., mais on parle là justement de la bonne utilisation des fonds publics, parce que la subvention que donne Paris, elle la donne au nom du respect du contrat. On est en train de vous dire qu'il y a un faisceau grave et concordant sur le fait que cet établissement ne respecte pas la loi, et donc que, précisément, au nom du fait qu'il ne respecte pas la loi, il est question de se poser des questions sur l'utilisation des fonds publics.

Je ne comprends pas que l'occasion qui vous est donnée là de contrôler l'utilisation des fonds publics, vous l'effaciez. Je connais la phrase "les voies du seigneur sont impénétrables", mais, excusez-moi, les voies des Républicains sont aussi impénétrables.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 92 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 122).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 93 relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.

La parole est à Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

Mme Agnès EVREN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je porte ce vœu au nom de notre maire, Philippe GOUJON, des élus du 15e et de Chantal ROLGEN pour vous alerter sur la rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.

Ce projet, en lien avec nos écoles, est l'exemple même de démocratie à la fois collaborative et de transition écologique au service de nos enfants. Depuis maintenant plusieurs mois, les riverains, la communauté scolaire, la S.L.A. et les architectes travaillent à ce projet. Cela a pris de nombreuses heures de travail, je le disais, et cela représente un budget de plus de 700.000 euros. Unaniment approuvé en conseil de quartier, il visait à garantir la sécurité, améliorer le confort thermique, et embellir le bâtiment grâce, notamment, à la création d'une cour "oasis".

Quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre, hélas, que ce projet serait reporté peut-être en 2026, voire jamais. Pire, la mairie du 15e arrondissement a appris cela totalement par hasard, avec l'argument selon lequel il nécessitait un ajustement pour répondre aux exigences des Bâtiments de France et de la conception originelle de l'architecte.

Ce report, vous vous en doutez, suscite une énorme inquiétude parmi les conseillers de quartier et les habitants du 15e. Il cache une annulation pure et simple de la façade, dissimulée derrière des motifs techniques ou administratifs. Ou alors, peut-être cet abandon de projet s'explique-t-il par la gestion chaotique des finances publiques de la Ville.

Nous souhaiterions donc vous redire que la Ville doit évidemment ralentir, redimensionner, voire annuler des projets pourtant essentiels pour nos habitants et cela, c'est inadmissible. Rien que dans le 15e, je tiens à le rappeler pour conclure, nous avons les 700.000 euros de la rénovation thermique de la maternelle Mademoiselle, portée par un budget participatif des parents lauréats, dont la cour "oasis" est annulée, ou encore la cour "oasis" Brancion qui voit sa végétation se réduire comme peau de chagrin, mais également l'école Cépré, qui n'a pas vu de revêtement clair qui absorbe la chaleur par souci d'économie.

Bref, nous demandons par ce vœu que la Ville maintienne la réalisation des travaux dans les délais annoncés, conformément à ses engagements.

Je vous remercie.

(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Christophe NAJDOVSKI au fauteuil de la présidence).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Quel vœu étrange. En l'occurrence, je n'é mets aucun doute sur le fait que le maire du 15e arrondissement et son adjointe aux affaires scolaires soient informés des raisons prises par ce retard. Ce n'est pas un problème de crédits ou d'absence de crédits, c'est tout simplement dû au fait que, lors des échanges préalables au dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme entre l'architecte et l'A.B.F., l'architecte des Bâtiments de France, l'A.B.F. a demandé que le projet respecte mieux l'esprit de la conception originelle du bâtiment, d'autant plus que son concepteur, Philippe GAZEAU, avait été alors lauréat du prix de la Première œuvre dans les années 1980.

Par conséquent, l'architecte de l'équipe de la maîtrise d'œuvre a dû reprendre son projet. Il a fallu différencier des plans de façade, veiller aux menuiseries extérieures existantes, mieux respecter les lignes horizontales du dessin initial de la façade, etc. C'est là la vraie raison du retard pris.

Je comprends votre déception. De ce fait, la consultation ne pourra être lancée que la semaine prochaine, pour une désignation formelle des entreprises courant juillet, et ces travaux ne pourront effectivement pas avoir lieu à l'été prochain. Néanmoins, le projet n'est absolument pas abandonné, il est totalement financé, et nous comptons évidemment démarrer les travaux dès cette année.

J'espère vous avoir rassurés et que cela vous amènera à retirer votre vœu, surtout qu'il y aura dans cette école bien des travaux : cour "oasis" à la Toussaint 2025, remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment à Noël

2025 et, à l'été 2026, réfection de l'étanchéité de la terrasse, isolation des façades et traitement du bardage cuivre. Il y a donc beaucoup d'attention pour cette école.

Voilà. C'est donc une demande de retrait de votre vœu, compte tenu de la réponse que je vous ai apportée.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Madame EVREN, retirez-vous votre vœu ?

Mme Agnès EVREN. - Merci infiniment pour cette réponse, toujours précise et éclairante, mais non, je maintiens le vœu vis-à-vis de nos habitants et des conseils de quartier, parce que je regrette que l'information n'ait pas pu avoir lieu bien en amont avec un sens de l'anticipation.

Voilà, je le maintiens. Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - C'est noté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 93 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'amélioration de la procédure Affelnet.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la refonte de la procédure d'affectation Affelnet à Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons conjointement les vœux référencés n°s 94 et 95 relatifs à l'amélioration et la refonte de la procédure Affelnet à Paris.

La parole est tout d'abord à Mme Inès de RAGUENEL, pour le groupe Changer Paris.

Mme Inès de RAGUENEL. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le 7 mai dernier, le Tribunal administratif de Paris a suspendu en référé la circulaire rectorale qui fixe les règles d'affectation des élèves de troisième vers les lycées parisiens via la plateforme Affelnet. Cette suspension confirme ce que nous dénonçons depuis plusieurs années : cette réforme Affelnet, sous couvert de mixité sociale, a introduit des critères illogiques et anti-méritocratiques.

Rendez-vous compte qu'un élève scolarisé dans un collège dit "favorisé" n'a aucun droit à l'erreur, aussi excellent soit-il. Imaginez la pression que cela représente pour les élèves, mais également pour les enseignants, qui doivent assumer la responsabilité de mettre un terme ou non aux rêves des élèves à 0,5 point près. Certains élèves ou parents en viennent d'ailleurs à supplier les enseignants de rehausser leur note pour que les portes du lycée de leur choix ne leur soient pas fermées. La conséquence, c'est une inflation des notes qui galvaude l'évaluation.

Vouloir à tout prix empêcher le regroupement des meilleurs élèves, c'est consentir à une stagnation générale du niveau éducatif. Sans garanties, les familles se tournent alors de plus en plus vers l'enseignement privé. Certes, vous obtiendrez bel et bien de la mixité scolaire, mais la mixité sociale, elle, aura disparu.

Tout se joue dans la constitution de ce barème Affelnet, et c'est la raison de mon intervention. Nous voulons que les résultats scolaires pèsent davantage, à hauteur de 60 %, et, pour que la mixité sociale se fasse naturellement, il est impératif de disposer de lycées d'excellence sur l'ensemble du territoire parisien.

Voilà la volonté de beaucoup de familles parisiennes, dont nous portons la voix ici, auprès de vous comme auprès du Rectorat.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, comme l'a fait précédemment mon collègue Vincent BALADI, je tiens également à remettre le sujet d'Affelnet sur la table car, malheureusement, les dysfonctionnements subsistent, au détriment des élèves parisiens et de leurs familles.

Le Tribunal administratif de Paris a récemment invalidé la dernière circulaire rectorale sur la sectorisation des lycées, pointant une erreur de droit majeur. Cette décision nous alerte une fois encore sur les dérives de la procédure Affelnet, une réforme qui devait initialement favoriser la mixité sociale, mais qui, en réalité, a créé un fossé profond d'injustices.

Des élèves brillants se retrouvent écartés des meilleurs établissements publics simplement en raison de leur secteur géographique ou de l'indice de position sociale, I.P.S., de leur collège d'origine. L'I.P.S., qui attribue des points bonus selon le collège, a pris une ampleur disproportionnée, reléguant les résultats scolaires au second plan, comme l'a dit ma collègue à l'instant.

Des élèves peu préparés sont envoyés dans des établissements d'excellence, tandis que des jeunes talentueux sont privés des écoles de leur secteur, créant des injustices flagrantes et des déséquilibres qui minent de l'intérieur l'équité de cette procédure.

Aujourd'hui, ce système est à bout de souffle. Loin de favoriser une mixité sociale équilibrée, il renforce la fuite vers l'enseignement privé, que vous détestez d'ailleurs, mettant en péril la cohésion de notre système public. Il est donc plus qu'urgent de remettre de l'ordre dans cette procédure et de restaurer une méritocratie véritable, où le mérite scolaire prime avant tout.

Par ce vœu, notre groupe appelle à nouveau à une refonte complète de la procédure Affelnet afin de rééquilibrer le poids des résultats scolaires et de redonner une place juste au mérite individuel en réexaminant la pondération de l'I.P.S. Nous demandons également que le Rectorat suspende immédiatement toute modification de la sectorisation des lycées tant qu'une concertation publique n'aura pas eu lieu, conformément à la loi.

Notre objectif est simple : préserver l'accès aux lycées d'excellence pour tous les jeunes Parisiens sans distinction de secteur, et garantir une vraie mixité sociale, tout en préservant la qualité scolaire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie...

Mme Samia BADAT-KARAM. - Nous ne pouvons pas accepter que le système éducatif qui doit être le tremplin vers la réussite de chaque élève soit ainsi paralysé. Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce vœu...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci...

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... pour que la justice scolaire retrouve toute sa place à Paris et pour que chaque élève puisse accéder à l'avenir qu'il mérite, indépendamment de son origine sociale...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous de conclure.

Mme Samia BADAT-KARAM. - ... ou de son secteur.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le sujet Affelnet s'est invité une nouvelle fois lors de la présente séance à travers l'excellente question de Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Citoyen pas plus tard que mercredi après-midi. J'y ai apporté des éléments de réponse qui me permettent de faire gagner du temps à tout le monde en donnant un avis défavorable à ces deux vœux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous pour cette réponse claire et concise.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de Jean-Noël AQUA.

J'imagine que les deux vœux sont maintenus, sauf erreur de compréhension de ma part ? Oui. Très bien.

La parole est donc à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je vais faire vraiment très rapide, simplement pour rappeler quelques chiffres. Depuis qu'Affelnet a été mis en place en 2021, la ségrégation sociale dans les lycées généraux et techniques a baissé de 49 %. C'est une réussite.

En anglais, un proverbe dit "when something works, don't fix it", "ne touchez pas à quelque chose qui marche". Affelnet marche, et marche très bien. Voilà, c'est le message que j'ai envie que vous arriviez à imprimer.

Vous nous parlez d'excellence scolaire, alors parlons-en, d'excellence scolaire. Après Affelnet, le lycée Louis-le-Grand, que je connais bien, et le lycée Henri-IV ont vu leurs résultats scolaires s'améliorer. Même sur la question de l'excellence scolaire, Affelnet fonctionne donc.

Ce que vous ne dites pas, ce qui vous est insupportable, c'est la mixité sociale. C'est cela. Vous nous faites une litanie, vous nous dites "l'excellence", etc., vous nous parlez parfois de séparatisme, avec beaucoup de... Mais, finalement, le séparatisme, vous le défendez. C'est un séparatisme social et scolaire que vous voulez mettre en place.

Ce que vous voulez, c'est l'entre-soi, que les fils et filles de bonne famille restent entre eux, qu'il y ait des lycées d'excellence, vous avez dit "des établissements d'excellence", "les meilleurs établissements", etc. Or, précisément,

tout le but d'Affelnet est de faire en sorte qu'il y ait des excellents lycées pour tous et toutes, pas des excellents lycées pour certains.

Donc, voilà. Le système fonctionne. Je n'irai pas plus loin. Le système fonctionne bien. Que l'on discute et réfléchisse à des adaptations, on le pourra, mais certainement pas revenir dessus et le casser, comme vous le souhaitez.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai deux autres demandes d'explications de vote, la première pour le groupe Paris en commun. La parole est à Ariel WEIL.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je parle pour le groupe Paris en commun et aussi spécifiquement pour Paris Centre.

C'est "if it ain't broken, don't fix it", cher Jean-Noël, mais on a le droit de l'améliorer. D'ailleurs, tu viens de le dire à l'instant, on peut faire des améliorations. C'est ce que nous réclamons, et c'est même ce à quoi nous travaillons avec l'Education nationale.

Pour notre part, nous partageons les ambitions de la réforme Affelnet, pour "affectation des élèves par le net", et en particulier son objectif d'assurer la mixité scolaire et sociale dans les lycées publics parisiens, avec deux autres objectifs aussi : promouvoir la méritocratie et la proximité. Cela faisait partie des trois objectifs.

Toutefois, je l'ai déjà dit dans cette enceinte, l'algorithme pose un problème dans le Centre de Paris, puisque, pour nos élèves, le taux global de satisfaction de leurs trois premiers vœux a chuté de près de 10 % en deux ans, passant de 77 % à 68 %, soit 20 points en dessous de la moyenne parisienne de 88 %. Je parle bien du taux de satisfaction des trois premiers vœux.

Par ailleurs, à barème identique, nous avons eu l'an dernier et les années précédentes des collégiens qui se sont vus sans affectation au soir des résultats.

Il y a aussi des lycées qui restent toujours inaccessibles, alors même qu'ils sont en secteur 1 et malgré d'excellents résultats pour certains collégiens. Je parle là de la méritocratie. Je pense à Victor Hugo, Charlemagne, sans parler de Turgot, qui, depuis des années, n'accueille qu'un, deux ou trois élèves par an de Paris Centre alors qu'il est situé dans notre secteur.

Je salue donc la réactivité du Rectorat qui, enfin, cette année, a entendu nos demandes et a reconnu que l'algorithme posait un problème et pouvait être amélioré à la marge, cher Jean-Noël. En particulier, dans nos demandes auxquelles il a accédé, il y a la possibilité d'avoir cinq véritables choix de secteur 1 pour nos élèves, que tous les lycées de Paris Centre soient vraiment accessibles, comme Turgot, que tous nos élèves soient inscrits et affectés dans un lycée au soir des résultats s'ils ont bien inscrit leurs cinq choix. Enfin, qu'un plus grand nombre d'élèves de Victor Hugo et de Charlemagne puissent continuer leur scolarité dans la même cité scolaire.

Je salue ce travail et la concertation que nous avons demandée et qui a été menée par le Rectorat avec les principaux et les parents d'élèves, pour que chacun puisse exprimer son point de vue.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure s'il vous plaît.

M. Ariel WEIL, maire de Paris Centre. - Nous saluons ces efforts, et nous restons prudents jusqu'à la publication des résultats le 27 juin prochain.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je vais compléter les propos de mon voisin de droite et prendre aussi ma casquette d'enseignant pour revenir sur cette notion de "lycée d'excellence". Vous savez que c'est très méprisant par rapport aux enseignants. Le métier d'un enseignant n'est pas que le lycée soit excellent, mais que tous les élèves qui passent par ses cours soient excellents.

En mettant en avant certains lycées, vous avez aussi une méconnaissance totale de toute la sociologie de ce qu'il se passe dans ces lycées-là. Nombre de bons élèves ont été broyés par le système de ces grands lycées, qui auraient pu atteindre des grandes écoles et des classes préparatoires, mais, psychologiquement, ont été détruits en passant par ces "lycées d'excellence". Vous ne vous rendez pas compte des dégâts que cela produit.

Ce n'est pas parce qu'on est dans un lycée qui a un excellent taux d'inscription aux grandes écoles, Polytechnique, l'E.N.S. ou d'autres, que c'est un lycée d'excellence. Quand vous prenez les meilleurs élèves, vous avez forcément de bons scores, mais ce n'est pas cela, le métier d'un professeur. Le métier d'un enseignant, c'est d'amener tous les élèves au maximum de ce qu'ils peuvent faire.

Finalement, avec un système tel que vous le préconisez, vous êtes en train de renforcer quelque chose qui va détruire les meilleurs élèves, des bons élèves qui auraient pu accéder. C'est pour cela que, parfois, il vaut même mieux partir en province - moi, je suis passé par la province - pour ne pas être broyé par ce système. Vous ne vous rendez pas compte de la pression qui existe dans ces lycées si vous n'êtes pas au niveau, mais ce n'est pas être au niveau, c'est être à un très bon niveau. Vous les broyez. Beaucoup d'enfants sont malheureusement totalement détruits en passant par ces lycées.

Défendez le système de l'éducation qui doit être excellent dans son ensemble, pas un système élitiste, qui est contre-productif à terme.

Merci de votre attention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 94 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 95 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la protection des enfants dans les écoles parisiennes et au recrutement des animateurs périscolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 96 relatif à la protection des enfants dans les écoles parisiennes et au recrutement des animateurs périscolaires.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, je souhaite attirer votre attention au nom de mon groupe, "Les Républicains, Les Centristes, Les Indépendants - Demain Paris !" sur un sujet qui nous engage collectivement : la protection des enfants dans les établissements scolaires et périscolaires de notre ville. C'est un sujet sur lequel nous intervenons fréquemment, notamment ma collègue Samia BADAT-KARAM.

Nous avons tous été bouleversés par l'affaire récemment révélée dans une école maternelle du 11^e arrondissement, Alphonse Baudin, lorsqu'un animateur périscolaire a été suspendu à la suite de soupçons graves, aujourd'hui entre les mains de la justice. Ce sont des accusations lourdes, et il va de soi que nous devons laisser à l'enquête le soin de faire toute la lumière.

Au-delà de ce cas particulier, cette situation semble mettre en évidence des failles dans notre système d'alerte et de réaction. Selon les éléments disponibles, un signalement aurait été formulé dès le mois de septembre sans déclencher de mesures de précaution immédiates. Si cela se confirme, cela doit nous interroger collectivement.

Ce vœu n'a pas pour but de désigner des coupables mais de tirer les leçons nécessaires. Il nous semble aujourd'hui indispensable de renforcer nos procédures de signalement, de contrôle et d'accompagnement, tant pour garantir la sécurité des enfants que pour soutenir les professionnels dans leurs missions. C'est pourquoi nous proposons trois actions concrètes.

D'abord, qu'une enquête administrative soit diligentée afin de comprendre ce qui a pu dysfonctionner dans la chaîne de décision, et que ces conclusions soient partagées en toute transparence avec le Conseil.

Ensuite, qu'un effort soit engagé pour repenser les modalités de recrutement et de formation des animateurs en mettant l'accent sur la prévention, la vigilance et la qualité de l'encadrement.

Enfin, que soit créé un dispositif de signalement anonyme, indépendant et accessible à tous, familles, personnels, enseignants, avec un suivi rigoureux et tracé de chaque alerte.

Il s'agit à travers ce vœu d'une démarche constructive. Nous savons que la Ville partage l'objectif de garantir un cadre serein, sûr et protecteur pour les enfants. Notre responsabilité commune est de faire en sorte que ce type d'événement ne puisse plus se produire.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci.

Merci, Sandra BOËLLE, de la présentation de ce vœu, qui fait effectivement référence à ce qu'il s'est passé il y a deux mois à l'école maternelle Baudin.

Le mercredi 9 avril au matin, deux familles ont fait part au directeur de l'école maternelle Baudin que leurs filles scolarisées en moyenne section se plaignaient d'agressions sexuelles de la part d'un animateur vacataire. Le directeur a aussitôt prévenu la cheffe de la C.A.S.P.E., qui a contacté les familles et a reçu l'animateur à 11 heures 30 pour lui signifier l'interdiction de revenir à l'école. A 16 heures 30, l'animateur s'est vu notifier sa suspension avec effet immédiat.

Parallèlement, le commissariat du 11e saisissait la Brigade de protection des mineurs, et le vendredi suivant, deux jours après, à l'heure du déjeuner, le directeur adjoint de la DASCO, avec la cheffe de la C.A.S.P.E. et deux responsables des politiques éducatives et ressources humaines recevaient le représentant des parents d'élèves de l'école.

Compte tenu des vacances scolaires qui démarraient le lendemain, il a été décidé d'organiser une réunion avec l'ensemble des parents le soir même, avec évidemment les responsables de la DASCO déjà cités, l'I.E.N., le directeur de l'école et l'U.M.I.P. en soutien. La réunion a été logiquement difficile. Plus d'une centaine de parents étaient présents, les accusations sont graves, et plusieurs plaintes ont été déposées. De ce fait, nous avons évidemment eu un souci total à la fois de réactivité et de transparence, puisque, depuis, quatre réunions publiques ont eu lieu avec les parents d'élèves.

La préoccupation que vous portez dans votre vœu est donc une préoccupation constante, qui était vraiment au cœur de la responsabilité qui est la mienne dans ma délégation, évidemment, avec la DASCO.

Concernant le recrutement des animateurs, j'ai eu l'occasion de répondre à plusieurs reprises à vos interrogations. Vous savez l'extrême vigilance que nous portons à leur recrutement.

De ce fait, et pour avoir à l'esprit que l'on peut toujours faire plus et mieux, j'ai souhaité, à partir de votre vœu, proposer un vœu de l'Exécutif qui formalise notre volonté toujours plus aboutie et plus forte en ce domaine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ces éléments.

Madame BOËLLE, sur la base des éléments fournis par Patrick BLOCHE, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 96 ?

Mme Sandra BOËLLE. - Compte tenu des réponses apportées par notre premier adjoint, je le retire. Merci beaucoup.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup à vous.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une régulation renforcée de l'usage des écrans dans les écoles maternelles et primaires parisiennes.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 97 relatif à une régulation renforcée de l'usage des écrans dans les écoles maternelles et primaires parisiennes.

La parole est à Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en tant qu'enseignante, je vois chaque jour les effets croissants de l'exposition précoce et excessive des enfants aux écrans : troubles de l'attention, appauvrissement du langage, difficultés de concentration. Ces signaux sont de plus en plus fréquents et touchent tous les élèves dès leur entrée en maternelle. Pourtant, les recommandations sont claires, le carnet de santé le rappelle : il ne faut aucun écran avant trois ans, et un usage très limité et toujours accompagné jusqu'à six ans.

La Commission nationale sur l'exposition des jeunes aux écrans, réunissant chercheurs, pédiatres et éducateurs, alerte, elle aussi. A ces âges, l'écran est rarement un outil d'apprentissage, souvent un frein au développement, et surtout un magnifique baby-sitter.

A Paris, la Ville joue un rôle central : elle équipe les écoles, finance les outils numériques, intervient dans les temps périscolaires. Elle a donc une responsabilité forte pour encadrer ces usages, en lien bien sûr avec l'Education nationale.

Ce vœu ne remet pas en cause le numérique à l'école, il en défend une approche raisonnée, réfléchie, adaptée à l'âge des enfants. Il propose que les écrans soient totalement exclus des usages pédagogiques en maternelle, sauf à des fins strictement professionnelles pour les enseignants et que, en école primaire, leur usage soit limité à des objectifs pédagogiques, précis, validés, encadrés, jamais récréatifs.

Enfin, il est essentiel d'associer les familles et les personnels éducatifs à cette vigilance. La prévention passe aussi par l'information, et c'est l'objet de la campagne de sensibilisation que nous proposons.

Ce vœu est un appel à la responsabilité collective. Il s'agit de protéger le développement de nos enfants et de préserver ce qui fait le cœur de l'apprentissage, le langage, l'attention, le lien humain.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci pour la présentation de ce vœu. Ce n'est pas le premier vœu visant à protéger les plus jeunes de nos élèves d'un usage abusif des écrans. "Pas d'écran pour les moins de trois ans", mais je serais d'ailleurs pour "pas d'écran pour les moins de six ans". Je pense que cela peut être une bonne chose.

A partir de là, j'ai pris connaissance de votre vœu. Beaucoup de choses sont déjà entreprises, beaucoup de choses sont faites, mais, comme je ne voudrais pas que l'on puisse douter de l'engagement de notre collectivité sur ce sujet, notamment le mien, j'y donnerai un avis favorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Ecoutez, je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 97 déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 123).

Elle est adoptée à l'unanimité, félicitations !

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à l'information des familles parisiennes sur le crédit d'impôt lié à l'encadrement périscolaire à la pause méridienne.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 98 relatif à l'information des familles parisiennes sur le crédit d'impôt lié à l'encadrement périscolaire à la pause méridienne.

La parole est à M. Vincent BALADI, pour le groupe "LR-LCI".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, alors que nous venons tout juste de passer la date limite de la déclaration de revenus, ce vœu aborde l'accès au crédit d'impôt pour frais de garde des enfants de moins de six ans.

Beaucoup de parents ne le savent pas, mais, lorsqu'un enfant de moins de six ans reste à l'école sur le temps du déjeuner, les frais liés à sa surveillance et à son encadrement - je parle ici du personnel d'animation, pas du coût du repas - peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50 %, dans la limite de 1.750 euros par an et par enfant. C'est un soutien significatif à leur pouvoir d'achat. Aujourd'hui, trop peu de familles parisiennes en bénéficient.

A Paris, la situation est particulièrement complexe. La restauration et sa facturation sont gérées par les caisses des écoles, mais l'encadrement dépend de la Ville. Résultat : les factures sont globales et les parents n'ont pas les éléments nécessaires pour justifier de cela auprès des impôts. Sur "Paris Familles", on a des factures globales, pour le centre aéré notamment. Sur la facture de la caisse des écoles, on a juste le coût du repas.

Certaines collectivités ont déjà corrigé cela, alors pourquoi pas à Paris ? J'espère que ce sera le cas prochainement. Ce vœu propose trois choses concrètes : qu'une concertation soit engagée avec les caisses des écoles pour distinguer clairement sur les factures la part d'encadrement éligible au crédit d'impôt, par exemple en pourcentage, qu'une campagne d'information soit lancée pour faire connaître ce droit aux familles, et qu'un bilan de cette action soit présenté.

C'est une mesure utile qui ne coûte rien à la Ville, une mesure de bon sens et qui peut améliorer la vie de milliers de familles.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - C'est un beau sujet, mais, comme souvent avec les beaux sujets, difficile à traiter. Pourquoi ?

Lorsque l'on analyse en fonction de ce qu'est le droit, les frais de cantine "stricto sensu", c'est-à-dire l'alimentation des enfants, sont considérés comme des dépenses alimentaires et ne sont donc pas éligibles au crédit d'impôt. En revanche, la part des frais liés à l'encadrement de l'enfant pendant le temps méridien, s'il est âgé de moins de six ans, est bien assimilée à un service de garde, et peut donc ouvrir droit au dispositif.

La difficulté réside dans le fait que de nombreuses collectivités facturent le repas et le temps d'animation dans une ligne unique, souvent intitulée "repas de cantine" ou "restauration scolaire", ce qui ne permet pas aux familles d'identifier clairement la part éligible.

A Paris, les caisses des écoles n'ont pas en charge la prestation de l'animation du temps de midi ni aujourd'hui ni demain avec "Paris Familles". Leur mission est cantonnée à assurer la production et le service de facturation du repas. Les familles, même au tarif 10, ne rétribuent donc pas un autre service qui amènerait droit à un crédit d'impôt.

De ce fait, pour répondre favorablement à la demande de ce vœu, il faudrait que la prestation du temps méridien soit facturée en plus et mentionnée en tant que telle par la Ville sur les factures "Paris Familles", mais je ne pense pas que c'est ce que vous souhaitez vraiment.

A partir du moment où le problème a été posé par votre vœu et à partir du moment où j'ai apporté des premiers éléments de réponse, je vous propose, face à ce sujet complexe, de continuer à l'étudier à tête reposée, et je vous associerai naturellement à cette réflexion. Je vous demande, du moins aujourd'hui, de bien vouloir retirer votre vœu, et, connaissant votre sagesse, je suis sûr de votre réponse.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Cher Patrick BLOCHE, avez-vous réussi à convaincre Vincent BALADI sur la base de cette proposition de poursuivre la réflexion ? Cher Vincent, je vous laisse répondre.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, je vous remercie. Je vais retirer mon vœu. Effectivement, merci pour cette main tendue. Je pense qu'il faut vraiment que l'on y travaille. Je ne suis pas certain que, même en catégorie 10, il n'y ait pas quelques dizaines, voire centaines d'euros qui peuvent être déduits des impôts. C'est une vraie question.

Enfin, je vous dirai juste que c'était compliqué l'année dernière, parce que j'ai mes enfants dans le public - contrairement à ce qui a été dit à gauche, nous avons beaucoup, à droite, d'enfants dans le public - et j'ai fait moi-même ce travail sur "Paris Familles" et "Facil'familles". C'était compliqué l'année dernière parce qu'il y avait la double facturation pour les impôts et que le site "Facil'familles" a planté à deux jours de la fin de la déclaration d'impôts. Je voulais juste le mentionner. J'espère que ce sera encore plus simple l'année prochaine.

Merci.

Je retire mon vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien, merci à vous.

Le vœu n° 98 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au non-remplacement des professeurs absents de l'Académie de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 99 relatif au non-remplacement des professeurs absents de l'Académie de Paris.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, permettez-moi de revenir sur un sujet qui n'est pas un petit sujet. Mme OUDÉA-CASTÉRA, partie trop vite, l'avait mis en avant dans ses mensonges sur la question du remplacement dans l'école de ses enfants. Toutefois, même si ce n'était pas sérieux, nous savons que la question du manque de remplaçants est une vraie question. Que ce soient les organisations syndicales, que ce soient les organisations de parents d'élèves, que ce soit dans notre quotidien de parents, on sait que la question de l'absence de postes de remplaçants dans la brigade de remplacement est un vrai sujet à Paris.

J'en veux pour preuve les dires de l'Académie de Paris en C.D.E.N. Au dernier C.D.E.N., elle reconnaissait que, selon son estimation, 150 postes de remplaçants manquaient chaque jour à Paris, 150 classes où il manque un professeur parce que l'Académie n'a pas de remplaçant. Quand on fait une moyenne, parce qu'il y a 631 écoles précisément à Paris, cela veut dire que, en gros, il y a 2 à 3 élèves par classe en plus dans chacune de ces 150 écoles. Quand on nous donne des chiffres sur les moyennes du nombre d'enfants par classe, il faudrait donc rajouter 2 ou 3 élèves du fait de l'absence de postes de remplaçant.

C'est donc tout de même un gros sujet qui reste devant nous, et c'est un gros sujet qui est énervant pour nous, parce que cela fait des années que nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme, de dire que, précisément, les suppressions de postes donneront lieu à l'absence de postes de remplaçants. Quand je vois que, sur les bancs de la droite, on défend les suppressions de postes, notamment au dernier Conseil de Paris, en disant qu'il est juste que Paris prenne des suppressions de postes, je dis que ce soutien est aussi un soutien à cette absence de remplaçants.

Pour la rentrée, on sait que l'Académie a doté la brigade de 27 postes. C'est déjà bien, mais, par rapport aux 150, c'est largement insuffisant. Cela a été pris sur des suppressions de classes par ailleurs, donc cela n'a de toute façon pas été une création.

Puisqu'en juin, nous avons à nouveau des discussions au niveau de l'Académie, nous redemandons que le Gouvernement revoie sa copie, en particulier sur la question du nombre de postes de remplaçants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous l'avez deviné, je donnerai un avis favorable à ce vœu au nom de l'Exécutif.

Je rappelle d'ailleurs que, pour constituer des brigades de remplacement solides et mieux dotées, l'Académie a été amenée, dans l'élaboration de sa carte scolaire, à fermer un nombre de classes plus important que s'il y avait la seule prise en compte de la baisse de la démographie scolaire. Si nous voulons des brigades de remplacement, il faut doter l'Académie de Paris de postes d'enseignants supplémentaires, pas s'inscrire dans une démarche malthusienne visant à fermer des classes pour avoir des professeurs remplaçants.

Je profite d'ailleurs de ce vœu pour revenir sur un autre point. Comme vous le savez, avec le système de décharge à cinq classes pour les directrices et les directeurs d'école à Paris, ils sont remplacés dans leur charge d'enseignement. Je voulais donc simplement vous informer sur le dossier des décharges de direction, comme on dit, que la concertation s'est mise en place entre le Ministère et la Ville de Paris avant les vacances de printemps.

J'ai demandé à la Rectrice que les organisations syndicales, l'association des directrices et directeurs d'école, A.D.E.P., et les fédérations de parents d'élèves soient auditionnées et, de ce fait, associées à cette concertation. Cette demande a trouvé sa concrétisation cette semaine avec un premier groupe de travail qui s'est réuni pas plus tard qu'hier. Un peu tard, c'est vrai, mais le calendrier n'est pas entre nos mains mais dans les mains du Ministère.

En parallèle, les administrations de la Ville de Paris et du Ministère travaillent sur les aspects à la fois juridiques et financiers à travers la constitution de deux groupes de travail.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 99 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 124).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif aux vacances "Arc-en-Ciel".

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 100 relatif aux vacances "Arc-en-Ciel".

La parole est à nouveau à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous savez que pour nous, communistes, le droit aux vacances est un droit fondamental, un droit essentiel qui place la question de l'émancipation au centre de notre action. Partir en vacances, c'est découvrir un autre monde, c'est des nouvelles interactions, c'est des nouvelles expériences.

Alors, bien sûr, ce droit aux vacances est affiché comme un objectif national, mais j'ai envie de dire, en bon marxiste, que je sais la différence entre un droit réel et un droit formel. Donc, l'afficher, c'est bien, mais donner des moyens pour le réaliser, c'est évidemment essentiel.

Trop de jeunes en France et en particulier à Paris ne partent jamais en vacances, et évidemment ce sont dans les catégories les plus pauvres. Les chiffres sont qu'en 2024, un tout petit peu moins de 6 % des jeunes à Paris ne sont jamais partis en vacances. C'est colossal.

Alors, il faut tout de même voir le côté positif : ce taux diminue. En 2015, je crois que l'on était à 13 %. De 13 à 6 %, on a fait un énorme effort. Cela est dû à l'action de la Ville, avec de nombreux dispositifs. Il faut évidemment saluer ces dispositifs, je pense à "Paris Jeunes Vacances" que fait Hélène BIDARD, je pense aux colonies dans la délégation de Patrick BLOCHE, et notamment aux vacances "Arc-en-Ciel", qui sont le sujet de notre vœu.

Parce qu'on peut dire que 6 %, c'est beaucoup moins que 13 %, mais il reste encore ces 6 % de jeunes qui ne partent pas. Or, aujourd'hui, on voit que la pression est forte, que la pression ne cesse d'augmenter, et nous avons de nombreux, très nombreux retours de demandes non satisfaites de vacances "Arc-en-Ciel", notamment pour le service social scolaire, qui a la possibilité d'avoir des places de colonies de vacances gratuites dans le cadre de ses travaux sociaux.

Dans certaines écoles, le nombre de places gratuites du service social a diminué, fondu comme neige au soleil. On comprend qu'il y a aujourd'hui des difficultés budgétaires, néanmoins, nous pensons que ce n'est pas le bon poste de dépenses sur lequel il faut agir, pour ce sujet des vacances "Arc-en-Ciel".

Nous demandons donc...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Jean-Noël AQUA. - ... que le contingent de places à disposition des services scolaires sociaux soit augmenté pour cet été.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Je donnerai évidemment un avis favorable à votre vœu, en précisant, pour vous rassurer d'ores et déjà, que, en 2023 et 2024, 620 places avaient été réservées pour le public accompagné par les services sociaux. De ce fait, cette année, les services de la DASCO ont octroyé 28 places supplémentaires en réaffectant des places initialement destinées aux publics non accompagnés par les services sociaux qui étaient restées vacantes.

Donc, bonne nouvelle, Jean-Noël : ce ne seront pas 620 places dites sociales qui seront attribuées cette année, mais 648, traduisant votre souci de voir ce nombre croître.

Avis favorable à ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 100 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 125).

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 101 relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires.

La parole est à Mme Maud GATEL, présidente du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je porte ce vœu au nom d'Iris BERTHOMIER, conseillère déléguée du 6^e arrondissement, qui a rédigé ce vœu au sujet des sorties scolaires des élèves, qui sont si précieuses, puisqu'elles viennent utilement compléter les enseignements dans les écoles.

Pour autant, leur organisation repose uniquement sur l'engagement des enseignants avec le soutien de la Ville, qui propose une fois par an la mise à disposition d'un car. Toutefois, ce dispositif n'est pas forcément toujours adapté au regard des besoins, notamment des plus jeunes. Parfois, il serait plus utile d'avoir deux cars tous les deux ans

plutôt qu'un car chaque année. Evidemment, c'est particulièrement complexe pour les élèves les plus jeunes, lorsque le déplacement ne peut pas se faire en car.

Par ce vœu, nous demandons que la Ville puisse faciliter les aspects logistiques pour soulager l'organisation des sorties scolaires qui sont si précieuses pour nos enfants.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'ai bien pris connaissance de ce vœu. Je vous rappelle que la règle d'attribution actuelle pour les sorties en temps scolaire, hors piscine, des écoles maternelles est d'un autocar par an et de deux autocars pour les écoles maternelles en R.E.P. et R.E.P.+ Si nous voulions étendre ce dispositif des autocars sur temps scolaire au niveau élémentaire, cela conduirait à une dépense supplémentaire d'environ 450.000 euros par an. Je pense, compte tenu de vos interventions dans le débat budgétaire de mardi, que ce n'est pas ce à quoi vous nous poussez.

Je le rappelle, les sorties en direction des piscines qui sont à plus de 15 à 20 minutes de marche des écoles amènent évidemment à une prise en charge.

Les démarches administratives auprès des prestataires sont entièrement gérées par la DASCO. Je n'ai pas très bien compris votre attendu concernant la simplification, car tout est déjà pris en charge.

La DASCO se mobilise par ailleurs pour organiser des sorties en autocar sur temps extrascolaire pour les maternelles comme pour les élémentaires. Pour les vacances d'été qui arrivent, 1.640 cars seront ainsi mobilisés pour organiser des sorties à destination des espaces "nature et découverte" et, en complément, les C.A.S.P.E. organiseront des sorties en car pour les centres de loisirs.

Sachez par ailleurs que nous accordons en plus des dotations aux écoles pour les projets de sortie scolaire, qui participent aussi au financement d'autocars.

De ce fait, je pense avoir apporté des éléments de réponse qui devraient logiquement amener à ce que ce vœu soit retiré.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Chère Maud GATEL, partagez-vous cette logique ?

Mme Maud GATEL. - Je remercie le premier adjoint pour ses explications et je retire mon vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien. Merci à vous.

Le vœu n° 101 est retiré.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la communication municipale.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 102 relatif à la communication municipale.

La parole est à nouveau à Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans notre ville, l'information se doit d'être aussi claire que neutre et accessible à tous. C'est évidemment encore davantage une exigence à moins d'un an des élections municipales. Cela concerne la Ville, bien évidemment, mais cela concerne également les mairies d'arrondissement.

A l'occasion d'un débat sur le mobilier urbain d'information, nous avons rappelé que cette information devait être, conformément au Code de l'environnement, pratique, neutre, à caractère général ou local, au seul bénéfice des habitants. Nous avons également proposé la rédaction d'une charte pour rappeler ce que devait être cette information municipale sur les M.U.I.

Cela concerne aussi, je le disais, les mairies d'arrondissement. Quand on parle d'informations pratiques et neutres, je pense que certaines mairies s'en affranchissent, notamment en prenant position sur des textes actuellement en débat au Parlement. Il est absolument légitime d'avoir un avis sur toutes les questions qui relèvent de notre ville, simplement pas avec les finances de la Ville.

Par ce vœu, nous souhaitons rappeler ce principe assez simple de l'exigence d'une information claire, neutre et accessible à tous, conformément au Code de l'environnement, pour la Mairie de Paris et les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - J'ai pris connaissance de ce vœu avec attention, mais je n'ai pas compris cette invocation à une communication claire, accessible, impartiale, débarrassée de tout aspect sociétal. Intrigué, je suis allé regarder ce que pouvaient être les communications de la Ville et des mairies d'arrondissement, quelle que soit leur orientation politique.

Me promenant dans Paris, je n'ai pas été interpellé par le fait qu'il y aurait des photos de la Maire de Paris ou des photos des maires d'arrondissement à tous les coins de rue.

Quant aux textes des communications, je n'ai pas eu l'impression de lire des brûlots enflammés, et je pense que chacune et chacun est soucieux de parler aux Parisiennes et Parisiens de façon respectueuse. La Maire de Paris comme les maires d'arrondissement mettent en avant très logiquement telle ou telle mesure claire qu'elles ou ils ont prise, et je ne vois pas en quoi cela constituerait un mal particulier.

Sur le fond, si vous voulez, aucune communication n'est neutre, sauf peut-être la communication administrative ou, comme on le disait dans le temps, les horaires du chemin de fer, mais c'est encore peut-être à discuter. Toute communication porte des valeurs, et c'est tant mieux. Cela ne peut être évidemment que les valeurs républicaines, et la diversité des opinions doit s'y trouver représentée. Quant au sociétal, c'est parler finalement de la société telle qu'elle est ou telle qu'elle aspire à être.

Alors, vive la communication sociétale, et rendez-vous en mars 2026 pour trancher ce débat.

De ce fait, je vous remercie de retirer votre vœu, sinon, j'y émettrai un avis défavorable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Maud GATEL, vous avez la parole sur le maintien ou pas de votre vœu.

Mme Maud GATEL. - Je regrette que le premier adjoint fasse semblant de ne pas comprendre ce que j'ai voulu dire. Je maintiens évidemment ce vœu.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102 déposée par le groupe MoDem et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la transparence et à la vision municipale sur le projet de réaménagement des Champs-Élysées.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 103 relatif à la transparence et à la vision municipale sur le projet de réaménagement des Champs-Élysées.

La parole est à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Je tenais tout d'abord à saluer les forces de l'ordre pour leur mobilisation dans la nuit de samedi à dimanche pour faire face aux inadmissibles scènes de violence auxquelles nous avons assisté et aux saccages de la ville, en particulier des Champs.

Sur ce projet de réaménagement des Champs-Élysées, nous avons bien sûr de fortes attentes, comme tous les Parisiens, mais aussi des réserves légitimes. Ce projet avait été annoncé en mai 2022 par la Maire de Paris à la suite d'une consultation citoyenne de juin 2020 pour imaginer les Champs-Élysées dans les dix ans à venir.

Tout d'abord, le projet initial consistait à transformer l'avenue en un espace plus végétalisé et en rééquilibrant la place accordée aux piétons et aux mobilités douces. Trois ans après la médiatisation de ce projet autour de l'étude "Réenchâsser les Champs-Élysées", commandée par le "Comité Champs-Élysées", où en est réellement l'avancement du projet estimé à 250 millions d'euros ?

Le risque que des fonds publics servent à accentuer la privatisation de l'avenue au profit d'intérêts privés est réel. Dans un contexte de disparition des commerces culturels et populaires, nous sommes particulièrement inquiets sur ce phénomène.

Au groupe Changer Paris, nous proposons trois mesures pour rendre ce projet acceptable.

Tout d'abord, une présentation au Conseil de Paris d'une communication détaillée sur l'état d'avancement du projet de réaménagement des Champs, avec des précisions particulières concernant :

- la vision globale du projet : opération au service de l'attractivité touristique ou aménagement urbain pensé dans l'intérêt collectif des Parisiens ? ;
- ses objectifs prioritaires : tourisme, qualité de vie, mixité des usages, projet économique, etc. ;
- son périmètre géographique.

Ensuite, étendre le périmètre aux avenues adjacentes de manière à offrir un rééquilibrage des effets du projet en faveur des habitants et un renforcement de la cohérence urbaine du secteur.

Enfin, quelles sont...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

M. Franck MARGAIN. - ... les modalités de financement envisagées ? Il faut un véritable partenariat public-privé avec la participation des enseignes et des foncières, à la hauteur de leurs intérêts dans le projet.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Vous faites référence, j'imagine, à l'étude "Réenchanter les Champs-Élysées", qui a été présentée le 24 mai dernier, commandée par le "Comité Champs-Élysées", présidé par Marc-Antoine JAMET. C'est une étude dense qui comprend, comme vous le savez, ou vous ne le savez peut-être pas, 152 propositions. Philippe CHIAMBARETTA, maître d'œuvre de cette étude, a en effet effectué un important travail.

Le commanditaire, c'est-à-dire le "Comité Champs-Élysées", avait indiqué fournir l'intégralité de l'étude à la Ville de Paris, et ce, de façon totale et gratuite. A ce jour, cela n'a pas été le cas. Or, vous le comprendrez bien, cher Franck MARGAIN, il faut que la Ville puisse disposer de l'étude pour pouvoir se mettre au travail, examiner les faisabilités et faire siennes les propositions, car l'aménagement d'un espace public aussi important que les Champs-Élysées demande évidemment une analyse sérieuse. Cela doit aussi être mis en lien avec la place de la Concorde, qui va, comme vous le savez, être entièrement rénovée et mise en valeur.

Dans la perspective des prochaines élections municipales, je suis certain que, quel que soit le choix des Parisiennes et des Parisiens dans les urnes, il y aura le souci de poursuivre l'embellissement et la végétalisation, ainsi que l'apaisement des Champs-Élysées, auxquels nous sommes toutes et tous tant attachés. De ce fait, le projet "Réenchanter les Champs-Élysées" saura évidemment être une source d'inspiration.

Voilà. Vous ayant apporté ces éléments de réponse, je vous demande de retirer votre vœu, puisque l'objectif de ce vœu était d'avoir ces éléments d'information, j'imagine.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur MARGAIN, maintenez-vous votre vœu ?

M. Franck MARGAIN. - Oui, je maintiens le vœu. Il contribuera pour la Mairie à récupérer plus d'informations qui sont attendues.

Merci.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Très bien.

J'ai une demande d'intervention de la part de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce projet "Réenchanter les Champs-Élysées" a été proposé il y a une dizaine d'années. M. JAMET est arrivé en tant que président des commerçants du "Comité Champs-Élysées" et a mandaté ce cabinet d'architecture pour faire ce projet, qui coûte 260 millions d'euros. Même si on sait que la moitié des Champs-Élysées appartient au Qatar et l'autre moitié, au groupe L.V.M.H., il faut trouver cet argent.

Deuxièmement, comme j'ai eu l'occasion de le rappeler, le projet n'a pas pris en compte que, chaque 14 juillet, il y a un défilé de chars sur l'avenue. Je ne vois pas comment les chars pourraient défiler avec le projet qui a été proposé de végétaliser le milieu de l'avenue. Il va falloir refaire le projet, puisque l'on n'a pas pensé à cette possibilité, ou faire que le défilé du 14 juillet soit dans un autre arrondissement ou sur une autre avenue.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles commises par des élus sur des collaborateurs ou des administrés.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 104 relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles commises par des élus sur des collaborateurs ou des administrés.

Je donne la parole à Mme Nelly GARNIER, pour le groupe Changer Paris.

Mme Nelly GARNIER. - Chers collègues, il y a quatre ans, à la suite d'une série d'affaires, nous avons demandé à cette Assemblée de se saisir de la question des violences sexistes et sexuelles propres au monde politique. Il y a quatre ans, on croyait voir poindre un #MeToo politique. Après le cinéma, l'église et le sport, le monde politique allait peut-être faire enfin son examen de conscience. Quatre ans après, où en est-on ? L'omerta est toujours là. Pire, il semblerait que cette cause ait régressé.

Notre mandature touche bientôt à sa fin. Alors, nous voulions de nouveau mobiliser notre Assemblée, si souvent prompte à s'auto-déclarer féministe.

Chers collègues, on le sait, ce ne sont pas uniquement les formations qui permettront d'éradiquer les violences. Ceux qui abusent de leur pouvoir pour contraindre des administrées ou des collaboratrices savent très bien ce qu'ils font. Si nous voulons faire avancer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu politique, il faut comprendre le mécanisme profond de ces violences et réfléchir ensemble aux dispositifs qui permettront de les prévenir. C'est l'objet de ce vœu.

Il y a nécessairement un risque d'abus dans un monde politique où, d'un côté, il y a des élus avec entre leurs mains l'attribution de logements sociaux, des places en crèches, des emplois, et, de l'autre, des personnes en grande fragilité, des immigrés en situation irrégulière, des mères célibataires, des femmes déjà victimes d'agressions, d'humiliations ou à la rue. Le monde politique est un milieu de pouvoir et, comme tous les milieux de pouvoir, il n'échappe pas aux tentatives de réduire au silence ceux qui veulent parler, ni aux intimidations.

Je voudrais finir en m'adressant à mes collègues féministes dans la salle : je vous ai souvent soutenues, parfois à mes dépens, car je considère que ce combat dépasse les clivages partisans, et vous savez comme porter ce sujet n'est pas facile. Je vous demande donc de savoir, vous aussi, dépasser les clivages partisans, et je remercie les élus de mon groupe, en premier lieu Rachida DATI, qui ont toujours été des soutiens indéfectibles dans ce combat.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Pour répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - La question que je me suis posée, je l'avoue, est : pourquoi ce vœu ? Pourquoi ce vœu maintenant ?

La présentation que vous en avez faite, Nelly GARNIER, en ciblant un considérant parmi d'autres, montre bien finalement que ce n'est pas forcément la majorité municipale qui est visée ou la plus exposée par l'objectif poursuivi par ce vœu.

Je pense que dans cet hémicycle, quel que soit le banc sur lequel on siège, nous sommes tous évidemment totalement sensibilisés sur la question des violences sexistes et sexuelles commises par des élus sur des collaborateurs ou des administrés. De ce fait, votre accusation que nous n'avons rien fait depuis quatre ans est purement gratuite, comme le sont souvent, d'ailleurs, celles que vous portez, de même que la présidente de votre groupe, Mme DATI.

Pour vous répondre, je m'en tiendrai à un seul fait : la dernière fois qu'une formation aux violences sexistes et sexuelles était proposée aux élus en 2023, malgré plusieurs relances dont je me suis assuré au titre de ma délégation, seuls 22 élus ont assisté à cette formation. Oui, 22 élus sur 503. Comme ce n'est pas mon style, je ne vous donnerai pas la liste des 22 élus et, "a fortiori", elle est plus longue, de celles et ceux qui ne se sont pas considérés comme concernés.

Voilà. Donc, plutôt que de mettre en place une commission indépendante dont je ne comprends pas l'objet ni l'intérêt, puisque c'est l'objet de votre vœu, je suggère à chacune et à chacun dans cet hémicycle de participer à la formation à la prévention des violences sexistes et sexuelles la prochaine fois qu'elle sera proposée. Je suis certain que le groupe Changer Paris, à l'initiative de ce vœu, sera exemplaire.

Merci.

Avis défavorable, naturellement.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous avons bien compris. Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu est-il maintenu ? Il l'est. Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe "Les Ecologistes". Je donne la parole à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Madame la Maire. Chers collègues.

Chère Nelly GARNIER, je voulais commencer en vous faisant crédit de votre constance sur le sujet, y compris dans les moments où c'est difficile, ne serait-ce que par le choix que vous avez fait et que vous continuez de faire d'être une femme de droite. C'est pour cela que je tenais à vous offrir une petite citation, celle d'Andréa DWORKIN dans son livre appelé "Les Femmes de droite".

"Les femmes de droite ont examiné le monde ; elles trouvent que c'est un endroit dangereux. Elles voient que le travail les expose à davantage de danger que de la part de plus d'hommes ; il accroît le risque d'exploitation sexuelle. Elles voient ridiculisées la créativité et l'originalité de leurs semblables ; elles voient des femmes expulsées du cercle de la civilisation masculine parce qu'elles ont des idées, des plans, des visions, des ambitions. Elles voient que le mariage traditionnel signifie se vendre à un homme plutôt qu'à des centaines : c'est le marché le plus avantageux. Elles voient que les trottoirs sont glacials et que les femmes qui s'y retrouvent sont fatiguées, malades et meurtries. Elles savent également que la gauche n'a rien de mieux à offrir : les hommes de gauche veulent aussi des épouses et des putains. Les femmes de droite n'ont pas tort".

Je pense que vous n'avez pas tort en décrivant les violences masculines qui structurent le milieu politique, qui reste encore trop masculiniste. Je pense que vous n'avez pas tort en disant que cela va bien au-delà de certains bancs, et toute cette Assemblée a connu des affaires de violences sexistes et sexuelles. Comme j'en ai un peu marre de passer des années dans des procès-bâillons que l'on gagne néanmoins en tant que féministes, je ne citerai pas de noms, mais chacun saura retrouver les siens.

Malheureusement, je ne suis pas d'accord avec l'attendu de votre vœu. Oui, la formation est importante, Patrick BLOCHE l'a rappelé, mais plus encore, je pense que, quand on examine la structure de pouvoir, il faut examiner ce qu'elle a de masculin et en quoi c'est problématique. J'aurais préféré que nous soyons plus exigeants et exigeantes dans cette Assemblée sur la dénonciation des violences sexistes et sexuelles, à tout propos, à tout moment, et que l'on se dote en tant que Conseil de Paris d'un organisme dédié qui pourrait permettre de faire respecter le règlement intérieur de cette Assemblée, y compris lorsque des immondes racistes ou sexistes sont proférées, y compris pour enclencher des procédures disciplinaires avant même que la justice n'ait le temps de faire son œuvre.

Je suis donc désolée, je ne voterai pas ce vœu, mais...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - ... je vous rappelle mon soutien dans ce combat féministe que vous menez depuis une place qui n'est certes pas évidente.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DFPE 49 - Subvention (1.659.331 euros), avenant n° 1 à l'Association pour l'accueil de tous les enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 49 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à l'"Association pour l'accueil de tous les enfants", l'"A.P.A.T.E.", dans le 11e arrondissement, pour ses six établissements d'accueil du jeune enfant.

La parole est à Mme Sandra BOËLLE, pour le groupe "LR-LCI".

Mme Sandra BOËLLE. - Madame la Maire, chers collègues, mon intervention sera rapide, mais elle a pour objectif de soutenir cette association qui, depuis une trentaine d'années, a fait le pari de créer des crèches qui accueilleraient tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou de maladie chronique invalidante.

Aujourd'hui, l'association gère six établissements sur le territoire parisien.

En pratiquant l'inclusion collective, l'"A.P.A.T.E." démontre à quel point il est indispensable de pouvoir proposer à tout enfant une vie sociale dans une crèche. Je me réjouis donc de l'ouverture d'une crèche de l'"A.P.A.T.E." dans le 16e arrondissement dans quelques mois.

Je vous remercie.

Mon groupe votera évidemment pour cette subvention.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci pour votre intervention.

Pour vous répondre, ou en tous les cas pour poursuivre les échanges, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Sandra BOËLLE, de mettre en avant l'"A.P.A.T.E.", qui porte, comme vous l'avez indiqué, un projet inclusif. C'est important pour la Ville de pouvoir intégrer aussi dans l'offre municipale des associations qui s'orientent spécifiquement vers les enfants en situation de handicap, en sachant que c'est bien sûr un projet de mixité, puisqu'un tiers des places dans ces structures est réservé à des enfants en situation de handicap.

En effet, nous nous réjouissons avec vous de l'aboutissement de ce projet dans le 16e arrondissement, avec l'ouverture prochaine de 65 berceaux.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 49).

2025 DFPE 142 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Born to Be", situé 70, rue Flandrin (16e).

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 142 relatif à une demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la société "Born to Be", situé 70, rue Flandrin, toujours dans le 16e arrondissement.

J'ai le plaisir de redonner la parole à Sandra BOËLLE.

Mme Sandra BOËLLE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit en effet d'une demande d'avis préalable d'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants par la S.A.S. "Born to Be", qui se situerait 70, rue Flandrin dans le 16e arrondissement, en remplacement d'un établissement "People and baby" qui a fermé en décembre 2024. Une dizaine d'enfants ont alors été mis à la porte, les familles, prévenues trois semaines avant la fermeture définitive. Pratiques inquiétantes.

Parce que ma priorité avant même l'augmentation du nombre de places est la qualité de l'accueil des enfants. Il n'est même pas envisageable de transiger une seconde sur ce sujet, qui demande une grande vigilance. Si vous avez lu le livre "Les Ogres", vous savez que je n'hésite pas à intervenir fermement quand il le faut.

Dans le cas précis qui nous concerne aujourd'hui, le fondateur de "Born to Be" n'est autre que le fondateur d'un grand groupe qui repeint la façade avec ce nouveau projet. Dans ce cas précis, je me réjouis de votre position de ne pas autoriser cette ouverture. Mon groupe votera donc pour ce projet de délibération, en précisant bien qu'il s'agit de voter pour l'avis défavorable donné par la Ville de Paris.

Mon groupe ne s'opposera pas à l'ouverture de toute crèche privée à but lucratif. Ne mettons pas tous les gestionnaires dans le même panier. Le privé vient compléter l'offre municipale totalement insuffisante, et votre décision de ne pas renouveler les marchés d'achat de places dans les crèches privées à but lucratif montre non seulement que vos caisses sont vides, mais aussi qu'il s'agit d'une décision purement idéologique.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, la parole est à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Déjà, je salue le fait que vous émettiez également un avis défavorable sur l'ouverture de cet établissement. Je trouve que c'est assez révélateur des pratiques du privé : les mêmes personnes qui ont ouvert des crèches "People and baby", pour ne pas les nommer, ferment ensuite l'établissement, puis créent une autre société avec un nouveau nom, probablement pour retrouver au bout du compte les mêmes pratiques.

Nous avons eu l'occasion d'en parler mercredi, je sais que vous faites une différence entre le bon et le mauvais privé. La difficulté, c'est vraiment le système de financement. Vous savez que, pour une micro-crèche, les critères de qualité ne sont pas les mêmes. Je ne sais pas si vous avez beaucoup l'occasion d'aller dans les micro-crèches, mais, souvent, les parents mettent leurs enfants dans les micro-crèches parce qu'ils n'ont pas le choix, mais ils préfèrent l'accueil municipal ou l'accueil associatif. Ils veulent un espace extérieur et, surtout, ils veulent des personnes qualifiées. Aujourd'hui, vous le savez très bien, le cadre législatif ne permet pas de garantir la sécurité et un accueil de qualité dans les micro-crèches.

Ecoutez, j'entends, on peut toujours se dire que, après tout, certains font bien. Toutefois, l'expérience, celle que vous avez et celle que j'ai aujourd'hui, montre qu'il ne se passe pas deux ans sans que nous ayons une fermeture administrative dans le 13e arrondissement, et là je parle vraiment des pires situations, et qu'il faille recaser les enfants "in extremis" dans le secteur municipal. Il ne se passe pas un mois non plus sans que l'on reçoive des signalements de manquements de ces micro-crèches. Au regard de cette situation, je ne vois pas comment, en responsabilité, on peut accepter cela.

Je vous remercie pour cet avis défavorable et je vous invite à la plus grande responsabilité pour l'ensemble des acteurs privés, et je dis bien les micro-crèches. Clairement, nous sommes tellement confrontés à des problèmes que je trouve regrettable que l'on puisse le prôner comme un modèle comme un autre.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 142.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 142).

2025 DFPE 146 - Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Le petit monde d'Ismaël", situé 19, rue Bruant (13e).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 146 relatif à une demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la S.A.S. "Le petit monde d'Ismaël", situé 19, rue Bruant dans le 13e arrondissement et le vœu référencé n° 106 qui y est rattaché.

Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 105 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles, est retiré de l'ordre du jour.

Je ne vois pas Christophe GIRARD, je donne donc la parole à Mme Sandra BOËLLE... Très bien. M. Geoffroy BOULARD non plus, donc personne n'est inscrit.

Qui présente le vœu n° 106 d'Union Capitale ? Alix BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Pardon, laissez-moi trois secondes...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous avons gagné presque 15 minutes, ne vous inquiétez pas.

Mme Alix BOUGERET. - Je suis désolée. Je veux bien le vœu si quelqu'un l'a, pour que j'aie au moins un bout de texte sous les yeux.

Je voulais attirer l'attention sur les grandes, grandes difficultés que l'on rencontre dans les établissements de petite enfance, mais Sandra BOËLLE l'a fait et le fait régulièrement, de même que le maire du 17e, avec l'impossibilité d'attribuer les berceaux vacants faute de personnel et la demande de plus en plus forte de berceaux à Paris et dans le 17e arrondissement.

Le reste du vœu suffira à lui-même.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Johanne KOUASSI.

Mme Johanne KOUASSI. - Merci, Madame la Maire.

Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer lors des questions d'actualité mercredi, la tendance connue par le recrutement de personnels de petite enfance est clairement à l'amélioration. Il y aura plus de places ouvertes au mois de septembre, parce que nous avons tout simplement eu plus de recrutements et, surtout, la volumétrie des recrutements permet largement de compenser les départs aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas jusqu'à cette année.

Là encore, je vois bien la demande d'un calendrier clair, d'un suivi R.H., d'engagements fermes en matière de recrutement. Ce qui est sûr, et j'aimerais tout de même que nous puissions en convenir, c'est l'ensemble des efforts fournis par la Direction des Famille et de la Petite enfance pour recruter. Il y a une pénurie de candidats au niveau national, mais les efforts sont faits et je peux vous dire que nous ne les ménageons pas. Hier, et c'est dommage parce que vous n'avez pas pu le constater personnellement, il y avait beaucoup de potentielles recrues au Forum de l'emploi organisé par la Ville. C'était la première fois. Je peux vous dire que toutes les collectivités ne le font pas, loin de là.

Nous nous y employons donc, nous nous y attelons, nous recrutons autant que nous le pouvons.

Il y a quand même aussi un point : vous savez, si les crèches privées arrivent aussi à recruter sans difficulté, c'est parce qu'elles recrutent du personnel non qualifié, ce que la Ville ne fait pas et ne souhaite pas faire. Nous privilégions la qualité et les compétences pour mettre des personnes qui conviennent auprès des enfants. Si vous souhaitez que nous transigions sur ce point, je trouverais cela irresponsable.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 106 est-il maintenu ? Il l'est.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DFPE 146).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la situation des personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 107 déposé par le groupe Communiste et Citoyen, relatif à la situation des personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris, est retiré de l'ordre du jour.

2025 SG 14 - Rapport C.R.C. sur la politique de la Ville de Paris en faveur du logement des étudiants.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 14 concernant le rapport de la C.R.C. sur la politique de la Ville de Paris en faveur du logement des étudiants.

Comme premier inscrit, j'avais M. Geoffroy BOULARD, mais je ne le vois pas. Nous passons donc à M. Franck MARGAIN, pour le groupe Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, comme si le logement étudiant à Paris était voué à rester une fatalité. Comme si, chaque année, des milliers d'étudiants devaient composer avec l'angoisse du logement, les listes d'attente interminables du C.R.O.U.S. ou les tensions sur le marché privé sans que cela émeuve véritablement la majorité municipale.

Les chiffres sont sans appel. Entre 2017 et 2022, la Ville s'était engagée à créer 4.500 logements. Résultat : seuls 3.380 ont vu le jour, soit à peine trois quarts de l'objectif. Cela représente moins de 1 %, 0,9 exactement, des étudiants inscrits à Paris. Le C.R.O.U.S., quant à lui, ne loge que 1 étudiant sur 8 et la Ville, 1 étudiant sur 64. 1 sur 64. Sommes-nous vraiment à la hauteur d'une capitale mondiale de la jeunesse, de la culture, de la formation, une capitale universitaire ?

Cette carence s'explique par une stratégie municipale insuffisamment structurée : pas de feuille de route claire, pas d'outils de pilotage, pas de moyens de mesures, pas d'observatoire actif jusqu'en 2024. Le logement étudiant est relégué en sous-catégorie du logement ou de la jeunesse, alors qu'il mériterait une politique à part entière.

Lorsque l'on regarde les aides individuelles comme l'A.I.L.E., on constate qu'elles sont sous-utilisées, mal ciblées, mal connues. En fait, une rustine sur un pneu crevé.

Quant aux solutions innovantes, elles sont balayées d'un revers de main : la co-location encadrée, le "coliving" et les baux hybrides sont traités avec dogmatisme, voire méfiance, alors qu'ils répondent à des besoins réels, ceux des jeunes en quête de flexibilité, de logements abordables et temporaires. Pendant ce temps, les étudiants s'éloignent, ils s'installent très loin en dehors de Paris, parfois très, très loin, avec des temps de transport démesurés. Moins de 1 étudiant sur 2 inscrit à Paris y vit, et cela s'aggrave d'année en année.

Alors, non, la politique du logement étudiant actuel n'est pas à la hauteur. Elle est partielle, elle est rigide et elle est peu efficace. Au groupe Changer Paris, nous avons des propositions concrètes, pragmatiques, immédiatement actionnables si la volonté politique existe.

Favoriser les baux hybrides qui permettent aux propriétaires de louer aux étudiants dix mois par an et d'avoir deux mois de location saisonnière. C'est une réponse équilibrée, qui concilie le besoin financier des propriétaires et l'offre de logement aux étudiants. A Nice, l'exemple est frappant et fonctionne.

Favoriser le "coliving" plutôt que le rejeter. J'étais stupéfait de l'intervention à charge d'un élu du groupe Communiste en conseil du 12^e arrondissement sur le "coliving". Ce dispositif peut répondre à la mobilité étudiante, aux besoins de services intégrés, à des loyers plus contenus et au mode de vie actuel plus communautaire.

Créer un zonage spécifique dans le P.L.U. dédié au logement étudiant afin d'orienter de manière volontariste la production dans les arrondissements déficitaires et proches des grands pôles universitaires.

Mettre en place une bourse aux logements étudiants, outil numérique de mise en relation entre l'offre disponible et les besoins des jeunes.

Développer également l'habitat intergénérationnel, véritable levier de solidarité entre générations qui fait ses preuves, qui a un potentiel, et qui existe dans le parc social. Nous avons tous des exemples de personnes âgées qui habitent des logements devenus trop grands pour elles. Vous n'arrivez pas à organiser des échanges d'appartements et de rotation dans le parc social, développez au moins le partage intergénérationnel dans ce parc.

Enfin, la question du logement étudiant doit dépasser les frontières administratives de la Ville, elle est métropolitaine, elle est régionale. Depuis 2016, la Région Ile-de-France a participé à la création de 17.000 logements pour les étudiants, les jeunes et les apprentis. Cet élan doit être soutenu aussi par la Ville et articulé à l'échelle du Grand Paris Express.

Paris doit cesser d'aborder le logement étudiant comme une mission secondaire ou comme un geste symbolique. Il est temps d'agir avec de l'ambition, de la cohérence mais, surtout, avec la jeunesse en priorité réelle.

Je vous remercie.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe "Les Ecologistes".

M. Jérôme GLEIZES. - Déjà ? Trois personnes de droite étaient inscrites. De toute façon, je pense que M. MARGAIN, avec son ton pondéré, a résumé la pensée de la droite.

C'est quand même difficile de faire de la politique quand on a affaire à des personnes aussi déraisonnables dans leur présentation des faits. Nous n'avons pas dû lire le même rapport. Je vais quand même lire le premier intitulé du rapport : "La Ville de Paris intervient à titre facultatif en faveur du logement des étudiants dans l'objectif de maintenir l'attractivité de son territoire". "Facultatif", cela veut dire que la compétence première n'est pas à la Ville mais à l'Etat. C'est ce que cela veut dire concrètement.

Finalement, les rustines, Monsieur MARGAIN, c'est vous qui les apportez. Le vrai problème, ce n'est pas ce que vous proposez, qui sont des rustines, c'est le désengagement de l'Etat. Je vais prendre d'autres chiffres, mais

qui sont dans le rapport : le financement par l'Etat, c'est 71 millions d'euros. Le financement de la Ville de Paris, c'est 234,8 millions d'euros. Vous voyez quand même l'écart. C'est facultatif, et nous faisons cinq fois plus que l'Etat.

Qui est responsable de la pénurie de logements, Monsieur MARGAIN, si ce n'est l'Etat ? Les chiffres sont dans le rapport, il suffit de les regarder. 10 % du parc national a été construit à Paris, mais grâce à qui ? Grâce à la Ville de Paris, pas grâce à l'Etat. 33 % de l'Ile-de-France. Tiens, vous avez oublié un acteur : la Région Ile-de-France. J'ai un programme dans le 20e arrondissement pour lequel la Région est sortie du co-financement. Bien sûr, c'est la faute de la Ville de Paris.

Soyez un peu raisonnables en donnant des arguments objectifs. En étant aussi malhonnêtes dans vos présentations des choses, vous mettez en avant quelques éléments qui ne sont que la face émergée de l'iceberg. Bien sûr, il y a des choses dans ce que vous dites qui sont totalement vraies, mais la réalité, c'est le désengagement de l'Etat. Il y a même eu un rapport du commissariat général au Plan, qui est présidé aussi par des gens de droite, il me semble, qui montre ce désengagement de l'Etat. C'est cela, la réalité des faits.

Autre élément intéressant dans le rapport de la C.R.C., quelque chose m'a surpris à la page 10. C'est rare que la C.R.C. dise que le service public peut être efficace. Il y a tout un mécanisme keynésien, on voit que le fait de produire dans le logement social génère 60 millions de richesses. Ce sont des chiffres repris par la C.R.C. C'est dommage qu'ils ne disent pas cela pour tout le monde.

Autre élément intéressant dans ce que dit la C.R.C., c'est que l'on voit qu'il y a une petite contradiction entre leur analyse de la partie privée et de la partie publique. Le rapport dit que le parc privé du logement étudiant, qui est en fait une privatisation du logement public qui devrait normalement être fait par le C.R.O.U.S., ce sont des services adaptés aux étudiants mais avec, en contrepartie, un loyer assez élevé. Qu'est-ce que l'on fait ? Le financement à la pierre a permis des résidences privées étudiantes et a fait un transfert d'argent public vers le logement étudiant, ce qui a eu pour conséquence l'augmentation des loyers, parce que ces loyers étaient payés en partie par l'A.P.L. versée aux étudiants. C'est un mécanisme qui a été mis en place il y a très longtemps. Cela fait vingt ans qu'il a été mis en place. C'est un mécanisme inflationniste de l'aide à la pierre qui a entraîné une augmentation du prix des loyers. C'est au détour d'une phrase. Ensuite, ils ne parlent que du C.R.O.U.S.

Dans ce chapitre, il est dit aussi que la stratégie de la Ville conjugue construction de logement social abordable et lutte contre les vacances du secteur privé. Il parle donc un peu de ce que vous dites.

C'est vrai qu'il y a des choses que l'on pourrait revoir au niveau de la Ville sur ce sujet, notamment avoir un vrai service public du logement étudiant. C'est vrai que, à la suite du désinvestissement de la Région, les bailleurs sociaux sont les principaux propriétaires du logement social. Le C.R.O.U.S. n'est propriétaire qu'à 10 %, 920 logements sur 8.800, et l'on pourrait peut-être réfléchir à la relation entre le C.R.O.U.S. et les bailleurs sociaux. Il y a un problème aussi du niveau de montant de redevances payé par le C.R.O.U.S. à l'égard des bailleurs. Peut-être faudrait-il revoir les modes de calcul par rapport à cela, parce que le C.R.O.U.S. doit être un acteur principal et l'opérateur unique du logement étudiant, au lieu de partir dans toutes les directions. Mais c'est vrai que, comme le C.R.O.U.S. n'est pas aidé par l'Etat, qui ne donne pas d'argent, il est forcément obligé de trouver des solutions alternatives.

Dans les autres éléments intéressants de ce rapport, il y a les recommandations qu'il propose, notamment la recommandation de régularité 1. Il parle de la permanence des imputations comptables. C'est assez technique, parce qu'il critique la Ville d'être passée d'un budget de fonctionnement à un budget d'investissement, mais c'est parce qu'il y a un désaccord sur la logique de la Ville avec la logique de l'Etat. Comme la Ville se substitue à l'Etat qui ne fait pas son travail, elle fait plutôt de l'investissement pour aider les étudiants à accéder au logement. Cela, c'est du côté construction de logements, ce n'est pas de l'aide de fonctionnement.

L'Etat ne fait que compenser le différentiel. Un chiffre très intéressant est donné dans la réponse de la Ville : les A.P.L. représentent 39 % du montant du loyer à Paris, contre 56 % en France. Voilà, donc c'est vrai que l'augmentation du prix du mètre carré à Paris a aussi des effets sur cela. A cause de l'Etat, la Ville est donc obligée de payer par rapport à cela.

La deuxième recommandation qui est assez intéressante, c'est la recommandation de la performance. Ce que je voulais dire par rapport à cela, c'est qu'ils n'en parlent pas dans ce rapport sur les aides au logement, mais, moi qui suis président d'une école d'ingénieur de la Ville de Paris, nous avons un vrai problème avec les étudiants qui viennent de l'étranger...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - ... pour les aider à accéder au logement...

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Rapidement, votre conclusion. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Je ne vois pas du tout le temps, il n'apparaît pas. Tant pis.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, présidente. - Oui, justement, le "chrono" n'en peut plus. Merci à vous.

La parole est à Emmanuel COBLENCÉ, pour le groupe Paris en commun.

M. Emmanuel COBLENCÉ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, c'est vrai que Jérôme GLEIZES, lancé sur le sujet, ne s'arrêtait pas, mais il a raison, il disait des choses très justes, sur lesquelles je vais d'ailleurs revenir.

Paris s'engage pour ses étudiants, c'est ce que vient démontrer ce rapport de la Chambre régionale des comptes sur la politique de notre Ville en faveur du logement étudiant.

Parce qu'elle concentre des universités et des écoles à renommée internationale, Paris accueille à elle seule la moitié des étudiants franciliens sur son territoire. Ville étudiante et ville universitaire par excellence, elle leur offre en plus des cursus académiques d'excellence, un cadre culturel et festif inégalable, et des opportunités professionnelles privilégiées.

Evidemment, l'attractivité de la Ville a son revers. La hausse du nombre d'étudiants ces dernières années, + 25 % en dix ans, a entraîné une hausse de la demande de logement dans une zone qui est déjà, on le sait, très tendue, et cela concerne une population qui subit durement ces dernières années une précarité accrue, précarité que l'on constate régulièrement dans les distributions d'aide alimentaire, par exemple.

Alors, ce rapport de la C.R.C. met en lumière la politique volontariste de la Ville de Paris pour répondre aux difficultés de logement des étudiants. Il souligne également, cela a été dit, que cette question du logement des étudiants relève pour une très large part d'abord de la compétence de l'Etat. La Ville ne dispose pas des compétences et des moyens pour répondre à l'ampleur de la crise du logement et du logement étudiant, et nous ne pouvons que regretter le peu d'engagement de l'Etat pour y remédier. Je ne reviens pas sur ce qui a été très bien dit par Jérôme GLEIZES à l'instant.

Si le parc de logements géré par le C.R.O.U.S. de Paris s'accroît, il reste encore très largement insuffisant au regard des besoins, au regard du nombre d'étudiants : seul 1 dossier sur 8 est retenu aujourd'hui.

Alors, face à ce désengagement, nous œuvrons et nous continuerons à le faire. La Ville mène de très nombreuses actions en faveur du logement étudiant, et ce rapport l'indique clairement. En dix ans, la Ville a produit près de 8.000 logements étudiants, soit 13 % de tous les logements produits par la Ville sur cette période. Et parce que cela ne suffit pas, nous avons pris des mesures pour inciter à la remise de logements sur le marché locatif privé, comme le dispositif "Louez solidaire", le plafonnement des loyers, la taxation des résidences secondaires, la limitation des locations de meublés touristiques.

Cher Franck MARGAIN, votre intervention sur ce dernier point était, excusez-moi, complètement lunaire. Vous pensez vraiment qu'en stimulant les meublés touristiques, on aidera les étudiants à se loger ? C'est exactement le contraire ! C'est bien parce qu'il y a trop de meublés touristiques qu'une minuscule chambre de bonne est aujourd'hui louée à 1.400, 1.500, 1.600 euros et, par conséquent, qu'aucun étudiant ne peut consentir à payer de tels loyers. Vous prenez le raisonnement complètement dans le sens inverse. Il faut redescendre sur terre, Monsieur MARGAIN, et prendre les bonnes décisions.

La Ville a introduit une aide spécifique, l'A.I.L.E., et mis en place une assurance habitation pour les locataires parisiens, notamment étudiants, sur critères sociaux. Enfin, nous avons lancé en octobre 2024 un guide étudiant, "Mieux se loger et vivre à Paris", et confié régulièrement à l'APUR la réalisation d'études pour mieux appréhender les conditions de logement des étudiants parisiens.

Oui, évidemment, il y a encore beaucoup à faire pour pouvoir accueillir toutes celles et tous ceux qui aspirent à venir étudier dans notre ville, mais ce rapport souligne à quel point nous y prenons une part très importante, à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel COBLENCÉ.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, le rapport de la Chambre régionale des comptes met en lumière l'effort conséquent que la Ville de Paris et notre majorité plurielle ont engagé depuis plusieurs années pour développer le logement étudiant. Nous pouvons en être fiers. Environ 600 logements étudiants sont produits chaque année, dans un contexte de très forte tension foncière et budgétaire.

Paris accueille près de 400.000 étudiants, ce qui en fait la première ville étudiante de France, mais aussi la plus chère. Le loyer moyen pour un studio de 20 mètres carrés dépasse les 915 euros. C'est hors de portée pour de nombreux étudiants, en particulier ceux issus des milieux populaires. Pendant ce temps, les spéculateurs prospèrent, le nombre de logements vides est élevé, et le phénomène du "coliving", présenté comme innovant, n'est souvent

qu'un moyen de contourner les normes et de louer à prix d'or des espaces minuscules, parfois jusqu'à 1.400 euros pour une chambre en co-location.

M. MARGAIN expliquait que le "coliving" répond à un besoin. Quand on sait que 1.200 euros au mètre carré est le prix le moins cher dans le "coliving", de qui vous moquez-vous ? J'attends avec impatience votre intervention pour dire que les marchands de sommeil répondent aussi à un besoin. Ce type d'offre continue à tirer tous les loyers vers le haut...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Silence ! Monsieur MARGAIN, laissez toutes les opinions s'exprimer.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Ce type d'offre continue à tirer tous les loyers vers le haut, pour les étudiants comme pour l'ensemble des Parisiens.

Ce problème dépasse les frontières parisiennes. En France, on recense 700.000 étudiants boursiers pour seulement 380.000 logements étudiants, dont moins de la moitié...

Ce n'est pas vrai, je ne fais que répéter ce que vous dites. Je ne suis pas condescendante, je répète ce que vous avez dit !

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Monsieur MARGAIN, est-ce que vous pouvez vous taire ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Cela fait six fois que vous dites des bêtises.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Ecoutez, vous n'aviez qu'à faire une autre intervention et on ne vous aurait pas interpellé. Je vous demande de vous taire, sinon, je suspends la séance.

Non, mais... Vous êtes pris à partie, mais prenez la mesure des propos que vous avez tenus ! Vous avez fait l'intervention que vous avez faite, c'est de votre responsabilité. On respecte votre opinion...

Mais enfin, écoutez, ce n'est que le contrecoup des propos que vous avez tenus. Cela s'appelle le débat démocratique. Acceptez qu'on vous contredise, acceptez qu'on ne soit pas d'accord avec vous.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, Madame la Présidente, et à elle seule.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je ne sais plus trop où j'en étais.

Ce problème dépasse les frontières parisiennes. En France, on recense 700.000 étudiants boursiers pour seulement 380.000 logements étudiants, dont moins de la moitié sont gérés par le C.R.O.U.S. Le reste du marché est de plus en plus accaparé par des opérateurs privés, dont certains pratiquent des loyers jusqu'à cinq fois plus élevés sans ouvrir droit à l'A.P.L. Résultat : une véritable sélection sociale qui ne dit pas son nom en matière d'accès à l'enseignement supérieur.

Face à cela, évidemment, l'Etat n'est pas au rendez-vous. Emmanuel MACRON avait promis 60.000 logements étudiants lors de son premier mandat, nous en sommes bien loin. BAYROU annonce aujourd'hui 15.000 logements par an, mais le C.R.O.U.S. ne s'engage que pour 10.000 d'ici 2027. Le reste, devinez quoi ? Cela reviendra au secteur privé, au détriment des jeunes et au profit des rentiers.

La solution est pourtant simple. Imposer une taxe sur les 5 millions de mètres carrés de bureaux vacants en Ile-de-France permettrait, avec 2,5 milliards d'euros, de créer 100.000 logements étudiants. Il s'agirait d'un investissement juste, utile et parfaitement faisable.

Pour ce qui est du rapport, la Chambre souligne à juste titre les contraintes spécifiques de Paris : foncier rare, prix élevés, besoins croissants. C'est pourquoi nous avons raison d'actionner l'ensemble des leviers dont nous disposons pour continuer à produire du logement et à mobiliser tous les outils à notre disposition, comme le compte foncier logement, qui permet à la Ville de préempter et de transformer du bâti pour répondre aux besoins réels.

Mais il ne suffit pas de construire, il faut aussi accompagner les étudiants dans leur installation, les aider à faire valoir leurs droits, à trouver des aides et à échapper à l'isolement et à la précarité. L'aide A.I.L.E., utile mais encore trop peu lisible, mérite une réforme structurelle, comme le suggère la Chambre. Elle devrait aussi être renforcée, élargie et mieux connue.

Pendant que Paris agit, la droite régionale, elle, se désengage : 17 millions d'euros de subventions régionales en moins pour le logement social à Paris, dont 95 % concernaient des logements étudiants. C'est un choix politique, un choix brutal, un choix injuste.

Enfin, comment ne pas rappeler la décision absurde d'Emmanuel MACRON en 2021 de raboter les A.P.L., précarisant des millions de foyers, notamment étudiants, tout en fragilisant les bailleurs sociaux. Cela a eu un effet immédiat sur la capacité des jeunes à se loger et sur la trésorerie des organismes H.L.M.

En matière de logement étudiant, Paris agit, compense, invente, construit, mais nous ne pouvons pas seuls tenir à bout de bras la justice sociale pour toute une génération. Il est temps que l'Etat prenne enfin ses responsabilités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à deux membres éminents de l'Exécutif, tout d'abord à Barbara GOMES, puis à Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Barbara GOMES. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Marie-Christine, ce rapport de la Chambre régionale des comptes est particulièrement important pour nous parce qu'il témoigne précisément de l'efficacité et de l'ambition politique de notre Ville en matière de logement étudiant.

Pour l'illustrer, permettez-moi de citer quelques chiffres sur la production de logements étudiants. Entre 2012 et 2023, Paris a produit 7.816 logements étudiants. En moyenne, nous produisons 600 logements étudiants par an, et je précise que cet accroissement du parc privé s'est fait exclusivement en résidences conventionnées gérées par le C.R.O.U.S., et donc hors des logiques spéculatives pour mieux les protéger.

Enfin, pour bien se représenter l'effort considérable décidé par la Ville, sachez que, ces cinq dernières années, la production de logements étudiants représente à elle seule un tiers de la production de logements à destination des étudiants sur toute l'Ile-de-France. En dépit de contraintes très importantes en termes de prix, en termes de foncier, on continue donc de produire beaucoup de logements étudiants parce que, oui, c'est une priorité "politique de la ville", et nous plaçons cet effort à la hauteur des besoins toujours plus importants, cela a été dit, en raison d'une démographie étudiante en perpétuelle hausse.

L'Ile-de-France a accueilli 25 % d'étudiantes et d'étudiants en plus en dix ans, et en attend 147.000 supplémentaires. La Ville de Paris accueille à elle seule la moitié des étudiantes et des étudiants franciliens. Notre action en matière de production de logements va donc continuer de s'amplifier, mais, pour cela, nous avons besoin d'un soutien accru de l'Etat, d'autant plus que, je vous le rappelle, et Raphaëlle PRIMET l'a très bien dit à l'instant, le désengagement financier décidé par la Région, c'est 17 millions d'euros de perte de financement pour la programmation parisienne.

Enfin, les étudiantes et les étudiants se logent en majorité dans le parc privé, il faut le rappeler. Alors, comme le souligne la Chambre régionale des comptes, les politiques déployées par la Ville en faveur de la régulation du parc privé bénéficient à ces populations en premier lieu. Je pense notamment à l'encadrement des loyers, qui bénéficie tout particulièrement aux étudiantes et aux étudiants, puisque ce sont les petites surfaces qu'ils occupent qui souffrent le plus des dépassements illégaux. Je pense aussi à la lutte contre le fléau de l'attrition du parc privé grâce à notre stratégie de remobilisation des logements inoccupés, chère à mon collègue Jacques BAUDRIER, qui s'avère effectivement extrêmement utile aux étudiantes et aux étudiants.

Tant sur le front de la production de logement social étudiant que sur celui de la régulation du parc privé, nos actions prouvent donc que nous avons su, à Paris, prendre toutes nos responsabilités, et ce rapport l'objective clairement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Barbara GOMES.

La parole est à Marie-Christine LEMARDELEY, Madame la Maire.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci de vos interventions, qui nous permettent de manière assez contrastée avec Barbara GOMES de revenir sur nos actions en faveur du logement étudiant à Paris.

Comme l'a dit Barbara, nous agissons de manière volontaire, et même volontariste, en dehors de nos compétences obligatoires pour renforcer l'offre de logement dans notre ville, en coordination avec l'Etat et le C.R.O.U.S., mais sans la Région Ile-de-France, qui a fait le choix en pleine crise du logement en 2024 de supprimer 17,5 millions d'euros de subventions aux bailleurs parisiens, ce qui met en péril 23 projets de construction de logements étudiants.

Pour nous, c'est une priorité de faire de Paris une ville campus où les étudiants vivent, travaillent, se cultivent, se détendent et, bien sûr, étudient dans les conditions les plus favorables à leur bien-être et à leur réussite. Je signale quand même que, malgré ce qu'a dit M. MARGAIN au début, les étudiants ne fuient pas Paris, puisque Paris compte 5.000 nouveaux étudiants par an, ce qui montre bien l'attractivité. Malgré la vie chère, ils préfèrent vivre à Paris.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France salue notre engagement et le volontarisme de la Ville dans la production du logement étudiant. Barbara vient de nous le rappeler, en moyenne, ce sont 600 logements étudiants qui sortent de terre chaque année depuis dix ans. Récemment, je pense à l'inauguration de la résidence rue Dareau dans le 14e, ou bien à celle de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" de 152 logements sociaux étudiants dans le 17e arrondissement.

C'est une dynamique que nous poursuivrons à l'avenir, puisque, pour la période 2023-2028, 3.300 nouveaux logements sociaux en résidence universitaire et 700 logements jeunes travailleurs sont projetés, puisque les

logements jeunes travailleurs accueillent aussi des étudiants, c'est-à-dire 18 % de la production totale de logements sociaux.

Par ailleurs, le rapport souligne notre politique de soutien au développement de solutions alternatives pour ouvrir l'offre de logements. Alors, Monsieur MARGAIN, toutes vos bonnes idées sont excellentes, nous les avons déjà appliquées : les co-locations solidaires, comme les KAPS, les co-locations à projets solidaires, développées par l'"A.F.E.V.", ou bien les co-locations intergénérationnelles, notamment avec l'association "Ensemble2générations".

Il est également mentionné l'aide à l'installation dans un logement étudiant, l'A.I.L.E., que nous proposons aux étudiants boursiers ou en situation de précarité qui doivent se loger dans le parc privé. Je signale que c'est la seule aide directe aux étudiants de la Ville de Paris, d'un montant de 500 à 1.000 euros, qui permet l'achat de matériel mobilier ou d'équipement comme un micro-ondes ou un bureau, et le montant est établi en fonction du niveau de bourse de chaque étudiant. L'objectif de l'A.I.L.E. est de faciliter l'installation sur le territoire parisien. C'est une aide "coup de pouce" ponctuelle, elle ne vise pas à compenser strictement les écarts de loyers entre les logements C.R.O.U.S. et les logements du parc privé, ni à se substituer aux bourses du C.R.O.U.S.

Nous nous réjouissons donc avec mes collègues, en particulier Jacques BAUDRIER et Barbara GOMES, de ce rapport, qui met en lumière la pertinence de nos actions pour l'accès au logement des étudiants, mais qui souligne également la nécessité d'un changement d'échelle au niveau de la Métropole et de la Région, notamment, pour absorber la demande. Néanmoins, grâce à nos efforts, Paris continue d'attirer chaque année de plus en plus d'étudiants.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Marie-Christine LEMARDELEY.

S'agissant d'un rapport, il n'y a pas de vote.

Nous en avons terminé avec les travaux de la 6e Commission.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission. Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 7e Commission s'est réunie le 27 mai dernier.

Nous avons eu l'honneur d'auditionner Mme Tamara DEMURIA, présidente de "Géorgie vue de France", et M. Hotar ZOURABICHVILI, président de l'"Association géorgienne en France". Ils nous ont alertés sur la terrible dérive autoritaire en cours dans leur pays à la suite des élections truquées du 25 octobre 2024, qui ont amené au pouvoir le parti Rêve géorgien, pro-russe et anti-européen, fondé par l'oligarque Bidzina IVANICHVILI, Premier Ministre entre 2012 et 2013, qui avait quitté la scène publique en 2021 tout en continuant à diriger le pays dans l'ombre pour l'offrir à Vladimir POUTINE. Depuis, les manifestants dénoncent les manipulations de la Russie, veulent simplement une Géorgie libre et demandent de nouvelles élections.

Ils demandent notre soutien pour donner de la visibilité à la société civile géorgienne, qui subit des pressions physiques et financières de plus en plus fortes et sont arrêtés, parfois en pleine nuit, à leur domicile, détenus arbitrairement et torturés par les forces de l'ordre.

Les lois répressives se multiplient pour étouffer l'opposition, les médias indépendants et la société civile. Depuis quelques jours, les interdictions d'entrer sur le territoire visent des journalistes étrangers, et les militants de la société civile ou les défenseurs des droits humains avec des papiers en règle sont de plus en plus souvent arrêtés.

Malgré cette répression croissante, des manifestants pacifiques continuent à se rassembler dans la rue et demandent tout simplement l'organisation d'élections libres.

Au nom de mon groupe, j'ai déposé un vœu visant à renouveler notre soutien au peuple géorgien, que je vous présenterai dans un instant.

Concernant les projets de délibération à l'ordre du jour, Arnaud NGATCHA nous a présenté plusieurs dossiers qui concernent notamment l'action culturelle de la Ville, avec des subventions pour le cinéma étranger, une exposition sur Marie Curie dans le cadre du festival Chopin au jardin, ou encore le festival Dolcevita-sur-Seine et l'exposition "Les Gardiens de l'Amazonie", en collaboration avec l'association "Autres Brésils", dans le cadre de l'année France-Brésil.

Concernant les projets de délibération relatifs à la délégation de Pierre RABADAN, nous avons écouté mercredi matin les représentants de la convention citoyenne sur la Seine et voté de nombreux projets de délibération en lien avec la baignade dont l'ouverture est prévue dans moins de cinq semaines. Des projets de délibération concernant le sport de haut niveau, tels que le Paris Football Club, le Stade Français Paris ou le Paris Basketball, seront étudiés incessamment.

Concernant le débat budgétaire et le bilan financier des J.O.P. qui nous a été détaillé, nous pouvons une fois encore nous féliciter, car, comme nous l'avons annoncé, nous avons réussi à organiser des Jeux deux fois moins coûteux que les J.O. d'été habituels, tout en investissant pour le service public parisien.

Pour finir, concernant la vie associative et la participation citoyenne, nous avons débattu mercredi après-midi de la "niche" du groupe Changer Paris rejetée par notre Assemblée. D'autres projets de délibération concernant le budget participatif des collèges et les subventions au titre des fonds d'animation locale nous ont été présentés par Anouch TORANIAN.

Pour conclure, toutefois, je souhaiterais alerter une fois encore sur l'état de santé de la mère d'Alaa Abdel FATTAH, militant égyptien, Citoyen d'honneur de la Ville de Paris, qui, condamné à la suite d'un procès inéquitable, aurait dû être libéré en septembre dernier et est toujours en détention. Pour obtenir sa libération, sa mère, la docteure Laila SOUEIF, a entamé une grève de la faim depuis huit mois. Actuellement hospitalisée à St Thomas' Hospital à Londres, elle est dans un état de santé très critique et elle risque de perdre la vie à tout moment.

Compte tenu de son statut de citoyen d'honneur, je me permets de vous solliciter pour manifester votre soutien à celui qui fut un lanceur d'alerte, un des opposants principaux et un militant emblématique égyptien, et de sauver la vie du docteur Laila SOUEIF.

Je vous remercie et je vous souhaite de bons travaux.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2025 DGRI 17 - Convention de co-production et co-organisation de l'exposition "Les Gardiens de l'Amazonie" dans le cadre de la saison culturelle Brésil-France 2025.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons pour commencer le projet de délibération DGRI 17 concernant une convention de co-production et co-organisation de l'exposition "Les Gardiens de l'Amazonie" dans le cadre de la saison culturelle Brésil-France 2025, en lien direct avec la visite d'Etat du Président LULA, que nous avons eu tant de bonheur à accueillir à l'Hôtel de Ville hier.

La parole, je vous la redonne, Madame la Présidente Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce fut effectivement un honneur d'accueillir le Président LULA hier, lui qui, de plus, est un grand défenseur des peuples autochtones et qui, justement, a rétabli un certain nombre de lois et de dispositions qui avaient été supprimées par BOLSONARO contre les gardiens de la forêt, ces peuples autochtones.

Comme je le disais à l'instant, c'est l'occasion, dans la saison croisée Brésil-France, de présenter à Paris la très belle exposition de deux photographes, le brésilien J. L. BULCÃO, qui, depuis vingt ans, témoigne à travers ses clichés de la vie et des drames de l'Amazonie, et le français Antoine OLIVIER. Leurs regards croisés permettent tout à la fois de montrer que la préservation de la forêt amazonienne est étroitement liée à la survie de son peuple et de sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité mondiale.

Ce sont les gardiens de la forêt, une forêt de 150 millions d'hectares qui héberge 10 % de la biodiversité de la planète, plus de 2 millions d'insectes, 40.000 espèces de plantes, 3.000 espèces de poissons d'eau douce et plus de 370 espèces de reptiles.

On estime que l'Amazonie accueille 34 millions de personnes, vivant encore en grande majorité des services rendus par une nature exceptionnelle : les Guaranis, auxquels je suis particulièrement attachée puisque j'ai grandi à côté d'eux, les Seringueiros, les Indiens Sateré-mawé, le peuple Yanomami ou le peuple Kayapó, entre autres communautés locales et peuples autochtones dont la culture et la survie dépendent de cet environnement. Ils sont installés en Amazonie depuis des siècles et transmettent des savoirs ancestraux sur les plantes, les animaux et les équilibres naturels, vivant en harmonie avec la nature, dont ils utilisent les ressources de manière durable.

Un environnement exceptionnel que l'on sait particulièrement convoité et menacé par l'agriculture intensive. On l'a vu au Brésil, sous la présidence du climatosceptique Jair BOLSONARO, la destruction de la forêt amazonienne a augmenté de 75 % et des millions d'arbres ont été abattus pour faire place à de l'élevage et à des champs de soja. Menacé aussi par les grands projets d'extraction minière de fer, d'or ou de pétrole, qui polluent les sols et les rivières et menacent la sécurité des communautés locales en attirant des trafiquants et des orpailleurs. Ces activités, parfois illégales et motivées par des objectifs économiques court-termistes, ont des conséquences dramatiques pour les populations locales, entraînant la destruction de leurs terres, un affaiblissement de la biodiversité et une accélération du réchauffement climatique.

Toutefois, j'aimerais rappeler que nous ne sommes pas étrangers à cette destruction, que ce soit par notre surconsommation de viande, les biocarburants, ou encore certains minerais tant recherchés pour nous permettre de diminuer nos émissions de carbone tout en maintenant nos modes de vie.

Cette exposition est ainsi également l'occasion de rappeler que les gardiens de l'Amazonie ne sont pas seulement des habitants de la forêt, ils sont des alliés essentiels pour l'avenir de la planète. Les protéger, c'est défendre l'équilibre écologique, la justice sociale et notre propre survie.

Alors que nous célébrons cette année le 10^e anniversaire de la signature de l'Accord de Paris, je vous invite à découvrir ces photographies présentées jusqu'au 20 juin sur les Champs-Élysées devant le jardin des Ambassadeurs, puis du 20 au 24 juin sur le parvis de l'Hôtel de Ville, à l'occasion de la saison culturelle Brésil-France 2025.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, chère Geneviève GARRIGOS.

La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

"Floresta Amazônica", la forêt amazonienne, est immense. Elle représente un territoire qui fait dix fois la taille de la France, 550 millions d'hectares de forêt dense, ce qui représente la moitié des forêts tropicales de toute la planète. Cette forêt s'articule autour d'un fleuve, Amazone, et de ses nombreux affluents sur une étendue de 6.600 kilomètres. Souvent surnommée le "poumon de la planète", l'Amazonie produit environ 7 % de l'oxygène mondial. Elle régule le climat mondial, absorbe des milliards de tonnes de CO₂ et abrite une diversité végétale unique au monde avec 400.000 espèces de plantes et près de 400 milliards d'arbres de 16.000 espèces différentes selon les estimations.

Avec sa grande variété d'habitats, marécages, rivières, forêt dense, la forêt amazonienne héberge des espèces animales endémiques d'oiseaux, mammifères, reptiles, ou encore amphibiens. Environ 25 % des animaux peuplant la Terre vivent dans cette forêt : 2,5 millions d'espèces d'insectes, 3.000 espèces de poissons, 500 espèces d'oiseaux, 1.000 espèces de grenouilles, 500 espèces de reptiles, 500 espèces de mammifères.

Je nommerai seulement quelques-uns de ses emblématiques habitants : les tamarins empereurs de l'Amazonie, des singes avec une grande moustache blanche ; les perroquets aras rouges aux fabuleuses couleurs ; les jaguars, ces félins parmi les plus gros du monde ; les singes-écureuils à fourrure jaune et orangé ; des oiseaux préhistoriques comme les hoazins huppés ; les dauphins d'eau, avec la peau rose ; des grenouilles aussi et, enfin, les caïmans noirs, les plus gros crocodiles du monde.

Ils sont emblématiques et, pourtant, ils sont tous en danger. En danger à cause du braconnage, à cause de l'orpaillage illégal, des incendies, de l'extension des zones agricoles, de la construction de routes. Aujourd'hui, la déforestation s'accélère chaque jour, des milliers d'hectares sont ravagés par la déforestation illégale, les mégafeux, l'exploitation minière, l'élevage et l'agriculture intensive, qui ravage pour que vous puissiez manger de la viande.

La forêt équatoriale d'Amérique du Sud s'étend sur neuf pays, dont 63 % sur le territoire brésilien.

L'Amazonie, c'est aussi le territoire de plus de 400 peuples autochtones, des communautés qui vivent là depuis très longtemps, avec une culture, une langue et une manière de vivre qui leur sont propres. Malheureusement, eux aussi sont menacés. Leurs droits sont bafoués, leurs terres, envahies, leur culture, menacée. Défendre l'Amazonie, c'est aussi défendre ces peuples, leur dignité et leur souveraineté. Les gardiens de l'Amazonie sont fatigués. Ils sont fatigués de devoir préserver ce territoire. Ils ont besoin de soutien. Nous devons cesser de voir l'Amazonie comme une réserve de ressources à exploiter et commencer à la considérer comme un bien commun de l'humanité à protéger avec détermination.

Nous devons un soutien aux populations autochtones dans la défense de leurs terres, nous devons avoir une consommation plus responsable en réduisant notre consommation de produits issus de la déforestation, et, enfin, il nous faut des accords internationaux dignes de ce nom contre la déforestation.

Protéger l'Amazonie, c'est protéger la vie.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Douchka MARKOVIC.

La parole est à Arnaud NGATCHA, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette aide me permet de revenir, comme vous l'avez fait, sur la visite du Président LULA hier à Paris, de partager l'enthousiasme qui est le vôtre, et de remercier les Conseillères et Conseillers de Paris et l'ensemble de l'Exécutif qui étaient présents hier pour ce grand moment de la diplomatie à Paris.

Nous sommes particulièrement heureux de collaborer avec cette association "Autres Brésils", qui présentera l'exposition "Les Gardiens de l'Amazonie" des photographes BULCÃO et Antoine OLIVIER.

Ce sujet de la protection de la forêt amazonienne, cela a été rappelé par Geneviève GARRIGOS, sera un enjeu majeur du Président LULA lors de la COP30 à Belém. Il en a fait un sujet essentiel. Il a d'ailleurs porté un grand nombre d'actions pour mettre à mal les décisions qui avaient été prises par son prédécesseur et, ainsi, permettre à nouveau la protection de la forêt amazonienne.

Concernant Paris, nous sommes engagés, j'avais initié il y a quatre ans une initiative de Paris pour la protection des forêts d'Afrique centrale. Nous avons poursuivi cet engagement. La Maire de Paris, lorsqu'elle était à Hué au Vietnam, a présenté une coalition des maires francophones sur ce sujet. Cette coalition des maires francophones et ce texte seront présentés lors des dix ans des Accords de Paris le 23 juin prochain, et également à Belém.

Nous sommes extrêmement contents d'accompagner cette exposition dans le cadre de la saison croisée Brésil-France 2025.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 17).

2025 DGRI 31 - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Cuba Coopération France" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Cuba.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 31. Ce sont des subventions et une convention avec l'O.N.G. "Cuba Coopération France" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Cuba.

La parole est à Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Communiste est vraiment très heureux d'aborder ce projet de délibération visant à attribuer une subvention de 25.000 euros à "Cuba Coopération France", une association qui travaille avec de nombreuses institutions et collectivités depuis trente ans.

Nous le savons tous, et ce projet de délibération le rappelle très bien, lors du dernier trimestre 2024, Cuba a été frappé par plusieurs catastrophes naturelles, deux ouragans à deux semaines d'intervalle, et deux séismes tout de suite après. Les effets de ces catastrophes sont bien évidemment amplifiés par un blocus criminel qui dure depuis désormais 63 ans, intensifié par les lois Torricelli de 1992 et Helms-Burton de 1996.

Ce blocus injustifié et injustifiable est celui que leur imposent les Etats-Unis, au mépris du droit international. Ce blocus a été encore renforcé par Donald TRUMP le jour même de son investiture. Il aggrave et même crée les pénuries alimentaires et celles de matériels indispensables à la vie quotidienne. Il a également favorisé la panne généralisée d'électricité dans l'ensemble du pays. La centrale thermique Antonio-Guiteras ne peut être correctement maintenue ni même réparée, faute de capacité pour Cuba de se fournir en pièces de rechange ou de coopérer durablement avec d'autres pays.

Les effets concrets du blocus, c'est un peuple plongé dans le noir, c'est le peuple cubain privé de capacité de stocker durablement la nourriture, et c'est un système médical, pourtant exemplaire tant du point de vue de la prévention que de la recherche, entravé dans son développement.

Dans ce contexte, cette subvention à "Cuba Coopération France", qui fait suite au vœu du groupe Communiste de novembre 2024, est vraiment bienvenue, puisqu'elle permettra d'acheminer un peu plus de 6 tonnes de lait en poudre produit dans des laiteries françaises à destination des nourrissons cubains, permettant ainsi d'agir en faveur de la sécurité alimentaire de la population.

Cette aide, c'est l'honneur de la Ville de Paris dans sa vocation de solidarité internationale. Cependant, ce type d'aide, nécessaire pour gérer l'urgence, ne saurait se substituer à une coopération durable avec Cuba, car, comme le disait Thomas Sankara à propos de l'aide alimentaire : elle ne permet jamais de se développer mais maintient au contraire un pays dans une forme d'assistance. C'est pourquoi l'aide ne doit s'inscrire que dans un caractère d'urgence, comme c'est le cas aujourd'hui.

Cuba a vocation à être une île souveraine et à produire aujourd'hui elle-même ce qu'elle consommera demain. Dès lors, chers collègues, le groupe Communiste propose d'explorer toutes les voies pour coopérer avec le peuple cubain durablement et ainsi faire face à cette injustice qui dure depuis 63 ans et qui frappe une population qui, à plus

de 80 %, est née après l'instauration du blocus. Cette coopération peut voir le jour dans de nombreux domaines où la Ville et différentes entités publiques ont développé un savoir-faire précieux.

En matière d'alimentation, nous pouvons coopérer pour développer des projets agricoles pour que, demain, l'acheminement d'aliments ne soit plus nécessaire. C'est un sujet prioritaire pour Cuba qui importe actuellement 95 % de ses besoins.

En matière de transition énergétique, Cuba doit nécessairement verdir son électricité, qui n'est aujourd'hui issue de sources renouvelables qu'à hauteur de 5 %. Là encore, il existe des pistes pour que la Ville s'inscrive dans une coopération visant à développer des parcs de panneaux photovoltaïques, par exemple. En ce qui concerne les centrales électriques, de nombreuses infrastructures ont été développées par des entreprises françaises, comme la centrale de Matanzas, à laquelle Alstom a largement contribué, mais cette coopération s'est bien évidemment arrêtée lors du rachat d'Alstom par l'entreprise américaine General Electric.

Il existe aussi des pistes en matière d'assainissement, et nous appelons d'ailleurs tout à fait respectueusement le S.I.A.A.P. et son président, M. François-Marie DIDIER, à renouer avec sa longue tradition de coopération avec Cuba au travers de subventions ou d'investissement.

Nous pensons également que nos directions, comme celles de la propreté et de l'eau, pourraient fournir une assistance technique et matérielle.

C'est un sujet qui monte chez des élus et des habitants, comme à Guingamp ou à Alès, qui souhaitent accueillir des médecins cubains pour faire face à la désertification médicale.

Les chantiers sont nombreux, et nous espérons que cette aide d'urgence n'est qu'une première pierre en vue d'une coopération durable avec Cuba et son peuple.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Ecoutez, un projet de délibération qui parle de Cuba, un projet de délibération qui propose d'aider l'île de Cuba, cela ne peut être qu'une bonne chose pour moi qui suis né dans les Caraïbes et qui ait toujours eu une affection particulière pour cette île. J'ai évidemment beaucoup d'émotion à parler sur ce projet de délibération.

Alors, oui, cela a été dit, c'est dit dans le projet de délibération et j'espère que vous le savez toutes et tous, l'île de Cuba a connu plusieurs catastrophes naturelles à la fin de l'année 2024, qui ont aggravé une situation économique déjà dégradée. Dans ce contexte, oui, c'est d'autant plus important que cette subvention de 25.000 euros soit versée à l'association "Cuba Coopération France", qui fait un gros travail sur la sécurité alimentaire dans un pays qui importe 95 % de sa consommation alimentaire. C'est évidemment problématique pour une terre qui pourrait très bien, ou en tout cas qui aurait les moyens de se nourrir par elle-même.

Mais il ne faudrait pas oublier la catastrophe principale qui touche Cuba, une catastrophe qui, malheureusement, est un peu trop absente du texte de projet de délibération, et qui n'a jamais cessé depuis le 3 février 1962 : le blocus, l'embargo américain, qui varie en fonction des humeurs des présidents américains, parfois allégé, parfois alourdi. Evidemment, avec l'arrivée de TRUMP, il a été considérablement alourdi. Pourquoi ? Parce que les Etats-Unis n'ont jamais accepté que l'île de Cuba leur échappe, elle qui était leur excroissance et eux qui ont perdu l'influence qu'ils voulaient garder avec la révolution cubaine. Oui, il y a eu un moment où ce qui se jouait, c'était la Guerre froide, mais maintenant, même après la fin de la Guerre froide, les Etats-Unis continuent à s'acharner.

Il me semble que nous aurions tout intérêt, tant la Ville de Paris que la France, à assumer une position beaucoup plus claire sur la relance d'une coopération concrète, parce que, cela a été très bien dit par mon camarade communiste, l'aide humanitaire est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. Ce que demandent les Cubains, cela n'a jamais été la mendicité. Ce qu'ils demandent, c'est justement qu'on ne les empêche pas de se développer.

Vous savez aussi que la population de l'île de Cuba est particulièrement bien formée. Lors de la révolution cubaine, 63 % des enfants cubains n'étaient pas scolarisés. Aujourd'hui, l'île de Cuba exporte des médecins. Malheureusement, cette population formée n'a pas l'occasion d'aider à développer le pays. Alors, vous pourrez dire tout ce que vous pouvez sur le régime ou je ne sais quoi encore, mais le problème principal, c'est ce blocus qui fige la société cubaine, qui l'empêche de se développer, qui affame les Cubains et qui fait que l'on attribue à Cuba et au régime cubain la responsabilité du sous-développement de l'île. En réalité, il s'agit d'un sous-développement forcé.

Alors, évidemment, je ne vais pas rentrer dans le détail des mesures de coopération qui pourraient être développées, cela a été très bien dit par M. GILLET, mais je tenais encore une fois à dire toute mon émotion de parler dans cet hémicycle de cette très belle île.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, cette aide vient en prolongation du vœu qui avait été voté ici même à l'initiative du groupe Communiste et Citoyen.

Vous l'avez parfaitement souligné, la situation à Cuba reste dramatique : deux ouragans, deux séismes et, surtout, la panne totale de la centrale thermique Antonio-Guiteras, qui ont plongé plus de 2 millions de personnes dans une crise sans précédent. Dans un pays qui dépend de 95 % des importations alimentaires, l'impossibilité de conserver les denrées de première nécessité comme le lait, par exemple, menace durablement la survie des plus vulnérables, et notamment des enfants.

Face à cette détresse, la Ville de Paris a évidemment souhaité agir, et c'est pourquoi nous proposons d'allouer 25.000 euros à l'association "Cuba Coopération France" pour acheminer du lait en poudre aux enfants de La Havane. Ce soutien permettra la distribution de près de 6,5 tonnes de lait dans les structures sanitaires et éducatives les plus touchées.

Je tiens à souligner ici que "Cuba Coopération France" est un acteur reconnu pour son action sur place. Forte de trente ans d'expérience sur le terrain, cette association a déjà fait ses preuves et a notamment permis l'envoi de 21 tonnes de lait sur l'île en 2024. C'est un partenaire de confiance avec lequel nous avons l'habitude de travailler, et la Ville de Paris a mis en place des contrôles stricts : rapports financiers détaillés, vérifications sur place, et un lien clair entre le versement des fonds et le respect des engagements.

Cette action s'inscrit donc pleinement dans la tradition humaniste de Paris. Depuis 2020, notre Ville a ainsi voté une cinquantaine d'aides humanitaires pour un montant dépassant les 3,3 millions d'euros. Ces chiffres témoignent de notre constance et de notre fidélité à ce principe fondamental qu'est la solidarité.

Je vous appelle à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DGRI 31).

2025 DGRI 43 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Gaza (Territoires Palestiniens).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la situation à Gaza.

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'engagement de la Ville de Paris pour une paix juste et durable à Gaza.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au peuple palestinien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage décerné à Fatima Hassouna.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 43 et les vœux référencés n^{os} 108, 109, 110, 111 et 111 bis qui y sont rattachés. C'est une subvention de 200.000 euros et une convention avec l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Gaza.

La parole est d'abord à M. Boris JAMET-FOURNIER, pour le groupe Paris en commun, pour cinq minutes maximum.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, il s'agit par ce projet de délibération d'accorder une subvention, une nouvelle subvention, devrais-je dire, à l'O.N.G. "Acted" pour venir en aide aux populations civiles de Gaza. Cette aide financière totale s'élèvera donc à 550.000 euros depuis 2023, si on ajoute ces 200.000 euros que nous allons, je l'espère, voter dans quelques minutes.

Le contexte humanitaire à Gaza est terrible, absolument catastrophique. Il s'est encore aggravé ces dernières semaines avec le blocus imposé illégalement, il faut le dire, par le Gouvernement israélien durant deux mois et demi. La population est aujourd'hui au bord de la famine et une détresse extrême s'empare de cette population, qui est toujours dans la peur des bombardements, qui sont incessants dans cette guerre qui dure depuis 19 mois.

Les Gazaouis n'ont pas de nourriture, n'ont pas de médicaments, n'ont pas de carburant, tout simplement parce que ces denrées sont bloquées dans des camions de l'autre côté de la frontière. Aujourd'hui, le Gouvernement israélien ne se cache plus d'utiliser l'arme de la faim pour faire plier le Hamas, qui détient toujours des otages israéliens, il faut toujours le rappeler, ce même Hamas qui assombrit chaque jour un peu plus le futur des Gazaouis.

Avant octobre 2023, il faut aussi le rappeler, 500 camions d'aide entraient chaque jour dans la bande de Gaza selon les Nations unies. Alors qu'Israël vient de lever partiellement le blocus en confiant la distribution de l'aide humanitaire à une fondation privée sans expérience, celle-ci arrive au compte-gouttes et se déroule dans des scènes de chaos et de violence inédites, soit que l'on a vues, soit que l'on imagine, bien sûr, tant le désespoir de cette population est grand.

Alors, disons-le, bloquer la nourriture et les produits médicaux de première nécessité, indispensables à une population en détresse, n'est pas acceptable et rien ne peut le justifier. La Ville fait donc le choix d'aider cette population et d'attribuer cette aide de 200.000 euros pour permettre à plusieurs associations d'organiser, dans le cadre de contrôles très stricts et très suivis, des transferts monétaires au bénéfice de populations ciblées qui seront sélectionnées, j'insiste, de manière stricte. Cette aide devrait bénéficier à 145 ménages, 145 familles, soit environ 900 personnes, pour une période de trois mois.

Je vais terminer en disant que, vous le savez, 54.000 personnes auraient été tuées à Gaza depuis le début de la guerre, et 2 millions d'habitants ont été déplacés de force. Le Gouvernement israélien conduit cette guerre de façon à priver les Gazaouis de toute perspective d'avenir pour les inciter à quitter leurs terres. Je tiens à l'affirmer de manière tout à fait explicite, il n'y a rien d'antisémite à dire cela, et nous devons absolument adjoindre nos voix et adjoindre nos actes aux voix progressistes d'Israël, qui sont de plus en plus nombreuses à s'opposer à cette crise humanitaire, à cette faillite morale et à ce déni d'humanité.

Pour l'instant, passons à l'action. Je vous propose tous ensemble, toutes ensemble, de voter unanimement pour cette aide urgente.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen. Vous en profiterez pour présenter les vœux n^{os} 110 et 111.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis vingt mois, nous assistons à l'écrasement d'un peuple, une famine délibérément provoquée, des hôpitaux détruits, des enfants tués par milliers. Gaza est devenue un cimetière à ciel ouvert.

Pendant longtemps, le monde a regardé ailleurs. Pendant des mois, les voix dénonçant la tragédie à Gaza ont été marginalisées, disqualifiées, réduites au silence. Aujourd'hui, la vérité est devenue impossible à ignorer. Désormais, la parole se libère et artistes, intellectuels, responsables religieux et politiques de tous horizons se lèvent pour rappeler que, sans avenir pour le peuple palestinien, il n'y en aura aucun pour le peuple israélien.

Des voix s'élèvent, y compris au sein d'Israël : plus de 15.000 anciens soldats israéliens ont signé une lettre ouverte appelant leur propre Gouvernement à cesser cette guerre qu'ils qualifient eux-mêmes de génocidaire. Ils dénoncent une stratégie d'anéantissement, une entreprise de haine, et ils le font au nom de la dignité humaine. Même là-bas, la vérité ne peut plus être étouffée.

Ici aussi, les lignes bougent. Hier, nous recevions LULA, le Président du Brésil, un grand président d'un grand pays qui a reconnu l'Etat de Palestine dès 2010. Pendant son séjour en France, il a exhorté nos dirigeants à faire preuve d'humanité, à reconnaître la Palestine et à tout faire pour arrêter ce génocide. Emmanuel MACRON a déclaré il y a quelques jours vouloir reconnaître un Etat palestinien. Le fera-t-il ? Malheureusement, tout porte à croire que, sous les pressions, il est en train de céder et d'abandonner.

J'ajoute que nous venons d'apprendre que le Parquet national antiterroriste vient d'ouvrir une enquête pour complicité de génocide - oui, complicité de génocide - contre des Franco-Israéliens qui, à Gaza, ont contribué au blocage de l'aide humanitaire.

Alors que certains pays européens ont commencé à prendre des mesures concrètes, nous voulons que la France ne reste pas en retrait et agisse véritablement. Comme le Royaume-Uni l'a fait en suspendant les négociations d'un accord de libre-échange avec Israël et en imposant des sanctions contre plusieurs colons extrémistes. Comme les Pays-Bas, qui ont mis fin aux livraisons d'armes à Israël, ou comme la Belgique, qui, dès le début de la guerre, avait décrété un embargo sur les ventes d'armes. Enfin, comme l'Union européenne, qui a ouvert une procédure de révision de son accord d'association avec Israël.

Pendant ce temps, Israël participe au Salon du Bourget, des accords continuent d'être signés comme si de rien n'était, comme si la vie palestinienne ne valait rien. Heureusement, les artistes prennent la parole. Au dernier Festival de Cannes, plus de 400 cinéastes, réalisateurs, comédiens, producteurs et professionnels du monde entier ont signé une tribune dénonçant la tentative d'extermination d'un peuple, le silence complice et les assassinats ciblés de journalistes. Cette tribune a été lue sur les marches, elle a été saluée, applaudie, relayée partout. C'est aussi cela, le réveil des consciences.

Ce qui se déroule sous nos yeux n'est pas un conflit, c'est une destruction programmée. L'armée israélienne tue et elle affame. En avril, le Ministre israélien de la défense avouait : "Bloquer l'aide humanitaire est une stratégie militaire". En mai, des diplomates ont été visés par des frappes et, selon l'UNICEF, 54.000 Palestiniennes et Palestiniens ont été tués, dont 16.000 enfants, en sachant que "The Lancet" affirme que ces chiffres sont largement sous-estimés.

Alors, aujourd'hui, nous vous soumettons deux vœux, clairs, urgents, fondamentaux.

Le premier, que Paris se tienne aux côtés des civils gazaouis, qu'elle leur attribue la citoyenneté d'honneur, qu'elle éteigne la Tour Eiffel en hommage à leurs martyrs, qu'elle soutienne la création d'un Etat palestinien, qu'elle demande l'arrêt des livraisons d'armes et soutienne sans réserve la Cour pénale internationale.

Le deuxième vœu est un hommage à une figure, Fatima Hassouna, photojournaliste palestinienne de 25 ans. Elle a été tuée le 16 avril chez elle, avec dix membres de sa famille. La veille, elle avait appris que le documentaire dont elle était l'héroïne, "Put Your Soul on Your Hand and Walk", était sélectionné à Cannes. Elle n'aura jamais pu sortir de Gaza, mais elle aura montré au monde son enfer quotidien, appareil photo à la main. C'est pour cela qu'elle a été ciblée, comme plus de 200 journalistes tués depuis octobre, parce qu'informer est devenu un crime.

Alors, oui, Paris doit lui rendre hommage officiellement, dire son nom, protéger ses semblables, défendre la liberté d'informer et de résister.

Je conclurai avec ces mots de l'historien Vincent Lemire : "Nos personnes et nos egos n'ont aucune importance au regard de ce qui est en cause aujourd'hui : un crime contre l'humanité, contre notre commune humanité. Concentrons donc toute notre énergie à rassembler le plus largement possible, pour agir". Ce devoir d'action est le nôtre, ici et maintenant.

Je vous remercie, et je demanderai un scrutin public pour le vœu n° 110.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Laurent SOREL, pour cinq minutes maximum, et aussi pour présenter le vœu n° 109.

M. Laurent SOREL. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Ecoutez, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, je n'ai pas compris pourquoi vous vous êtes senti obligé de préciser que voter une aide humanitaire n'avait rien d'antisémite.

M. Boris JAMET-FOURNIER. - Parce que j'écoute les débats publics.

M. Laurent SOREL. - Ecoutez, je pense qu'il ne faut pas avoir peur de son ombre, dire haut et fort que l'on est solidaire avec le peuple palestinien, et ne pas avoir l'impression, ou en tout cas ne pas donner des gages à ceux qui veulent nous faire taire et nous intimider. C'est toute la fierté de la Ville de voter ce projet de délibération et cette aide au peuple palestinien. Quand M. LULA hier, pas dans les locaux de l'Hôtel de Ville mais le matin, a annoncé haut et fort son soutien au peuple palestinien, il ne s'est pas excusé et sa voix n'a pas tremblé.

Donc, continuons à le dire haut et fort, parce que, là-bas, les gens meurent. Il y a un génocide, 53.000 morts au moins, plus de 110.000 disparus, près de 120.000 blessés, 95 % des écoles et des hôpitaux endommagés, et ils continuent. Le problème, c'est que c'est comme s'ils voulaient tuer une deuxième fois les morts et raser une deuxième fois les murs et les ruines.

Aujourd'hui, ce qu'il s'agit de dire et de faire, c'est trouver le moyen d'arrêter l'horreur, d'arrêter le génocide. Comment arriver à le faire ? Evidemment, nous avons vu, cela a notamment été dit par Raphaëlle PRIMET, qu'il y a des gens qui basculent aujourd'hui, qui se rendent compte que le massacre est allé trop loin. Mieux vaut tard que jamais, pourrait-on dire. Oui, tant mieux, pourrions-nous dire. Que ce soit tard, nous allons nous en contenter. Que nous soyons de plus en plus nombreux à dénoncer l'horreur, cela peut donner encore plus de chances de faire cesser les massacres là-bas.

Je tiens toutefois à dire que nous ne sommes pas là pour permettre à certains de mieux dormir la nuit ou d'être tranquilles avec leur conscience quand, là-bas, le génocide continue. Les belles paroles quand les Gazaouis meurent depuis fin 2023, cela n'a pas de valeur, ou plutôt elles n'ont de valeur que si elles sont suivies d'acte.

Le Gouvernement français doit reconnaître l'Etat palestinien. MACRON l'a promis, certes, mais on sent que la voix tremble plus l'échéance arrive. Très concrètement, pour les sanctions et l'embargo, les dockers de Marseille ont pris leurs responsabilités. Le Gouvernement, on l'attend encore.

Sur le Salon aéronautique du Bourget, où plusieurs entreprises revendiquent de produire des armes utilisées à Gaza, que dit le Gouvernement ? Rien, encore une fois. Il regarde la Ville. Que fait la Ville ? On vote une subvention de 200.000 euros à l'O.N.G. "Acted" pour une aide d'urgence aux populations. Très bien, continuons à le faire, mais l'engagement humanitaire de la Ville sera d'autant plus fort si la Ville soutient aussi en parole et en acte la United Nation Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East, l'U.N.R.W.A., la principale agence de l'O.N.U., qui est aujourd'hui critiquée et que l'Etat d'Israël veut abattre.

Autre chose. Mon vœu met volontairement le doigt sur cela, parce que je savais que d'autres vœux feraient le travail sur d'autres questions. Sur cette question d'"Urgence Palestine", je pense qu'il y a une exigence à avoir, une exigence de démocratie, parce qu'il y a un Gouvernement, M. RETAILLEAU, qui veut dissoudre le principal collectif de solidarité avec la Palestine. Je ne vous demande pas d'être d'accord avec tout ce que dit "Urgence Palestine", mais je vous demande au moins d'être attentifs au fait que, dans une démocratie, on ne peut pas dissoudre ainsi un collectif, une association. Ce serait encore plus grave à un moment où on donne l'impression de vouloir faire taire la solidarité alors que, là-bas, les Gazaouis meurent.

C'est ce que mon vœu propose : que la Ville assume d'être contre la dissolution d'"Urgence Palestine", en plus à un moment où on sent que la main du Gouvernement tremble parce qu'ils se demandent "faut-il vraiment aller jusque-là ?", alors que, là-bas, les massacres continuent.

Bref, ce que je dis, c'est qu'il faut assumer fièrement notre soutien aux Palestiniens quand ils meurent là-bas, et le dire tranquillement. Cela n'a évidemment rien d'antisémite et cela n'a rien de problématique, alors que des gens meurent, de dire qu'il y a un gouvernement qui massacre, que ce gouvernement doit être sanctionné, que ce gouvernement doit être arrêté par tous les moyens légaux possibles, et que les Etats occidentaux ont leur responsabilité dans l'histoire.

Il est du devoir de la Ville de Paris, une ville...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Laurent SOREL. - ... qui est regardée dans le monde, de prendre ses responsabilités et d'assumer sa position.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur SOREL.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour le groupe "Les Ecologistes". Vous présenterez votre vœu n° 108.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cela fait six fois, six fois que nous présentons des vœux sur la situation à Gaza, et six fois que vous les rejetez obstinément. A chaque fois, la demande est la même : attribuer la citoyenneté d'honneur aux victimes civiles de Gaza, éteindre la Tour Eiffel en signe de deuil, et, à chaque fois, la même fin de non-recevoir.

Alors, on nous a opposé que les anneaux olympiques empêchaient l'extinction de la Tour Eiffel ou que cela serait contraire à la ligne du Quai-d'Orsay, comme si Paris n'était pas autonome diplomatiquement.

Hier, cela a été dit, parce que c'est important, nous avons eu l'honneur d'accueillir à l'Hôtel de Ville le Président LULA, cet ami que Mme la Maire admire tant. A cet effet, nous avons allumé la Tour Eiffel aux couleurs du Brésil, et nous avons bien fait. Eh bien, le Président LULA, lui aussi, aurait été très sensible à ce geste de solidarité que nous demandons envers les victimes palestiniennes. Hier soir, lors de son échange avec le Président MACRON, il a eu une parole très forte et n'a pas hésité à dénoncer, non pas en tant que président mais en tant qu'être humain, le "génocide en cours à Gaza". Ce sont ses mots.

Pendant ce temps, tandis que les civils meurent et meurent par milliers, Paris garde le silence. Pourtant, ce que nous demandons est simple, ce que nous demandons est symboliquement fort, et nous savons que Paris sait le faire.

Par ailleurs, Paris a reçu l'O.N.G. "Standing together", qui porte une campagne très forte par laquelle elle montre les portraits et les visages des enfants palestiniens victimes pour les réhumaniser dans l'imaginaire collectif. Nous vous proposons de relayer cette campagne aux côtés de celle qui exige la libération des otages israéliens.

Madame la Maire, quand on est face à un massacre, il n'y a pas de neutralité, pas de silence possible. Nous vous le redemandons solennellement : faites un geste, pour la paix, pour la dignité, pour Paris.

Pour finir, je veux remercier Patrick BLOCHE pour ce vœu de l'Exécutif. Je veux saluer l'évolution dans la tonalité de l'expression de la Ville de sa solidarité vis-à-vis de la population gazaouie, qui accompagne l'aide humanitaire que la Ville apporte en direction de la population. Néanmoins, ce geste reste en deçà de l'ampleur de la souffrance de la population de Gaza.

Madame la Maire, chers collègues, permettez-moi d'insister : accorder la citoyenneté d'honneur à la population civile de Gaza ne serait pas un simple geste symbolique, c'est un acte de protection politique de la part de la Ville de Paris, un message fort envoyé à la communauté internationale, un appel à la paix et à l'arrêt immédiat du massacre, du génocide en cours qui se déroule sous nos yeux.

Le vœu proposé par l'Exécutif va dans la bonne direction, oui, mais il reste un premier pas insuffisant. Paris doit parler plus fort, plus clair et, surtout, plus loin.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comment ne pas être épouvanté, comment ne pas être révolté, comme vous venez de l'exprimer, par la soumission de la bande de Gaza à une campagne ininterrompue de bombardements et de combats ayant pour conséquence, à ce jour, la mort de 53.000 Gazaouis, femmes, hommes et enfants ?

Plus de 14.500 enfants ont été tués à Gaza depuis le début de la guerre, soit plus que le nombre d'enfants tués en quatre ans de guerre dans le monde entier. 90 % des unités de logements sont détruites, et 95 % des hôpitaux. Plus des deux tiers des puits et des réservoirs d'eau ont été détruits ou endommagés, ainsi que des unités de dessalement de l'eau de mer permettant l'approvisionnement en eau potable.

La situation humanitaire, nous le savons, s'est aggravée depuis le blocus alimentaire décidé par le Gouvernement israélien le 2 mars dernier, précédant la fin du cessez-le-feu décidé par ce même Gouvernement le 18 mars, date à laquelle ont repris les bombardements. La quasi-totalité de la population gazaouie est en insécurité alimentaire et, disons-le directement, menacée de famine.

Lorsque le Gouvernement israélien a été amené à confier à une fondation privée sans expérience, la Fondation humanitaire de Gaza, la distribution de denrées alimentaires, nous avons vu des scènes de chaos, conduisant d'ailleurs à 1 mort et à 48 blessés. La responsabilité de cette situation en incombe au Gouvernement israélien, qui est, nous le savons et nous le répétons ici même, dans cet hémicycle, un gouvernement d'extrême droite.

Faut-il rappeler les propos du Ministre de la défense israélien, "nous combattons des animaux humains et nous agissons en conséquence" ? Les propos du Ministre de l'agriculture israélien, souhaitant ou appelant que la guerre soit une "Nakba de Gaza" ? Les propos du Ministre israélien du patrimoine, appelant à "l'usage de l'arme atomique sur Gaza" ? Ou les propos du Général coordonnant les activités gouvernementales dans les territoires : "Il n'y aura ni électricité ni eau à Gaza, il n'y aura que destruction. Vous voulez l'enfer, vous aurez l'enfer" !

Dans le monde entier, les prises de position se multiplient évidemment pour condamner la situation épouvantable qui est celle de la bande de Gaza et des populations qui y résident, notamment en Israël. Chaque samedi soir, à Tel-Aviv, des dizaines de milliers d'Israéliens sont dans la rue, à l'initiative notamment du mouvement "Standing together", brandissant les photos d'enfants palestiniens tués sous les bombardements. Il y a dans cette société israélienne démocratique une opposition qui, dans la rue, dit non et condamne évidemment ce que fait ce Gouvernement d'extrême droite au pouvoir.

L'ancien Premier Ministre, Ehud OLMERT, a déclaré qu'Israël commettait bien des crimes de guerre à Gaza. Elie BARNAVI, récemment, a même été amené à évoquer un "crime contre l'humanité massif", je reprends ses propos, à Gaza.

Face à cette situation, la France, par la voix du Président de la République, a déclaré le 13 mai dernier que "ce que fait aujourd'hui le Gouvernement de Benjamin NETANYAHOU est inacceptable, c'est une honte". Je cite le Président de la République.

Nous avons souhaité à l'Hôtel de Ville organiser une conférence sous l'égide de la Maire de Paris qui s'intitulait "Villes au défi de la paix", c'était le 16 avril dernier, avec notamment "SOS Racisme", "Les Guerrières de la Paix", "Standing together" et d'autres organisations unissant à la fois des militants israéliens et des militants palestiniens pour la paix.

Et parce que la Ville de Paris en tant que Capitale des droits humains a le devoir éthique de dénoncer la situation à Gaza, tout comme elle l'a déjà fait pour de nombreux conflits, nous avons souhaité, d'une part, soumettre au vote de notre Assemblée la subvention de 200.000 euros que nous attribuons à nouveau...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - ... à l'association "Acted". C'est le projet de délibération DGRI 43.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - En réponse aux vœux n^{os} 108, 109 et 110 qui ont été déposés, l'Exécutif a souhaité déposer un vœu, et je terminerai mon propos par la lecture de ses attendus.

Sur proposition de l'Exécutif parisien, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- exprime son soutien moral et matériel aux populations civiles gazaouies victimes de crime de guerre ;
- exige, comme elle l'a toujours fait depuis le 7 octobre 2023, la libération sans condition de tous les otages encore aux mains du Hamas, et que leur libération ne donne lieu à aucune mise en scène obscène de la part des émissaires de leurs ravisseurs ;
- exprime sa solidarité avec celles et ceux qui, en Israël, et notamment à Tel-Aviv, manifestent par dizaines de milliers chaque samedi contre la guerre et en faveur d'un cessez-le-feu ;
- demande la reprise imminente d'un cessez-le-feu sur l'ensemble de la bande de Gaza, conformément à l'accord du 15 janvier 2025 suspendu par Israël le 18 mars 2025 ;
- apporte son soutien à la conférence internationale que la France co-présidera avec l'Arabie saoudite en juin 2025 pour la mise en œuvre de la solution à deux Etats et à l'établissement d'un Etat palestinien vivant aux côtés d'Israël en paix et en sécurité ;
- soutienne la démarche de la France visant à reconnaître l'Etat de Palestine ;
- rende un hommage public à la photojournaliste indépendante palestinienne Fatima Hassouna, tuée le 16 avril 2025 lors d'un bombardement de l'armée israélienne.

Voilà ce que l'Exécutif soumet à votre approbation. J'espère que ce vœu sera largement voté, montrant la détermination de Paris à contribuer très activement, très directement, à ce que la situation à Gaza telle qu'elle existe aujourd'hui cesse, que le cessez-le-feu puisse intervenir et que nous puissions sauver ces populations gazaouies qui, chaque jour, meurent sous les bombardements de l'armée israélienne.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n^{os} 108, 109, 110 et 111, l'Exécutif a déposé le vœu n° 111 bis. Je suis saisie de plusieurs explications de vote sur les différents vœux. Nous allons essayer d'organiser les débats de manière ordonnée.

D'abord, le vœu n° 108 déposé par le groupe "Les Écologistes" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Il est maintenu et nous allons demander un scrutin public, s'il vous plaît.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien. Nous allons faire les explications de vote des vœux, puis nous ferons une petite suspension de séance pour organiser le scrutin public.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote de François-Marie DIDIER sur le vœu n° 108, pour le groupe Changer Paris.

M. François-Marie DIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Evidemment, personne ne peut nier la tragédie qui se joue à Gaza, mais les mots ont un sens et le droit international également. Quand on parle de génocide, on parle d'un terme très grave.

Puisque nous avons des experts en droit international dans cet hémicycle, je rappellerai que l'O.N.U. n'a reconnu que trois génocides dans l'histoire de notre humanité : le génocide arménien en 1915, avec plus de 1 million de morts, et d'ailleurs nous n'avons jamais été sûrs et certains du nombre total de morts, les Juifs lors de la Seconde Guerre mondiale et la Shoah, avec plus de 6 millions de morts, et les Tutsis au Rwanda en 1994, avec près de 1 million de morts en 100 jours.

Il n'y a pas eu de génocide reconnu par l'O.N.U. quand on parle du Cambodge et des abominations de Pol Pot. Il n'y a pas eu de génocide en ex-Yougoslavie avec l'épuration ethnique qui a pu être faite. Il n'y a pas eu de génocide non plus lors de la famine organisée par Staline en 1930 en Ukraine.

Ce terme est donc extrêmement grave, et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu. Quand on parle de génocide, on parle d'extermination totale, on parle de planification sur des années, et on parle aussi d'une mise en pratique par des régimes de domination absolue.

Vous parlez également de famine. On n'a jamais fait de vœu sur ce qu'il se passe au Soudan, alors que c'est pourtant la plus grande crise humanitaire que connaît le monde actuellement. Cela a été reconnu par l'O.N.U.

Finalement, je crois que, ce que vous souhaitez, c'est importer le conflit israélo-palestinien en France. La bonne question à se poser est : pourquoi ? Pourquoi souhaitez-vous importer ce conflit en France dans nos instances, dans des conseils d'arrondissement où...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. François-Marie DIDIER. - ... des propos antisémites sont tenus. Dans nos écoles ou nos collèges...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. C'est deux minutes, une explication de vote.

M. François-Marie DIDIER. - C'est un sujet important. Je vais faire plusieurs explications de vote, donc laissez-moi quelques secondes.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Si vous voulez en faire une autre sur un autre vœu, c'est possible.

M. François-Marie DIDIER. - Dans nos écoles ou nos collèges, des instituteurs sortent de leur devoir de réserve.

Il y a aussi dans votre vœu des considérations internationales, notamment concernant la Cour internationale de justice, qui n'a absolument pas...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur DIDIER, s'il vous plaît.

M. François-Marie DIDIER. - Excusez-moi, mais...

On ne peut pas s'exprimer ! Tout le monde dépasse, mais je ne peux pas m'exprimer parce que c'est grave et que je dis les choses.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur DIDIER, c'est deux minutes une explication de vote, vous le savez aussi bien que moi.

M. François-Marie DIDIER. - La situation est terrible, mais, excusez-moi, il y a aussi les morts du Hamas à Gaza et vous n'en dites évidemment rien dans votre vœu, Hamas qui utilise une stratégie de boucliers humains depuis longtemps, cela a été reconnu...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DIDIER.

M. François-Marie DIDIER. - ... par le Secrétaire général de l'O.N.U., Ban KI-MOON, il y a déjà plus de dix ans.

Et concernant la solution à deux Etats, c'est une solution, vous le savez bien, qui...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur DIDIER, s'il vous plaît.

M. François-Marie DIDIER. - ... n'a pas pu se réaliser parce que les accords d'Oslo ont duré simplement quelques années.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. François-Marie DIDIER. - Cette reconnaissance de deux Etats ne règlera malheureusement rien. Aujourd'hui...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur DIDIER, je vais devoir vous couper. Franchement, excusez-moi, je suis respectueuse au maximum, mais votre intervention est beaucoup trop longue par rapport au temps imparti, et vous le savez aussi bien que moi.

M. BLOCHE répondait sur un projet de délibération de cinq minutes avec quatre vœux rattachés. Vous n'êtes pas dans la même situation, Monsieur DIDIER, vous le savez parfaitement. Nous sommes dans le respect du règlement intérieur, et nous sommes y compris dans le respect des débats et du fait que chacun est traité de la même façon dans cet hémicycle. Il n'y a pas de raison que vous soyez traité différemment des autres.

Nous allons pouvoir lancer le scrutin public sur le vœu n° 108, qui n'est donc pas retiré et qui reçoit un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 108 déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Tout le monde a pu récupérer sa carte ?

Dans ce cas, le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Tout le monde a pu voter ?

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 111

Abstentions : 4

NPPV : 4

Pour : 49

Contre : 54

(Voir détail des votes annexe n° 6).

La proposition de vœu n° 108 est repoussée au scrutin public.

Rappels au règlement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Là, par contre, j'ai un rappel au règlement de la part du président du groupe Paris en commun...

S'il vous plaît ! J'ai un rappel au règlement de la part du président du groupe Paris en commun...

Monsieur Rémi FÉRAUD.

S'il vous plaît, Messieurs-dames, je suis saisie de plusieurs prises de parole, évidemment, vu ce qu'il vient de se dire dans cet hémicycle. Monsieur Rémi FÉRAUD, c'est vous qui avez la parole.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Ce débat est passionné à chaque Conseil de Paris. Cela dit, nous avons réussi à chaque Conseil de Paris à exprimer des points de vue différents.

Un vœu vient d'être rejeté de justesse. Toutefois, je vais le dire après avoir voté contre ce vœu, les propos que nous avons entendus, "les antisémites ont perdu", et je crois qu'ils ont été prononcés par M. VÉRON, qui vient courageusement de sortir de la séance, sont absolument inadmissibles. Ils visent des membres de tous les groupes de la majorité municipale.

Je demande une suspension de séance, des excuses, et peut-être une réunion de l'ensemble des présidents de groupe.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie d'une autre demande de prise de parole. Je donne la parole à Fatoumata KONÉ.

Au titre de la présidence de groupe...

Excusez-moi, Messieurs-dames, un petit peu de respect. Ce qui vient de se dire dans cet hémicycle est très grave, c'est donc normal que je donne la parole aux présidents de groupe qui en font la demande.

Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Vous savez, jusqu'au bout, jusqu'à la fin de ce Conseil, j'ai voulu croire que les élus au sein de cet hémicycle seraient à la hauteur et pourraient montrer l'exemple. Vraiment, ce qui vient d'être dit est grave. M. VÉRON, d'ailleurs, ne l'assume pas. Par lâcheté, il a quitté l'hémicycle. J'espère quand même de tout cœur qu'il n'est pas soutenu par son groupe pour les propos qu'il a tenus.

Ecoutez les mots que l'on utilise, on parle d'humanité, de gens qui sont en train d'être massacrés, et on se fait insulter. Je n'accepterai pas que mon groupe ou qui que ce soit dans cet hémicycle se fasse insulter de la sorte.

Je demande également une interruption de séance, que les présidents de groupe soient convoqués, et j'espère réellement que le groupe Changer Paris se désolidariserait des propos tenus par ce collègue.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Je suis aussi saisie d'une demande de rappel au règlement de la part du groupe Communiste et Citoyen.

Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

De quoi parlons-nous ? Nous parlons d'un élu issu de l'opposition qui s'adresse à des membres de notre majorité municipale et qui leur dit "les antisémites ont perdu". C'est de cela qu'il s'agit.

En l'occurrence, nous parlons d'un vœu présenté par nos camarades écologistes qui évoquait le drame en cours à Gaza, les dizaines de milliers de morts à Gaza, de femmes, d'enfants, de civils qui n'ont rien demandé à personne et qui, depuis des mois, subissent des bombardements et le blocage de l'aide humanitaire. Cette dénonciation-là nous vaut l'accusation d'antisémitisme. Pour quelle raison ? Parce que nous avons affaire à un certain nombre de gens qui approuvent cette politique d'extrême droite qui consiste à assassiner des dizaines de milliers de femmes et d'enfants.

Eh bien, je n'accepterai jamais que nous nous fassions traiter d'antisémites simplement parce que nous avons encore une once d'humanité et que nous n'acceptons pas ce massacre en cours, perpétré par un Gouvernement suprémaciste d'extrême droite raciste de Benjamin NETANYAHOU.

Rémi FÉRAUD l'a dit, Fatoumata KONÉ l'a dit à son tour, il n'est bien sûr pas question pour nous d'accepter que ces termes soient employés dans cette enceinte, et une réunion de l'ensemble des groupes représentés au Conseil de Paris s'impose assurément.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Pour vous répondre et répondre à ces demandes, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint. - Dans la délégation qui est la mienne, je souhaite évidemment répondre aux rappels au règlement des trois présidentes et présidents des groupes de la majorité, et partager évidemment leur émotion, qui est notre émotion collective. Je donnerai bien sûr suite à leur demande, ô combien justifiée, en convoquant la conférence d'organisation cet après-midi, je vous en préciserai l'heure, pour que nous puissions collectivement évoquer la gravité des propos tenus par Aurélien VÉRON tout à l'heure.

Je vous propose néanmoins de ne pas faire de suspension de séance pour que nous puissions terminer les votes et suspendre la séance avant la conférence d'organisation cet après-midi. Si vous en êtes d'accord, je suggère cela.

Je vois que vous opinez favorablement de la tête pour que l'on termine les votes sur le DGRI 43 et sur les quatre vœux rattachés.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

2025 DGRI 43 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'O.N.G. "ACTED" pour une aide d'urgence aux populations civiles de Gaza (Territoires Palestiniens).

Vœu déposé par M. Laurent SOREL relatif à l'engagement de la Ville de Paris pour une paix juste et durable à Gaza.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif au soutien au peuple palestinien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à un hommage décerné à Fatima Hassouna.

Vœu déposé par l'Exécutif (suite).

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Dans ce cas, je sou mets aux voix le vœu n° 109 qui est déposé par M. SOREL. D'abord, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, Monsieur SOREL ? Non. Il reçoit donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Il n'y a pas eu de demande de scrutin public sur ce vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par M. SOREL.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, au scrutin public, la proposition de vœu référencée n° 110 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, puisque je suppose qu'elle n'est pas retirée.

Tout le monde a bien sa carte ?

Plusieurs vœux font encore l'objet d'un vote électronique, je vous invite à garder vos cartes.

Le scrutin est ouvert.

Tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

Je vous donne le résultat de ce scrutin.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 109

Abstention : 0

NPPV : 4

Pour : 50

Contre : 55

(Voir détail des votes annexe n° 7).

La proposition de vœu n° 110 est repoussée au scrutin public.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 111 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 126).

Je vais mettre aux voix le vœu n° 111 bis de l'Exécutif, mais je suis saisie de plusieurs explications de vote. D'abord, une explication de vote de Rémi FÉRAUD, pour le groupe Paris en commun.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Alors que Gaza sombre chaque jour davantage dans l'enfer, que les otages israéliens retenus par le Hamas sont sacrifiés, que le droit international est bafoué chaque jour davantage par le Gouvernement d'extrême droite au pouvoir en Israël, je veux saluer le vœu présenté par Patrick BLOCHE au nom de l'Exécutif.

Ce vœu s'inscrit dans la suite de l'engagement que nous avons toujours eu pour la paix, pour l'amitié avec les peuples israélien et palestinien, contre le terrorisme, pour la libération des otages, et le soutien que nous avons toujours manifesté à celles et ceux qui, en Israël comme en Palestine, militent et luttent courageusement pour la paix dans le respect de son voisin. C'est notamment tout l'esprit de l'engagement des "Guerrières de la Paix".

Libération des otages, soutien aux habitants de Gaza, cessez-le-feu immédiat, aide humanitaire, respect du droit international, voilà ce que nous défendons encore une fois avec ce vœu, mais aussi l'espoir que les démarches diplomatiques et politiques de la France et la conférence internationale qui est prévue débouchent enfin sur la reconnaissance internationale de l'Etat de Palestine aux côtés de l'Etat d'Israël.

Aujourd'hui, si ce vœu est voté par le Conseil de Paris, notre Ville aura parlé clair, aura parlé fort, aura parlé juste, aura parlé utilement, et je suis certain que sa voix sera entendue.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Jack-Yves BOHBOT pour le groupe "LR-LCI". Monsieur BOHBOT, c'est à vous pour une explication de vote sur le vœu n° 111 bis de l'Exécutif. Deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Oui, Madame la Maire. Merci.

La position de notre groupe est claire et constante. Depuis le 7 octobre, nous avons toujours soutenu l'aide humanitaire, en particulier lorsqu'elle vise à soulager les souffrances des populations civiles, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes.

Comme l'a rappelé justement Patrick BLOCHE hier, le contexte est tragique, pour les familles des otages toujours détenus comme pour les civils qui subissent la guerre à Gaza. "Acted" est une organisation que nous connaissons bien et que nous soutenons ici, au Conseil de Paris, comme au Conseil régional d'Ile-de-France. Elle agit dans des conditions extrêmement difficiles et nous saluons son travail.

Je souhaite toutefois attirer votre attention sur une certaine maladresse de l'exposé des motifs. L'aide humanitaire devrait nous rassembler. Or, les considérants de ce vœu versent dans une lecture politique unilatérale du conflit, une lecture, je veux que vous l'entendiez, qui peut heurter, qui divise et qui brouille le message humanitaire. Ce n'est pas en simplifiant un conflit aussi complexe en attribuant de manière quasi exclusive la responsabilité du chaos actuel à l'un des protagonistes que nous renforcerons l'efficacité de notre soutien aux civils.

Je ne suis pas ici pour opposer une version du conflit à la vôtre, mais, depuis le 7 octobre, notre Conseil, le Conseil de Paris, avait su faire preuve d'un certain équilibre, d'une certaine sagesse, un soutien à toutes les victimes civiles, une condamnation claire du terrorisme, une parole fraternelle envers ceux qui, des deux côtés, veulent la paix.

Enfin, et le vœu de l'Exécutif l'oublie, pensons à ces Palestiniens qui, à Gaza, aspirent légitimement à se libérer du joug du Hamas, cette organisation terroriste qui porte une immense part de responsabilité dans la tragédie humanitaire actuelle.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci...

M. Jack-Yves BOHBOT. - C'est en regardant cette boussole humanitaire, lucide, équilibrée, que nous pourrions continuer à agir avec justesse.

Je vous remercie, Madame la Maire.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Ian BROSSAT, pour le groupe Communiste et Citoyen.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif parce que ce vœu permet à notre majorité municipale de poser enfin les mots justes sur la situation en cours à Gaza.

Je dis "enfin" parce que notre groupe s'est exprimé à de très nombreuses reprises, depuis de très nombreux Conseils de Paris, sur la situation en cours à Gaza. Nous l'avons fait en novembre 2023 par un vœu, par un autre vœu en février 2024, un autre en mai 2024, un autre en octobre 2024, ensuite en décembre 2024, en février 2025, en avril 2025, et encore aujourd'hui, en juin. Je pense qu'il était temps que nous disions les choses, et je suis heureux que notre majorité municipale puisse se retrouver sur ce vœu.

Je regrette que, sur un tel sujet, nous ne puissions pas avoir une expression unanime. Quand je vois, sincèrement, des élus de l'opposition voter contre un vœu qui demande simplement que l'on rende hommage à Fatima Hassouna, c'est-à-dire une journaliste assassinée - assassinée ! - par l'armée israélienne, que vous ne pouvez même pas voter cela, tout en disant dans le même temps que le déséquilibre est de notre côté, tout cela me paraît tout de même difficilement justifiable, difficilement argumentable.

Donc, je le redis : nous voterons ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voulais préciser que mon groupe votera également ce vœu. J'ai précisé dans mon intervention de présentation de vœu que nous estimons qu'il ne va pas assez loin par rapport à ce que Paris représente, par rapport à la situation et le massacre de la population, et par rapport à la nécessité d'envoyer des messages forts et fermes à la communauté internationale.

Néanmoins, nous reconnaissons ce geste, ce premier pas, et ce vœu permet aussi de rassembler la majorité derrière un sujet important.

J'espère que nous avancerons, parce que nous allons continuer, en tant qu'élus de la République, en tant qu'élus parisiens, à être les porte-voix des enfants, des femmes, des hommes qui sont en train d'être massacrés à Gaza. Mais, pour reconnaître le geste de l'Exécutif et l'avancée sur ce sujet, nous voterons ce vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 111 bis déposé par l'Exécutif avec, évidemment, un avis favorable.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 127).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGRI 43).

Je vous remercie.

Vu le retard que nous avons pris pour le repas en cette fin de matinée, la clémence de notre premier adjoint est d'un quart d'heure. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures trente-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2025 DGRI 44 - Subvention (70.000 euros) et convention avec "Bibliothèques Sans Frontières" pour une aide d'urgence destinée à l'accès aux opportunités d'apprentissage des enfants et des femmes en Afghanistan.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 44 relatif à l'attribution d'une subvention de 70.000 euros et d'une convention avec "Bibliothèques Sans Frontières", pour une aide d'urgence destinée à l'accès aux opportunités d'apprentissage des enfants et des femmes en Afghanistan.

La parole est à Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, oui, je suis bien là et impatiente de vous présenter ce très beau projet de délibération. Comme vous le savez, l'Afghanistan est aujourd'hui le seul pays au monde où les filles sont interdites d'enseignement secondaire et supérieur, décision prise par les Talibans peu de temps après leur retour au pouvoir en 2021. Comme le dit l'O.N.U., selon la formule des Nations unies, c'est comme le dernier clou dans leur cercueil.

C'est une interdiction accompagnée de plus de 70 décrets qui restreignent les droits des femmes et des filles : exclusion de la grande majorité des postes de la fonction publique, interdiction de travailler dans les O.N.G., interdiction de se rendre dans un lieu public sans un tuteur masculin, interdiction de chanter ou de jouer de la musique dans un lieu public, fermeture des salons de beauté féminins, car elles pouvaient parler entre elles. Les femmes sont tout simplement évincées de la société afghane, un effacement qui va jusqu'au point d'obstruer les fenêtres des pièces d'habitation qui pourraient être occupées par des femmes.

Cet acharnement, ce niveau de persécution ne relève plus des discriminations, mais bien de traitements cruels inhumains ou dégradants, voire de la torture, d'un apartheid de genre mis en place par les Talibans.

D'ailleurs, deux hauts dirigeants du régime sont aujourd'hui poursuivis par la Cour pénale internationale, qui a requis en janvier dernier à leur encontre des mandats d'arrêt pour crimes contre l'humanité et pour violations systématiques des droits fondamentaux des filles et des femmes du pays. J'espère que, d'ailleurs, ces mandats d'arrêts seront plus respectés que ceux d'autres dirigeants de pays.

Les droits civils des Afghanes sont réduits à néant. Depuis le tout premier jour du retour au pouvoir des Talibans, la Ville de Paris se mobilise très régulièrement pour leur apporter son soutien. Dès septembre 2021, une grande conférence de solidarité était votée par notre Conseil pour des programmes menés par "Action contre la Faim" dans le pays.

Vous le savez, puisque nous en parlions lors du Conseil de Paris du mois d'avril, la Ville soutient l'association "Begum Organization for Women", fondée par Hamida AMAN et hébergée dans le 18^e arrondissement, dans ses projets de diffusion de programmes éducatifs à la radio et depuis plus d'un an maintenant "via" la télévision satellite depuis Paris pour éviter la censure avec la diffusion des cours de la "Begum Academy" à destination des femmes et des jeunes filles privées d'école.

Le projet qui nous est proposé aujourd'hui, porté par "Bibliothèques Sans Frontières" et "Acted", s'inscrit dans le même objectif. Il s'agit d'offrir aux jeunes filles des possibilités d'apprentissage avec le déploiement de 18 micro-bibliothèques qui comprennent des ouvrages et des contenus pédagogiques adaptés. 3 millions de collégiennes et de lycéennes sont aujourd'hui privées d'éducation par le régime des Talibans. Cela signifie pour l'Afghanistan moitié moins d'enseignantes, de juristes, d'ingénieures, de médecins, mais aussi un accès aux soins dégradé, avec moins de sage-femmes et, comme je viens de le dire, de médecins. De plus, il est souvent interdit aux femmes de se faire soigner par un homme. Citons aussi le développement des mariages forcés et précoces pour les jeunes filles.

Hamida AMAN nous le disait il y a un mois : les Afghanes souffrent énormément et il faut continuer à dénoncer le régime des Talibans, alors même que la couverture médiatique de l'Afghanistan est aujourd'hui très réduite. Il nous revient à nous, à Paris, de continuer à porter la voix et la résistance de ces femmes réduites au silence.

Pour conclure, j'aimerais rajouter que, lorsque l'on s'en prend aux femmes, lorsque l'on s'en prend aux corps des femmes, ce n'est pas simplement elles en tant qu'individus, mais toute la société que l'on cherche à enfermer dans un carcan. Soutenir les femmes, c'est aussi soutenir la liberté.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus que Geneviève GARRIGOS, qui connaît très bien le sujet, sur la situation des femmes en Afghanistan, qui est évidemment extrêmement préoccupante. On peut le dire, depuis 2021, depuis la prise du pouvoir par les Talibans, elles sont littéralement emmurées vivantes. On pourrait même presque dire qu'elles sont enterrées vivantes, puisqu'elles ont à peine le droit de respirer et de manger. Les fenêtres des pièces de vie sont obstruées. Elles n'ont pas le droit d'ouvrir la bouche dehors. Elles sont privées de toute activité sociale. Les filles sont évidemment privées d'accès à l'école. Il y en a 3 millions qui aujourd'hui n'ont plus accès à l'école, avec ce que cela signifie comme conséquences sur le manque d'ingénieures, d'enseignantes et de sage-femmes. Ce sont autant de conséquences négatives pour les femmes qui n'ont plus accès ou qui ont en tout cas encore moins accès qu'avant aux soins médicaux.

Dans ces conditions, le soutien de la Ville depuis 2021 est précieux, de même que le soutien, avec ce projet de délibération, du programme de soutien à l'ouverture des micros-bibliothèques. "Bibliothèques Sans Frontières" est évidemment vitale parce que l'accès aux livres, l'accès aux bibliothèques, c'est l'accès à tout ce qui est éducation, possibilités d'épanouissement intellectuel et ce qui ferait aussi que ces femmes soient considérées comme des êtres humains à part entière. Être un individu, c'est avoir accès aux connaissances, avoir accès à tout ce qui peut être produit, à tout ce qui circule, sur ce que peuvent penser et dire les gens sur cette planète. Cet accès est vital. Il est heureux que la Ville de Paris s'engage sur ce soutien au projet "Bibliothèques Sans Frontières".

Ce n'est pas parce que l'on parle peu de l'Afghanistan, ce n'est pas parce qu'il y a peu d'espoir pour l'instant, malheureusement, pour ces femmes, vu l'impasse dans laquelle se trouve la situation afghane, qu'il faut baisser les bras. Ces femmes n'auront peut-être jamais l'occasion de nous entendre ici, mais le fait de nous concentrer de toutes nos forces pour dire que l'on ne les oublie pas, c'est aussi ce qui fait notre humanité. C'est peut-être ce qui fera, si chacun s'y mettait un peu, cette petite lumière au bout du couloir, qui fait que l'on n'abandonne pas tout espoir et qu'elles n'abandonnent pas tout espoir.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Maire, Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève GARRIGOS, Monsieur le Conseiller, cher Laurent.

Merci d'être revenu sur le sort dramatique que vivent les Afghanes. Effectivement, ce sort a été notamment qualifié d'"apartheid de genre" selon le rapporteur spécial de l'O.N.U. sur les droits humains en Afghanistan, Richard BENNETT.

Ce qui est donc en jeu aujourd'hui, c'est bien le droit des femmes afghanes à exister. Je rappelle la mobilisation de la Ville de Paris dès le retour des Talibans au pouvoir. 15 jours après, nous avons notamment organisé une conférence de solidarité, ici, avec la Maire de Paris. Le mois suivant, en octobre, nous avons adopté une aide d'urgence en faveur des victimes de cette crise. Le 8 mars dernier, le message "SOS femmes afghanes" fut projeté sur la Tour Eiffel, après la soirée organisée par Ayyam SUREAU.

Je vous avais rappelé aussi, Madame la Présidente de la 7e Commission, le soutien à l'association "Begum Organization for Women" et "Radio Begum", dont la diffusion a été suspendue par le régime Taliban en février dernier.

Oui, Laurent SOREL, vous avez raison, la situation est toujours aussi dramatique. Oui, il y a peu de chance aujourd'hui que le régime Taliban change. Oui, nous devons continuer à faire entendre notre voix pour soutenir les femmes afghanes.

C'est pourquoi il existe ce projet de délibération pour l'association "Bibliothèques Sans Frontières", avec ses 18 micro-bibliothèques aux centres communautaires. Il s'agit de créer des espaces d'apprentissage sécurisés avec des ressources pédagogiques, un soutien psychosocial destiné aux femmes et aux enfants. Pour eux et pour elles, ces espaces culturels et éducatifs sont conçus spécifiquement en fonction de leurs besoins en locaux et constituent un refuge.

Hier, d'ailleurs, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le président Patrick WEIL, qui était là à l'invitation de la Maire de Paris lors de la visite du Président LULA. Nous allons poursuivre et amplifier l'action que nous menons avec lui.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DGRI 44).

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple géorgien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non-rattaché, le vœu référencé n° 112, relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple géorgien.

La parole est à la présidente de la 7e Commission, Geneviève GARRIGOS.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers confrères, l'année dernière, suite aux élections du 27 octobre qui avaient été entachées - je vais rester très diplomatique - d'irrégularités qui ont même été soulevées par le Parlement européen, qui a d'ailleurs demandé que des élections se tiennent à nouveau, suite à la mobilisation et la sollicitation des associations en France, nous avons rencontré avec Rémi FÉRAUD les associations et nous avons déjà présenté un vœu pour apporter notre soutien compte tenu de la répression massive des manifestations.

Si aujourd'hui je me permets de vous présenter à nouveau ce vœu au nom de mon groupe, c'est tout simplement parce que la situation s'est considérablement aggravée si c'était encore possible. D'une part, depuis que le nouveau Gouvernement géorgien, porté par le "Rêve géorgien" que beaucoup appellent "le cauchemar géorgien", a suspendu le processus d'adhésion à l'Union européenne, les manifestations ont été extrêmement massives. Cela fait plus de 180 jours que les personnes manifestent pour la liberté, pour la démocratie, pour adhérer à l'Union européenne. Ce n'est pas sans nous rappeler un autre mouvement, celui de la place Maïdan, il y a quelques années, en Ukraine.

Pour contrer cela, le régime arrête, emprisonne. Il vient arrêter les personnes, y compris la nuit, à leur domicile. On estime que 500 personnes sont détenues arbitrairement, parmi lesquelles 300 auraient été "a minima" tabassées, voire torturées. D'ailleurs, avec l'utilisation de la reconnaissance faciale, ce sont des amendes qui sont passées de 160 euros à 1.600 euros pour ceux qui osent manifester, quand on sait que le salaire de base en Géorgie est de 415 euros. Vous voyez donc combien cela freine la participation.

Je voudrais surtout insister sur l'attaque sans précédent également sur les médias, notamment sur les télévisions privées, par exemple, et indépendantes, comme T.V. Formula, T.V. Mtavari et T.V. Pirveli, qui sont confrontées à des contraintes et du harcèlement, au point que la première chaîne, T.V. Mtavari, la chaîne la plus regardée, a dû cesser d'émettre le 1er mai.

Ce sont aussi les journalistes qui sont passés à tabac, comme Alexandre...

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure s'il vous plaît ?

Mme Geneviève GARRIGOS. - Je dois finir ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui. Vous avez dépassé le temps.

Mme Geneviève GARRIGOS. - Deux minutes. Je m'en excuse.

Je voudrais demander la libération de Mzia AMAGHLOBELI.

Je vous remercie d'adopter ce vœu.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Arnaud NGATCHA.

M. Arnaud NGATCHA, adjoint. - Madame la Présidente de la 7e Commission, chère Geneviève, vous avez décrit le contexte dramatique dans lequel se trouve la Géorgie aujourd'hui, avec ce parti qui est revenu au pouvoir, comme vous l'avez dit, et qui porte mal son nom, le "Rêve géorgien". Il soumet le peuple géorgien aujourd'hui et l'empêche démocratiquement de pouvoir s'exprimer.

Votre vœu a évidemment l'assentiment total de l'Exécutif. Lors de l'audition que vous aviez organisée à la 7e Commission, nous avons pu entendre une partie de l'opposition géorgienne et de la diaspora. Je tiens à saluer François BÉCHIEAU, qui n'est pas là, mais que j'associe. Vous m'avez d'ailleurs proposé que nous réfléchissions à une mobilisation plus importante de l'Exécutif et de la Maire de Paris. J'ai répondu favorablement. Nous y travaillons donc pour pouvoir organiser un événement ici, à l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 112 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 128).

Bravo !

2025 DJS 34 - Subvention de fonctionnement (625.000 euros) pour le Stade français Paris au titre de l'année 2025.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 34 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 625.000 euros pour le Stade français Paris, au titre de l'année 2025.

La parole est à Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous sommes vendredi après-midi, une belle occasion de parler de sport, du soutien que nous apportons à un autre club de la Capitale qui est un club de rugby, mais je vais encore une fois devoir me retrouver à vous parler de sexisme et de lesbophobie, car, malheureusement, cela fait partie des signalements qui ont été adressés sur la section bénévole du Stade français, celle où l'équipe féminine s'exerce.

Je vous fais grâce de l'ensemble des citations sexistes et lesbophobes qui ont été signalées. Nous avons lu dans la presse, notamment dans "Médiapart", un étalage de ces violences sexistes, sexuelles et symboliques. C'est pourquoi, si je comprends bien la différence de subvention entre celle que nous faisons à la structure professionnelle du club et celle que nous faisons à la structure des amateurs, j'aimerais que l'on puisse avoir un mot pour l'équipe féminine, mais aussi pour les bénévoles qui animent cette section féminine. Assurons-les de notre entier et plein soutien. J'en profite pour demander à M. le Maire, Pierre RABADAN, quelles sont les mesures prises par la Ville de Paris pour suivre la convention que nous avons avec le Stade français, qui précise justement que l'ensemble des clubs soutenus par la Capitale doivent s'engager dans la lutte contre les discriminations, dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vais terminer en rappelant que l'on estime que la moitié des filles abandonnent la pratique sportive à l'adolescence.

Si l'on veut que Paris soit une ville véritablement sportive, populaire et féministe, il nous revient de nous saisir de toutes les occasions pour nous assurer que les filles et les femmes peuvent pratiquer le sport dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je m'étais désinscrit, mais je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Autant que je le fasse.

Effectivement, je vois bien la différenciation qui est faite entre la partie professionnelle et la partie des autres activités amatrices et socio-éducatives, mais j'ai toujours du mal, tout en étant un grand amateur de sport, et pas seulement sur le canapé, avec les subventions données aux clubs qui ont des moyens. En effet, je vois ce qui n'est pas donné aux autres. Ce n'est pas le fait de ne pas aider les clubs sportifs, mais c'est le fait d'aider des clubs, en l'occurrence le Stade français, quels que soient ses résultats sportifs, qui ne sont aujourd'hui pas les meilleurs, en tout cas pour la section masculine. C'est un club qui ne manque pas de moyens, "a priori". De plus, quand il y a des remontées sur des violences sexistes et sexuelles, je pense qu'il revient à la Ville d'être attentive à cela et d'être, puisque de toute façon on verse de l'argent, encore plus intransigente quand il y a des alertes.

Une vraie réflexion est à avoir d'une manière générale sur le financement du sport à Paris. Beaucoup de gens veulent faire du sport mais n'en ont pas les moyens. Beaucoup de clubs manquent de moyens. Beaucoup de clubs à Paris ont des moyens.

Je suis fan d'un club qui a énormément de moyens, beaucoup trop : le P.S.G. Je me soigne, rassurez-vous.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je croyais qu'il y avait d'autres inscriptions. Elles ont dû être désinscrites.

Merci de vos deux interventions, qui me permettent d'abord de mettre en avant le travail sportif et éducatif qui est fait par le club et ensuite de revenir évidemment sur l'affaire qui nous a occupés ces dernières semaines. Je commence par dire qu'elle est absolument scandaleuse, comme Raphaëlle RÉMY-LELEU l'a évoqué, tant sur les propos que sur leur récurrence.

Nous avons évidemment pris des mesures avec le club et sa structure associative. Il s'agit d'un dirigeant de l'équipe féminine, qui a été depuis totalement suspendu de ses fonctions, évidemment.

Je vais peut-être dire un petit mot sur ce que vous avez mis en avant, Laurent SOREL. La section professionnelle du Stade français n'est pas bénéficiaire directement de cette subvention. Vous l'avez bien dit, mais je le rappelle parce que l'on a parfois tendance à le confondre. La Ville, à chaque fois qu'elle verse une subvention, la verse à l'association. Elle ne peut pas la verser à une structure professionnelle. Je voulais le redire.

Oui, le propriétaire de l'équipe professionnelle du Stade français a des moyens. Par ailleurs, il faut savoir, je vous le dis puisque c'est de notoriété publique, que c'est un club qui a un déficit structurel annuel de 15 millions d'euros. On ne peut pas dire que le propriétaire, aussi fortuné soit-il, gagne de l'argent sur le Stade français. Loin de là. Je sais que ce n'est pas ce que vous avez dit, mais je tenais à le rappeler.

Je rappelle aussi que, ici, dans le cadre d'un sujet que l'on a déjà abordé, il exploite le stade Jean Bouin. C'est lui qui a les coûts d'exploitation qui sont liés au quotidien de ce stade. Il en tire aussi un certain nombre de revenus. Je voulais le préciser.

Je souhaite vous redire aussi, avant que je n'en vienne à l'affaire des violences, qu'il faut également dissocier l'ensemble du club et du travail des éducateurs, qui est très bien fait au quotidien, des actes d'un individu au sein de ce club, qui sont évidemment condamnables. Je suis heureux de l'avoir vu rapidement écarté dans un premier temps de l'équipe féminine, puis actuellement de l'ensemble du club.

Le club a agi assez rapidement, puisqu'il a fait une enquête interne. Le dirigeant en question a été suspendu à titre conservatoire. La Fédération s'est aussi saisie du sujet. Un dialogue a été entrepris avec les joueuses, qui ne les a pas satisfaites au début. Il a donc dû s'exprimer sur le sujet. Il a finalement été mis à pied.

En parallèle de tout cela, ce n'est pas toujours suffisant, mais le club a suivi les recommandations qui sont dans notre convention, avec l'ensemble des clubs que nous avons et que nous finançons à hauteur de plus de 5.000 euros. Il a suivi une formation, notamment avec "Colosse aux pieds d'argile". On y travaille régulièrement avec ma voisine et collègue Hélène BIDARD. L'ensemble des éducateurs du club, des joueuses et beaucoup de joueurs du secteur amateur ont suivi ces formations contre les V.S.S. Cela n'a pas empêché cet individu d'avoir des propos absolument scandaleux que nous avons évidemment condamnés et que nous continuons à condamner.

Pour répondre à Raphaëlle RÉMY-LELEU, oui, nous faisons un point annuel avec l'ensemble des clubs que nous subventionnons et qui sont sous convention pour savoir s'ils ont suivi les formations qui sont indispensables aujourd'hui dans le cadre de nos conventions. Quand ce n'est pas le cas, on ajuste la subvention en fonction de ce critère, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Ce gros problème qu'a connu le club a permis également de mettre en place un dispositif d'écoute systématique et de traitement des signalements, qui n'était pas en vigueur jusqu'à présent. Cela a également permis la désignation d'un référent externe sur ces sujets de violences sexistes et sexuelles, qui n'avait pas été désigné avant. Il avait suivi les formations, mais on a encore passé un cap supplémentaire.

Le problème a été pris très au sérieux. Le club a agi tout de suite. On s'en est évidemment assurés, moi le premier, connaissant un certain nombre de personnes de la structure. Je me permets de dire que je pense que le club et la fédération ont pris les mesures adaptées. Ce dirigeant qui a tenu des propos inqualifiables a été écarté. Il faut évidemment conserver toute notre vigilance pour que ce genre de propos ne puissent plus avoir lieu ni auprès de femmes, ni auprès d'hommes, ni auprès d'aucun autre pratiquant du sport, à Paris comme ailleurs.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le sujet.

Laurent SOREL l'a dit : on est tous derrière le club, qui joue son dernier match de la saison régulière pour se sauver, après une saison difficile chez les garçons. On félicite aussi les filles pour leur parcours cette année. On espère que, pour les deux, ils seront meilleurs l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 34).

2025 DJS 35 - Subvention de fonctionnement (500.000 euros) pour le Paris Football Club au titre de l'année 2025.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 35 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 500.000 euros pour le Paris Football Club, au titre de l'année 2025.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, pour cinq minutes au maximum. Merci.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer ce projet de délibération en soutien au Paris F.C., un club engagé tant sur le plan sportif que sociétal et dont l'action en matière d'inclusion, de formation et d'égalité mérite d'être soulignée et soutenue.

La montée du Paris F.C. en Ligue 1 est une très belle nouvelle pour le sport à Paris. Je me réjouis que ce club poursuive son développement dans un cadre ambitieux, notamment avec l'arrivée de nouveaux partenaires comme Agache Sport et Red Bull. Je me félicite tout particulièrement que ce soit le 16e arrondissement qui ait été retenu pour accueillir les matchs de Ligue 1 du Paris F.C. à partir de la saison 2025-2026 dans l'enceinte du stade Jean Bouin. C'est une belle reconnaissance du dynamisme sportif de notre arrondissement, de la qualité de ses infrastructures et de son engagement dans la vie sportive parisienne.

Ceci étant dit, nous voulons, avec le maire du 16e arrondissement, alerter également sur les inquiétudes des riverains. On sait très bien les contraintes que cela implique : circulation, stationnement, sécurité, nuisances sonores et un impact certain sur la vie quotidienne du quartier. Nous voulions rassurer les riverains sur le fait que nous prenons cela très au sérieux et que nous ferons tout pour minimiser les nuisances.

Nous souhaitons par ce vœu également attirer l'attention de la Ville de Paris sur la nécessité de prendre pleinement sa part dans la coordination et la facilitation du dialogue entre toutes les parties prenantes, que ce soit le Paris F.C., bien sûr, mais aussi la Préfecture de police, la mairie du 16e arrondissement, les associations de riverains et les services municipaux. Ce dialogue est déjà engagé. On le salue, mais il doit être soutenu, structuré, amplifié et renforcé dans la durée. L'installation du Paris F.C. à Jean Bouin doit être une réussite pour le club, mais également pour le quartier. Cela suppose une écoute active, des réponses concrètes aux préoccupations locales et une capacité collective à anticiper les effets de cette transformation.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - On est passés du stade Jean Bouin au stade Jean Bouin, en tout cas pour les sections masculines, puisque c'est là aussi où joue le Stade français. De mémoire, il me semble que les féminines du P.F.C. continueront de jouer à Charléty.

Je suis un peu embêté que le P.F.C. n'ait pas de stade dans le 20e arrondissement, puisqu'il vient tout de même un peu du 20e arrondissement. Il faut tout de même vous le rappeler.

On aura l'année prochaine le derby le plus proche de France et peut-être du monde, puisqu'il y a une rue qui sépare les deux stades entre le Parc des Princes et le stade Jean Bouin.

Au-delà de cela, c'est toujours le même problème. Il y a effectivement l'entrée au capital d'Agache Sport, donc L.V.M.H., et de Red Bull. Oui, la Ville, quand elle finance, comme cela a été dit, elle ne finance pas la partie professionnelle, mais tout ce qui est associatif, les axes socio-éducatifs. Oui, le P.F.C. en fait sur les questions de lutte contre les discriminations et de violences, et il travaille avec "Tatane" notamment, donc on ne peut que s'en réjouir. Des gens qui ont beaucoup d'argent devraient en avoir aussi pour financer ces activités. Cela continue à me gêner. J'aurais dit la même chose : heureusement que la Ville ne donne plus d'argent au P.S.G., mais il paraît que le P.S.G. va partir loin de Paris. Cela pose tout de même un problème. Je continuerai donc systématiquement à intervenir par rapport à cela. On soutiendra tout de même un peu le P.F.C., même si ce sera moins avec les tripes qu'avec le voisin géant.

Disons qu'il faut toujours que l'on s'interroge sur ce qui aurait pu être fait avec cet argent en aidant d'autres clubs. Je pense notamment à un club qui joue dans le 13e arrondissement, je crois, et qui aurait pu avoir un peu plus de moyens qu'il n'en a aujourd'hui.

Il serait tout de même intéressant d'avoir un autre rapport à la façon dont on conçoit le sport populaire et le rapport des catégories populaires au sport populaire. Cela m'a estomaqué de voir la façon dont étaient gérées les festivités autour de la victoire du Paris-Saint-Germain avant et après. Avant, j'ai toujours pensé qu'il aurait pu y avoir une "fan" zone à Paris quels que soient les problèmes que cela aurait pu engendrer. C'est aussi cela, le sport

populaire. C'est la possibilité, pour les gens qui n'ont pas les moyens, d'aller dans un bar ou même de payer au Parc des Princes. Au Parc des Princes, il y avait une ambiance géniale, sauf qu'il fallait payer. Parfois, c'était très cher parce que les reventes se sont faites à des prix allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros. Il y a des gens qui sont arrivés à Paris et qui n'avaient pas les moyens qui ont regardé les matchs entre deux épaules ou sur leur téléphone. C'était cela. Je pense qu'il y aurait eu moins de problèmes s'il y avait eu une "fan" zone un peu délimitée. Il y en avait une au moment de la finale de la L.D.C. quand Liverpool est venu jouer. Cela s'était bien passé. C'était du côté de Nation, cours de Vincennes. Cela s'était moins bien passé du côté du Stade de France pour d'autres raisons.

Il y a vraiment une autre manière, à mon sens, de se comporter par rapport au public populaire du foot. Il faut arrêter de considérer que ces gens sont forcément des animaux, comme l'a dit le Ministre de l'Intérieur. Ce ne sont pas des animaux. Cela ne veut pas dire que, quand ils pillent un magasin, ils ne doivent pas être jugés, mais comme n'importe qui. C'est comme moi, comme vous, à droite aussi, quand vous faites des choses qui sont interdites par la loi, vous devez être jugé. Ces gens doivent être jugés de la même manière que vous et nous. Malheureusement, j'ai l'impression que ce n'est pas le cas, quand on voit tout ce qu'il se passe aujourd'hui sur des comparutions immédiates.

On a cette méfiance systématique par rapport au public populaire, qui n'a plus les moyens d'aller au Parc des Princes, par exemple, et qui ne peut plus se payer le luxe de regarder les matchs parce qu'il faut s'abonner et que c'est très cher.

Il me semble que c'est une autre façon de concevoir notre rapport au football : être moins méfiant. Je suis sûr que la résultante de cela, c'est qu'il y aura moins de troubles. Si le premier réflexe est de sortir la matraque, de faire des coups de mentons et de dire "attention, vous verrez, il y aura un tas de troubles"... Oui, il y a des problèmes. Non, ce n'est pas simple à gérer. Je ne fais pas de démagogie sur ce sujet. Je ne dis pas que, quand des gens arrivent avinés ou autres... Non, il y a effectivement des gens qui viennent aussi pour casser, mais à un moment donné il y a des masses de gens, il y a des centaines de milliers de personnes qui veulent faire la fête.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, cher collègue.

M. Laurent SOREL. - Traitons-les différemment. C'est cela aussi, l'amour du sport.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La réponse est à M. le Maire, Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à vous deux pour les interventions. Je vais parler évidemment du P.F.C. Je prends 30 secondes pour vous redonner les informations par rapport à ce que vous dites, Monsieur SOREL. Nous avons la volonté de faire une "fan" zone dans l'espace public, puis à Charléty. On s'était organisés pour, mais les forces de police n'étaient pas suffisantes pour sécuriser l'ensemble des points. C'était en tout cas la position de la Préfecture. C'est pourquoi nous n'avons pas pu la faire, malheureusement. Je voulais le préciser.

Je vous dis aussi que ce ne sera pas le derby le plus proche, malheureusement, puisqu'à Milan ils ont deux équipes dans le même stade. On ne pourra pas faire mieux. Je voulais tout de même le souligner.

Parlons du P.F.C. Excusez-moi. Merci, Madame BADAT-KARAM, de votre intervention tout à fait constructive. Je crois que l'on partage absolument tous les objectifs communs sur le sujet.

Comme vous l'avez dit, au-delà de la satisfaction de voir le P.F.C. évoluer en Ligue 1 et d'avoir trouvé un stade dans lequel ils vont pouvoir participer au développement du club et une cohabitation avec le Stade français, dont on a parlé juste avant, comme cela a toujours été ma préoccupation principale, il s'agissait aussi de voir l'impact local. Ayant été un riverain immédiat du stade Jean Bouin quelques années, je sais de quoi je parle. Je crois que l'on partage tout à fait les mêmes objectifs sur le sujet.

Comme vous l'avez dit, un travail a été d'ores et déjà engagé. Il faudra qu'il soit accentué et suivi tout au long de la première année "a minima" pour voir comment tout cela se passe et comment tout cela cohabite. Il faut que les habitants de ce "cluster" sport parisien, entre Roland-Garros, Jean Bouin et le Parc des Princes, soient assurés que nous y donnerons la plus grande attention.

Pour le P.F.C., je le redis, nous venons subventionner l'association, qui elle aussi est déficitaire, d'un montant plus important que notre subvention chaque année. Cette association comprend tout le centre de formation du P.F.C. avant le centre de formation professionnel, qui est dans le 20^e arrondissement, à Déjérine. Il y restera. C'est bien la volonté du club et nous les en remercions. On sait qu'ils passent beaucoup de temps et d'énergie à former les jeunes joueurs. Dans l'évolution de l'actionnariat, que vous avez soulignée, je redis que ce n'est pas L.V.M.H., mais la famille Agache, ce qui est différent. Il y a aussi Red Bull. Ils entrent progressivement dans le capital. Ils ne sont pas encore détenteurs de l'ensemble des titres du club, mais l'ADN que le club veut garder, c'est de rester un club formateur local. Je crois qu'il faut que nous les accompagnions sur ce sujet aussi.

L'équipe féminine, qui dépend de l'association, est extrêmement performante. Cela me donne l'occasion de saluer la victoire en Coupe de France du Paris Football Club féminin. C'est la plus grande section féminine de France. Je crois que cela nous engage aussi dans le support du sport féminin. Elle restera, comme vous l'avez dit, Monsieur SOREL, à Charléty. Elle y jouera ses matchs de championnat, de coupe et de Ligue des Champions, puisqu'elles sont qualifiées en Ligue des Champions. C'est l'occasion de saluer le départ de la capitaine, Gaëtane THINEY, que je félicite et que je salue pour l'ensemble de son œuvre sur les 19 dernières années qu'elle a données au football féminin professionnel.

C'est un soutien équivalent aux années précédentes, qui est nécessaire au regard de tout ce que je vous ai avancé comme arguments. J'espère que nous voterons tous largement en soutien à l'ensemble du P.F.C., notamment de son association, de sa structure féminine et de sa volonté de formation sur la durée.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 35).

Il est adopté à l'unanimité, comme vous le souhaitiez.

2025 DJS 36 - Subvention de fonctionnement (586.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectif avec le Paris Basketball au titre de l'année 2025.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 36 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 586.000 euros et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif avec le Paris Basketball, au titre de l'année 2025.

La parole est à M. le Maire, Éric LEJOINDRE.

M. Éric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais dire quelques mots seulement. Je voulais avoir l'occasion de saluer cette subvention, que j'espère nous voterons à l'unanimité, pour le plus grand club de basket-ball que Paris ait connu. Il est devenu plus grand encore à partir du moment où il s'est installé dans le 18e arrondissement, notamment à l'Adidas Arena de la Porte de la Chapelle. C'est une très grande fierté pour toute notre Ville, mais surtout pour le 18e arrondissement.

Ce club a une actualité riche et notamment une actualité très belle, puisque nous avons appris hier que le grand acteur Omar SY avait décidé de rejoindre la belle aventure du Paris Basketball, de s'intégrer dans l'équipe de direction et d'y mettre des moyens. Cela démontre à quel point l'installation de ce club dans le Nord-Est parisien a du sens et nous permet d'avoir un vrai club du Grand Paris, comme Omar SY l'a dit lui-même. C'était l'une des grandes ambitions.

Je voulais surtout insister sur la dimension plus locale du rôle du Paris Basketball, qui a bien sûr les résultats sportifs que vous connaissez. D'ailleurs, je leur souhaite bonne chance pour leur match de ce soir, qui les conduirait, s'il est gagné, en finale. Ce serait encore une belle façon de gagner. Le Paris Basketball s'inscrit aussi dans une dynamique territoriale extrêmement positive et très forte pour nous dans le 18e arrondissement au service des Parisiennes et des Parisiens. Je pense à sa participation aux Mercredis du Sport durant l'année, mais aussi au fléchage d'une partie de sa billetterie vers les enfants. Je pense aussi au fait que le club lutte contre l'exclusion et les discriminations notamment à destination des jeunes mineurs isolés à travers la pratique sportive, à travers leur programme "One Team", qui est aussi un très beau programme dont le 18e arrondissement bénéficie. Je sais que le club a prévu de renouveler et même d'amplifier cette action pour la suite.

Enfin, le Paris Basketball a aussi un engagement écologique important. Il faut le noter parce que ce n'est pas ce qui apparaît le plus évident quand on parle de club sportif. Il a réduit son empreinte carbone, par exemple en domiciliaant ses joueurs à proximité des centres d'entraînement pour limiter leurs déplacements. De plus, il incite ses salariés à utiliser les transports en commun. Nous travaillons avec le Paris Basketball et avec le territoire zéro chômeur de longue durée de la Porte d'Aubervilliers à faire en sorte que nous puissions travailler sur la récupération et sur la limitation de l'utilisation du plastique à usage unique.

Bref, le Paris Basketball est une très belle aventure sportive qui fait de Paris l'une des très grandes villes du basket-ball français et européen. C'est surtout une très belle aventure pour le 18e arrondissement de Paris. C'est une immense fierté pour moi. Qui aurait cru il y a cinq ou dix ans que l'avenir du basket-ball français se jouerait à la Porte

de la Chapelle ? C'est dire à quel point nous avons avancé sur le sujet. Un grand bravo au Paris Basketball et merci à tous pour votre soutien pour cette très belle équipe.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas redire la même chose. Je vais juste me contenter de féliciter le Paris Basketball pour son engagement dans la lutte contre l'exclusion et les discriminations, notamment en direction des jeunes mineurs isolés.

Après, c'est toujours la question du soutien ou pas, ce que la Ville doit faire ou pas. Je ne sais pas si Omar SY a mis beaucoup d'argent dans le club, mais je pense que c'est un club qui est amené à se développer. On espère qu'ils gagneront le match ce soir. En tout cas, le dernier match était un peu serré jusqu'au dernier quart-temps. On verra.

J'ai envie de dire tout de même qu'il faut tout faire pour soutenir le sport amateur à Paris. De nombreux petits clubs cherchent des terrains. C'est aussi sur cela qu'il faut jouer. Il serait peut-être bien qu'il y ait un peu plus de ruissellement dans le sport parisien.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de vos deux interventions. Avant de paraphraser Éric LEJOINDRE et de m'associer à ses félicitations et à celles de Laurent SOREL, je précise que le ruissellement fonctionne très bien, Monsieur SOREL, avec le Paris Basketball, puisqu'il est issu de la réunion de trois clubs parisiens qui ont toujours des structures pour amateurs et qui poussent leurs joueurs et leurs joueuses vers le meilleur niveau. Je salue aussi le travail du Paris Basketball qui est fait dans la construction de l'équipe féminine, qui est en Nationale 2 et qui va, je l'espère, passer les étapes une à une jusqu'au meilleur niveau. Cette subvention est là aussi pour encourager cette politique.

Comme vous l'avez souligné, l'entrée d'Omar SY dans le capital du club est très remarquée. Je n'ai pas fait le calcul, mais je ne pense pas que ce soit une somme démentielle.

Je voulais évidemment souligner les résultats exceptionnels, comme Éric LEJOINDRE l'a fait, de l'équipe professionnelle masculine. J'ai eu l'occasion déjà de le dire ici. Rien que cette année, ils ont remporté la Coupe de France. C'était la première fois qu'ils étaient en Euroleague et ils sont allés jusqu'en quart de finale. Ils font des résultats tout simplement hallucinants et qui entraînent un public parisien et même un peu plus large que Paris. C'est absolument remarquable.

Le travail n'est pas fait uniquement sur le terrain. Beaucoup de choses sont faites avec le tissu social du 18^e arrondissement et, à plus grande échelle, de Paris. Cela nécessite un accompagnement significatif de la Ville. Ils ont aussi engagé au niveau de l'équipe professionnelle du centre de formation des féminines et de toutes leurs équipes de jeunes un développement majeur. L'arrivée en Euroleague a été aussi un pari financier très important pour le club. Nous devons donc continuer cet accompagnement pour ce qui est devenu aujourd'hui l'un des meilleurs clubs de basket-ball d'Europe.

Ils jouent ce soir le deuxième match de la demi-finale du championnat, après avoir gagné la Coupe de France. C'est un club assez incroyable et qui est très ancré localement. Je le redis parce qu'on a eu l'occasion d'en parler. C'est le cas dans le 18^e arrondissement, c'était le cas dans le 13^e arrondissement et c'est toujours le cas puisqu'il y a encore des équipes qui évoluent là-bas. Le centre de formation évolue bien sûr à l'Adidas Arena également.

Comme vous l'avez souligné, Monsieur SOREL, je me permets puisque j'ai encore quelques secondes, cela ne résout évidemment pas le problème des terrains disponibles, mais ce sont deux choses différentes. En revanche, cela amène une augmentation significative du nombre de pratiquantes et de pratiquants sur la place parisienne. Après, il faut trouver des solutions pour avoir plus de terrains. L'une d'entre elles a été que nous refassions plus de 80 terrains dans le cadre de l'héritage des Jeux et des cofinancements que l'on a pu trouver. C'est évidemment un problème que nous aurons encore à Paris.

Je termine simplement en saluant le travail des présidents de ce club, du directeur général, de tous ceux qui ont cru en ce projet depuis six ans. Ils sont partis du 13^e arrondissement et de la Pro B pour arriver au sommet du basket-ball européen. Il va falloir maintenant se maintenir à un niveau très exigeant. Je crois que toute la Ville de Paris et que tous ceux qui ont pu aller voir un match à l'Adidas Arena sont extrêmement fiers des résultats sportifs et de l'image que donnent le basket-ball et cette équipe de Paris. J'espère qu'elle va continuer pendant de nombreuses années.

Merci de soutenir ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 36.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 36).

Nous examinons le projet de délibération DJS 47 : subvention de fonctionnement de 150.000 euros pour le Paris 13 Atlético au titre de l'année 2025.

La parole est de nouveau à M. Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Je croyais m'être désinscrit.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - C'est une intervention en moins.

2025 DJS 105 - Subvention (5.000 euros) pour l'association "Lagardère Paris Racing" à l'occasion de l'organisation du Trophée Clarins 2025.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 105 relatif à l'attribution d'une subvention de 5.000 euros pour l'association "Lagardère Paris Racing", à l'occasion du Trophée Clarins 2025.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite ici saluer ce projet de délibération qui propose le soutien de la Ville à l'organisation du Trophée Clarins, tournoi de tennis féminin international qui s'est tenu du 12 au 18 mai 2025 sur le site prestigieux de la Croix-Catelan, au cœur du bois de Boulogne, dans le 16e arrondissement.

Ce tournoi, désormais bien installé dans le calendrier sportif parisien, marque le retour du tennis féminin de haut niveau sur un site chargé d'histoire. En accueillant la 4e édition du Trophée Clarins, le Lagardère Paris Racing a confirmé sa capacité à faire vivre un lieu exceptionnel, patrimoine du sport parisien et le mettre au service du rayonnement international de Paris.

Cette compétition internationale, classée dans les prestigieuses W.T.A. Séries, a permis à des joueuses de talent venues du monde entier de s'affronter sur les courts en terre battue de la Croix-Catelan. Le Trophée Clarins, c'est aussi une célébration des valeurs universelles que véhicule le sport grâce au partenariat avec la caisse des écoles du 16e, que j'ai d'ailleurs initié avec le Lagardère. Chaque année depuis quatre ans, près de 100 élèves viennent assister à ce prestigieux tournoi.

Le 16e arrondissement, souvent identifié à juste titre comme un territoire sportif par excellence, avec Roland-Garros, Jean Bouin, le Parc des Princes, démontre une nouvelle fois qu'il est aussi une terre d'accueil pour le sport féminin, pour le sport scolaire, pour le sport ouvert à toutes et à tous.

Je veux aussi souligner l'importance des actions menées autour de ce tournoi : les séances de découverte pour les jeunes, dont on vient de parler, mais également la tenue du cross scolaire sur la piste mythique des Jeux olympiques de 1900. Tout cela contribue à faire de cet événement bien plus qu'un simple tournoi. C'est une vraie fête du sport ancrée dans la vie de l'arrondissement et de la Capitale.

Le soutien modeste mais symboliquement fort proposé par la Ville de Paris à hauteur de 5.000 euros est un signal positif. Il vient appuyer une dynamique locale qui allie excellence, accessibilité et mémoire du sport. J'espère que cette collaboration pourra se renforcer dans les années à venir.

Je vous invite donc toutes et tous à voter en faveur de ce projet de délibération qui permettra à cet événement de poursuivre son développement et de continuer à rayonner pour le plus grand bénéfice de notre arrondissement, mais également de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BADAT-KARAM. Vous avez été très exhaustive. Merci de votre intervention, qui a dit quasiment tous les points pour lesquels nous soutenons ce tournoi féminin.

Cela me donne l'occasion de saluer le parcours de Loïs BOISSON à Roland-Garros, qui a malheureusement perdu en demi-finale hier, mais qui nous a fait passer une très belle quinzaine et qui a mis en lumière le tennis féminin.

C'est ce que fait aussi ce tournoi et c'est dans ce cadre que nous souhaitons le soutenir. Il fait venir, grâce à votre collaboration, des enfants parisiens. De plus, avec l'organisation du cross, je crois qu'il y a une dimension éducative et citoyenne autour du sport féminin qui a pris tout son sens. On a compté beaucoup de spectateurs lors de la demi-finale : plus de 1.500. Cet événement s'est maintenant ancré dans la programmation du sport parisien. On est donc heureux de le soutenir. Je vous invite à le faire également en votant ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DJS 105).

Nous examinons le projet de délibération DJS 106 : évolution tarifaire des équipements sportifs de la Ville de Paris.

La parole est à M. Laurent SOREL. Il y a pas mal de désinscrits.

M. Laurent SOREL. - Je croyais être au nombre des désinscrits. Vous êtes déçu ?

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je vous désinscris ?

D'accord.

Tout le monde est désinscrit.

2025 DTEC 1 - Approbation des nouveaux engagements de la charte des événements éco-responsables.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 1 et les amendements n^{os} 154 et 154 bis qui y sont rattachés.

DTEC 1 : approbation des nouveaux engagements de la charte des événements éco-responsables.

La parole est à Mme Véronique BALDINI.

Mme Véronique BALDINI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette révision de la charte des événements éco-responsables nous permet d'évoquer le rapport à notre environnement dans l'organisation d'événements, notamment de loisirs. Cette volonté, que nous partageons, mérite bien entendu d'être saluée.

L'enjeu environnemental impose des efforts concrets dans une ville aussi dense que Paris. Chacun doit se saisir de ces enjeux et promouvoir une sobriété dans la façon de concevoir nos manifestations publiques. Nous pensons évidemment aux organisateurs et aux publics, mais cela vaut aussi pour vous, la Mairie de Paris. Ces mots, ces fiches et leurs bonnes intentions ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

C'était justement l'une des revendications fortes que le groupe Changer Paris avait portée lors de la M.I.E. sur la gestion des bois de Boulogne et de Vincennes, que nous avons initiée l'an dernier. Avec Valérie MONTANDON, sa présidente, et mon collègue Franck MARGAIN, nous tenons à rappeler qu'il y a eu une justesse à respecter dans l'équilibre entre les usages par les humains de ces lieux et l'essor de leur biodiversité.

C'est tout le contraire de l'organisation d'un événement comme "We Love Green". En dépit d'efforts environnementaux sur la vaisselle, les transports ou autres, cet événement reste intrinsèquement inadapté à ce lieu. De trop fortes expositions à la musique, même de qualité, à la lumière et à l'activité humaine sont néfastes pour les espèces présentes.

Rien de très "green" encore une fois, si ce n'est d'être vert de rage car ni les préconisations de la M.I.E. 2024, ni les engagements prévus dans le projet de délibération DAC 91 de 2023 n'ont été respectés. Ce dernier indiquait que la Ville de Paris conduisait des études en lien avec "We love Green" pour identifier une nouvelle implantation du festival dès 2025. Où en est-ce ? Les participants seront pourtant sur le site ce week-end et vous serez nombreux dans votre majorité à vous féliciter de cet engagement environnemental pendant que les petits animaux du bois fuiront le bruit et les piétinements. C'est un cas d'école de "green washing".

Notre engagement sur ces questions reste constant. J'ai eu l'occasion personnellement de dénoncer la suroccupation, par exemple, de la pelouse de la Muette et des dégradations engendrées par la Fête à Neuneu, dans le bois de Boulogne. Ces multiples exemples avaient poussé mon groupe Changer Paris à proposer une niche que je défendais en octobre 2023 sur la gestion des espaces verts.

A travers ce que nous faisons de nos espaces verts, c'est toute l'utilisation de notre espace public que nous questionnons dans une logique de protection de notre environnement et de notre cadre de vie. A ce titre, nous continuons de déplorer le rejet pur et simple des multiples amendements que nous avons déposés à ce sujet pour le Plan Climat. Ce sujet mérite un traitement politique et non politicien.

En responsabilité, nous voterons cette charte. Nous espérons réellement que la Maire de Paris saura descendre de son avion pour faire réellement en sorte que ces intentions deviennent des actes, notamment quand nous l'alertons inlassablement.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour cinq minutes.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Monsieur le Maire.

Engagée dans une démarche du développement durable et d'éco-responsabilité depuis de nombreuses années, la Ville de Paris souhaite renforcer sa charte des événements éco-responsables mise en place en 2016.

Au-delà des nombreuses actions et projets qu'elle mène directement, la Ville souhaite associer largement tous les acteurs du territoire, citoyens, associations, entreprises, organisateurs d'événements, afin d'améliorer le niveau d'engagement des organisateurs de manifestations sur son territoire en matière de respect de l'environnement.

La Ville souhaite, à travers ce projet de délibération, simplifier cette charte.

Dans cette nouvelle charte des événements éco-responsables, nous trouvons huit fiches qui couvrent l'ensemble du secteur événementiel : tournages, grands événements sportifs, culturels, cirques, fêtes foraines, défilés de mode, ventes avec restauration, festivités de proximité, ventes au déballage et équipements sportifs.

A la lecture de cette charte, j'ai constaté qu'il n'y était jamais fait mention d'animaux, alors que l'on y faisait mention de la protection des arbres de la Ville. Or, comme vous le savez, les animaux sauvages ou domestiques sont parfois et souvent exhibés ou utilisés dans des événements. J'ai donc proposé des amendements à cette charte pour qu'elle prenne enfin en compte les animaux.

Aussi, dans cette nouvelle charte, un rappel des lois du code rural et de l'environnement en lien avec la protection animale sera inscrit, ainsi qu'un rappel sur la nécessité d'appliquer la charte bien-être animal de la Ville de Paris.

Rappelons que près de 5.000 événements sportifs, culturels, événementiels, marchés, salons, foires et défilés se déroulent chaque année dans tous les arrondissements et les quartiers de Paris. C'est donc une avancée majeure pour les animaux.

Le second amendement des écologistes porte sur la nécessité d'installer des stations de vélos temporaires lors des grands événements, notamment en demandant aux organisateurs d'événements de contacter systématiquement l'Agence métropolitaine des mobilités partagées. Défendre le développement des mobilités durables, et en particulier les services de vélos en libre-service déployés par les opérateurs de service public, est essentiel pour une mobilité lors des événements à Paris. L'expérience des Jeux olympiques et paralympiques a montré que des dispositifs temporaires correctement dimensionnés peuvent répondre efficacement à une forte augmentation temporaire des flux d'utilisateurs, notamment là où le maillage habituel est insuffisant.

Cette mesure vise à encourager les déplacements à vélo comme un mode d'accès prioritaire aux grands rassemblements, dans une logique à la fois écologique, pratique et sécuritaire. Ce type d'initiative doit devenir la nouvelle norme si nous souhaitons accompagner les changements de pratiques et accélérer la transition environnementale.

Nous vous remercions d'avoir accepté nos deux propositions d'amendements à la charte des événements éco-responsables. Nous voterons donc la proposition d'amendement de l'Exécutif.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN. Il y a beaucoup de désinscrits, cher Pierre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de vos deux interventions. Je vais peut-être revenir d'abord sur le fondement et l'origine de cette charte des événements éco-responsables. Cela a été dit. Nous sommes une ville attractive. Beaucoup de gens ont envie de faire beaucoup de choses. Beaucoup de choses, notamment culturelles, se déroulent chaque jour dans Paris. Ma collègue Carine ROLLAND ne me dira pas le contraire. Douchka MARKOVIC l'a rappelé : il y a plus de 5.000 demandes d'événements, de tous petits événements, jusqu'à des événements très grands. La volonté depuis 2016 de réguler ces événements, de les rendre plus compatibles avec les enjeux actuels et notamment les enjeux environnementaux est un guide que nous avons mis en place de manière extrêmement visible lors des Jeux

olympiques et paralympiques. Merci d'avoir mentionné, Madame MARKOVIC, l'héritage des Jeux et le développement qu'il a permis pour les mobilités douces. C'est en ce sens que nous avons fait l'amendement.

Pour répondre, je vais dire quelques mots sur l'intervention de Mme BALDINI. Le sujet était finalement celui que nous avons eu pendant les Jeux. Doit-on faire des événements ou ne doit-on pas les faire ? Il faut effectivement les faire dans le cadre du respect de l'environnement dans lequel ils sont faits autant que faire se peut. C'est exactement l'objectif de cette charte des événements éco-responsables. Cela me permet de souligner le travail titanesque auquel j'ai participé. Je souhaite surtout saluer le travail de l'ensemble des services de la Ville, de la Direction de la Transition Ecologique évidemment, mais aussi de toutes les autres directions, l'attractivité économique, la Direction de la Voirie et des Déplacements, la DJS, la Direction des Espaces verts, la Direction des Affaires culturelles et de la police municipale. Ce sont toutes ces directions qui travaillent au quotidien pour que ces événements se déroulent bien.

Cela a été beaucoup de réunions, beaucoup de travail. On a réuni tous les acteurs de l'événementiel et on leur a demandé de nous accompagner dans la rédaction et les prescriptions de ces chartes qui sont importantes, puisqu'il fallait qu'elles collent à une réalité. Il s'agit aujourd'hui de mettre dans cette nouvelle charte des objectifs à présent obligatoires et clairs. Cela devait s'accompagner d'un parcours pour arriver à cet objectif. C'est exactement comme nous avons mis en place la sortie du plastique à usage unique pendant les Jeux. C'est ce qui est fait avec ce travail. Je crois qu'il va dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire rester un territoire attractif où il se passe des choses. La Capitale de la France est une capitale mondiale qui attire et où il se passe beaucoup de choses. Cependant, il faut le faire en respectant au maximum d'abord l'environnement, évidemment les riverains et les enjeux environnementaux. C'est ce que cette charte propose. Je salue l'énorme travail qui a été fait par toutes les directions.

Je suis content de voir que nous avons pu atterrir, "modulo" les deux amendements décrits par Mme MARKOVIC, sur cette charte. Maintenant, il va nous falloir l'appliquer. Il va nous falloir le faire avec beaucoup de rigueur. Je crois que, comme les courses sur route, qui n'utilisent plus aujourd'hui de plastique à usage unique, c'est un virage nécessaire. La Ville de Paris s'est engagée à le prendre. Elle l'avait fait en 2016 et elle le confirme avec beaucoup de volonté et de détermination pour faire de Paris une ville où il se passe beaucoup d'événements et surtout où l'on respecte l'environnement dans lequel on les fait.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement n° 153 déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif aux mobilités durables dans la charte des événements éco-responsables est retiré de l'ordre du jour.

En réponse à l'amendement n° 154, l'Exécutif a déposé l'amendement n° 154 bis.

L'amendement n° 154 du groupe "Les Ecologistes" est-il maintenu ou retiré ?

Mme Douchka MARKOVIC. - On le retire pour l'amendement de l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - D'accord.

J'ai une explication de vote sur l'amendement n° 154 bis de l'Exécutif de Jack-Yves BOHBOT.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Monsieur le Maire, cher Jean-Luc, je voulais dire tout le bien que je pense de cette charte des événements éco-responsables. C'est un document très bien fait et qui présente bien les enjeux. Il va aider les acteurs qui organisent des événements petits ou grands dans notre ville à bien fonctionner. On a eu un long débat en Commission des finances. Je vois, Monsieur le Maire, que vous avez repris une de nos propositions : celle de rajouter dans la liste des textes et règlements la charte du bien-être animal.

Je pose une question : peut-être y a-t-il besoin d'accompagner les acteurs, surtout quand ils sont petits, pour respecter certaines des prescriptions ? Je pensais par exemple à ce que l'on fait face à l'interdiction des groupes électrogènes diesels. Cela manque aussi peut-être de sanctions, de petites sanctions. En tout cas, lorsque l'on dégrade un arbre lorsque des branches cassent, c'est interdit, mais on ne sait pas trop ce qui se passe si on le fait. Je vois qu'au Sénat, dans le Jardin du Luxembourg, dès qu'une branche est cassée, le règlement intérieur du jardin prévoit une sanction pécuniaire, qui est parfois importante et qui permet le respect.

Les goodies, par exemple, vous les interdisez. Vous m'avez dit en Commission des finances que c'est parce qu'ils sont en plastique. Je pense que les fabricants peuvent s'adapter et trouver d'autres matériaux. Pourquoi les interdire définitivement ? Je crois qu'il faut prévoir des solutions alternatives.

Je pense que c'est un bon document. Je pense que la formation et l'accompagnement sont importants pour aider tous ces acteurs à aller vers la transition et à respecter la transition écologique.

Merci beaucoup.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je crois que vous aurez l'occasion, cher Jack-Yves, de continuer cette conversation avec Pierre RABADAN. En tout cas, merci pour ce vote favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 154 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 154 bis est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 1 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2025, DTEC 1).

C'est encore l'unanimité. Cher Pierre, bravo !

2025 DVD 85 - Exploitation de trois terrains de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface avenue du Président Kennedy avec la société "Sportfield" (16e). - Convention d'occupation du domaine public.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 85 relatif à l'exploitation de trois terrains de padel au niveau d'un parc de stationnement de surface avenue du Président Kennedy avec la société "Sportfield", convention d'occupation du domaine public.

La parole est à Mme Véronique BALDINI, pour cinq minutes au maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Cela va être très court, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

Voici encore un nouveau projet de délibération concernant cette fameuse parcelle, qui est d'ailleurs l'un des plus beaux endroits de Paris, actuellement abandonnée. Nous n'avons plus de nouvelles du projet extraordinaire qui devait être réalisé dans le cadre de l'appel à projets "Réinventons la Seine".

En effet, cela fait huit ans que rien ne bouge, que cette parcelle est laissée à l'abandon. C'est un énorme gâchis et du temps perdu sans explication réelle sur ce retard. C'est peut-être tout simplement dû à des questions budgétaires, comme pour beaucoup d'autres projets qui tombent à l'eau après de grandes annonces comme vous en avez l'habitude.

Je soutiens, avec mes collègues du groupe Changer Paris, cette convention d'occupation par trois nouveaux terrains de padel. Les jeunes de l'arrondissement pourront en profiter. Cependant, je vous rappelle que notre arrondissement, le 16e, a un grand besoin d'une bibliothèque dans le 16e Sud, donc dans ce secteur. Nous n'en avons qu'une pour l'ensemble de l'arrondissement. Il a aussi besoin d'un lieu pour accueillir la police municipale. Voyez, il y a des besoins ordinaires pour améliorer la vie quotidienne des Parisiens, même ceux du 16e.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

La parole est à Mme Samia BADAT-KARAM, s'il vous plaît.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Je me suis désinscrite.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Bien. Je donne la parole à Pierre RABADAN, pour vous répondre.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame BALDINI, de votre intervention. Je souligne que le projet de la Sogaris va arriver. Je n'ai pas le calendrier exact et je ne connais pas les raisons du retard dont vous parlez, mais je sais qu'il est toujours prévu. En attendant, il y a eu d'abord un premier terrain de padel qui a été installé, que je salue. Il est extrêmement fréquenté et assez innovant par ailleurs, puisque c'est un terrain, que j'ai pu aller inaugurer et visiter, qui se réserve en ligne et qui s'ouvre directement. On peut louer les équipements directement dessus et il fonctionne très bien. Puisque c'est un projet sur un terrain intercalaire disponible sur un temps donné et qu'il restait de la place, je suis très heureux que l'on puisse, comme je l'avais demandé, installer deux autres terrains sur cette parcelle, pour qu'elle soit occupée. La demande est forte en termes de padel à Paris. Aujourd'hui, nous sommes passés à plus de 35 terrains dans Paris. C'était encore peu le cas il y a quelques mois. Je me félicite donc que, aujourd'hui, l'offre, somme toute encore un peu insuffisante, ait largement progressé ces derniers mois et ces dernières années.

C'est l'occasion de souligner l'essor de cette pratique, notamment urbaine, et le défi que nous avons eu d'essayer d'y répondre avec les acteurs privés et publics et notamment la Fédération française de tennis, qui en a le développement et qui va continuer, à mon avis, à voir le jour dans différents endroits à Paris. Je crois qu'il sera très bien là où il sera, le temps qu'il pourra y rester. Cela donnera sans doute d'autres idées à venir. Je crois que je reçois à peu près une demande tous les 15 jours de nouveaux terrains de padel dans Paris. La demande continue donc d'être forte.

Je salue l'adaptation de ces terrains libres de manière intercalaire. J'ai entendu hier dans cette partie de l'hémicycle : "il y a trop de travaux", "il n'y a pas assez de travaux", "il faut mettre plus d'argent pour faire plus de travaux". Les travaux se font quand ils peuvent se faire, avec les moyens qui y sont dédiés. Je vous annonce qu'il y aura bientôt des travaux là-bas. On ne pourra plus y faire de padel, mais en attendant on va y faire du sport. Je m'en félicite.

Merci de voter ce projet de délibération.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 85.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DVD 85).

Il est adopté encore à l'unanimité. C'est un sans-faute, cher Pierre.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prévention du voyeurisme et des violences sexistes dans les piscines et équipements sportifs municipaux.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la sécurisation des établissements sportifs.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Nous examinons les vœux référencés n^{os} 113, 114, 115 et 115 bis relatifs à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.

La parole est à Mme Anne-Claire TYSSANDIER.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Jean-Luc, merci beaucoup.

Aujourd'hui, nous voudrions vous soumettre une proposition extrêmement claire qui vise à renforcer la sécurité dans les piscines municipales notamment.

En effet, par voie de presse, nous avons appris les faits graves de voyeurisme qui se sont déroulés dans une piscine du 19^e arrondissement. Malheureusement, ces faits ne sont pas isolés, comme en attestent l'ensemble des témoignages qui ont été reçus suite à ces faits qui ont été rapportés.

Nous avons déjà, d'ailleurs, tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises sur la sécurité dans les équipements municipaux. Sans remettre en cause le travail qui a été fait, nous pensons qu'il faut aller plus loin. En effet, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et la protection des mineurs ne peuvent pas dépendre de l'actualité médiatique.

Nous avons quelques statistiques. Cependant, vous savez qu'au-delà des statistiques se cachent des réalités extrêmement préoccupantes et extrêmement graves. Plus d'une Francilienne sur trois déclare avoir subi des faits de harcèlement ou de violence sexiste et sexuelle dans l'espace public. C'est colossal. Cela ne prend naturellement pas en compte celles qui ont eu trop peur de le dire, celles qui ont eu trop peur de le dénoncer.

Le combat contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité des femmes m'anime, comme vous le savez. J'associe ici ma collègue Agnès EVREN, qui porte ce plaidoyer au Sénat.

Nous demandons, dans ce vœu, des formations obligatoires pour tous les agents présents dans les piscines, un affichage clair des recours, des parcours sécurisés pour les enfants, une présence humaine renforcée. Il nous faut des mesures systématiques, systémiques, contrôlées.

Vous le savez, et nous le savons aussi, malheureusement, souvent, quand il y a des faits de cette gravité et de cette ampleur, ce sont les agents qui sont les premiers remparts et qui sont les premiers réceptacles de ce que les femmes vivent et du recueil de la parole des victimes. Il est donc hyper-important qu'ils soient formés. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de plaider pour cette formation au sein des écoles, des établissements scolaires et des lieux qui accueillent en périscolaire nos enfants. Nous en avons reparlé ce matin.

Nous demandons donc, au-delà des annonces, un véritable suivi réel, une évaluation des dispositifs qui seront mis en place et une transparence sur les faits signalés. Nous avons aussi plaidé en Conseil du 15e arrondissement il y a quelques jours.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Voulez-vous bien conclure, chère Anne-Claire ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, je termine. Nous demandons que la transparence soit faite aussi au niveau des arrondissements et que les rénovations d'équipements, de vestiaires d'abord, soient prises en compte de manière prioritaire pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, chère Anne-Claire.

Je ne vois pas Elisabeth STIBBE. Nous passons donc à Farida KERBOUA. Allez-y.

Mme Farida KERBOUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 1er avril dernier, une journaliste a découvert, stupéfaite, dans une cabine de la piscine municipale George Hermant dans le 19e arrondissement, qu'elle était filmée à son insu par un individu ayant dissimulé un téléphone dans un sac. Cet homme a reconnu avoir capté des images de plusieurs femmes. Depuis ce jour, de nombreux témoignages ont afflué sur les réseaux sociaux. D'autres femmes, d'autres lieux, d'autres moments. Ce cas individuel met en lumière un phénomène beaucoup plus vaste qui touche silencieusement nos piscines municipales.

Comment tolérer que des cabines soient trouées, que des matériaux soient inadaptés, que des piscines soient contraintes de fermer certaines installations, supprimant toute intimité dans les douches, pour des raisons d'économies ? Ces choix ou ces négligences exposent les usagers, et en particulier les femmes et les mineurs, à des situations de promiscuité et de vulnérabilité inacceptables.

La Ville ne peut pas se défaire de ses responsabilités. Elle est le gestionnaire de ses équipements et elle doit à ce titre agir rapidement et efficacement. C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous demandons un plan d'urgence de sécurisation : remplacement des installations défectueuses, renforcement de la présence humaine, protocole de signalement clair et lisible, formation des agents, signalétique dans les vestiaires, comme l'a déjà indiqué ma collègue Samia BADAT-KARAM, et enfin une campagne de sensibilisation grand public dès cet été.

Il s'agit de faire respecter un droit fondamental, celui de se sentir en sécurité dans un lieu public pour un simple moment de sport ou de détente.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Aurélie PIRILLO, pour deux minutes au maximum.

Mme Aurélie PIRILLO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui face à une réalité insoutenable : des femmes agressées, filmées, observées à leur insu dans des piscines municipales de Paris. Ce ne sont pas des faits isolés. Ce que vous appelez des "incidents" sont en réalité des violences sexistes, répétées, connues et trop longtemps tolérées. La journaliste Laurène DAYCARD a eu le courage de témoigner publiquement. Derrière elle, une dizaine de femmes ont brisé le silence. Combien d'autres restent aujourd'hui invisibles, inaudibles, abandonnées ?

Cette libération de la parole révèle des failles béantes dans la sécurité de nos équipements, dans la formation de nos agents, dans l'accueil réservé aux victimes. Quelle est la réponse de la Ville ? Un audit. Un énième audit, des vérifications chaque soir, des affiches, des groupes de travail. Cela fait des années que nous tirons la sonnette d'alarme. Il aura fallu un post Instagram pour que la Ville de Paris daigne enfin réagir ? La vérité, c'est que l'inaction est devenue la norme. Où sont les actes concrets ? Où sont les budgets, les installations rénovées, les dispositifs de vidéoprotection, les personnels formés et mobilisés comme on le demande depuis des années ? Paris ne peut pas être la capitale des demi-mesures quand il s'agit de la sécurité des femmes.

Il est temps de passer des discours aux décisions. Nous, élus, avons le devoir de rappeler à l'Exécutif municipal que protéger, c'est agir, pas constater.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est d'abord à M. Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci de vos interventions. Je suis un peu surpris du ton de la dernière intervention de Mme PIRILLO. C'est un sujet qui ne doit pas, à mon avis, faire l'objet de postures politiques. D'abord, vous avez dit quelques inexactitudes, sur lesquelles je vais revenir. Je sens dans vos propos une volonté de politiser la chose. Or, sur les violences, et vu la gravité du sujet, cela ne me paraît pas à propos.

D'abord, vous avez dit que je ne sais pas qui a qualifié cela d'"incident". Je n'ai jamais utilisé ce terme. Ce sont des faits extrêmement graves. Tout ce que vous demandez dans vos vœux respectifs a, pour une grande partie, déjà été mis en place.

Quand vous me parlez de vidéoprotection, excusez-moi, mais cela va être difficile à mettre dans les vestiaires. Cela ne me semble pas vraiment adapté non plus pour ce qui est des piscines, puisque c'est ce dont vous avez parlé.

Je tiens à vous dire que ce sont des sujets que l'on a pris en compte depuis plusieurs années. J'ai lancé le premier Plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en 2021. Cependant, c'est un problème qui ne se règle pas en deux minutes. Nous avons commencé depuis 2021 à former les agents. Je le dis et j'ai eu l'occasion de le dire aux victimes que j'ai reçues hier - elles étaient cinq, dont Mme DAYCARD que vous avez nommée, et d'autres avec qui j'ai eu depuis d'autres dialogues - nous n'avions que très peu de remontées. Si vous étiez au courant, il fallait nous le dire sans doute davantage. Sur le voyeurisme, on a eu quatre signalements l'année dernière. Quand on regarde les nombreux témoignages, qui sont plus que dix, c'est un problème bien plus grave.

Cela soulève un certain nombre de difficultés. D'abord, il faut interpellier la personne. Ensuite, il faut appeler la police et la maintenir sur place. Même quand elle est emmenée par la police, il faut connaître son identité pour pouvoir lui interdire l'accès. Il y a de nombreux sujets. Je crois que nos différents échanges avec les victimes ont été très fructueux et nous amènent à prendre des décisions déjà effectives. Vous en avez cité quelques-unes, notamment sur une campagne d'affichage. Un test structurel est fait à la piscine Blomet dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de comprendre quelles sont les meilleures décisions à prendre pour éviter ce genre de problèmes. J'ai oublié de le préciser, mais on le fait aussi avec les exploitants de piscine. Si nous avons 30 piscines en régie, il y en a une dizaine qui sont exploitées par des sociétés et qui étaient toutes représentées hier à notre réunion avec les victimes.

C'est un sujet extrêmement grave que nous avons pris au sérieux. Parfois, on peut penser que des solutions simples et faciles seraient efficaces, mais ce n'est pas toujours le cas. Je paraphrase ici les victimes, que je remercie d'être venues jusqu'à l'Hôtel de Ville, avec toutes les personnes que j'ai citées précédemment, pour commencer à travailler sur les solutions les plus efficaces. Nous en avons déjà mis un certain nombre en place.

C'est pourquoi je vous ai proposé, dans la continuité de vos interventions, un vœu de l'Exécutif qui reprend, me semble-t-il, la plupart voire toutes les actions que nous avons faites ou que nous allons mettre en place.

Je dis un mot aussi sur la sécurisation des autres équipements que ceux des piscines. Je pense que Mme la Représentante du Préfet de police, que je remercie, en dira un mot aussi. Malheureusement, suite au drame et au décès d'Élias, qui a eu lieu en dehors de l'équipement sportif, mais en sortant de l'équipement sportif, nous avons regardé où étaient les points de fragilité. Il s'agit de voir comment être plus performant pour éviter que ce genre de drame n'arrive. Nous avons identifié un certain nombre de points sensibles tous arrondissements confondus. Un travail multiple de sécurité, de renforcement de présence que vous appelez de vos vœux et évidemment de présence humaine doit être renforcé, en lien avec la police municipale et la police nationale.

Ce sont des sujets extrêmement graves. Je vous sais constructifs et nous devons aller ensemble sur ce point pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le voyeurisme dans les piscines et contre toute forme d'insécurité en général et particulièrement dans le cadre de la pratique du sport.

J'espère que vous avez eu le temps de regarder mon vœu. Il me semble qu'il reprend l'ensemble des exigences que vous avez déposées dans vos vœux. J'espère que vous le voterez ou que vous retirerez votre vœu pour que nous puissions ensemble voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie de vos vœux, puisqu'ils nous ont permis d'aborder ce sujet important et de vous dire ce que l'on a déjà mis en place et ce que nous allons continuer à faire.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

La Préfecture de police veille quotidiennement à la tranquillité publique aux abords des établissements sportifs en assurant une présence active et dissuasive. Je centre mon propos sur l'ensemble des équipements sportifs et pas uniquement des piscines municipales.

Tout au long de l'année, de nombreuses mesures de prévention sont mises en œuvre pour renforcer la sécurité de ces établissements et promouvoir une véritable culture partagée de la sécurité, notamment par le biais de la prévention situationnelle et l'élaboration de diagnostics de sécurité.

Grâce à notre réseau de policiers, des missions de prévention, de contact et d'écoute, ainsi qu'aux correspondants sûreté, nous pouvons organiser des réunions d'information à destination des personnels des structures concernées. C'est une offre de services faite récemment par la direction territoriale de Paris. Il s'agit d'organiser des réunions pour transmettre les bons réflexes de sécurité aux agents des équipements municipaux, qu'il s'agisse de piscines ou de stades, pour gérer notamment les situations d'urgence. On évoquait tout à l'heure les situations de voyeurisme ou d'exhibition sexuelle dans les piscines. C'est aussi pour tout type de situation. Nous pouvons mettre en place ces protocoles de signalement et contribuer à la formation de vos agents.

Nous pouvons également recommander des mesures concrètes de prévention situationnelle telles que l'installation de systèmes de contrôle d'accès, des dispositifs de limitation des entrées ou encore des systèmes de vidéoprotection. Pierre RABADAN vient de l'indiquer tout à l'heure : nous travaillons de concert avec la Ville de Paris à un plan de sécurisation renforcé des établissements sportifs. Cela fait notamment suite à l'assassinat du petit Élias devant le stade Jules Noël. Nous nous sommes engagés, le Préfet de police s'est engagé, à renforcer les patrouilles coordonnées de nos effectifs avec ceux de la police municipale dans le cadre du plan de sécurisation d'un certain nombre d'équipements sportifs bien identifiés.

Enfin, s'agissant de l'érection de nouveaux mâts de vidéoprotection, la Préfecture de police ne privilégie pas une généralisation systématique de l'installation de caméras aux abords des équipements sportifs. Les décisions en la matière doivent s'appuyer sur un diagnostic territorial fin, sur une analyse fine des données de la délinquance pour cibler les besoins réels. Néanmoins, dans le cadre du futur Plan de vidéoprotection pour Paris, à partir de 2026, nous recommencerons à échanger avec les mairies d'arrondissement et les commissariats pour partager ces diagnostics de sécurité pouvant conduire donc à l'implantation de nouveaux systèmes de caméras aux abords notamment des équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n^{os} 113, 114 et 115, l'Exécutif, comme Pierre nous l'a rappelé, a déposé le vœu n° 115 bis.

Le vœu n° 113 du groupe Union Capitale est-il maintenu, chère Anne-Claire ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, il est maintenu, mais nous allons entendre le vœu de l'Exécutif à un moment.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui, mais est-il maintenu ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, tant que l'on n'a pas eu le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Vous l'avez eu, le vœu de l'Exécutif. Il vous a été distribué.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui, mais je veux dire tant que l'on n'a pas débattu dessus.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Non, on débat après.

Il est retiré ?

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Oui.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - De toute façon, je vous redonne la parole puisque vous voulez prendre une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Le vœu n° 113 est donc retiré pour Union Capitale.

Le groupe "Les Républicains" maintient-il ou retire-t-il son vœu ?

Une intervenante. - Je fais confiance à M. RABADAN.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Merci.

Il est donc retiré.

Le vœu n° 115 du groupe Changer Paris est-il maintenu ou retiré ?

C'est bon ? Il est maintenu ou retiré ?

Je ne sais plus vos groupes. Je ne comprends plus.

Il est retiré, très bien.

Je donne donc la parole à Anne-Claire TYSSANDIER, pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Anne-Claire TYSSANDIER. - Merci beaucoup.

Juste une petite explication de vote. Je connais votre engagement, cher Pierre RABADAN, en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Ce n'est vraiment pas le sujet, je crois, qui nous occupe aujourd'hui.

Nous avons tout de même été un peu surpris, parce qu'en Conseil d'arrondissement, où j'ai présenté ce vœu, Paris en commun a dénigré totalement ce vœu et s'est même abstenu. Il est vrai que je voulais entendre des explications pour comprendre quelle était la volonté réelle de l'Exécutif parisien de s'engager sur ces sujets.

Je précise que les écologistes, en arrondissement, avaient voté pour mon vœu.

Je ne voudrais pas que l'on oublie aussi dans cette histoire la prise en compte des mineurs. Souvent, les jeunes enfants vont seuls à la piscine. Ces histoires de voyeurisme dans les vestiaires, c'est aussi un sujet pour les mineurs. Je suis maman de jeunes enfants qui vont seuls à la piscine. Je peux vous dire que cela m'a fait froid dans le dos d'entendre tout cela.

J'aimerais aussi qu'il y ait un véritable contrôle des mesures qui sont faites. Je pense qu'il est très important que l'on ait un bilan statistique.

Je voulais aussi vous dire de vous inspirer peut-être de ce qui a été fait dans les transports en commun. Je pense notamment à un numéro que l'on a mis en place, le 3117, pour recueillir les signalements. Il fonctionne très bien. On a aussi mis en place des interdictions de paraître dans les transports grâce aux législateurs. On pourrait s'en inspirer pour des interdictions de paraître dans les équipements municipaux en cas de voyeurisme. Je suis prête à travailler avec vous sur ces questions.

S'il existe une vraie volonté de l'Exécutif de s'engager, je retirerai mon vœu.

Merci.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Je n'ai pas compris.

Le vœu n° 114 du groupe "Les Républicains" est-il maintenu ?

Un intervenant. - C'est le vœu de Mme KERBOUA qui est maintenu.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint, président. - Oui, donc c'est le vœu n° 114.

Le vœu n° 114 du groupe "Les Républicains, Les Centristes" est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 115 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 129).

(Mme Laurence PATRICE, adjointe, remplace M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au fauteuil de la présidence).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif au développement des Maisons Sport-Santé à Paris et à la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 116 relatif au développement des Maisons Sport-Santé à Paris et à la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique.

Je donne la parole à M. Rudolph GRANIER, du groupe Changer Paris, pour deux minutes. Merci.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Les Jeux olympiques et paralympiques se sont achevés il y a moins d'un an maintenant. Durant cette mandature, nous avons énoncé la priorité consistant à favoriser l'héritage de cet événement. Voilà où nous en

sommes aujourd'hui : 86 % des Franciliens pratiquent une activité physique insuffisante, en dessous en tout cas des recommandations de l'O.M.S. Nous devons absolument leur redonner, notamment aux Parisiens, le goût de la pratique sportive.

Il existe des moyens pour les inciter. C'est l'objet de notre vœu. Je vous rappelle que, depuis 2011, la pratique sportive est reconnue en France comme une thérapie non médicamenteuse pour les personnes vivant avec une maladie chronique.

Je veux donc aujourd'hui faire la promotion des Maisons Sport-Santé, dispositif créé en 2019 à l'initiative du Ministère des Sports et du Ministère de la Santé, qui s'adresse à la fois aux personnes en bonne santé souhaitant se remettre à une activité physique, mais aussi aux personnes atteintes de maladies chroniques ou d'affections de longue durée nécessitant une activité physique adaptée à travers des programmes spécialisés et encadrés par des personnels formés. Elles permettent d'apporter une réponse à de nombreux enjeux de santé publique : lutte contre la sédentarité, prévention des maladies cardio-vasculaires, de certains cancers ou encore des dépressions.

La Ville de Paris assure aujourd'hui la gestion de deux de ces Maisons, situées dans le 15e et le 19e arrondissement. C'est un nombre encore trop limité compte tenu des besoins et de leur visibilité auprès des Parisiens, que nous considérons comme trop faible. Si les quartiers prioritaires, les Q.P.V., etc. étaient vraiment votre priorité, nous en aurions, par exemple, dans le 18e arrondissement.

C'est pourquoi nous demandons de favoriser l'implantation des Maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire parisien et plus particulièrement, comme je l'évoquais, dans les quartiers prioritaires, et de mener une campagne de communication grand public pour sensibiliser les Parisiens aux bienfaits de l'activité physique et faire connaître ces Maisons Sport-Santé.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pierre RABADAN.

M. Pierre RABADAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GRANIER, de votre vœu, qui souligne un enjeu majeur de la société actuelle. La lutte contre la sédentarité en est un, mais également l'activité physique et son développement au travers de la lutte contre des maladies chroniques notamment. C'est absolument l'objet de l'ouverture de ces Maisons Sport-Santé, qui sont au nombre de deux, comme vous l'avez souligné. J'ai l'impertinence, Monsieur GRANIER, de vous dire que celle du 19e arrondissement a été ouverte avant que le Gouvernement ne s'en inspire. C'est tant mieux. C'est aussi notre rôle. Il s'agissait de mettre en place un plan Sport Santé et de le développer sur l'ensemble du territoire.

Il y en a sans doute plus besoin eu égard au succès de cette Maison Sport-Santé qui a accueilli plus de 800 personnes et qui les a dirigées dans le quartier Curial vers des structures sportives où de l'activité physique récurrente dans le 19e arrondissement.

Je partage tout à fait l'objectif de votre vœu, mais entendez qu'il est le nôtre aussi. Comme vous l'avez dit, nous avons ouvert dans le 15e arrondissement. Nous tentons, depuis mars 2024, depuis que celle du 15e est ouverte - et elle a accueilli là aussi près de 400 personnes -, de mieux les faire connaître. Leur implantation en quartier populaire est évidemment un enjeu majeur. C'est pourquoi nous allons en ouvrir deux autres. Le processus est assez long et difficile. Pourquoi ? C'est parce qu'il faut trouver un local adapté, en lien avec les associations sportives locales, en lien avec les mairies d'arrondissement aussi.

Cette année 2025 verra l'ouverture de deux nouvelles Maisons Sport-Santé dans le 20e arrondissement, à Alquier Debrousse, et en novembre dans le 11e arrondissement, à Piver.

J'entends, par votre vœu, que vous appelez à une ouverture des Maisons Sport-Santé dans le 18e arrondissement. C'est la perspective que nous avons, puisque les prochains territoires après 2025 qui sont visés sont le 17e, le 18e et le 13e. C'est en tout cas l'objectif.

Je crois que l'on partage tout à fait cet objectif. D'ailleurs, votre vœu était constructif en ce sens. C'est pourquoi je vous demande de le retirer, puisque nous avons le même objectif et qu'il ne nécessite pas de mettre un vœu supplémentaire. Je partage votre volonté et j'espère que l'on sera capable de le faire émerger ensemble, notamment dans le 18e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Si j'ai bien compris, c'est donc un avis défavorable.

C'est une demande de retrait.

M. Rudolph GRANIER. - Oui, mais non, pas sur des éléments qui consistent à dire que M. RABADAN est d'accord avec moi.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Vous retirez ou pas ?

M. Rudolph GRANIER. - Je vous ai dit que M. RABADAN est d'accord avec moi, donc, non, je ne retire pas mon vœu, puisqu'il va le voter.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - D'accord. Très bien.

J'ai une explication de vote de Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Pour rebondir sur les Maisons Sport-Santé et aller dans le sens de Rudolph GRANIER, on a demandé, porté et accompagné une Maison Sport-Santé dans les 17e et 18e arrondissements du côté du boulevard Bessières, au n° 90, en accord avec le maire du 18e arrondissement à l'époque. Ce projet était validé, je voulais le rappeler, puisque la Maire de Paris a accessoirement écrit à tout le quartier Nord de l'arrondissement, conjointement avec le maire du 17e, Geoffroy BOULARD, actant l'arrivée d'une Maison Sport-Santé boulevard Bessières. Je profite du vœu de mon collègue pour regretter et déplorer le fait que ce projet soit abandonné. Il aurait pu répondre aux attentes des 17e et 18e arrondissements. C'est faute de moyens budgétaires consacrés par la Ville de Paris pour les travaux d'accessibilité et d'aménagement de ces locaux qui étaient parfaitement adaptés, à proximité d'équipements sportifs et des équipements pour la jeunesse.

On va voter le vœu du groupe Changer Paris. Cela me permet de regretter cet abandon, une fois de plus, d'un projet pourtant structurant par la Ville de Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116 déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous passons maintenant au vœu n° 115 déposé par le groupe Changer Paris...

Non. Qu'est-ce que c'est ? Tout cela est fait. Je n'ai pas les bons papiers.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la dissolution d'"Urgence Palestine" et de la "Jeune Garde".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Maintenant, nous passons donc en toute logique au vœu référencé n° 117 relatif à la dissolution d'"Urgence Palestine" et de la "Jeune Garde".

Je donne la parole à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste et Citoyen.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, à la veille du 1er mai, le Ministre de l'Intérieur a annoncé la dissolution de la "Jeune Garde" et d'"Urgence Palestine".

Cette décision n'a rien d'anodin. Elle cherche à détourner l'attention des luttes sociales et à restreindre encore un peu plus les libertés fondamentales.

Rappelons que l'outil de la dissolution administrative, hérité des années 1930 pour faire face aux ligues factieuses d'extrême droite, n'a jamais été conçu pour s'appliquer à des collectifs engagés dans la lutte antiraciste ou la solidarité internationale.

80 ans plus tard, le Gouvernement court derrière Le Rassemblement national pour le doubler sur sa droite. En s'attaquant à des associations militantes, le Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU fragilise la démocratie et tente de faire taire la contestation. Il confond ordre public avec silence imposé et démocratie avec obéissance.

Oui, la liberté d'association est un droit fondamental. Ces collectifs engagés contre l'extrême droite et pour la solidarité internationale sont ciblés non pas pour ce qu'ils font, mais pour ce qu'ils dénoncent.

Pendant ce temps, le "Comité du 9-mai", un collectif fasciste revendiqué, caracole dans nos rues. A Alès, le bloc montpelliérain a attaqué violemment un bar communiste. Bilan : 20 blessés. Où sont les dissolutions ? Où sont les condamnations ? On attend encore.

Pour "Urgence Palestine" et pour la "Jeune Garde", nous gardons espoir, car la justice a déjà annulé les dissolutions, décidées sans preuves, ni fondements solides, comme celle des "Soulèvements de la Terre". Une dissolution ne peut être décidée que si elle est nécessaire, proportionnée et adaptée à une menace réelle contre l'ordre public. Les dizaines de mobilisations à travers la France, les dizaines de milliers de signatures sur les pétitions de soutien et la multiplication des prises de parole de personnalités publiques le montrent : ce n'est pas le cas de ces deux associations.

C'est pourquoi nous appelons la Ville de Paris à s'opposer à ces dissolutions, à défendre les libertés associatives et à ne pas céder face à la banalisation de l'extrême droite.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat sur la "niche" Changer Paris a été l'occasion de redire notre opposition à la politique gouvernementale menée à l'encontre des associations.

Dès le projet d'instauration du contrat d'engagement républicain, nous avons pris position en dénonçant les risques encourus : remises en cause de subventions, menaces de dissolutions. Tous les éléments étaient réunis pour mettre au pas le monde associatif.

Depuis, ces craintes se sont trouvées fondées. Nombreuses sont en effet les associations à se retrouver contraintes dans leur capacité d'action, attaquées dans leur liberté d'expression et dans leur capacité à interpellier les pouvoirs publics. La tendance est telle que la Défenseure des droits a tenu à rappeler que la liberté d'association est un des principes fondamentaux d'une société démocratique. Elle a dénoncé depuis plusieurs années un "affaiblissement", mais aussi une "intensification des risques d'atteinte à la liberté d'association". Nous partageons sa conclusion : une telle évolution est hautement problématique dans un état démocratique. Ce constat est d'ailleurs repris par la Ligue des droits de l'homme, qui a annoncé qu'un quart des dissolutions prononcées depuis 1936 l'a été depuis l'entrée en vigueur de la loi séparatisme en 2021. Ce constat a été largement analysé et déploré lors du colloque consacré aux libertés associatives, que le Conseil parisien des associations a organisé au théâtre de la Concorde en mars dernier.

C'est pour tout cela que, à Paris, nous avons fait le choix, avec l'appui toujours du Conseil parisien des associations, de continuer à promouvoir la charte des engagements réciproques et de créer une instance de médiation. Rassemblant des représentants de l'administration ainsi que le bureau du C.P.A., celle-ci doit garantir aux associations parisiennes le respect de leurs droits et l'épuisement de toutes les voies de recours amiables préalables à une sanction définitive envisagée en application du contrat d'engagement républicain.

Vous l'avez donc compris : nous serons toujours du côté des libertés associatives et du respect de ce droit fondamental de notre démocratie.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci, Anouch TORANIAN.

Sur cette proposition de vœu référencée n° 117 déposée par le groupe Communiste et Citoyen, l'Exécutif s'en remet à la sagesse des Conseillers et Conseillères ou des Conseillères et Conseillers, comme vous voulez.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 130).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 118 relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.

Je donne la parole à Mme Samia BADAT-KARAM, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants", pour deux minutes.

Mme Samia BADAT-KARAM. - Madame la Maire, chers collègues, nous partageons tous ici l'ambition d'ouvrir plus largement nos équipements publics aux Parisiens. Ecoles, gymnases, salles polyvalentes doivent vivre au-delà des horaires classiques pour accueillir les associations, les collectifs, les parents d'élèves, les habitants.

C'est une bonne idée sur le papier, mais pas dans le cadre que vous proposez. Les associations, extrêmement inquiètes, nous sollicitent sans cesse. C'est la raison pour laquelle, à travers ce vœu, nous voulons vous proposer très concrètement plusieurs mesures, avec le maire du 16^e arrondissement, Jérémie REDLER, et ma collègue Isabelle NIZARD, chargée des affaires scolaires.

Tout d'abord, nous proposons qu'une évaluation complète et indépendante de la mise en œuvre de la politique de multi-usage soit conduite, associant les mairies d'arrondissement, les directions d'équipements, les personnels et les usagers. Nous proposons que des instances locales de coordination soient mises en place dans chaque arrondissement sous l'égide des mairies d'arrondissement pour piloter la mise en œuvre du multi-usage de manière très concertée et contextualisée.

Nous proposons que les associations de parents d'élèves et les associations partenaires de ces A.P.E., qui animent le temps périscolaire, soient exemptées de toute tarification pour l'usage des locaux scolaires et municipaux. Nous proposons que les associations proposant des activités inclusives ou d'intérêt général gratuites ou à très faible coût bénéficient également d'une gratuité systématique ou d'une exonération. Pour les autres associations, nous proposons que la tarification appliquée soit alignée sur celle pratiquée par la DJS afin d'éviter toute inégalité de traitement et préserver l'équilibre financier du tissu associatif local.

Bref, vous l'aurez compris, on a beaucoup travaillé ce sujet dans le 16e arrondissement avec les A.P.E., avec les associations. De manière très constructive, on pense que vous n'êtes pas prêts. Oui au multi-usage, mais pas en asphyxiant les associations. Le dispositif n'est pas au point. Il faut le retravailler. On est prêts à vous accompagner. Je pense que, dans l'immédiat, il faut faire un moratoire dans l'intérêt de nos associations et de tous les Parisiens.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anouch TORANIAN.

Mme Anouch TORANIAN, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, merci pour ce vœu qui aborde le récent dispositif du multi-usage des bâtiments publics pour les associations. Il me permet d'apporter quelques précisions.

Je souhaite tout d'abord préciser, car cela semble utile, que ce dispositif propose un cadre, mais ne l'impose pas. C'est bien aux arrondissements qu'il revient d'évaluer la pertinence d'étendre ou non l'occupation de leurs bâtiments.

Sur les enjeux de tarification, je rappelle que l'objectif est avant tout de tenir compte des surcoûts générés par l'occupation intensive des équipements et de l'organisation matérielle engendrée.

Vous vous préoccupez à juste titre des associations de parents d'élèves. Très clairement, il n'y a aucune remise en cause de leur rôle avec ce dispositif.

Les activités gratuites ponctuelles qu'elles organisent en tant que membres de la communauté éducative ne sont pas concernées et bénéficient donc d'une gratuité totale.

En revanche, les activités associatives privées sont considérées comme relevant du multi-usage. Je le dis tout de suite pour ne pas avoir de procès de mauvaise intention : le calcul de la redevance prend bien évidemment en compte le modèle économique de l'association et son équilibre budgétaire. Une association pratiquant des tarifs modiques bénéficie ainsi d'une décote allant jusqu'à 75 %, voire de la gratuité. Dans le cas contraire, la redevance sera due, mais à des prix très largement inférieurs au marché, bien évidemment.

Je finis sur votre demande d'évaluation complète et indépendante. Le dispositif a moins d'un an. Laissons-le avoir une année pleine et entière. Ensuite, bien entendu, comme nous le faisons toujours, des réunions de bilan sont bien prévues avec toutes les parties prenantes.

Pour l'ensemble de ces raisons, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu n° 118, Madame Samia BADAT-KARAM ?

Mme Samia BADAT-KARAM. - Non, je le maintiens. Les A.P.E. sont exemptées, mais les associations missionnées par les A.P.E. ne le sont pas. Je le maintiens donc.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - C'est bon. Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 8e Commission.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, ouvrir la 8e Commission. Pour ce faire, je donne la parole à Mme Véronique BALDINI, vice-présidente. C'est elle qui va parler, puisque nous n'avons pas le président ce soir.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Madame la Maire.

En effet, M. Alexis GOVCIYAN est retenu dans sa mairie. Il m'a donc demandée de présenter, en tant que vice-présidente, ce qu'il s'est passé lors de notre Commission.

Pour la préparation des travaux de ce Conseil, notre Commission s'est réunie le 26 mai dernier dans un format mixte, présentiel et distanciel, comme c'est d'usage.

Il est également à noter que la séance de notre Commission a bénéficié une nouvelle fois de la retransmission en direct de nos travaux.

Chers collègues, nous avons plusieurs projets de délibération à examiner, évidemment. Certains d'entre eux représentaient un caractère important, ce qui a permis aux élus d'engager des débats intéressants avec les membres de l'Exécutif.

Conformément à notre ordre du jour, nous avons débuté avec M. GUILLOU, qui nous présentait 13 projets de délibération et deux autres co-rapportés, dont les nouveaux engagements de la charte des événements écoresponsables, que nous avons vus tout à l'heure.

Citons aussi, parmi ces projets de délibération, celui qui concerne l'amélioration de la qualité des eaux de la Seine, avec un avenant à la convention de mandat avec le S.I.A.A.P. et un autre sur la collecte et la valorisation des déchets issus des textiles notamment. Le président du S.I.A.A.P., François-Marie DIDIER, membre de notre 8e Commission, a également pu intervenir dans ce cadre.

M. GUILLOU avait également été sollicité avec trois vœux rattachés à ses projets de délibération présentés par le groupe Union Capitale. De premiers échanges avec lui ont permis quelques éclairages.

M. LERT nous a présenté huit projets de délibération hors les aspects budgétaires. Les projets concernant le contrat de chaleur renouvelable en partenariat avec l'ADEME, le DTEC 4, la participation de Paris au budget de "Bruitparif", le DTEC 10, ou encore celui concernant la deuxième phase d'expérimentation du dispositif de récupération des particules émises lors du freinage d'un véhicule lourd, le DTEC 21, peuvent être signalées.

Mme VASA nous a présenté le projet de délibération DVD 64 concernant les glaciers et la buvette de l'édition 2025 de "Paris Plages" sur les bassins de la Villette.

M. NAJDOVSKI était concerné par 12 projets de délibération entrant dans le cadre de ses délégations, avec notamment un focus particulier sur les aspects en faveur de la biodiversité, de "L'Animal en ville", de la "L.P.O.", de "Faune Alfort" et bien d'autres.

Enfin, Mme PULVAR nous a présenté huit projets de délibération de subventions, notamment à l'association "L'Inter-co" pour le fonctionnement de La Flèche d'Or et aux structures lauréates de l'appel à projets "Paris Fertile". D'autres projets de délibération relatifs à des soutiens aux acteurs de l'agriculture, notamment biologique, et les subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation durable 2022-2027 ont aussi été présentés en détail par Mme PULVAR.

Je remercie les membres de l'Exécutif, notre vice-présidente Chloé SAGASPE et l'ensemble de mes collègues élus pour leur présence active et leur disponibilité.

Je souhaite aussi remercier M. BLOCHE, premier adjoint à la Maire de Paris, et l'ensemble de l'équipe administrative en charge du Pôle séance, avec un remerciement particulier à Valérie SEMELET, qui assure le secrétariat de notre Commission.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

2025 DPE 10 - Subventions (570.000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif au développement de la consigne et à la réduction des déchets d'emballage à Paris.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons donc le projet de délibération DPE 10 et le vœu référencé n° 119 qui s'y rattache relatif au développement de la consigne et de la réduction des déchets d'emballage à Paris.

Pour le DPE 10, il s'agit de subventions de 570.000 euros et de la signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi.

La parole est d'abord à Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, pour Union Capitale, qui présentera en même temps le vœu n° 119.

Mme Marie-Caroline DOUCERÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en termes de réemploi, les travaux de la M.I.E. sur l'ubérisation ont permis de dresser un constat : à Paris, chaque jour, près de 500.000 colis sont livrés et jusqu'à 2 millions de contenants alimentaires jetables sont utilisés. Ce flux de produits à usage unique entraîne une pollution structurelle dont les effets se font sentir dans chaque rue, chaque poubelle, chaque point de collecte.

Face à ce constat, à travers le vœu déposé avec mes collègues du groupe Union Capitale, nous demandons que la Ville élabore une charte applicable à toutes les concessions et délégations de service public, et non pas seulement aux événements, afin d'y généraliser la consigne pour réemploi pour les boissons et les repas, notamment en proposant de réviser le dispositif d'aide pour inclure tous les commerçants et restaurateurs volontaires dans les marchés alimentaires et ceux présents sur les plateformes.

Nous souhaitons que Paris rejoigne le réseau mutualisé de contenants standardisés déployé par "Citeo" dans cinq régions depuis le 1er mai dernier pour harmoniser et optimiser ainsi le réemploi à l'échelle nationale.

Nous appelons également à un dialogue structuré avec les plateformes de livraisons afin qu'elles assument leur part dans la transition écologique en expérimentant des solutions de colis consignés et en luttant activement contre le gaspillage des invendus alimentaires.

Ce que nous demandons, ce n'est pas d'ajouter une contrainte, mais de créer une filière cohérente, pérenne et mutualisée. Des initiatives locales existent déjà. Nous devons capitaliser sur ces expériences pour bâtir une politique du réemploi à la hauteur de nos ambitions climatiques. J'en profite pour saluer le travail remarquable des ressourceries et particulièrement "La Fabrique 230", implantée dans le 15e arrondissement, dont l'activité ne cesse de s'amplifier.

Parce qu'on ne peut plus tolérer que notre Capitale soit inondée de déchets jetables, ce vœu est l'occasion d'aligner vos politiques avec vos engagements, de passer des principes à la généralisation des pratiques, d'installer le réemploi comme norme et non comme exception.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole maintenant à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Madame le Maire.

Très vite, une petite intervention. Nous sommes évidemment favorables à ce projet de délibération. Simplement, j'aurais souhaité obtenir des informations sur la ressourcerie des "Apprentis d'Auteuil", qui est absente de ces subventions dans le 16e arrondissement. C'est la seule ressourcerie de l'arrondissement. Elle est implantée de longue date dans l'arrondissement et elle bénéficie, au travers des "Apprentis d'Auteuil", d'une grande renommée.

Elle a fait beaucoup d'efforts pour s'agrandir, se moderniser, se mettre aux normes. Je regrette donc de ne pas la voir ici bénéficier d'une aide utile, d'autant plus que, depuis votre réforme de la collecte des D.I.B. et autres objets et le retrait d'Ecosystem de cette affaire, elle devrait être un acteur important aux côtés des services propreté de l'arrondissement. Sans votre aide, elle ne peut participer à ce nouveau défi et nous le regrettons. Encore une fois, le 16e arrondissement est lésé et je le regrette.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais d'abord donner la parole à mon collègue Christophe NAJDOVSKI, qui va parler du projet de délibération. Ensuite, je donnerai la parole, pour deux minutes, à mon collègue Florentin LETISSIER qui répondra sur le vœu.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je réponds au pied levé en lieu et place de notre collègue Antoine GUILLOU, qui est momentanément retenu en mairie d'arrondissement et qui nous rejoindra peut-être en cours de séance, un peu plus tard. Je vous demande de bien vouloir m'excuser de ne pas pouvoir répondre à toutes les questions et notamment à celles exprimées à l'instant par notre collègue Véronique BALDINI. J'espère qu'Antoine GUILLOU pourra vous répondre de manière plus complète.

Ces actions de ces ressourceries de collecte s'inscrivent, comme vous le savez, dans le cadre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, le fameux P.L.P.D.M.A., qui a été adopté à l'unanimité par notre Assemblée lors du Conseil de décembre 2024.

L'objectif de ce plan est de réduire de 100.000 tonnes la production annuelle de déchets à Paris d'ici 2030, mais aussi de tripler le taux de valorisation des déchets collectés. Ce plan s'appuie pour cela sur de nombreuses actions, parmi lesquelles le développement et le soutien renforcé aux structures de réemploi solidaire telles que les ressourceries généralistes ou spécialisées. Actuellement, ce sont 76 structures de réemploi solidaire qui existent à Paris. En 2024, 38 d'entre elles ont pu bénéficier du soutien de la Ville et ont contribué à détourner un peu plus de 4.000 tonnes de déchets de l'incinération ou de l'enfouissement.

A travers ce projet de délibération, nous souhaitons réaffirmer le soutien de la Ville à ces structures par le biais de la signature de 20 nouvelles conventions, avec un accent mis sur la collecte hors les murs. C'est donc l'objet principal de ce projet de délibération.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Florentin LETISSIER, pour répondre au vœu.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame DOUCERÉ, Monsieur HATTE, je vous remercie de votre interpellation sur le sujet de la consigne pour réemploi et de la réduction des déchets à Paris, qui sont au cœur de mon action depuis le début du mandat.

Je voudrais d'abord saluer le travail effectué sous la précédente mandature par Antoinette GUHL à travers l'adoption d'un premier Plan Economie circulaire, avec des feuilles de route d'actions qui ont permis de faire émerger un écosystème solide d'acteurs sur le territoire parisien.

Quand je suis arrivé en 2020, l'enjeu était de travailler à la massification, au changement d'échelle des filières d'économie circulaire, notamment sur les enjeux de sortie du plastique à usage unique, avec des solutions de consignes pour réemploi.

La massification, vous le savez, c'est la clé. Tant qu'elles n'atteindront pas la taille critique, ces activités économiques dans l'économie circulaire ne pourront pas trouver un équilibre. Les Parisiennes et les Parisiens ne pourront pas y avoir accès massivement. Il faut donc accompagner les acteurs économiques pour atteindre cet objectif. Je crois que, depuis 2020, nous avons posé un certain nombre de jalons en la matière sur la consigne pour réemploi, avec des campagnes de sensibilisation auprès des commerçants, des restaurateurs aussi, auprès du grand public, avec des slogans mythiques tels que "sortez couvercles" ou encore "Paris passe à la consigne".

Nous avons également mis en place un système de gobelets consignés réutilisables autour du bassin de la Villette en projet pilote. Nous avons déployé une borne de consigne au marché de la Chapelle. Cela a vocation à se généraliser sur d'autres marchés. Nous avons édité un guide qui récapitule toutes les incitations financières que peuvent avoir les commerçants et les restaurateurs pour passer à la consigne. Nous avons lancé un grand appel à projets qui a permis à de grands événements tels que le festival "We Love Green" ou des événements sportifs comme le Championnat du monde de para-athlétisme, qui s'était tenu au stade Charléty, d'avoir des systèmes de consigne.

Toutefois, vous le savez comme moi, la Ville de Paris n'a pas la compétence pour aider tous les commerçants et tous les restaurateurs, car il s'agit d'une aide économique. Cela relève donc de la Région. C'est à l'exception des structures de l'E.S.S., où nous avons une convention, mais la majorité des restaurateurs et des commerçants ne sont pas sous statut E.S.S. Il faudrait donc voir cela avec la présidente de la Région Ile-de-France pour pouvoir élargir les dispositifs de consignes pour réemploi à l'ensemble des acteurs de la restauration et du commerce.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faudrait conclure, cher Florentin.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Nous avons un projet structurant avec "Citeo" sur le 11e arrondissement, que nous allons poursuivre. Sur les plateformes de livraison, encore une fois, cela ne relève pas directement de la compétence de la Ville de Paris, mais notamment d'un cadre réglementaire fixé au niveau national.

Je partage le constat, mais beaucoup de solutions ont été mises en place par la Ville et, pour le reste, cela relève de l'Etat ou de la Région. C'est pourquoi je donne un avis défavorable.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Retirez-vous votre vœu n° 119 ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 10).

2025 DPE 12 - Collecte et valorisation des déchets issus des textiles, linges de maison et chaussures (T.L.C.). - Contrat avec "Refashion" pour l'organisation de collectes événementielles.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPE 12 relatif à la collecte et à la valorisation des déchets issus des textiles, linges de maison et chaussures, contrat avec "Refashion" pour l'organisation de collectes événementielles.

Je donne d'abord la parole à Mme Antoinette GUHL, pour le groupe "Les Ecologistes".

Mme Antoinette GUHL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je voulais intervenir sur ce projet de délibération, qui est donc un contrat avec "Refashion" pour la collecte de textiles. Elle concerne bien sûr le recyclage, le réemploi de textiles, chaussures, linges de maison. En ce sens, elle se situe dans des discussions d'actualité que nous avons eues cette semaine au niveau national, dont la presse s'est fait écho sur la question de la "fast fashion" et de l'hyper "fast fashion", à savoir une mode non durable.

Que dit cette actualité ? Elle dit d'abord que les entreprises de l'hyper "fast fashion" ne manquent pas d'imagination pour tromper le consommateur : fausses promotions, mais aussi fausses informations, par exemple sur le droit de rétractation, pratiques commerciales douteuses, etc. Je précise d'ailleurs que l'"U.F.C.-Que choisir" est en train d'alerter la D.G.C.C.R.F. et la Commission européenne sur les pratiques frauduleuses d'un des géants chinois de la "fast fashion" qu'est "Shein".

Au-delà de ces pratiques trompeuses, on pourrait rappeler sans problème les impacts environnementaux absolument terribles de la "fast fashion", avec déjà l'augmentation de la production. En dix ans, en France, on a multiplié par trois le nombre de vêtements achetés. L'impact environnemental se fait bien sûr sentir dans cette même proportion. Je vous prends l'exemple de la consommation d'eau. Par exemple, pour fabriquer un tee-shirt, il faut plus de 2.000 litres d'eau. Quand ce tee-shirt est vendu à une somme modique de quelques euros, on comprend tout de suite à quel prix environnemental se fait cette mode à bas prix. On estime que 20 % de la pollution mondiale des cours d'eau est liée au textile.

Si nous continuons ainsi, ce sont les collectivités locales telles que nous, avec ces questions de réemploi, de revalorisation, et les associations qui le font qui vont crouler sous des tonnes de textiles de mauvaise qualité, car le réemploi n'est pas possible avec des textiles de mauvaise qualité. Je ne parle pas de l'impact social quand les textiles sont fabriqués en Chine et par des Ouïghours que l'on a privés de liberté, que l'on a enfermés et dont on exploite le travail.

Comme si cela ne suffisait pas, je voudrais aussi dénoncer ici les liaisons dangereuses qui peuvent exister entre l'Etat et le privé, en tout cas ce privé de la "fast fashion". Je rappelle, par exemple, que "Shein" a recruté récemment l'ancien Ministre de l'Intérieur, Christophe CASTANER, au travers de sa société conseil Villanelle Conseil.

Bref, je voulais simplement dire ces quelques mots parce que derrière ce réemploi et cette réutilisation des textiles, qui est une bonne mesure et dont je suis fière que la Ville les prenne en charge, il y a une réalité industrielle et environnementale qui est absolument catastrophique.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, qui continue à remplacer brillamment Antoine GUILLOU.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération a été présenté en réponse à un vœu de l'Assemblée citoyenne des enfants qui avait été adopté en mai 2024. Il s'agit d'organiser des collectes et de valoriser des déchets issus des textiles, linges de

maison et chaussures. Ces collectes sont réalisées par "Refashion". Elles vont débiter dans les écoles et les collèges parisiens et seront accompagnées d'une campagne de sensibilisation. Bien évidemment, ces collectes organisées par mon collègue Antoine GUILLOU, qui arrive en séance, s'inscrivent pleinement dans les objectifs du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Vous le savez, la filière textile linge de maison s'appuie sur la responsabilité élargie du producteur de la filière. Cet éco-organisme "Refashion" est agréé pour cette filière jusqu'en 2028. Il a pour objectif de collecter 60 % des déchets en 2028, alors qu'aujourd'hui, on est seulement à 40 % de collecte.

Il faut préciser aussi qu'en 2024, à Paris, les textiles représentent toujours 5 % des déchets ménagers résiduels qui sont destinés à l'incinération. Cela représente plus de 30.000 tonnes de textile qui auraient pu être valorisées autrement à travers le réemploi ou le recyclage. Il y a donc un enjeu à collecter et valoriser ces textiles. Comme l'a rappelé notre collègue Antoinette GUHL, il y a aussi la question d'un meilleur contrôle de la production de textile et d'une régulation de la "fast fashion" dont on voit les effets dévastateurs en termes de surproduction, de surconsommation et de production de déchets supplémentaires.

A Paris, nous avons d'ores et déjà 736 points d'apport volontaire dont 241 bornes textile installées sur l'espace public. Pour renforcer le maillage de points de collecte de déchets occasionnels, que ce soit les textiles, les jouets, les articles de sport ou autre, la Ville de Paris prévoit de déployer 250 points d'apport supplémentaires dans les équipements municipaux d'ici à 2030. En complément, en lien avec "Refashion", il y aura l'organisation de collectes événementielles de textile, de linges de maison et de chaussures dans les établissements scolaires ou autres établissements recevant du public.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DPE 12).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la suppression des dispositifs de poubelles inadaptés afin d'améliorer la propreté de l'espace public parisien.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 120 est relatif à la suppression des dispositifs de poubelles inadaptés afin d'améliorer la propreté de l'espace public parisien.

Pour le présenter, Mme Agnès EVREN, pour le groupe Union Capitale. Deux minutes, s'il vous plaît.

M. Paul HATTE. - Non, c'est moi. Excusez-nous, Madame la Maire.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Alors, Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'objectif est simplement d'évoquer le sujet des poubelles "Big Belly", qui sont 360, sur l'espace public.

Les poubelles "Big Belly", ce sont les grosses poubelles carrées qui ne sont plus traitées par les agents de propreté, parce que la plupart des mécanismes sont cassés, ou les sacs à l'intérieur n'ont pas été remplacés. L'entreprise qui gère cela ne remplace pas le matériel qui est cassé. Beaucoup de ces poubelles "Big Belly" sont aujourd'hui entourées de rubanises. Ma proposition est que ces poubelles soient retirées et que l'on puisse envisager éventuellement l'installation de poubelles qui sont plébiscitées par les agents de propreté un peu partout en France, que sont les poubelles "tulipes" qui, de plus, sont conformes à la loi AGEC et permettent aussi le ramassage des mégots.

C'est en deux points. Le premier est le retrait des "Big Belly" et le deuxième est de pouvoir tester d'autres types de poubelles.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je vous annonce le retour d'Antoine GUILLOU, donc c'est lui qui va avoir le plaisir de vous répondre.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Toutes mes excuses, chers collègues, je devais célébrer un mariage. Je ne faisais que le célébrer, chers collègues, mais un grand merci à Christophe NAJDOVSKI qui m'a suppléé. Merci à vous toutes et tous pour votre compréhension.

Cher Paul HATTE, vous nous interrogez sur les...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Comme il est revenu, on va l'écouter peut-être.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Je ne m'attendais pas à un tel retour !

Cher Paul HATTE, vous m'interrogez sur les corbeilles de rue, les "Big Belly" en particulier. Permettez-moi de rappeler dans un premier temps que les politiques d'implantation des corbeilles de rue et, de manière générale, de l'ensemble des mobiliers de collecte des déchets relèvent des mairies d'arrondissement, puisque depuis 2021, nous avons territorialisé la compétence de propreté. Je sais qu'il peut y avoir parfois des oublis sur cette réforme importante menée depuis maintenant quatre ans, je me permets donc de le rappeler. La Direction de la Propreté et de l'Eau et les services déconcentrés font des propositions aux maires d'arrondissement, c'est leur rôle, mais les mairies d'arrondissement ont toute liberté pour modifier l'emplacement des mobiliers, remplacer des mobiliers par d'autres. S'il y a des "Big Belly" qui sont en panne - cela peut leur arriver, comme à tout matériel technique, au bout de plusieurs années -, ils peuvent être remplacés par d'autres modèles. Nous avons des "Bagatelle", des "Cybel", nous avons aussi des abri-bacs de tri et nous avons aussi les "Trilib" qui nous permettent de trier sur l'espace public, ce qui, comme vous le rappelez dans le vœu, est une exigence de la loi depuis le 1er janvier 2025.

Cela me permet - c'est un rappel que j'ai l'occasion de faire à chaque Conseil de Paris et j'en suis ravi - de dire, notamment aux membres de votre groupe qui exercent des responsabilités en la matière, dans les arrondissements où votre groupe est aux responsabilités, qu'ils sont toujours en retard pour l'installation des "Trilib" qui permettraient justement de satisfaire votre vœu. J'ai parlé du groupe de M. HATTE.

J'émettrai donc un avis défavorable sur votre vœu car il est déjà satisfait et il n'y a pas lieu, à mon sens, de dépenser une dizaine de millions d'euros pour remplacer les corbeilles existantes par celles que vous préconisez.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre vœu n° 120 ? Non, il n'est pas retiré, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réorganisation tactique du travail des agents de la DPE.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 121 relatif à la réorganisation tactique du travail des agents de la DPE.

Je donne la parole à M. Paul HATTE, pour le groupe Union Capitale, pour deux minutes.

M. Paul HATTE. - Eh oui, encore : je ne suis pas jeté à la poubelle !

La question que j'essaie de poser aujourd'hui, c'est la question de prime qu'on peut proposer à certains agents de la propreté. Je pense qu'il serait intéressant d'étudier le sujet de proposer des primes aux agents de la propreté en fonction notamment du poids des camions qui rentrent dans les chaînes de traitement de tri. Cette idée n'est évidemment pas la mienne. Pourquoi je la propose et d'où elle me vient ? Cela vient des agents de la propreté. Il faut savoir que dans les arrondissements où la collecte est privatisée, ce type de prime existe. A Paris, dans les arrondissements où c'est privatisé, les salariés ont des primes en fonction du poids des camions-poubelle. Je voudrais simplement que les agents de la Propreté de la Ville, qui sont à la régie municipale, puissent bénéficier d'une prime équivalente qui leur permettrait de faire un travail équivalent et récompensé de la même manière.

Deuxièmement, je voudrais faire deux autres propositions, qui ont été réfléchies avec des agents de la Propreté. La première est d'envisager la création d'une brigade de nuit dans les arrondissements pour pouvoir aller nettoyer après le passage de certaines manifestations ou le passage de certains sujets qui peuvent arriver le soir, donc que des équipes interviennent la nuit, qui soient notamment à la discrétion des mairies d'arrondissement.

Enfin, je voulais qu'on propose de supprimer le dimanche pour la collecte des bacs verts. Les agents ont exprimé le fait que cette journée n'était pas utile parce que la quantité de déchets était insuffisante et ils souhaiteraient pouvoir réorganiser la journée du lundi en conséquence.

L'idée est de pouvoir répondre à ces besoins tout en gagnant en efficacité et en proposant une situation de traitement qui soit équivalente aux entreprises privées qui agissent déjà à Paris.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cher Paul HATTE, quand j'ai lu votre vœu, je me suis inquiété, mais vous m'avez rassuré au début de votre intervention en me disant que cette idée n'était pas la vôtre. Je vais pouvoir vous dire les réserves que j'ai à ce sujet.

Sur le premier élément, les équipes de nuit, c'est un vrai sujet. D'ailleurs, nous en disposons heureusement déjà. Nous avons l'équipe de la fonctionnelle, un service fort de 500 agents qui intervient sur le plan parisien, qui a été particulièrement mobilisé, et permettez-moi de leur rendre hommage à cette occasion, ainsi qu'à l'ensemble des équipes de la DPE, lors des derniers week-ends que nous avons connus, avec un engagement et une mobilisation de nuit, entre autres, absolument majeurs.

Nous avons aussi des équipes saisonnières dans les arrondissements, en plus de la fonctionnelle, qui travaillent en horaires décalés pour s'adapter à la fréquentation de l'espace public. En période estivale, l'espace public est plus utilisé le soir, donc cela implique de décaler les horaires. Sur ce point, je vous rejoins, mais cela existe déjà.

En ce qui concerne les primes au volume de déchets ramassés, je vous avoue que ça par contre c'est effectivement assez nouveau. Je ne sais pas avec qui vous avez échangé, mais vous n'avez pas dû échanger avec les organisations syndicales de la Propreté de Paris, parce que je vous assure qu'elles ne demandent pas plus de primes variables. Nous pouvons avoir des désaccords, mais sur ce point, je crois que je ne serai pas démenti. Par ailleurs, il y a un certain paradoxe à vouloir rémunérer les agents sur le volume de déchets ramassés alors que nous visons précisément leur diminution. C'est tout le sens du Plan de réduction des déchets que nous avons adopté en décembre dernier, où nous visons moins 100.000 tonnes de déchets à l'horizon 2030.

Il y a un deuxième point du Plan de réduction des déchets que vous avez bien perçu en revanche, c'est le réemploi, puisque vous réemployez une idée qui est déjà dans le plan, qui est de faire évoluer la fréquence des jours de collecte de déchets, notamment la suppression du dimanche. C'est effectivement un vrai sujet, une vraie question qu'on peut se poser. Il est vrai que c'est le jour où il y a le moins de déchets ramassés. A l'inverse, le lundi est un jour où il y a beaucoup de volumes collectés, donc il y a une question d'équilibre à avoir. En tout cas, je suis, sur ce point, comme c'est écrit dans le plan, à la disposition des maires d'arrondissement qui le souhaitent pour travailler sur ce sujet. Encore une fois, c'est déjà dans notre plan, donc je vous proposerai de retirer le vœu.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien. Je vous invite, chers collègues, à respecter les temps de parole, à moins que tout le monde ne veuille passer la nuit ici. Ce serait bien.

Le vœu n° 121 est-il retiré, Monsieur HATTE ? Non, donc avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée...

Non, on a voté. Vous le retirez ?

Vous m'avez dit non. Je vous ai dit "vous le retirez", vous m'avez dit non.

M. Paul HATTE. - Vous avez dit "il est retiré".

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Re commençons le vote, mais vous avez vraiment envie de passer toute la soirée ici ?

Votez.

Qui est pour la proposition vœu n° 121 déposée par le groupe Union Capitale ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Personne.

Cette proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté dans le 12e arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu n° 122 relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté dans le 12e arrondissement.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je tiens à commencer cette intervention en insistant clairement sur un point : il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause le travail des agents de la Ville. Je sais leur engagement et leur présence sur le terrain, souvent dans des conditions difficiles. Ce que je remets en cause, ce n'est pas leur implication, mais bien les choix politiques qui les encadrent. Trop souvent, dès que l'on parle de dysfonctionnement en matière de propreté, on nous répond que nous stigmatisons les agents. C'est une posture facile, injuste et contre-productive, car dans toute organisation, même avec des personnels de bonne volonté, si le management est défaillant, s'il n'existe ni plan de carrière, ni politique de reconnaissance, ni évaluation objective, alors, les services manquent d'efficacité. Ce n'est pas une critique envers les agents, c'est une exigence envers nous, élus, qui devons leur donner les moyens de réussir.

Aujourd'hui, dans le 12e arrondissement, la situation de la propreté est très préoccupante. Les habitants nous alertent quotidiennement : dépôts sauvages, encombrements, présence accrue de rats, poubelles débordantes ou absentes. Pourtant, nous savons qu'avec une vraie volonté, un haut niveau de propreté est possible. Nous l'avons vu lors des Jeux olympiques et paralympiques. Il est temps que la Ville engage une vraie introspection, que l'on arrête de se satisfaire d'outils comme "DansMaRue", certes utiles, je le précise, mais qui ne suffisent plus. Nous devons franchir une étape supplémentaire, passer à une gestion réellement territorialisée dans la pratique, modernisée, avec des capteurs, des dispositifs connectés, un suivi en temps réel, bref, mettre la technologie au service du service public.

Ce vœu que nous portons vise à enclencher une refonte indispensable pour redonner aux agents les moyens d'agir et aux Parisiens la qualité de vie qu'ils méritent.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme la maire du 12e arrondissement a demandé la parole.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Si j'entends vos interrogations, je regrette cette volonté de faire un coup politique en redéposant ce vœu que vous avez déjà déposé lors du Conseil du 12e arrondissement le 20 mai dernier et auquel j'avais répondu point par point, même sur les feuilles, et de manière précise à tel point que M. MARGAIN avait qualifié ma réponse de communication. Je ne vais pas vous redire en intégralité ce que je vous ai déjà dit. Je peux en revanche vous inviter à prendre connaissance du procès-verbal du dernier Conseil d'arrondissement.

En revanche, j'ai bien vu que vous aviez légèrement modifié votre vœu par rapport au Conseil d'arrondissement. Ce que votre vœu ne mentionne toujours pas, c'est la notion d'incivilité qui, dans la grande majorité des cas, explique que certaines zones puissent parfois donner un sentiment de négligence. Nous avons une responsabilité collective à porter dans la gestion de nos déchets, dans la manière d'appréhender l'espace public, et j'y reviendrai.

De mon côté, je vais saluer à nouveau l'engagement des agentes et agents de la division territoriale du 12e arrondissement, que vous malmenez aussi bien à chaque intervention, Madame MONTANDON, et les remercier pour leur important travail dans la mise en œuvre de notre stratégie "action réaction". 335 agentes et agents, hors encadrement, œuvrent pour la propreté dans le 12e arrondissement, 100 kilomètres de trottoirs sont nettoyés quotidiennement, l'équivalent d'un trajet Paris-Rouen tous les jours, 44.655 tonnes de déchets collectés par an, soit l'équivalent de 18 piscines olympiques, 60.000 demandes d'enlèvement d'objets encombrants, un objet toutes les 5 minutes en une journée de 12 heures. En avril 2025, il y a eu 2.523 interventions de balayage des cantons sur l'ensemble de l'arrondissement matin et après-midi. Chaque canton est donc balayé en moyenne 6 fois par semaine. Chaque rue de l'arrondissement est lavée au moins une fois par semaine, soit 150 interventions, et celle à côté de la mairie tous les jours.

Une autre composante de notre stratégie est très simple : faire en sorte qu'il y ait le moins de déchets possible, car le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas. Notre politique passe également par la prévention et les explications auprès des différents publics. Bref, loin des postures et des effets de communication, nous agissons. Concernant les coupes budgétaires que vous souhaitez voir stoppées, que dire ? Votre parti politique appartient à une équipe gouvernementale qui réduit drastiquement le budget des collectivités territoriales, privées de ressources et d'autonomie fiscale. Les villes et intercommunalités résistent comme elles peuvent.

Par ailleurs, petite précision : le budget de la voirie n'est pas le même que celui de la propreté. Ce sont deux directions différentes.

Concernant "DansMaRue", c'est une application mobile qui existe depuis 2019 et qui permet de signaler des anomalies dans l'espace public, que ce soit de la voirie, de la propreté, des espaces verts...

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame la Maire.

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, maire du 12^e arrondissement. - Je vous rappelle que tout est dans le compte rendu du Conseil d'arrondissement.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Très bien.

Pour répondre pour l'Exécutif, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Il est naturel que la maire du 12^e arrondissement ait tout dit, puisque depuis 2021, la politique de propreté est territorialisée. Ce sont effectivement les maires d'arrondissement qui sont les premiers responsables de la stratégie de propreté à l'échelle de leur arrondissement, chère Valérie MONTANDON. Permettez-moi de revenir très rapidement sur deux contre-vérités qui sont dans votre vœu et qui concernent le niveau central. Les coupes budgétaires, évidemment, il n'en est pas question dans le domaine de la propreté, puisque les moyens que nous y consacrons sont en augmentation d'année en année sous cette mandature, en particulier pour ce qui concerne l'enveloppe qui est à la main des mairies d'arrondissement pour contractualiser des prestations supplémentaires, l'enveloppe "souplesse". Nous sommes ainsi passés de 12 à 13 millions d'euros cette année sur cette enveloppe, soit un peu moins de 10 % d'augmentation.

Par ailleurs, vous dites que vous ne critiquez pas, vous n'attaquez pas le travail des agents, mais quand je lis l'attendu de votre vœu, "la gestion des ressources humaines dans le service de propreté soit revue afin de mieux motiver les agents", cela sous-entend qu'ils ne le seraient pas assez ! Je pense quand même qu'il y a là une critique du travail des agents.

Par ailleurs, pardon, mais évidemment que la gestion des carrières, la gestion des évaluations, la prise en compte du travail fourni par les agents à titre individuel, tout cela existe et est mis en place, non seulement à la Direction de la Propreté, mais à la Ville de manière générale.

Je vous remercie et, évidemment, je donne un avis défavorable.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre vœu n° 122, Madame MONTANDON ?

Très bien, je le mets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la prolifération des bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères et à ses conséquences sur les incinérateurs parisiens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 123 et 123 bis relatifs à la prolifération des bouteilles de protoxyde d'azote dans les ordures ménagères et à ses conséquences sur les incinérateurs parisiens.

Je donne la parole à M. Vincent BALADI, pour le groupe "Les Républicains".

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, le protoxyde d'azote, parfois appelé gaz hilarant, n'a plus rien de drôle. Il est devenu, à Paris comme ailleurs, un véritable fléau sanitaire, social et environnemental. Le lendemain de fête, il crée de nombreux déchets sur nos trottoirs et dans nos caniveaux.

Un phénomène plus invisible et encore plus préoccupant se déroule dans nos incinérateurs. Une fois jetées à la poubelle, ces bouteilles de protoxyde finissent dans les ordures ménagères et explosent à haute température. Des déflagrations ont lieu dans les fours des usines de traitement des déchets du SYCTOM. Elles mettent en danger les

agents, endommagent les installations et coûtent plusieurs centaines de milliers d'euros de réparation à chaque fois. A l'échelle nationale, ce sont plus de 15 millions d'euros par an qui partent en fumée. Au-delà du coût, ce sont nos services publics qui sont touchés. Chaque arrêt de four, c'est aussi moins d'énergie produite, donc moins de chauffage pour nos écoles, nos logements, nos hôpitaux. Je pense notamment au chauffage urbain.

Par ce vœu, nous demandons que la Ville organise une campagne de sensibilisation ciblée sur les dangers du protoxyde et les impacts, notamment avec des bons gestes de tri, mobilise les acteurs de terrain, écoles, universités, bailleurs sociaux, commerçants, plateformes, quantifie également avec le SYCTOM les dégâts et intègre cette problématique dans son prochain plan stratégique. Vous savez notre engagement sur le sujet, notamment avec Jeanne d'HAUTESERRE, du point de vue sécuritaire. Il y a aussi un enjeu environnemental. Nous devons agir.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoine GUILLOU.

M. Antoine GUILLOU, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Vincent BALADI, d'attirer avec ce vœu notre attention sur ce fléau qu'est le protoxyde d'azote, un fléau pour la santé publique, vous l'avez évoqué, mais aussi un fléau pour les installations de traitement des déchets. Vous le savez, la Ville n'a pas la compétence de ce traitement. C'est le SYCTOM, vous l'avez rappelé dans votre vœu. Evidemment, ce sujet du protoxyde d'azote nous préoccupe à double titre, au titre sanitaire et au titre de la sécurité des installations de traitement.

On estime que les dommages que crée le protoxyde d'azote dans les installations de traitement des déchets occasionnent un coût d'au moins 30 millions d'euros par an au niveau national, à l'ensemble des installations de traitement des déchets. C'est, outre l'impact sanitaire, un impact technique, un impact financier qui est extrêmement important.

J'ai déposé, en réponse à votre vœu, un vœu de l'Exécutif où je me suis permis d'élargir quelque peu les propositions que vous faisiez, mais dans le même esprit, notamment pour insister sur le rôle de l'Etat en matière de santé publique, parce que les campagnes à mener à ce niveau relèvent avant tout de lui, en associant bien sûr les collectivités et les syndicats de traitement concernés sur le sujet collecte, tri et gestion des déchets. Nous appelons aussi l'Etat à mieux réglementer le protoxyde d'azote, notamment à imposer aux metteurs sur le marché, aux fabricants de ce produit, d'assumer les coûts qu'occasionnent leurs produits pour la filière de traitement des déchets. C'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie des producteurs, qui existe déjà pour beaucoup de familles de produits. Nous pourrions demander, à travers ce vœu de l'Exécutif, si vous en êtes d'accord, que la filière du protoxyde d'azote assume également ses coûts. Evidemment, nous proposons de travailler en lien avec le SYCTOM sur un état des lieux pour informer l'opinion publique de l'impact de ce fléau qu'est le protoxyde d'azote.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Comme il y a un vœu bis, je vais retirer mon vœu. C'est quand même de bonne guerre, puisque cela reprend tous les attendus de notre vœu. En tout cas, merci, Antoine GUILLOU. C'est un sujet très important pour nous et j'espère qu'il sera suivi par la Maire et par vous.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

J'avais une explication de vote d'Anne SOUYRIS sur le vœu de l'Exécutif.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Bien sûr, je suis tout à fait d'accord avec M. GUILLOU et sur le fait qui est soulevé par le vœu initial de la question sanitaire très problématique du protoxyde d'azote et du problème environnemental que cela pose.

Néanmoins, je voudrais faire remarquer quelque chose, c'est qu'avant de guérir, il faut prévenir. Pour prévenir, une première chose est de travailler au niveau national. Par exemple, au niveau national, nous avons regardé cela en Commission des affaires sociales et nous avons proposé d'interdire - cela avait été proposé d'ailleurs aussi à l'Assemblée nationale - la vente aux particuliers. Bien sûr, c'est quelque chose qui est nécessaire, en tout cas utile, pour un certain nombre d'usages professionnels. Je pense aux restaurants, je pense aussi à des utilisations médicales à l'hôpital. En revanche, pour faire de la chantilly, ce n'est pas forcément très utile au niveau individuel. La proposition était donc d'interdire aux particuliers. Les groupes de droite ont refusé cela en disant qu'il ne fallait pas contrevenir à la vente en supermarché et que c'était un problème de ce genre, qu'il ne fallait pas ennuyer les supermarchés. Quand on veut faire de la prévention, quand on veut vraiment réagir à des problèmes de santé publique, il faut regarder les choses de manière systémique. C'est dommage que votre groupe n'ait pas cette cohérence.

Merci.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

M. BALADI veut reprendre la parole. Explication de vote sur le vœu n° 123 bis.

M. Vincent BALADI. - Merci, Madame la Maire.

C'est une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif et pour répondre à Mme la sénatrice. C'est très bien ce que vous proposez, mais dans la réalité, qu'est-ce qui va se passer ? Cela va faire comme les feux d'artifice, comme les mortiers, cela va se retrouver en vente libre sur Internet, à l'étranger ou aux frontières, et le problème, vous l'aurez toujours. Bien évidemment, et d'ailleurs, on était plusieurs à intervenir sur le sujet, on est contre cela, mais dans la réalité, dans la vraie vie, ce n'est pas possible, ce que vous proposez. En tout cas, il faut que l'on soit ensemble sur ce sujet. Cela pose de graves sujets de santé pour les enfants, pour nos jeunes, et c'est un vrai sujet de société. Travaillons ensemble et ne disons pas tel ou tel vote sans connaître le contexte, sinon, comme les mortiers et les feux d'artifice, cela ne marchera pas.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 123 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 131).

Je vous en remercie.

2025 DTEC 4 - Contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien en partenariat avec l'ADEME.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 4 relatif au contrat de chaleur renouvelable sur le territoire parisien en partenariat avec l'ADEME.

C'est M. Jérôme GLEIZES qui intervient pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

C'est un projet de délibération très intéressant qui est la signature du premier contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME. A la lecture du projet de délibération, on voit que 6 projets ont déjà été co-financés par l'ADEME pour 850.000 euros et 2,86 gigawattheures d'énergie produite. L'objectif est de passer à un niveau supérieur avec 30 projets, 7,5 gigawattheures et 2 millions et quelques, en tout cas un peu plus que cela.

L'élément important, puisqu'on avait déjà des relations avec l'ADEME, c'est qu'il va y avoir le financement d'un poste de chef de projet pour piloter la mise en œuvre de tout ce projet. C'est là où je veux surtout intervenir. En regardant l'annexe technique du projet de délibération, on voit que le potentiel de la Ville est très important, puisque nous avons dans les chiffres qui nous sont donnés un potentiel de 5.411 gigawattheures, avec beaucoup de géothermie, mais aussi beaucoup d'énergie fatale à récupérer dans les piscines, 8 gigawattheures, dans les eaux usées, 388 gigawattheures, dans le réseau d'eau non-potable, 100 gigawattheures, dans le solaire thermique, 900 gigawattheures. Dans les "data center" - c'est un sujet avec M. HATTE -, les chiffres sont évalués à 5 gigawattheures. Les services travaillent par rapport à cela. "Fraîcheur de Paris", c'est 500 gigawattheures, ce qui est beaucoup plus que les "data center".

Ce qui est intéressant là-dedans, c'est que l'on a un potentiel qui est très fort et qui est sous-employé. La méthode qui a été employée par la DTEC, que je remercie pour leur travail, c'est qu'ils ont lancé un appel à manifestation d'intérêt et ils ont dégagé trois scénarios. Ce qui a été décidé, c'est de prendre le scénario le plus faible, le scénario de base, pour un potentiel de 5,5 gigawattheures. Le projet ambitieux est à 12 gigawattheures et le projet très ambitieux à 29 gigawattheures, pour un potentiel de 5.400 gigawattheures. Même si l'on prenait le scénario le plus ambitieux, on est bien en deçà du potentiel. Pourquoi ? Au lieu d'être un opérateur direct, et c'est pour cela que je suis un grand défenseur de la création d'un opérateur au niveau de la Ville comme "Énergie de Paris" ou autre chose, on fait appel au marché pour savoir ce qu'il serait prêt à faire et l'on arrive difficilement à 29 gigawattheures.

C'est important pour amorcer la pompe sur ces projets, en sachant que cela avait été amorcé, puisque déjà 8 projets ont été faits, mais on voit que le potentiel est beaucoup plus important. Le Plan Climat demande 500 gigawattheures, donc on est encore assez loin, mais comme le potentiel est à 5.000, on est 10 fois en dessous. J'ai fait un calcul rapide pour montrer comment on est largement en deçà du potentiel. Sur la géothermie, on est à 0,07 % du potentiel, sur le solaire thermique, on est à 0,07 %, et sur chaleur fatale, on est à 0,44 %. C'est un premier

pas, ce n'est pas suffisant, donc j'espère que la personne qui sera embauchée pour faire cela permettra d'amplifier et de faire en sorte qu'on ait beaucoup plus de projets sur Paris.

Je répète une nouvelle fois, la chaleur, c'est l'énergie de résilience par excellence, c'est celle qu'on produit sur place. On ne fait pas appel au gaz de Russie ou d'ailleurs ni à l'électricité, puisque je rappelle qu'il n'y a pas de centrale nucléaire à Paris. On a un énorme potentiel sous nos pieds qui est sous-utilisé. Il faut qu'on aille encore plus loin dans cette distance. C'est un premier pas et espérons que nous irons encore plus loin. Je pense que Dan LERT va me rassurer sur ce point.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Pour tenir nos engagements climatiques, pour renforcer notre résilience face aux crises énergétiques, Paris doit produire localement plus d'énergies renouvelables. C'est un impératif écologique et un impératif de souveraineté énergétique. Nous ne pouvons pas dépendre seulement d'énergies importées, en particulier d'énergies fossiles et polluantes. Le nouveau Plan Climat que nous avons adopté fixe un cap clair : passer de 7 % à 20 % d'énergies renouvelables locales d'ici 2050, avec un jalon à 10 % en 2030. Pour y parvenir, nous devons mobiliser tous les gisements disponibles sur notre territoire, et le plus important d'entre eux est la chaleur renouvelable. C'est quoi, la chaleur renouvelable ? C'est la chaleur que l'on peut produire à partir de ressources naturelles ou de rejets de chaleur existants : la géothermie, la chaleur des eaux usées, la combustion des déchets non recyclables, le solaire thermique ou encore le bois énergie. A Paris, c'est le premier gisement d'énergie renouvelable.

Décarboner la chaleur est un levier essentiel pour la transition énergétique du territoire parisien. C'est tout le sens du contrat territorial de chaleur renouvelable que nous signons avec l'ADEME, objet de ce projet de délibération. Ce contrat va nous permettre d'accélérer. Prévu pour 4 ans, il permettra de soutenir 30 projets, ainsi que l'a dit mon collègue Jérôme GLEIZES, pour une production annuelle cumulée de 7,5 gigawattheures. C'est équivalent de la consommation de chauffage d'environ 1.000 logements parisiens. Les projets soutenus seront des projets de géothermie ou de valorisation de la chaleur des égouts, souvent à l'échelle d'un groupe d'immeubles, d'un équipement public ou d'un quartier.

Ce contrat permet à la Ville de devenir délégataire du fonds chaleur piloté par l'ADEME, avec à la clé 3 millions d'euros de soutien à l'investissement. Ce partenariat avec l'ADEME s'inscrit dans une continuité stratégique. Nous avons déjà conclu un partenariat à hauteur de 11,7 millions d'euros pour faire baisser les coûts de raccordement au réseau de chaleur parisien. Aujourd'hui, avec ce contrat de chaleur renouvelable, nous poursuivons ensemble le développement de la chaleur renouvelable à Paris et, demain, nous devrons, comme l'a dit Jérôme GLEIZES à l'instant, aller encore beaucoup plus loin, car si nous voulons atteindre 20 % d'énergies locales en 2050, cela passera par un développement massif de la géothermie pour verdir notre réseau de chaleur. Cela pose la question d'un opérateur de la Ville de Paris type "Énergie de Paris" pour y arriver. Nous devrons faire de nouvelles coopérations avec les territoires voisins. L'ADEME sera évidemment un partenaire décisif.

Mes chers collègues, dans cette période de recul écologique majeur à l'échelle nationale, ce contrat est un signal clair, un premier pas dans la bonne direction. Paris, avec ses partenaires, continuera d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 4.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 4).

2025 DTEC 10 - Convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Bruitparif", pour l'année 2025.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 10 relatif à une convention fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Bruitparif," pour l'année 2025.

Je donne la parole à Jack-Yves BOBHOT, pour "Les Républicains".

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Année après année, notre groupe soutient bien sûr cette association "Bruitparif", dont chacun connaît ici la compétence technique et la rigueur scientifique. "Bruitparif" joue un rôle essentiel pour la lutte contre une nuisance très importante à Paris : le bruit. Elle permet l'objectivation des nuisances sonores, elle fournit des données fiables qui permettent à des politiques publiques de se mettre en place et de reposer maintenant sur des faits et non pas sur des impressions. C'est un apport qui est avant tout indispensable. Nous saluons tout particulièrement les dispositifs de capteurs "méduse" qui sont installés dans les quartiers à Paris à forte activité nocturne. Ce sont des formidables outils de médiation à condition qu'ils soient utilisés et, surtout, suivis d'effets. C'est cela, l'angle mort aujourd'hui de la politique municipale, c'est qu'on met en place d'excellents instruments de mesure avec de belles associations, mais on n'est peut-être pas suffisamment efficace dans l'action.

Je voudrais rappeler que les nuisances sonores sont devenues un problème de santé publique majeur à Paris. Elles affectent le sommeil, la concentration, la santé mentale et, au final, la qualité de vie. Leur coût social est désormais estimé supérieur à celui de la pollution de l'air. Ce n'est pas anodin. On l'a constaté lorsqu'on a eu, au mois d'octobre, ce débat de la Chambre régionale des comptes sur les terrasses avec une explosion des signalements enregistrés en 2022 et 2023 : 45.200 signalements à travers l'application "DansMaRue", "39 75" ou l'application "Solen". Ces chiffres traduisent une exaspération croissante des riverains. On n'a pas besoin de ces chiffres pour savoir dans les arrondissements que beaucoup de riverains sont exaspérés par ces problèmes de nuisances, que ce soit des nuisances dues aux terrasses ou des nuisances dues à des restaurants qui ont des activités parfois extrêmement fortes en termes de bruit.

Cette dégradation de la tranquillité publique est accentuée par le développement non maîtrisé de certaines occupations du domaine public. On pense aux quais dans le 10^e arrondissement, où les personnes ne sont pas dans des bars ou sur les terrasses, mais occupent les bords du canal et créent - on a reçu des associations - des nuisances extrêmement fortes. Nous sommes bien sûr favorables à l'animation des quartiers, mais cela ne doit pas se faire au détriment du droit au calme des riverains. Il y a aujourd'hui un déséquilibre qu'il faut corriger. Les associations ne demandent pas beaucoup pour réguler les nuisances sonores, par exemple la création de commissions locales de tranquillité publique réunissant élus, commerçants et forces de l'ordre, ou encore un conditionnement plus strict des autorisations de terrasse à l'absence de nuisance avérée, l'installation d'un guichet unique de signalements réellement efficace.

Voilà ce que nous voulions dire. Ce que nous souhaitons, c'est qu'au-delà des moyens qui sont apportés à "Bruitparif" pour se doter de moyens acoustiques de plus en plus nombreux et de plus en plus performants, je crois qu'il est temps de mettre en place une vraie politique de résorption de ce problème, d'éviter l'affrontement trop souvent entre les commerçants et les riverains et de créer les conditions d'un équilibre durable.

Je vous remercie.

Mme Laurence PATRICE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Dan LERT, pour vous répondre.

(Mme Léa FILOCHE, adjointe, remplace Mme Laurence PATRICE au fauteuil de la présidence).

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération porte sur la subvention annuelle de la Ville à l'association "Bruitparif". Le bruit, comme cela vient d'être rappelé, est avant tout un enjeu majeur de santé publique. Au quotidien, les Parisiennes et les Parisiens sont exposés à des pollutions sonores qui pèsent sur leur qualité de vie et sur leur santé. S'attaquer au bruit, c'est aussi s'attaquer aux inégalités sociales, car les personnes aux revenus les plus faibles sont davantage concernées que les autres par le bruit, que ce soit à leur domicile ou à leur travail. C'est pourquoi nous avons adopté, en juillet 2022, un plan d'amélioration de l'environnement sonore pour lutter contre toutes les nuisances sonores à Paris.

Sur la question des nuisances sonores liées aux terrasses, je veux saluer la création de nombreux comités locaux de lutte contre le bruit dans les arrondissements volontaires. Je tiens ici à saluer les maires d'arrondissement qui se sont saisis du sujet : 5^e arrondissement, 6^e arrondissement, 9^e arrondissement, 10^e arrondissement, 15^e arrondissement, 17^e arrondissement, 19^e arrondissement. C'est au niveau des arrondissements que nous trouverons le bon équilibre entre le droit à la tranquillité publique et l'animation de notre ville. Le déploiement de revêtements acoustiques innovants pour les chaussées, la limitation à 30 kilomètres/heure dans tout Paris, les aménagements cyclables, la transformation de places, la création de la zone à trafic limité au Centre de Paris sont autant d'actions concrètes qui luttent contre le bruit et auxquelles "Bruitparif" participe directement au niveau du suivi et de l'évaluation.

Permettez-moi de souligner ici la baisse de la pollution sonore liée à la limitation de la vitesse à 50 kilomètres/heure sur le périphérique et la mise en place de la voie réservée. Nous avons en effet des résultats très positifs sur la question des nuisances sonores, que ce soit à travers le bulletin hebdomadaire du périphérique, l'étude de l'APUR, mais surtout le premier bilan publié par "Bruitparif" directement, dont je souhaite rappeler ici quelques chiffres. Le bruit a diminué en moyenne de 2,4 décibels la nuit et de 1,7 décibel le jour. Avec cette transformation,

nous protégeons mieux les 500.000 personnes, bien souvent parmi les plus précaires de nos concitoyens, qui vivent à moins de 500 mètres du boulevard périphérique.

Nous devons évidemment continuer ce combat et poursuivre notre politique qui cible toutes les sources de bruit. Je pense aux 53 capteurs "méduse" installés dans 9 quartiers animés qui permettent d'objectiver les nuisances sonores et d'ajuster les politiques publiques pour faire face à ces défis de santé publique. L'année dernière, ce sont 13 nouveaux capteurs qui ont été installés, 2 dans le 9e arrondissement et 11 dans le 10e arrondissement.

"Bruitparif", avec la Ville de Paris, participe activement à la mise en œuvre de notre politique pour l'amélioration de l'environnement sonore. Je remercie sincèrement mes collègues David BELLARD, Anne-Claire BOUX et Frédéric HOCQUARD, et je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui produit des résultats en termes d'abaissement de la pollution sonore pour l'ensemble des habitants et des habitantes à Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 10).

2025 DTEC 21 - Convention-cadre pour la deuxième phase de l'expérimentation d'un dispositif de récupération des particules émises lors du freinage d'un véhicule lourd.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DTEC 21 relatif à une convention-cadre pour la deuxième phase de l'expérimentation d'un dispositif de récupération des particules émises lors du freinage d'un véhicule lourd.

Je donne la parole à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'amélioration de la qualité de l'air à Paris est un enjeu majeur de santé publique. Une étude de 2022 d'"Airparif" et de l'Observatoire régional de la santé évalue à 1.780 le nombre annuel de décès prématurés liés à la pollution atmosphérique à Paris, parmi lesquels 1.500 sont directement liés aux particules fines qui pénètrent très profondément dans l'organisme. La lutte contre la pollution de l'air passe par la baisse de la place de la voiture, par le développement des transports en commun et par la place croissante accordée aux piétons et aux cyclistes dans l'espace public. Elle passe aussi par la réduction des émissions liées au trafic routier, notamment par la participation de la Ville à la zone à faibles émissions métropolitaine dans un contexte où les Z.F.E. viennent inopportunément d'être supprimées au mépris total de la santé de nos concitoyens et de nos concitoyennes. Cette lutte passe évidemment par l'aide à l'achat de véhicule propre, corollaire nécessaire de la Z.F.E. pour qu'elle ne marginalise pas les personnes les plus pauvres.

Outre ces outils, la Ville de Paris soutient également de nombreuses expérimentations technologiques visant à améliorer la qualité de l'air. Le projet de délibération soumis à notre examen propose justement de poursuivre l'expérimentation d'un dispositif qui absorbe des particules fines qu'on a tendance à oublier, à savoir des particules fines émises lors du freinage des véhicules lourds, qui émettent davantage de particules fines liées à l'abrasion des pneus. Plus un véhicule est lourd, plus il émet ces particules fines. On voit bien l'intérêt de ce dispositif, puisque parmi ces véhicules, on compte bien évidemment les S.U.V., y compris électriques, qui sont des véhicules lourds qui prolifèrent à Paris.

Cas particulier, cette expérimentation porterait sur des véhicules de benne à ordures ménagères de la Ville, qui sont des véhicules lourds, imposants, qui s'arrêtent très régulièrement, donc qui freinent régulièrement. Les premiers résultats de l'expérimentation sont assez prometteurs, puisqu'on constate déjà 80 % de baisse d'émissions de ces particules fines. Sur la base de ces résultats encourageants, les écologistes vous invitent à voter ce projet de délibération pour poursuivre cette expérimentation.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris a fait de la lutte contre la pollution de l'air un combat prioritaire. Depuis 10 ans, grâce à la reconquête de l'espace public et à la réduction de la place des voitures, la pollution de l'air a baissé de

40 %. Dans le même temps, nous avons réduit de 40 % le trafic automobile. Résultat : moins de maladies et moins de décès. C'est une victoire pour la santé publique. Je salue ici les décisions courageuses de la Maire de Paris et le travail de mes collègues David BELLARD et Anne-Claire BOUX, mais nous devons aller encore plus loin dans un contexte alarmant avec la suppression des zones à faibles émissions par l'Assemblée nationale, qui est un très grave recul dans la lutte contre la pollution de l'air et pour notre santé.

Rien qu'en Ile-de-France, la pollution de l'air représente 1 décès sur 10 et 7.000 cas d'asthme chez les enfants. Ce sont évidemment les plus précaires qui sont les plus touchés, comme les riverains du périphérique qui sont très exposés à la pollution de l'air et au bruit. C'est totalement irresponsable de la part des députés qui ont voté contre une mesure de santé publique. Les Z.F.E., qui ont fait leurs preuves et sauvent des vies, doivent être rétablies avec des aides sociales massives pour les plus modestes. Nous devons tout faire pour protéger la santé de nos concitoyens. Grâce aux Z.F.E. notamment, la pollution émise directement des pots d'échappement a baissé ces dernières années, mais les émissions de particules fines hors échappement liées à l'abrasion des freins, des pneus et de la route constituent une part de plus en plus importante des particules émises par le trafic routier. Plus les véhicules sont lourds, comme cela a été dit par Aminata NIAKATÉ, plus ces pollutions augmentent. C'est pour cela que les S.U.V. polluent beaucoup, même lorsqu'ils sont électriques.

En plus de nos efforts pour réduire globalement le trafic routier dans Paris, je suis fier que la Ville de Paris soutienne l'expérimentation qui fait l'objet de ce projet de délibération. Il s'agit d'un dispositif mis au point par la société "Tallano Technologies" visant à récupérer les particules générées lors des freinages des véhicules lourds. La dernière campagne réalisée en 2024 sur une benne à ordures de la Ville a donné des résultats très encourageants, de l'ordre de 80 % de réduction des particules émises, mais nécessite une consolidation. C'est pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération permettant de poursuivre ces expérimentations et ainsi soutenir le développement de solutions technologiques qui permettront de lutter contre l'émission des particules fines à Paris.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DTEC 21).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la pollution de l'air dans les salles d'escalade et les équipements sportifs parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 124 est relatif à la pollution de l'air dans les salles d'escalade et les équipements sportifs parisiens.

La parole est à Chloé SAGASPE, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes maximum.

Mme Chloé SAGASPE. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"Reporterre" vient de révéler un scandale sanitaire avéré, pourtant silencieux, en relayant une étude scientifique qui nous dit que les salles d'escalade seraient aussi polluées que les bords d'autoroute. Vous avez bien entendu, des substances toxiques qui seraient issues des semelles principalement, avec des matériaux plastiques à base de pneu, flotteraient dans l'air, et nous les respirons à plein poumon en croyant faire du bien à notre corps. Je vous le demande franchement, mes chers collègues, iriez-vous grimper à côté d'une autoroute pour vous intoxiquer ? Je ne crois pas. Pourtant, c'est une pratique que les Parisiennes et les Parisiens aiment beaucoup, puisque nous avons 12 salles d'escalade à Paris, et 2 millions de Françaises et Français pratiquent l'escalade.

Ce que l'on constate ici, donc le fait qu'il y ait à la fois des polluants, un problème de ventilation qui est insuffisant dans les salles et des matériaux issus directement de la pétrochimie, se retrouve très probablement dans d'autres espaces sportifs et d'autres équipements sportifs parisiens. Pourtant, à l'heure actuelle, aucune réglementation nationale existe sur la qualité de l'air intérieur de ces espaces. C'est un véritable angle mort de nos politiques publiques et, pourtant, c'est un enjeu de santé publique majeur.

Il nous faudra mettre face à leurs responsabilités les fabricants de chaussures qui utilisent des composants chimiques qui sont dérivés de pneus pour produire des chaussures de sport. C'est une absurdité totale. Parce que faire du sport ne doit jamais nuire à la santé et parce qu'aucun enfant ni aucun adulte ne devrait sortir d'un cours de gym avec les poumons d'un fumeur passif, nous demandons que notre Ville, qui se veut capitale du sport-santé, lance une campagne d'information et de sensibilisation auprès des pratiquantes et pratiquants et des gestionnaires, qu'elle œuvre à une meilleure qualité de l'air intérieur dans tous les équipements sportifs et qu'elle présente un bilan sur les matériaux utilisés et les mesures mises en œuvre.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Chloé SAGASPE. - En cette semaine noire de l'écologie, je conclurai en disant que ce vœu se veut être un signal d'alerte pour protéger la santé des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à ma collègue Chloé SAGASPE pour ce vœu. La qualité de l'air intérieur est un vrai sujet de santé publique encore trop sous-estimé. Pourtant, on le sait, l'air que l'on respire à l'intérieur dans les logements, les bureaux, les équipements sportifs est souvent plus pollué que l'air extérieur. Selon l'ADEME, il peut même l'être 5 à 8 fois de plus. L'étude que vous mentionnez met en lumière une situation particulièrement préoccupante dans les salles d'escalade. Elle révèle qu'en raison de l'abrasion des semelles des chaussons, l'air y serait davantage pollué qu'aux abords des autoroutes.

Votre vœu concerne à la fois les équipements sportifs de la Ville et les salles d'escalade privées. S'agissant des équipements municipaux, je voudrais signaler que la Direction de la Santé publique de la Ville a engagé un travail approfondi depuis plusieurs années en partenariat avec l'ADEME. J'en profite pour saluer le travail de ma collègue Anne-Claire BOUX. Ce travail a donné lieu à une étude sur le terrain et à la rédaction d'un guide de bonnes pratiques pour mieux gérer la ventilation, choisir des matériaux moins émissifs. Ce guide est en cours de finalisation et l'idée est de le partager largement, y compris avec les acteurs privés.

S'agissant des salles d'escalade privées, je dois rappeler que la Ville de Paris n'a ni compétence réglementaire, ni pouvoir de contrôle sur la qualité de l'air intérieur de ces salles. C'est à l'Etat d'agir. Il doit agir en renforçant la réglementation, en fixant des seuils d'émission, en imposant une ventilation efficace et en organisant des contrôles. C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable de l'Exécutif si vous acceptez l'amendement oral de l'Exécutif qui consiste à ajouter l'attendu suivant : "Le Conseil de Paris émet le vœu que l'Etat renforce la réglementation pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur en assurant une ventilation suffisante, en réglementant les matériaux émissifs et en effectuant des contrôles effectifs dans les établissements sportifs privés recevant du public, notamment les salles d'escalade".

Enfin, je voudrais élargir le propos. Cette affaire met en lumière un problème plus global, celui des pollutions chimiques invisibles mais omniprésentes dans nos vies. Dans le cas des salles d'escalade, ce sont des additifs issus du caoutchouc. Ailleurs, ce sont les PFAS, les résidus toxiques des pesticides, toutes ces substances dont on découvre l'impact sanitaire jour après jour. Chers collègues, nous devons impérativement sortir de cette logique délétère et dangereuse qui consiste à autoriser la mise sur le marché de nouvelles substances chimiques avant d'en évaluer les risques pour la santé.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix le vœu n° 124 déposé par le groupe "Les Ecologistes" avec un avis favorable si les amendements sont acceptés. Madame SAGASPE, est-ce que les amendements sont acceptés ?

Les amendements sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 132).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la mise en œuvre de solutions opérationnelles par "Eau de Paris" pour améliorer la qualité de l'eau potable, contaminée aux PFAS.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 125 relatif à la mise en œuvre de solutions opérationnelles par "Eau de Paris" pour améliorer la qualité de l'eau potable contaminée aux PFAS.

La parole est à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe Union Capitale; pour deux minutes maximum.

Pardon, allez-y.

Mme Catherine IBLED. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

En décembre 2024, notre groupe Union Capitale avait déjà déposé un vœu pour alerter sur la présence préoccupante des PFAS dans l'eau potable distribuée à Paris. Aujourd'hui, avec mon collègue Jean-Didier BERTHAULT, nous souhaitons insister sur la nécessaire mise en œuvre de solutions opérationnelles.

Ces substances, connues sous le nom de polluants éternels, sont toujours identifiées comme des contaminants persistants, toxiques et potentiellement cancérigènes. Elles représentent donc une menace grave pour la santé publique et l'environnement, car elles s'accumulent dans les organismes vivants et ne se dégradent pratiquement pas dans la nature. Des analyses indépendantes conduites par "UFC-Que Choisir", "Génération Futures" et "Eurofins" ont révélé des concentrations alarmantes. Les Parisiennes et les Parisiens consomment donc quotidiennement une eau qui, sans déclencher de crise aiguë, est pourtant contaminée par des substances dont la toxicité est reconnue.

Que fait la Ville de Paris ? Une plainte contre X a bien été déposée par "Eau de Paris" à votre demande, donc cette initiative est tout à fait louable, mais bien qu'elle puisse avoir une valeur symbolique et juridique à long terme, elle ne produit aujourd'hui aucun effet concret. Aucune action technique, aucun engagement budgétaire, aucun calendrier de traitement n'ont été présentés. Pendant ce temps, un surcoût de 2 millions d'euros par an est assumé par "Eau de Paris" pour tenter de contenir cette pollution sans succès mesurable. D'autres collectivités, elles, ont pris leurs responsabilités, comme le SEDIF qui a lancé un plan d'investissement d'un milliard d'euros pour moderniser ses usines et intégrer des technologies de traitement avancées telles que l'osmose inverse basse pression, la nanofiltration, la filtration par charbon actif. Il y a déjà une unité pilote qui marche à Choisy-le-Roi, par exemple. Alors pourquoi la Capitale, qui se targue de défendre un modèle public de gestion de l'eau, ne propose-t-elle pas une solution technique à la hauteur des enjeux sanitaires ? Nous demandons qu'"Eau de Paris" présente sans délai un plan d'action concret pour réduire les concentrations dans l'eau...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Dan LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je dois vous dire que j'ai été pour le moins étonné de découvrir ce vœu d'Union Capitale, car il avait été déposé de manière quasi-identique au Conseil de Paris de février dernier. Vous l'aviez alors retiré au profit d'un vœu de l'Exécutif voté à l'unanimité. Pourquoi avoir décidé de déposer à nouveau ce vœu ? J'ai mieux compris en regardant le paragraphe qui fait la publicité des "solutions technologiques proposées par Veolia", dont vous vous faites étrangement les V.R.P. Je reviendrai sur ce point dans la suite de mon intervention.

Ce vœu a au moins le mérite de me permettre de vous présenter où nous en sommes aujourd'hui. Depuis février, conformément au vœu de l'Exécutif voté à l'unanimité par le Conseil de Paris, nous avons avancé sur ce point. Nous avons d'abord présenté publiquement les concentrations de PFAS dans l'eau potable distribuée à Paris. Je le redis ici de manière très claire, l'eau de Paris est 100 % conforme aux normes sanitaires grâce aux traitements qui sont mis en place et aux actions de protection de la ressource menées par "Eau de Paris". Elle peut être bue en toute sécurité.

Depuis le dernier Conseil, 20 molécules PFAS ont été intégrées aux contrôles sanitaires réglementaires, ce qui signifie que ces 20 molécules sont surveillées et doivent être maintenues sous un seuil strict de 0,1 microgramme par litre. Aujourd'hui, les concentrations mesurées à Paris sont très en dessous de ces seuils : 14 molécules sont absentes de nos contrôles et 6 sont présentes à l'état de nano-trace. Le problème est que l'on sait qu'il y a des milliers d'autres PFAS dans l'environnement, potentiellement néfastes et non réglementés, par exemple le TFA qui a fait l'objet d'une grande enquête de l'association "Génération Futures" qui a permis de détecter le TFA dans 96 % des communes testées. En 2024, "Eau de Paris" a suivi cette molécule au titre de ses activités de recherche et développement. Les prélèvements réalisés montrent que l'on retrouve en moyenne 2,09 microgrammes par litre. C'est très inférieur aux valeurs guides fixées par le Ministère de la Santé. Nous demandons à l'Etat de fixer, pour le TFA, des normes protectrices de la santé humaine.

Les préjudices de la consommation de l'eau et de l'environnement par les polluants éternels sont réels pour "Eau de Paris". La surveillance et les traitements supplémentaires vont coûter de plus en plus cher. On renouvelle par exemple davantage le charbon actif pour filtrer les polluants. Résultat : une dépense supplémentaire de 2 millions d'euros par an pour "Eau de Paris". C'est pourquoi...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LERT. Une phrase, s'il vous plaît.

M. Dan LERT, adjoint. - C'est pourquoi nous avons décidé, avec "Eau de Paris", de déposer plainte contre X face à l'augmentation des coûts de dépollution. L'objectif est d'identifier les industriels pollueurs et d'engager la responsabilité des fabricants.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - En parallèle, "Eau de Paris" travaille à l'identification des industriels pollueurs à proximité de ses captages. Je veux à ce stade soulever une inquiétude concernant le SEDIF et Veolia...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - ... qui gèrent la production d'eau potable...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - On arrive à plus de deux minutes.

M. Dan LERT, adjoint. - ... sur une partie de la banlieue parisienne et qui s'apprêtent à faire partie des industriels pollueurs...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Monsieur LERT.

M. Dan LERT, adjoint. - ... car les systèmes de filtration en osmose inverse basse pression impliquent un relargage des PFAS dans l'environnement et de tous les polluants concentrés dans la Seine, la Marne et l'Oise.

Je vous remercie de votre attention sur l'impact environnemental des technologies dont vous faites la publicité.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je le redis franchement, c'est deux minutes pour les explications de vote et pour les défenses et présentations des vœux et les réponses des adjoints concernés, s'il vous plaît.

Je n'ai pas coupé Mme IBLED.

Je suis saisie de deux explications de vote sur ce vœu. J'ai d'abord une explication de vote de M. Vincent BALADI, pour le groupe "LR-LCI", deux minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, notre groupe va voter ce vœu concernant la lutte contre les PFAS dans l'eau potable parisienne, car il va dans le sens de celui que j'avais présenté ici même en février dernier. Je ne reviendrai pas sur les éventuels considérants que vous indiquez, Monsieur LERT. Sachez que, chez nous, il n'y a aucune pression de vote d'industriels ou autres. J'alertais, lors ce vœu, sur la forte concentration de TFA dans l'eau du robinet de Paris, où un prélèvement révélait un taux important, 60 fois le seuil de qualité appliqué aux métabolites de pesticides. Depuis, les données n'ont malheureusement pas été infirmées. Au contraire, elles ont été confirmées et relayées par plusieurs enquêtes indépendantes et même dans la presse nationale, dont un article du "Figaro".

Madame la Maire de Paris, vous avez déposé plainte contre X. Vous l'avez dit, Monsieur LERT. C'est un geste symbolique, mais les Parisiens attendent plus que des symboles, plus d'anticipation et moins de réaction. Alors que d'autres collectivités agissent, Paris doit mettre en place un plan d'action avec "Eau de Paris" et publier de façon régulière des données transparentes et accessibles. En attendant des évolutions législatives et réglementaires nécessaires, et nous sommes tous d'accord, toutes les mesures doivent être mises en œuvre pour réduire les concentrations de PFAS dans l'eau distribuée à Paris sans attendre. Les Parisiens ont droit à toute la transparence nécessaire sur cette question.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Aminata NIAKATÉ, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes maximum.

Mme Aminata NIAKATÉ. - Je vous remercie, Madame la Maire, mes chers collègues.

Je regrette que l'intérêt de la droite pour les PFAS soit à degré variable. Votre vœu, qui prétend s'inquiéter de la présence de PFAS dans l'eau de Paris, me semble plus motivé par votre volonté de complaire à Veolia, prestataire du SEDIF, syndicat des eaux d'Ile-de-France, que par les enjeux de santé publique qui, s'ils vous intéressaient vraiment, auraient certainement conduit les parlementaires de votre bord politique à soutenir l'interdiction des PFAS pour les ustensiles de cuisine comme les poêles antiadhésives ou pour la mousse des pompiers. En effet, les parlementaires de droite et de la majorité présidentielle les ont systématiquement exclus du champ d'intervention des PFAS, alors même que ces PFAS mettent gravement en danger nos concitoyens, notamment les travailleurs de ces industriels qui fabriquent ces matériaux et dont le lobbying a eu raison de vous et de votre préoccupation pour la santé des Français.

Nous voyons dans votre vœu une façon malhabile de mettre en concurrence la gestion publique de l'eau versus une gestion privée, puisqu'à Paris, nous avons repris la gestion de l'eau à Veolia, qui est l'actuel prestataire du SEDIF, qui met certes en place une technique de filtration dont vous vantez les mérites, mais cela pour la modique somme d'un milliard d'euros juste pour la petite couronne. Vous manquez, à cet égard, particulièrement de cohérence en vantant les mérites de cette solution, qui impliquerait une dépense pour le moins somptuaire dans un contexte budgétaire compliqué.

Plutôt que de chercher des poux à "Eau de Paris" et à la gestion publique de l'eau, je vous invite à œuvrer à stopper la contamination en amont de nos eaux en soutenant le travail de parlementaires comme Nicolas THIERRY ou Anne SOUYRIS qui ont porté les lois anti-PFAS et dont vous avez entravé en partie le travail en excluant certains PFAS du champ de l'interdiction.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suppose que le vœu n° 125 est maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DEVE 49 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association "L.P.O." - Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 49 qui est une subvention de 20.000 euros et une convention avec l'association "L.P.O.", la Ligue pour la protection des oiseaux.

Je donne la parole à Mme Véronique BALDINI, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes maximum.

Mme Véronique BALDINI. - Merci, Madame la Maire.

A l'occasion de l'attribution de ces nombreuses subventions à des associations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement, je souhaite revenir sur deux points. Le premier concerne les nombreuses, voire trop nombreuses, perruches vertes à collier qui envahissent maintenant Paris et ses espaces verts. Je pense que, lorsqu'une subvention est attribuée, vous demandez en échange un certain nombre de sujets à étudier, Monsieur le Maire. Avez-vous demandé à la L.P.O. de recenser, mais surtout de vérifier que ces perruches ne sont pas un problème pour les populations d'oiseaux indigènes comme le moineau de Paris, dont on regrette la diminution, la mésange ou encore le rouge-gorge ? Si vous l'avez déjà fait et si une étude est disponible, merci de nous en faire part.

Le deuxième point concerne l'appel d'offres resté infructueux pour les poneys du bois de Boulogne. Où en sommes-nous ? Avez-vous relancé un nouvel appel d'offres ? Les enfants attendent avec impatience leur retour.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Le chant des oiseaux nous rendrait plus heureux, peut-être même le cri des perruches, je ne sais pas. Voilà ce que certains scientifiques allemands, Joel METHORST et Katrin BÖHNING-GAESE, déclarent respectivement : "Les Européens les plus heureux sont ceux qui peuvent profiter de nombreuses espèces d'oiseaux différentes dans leur vie quotidienne ou qui vivent dans des environnements quasi-naturels qui abritent de nombreuses espèces. Nous avons examiné les données socio-économiques des personnes interrogées et, à notre grande surprise, nous avons constaté que la diversité aviaire est aussi importante pour leur joie de vivre que leurs revenus". Au Canada, une étude dirigée par Rachel BUXTON, biologiste à l'université Carleton, a démontré que la présence de nombreux oiseaux dans un environnement urbain pouvait influencer le bien-être de ses habitants. Le chant des oiseaux diminuerait le niveau de stress de 28 %. Formidable, non ?

Des associations spécialistes des oiseaux comme la L.P.O. nous font des recommandations pour favoriser leur présence. Nous devons penser la ville pour accueillir les oiseaux, l'accès à l'eau avec des fontaines et des réservoirs d'eau, l'accès à l'ombre, à la protection avec des arbres, des arbustes, des buissons, des nichoirs, l'accès à la nourriture avec des herbes, des graminées, des fleurs, et favoriser aussi la présence des insectes. La Ville de Paris a déjà commencé cette réflexion et cet aménagement, notamment avec les quartiers "moineaux" avec l'aide de la L.P.O. Cela n'est qu'un début. Nous devons généraliser ces expériences. En qualité d'animaliste, je me dois de rappeler que l'adaptation et la transformation de la ville doit se faire en intégrant les intérêts des populations animales. Nous voterons donc la subvention de 20.000 euros à la Ligue de protection des oiseaux d'Ile-de-France.

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Mmes BALDINI et MARKOVIC qui se sont inscrites sur ce projet de délibération, puisque cela me donne l'opportunité de valoriser une fois de plus le partenariat exceptionnel qui unit la Ville de Paris et la Ligue de protection des oiseaux.

Ce projet de délibération intervient, il faut le dire, dans un contexte de régression au niveau national sur la protection de l'environnement. Je citerai bien évidemment la discussion actuellement au Parlement sur la proposition de loi Duplomb qui vise à réintroduire un pesticide tueur d'abeilles qui est aussi nocif pour les humains, à tel point que la Ligue de protection des oiseaux, qui n'est pas connue pour être une association très véhémente, a organisé une opération intitulée "la nature en deuil" au mois de mars dernier pour signifier à quel point celle-ci est totalement à l'arrière-plan des politiques publiques et totalement abandonnée des politiques publiques à l'échelle nationale.

A Paris, on résiste, puisque nous avons mis en place, depuis 10 ans, une politique "zéro phyto". Nous avons végétalisé massivement la ville, nous avons ouvert la Maison de l'animal récemment, nous avons adopté notre Plan Biodiversité 2025-2030 et nous hébergeons aujourd'hui plus de 150 espèces d'oiseaux différentes, qui sont étroitement surveillées par la Ligue de protection des oiseaux, y compris la question des perruches à collier, Madame BALDINI. Nous avons régulièrement des échanges avec la L.P.O. sur ce point. Il pouvait y avoir des craintes il y a quelques temps, mais de ce que nous disent les experts de la L.P.O., et on pourra les interroger et pourquoi pas les faire intervenir en 8e Commission si vous le souhaitez, manifestement, cette espèce s'est adaptée, et les autres également. Pour autant, cela soulève de légitimes questions sur lesquelles une association comme la L.P.O. pourrait venir nous éclairer.

L'action de la L.P.O. est essentielle. Depuis plus d'une décennie, elle nous oriente, elle nous alerte, elle nous accompagne pour que nos politiques publiques intègrent mieux les enjeux de protection du vivant. C'est avec la L.P.O. que nous avons créé le dispositif des quartiers "moineaux", qui est déjà présent dans 13 quartiers. Depuis 2019, nous avons, avec la L.P.O., 28 jardins et cimetières parisiens labellisés "refuge L.P.O.". Ce chiffre va monter à 34 d'ici 2027 grâce à la nouvelle convention pluriannuelle que nous vous proposons d'adopter aujourd'hui dans ce Conseil et qui s'inscrit dans les engagements du Plan Biodiversité 2025-2030. Ces refuges sont aussi des lieux de découverte et de contact avec la nature, en particulier pour les plus jeunes.

La L.P.O., c'est aussi l'atlas des oiseaux nicheurs du Grand Paris, que je vous invite à consulter, qui est un outil indispensable pour comprendre les dynamiques écologiques de la ville et adapter nos projets d'aménagement aux besoins du vivant. C'est aussi une ligne téléphonique dédiée, ouverte tous les jours, qui reçoit jusqu'à 400 appels par mois de Parisiennes et Parisiens confrontés à des situations d'oiseaux en détresse.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectif pour la période 2025-2027 qui vient compléter d'autres formes de soutien que la Ville apporte déjà à l'association, par exemple la mise à disposition de lieux pour leurs événements ou encore l'hébergement de leur délégation francilienne dans les locaux municipaux au cœur du parc Montsouris.

Vous l'avez compris, nous ne voulons pas simplement reconduire le partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux. Nous voulons le renforcer, lui donner plus de moyens et plus de visibilité.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je vous invite à mettre votre carte si vous l'avez. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 49).

2025 DEVE 52 - Subventions (58.000 euros) à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 52 relatif à l'attribution de subventions de 58.000 euros à 19 associations pour leurs actions en faveur de la biodiversité et de l'animal en ville.

Je donne la parole à Mme MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris s'engage pour la protection animale à travers plusieurs subventions à destination d'associations qui œuvrent sur le terrain parisien. Nous le savons tous, les associations ont toujours besoin d'argent

pour fonctionner, elles ont besoin de moyens. Je souhaite, à travers cette prise de parole, souligner que nous avons amélioré le budget progressivement pour ces associations.

Je vais en citer quelques-unes et les remercier pour tout ce qu'elles font pour les animaux au quotidien. Nous avons le Conseil national de la protection animale, qui est la ligne téléphonique 3677, pour le signalement de la maltraitance animale. La Ville donnera une subvention de 3.000 euros. "Gamelles Pleines", dont on a parlé déjà plusieurs fois, est une association formidable qui aide les personnes dans le besoin et qui sont à la rue, notamment pour nourrir leurs animaux, avec une subvention de 5.000 euros. Nous avons aussi la Société protectrice des animaux, S.P.A., avec 6.000 euros. Peut-être que tout le monde ne le sait pas, mais nous avons la chance d'avoir un dispensaire dans le 17e arrondissement porté par la S.P.A. Un dispensaire, ce n'est pas suffisant pour une grande ville comme la nôtre, mais on peut déjà saluer sa présence. "Vétérinaires pour tous" est une association formidable avec des vétérinaires qui font un geste pour essayer d'avoir des soins moins chers à destination des personnes en difficulté, pour un montant de 5.000 euros. "White Rabbit", dont on a déjà parlé, s'occupe des animaux qui ont été maltraités dans les laboratoires et essaie de les réhabiliter. L'"Association des chats du bois de Vincennes"... On a plusieurs associations qui s'occupent des chats libres de Paris, avec toujours la même chose : stérilisation, soins, nourrissage. Dans le 18e, nous avons la chance d'avoir "Au Cœur des chats" et "L'École du Chat - Comité de défense des bêtes libres" qui font un travail formidable et que je remercie au quotidien dans le 18e arrondissement, et "Shangri-la", pour un montant de 2.500 euros, pour les chats libres de Paris dans le 16e arrondissement.

Un grand merci à toutes ces associations et à Christophe NAJDOVSKI qui porte, depuis ce début de mandat, avec fierté et avec courage la question animale à Paris. Un grand merci à toutes ces associations et à lui pour ses actions.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jack-Yves BOHBOT, pour le groupe "LR-LCI", pour cinq minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, à travers l'examen de ce projet de délibération qui soutient financièrement 19 associations œuvrant pour la diversité et l'animal en ville, nous voulons réaffirmer notre attachement profond à la cause du bien-être animal et à la place des animaux dans la ville.

Lors d'une séance précédente, j'avais posé un vœu pour rappeler l'importance des animaux dits liminaires - les chats errants, les pigeons, les écureuils - comme faisant pleinement partie de l'écosystème parisien. J'avais demandé à cette occasion plus de locaux pour les associations, plus de moyens, plus de coordination avec les vétérinaires bénévoles et surtout une volonté politique encore plus affirmée de faire de Paris une ville encore plus exemplaire en matière de cohabitation entre les habitants et les animaux.

Mme MARKOVIC a bien présenté les diverses associations, mais les montants des subventions restent, même si c'est un effort pour le contribuable parisien, même si on a le souci de l'argent public, des montants relativement modestes. L'argent utilisé et dépensé pour ces causes est réellement utile et les Parisiens soutiennent ces actions. Un sondage de l'I.F.O.P. réalisé il y a un an, qui n'est pas si vieux, pour la "Fondation 30 millions d'amis" montre que 81 % des Français, mais j'imagine que les Parisiens, c'est un peu la même chose, considèrent que le bien-être des animaux de compagnie est une priorité, ou encore que 88 % sont favorables à l'interdiction d'expérimentations animales. Cela veut dire qu'il y a une vraie sensibilité pour la cause animale. Je crois que, parce que toute bonne politique passe par des finances, il faut que la Ville ait un engagement encore plus important.

Je ne vais pas critiquer l'action de M. NAJDOVSKI, je sais qu'il est totalement pénétré et impliqué dans cette action. Nous soutenons et nous voterons pour les subventions proposées, qu'il s'agisse du C.N.P.A., Conseil national pour la protection animale, des dispensaires vétérinaires ou encore des associations agissant pour les chats errants du bois de Vincennes ou de la Petite ceinture, mais j'appelle l'Exécutif municipal à aller encore plus loin sur ce dossier, parce que nous sommes tout à fait prêts à vous soutenir et parce que le regard que nous portons sur les plus vulnérables, humains comme animaux, dit quelque chose de notre société.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci à Mme MARKOVIC et à M. BOHBOT pour leur intervention.

Effectivement, l'échelon local a un rôle à jouer dans les grands progrès de la condition animale qu'accomplit notre société, même s'il y a aussi parfois des reculs, et nous sommes en première ligne aussi pour la promotion et la défense de la biodiversité. Ce projet de délibération est, je crois, à la hauteur de cet engagement à travers le soutien à 19 associations qui ont prouvé, depuis plusieurs années, la valeur de leur engagement. Comme vous l'avez rappelé tous les deux, il y a une diversité d'organisations et d'actions qui sont menées à travers ces subventions. Ce sont des associations qui s'engagent contre l'abandon et pour que la précarité économique ne soit jamais un

obstacle à la bonne santé d'un animal de compagnie. Je sais, Madame la Présidente, que c'est une préoccupation que vous partagez, puisque nous sommes engagés avec vous aussi auprès d'associations comme "Gamelles pleines", "Vétérinaires pour tous" ou encore la S.P.A.

Nous avons des projets de sensibilisation à la diversité comme ceux de la fresque de la biodiversité, l'association "Humanité Biodiversité" ou le réseau "Graine Ile-de-France" qui permettent à chacune et chacun de mieux comprendre les écosystèmes et les menaces qui pèsent sur eux. On a également des soutiens à des collectifs qui prennent soin des animaux les plus vulnérables comme l'association "White Rabbit" qui réhabilite les animaux de laboratoire, l'"Association des chats du bois de Vincennes" qui assure notamment un suivi sanitaire des populations félines du bois. C'est aussi un soutien à des programmes de recherche scientifique comme l'association "NOSAÏS" avec l'Institut Pasteur qui vise, par exemple "à détecter des œufs de moustiques tigres par olfaction canine".

Avec ces subventions, nous avons un message clair : nous sommes aux côtés des associations qui défendent le vivant pour faire de Paris une ville toujours plus juste et plus attentive à tous ceux qui l'habitent, humains comme animaux.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2025, DEVE 52).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à l'affichage de la déclaration des droits de l'animal à l'Hôtel de Ville et en mairies d'arrondissement.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 126 est relatif à l'affichage de la déclaration des droits de l'animal à l'Hôtel de Ville et en mairies d'arrondissement.

La parole est à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour deux minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Effectivement, j'ai souhaité déposer ce vœu relatif à l'affichage de la déclaration des droits de l'animal à l'Hôtel de Ville et en mairies d'arrondissement.

Comme vous le savez tous, la préoccupation de la condition animale est une préoccupation croissante et grandissante dans le pays. Nous avons une majorité de citoyens et citoyennes qui sont attachés à cette question et qui souhaitent que les animaux soient plus présents dans les villes. On a, à Paris, la présence de 2.800 espèces animales, parmi lesquelles 31 mammifères, 32 espèces de poissons, 154 espèces d'oiseaux. Nous avons aussi les animaux domestiques que nous connaissons bien, puisque nous avons 100.000 chiens recensés et 250.000 chats, donc les Parisiens aiment les animaux.

Aussi, la Ville de Paris s'est engagée depuis un certain temps, avec notamment la délégation spécifique à la condition animale, la création d'une direction animale au sein de la DEVE et la fameuse charte "bien-être animal" à laquelle je fais référence souvent.

Parallèlement à cela, nous avons eu la chance, le 15 octobre 1978, qu'à la Maison de l'UNESCO, il y ait eu la déclaration universelle des droits de l'animal. Elle a été proclamée ici à Paris. C'est dans ce sens que j'ai souhaité et que je vous propose, dans vos mairies, d'accueillir cette déclaration des droits de l'animal, parce que ce serait une valeur symbolique forte qui rappelle le respect des animaux que l'on souhaite avoir dans notre société. Je rappelle aussi que déjà trois communes ont mis cette déclaration dans le hall de leur mairie, et je souhaite les saluer, Fresnes, Montpellier et Grenoble, qui sont des villes avant-gardistes en termes de protection animale.

Cette déclaration permettrait d'avoir une information pédagogique et de partager aussi cette responsabilité d'engagement envers les animaux. Ainsi, je vous propose d'accueillir cette déclaration dans vos mairies et ici à l'Hôtel de Ville, tout cela dans le cadre d'actions pédagogiques de sensibilisation dans cette idée de cohabitation respectueuse entre les humains et les animaux et d'avancer sur le droit des animaux.

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI, pour deux minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La vie est une. Le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux. Ce sont quelques mots issus du préambule de la première déclaration des droits de l'animal proclamée en 1978. Dans la continuité logique de notre action en faveur de la condition animale à Paris et en particulier ici de la sensibilisation à la connaissance des droits des animaux et des devoirs des humains à leur égard, nous sommes très favorables à mieux faire connaître et afficher la déclaration des droits de l'animal dans nos différents équipements municipaux, à commencer par la Maison de l'animal, ouverte en début d'année et dont le succès confirme l'intérêt des Parisiennes et Parisiens pour le bien-être et la condition animale à Paris.

Nous proposons donc d'adopter votre vœu, Madame MARKOVIC, sous réserve que vous acceptiez quelques amendements que nous avons proposés, de manière que nous réaffirmions cet engagement pour la condition animale mais que nous soyons davantage dans l'encouragement, notamment vis-à-vis des mairies d'arrondissement, à afficher au sein des structures municipales de leur choix la déclaration des droits de l'animal de manière permanente et visible, et à inscrire cet affichage et la communication de ce texte dans le cadre d'actions pédagogiques et de sensibilisation sur une cohabitation respectueuse entre les humains et les animaux et sur les droits des animaux, en partenariat avec les associations de protection animale. Sous réserve de l'adoption de ces amendements, bien évidemment, nous pourrions adopter ce vœu.

Je voudrais profiter de ce moment pour vous annoncer aussi que nous travaillons actuellement à une proclamation officielle de la déclaration européenne des droits de l'animal par la Ville de Paris à l'automne prochain. Cette nouvelle déclaration rédigée par un collectif de chercheurs français en droit animalier est largement soutenue par les associations de droit animal. Elle a déjà été proclamée par plusieurs villes en France et son objectif sera de rendre plus solides, à toutes fins juridiques et juridictionnelles utiles, les aspirations de la société civile européenne en faveur d'une amélioration du sort des animaux.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que les amendements proposés sont acceptés ?

Mme Douchka MARKOVIC. - Les amendements sont acceptés et j'espère qu'on pourra notamment les afficher dans les écoles.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 126 déposée par le groupe "Les Écologistes", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2025, V. 133).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la collecte des déchets verts des particuliers à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 127 relatif à la collecte des déchets verts des particuliers à Paris.

La parole est à Mme Anne BIRABEN, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

Mme Anne BIRABEN. - Merci, Madame la Maire.

Une fois de plus, la Ville de Paris met les Parisiens face à ses contradictions. Il faut verdier la ville, oui, nous partageons cette vision. Les Parisiens, quand ils le peuvent, entretiennent des plantes, des fleurs sur leur balcon, sur leur terrasse, parfois même dans des jardinets. Dans ces espaces urbains aussi denses que celui de Paris, c'est salubre à double titre : cela participe au verdissement et à la beauté d'un quartier, même à une petite échelle. La présence de ces végétaux a des effets positifs sur le moral des habitants. Merci donc aux Parisiens qui ont la main verte et aiment s'occuper de leurs plantes et les entretiennent.

Une fois ce cadre posé, on s'interroge : comment peuvent-ils gérer leurs déchets verts ? Nous parlons de taille, de fleurs fanées, etc. Cette difficulté qui peut rebuter certains de nos jardiniers en herbe se voit dès le premier coup de sécateur. Aujourd'hui, les déchets verts s'entassent, sont ramassés et sont logiquement évacués dans deux déchèteries, quai d'Issy et porte des Lilas, mais pour transporter les déchets verts, souvent encombrants, il faut un véhicule. Or, la Ville de Paris, par sa politique, fait la chasse à la voiture depuis 10 ans. Il faut limiter drastiquement les déplacements, soit, mais alors, comment fait-on ?

C'est pour répondre à cette question que mon vœu propose que soient mis à disposition des enclos saisonniers dans les parcs et jardins à des dates régulières et fixées à l'avance pour, d'une part, que les Parisiens y déposent leurs déchets verts et, d'autre part, faciliter le traitement des équipes.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je remercie Mme BIRABEN et le groupe Changer Paris pour son vœu sur la collecte des déchets verts. Je me permets toutefois de corriger des considérants qui sont erronés. Il est précisé ce qui est déjà fait par la Ville de Paris. Effectivement, comme vous le mentionnez, les Parisiennes et les Parisiens peuvent d'ores et déjà déposer leurs déchets verts dans deux déchèteries "intra-muros", celle d'Issy dans le 15^e arrondissement et celle de la porte des Lilas dans le 20^e arrondissement. D'ailleurs, ce sont près de 70 tonnes qui ont déjà été déposées par des particuliers dans ces deux sites. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, les petits déchets verts peuvent être déposés dans les points d'apport volontaire mis à disposition des habitants pour la collecte des déchets alimentaires. Je peux vous assurer qu'avec mon collègue Antoine GUILLOU, nous avons à cœur de proposer un service public de collecte des déchets qui soit efficace et qui réponde aux besoins.

Dans le cadre des déchets verts, on a une demande qui, aujourd'hui, reste particulièrement marginale. La majorité des déchets verts est soit évacuée par les entreprises qui réalisent l'entretien, soit sont d'une taille assez modeste pour être déposés dans les points d'apport volontaire. Pour le reste d'entre eux, ils peuvent être déposés dans les deux déchèteries qui sont d'ores et déjà ouvertes.

Nous prenons par ailleurs l'engagement, avec mon collègue Antoine GUILLOU, de faire une communication sur le sujet afin que les Parisiennes et les Parisiens connaissent mieux les dispositifs existants qui permettent de collecter et traiter leurs déchets verts. C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 127 est retiré ?

Mme Anne BIRABEN. - Non, parce que vous n'avez pas répondu à la question.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à l'avancement des travaux du parc des Buttes Chaumont et à l'attention portée aux quartiers se trouvant sur d'anciennes carrières de gypse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 128 et 128 bis relatifs à l'avancement des travaux du parc des Buttes Chaumont et à l'attention portée aux quartiers se trouvant sur l'anciennes carrières de gypse.

La parole est à M. Rudolph GRANIER, pour le groupe Changer Paris, pour deux minutes maximum.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le gypse est un matériel très présent à Paris, et pas seulement dans le parc des Buttes Chaumont. Nous avons vécu les travaux dans le parc des Buttes Chaumont d'une manière un peu difficile, puisque cela commence en février 2000 avec un vaste plan de rénovation à 68,14 millions d'euros qui n'a jamais été respecté. Une enveloppe a été dégagée en 2020, de 5 millions d'euros, pour faire des travaux de début de sécurisation, une autre enveloppe en 2021, de 6 millions d'euros, évoquant un chantier exceptionnel de 2022 à 2025. En tout cas, il n'en est rien. Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, mais vous vous étiez avancés sur ces montants et ces calendriers qui n'ont jamais été respectés. Les aménagements successifs que nous avons vus ont seulement été menés dans le cadre d'une sécurisation et non d'un aménagement durable.

Il y a d'autres sites parisiens, à l'image de la Butte Montmartre, de Belleville, de Ménilmontant ou de Denfert-Rochereau, qui sont aussi aménagés sur d'anciennes carrières de gypse et qui nécessitent... Je vous rappelle qu'une partie du parc de la Butte Montmartre est fermée au public pour des raisons de sécurité, ce qui se comprend mais qui fait toujours l'objet d'une absence d'intervention.

Notre demande est très simple, c'est de respecter vos engagements et que soit présenté en 8e Commission et sur le site de la Ville l'état d'avancement des travaux pour les Buttes Chaumont et les actions menées ou envisagées sur les autres sites, et je pense notamment à Montmartre, où d'anciennes carrières de gypse sont présentes, pour en assurer la sécurité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Le parc des Buttes Chaumont est un joyau du XIXe siècle, qui a été inauguré à l'occasion de l'Exposition universelle de 1867. Vous le savez certainement, il est entièrement artificiel. Il a été conçu sur une carrière de gypse également utilisée comme décharge publique au XIXe siècle. C'est pourquoi, dès les premières années de son existence, il a connu des rénovations successives de manière à maintenir les structures artificielles qui le composent. Le sous-sol du parc est constitué de gypse, le sol est donc instable, et le site peut se dégrader rapidement, notamment s'il est au contact de l'eau, puisque le gypse se dissout à son contact.

Grâce à l'expertise de l'Inspection générale des carrières et du Bureau de recherches géologiques et minières, des zones à risque ont été identifiées. Parallèlement, depuis 2020, nous travaillons à la restauration globale du cœur du parc autour de l'île et des falaises. Compte tenu de la complexité du site, nous avons lancé, en octobre 2023, un dialogue compétitif en conception-réalisation en vue de retenir un opérateur qui sera à même de réaliser un confortement pérenne des structures et ouvrages du parc, avec un objectif de pérennité à 100 ans.

Dans le même temps, la Maire de Paris a rassemblé un comité d'experts du patrimoine, du paysage et de la biodiversité sous la co-présidence de Concetta SANGRIGOLI et de Jean-François LEGARET pour éclairer les choix en termes de restauration et de rénovation de l'ouvrage, puisque nous sommes sur un parc ouvragé. Ce comité de renom a rendu à la Ville une série de préconisations qui ont permis de préciser le programme fonctionnel du marché de conception-réalisation. Ces préconisations sont à ce stade confidentielles compte tenu de la procédure du dialogue compétitif en cours.

Fort de tous ces éléments, l'Exécutif parisien propose un vœu en réponse à votre vœu, Monsieur GRANIER, pour que notre Conseil réaffirme sa volonté d'engager des travaux historiques de rénovation des Buttes Chaumont en notifiant le marché de conception-réalisation à l'issue du dialogue compétitif, de manière que la Ville poursuive aussi sa démarche de partenariat étroit avec les services de l'Etat à chaque étape du projet. D'ailleurs, le Préfet de Région s'est rendu sur place le 27 mai dernier en présence des élus parisiens Patrick BLOCHE, François DAGNAUD et moi-même.

Nous proposons aussi de rendre publiques les conclusions du comité d'experts à la suite de la procédure de dialogue compétitif. Des présentations pourront avoir lieu aux différentes instances qui le souhaitent, notamment dans les Commissions du Conseil de Paris, pas simplement la 8e d'ailleurs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Nous poursuivrons également les démarches auprès des partenaires institutionnels et privés pour participer au financement...

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - ... de ce qu'il faut qualifier de chantier du siècle.

Enfin, pour répondre à votre vœu, des démarches similaires pourront être engagées sur d'autres sites bâtis sur d'anciennes carrières de gypse. Vu ces engagements, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse au vœu n° 128, l'Exécutif a déposé le vœu n° 128 bis.

Est-ce que le vœu n° 128 déposé par le groupe Changer Paris est retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Rudolph GRANIER. - Oui, il est retiré. Je souhaite que nous soit donné l'avantage d'au moins remettre ce sujet sur la table et de vous offrir un effort de communication que nous souhaiterions beaucoup plus régulier. Beaucoup de riverains sont inquiets de l'amputation d'une partie, et je le signalais pour Montmartre également, de

l'espace public. En tout cas, de mon côté, je vous sais gré des efforts qui sont faits. Accentuez votre communication, cela nous évitera, à nous l'opposition, d'être obligés de vous offrir cette séquence de communication. En tout cas, nous la partageons.

Je retire le vœu et nous votons celui de l'Exécutif. Merci.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2025, V. 134).

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au contrôle de la pêche dans la Seine.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 129 relatif au contrôle de la pêche dans la Seine.

La parole est à M. Vincent BALADI, du groupe "LR-LCI", pour deux minutes maximum.

M. Vincent BALADI. - Madame la Maire, mes chers collègues, la Seine est l'un des symboles de Paris. C'est un lieu de promenade, de patrimoine, de tourisme. Ces dernières semaines, plusieurs vidéos ont circulé montrant des individus, parfois en pleine nuit, pêchant à mains nues avec du matériel non autorisé, sans permis, et capturant des poissons comme le silure, une espèce invasive pouvant atteindre deux mètres et qui se nourrit de déchets. La vidéo la plus virale filmait un pêcheur aguerri, biophysicien. Nous ne remettons pas en cause ce cas, mais bien le risque de "buzz", de sensationnel et de précédent que cela peut produire.

Sont en jeu le bien-être animal bien évidemment, le respect de notre environnement, la santé et la sécurité des Parisiens, sans oublier l'image même de notre ville. Paris ne peut devenir la ville où tout est permis sur les berges de son fleuve. C'est malheureusement le cas aujourd'hui, il suffit de voir tous les déchets au niveau des berges de Seine.

La législation est pourtant très claire, la pêche en milieu urbain est réglementée. Elle suppose un permis, le respect des tailles légales et la protection de certaines espèces. Pour anticiper tout phénomène qui prendrait des proportions de plus en plus importantes auprès, par exemple, d'amateurs formés au "buzz" mais un peu moins aux pratiques de pêche, nous émettons le vœu que la Ville de Paris demande à la Préfecture de police et à l'Office français de la biodiversité d'intensifier les contrôles des pratiques de pêche dans la Seine et qu'une campagne de communication soit lancée pour rappeler les règles applicables à la pêche en milieu urbain.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NADJOVSKI, pour deux minutes.

M. Christophe NADJOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BALADI, pour votre question. Je me réjouis de votre intérêt assez nouveau pour les enjeux de biodiversité. Je n'ai pas eu encore l'occasion de vous entendre, mais c'est bien que vous vous intéressiez aussi à ces questions.

Je me permets de rectifier une erreur dans les considérants de votre vœu, puisque le silure est une espèce présente depuis des siècles à Paris. C'est d'ailleurs l'une des rares espèces qui étaient encore présentes au début des années 1970 lorsqu'il ne subsistait que trois ou quatre espèces dans la Seine. Ce n'est pas une espèce invasive, elle n'est pas classée en tant que tel, contrairement à ce que vous affirmez.

Comme vous le savez, nous avons ce souci de salubrité, de sécurité et de préservation écologique de la Seine. D'ailleurs, la Ville de Paris n'a jamais autant investi pour son fleuve, pour améliorer la qualité de son eau, et cela nous a d'ailleurs été reproché, pas simplement pour la baignade, mais aussi pour la biodiversité. Cette mobilisation permet à la Seine parisienne de compter aujourd'hui dix fois plus d'espèces de poissons qu'il y a 40 ans. Vous avez un constat malheureusement alarmiste dans vos considérants, qui ne résiste pas à l'examen des faits, puisque dans le Plan Biodiversité, nous prévoyons d'aller encore plus loin avec la désimpermeabilisation, la végétalisation des quais là où c'est possible, la multiplication des jardins flottants, des frayères, des radeaux végétalisés, et j'en passe.

Concernant les contrôles, les canaux et la Seine sont contrôlés régulièrement par les équipes de la Ville, en lien étroit avec les fédérations de pêche avec lesquelles des conventions ont été signées. Ces opérations se menaient à terre comme sur l'eau lors de campagnes ciblées, à la suite de signalements ou à l'occasion de

rencontres fortuites avec des pêcheurs lors d'opérations de terrain. Néanmoins, il ne vous aura pas échappé que la Seine est un grand fleuve dont l'entretien ne repose pas sur la seule Ville de Paris. L'Office français de la biodiversité et la Police nationale sont aussi habilités à assurer des contrôles. J'aurais aimé que le Préfet de police ou sa représentante soit présent à cette occasion, puisqu'ils auraient pu s'exprimer. Malheureusement, ils ne le sont pas.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Quant aux campagnes de communication que vous réclamez, elles existent déjà. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une explication de vote par le groupe "Les Ecologistes". La parole est à Douchka MARKOVIC.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais remercier M. Vincent BALADI d'avoir déposé ce vœu et de s'intéresser à la condition des animaux. J'en profite aussi pour remercier M. BOHBOT qui, souvent, prend la parole pour défendre les animaux.

Une fois que j'ai dit cela, j'avoue que quand j'ai lu le vœu, j'étais contente, je me suis dit : pourquoi pas, plus de contrôle sur les pêcheurs, ce n'est pas moi qui vais être triste, au contraire. Les embêter de temps en temps, j'avoue, cela me ferait plaisir. Une fois qu'on a dit cela, je voudrais quand même rappeler une chose. Sur le site de l'IFREMER, des chercheurs déclarent : "Oui, nous sommes une majorité de chercheurs du monde entier à considérer que les poissons ressentent la douleur. Tout comme les céphalopodes, poulpes, calamars, seiches, les crustacés, crabes, crevettes, écrevisses, homards, langoustes, ces animaux ont un système nerveux suffisamment développé pour ressentir de la douleur et des émotions, notamment des émotions négatives comme la peur et l'anxiété qui peuvent conduire à des états de stress". En 2009, des travaux menés par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, E.F.S.A., ont permis de dresser un premier état des lieux des connaissances sur le concept de douleur chez les poissons. Enrichis d'études réalisées plus récemment, ces travaux démontrent par des preuves neuro-anatomiques, physiologiques et comportementales que les poissons ressentent la douleur.

A partir de là, pour moi, les choses sont claires : les poissons ne doivent pas être pêchés, point à la ligne. Nous n'allons pas voter pour ce vœu, car ce que nous demandons, c'est tout simplement que les poissons ne soient pas pêchés !

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie d'une autre demande d'explication de vote. Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Evidemment, on va voter pour ce vœu. J'aime beaucoup les leçons de M. NAJDOVSKI au début de ses réponses. Je tiens à lui dire que le silure, je suis allé regarder, est bien classé comme une espèce invasive selon le "National Geographic", selon "geo.fr". Il est indiqué comme étant le plus grand poisson d'eau douce du continent qui est une espèce invasive qui menace les autres populations de poissons. Quand on fait reposer sa réflexion sur une erreur de fond, il faut s'attendre à ce que quelqu'un la corrige.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci pour ce moment.

Est-ce que le vœu n° 129 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes - Demain Paris !" est maintenu ? Monsieur BALADI ?

M. Vincent BALADI. - Au vu des réponses que j'ai eues, je préfère maintenir. Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Il est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 130 relatif à l'accessibilité des caniparcs parisiens.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour le groupe MoDem et Indépendants, pour deux minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, si Paris perd des habitants, notre Ville gagne des compagnons à quatre pattes et nous ne pouvons que nous en réjouir. Ce sont ainsi 100.000 chiens qui sont dénombrés à Paris. Pour répondre à l'ensemble des problématiques, la stratégie "animaux en ville" sur laquelle notre groupe a beaucoup travaillé portait un certain nombre de propositions. Je voudrais revenir sur le volet "renforcer la place de l'animal domestique en ville", d'abord pour regretter un nombre insuffisant d'espaces canins, pourtant indispensables à la sociabilisation des chiens, leur épanouissement, mais aussi au lien social entre leurs maîtres, et également fondamentaux pour les chiens guides d'aveugles et d'assistance, qui jouent un rôle extrêmement important dans l'autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap.

Or, nous avons relevé un certain nombre de problèmes d'accessibilité de ces espaces dédiés aux chiens, notamment à travers des revêtements difficiles à franchir, des entrées parfois trop étroites ou encore un mobilier urbain mal positionné. L'accessibilité universelle doit aussi s'appliquer aux espaces dédiés aux chiens et à leurs maîtres. C'est possible. D'ailleurs, d'autres villes sont absolument exemplaires en la matière.

Notre vœu demande deux choses. La première est de réaliser un diagnostic de l'existant, notamment sur l'aspect accessibilité, et d'engager les travaux nécessaires pour garantir cette accessibilité.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous nous sommes fixés l'ambition, à Paris, à travers la stratégie "handicap et accessibilité universelle" portée notamment par notre collègue Lamia EL AARAJE, d'élaborer des politiques publiques qui prennent en compte le handicap dès l'origine du projet. Dans le cas d'équipements publics anciens, nous menons une politique de mise en accessibilité sous l'égide de notre collègue Lamia EL AARAJE. D'ici la fin de la mandature, ce sont 96 % des établissements recevant du public qui seront accessibles, et ce seront même 99 % des installations ouvertes au public, incluant les jardins.

Les espaces canins sont donc concernés au même titre que les parcs par ces politiques de mise en accessibilité et, à titre d'exemple, nous travaillons à adapter les portillons et à modeler les pentes qui donnent accès à ces sites. Nous partageons pleinement la préoccupation que vous exprimez, Madame GATEL, que la Ville soit accessible pour toutes et tous et pour les propriétaires de chiens qui sont en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un appel à projets autour de la médiation animale, avec de nombreux projets déposés autour du handicap.

Par ailleurs, puisque vous évoquez la question des espaces canins, sachez qu'on n'en a jamais autant eu qu'aujourd'hui à Paris. On en est à 38 à date et on en aura un peu plus de 40 très bientôt.

Par ailleurs, on mène des initiatives, par exemple avec Mme la maire du 8e arrondissement au parc Monceau, des expérimentations pour ouvrir des sites de liberté qui viennent s'ajouter à ces espaces existants de manière à pouvoir regarder comment on peut, en temps partagé, ouvrir certains sites et faire en sorte que l'on puisse répondre aux besoins des maîtres. Cela se fait évidemment en étroite concertation avec le terrain, donc cela ne va pas être décrété par la Mairie centrale.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Cela se fait nécessairement avec les propositions que font les mairies d'arrondissement. En tout cas, c'est l'état d'esprit qui anime nos intentions en la matière.

Comme vous le voyez, nous sommes engagés sur le sujet. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu n° 130 déposé par le groupe MoDem et Indépendants est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, cette proposition de vœu, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DEVE 42 - Subvention (60.000 euros) à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet "Climat Cantines" d'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective à Paris.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 42, qui est une subvention de 60.000 euros à l'association "Bio Consom'acteurs" pour le projet "Climat Cantines" d'accompagnement des gestionnaires de la restauration collective à Paris.

Je donne la parole à Mme Douchka MARKOVIC, pour le groupe "Les Ecologistes", pour cinq minutes maximum.

Mme Douchka MARKOVIC. - Merci, Madame la Maire.

Une étude menée par des chercheurs à l'université d'Oxford et publiée le 20 juillet 2023, donc c'est récent, dans la revue scientifique "Nature Food" révèle que le régime végétarien, c'est-à-dire sans aucun produit d'origine animale, émet 75 % de gaz à effet de serre de moins qu'une alimentation carnée. Il utilise moins d'eau et moins de terre. Ces résultats reposent sur les données d'environ 55.000 Britanniques et une analyse de bases de données recensant les conséquences environnementales de 57.000 aliments.

Les auteurs concluent : que la viande provienne d'élevages intensifs brésiliens qui ont contribué à la déforestation ou de petites fermes britanniques, que la viande soit consommée en grande quantité ou non, la consommation de viande reste bien plus polluante que la consommation d'une alimentation à base de végétaux. Par unité de nourriture consommée, la viande et les produits laitiers ont entre 3 et 100 fois l'impact environnemental des aliments à base de plantes, affirment les auteurs dans leur article. Même si une personne végétarienne ne consommait que des aliments ayant un effet néfaste sur l'environnement, c'est-à-dire des fruits et légumes produits à l'autre bout du monde, par exemple, les effets sur l'environnement seraient toujours moins nocifs que les produits d'origine animale.

Pour nourrir une population mondiale croissante tout en restant dans les limites environnementales, "nous aurons besoin de changement dans les régimes alimentaires", avancent les chercheurs. Ils recommandent dans leur article que les pays riches réduisent radicalement leur consommation d'aliments d'origine animale et convergent vers les niveaux des pays à plus faibles revenus.

Bien sûr, nous allons voter la subvention à l'association "Bio Consom'acteurs", les 60.000 euros pour accompagner les gestionnaires de la restauration collective au travers du projet "Climat Cantines", mais pour être à la pointe environnementale et éthique, je souhaite partager cette attente avec vous : à quand des repas végétariens dans le Plan Alimentation durable ? A quand des recommandations de plats végétariens dans le projet "Climat Cantines" ?

Merci à vous.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Audrey PULVAR.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je vous remercie, chère collègue, et je vous réponds sur cette interpellation.

Le projet de délibération que nous vous proposons de voter aujourd'hui, d'un montant de 60.000 euros, nous permettra de faire bénéficier à plusieurs caisses des écoles de l'accompagnement "Climat Cantines" mis en œuvre par "ECO2 Initiative" et "Bio Consom'acteurs" pour améliorer la durabilité de leurs pratiques, de leurs approvisionnements et de leurs menus.

L'agriculture qui nous nourrit et notre alimentation sont d'importants contributeurs des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Paris. Ce sont même la deuxième plus forte cause d'émissions de Paris après le transport. Les 28,5 millions de repas de notre restauration collective servis dans 1.300 établissements sont un puissant levier de changement des pratiques agricoles et de réduction de l'empreinte environnementale de l'agriculture qui l'approvisionne.

Je profite de cette prise de parole pour vous communiquer officiellement les derniers chiffres de la durabilité dans notre restauration collective. Avec 59 % de "bio" et durable, dont 45 % de "bio", en hausse très sensible depuis 5 ans, Paris atteint déjà deux fois les objectifs fixés par la loi Egalim, et cela avec des critères de durabilité plus exigeants que ceux de la loi, puisque nous avons écarté de nos critères de durabilité le fallacieux label H.V.E., et 59 et 45 % en moyenne, une moyenne déjà très élevée, recoupe des réalités assez diverses sur le territoire parisien.

J'espère d'ailleurs pouvoir m'exprimer en votre nom à toutes et à tous pour féliciter l'ensemble de nos gestionnaires. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de préciser que nous atteignons 88,5 % de durabilité dont près de 66 % de "bio" à Paris Centre, 85 % de durable dont 71 % de "bio" pour les écoliers du 10e arrondissement, 74 % de durable dont plus de 61 % de "bio" dans les cantines du 9e. Je veux souligner les efforts de la caisse des écoles du 8e, qui a connu plusieurs soubresauts en début de mandature mais dont l'équipe s'est résolument, chère

Jeanne d'HAUTESERRE, engagée pour atteindre les objectifs du P.A.D., qui atteint aujourd'hui près de 57 % de durable dont 30 % de "bio" et qui continue, j'en suis témoin, de s'améliorer.

Encore un mot et un chiffre pour vous dire que nous avons toutes les raisons d'être particulièrement fiers, collectivement, chère Johanne KOUASSI - elle n'est pas là -, de la qualité des repas servis dans les crèches parisiennes. Merci à la Direction des Familles et de la Petite enfance, merci à l'ensemble des équipes de nos crèches qui font la course en tête avec plus de 92 % d'alimentation durable, dont 90 % de "bio". C'est une alimentation durable, diversifiée, fabriquée sur place et très savoureuse. Il suffit pour s'en convaincre de constater la qualité des repas servis lors du concours "Top recette" qui sera organisé la semaine prochaine et qui permet de récompenser les meilleurs menus de nos crèches.

Nonobstant, ces bons résultats et l'engagement de toutes les équipes et services de la Ville concernés ne doivent pas nous faire renoncer à des objectifs plus ambitieux, puisqu'il y a toujours moyen de s'améliorer. C'est pourquoi ce projet de délibération permet d'accélérer la transition vers des pratiques plus durables, la valorisation des actions déjà menées par les gestionnaires, grâce à des diagnostics, notamment un bilan carbone, suivi d'un plan d'action personnalisé, des formations des personnels de cuisine et d'animation, et un travail autour des menus, notamment les menus végétariens. Nous ne pratiquons pas les menus végétaliens dans notre restauration collective, ce n'est pas prévu, ce n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui est à l'ordre du jour, c'est déjà deux services entièrement végétariens par semaine dans l'ensemble de notre restauration collective, une alternative végétarienne tous les jours où il y a un menu carné. Par ailleurs, cette part du végétarien, qui est aujourd'hui à 40 %, va être portée à 60 % dans la mandature prochaine si les Parisiens nous font encore confiance, dans le cadre du Plan Climat.

Les menus végétariens, dont l'impact favorable sur notre empreinte environnementale n'est plus à démontrer, supposent plus de formation pour nos équipes, plus de diversité et d'inventivité pour les recettes. Les menus végétaliens ne sont pas à l'ordre du jour, encore moins les menus végans qui, à mon sens, et je ne suis pas la seule à le penser, ont des impacts environnementaux non négligeables et qui peuvent être contreproductifs et négatifs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci.

Mme Audrey PULVAR, adjointe. - Je termine, chers collègues, puisque mon temps imparti est terminé, en vous proposant de nous rejoindre au Festival du mieux manger qui commence demain. Le Festival du mieux manger, quatrième édition, durera toute la semaine et vous proposera une centaine d'événements liés à l'alimentation durable dans toute la Capitale pendant ces quelques jours, à partir de demain jusqu'au samedi 14.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, et nous serons évidemment toutes et tous au rendez-vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 42.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DEVE 42).

Compte rendu de la 1ère Commission.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons en 1ère Commission et je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente de la 1ère Commission, pour nous présenter les travaux de cette Commission.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Lors de la réunion de la 1ère Commission, nous avons d'abord examiné le budget spécial de la Préfecture de police, qui a été présenté par son directeur financier, marqué par un effort soutenu en matière d'investissement et de sécurité dans le cadre d'une gestion rigoureuse.

Paul SIMONDON nous a ensuite présenté les comptes administratifs et de gestion 2024, complétés par les explications de la Commissaire aux comptes sur la certification des comptes de la Ville de Paris, ainsi que le budget supplémentaire 2025 de la Ville.

Nicolas BONNET-OULALDJ a présenté des projets de délibération en faveur de l'artisanat, du commerce de proximité et des métiers d'art, avec un soutien renforcé à la Chambre des métiers, au label "fabriqué à Paris" et au Prix du Goût d'Entreprendre.

Florentin LETISSIER a porté les bilans de "Paris Commerces" et du contrat de revitalisation, ainsi que le partenariat avec la Fondation des solidarités urbaines et le Centre de sociologies des organisations.

Sandrine CHARNOZ, pour sa part, a défendu la nouvelle charte des événements éco-responsables, plus ambitieuse et contraignante, s'inscrivant dans les engagements du Plan Climat de la Ville de Paris.

Pénélope KOMITÈS a présenté le partenariat renouvelé de la Ville avec Sciences Po Paris dans le domaine des sciences sociales.

Frédéric HOCQUARD a présenté plusieurs projets de délibération concernant la vie nocturne, la culture indépendante et le tourisme.

Afaf GABELOTAUD a présenté d'importantes subventions en matière d'insertion et de soutien à l'agriculture durable, avec "Paris Fertile", l'E.P.E.C. et les Points Paris Emploi.

Olivia POLSKI a rapporté le projet concernant les conditions de travail et la coordination avec la Préfecture de police.

Pour conclure, nous avons entendu la présentation par Paul HATTE des analyses et conclusions du rapport de la Mission d'Information sur l'ubérisation.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2025 DAE 75 - Subvention et convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif à la lutte contre les "commerces de façade".

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 75 et le vœu référencé n° 131 qui lui est rattaché. C'est une subvention et une convention triennale avec l'APUR pour la poursuite du programme d'actualisation de la banque de données sur le commerce à Paris.

La parole est à M. Jack-Yves BOHBOT, pour cinq minutes maximum.

M. Jack-Yves BOHBOT. - Je ne dépasserai pas, Madame la Maire.

L'APUR fait un travail, nous le savons tous, formidable, sérieux, utile, reconnu, qui nous aide à mieux comprendre le fonctionnement intime de notre ville. Leur approche méthodique, recensement à pied, local par local, permet de dresser une photographie précise du tissu commercial parisien. C'est un outil de connaissance précieux qui permet à la fois le suivi des tendances et la formulation de politiques publiques éclairées.

Que nous disent les dernières données disponibles de l'APUR sur le commerce parisien ? Il y a à la fois une bonne et de mauvaises nouvelles. La bonne nouvelle, c'est que c'est une certaine résilience du commerce parisien après la crise du Covid : 60.846 commerces recensés, soit une baisse contenue de 1,4 % par rapport à 2020. Malgré cette légère érosion, l'emploi dans le secteur a progressé : plus de 6.300 postes créés dans le commerce et près de 14.000 emplois dans l'hôtellerie-restauration.

Les moins bonnes nouvelles, si l'on dézoomme dans ce secteur, on se rend compte que certains secteurs explosent : alimentaire de proximité, services liés au bien-être, réparation de vélo, en phase avec les nouveaux usages urbains. D'importantes difficultés frappent les grandes enseignes, ce n'est pas une surprise : le textile, ce n'est encore pas une surprise, les garages - bien évidemment, votre politique n'encourage pas les garages à s'installer à Paris - ou encore les agences bancaires, qui, on le sait, consacrent maintenant beaucoup de leurs usages au numérique. Surtout, un phénomène avance à bas bruit : la montée en puissance du commerce en ligne, de la livraison rapide, des "dark kitchens" et des "dark stores".

Dans ce contexte, la mission confiée à l'APUR mérite d'être soutenue, car elle intégrera l'impact de ces nouvelles pratiques : livraison, ubérisation, logistique urbaine, autant de défis pour une ville équilibrée et vivante où le commerce joue un rôle social autant qu'économique.

Cela dit, et je m'adresse à M. le Maire, je m'étonne d'un angle mort récurrent dans vos politiques commerciales, l'absence de véritable stratégie face aux dérives liées à certains types de commerce qui s'installent dans nos rues. Cela m'amène à vous présenter le vœu qui est rattaché à ce projet de délibération au nom de mon groupe et qui concerne la prolifération des commerces de façade. Vous les connaissez, ce sont ces boutiques, souvent de téléphonie ou d'électronique, parfois de transfert d'argent, alignées dans certaines rues, Marx-Dormoy, Château-d'Eau ou Louis-Blanc, avec peu ou pas de clients, une activité difficilement identifiable et beaucoup de soupçons. Ces commerces n'ont de vitrine que l'apparence. D'ailleurs, certains d'entre eux cacheraient - j'utilise bien sûr avec précaution le conditionnel - des pratiques opaques, voire illégales, blanchiment d'argent, trafic, économie souterraine. C'est un sujet grave qui alimente un sentiment d'impunité, qui nuit aux commerces de proximité légitimes et inquiète à juste titre les habitants.

L'Etat a fait son travail, puisque la loi du 29 avril 2025 - ce n'est pas si vieux - portée au Sénat par Bruno RETAILLEAU constitue une avancée importante. Elle permet désormais au Préfet de fermer administrativement des commerces suspectés de faciliter le trafic de drogue. C'est un levier qu'il faut bien sûr utiliser sans hésiter. La Ville de

Paris peut aussi agir et elle doit agir. Elle dispose pour cela de deux outils : d'abord le droit de préemption, qu'il faut utiliser de manière stratégique dans les quartiers touchés pour éviter l'installation trop importante et trop récurrente de commerces douteux et favoriser une revitalisation de qualité, ensuite, la coordination avec les services de l'Etat et les services fiscaux pour renforcer les contrôles administratifs et lutter efficacement contre les fraudes.

Notre vœu propose, Monsieur le Maire, de systématiser les contrôles administratifs dans les zones sensibles, en lien avec les services de l'Etat, et je pense bien sûr à la Préfecture de police, d'utiliser le droit de préemption de façon offensive dans les rues les plus touchées. Paris mérite mieux que ces façades. Paris mérite des commerces vivants, utiles, à visage humain. C'est aussi à cela que sert la connaissance fine de terrain que nous procure l'APUR ; il faut l'exploiter.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, puis à la Représentante du Préfet de police, Mme LAVIELLE.

Monsieur BONNET-OULALDJ, à vous.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mon cher collègue Jack-Yves BOHBOT, pour votre intervention. Vous avez dressé un constat en vous appuyant sur l'étude de l'APUR qui montre l'importance de cette étude, qui pour nous est fondamentale. Cette étude de l'APUR, la banque de données du commerce, nous permet, avec les maires d'arrondissement, de construire une stratégie commerciale de proximité, rue par rue, et de voir les évolutions du commerce à Paris. Vous avez dressé plusieurs évolutions, notamment sur le taux de vacance, la hausse des bars et cafés, le maintien des commerces culturels. Je passe, on ne va pas revenir sur l'étude. Vous avez bien évoqué le problème auquel nous sommes confrontés, toutes et tous : l'e-commerce.

Cela a été d'ailleurs évoqué par la M.I.E. sur les plateformes numériques, présidée par Ian BROSSAT et rapportée par Paul HATTE, qui montre bien qu'on est face à un phénomène mondial d'ampleur et sur lequel on a aussi besoin de l'Etat pour lutter contre ces plateformes. Cela a été évoqué par l'une de nos collègues, sur le textile et la "fast fashion", les commerces en ligne comme "Temu", "Shein", etc., qui sont en train de détruire tous nos commerces, notamment liés au textile. Nous avons fait une déambulation avec la maire du 5e arrondissement, boulevard Saint-Michel, ce qui nous amènera à intervenir sur un plan spécifique sur le boulevard Saint-Michel et à sensibiliser notamment les propriétaires des baux commerciaux pour relouer ces commerces, mais aussi sensibiliser le Gouvernement et la Ministre du Commerce sur la façon dont on peut intervenir face à ces plateformes et au e-commerce. C'est l'un des aspects que vous avez évoqués.

Vous évoquez ce que vous appelez les commerces de façade dans votre vœu. Je laisserai évidemment la Représentante du Préfet répondre, parce que les contrôles administratifs et le blanchiment d'argent que vous évoquez dépendent d'une intervention de l'Etat. Je voudrais souligner le travail remarquable mené par la Préfecture de police, en lien avec le Parquet, sur ces dossiers et ce problème.

J'ai fait une déambulation dernièrement avec Jean-Philippe DAVIAUD, adjoint au maire en charge du commerce dans le 18e, rue Marx-Dormoy. On a rencontré notamment les commerçants rue Marx-Dormoy pour essayer de revitaliser ce type de rue, travailler avec les associations de commerçants qui sont confrontées aussi à des problèmes de sécurité. On essaie d'aider au mieux nos commerces physiques, nos commerces de proximité, commerces de bouche, et je pense aux boucheries, aux poissonniers et aux pharmaciens que l'on a visités. On essaie systématiquement d'utiliser notre droit de préemption, et c'est le cas notamment à Marx-Dormoy, puisqu'on a des commerces "Paris Commerces", mais on ne peut préempter que quand ces commerces sont en vente. S'ils ne sont pas en vente, on ne peut pas agir. La seule possibilité d'action est l'action de la Préfecture de police et du Préfet de Région sur les contrôles.

Dans votre vœu, vous demandez un plan de revitalisation. Cela a été le cas avec Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2, avec la S.E.M. "Paris Commerces", l'objet du prochain projet de délibération. On poursuit avec "Paris Commerces", avec l'opérateur de la Ville, notamment "via" sa foncière.

Je vous demanderai un retrait de votre vœu et je vais laisser la Préfecture de police répondre, puisque c'est un vœu qui s'adresse d'abord à la Préfecture de police.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Madame la Représentante du Préfet de police, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Au sein de l'agglomération parisienne et plus particulièrement à Paris, la lutte contre le narcotrafic, y compris contre le blanchiment d'argent, constitue une priorité. Les enquêtes menées par les services de la Préfecture de police mettent régulièrement en évidence l'implication de petits commerces dans le blanchiment lié à la criminalité organisée. Ces commerces, et c'est là toute la difficulté, ne

sont pas exploités pour blanchir des sommes importantes. Les trafiquants privilégient des réseaux complexes qui reposent sur des sociétés fictives, françaises ou internationales, pour écouler et recycler les fonds considérables issus des trafics. Les petits commerces, eux, jouent essentiellement le rôle de lieu d'échange ou de remise sans que les malfaiteurs en soient propriétaires, ce qui limite l'impact des saisies de fonds de commerce. Ces établissements ferment d'ailleurs fréquemment à l'issue des enquêtes, rendant assez difficile l'établissement d'un lien direct avec le trafic de stupéfiants.

Face à cette réalité, nos services ont renforcé les contrôles administratifs de ces commerces, en coordination étroite avec les services de DDPP, la Direction départementale de la protection des populations, les services d'hygiène, l'URSSAF, les douanes. Ces inspections visent non seulement à garantir le respect des normes en vigueur, mais également à détecter des situations susceptibles de masquer des activités criminelles.

Vous l'avez dit, Monsieur le Conseiller, la récente loi relative au narcotrafic facilite la mise en œuvre de ces fermetures administratives, renforçant ainsi les moyens d'action pour porter atteinte aux narcotrafiquants en ciblant leurs intérêts financiers. Dans ce cadre, il a été demandé aux services de police, en lien avec les partenaires institutionnels, que toute infraction administrative ou entrave au contrôle soit systématiquement constatée et sanctionnée. En 2024, plus de 5.500 établissements ont ainsi été contrôlés à Paris, 2.200 l'ont été depuis le début de l'année 2025.

Je veux aussi rappeler le rôle des CODAF, comités départementaux anti-fraude, qui jouent un rôle essentiel dans ce dispositif et qui permettent de détecter le travail dissimulé, l'emploi d'étrangers en situation irrégulière et la fraude fiscale. En 2024, ce sont 700 contrôles qui ont été réalisés à Paris dans ce cadre, donnant lieu à la constatation de plus de 500 infractions, pour un préjudice social estimé à près de 1,4 million d'euros. Ce sont 82 fermetures administratives qui ont été prononcées, principalement pour emploi illégal de ressortissants étrangers ou pour non-respect des normes d'hygiène. Depuis le début de l'année en cours, plus de 200 opérations ont été menées, 150 infractions relevées, dont 62 liées à l'emploi d'étrangers sans titre de travail. Pour autant, le dispositif de suivi des CODAF ne permet pas encore d'établir un bilan spécifique des cas de blanchiment d'argent identifiés au sein des établissements contrôlés.

Enfin, des opérations seront poursuivies pour déposséder les délinquants de leurs patrimoines, y compris ceux de l'entourage, en France comme à l'étranger. Là encore, ce sont des mesures qui sont facilitées par le cadre législatif relatif au narcotrafic.

Dernier mot sur Marx-Dormoy, puisque cela a été mentionné. Evidemment, on connaît bien la problématique de Marx-Dormoy avec le trafic de drogues, les ventes à la sauvette et des problématiques de délinquance. C'est un quartier qui fait l'objet d'un suivi renforcé, matérialisé par le déploiement soutenu de forces de sécurité intérieure incluant des services spécialisés et des renforts en force mobile lorsque nous le pouvons. Dans ce contexte, la Préfecture de police mène des actions de contrôle administratif. En 2024, ce sont 67 établissements qui ont été inspectés, donnant lieu à la fermeture de 10 établissements, à l'émission de 13 mises en demeure, et depuis le début de l'année 2025, 28 contrôles supplémentaires ont été effectués, conduisant à 2 nouvelles fermetures et à 3 mises en demeure. C'est donc un secteur sur lequel nous sommes particulièrement actifs.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je suis saisie de deux explications de vote. J'ai d'abord une explication de vote, pour le groupe Paris en commun, de M. Jean-Philippe DAVIAUD.

M. Jean-Philippe DAVIAUD. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens en tant qu'adjoint au maire du 18e en charge du commerce. Il est important d'évoquer ces sujets, notamment la question de la rue Marx-Dormoy, mais il y a d'autres sites dans Paris qui peuvent être concernés. Je voudrais en revanche qu'on ne stigmatise pas un quartier, et on voit beaucoup de commentaires de gens qui ne maîtrisent pas si bien ces sujets et qui stigmatisent réellement ce secteur. Nicolas BONNET l'évoquait à l'instant, nous avons fait une déambulation il y a 15 jours et nous avons vu, certes, un certain nombre de sujets - encore une fois, nous ne sommes ni naïfs ni aveugles -, mais nous avons vu aussi une rue avec des commerces qui fonctionnent, avec des riverains qui viennent dans les commerces. Je ne voudrais pas qu'on mélange tous les sujets.

Ce vœu, nous ne le voterons pas, parce qu'en grande partie, pour ce qui concerne les compétences de la Ville, la Ville fait déjà ce qui est demandé. Nicolas BONNET l'a évoqué, la Ville peut préempter, et nous sommes très vigilants sur les D.I.A. qui se présentent, mais encore faut-il qu'il y ait des murs à vendre, et pas seulement des baux qui se revendent sous le manteau, si je puis dire.

J'insiste sur un élément qui ne figure pas dans votre vœu mais auquel nous sommes extrêmement attachés, qui est le dynamisme des associations de commerçants. Nous avons rencontré le président de l'association de commerçants et nous sommes en lien extrêmement régulier avec les membres de cette association. C'est aussi une manière d'avoir un échange régulier, d'être alertés de ce qui peut se passer sur le plan commercial dans ce quartier, mais aussi de dynamiser le commerce et d'assurer la diversité du commerce.

Dernier élément, nous avons quelques locaux des bailleurs de la Ville dans ce secteur de la rue Marx-Dormoy et nous sommes extrêmement vigilants aux candidats qui sont retenus afin de contribuer à assurer la diversité commerciale.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai une demande d'explication de vote de la part de M. Rudolph GRANIER.

M. Rudolph GRANIER. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je viens de comprendre ce que voulait dire le maire : stigmatiser, cela veut dire se voiler la face. Jean-Philippe DAVIAUD vient très clairement de l'expliquer. Je ne sais pas, Monsieur DAVIAUD, dans le cadre de vos fonctions en tant qu'adjoint au commerce dans le 18e, quelles associations de commerçants vous rencontrez à Marx-Dormoy. En tout état de cause, la dernière fois que vous les avez rencontrées, cela s'est soldé par un solide échec dans le dialogue, puisque l'adjoint à la sécurité et d'autres personnes élues dans le 18e venaient les rencontrer en disant : "en réalité, tout va très bien". Tout va très bien, puisque vous avez réussi à ethniciser la rue Marx-Dormoy. Les riverains ne mangent pas de carte téléphonique Lyca ni des kebabs tous les matins.

Ce discours de l'impuissance, un peu aussi de la part de la Préfecture de police de Paris... Vous nous détaillez beaucoup de choses, Madame la Représentante du Préfet, mais le constat est le même : cela ne fonctionne pas. Soit vous êtes d'accord pour vous parler d'une manière plus régulière ou différente en disant "ce qu'on fait, ce n'est pas assez, cela ne va pas dans la bonne direction", puisque Marx-Dormoy, c'est le lieu de batailles rangées entre communautés afghanes, entre communautés qui viennent du côté de Barbès pour le monopole du trafic de cigarettes de contrebande, j'en passe et des meilleures... C'est un espace public qui est devenu complètement invivable, mais tout le monde est en train de nous faire le discours de l'échec, le discours de l'impuissance publique. Si vous pensez que tout est bien avec des chiffres comme 2.200 commerces visités, alors on ne les ferme que pour hygiène ou travail illégal. Si c'est si compliqué de les fermer pour blanchiment d'argent parce qu'ils ne blanchissent pas d'argent, c'est trop petit, les "mecs" ne viennent pas dedans pour blanchir du "fric" ou ce sont vraiment des petites sommes et vous n'y arrivez pas, dont acte. Il va falloir être quand même beaucoup plus volontaire. Je pense que c'est un débat que les citoyens auront l'occasion de trancher en mars 2026 quand nous demanderons des comptes de manière beaucoup plus précise à la Préfecture de police de Paris et quand nous dialoguerons vraiment avec les commerçants et les riverains.

Je vous remercie.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 131 déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants" est-il maintenu ? Il est maintenu. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 75.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 75).

2025 DAE 96 - Dispositif "Paris-Commerces". - Compte-rendu annuel d'activité.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 96. C'est le dispositif "Paris Commerces", compte rendu annuel d'activité.

La parole est à M. Jean-Baptiste OLIVIER, pour le groupe Changer Paris, pour cinq minutes.

M. Jean-Baptiste OLIVIER. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais revenir sur le déclin du commerce à Paris qui se matérialise par l'importance des vacances - 1 commerce sur 10 est vacant - et par la disparition d'un grand nombre de commerces de proximité, puisque la moitié des boucheries ont disparu en 20 ans.

Dans ce projet de délibération, il est question de faire le bilan de deux outils qui sont intéressants : la S.E.M. "Paris Commerces", qui n'est pas nouvelle puisque c'était la SEMAEST qu'on a bien connue pendant des années, et

le G.I.E. "Paris Commerces". Sur la S.E.M. "Paris Commerces", il s'agit de 94 locaux maîtrisés, c'est-à-dire de protocoles signés avec des acquéreurs. C'est bien, c'est toujours mieux que rien, mais, sur 70.000 commerces à Paris, cela paraît assez dérisoire. C'est également, en 2024, 6 nouveaux locataires installés. Là encore, cela paraît assez faible.

Sur le G.I.E. "Paris Commerces", qui s'appuie sur les bailleurs sociaux qui comptent 10 % des commerces en rez-de-chaussée, on est en dessous de l'objectif, puisque l'objectif de commercialisation de locaux vacants est à hauteur de 250 à 300 par an. On arrive, et c'est le meilleur résultat obtenu ces dernières années, à 225. Encore une fois, c'est mieux que rien, mais on est en dessous des objectifs que vous vous fixez vous-mêmes. Sur ces 225 commerces, en réalité, seulement 60 % concernent des commerces et de l'artisanat, puisque 1 sur 5 concerne des locaux associatifs, c'est-à-dire des locaux disponibles en rez-de-chaussée qui vous permettent de caser des associations que, généralement d'ailleurs, vous financez largement.

Sur le 13^e arrondissement, et c'est ce qui m'ennuie un peu, on n'est pas à 60 % de commerces et d'artisanat, mais seulement à 42 %, ce qui est donc très faible. Tout cela n'est pas suffisant. J'aimerais savoir combien, puisque je ne l'ai pas trouvé dans les pièces jointes, les documents de l'APUR qui sont tous très intéressants, de locaux à disposition des bailleurs sociaux étaient toujours vacants à l'heure actuelle et, j'ai envie de dire, aussi de locaux qui appartiennent aux opérateurs de la Ville de Paris. Allons un peu plus loin que les simples bailleurs.

Enfin, je voulais dire que ces outils sont utiles, sont intéressants, et je pense que nous les garderons et nous les amplifierons, mais ils ne sont pas à la hauteur du déclin que nous observons, qui ne peut pas s'expliquer uniquement par l'ubérisation. Evidemment que cela en explique une partie, mais si cela joue contre le commerce, c'est votre politique qui finit d'enterrer le commerce à Paris. C'est l'impossible circulation, l'impossible stationnement, l'appauvrissement de Paris avec la fuite des classes moyennes, la fuite des Parisiens qui ont les moyens de consommer et qui, du fait de cette fuite, vont consommer en banlieue. Je l'ai déjà dit, vous faites de Paris la banlieue de sa banlieue, je le redis ce soir.

Mme Léa FILOCHE, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BONNET-OULALDJ.

(M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, remplace Mme Léa FILOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

On n'a pas la même analyse, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER. Ce que j'entends de la part des artisans, qui sont nombreux, parce que parmi les commerçants, on a beaucoup d'artisans, c'est une mobilisation inédite aujourd'hui devant le Ministère des Finances à Bercy pour dénoncer le fait qu'actuellement, le Gouvernement, dont fait partie Rachida DATI, suspend le dispositif "MaPrimeRénov", et que la majorité des artisans en France, notamment à Paris, vont perdre énormément d'argent du fait de ces travaux de rénovation qui vont être arrêtés parce que le Gouvernement arrête le dispositif "MaPrimeRénov". Contrairement à cela, que fait la Ville de Paris ? La Ville de Paris, avec Dan LERT et mon collègue Jacques BAUDRIER, a développé le dispositif "Éco-rénovons Paris", qui permet la commande publique et permet à beaucoup d'artisans d'intervenir, notamment dans des copropriétés parisiennes.

Concernant notre action et le bilan de "Paris Commerces", je voudrais vous dire d'abord que ce rapport est très positif et rappeler que, grâce à notre politique de logement, Monsieur Jean-Baptiste OLIVIER, que vous critiquez sans arrêt, Paris est la première ville à avoir autant de locaux commerciaux en pied d'immeuble grâce à la politique de nos bailleurs sociaux. Ce sont 7.500 locaux commerciaux. C'est une politique d'ailleurs saluée par le "Times" et par le monde entier, qui fait référence dans le monde entier, parce que nous avons des bailleurs sociaux et parce qu'en pied d'immeuble, nous avons des locaux commerciaux et des locaux pour nos artisans.

Vous avez évoqué le taux de vacance, mais quand je regarde le taux de vacance chez nos bailleurs sociaux, "Paris Commerces", c'est le taux de vacance le plus faible en France ; on est autour de 5 %. Pourquoi on est autour de 5 % ? Parce que les 5 % qui ne sont pas loués sont des locaux en rénovation, notamment des rénovations qui permettent l'accès à des personnes en situation de handicap. A chaque fois qu'on est en fin de bail et qu'on veut renouveler des locaux, on regarde d'abord l'état des locaux et on les rénove. Voilà pourquoi on a un taux de vacance très faible dans les locaux de "Paris Habitat", d'Elogie-SIEMP et de la R.I.V.P.

Sur la vacance commerciale à Paris, les principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés, je l'ai dit tout à l'heure, sont l'économie du e-commerce et des plateformes qui est en train de tuer littéralement tout le commerce de l'habillement, de la chaussure, tout ce qui va sur Internet. La première chose qu'on demande, et j'ai saisi la Ministre récemment, c'est qu'on encadre cette histoire des plateformes numériques, qu'on attaque des gens comme "Amazon", "Temu", "Shein" et qu'on fasse des lois très précises contre l'e-commerce.

La deuxième chose, c'est l'encadrement des loyers. Vous savez qu'à chaque renouvellement de bail, il y a une augmentation des loyers, et ce problème des loyers fait qu'aujourd'hui, beaucoup de commerçants ne peuvent plus ouvrir, ne peuvent plus payer leur loyer. Ce qu'on demande, comme sur le logement, c'est l'encadrement des loyers.

Enfin, j'en viens au bilan positif de ce projet de délibération. Comme je l'ai dit, 7.500 locaux commerciaux gérés, soit 13 % des locaux à l'échelle de Paris. Nous avons créé une nouvelle plateforme qui a un an, qui permet aujourd'hui, et c'est exceptionnel, de mettre sur le site "pariscommerces.fr" tous ces locaux. Nous avons eu, en un an, 41.000 visiteurs, 500 contenus publiés, l'accès à 250 annonces de locaux et une "newsletter" de 10.000 abonnés de commerçants à Paris, et c'est une grande satisfaction de nos commerçants. Nous avons aussi, avec le programme "CoSto", accompagné 26 commerces et plus de 119 depuis la création en 2015. C'est un vrai rempart, notamment à la concurrence et au e-commerce, parce que cela permet aux commerçants de développer des outils numériques.

Enfin, le testeur de commerce a permis à des entrepreneurs de tester leur concept dans une boutique éphémère sans engagement à long terme. C'est un dispositif flexible et innovant qui s'adapte à des porteurs de projet.

Vous l'avez évoqué, ce sont quand même 39 locaux qui ont été achetés, notamment par la foncière et en gré à gré, qui permettent à des librairies, à des activités médicales... On a inauguré, avec des maires d'arrondissement, des centres de santé grâce à "Paris Commerces". On a inauguré récemment un local pour "Formula Bula", dans le 20e, qui est un lieu entièrement dédié à la bande-dessinée.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter ce projet de délibération qui fait la fierté de notre politique avec la S.E.M. "Paris Commerces", avec "Paris Commerces" et nos bailleurs.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Nicolas BONNET-OULALDJ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 96.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 96).

Vœu déposé par le groupe Changer Paris relatif à la réouverture du théâtre de Guignol des Champs-Élysées.

Vœu déposé par le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" relatif au financement de la rénovation du théâtre de Guignol du jardin des Champs-Élysées.

Vœu déposé par le groupe MoDem et Indépendants relatif à la réhabilitation du théâtre Guignol des Champs-Élysées.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons conjointement les vœux référencés n^{os} 132, 133, 134 et 134 bis relatifs au théâtre de Guignol.

La parole est tout d'abord à Franck MARGAIN, pour présenter le vœu n° 132 de son groupe, Changer Paris.

M. Franck MARGAIN. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie.

Vous avez bien sûr regardé les considérants. On s'étonne que ce théâtre de Guignol, qui date quand même de 1818 et qui a enchanté de nombreux petits Parisiens, soit toujours fermé. Vous aviez accordé une concession en 2022 à ce célèbre marionnettiste, François ALLAIN, puis vous avez fermé, vous avez arrêté cette concession et vous n'avez pas reconsidéré qu'il fallait rouvrir ce théâtre. On est toujours en attente. Malgré les 152 propositions de "Réenchanter les Champs-Élysées", nous n'avons aucune vision sur ce que vous voulez faire.

Une question se pose : avez-vous un problème idéologique avec Guignol ? Est-ce que la Madelon n'est pas assez féministe et incarne la femme du XIXe ? Est-ce que Gnafron boit trop de vin et n'est plus à la mode conformément à nos idéaux ? Est-ce que le gendarme incarne une autorité trop forte au niveau des petits enfants qui traumatiserait cette jeune génération ? Est-ce que Guignol lui-même n'est pas trop social, pas assez inclusif ou ne représente pas assez de minorités ? Expliquez-nous vraiment ce qu'il se passe ? Le théâtre de Guignol Ranelagh est dans un état effroyable, le théâtre de Guignol aux Champs-Élysées est fermé. Guignol semble avoir vécu.

Merci de vos réponses.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Franck MARGAIN, dans votre intervention, il ne manquait qu'une question : et finalement, Guignol, si c'était moi ? C'est générique, rassurez-vous, cela ne vous vise pas en personne. Beaucoup peuvent y prétendre dans cet hémicycle.

Vœu n° 133 présenté par Jeanne d'HAUTESERRE, pour le groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants".

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est très important pour moi de porter ce vœu et donner des explications sérieuses. En effet, après avoir fêté son 200e anniversaire en 2018, le théâtre de Guignol du Carré Marigny dans le jardin des Champs-Élysées a malheureusement baissé le rideau en 2020, pénalisé par le bouclage hebdomadaire du quartier de l'Élysée les samedis pour le protéger contre les débordements des manifestations des "Gilets jaunes", et ensuite, il a subi la pandémie du Covid-19.

Dès 2021, nous avons lancé un appel à projets pour trouver un nouvel exploitant. Au terme de cette procédure, M. François ALLAIN, marionnettiste, s'est vu attribuer en 2022 une convention d'occupation pour la rénovation et l'exploitation du petit théâtre. Cependant, le jardin des Champs-Élysées a fermé en 2023 en raison des travaux de rénovation dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. L'exploitation du théâtre aurait dû débuter au printemps 2025, mais M. ALLAIN a considéré que la durée restante de la convention ne permettrait pas d'amortir les travaux de rénovation, la crise inflationniste et l'état du castelet ayant conduit à revoir à la hausse le coût initialement prévu.

Un nouvel appel à projets, dans les mêmes termes, nous placerait dans une situation identique. Aussi, le Conseil du 8e arrondissement propose de revoir le modèle de gestion du théâtre de Guignol en dissociant la rénovation de l'exploitation. Nous demandons que la Ville de Paris finance ces travaux de réhabilitation, par exemple dans le cadre de la protection du petit patrimoine. Le théâtre de Guignol constitue un élément d'identité très fort de l'arrondissement tant il est synonyme de moments heureux pour les familles. Je serais satisfaite que l'Exécutif s'engage dans cette voie et nous aurons, dans les prochaines semaines, une réunion sur le site pour définir plus précisément le programme des travaux.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 8e arrondissement.

Je donne la parole à Béatrice LECOUTURIER, pour présenter le vœu n° 134 du groupe MoDem et Indépendants.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre ce qu'ont déjà dit mes collègues. En effet, depuis 1818, Guignol fait le bonheur de nombreuses générations de jeunes Parisiens et il est devenu mondialement l'emblématique petit patrimoine populaire parisien. C'est bien sous l'angle de la sauvegarde du petit patrimoine que s'inscrit ce vœu pour sauvegarder le théâtre de Guignol des Champs-Élysées. Nous regrettons que la Ville n'ait pas réagi plus vite à la fermeture du petit théâtre de Guignol des Champs-Élysées, alors que le concessionnaire ne faisait aucuns travaux et que les associations vous alertaient sur la dégradation de ce petit castelet. Nous en profitons pour remercier les associations de sauvegarde du patrimoine qui sont les vigies de notre patrimoine parisien. Le castelet est aujourd'hui dans un état de dégradation inquiétant qui, si rien n'est fait, disparaîtra.

Grâce à notre groupe MoDem et Indépendants, Paris a mis en place une politique et un Observatoire pour la sauvegarde du petit patrimoine. Aussi, face à un concessionnaire qui n'a pas ou pas pu respecter ses engagements de travaux depuis longtemps, nous demandons que la Ville de Paris reprenne la main sur la gestion du castelet de Guignol des Champs-Élysées et qu'une estimation des travaux soit faite rapidement pour une réouverture de ce lieu emblématique. Enfin, nous demandons que ce petit théâtre de Guignol soit garanti d'un suivi des travaux dans le cadre de l'Observatoire du petit patrimoine dont je parlais précédemment, afin qu'il ne tombe pas aux oubliettes.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Béatrice LECOUTURIER.

Pour répondre, je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Monsieur le Maire, qui en profitera pour présenter le vœu n° 134 bis de l'Exécutif.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vois un intérêt très important de l'ensemble des élus pour ce théâtre Guignol du square Marigny. Je voudrais vous remercier et vous répondre en vous disant d'abord que nous avons plusieurs théâtres de marionnettes dans plusieurs arrondissements. Le voisin de M. Franck MARGAIN le sait très bien puisque, dernièrement, sur le Champ de Mars, nous sommes intervenus et nous avons garanti l'activité du théâtre de marionnettes du Champ de Mars. Mes collègues du 12e le savent très bien, il y a aussi un théâtre de marionnettes dans le bois de Vincennes, pour lequel nous avons un soutien permanent.

La réalité est que nous sommes face à des exploitants, qui sont souvent issus de familles foraines ou autres et qui sont face à des métiers difficiles, précaires. Le dernier exploitant en 2023 n'a pas pu se projeter et se protéger de la situation financière, la maire du 8e l'a évoqué. Comme beaucoup de petits exploitants, il n'a pas eu la capacité de

participer à la restauration de ce théâtre en raison de la précarité de ce métier. Je voudrais dire à tous mes collègues maires d'arrondissement que, face à cette précarité, j'ai souhaité répondre en proposant désormais des autorisations d'occupation du domaine public "a minima" de cinq ans, alors que, jusqu'à présent, ils avaient deux ans, ce qui leur permet de se projeter.

Je me permets de répondre à votre vœu de manière très sérieuse et de ne pas passer pour un théâtre de Guignol dans cet hémicycle, comme certains élus ont l'habitude de se projeter. Peut-être qu'ils ont des vocations, mais ce n'est pas la mienne. Je vous propose, Madame la Maire, en accord notamment avec la mairie du 8e, que le Conseil de Paris réponde par un vœu de l'Exécutif qui dit que la Ville de Paris s'engage à restaurer les théâtres de marionnettes des parcs et squares en commençant par celui du carré Marigny, que la Ville s'engage à chercher des financements pour cette restauration, que la Ville relance un appel à candidature une fois les travaux effectués, que la redevance appliquée à la réouverture soit identique à celle perçue par la Ville jusqu'en 2023 et que les autorisations soient délivrées pour une période de cinq ans pour permettre à l'exploitant de se projeter dans l'activité.

Je vous demande de retirer vos vœux au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - C'est très clair. Merci, Monsieur le Maire.

Je pose donc la question rituelle : le vœu n° 132 du groupe Changer Paris est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Franck MARGAIN. - Pourriez-vous nous présenter le vœu, ou c'est ce que nous a dit mon ami... C'est ce qu'il vient de dire ?

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nicolas BONNET a été amené à répondre.

M. Franck MARGAIN. - Je n'ai pas vu qu'il avait présenté un vœu, excusez-moi.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 134 bis a été présenté et distribué à tous les élus qui l'ont à leur disposition.

M. Franck MARGAIN. - Je maintiens donc mon vœu. Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - D'accord, le vœu n° 132 est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu déposée par le groupe Changer Paris.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 133 du groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Nous nous réjouissons bien sûr d'entendre prochainement les rires et les exclamations des enfants au théâtre Guignol, pour le plus grand bonheur de tous, comme c'est le cas depuis plus de 200 ans. Merci, Monsieur l'adjoint à la Maire. Nous sommes ravis que vous puissiez nous accorder cette possibilité de refaire ce théâtre de Guignol.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Très bien. J'ai cru deviner que le vœu était retiré.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Bien sûr.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Le vœu n° 133 est retiré.

Béatrice LECOUTURIER, pour le vœu n° 134 du groupe MoDem et Indépendants ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Nous allons le retirer également, mais en restant très vigilants, comme toujours, à la bonne exécution des belles promesses de M. BONNET-OULALDJ.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 134 est retiré également.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2025, V. 135).

Votre vœu, Monsieur MARGAIN, n'a pas été retiré. Il a été soumis au vote de notre Assemblée. L'avis de l'Exécutif était défavorable et il n'a pas été adopté. Rassurez-vous, plus qu'une heure de séance du Conseil de Paris et cela ira beaucoup mieux.

Vœu déposé par le groupe Paris en commun relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 135 relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives.

La parole est à Gauthier CARON-THIBAUT, pour présenter ce vœu du groupe Paris en commun.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu qui concerne un îlot bien connu, constitué par les immeubles qui sont entre les rues du Temple, Pastourelle et des Archives qui, historiquement, sont la propriété d'abord de La Poste, puis de France Télécom, et enfin d'Orange. Ce propriétaire institutionnel, peu à peu, quitte le 3e arrondissement, quitte Paris Centre, mais il a su jusqu'à maintenant laisser un héritage partagé entre intérêts privés et biens communs, puisque si, à l'occasion de son départ, il a laissé place à un hôtel, à un immeuble de logement privé, il a aussi laissé place en partant au foyer Marie Laurencin qui accueille des adultes en situation de handicap psychique, un centre d'accueil en cas de crise et également quelques logements sociaux.

Peu à peu, les relations ont évolué avec ce propriétaire et le bien public semble avoir quitté les intérêts fondamentaux que, jusqu'à maintenant, il semblait rechercher. C'est d'abord l'immeuble rue Pastourelle qui a failli devenir du logement social, puisqu'un permis de construire a été déposé et subrepticement a été réorienté vers un immeuble de bureaux qui maintenant est en activité. Aujourd'hui, c'est rue des Archives, un autre grand immeuble, propriété d'Orange, qui est voué à être vendu sans que la Ville, ou en tout cas pas le secteur, n'ait été mise au courant, sollicitée pour l'acheter ou pour participer au design de son avenir et de son utilité dans le quartier. C'est même l'intersyndicale qui nous a prévenus lors d'une réunion durant laquelle nous les avons reçus pour qu'ils puissent, à la mairie de Paris Centre, nous expliquer leurs doléances.

Les premiers échos que nous avons eus sur l'avenir envisagé pour cet immeuble sont un peu inquiétants : un hôtel, une relocalisation du bureau de poste, en tout cas un départ envisagé, avec elle près de 250 à 350 personnes qui font vivre cette partie de l'arrondissement. Aussi, à travers ce vœu, nous souhaitons appeler Orange à notre table pour envisager la mutation de ce bien et également l'avenir des professionnels qui travaillent sur ce secteur afin que nous puissions donner une solution à cette évolution et que le 3e arrondissement puisse bénéficier de la mutation de ce lieu.

Merci.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le groupe Orange est en effet propriétaire d'un grand îlot situé au cœur du Marais, à quelques mètres du musée des Archives nationales, et accueille notamment un bureau de poste, des entreprises, des infrastructures techniques et plusieurs centaines de salariés du groupe. Au fil de ces dernières années, Orange a libéré plusieurs bâtiments de cet îlot qui ont trouvé de nouvelles destinations. Un hôtel a, par exemple, ouvert rue du Temple et, comme vous le rappeliez, un autre lot a été acquis par la Ville au début des années 2010 pour l'installation de la résidence Marie Laurencin, foyer de vie pour personnes en situation de handicap psychique. Depuis, des échanges avaient été poursuivis entre Orange et les élus du secteur afin d'étudier la transformation d'autres surfaces, notamment pour faire du logement social.

Compte tenu de tout ce que vous avez rappelé, cher collègue, et des besoins criants en matière de logement abordable dans le Centre de notre Capitale, il ne nous semble pas concevable que la cession de cette emprise et son devenir ne se fassent sans que les conditions avec la Ville, les discussions avec la Ville et la mairie de Paris Centre ne soient engagées. Orange, entreprise avec laquelle nous entretenons des relations permanentes et qui s'engage auprès de la Municipalité dans un large éventail de domaines, comme en témoigne sa récente participation comme membre fondateur de notre nouveau fonds "Paris 2050", prêtera une fois encore, je veux le croire, un intérêt sérieux à nos préoccupations. Je vous propose de les solliciter dès à présent afin qu'une rencontre puisse se tenir dans les prochaines semaines en présence des élus de votre secteur et des membres de l'Exécutif potentiellement concernés par le devenir de ce site. En attendant et tout naturellement, nous émettons un avis favorable à votre vœu et je vous en remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 135 déposée par le groupe Paris en commun, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 136).

2025 DAE 128 - Subvention de fonctionnement (20.915 euros) à l'association "La Compagnie du 20e" pour son projet d'accueil des visiteurs au Père Lachaise et à la Maison du 20e.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 128 relatif à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "La Compagnie du 20e", pour son projet d'accueil des visiteurs au Père Lachaise et à la Maison du 20e.

La parole est à Frédéric BADINA-SERPETTE.

M. Frédéric BADINA-SERPETTE. - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération que nous examinons aujourd'hui, projet de délibération de soutien à "La Compagnie du 20e", va bien au-delà d'un simple projet de subvention. Il incarne exactement ce que nous défendons pour l'avenir du tourisme parisien : un accueil humain de proximité, ancré dans les quartiers, accessible et solidaire.

Depuis la fermeture du dernier point d'accueil physique de l'Office du Tourisme en janvier dernier, il reste fondamental de continuer à informer et à accueillir les visiteurs, car les écologistes ne souhaitent pas un Paris dans lequel nous aurions un tourisme entièrement digitalisé, désincarné, où l'accueil devient un service en ligne impersonnel. Il est donc important d'avoir un maillage territorial avec les kiosques de presse et des initiatives en mairie d'arrondissement comme celle sur laquelle nous allons délibérer, car Paris n'est pas une plateforme. Paris est une ville-monde, une ville d'histoire, une ville vivante. Accueillir à Paris, cela veut dire accueillir des personnes et pas des flux de données. C'est exactement ce que fait "La Compagnie du 20e" avec son action au cimetière du Père Lachaise et à la Maison du 20e grâce à des équipes salariées formées et accueillantes. Ce sont plus de 40.000 visiteurs qui ont reçu un plan, une explication, un sourire, bref, un véritable accueil. Ce n'est pas un hasard si cela fonctionne, car l'accueil est incarné, local et bienveillant.

C'est un exemple puissant de tourisme solidaire, parce qu'il permet à des personnes privées d'emploi depuis longtemps d'être recrutées en CDI et de retrouver une place dans la société en devenant ambassadeurs de leur quartier. C'est une autre vision du tourisme qui ne subit pas les flux, mais qui les organise intelligemment. Nous devons tirer toutes les leçons de cette initiative, nous devons généraliser ce type de projet pour renouer avec un accueil physique dans nos arrondissements et bâtir une politique touristique parisienne qui ne sacrifie ni les habitants ni les visiteurs. Je soutiens donc avec force, au nom des écologistes, ce projet de délibération et je remercie "La Compagnie du 20e" pour tout ce qu'elle peut faire et ce qu'elle incarne dans le 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Frédéric BADINA-SERPETTE.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le cadre de sa politique touristique, la Ville de Paris s'est engagée dans une stratégie de maillage territorial, développant des services de proximité à l'échelle de l'arrondissement et valorisant les territoires parisiens dans toute leur singularité. A ce titre, les activités de "La Compagnie du 20e", que je salue très chaleureusement, qui permet à des personnes issues de la privation durable d'emploi du quartier des Fougères - Le Vau, dans le 20e arrondissement, d'être embauchées en CDI et d'être formées à l'accueil touristique, me semblent tout à fait pertinentes pour repenser la politique d'accueil touristique parisienne.

Nous avons initié, avec "Paris Je t'aime - Office de Tourisme" en 2022, une expérimentation d'accueil des touristes en triporteur et de distribution de plans en français et en anglais, puis une première "Mission tourisme" test avait été réalisée durant l'été 2023 par les salariés de l'association au cours de laquelle plus de 30.000 plans avaient été distribués aux entrées principales du cimetière du Père Lachaise, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Paris qui avait assuré leur formation et les équipes du cimetière parisien. Au vu de ce succès et de la satisfaction des visiteurs, l'opération avait été renouvelée à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques et reconduite en 2025, améliorant de fait l'accueil des touristes.

Ce projet a fortement intéressé les élus et référents tourisme de mairies d'arrondissement réunis par mon collègue Frédéric HOCQUARD en début d'année. J'espère que d'autres mairies, accompagnées par l'Office du

Tourisme de la DAE et l'office, mettront en place ce genre de projets d'accueil et d'information de visiteurs pleinement intégrés au territoire.

En parallèle, l'association a inauguré en septembre 2024 un lieu d'accueil touristique dans la Maison du 20e, aujourd'hui partenaire officiel de l'"Office du Tourisme - Paris Je t'aime". Ce local ancré dans l'arrondissement, proposant des services riches et diversifiés, information, orientation des visiteurs, bagagerie, vente de produits artisanaux fabriqués dans le 20e arrondissement, a pour ambition de développer l'accueil touristique et de valoriser le 20e arrondissement.

La Ville de Paris souhaite, en renouvelant sa politique d'accueil, décentraliser les flux touristiques. Aussi, je vous demande de bien vouloir nous autoriser à signer la convention prévoyant l'attribution par la Ville de Paris, au titre de l'année 2025, une subvention de fonctionnement de 20.915 euros à "La Compagnie du 20e".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, chère Afaf GABELOTAUD.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DAE 128).

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 136 relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.

C'est Paul HATTE qui le présente, pour le groupe Union Capitale.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que je porte au nom de ma collègue Brigitte KUSTER et de l'ensemble de notre groupe. Paris a accueilli, en 2024, 37 millions de touristes. Nous avons déposé déjà, en février dernier, un vœu qui consistait à alerter sur la fermeture en janvier du dernier guichet physique de l'Office de Tourisme et des Congrès, qui a été renommé "Paris Je t'aime", qui permettait d'accueillir et d'orienter les touristes.

Nous pensons que, bien que nous soyons friands du numérique, le "tout numérique" n'est pas une solution pour l'accueil des touristes, notamment pour les personnes âgées et les touristes qui ne seraient pas à l'aise avec cela. On pense qu'il faut maintenir un contact humain, une information fiable et une présence qui peut être rassurante. On considère que les outils mis en place aujourd'hui ne sont pas efficaces. Les points d'information ponctuels dans les kiosques à journaux, dont j'ai pu voir des photographies, sont assez peu visibles, pas reconnus et pas suffisants à notre sens. Nous proposons de rouvrir un bureau d'accueil physique de l'Office de Tourisme, pourquoi pas au 29, rue de Rivoli, dans les anciens locaux disponibles de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul HATTE.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour répondre au nom de l'Exécutif. Madame la Maire.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur HATTE, chères et chers collègues, mon collègue Frédéric HOCQUARD, pour lequel je rapporte cette réponse à votre vœu, avait déjà eu l'occasion, lors du Conseil de Paris de février, de répondre au vœu de votre groupe sur le même sujet. Les enjeux du tourisme et de l'accueil des visiteurs sont majeurs et en constante évolution, en particulier à Paris, première destination touristique mondiale avec 37 millions de visiteurs accueillis en 2023 et après l'extraordinaire succès des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, avec le renouvellement de l'image et de l'offre à la destination, l'excellent accueil réservé à plus de 13 millions de visiteurs pendant les Jeux. "Spot 24", le lieu d'accueil des visiteurs conçu avant et pendant les Jeux olympiques et paralympiques, n'a pas été renouvelé fin 2024 et a donc fermé ses portes. Contrairement à ce qui a pu être évoqué, cette démarche ne vise pas à supprimer l'accueil physique, mais à le réorganiser avec le soutien de "Paris Je t'aime - Office du Tourisme" et de nos partenaires pour mieux répondre aux attentes des visiteurs.

Le point d'accueil unique dans la ville n'existe donc plus. Il était par ailleurs, depuis la crise sanitaire, beaucoup moins visité qu'avant. En 2023 et 2024, sachez que seuls 0,5 % des visiteurs se sont rendus en point d'accueil physique à Paris. La baisse de fréquentation est continue depuis le Covid, avec 30 % de moins entre 2019 et 2022, puis une baisse régulière de 10 % par an.

Nous avons donc souhaité en tirer les conséquences et proposer un nouveau réseau de points d'information de proximité sur tout le territoire, facilement identifiables, avec une signalétique clairement identifiable, points d'information officiels, "official tourist info point", grâce au réseau de 32 kiosques de presse dont le nombre atteindra une cinquantaine avec des kiosquiers formés par l'Office, mais également dans les gares en partenariat avec la Région Ile-de-France ou encore avec les mairies d'arrondissement, et selon des formats innovants tels que des triporteurs disposés sur des sites touristiques ou pendant les grands événements. En complément, la "web app" "My Paris Je t'aime" et le service de conciergerie de l'Office de Tourisme sont des outils utiles pour répondre aux besoins des visiteurs.

Frédéric HOCQUARD avait déjà discuté et présenté ces sujets et ces enjeux en février à l'occasion de la réunion annuelle avec les élus et les référents en charge du tourisme dans les mairies. Je rappelle également que nous avons adopté à l'unanimité, en novembre dernier au Conseil de Paris, un vœu du MoDem. Nous sommes persuadés que tous les arrondissements sont essentiels à l'animation.

Je pense que j'ai fait le tour pour dire qu'on s'emploie à faire la promotion du tourisme sur tout le territoire parisien. Pour ces raisons, j'émets donc, cher collègue, une demande de retrait, sinon un avis défavorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, chère Afaf. C'est clair.

Le groupe Union Capitale maintient-il son vœu n° 136 ? Il est maintenu. Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2025 DTEC 14 - Convention-cadre de partenariat avec "Sciences Po", dans le cadre de projets communs menés avec le Centre de sociologie des organisations (C.S.O.).

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DTEC 14 concernant une convention-cadre de partenariat avec "Sciences Po" dans le cadre de projets communs menés avec le Centre de sociologie des organisations. Il y a un amendement technique n° 143 déposé par l'Exécutif.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, ce projet d'amendement n° 143 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 143 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DTEC 14 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DTEC 14).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 137 relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique.

C'est un vœu du groupe "Les Ecologistes" présenté par Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce vœu vise à soutenir l'insertion par l'activité économique et l'économie sociale et solidaire, dans la droite ligne des engagements de mes collègues écologistes, notamment Florentin LETISSIER et Antoinette GUHL.

Aujourd'hui, "a contrario" de nos combats, les politiques gouvernementales sont simples. Elles se résument en une expression : à la hache. Ils coupent, ils coupent, ils coupent, avec une baisse de 50 millions sur les postes d'insertion et 30 millions sur les fonds de formation.

Comment viser la lutte contre le chômage si l'on supprime les moyens des structures qui contribuent à l'insertion ? Il faut comprendre que ces choix privent 30.000 personnes d'un accès à la formation et à l'emploi. Comment assurer une transition écologique stable si on fragilise les parties prenantes les plus engagées ? A Paris, nous tenons bon pour défendre le tissu de l'économie sociale et solidaire. La Ville y consacre près de 11 millions d'euros, mais cela ne suffit plus. Ses efforts doivent être reconnus, accompagnés et non sabordés par des choix gouvernementaux austéritaires et court-termistes qui font fi de l'urgence sociale. Il faut comprendre que des centres de formation sont au bord du précipice. Des structures comme "Envie", "Baluchon" ou encore l'Ecole des métiers de l'information mettent la clé sous la porte. Soutenir l'insertion est donc une priorité. C'est ce que défend ce vœu.

Par ailleurs, nous nous étonnons encore de voir que notre Ville et l'Etat soutiennent des aides aux postes pour la structure ubérisée "Lulu dans ma rue", au détriment des autres structures d'insertion. Je suis vraiment très étonnée. En effet, quand toutes les structures d'I.A.E. voient leur nombre d'emplois en insertion baisser, "Lulu dans ma rue" se voit attribuer 50 nouveaux postes.

Enfin, nous appelons la Région Ile-de-France à cesser de démanteler les politiques solidaires et à prendre ses responsabilités pour assumer sa compétence de développement économique et de formation professionnelle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à Florentin LETISSIER, pour vous répondre. Monsieur le Maire.

M. Florentin LETISSIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, chère Raphaëlle, merci beaucoup de mettre en valeur l'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique dans cette séance du Conseil de Paris. Je voudrais à nouveau insister sur le fait que nous pouvons être fiers, à la Ville, de l'action que nous menons pour l'E.S.S. et pour l'insertion. Nous sommes regardés en ce sens par beaucoup de collectivités territoriales qui s'inspirent de ce que nous faisons et aussi par l'Etat, puisque nous avons la chance d'y mettre des moyens financiers importants et d'avoir des fonctionnaires de grande qualité dans les services de la DAE qui s'occupent de ces sujets d'E.S.S. et d'insertion par l'activité économique.

Les dispositifs que nous soutenons, notamment en termes d'insertion, sont efficaces. Leur taux d'insertion est proche de 60 %, ce qui montre que les publics qui passent par ces dispositifs retrouvent majoritairement le chemin de formation ou de l'emploi durable. Comme vous le savez peut-être, l'insertion représente la part la plus importante du budget de ma délégation, environ 80 %, et c'est un budget qui a été en constante augmentation depuis 2020. Ce sont des choix politiques que nous avons faits avec la Maire de Paris et l'ensemble de l'Exécutif pour faire de l'E.S.S. et de l'insertion par l'activité économique la colonne vertébrale ou, en tout cas, un pilier de notre stratégie de développement économique à Paris, des grands événements comme "Paris 2024" où nous avons fait énormément travailler les acteurs de l'E.S.S. et de l'insertion aux ressourceries dans les quartiers que nous ouvrons chaque mois dans notre Ville. Nous sommes aujourd'hui à près de 90 lieux de réemploi solidaire et ressourceries dans notre Ville, dont beaucoup font de l'insertion par l'activité économique.

Les résultats sont là. Aujourd'hui, ce sont plus de 7.000 emplois pour les personnes en insertion, mais nous sommes face à une situation où l'Etat change de direction. Il était très engagé jusqu'à il y a encore deux ans sur l'insertion et, aujourd'hui, il change de direction, et cela fragilise l'ensemble du tissu de l'insertion par l'activité économique. L'Etat fait des choix politiques. Il fait le choix, au sein des dispositifs d'insertion, de soutenir davantage des modèles d'insertion plus précaires pour les travailleurs indépendants, au détriment des acteurs traditionnels de l'insertion qui offrent une palette de protection sociale, de dispositifs de formation efficaces. Ce sont des choix graves, puisque cela met en péril énormément de postes et de salariés dans l'insertion. J'ai écrit au directeur de la DREETS d'Ile-de-France en ce sens, je n'ai pas eu de réponse à ce jour, mais je vais continuer à faire œuvre de plaidoyer, parce qu'on ne peut pas laisser passer cela, on ne peut pas laisser détruire le tissu d'insertion dans nos quartiers qui jouent un rôle fondamental.

Merci pour ce vœu. Bien sûr, c'est un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Florentin LETISSIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Ecologistes", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2025, V. 137).

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen relatif à la sous-traitance du nettoyage dans les bâtiments publics parisiens.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 138 relatif à la sous-traitance du nettoyage dans les bâtiments publics parisiens.

La parole est à la présidente Raphaëlle PRIMET, pour le présenter.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je présente ce vœu avec Laurent SOREL, avec qui nous nous sommes souvent retrouvés en soutien des salariés dont il est question dans ce vœu. "Atalian", "Onet", "Samsic", "Derichebourg", "Arc en Ciel", "Maintenance Industrie", ce sont les entreprises du nettoyage qui ont connu, ces dernières années, des grèves, des conflits, parfois simplement pour le droit d'avoir des gants, pour ne plus devoir payer soi-même le nettoyage de sa blouse ou pour obtenir quelques heures de travail supplémentaires, juste de quoi sortir du seuil de pauvreté, de ne plus courir à pas d'heure d'un site à l'autre pour compléter ses horaires. Là où les conflits éclatent, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg. Le plus souvent dans ces entreprises, les syndicats ne sont pas seulement muselés, ils sont aux ordres des employeurs et les salariés, eux, n'ont aucun espace pour se défendre.

Pendant ce temps, notre collectivité publique passe des marchés, et à qui les attribue-t-on ? A ceux qui proposent les prix les plus bas, toujours pour faire des économies. Il est temps de se poser la question : sur le dos de qui fait-on ces économies et à quel prix ? Sur le dos de femmes et d'hommes souvent immigrés, précarisés, exploités dans des conditions dignes d'un autre âge, à la limite, voire au mépris du droit du travail. Des métiers déjà durs, même lorsqu'ils sont exercés dans des conditions normales, qui brisent les dos, usent les mains, sans accès à la formation, sans perspective de reclassement, avec des heures de transport, des salaires de misère qui n'évoluent jamais, des salariés interchangeables qui restent mais passent de patron en patron au gré des attributions de marché.

Et nous, que faisons-nous ? Nous ne les voyons même pas, ces personnes invisibles qui nettoient nos halls d'immeuble, nos bureaux, nos services, et quand nous les voyons, bien souvent nous détournons les yeux. Ce n'est pas nous, pensons-nous, nous ne sommes pas responsables, mais si, nous sommes responsables. Nous sommes les donneurs d'ordre et on ne peut pas s'exonérer. On le sait, sous-traitance égale maltraitance. Alors oui, il faut que cela cesse, il faut en finir avec ce système, il est temps de réinternaliser ces emplois progressivement, étape par étape, et c'est précisément ce que propose ce vœu.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, chère Présidente.

La parole est à Olivia POLSKI, Madame la Maire, pour répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, certains secteurs d'activité sont connus pour la très grande pression que certains employeurs exercent sur leurs salariés et le non-respect parfois systématique de leurs droits. Le secteur du nettoyage en est un, et les faits que vous rapportez concernant l'un des prestataires, notamment la Direction régionale des finances publiques que vous avez évoquée, le montrent une nouvelle fois. Ces situations sont évidemment inacceptables, "a fortiori" lorsque, vous l'avez dit, on connaît la pénibilité de ces métiers de première ligne qui sont bien souvent invisibilisés et pourtant indispensables au quotidien des Parisiennes et des Parisiens.

Il est de la responsabilité de la Ville de Paris, dans le cadre des marchés de nettoyage, de garantir un contrôle particulièrement exigeant sur nos prestataires, en tant qu'employeur de personnels qui interviennent dans nos locaux. C'est l'occasion pour moi de vous informer que, dès la notification d'un marché de la Ville, le Bureau de prévention des risques professionnels établit avec chacun des titulaires du marché des plans de prévention. Par ailleurs, la DILT est également soumise au contrôle de la M.I.S.T. dans ses modalités de mobilisation des prestataires extérieurs, un contrôle complémentaire à celui qu'exerce l'Inspection du travail sur les employeurs dans leurs relations avec les salariés.

Le nettoyage à la Ville repose sur des prestations qui sont assurées en régie par des fonctionnaires et sur un certain nombre de sites ou de directions par des prestations externalisées pour nos bâtiments municipaux. Il n'y a pas aujourd'hui de volonté de changer cet équilibre. Vous le savez, cette réinternalisation de l'ensemble des salariés que vous souhaitez conduirait à la création d'un nombre de postes dont le coût pèserait considérablement sur le budget de la Ville qui est, vous le savez aussi, un sujet de préoccupation que nous avons en commun.

Pour ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu. Nous restons et nous resterons très vigilants auprès de nos prestataires, je m'en porte garante. A défaut, mon avis au nom de l'Exécutif sera défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le groupe Communiste maintient-il son vœu n° 138 ? Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif !

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et Citoyen et M. Laurent SOREL relatif à l'amélioration des conditions de travail des agent-es du "39 75".

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 139 relatif à l'amélioration des conditions de travail des agentes et agents du "39 75".

La parole est à nouveau à la présidente Raphaëlle PRIMET. Non, c'est Jean-Philippe GILLET.

M. Jean-Philippe GILLET. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, les téléconseillers et téléconseillères du "39 75" sont en souffrance. Le centre d'appels de la Ville de Paris est sur-sollicité et les agentes et agents ne sont pas en nombre suffisant pour répondre à toutes les demandes. Ces travailleurs et ces travailleuses, puisqu'il s'agit principalement de femmes, se retrouvent à gérer de 70 à 100 appels par jour et ont parfois plus de 1.600 "mails" en attente. C'est une cadence véritablement infernale qui impacte la qualité du service rendu aux usagers. Elles n'ont que de 29 à 39 secondes entre chaque appel et si elles ne décrochent pas après quatre sonneries, il est placé en anomalie par l'encadrement, ce qui met les téléconseillères et téléconseillers sous une telle pression qu'elle affecte leur santé mentale et physique.

L'intersyndicale de la DDCT a demandé une analyse indépendante des risques psycho-sociaux et celle-ci a conclu qu'il y avait bien une intensification du travail constatée et documentée par la médecine du travail. La Ville a proposé un plan d'action, qui sera présenté le 25 juin en F3SCT. Cependant, nous craignons que celui-ci ne soit pas à même de régler définitivement les problèmes constatés s'il ne contenait pas un certain nombre de mesures telles qu'énoncées dans le vœu, dont trois semblent particulièrement pertinentes : d'abord, l'embauche de 10 équivalents temps plein dans les plus brefs délais pour décharger les téléconseillères en poste, en sachant qu'une part des postes actuellement pourvus sont des temps partiels et des mi-temps thérapeutiques ; ensuite, la mise en place d'un deuxième niveau d'appel dans toutes les directions pour aider les téléconseillers et téléconseillères à mieux satisfaire les usagers ; enfin, le rétablissement de la sujétion de niveau 6, puisque la réforme nationale de la fonction publique s'est traduite par la dégradation du métier dans l'échelle de pénibilité.

Nous ne pouvons pas laisser ces agents en souffrance plus longtemps. Le groupe Communiste vous appelle et nous appelle à prendre les mesures nécessaires dans les plus brefs délais.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Philippe GILLET.

La parole est à Olivia POLSKI, Madame la Maire.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant de répondre à ce vœu, je veux exprimer toute ma reconnaissance aux agentes et aux agents du "39 75" pour leur travail. Je sais leur quotidien difficile, compliqué, parce qu'ils sont souvent en première ligne pour répondre à des attentes et à des demandes concrètes des Parisiennes et des Parisiens. Ils peuvent être aussi en butte à des énervements, des colères de certains usagers et usagères. Ils sont donc les premiers représentants de la Ville de Paris et ils concrétisent notre volonté d'être toujours à l'écoute des Parisiennes et des Parisiens et en proximité avec eux. Je sais aussi leur fierté de garantir un accueil téléphonique de qualité et un service qui est plébiscité par nos concitoyennes et nos concitoyens.

Nous en sommes particulièrement conscients à la Ville de Paris, la fracture numérique est une vraie réalité et c'est un service qui permet d'y remédier. Trop souvent, certains usagères et usagers sont confrontés, dans leurs relations avec les administrations publiques, à des adresses "mail" génériques ou des "chatbots" assez impersonnels. Là, ils peuvent être écoutés et être entendus. C'est la raison pour laquelle je ne veux pas qu'on réduise l'image de ce service qui est essentiel aux Parisiennes et aux Parisiens uniquement à des difficultés, qu'il ne s'agit pas de nier, mais pour lesquelles il faut que l'on puisse trouver des solutions concrètes.

Mes chers collègues, il est essentiel d'objectiver la situation et, je peux vous le dire, il n'y a aucun signal faible qui permet d'étayer le mal-être ressenti dans les proportions qui sont relatées par certains : pas de vacance de postes, peu de "turnover", des absences maladie qui n'excèdent absolument pas les statistiques moyennes enregistrées aujourd'hui à la Ville de Paris. Vous faites référence dans votre vœu à l'expertise d'un cabinet appelé "Emergences", qui avait été sollicité par les organisations syndicales dans le cadre d'un CST central, au titre de la procédure de danger grave, et qui a été présenté d'ailleurs lors de la première journée du Conseil, mardi dernier. Le cabinet "Emergences" n'a nullement, dans ses conclusions, validé l'existence d'un danger grave pour la santé des

agents, ce qui ne nous surprend pas, parce que les conditions de travail du centre d'appels sont régulièrement évaluées par les services spécialisés de la Ville.

Pour autant, les spécificités de ce service justifient qu'elles soient prises en compte. Depuis 2022, ont notamment été mises en œuvre un certain nombre de mesures qui visent à améliorer les conditions de travail de nos agents pour faire face à la charge de travail irrégulière, en particulier très forte les lundis. Les agents disposent de possibilité de télétravailler ; 60 d'entre eux sont en télétravail au moins trois jours par...

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci de conclure. Je suis désolé.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - La directrice de la DDCT va présenter un certain nombre de mesures au CST prochain et je m'engage à vous les transmettre dès qu'elles seront... On va laisser la primeur aux organisations syndicales et je m'engage à vous les transmettre.

J'émet un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Le vœu n° 139 est maintenu, j'imagine ? Il est maintenu, merci.

Explication de vote, allons-y. On a la soirée. Paul HATTE a la parole pour une explication de vote.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais préciser qu'on partage évidemment les inquiétudes des remontées qu'on a pu avoir. On a vu les signaux faibles, puisque des agents sont venus attendre devant l'Hôtel de Ville pour alerter les élus. Ils ont évoqué plusieurs sources d'angoisse, notamment du management algorithmique ; on en a beaucoup parlé dans la Mission d'Information sur l'ubérisation. C'est un public qui semble exprimer des difficultés à se sentir à l'aise dans ce métier. Vous dites que le groupe Communiste ne propose pas de solutions concrètes, mais j'en ai vu... pardon, qu'il n'y avait pas de solution - j'ai noté ce que vous avez dit, parce que je prends des notes - et que le cabinet "Emergences" n'avait pas soulevé de problèmes majeurs. Je pense qu'il y a un sujet important à soulever et qu'en l'occurrence, en l'absence de proposition de votre part, on votera pour celle du groupe Communiste.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Plus d'autres explications de vote ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 139 déposée par le groupe Communiste et Citoyen et M. SOREL, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

On va compter : 3 gauchistes à droite... 14. Je vais compter en direct.

Contre ? 20

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Merci beaucoup.

2025 DDCT 90 - Fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire du marché public pour l'organisation des éditions 2026 et 2027 de la Fête des Vendanges de Montmartre.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 90 relatif à la fixation de la tarification de la redevance d'occupation du domaine public due par le titulaire du marché public pour l'organisation des éditions 2026 et 2027 de la Fête des Vendanges de Montmartre. Il y a un amendement technique n° 152 déposé par l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 152 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 152 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2025, DDCT 90).

2025 DU 103 - Réforme de la taxe sur la publicité extérieure.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 103 relatif à la réforme de la taxe sur la publicité extérieure.

Dans les intervenants, il y a eu de la perte en ligne. La parole est à Laurent SOREL.

M. Laurent SOREL. - Non, je me suis désinscrit.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Il n'en restera qu'une, comme à chaque fin de séance. La parole est à l'unique oratrice encore inscrite, la présidente Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je prends l'habitude de clôturer ces séances, et peut-être souhaitez-vous désormais que je les débute.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Si vous pouvez éteindre la lumière, ce sera écologique.

Mme Maud GATEL. - A Paris, malgré les annonces, nous continuons d'attendre la révision du R.L.P. pour adapter nos règles à la publicité moderne, mieux prendre en compte les innovations en matière de publicité qui ne sont pas toujours des progrès. Le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui met à jour un certain nombre de modalités. Il s'agit, d'une part, de simplifier les catégories et, d'autre part, d'augmenter les tarifs à hauteur d'un peu plus que l'inflation.

A Paris, on taxe la publicité dès le premier centimètre carré, mais certains y échappent dans une large mesure. Depuis novembre 2023, au 103, avenue des Champs-Élysées, une malle géante aux couleurs de Louis Vuitton qui a prévu de rester jusqu'en 2027. Pour certains, c'est une enseigne temporaire, pour d'autres, c'est une publicité. En tout cas, pour les recettes de la Ville, c'est une somme, certes significative, mais relativement modeste au regard d'autres contributions, puisque c'est 1,7 million. C'est une installation promouvant une marque sur un bâtiment classé, éclairée la nuit et destinée à rester quatre ans, donc ce n'est absolument pas neutre. Je pense que cette installation doit nous inciter encore davantage à accélérer la révision du calendrier du R.L.P. pour bien savoir ce dont on parle.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Présidente.

La parole est à Paul SIMONDON, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup.

Je dois vous avouer que, moi-même, j'avais été assez surpris par le nombre d'inscrits, puis finalement...

Merci beaucoup pour la question. Vous l'avez dit, il n'y a à peu près rien dans ce projet de délibération. C'est une taxe qui existait déjà, elle est passée du Code général des collectivités territoriales au Code des impositions sur les biens et les services, d'où tout un tas de modalités techniques pour l'accompagner dans son voyage entre les deux codes. Par contre, il reste, et on en a déjà parlé ensemble, je suis tout à fait d'accord, une réforme du R.L.P. à lancer. Avec les outils législatifs actuels, elle sera totalement insuffisante pour avoir une action qui est d'assujettir à cette taxe locale sur la publicité extérieure ce qui sont les principales sources de publicité numérique sur l'espace public, à savoir les écrans numériques juste derrière les vitrines.

Pour l'instant, le cadre de la loi ne le permet pas et notre R.L.P. n'y peut rien. L'enjeu principal de cette taxe est d'élargir son assiette pour y mettre la réalité de ce qui, actuellement, fait bénéficier de communication publicitaire sur l'attractivité de l'espace public. Sur ce point, je pense qu'on pourrait sans doute avoir une approche indépendamment des orientations politiques, parce que c'est de bon sens que de constater que c'est une forme de niche fiscale que ces affiches numériques juste derrière les vitrines.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 103.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2025, DU 103).

Vœu déposé par le groupe "Les Ecologistes" relatif à la privatisation de l'espace public.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu n° 140 déposé par le groupe "Les Ecologistes", relatif à la privatisation de l'espace public, est retiré de l'ordre du jour.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17^e arrondissement situé 29, avenue de Villiers.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 141 relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17^e arrondissement situé 29, avenue de Villiers.

Qui le présente pour le groupe Union Capitale ? Paul HATTE.

M. Paul HATTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je le présente au nom du maire Geoffroy BOULARD, de Catherine DUMAS et de Brigitte KUSTER et de l'ensemble de notre groupe. Ce bâtiment est un hôtel particulier qui se trouve au 29, avenue de Villiers, qui date de 1880 et qui est la propriété de la Ville de Paris. Il est particulier aussi, parce qu'il est emblématique du style néo-renaissance. Il a d'abord accueilli le conservatoire du 17^e arrondissement, puis la Maison de l'Europe. Il participe de la vision qu'on peut avoir du quartier et il est un élément structurant de l'identité historique.

La cession qui a pu être envisagée n'a toujours pas fait l'objet d'une consultation ni du Conseil d'arrondissement ni du Conseil de Paris, ce qui est légalement obligatoire, donc on n'a pas de doute sur le fait que ce n'est pas envisagé. La vente de ce bien reviendrait à priver les Parisiens d'une part de leur patrimoine collectif. Dans ce contexte où la Ville de Paris a tendance à multiplier les ventes pour compenser l'endettement, on pense que cet hôtel ne devrait pas faire partie de cet état d'esprit, donc on a plusieurs propositions à faire. On peut imaginer y faire une maison de la vie associative et citoyenne, une bibliothèque municipale, on peut aussi imaginer en faire une mairie de quartier, la Plaine Monceau souffrant d'une distance par rapport à la mairie du 17^e qui est excentrée, ou encore un établissement d'accueil de la petite enfance.

On souhaite que vous puissiez réaffirmer que vous ne souhaitez pas vendre l'Hôtel Haviland et que vous conserviez ce bâtiment dans le domaine public parisien, puis qu'une étude de réaffectation de cet équipement puisse être faite avec la mairie du 17^e.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE.

Je donne la parole à Paul SIMONDON, pour répondre. Monsieur le Maire.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur HATTE. Quelle difficulté pour vous de porter ainsi la parole du maire du 17^e, en contradiction totale avec ce qu'il a pu nous dire sur les finances de la Ville ! C'est assez impressionnant.

C'est un très bel hôtel particulier, il n'y a pas de doute. Il y a plusieurs questions à se poser. Est-ce qu'il concourt au service public, est-ce qu'il y a un usage pour les Parisiennes et les Parisiens ? Il y en avait un quand c'était le conservatoire ; le conservatoire est ailleurs. Il y avait la Maison de l'Europe, elle est ailleurs. Il y avait un autre projet, que l'on soutenait, c'était la Maison de la Martinique. La collectivité de la Martinique ne souhaite plus porter ce projet. Vous cherchez maintenant des idées. Comme vous avez de l'imagination, vous en trouvez. Les idées sont plus mauvaises les unes que les autres et, surtout, elles entraînent toute la création d'un équipement, donc des dépenses de fonctionnement qui vont avec. M. le maire du 17^e est venu nous faire la leçon en disant qu'on sacrifiait les quartiers populaires et il propose une maison annexe dans l'un des quartiers les plus huppés de Paris. C'est sans doute la priorité, il n'y a aucun doute sur ce point.

Quant à faire un accueil de la petite enfance dans un hôtel particulier, c'est sûr qu'en termes d'aménagement, c'est idéalement conçu. Non, ce n'est pas adapté. Dans ces circonstances, alors que, globalement, nous développons le patrimoine municipal, le patrimoine commun des Parisiennes et des Parisiens en achetant des immeubles, celui-là, je vous confirme que nous comptons, en respectant toutes les règles, le proposer en cession. Bien sûr, toutes les protections patrimoniales, c'est essentiel, s'appliqueront à la suite. Il est protégé au P.L.U. et tout éventuel permis de construire sera regardé avec une extrême vigilance, il n'y a pas de doute sur ce sujet.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, cher Paul SIMONDON.

J'imagine que le vœu n° 141 du groupe Union Capitale est maintenu ?

Demande d'explication de vote pour le groupe "LR-LCI" de Carline LUBIN-NOËL. Vous avez la parole.

Mme Carline LUBIN-NOËL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe "Les Républicains, Les Centristes et Indépendants - Demain Paris !" votera en faveur de ce vœu car il soulève un sujet essentiel, celui de la préservation de notre patrimoine architectural, non comme simple trace

du passé, mais comme levier d'action pour le présent et l'avenir. L'Hôtel Haviland, comme l'a rappelé Paul HATTE, situé au 29, avenue de Villiers, est un exemple emblématique de ce patrimoine d'exception. Œuvre de Jules Février, également architecte de l'Hôtel Gaillard, actuel Citéco, place du Général-Catroux, il illustre parfaitement ce style néo-renaissance inspiré du château de Blois, avec une richesse ornementale remarquable. L'intérieur a été préservé dans un état quasi-intact, un fait suffisamment rare pour être souligné. Ce lieu a connu une vie publique active. Il a accueilli pendant plus de 30 ans le conservatoire du 17^e arrondissement, puis de 2017 jusqu'en 2024, la Maison de l'Europe de Paris.

Dans un arrondissement qui manque d'équipements publics dans certains quartiers, le Sud du 17^e notamment, ce bâtiment pourrait demain accueillir une bibliothèque, une maison de la vie associative ou un lieu culturel. Ce potentiel mérite d'être étudié en lien avec les habitants du 17^e et la mairie de cet arrondissement. A l'heure où la Ville de Paris cède de nombreux bien immobiliers pour des raisons principalement budgétaires, il est de notre responsabilité collective de dire que tout ne peut pas être vendu. L'Hôtel Haviland ne peut être réduit à une seule valeur foncière. Il a une valeur d'usage, une valeur culturelle, une valeur symbolique. Nous soutenons ce vœu dans une logique de cohérence, de responsabilité patrimoniale et de respect des spécificités de chaque arrondissement.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 141 déposée par le groupe Union Capitale, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Union Capitale relatif à la signature d'une convention avec la commune de Villedieu-sur-Indre en application des engagements pris par la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 142 - c'est le dernier vœu - relatif à la signature d'une convention avec la commune de Villedieu-sur-Indre, en application des engagements pris par la Ville de Paris.

Ce n'est pas Maud GATEL, mais c'est Paul HATTE qui va terminer cette séance. La concurrence est rude entre les deux, nous l'avons constaté...

M. Paul HATTE. - Je sais que cela fait plaisir à tout le monde. En plus, je vais parler d'un sujet très gai, vous allez voir.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - ... même si c'est Paul SIMONDON qui aura le dernier mot.

Paul HATTE, vous avez la parole.

M. Paul HATTE. - Je vous ai parlé la dernière fois de Mme X, dont on a eu l'occasion d'être les héritiers et dont on a accepté le legs. Je vous en remercie collectivement. Cette dame, dans son testament, avait demandé que l'on s'occupe de sa tombe qui se trouve au Père Lachaise et dans la ville de Villedieu-sur-Indre. Le maire de Villedieu-sur-Indre ayant pris contact avec la Mairie de Paris, je voulais soulever cette demande qu'on puisse signer une convention avec lui pour l'entretien notamment de son cimetière, une convention de 100 ans qui serait équivalente au montant de la moitié du legs. On est déjà héritier, donc on ne peut pas partager le legs, mais accepter de lui en donner la moitié. Cela lui permettrait de refaire une partie de son cimetière et tout un tas de choses, et aussi de répondre aux besoins "ad vitam aeternam", selon les termes de la jurisprudence, d'accepter ce legs en l'état.

Je voulais vous proposer cela. Mme X n'ayant pas d'autres ayant droit, je pense que cet argent peut servir une autre commune. On peut essayer de lui rendre hommage en faisant ce geste qui fera plaisir à d'autres personnes hormis nous.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci, Paul HATTE.

La parole est à Paul SIMONDON, Monsieur le Maire, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Monsieur HATTE.

Je dois vous avouer, j'avais apprécié votre intervention la dernière fois. On avait pu rendre ensemble hommage à Mme X, accepter ce legs. Vous aviez souligné que j'étais intervenu pour qu'on accepte ce legs. Il nous donne effectivement une responsabilité, c'est d'entretenir deux tombes. Par contre, cette intervention, je pense qu'un peu de pudeur aurait permis de s'en passer, car elle ne sert à rien. Nous sommes en contact avec la ville de

Villedieu-sur-Indre, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le maire. Les services funéraires de la Ville sont en contact avec la commune. Nous nous mettons en situation de respecter les engagements et la volonté de Mme X.

Pour le reste, avez-vous des compétences juridiques pour nous dire exactement à quoi nous nous sommes engagés collectivement en acceptant ce legs ou pas ? Je pense vraiment qu'il n'y a pas besoin d'intermédiaire dans l'échange entre les services de la Ville et la commune de Villedieu-sur-Indre. Non, justement. A mon avis, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas besoin d'intermédiaire entre la Ville de Paris et la ville de Villedieu-sur-Indre pour respecter les volontés de Mme X. J'en resterai là, parce que je pense qu'il faut que cela se fasse avec dignité.

Merci beaucoup.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Je mets donc aux voix, à main levée, cette proposition de vœu référencée n° 142 déposée par le groupe Union Capitale - un peu de silence, on a terminé dans quelques instants -, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) (Conseil d'administration et assemblées générales) (R. 13) :

- M. Pierre RABADAN.

Conseil inter-académique de l'Éducation nationale (CIEN) (d'Ile-de-France) (R. 14) :

Titulaires :

- M. Emmanuel COBLENCÉ,

- M. Patrick BLOCHE,

- M. Jean-Noël AQUA,

- Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU,

- Mme Inès de RAGUENEL.

Suppléants :

- Mme Céline HERVIEU,

- M. Boris JAMET-FOURNIER,

- Mme Barbara GOMES,

- M. Frédéric BADINA-SERPETTE,

- Mme Aurélie PIRILLO.

Université Paris Dauphine - PSL (Conseil d'administration) (R. 15) :

Suppléante :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Régie chargée de la gestion de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) (Conseil d'administration) (R. 16) :

Personnalité qualifiée :

- Mme Emmanuelle GOUILLARD, directrice scientifique de Saint-Gobain Recherche, en remplacement de Mme Hélène LANNIBOIS-DREAN, démissionnaire, en tant que représentante issue d'une entreprise confiant à l'ESPCI des travaux de recherche.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) (Conseil d'administration) (R. 17) :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Personnalité qualifiée :

- M. Frédéric BIESSY.

Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris (CIVP) (R. 18) :

- M. François DAGNAUD, en remplacement de M. Roger Madec.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2025, R. 13 à R. 18).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Patrick BLOCHE, premier adjoint, président. - Vous l'avez compris, cette séance, en cette quatrième journée, se termine. Je tiens évidemment à remercier chaleureusement les services du Conseil de Paris et également les cabinets des adjointes et adjoints à la Maire de Paris, les cabinets des sept groupes composant le Conseil de Paris. Je remercie aussi chaleureusement les Parisiennes et les Parisiens qui ont suivi nos débats sur "paris.fr".

Chers collègues, la séance est levée. Nous nous retrouverons début juillet pour la prochaine séance du Conseil de Paris. Bonne soirée et bon week-end.

(La séance est levée à vingt heures dix minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Question du groupe "Les Ecologistes".

QE 2025-21 Question de MM. Emile MEUNIER et Frédéric BADINA-SERPETTE à Mme la Maire de Paris relative à l'explosion du nombre de "coliving" à Paris.

Libellé de la question :

"Les "coliving", modèle d'habitat collectif proposant chambres privées, espaces partagés et services, connaissent un développement rapide en France. Entre 2021 et 2023, le nombre de "coliving" a progressé de 70 % en France¹, une dynamique particulièrement marquée à Paris où plusieurs dizaines de résidences ont ouvert ces dernières années.

Ce modèle repose sur des mécanismes de bail qui échappent à l'encadrement des loyers, permettant aux opérateurs de pratiquer des prix libres, souvent compris entre 900 et 1.500 euros pour une chambre. Ces montants dépassent largement les loyers de référence majorés en vigueur à Paris. Le "coliving" présente alors naturellement un attrait particulier pour bailleurs et investisseurs, encourageant la transformation de logements familiaux en résidences de "coliving".

Loin de répondre à la crise du logement, l'essor des "coliving" en est l'un des symptômes. Ils concentraient en 2024 la moitié des investissements nationaux en matière de résidence gérées² : ce développement non encadré présente un réel risque sur la structure du parc locatif parisien, déjà fortement sous tension.

Ainsi, MM. Emile MEUNIER, Frédéric BADINA-SERPETTE et les élu-es du groupe "Les Ecologistes", souhaitent connaître :

- Le nombre exact de résidences de coliving, et de lits associés, existants ou en projet à Paris ;
- Les actions mises en place ou envisagées par la Ville afin d'encadrer l'offre de chambres en "coliving" et de limiter leur développement."

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Le développement du "coliving" est extrêmement problématique pour notre ville car il constitue un nouvel outil spéculatif, venant capter des logements pérennes en résidences principales participant à assécher encore plus le marché privé. Il n'est pas un outil efficace contre la crise du logement mais participe à l'aggraver. Initialement pensé comme permettant l'accueil d'étudiants et de jeunes actifs, il prend des formes diverses et est souvent un moyen de contourner l'encadrement des loyers participant à l'augmentation des prix. A travers les baux utilisés il peut permettre de contourner les règles en matière de meublés de tourisme bien qu'à ce jour, cela ne soit pas observé par les services en charge du contrôle des meublés de tourisme. La création de ces co-living s'accompagne également parfois de l'expulsion des locataires déjà présents, sous le prétexte de devoir mener de lourds travaux afin de couper les logements en multitudes chambres de petites tailles.

Le "coliving" n'existe pas juridiquement. Il existe sous divers statuts, parfois relevant de l'hôtellerie, de la résidence service, de l'hébergement ou du logement.

Ne disposant pas d'un statut propre et ne faisant pas l'objet de déclaration en tant que tel, le "coliving" est pour l'instant difficilement quantifiable à Paris. Cependant, les chiffres de l'Institut Paris Région font état de 7.500 lits sur la Région Ile-de-France et 6.800 projets de construction. L'IPR a identifié 7 résidences à Paris, mais ce chiffre est sans doute sous-estimé.

Son statut n'existant pas, sa régulation voire son interdiction est donc rendue compliquée.

Cependant, la Ville de Paris agit sur plusieurs fronts. Tout d'abord, lorsqu'il y a suspicion de création de "coliving", la Ville prend contact avec le ou les propriétaires pour dissuader de mener à bien un tel projet. C'est aussi

¹ L'essor du "coliving" pour les jeunes franciliens, Institut Paris Région, 2025

² L'essor du "coliving" pour les jeunes franciliens, Institut Paris Région, 2025

un travail partenarial et de mobilisation qui s'engage avec les mairies d'arrondissement pour prévenir le développement de ces projets.

De plus, si les instructeurs de la Ville ont une suspicion de meublés de tourisme, ils peuvent être amenés à demander un complément d'information au pétitionnaire pour qu'il justifie de l'usage des baux "mobilité" d'une durée de 1 à 10 mois pour des publics très particuliers.

Sans évolution législative, les outils à disposition de la Ville sont néanmoins limités. C'est pour cela que les directions ont été mobilisées (DLH, DU et DAJ) pour étudier des propositions législatives et réglementaires qui pourraient être ajoutées au travail mené par certains parlementaires sur ce sujet.

Les priorités qui se dégagent sont une définition du statut de "coliving" et des règles permettant de les soumettre aux obligations comme l'encadrement des loyers."

Question du groupe MoDem et Indépendants.

QE 2025-22 Question de Mme Maud GATEL du groupe MoDem et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative aux logements sociaux.

Libellé de la question :

"Dans un contexte de tension extrême sur le marché immobilier parisien, il est essentiel que les politiques publiques menées en matière de logement fassent l'objet d'une transparence totale, tant sur leurs objectifs que sur leurs résultats.

La communication institutionnelle met l'accent sur le nombre de logements financés, sans que l'on sache combien de logements sociaux ont été effectivement créés (hors reconversion de logements déjà existants) depuis 2014.

De plus, certaines composantes importantes du budget du logement, comme les opérations de conventionnement, ne font l'objet d'une présentation chiffrée dans les documents budgétaires qu'à partir de 2022.

Enfin, les dispositifs de préemption opérés par la Ville dans le cadre de sa politique de mixité sociale ne font l'objet d'aucune publication détaillée en termes de volumes.

Dans un souci d'évaluation de l'efficacité des politiques publiques en matière de logement, Mme Maud GATEL et les élus du groupe MoDem et Indépendants demandent que soient communiqués les éléments suivants :

- le nombre total de logements sociaux existants, ventilé par type de financement (P.L.A.-I., PLUS, P.L.S.) et par typologie (T1, T2, T3, T4, etc.) ;
- le nombre total de logements sociaux effectivement créés à Paris depuis 2014, hors transformations de logements existants, ventilé par type de financement (P.L.A.-I., PLUS, P.L.S.) et par typologie (T1, T2, T3, T4, etc.) ;
- le nombre total de logements préemptés par la Ville de Paris depuis 2014 ;
- le nombre total d'opérations de conventionnement réalisées sur la même période, ainsi que les montants budgétaires associés à ces opérations."

Réponse (M. Jacques BAUDRIER, adjoint) :

"Le droit au logement est un préalable à l'exercice de ses autres droits. Il n'y a pas de droit à l'éducation possible lorsque vous n'êtes pas ou mal logés, ni à la santé, ni à la sécurité. Tout est lié au logement. C'est pour cela que c'est la priorité de la Ville de Paris depuis 2001. Et c'est la raison pour laquelle cet engagement a été réaffirmé en 2022 avec l'adoption en Conseil de Paris d'une stratégie logement qui repose sur le développement d'une offre publique répondant à l'ensemble des besoins : 40 % de logements publics dont 30 % de logement social d'ici 2035. Grâce à une politique volontariste dans le domaine du logement, la Ville de Paris a produit 126.000 logements sociaux depuis 2001.

Cela passe par différents moyens que la ville de Paris a mis en place :

- réglementation dans le Plan local d'Urbanisme avec à la fois des règles de mixité (qui impose des logements sociaux suivant les secteurs où se situent les parcelles) ainsi que l'instauration d'emplacements réservés pour du logement social ;
- des secteurs d'aménagement intégrant des programmations de logements sociaux diversifiés avec la création de Z.A.C. ;
- des préemptions et des acquisitions d'immeubles existants (priorité avec du logement vacant, des passoires énergétiques F et G, des bureaux ou garages pouvant être transformés en logements) ;
- des conventionnements de parc existants de logements, permettant de pérenniser ce parc de logements abordables.

Avec ces différents moyens mis en œuvre, cela a permis de **créer 126.000 logements sociaux depuis 2001** répartis de la manière suivante :

- Le nombre total de logements sociaux SRU existants : 271.906 logements sociaux dont 231.120 logements familiaux + 9.777 logements étudiants + 10.095 logements/foyers + 18.824 logements en résidences sociales + 2.090 places en CHRS et CADA.

- Les logements sociaux sont répartis avec 11,8 % en P.L.A.-I. + 74,5 % en PLUS + 13,8 % en PLS.

- S'agissant des logements familiaux (les logements en résidence étant majoritairement des T1), ils sont répartis avec une typologie variée : 15 % de T1 + 29 % de T2 + 32 % de T3 + 18 % de T4 + 5 % de T5 + 1 % de T6.

Depuis 2014, les logements sociaux ont évolué de la manière suivante :

- 57.691 logements sociaux ont été financés dont 26.030 issus de la création nette de surface d'habitation avec 35,4 % P.L.A.-I. + 34,6 % PLUS + 29,9 % PLS ;

- sur les logements familiaux (les autres catégories étant des T1) ils se répartissent avec 22 % de T1 + 26 % de T2 + 28 % de T3 + 19 % de T4 + 3,8 % de T5 + 0,2 % de T6 ;

- grâce au compte foncier logement, 5.033 logements sociaux ont été réalisés via la préemption en 10 ans ;

- le nombre d'opérations de conventionnement représente 25.032 logements sociaux. Ce type de montage permet non seulement aux bailleurs sociaux d'avoir accès aux aides indirectes de l'Etat et aux subventions "plan climat" (non éligibles si non conventionnés) de la Ville de Paris ; cela pérennise aussi des logements sociaux tout en les améliorant avec des travaux d'adaptation aux enjeux climatiques.

Ces différents modes de créations de logements sociaux sont réalisés en toute transparence puisque chaque opération fait l'objet d'une délibération au Conseil de Paris avec un passage en amont en Conseil d'arrondissement.

De plus, depuis 2022, la Ville de Paris a mis en place des "packs de données-territorialisés" afin de dresser des bilans par arrondissement ; ceux-ci sont communiqués annuellement aux mairies d'arrondissement.

Cela vient en complément des bilans annuels édités par l'APUR sur la programmation de logements sociaux, document public accessible à tous."

Votes spécifiés, prévention de conflits d'intérêt.

M. Jean-Pierre LECOQ ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 53, DTEC 10 et DVD 39.

Mme Mélody TONOLLI ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 90.

Mmes Rachida DATI et Emmanuelle DAUVERGNE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 148.

M. Pierre CASANOVA ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DILT 2, DSP 13, DAC 81 et DLH 97.

Mme Maud LELIÈVRE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 49.

M. Nicolas NORDMAN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 2 et DVD 44.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 75, ainsi que sur le vœu n° 131.

M. Jacques BAUDRIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 74, DAE 75, DASCO 36 et DVD 39.

Mme Barbara GOMES ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DTEC 4.

M. Sylvain RAIFAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DTEC 1.

M. Franck MARGAIN ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 54 et DAC 57.

Mme Carine ROLLAND ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 13, DLH 71, DLH 109, DLH 124, DLH 125, DLH 132, DAE 37, DFA 22, DAC 54 et DAC 57.

M. Francis SZPINER ne prend pas part au vote sur le vœu n° 25.

Mme Nelly GARNIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 25 et DAJ 26.

M. Pierre RABADAN ne prend pas part au vote sur la désignation référencée R. 13 relative à l'Association nationale des élus en charge du sport (ANDES).

M. François-Marie DIDIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 74 et DFA 32.

Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 33, ainsi que sur le vœu n° 29.

Mme Valérie MONTANDON ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DVD 53, DTEC 10 et DVD 39.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DJS 74 et DFA 20.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2025 DCPA 16 Convention de mécénat de compétence entre AREP et la Ville de Paris pour une contribution au projet pilote d'éco-rénovation de La Reno ! au sein du groupe scolaire Franc-Nohain (13e).

2025 DLH 61 Réitération et modification de la garantie d'emprunt finançant un programme de création d'un foyer de jeunes travailleurs situé 61 rue de la Gare de Reuilly (12e) réalisé par CDC Habitat social.

2025 DLH 71 Location de l'immeuble 150 à 154 rue du Faubourg Poissonnière (10e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2025 DLH 82 Réalisation Secteur Hébert Lot H (18e) d'un programme de création de 22 logements supplémentaires au sein d'un Foyer pour Jeunes Travailleurs par ICF Habitat La Sablière - Subvention (262.949 euros).

2025 DLH 90 Octroi de garanties d'emprunts finançant divers programmes de rénovation de logements sociaux réalisés par la SA d'HLM Toit et Joie.

2025 DLH 97 Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de logement social réalisé par la Fondation Saint Jean de Dieu.

2025 DLH 107 Avenants 2025 aux conventions 2023-2028 de délégation de compétences et de gestion des aides à l'amélioration de l'habitat.

2025 DLH 109 Location de l'immeuble 63, rue Dulong (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2025 DLH 117 Octroi de garanties d'emprunts finançant deux opérations de rénovation de logements sociaux réalisées par Vilogia.

2025 DLH 118 Attribution d'une aide en nature pour l'association "Les Ateliers du Chaudron" pour la mise à disposition de locaux situés 31 passage de Ménilmontant (11e).

2025 DLH 120 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par Paris Habitat.

2025 DLH 122 Réitération de la garantie d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Habitat social français et réaménagement d'une partie de sa dette.

2025 DLH 123 Réitération de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Heneo.

2025 DLH 124 Réalisation, 19 boulevard Lefebvre (15e), d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (10 PLA-I, 7 PLUS) par la RIVP.

2025 DLH 125 Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP.

2025 DLH 127 Modification de garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé par Adoma.

2025 DLH 134 Location de l'immeuble 1, rue Collette et 83, avenue de Saint-Ouen (17e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2025 DLH 136 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2024 de la 1ère concession avec la SOREQA.

2025 DLH 137 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2024 de la 2e concession avec la SOREQA.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2025 DVD 2 Parcs de stationnement Notre-Dame (Paris centre) et Cardinet (17e) - Protocole transactionnel avec la SAEMES suite à la résiliation amiable de la Délégation de service public.

2025 DVD 4 Cité Bonnier (20e) - Avenant n° 1 à la convention pour les études et convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur les espaces publics entre la Ville de Paris et Paris Habitat.

2025 DVD 23 Participation au programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable dit InTerLUD + - Convention de partenariat avec la société Rozo.

2025 DVD 35 Véhicules en autopartage Mobilib' sans borne - Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec l'opérateur Mobizen Communauto.

2025 DVD 44 Parcs de stationnement Champs-Élysées et George V (8e) - Convention de délégation de service public avec la SAEMES pour la modernisation et l'exploitation de l'ensemble.

2025 DVD 67 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (496.064,19 euros).

2025 DVD 68 Inspection générale des Carrières - Participation de neuf communes des Hauts-de-Seine (92) aux frais de fonctionnement - Conventions.

2025 DVD 70 Inspection générale des Carrières - Participation de la commune du Blanc-Mesnil (93) aux frais de fonctionnement - Convention.

M. David BELLIARD, rapporteur.

2025 DDCT 22 Subventions (84.500 euros) à 20 associations au titre des droits des femmes.

2025 DDCT 36 Subventions (47.000 euros) à 15 associations au titre de la prise en compte du genre dans les espaces publics, festifs et sportifs parisiens.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2025 DAJ 6 Subvention de 90.000 euros (77.000 euros + 13.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2025 DASCO 32 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (52.900 euros), subventions d'équipement (6.000 euros) et subventions pour travaux (217.674 euros).

2025 DASCO 43 Désaffectation de l'usage scolaire de l'annexe du collège Lucie Faure située 10, rue Cristino Garcia (20e).

2025 DASCO 30 Subventions d'investissement (215.781 euros) à 15 collèges au titre du budget participatif des collèges - Edition 2024-2025.

2025 DDCT 56 Subventions (15.000 euros) à 7 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée à Paris Centre.

2025 DDCT 57 Subventions (10.000 euros) à 2 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 5e arrondissement.

2025 DDCT 58 Subventions (10.000 euros) à 4 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 6e arrondissement.

2025 DDCT 59 Subventions (10.000 euros) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 7e arrondissement.

2025 DDCT 60 Subventions (10.000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 8e arrondissement.

2025 DDCT 61 Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 9e arrondissement.

2025 DDCT 63 Subventions (18.000 euros) à 11 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 11e arrondissement.

2025 DDCT 64 Subventions (18.000 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 12e arrondissement.

2025 DDCT 65 Subventions (28.000 euros) à 1 association au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 13e arrondissement.

2025 DDCT 66 Subventions (19.000 euros) à 5 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 14e arrondissement.

2025 DDCT 67 Subventions (27.000 euros) à 18 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 15e arrondissement.

2025 DDCT 69 Subventions (23.000 euros) à 15 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 17e arrondissement.

2025 DDCT 70 Subventions (30.250 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 18e arrondissement.

2025 DDCT 71 Subventions (30.250 euros) à 6 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 19e arrondissement.

2025 DDCT 72 Subventions (30.250 euros) à 14 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 20e arrondissement.

2025 DEVE 55 Subventions à l'association AgriParis Seine pour son fonctionnement (450.000 euros en convention pluriannuelle d'objectifs) et le développement de sa plateforme web (100.000 euros d'investissement).

2025 DFPE 3 Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (115.000 euros) à 6 associations, avec 1 convention et 2 avenants à CPO, pour leurs actions de soutien à la parentalité à Paris.

2025 DICOM 7 Conventions cadres de partenariat.

2025 SG 10 Adoption d'une convention de partenariat avec un laboratoire de recherche du CNRS en vue de la mise en place d'un projet de recherche.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2025 DAE 40 Convention Ville de Paris-Chambre des métiers et de l'artisanat 2025-2027.

2025 DAE 55 Subvention (70.000 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

2025 DAE 56 Subvention (10.000 euros) à l'Association du Label Fabriqué à Paris.

2025 DAE 59 Marché des Ternes à Paris (17e) - Convention avec la société SCOR sur des travaux impactant le marché.

2025 DAE 89 Local commercial 60 avenue de France (13e) - Convention avec la SEMAPA pour la reprise par la Ville.

2025 DAE 95 Prix du Goût d'entreprendre (40.000 euros) à destination de créateurs et repreneurs de commerces d'artisanat alimentaire à Paris - 20e édition.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, rapporteur.

2025 DSP 15 Subventions (27.000 euros) à deux associations participant à la lutte contre la précarité à Paris.

2025 DSP 21 Subventions (303.000 euros) à 7 associations et conventions pour des projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques (Paris Centre, 10e, 11e, 12e, 13e, 18e, 19e, 20e).

2025 DSP 16 Subventions en numéraire (300.000 euros) et en nature (336.877 euros) et convention pour le festival Solidays avec l'association Solidarité Sida (11e).

2025 DSP 13 Subventions (10.500 euros) à quatre associations menant des actions de soutien aux malades.

2025 DSP 18 Subventions (228.000 euros) à 11 associations et conventions dans le cadre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens (Paris Centre, 6e, 10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

2025 DSP 25 Subventions (309.700 euros) et conventions à 6 associations participant à la lutte contre la précarité à Paris.

2025 DSP 32 Élargissement et tarification de l'offre des actes dentaires et de diététique dans les centres de santé de la Ville de Paris.

2025 DSP 36 Subventions (93.675 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (10e, 18e).

Mme Anne-Claire BOUX, rapporteure.

2025 DFA 22 Prise de participation de la RIVP au capital de la Société immobilière de la rue Tournefort.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

2025 DU 129 Modification des tarifs applicables aux droits de voirie en fonction de la surface occupée.

M. Thomas CHEVANDIER, rapporteur.

2025 DGGP 8 Convention de coopération entre la Ville de Paris et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Nord de l'Yonne (89).

2025 DSOL 72 Subventions (77.000 euros) à 12 associations, et convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap et leurs familles.

2025 DSOL 73 Subventions (79.500 euros) à 9 associations et CPO avec une d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap.

2025 DSOL 76 Subventions (64.900 euros) et conventions avec 9 associations dans le cadre du dispositif Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

2025 DSOL 79 Subvention de fonctionnement (10.000 euros), subvention d'investissement (40. 000 euros) et conventions pluriannuelles avec l'association "Sur les bancs de l'école" pour La Maison de Ted (14e).

2025 DSOL 104 Avenant n° 2 à la convention d'habilitation à l'aide sociale du foyer d'hébergement "Résidence Apollinaire" avec l'Association Aurore pour l'ouverture du foyer 365 jours/an.

2025 DSOL 106 Conventionnement avec l'ARS Hauts de France pour une participation de la VP aux missions d'audits/inspection dans les établissements médico-sociaux belges accueillant des ressortissants parisiens.

2025 DU 17 ZAC Chapelle-Charbon (18e) - Acquisition auprès de la SPL PMA de la charge foncière correspondant au lot E dédié à un équipement scolaire polyvalent et au local DPE.

2025 DU 31 Convention de superposition d'affectations avec SNCF-Réseau en vue de la création d'un accès à la Petite Ceinture (20e) depuis la rue d'Avron.

2025 DU 47 Cession à Aximo d'un lot de copropriété dans l'immeuble au 22-24 rue de Cotte (12e).

2025 DU 69 Cession au Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE) d'une parcelle sur la commune de Pierrelaye (95).

2025 DU 71 Cession de 16 lots de copropriété issus d'un legs (9e, 11e, 16e et 19e).

2025 DU 74 Cession de deux lots de copropriété issus d'un legs, 18 à 28 rue Léon Frot (11e).

2025 DU 88 Principes pour l'instruction des demandes de surplomb de parcelles de la Ville de Paris pour l'installation d'isolation thermique par l'extérieur au bénéfice d'immeubles à usage principal d'habitation.

2025 DU 126 Autorisation de surplomb du domaine public municipal dans le cadre d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'un immeuble d'habitation au 21, rue Buffon (5e).

Mme Lamia EL AARAJE, rapporteure.

2025 DSOL 63 Subventions d'équipement et d'investissement (214.131 euros) dans le cadre de conventions avec sept centres sociaux et trois espaces de vie sociale pour la réalisation de travaux et achat matériel.

2025 DSOL 109 Subvention de fonctionnement complémentaire (54.704 euros) pour le dispositif de SAS de mise à l'abri "Goubet" au titre de 2025 - Avenant n° 1 à la convention.

Mme Léa FILOCHE, rapporteure.

2025 DAE 125 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association Florimont (14e) pour l'animation du Point Paris Emploi du 14e.

2025 DAE 134 Prix 2025 des Employeurs Engagés à Paris.

2025 DAE 135 Subvention (5.000 euros) à l'association APESA Paris (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) (2e).

2025 DILT 4 Convention avec l'association 13 Avenir permettant de poursuivre l'offre de conciergerie sur les sites administratifs de Bédier et avenue de France (13e).

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2025 DPE 13 Récupération des épaves de vélos à la déchetterie de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos participatifs et solidaires parisiens (RÉPAR).

2025 DPE 14 Collecte et valorisation des pneumatiques dans les déchèteries parisiennes - Convention avec l'éco-organisme Aliapur.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

2025 DAE 129 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

2025 DDCT 26 Subvention de fonctionnement (12.000 euros) à l'Association nationale de prévention en Alcoologie et addictologie de Paris dans le cadre du dispositif Fêtez Clair.

2025 DDCT 103 Subvention de fonctionnement (31.000 euros) à l'Association française d'astronomie dans le cadre de Paris sous les étoiles.

2025 DDCT 104 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) au Collectif culture bar Bars/IDF dans le cadre de leurs actions à Paris.

2025 DDCT 105 Subvention de fonctionnement (28.000 euros) à l'association Consentis.

2025 DDCT 106 Subvention de fonctionnement (6.000 euros) pour l'association Paris Roller dans le cadre de leurs actions autour de la mobilité nocturne à Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2025 DFPE 12 Subvention (142.105 euros), avenant n° 1 à l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale Balustrade située 39, cité Industrielle (11e).

2025 DFPE 13 Subvention (118.616 euros), avenant n° 1 à l'association Crèche parentale Farandole (20e) pour la crèche parentale située 105, rue Alexandre Dumas (20e).

2025 DFPE 15 Subvention (148.603 euros), avenant n° 1 et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Enfances (18e) pour la crèche parentale, située 33, rue Boucry (18e).

2025 DFPE 22 Subventions (508.140 euros), avenant n° 1 et subvention (2.883 euros) et convention d'investissement à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil du jeune enfant (19e).

2025 DFPE 25 Subvention (2.103.732 euros) et avenant n° 1 avec l'association Envoludia pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 26 Subvention (2.178.120 euros), avenant n° 1 à l'association Enfant présent pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 38 Subvention (174.451 euros), avenant n° 1 à la Fondation Henriette Viollet - Aides Aux Familles (7e) pour son établissement d'accueil du jeune enfant situé 12, rue Chomel (7e).

2025 DFPE 39 Subvention (97.177 euros), avenant n° 1 à l'association Calinot Singe (15e) pour sa crèche parentale, située 184, rue de la Croix Nivert (15e).

2025 DFPE 41 Subvention (168.954 euros), avenant n° 1 à l'association Une Nouvelle idée de la crèche Paris (10e) pour sa crèche collective "Baobab" située 25 rue Stephenson (18e).

2025 DFPE 47 Subvention (974.586 euros), avenant n° 1 avec l'association Groupe d'Œuvres sociales de Belleville (GOSB) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2025 DFPE 48 Subvention (892.530 euros), avenant n° 1 avec l'association Institut d'études, de recherche s et de formation en action sociale (IERFAS) (15e) pour ses deux établissements d'accueil du jeune enfant.

2025 DFPE 59 Subvention (88.783 euros), avenant n° 1 à l'association Société maternelle, La nouvelle Etoile des enfants de France (5e) pour la crèche collective A petit pas 32, rue de Romainville (19e).

2025 DFPE 61 Subvention (93.137 euros), avenant n° 1 à l'association Grenadine et menthe à l'eau (19e) pour la crèche parentale Grenadine et Menthe à l'Eau, 9 rue du Docteur Potain (19e).

2025 DFPE 63 Subvention (70.410 euros), avenant n° 1 à l'association Quel univers inventer ? (19e) pour la crèche parentale Quel univers inventer ? 43 rue des Bois (19e).

2025 DFPE 72 Subvention (928.074 euros) et avenant n° 1 à l'association Esperem pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2025 DFPE 74 Subvention (80.408 euros), avenant n° 1 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale située 10-12, passage Abel-Leblanc (12e).

2025 DFPE 75 Subvention (119.313 euros), avenant n° 1 avec l'association "Crèche parentale Pirouett" (13e) pour la crèche parentale Pirouett' située 147, boulevard Auguste Blanqui (13e).

2025 DFPE 76 Subvention (180.354 euros) et avenant n° 1 avec l'association Cerep (Centre de réadaptation psychothérapique) (9e) pour la crèche située 12-14 rue Carlos Fuentes (14e).

2025 DFPE 79 Subvention (56.583 euros), avenant n° 1 à l'association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie Au Fil de la Découverte située 6 rue de Cronstadt (15e).

2025 DFPE 83 Subvention (81.638 euros), avenant n° 1 à l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale La Porte Entr'ouverte (14e) située 67 rue Maurice Ripoché (14e).

2025 DFPE 89 Subvention (22.547 euros), avenant n° 1 à l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie Les Petits Mozart située 7 rue Prokofiev (16e).

2025 DFPE 91 Subvention (97.164 euros), avenant n° 1 à l'association La Cool Douche (14e) pour la crèche parentale La Cool Douche située 167 rue d'Alésia (14e).

2025 DFPE 100 Subvention (66.612 euros), avenant n° 1 à l'association Lutin Lune (20e) pour la crèche parentale située 37 rue de la Réunion (20e).

2025 DFPE 113 Subvention (82.131 euros), avenant n° 1 à l'association Métramômes (20e) pour la crèche parentale située 5 bis, rue Olivier Métra (20e).

2025 DFPE 115 Subvention (133.371 euros), avenant n° 1 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns sis 47, rue de la Roquette (11e).

2025 DFPE 116 Subvention (44.094 euros), avenant n° 1 à l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons située 35-37, rue Clisson (13e).

2025 DFPE 118 Subvention (31.495 euros) et convention avec l'association "Les crocos" (12e) pour la réalisation des travaux de mises aux normes et de rénovation de la crèche parentale située 180 avenue Daumesnil (12e).

2025 DFPE 136 Avenant n° 1 (154.159 euros) à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage entre la Ville et Paris Habitat pour la modernisation du JEP 28, rue Hélène Jakubowicz (20e).

2025 DFPE 140 Convention de transaction liées aux marchés publics dont le titulaire est l'association Crescendo.

2025 DFPE 144 Demande d'avis préalable sur un projet de transformation d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Haut Comme 3 Pommes, situé 42 bis rue Sedaine (11e).

2025 DFPE 145 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par la SAS Born to Be, situé 40 rue Condorcet (9e).

2025 DFPE 148 Mobilisation du Fonds publics et territoires sur l'axe "inclusion des jeunes et des enfants porteurs de handicap" - Demandes de deux subventions (787.000 euros et 40.000 euros) à la CAF.

2025 DFPE 149 Crèches et jardin d'enfants situés 7/13 rue du Dr Victor Hutinel 13e, 28 rue Hippolyte Maindron 14e et 9/9b rue Lecomte (17e) - Conventions de transfert de gestion du domaine public APHP/Ville de Paris.

Mme Johanne KOUASSI, rapporteure.

2025 DAE 37 Cité Internationale Universitaire de Paris - Extension de la durée d'AOT pour les résidences Victor Lyon et Julie-Victoire Daubié au profit de la RIVP (14e).

2025 DAE 148 Avenant n° 1 à la convention annuelle d'objectifs pour subvention de fonctionnement 2025 entre la Ville de Paris et l'association l'Institut d'études avancées de Paris (IEA).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2025 DAE 33 Subventions (6.265.000 euros) et conventions avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi.

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

2025 DSOL 36 Financement (250.000 euros) du groupement de coopération sociale et médico-sociale en charge du service d'accompagnement des seniors parisiens Paris en Compagnie.

2025 DSOL 99 Subventions (11.000 euros) à quatre associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2025 DGOM 4 Subventions aux associations Comité d'action sociale en faveur des Originaires des Départements d'Outre-Mer en Métropole (CASODOM) (1er) et Association de la dynamique d'Outre-Mer - Subvention (ADOM).

M. Jacques MARTIAL, rapporteur.

2025 DEVE 32 Autorisation de passage par le square Luc Hoffmann (19e) pour l'accès à l'église Notre-Dame des Foyers située 18, rue de Tanger - Convention avec l'association diocésaine de Paris.

2025 DEVE 36 Avenant à la convention de coopération avec le Centre national d'études spatiales (CNES) sur les modalités d'utilisation du spatial dans les domaines de la végétalisation, du changement climatique.

2025 DEVE 48 Entretien des cours du Village Saint-Paul ouvertes au public à Paris (4e) - Convention avec la RIVP.

2025 DEVE 50 Subvention (15.000 euros) à l'association Faune Alfort et avenant à la convention pluriannuelle d'objectif 2022-2025.

2025 DEVE 53 Subvention (4.500 euros) et convention avec l'association Connaître et Protéger la Nature du Val de Seine.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2025 DGRI 10 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2025".

2025 DGRI 11 Subventions (72.400 euros) et conventions avec 14 associations dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

2025 DGRI 18 Convention de co-organisation et co-production de l'exposition "Ti Amo, Cinéma !" dans le cadre de la 4e édition du festival DolceVita-sur-Seine.

2025 DGRI 27 Subventions 2025 (622.960 euros) pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs.

2025 DGRI 33 Convention de co-production et co-organisation avec le Musée Maria Skłodowska-Curie pour l'exposition "Maria Skłodowska-Curie - Fil continu" dans le cadre du Festival Chopin au Jardin.

2025 DGRI 35 Subvention (4.000 euros) à l'association Mahalla.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur.

2025 DPMP 2 Subventions (293.398 euros) et conventions à 101 associations et 1 SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2025.

2025 DPMP 3 Subventions (263.259 euros), conventions annuelles et un avenant à CPO avec neuf associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la récidive et de la radicalisation.

2025 PP 6 Cession à titre gratuit d'un véhicule de dépannage de la Préfecture de police au profit de la Gendarmerie nationale.

2025 PP 40 Protocole d'accord transactionnel Monsieur B-1.

2025 PP 41 Protocole d'accord transactionnel Monsieur B-2.

2025 PP 42 Protocole d'accord transactionnel Monsieur B-3.

2025 PP 43 Protocole d'accord transactionnel Sergent-chef Monsieur M.

2025 PP 44 Protocole d'accord transactionnel Sergent Monsieur G.

2025 PP 45 Protocole d'accord transactionnel Sergent Monsieur R.

2025 PP 46 Convention de cession de matériels NRBC à titre onéreux entre la BSPP et la société Proengin.

2025 PP 49 Convention de groupement de commande pour la fourniture de gaz PP.

2025 PP 51 Convention groupement de commande matériel de plongée.

2025 PP 52 Convention groupement de commande transports PMR.

2025 PP 53 Signature des marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics.

2025 PP 54 Maintien en conditions opérationnelles des chaînes analytiques du laboratoire central de la Préfecture de police.

2025 PP 55 Fourniture de matériels de plongée, de pièces détachées, d'accessoires et de prestations de maintenance associées au profit de la Préfecture de police.

2025 PP 56 Entretien et maintenance des portes de remises, barrières, portails et portes de garages automatiques et semi-automatiques des centres de secours de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris situés dans les départements du 75, du 92, du 93, du 94 et du 98 site de Voluceau.

2025 PP 57 Modification de contrat n° 2 - Marché de travaux façades toiture Massillon.

2025 PP 58 Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la désinfection des locaux de la Préfecture de police et d'autres services relevant du SGAMI Ile-de-France.

2025 PP 59 Fourniture de pièces détachées pour les bras élévateurs articulés (BEA) de marque Rosenbauer de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2025 DAC 252 Subventions (18.200 euros) à six associations commémorant les valeurs de la Résistance et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 254 Subventions (20.500 euros) à cinq associations commémorant la mémoire des déportés politiques dans les camps et signature de quatre conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DAC 260 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DAC 266 Adhésion à l'association Réseau des Villes Jean Moulin.

2025 DAC 292 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Mathurin Moreau au 15 passage du Monténégro (19e).

2025 DAC 293 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Lucien Hervé au 31, rue Vineuse (16e).

2025 DAC 295 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hélène et Simon Gingold au 137 boulevard de l'Hôpital (13e).

2025 DASCO 24 Dénomination de l'école Marcel Marceau.

2025 DASCO 50 Dénomination de l'école Charles Aznavour.

2025 DJS 88 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Centre sportif Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17e).

2025 DU 97 Dénomination place Marie Dubas (17e).

2025 DU 109 Dénomination allée des Défenseurs de la Caserne de la Cité (4e).

2025 DU 111 Dénomination place Alice Mathieu-Dubois (13e).

2025 DU 121 Dénomination place François Béranger (20e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure.

2025 DEVE 46 Subvention à l'ASPP dans le cadre du Plan alimentation durable 2022-2027 (appel à projet 2025), pour 24.208,86 euros en investissement et 2.772 euros en fonctionnement, pour un montant total de 26.980,86 euros.

2025 DILT 2 Protocole d'accord transactionnel relatif au dégât des eaux au 12, rue Cabanis (14e).

2025 DILT 10 Avenant n° 3 au contrat de bail sis 93 avenue d'Italie (13e).

2025 DRH 20 Convention relative aux conditions d'accueil de l'officier de liaison chargé de la coordination opérationnelle entre la police municipale de Paris et la Préfecture de police.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2025 DAE 21 Subventions (346.000 euros) et conventions avec 10 structures lauréates de l'appel à projets Paris Fertile.

2025 DEVE 40 CPO avec l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle avec subvention de fonctionnement de 35.000 euros et subvention de fonctionnement de 12.500 euros à la Fondation AgroParistech.

2025 DEVE 41 Subvention fonctionnement (37.000 euros) à l'association Terre de liens Ile-de-France et avenant à la convention avec la Fondation Terre de Liens.

2025 DEVE 43 Subvention (90.000 euros) à l'association Groupement des Agriculteurs biologiques de la région Île-de-France (GAB IdF) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs.

2025 DEVE 47 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan alimentation durable 2022-2027 (AAP 2025), (537.545,38 euros en investissement et 19.740 euros en fonctionnement).

2025 DEVE 56 Subventions (180 000 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut et à l'association Croix-Rouge insertion pour leurs projets d'approvisionnement en alimentation durable et locale.

Mme Audrey PULVAR, rapporteure.

2025 DJS 46 Subvention de fonctionnement (54.000 euros) pour le Paris Cycliste Olympique au titre de l'année 2025.

2025 DJS 47 Subvention de fonctionnement (150.000 euros) pour le Paris 13 Atletico au titre de l'année 2025.

2025 DJS 71 Subvention complémentaire de fonctionnement (325.000 euros) pour le Paris Volley Avenir au titre de l'année 2025.

2025 DJS 81 Subventions (173.600 euros) à 15 associations sportives parisiennes handisports dont 4 avenants 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DJS 83 Subvention (160.000 euros) et avenant 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique et sportif de Paris (dispositif Réduc'Sport).

2025 DJS 99 Subvention (5.000 euros) à l'association GRS Paris centre dans le cadre de l'organisation des championnats de France de Gymnastique rythmique.

2025 DJS 106 Evolution tarifaire des équipements sportifs de la Ville de Paris.

2025 DJS 108 Convention d'offre de concours entre la Ville de Paris et la Fédération française de rugby pour des travaux d'éclairage du Parc des sports interdépartemental de Bobigny.

2025 SG 8 Avenants de clôture voies olympiques et convention de financement Solideo.

2025 SG 13 Contrat de cession des droits de propriété intellectuelle, au profit de l'IPC, sur les propriétés liées aux Jeux paralympiques de Paris 2024.

M. Pierre RABADAN, rapporteur.

2025 DAC 4 Subvention (2.190.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2025 DAC 5 Subventions (235.000 euros) et avenants à conventions avec la Dalle aux chaps et le Théâtre aux mains nues, deux lieux de création, de formation et de diffusion du 20e arrondissement.

2025 DAC 8 Subvention de fonctionnement (25.000 euros), convention financière et convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 avec l'association Cirque Ici.

2025 DAC 11 Subvention (950.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Théâtre Paris-Villette (18e et 19e).

2025 DAC 12 Subventions (1.195.000 euros) et avenants à convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse (Paris Centre, 11e, 12e, 18e, 20e).

2025 DAC 14 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2025 DAC 15 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e).

2025 DAC 18 Subventions (22.000 euros) aux associations Compagnie Flies et Maison du Hip Hop (11e) œuvrant en faveur de la culture Hip Hop.

2025 DAC 19 Subvention (1.100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20e).

2025 DAC 20 Subvention (1.050.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Place - centre culturel hip hop (Paris Centre).

2025 DAC 38 Subventions (1.017.000 euros) et avenants à convention financière avec l'association Théâtre Paris 14 et l'association Cité-Théâtre (14e).

2025 DAC 39 Subvention (250.000 euros) à l'association International Visual Theatre et avenant n° 1 à la convention financière annuelle (9e).

2025 DAC 40 Subvention (63.000 euros) et avenant avec l'association Atelier du Plateau-Théâtre Écarlate (19e).

2025 DAC 50 Subvention (500.000 euros) à la SAS La Manufacture - Théâtre de la Bastille et avenant à la convention.

2025 DAC 51 Convention triennale tripartite avec l'Association de soutien du théâtre privé et l'État relative aux subventions d'investissement en faveur des théâtres privés parisiens.

2025 DAC 54 Contribution, subvention et avenant à convention (8.700.000 euros) avec l'établissement public de coopération culturelle Le Centquatre (19e).

2025 DAC 55 Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle La Maison des Métallos (11e).

2025 DAC 56 Subventions (35.000 euros) et convention avec l'association La Loge CDC Production.

2025 DAC 59 Subvention (30.000 euros) à l'association Les Athévains et convention (11e).

2025 DAC 69 Subvention (100.000 euros) et avenant à convention avec l'association Centre national des dramaturgies contemporaines - Théâtre ouvert (20e).

2025 DAC 70 Subvention d'investissement (399.930 euros) à l'Association pour le soutien du théâtre privé dans le cadre de la convention triennale tripartite avec l'ASTP et l'État.

2025 DAC 78 Subventions (127.000 euros) à deux structures au titre de leurs activités musicales et conventions avec la société La Fabrica Spectacles et la société Le Hasard Ludique (18e).

2025 DAC 79 Subventions (25.000 euros) à trois structures pour l'organisation de festivals.

2025 DAC 81 Subventions (75.000 euros) à trois associations, le Concert Spirituel, Ensemble les Talens Lyriques, Les idées heureuses (Concert de la Loge) et conventions.

2025 DAC 82 Subventions (25.000 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine de la musique contemporaine.

2025 DAC 84 Subventions (18.000 euros) aux associations Forces majeures et Pro Quartet centre de musique de chambre européen.

2025 DAC 86 Subventions (265.000 euros) aux associations ERDA/Accentus, ARCAL, Bibliothèque musicale Lagrange Fleuret et avenants avec les associations ERDA/Accentus, ARCAL.

2025 DAC 87 Subventions (26.000 euros) à quatre associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien.

2025 DAC 88 Subvention (4.600.000 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2025 DAC 90 Subventions (150.000 euros) à trois associations œuvrant dans la musique contemporaine et avenant à convention avec l'association Ensemble Inter contemporain.

2025 DAC 91 Subventions (50.000 euros) à deux structures au titre de leurs activités culturelles et convention avec l'association La Caserne Éphémère.

2025 DAC 92 Subventions (155.000 euros) à deux structures, convention avec l'association Union des musiciens de jazz et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif Petit Bain (13e).

2025 DAC 101 Subventions (20.000 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine musical.

2025 DAC 122 Subventions de fonctionnement (943.500 euros) et avenants aux conventions avec trois structures œuvrant dans le domaine des arts visuels (11e, 13e et 18e).

2025 DAC 125 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Artagon.

2025 DAC 126 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Réseau Lux.

2025 DAC 130 Subventions (43.000 euros) à 11 associations œuvrant dans le domaine des arts visuels dans le cadre de l'AAP2 2025 et signature de 2 conventions.

2025 DAC 131 Subvention de fonctionnement (340.000 euros) et avenant à la convention avec Le Bal (18e).

2025 DAC 132 Convention tripartite encadrant une intervention artistique non pérenne sur le mur extérieur du centre sportif Fontaine-au-Roi, 100 rue de la Fontaine-au-Roi (11e).

2025 DAC 133 Subvention (10.000 euros) et avenant à convention avec l'association Réseau Lux pour un projet d'exposition sur le Pont Saint-Ange (10e, 18e).

2025 DAC 163 Subventions (130.000 euros) à 14 associations œuvrant aux actions culturelles en faveur des cultures étrangères et de l'intégration, conventions et avenant à convention.

2025 DAC 185 Subventions (43.000 euros) et conventions avec cinq écoles de musique associatives.

2025 DAC 186 Subventions d'investissement (208.000 euros) à quatre associations de pratique artistique et conventions.

2025 DAC 236 Subventions (12.000 euros) à trois associations littéraires Paris Librairies, Les carnets du passage et la charte des auteurs.

2025 DAC 347 Subventions (206.500 euros) à 19 associations au titre du cinéma, et conventions.

2025 DAC 348 Subventions (335.000 euros) à 7 associations au titre du cinéma, au titre de l'Éducation à l'image et auprès des publics éloignés de la culture, conventions et avenants à convention.

2025 DAC 349 Subventions (61.000 euros) à 17 associations au titre de l'aide à la diffusion des cinémas étrangers.

2025 DAC 377 Subventions (16.000 euros) et conventions à 2 associations au titre d'une partie du fonds d'animation locale culture (FAL culture) attribué au 20e arrondissement.

2025 DAC 399 Subventions (300.000 euros) à 56 associations et 4 organismes au titre de Culture et Solidarités 2025 pour la mise en œuvre de 61 projets, et signature de 23 conventions.

2025 DAC 401 Convention d'occupation du domaine public avec l'EPPGHV - Avenant n° 1 - Pavillon Bourse (19e).

2025 DAC 424 Convention de partenariat avec la Fondation Long-Thibaud relative à l'organisation du concours international de piano 2025 et la création d'un Prix des conservatoires de la Ville de Paris.

2025 DICOM 2 Convention de coproduction relative à l'organisation du FNAC Live Paris 2025.

2025 DICOM 17 Conventions de co-production d'expositions sur la voie publique.

2025 DICOM 18 Contrats de cession de droits d'auteur pour l'exposition "De Paris à Belém, les villes au cœur de l'action climatique mondiale" présentée en salle Saint-Jean.

2025 DICOM 19 Conventions de partenariat relatives à Nuit Blanche 2025.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

2025 DDCT 35 Subventions (187.000 euros) à 28 associations au titre de l'apprentissage du français et de l'intégration.

2025 DICOM 13 Conventions de partenariat relatives au Prix International de Paris, au Bal de l'amour et à la Boum de l'Eurovision.

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, rapporteur.

2025 DFA 11 Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon Royal, situé 1 route de la Muette à Neuilly (16e).

2025 DFA 19 Revalorisation des tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2026.

2025 DFA 20 Approbation du principe d'adhésion à la convention de groupement de commandes de la SEM Elodie SIEMP et modification du contrat de partenariat UGAP.

2025 DFA 28 Avenant n°1 à la concession de services pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation de l'établissement dénommé "Chalet des îles du Bois de Boulogne" (16e).

2025 DFA 32 Autorisation de cession de certificats d'économies d'énergie (CEE) détenus par la Ville de Paris.

2025 DFA 33 Modification technique apportée à la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de 75.000.000 euros souscrit par l'association AFM-Téléthon auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

2025 DAC 263 Subvention (6.000 euros) à l'association AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2025 DAC 264 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Cercle Guimard.

2025 DAC 415 Convention entre la Ville, le Crédit municipal de Paris et la société 19 GB pour la perception du produit de la vente aux enchères des biens mobiliers légués par un tiers.

2025 DAC 422 Signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à la réparation du sinistre survenu le 7 décembre 2024 au 2, rue Saint Laurent (Villemoisson-sur-Orge).

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2025 DDCT 50 Soutien aux 4 Accorderies parisiennes situées dans les quartiers populaires (subventions de 80.000 euros à 4 associations sur les 14e, 18e et 19e arrondissements et Grand Belleville).

2025 DDCT 93 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 64.100 euros pour 7 projets associatifs).

2025 DDCT 95 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (172.500 euros) à 47 associations pour le financement de 50 projets dans les quartiers populaires parisiens.

2025 DDCT 97 Financement de 13 postes d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 55.250 euros à 12 associations).

2025 DDCT 98 Subventions d'investissement attribuées aux associations lauréates du budget participatif afin d'aménager de nouveaux locaux et développer de nouvelles actions en faveur des habitants des quartiers.

Mme Mélody TONOLLI, rapporteure.

2025 DDCT 43 Subvention d'investissement (50.000 euros) à l'Association Belle ville ABV, lauréate au budget participatif en 2023 dans le domaine des actions pour la jeunesse.

2025 DDCT 84 Subvention d'investissement (40.000 euros) à l'association "Vivre le nouveau XIIIème" lauréate au budget participatif en 2024 pour l'amélioration de la vie de quartier.

Mme Anouch TORANIAN, rapporteure.

2025 DVD 64 Canaux parisiens - Conventions d'occupation temporaire (COT) pour les glaciers et la buvette de l'édition 2025 de Paris Plages sur le Bassin de la Villette.

Mme Léa VASA, rapporteure.

2025 DSOL 92 Délibération relative, au titre de la protection de l'enfance, à la prise en charge de mères enceintes et/ou avec enfants.

2025 DSOL 100 Subventions (79.000 euros) à 8 associations pour leurs actions dans le champ de la prévention et de la protection de l'enfance - Convention avec l'association e-Enfance.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2025 DJS 1 Subventions (7.000 euros) à 2 associations parisiennes proposant des activités à vélo.

2025 DJS 2 Subventions (183.500 euros) à 12 clubs sportifs aquatiques dont 8 avenants 1 aux conventions pluriannuelles d'objectifs.

2025 DJS 3 Subventions (27.000 euros) à 5 clubs sportifs d'insertion sociale Ville de Paris (dont un avenant 1).

2025 DJS 5 Subventions (18.700 euros) à huit associations sportives (dont 1 avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs) (5e).

2025 DJS 8 Subventions (13.600 euros) à trois associations sportives (dont un avenant à la convention pluriannuelle d'objectif) (8e).

2025 DJS 14 Subventions (293.900 euros) à dix-huit clubs sportifs (dont neuf avenants et deux conventions pluriannuelles d'objectifs) (14e).

2025 DJS 78 Subvention (25.000 euros) et avenant à une convention pluriannuelle d'objectifs avec une association e-sportive parisienne.

2025 DJS 80 Subvention (10.000 euros) et avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs Paris.

M. Karim ZIADY, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2025 DAJ 23 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire du 17e arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

2025 DAJ 24 Communication de la Maire sur la mise en œuvre de la protection fonctionnelle de Mme Alix BOUGERET, première adjointe au Maire du 17e arrondissement, au titre des articles L. 2123-35 et L. 2511-33 du Code général des collectivités territoriales.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 27 mai 2025.

Présents :

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sandrine CHARNOZ, Afaf GABELOTAUD, Pénélope KOMITÈS et Olivia POLSKI.

MM. David ALPHAND, Vincent BALADI, Jack-Yves BOHBOT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Grégory CANAL, Pierre CASANOVA, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD, M. Florentin LETISSIER, Paul SIMONDON et Laurent SOREL.

Absents :

Mmes Rachida DATI, Alice TIMSIT et M. Jean-François MARTINS.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Colombe BROSSEL.

Sous la présidence de Mme CARRÈRE-GÉE, la séance est ouverte à 15 heures 33.

Présentation du compte administratif 2024 et du budget supplémentaire 2025 de la Préfecture de police par M. LEFEBVRE (Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance).

Question de Mme CARRÈRE-GÉE.

Réponse de M. LEFEBVRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à l'ordre du jour :

Finances, budget, finance verte et affaires funéraires. - M. SIMONDON, rapporteur.

Présentation des projets de délibération relatifs au compte administratif et compte de gestion du budget général de la Ville de Paris.

Questions de Mme CARRÈRE-GÉE, M. BOHBOT, M. BALADI, M. GLEIZES, M. CASANOVA.

Réponse de M. SIMONDON.

Présentation de la démarche de certification des comptes par Mme Hélène BARON, Commissaire aux comptes.

Pas d'intervention.

Présentation des projets de délibération relatifs au budget supplémentaire 2025 par Paul SIMONDON.

Questions de M. BOHBOT, M. BALADI, M. GLEIZES.

Réponse de M. SIMONDON.

M. SIMONDON présente tous les autres projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet 2025 DJS 106 : "Évolution tarifaire des équipements sportifs de la Ville de Paris".

Réponse de Paul SIMONDON.

Commerce, artisanat, professions libérales et métiers d'art et de mode. - M. BONNET-OULALDJ, rapporteur.

M. BONNET-OULALDJ présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. BOHBOT sur le projet de délibération 2025 DTEC 1 : "Approbation des nouveaux engagements de la charte des événements éco-responsables".

Réponse de M. BONNET-OULALDJ.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ présente le projet 2025 DFA 22 : "Prise de participation de la R.I.V.P. au capital de la Société immobilière de la rue Tournefort" relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Innovation, attractivité, prospective Paris 2030 et résilience. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Entreprises, emploi et développement économique. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Mme GABELOTAUD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Tourisme et vie nocturne. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Économie sociale et solidaire, économie circulaire et contribution à la stratégie zéro déchet. - M. LETISSIER, rapporteur.

M. LETISSIER présente le projet de délibération 2025 DAE 33 : "Subventions et conventions (6.265.000 euros) avec 103 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi. IAE 2025" relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité du service public. - Mme POLSKI, rapporteure.

Mme POLSKI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Présentation du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur l'ubérisation dans la ville : état des lieux, défis, propositions par Paul HATTE, rapporteur de la M.I.E.

Vœux :

7 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés.

Pas de présentation des vœux par les différents dépositaires.

Séance levée à 18 heures 14.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 26 mai 2025.

Présents :

Mmes Anne BIRABEN, Nelly GARNIER, Dominique KIELEMOËS, Brigitte KUSTER, Béatrice LECOUTURIER, Laurence PATRICE, Catherine IBLED, Emmanuelle PIERRE-MARIE, Raphaëlle PRIMET, Carine ROLLAND et Karen TAÏEB.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Jérôme COUMET, Paul HATTE, Franck MARGAIN, Christophe GIRARD et Aurélien VÉRON.

Excusés au sens du règlement intérieur :

MM. Jacques MARTIAL, Mahor CHICHE et Mme Alice COFFIN.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle PRIMET, la séance est ouverte à 10 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 111 à l'ordre du jour :

Outre-mer. - M. MARTIAL, rapporteur, représenté par son directeur de cabinet Yannick HOPPE.

M. HOPPE présente le projet de délibération de Jacques MARTIAL.

Pas d'intervention.

Mémoire et monde combattant. - Mme PATRICE, rapporteure.

Mme PATRICE fait un rappel des actions menées depuis la dernière Commission, notamment des nombreux hommages et commémorations passés en particulier autour de la Journée nationale du souvenir des victimes de la déportation du 27 avril, des festivités du 8 mai ou de la Journée commémorative du souvenir de l'esclavage et de son abolition le 10 mai.

L'inauguration, le samedi 17 mai 2025, par la Maire de Paris du monument aux Oubliés de la Mémoire au jardin du Port-de-l'Arsenal a constitué un événement majeur de la mandature selon Mme PATRICE. Ce monument rend

hommage aux victimes homosexuelles de la déportation et à toutes les personnes LGBTQIA+ persécutées à travers l'histoire.

Mme PATRICE énumère également les dénominations et dévoilements de plaques réalisés ces dernières semaines avec notamment l'inauguration de la passerelle Jim Morrison (4e/12e) et du Belvédère de la Bohème lors d'un hommage à Charles Aznavour (18e).

Mme PATRICE poursuit sa présentation en évoquant les projets à venir dans les prochaines semaines, inaugurations prévues, notamment les hommages à Michou, Daniel Darc ou encore Robert Badinter.

Mme PATRICE présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation, en commençant par les projets de dénomination puis des subventions.

Intervention de M. Christophe GIRARD sur les projets DAC 232, DAC 50, DASCO 24 et DU 127.

Réponse de Mme PATRICE.

Intervention de M. Pierre THOMAS, délégué à l'Outre-Mer sur le projet DAC 232.

Culture et la ville du quart d'heure. - Mme ROLLAND, rapporteure.

Mme ROLLAND présente quelques actualités fortes, notamment l'ouverture des nombreux festivals qui se déroulent chaque année (Jogging, Onze Bouge...). Après avoir rendu hommage au photographe Sebastiao Salgado, décédé le 23 mai 2025, et membre du conseil d'administration de la Maison européenne de la Photographie, Mme ROLLAND entreprend un point sur la vie culturelle parisienne du moment avec la suite de l'occupation de la Gaîté Lyrique et la prochaine "Nuit Blanche" le 7 juin sous la direction artistique de Valérie DONZELLI.

Mme ROLLAND présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment :

- DICOM 19, DICOM 17, DICOM 18 et le DAC 133 (expositions),
- DICOM 2 et DGRI 18 (festivals),
- DAC 57 (renouveau de la direction du Centquatre),
- DAC 4, DAC 11, DAC 19, DAC 38, DAC 54, DAC 55 et DAC 5 (soutien aux équipements culturels),
- DAC 131, DAC 122, DAC 130, DAC 127 et DAC 125 (Arts visuels),
- DAC 120, DAC 18 et DAC 429 (Cultures urbaines),
- DAC 81, DAC 84 et DAC 88 (Soutien aux orchestres),
- DAC 347, DAC 349 (cinéma),
- DAC 400, DSOL 73 et DSOL 99 (culture et solidarité).

Pas d'intervention.

Patrimoine, histoire de Paris et relations avec les cultes. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB débute son propos par ses actualités notamment sur les derniers événements passés (anniversaire de la Synagogue de la Victoire dans les salons de l'Hôtel de Ville) ainsi que sur les différents chantiers en cours (Églises Saint-Christophe de Javel dans le 15e, Saint-Esprit dans le 12e, Sainte-Anne de la Butte aux Cailles dans le 13e particulièrement). Mme TAÏEB attire l'attention des membres de la 2e Commission sur les journées de l'archéologie les 14 et 15 juin prochains, ainsi que sur l'année Baltard qui suit son cours avec prochainement des lectures organisées au Théâtre Dejazet.

Mme TAÏEB présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

13 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucune présentation des vœux.

Intervention de Mme LECOUTURIER sur le vœu du MoDem concernant le théâtre de Guignol et sur la question de la sauvegarde du petit patrimoine parisien.

Séance levée à 12 heures 29.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 26 mai 2025

Présents :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Maud GATEL, Halima JEMNI, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Hanna SEBBAH et Marie TOUBIANA.

MM. Frédéric BADINA-SERPETTE, David BELLIARD, Jean-Philippe DAVIAUD, Philippe GOUJON, Rudolph GRANIER, Nicolas JEANNETÉ, Franck LEFEBVRE, Nicolas NORDMAN, Frédéric PÉCHENARD, Florian SITBON, Francis SZPINER et Ariel WEIL.

Absente :

Mme Béatrice PATRIE.

Sous la présidence de Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, la séance est ouverte à 9 heures 03.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 43 à l'ordre du jour :

Transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie. - M. BELLIARD, rapporteur.

M. BELLIARD présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DVD 35, 2025 DVD 39, 2025 DVD 51, 2025 DVD 56, 2025 DVD 62.

Question de M. GOUJON sur le projet 2025 DVD 39 : "Réalisation d'une étude sur une application mobile de priorité aux carrefours à feux, des travaux, des développements et maintenance. - Convention de partenariat Ville de Paris, I.D.F.M., R.A.T.P.".

Réponse de M. BELLIARD et complément de réponse de M. NORDMAN.

Prévention, aide aux victimes, sécurité, police municipale. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets 2025 DPMP 2, 2025 DPMP 3 et 2025 DSOL 75.

Pas d'intervention.

Présentation du compte administratif 2024 et du budget supplémentaire 2025 du budget spécial de la Préfecture de police par M. LEFEBVRE (Directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance).

Questions de M. GOUJON, M. GRANIER et de Mme RÉMY-LELEU.

Réponse de M. LEFEBVRE.

Présentation du Comité d'éthique de la Police municipale parisienne par son Président Michel DELPUECH.

Question de Mme RÉMY-LELEU.

Réponse de M. DELPUECH.

Vœux :

5 vœux rattachés et 15 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 54.

4e COMMISSION

Réunion du mardi 27 avril 2025.

Présents :

Mmes Véronique BUCAILLE, Alexandra CORDEBARD, Léa FILOCHE, Hélène JACQUEMONT, Véronique LEVIEUX et Camille NAGET.

MM. Gauthier CARON-THIBAUT, Maxime COCHARD, Nour DURAND-RAUCHER, Jacques GALVANI, Jérôme LORIAU, Jean-Luc ROMERO-MICHEL et Hamidou SAMAKÉ.

Absents :

Mmes Anessa LAHOUESSA, Emmanuelle RIVIER, Anne SOUYRIS et M. Emmanuel MESSAS.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Anne-Claire BOUX.

Sous la présidence de M. Gauthier CARON-THIBAUT, la séance est ouverte à 9 heures 05.

Audition introduite par Jean-Luc ROMERO-MICHEL sur le thème : soutien de la Ville de Paris à la communauté LGBTIQ+.

Intervention de Aude RIEU, co-présidente de La Bulle, espace inter associatif, dédié à l'entraide et au soutien des personnes LGBTIQ+ les plus stigmatisées, notamment les migrants, les victimes de violences et les personnes transgenres.

Interventions de Gauthier CARON-THIBAUT, Camille NAGET et Jean-Luc ROMERO-MICHEL.

Présentation par Jean-Luc ROMERO-MICHEL des actions menées par la Ville de Paris en soutien à la communauté LGBTIQ+ (collège pour l'égalité, Bal de l'amour, monument aux oubliés de la mémoire, hommages, dénominations...).

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 32 à l'ordre du jour :

Droits humains, intégration et lutte contre les discriminations. - M. ROMERO-MICHEL, rapporteur.

M. ROMERO-MICHEL présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Séniors et solidarités entre les générations. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Santé publique et relations avec l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, de la santé environnementale et de la lutte contre les pollutions, de la réduction des risques. - Mme BOUX, rapporteure.

En l'absence de Mme BOUX, Mme FILOCHE présente l'ensemble de ses projets de délibération.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les inégalités et l'exclusion. - Mme FILOCHE, rapporteure.

Mme FILOCHE présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas de présentation. Pas d'intervention.

Séance levée à 10 heures 38.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 26 mai 2025.

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lamia EL AARAJE, Pénélope KOMITÈS, Fatoumata KONÉ, Valérie MONTANDON, Carine PETIT, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Elisabeth STIBBE et Mélody TONOLLI.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Thomas CHEVANDIER, Daniel-Georges COURTOIS, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean LAUSSUCQ, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Jean-Baptiste OLIVIER et Eric PLIEZ.

Absents :

Mmes Séverine de COMPREIGNAC, Barbara GOMES et M. Patrick VIRY.

Sous la présidence de M. Emile MEUNIER, la séance débute à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 59 à l'ordre du jour :

Présentation de l'étude aérodynamique par M. BARTHOLUS Service de l'Innovation, de la Stratégie et de l'Urbanisme Réglementaire à la Direction de l'Urbanisme

Interventions de Mme EL AARAJE, Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. BAUDRIER.

Urbanisme, architecture du Grand Paris. - Mme EL AARAJE, rapporteure.

Mme EL AARAJE présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Question de M. PLIEZ sur le projet de délibération 2025 DU 31 relatif à la convention de superposition d'affectations avec SNCF-Réseau en vue de la création d'un accès à la Petite Ceinture (20e) depuis la rue d'Avron.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Questions de Mme de CLERMONT-TONNERRE et de M. MEUNIER sur le projet de délibération 2025 DU 148 relatif à la création d'un site patrimonial remarquable en lien avec le bien inscrit au patrimoine mondial "Paris, Rives de la Seine". Engagement des études.

Réponse de Mme EL AARAJE.

Politique de la ville. - Mme TONOLLI, rapporteure.

Mme TONOLLI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Construction publique, suivi des chantiers, coordination des travaux sur l'espace public. - M. CHEVANDIER, rapporteur.

M. CHEVANDIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, transition écologique du bâti. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

3 amendements, 4 vœux rattachés et 11 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints en charge du secteur.

Séance levée à 16 heures 36.

6e COMMISSION

Réunion du mardi 27 mai 2025.

Présents :

Mmes Maya AKKARI, Hélène BIDARD, Sandra BOËLLE, Alix BOUGERET, Delphine BÜRKLI, Emmanuelle DAUVERGNE, Inès de RAGUENEL, Céline HERVIEU, Johanne KOUASSI, Marie-Christine LEMARDELEY, Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Douchka MARKOVIC, Nathalie MAQUOI et Dominique VERSINI.

MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Emmanuel COBLENCÉ, François CONNAULT et Jean-Pierre LECOQ.

Sous la présidence de M. Emmanuel COBLENCÉ, la séance est ouverte à 10 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 94 à l'ordre du jour :

Droits de l'enfant et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité femme/homme, jeunesse et l'éducation populaire. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Éducation, enfance, familles et nouveaux apprentissages, organisation du Conseil de Paris. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DAJ 6, 2025 DAJ 25, 2025 DAJ 26, 2025 DASCO 34, 2025 DASCO 40, 2025 DDCT 56 à 2025 DDCT 67, et 2025 DFPE 3.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme KOUASSI, rapporteure.

Mme KOUASSI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DFPE 142, 2025 DFPE 144, 2025 DFPE 145, 2025 DFPE 146 et 2025 DFPE 149.

Pas d'intervention.

Enseignement supérieur, recherche, vie étudiante. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

1 vœu rattaché et 17 vœux non rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 37.

7e COMMISSION

Réunion du mardi 27 mai 2025.

Présents :

Mmes Samia BADAT-KARAM, Marie-Caroline DOUCERÉ, Catherine DUMAS, Geneviève GARRIGOS, Antoinette GUHL, Farida KERBOUA, Nathalie LAVILLE, Amina NIAKATÉ, Aurélie PIRILLO et Anouch TORANIAN.

MM. François BECHIEAU, Boris JAMET-FOURNIER, Arnaud NGATCHA, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Jérémy REDLER, Hermano SANCHES RUIVO et Karim ZIADY.

Absent :

M. Antoine BEAUQUIER.

Sous la présidence de Mme Geneviève GARRIGOS, la séance est ouverte à 14 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 66 à l'ordre du jour :

Audition de Mme Tamara DEMURIA (Présidente fondatrice de Géorgie vue de France) et de Othar ZOURABICHVILI, (Président d'Association Géorgienne en France).

Interventions de Mme GARRIGOS, MM. NGATCHA et SANCHES RUIVO.

Réponses de Mme DEMURIA et de M. ZOURABICHVILI.

Relations Internationales, Francophonie. - M. NGATCHA, rapporteur.

M. NGATCHA présente l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Questions de Mme PIRILLO sur le projet de délibération 2025 DGRI 10 relatif aux subventions (80.000 euros) et conventions avec 18 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2025" et au projet de délibération 2025 DGRI 35 relatif à la subvention (4.000 euros) à l'association Mahalla.

Réponse de M. NGATCHA.

Sports, Jeux olympiques et paralympiques, Seine. - M. RABADAN, rapporteur.

M. RABADAN fait un point d'actualité sportive sur Roland-Garros et sur le Tour de France.

Il présente ensuite l'ensemble des projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Sport de proximité. - M. ZIADY, rapporteur.

M. ZIADY présente l'ensemble des projets relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie associative, participation citoyenne, débat public. - Mme TORANIAN, rapporteure.

Mme TORANIAN présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas de question ni d'intervention.

Vœux :

8 vœux non-rattachés et 8 vœux rattachés ont été déposés.

Présentation de certains vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 55.

8e COMMISSION

Réunion du lundi 26 mai 2025.

Présents :

Mmes Véronique BALDINI, Maud LELIEVRE, Carline LUBIN-NOËL, Audrey PULVAR, Chloé SAGASPE, Anne-Claire TYSSANDIER et Léa VASA.

MM. René-François BERNARD, Jean-Didier BERTHAULT, François DAGNAUD, François-Marie DIDIER, Alexandre FLORENTIN, Jean-Philippe GILLET, Alexis GOVCIYAN, Antoine GUILLOU, Dan LERT et Christophe NAJDOVSKI.

Absents :

Mmes Agnès EVREN, Corine FAUGERON, Delphine TERLIZZI et M. Rémi FÉRAUD.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. François VAUGLIN.

Sous la présidence de M. Alexis GOVCIYAN, la séance est ouverte à 14 heures 33.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 45 à l'ordre du jour :

Propreté de l'espace public, réduction des déchets, réemploi, recyclage et assainissement. - M. GUILLOU, rapporteur.

M. GUILLOU présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets 2025 DPE 10, 2025 DPE 12, 2025 DPE 5, 2025 DPE 23, 2025 DPE 25, 2025 DPE 15, 2025 DPE 17, 2025 DPE 21 et 2025 DPE 19.

Question de Mme BALDINI sur le projet 2025 DPE 10 : "Subventions (570.000 euros) et signature de conventions pluriannuelles avec 20 structures œuvrant pour le réemploi".

Réponse de M. GUILLOU.

Question de M. DIDIER sur le projet 2025 DPE 5 : "Participation financière exceptionnelle aux actions d'amélioration de la qualité des eaux de la Seine sur la zone agglomérée parisienne. Avenant à la convention de mandat avec le S.I.A.A.P.".

Réponse de M. GUILLOU.

Transition écologique, plan climat, eau et énergie. - M. LERT, rapporteur.

M. LERT présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Végétalisation de l'espace publique, espaces verts, biodiversité et condition animale. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI présente les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets de délibération 2025 DDCT 103, 2025 DEVE 36, 2025 DEVE 49, 2025 DEVE 50, 2025 DEVE 52, 2025 DEVE 53 et 2025 DU 31.

Pas d'intervention.

Canaux. - Mme VASA, rapporteure.

Mme VASA présente le projet de délibération 2025 DVD 64 : "Canaux parisiens. Conventions d'Occupation Temporaire (COT) pour les glaciers et la buvette de l'édition 2025 de "Paris Plages" sur le bassin de la Villette" relatif à sa délégation.

Pas d'intervention.

Alimentation durable, agriculture et circuits courts. - Mme PULVAR, rapporteure.

Mme PULVAR présente tous les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux :

3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Présentation des vœux par les différents dépositaires.

Réponse des adjoints à la Maire de Paris en charge des secteurs.

Séance levée à 15 heures 14.

Listes des membres présents.**Mardi 3 juin 2025 - Matin**

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jacques BAUDRIER, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe GOJON, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Dan LERT, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, M. Mahor CHICHE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, M. François-Marie DIDIER, Mme Catherine IBLED, Mme Anessa LAHOUESSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, Mme Anne SOUYRIS.

Mardi 3 juin 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Anouch TORANIAN, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Chloé SAGASPE, Mme Hanna SEBBAH.

Mercredi 4 juin 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Grégory CANAL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Hanna SEBBAH, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Philippe GOUJON, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Olivia POLSKI, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Geoffroy BOULARD, Mme Catherine IBLED, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS.

Mercredi 4 juin 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Farida KERBOUA, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Anouch TORANIAN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Pierre CASANOVA, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 5 juin 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBAR, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, M. Mahor CHICHE, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel COBLENCÉ, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Catherine DUMAS, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Jeudi 5 juin 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKL, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Elisabeth STIBBE, M. Francis SZPINER, Mme Karen TAÏEB, Mme Alice TIMSIT, Mme Mélody TONOLLI, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, M. Jean-François MARTINS, Mme Béatrice PATRIE, Mme Delphine TERLIZZI.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 6 juin 2025 - Matin

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Emmanuel COBLENCE, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, Mme Nathalie LAVILLE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Maud LELIÈVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, M. Francis SZPINER, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. Aurélien VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. François BECHIEAU, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Jérôme COUMET, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI, M. François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Mahor CHICHE, Mme Céline HERVIEU, Mme Anessa LAHOUASSA, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH.

Vendredi 6 juin 2025 - Après-midi

Mme Maya AKKARI, M. David ALPHAND, M. Jean-Noël AQUA, Mme Samia BADAT-KARAM, M. Frédéric BADINA-SERPETTE, M. Vincent BALADI, Mme Véronique BALDINI, M. Jacques BAUDRIER, M. François BECHIEAU, M. René-François BERNARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Anne BIRABEN, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandra BOËLLE, M. Jack-Yves BOHBOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique BUCAILLE, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CASANOVA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Thomas CHEVANDIER, M. Mahor CHICHE, M. Emmanuel COBLENCÉ, M. Maxime COCHARD, M. François CONNAULT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Séverine DE COMPREIGNAC, Mme Inès DE RAGUENEL, M. François-Marie DIDIER, Mme Marie-Caroline DOUCERÉ, Mme Catherine DUMAS, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Lamia EL AARAJE, Mme Agnès EVREN, Mme Corine FAUGERON, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. Alexandre FLORENTIN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Jacques GALVANI, Mme Nelly GARNIER, Mme Geneviève GARRIGOS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Philippe GILLET, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Barbara GOMES, M. Philippe GOUJON, M. Alexis GOVCIYAN, M. Rudolph GRANIER, Mme Antoinette GUHL, M. Antoine GUILLOU, M. Paul HATTE, Mme Hélène JACQUEMONT, M. Boris JAMET-FOURNIER, Mme Halima JEMNI, Mme Farida KERBOUA, Mme Dominique KIELEMOËS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Johanne KOUASSI, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean LAUSSUCQ, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Dan LERT, M. Florentin LETISSIER, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jérôme LORIAU, Mme Carline LUBIN-NOËL, Mme Delphine MALACHARD DES REYSSIERS, Mme Nathalie MAQUOI, M. Franck MARGAIN, Mme Douchka MARKOVIC, M. Emile MEUNIER, Mme Valérie MONTANDON, Mme Camille NAGET, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Arnaud NGATCHA, Mme Aminata NIAKATÉ, M. Nicolas NORDMAN, M. Jean-Baptiste OLIVIER, Mme Laurence PATRICE, M. Frédéric PÉCHENARD, Mme Carine PETIT, Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Mme Aurélie PIRILLO, M. Eric PLIEZ, Mme Olivia POLSKI, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Audrey PULVAR, M. Pierre RABADAN, M. Sylvain RAIFAUD, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, M. Jérémy REDLER, Mme Raphaëlle RÉMY-LELEU, Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Carine ROLLAND, M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Mme Chloé SAGASPE, M. Hamidou SAMAKÉ, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, M. Florian SITBON, M. Laurent SOREL, Mme Anne SOUYRIS, Mme Alice TIMSIT, Mme Anouch TORANIAN, Mme Marie TOUBIANA, Mme Anne-Claire TYSSANDIER, Mme Léa VASA, M. François VAUGLIN, Mme Dominique VERSINI, M. Patrick VIRY, M. Ariel WEIL, M. Karim ZIADY.

Excusés au sens du règlement :

M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Anne-Claire BOUX, Mme Alice COFFIN, M. Jérôme COUMET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jean-Philippe DAVIAUD, Mme Anne HIDALGO, M. Nicolas JEANNETÉ, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Nathalie LAVILLE, M. Franck LEFEVRE, M. Jacques MARTIAL, Mme Béatrice PATRIE, Mme Elisabeth STIBBE, Mme Karen TAÏEB, Mme Delphine TERLIZZI, Mme Mélody TONOLLI.

Excusée :

Mme Célia BLAUDEL.

Absents :

M. Antoine BEAUQUIER, M. Grégory CANAL, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Céline HERVIEU, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Catherine IBLED, Mme Anessa LAHOUESSA, Mme Maud LELIÈVRE, M. Jean-François MARTINS, M. Emmanuel MESSAS, Mme Hanna SEBBAH, M. Francis SZPINER, M. Aurélien VÉRON.

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnc, LB	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'asculit	STATUT	Date de vote
7	1	-	CCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	V	2025 DGRI 42	relatif à la dénomination de la maison des réfugiés.	PATRICE	-	Retrait ?	Retiré	03/06/2025
1	2	-	McDem et Indépendants	CATEL	V	2025 DFA 24	relatif au retard des projets pris dans les grands plans de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
1	3	-	les Écologistes	BADINA-SEDPETTE, KONE, CLEIZES, MEUNIER	A	2025 DFA 26	relatif à la privatisation de l'espace public.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	4	-	Union Capitale	BOULARD	A	2025 DFA 26	relatif au financement et à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	5	-	Union Capitale	BOULARD	A	2025 DFA 26	relatif au financement et à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Rome.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	6	-	Union Capitale	BOULARD	A	2025 DFA 26	relatif au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	146	-	les Écologistes	TIMSIT, CLEIZES, KONE	A	2025 DFA 26	relatif au remboursement par l'Etat de la dette vis-à-vis de la Ville de Paris et au remboursement des sommes dues par la Région pour le remboursement de pass navigo.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	147	-	les Écologistes	FAUGERON, DURAND-RAUCHER, RÉMY-LELEU, CLEIZES, KONE	A	2025 DFA 26	relatif au soutien financier de la Gaîté Lyrique.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	148	-	les Écologistes	TIMSIT, CLEIZES, KONE	A	2025 DFA 26	relatif au soutien du Forum des Images.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	149	-	les Écologistes	TIMSIT, CLEIZES, KONE	A	2025 DFA 26	relatif à la sauvegarde et au bon fonctionnement des canaux parisiens.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
3	7	-	Union Capitale	BOULARD	V	2025 DFA 26	relatif au financement et à la sécurisation du carrefour des rues Lantiez et Jacques Kellner.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
3	8	-	Union Capitale	BOULARD	V	2025 DFA 26	relatif au financement et à la réalisation du projet d'aménagement de la rue de Rome.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
8	9	-	Union Capitale	BOULARD	V	2025 DFA 26	relatif au maintien du projet de piétonnisation et de végétalisation de la rue de la Jonquière.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
7	10	-	Union Capitale	BOULARD	V	2025 DFA 26	relatif à la pérennisation du skate-park de la Porte Pouchet.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
1	11	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BOHBOT	V	2025 DFA 26	relatif à la mise en œuvre de réformes structurelles pour redresser les finances de la Ville de Paris.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	03/06/2025
1	157	91	Exécutif	-	V	2025 DFA 26	relatif au dispositif de lisage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILCO) institué par l'article 186 de la loi de finances pour 2025.	SIMONDON	-	-	Adopté	03/06/2025
1	158	92	Exécutif	-	V	2025 DFA 26	relatif à la compensation par la CNSA du "Ségur pour tous" et des allocations individuelles de solidarité (AIS).	SIMONDON	-	-	Adopté	03/06/2025
1	159	-	les Écologistes	TIMSIT, CLEIZES, KONE	A	2025 DFA 18	relatif aux moyens des mairies d'arrondissements et aux politiques de proximité.	SIMONDON	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	03/06/2025
1	12	-	CCC	PRIMET, BROSSAT	A	2025 DFA 27	relatif à la création de postes au sein du 39 75.	POLSKI	-	Défavorable	Retiré	03/06/2025
1	150	-	les Écologistes	MEUNIER, KONE	A	2025 DFA 27	relatif au projet de budget emplois supplémentaires 2025.	POLSKI	-	-	Retiré	03/06/2025
7	160	93	Exécutif	-	V	2025 DTEC 28	V160 : relatif à la protection, la conservation et la restauration des océans et de la Seine. - Conseil municipal	RABADAN	-	Favorable	Adopté	04/06/2025
7	13	-	Union Capitale	Catherine IBLED	V	2025 DTEC 28	relatif à l'information continue sur la qualité de l'eau en amont de l'ouverture des baignades dans la Seine.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
7	14	-	Exécutif	-	A	2025 D35 66	Amendement technique.	RABADAN	-	Favorable	Adopté	04/06/2025
7	15	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BUCAILLE	V	2025 D35 66	relatif à la transparence sur la qualité de l'eau de la Seine avant l'ouverture à la baignade publique.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
7	16	-	Union Capitale	COURTOIS, COUDON, EVREN, BOULARD	V	2025 D35 74	relatif à la sécurisation des futurs sites de baignade sur la Seine.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
7	17	-	CCC	GILLET, PRIMET, BROSSAT	V	2025 D35 107	relatif à la systématisation de la régie publique dans la gestion des piscines parisiennes et la sécurisation des nouveaux sites de baignade naturelle.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vex, LB	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	18	-	NI	SOPEL	V	2025 D35 107	relatif à la privatisation de la piscine Château-Landon	RABADAN	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/06/2025
5	19	94	GCC	BROSSAT, PRIMET	V	2025 DLH 143	relatif à la régulation du co-living	BAUDRIER	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
1	20	95	les Écologistes	RAIFAUD, NIAKATÉ, DURAND-RAUCHER, KONÉ	V	2025 DDCT 138	relatif aux suites de la MIE ubérisation	BLOCHE	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
1	21	-	Union Capitale	BOULARD, HATTE, DOUCERÉ	V	2025 DDCT 138	relatif à l'application effective et au suivi des recommandations de la MIE "ubérisation dans la Ville"	BLOCHE	+	Retrait sinon défavorable	Retiré	04/06/2025
2	185	-	Changer Paris	MONTANDON, MARGAIN	A	2025 DASCO 49	relatif à une concertation concernant la nouvelle dénomination	PATRICE	+	Défavorable	Rejeté	03/06/2025
7	22	-	Exécutif	-	A	2025 D35 96	Amendement technique	PATRICE	+	-	Adopté	04/06/2025
2	23	96	PEC	DACNAUD, JEMNI, BROSSEL, CHICHE, BECHEAU	VNR	-	relatif à la commémoration de l'histoire des studios des Buttes Chaumont	PATRICE	+	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	04/06/2025
2	24	97	PEC	VAUCLIN	VNR	+	relatif à ce que le nom de Boris Nemtsov soit inscrit dans l'espace public parisien	PATRICE	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
2	25	-	les Écologistes	NIAKATÉ, RAIFAUD, DURAND-RAUCHER, FAUCERON, KONÉ	VNR	-	relatif à la dénomination d'un espace public en mémoire de Yasser Arafat	BLOCHE	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté au scrutin public	04/06/2025
2	26	98	Union Capitale	BOULARD	VNR	+	relatif à un hommage à Odile de Vasselot, résistante et Compagnon de la Libération	PATRICE	+	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	04/06/2025
7	27	99	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif à un hommage au journaliste Frédéric Lédéric-Imhoff	PATRICE	+	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	04/06/2025
2	189	-	-	-	A	2025 DAC 79	Amendement technique	PATRICE	+	-	Adopté	04/06/2025
2	28	-	Exécutif	-	A	2025 DAC 429	Amendement technique	ROLLAND	+	-	Adopté	04/06/2025
2	29	100	les Écologistes, GCC, NI	FAUCERON, CLEIZES, BADINA, SERPETTE, PRIMET, SOPEL	VNR	+	relatif à la pérennité des missions culturelles et cinématographiques du forum des images	ROLLAND	+	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	04/06/2025
2	30	-	les Écologistes	FAUCERON, DURAND- RAUCHER, RÉMY- LELEU, KONÉ	VNR	+	relatif au soutien de la gaité lyrique	ROLLAND	+	Vœu de l'exécutif	Rejeté	04/06/2025
2	31	-	GCC	PRIMET, BROSSAT, NACET	VNR	+	relatif à la situation financière de la Gaité lyrique	ROLLAND	+	Vœu de l'exécutif	Retiré	04/06/2025
2	318/5	101	Exécutif	-	VNR	+	V3bis, en réponse aux vœux V30 et V31 - Conseil municipal	TAIEB	+	Vœu de l'exécutif	Adopté	04/06/2025
2	32	102	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif au soutien au monde culturel et à l'organisation d'assises parisiennes pour la culture	ROLLAND	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
3	33	-	Union Capitale	HATTE, DOUCERÉ	V	2025 DVD 39	relatif au déploiement de feux de circulation intelligents sur les grands axes et carrefours	BELLIARD	+	Défavorable	Retiré	04/06/2025
3	34	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 51	Amendement technique	BELLIARD	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
3	35	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 51	Amendement technique	BELLIARD	+	Favorable	Adopté	04/06/2025
3	36	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 51	Amendement technique	BELLIARD	+	-	Adopté	04/06/2025
3	37	-	Union Capitale	LEFEVRE, GOUTON, EVREN, COURTOIS, BOULARD	V	2025 DVD 51	relatif aux dispositifs de stationnement des vélos dans le 15e arrondissement et plus largement sur la politique du vélo	BELLIARD	+	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
3	144	-	Exécutif	-	A	2025 DVD 62	Amendement technique	BELLIARD	+	-	Adopté	04/06/2025
3	38	-	MoDem et Indépendants	GATEL	V	2025 DVD 62	relatif à l'abaissement des trottoirs parisiens	BELLIARD	+	Retrait sinon défavorable	Retiré	04/06/2025
3	39	-	PEC	FERAUD	VNR	+	relatif à la gestion de la sûreté dans les transports	BELLIARD	+	Favorable	Retiré de l'ODJ	04/06/2025
1	40	-	Union Capitale	TOUBIANA, BOULARD	VNR	+	relatif aux impacts économiques que font peser certaines révisions des plans de circulation sur la viabilité des commerces de proximité à Paris	BELLIARD	+	Défavorable	Rejeté	04/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, VNR, LB	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	Date de vote
3	41	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	-	relatif à la circulation avenue de la porte Chaumont.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
3	42	-	Changer Paris	VERON	VNR	-	relatif à la liste des professions réglementées exemptées de stationnement.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
3	43	-	Changer Paris	BIRABEN	VNR	-	relatif à l'inclusion d'une part d'emplacements pour vélos-cargos dans les linéaires d'arceaux à vélo.	BELLIARD	-	Défavorable	Retiré	04/06/2025
3	44	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	REDLER	VNR	-	relatif à l'extension du tarif "PRO Sédentaire" aux véhicules personnels des employés, notamment aux deux-roues motorisés peu encombrants.	BELLIARD	-	Défavorable	Rejeté	04/06/2025
3	45	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	REDLER	VNR	-	relatif à l'autorisation à emprunter les "voies bus" pour les véhicules de personnes à mobilité réduite titulaires de la carte mobilité-inclusion.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/06/2025
2	46	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	CONNAULT	VNR	-	relatif à la protection des plaques de rue parisiennes.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	04/06/2025
3	47	-	MoDem et Indépendants	CATEL	VNR	-	relatif aux plaques des rues parisiennes.	BELLIARD	-	Retrait sinon défavorable	Retiré	04/06/2025
3	48	-	les Ecologistes	RÉMY-LELEU, KONÉ	VNR	-	relatif au conseil parisien de prévention et de sécurité.	NORDMAN	et PP	Retrait ?	Retiré de l'ODJ	04/06/2025
3	49	103	les Ecologistes	RÉMY-LELEU, NAKATE, DURAND-BAUCHER, OLEIZES, OHL, SAGASPE, KONÉ	VNR	-	relatif à la manifestation du CPM le 10 mai.	NORDMAN	et PP	Favorable si amendé	Adopté	05/06/2025
3	50	-	Union Capitale	BOULARD, COUJON, BERTHOIT, PÉCHENARD	VNR	-	relatif à la mise en œuvre d'un nouveau Plan de Vélo-Protection (PVPD) pour renforcer la sécurité dans l'ensemble de Paris et notamment dans les quartiers insuffisamment équipés.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
3	51	-	Union Capitale	DOUCERÉ, HATTE	VNR	-	relatif à la mise en place de zones sécurisées de remise en main propre de colis entre particuliers.	NORDMAN	et PP	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	52	104	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	REDLER	VNR	-	relatif à l'accompagnement des victimes de l'incendie de l'immeuble RIVP à la Porte de Saint-Cloud (16e).	NORDMAN	-	Favorable	Adopté	05/06/2025
4	53	-	PEC	CORDEBARO, FÉRAUD	V	2025 DSP 22	relatif au maintien des haltes soins addictions existantes et pour un meilleur maillage territorial de ces salles.	BOUX	réponse TONOLLI	Vœu de l'exécutif	Retiré	05/06/2025
4	54	-	les Ecologistes	TIMSIT, SOUYRIS, KONÉ	V	2025 DSP 22	relatif à l'avenir des haltes "soins addictions".	BOUX	réponse TONOLLI	Vœu de l'exécutif	Retiré	05/06/2025
4	55	-	CCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	V	2025 DSP 22	relatif à pérennisation des haltes soin addiction.	BOUX	réponse TONOLLI	Vœu de l'exécutif	Retiré	05/06/2025
4	56BIS	105	Exécutif		V	2025 DSP 22	V56bis : en réponse aux vœux V53, V54 et V55 - Conseil municipal	BOUX	réponse TONOLLI	Vœu de l'exécutif	Adopté	05/06/2025
4	56	-	Union Capitale	TOUBIANA, BOULARD	V	2025 DSP 22	relatif à la non-reconduction de l'expérimentation des salles de consommation à moindre risque (salle "salles de shoot") pour les usagers de crack à Paris.	BOUX	réponse TONOLLI	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
4	57	106	PEC	WEIL, CARON- THIBAUT	VNR	-	relatif au projet de fermeture du service de radiologie et d'imagerie cardiaque du Centre de santé Béaumont.	BOUX	réponse TONOLLI	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	05/06/2025
4	58	107	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	KERBOUA, BADAT- KARAM	VNR	-	relatif à la mortalité infantile et néonatale.	BOUX	réponse TONOLLI	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	05/06/2025
4	59	108	CCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	V	2025 DSOL 82	relatif à la proposition de loi visant à mettre fin à la présence associative dans les Centres de Retention Administrative (CRA).	FILOCHE	-	Favorable	Adopté	05/06/2025
4	60	-	NI	SOREL	V	2025 DSOL 82	relatif au soutien de la ville aux mineurs isolés face à la répression.	FILOCHE	-	Retrait sinon défavorable ou vœu de l'exécutif	Rejeté	05/06/2025
4e	60BIS	109	Exécutif		V	-	V60bis : en réponse au vœu V60 - Conseil municipal	FILOCHE	-	-	Adopté	05/06/2025
4	61	-	Union Capitale	JACQUEMONT	VNR	-	relatif à la clarification du service public de l'aide sociale facultative à Paris.	FILOCHE	-	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
4	62	110	CCC	NACET, PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif aux officines privées dites "aide administrative".	FILOCHE	et PP	Favorable	Adopté	05/06/2025
5	63	111	PEC	DACNAUD, JEMNI, BROSSEL, CHICHE, BECHEAU	VNR	-	relatif au maintien de la résidence Valentin Haüy dans le 19e arrondissement.	LEVIEUX	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	05/06/2025
4	64	-	Union Capitale	JACQUEMONT, BOULARD	VNR	-	relatif à la dégradation des conditions de travail dans les Ehpad et la réponse apportée par la Ville à la mobilisation à Alquier Debrouse.	LEVIEUX	-	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
4	65	112	PEC	FÉRAUD	VNR	-	relatif à l'application en droit français de la déjudiciarisation de la procédure de changement de genre à l'état civil et la possibilité de suppression de la mention de genre des registres de l'état civil et des titres d'identité.	ROMERO-MICHEL	-	Favorable	Adopté	05/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avs de l'exécutif	STATUT	Date de vote
4	66	113	les Écologistes	NIAKATÉ, RIVIER, DURAND-RAUCHER, RAIFAUD, KONÉ	VNR	-	relatif à la lutte contre l'islamophobie	ROMERO-MICHEL	+	Favorable si amendé	Adopté (Amendé)	05/06/2025
7	67	114	Union Capitale	DOUCERÉ, BOULARD, COUJON, EVREN, DUMAS	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris à l'écrivain Kamel Daoud, lauréat du prix Goncourt 2024, menacé pour ses prises de position et son œuvre littéraire	ROMERO-MICHEL	+	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	05/06/2025
7	68	115	Union Capitale, MoDem et Indépendants	BERTHOUD, DUMAS, EVREN, CARRERE-GEE, COUJON, BOULARD, BOURNAZEL, BURNEL, CATEL	VNR	-	relatif à la situation de l'écrivain Boualem Sansal, à la défense de la liberté d'expression et à l'engagement de la Ville de Paris en faveur de sa libération	ROMERO-MICHEL	+	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	05/06/2025
5	69	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 13	Amendement technique	BAUDRIER	+	-	Adopté	05/06/2025
5	70	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 83	Amendement technique	BAUDRIER	+	-	Adopté	05/06/2025
5	71	-	Exécutif	-	A	2025 DLH 141	Amendement technique	BAUDRIER	+	-	Adopté	05/06/2025
5	72	116	PEC	COUMET	VNR	-	relatif à la situation de la résidence "Cap Sud"	BAUDRIER	+	Favorable	Adopté	05/06/2025
5	73	-	Changer Paris	MONTANDON, BIRABEN	VNR	+	relatif à l'encadrement de la revente de commercialité	BAUDRIER	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	74	-	Union Capitale	EVREN	VNR	+	relatif à la suspension de l'encadrement des loyers à Paris	COMES	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	75	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	REDLER	VNR	+	relatif à la priorisation des gardiens d'immeuble partant à la retraite dans l'attribution des logements sociaux	COMES	+	Demande de retrait	Rejeté au scrutin public	05/06/2025
3	76	-	Union Capitale	EVREN	VNR	+	relatif à la fermeture du maximum de chantiers de la Ville pour rendre de la liberté aux Parisiens et aux Parisiennes	CHEVANDIER	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
3	77	-	Changer Paris	BIRABEN	VNR	+	relatif à la communication des coûts des travaux publics	CHEVANDIER	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	-	-	GCC	-	ART	2025 DU 125	vote dissocié sur l'article 4 sur amendement A7B	Mme Lamia EL AARAJE	+	Favorable	Adopté	05/06/2025
5	78	-	Exécutif	-	A	2025 DU 125	Amendement technique	EL AARAJE	+	Favorable	Adopté	05/06/2025
5	79	-	Union Capitale	de CLERMONT- TONNERRE, COUJON	A	2025 DU 125	relatif à la "Modification simplifiée - Non réalisation d'une évaluation environnementale et modalités de mise à disposition du public"	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	80	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD, DES REYSSIERES	A	2025 DU 125	relatif à la suppression d'emplacements réservés en faveur de certains types de logements	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	156	-	Changer Paris	LECOQ	A	2025 DU 125	relatif à l'exclusion d'immeubles inadaptés des emplacements réservés en faveur de certains types de logements	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	81	-	PEC	VAUCLIN	V	2025 DU 125	relatif à une demande d'amendement technique concernant la partie relative à la correction d'erreurs matérielles dans l'annexe X pour la partie concernant le 11e arrondissement	EL AARAJE	+	-	Retiré de l'ORD	05/06/2025
5	82	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	REDLER, BADAT- KARAM	V	2025 DU 125	relatif au pastillage de deux adresses situées dans le 16e arrondissement	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	145	-	les Écologistes	MEUNIER, NIAKATÉ, FAUCERON, KONÉ	A	2025 DU 148	relatif au périmètre d'étude en lien avec la création d'un site patrimonial remarquable	EL AARAJE	-	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	83	-	les Écologistes	MEUNIER, RAIFAUD, KONÉ	VNR	-	relatif au franchissement du boulevard périphérique dans le 20e arrondissement	EL AARAJE	+	Retrait sinon défavorable ?	Rejeté	05/06/2025
1	84	-	Union Capitale	BOURNAZEL, BOULARD, BERTHOUD	VNR	+	relatif à la publication du rapport de l'inspection générale de la Ville de Paris sur l'opération Reinventer Paris et à la mise en place d'un suivi transparent de ses réalisations	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
2	85	-	Changer Paris	GRANIER	VNR	+	relatif à la préservation de la fresque de Charles Gianfrani	EL AARAJE	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté	05/06/2025
2	85bis	117	Exécutif	-	VNR	-	V85bis - en réponse au vœu V85 - Conseil municipal	EL AARAJE	+	-	Adopté	05/06/2025
5	86	-	MoDem et Indépendants	CATEL	VNR	+	relatif à la réalisation d'une étude sur la présence d'ascenseurs dans les immeubles parisiens	EL AARAJE	+	Défavorable	Rejeté	05/06/2025
5	87	118	PEC	PLIEZ, FERAUD	VNR	+	relatif à la baisse des crédits de l'État à destination de la politique de la ville	TONCOLI	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
6	161	-	Exécutif	-	A	2025 DDCT 101	Amendement technique	BIDARD	-	-	Adopté	06/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
6	88	119	Exécutif	-	VNR	-	relatif au soutien de la Ville de Paris au projet de monument en mémoire aux femmes déçédées des suites d'un avortement clandestin.	BIDARD	+	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
6	89	120	les Écologistes	NIAKATE, RÉMY-LELEU, RIVIER, MARKOVIC, SACASPE, KONÉ	VNR	+	relatif à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle	BIDARD	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
6	90	121	PEC	WEIL	VNR	+	relatif à la création d'une Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) spécialisée Orchestre au collège César Franck pour la rentrée 2026.	BLOCHE	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
6	91	-	les Écologistes	KONÉ, RÉMY-LELEU, DURAND-BAUCHER, SACASPE, MARKOVIC, NIAKATE	VNR	+	relatif aux manquements graves de l'établissement Stanislas et à son financement pas la collectivité.	BLOCHE	+	Vœu de l'exécutif	Rejeté	06/06/2025
6	92	-	CCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif au versement de la subvention de la Ville de Paris à l'établissement privé sous contrat Stanislas.	BLOCHE	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	92BIS	122	Exécutif	-	VNR	-	V92bis - en réponse aux vœux V91 et V92 - Conseil municipal	BLOCHE	+	-	Adopté	06/06/2025
6	93	-	Union Capitale	COUJON, EVREN, COURTOIS, BOULARD	VNR	+	relatif au maintien du calendrier initial des travaux de rénovation de la façade de l'école maternelle Gerbert.	BLOCHE	+	Demande de retrait	Rejeté	06/06/2025
6	94	-	Changer Paris	DE RAGUENEL, BIRABEN	VNR	+	relatif à l'amélioration de la procédure Affinnet.	BLOCHE	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	95	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BADAT-KARAM, BALADI	VNR	+	relatif à la refonte de la procédure d'affectation Affinnet à Paris.	BLOCHE	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	96	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BOELLE	VNR	+	relatif à la protection des enfants dans les écoles parisiennes et au recrutement des animateurs périscolaires.	BLOCHE	+	Demande de retrait	Retiré	06/06/2025
6	97	123	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	MALACHARD DES REYSSIERS	VNR	+	relatif à une régulation renforcée de l'usage des écrans dans les écoles maternelles et primaires parisiennes.	BLOCHE	+	Favorable	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
1	98	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BALADI	VNR	+	relatif à l'information des familles parisiennes sur le crédit d'impôt lié à l'encadrement périscolaire à la pause méridienne.	BLOCHE	+	Défavorable	Retiré	06/06/2025
6	99	124	CCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif au non remplacement des professeurs absents de l'Académie de Paris.	BLOCHE	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
6	100	125	CCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif aux vacances Arc-en-Ciel.	BLOCHE	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
6	101	-	MuDem et Indépendants	GATEL	VNR	+	relatif à la mise à disposition de cars pour les sorties scolaires.	BLOCHE	+	Demande de retrait	Retiré	06/06/2025
1	102	-	MuDem et Indépendants	GATEL	VNR	+	relatif à la communication municipale.	BLOCHE	+	Demande de retrait	Rejeté	06/06/2025
1	103	-	Changer Paris	VERON	VNR	+	relatif à la transparence et à la vision municipale sur le projet de réaménagement des Champs-Élysées.	BLOCHE	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	104	-	Changer Paris	CARNIER	VNR	+	relatif à la prévention des violences sexistes et sexuelles commises par des élus sur des collaborateurs ou des administrés.	BLOCHE	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	105	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BOELLE, REDLER	V	2025 DFPE 146	relatif à la pénurie de personnel dans les crèches municipales et à la préservation des places en crèche pour les familles.	KOUASSI	+	Défavorable	Retiré de l'ODJ	06/06/2025
6	106	-	Union Capitale	BOULARD, COUJON, BERTHOUD, BOUGERET	VNR	+	relatif à la responsabilité de la Ville de Paris dans la pénurie de places en crèches.	KOUASSI	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
6	107	-	CCC	AQUA, PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif à la situation des personnels des établissements d'accueil de la petite enfance de la Ville de Paris.	KOUASSI	+	Favorable si amende	Retiré de l'ODJ	06/06/2025
7	108	-	les Écologistes	KONÉ, NIAKATE, GLEIZES, DURAND-BAUCHER, DAUFAUD, FAUCERON, MEUNIER	V	2025 DGRI 43	relatif à la situation à Gaza.	NGATCHA	réponse BLOCHE	Défavorable	Rejeté au scrutin public	06/06/2025
7	109	-	NI	SOREL	V	2025 DGRI 43	relatif à l'engagement de la ville de Paris pour une paix juste et durable à Gaza.	NGATCHA	réponse BLOCHE	Vœu de l'exécutif	Rejeté	06/06/2025
7	110	-	CCC	PRIMET, BROSSAT	V	2025 DGRI 43	relatif au soutien au peuple palestinien.	NGATCHA	réponse BLOCHE	Vœu de l'exécutif	Rejeté au scrutin public	06/06/2025
7	111	126	CCC	PRIMET, BROSSAT	V	2025 DGRI 43	relatif à un hommage décerné à Fatima Hassouna.	NGATCHA	réponse BLOCHE	Favorable	Adopté	06/06/2025
7	111BIS	127	Exécutif	-	V	2025 DGRI 43	V11bis - en réponse aux vœux V106, V108, V110 et V111 - Conseil municipal	NGATCHA	réponse BLOCHE	Favorable	Adopté	06/06/2025
7	112	128	PEC	FERAUD, CARRICOS	VNR	+	relatif au soutien de la Ville de Paris au peuple géorgien.	NGATCHA	+	Favorable	Adopté	06/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, Lr	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
7	153	-	les Ecologistes	RAIFAUD, SAGASPE	A	2025 DTEC 1	relatif aux mobilités durables dans la charte des événements éco-responsables.	RABADAN	-	-	Retiré de l'ODJ	06/06/2025
7	154	-	les Ecologistes	MARKOVIC	A	2025 DTEC 1	relatif à la prise en compte de la charte du bien être animal dans la charte des événements éco-responsables.	RABADAN	-	-	Retiré	06/06/2025
7	154BIS	-	Exécutif		A	2025 DTEC 1	A154bis - Amendement de l'Exécutif - Conseil municipal	M. Pierre RABADAN	-	-	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
7	113	-	Union Capitale	TYSSANDIER, GOUJON, EVREN, TOUBIANA	VNR	-	relatif à la lutte contre le voyeurisme dans les piscines parisiennes et à la sécurisation des équipements sportifs.	RABADAN	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	06/06/2025
7	114	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	STIBBE	VNR	-	relatif à la prévention du voyeurisme et des violences sexistes dans les piscines et équipements sportifs municipaux.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
3	115	-	Changer Paris	PIRILLO	VNR	-	relatif à la sécurisation des établissements sportifs.	RABADAN	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	06/06/2025
7	115BIS	129	Exécutif		VNR		V115bis - en réponse aux vœux V113, V114 et V115 - Conseil municipal	RABADAN	-	-	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
4	116	-	Changer Paris	CRANIER	VNR	-	relatif au développement des Maisons Sport-Santé à Paris et à la sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique.	RABADAN	-	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
7	117	130	CCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	-	relatif à la dissolution d'urgence Palestine et de la Jeune Garde.	TORANIAN	-	A la sagesse des conseil-ler-ères	Adopté	06/06/2025
7	118	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BADAT-KARAM, KERBOUA	VNR	-	relatif à une mise en œuvre équitable et concertée de la politique de multi-usage des équipements publics parisiens et à une tarification juste pour les associations.	TORANIAN	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	119	-	Union Capitale	DOUCERÉ, HATTE	V	2025 DPE 10	relatif au développement de la consigne et à la réduction des déchets d'emballage à Paris.	GUILLOU	-	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	120	-	Union Capitale	EVREN, HATTE	VNR	-	relatif à la suppression des dispositifs de poubelles inadéquates afin d'améliorer la propreté de l'espace public parisien.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	121	-	Union Capitale	HATTE	VNR	-	relatif à la réorganisation tactique du travail des agents de la DPE.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	122	-	Changer Paris	MONTANDON, MARCAIN	VNR	-	relatif à une refonte urgente de la stratégie de propreté dans le 12e arrondissement.	GUILLOU	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	123	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BALADI	VNR	-	relatif à la prolifération des bouteilles de prototype d'azote dans les ordures ménagères et à ses conséquences sur les incinérateurs parisiens.	GUILLOU	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	06/06/2025
8	123BIS	131	Exécutif		VNR	-	V123bis - en réponse au vœu n° 123 - Conseil municipal	GUILLOU	-	-	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
8	124	132	les Ecologistes	SAGASPE, TIMSIT, BADINA-SERPETTE, KONÉ	VNR	-	relatif à la pollution de l'air dans les salles d'escalade et les équipements sportifs parisiens.	LERT	-	Favorable si amendé	Adopté (Amendé) à l'unanimité	06/06/2025
8	125	-	Union Capitale	BERTHAULT	VNR	-	relatif à la mise en œuvre de solutions opérationnelles par Eau de Paris pour améliorer la qualité de l'eau potable, contaminée aux PFAS.	LERT	-	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	126	133	les Ecologistes	MARKOVIC, KONÉ	VNR	-	relatif à l'affichage de la déclaration des droits de l'animal à l'hôtel de ville et en mairies d'arrondissement.	NAJDOVSKI	-	-	Adopté (Amendé) à l'unanimité	06/06/2025
8	127	-	Changer Paris	BIRABEN, BALDINI, BERNARD	VNR	-	relatif à la collecte des déchets verts des particuliers à Paris.	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
8	128	-	Changer Paris	ALPHAND, GRANIER	VNR	-	relatif à l'avancement des travaux du parc des Buttes Chaumont et à l'attention portée aux quartiers se trouvant sur d'anciennes carrières de gypse.	NAJDOVSKI	-	-	Retiré	06/06/2025
8	128BIS	134	Exécutif		VNR	-	V128BIS - en réponse au vœu V128 - Conseil municipal	M. Christophe NAJDOVSKI	-	-	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
8	129	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BALADI	VNR	-	relatif au contrôle de la pêche dans la Seine.	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
5	130	-	McDem et Indépendants	CATEL	VNR	-	relatif à l'accessibilité des caniparc parisiens.	NAJDOVSKI	-	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	131	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	BOHBOT	V	2025 DAE 75	relatif à la lutte contre les "commerces de façade".	BONNET-OUALDI	-	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	132	-	Changer Paris	MARCAIN	VNR	-	relatif à la réouverture du théâtre de Cuirgnol des Champs-Élysées.	BONNET-OUALDI	-	Vœu de l'exécutif	Rejeté	06/06/2025
1	133	-	Les Républicains, Les Centristes et Indépendants	d'HAUTESERRE, BALADI, MALACHARD, DES REYSSIERS	VNR	-	relatif au financement de la rénovation du théâtre de Cuirgnol du jardin des Champs-Élysées.	BONNET-OUALDI	-	Vœu de l'exécutif	Retiré	06/06/2025

N° Commission de dépôt	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vnr, LR	N° délib	Objet	Adpts rapporteur	Observation	Avis de l'exécutif	STATUT	Date de vote
1	134	-	MoDem et Indépendants	LECOUTURIER	VNR	+	relatif à la réhabilitation du Théâtre Guignol des Champs-Élysées.	BONNET- OULALDJ	+	Voulu de l'exécutif	Retiré	06/06/2025
1	134Bis	135	Exécutif		VNR		v134bis - En réponse aux vœux 132, 133, 134 - Conseil municipal	M. Nicolas BONNET- OULALDJ	+	-	Adopté (à l'unanimité)	06/06/2025
1	135	136	PEC	WEIL, CARON- THIBAUT	VNR	+	relatif à l'avenir du site Orange de la rue des Archives	CABELOTAUD	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
1	136	-	Union Capitale	KUSTER	VNR	+	relatif à la réouverture d'un bureau d'accueil touristique à Paris.	HOCQUARD	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	143		Exécutif		A	2025 DTEC 14	Amendement technique	HOCQUARD	+	-	Adopté	06/06/2025
1	137	137	les Écologistes	GUHL, KONE	VNR	+	relatif au soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique	LETHISSIER	+	Favorable	Adopté	06/06/2025
1	138	-	GCC	PRIMET, BROSSAT	VNR	+	relatif à la sous-traitance du nettoyage dans les bâtiments publics parisiens.	POLSKI	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	139	-	GCC, NI	PRIMET, BROSSAT, SOEEL	VNR	+	relatif à l'amélioration des conditions de travail des agents du 39 75	POLSKI	+	Retrait sinon défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	152	-	Exécutif	-	A	2025 DOCT 90	Amendement technique	SIMONDON	+	-	Adopté	06/06/2025
1	140	-	les Écologistes	BADINA-SERPETTE, KONE, GLEIZES, MEUNIER	VNR	+	relatif à la privatisation de l'espace public.	SIMONDON	+	-	Retiré de l'ODJ	06/06/2025
5	141	-	Union Capitale	BOULARD, DUMAS, KUSTER	VNR	+	relatif à la préservation de l'Hôtel Haviland, patrimoine architectural du 17e arrondissement, situé 29 avenue de Villiers.	SIMONDON	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025
1	142	-	Union Capitale	HATTE	VNR	+	relatif à la signature d'une convention avec la commune de Villedeieu-sur-Indre en application des engagements pris par la Ville de Paris.	SIMONDON	+	Défavorable	Rejeté	06/06/2025

[illegible]

[illegible]

N° Commission	N° Paris	N° District	Groupes ou Eclairci	Etat	N° de l'UR	N° d'avis	Objet	Avis rapporteur	Observation	Avis de l'assemblée	STATUT	DATE DE VOTE	Commission et Groupes SSE	Les Ecologistes	Paris en Commun REC	Maires et Indépendants	Union Capital	Changer Paris	Républicains, Communistes, Derniers Paris 7	Quartiers			
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 1	Plan climat des Aménités en copropriété d'un immeuble d'habitation de la capitale des eaux de la Seine sur la place Agglomération parisiennne - Habitat et la conservation de l'identité des lieux	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 2	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 3	Plan d'urbanisme des Aménités (Plan d'urbanisme) des lieux d'habitation	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 4	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 5	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 6	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 7	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 8	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 9	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 10	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 11	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 12	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 13	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 14	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	B	2025 DPE 15	Travaux de rénovation (AMM) - Rénovation interne et externe et 3 à 4 nouvelles (Droit de la Seine)	M. Pierre BURON	-	Adopté à l'unanimité	Adopté	14/06/2025									X		
Stratégie de réhabilitation de logements inoccupés																							
5a	51	14	102...	1020001-1020002	V	2025 DLR 142	Report à la régulation du confort	M. Thomas GAUCHER	-	Transmis	Adopté	14/06/2025	X			X		X		X			
5a					D	2025 DLR 142	Préimplémentation : stratégie de réhabilitation de logements inoccupés	M. Thomas GAUCHER			COM SANS VOTE	14/06/2025											
Soutien aux associations parisiennes																							
7a	-	-	-	-	B	2025 Changement Paris	Un nouveau visage de l'habitat parisien : droit de l'habitat et droit d'habiter dans l'habitat parisien	Mme Laurence GATY	-	Indéterminé	Rejeté	14/06/2025		X		X		X		X			
MIE ubésation																							
7a	21	7a	Les Ecologistes	1040001-1040002-1040003	V	2025 DPE 118	Le droit à l'habitat et le droit à l'habitat	M. Pierre BURON	-	Transmis	Adopté	14/06/2025	X			X		X		X		X	
7a	21	-	Union Capital	1040001-1040002-1040003	B	2025 DPE 118	Le droit à l'habitat et le droit à l'habitat	M. Pierre BURON	-	Rejeté	Rejeté	14/06/2025											
7a					B	2025 DPE 118	Le droit à l'habitat et le droit à l'habitat	M. Pierre BURON			COM SANS VOTE	14/06/2025											
Autres dossiers																							
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 150	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 151	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 152	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté	15/06/2025	X			X	X		X		X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 153	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 154	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 155	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 156	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 157	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 158	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 159	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 160	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 161	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 162	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 163	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 164	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 165	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 166	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 167	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 168	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 169	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 170	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 171	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 172	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 173	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 174	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 175	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 176	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 177	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 178	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 179	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 180	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 181	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 182	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 183	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 184	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 185	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 186	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 187	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 188	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 189	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 190	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 191	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 192	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 193	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 194	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 195	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 196	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 197	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 198	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 199	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 200	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 201	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-		Adopté à l'unanimité	15/06/2025									X		
7a	-	-	-	-	D	2025 DAC 202	Amélioration de la documentation Habitat 150 et la documentation Habitat 150	Mme Laurence GATY	-														

[illegible]

N° Commission	N° d'ordre	N° d'ordre	Titulaire ou élu(e)	Statut	N° de la liste	N° d'ordre	Objet	Adm. rapporteur	Observation	Avant de l'adoption	STATUT	DATE DE VOTE	Commission et Groupes DCC	Les Écologistes	Verts en Commun REC	Indépendants et Indépendants	Union Capitale	Changement Paris	Hygiène, Sécurité, Sécurité Publique	Évaluation
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 39	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 40	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	20	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 41	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 42	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 43	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	25	100	Élu(e)	-	V	2023 DCC 44	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	20	-	Élu(e)	-	V	2023 DCC 45	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	30	-	Élu(e)	-	V	2023 DCC 46	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35-5	100	Élu(e)	-	V	2023 DCC 47	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	33	100	Élu(e)	-	V	2023 DCC 48	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 49	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	-	-	-	-	-	-	-	X
2a	33	-	Élu(e)	-	V	2023 DCC 50	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	-	-	-	-	D	2023 DCC 51	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 52	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 53	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 54	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 55	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 56	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 57	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 58	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 59	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 60	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 61	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 62	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 63	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 64	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 65	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 66	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 67	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 68	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 69	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 70	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 71	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 72	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 73	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 74	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 75	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 76	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 77	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 78	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 79	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 80	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 81	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 82	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 83	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 84	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 85	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 86	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 87	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 88	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 89	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 90	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 91	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 92	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 93	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 94	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 95	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 96	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 97	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 98	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 99	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X
2a	35	-	Élu(e)	-	A	2023 DCC 100	Adoption d'un projet de délibération relatif à la mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets.	Mme Cécile BOLLAND	-	-	Adopté (à l'unanimité)	14/06/2023	X	X	X	X	X	X	X	X

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Annexe n° 1 - Scrutin public sur le projet de délibération DGRI 42.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
139		CHICHE M.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
94		DAGNAUD F.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
29		EL AARAJE L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		FERAUD R.[A]	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
114		GALVANI J.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
121		GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		HIDALGO A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
141		JEMNI H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
97		KOUASSI J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
13		NAJDOVSKI C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
51		RABADAN P.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1

28	SIMONDON P.	1 - Paris en Commun	Pour[+ +]	1
68	SITBON F.	1 - Paris en Commun	Pour[+ +]	1
32	TAIEB K.	1 - Paris en Commun	Pour[+ +]	1
158	TERLIZZI D.	1 - Paris en Commun	Abst[-]	1
11	VERSINI D.	1 - Paris en Commun	Pour[+ +]	1
77	ZIADY K.	1 - Paris en Commun	NPPV[--]	1
111	BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
111	BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
3	BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
22	DURAND-RAUCHER N.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
65	FAUGERON C.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
88	FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
21	GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
88	HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
76	LERT D.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
43	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
41	MAQUOI N.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
112	MARKOVIC D.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
23	PETIT C.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
74	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
135	REMY-LELEU R.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
23	RIVIER E.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
65	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
41	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Abst[-]	1
19	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
96	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	BIDARD H.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1

19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
103	BERTHAULT J-D.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
79	BOUGERET A.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
81	CARRERE-GEE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	DE CLERMONT- TONNERRE C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
149	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
147	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
103	HATTE P.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
126	JACQUEMONT H.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
79	KUSTER B.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
148	LORIAU J.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	PECHENARD F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
150	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
81	VIRY P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
83	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
84	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
161	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	DE RAGUENEL I.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	DIDIER F-M.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
107	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
15	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
83	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1

129	VERON A.	5 - Changer Paris	Pour[++]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	BALADI V.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
63	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	SZPINER F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Abst[-]	1
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et Indépendants	Abst[-]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Abst[-]	1
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Contre[+]	1

Suite à un incident informatique, veuillez noter :

MM. ALPHAND, LAUSSUCQ et Mme DATI ont voté "Pour".

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 600 010 434,00	16 953 064,58	472 464,53	59 791 494,00	59 791 494,00	59 791 494,00	0,00	76 744 558,58
900	Services généraux	182 466 703,00	4 140 333,51	6 058 175,53	-11 618 506,00	-11 618 506,00	-11 618 506,00	0,00	-7 478 172,49
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	22 954 000,00	1 013 592,79	-1 158 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	-1 000 000,00	0,00	13 592,79
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	102 365 246,00	1 704 951,14	16 801 289,00	9 350 000,00	9 350 000,00	9 350 000,00	0,00	11 054 951,14
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	159 791 391,00	5 007 882,11	10 762 000,00	40 350 000,00	40 350 000,00	40 350 000,00	0,00	45 357 882,11
904	Santé et action sociale (hors RSA)	71 141 009,00	1 206 267,35	715 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00	8 170 000,00	0,00	9 376 267,35
904-4	RSA	200 000,00	4 227,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 227,60
905	Aménagement des territoires et habitat	782 956 086,00	2 463 398,09	-25 425 000,00	-8 460 000,00	-8 460 000,00	-8 460 000,00	0,00	-5 996 601,91
906	Action économique	24 023 500,00	100 293,55	2 179 000,00	-7 800 000,00	-7 800 000,00	-7 800 000,00	0,00	-7 699 706,45
907	Environnement	110 233 854,00	1 156 671,69	-10 260 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00	10 500 000,00	0,00	11 656 671,69
908	Transports	143 878 645,00	155 446,75	800 000,00	20 300 000,00	20 300 000,00	20 300 000,00	0,00	20 455 446,75
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	794 883 861,00	222 306,67		8 060 000,00	8 060 000,00		0,00	8 282 306,67
921	Taxes non affectées	400 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	556 138 861,00	222 306,67		-37 090 000,00	-37 090 000,00		0,00	-36 867 693,33
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00			10 250 000,00	10 250 000,00		0,00	10 250 000,00
926	Transferts entre les sections	50 395 000,00			34 900 000,00	34 900 000,00		0,00	34 900 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	17 175 371,25	2 292 964,53	67 851 494,00	67 851 494,00	67 851 494,00	0,00	85 026 865,25
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									67 243 397,33
TOTAL									152 270 262,58

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	167 685 042,00	0,00	47 050 000,00	47 050 000,00	47 050 000,00
900	Services généraux	889 993,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprent.	5 772 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	13 667 439,00	0,00	20 500 000,00	20 500 000,00	20 500 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	5 467 111,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	76 718 478,00	0,00	24 200 000,00	24 200 000,00	24 200 000,00
906	Action économique	42 485 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	2 037 400,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
908	Transports	19 647 621,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 951 903 252,00	0,00	94 159 446,25	94 159 446,25	94 159 446,25
921	Taxes non affectées	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	100 000 000,00	0,00	40 209 446,25	40 209 446,25	40 209 446,25
923	Dettes et autres opérations financières	1 161 953 252,00	0,00	7 200 000,00	7 200 000,00	7 200 000,00
925	Opérations patrimoniales	187 850 000,00		10 250 000,00	10 250 000,00	10 250 000,00
926	Transferts entre les sections (4)	498 100 000,00		36 500 000,00	36 500 000,00	36 500 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	275 306 001,00	0,00	11 060 816,33	11 060 816,33	11 060 816,33
951	Virement de la section de fonctionnement	126 306 001,00		-77 412,67	-77 412,67	-77 412,67
954	Produit des cessions d'immobilisations	149 000 000,00	0,00	11 138 229,00	11 138 229,00	11 138 229,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 394 894 295,00	0,00	152 270 262,58	152 270 262,58	152 270 262,58

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	0,00

TOTAL	152 270 262,58

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A1
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	690 397 058,00	0,00	21 954 000,00	111 715 246,00	200 141 391,00	79 311 009,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	0,00	00,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	332 296 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 283 000,00	0,00	250 000,00	11 396 827,00	12 428 000,00	5 944 334,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	2 578 500,00	0,00	12 360 000,00	6 850 000,00	41 926 619,00	17 367 290,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 256 250,00	0,00	3 000 000,00	3 922 500,00	22 781 750,00	2 809 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	109 730 447,00	0,00	5 344 000,00	89 305 919,00	121 975 022,00	53 190 385,00	180 000,00
26	Participations et créances rattachées	31 015 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	155 737 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 000 000,00	250 000,00	550 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 474 390 920,25	0,00	1 000 000,00	6 122 000,00	34 167 439,00	5 467 111,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	160 138 229,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 209 446, 25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	889 993,00	0,00	0,00	5 772 000,00	34 017 439,00	5 267 111,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	1 110 962 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	58 190 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 000 000,00	350 000,00	150 000,00	0,00	0,00

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2025.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	7 448 553 520,00	17 924 795,31	0,00	44 762 813,50	44 762 813,50	0,00	44 762 813,50	62 687 608,81
930	Services généraux	921 949 726,00	5 174 317,28	0,00	-13 764 940,10	-13 764 940,10	0,00	-13 764 940,10	-8 590 622,82
930-5	Gestion des fonds européens	326 826,00	0,00	0,00	-75 300,00	-75 300,00	0,00	-75 300,00	-75 300,00
931	Sécurité	482 052 820,00	366 986,04	0,00	7 344 750,00	7 344 750,00	0,00	7 344 750,00	7 711 736,04
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	874 632 952,00	2 060 402,59	0,00	3 962 169,00	3 962 169,00	0,00	3 962 169,00	6 022 571,59
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	645 850 386,00	2 434 133,61	0,00	-11 819 459,00	-11 819 459,00	0,00	-11 819 459,00	-9 385 325,39
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	2 030 519 461,00	2 752 191,04	0,00	10 184 929,60	10 184 929,60	0,00	10 184 929,60	12 937 120,64
934-3	APA	145 071 217,00	0,00	0,00	589 560,00	589 560,00	0,00	589 560,00	589 560,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	475 157 745,00	0,00	0,00	-9 096 330,00	-9 096 330,00	0,00	-9 096 330,00	-9 096 330,00
935	Aménagement des territoires et habitat	288 595 310,00	2 136 893,82	0,00	1 213 457,00	1 213 457,00	0,00	1 213 457,00	3 350 350,82
936	Action économique	53 445 293,00	73 129,23	0,00	69 083 715,00	69 083 715,00	0,00	69 083 715,00	69 156 844,23
937	Environnement	806 523 907,00	1 515 421,52	0,00	-19 221 550,00	-19 221 550,00	0,00	-19 221 550,00	-17 706 128,48
938	Transports	724 427 877,00	1 411 320,18	0,00	6 361 812,00	6 361 812,00	0,00	6 361 812,00	7 773 132,18
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	2 330 803 686,00	0,00		211 622 345,00	211 622 345,00		211 622 345,00	211 622 345,00
940	Impositions directes	1 341 095 663,00	0,00		93 900 000,00	93 900 000,00		93 900 000,00	93 900 000,00
941	Autres impôts et taxes	233 685 271,00	0,00		81 097 765,00	81 097 765,00		81 097 765,00	81 097 765,00
942	Dotations et participations	29 878 394,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	224 518 673,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	3 525 685,00	0,00		124 580,00	124 580,00		124 580,00	124 580,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	498 100 000,00			36 500 000,00	36 500 000,00		36 500 000,00	36 500 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
95	Chapitre de prévision sans réalisation	126 306 001,00		0,00	-77 412,67	-77 412,67		-77 412,67	-77 412,67
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	126 306 001,00			-77 412,67	-77 412,67		-77 412,67	-77 412,67
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	17 924 795,31	0,00	256 307 745,83	256 307 745,83	0,00	256 307 745,83	274 232 541,14
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)									120 658 423,36
TOTAL									394 890 964,50

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

III – VOTE DU BUDGET						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 645 573 938,00	0,00	296 123 600,00	296 123 600,00	296 123 600,00
930	Services généraux	240 608 324,00	0,00	8 500 000,00	8 500 000,00	8 500 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	1 282 500,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	70 472 690,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	120 108 044,00	0,00	12 110 000,00	12 110 000,00	12 110 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	339 453 331,00	0,00	32 000 000,00	32 000 000,00	32 000 000,00
934-3	APA	26 730 300,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	266 590 009,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	64 282 099,00	0,00	151 237 600,00	151 237 600,00	151 237 600,00
936	Action économique	208 885 909,00	0,00	69 076 000,00	69 076 000,00	69 076 000,00
937	Environnement	831 942 460,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
938	Transports	472 718 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	7 260 089 269,00	0,00	98 767 364,50	98 767 364,50	98 767 364,50
940	Impositions directes	4 033 456 308,00	0,00	-11 573 567,50	-11 573 567,50	-11 573 567,50
941	Autres impôts et taxes	3 089 364 321,00	0,00	25 078 935,00	25 078 935,00	25 078 935,00
942	Dotations et participations	72 935 944,00	0,00	41 428 897,00	41 428 897,00	41 428 897,00
943	Opérations financières	13 937 696,00	0,00	8 933 100,00	8 933 100,00	8 933 100,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	50 395 000,00		34 900 000,00	34 900 000,00	34 900 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		9 905 663 207,00	0,00	394 890 964,50	394 890 964,50	394 890 964,50
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)						0,00
TOTAL						394 890 964,50

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2
Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	3 037 469 240,26	251 526,00	489 397 570,00	878 595 121,00	634 030 927,00	2 040 704 390,60	145 660 777,00
011	Charges à caractère général	201 830 737,70	688,00	17 549 458,00	47 630 942,60	85 456 865,00	88 252 696,00	466 595,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	447 790 609,00	250 838,00	211 262 029,00	591 392 484,00	386 144 775,00	567 835 679,00	3 735 462,00
014	Atténuations de produits	2 004 487 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	84 471 277,20	0,00	260 586 083,00	239 571 714,40	179 429 287,00	1 384 616 015,60	141 458 720,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	3 650 265,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	224 518 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	14 261 367,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 522 669 957,50	2 500 000,00	3 282 500,00	80 472 690,00	132 218 044,00	371 453 331,00	36 730 300,00
013	Atténuations de charges	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 778 990,00	0,00	0,00	13 791 319,00	60 745 475,00	63 318 575,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 790 088 747,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 238 630 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	446 163 285,00	2 500 000,00	1 262 500,00	65 484 974,00	12 609 183,00	253 303 756,00	32 500 000,00
75	Autres produits de gestion courante	217 892 009,00	0,00	2 020 000,00	1 196 397,00	58 863 386,00	54 831 000,00	4 230 300,00
76	Produits financiers	22 870 796,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Paris - BUDGET PRINCIPAL - BS - 2025

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	466 061 415,00	289 808 767,00	122 529 008,00	787 302 357,00	730 789 689,00		9 501 142 364,50
011	Charges à caractère général	13 212 258,00	79 053 112,00	7 572 611,00	278 479 079,00	117 793 510,00		937 298 552,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 242 081,00	191 238 255,00	15 055 722,00	373 823 695,00	78 967 572,00		2 866 739 181,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	65 000 000,00	0,00	0,00		2 004 487 888,00
65	Autres charges de gestion courante	436 607 076,00	19 517 400,00	34 900 675,00	134 999 583,00	533 983 607,00		3 450 141 438,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 650 265,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		224 518 673,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00		14 306 367,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	266 590 009,00	215 519 699,00	277 961 909,00	833 142 460,00	472 718 272,00		10 215 259 171,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00		4 750 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	2 188 143,17	62 625 686,00	35 957 964,00	429 895 842,00		691 301 994,17
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 790 088 747,50
731	Fiscalité locale	246 590 009,00	2 000 000,00	200 000 000,00	679 324 832,00	0,00		5 485 221 005,00
74	Dotations et participations	12 000 000,00	1 979 694,00	0,00	1 535 000,00	754 927,00		490 663 285,00
75	Autres produits de gestion courante	8 000 000,00	209 351 861,83	15 336 223,00	116 074 664,00	42 067 503,00		729 863 343,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		22 870 796,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Annexe n° 4 - Scrutin public concernant le vœu n° 25.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
73		CHEVANDIER T.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
121		GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
163		GUILLOU A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
116		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
95		PLIEZ E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
68		SITBON F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
93		WEIL A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
111		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
42		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
43		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
88		FLORENTIN A.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		KONE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		LERT D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
44		LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
67		MEUNIER E.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
43		NIKATE A.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
22		PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
22		PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
136		RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1

44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
42	SOUYRIS A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
136	TIMSIT A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
1	AQUA J-N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	BAUDRIER J.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	BONNET-OUALDJ N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
97	NAGET C.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
54	PATRICE L.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
127	BERTHAULT J-D.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
103	BOUGERET A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
102	GOUJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
103	HATTE P.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
102	IBLED C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
126	JACQUEMONT H.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
80	KUSTER B.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
80	PECHENARD F.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
125	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
153	ALPHAND D.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	BERNARD R-F.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1

154	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
154	MARGAIN F.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
153	MONTANDON V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	OLIVIER J-B.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	PIRILLO A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	VERON A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
131	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	KERBOUA F.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	LAHOUESSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	LUBIN-NOEL C.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	MALACHARD DES REYSSIERS D.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
39	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
122	DE COMPREIGNAC S.	7 - MoDem et Indépendants	Abst[-]	1
99	GATEL M.	7 - MoDem et Indépendants	Abst[-]	1
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et Indépendants	Contre[+]	1
30	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Suite à une erreur humaine, veuillez noter :

Mme TAÏEB vote "Contre".

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 75.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
115		BECHIEAU F.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
73		CHEVANDIER T.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CHICHE M.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		DAVIAUD J-P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
73		EL AARAJE L.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
114		GALVANI J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
121		GREGOIRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GUILLOU A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
118		JEMNI H.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
137		LAVILLE N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
72		LEJOINDRE E.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEMARDELEY M-C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
10		LEVIEUX V.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
71		NGATCHA A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
8		POLSKI O.	1 - Paris en Commun			1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
163		RABADAN P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
28		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		TORANIAN A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
11		VERSINI D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Pour[+ +]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
22		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
21		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
136		FAUGERON C.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1
112		FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Contre[+]	1

21	GLEIZES J.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
49	HOCQUARD F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	KONE F.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
49	LERT D.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	MAQUOI N.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
3	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
136	RAIFAUD S.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
111	SAGASPE C.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
44	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Contre[+]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
19	BONNET-LOULALDJ N.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
25	BROSSAT I.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
20	GILLET J-P.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
96	GOMES B.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
97	PRIMET R.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Contre[+]	1
79	BOUGERET A.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	DE CLERMONT- TONNERRE C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	DOUCERE M-C.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
35	EVREN A.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
127	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
79	KUSTER B.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	PECHENARD F.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
125	TYSSANDIER A-C.[A]	4 - Union Capitale	Pour[++]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
161	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Abst[-]	1

161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
15	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
15	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
160	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
107	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
61	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
61	LECOQ J-P.[A]	5 - Changer Paris	Abst[-]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
131	BALADI V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
64	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
16	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
38	D'HAUTESERRE J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
86	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
132	MALACHARD DES REYSSIERS D.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
40	REDLER J.	6 - Les Républicains - les Centristes	Pour[++]	1
39	STIBBE E.	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1

		Centristes		
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les	Pour[++]	1
		Centristes		
145	BURKLI D.[A]	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
123	CASANOVA P.	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
99	LECOUTURIER B.[A]	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
123	SEBBAH H.[A]	7 - MoDem et	Pour[++]	1
		Indépendants		
144	GIRARD C.	8 - Non-inscrits	Abst[-]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	NPPV[--]	1

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant le vœu n° 108.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
114		GALVANI J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
116		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
31		PULVAR A.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
51		RABADAN P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
140		RAYMOND-ROSSI M.-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
55		ROMERO-MICHEL J.-L.	1 - Paris en Commun		Abst[-]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
56		TORANIAN A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
111		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
74		BOUX A.-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		KONE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
135		LERT D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
41		LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
41		MAQUOI N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
135		MEUNIER E.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1

43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OULALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
35	EVREN A.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
35	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
126	LORIAU J.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1

128	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
128	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	DIDIER F-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LAUSSUCQ J.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
36	LECOQ J-P.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	OLIVIER J-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	PIRILLO A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
130	VERON A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	BALADI V.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	LAHOUASSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	MALACHARD DES REYSSIERS D.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
110	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

		Centristes		
16	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
109	STIBBE E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
99	LELIEVRE M.[A]	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
163	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1

Annexe n° 7 - Scrutin public concernant le vœu n° 110.

ID du siège	Titre	Nom	Groupe	Procuration par	Choix de vote	Pondération
90		AKKARI M.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
9		BLOCHE P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
46		BROSSEL C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
117		CARON-THIBAUT G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
91		COBLENC E.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
71		CORDEBARD A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
4		FERAUD R.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
53		GABELOTAUD A.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
114		GALVANI J.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
120		GARRIGOS G.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
9		HIDALGO A.[A]	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
116		JAMET-FOURNIER B.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
69		KIELEMOES D.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
5		LEVIEUX V.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
57		NGATCHA A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
27		NORDMAN N.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
51		RABADAN P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
140		RAYMOND-ROSSI M-J.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
7		ROLLAND C.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
55		ROMERO-MICHEL J-L.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
138		SAMAKE H.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
28		SIMONDON P.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
56		TORANIAN A.	1 - Paris en Commun		Contre[+]	1
77		ZIADY K.	1 - Paris en Commun		Pour[++]	1
111		BADINA-SERPETTE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
111		BELLIARD D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
74		BOUX A-C.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		CHARNOZ S.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		COFFIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
113		DURAND-RAUCHER N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
65		FAUGERON C.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		FLORENTIN A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
21		GLEIZES J.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		GUHL A.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		HOCQUARD F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
3		KONE F.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
135		LERT D.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
41		LETISSIER F.[A]	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
41		MAQUOI N.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1
87		MARKOVIC D.	2 - les Ecologistes		Pour[++]	1

135	MEUNIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	NIAKATE A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PETIT C.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
22	PIERRE-MARIE E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	RAIFAUD S.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
44	REMY-LELEU R.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
67	RIVIER E.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SAGASPE C.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
89	SOUYRIS A.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
112	TIMSIT A.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
43	TONOLLI M.[A]	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
74	VASA L.	2 - les Ecologistes	Pour[++]	1
20	AQUA J-N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	BAUDRIER J.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
50	BIDARD H.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
12	BONNET-OUALDJ N.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
1	BROSSAT I.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	GILLET J-P.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	GOMES B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
19	NAGET C.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
25	PATRICE L.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
18	PATRIE B.[A]	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
2	PRIMET R.	3 - Communiste et Citoyen	Pour[++]	1
14	BOULARD G.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	CARRERE-GEE M-C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
14	DUMAS C.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
35	EVREN A.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
35	GOIJON P.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
126	LORIAU J.[A]	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
104	TOUBIANA M.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
127	TYSSANDIER A-C.	4 - Union Capitale	Contre[+]	1
15	ALPHAND D.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BALDINI V.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
160	BEAUQUIER A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
161	BERNARD R-F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	BIRABEN A.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	CANAL G.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1

15	DATI R.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DAUVERGNE E.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
107	DE RAGUENEL I.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	DIDIER F.-M.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
129	GARNIER N.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
106	GRANIER R.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MARGAIN F.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
162	MONTANDON V.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
62	OLIVIER J.-B.	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
84	PIRILLO A.[A]	5 - Changer Paris	Contre[+]	1
63	BADAT-KARAM S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
63	BALADI V.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	BOELLE S.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	BOHBOT J.-Y.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
109	BUCAILLE V.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	CAPLIEZ S.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	CONNAULT F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
64	D'HAUTESERRE J.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
85	KERBOUA F.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
86	LAHOUESSA A.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
110	LUBIN-NOEL C.	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
134	MALACHARD DES REYSSIERS D.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
110	MESSAS E.[A]	6 - Les Républicains - les Centristes	Contre[+]	1
16	REDLER J.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1

		Centristes		
109	STIBBE E.[A]	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
16	SZPINER F.	6 - Les Républicains - les	Contre[+]	1
		Centristes		
99	GATEL M.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
146	GOVCIYAN A.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
98	LECOUTURIER B.	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
99	LELIEVRE M.[A]	7 - MoDem et	NPPV[--]	1
		Indépendants		
163	FILOCHE L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1
157	SOREL L.	8 - Non-inscrits	Pour[++]	1